



**HAL**  
open science

# Le rôle des communautés religieuses dans la fabrique urbaine de Rouen (Xe-XVe siècle)

Lise Levieux

► **To cite this version:**

Lise Levieux. Le rôle des communautés religieuses dans la fabrique urbaine de Rouen (Xe-XVe siècle). Histoire. Normandie Université, 2018. Français. NNT : 2018NORMR097 . tel-04334446

**HAL Id: tel-04334446**

**<https://theses.hal.science/tel-04334446>**

Submitted on 11 Dec 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Normandie Université

THÈSE

Pour obtenir le diplôme de doctorat

Spécialité HISTOIRE, HISTOIRE DE L'ART ET ARCHÉOLOGIE

Préparée au sein de l'Université de Rouen

**Le rôle des communautés religieuses dans la fabrique urbaine de Rouen (X<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)**

Présentée et soutenue par  
Lise Levieux

Volume 1 – 1 : Texte

Thèse soutenue publiquement le 10 décembre 2018  
devant le jury composé de

Mme Élisabeth LALOU	Professeure des universités, histoire médiévale, GRHis, Université de Rouen	Directrice de thèse
Mme Élisabeth LORANS	Professeur des universités, archéologie médiévale, UMR 7324 CITERES-LAT, Université de Tours	Codirectrice de thèse
Mme Cécile CABY	Professeure des universités, histoire médiévale, UMR 5648, Université Lumières Lyon 2	Rapporteuse
M. Yves HENIGFELD	Maître de Conférences HDR, archéologie médiévale, Université de Nantes	Rapporteur
M. Boris BOVE	Maître de Conférences HDR, histoire médiévale, EA 1571, Université Paris 8	Examineur
M. Jacques LE MAHO	Chargé de recherche honoraire au CNRS, UMR 6273 CRAHAM, Université de Caen Normandie	Examineur

Thèse dirigée par Élisabeth Lalou, laboratoire du GRHis, et Élisabeth Lorans, UMR CITERES-Laboratoire Archéologie et Territoires



*" On dominait l'immense vallée, longue et large que le fleuve clair parcourait d'un bout à l'autre, avec de grandes ondulations. On le voyait venir de là-bas, taché par des îles nombreuses et décrivant une courbe avant de traverser Rouen. Puis la ville apparaissait sur la rive droite, un peu noyée dans la brume matinale, avec des éclats de soleil sur ses toits, et ses mille clochers légers, pointus ou trapus, frêles et travaillés comme des bijoux géants, ses tours carrées ou rondes coiffées de couronnes héraldiques, ses beffrois, ses clochetons, tout le peuple gothique des sommets d'églises que dominait la flèche aiguë de la cathédrale, surprenante aiguille de bronze, laide étrange et démesurée, la plus haute qui soit au monde. "*  
Guy de Maupassant, *Bel-Ami*.



## Remerciements

Mes premiers remerciements vont à mes directrices de recherche, Élisabeth Lalou et Élisabeth Lorans, pour leurs conseils et leur soutien tout au long de ce travail. Je les remercie de m'avoir orientée sur un sujet vaste et passionnant sur la ville de Rouen que je sillonne depuis tant d'années. Un grand merci également pour les relectures qui m'ont permis de réaliser un travail plus abouti et plus réfléchi.

Je remercie très chaleureusement les rapporteurs, Cécile Caby et Yves Henigfeld, ainsi que Boris Bove et Jacques Le Maho d'avoir accepté de faire partie de ce jury.

Je tiens à remercier tout le personnel des centres de recherches rouennais tels les Archives départementales de Seine-Maritime, le Service régional de l'Archéologie, l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives, la Bibliothèque municipale de Rouen et le Service de l'Inventaire.

Je souhaite remercier toutes les personnes ayant pris de leurs temps pour discuter, me donner des pistes de recherches et pour avoir partagé avec moi leur réflexion sur le sujet.

En premier lieu, j'adresse toute ma reconnaissance à Jacques Le Maho qui m'a donné plusieurs pistes intéressantes et des données importantes pour mon sujet de thèse et je tiens encore une fois à le remercier d'avoir accepté d'intervenir lors de la journée d'étude sur Rouen coorganisée avec Élisabeth Lalou.

Je remercie également Philippe Cailleux et Dominique Pitte pour leurs précieux conseils et leur connaissance précise de la ville de Rouen au Moyen Âge.

Merci à Guillaume Gaillard du Service de l'Inventaire et du Patrimoine de Haute-Normandie présent depuis mon master 1 et toujours disponible pour discuter de l'avancement de mes recherches. Je remercie également Viviane Manasse pour sa gentillesse et son dynamisme : son intérêt pour l'étude de la ville de Rouen m'a, à plusieurs reprises, donné du baume au cœur.

Je remercie tous les archéologues qui m'ont permis de fouiller. Je dis un grand merci à Bénédicte Guillot, archéologue à l'Inrap, qui m'a permis de participer à des diagnostics archéologiques à

Rouen mais qui m'a également donné de judicieux conseils. Je remercie également Aminthe Thomann qui a toujours su me motiver et toujours prompte à m'accueillir sur ses chantiers. Je remercie également Paola Caldéroni avec qui j'ai eu l'occasion de discuter à plusieurs reprises sur ses fouilles archéologiques. Je tiens également à remercier Nathalie Bolo pour son aide lors de mes recherches au Service régional de l'Archéologie. Un grand merci également à Jean-Baptiste Vincent qui m'a accueillie lors d'un stage de topographie et qui m'a convaincue de tenir bon.

Merci à tous les professeurs et doctorants de l'Université de Rouen et du laboratoire du GRHis. Un remerciement particulier à Alexis Grélois qui me soutient depuis ma première année de master, qui a su prendre du temps pour m'orienter dans mes recherches et pour me pousser à m'améliorer. Un grand merci également à Maria-Christina Varano, pour ses conseils, sa présence et son soutien mais également pour m'avoir accueillie sur sa fouille d'Allemagne-en-Provence.

Je remercie tout particulièrement François Delisle, ingénieur d'étude au GRHis, pour son aide constante sur tous les sujets que ce soit les bases de données, les systèmes d'information géographique ou la rédaction de courriers électroniques. Je le remercie également pour son optimisme et son dynamisme. Je remercie également Michel Biard, directeur du GRHis, qui m'a permis de travailler à la bibliothèque du GRHis.

Un grand merci à Chantal Camenisch, chercheuse à l'université de Bern, pour ses encouragements et ses conseils.

Je tiens à remercier le Laboratoire Archéologie et Territoire de Tours de m'avoir accueillie afin de m'aider dans la constitution du système d'information géographique sur la ville de Rouen.

Je remercie également Boris Bove et Laurent Costa qui nous ont présenté leurs recherches sur Paris et nous ont formés au maniement de QGIS.

Je suis particulièrement reconnaissante envers les propriétaires m'ayant permis de visiter leurs caves et d'étudier leur maison : Mme Catel (13, rue Racine), M. Questel (13, rue Racine), M. Dufour (44,46, boulevard des Belges), Mme Lallemand (12, rue de la Seille), M. Leborgne (6, rue Sainte-Claire), Mme Lesieutre (2bis, rue Sainte-Claire), M et Mme Gallet (4, rue Louis Ricard), M. Pigache (51bis, place du général de Gaulle), M. Giraud (90, rue des Carmes), M. Muhr (23, rue Bourg l'Abbé).

Un grand merci à Floriane Morel qui a contribué à la relecture de mes notices. Un grand merci également pour son implacable soutien, son écoute et ses encouragements à tout moment, même dans les plus difficiles.

J'adresse un grand merci à ma famille, pour ses encouragements et son soutien. J'ai une pensée particulière pour mes parents qui m'ont toujours encouragé dans mes choix. Un grand merci à ma mère qui a su m'écouter et me redonner du courage. Un grand merci à mon père qui m'a réveillé tous les matins et qui m'a insufflé sa passion pour l'histoire. Merci également à ma sœur toujours présente, à l'écoute et pour tous les bons moments passés ensemble, mais également à Anthony toujours là pour me redonner le sourire. J'ai une pensée particulière pour Louis, mon neveu, qui, même s'il n'en a pas encore conscience, m'a apporté énormément de bonheur durant ces trois dernières années.

Plus amplement, un vif merci à toute ma famille, mes grands-mères, mes oncles, mes tantes et mes cousin(e)s. Un énorme merci à Sylvie pour les longues discussions entretenues durant nos footings dominicaux.

Un grand merci aux amis qui sont à mes côtés depuis longtemps et ceux qui y sont depuis peu. Merci à Mathilde, ayant toujours cru en moi et m'ayant redonné du courage dans la ligne droite. Un grand merci à Ysabel, Mélodie et Margot toujours présentes pour discuter et m'aider. Je remercie également Elsa, Charles-Alban, Anne-Lise, Erwann, Enora, Gaël, Émeline, Yann, Pierre, Camille pour les longues discussions au sujet de la thèse et tout simplement pour les moments passés ensemble. Enfin, merci à Hugo, pour sa patience et son soutien, principalement dans les derniers instants.





## Avant-propos

Afin de réaliser ce travail, nous nous sommes fondés sur les normes de la Revue d'Archéologie du Centre de la France utilisées au Laboratoire Archéologie et Territoires de Tours. De ce fait, les siècles sont écrits avec les chiffres arabes et non avec les chiffres romains. Les normes bibliographiques utilisées sont fondées sur le système Harvard.

Il convient également d'apporter quelques précisions sur la liste des sources réalisée à la fin de la synthèse. En effet, nous avons divisé les sources par grand types : sources manuscrites, sources imprimées et sources iconographiques. Nous avons créé une catégorie spécifique pour les rapports de fouilles puisqu'ils constituent davantage une source primaire qu'une source secondaire.

Seuls les éléments utilisés dans les volumes de texte et le volume de figures sont présents dans la liste des sources et la bibliographie. Chaque notice monographique sur un établissement religieux possède sa propre bibliographie et ses propres sources.

La liste des figures et des tableaux de ce volume concerne uniquement les quelques plans et tableaux insérés dans le troisième chapitre. Tous les plans, les photographies et les tableaux se trouvent dans le volume de figures et de tableaux.

Enfin, il faut noter l'utilisation dans le texte de plusieurs abréviations :

A.D.S.M. : Archives départementales de Seine-Maritime

A.M.R : Archives municipales de Rouen

A.N. : Archives nationales de France

B.M.R. : Bibliothèque municipales de Rouen

B.N.F : Bibliothèque nationale de France



## Résumé / Abstract

La ville de Rouen est, du 10<sup>e</sup> au 15<sup>e</sup> siècle, un centre religieux puissant. Siège de l'archevêché, cet espace accueille près d'une quinzaine de communautés religieuses et comprend trente-six églises paroissiales à la fin du Moyen Âge. Ces communautés religieuses, qui suivent une règle, doivent, au 10<sup>e</sup> siècle, s'insérer dans un espace urbain déjà formé par les multiples interactions entre la société et son environnement. L'intégration d'un complexe monastique ou conventuel doit composer avec les autres éléments constitutifs de la ville tels la voirie, l'habitat ou les pôles de pouvoir. La prise en compte des différentes composantes de l'espace urbain n'est pas le seul élément déterminant de l'implantation des communautés : le lieu choisi résulte également de l'observance de la communauté et du soutien de bienfaiteurs influents. La construction d'un complexe monastique ou conventuel au sein de la trame urbaine est un processus plus ou moins long impliquant l'acquisition de divers terrains et leur aménagement. Par la suite, ce complexe religieux modifie son environnement dans la longue durée que ce soit par des agrandissements successifs ou par la modification de ses abords. Cet enclos gèle une portion de l'espace urbain et s'inscrit durablement dans le parcellaire de la ville. Enfin, les communautés agissent – ou interagissent – sur tout l'espace urbain : d'une part, par leur rôle dans la formation du maillage paroissial, d'autre part par la création de secteurs urbains spécifiques ou par leurs possessions foncières. Ces différentes facettes de l'impact des communautés religieuses dans la ville de Rouen ont été étudiées à l'aide d'une base de données textuelles et d'un système d'information géographique qui permet de travailler à différentes échelles d'espace et de temps.

**Mots-clés :** Communautés religieuses – espaces monastiques et conventuels – fabrique urbaine – analyse spatiale – longue durée – système urbain – Moyen Âge – Rouen.

From the 10<sup>th</sup> to the 15<sup>th</sup> century, the city of Rouen is a powerful religious center. Seat of the archbishopric, it is home to nearly fifteen religious communities and includes thirty-six parish churches in the late Middle Ages. During the 10<sup>th</sup> century, these religious communities, who follow a rule, need to integrate an urban space already shaped by the numerous interactions between society and its environment. The integration of a monastic or conventual complex needs to reckon with the other components of the city, such as road networks, residential areas or power centers. Taking the different building blocks of the urban space into account is not the only factor determining the settlement of communities: the chosen area also depends on the observance of the community and the support of influential benefactors. The building of a monastic or conventual complex at the heart of the urban fabric is a relatively long process that requires acquiring and transforming several plots of land. Subsequently, the religious community shapes its environment in the long term whether by successive enlargements or by modifying its surroundings. This enclosure blocks part of the urban space and establishes itself firmly in the city's parcel plan. Lastly, the communities act – or interact – all over the urban space: on the one hand through their role in the formation of the parish network and on the other hand through the creation of specific urban sectors or their land holdings. These different aspects of the impact of religious communities in the city of Rouen have been studied thanks to a textual database and a geographical information system allowing work at different scales of time and space.

**Key-words:** religious communities – monastic and conventual spaces – urban fabric - spatial analysis – long term – urban system – Middle Ages – Rouen.



# Sommaire

Remerciements .....	3
Avant-propos .....	7
Résumé / Abstract .....	9
Sommaire .....	11
Introduction .....	17
<b>Première partie : Étudier les interactions entre la ville de Rouen et ses communautés religieuses : sources et méthode.....</b>	<b>27</b>
<b>Chapitre 1. Le rôle des communautés religieuses dans la ville : réflexions historiographiques et méthodologiques.....</b>	<b>29</b>
1.1. Étudier la ville... ..	29
1.1.1. Définir la ville.....	30
1.1.2. La ville, fruit de l'interaction permanente des sociétés avec leur espace.....	35
1.1.3. Fixer un cadre : site et situation de Rouen .....	39
1.2. ... Et ses interactions avec les communautés religieuses .....	64
1.2.1. Une intégration difficile de la religion dans les champs de recherche des historiens .....	64
1.2.2. ... à une nouvelle approche sur les interactions entre les acteurs religieux et leur milieu .....	73
1.2.3. L'utilisation du parcellaire cadastral pour analyser les sociétés anciennes : la naissance de l'archéogéographie .....	79
1.2.4. Les communautés religieuses dans la ville de Rouen : une historiographie abondante, des choix à réaliser .....	86
Conclusion du chapitre 1 .....	92
<b>Chapitre 2. Le cadre documentaire de l'étude .....</b>	<b>95</b>
2.1. Historiographie rouennaise.....	96
2.1.1. Les études historiques des érudits du 16 <sup>e</sup> au 19 <sup>e</sup> siècle .....	97
2.1.2. Les études récentes .....	103
2.2. L'archéologie à Rouen .....	106
2.2.1. Les premiers pas de l'archéologie .....	106
2.2.2. Les bouleversements de l'archéologie au 20 <sup>e</sup> siècle .....	108
2.3. Des sources abondantes.....	111
2.3.1. Des sources écrites diverses .....	112
2.3.2. Des sources iconographiques importantes, mais toujours insuffisantes.....	125
2.3.3. Les sources archéologiques : des lieux très ciblés .....	143
Conclusion du chapitre 2.....	151
<b>Chapitre 3. Exploiter les données dans un système d'information géographique .....</b>	<b>155</b>
3.1. Extraire les données des sources textuelles, planimétriques et archéologiques .....	156
3.1.1. Structurer les données textuelles .....	157
3.1.2. Exploiter les données planimétriques : caractéristiques et vectorisation .....	163
3.1.3. Les sources archéologiques comme un accès à la matérialité de la ville .....	168

3.2. La nécessité de formaliser et modéliser les données : le modèle OH_FET et sa modélisation conceptuelle.....	171
3.2.1. Le modèle OH_FET : définition et concept.....	171
3.2.2. La modélisation conceptuelle.....	178
3.3. L'élaboration du système d'information géographique de Rouen : choix méthodologiques .....	190
3.3.1. La modélisation du tissu urbain .....	191
3.3.2. Définition des éléments constitutants : de l'ensemble urbain à l'élément constitutif.....	195
Conclusion du chapitre 3.....	202
<b>Conclusion de la première partie.....</b>	<b>205</b>
<b>Deuxième partie : Étude de l'espace rouennais : les entités structurantes de la ville.....</b>	<b>209</b>
<b>Chapitre 4. Avant la ville ducale : Rouen de la fin du 1<sup>er</sup> siècle av. J.-C. au 9<sup>e</sup> siècle .....</b>	<b>211</b>
4.1. La ville ouverte de la période augustéenne au 3 <sup>e</sup> siècle apr. J.-C.....	212
4.1.1. Évolution de l'espace urbain du tournant de l'ère au 3 <sup>e</sup> siècle apr. J.-C. ....	214
4.1.2. Le premier plan de la ville.....	217
4.1.3. Quelques mots sur la topographie de Rouen durant l'époque romaine.....	219
4.2. Rouen du 4 <sup>e</sup> siècle au 9 <sup>e</sup> siècle : siège administratif et religieux .....	225
4.2.1. Rouen du 4 <sup>e</sup> siècle au 6 <sup>e</sup> siècle : les débuts de la cité épiscopale.....	226
4.2.2. Topographie religieuse et funéraire de Rouen du 6 <sup>e</sup> siècle au 9 <sup>e</sup> siècle .....	229
4.2.3. Le réseau viaire : entre héritage antique et restructuration de l'espace urbain .....	249
Conclusion du chapitre 4.....	254
<b>Chapitre 5. Habitat civil et urbanisation .....</b>	<b>257</b>
5.1. Les études architecturales : un recensement des maisons médiévales aux 19 <sup>e</sup> et 20 <sup>e</sup> siècles .....	258
5.2. L'habitat civil dans les sources textuelles et iconographiques.....	262
5.2.1. Les recensements de maisons à partir des sources textuelles.....	263
5.2.2. Les informations tirées des sources iconographiques .....	265
5.3. L'étude de l'habitat par l'archéologie : une mise en évidence des zones urbaines.....	267
5.3.1. L'occupation à Rouen à la fin du haut Moyen Âge : quelques indices archéologiques .....	270
5.3.2. L'occupation des 11 <sup>e</sup> -12 <sup>e</sup> siècles : une densification de l'habitat autour du <i>castrum</i> .....	274
5.3.3. Extension de l'habitat et assainissement des zones humides à partir du 13 <sup>e</sup> siècle .....	278
Conclusion du chapitre 5 : L'habitat civil à Rouen : localisation, physionomie et urbanisation à partir des sources textuelles, iconographiques et matérielles.....	284
<b>Chapitre 6. La voirie et la structuration de la ville .....</b>	<b>295</b>
6.1. Créations, permanences et modifications : analyse de la trame viaire des origines au début du 16 <sup>e</sup> siècle.....	297
6.1.1. De la ville ouverte du 2 <sup>e</sup> siècle à la ville réduite de la fin du 3 <sup>e</sup> siècle (Phase 1).....	299
6.1.2. Les modifications de l'espace urbain au haut Moyen Âge (Phase 2) .....	305
6.1.3. Le développement du réseau viaire aux premiers temps du duché de Normandie (Phase 3 : début du 10 <sup>e</sup> siècle-milieu du 11 <sup>e</sup> siècle).....	312

6.1.4. La mise en place d'une éventuelle enceinte ducale (Phase 4 : milieu du 11 <sup>e</sup> siècle-milieu du 12 <sup>e</sup> siècle) .....	315
6.1.5. Nouveaux développements du réseau et mise en place de l'enceinte de Philippe Auguste au début du 13 <sup>e</sup> siècle (Phase 5 : milieu du 12 <sup>e</sup> siècle-début du 14 <sup>e</sup> siècle).....	317
6.1.6. Le réseau urbain de la fin du Moyen Âge (Phase 6 : début 14 <sup>e</sup> siècle-milieu du 16 <sup>e</sup> siècle) .....	324
6.2. Pour une approche qualitative de la trame viaire .....	327
6.2.1. Les maintiens.....	328
6.2.2. Les créations.....	330
6.2.3. Les transformations .....	335
6.2.4. Les suppressions.....	336
6.3. Appréhender la voirie grâce aux données archéologiques .....	338
Conclusion du chapitre 6.....	345
<b>Chapitre 7. La difficile question des enceintes urbaines de Rouen : une nécessité pour l'étude de la ville.....</b>	<b>349</b>
7.1. Les hypothèses " historiques " sur les enceintes urbaines.....	351
7.1.1. Les premières hypothèses sur les enceintes urbaines.....	352
7.1.2. Localisation et datation des enceintes médiévales selon Bernard Gauthiez .....	356
7.2. Les nouvelles données archéologiques et textuelles : mise au point sur le tracé et la datation des enceintes.....	364
7.2.1. Le <i>castrum</i> .....	365
7.2.2. Les enceintes " intermédiaires " .....	369
7.2.3. La dernière enceinte rouennaise .....	382
7.3. Communautés religieuses et enceintes urbaines : des interactions permanentes .....	391
7.3.1. De l'importance des enceintes urbaines pour l'installation des communautés religieuses .....	391
7.3.2. Enceintes et communautés religieuses : un lien intrinsèque ?.....	396
Conclusion du chapitre 7.....	404
<b>Chapitre 8. Les éléments structurants de l'espace urbain : les pôles de pouvoirs laïques et religieux .....</b>	<b>407</b>
8.1. Le clos aux Juifs : histoire, découvertes archéologiques et hypothèses.....	409
8.1.1. La communauté juive dans les textes.....	409
8.1.2. Les bâtiments hébraïques de Rouen : état de la question.....	420
8.2. Les lieux de pouvoirs laïques .....	434
8.2.1. Des pôles de pouvoirs mouvants : du palais ducal au palais d'Henri V .....	434
8.2.2. Du positionnement du Clos aux Galées .....	453
Conclusion du chapitre 8.....	459
<b>Conclusion de la deuxième partie : Développement et topographie de la ville du 10<sup>e</sup> au 15<sup>e</sup> siècle.....</b>	<b>463</b>

## Volume 1-2

### Troisième partie : Étude historique, topographique, sociologique et morphologique du rôle des communautés religieuses dans la ville.....469

#### Chapitre 9. L'implantation des communautés religieuses au Moyen Âge : un choix décisif ? .....471

9.1. Les premières fondations rouennaises.....	472
9.1.1. Typologie des lieux d'implantation des communautés : entre héritages et nouveautés .....	475
9.1.2. Quels soutiens pour les communautés religieuses installées du 10 <sup>e</sup> siècle au 12 <sup>e</sup> siècle ? .....	496
9.1.3. Premières implantations et stabilité : un fait établi ? .....	505
9.2. L'insertion des ordres mendiants dans le tissu urbain (1223-1485).....	510
9.2.1. L'arrivée en ville des frères mendiants .....	511
9.2.2. De nouvelles implantations plus urbaines : appuis et nouveaux choix .....	514
9.2.3. Communautés féminines et stabilité : des bienfaiteurs puissants ou choix de lieux consensuels ? .....	518
9.3. Les dernières fondations régulières à la fin du Moyen Âge.....	520
9.3.1. Une implantation tardive des observants .....	520
9.3.2. Renouveau canonial et communautés féminines .....	523
Conclusion du chapitre 9.....	527

#### Chapitre 10. Espaces religieux et espaces urbains : interactions dynamiques .....533

10.1. Avant la construction : système d'acquisition par les communautés religieuses.....	534
10.1.1. Les grands espaces monastiques rouennais : un système fondé sur une unique donation ? .....	535
10.1.2. Acquisitions de terrains et constitution de l'enclos primitif chez les Mendiants.....	541
10.1.3. Communautés canoniales et autres associations religieuses : un type d'acquisition hybride ? .....	553
10.2. Moines, chanoines et Mendiants : façonnage de l'enclos conventuel et de ses environs.....	558
10.2.1. La nécessité de développer le noyau primitif.....	559
10.2.2. Un conditionnement des espaces voisins : l'impact des monastères et couvents sur leur environnement proche .....	575
Conclusion du chapitre 10.....	590

#### Chapitre 11. Monastères, couvents urbains et espaces canoniaux : une microtopographie conditionnée par la trame urbaine ? .....593

11.1. La position de l'église et du carré claustral comme élément déterminant du développement structurel des établissements réguliers .....	594
11.2. De la nécessité de vivre en commun .....	600
11.2.1. Bâtiments utilitaires et dépendances .....	600
11.2.2. L'hydraulique dans les monastères et couvents rouennais.....	604
11.3. Intrusion du monde séculier au sein des espaces monastiques et conventuels .....	623
11.3.1. L'accueil des hôtes dans les établissements réguliers de Rouen.....	623
11.3.2. L'ouverture au monde des communautés religieuses .....	629



11.4. Monastères et couvents : des pôles funéraires privilégiés.....	633
11.4.1. L'église : un lieu d'inhumation de prestige.....	634
11.4.2. Inhumation dans les bâtiments réguliers .....	638
11.4.3. Les cimetières conventuels : localisation et ouverture aux laïcs.....	641
11.4.4. Les sépultures dans les espaces ouverts .....	649
11.4.5. Spécificité des lieux d'inhumation dans les établissements de soin .....	656
11.5. Autour de la cathédrale de Rouen : évolution et modification d'un espace canonial et archiépiscopal.....	664
11.5.1. Le quartier canonial : concept et définition.....	665
11.5.2. Le <i>claustrum</i> du 8 <sup>e</sup> au 10 <sup>e</sup> siècle .....	668
11.5.3. L'espace des chanoines du 11 <sup>e</sup> siècle au 16 <sup>e</sup> siècle : un quartier canonial ?.....	673
11.5.4. L'archevêque dans la ville : développement de l'espace archiépiscopal .....	683
Conclusion du chapitre 11 .....	688
<b>Conclusion de la troisième partie : Les héritages ecclésiastiques dans la morphologie urbaine de Rouen.....</b>	<b>691</b>
<b>Quatrième partie : Les communautés religieuses dans l'espace urbain : un rôle prépondérant dans les transformations et les activités urbaines ?.....</b>	<b>693</b>
<b>Chapitre 12. Communautés religieuses et paroisses : entre contrôle et complémentarité .....</b>	<b>711</b>
12.1. De l'église au territoire : la mise en place du réseau paroissial rouennais.....	713
12.1.1. L'apparition des églises et de leurs espaces funéraires avant l'adoption du statut paroissial.....	715
12.1.2. La mise en place du maillage paroissial.....	733
12.2. Paroisses et communautés religieuses : complémentarité et entente .....	749
12.2.1. Une cohabitation nécessaire : église paroissiale ou conventuelle ? .....	751
12.2.2. Du patronage des églises rouennaises .....	757
12.3. Paroisses et établissements conventuels : des rapports conflictuels .....	765
12.3.1. Conflits et accommodements liés aux droits paroissiaux et à la juridiction .....	766
12.3.2. Paroisses et Mendiants : une concurrence exacerbée ? .....	775
12.3.3. Le(s) Franciscain(s) et la suppression de la paroisse Saint-Clément .....	784
Conclusion du chapitre 12.....	790
<b>Chapitre 13. Les communautés religieuses, fer de lance de l'urbanisation .....</b>	<b>795</b>
13.1. Polarisation de l'habitat autour de sites monastiques.....	796
13.1.1. Le bourg de l'abbé de Saint-Ouen.....	797
13.1.2. Les établissements canoniaux et bénédictins : des éléments polarisateurs ? .....	801
13.2. L'investissement des ordres mendiants dans le système urbain .....	809
13.2.1. Les Mendiants et la possession .....	810
13.2.2. Les frères mendiants à Rouen : locations et lotissements .....	812
13.3. La création de quartiers et de lotissements planifiés.....	820
13.3.1. Les créations de lotissements et de quartiers par l'abbaye de Saint-Ouen au 13 <sup>e</sup> siècle .....	821
13.3.2. Les autres planifications de quartier ou de lotissements au 13 <sup>e</sup> siècle .....	833
13.3.3. La mise en place de lotissements au 14 <sup>e</sup> siècle .....	835

13.3.4. La mise en place de lotissements aux 15 <sup>e</sup> -16 <sup>e</sup> siècles .....	839
Conclusion du chapitre 13 .....	843
<b>Chapitre 14. La pratique de l'espace par les religieux : propriétés urbaines, droits et privilèges sur la ville.....</b>	<b>845</b>
14.1. Acquisitions dans et hors la ville : géographie et dénombrement des biens .....	847
14.1.1 Les biens dans la ville de Rouen et à sa périphérie .....	848
14.1.2. Les possessions hors de la ville .....	867
14.1.3. Le patrimoine des communautés rouennaises : conclusion .....	874
14.2. Les espaces spécifiques liés aux communautés religieuses .....	876
14.2.1. La création de zones économiques et les monopoles religieux : les franchises aires de l'abbaye de Saint-Ouen .....	878
14.2.2. Les fiefs urbains : une restitution difficile mais perceptible .....	890
14.2.3. Exercer la justice dans la ville : les juridictions ecclésiastiques .....	899
14.2.4. Les Mendiants et leur zone de prédication à la fin du Moyen Âge.....	912
14.2.5. Les processions : unir les communautés religieuses au sein d'un parcours religieux .....	916
Conclusion du chapitre 14.....	920
<b>Conclusion de la quatrième partie : Pratique et perception de l'espace par les communautés religieuses .....</b>	<b>923</b>
<b>Conclusion générale .....</b>	<b>931</b>
<b>Sources .....</b>	<b>939</b>
Sources manuscrites .....	939
Sources imprimées .....	946
Rapports de fouilles.....	951
Sources iconographiques.....	956
<b>Bibliographie.....</b>	<b>961</b>
<b>Liste des figures .....</b>	<b>997</b>
<b>Liste des tableaux .....</b>	<b>999</b>
<b>Table des matières.....</b>	<b>1001</b>

## Introduction

" Saint-Ouen et la cathédrale représentent dans leur opposition la régularité monastique, fidèle à une pensée ; Saint-Ouen, haut, long, étroit, sublime : c'est l'esprit monastique. La cathédrale est large, vaste : larges, neufs latérales, tribunes et chapelles pour recevoir le peuple, édifice multiple, diverses tours de diverses hauteurs, pensées du peuple, tour du Beurre " (Jules Michelet, 3 août 1831)<sup>1</sup>. La vue de ces grands édifices s'impose à quiconque se promène dans la ville de Rouen. Or, cette ville est loin d'avoir abrité uniquement ces deux monuments religieux. Sans apporter dès le début le résultat de notre réflexion sur le rôle des communautés religieuses dans la ville de Rouen, nous pouvons d'ores et déjà évoquer le nombre considérable d'églises que comprenait Rouen au Moyen Âge : une trentaine d'églises paroissiales et une quinzaine d'établissements religieux avaient été érigés durant cette période. Rouen apparaît effectivement comme un centre religieux d'importance au cours du Moyen Âge. Néanmoins, cette agglomération n'est pas caractérisée uniquement par son poids dans le monde religieux : elle est également une métropole politique et un carrefour commercial de premier plan. Chef-lieu de cité romaine puis capitale des ducs de Normandie, Rouen est une ville qui connut un développement considérable au Moyen Âge, où elle concurrençait Paris en bien des points. Ce développement de la ville est particulièrement perceptible entre le 10<sup>e</sup> et le 15<sup>e</sup> siècle. En effet, cette période est pour Rouen, comme pour beaucoup de grands centres urbains, le moment où l'espace urbain s'accroît considérablement et où ces extensions successives sont ceintes de remparts. Or, on ne remarque pas durant cette période le seul développement des espaces urbanisés, de la voirie permettant de desservir ces derniers ainsi que la mise en place d'enceintes urbaines. Il s'agit également d'une période faste pour les constructions laïques tels les palais ducaux et les châteaux ainsi que pour les grands chantiers religieux qu'il s'agisse des travaux réalisés à l'église cathédrale ou de l'édification de vastes complexes religieux tant dans la ville qu'à sa périphérie. Étudier l'agglomération rouennaise, et ses communautés religieuses, sur près de cinq siècles, favorise une analyse dialectique entre l'espace et la société qui ne peut se faire que sur une longue durée. Cette période est également révélatrice des transformations de l'espace urbain que ce soit dans son expansion et

---

<sup>1</sup> La citation est tirée du journal de Jules Michelet réédité en 2017 par Perrine Simon-Nahum (Simon Nahum, 2017 : 79).

dans ses modifications matérielles que dans l'évolution de sa perception. En effet, comme l'avance Hélène Noizet, la période allant du 10<sup>e</sup> au 13<sup>e</sup> siècle correspond à une période souvent délaissée par les historiens de la ville médiévale justement parce que le fait urbain n'est pas exprimé en tant que tel comme ce fut le cas à partir des 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> siècles. Enfin, la prise en compte d'un temps long allant du 10<sup>e</sup> siècle au 15<sup>e</sup> siècle permet d'appréhender le rôle de communautés issues de différents ordres religieux et par conséquent ayant des impacts différents sur l'espace urbain inhérent à leur rapport à la ville. Cependant, ne nous attardons pas outre mesure sur le site de Rouen et sur la période étudiée puisque nous reviendrons plus en détail sur ce sujet dans le premier chapitre.

Si Rouen était profondément marquée par ses édifices religieux au Moyen Âge, cette omniprésence s'atténue peu à peu au cours des siècles bien que de nombreuses églises s'élèvent toujours parmi les maisons à pan de bois de la métropole. La disparition de nombre de ces édifices contraint le voyageur du 19<sup>e</sup> siècle, plus encore celui du 21<sup>e</sup> siècle, à ne voir que ces deux édifices imposants mettant en perspective cette dualité entre d'une part les clercs séculiers et d'autre part les clercs réguliers. Que cette opposition entre les clercs attachés à la cathédrale et les moines de l'abbaye Saint-Ouen ait existé ne fait aucun doute. Néanmoins, ce n'est pas tant cet antagonisme entre ces deux puissantes institutions rouennaises qui m'intéresse dans la citation de Jules Michelet que cette dualité entre les séculiers et les réguliers.

Dans les études récentes, le terme de séculier se distingue nettement de celui de régulier : le séculier est le religieux vivant dans le siècle, ouvert au monde ; le régulier est le religieux soumis à une *regula*. La référence ou non à une règle apparaît comme le premier critère déterminant le mode de vie religieuse. Ainsi, historiquement, les premières familles religieuses reconnues sont composées de réguliers fidèles à une règle de vie imposée et rédigée parfois par leurs fondateurs, pour laquelle ils prononcent des vœux définitifs (Hasquenoph, 2009 : 35). Toutes les communautés religieuses sont au Moyen Âge régulières : une vie religieuse séculière dans le monde n'était pas concevable excepté par le prisme particulier de l'érémisme. Au Moyen Âge, il est possible de poser une distinction nette entre ces communautés religieuses et les clercs séculiers puisqu'il n'existe pas à cette époque de communautés religieuses séculières comme cela fut le cas durant la période moderne. Néanmoins, affirmer que tous les réguliers n'étaient pas ouverts au monde au Moyen Âge reste simplificateur étant donné que certains ordres religieux, par leur apostolat, impliquaient le contact avec la population.

En effet, l'acception régulière recouvre aujourd'hui une multiplicité d'ordres divers, allant des Bénédictins aux Mendians, en passant par les chanoines. Cette distinction au sein des réguliers ne s'est réalisée qu'au bout d'un processus long et complexe s'étendant sur plusieurs siècles. Le modèle monastique est posé et bien établi assez tôt au Moyen Âge : le vocabulaire désignant les monastères et moines apparaît dès les 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> siècles. Or, comme l'expose Jean Leclercq, " les réalités changent, les mots restent : ils évoluent, s'adaptent aux formes successives de la civilisation, ils se vident parfois de sens, ou bien ils s'enrichissent de significations nouvelles, mais il est rare qu'ils disparaissent " (Leclercq, 1961 : avant-propos). Ainsi, l'apparition de nouvelles formes de vie religieuse, différentes du modèle monastique, pose un véritable problème pour les contemporains : ces nouveaux religieux sont-ils des moines ou doit-on créer de nouveaux termes pour qualifier les nouveaux venus ? La position de Jacques de Vitry face à l'arrivée de ces nouveaux religieux, chanoines suivant la règle de saint Augustin, ou encore frères mendians, illustre la confusion régnant dans la définition des religieux suivant une règle. Dans son *Historia Occidentalis*, il place les religieux du Val-des-Choux et de Grandmont parmi les moines tandis que dans son sermon 30 il les associe au monde canonial (Hasquenoph, 2009 : 19). Au 16<sup>e</sup> siècle, on ne sait toujours pas où, ni comment, classer ces religieux. Voltaire dans son *Essai sur les mœurs* n'hésite pas à parler de moines mendians ou de moines dominicains, ce qui serait, sous la plume d'un auteur du 21<sup>e</sup> siècle, une aberration. Cette confusion n'est pas le seul fait des historiens ou des écrivains. Les religieux ont du mal à s'identifier à des termes prédéfinis : Étienne de Muret, fondateur de l'ordre de Grandmont au 12<sup>e</sup> siècle, refuse de se définir comme ermite, moine ou chanoine tandis que les Dominicains, frères mendians, sont à plusieurs reprises associés au mouvement canonial. Finalement, la formalisation de ces nomenclatures religieuses ne se fixe que récemment. Ainsi, nous entendons par le terme de communautés religieuses tout groupe religieux soumis à une *regula* souvent écrite par le fondateur de l'ordre. Trois règles principales sont rédigées durant le Moyen Âge : la règle de saint Benoît adoptée par les moines, celle de saint Augustin suivie par les chanoines réguliers et quelques ordres mendians, celle de saint François choisie par les seuls Franciscains. Pour plus de clarté, nous distinguerons dans ce travail les ordres monastiques, érémitiques, mendians, militaires et canoniaux<sup>2</sup>. Tous ces religieux ont pour point commun de prononcer des vœux solennels et publics, de respecter une règle et de vivre en commun.

---

<sup>2</sup> Cette distinction est opérée par Sophie Hasquenoph dans son *Histoire des ordres et congrégations religieuses* (Hasquenoph, 2009).

Néanmoins, leur apostolat conduit ces communautés à avoir des rapports différents avec le monde séculier. Ainsi, les Mendiants ou les chanoines réguliers s'occupant des malades sont souvent en contact avec la population tandis que les moines, et plus encore les ermites, préfèrent rester à l'abri des murs de leur monastère bien que les premières n'échappent pas au processus de laïcisation à l'époque moderne.

En somme, du 10<sup>e</sup> au 15<sup>e</sup> siècle, plusieurs communautés religieuses, issues d'ordres différents, s'installent dans la ville de Rouen : moines, frères mendiants, chanoines, ermites, templiers représentent les principales observances présentes à Rouen durant cette période. Or, chaque ordre induit un rapport à la ville singulier. Plus encore, chaque apostolat implique une appréhension particulière de l'espace urbain : ce fait est avant tout visible dans le cas des chanoines réguliers puisque ces derniers pouvaient avoir pour desseins de s'occuper des paroissiens (vocation pastorale), des malades ou des lépreux (vocation hospitalière). Ainsi, l'existence de divers apostolats et de diverses vocations mais également les changements structurels relatifs à certaines communautés complexifient l'intégration de chaque communauté à un courant religieux spécifique.

Outre le cas des Célestins, le statut des chanoines attachés à la cathédrale apparaît des plus ambigus. À l'instar de la plupart des chanoines attachés aux groupes épiscopaux, les chanoines de Rouen se soumettent à la règle de Chrodegang (751-757) puis à une règle plus souple édictée lors du concile d'Aix de 817. Ce dernier autorise les chanoines à disposer d'une maison et à tester. On leur abandonne le droit de posséder des prébendes, autrement dit des parts personnelles parmi les biens communautaires. Or, au 10<sup>e</sup> siècle et plus encore au 11<sup>e</sup> siècle, la tendance à la sécularisation des mœurs et le développement de l'individualisme sont de plus en plus évidents. Ainsi, à la suite de nombreuses réformes, notamment la réforme grégorienne, le pape Urbain II distingue les chanoines réguliers, acceptant le retour à l'idéal de pauvreté de l'Église primitive, et les chanoines séculiers s'y refusant. Une fois cette distinction établie, le choix demeurait entre les mains des chanoines. Dans le cas des chapitres cathédraux, le mouvement de sécularisation paraît plus développé dans la France du Nord que dans la France du Midi dans laquelle la régularisation est souvent adoptée (Becquet, 1988). Le chapitre cathédral de Rouen adopte le statut séculier au 12<sup>e</sup> siècle voire au 13<sup>e</sup> siècle. Ainsi, si jusqu'au 11<sup>e</sup> siècle, les chanoines vivent en communauté au nord de la cathédrale, la situation change progressivement durant les siècles suivants puisque les chanoines possèdent des prébendes et vivent dans des maisons localisées dans près de neuf

paroisses rouennaises. Cette individualisation explique sans doute en partie l'absence de quartier canonial à l'intérieur de la ville de Rouen. Aucune mention d'enclos canonial ou de portes du cloître ne permet de poser l'existence éventuelle d'un quartier canonial. Ainsi, si les chanoines attachés à la cathédrale ont joué un rôle dans la ville de Rouen, ce dernier se limite à l'enclos situé au nord de la cathédrale depuis la fin du haut Moyen Âge ainsi qu'aux environs de cet édifice. Néanmoins, outre leur rôle religieux, ils revêtent un rôle de seigneur foncier. L'intérêt porté aux communautés soumises à une *regula* n'implique pas l'exclusion totale des autres entités religieuses telles les paroisses qui apparaissent dans leurs rapports avec les communautés religieuses : les liens entre l'institution paroissiale et les communautés religieuses induisent de traiter de la formation du réseau paroissial, et par extension de la construction de ces édifices.

Plusieurs études de référence ont été réalisées sur la ville de Rouen au Moyen Âge. Ainsi, cette étude s'inspire des travaux de Jacques Le Maho, qui a analysé avec minutie la métropole rouennaise, principalement du 4<sup>e</sup> au 11<sup>e</sup> siècle, souvent au-delà de ces bornes chronologiques, tant dans ses aspects matériels que dans ses aspects religieux, politiques et économiques. Outre les œuvres pionnières de Jacques Le Maho, notre étude s'est également appuyée sur les travaux de Bernard Gauthiez, qui a analysé la formation de l'espace urbain sur le temps long en se fondant sur des observations morphologiques, ou encore sur ceux de Philippe Cailleux qui a reconstitué la trame urbaine de trois paroisses du 13<sup>e</sup> au 15<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>. Je cite ici seulement quelques personnalités ayant contribué de manière considérable à la connaissance de la ville de Rouen : d'autres archéologues et historiens ont pris part à l'enrichissement des connaissances sur Rouen<sup>4</sup>. Malgré ces nombreux travaux historiques et archéologiques qui lui ont été consacrés dans les dernières décennies, pour autant, la métropole de la Haute-Normandie ne bénéficie pas encore d'une réflexion synthétique sur les processus de formation et de transformation de son espace, dans les limites de l'enceinte du 15<sup>e</sup> siècle. Ainsi, il a été nécessaire, avant de se lancer dans ce travail de longue haleine, de composer avec une bibliographie foisonnante. Néanmoins, l'objectif de notre étude ne consiste pas dans la compilation des travaux menés sur la ville de Rouen durant plusieurs décennies. Il s'agit d'une réflexion sur la ville et plus particulièrement sur le rôle des communautés religieuses dans la formation et les transformations de cet espace. La question des communautés a

---

<sup>3</sup> Concernant les travaux de ces auteurs, je renvoie à la bibliographie située à la fin de ce volume de texte.

<sup>4</sup> Je pense entre autres aux investigations archéologiques menées dernièrement par Bénédicte Guillot, Paola Caldéroni et Aminte Thomann mais également aux travaux de Dominique Pitte, de Vincent Tabbagh ou d'Anne Kucab.

été abordée à plusieurs reprises par les historiens rouennais. Toute étude sur la ville de Rouen et sa topographie implique la localisation des monastères et couvents rouennais. Or leur représentation sur un plan restitué donne un état de ces établissements au 18<sup>e</sup> siècle et non pas pour les périodes antérieures<sup>5</sup>.

Afin d'appréhender l'espace urbain de Rouen et l'implication des communautés religieuses dans ce dernier, il s'est révélé fondamental d'adopter une approche pluridisciplinaire. En effet, dans le dessein d'aborder notre sujet, il était nécessaire de prendre en compte les sources textuelles, qui représentent une part non négligeable de notre corpus, les sources iconographiques, les données matérielles, que ce soit des vestiges enfouis ou des structures encore en élévation. Or, en raison du nombre considérable de renseignements divers issus de ces sources, il s'est révélé nécessaire de constituer un système d'information géographique sur la ville de Rouen permettant le croisement des données. Afin de faciliter l'insertion de données relatives aux périodes anciennes ainsi que les analyses parcellaires, le cadastre napoléonien, daté de 1827, a été géoréférencé et vectorisé en collaboration avec le Service de l'inventaire et du patrimoine de Haute-Normandie. Le plan restitué de Rouen réalisé par Bernard Gauthiez a fait l'objet du même traitement dans un but similaire. Le cadastre de 1827 sert de référence pour la localisation des objets urbains. Ce système d'information géographique a été enrichi au gré de nos recherches et de nos réflexions de plusieurs couches d'informations relatives à la période médiévale (enceintes, châteaux, hôtels particuliers, paroisses, églises et complexes monastiques et conventuels) : l'objectif est de restituer la réalité topographique de la ville médiévale, à partir des sources écrites, planimétriques et matérielles.

En outre, l'analyse du rôle des communautés religieuses nous a conduite à un travail de dépouillement substantiel, principalement des séries G et H conservées aux Archives départementales de la Seine-Maritime, et par la même occasion, à une transcription des actes les plus importants contribuant à la compréhension de notre sujet. En effet, Rouen bénéficie d'une masse considérable de sources écrites médiévales, qui nous renseignent à la fois sur l'action des institutions ecclésiastiques sur l'espace urbain – à travers les transformations de leur propre emprise topographique et celles de leur domaine foncier – et sur la perception qu'elles avaient de cet espace. Ces actes ont été insérés dans une base de données permettant de répondre aux

---

<sup>5</sup> Les études ayant pour objet principal les communautés religieuses et leur localisation sont celles d'Edgard Naillon et de Jean Fournée. Le premier représente les établissements dans leur état dernier tandis que le second situe ces édifices par l'utilisation d'une symbologie ponctuelle.



problématiques concernant les transformations engendrées par l'installation des communautés religieuses de Rouen. Ces actes sont parfois insérés dans les notes de bas de page de cette synthèse afin d'appuyer nos hypothèses et réflexions. Enfin, la connaissance de Rouen et de ses communautés religieuses au Moyen Âge passe également par la connaissance de la ville et de ses vestiges. Ainsi, outre l'utilisation des rapports de fouilles et la participation à certaines de ces opérations, j'ai entrepris de sillonner la ville afin de mettre en lumière les éléments en élévation de ces grands complexes religieux dont la grande majorité a aujourd'hui disparu. Les photographies de ces vestiges sont insérées dans le volume comprenant les notices sur les principaux établissements réguliers de Rouen.

Ce travail de thèse s'inscrit en grande partie dans les études relatives à la fabrique urbaine<sup>6</sup>. Le terme de fabrique urbaine est formalisé par Henri Galinié qui propose d'étudier séparément d'une part, l'activité sociale en tenant compte des finalités des acteurs impliqués à divers titres dans l'espace urbain, et d'autre part la structuration de l'espace urbain dans la longue durée. Ce processus de la fabrique urbaine peut également être défini comme l'interaction permanente et dialectique des multiples configurations sociales.

Nous proposons ici une réflexion sur l'impact qu'ont eu les communautés religieuses dans la fabrique urbaine. Ainsi, les communautés religieuses constituent le centre de notre réflexion. Le choix des communautés régulières n'est d'ailleurs pas anodin puisqu'elles jouent un grand rôle dans la structuration de la ville. En effet, si l'arrivée des communautés religieuses dans la ville apporte un renouveau spirituel, elle induit également la restructuration d'un espace spécifique destiné à la nouvelle communauté. Cette structuration est nécessaire au sens où les communautés arrivant à partir du 10<sup>e</sup> siècle s'installent dans une ville en formation, fruit des interactions permanentes entre la société et l'espace urbain. Or, toutes les communautés ne transforment pas cet espace de manière similaire puisque leur lieu d'implantation diffère selon l'ordre religieux auquel elles appartiennent mais également selon leur date d'implantation. Quoi qu'il en soit, l'insertion de chaque communauté religieuse dans le tissu urbain induit l'aliénation d'une voire souvent de plusieurs parcelles, permettant dans un premier temps, la construction de l'église et du carré claustral puis dans un second temps, celle de dépendances et de bâtiments utilitaires. En outre, la construction de tels complexes conduit à des modifications importantes à proximité du monastère

---

<sup>6</sup> De nombreuses thèses ayant pour sujet central la fabrique urbaine ont été réalisées à l'université de Tours et plus particulièrement au Laboratoire Archéologie et Territoire.

et du couvent mais également dans toute la ville, tant par la mise en place de lotissements que par la polarisation induite par des établissements de grande envergure. Ainsi, ces complexes, qu'ils soient canoniaux, monastiques ou mendiants, interagissent en permanence avec les différentes composantes de l'espace urbain, qu'il s'agisse des voies ou de l'habitat ou encore des enceintes.

Afin de répondre à cette problématique, nous avons choisi de découper notre travail en quatre parties. La première partie, divisée en trois chapitres, est destinée à présenter les sources et la méthodologie utilisée pour étudier le rôle des communautés religieuses dans la ville de Rouen. Il s'agira de poser, dans un premier temps, quelques réflexions sur les courants historiographiques dans lesquels s'inscrit notre travail puis de préciser le cadre de l'étude (chapitre 1). Dans un deuxième temps sont présentées les différentes sources utilisées dans le but de restituer la topographie historique de la ville au Moyen Âge et d'analyser l'impact des communautés religieuses dans la ville de Rouen (chapitre 2). L'utilisation d'un grand nombre de sources de différentes natures – textuelles, iconographiques, matérielles – conduit à manier des données aux valeurs informatives diverses. De ce fait, il est nécessaire de procéder à une analyse critique de chaque source, d'en extraire les données utiles et de traiter ces données en les insérant dans une base de données. Ces données sont ensuite intégrées à un système d'information géographique selon une méthodologie particulière adaptée à notre sujet (chapitre 3).

Une fois cette étape préalable effectuée, nous avons pu nous intéresser plus amplement au sujet à proprement parler et donc présenter les résultats et les réflexions réalisés sur notre objet d'étude. Nous avons déjà exposé que les communautés religieuses s'installaient au 10<sup>e</sup> siècle dans un espace urbain en formation. Ainsi, la deuxième partie est consacrée à l'étude de l'espace urbain et à ses transformations. Il semblait nécessaire de revenir sur la topographie de la ville, ses transformations et son développement du 1<sup>er</sup> siècle apr. J.-C. au 10<sup>e</sup> siècle (chapitre 4). En outre, moines, chanoines et Mendiants s'installent dans un espace dont les principales composantes se transforment sans cesse : l'habitat et le réseau viaire subissent des transformations inhérentes aux extensions de la ville (chapitres 5 et 6). Ces accroissements successifs de l'espace urbain, ou tout du moins d'un espace densément peuplé, sont matérialisés à plusieurs reprises par la construction d'enceintes successives (chapitre 7). Enfin, dans le but de compléter cette analyse sur l'espace urbain, nous avons procédé à l'étude des principales entités structurantes de Rouen, en se concentrant sur le quartier juif, installé à l'intérieur de l'enceinte romaine, puis sur les lieux de pouvoirs laïques du 10<sup>e</sup> au 15<sup>e</sup> siècle (chapitre 8). La présentation et l'analyse de ces composantes apparaissent

comme un préalable nécessaire afin d'appréhender le rôle des communautés dans la ville. En effet, ces dernières doivent s'installer au sein de ce maillage urbain et doivent constamment composer avec ces différentes entités, que ce soit les espaces habités, le réseau viaire, les enceintes ou les structures symbolisant les autres pouvoirs influents de la ville.

La troisième partie porte sur l'espace monastique ou conventuel et son impact dans la ville. Par conséquent, elle débute sur le choix d'implantation des communautés permettant à la fois de les situer dans la ville et d'exposer les rapports de chaque ordre à la ville (chapitre 9). Une fois cette localisation établie, notre réflexion s'est concentrée sur les interactions dynamiques entre l'espace urbain et les espaces monastiques ou conventuels, autrement dit sur la manière dont la constitution du complexe religieux a modifié l'espace urbain qu'il s'agisse de l'implantation elle-même ou de son environnement (chapitre 10). Or, si ce complexe modifie l'espace dans lequel il s'insère, sa position dans la trame urbaine, mais également l'ordre religieux auquel il appartient, conditionne l'organisation topographique du monastère ou du couvent (chapitre 11). En somme, l'impact de ces vastes complexes dans la ville revêt une importance particulière expliquant une forte résilience parcellaire visible sur le cadastre de 1827.

Enfin, la dernière partie est consacrée à l'influence des communautés dans la ville que ce soit par des modifications matérielles ou par leur implication dans des maillages immatériels. L'un des premiers points abordés porte sur l'implication des communautés religieuses dans le maillage paroissial. Ainsi, après avoir étudié l'apparition et les transformations des paroisses urbaines, nous nous sommes intéressée à la manière dont les communautés religieuses se sont affirmées dans le contrôle de ces espaces religieux mais également comment elles ont réussi à les modifier (chapitre 12). L'implication de ces communautés dans la ville ne se réalise pas qu'à l'échelle du maillage paroissial. Les communautés religieuses, principalement les grandes communautés monastiques, se posent comme de véritables fers de lance de l'urbanisation : polarisant l'habitat, les communautés bénédictines, et dans une moindre mesure les chanoines et les Mendiants, contribuent fortement à la mise en place de lotissements (chapitre 13). Enfin, ces communautés s'imposent dans la ville comme de puissants propriétaires fonciers, y bénéficiant de droits et de privilèges importants (chapitre 14).

L'ensemble de ce travail est composé de quatre volumes : deux volumes de texte, un volume comprenant les figures (plans et photographies) et les tableaux et un dernier volume comprenant les notices monographiques sur les principaux établissements religieux<sup>7</sup>.

---

<sup>7</sup> Les notices sur les établissements religieux se trouvent dans la clé USB.

**PREMIÈRE PARTIE :**  
**ÉTUDIER LES INTERACTIONS ENTRE LA VILLE**  
**DE ROUEN ET SES COMMUNAUTÉS**  
**RELIGIEUSES :**  
**SOURCES ET MÉTHODE**



# **Chapitre 1.**

## **Le rôle des communautés religieuses dans la ville : réflexions historiographiques et méthodologiques**

Les chapitres introductifs paraissent, à bien des égards, les plus difficiles à réaliser. Chaque travail de thèse doit s'inscrire dans un courant scientifique particulier guidant le fil de notre pensée tout au long de notre rédaction. Nous nous appuyons tous sur des ouvrages de référence, des thèses, des publications collectives, parfois des articles qui sont, pour nous, des œuvres pionnières. Il était fondamental, au début de ma thèse, de m'inscrire dans la lignée des études sur la fabrique urbaine puisqu'il s'agit d'une thématique importante d'un de mes laboratoires de recherche. La fabrique urbaine est donc l'un des axes choisis pour notre réflexion. De ce fait, il paraît nécessaire de revenir dans une première partie sur l'apparition de ce concept novateur. En effet, ce dernier a peu à peu transformé les études sur la ville, laquelle méritait également d'être définie.

Néanmoins, il me paraissait inapproprié dans le cadre de cette thèse de me concentrer uniquement sur la définition de la ville ou sur les apports de la fabrique urbaine. La fabrique de la ville est définie comme l'interaction permanente de la société avec cet espace. Or le terme de société sera remplacé ici par celui de communautés religieuses puisque cette étude présente les interactions permanentes entre les moines bénédictins, les chanoines, les Mendiants et l'espace urbain. Les travaux sur les communautés religieuses s'effectuent de moins en moins à travers le prisme de la monographie pour privilégier, au-delà de la constitution de l'enclos, leurs relations avec l'environnement.

### **1.1. Étudier la ville...**

Cette thèse prend place au sein d'un courant scientifique dans lequel la ville apparaît comme centrale. Le terme de ville, familier à tous, mérite une attention particulière : d'une part parce qu'elle constitue un cadre dans lequel interagissent plusieurs acteurs, d'autre part parce que la ville est le résultat des interactions entre ces acteurs et leur espace. Dans un premier temps, il s'agissait de poser une définition de la ville qui guidera notre réflexion tout au long de cette étude. Or

déterminer ce qu'est la ville apparaît bien plus complexe que la recherche d'une définition dans un dictionnaire. En effet, la multiplicité des définitions possibles, selon les disciplines scientifiques, nous interroge sur les manières de définir la ville. Il s'agira ici, plus que de donner une explication brève et complète du terme ville, d'évoquer les composantes principales de l'objet permettant de l'aborder dans le cadre de ce travail. Le but est donc, dans un premier temps, d'appréhender la manière dont le terme ville a été défini dans le temps à travers le regard de chercheurs venant d'horizons divers tout en ayant conscience qu'il n'y a pas de réponse simple et uniforme à la question " qu'est-ce qu'une ville ? " On retiendra néanmoins que celle-ci n'existe pas par elle-même : elle ne naît ni ne se transforme seule. Elle est le fruit des interactions permanentes et dialectiques entre les différentes configurations sociales, historiquement situées, et les structures spatiales. Dès lors, en admettant ce postulat, il convenait de revenir sur l'émergence du concept de fabrique urbaine, théorisé par Henri Galinié et Hélène Noizet. Cette notion de fabrique peut porter à confusion, notamment pour un médiéviste ayant pour habitude de rencontrer le terme de fabrique paroissiale définie comme l'ensemble des biens matériels d'une église paroissiale, les revenus affectés à son entretien, la gestion matérielle de ses biens et revenus. Or si ce terme renvoie bel et bien à la matérialité de la ville, il ne faut pas confondre avec la fabrique urbaine dans laquelle la ville apparaît comme les résultats des interactions entre la société et son espace. Enfin, cette réflexion sur la ville nous conduit à nous interroger sur la définition même de la ville de Rouen : comment caractériser cette agglomération ? On verra que la ville se définit par son site, autrement dit par son milieu géologique et géographique, dans lequel l'espace urbain s'est formé, mais également par sa situation au sein d'un territoire donné. Ces deux éléments permettront d'expliquer les choix réalisés durant cette réflexion, que ce soit dans la détermination de l'espace étudié que dans la définition de la durée prise en compte.

### ***1.1.1. Définir la ville***

La ville est un objet complexe, multiforme, polysémique dont il semble malaisé de donner une définition simple et précise (Garmy, 2009 : 7). Cette difficulté tient au fait que chaque discipline possède sa propre définition de la ville. Les propos de Roland Barthes en 1967 illustrent la nécessité de ne pas entrer dans un cadre rigide lorsqu'il s'agit d'apporter une définition de la ville : " je dois ajouter que celui qui voudrait esquisser une sémiotique de la cité, devrait être à la fois sémiologue



(spécialiste des signes), géographe, historien, urbaniste, architecte et probablement psychanalyste " (Barthes, 2015 : 61). Or cette définition n'est l'apanage d'aucun domaine scientifique et, de ce fait, la liste établie par Roland Barthes paraît incomplète. Pierre Garmy affirme qu'il faudrait ajouter à cette liste : " la sociologie, la psychologie sociale, l'anthropologie culturelle et l'ethnologie, d'autres sans doute et, à coup sûr, l'archéologie " (Garmy, 2009 : 7). Cette idée, par laquelle il est admis que la ville est perçue différemment selon le domaine dans lequel on se place, n'est pas nouvelle<sup>8</sup>. Il paraît impossible d'apporter une définition englobante de la ville. À ce sujet, Pierre Garmy se demande s'il est souhaitable de donner une définition de la ville puisque définir un objet exclut forcément tout ce qui ne rentre pas dans le moule. La ville apparaît donc comme un objet social trop complexe pour être défini *a priori* sous peine d'écarter certaines réalités qui pourraient se révéler urbaines (Garmy, 2009 : 9 ; Simon, 2015 : 39).

Quoi qu'il en soit, chaque domaine scientifique a construit sa propre définition de la ville. Les travaux sur l'histoire urbaine démontrent à quel point la ville se présente sous des formes différentes selon la période étudiée. Ainsi, pour les antiquisants, influencés par la culture classique et la vision des Anciens, l'urbanité c'est l'*Urbs*, c'est-à-dire la capitale de cité. Pour les grands auteurs latins comme pour certains chercheurs du 21<sup>e</sup> siècle, toutes les réalités s'écartant de ce modèle ne paraissent pas dignes de porter le nom de ville (Simon, 2015 : 40). Au 4<sup>e</sup> siècle, Paulin de Nole exposait déjà une hiérarchie similaire dans sa comparaison entre Bordeaux et la capitale des Boïens (Garmy, 2009 : 11)<sup>9</sup>. Cette exclusion de tout ce qui n'est pas l'*Urbs* est présente dans les recherches récentes. Ainsi, tout espace ne présentant pas les critères de capitale de cité est défini, dans les travaux d'archéologues et d'historiens, comme agglomération secondaire. Or cette

---

<sup>8</sup> " La ville n'est pas seulement cette forme d'habitat permanent et ce milieu de vie artificialisée que produisent et étudient architectes, urbanistes et ingénieurs des réseaux techniques et des transports, ce rassemblement important de personnes sur un espace restreint que dénombrent les statisticiens et dont les démographes analysent la croissance annuelle, naturelle et par migration, ce lieu où s'invente la division sociale et technique du travail, où les groupes sociaux s'intègrent et s'affrontent dans une société complexe et s'approprient un espace segmenté en quartiers et en communautés, selon des processus bien repérés par les sociologues, ce centre d'exercice du pouvoir politique et du contrôle territorial, dont les politologues et historiens étudient l'affirmation progressive dans un système de complémentarités administratives et de rivalités périodiquement ravivées, cet agrégat de ménages et d'entreprises se disputant des ressources locales tout en exportant le produit d'une base économique et cet outil de production que les économistes considèrent comme un générateur d'avantages d'agglomération, cette entité spatiale organisée par un site, tirant parti de sa situation dans un territoire et organisant des réseaux de relations que les géographes analysent à plusieurs échelles, mais aussi ce lien investi d'imaginaire, spectacle, symbole, que traduisent les cognitivistes, les poètes ou les artistes..." (Derycke *et al.*, 1996).

<sup>9</sup> " Voudrais-tu que je passe sous silence la brillante *Burdigala* et préférerais-tu la description de la poisseuse *Boïos* " (" *placeat reticere nitentem Burdigalam, et piceos malis describere Boïos* ") (*Paulini Nolani Carmina...*: 240).

appellation paraît trop générale tant elle regroupe de réalités différentes allant du simple hameau à un centre urbain de plusieurs milliers d'habitants n'ayant pas le statut de capitale (Ferdière et Cribellier, 2012).

La définition de la ville médiévale doit répondre à plusieurs critères. Le premier et le plus ancré dans l'historiographie est la présence d'une enceinte matérialisant l'espace urbain. En 1960, Yves Renouard affirme que " la ville médiévale commence avec la construction de la première muraille et cesse avec la construction de la dernière muraille " (Renouard, 1960 : 5). La prééminence de l'enceinte dans la définition de la ville subsiste jusque dans les années 1990. Ainsi, dans *La ville en France au Moyen Âge*, publié en 1980 sous la direction de Jacques Le Goff et édité une nouvelle fois en 1998, on lit la description suivante : " La ville c'est d'abord une société foisonnante, concentrée sur un petit espace au milieu de vastes étendues faiblement peuplées. C'est ensuite un lieu de production et d'échanges où se mêlent l'artisanat et le commerce alimenté par une économie monétaire. C'est aussi le centre d'un système de valeurs particulier d'où émergent la pratique laborieuse et créatrice du travail, le goût pour le négoce et l'argent, le penchant au luxe, le sens de la beauté. C'est encore un système d'organisation, d'un espace clos de murailles où l'on pénètre par des portes et chemine par des rues et des places, et qui est hérissé de tours " (Le Goff *et al.*, 1980 : 8). Ce critère d'urbanité paraît néanmoins insuffisant car trop restrictif et ambigu (Simon, 2015 : 40). On cherche alors à définir la ville par son statut juridique : les franchises urbaines donneraient donc le statut de ville. On trouve encore l'importance du statut juridique dans de nombreux manuels affirmant que la ville est une communauté juridique qui rassemble, au-delà de l'enchevêtrement des droits seigneuriaux, tous les habitants. Ce statut juridique défendrait alors la liberté personnelle de ceux qui y vivent, donnant naissance, dans les villes allemandes, à la célèbre maxime : " l'air de la ville rend libre " (Kaplan et Boucheron, 1994 : 170). Cependant, certaines villes telles que Paris n'ont jamais acquis de charte de franchise alors que leur statut de ville ne peut être nié. Au contraire, de petits villages ne dépassant pas quelques centaines d'habitants et ayant obtenu ce type d'acte dès les 12<sup>e</sup>-13<sup>e</sup> siècles, répondraient aux critères (Mariotte, 1973 : 182). Les médiévistes ont donc très tôt intégré le fait que le terme de ville recouvrait diverses réalités : d'une part parce que la longueur de la période impliquait une évolution dans la manière de se représenter la ville mais également parce que, d'autre part, différents termes peuvent définir la ville au sein d'une même période (*civitas, vic, burgus, portus, castrum, villa...*).

Les historiens de l'époque moderne utilisent, pour définir la ville, tant les définitions trouvées dans les dictionnaires que les sources iconographiques et planimétriques se multipliant aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles. Ainsi, dans le *Dictionnaire universel de Furetière*, la ville est définie comme l'"habitation d'un peuple assez nombreux, qui est ordinairement fermée de murailles [ou comme] un assemblage de plusieurs maisons disposées par rues, & fermées d'une clôture commune, qui est ordinairement de murs & de fossez ". On trouve dans ce même dictionnaire une deuxième définition dans laquelle la ville est un lieu ordinairement fermé de murailles, où " plusieurs habitans sont réunis, y vivent ensemble sous les mêmes loix municipales, & sont gouvernez pour la police & le commerce par des Magistrats qu'ils se choisissent eux-mêmes par la permission & sous l'autorité du Souverain " (Furetière, 1727 : 807). Le dictionnaire de Furetière met en avant l'existence de sous-catégories : la ville capitale, la ville ouverte, la ville de paix, la ville impériale ou la ville métropolitaine. Néanmoins, après avoir apporté des éclaircissements au terme de ville, l'auteur explique que le mot peut désigner une portion de la ville, un village, un quartier ou tous les habitants de la ville (Furetière, 1727 : 807). Malgré la confusion certaine régnant sur le terme de ville, il en ressort la prégnance du système défensif : la ville, matérialisée par une clôture, apparaît comme un système original présentant un caractère à part. Toutefois, la présence d'une muraille et la singularité de la ville par rapport à l'extérieur ne signifient pas que celle-ci est isolée. Comme l'affirme Claude Petitfrère, étudiant les sources iconographiques, la ville reste, durant l'époque moderne, un espace précisément délimité auquel on n'accède qu'en franchissant des portes (Petitfrère, 2013 : 178-179). Or cette démarcation ne témoigne pas de l'isolement de la ville : sur les représentations modernes, la ville n'est jamais un espace totalement coupé de ses faubourgs ou du plat pays. Peu à peu, cette relation entre la ville et ses alentours va supplanter l'image de la ville forteresse qui devait nécessairement protéger des dangers extérieurs (Simon, 2015 : 42). La ville apparaît comme la " bonne ville " bénéficiant de privilèges et dominant les campagnes. Dans son ouvrage pionnier, *Les bonnes villes de France du XIV<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle*, Bernard Chevalier démontre que la " bonne ville " est un système polymorphe et non une institution définie (Chevalier, 1982 : 61). Sous l'Ancien Régime, on se trouve donc face à une " bonne ville forteresse, capitale et chef-lieu " se définissant comme un espace d'urbanité s'opposant à la rusticité (Chevalier, 1982 : 63). La ville s'apparente alors à une " ville fortifiée jouant un rôle militaire et administratif important pour le royaume et disposant d'une certaine autonomie face au pouvoir

seigneurial " (Simon, 2015 : 41). Cette nouvelle conception de la ville exclut un nombre important d'agglomérations qui auraient pu répondre aux critères d'urbanité des siècles précédents.

Enfin, les historiens commencèrent à se servir des données démographiques dès le 18<sup>e</sup> siècle. Utiliser la démographie chiffrée apparaît, malgré quelques écueils, comme la solution la plus commode pour déterminer ce qu'est une ville. Ainsi, Bernard Le Petit a recours à la démographie pour choisir les villes prises en compte dans son ouvrage *Les villes dans la France moderne (1740-1840)*. Conscient de définir un seuil arbitraire, il décide d'analyser les agglomérations de plus de 1 500 habitants (Lepetit, 1988 : 24).

En somme, ces multiples définitions mettent en avant que la ville n'est pas une catégorie immuable et qu'il " est vain de vouloir lui donner une définition normative et englobante valable pour divers espaces et temps " (Simon, 2015 : 41). Le point de vue des géographes se révèle être d'une aide précieuse pour appréhender ce qu'est l'objet ville. Marcel Roncayolo pose comme un fait établi que la ville est le résultat d'une somme d'expériences historiques (Roncayolo, 1990 : 28). Après avoir confirmé la nécessité de ne pas définir la ville, Michel Lussault se demande si " la ville dans les différentes sociétés où elle apparaît et se développe, ce n'est pas avant tout ce qui est appréhendé et pensé ainsi par les individus et les groupes " (Lussault, 2007 : 268). Or cette théorie est infirmée puisque le mot ville n'émerge dans les textes que dans la première moitié du 13<sup>e</sup> siècle (Burnouf, 2008 : 71). Joëlle Burnouf affirme que " selon les normes de la médiévistique traditionnelle cela conduirait à dire qu'avant (pendant un millénaire et demi) la réalité « non nommée » n'existe pas " (Burnouf *et al.*, 2009 : 156). Néanmoins, l'absence de sources n'implique pas au demeurant l'absence de perception de la notion de " ville " par ses habitants et ceux des campagnes environnantes.

Plusieurs géographes s'attachent à formaliser l'objet ville. Jacques Lévy définit la ville " comme une situation spatiale caractérisée par la concentration d'une société en un lieu en sorte d'y maximiser la densité et la diversité des interactions sociales ". De manière plus radicale, il affirme que la ville est un " un géotype de substance sociétale fondé sur la coprésence " (Lévy, 1999 : 16-19). Autrement dit, le mot ville désigne " une situation, impliquant une société dans son ensemble, dans laquelle la coprésence permet de tendre vers des distances égales à zéro, vers un espace à zéro dimension, conçu sur le modèle géométrique du point " (Lévy, 1999 : 199). La ville apparaît donc comme l'une des trois possibilités pour un individu de lutter contre la distance ; les deux autres étant la mobilité matérielle (les transports) et la mobilité immatérielle (le courrier et les

télécommunications) (Noizet, 2003 : 52). Jacques Lévy détermine que " pour relier deux objets sociaux *a* et *b*, soit on déplace matériellement *a* vers *b* (mobilité), soit on se contente de faire circuler de l'information de *a* vers *b* (télécommunication), soit enfin on place *a* et *b* en contact direct, de manière à éliminer la distance en créant un lieu (coprésence) " (Lévy, 1999 : 199).

Les définitions des archéologues anglais se rapprochent quelque peu de celle donnée par Jacques Lévy. Richard Hodges, laissant de côté les aspects purement juridiques de la définition de la ville, met en évidence le couple densité/diversité. Une ville est, selon cette théorie, une concentration d'individus d'une certaine taille induisant une population sensiblement plus nombreuse que les communautés ne recherchant que la subsistance (Noizet, 2003 : 52). La majorité des habitants d'une ville ne doit pas être engagée à plein temps dans les activités agricoles. En outre, dans cette *working definition*, ce type de communauté comprend plusieurs institutions de sorte qu'un monastère ou un palais ne peut être qualifié d'urbain que s'il est le centre d'une population qui dépasse les simples moines, ministres ou rois (Hodges, 1989 : 23). Cette définition atténue le caractère spatial de la ville. En effet, les notions de densité et de diversité sont sociospatiales dans la mesure où toute ville est composée d'une société et d'un espace, ces deux composantes interagissant en permanence (Noizet, 2003 : 52).

Plus récemment, Gaël Simon, en se fondant sur l'article de Brian Berry *Cities as systems within systems of cities* (Berry, 1964), a déterminé l'importance des concepts de centralité et d'inscription dans une hiérarchie dans la définition de la ville. Cette théorie ne sera pas approfondie puisque l'objectif de cette thèse n'est pas de placer la ville de Rouen dans un système de ville<sup>10</sup>. Quelle que soit la définition adoptée, Rouen est considérée comme une ville depuis toujours : depuis l'Antiquité au moins. Son statut à l'époque gauloise est certainement ce qui l'a menée à porter encore son nom (cf. 1.1.3. et 4.1.).

### ***1.1.2. La ville, fruit de l'interaction permanente des sociétés avec leur espace***

Cette impossibilité de définir l'objet ville tient au fait que la ville est le produit de l'interaction permanente entre les activités sociales et la matérialité de son espace (Noizet, 2003 : 52). La structure matérielle et physique de la ville est fossilisée dans les sources planimétriques telles que

---

<sup>10</sup> Concernant ces concepts, je renvoie au développement réalisé par Gaël Simon dans sa thèse (Simon, 2015 : 42-47).

le cadastre napoléonien. Afin de comprendre l'objet ville, il est nécessaire de décrire soigneusement son organisation parcellaire ainsi que son réseau viaire. Le postulat de ce type d'étude lié à la fabrique urbaine est que la structuration de l'espace urbain ne peut être interprétée en termes de projet social volontaire (Noizet, 2003 : 52). Or les communautés religieuses ont joué, consciemment ou non, un grand rôle dans la structuration de l'espace urbain.

En 2000, Henri Galinié pose les bases d'un concept fondateur pour les études urbaines : " la ville, comme tout, est un impensé " (Galinié, 2000a : 81). Autrement dit, " aucune société urbaine n'a pour projet conscient de « faire de la ville », de produire de l'urbain observable qui résulte de ses actions " (Galinié, 2000a : 82). Hélène Noizet, ayant formalisé ce concept avec Henri Galinié, est consciente de la difficulté à accepter cette idée tant " elle nous entraîne loin des chemins rassurants du projet urbain ou de la planification " (Noizet, 2003 : 53).

La ville, pensée en tant qu'impensé, est dérivée de la vision de Michel Lussault qui étend ce principe à tout l'espace et non seulement à la ville : l'espace tout entier est un impensé et la ville en est un type particulier (Lussault, 1996 ; Galinié, 2000a : 81). La société n'a pas conscience de faire de la ville, elle " est dans l'incapacité de concevoir un projet à sa dimension, de s'assigner une fin collective telle qu'œuvrer à produire de l'urbain " (Galinié, 2000a : 76-80). Les habitants ne sont donc pas conscients de produire un espace typiquement urbain. Ils n'ont d'ailleurs certainement pas conscience de vivre à l'intérieur de la ville avant le 12<sup>e</sup> voire le 13<sup>e</sup> siècle, date à laquelle les premières organisations urbaines apparaissent<sup>11</sup>.

L'urbanisation est, selon Hélène Noizet, aussi délicate à analyser que la civilisation des mœurs, étudiée par Norbert Elias. Ce sociologue a démontré dans *La civilisation des mœurs* et dans *Société de cour* que la transformation des relations sociales avait conduit à une forte intériorisation de la violence (Élias, 1991 ; Élias, 1974). Le point fort de cette transformation, nommée par Norbert Elias le procès de civilisation, se déroula sous Louis XIV. Durant la deuxième moitié du 17<sup>e</sup> siècle, " les impératifs et les interdits de la société ont progressivement été intégrés dans les consciences individuelles au point d'être transformés en contraintes intérieures, c'est-à-dire que les instincts ou

---

<sup>11</sup> Cette remarque vaut également pour les périodes antérieures. Les habitants de Rouen n'avaient probablement pas, aux 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> siècles, conscience de vivre à l'intérieur d'une ville. Il est possible d'imaginer que dans les autres agglomérations, apparaissant durant la période romaine et subsistant jusqu'au 21<sup>e</sup> siècle, cette non-conscience de vivre dans une entité spécifique se démarquant à l'intérieur d'un territoire donné : on pense ici à Angers (Lefèvre, 2010), Vendôme (Simon, 2015), Tours (Galinié, 2007), Bordeaux (Jean-Courret, 2006), Lyon (Pelletier, 2004 ; Pelletier *et al.*, 2004) ou encore Toulouse (Cazes *et al.*, 2010).

les tendances propres à l'individu tendaient à être contenus au lieu d'exploser au grand jour " (Noizet, 2003 : 53). Cet accroissement de l'autocontrainte, perçu dans les divers comportements interindividuels, est un processus bien réel mais jamais défini en tant que tel. La même remarque peut être appliquée à l'urbanisation. Certaines affirmations de Norbert Elias à propos des civilisations peuvent être utilisées dans les études sur les dynamiques urbaines. Dans la *Société des individus*, Norbert Elias déclare que " bien qu'intégrés dans les objectifs à court terme de nombreux individus et groupes d'individus, tous ces instruments et ces institutions n'en continuent pas moins, si on les observe à long terme, d'évoluer dans une direction qu'aucun individu ni groupe d'individus vivants n'a véritablement voulue ni décidée. [...] chaque étape intermédiaire a été déterminée par les désirs et les projets de différents individus ou groupes d'individus ; mais ce qui s'est institué jusqu'à ce jour par cette voie, nos normes de comportement et la structure de notre intériorité n'ont en aucun cas été projetées ni voulues par des individus isolés " (Élias, 1997 : 107). En transposant ces propos à la ville, il est possible de poser un postulat selon lequel la ville existe, qu'elle est descriptible et caractérisable par bien des façons mais que rien n'a jamais été préconçu ou organisé volontairement pour que cela soit envisageable. Cette contradiction entre un objet palpable mais non réalisé de manière consciente aide à comprendre les rapports dialectiques entre l'espace et la société.

Les rapports dialectiques ont surtout été étudiés par le géographe Guy Di Méo. Ses outils sur le mode relationnel mettent en valeur l'interaction dynamique et permanente entre la société et son espace urbain. Ainsi, la structure matérielle de la ville a été en partie conditionnée par les activités sociales, lesquelles ont contribué involontairement à la façonner d'une certaine manière ; en contrepartie, l'espace de la ville influe sur les activités sociales ultérieures. En somme, l'urbanisation apparaît comme un processus complexe se traduisant " par une densification et une diversification conjointes et réciproques de l'activité sociale et de l'espace urbain " (Noizet, 2003 : 53). Ce rapport dialectique entre la société et la structure de la ville est le fondement du concept de fabrique urbaine. Ce concept, issu de l'archéologie britannique, a été formalisé par Henri Galinié afin de définir " le processus par lequel l'interaction entre société urbaine et ville, dans sa réalité matérielle, espaces et territoires, produit un espace urbain spécifique en perpétuelle transformation " (Galinié, 2000a : 73-84).

Affirmer le rôle des sociétés dans les transformations urbaines échoit à nier que la ville a une existence propre. Cette idée contrevient donc à toute tentation organiciste, c'est-à-dire à tout

raisonnement considérant la ville comme un être vivant. Selon Henri Galinié, " considérer la ville comme un être vivant revient à postuler son existence autonome, individuelle, et à minimiser la nécessité de l'intervention permanente et impérative de la société " (Galinié, 2000a : 41). La ville serait, d'après cette théorie, un objet autonome qui posséderait ses logiques propres, virtuellement distinctes de celles de la société qui y agit (Lefèvre, 2010 : 26). Or la ville n'est pas un être vivant : elle ne naît ni ne meurt comme un être humain. Elle ne se produit pas par elle-même mais la société transforme son espace pour répondre à ses besoins. Sans sa population, une ville n'existe pas.

Si le fait que la ville soit issue de l'interaction permanente et dialectique entre la société urbaine et son espace, l'affirmation – retrouvée dans toute thèse sur la fabrique urbaine –, selon laquelle la ville est un impensé, a conduit plusieurs chercheurs à s'interroger. Ainsi, Pierre Garmy, en 2009, se demande, dans son habilitation à diriger des recherches, si " la ville est (toujours) un impensé " (Garmy, 2009 : 17). Suivant ce chercheur, cette affirmation est controversée principalement parce que la proposition initiale ne laisse aucune place à la planification urbaine pouvant être définie comme la volonté consciente et finalisée de la puissance publique de " faire de la ville " (Garmy, 2009 : 17-18). Or l'auteur démontre, en se fondant sur des exemples avérés, qu'il y eut bel et bien " dans le processus d'urbanisation des moments où la volonté programmatique l'emporte sur toute autre forme de production sociale de l'espace urbain " (Garmy, 2009 : 18). Or ces planifications apparaissent comme un événement ponctuel dans un processus beaucoup plus long durant lequel la ville, dans son entier, se développe et se transforme par les interactions permanentes et dialectiques de la société avec la structure matérielle de la ville. La ville est donc bien un impensé mais uniquement si celle-ci est considérée comme un tout. Telle est la conclusion de Pierre Garmy qui ajoute pour finaliser son raisonnement que la ville à un instant T de son histoire est " l'aboutissement aléatoire et provisoire d'une histoire complexe où, comme dans tout système auto-organisé, "la ville est un système dans un système de villes" (Berry, 1964) ont joué successivement la fabrique au sens donné plus haut et des bifurcations, des chocs – que sont les opérations de planification volontaires – qui ont modifié le cours de celle-ci avant qu'elle ne reprenne un rôle primordial jusqu'à la bifurcation suivante, etc " (Garmy, 2009 : 20).

En somme, on retiendra que la ville est le fruit des relations dialectiques entre la société et son espace. Elle est un " pur produit et un pur construit, elle n'existe pas en soi : chaque société la



transforme selon ses besoins et la structure selon son organisation propre, sa loi sociale " (Galinié, 2000a : 76). La ville est donc un objet fondamentalement social créé par la société qui y évolue. En cela, l'" espace urbain est apte à rendre compte des sociétés qui l'ont successivement occupé et transformé : derrière l'espace, les sociétés " (Galinié, 2000a : 76). De ce fait, la ville apparaît comme la résultante d'initiatives fréquemment individuelles, parfois collectives ou décidées par une quelconque autorité sur un espace particulier, restreint et parfois nettement délimité (Lefèvre, 2010 : 25).

La définition et les concepts liés à l'analyse de la ville étant posés, il apparaît nécessaire de déterminer ce qu'est la ville de Rouen et, en l'occurrence, de caractériser le site et la situation de cet espace durant la période étudiée.

### ***1.1.3. Fixer un cadre : site et situation de Rouen***

La caractérisation géologique comme géographique du site de Rouen apparaissait comme un préalable nécessaire afin de comprendre le développement de la ville. Par sa position, le noyau urbain puis la ville de Rouen ont connu un développement des plus importants de l'Antiquité à la fin du Moyen Âge. En effet, la ville recouvre une place centrale au sein des différents territoires se succédant du 4<sup>e</sup> siècle au 16<sup>e</sup> siècle. Néanmoins, outre sa situation au cœur d'un territoire et d'un contexte plus général, Rouen apparaît comme une ville aux contours flous. Il apparaissait donc essentiel de déterminer quelles sont les limites de la ville prises en compte dans cette étude. En outre, plusieurs précisions méritaient d'être apportées en ce qui concerne les bornes temporelles : celles-ci, à l'image des limites de la ville, ne sont pas pérennes.

#### **- Le site de Rouen**

Il est impossible de comprendre la création d'une ville et son extension sans connaître son site. Le terme de site est trop souvent utilisé par les historiens sans en donner le sens. Or afin d'avoir une définition précise de ce terme, il faut regarder du côté des géographes et plus particulièrement prendre en compte la définition donnée dans le *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* de Jacques Lévy et Michel Lussault : le site est " un espace considéré comme localisation

d'une possible installation " (Lévy et Lussault, 2013)<sup>12</sup>. Définir le site d'une ville est primordial puisque l'extension de la ville se fait à partir de ce dernier. L'extension de la ville l'a entouré, dépassé, transformé et parfois abandonné. Connaître le site c'est aussi appréhender ses avantages et ses contraintes, c'est comprendre pourquoi il y a eu une implantation humaine à cet endroit et parfois pourquoi cette dernière a perduré.

- *Des avantages avérés*

Une fois ces jalons posés, une question s'impose : comment décrire le site de Rouen ? Les principales informations sur ce sujet proviennent de l'essor de l'archéologie urbaine dans les années 1980. Le site de Rouen est, à première vue, comparable à celui de Paris ou de Londres, un méandre de fleuve. Or la différenciation s'effectue entre Paris et Rouen sur la rive d'implantation. En effet, si Paris est établie sur la rive convexe de la Seine, la particularité de Rouen est qu'elle se situe sur la rive concave (Ballais, 1984 : 115)<sup>13</sup>. La différenciation entre ces deux rives est la suivante : une rive concave est serrée de près par un versant abrupt alors qu'une rive convexe est plate et relayée par une pente douce mais marécageuse et inondable (Lefèvre, 2004 : 42). Rouen

---

<sup>12</sup> Jacqueline Beaujeu-Garnier donnait, en 1980, la définition suivante : " le site est le lieu précis où s'est faite l'implantation initiale " (Beaujeu-Garnier, 1997 : 53). Il faut éviter de confondre le site et la situation. La situation, contrairement au site, se définit comme les conditions générales de l'environnement d'une ville. Elle a une valeur plus permanente que les siècles ont contribué à mettre diversement en valeur. La situation est presque toujours liée à une facilité de communication, soit pour l'exploiter, soit pour la bloquer (Beaujeu-Garnier, 1997 : 53).

<sup>13</sup> Entre les deux rives se situaient souvent des îles de plus ou moins grande importance. Entre Rouen et la mer s'était formé un nombre important d'îles : dix-huit îles sont représentées entre l'île Lacroix de Rouen et Duclair sur la carte Magin de 1716. Ces îles sont, pour la plupart, rattachées à la terre ferme : c'est le cas à Rouen des îles Saint-Éloi, Saint-Clément et de la Roquette sur lesquelles furent construits les quais. Ce rattachement se produit au cours du 13<sup>e</sup> siècle : en 1224, les Rouennais obtinrent de Louis VIII le droit d'étendre leur quai vers le fleuve à condition que celui-ci n'entrave pas la navigation (Sadourny, 1976 : 232). Le plan Gomboust indique la présence de trois îles dont la plus importante est l'île de la Moucque, actuelle île Lacroix. Ces îles n'étaient pas centrales pour l'urbanisation et le développement de la ville de Rouen. La principale île rouennaise, l'île Lacroix, reste peu urbanisée jusqu'au 20<sup>e</sup> siècle. La construction d'un pont au début du 19<sup>e</sup> siècle a probablement contribué au développement de l'île. Sur le cadastre de 1827 sont uniquement représentés des entrepôts. En somme, les Rouennais n'ont pas pu valoriser cette île au Moyen Âge ou encore à l'époque moderne. Ce fait différencie la ville de Rouen de la ville de Paris dans laquelle l'île de la Cité a joué un rôle central dans son développement. L'espace urbain sur l'île de la Cité se structure fortement au sein de l'enceinte romaine au cours des invasions vikings du 9<sup>e</sup> siècle. Elle sert de refuge pour les habitants de Paris ainsi que pour les reliques des abbayes de la rive gauche. La présence du quartier juif de Paris mentionnée pour la première fois en 1119 a sans doute contribué au dynamisme de cet espace. Zone d'habitat et également zone prospère pour les établissements religieux, l'île de la Cité bénéficie également d'une activité commerciale importante. L'île possède deux ports : le port Saint-Landry au nord et le port Notre-Dame et un marché, le marché Palu, au débouché du Petit Pont, déplacé vers l'ouest au 16<sup>e</sup> siècle, le Marché Neuf. À Tours, les îles de la Loire restent naturelles (Seigne et Neury, 2007 : 232) alors qu'aucune île ne semble s'être formée sur la Tamise au niveau de Londres.

est née sur une rive concave paraissant *a priori* peu adéquate mais protégée des inondations contrairement à l'autre rive plus marécageuse (Fig. 1.1). Cependant, le site possédait plusieurs avantages que les autres sites de la basse vallée de la Seine n'avaient pas : une vaste terrasse plane d'environ 40 ha entre une rive concave de Seine et un versant moins abrupt<sup>14</sup>. Cette terrasse est ainsi hors inondation et il semble qu'elle n'en ait jamais subi<sup>15</sup>. Un autre avantage subsistait dans la consistance du talus au bord sud de la terrasse. En effet, le sous-sol caillouteux du talus, et non marécageux comme dans la plupart des cas, permettait, avant tout aménagement, l'amarrage et l'accostage de bateaux. Enfin, le versant dominant la terrasse possédait une ligne de sources donnant naissance à des ruisseaux ; ces derniers traversaient la terrasse avant d'atteindre la Seine (Fig. 1.2). En somme, le site de Rouen disposait de plus d'avantages que d'inconvénients : une terrasse stable et protégée des débordements de la Seine, un lieu d'échouage ainsi qu'une facilité d'accès à l'eau<sup>16</sup>. Ces principales qualités ont certainement eu une influence sur l'installation anthropique. Bien qu'ils soient moindres, d'autres avantages étaient perceptibles. Le versant dominant de la terrasse est exposé au sud et est donc ensoleillé et protégé du vent. De plus, il est entaillé, ce qui facilite la communication avec le pays de Caux. Enfin, ce versant possède un intérêt défensif : les ennemis pouvaient être aperçus de la cité en contrebas. Il faut noter aussi que le sous-sol de la terrasse possédait des ressources non négligeables. Par ressources j'entends des galets de silex pour les constructions mais aussi un terrain fertile caractérisé par une nappe de limon argileux fournissant également un bon matériau pour les constructions en terre.

Parler de contraintes de site pour Rouen est une pensée de contemporains. En effet, lorsque les hommes étendirent la ville, ils furent confrontés à divers problèmes, notamment aux terrains

---

<sup>14</sup> Cette terrasse a une forme ovoïde dont la limite nord passe légèrement au sud et parallèlement à la rue Thiers. Selon Jean-Louis Ballais, " la pointe occidentale arrive un peu au sud-ouest de la place Cauchoise. De là, vers le sud-est, la limite rejoint les remblais de bord de Seine en face du pont Jeanne d'Arc, puis le carrefour rue du général Leclerc/rue de la République, passe à l'ouest du carrefour de la rue du Ruissel et de la rue Eau-de-Robec, sous l'église Saint-Ouen et rejoint le sud de la rue Thiers " (Ballais, 1984 : 117-118).

<sup>15</sup> Selon David Lefèvre, l'altitude de la place de la cathédrale est de 14 m NGF alors que celle de l'inondation de 1658, la plus grave connue à Rouen, est de 7,5 m NGF. Ces altitudes indiquent que la terrasse de Rouen n'a jamais subi de dégâts naturels liés au fleuve.

<sup>16</sup> Ce dernier point constitue une des particularités de Rouen. En effet, le site est un lieu où la disponibilité de l'eau n'est pas un problème. La Seine est un premier point d'eau utilisé pour les besoins des habitants mais il existe d'autres ressources hydriques. Il y a les sources du versant dont on a parlé précédemment. De simples canalisations peuvent conduire l'eau au centre de la ville. Autre point : il existe une nappe d'eau sous pression contenue dans le cailloutis de la terrasse. Les puits permettent d'atteindre cette nappe et d'alimenter la ville en eau. Ainsi, " les ressources en eau du site de Rouen, abondantes et de bonne qualité, étaient considérablement supérieures en quantité et en qualité à ce qu'on trouvait dans n'importe quel autre secteur de la basse vallée " (Lefèvre, 2004 : 44-45).

marécageux qu'il fallut assainir mais le site, défini comme je l'ai fait auparavant, possédait plus d'atouts que d'inconvénients. Cet atout favorisa une installation anthropique (cf. 1.1.3. et chapitre 4.).

- ***Un site géologique complexe***

La connaissance des caractères géologiques du site de Rouen aide à comprendre le " déterminisme de ses qualités exceptionnelles " (Lefèvre, 2004 : 44). N'étant pas géologue, je me fonde essentiellement pour cette partie sur le chapitre rédigé par Daniel Lefèvre dans la carte archéologique de la Gaule. Cette description de la formation du sol géologique rouennais est la plus récente et la plus accessible à la compréhension des non-spécialistes (Lefèvre, 2004)<sup>17</sup>.

Il est nécessaire de distinguer d'une part l'histoire des dépôts de surface, autrement dit les alluvions ou limons, inextricablement liés à l'histoire du relief, et d'autre part l'histoire du *substratum* des dépôts de surface lequel constitue le sous-sol plus profond (Lefèvre, 2004 : 45).

Le *substratum* est composé dans presque toute la région de couches de craie à silex particulièrement visibles sur la tranche des falaises du littoral (Étretat, Fécamp, etc.) et dans les versants abrupts de la vallée de la Seine (Duclair). La craie est, dans la majorité des cas, subhorizontale mais localement, il peut exister des accidents, des failles ou des bombements. Sur le site de Rouen, les couches déposées au Crétacé ont été déformées en bosse au cours de l'ère tertiaire (Fig. 1.3). Cette anomalie induit qu'à Rouen, le fond des vallées (Seine, Cailly et Robec) a dépassé la base de la craie et le creusement s'est terminé dans les couches inférieures : sables et argiles du Crétacé inférieur et jusqu'aux calcaires jurassiques (Lefèvre, 2004 : 45). Les versants, à Rouen, et dans les vallées affluentes du Cailly et du Robec, montrent à l'affleurement dans leur partie supérieure la craie à silex résistant et des sables et argile, roche tendre, dans la base des versants. Cette configuration géologique explique que le versant dominant au nord de la terrasse du centre-ville présente une pente modérée et est entaillée de vallons. En effet, sa base argileuse favorise les glissements de terrain et les ravinements. Cette argile contraint la nappe d'eau contenue

---

<sup>17</sup> D'autres études sur le site de Rouen existent mais celles-ci sont assez anciennes. Je pense, entre autres, à l'article de Roger Dion intitulé " Observations sur le site de la ville de Rouen " publié dans les *Annales de Normandie* en 1932 (Dion, 1932).

dans la craie à se répandre dans le versant en donnant la ligne de sources signalée ci-dessus (Fig. 1.2).

Le relief de Rouen s'est façonné pendant les deux derniers millions d'années. Il y a plus de deux millions d'années, tout le nord-ouest du Bassin parisien était une plaine basse au niveau de la mer. Le sous-sol était alors composé de la craie à silex couverte de sédiments marins et estuariens, argileux et sableux. La région commence de se soulever lentement à raison de 5,5 mm par siècle. La Seine et les autres rivières se sont encaissées dans le plateau en cours. L'alternance de périodes glaciaires et de périodes tempérées a poussé les méandres à s'agrandir ceci en même temps qu'ils s'encaissaient. La combinaison de l'enfoncement et des déplacements latéraux du fleuve a laissé des terrasses étagées qui sont des lambeaux des anciens fonds tapissés de cailloutis (Lefèvre, 2004 : 45). L'interfluve entre la Seine et le Robec a été raboté par la Seine à chaque période glaciaire. Il y a environ 200 000 ans, le fond de la vallée du Robec, à l'endroit qui est devenu depuis la terrasse du centre-ville, s'est trouvé placé contre la Seine, sans séparation (Lefèvre, 2004 : 45).

L'alternance des périodes froides et tempérées est à l'origine des fluctuations du niveau marin. Sur le site de Rouen, le changement principal fut l'élévation de la Seine d'environ 15 m (Fig. 1.4). Le talus qui fait passer du fleuve sur la terrasse s'est trouvé diminué à cause de l'envolement de sa base : il y a 8 000 ans, la dénivellation était supérieure à 20 m ; à l'époque romaine, celle-ci n'était plus que de 5 à 10 m. Durant la période romaine, la dernière montée des eaux notable était de 1 m. Les individus installés sur la terrasse ont certainement subi des inondations encore plus graves que lors des grandes crues de la Seine. Les dispositifs mis en place pour consolider les édifices – principalement des remblais massifs constitués de blocs calcaires – reflètent la manière dont les habitants ont fait face à ce phénomène.

- ***Un site au carrefour de différentes sources hydriques***

Les habitants de Rouen ont toujours utilisé l'eau de la Seine pour subvenir à leurs besoins. Néanmoins, ils ont toujours eu à disposition d'autres sources de meilleure qualité.

La ligne de sources sur le versant nord procurait une eau de bonne qualité aux habitants de la ville. Ces derniers devaient simplement installer des canalisations conduisant l'eau au cœur de la ville. Une de ces sources alimentait la Renelle, ruisseau se déversant dans la Seine. La Renelle est

probablement une construction humaine. Le ruisseau naturel dont le tracé initial menait jusqu'à la place du Vieux-Marché a certainement été dévié en un tracé rectiligne jusqu'à la Seine.

Les Rouennais bénéficiaient, pour leur approvisionnement en eau, d'un sous-sol riche qu'ils pouvaient exploiter grâce à des puits. Dans les cailloutis de la terrasse se trouvait une nappe d'eau sous pression. Cette nappe est principalement alimentée par l'eau des sources qui se réinfilte dans la pente et pénètre dans la terrasse caillouteuse (Lefèvre, 2004 : 47)<sup>18</sup>. Cette nappe d'eau est emprisonnée entre d'une part des sables ferrugineux et argileux peu perméables et d'autre part une couverture argilolimoneuse, elle aussi peu perméable. La nappe d'eau est donc captive, sous pression : il suffit de creuser jusqu'aux cailloux pour que l'eau apparaisse et remonte peu à peu à la surface. Dans certains secteurs, les puits étaient artésiens, c'est-à-dire que l'eau sortait à l'extérieur en bouillonnant. Cette particularité a été exploitée durant la période romaine puisque des fontaines artésiennes ont été mises au jour lors des fouilles place de la Haute Vieille Tour ou place de la Pucelle (Halbout P. et Halbout D., 1979 ; Halbout-Bertin et Halbout, 1978 ; Langlois *et al.*, 1993) (Fig. 1.5). Ces nappes captives présentaient un avantage indéniable pour les habitants de Rouen : l'eau était préservée de toute pollution. En effet, la pression poussant l'eau vers l'extérieur empêchait aussi l'entrée dans la nappe des infiltrations polluantes.

Afin d'être le plus précis possible, Daniel Lefèvre qualifie cette nappe de semi-captive (Lefèvre, 2004 : 47). La couche argilolimoneuse située au-dessus de la nappe n'était pas totalement imperméable. De ce fait, l'eau sous pression la pénétrait lentement. La couverture argilolimoneuse avait donc une teneur en eau continuellement élevée, ceci d'autant plus que les sources du versant l'irriguaient abondamment. Le terrain apparaissait donc très favorable aux cultures mais la forte

---

<sup>18</sup> Au début du 16<sup>e</sup> siècle, l'approvisionnement en eau courante est toujours de circonstance. La nappe phréatique est peu profonde permettant ainsi aux habitants de construire des puits dans leurs caves. De nombreux puits publics sont également édifiés à partir du 13<sup>e</sup> siècle. À la fin du 15<sup>e</sup> siècle, Rouen ne dispose encore que de l'eau de la source de Gaalor (Delsalle, 2007 : 15). Cette source alimente depuis le milieu du 13<sup>e</sup> siècle le couvent des Franciscains, la fontaine Massacre et la fontaine du Gros-Horloge. Les Rouennais, aidés du cardinal d'Amboise, acquièrent vers 1500 la capture de la source de Carville à Darnétal. De cette source partent deux conduites : la conduite de la ville alimentant les fontaines " municipales " entre la Croix-de-Pierre et les Augustins ; la conduite de l'archevêque approvisionne en eau plusieurs couvents, mais principalement l'archevêché et l'Hôtel-Dieu. En 1510, la municipalité décide d'alimenter l'ouest de Rouen grâce à quelques sourcins collectés sur les pentes vers l'extrémité de la rue du Renard. Les travaux piétinent, mais reprennent en 1518 lorsque Jacques Le Lieur accède au conseil ainsi qu'au soutien financier de Guillaume le Roux, seigneur de Bourgtheroulde. Jacques Le Lieur est chargé de l'entretien des fontaines de la ville. Dès lors, il entreprend " de visiter, mesurer et représenter leurs parcours avec tout leur équipement " (Delsalle, 2007 : 16). L'approvisionnement en eau est une problématique urbaine à étudier sur la longue durée. Durant la période romaine, les habitants disposaient principalement de la source de Gaalor. Vers le milieu du 16<sup>e</sup> siècle, ils ont été obligés d'entamer des travaux pour faire venir l'eau des sources de Carville et d'Yonville. L'entreprise de Jacques Le Lieur confirme l'importance donnée par la population à cet approvisionnement.

teneur en eau rendait difficile la construction d'édifices, que ceux-ci soient en bois ou en pierre. Pour pallier cette contrainte de site, les habitants ont été obligés de drainer, de remblayer ou encore d'appuyer les fondations sur le niveau caillouteux.

Une eau de bonne qualité est découverte au 17<sup>e</sup> siècle au confluent du Robec et du Cailly avec la Seine. Ces sources ferrugineuses ont été, entre autres, exploitées par les Bénédictines du prieuré Saint-Paul.

Les habitants bénéficiaient également de la proximité du Robec et de l'Aubette à l'est de la ville. Ces deux rivières furent principalement utilisées dans le cadre d'activités économiques : plusieurs moulins sont édifiés sur le Robec au Moyen Âge. En outre, ces deux rivières étaient souvent polluées par l'activité des tanneurs ou des teinturiers dès le 13<sup>e</sup> siècle.

## - **Situation de Rouen**

Le site de Rouen était, en bien des points, propice à une installation anthropique. Comme nous le verrons plus en détail plus tard (cf. chapitre 4), un premier noyau urbain apparaît sur le site de Rouen sous Auguste. Or la situation de cette ville au sein d'un territoire varie. Il ne s'agit pas ici de traiter de la topographie de la ville et moins encore de faire une histoire événementielle de Rouen mais davantage de montrer la place qu'elle avait au sein d'un territoire donné et donc d'étudier comment la ville de Rouen s'adapte aux divers changements politiques, économiques et territoriaux qui eurent lieu entre la période romaine et la fin du Moyen Âge.

### • ***Rouen comme capitale politique et religieuse de la Seconde Lyonnaise***

Lors de la conquête de la Gaule, les habitants de la région, les Vélocasses, sont cités par César dans sa *Guerre des Gaules*<sup>19</sup>. Les Vélocasses faisaient partie, par leur occupation au nord de la

---

<sup>19</sup> Les Vélocasses sont cités, pour la première fois, lorsque Jules César narre l'épisode de la guerre des Belges en 57 av. J.-C. : " Quant à leur nombre [aux Gaulois], les Rémois dirent qu'ils avaient à ce sujet les données les plus certaines, ayant, à cause de leurs liaisons de voisinage et de parenté, été à même de connaître les contingents que, dans l'assemblée générale des Belges, chaque peuple avait promis de fournir pour cette guerre ; qu'au premier rang pour le crédit, le courage et la population, se plaçaient les Bellovaques, capables de mettre cent mille hommes sous les armes ; qu'ils en avaient promis soixante mille d'élite, et demandaient le commandement de toute l'armée ; que leurs voisins, les Suessioniens, possesseurs d'un territoire très-étendu et très-fertile, avaient eu pour roi, dans un temps même fort récent, Divitiacus, le plus puissant prince de la Gaule, dont l'Empire s'étendait non seulement sur une grande partie de

Seine, du peuple belge (Lequoy, 2004a : 59). Ils participent aux soulèvements de 57 av. J.-C. et de 51 av. J.-C. contre les Romains mais ne fournissent qu'un faible contingent de 10 000 hommes (cf. note 19). Lors du découpage administratif réalisé par Auguste, les territoires des Vélocasses et des Calètes, situés au nord de la Seine, sont rattachés à la Lyonnaise. Tandis que Rouen et Lillebonne ne recouvraient que peu d'importance sous les Gaulois, ces deux entités deviennent, sous Auguste, des capitales. Comment expliquer le choix de Rouen alors qu'elle n'avait jusqu'alors été le lieu que de quelques occupations mineures ? En 1998, plusieurs sites de l'âge du Fer ont été mis au jour dans la commune de Bois-Guillaume, à environ 4 km de Rouen. Les investigations archéologiques mettent en évidence une grande diversité d'occupations du deuxième âge du Fer se poursuivant jusqu'à la période gallo-romaine. Il est retenu de la découverte de ces sept sites que la ville de Rouen s'inscrit dans une " trame agricole et commerciale ancienne qui devait, de fait, générer un certain dynamisme local propre à favoriser l'émergence du noyau urbain " (Delestre, 1999 : 60-74). Le site où se développera la ville de Rouen possédait de nombreux avantages topographiques mais surtout sa position sur la vallée de la Seine constitue un avantage commercial indéniable. En effet, cette route fluviale liait la Méditerranée à la Bretagne insulaire (Lequoy, 2004a : 59). La Seine se révèle donc être un axe fluvial important doublant celui du Rhône. La position près de la Seine apparaît encore plus avantageuse à partir du moment où l'empereur Claude conquiert la Bretagne (43 apr. J.-C.). Les itinéraires antiques situent Rouen comme station d'une voie stratégique qui double l'axe fluvial et comme point de départ de voies se dirigeant vers la Basse-Normandie et les régions du Centre. Les liaisons terrestres entre Rouen et les autres capitales du nord de la Gaule apparaissent peu aisées. Le noyau urbain est tout de même relié à plusieurs

---

ces régions, mais encore sur la Bretagne ; qu'aujourd'hui ils avaient pour roi Galba, à qui, d'un vœu unanime, les alliés avaient déféré la suprême direction de la guerre, à cause de sa justice et de sa prudence ; que ce prince possédait douze villes, et avait promis d'armer cinquante mille hommes ; que les Nerviens, habitant l'extrémité de la Belgique, et passant pour les plus barbares d'entre les Belges, fournissaient pareil nombre de cinquante mille hommes, les Atrebatés quinze mille, les Ambianiens dix mille, les Morins vingt-cinq mille, les Ménapiens, neuf mille, les Calètes dix mille, les Vélocasses et les Véromanduens ensemble pareil nombre, les Atuatiques, vingt – neuf mille ; que les Condrusiens, les Éburons, les Cérésiens et les Pémaniens, tous connus sous la dénomination commune de Germains, étaient estimés devoir fournir quarante mille hommes " (*Guerre des Gaules...*, II, 4 : 56). Les Vélocasses sont également mentionnés lors de la guerre de Jules César contre les Bellovaques en 53 av. J.-C. : " Ceux-ci, interrogés par César sur le lieu où s'était portée la masse des habitants, et sur leur dessein, répondirent que tous les Bellovaques « en état de porter les armes s'étaient réunis sur un seul « et même point, avec les Ambianiens, les Aulerciens, les Calètes, les Vellocasses et les Atrébates ; qu'ils « avaient choisi pour la position de leur camp un «lieu élevé et environné d'un marais impénétrable ; «qu'ils avaient déposé tous leurs bagages dans des forêts «situées au-delà ; qu'ils avaient été excités à cette guerre «par plusieurs chefs...» " (*Guerre des Gaules...*, VIII, 7 : 344)



capitales (Fig. 1.6) : *Juliobona* (Lillebonne), Lutèce (Paris), *Breviodorum* (Brionne), *Ugate* (Caudebec-les-Elbeuf).

Rouen, capitale sous Auguste alors qu'elle n'est encore qu'un *noyau* urbain, resta capitale pendant plusieurs siècles. Après 293, l'empereur Dioclétien fait de Rouen la capitale de la Seconde Lyonnaise. Ce choix paraît surprenant puisque la ville est excentrée par rapport à sa province. L'appellation de la ville apparaît tout aussi étonnante : nommée comme *civitas Rotomagensium* lors du concile d'Arles de 314, elle tient son nom des habitants de la ville et non pas, comme pour les autres capitales de cité, du nom du peuple dont elle est le chef-lieu (Lequoy, 2004b : 70-71). À partir de 364 – peut-être de 369 –, la Seconde Lyonnaise est découpée en deux. *Rotomagus* devient alors la capitale de la Seconde Lyonnaise dont les limites correspondent à la Normandie actuelle (Fig. 1.7 et 1.8). Capitale de province, Rouen est également une capitale religieuse dès le 4<sup>e</sup> siècle. La présence d'un évêque à Rouen, *Avitianus*, et d'un diacre *Nicetius*, au concile d'Arles de 314, atteste que Rouen est à cette date siège un évêché. En somme, du 1<sup>er</sup> siècle au 4<sup>e</sup> siècle, le statut de la ville de Rouen s'élève : elle est, à la fin du 4<sup>e</sup> siècle, siège d'un commandement militaire et d'un évêché (Lequoy, 2004b : 71).

- ***La civitas Rotomagensium au haut Moyen Âge : chef-lieu de pagus et siège archiépiscopal***

L'importance de la ville ne décroît pas durant les siècles suivants. Elle est, durant le haut Moyen Âge, un important siège administratif. La ville est en effet le chef-lieu d'un *pagus* qui couvre un territoire allant de la Risle à l'Andelle et du pays de Caux à l'Évrecin (Le Maho, 2004a : 268). La ville devient, vers le milieu du 8<sup>e</sup> siècle, le siège d'un archevêché. L'archevêque exerçait son autorité sur un vaste territoire s'étendant de l'embouchure de la Seine jusqu'à Pontoise. Rouen est, enfin, à l'aube des invasions vikings, encore la métropole d'une province ecclésiastique antique connue sous le nom de Seconde Lyonnaise. Selon Jacques Le Maho, la ville de Rouen, vieille capitale régionale, s'apparentait à une " ville célèbre " (Le Maho, 2004a : 268). Autrement dit, Rouen était connue au-delà de sa proche région et constituait une sorte de point de référence géographique. Deux exemples affirment ce rôle : premièrement, l'auteur de la seconde *Vie de saint Wandrille* indique que l'abbaye se situe " près de la cité de Rouen " ; l'auteur des *Gesta Abbatum*

précise que le monastère est " à quinze milles " de la capitale de la basse Seine (Le Maho, 1996a : 21).

Le réseau routier autour de la ville diffère peu de celui mis en place sous les empereurs romains. Rouen est toujours reliée aux principales villes du royaume : à Paris mais également à Lillebonne, à Arques, à Beauvais ou encore à Caudebec-en-Caux. La présence de nombreux *xenodochia*, ou encore celle d'importants relais tenus par des abbayes, le long de ces grands axes menant à Rouen, donnent l'impression d'un réseau routier particulièrement actif et fréquenté (Le Maho, 1996a : 22). Rouen est donc à la fin du haut Moyen Âge bien intégrée au réseau routier régional comme extrarégional. En outre, la ville, comportant un port dès l'Antiquité, était le point de jonction des routes maritimes et continentales. En effet, la mention d'un tonlieu en 779, l'émission par l'abbaye de Saint-Ouen dans le second tiers du 8<sup>e</sup> siècle de ses propres deniers d'argent et l'existence d'un atelier monétaire royal au 9<sup>e</sup> siècle, dépendant du bureau de la Monnaie de Quentovic, témoignent de l'importance de Rouen comme place d'échange et port de transit (Le Maho, 2004a : 279). Rouen apparaissait comme le lieu de passage obligé des navires redescendant le fleuve mais également pour ceux remontant la Seine. Les premiers transportaient le produit des vignobles bourguignons et parisiens des abbayes de Jumièges et de Saint-Wandrille ou, dans un tout autre registre, des matériaux de construction tels des sarcophages en plâtre de la région parisienne ou en pierre de l'Oise et certainement de la pierre à bâtir provenant des domaines du chapitre dans le Beauvaisis. Pour les navires remontant la Seine, Rouen était une étape pour les marchandises que les abbayes parisiennes faisaient venir de leurs lointaines dépendances tel le bois de la forêt de Vièvre que la grande abbaye de Saint-Germain-des-Prés faisait venir de son domaine de Villers-sur-Mer dans le Calvados.

En outre, la ville de Rouen entretenait des liens économiques avec les *wics* anglo-saxons tels Quentovic ou encore Hamwic<sup>20</sup>. Ce commerce maritime de la basse Seine vers la Manche et la mer

---

<sup>20</sup> Les liens économiques entre Quentovic et Rouen apparaissent nettement dans deux textes. Le premier est le règlement monétaire de 864 stipulant que l'atelier monétaire de Rouen *ad Quentovicum ex antiqua consuetudine pertinet*. Le deuxième texte témoignant de ces liens est un passage de la chronique de Fontenelle narrant la nomination par Charlemagne d'un certain Gervold, abbé d'un monastère du pays de Rouen, comme administrateur du bureau de tonlieu de Quentovic (Le Maho, 2004a : 279). Ces liens ne sont pas attestés uniquement par les sources textuelles. La découverte d'une pièce au sud de Paris présentant le style caractéristique de Quentovic mais frappée du nom de Rouen témoigne également de ces liens. Jens Christian Moesgaard date cette monnaie vers 879-887 (Moesgaard, 2016 : 427). Rouen entretenait également des liens commerciaux avec Hamwic. La découverte d'une céramique blanche, datée des premières décennies du 8<sup>e</sup> siècle, caractéristique des ateliers de poterie de la forêt de la Londe, dans le port d'Hamwic illustre que Rouen était intégrée dans le système commercial anglo-frison (Le Maho, 2004a : 279). À Rouen, les fouilles au centre de la ville et plus particulièrement sur le site de la cathédrale ont mis au jour sept monnaies de type

du Nord n'apparaît pas, d'après plusieurs découvertes archéologiques, avant le début du 8<sup>e</sup> siècle. Cette mutation économique coïncide avec la fin de l'exploitation des routes qui, depuis l'Antiquité, avaient relié le *pagus* de Rouen au bassin méditerranéen<sup>21</sup>. Ajoutons également que, si le commerce avec les ports de la côte Atlantique a bien existé, il est en déclin dès le début de l'époque carolingienne<sup>22</sup>. Seules subsistaient les liaisons avec le Cotentin, grand producteur de sel et de craspois, et le Bessin, d'où était apportée la pierre de Caen utilisée dans l'architecture monastique<sup>23</sup>.

- ***De la métropole ducale...***

La cession de Rouen à Rollon, après les invasions vikings du 9<sup>e</sup> siècle, donne lieu à un remodelage territorial de la région. Ainsi, la frontière tracée en 911 pour des motifs militaires " coupait à travers les anciens *pagi* francs de Talou, Vexin et Méresais, traçant autour de la base scandinave un rayon de protection à peu près régulier délimité par la Bresle, l'Epte et l'Avre " (Musset, 1984 : 40). Une " frontière " coupait la vallée de la Seine vers Vernon. Peu à peu, en 924 et en 933, le territoire de la future Normandie reprend, à l'exception du Vexin, les limites de la province ecclésiastique de Rouen. Cette circonscription sera appelée jusqu'à Richard II, comté, puis sous les successeurs de ce dernier, duché. Rouen apparaît en bien des points comme la capitale de ce nouveau territoire (Bauduin, 2006 : 59-61) (Fig. 1.9).

Selon David Bates, l'histoire de Rouen diffère peu de celle des villes d'Europe du Nord au sens où toutes connaissent à cette époque un développement important. La spécificité de Rouen tient à son association avec la montée du pouvoir normand. Plusieurs auteurs décrivent la ville comme la principale ville de Normandie. Dans le *Miracula de saint Ouen*, Rouen est caractérisée comme la

---

anglo-frison (*sceattas*). Deux autres *sceattas* avaient été découverts dans les années 1970. Plusieurs de ces pièces appartiennent à des types que M. Metcalf a répertoriés parmi les monnaies qui circulaient à Hamwic dans le second quart du 8<sup>e</sup> siècle (Le Maho, 2004a : 280). Élisabeth Lorans a publié, sur la formation de ces *wics* anglo-saxons les Actes des rencontres de Göttingen de 2005 dont le thème principal était *Les élites et l'espace urbain : approches archéologique et morphologique (France du Nord et Angleterre, du VII<sup>e</sup> au X<sup>e</sup> siècle)* (Lorans, 2007).

<sup>21</sup> Les témoins archéologiques de ces échanges avec la Méditerranée sont minces. Néanmoins, la découverte d'une lampe tunisienne de la seconde moitié du 6<sup>e</sup> siècle lors des fouilles archéologiques atteste ces liens commerciaux.

<sup>22</sup> La présence de monnaies de Rouen dont le trésor de Bordeaux enfoui vers 675 illustre l'existence d'un commerce avec la côte Atlantique au 7<sup>e</sup> siècle (Le Maho, 2004a : 280).

<sup>23</sup> Le craspois signifie, mot à mot, " poisson grasseyé ". Ce terme peut englober toute espèce de cétacés (Mornet *et al.*, 1997 : 243).

ville capitale et principale de toute la région<sup>24</sup>. Orderic Vital, écrivant dans la première moitié du 12<sup>e</sup> siècle, remarque que toute la Normandie était reconnue par sa domination depuis les temps anciens. Dans la même idée, un poète du milieu du 12<sup>e</sup> siècle profite d'un jeu de mots pour mettre en lumière le fait que si l'on change la syllabe centrale du mot Rouen (*Rothoma*), cela donne le nom de la célèbre capitale italienne Rome<sup>25</sup>. La suite de ce poème est tout aussi élogieuse envers la ville de Rouen. En effet, le poète ajoute que Rouen était embellie par la dignité impériale, desservie par la conquête de la Bretagne et adorée par les Anglais, les Écossais et les Gallois qui lui payaient un tribut<sup>26</sup>. Le rayonnement de Rouen, jusqu'au milieu du 12<sup>e</sup> siècle, paraît, selon les auteurs contemporains, incontestable.

La prééminence de Rouen dans le duché est principalement le résultat de la concentration de diverses fonctions capitales dans la ville. Ainsi, certaines fonctions étaient remplies uniquement dans la ville de Rouen. Le sacre des ducs se déroulait dans la cathédrale de Rouen qui était également l'un des lieux de sépulture privilégiés des ducs de Normandie<sup>27</sup>. La ville était un lieu de

---

<sup>24</sup> " *Nos Francorum et Normmanorum mixto sanguine eruti, Rothomagensem urbem incolimus, quæ urbs caput et princeps est totius Neustria regionis* " (*Miracula quæ post obitum sancti contigerunt. Auctore Fulberto monacho, et plerumque coevo teste...* : 829).

<sup>25</sup> Le poème *Rothoma nobili* est traduit dans l'article d'Élisabeth van Houts intitulé *Rouen as another Rome in the twelfth century* et publié en 2013 dans *Society and culture in medieval Rouen, 911-1300* (Houts, 2013). La transcription latine a été publiée par Charles Richard en 1845 (Richard, 1845). Voici le passage nous intéressant :

" *Rothoma nobilis, urbs antiqua, potens, speciosa,  
Gens Normanna sibi te preposuit dominari ;  
Imperialis honorificienta te super ornat ;  
Tu Rome similis, tam nomine quam probitate.  
Rothoma, si mediam removes et Roma vocaris* " (Richard, 1845 : 163).

<sup>26</sup> Voici la suite du texte latin publié par Charles Richard :

" *Viribus acta tuis devicta Britannia servit ;  
Et tumor Anglicus et Scotus algidus et Galo sevus,  
Munia, protensis manibus, tibi debita solvunt.  
Sub duce Gaufredo cadit hostis et arma quiescunt,  
Nominis ore sui Gaufredus gaudia fert dux ;  
Rothoma letaris, sub tanto principe felix.  
Ex te progenitus, Normanno sanguine clarus,  
Regnat Rogerus victor, sapiens, opulentus.  
Tu Rogere potens, tu maxima gloria regum ;  
Subditur Ytalia et Siculus, tibi suditur Afer ;  
Grecia te timet et Syria, et te Persa veretur ;  
Ethiopes, Albi, Ger mania, Nigra, requirunt  
Te dominante sibi, te protectore, tueri.  
Vera fides et larga manus tibi septra dedere ;  
Tu dignum imperio solum dijudicat orbis* " (Richard, 1845 : 163).

<sup>27</sup> Furent inhumés dans la cathédrale : Rollon et son fils Guillaume Longue-Épée, puis après une longue interruption les Plantagenêts, Henri le Jeune et Richard Cœur de Lion (cœur) (Carment-Lanfry, 2010 : 99-100). Les ducs Richard I<sup>er</sup> et II furent inhumés à Fécamp et Guillaume le Conquérant à Caen (Musset, 1977).

résidence ducal parmi d'autres mais certainement l'un des plus importants. En 1984, Lucien Musset établissait que la construction de la tour ducal, à l'intérieur du *castrum*, revêtait un caractère foncièrement politique et défensif mais qu'elle symbolisait, durant un temps, les fonctions économique et judiciaire (Musset, 1984 : 47). En effet, jusqu'au 12<sup>e</sup> siècle, le palais ducal servait aux séances judiciaires et financières de la cour. Puis, à cause de l'itinérance des ducs et à la suite de la fondation de Caen, l'Échiquier et le trésor et les archives de l'État normand se fixèrent à Caen dans la seconde moitié du 12<sup>e</sup> siècle. Rouen restait capitale mais elle était contrainte de partager ses fonctions gouvernementales avec Caen. Ce partage se renforce au cours du siècle notamment en raison des liens privilégiés entre Caen et l'Angleterre. Outre cette fonction politique, Rouen était un centre administratif puisqu'elle regroupait effectivement l'essentiel des officiers chargés de l'administration régionale. L'atelier monétaire présent durant le haut Moyen Âge subsiste et il semble jouir durant toute la période ducal d'un quasi-monopole en Normandie (Musset, 1984 : 48-49). La position de Rouen sur la Seine était l'un des fondements de son commerce. Ce dernier se développe intensivement durant la période ducal. Le commerce avec l'Angleterre était important pour les marchands rouennais lesquels avaient reçu des privilèges importants dès le 10<sup>e</sup> siècle. En outre, les marchands rouennais avaient le monopole du commerce avec l'Irlande. La prospérité de la place marchande de Rouen au temps des ducs reposait pour une large part sur le commerce et le transit des vins de Bourgogne et d'Île-de-France à destination de l'Angleterre (Bates, 1993 : 6-7).

Il aurait été possible d'épiloguer plus amplement sur la position de Rouen au sein de la Normandie et de la politique ducal, les études sur ce sujet ne manquent pas. Néanmoins, il paraît judicieux de se poser une dernière question sur le rôle qu'a joué Rouen au sein du duché de Normandie : peut-on vraiment dire que Rouen a été une capitale ducal ? Cette question a été posée en 1993 par David Bates (Bates, 1993) puis reprise par Fanny Madeline vingt ans plus tard (Madeline, 2013). David Bates affirme qu'il est nécessaire d'utiliser le terme de capitale avec beaucoup de précautions (Bates, 1993 : 5). En effet, en raison de l'itinérance du pouvoir ducal jusqu'au milieu du 12<sup>e</sup> siècle, Rouen n'a jamais été le vrai centre du gouvernement. Une grande partie de l'administration normande, dont l'Échiquier, avait été installée à Caen vers 1150. Néanmoins, les ducs ont montré à plusieurs reprises leur attachement pour cette ville : Rouen est placée sur un pied d'égalité avec Paris dans un traité de 1177, une charte des libertés est octroyée aux habitants de la ville par Henri II, la cathédrale de Rouen ou encore l'église du prieuré Notre-

Dame-du-Pré avaient été choisies comme lieu de sépulture des ducs (Bates, 1993 : 5). En outre, la fréquence du mot *metropolis* pour désigner Rouen, que ce soit sur des pièces de monnaie datées du milieu du 12<sup>e</sup> siècle ou dans les sources textuelles, laisse entendre que celui-ci recouvrait davantage la signification de capitale provinciale que celle de site de l'église métropolitaine. David Bates nuance donc le rôle de Rouen comme capitale mais ne nie pas son rôle dans l'Empire angevin puisqu'il conclut avec les propos suivants : " Eleventh and 12<sup>th</sup> century Rouen was an exceptionally prosperous city on the basis of its situation on the Seine. It was, perhaps, more a centre of power and trade than a dynamic force for unification across the seas or for the economic development of the union of Normandy and England " (Bates, 1993 : 7).

En 2013, la question se posait encore de savoir si, malgré la description d'Orderic Vital, Rouen était la capitale<sup>28</sup>. Ainsi, Fanny Madeline se demande si Rouen, qui était l'une des villes les plus dynamiques de l'Europe de l'Ouest vers le milieu du 12<sup>e</sup> siècle, concurrençant Londres et Paris, pouvait être définie comme une ville capitale grâce aux seuls critères économique et urbanistique (Madeline, 2013 : 65). À l'instar de David Bates, Fanny Madeline affirme qu'il existe d'autres critères définissant une capitale : la présence du siège de gouvernement et de la résidence ducal en sont deux principaux. Or nous savons que la ville ne comprend pas au 12<sup>e</sup> siècle les institutions administratives (Échiquier, Trésor), localisées à Caen depuis Guillaume le Conquérant. Rouen est à la fin du 12<sup>e</sup> siècle un siège épiscopal puissant et a le droit de frapper sa propre monnaie mais les pratiques législatives et administratives y sont peu développées (Madeline, 2013 : 66).

Finalement, l'objet n'est pas tant de savoir si Rouen était capitale mais davantage si nous devons caractériser la ville avec un mot qui n'avait pas au Moyen Âge le même sens qu'on lui donne aujourd'hui. Pour Patrick Boucheron, si l'on considère la définition commune de capitale, il faut reconnaître qu'au Moyen Âge, le phénomène était imparfait, occasionnel et tardif. Ainsi, il affirme qu'" entre Rome et les capitales fixes des États modernes absolutistes, le Moyen Âge serait dans ce domaine, l'histoire d'un manque " (Boucheron *et al.*, 2006 : 16). Si l'on retient que le terme de

---

<sup>28</sup> " *Rodomensis civitas populis est ac negociorum commerciis opulentissima, portus quoque confluentia, et rivorum murmure ac pratorum amoenitate iocundissima fructuum et piscium cunstarumque rerum exuberantia ditissima, montibus et silviis undique circumdata, muris ac vallis et propugnaculis validissima, moenis et aedificiis domorum ac basilicarum pulcherrima. Ad hanc a sancto Dionisio tempore Domitiani Caesaris beatus Nigasius episcopus cum sociis suis destinatus est sed obiter in quodam foro quos Scammis dicitur a Sisinnio Fescennino comprehensus est, et constanter in fide Christi persverans cum Quirino presbitero ac Scuviculo diacono quinto idus Octobris decollatus est, Cordpora vero eorum avibus improbis canibus ferisque voranda a persecutoribus derelicta sunt. Deinde postquam prophani satellites recesserunt, succedenti nocte sancti martires divina opemirabiliter erecti sunt et apprehensis capitibus suis fluium " ( *The ecclesiastical history of Orderic Vitalis*, III : 36).*

capitale est galvaudé, que l'objet ville est défini par la simple interaction entre la société et son espace, Rouen apparaît seulement comme l'une des grandes villes, peut-être comme la plus grande ville du duché de Normandie, mais elle n'est pas le seul centre du pouvoir angevin<sup>29</sup>. Ainsi, la véritable problématique en Normandie réside dans la multiplicité des capitales : Rouen, métropole provinciale où siège l'archevêque, mais également grande ville en termes démographique, économique et politique ; Fécamp, ville dont l'essor est principalement le fruit de l'implication des ducs Richard I<sup>er</sup> et Richard II qui y résidèrent et s'y firent inhumer ; puis Caen " refondée " par Guillaume le Conquérant qui en fit l'un des centres du pouvoir ducal. Les relations de Rouen, ville de l'archevêque, avec les autres capitales sont complexes : si Fécamp s'éclipse rapidement, Caen apparaît, au contraire, comme une rivale. Finalement, il conviendrait mieux, comme le propose John Gillingham, de parler, en matière de politique angevine, de " *region capital* " plutôt que de " *city capital* " (Gillingham, 2001 : 54).

À partir de la deuxième partie du règne d'Henri II, le pouvoir symbolique de Rouen décline alors que sa centralité dans l'Empire angevin augmente, comme le démontre l'itinéraire des rois d'Angleterre. Rouen avait la possibilité de s'imposer comme " capitale " de l'Empire angevin mais en 1204, la place centrale se déplaçait plus à l'est et, sur le modèle de Rouen, Paris devint la capitale de la monarchie française (Madeline, 2013 : 91). En somme, quelles que soient les prétentions de la société rouennaise souhaitant sans cesse augmenter le prestige de la ville, la perte de la Normandie en 1204 met un terme à la construction de Rouen comme le centre du pouvoir ducal.

- **... à la seconde ville du royaume**

Rouen est donc, au début du 13<sup>e</sup> siècle, intégrée au domaine capétien. Philippe Auguste, peu de temps après son arrivée dans la ville, démantèle les constructions représentant le pouvoir ducal, place des garnisons dans toute la ville et commence à faire édifier son propre château au nord de la ville. La volonté de contrôler est indéniable mais le roi a bien compris que ce contrôle ne pouvait

---

<sup>29</sup> Dans son article, Fanny Madeline démontre que Rouen n'était pas la seule à bénéficier des largesses royales. Ainsi, au 12<sup>e</sup> siècle, les rois d'Angleterre participèrent au renforcement des enceintes de Londres, de Poitiers et d'Eu (Madeline, 2013 : 87-91). En outre, si Rouen était bien l'un des lieux de résidence favoris des ducs, il était loin d'être le seul. Le même constat peut être fait quant aux dépenses des ducs. En effet, d'après les registres de l'Échiquier, les frais des ducs sont très importants dans la ville de Rouen mais également pour d'autres villes autour de Rouen (Madeline, 2013 : 75-82).

s'effectuer uniquement par la force. Ainsi, dans l'acte de capitulation de la ville, Philippe Auguste avait promis de respecter les privilèges de Rouen et reconnu, peu de temps après la conquête, les Établissements octroyés par les ducs au milieu du 12<sup>e</sup> siècle. En 1207, le roi accorde une charte confirmant les privilèges de la ville. Cet acte est capital pour Rouen puisqu'il maintient les principaux avantages commerciaux reconnus aux Rouennais au cours du 12<sup>e</sup> siècle, notamment le monopole du commerce sur la basse Seine. Philippe Auguste confirme à la Commune dans les limites fixées par Richard, toute la justice civile et commerciale qui est de la compétence de la Commune, réserve faite des droits de seigneurs (Sadourny, 1984a : 77). Ainsi, à la suite de la conquête, Rouen ne perdait pas tous les avantages acquis durant plus de deux siècles. La conquête conduit, du moins pendant un temps, à la rupture de ses liens privilégiés avec l'Angleterre. Dès lors, les marchands rouennais revêtent le même statut que les marchands étrangers. Néanmoins, ils conservent le monopole du commerce avec l'Irlande. Rouen est désormais soudée à son arrière-pays naturel, le Bassin parisien. Le port de Rouen peut désormais devenir le débouché maritime des plaines parisiennes et de la haute Bourgogne mais cela était sans compter la concurrence parisienne. Les Parisiens cherchent dès le début du 13<sup>e</sup> siècle à limiter les possibilités d'action des Rouennais dans leur domaine. Or la basse Seine restait le monopole des Rouennais, lesquels allaient rencontrer l'hostilité des Parisiens : une lutte inexpiable entre les deux villes commence alors pour la conquête du commerce au-delà du pont de Rouen (Sadourny, 1984a : 78).

L'intégration dans le domaine capétien n'est donc pas si désastreuse. La ville ne décline pas mais se développe grâce, entre autres, aux libertés accordées par Philippe Auguste. L'essor de la ville, que ce soit d'un point de vue démographique, économique ou encore urbanistique, est tel que Rouen devient, à la fin du 13<sup>e</sup> siècle, et plus sûrement encore à la fin du Moyen Âge, la deuxième ville du royaume (Sadourny, 1984a : 78-80). Or la ville de Rouen connut, comme la plupart des villes françaises, des difficultés aux 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> siècles<sup>30</sup>. Les historiens ont souvent associé ces deux siècles avec le temps des malheurs ou le temps de " la désolation des églises et des feux " comme l'affirmait Henri Denifle au 19<sup>e</sup> siècle (Denifle, 1899). Ils en ont fait des " siècles de transition "

---

<sup>30</sup> Les ouvrages relatant les événements de la fin du Moyen Âge et leurs conséquences ne manquent pas : *Histoire de Rouen* de Mollat du Jourdin (Mollat du Jourdin, 1984a), *La Normandie pendant la guerre de Cent Ans : XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle* de François Neveux (Neveux, 2008), *La peste à Rouen et les hôpitaux chargés de la combattre* de Marc Boulanger (Boulanger, 1991). En outre, une nouvelle *Histoire de Rouen*, dans laquelle les grands épisodes de la ville seront abordés, est sur le point d'être publiée en deux volumes aux Presses Universitaires de Rouen et du Havre : le premier volume *De l'Antiquité à la fin du Premier Empire* paraît fin 2018.



qu'Alain Demurger qualifie d'expression paresseuse, " même pas commode et fausse " (Demurger, 1990 : 7). Ce dernier préfère affirmer que la population a su faire de ces temps de crises des temps d'espoir (Demurger, 1990 : 8). Néanmoins, si ces siècles ne sont pas uniquement marqués par la violence ou la mort, ces deux éléments paraissent une constante de ces deux siècles de fer : il n'est pas absurde, pour qualifier ces deux siècles, de parler de " malheurs des temps "<sup>31</sup>. En 2011, Philippe Cailleux soulignait encore les difficultés de ces deux siècles marqués à Rouen, par la guerre de Cent Ans et les épidémies d'une part mais également par une révolte populaire d'autre part : " avec le règne de Philippe VI s'ouvre la phase la plus dramatique de l'interminable conflit franco-anglais qui allait plonger plusieurs générations de Français dans un univers marqué par la guerre, des dévastations et les épidémies " (Cailleux, 2011 : 75). En raison de l'impuissance des populations à combattre ce fléau, la peste noire sévissant en Occident vers le milieu du 14<sup>e</sup> siècle reste le plus spectaculaire de ces maux. La situation démographique, économique et sociale ne cesse de se dégrader du début de la guerre de Cent Ans jusqu'au règne de Charles V. Néanmoins, la situation démographique des villes normandes, dont celle de Rouen, reste mal connue (Bois, 2000 : 65-80). Si l'on convient assez fréquemment que cette épidémie conduit à la disparition de la moitié de la population de la ville de Rouen, on ne peut l'affirmer avec certitude tant les données paraissent minces (Marec, 2005 : 37). Malgré cette difficulté à évaluer le nombre de morts durant cette épidémie, la peste noire et ses conséquences, que ce soit en termes démographique, social ou psychologique, " pèse lourd dans l'inventaire des malheurs des temps " (Cailleux, 2011 : 75)<sup>32</sup>. Paradoxalement, peu de documents abordent le passage de cette épidémie, plus encore à Rouen<sup>33</sup>.

---

<sup>31</sup> Cette expression paraît parfois controversée car elle suppose un certain attachement face à ce qu'il s'est produit durant ces siècles. Néanmoins, on peut établir le même constat impassible d'Augustin d'Hippone face au sac de Rome en 410 : " Les temps sont mauvais, les temps sont difficiles. Voilà ce que disent les gens. Vivons bien, et les temps seront bons. C'est nous qui sommes ces temps : tels nous sommes, tels sont les temps " (Péronne *et al.*, 1871 : 573).

<sup>32</sup> Cette épidémie rendit la population moins résistante face aux autres fléaux tels les famines, les inondations ou encore les hivers très rigoureux. Ainsi, les inondations de 1373 et 1382 ravagèrent les bas quartiers et firent de nombreuses victimes. L'hiver 1362-1363 ainsi que celui de 1407 ont également contribué à affaiblir la population (Sadourny, 1984b). Sur les conséquences de cette saison sur la population de Rouen, voir l'article « L'hiver à Rouen à la fin du Moyen Âge » d'Anne Kucab (Kucab, 2016).

<sup>33</sup> La *Chronique normande de Pierre Cochon* se borne à indiquer une grande mortalité à Rouen : " une mortalité commença si grande par tout l'universel monde, qui dura 10 ans tout complet. Et mourut bien, en icelui an, plus du tiers du monde " (*Chronique normande de Pierre Cochon...* : 72). La *Chronique de Sainte-Catherine* est moins laconique : " *Eadem infirmitas incæpit currere in pago Rothomagensi, Rothomagi circà festum S. Joannis Baptistæ, et vocatur ea infirmitas epidemia, unde quibusdam apostuma venenosa cres cebant in gutture et ascellis [...] Nunquàm post diluvium visa fuit talis mortalitas univer salis ; ab ultima septimana mensis augusti fuit numerus omnium gentium in villa Rothomagensi defunctorum ampliùs centum millibus usquè ad nativitatem Domini* " (Chérueil, 1844 : 54-55). Le chiffre de cent mille morts pour la ville de Rouen n'a aucun sens mais il démontre à quel point cette mortalité a

La peste arrive à Rouen soit à la Saint-Jean-Baptiste 1348, soit à la Saint-Jacques 1348<sup>34</sup>. Elle sévit encore en décembre 1348 lorsque Jean, duc de Normandie, confirmant des lettres d'amortissement accordées par son père, mentionne " la grant mortalité qui longuement a esté et est encore " (A.D.S.M. G 7134)<sup>35</sup>. Selon la *Chronique de Rouen*, la mortalité causée par l'épidémie est encore forte en 1350<sup>36</sup>. Afin de faire face à cette forte mortalité, plusieurs cimetières sont agrandis : Saint-Martin-sur-Renelle, Saint-Martin-du-Pont, Saint-Godard, Saint-Vivien et Saint-Maclou (Sadourny, 1984b : 100). La peste frappa encore la Normandie dans la seconde moitié du 14<sup>e</sup> siècle<sup>37</sup>.

Aux yeux des Normands, la guerre était perçue à ses débuts comme une suite de rébellions féodales (Favier, 1987). Rouen n'est pas directement touchée durant la première phase de conflit de la guerre de Cent Ans. Certes, la rive gauche est dévastée en 1346 par les chevauchées d'Édouard III mais la ville souffrit davantage de la présence des troupes navarraises entre 1355 et 1364. En effet, ces troupes tenaient la vallée de la Seine, interceptaient la navigation et ravageaient les campagnes jusqu'aux portes de Rouen (Sadourny, 1984b : 99). Cette première phase eut principalement des répercussions économiques sur la ville de Rouen. À la fin du règne de Charles V (1364-1380), le pouvoir royal s'exerçait sur toute la Normandie à l'exception de la ville de Cherbourg défendue par des troupes anglaises (Cailleux, 2011 : 87). Malgré cette accalmie, le roi, pour financer la guerre, établissait des impôts sur le duché sans que les États de Normandie soient convoqués. La population de Rouen, probablement influencée par les troubles sociaux affectant toute une partie de l'Europe dans les années 1378-1382, se soulève, entre autres, contre ce nouvel impôt. La révolte de la Harelle, marquant la contestation face au pouvoir royal, éclate le 24 février 1382<sup>38</sup>. Un mois plus tard, le roi Charles VII (1429-1461) accorde son pardon à la ville

---

touché les contemporains. Sur la peste, voir l'article *Note sur la peste noire de 1348* de Charles de Beaurepaire (Beaurepaire, 1894).

<sup>34</sup> Sur les problèmes de datations, voir l'ouvrage de Philippe Cailleux (Cailleux, 2011 : 75-76) ainsi que l'article de Roger Jouet (Jouet, 1972 : 267-268).

<sup>35</sup> Cet acte est mentionné dans l'ouvrage la *Crise du féodalisme* de Guy Bois ainsi que dans la thèse de Philippe Cailleux (Bois, 1981 : 261 ; Cailleux, 2011 : 76).

<sup>36</sup> " L'an.m.ii<sup>cc</sup>.l. fut une si grande mortalité qui estoit avec crachat de sang et estoit si contagieuse que non pas seulement par communication de l'ung a l'autre, mais aussi pour regarder l'ung l'autre on mouroit, et mourt bien les trois pars du monde " (Héron, 1900 : 66).

<sup>37</sup> En 1362, l'ouest du royaume est touché par ce que les contemporains ont appelé la " seconde peste " (Cailleux, 2011 : 76). Une autre peste est signalée à Rouen en 1379: les chanoines doivent prolonger leur sommeil à cause des dangers et de la mortalité de ces temps (Sadourny, 1984b : 100).

<sup>38</sup> Le nom de Harelle donné à cette révolte vient du nom de " Haro ", cri poussé par les émeutiers pour attirer l'attention sur eux.

de Rouen sans que ce dernier soit total. En effet, les conséquences de la Harelle sont graves pour la ville de Rouen : la Commune, établie depuis le 12<sup>e</sup> siècle, est supprimée et les impôts sont augmentés. Face à ces mesures, la population, déjà sévèrement touchée par les épidémies, fuit pour éviter de payer l'amende imposée par le roi.

Le conflit reprend au début du 15<sup>e</sup> siècle. L'armée d'Henri V débarque en France en 1417 et entreprend la conquête progressive de la Normandie. À Rouen, on voit s'affronter les factions bourguignonnes et armagnques jusqu'à ce que la ville devienne délibérément bourguignonne (Mollat du Jourdin, 1984b : 127). En juillet 1417, les Bourguignons s'étaient déjà opposés à l'autorité royale en faisant assassiner le bailli et en refusant l'entrée de la ville au dauphin Charles VII. Néanmoins, ce ne fut pas par un choix délibéré que les dirigeants de la ville, le 19 janvier 1419, capitulèrent en faveur du roi Henri V après six mois de siège. Le roi ne pouvait rester impassible face à cette résistance et il imposa aux Rouennais, entre autres conditions, le versement de 3 000 écus (Chéruef, 1840 : 39-54). Pour garantir l'exécution du traité, une clause prévoit la remise au roi anglais de quatre-vingts otages dont vingt devaient être chevaliers et écuyers et les soixante autres bourgeois de la ville, ces otages étant nourris aux frais de la ville (Chéruef, 1840 : 46). De nombreux Rouennais s'endettent ou vendent leurs biens soit pour contribuer au remboursement de la dette soit pour faire face aux frais de leur détention. De telles conditions attirèrent certainement l'animosité des Rouennais. L'une des questions centrales posées par plusieurs historiens est de savoir s'il y eut véritablement un esprit de résistance à " l'occupant anglais " (Goulay, 1986a, 1986b ; Le Cacheux, 1931 ; Lefèvre-Pontalis, 1936, 1896, 1895, 1894, 1893 ; Sadourny, 2011, 1999a). Il y eut, sans aucun doute, des complots et des coups de force jusque dans les années 1440, la révolte la plus sérieuse se déroulant en 1432. Cette année-là, Ricarville, avec une centaine d'hommes, s'était emparé du château de Philippe Auguste " à l'exception du donjon, d'où le comte d'Arundel réussit à reprendre la place " (Mollat du Jourdin, 1984b : 129). Outre les actions armées, une animosité certaine couvrait chez les Rouennais se tournant de plus en plus vers Charles VII. Ainsi, alors que le peuple de Paris affichait un certain mécontentement face au pouvoir royal, " une députation de la ville de Rouen vint, au commencement de décembre 1425, trouver le roi à Mehun [Melun], pour l'assurer de « l'intencion, humble désir, et loyale volonté » des bourgeois en sa faveur " (Beaucourt, 2011 : 22-23). À partir des années 1429, un climat d'hostilité amène les Anglais à considérer le service armé des Français comme inopportun et insuffisant et à installer dans la garnison rouennaise des troupes soldées

(Curry, 1987 : 158 ; Curry, 1982 : 99). Malgré ce climat d'hostilité, la ville de Rouen constitue pour les représentants du pouvoir anglais un lieu privilégié. Comme le remarque Philippe Cailleux, " c'est à Rouen que se tient le procès de Jeanne d'Arc ; Rouen encore que choisit le duc de Bedford pour église sépulture en la cathédrale ; Rouen, enfin, qui se rallie bien tardivement à Charles VII " (Cailleux, 2011 : 119). La ville de Rouen est reprise par Charles VII en 1449 : le 29 octobre, les Anglais signent la reddition ; le 10 novembre, Charles VII fait son entrée solennelle<sup>39</sup>.

À partir de 1450, la Normandie voit s'éloigner la guerre et son lot de destructions. Ainsi, durant la seconde moitié du 15<sup>e</sup> siècle, " la Normandie [...] ne connut des hostilités sur son sol qu'en 1465, 1468 et 1472 : même sans ce dernier cas, ce fut une tourmente sans lendemain " (Sadourny, 1978 : 268). Le redressement de la Normandie n'est pas immédiat. Mollat du Jourdain distingue deux phases : la première allant de 1450 à 1475 se caractérise par la persistance du marasme, la deuxième de 1475 au milieu du 16<sup>e</sup> siècle est marquée par une accélération des échanges et leur élargissement. La Normandie devient, durant cette période, la plus grande contributrice aux dépenses du royaume. Selon Michel Mollat, " Moins d'un siècle après, aucune autre province ne contribue davantage aux dépenses du royaume et, tandis que ses campagnes semblent être redevenues le « pays des gras pâturages et des évêchés fameux », les riches marchands de Rouen et de Dieppe [s'] arment pour les destinations des mondes nouveaux " (Mollat du Jourdain, 1952 : iii). Dès lors, la ville connaît une phase d'expansion contribuant à en faire l'un des pôles commerciaux majeurs en Europe mais également l'un des foyers de la Renaissance artistique (Chirol, 1993 ; Delsalle, 2007 ; Mollat du Jourdain, 1984c ; Musée des Beaux-Arts, 1980). Elle abrite, au début du 16<sup>e</sup> siècle, l'Échiquier de Normandie, renforçant son rôle politique dans la région mais également à l'échelle de la France. Malgré les " fléaux " de la fin du Moyen Âge, la population rouennaise augmenta durant cette période : la ville, comprenant entre 30 000 et 40 000 habitants au 13<sup>e</sup> siècle, compte au 16<sup>e</sup> siècle 70 000 habitants<sup>40</sup>. Rouen apparaît vers le milieu du 16<sup>e</sup> siècle comme la seconde ville du royaume.

---

<sup>39</sup> " Le lundi 10 novembre, Charles VII fait son entrée solennelle dans la ville de Rouen. Quittant le fort Sainte-Catherine, où il avait célébré la fête de la Toussaint, le roi s'avança vers une heure de l'après-midi, à la tête du plus imposant cortège qu'ait jamais eu souverain rentrant en vainqueur dans une ville soustrait à son obéissance. « Mout belle chose estoit, dit le chroniqueur officiel, de veoir alors l'armée du Roy une si belle armée et si leste compagnie tout à une fois, ne mieux garnie et remplie, tant de seigneurs, barons, chevaliers, escuyers, comme d'autres gens de fait et de main ». Longeant les remparts jusqu'à la porte Beauvoisine, Charles VII fit son entrée triomphale par cette même porte que, le 20 janvier 1419, le roi d'Angleterre Henri V avait franchie à travers une population décimée par la famine " (Beaucourt, 2014 : 19-20).

<sup>40</sup> Selon Michel Mollat, la population de Rouen s'élèverait à 40 000 voire 50 000 habitants vers 1500-1530 puis, avoisinerait les 100 000 habitants vers 1560 (Mollat du Jourdain, 1984c : 150).

Elle gardera cette position jusqu'à la fin de l'Ancien Régime et ceci malgré les destructions liées aux guerres de religion<sup>41</sup>.

En somme, Rouen, par sa position géographique, a toujours été au centre d'un dynamisme local, voire régional, favorisant son développement. Chef-lieu de cité durant la période romaine, elle est, sous les ducs de Normandie, une des grandes villes du duché, peut-être la première en termes démographique et économique. À partir du 13<sup>e</sup> siècle, la ville devient la deuxième ville du royaume après Paris. La ville est éprouvée à plusieurs reprises, que ce soit par les épidémies que par les conflits armés, du 14<sup>e</sup> au 16<sup>e</sup> siècle. Néanmoins, elle a su garder sa place en se servant de sa situation de carrefour reliant par voie fluviale le Bassin parisien à la Manche puis à la mer du Nord. En outre, Rouen est l'une des villes permettant de traverser la Seine, reliant ainsi le pays de Lyons et le Vexin Normand à tous les territoires situés au sud de la Seine.

#### - Définir un cadre spatio-temporel

Rouen s'intègre dans un territoire aux dénominations et aux limites mouvantes de l'Antiquité jusqu'au 16<sup>e</sup> siècle. Le choix de prendre en compte la période romaine dans la présentation du cadre général résulte d'une nécessité évidente : il est impossible de faire table rase du passé. La ville du 10<sup>e</sup> siècle est le résultat des interactions permanentes entre la société et l'espace urbain. Il paraissait donc impossible de traiter directement de la ville au 10<sup>e</sup> siècle sans évoquer la période antérieure durant laquelle elle s'est formée. Cette prise en compte de la période romaine puis du haut Moyen Âge est d'autant plus importante que la ville se dote d'un équipement religieux dès le 4<sup>e</sup> siècle. Une grande majorité des édifices religieux, principalement les édifices cultuels, tirent leur

---

<sup>41</sup> Dans les années 1530, la Normandie devient la province la plus protestante du nord de royaume. Les tensions s'exacerbent entre les deux communautés et débouchent sur la guerre en 1562. Le roi et les Ligueurs, refusant l'idée d'une Normandie protestante, entreprennent une véritable reconquête militaire et religieuse de la province. Pour résister à cette offensive, les huguenots normands n'hésitent pas à appeler à l'aide l'ennemi traditionnel : l'Angleterre. Puis ils mettent leur espoir dans le nouveau roi de France Henri IV qui s'était réformé. Ce dernier remporte sur le sol normand les batailles d'Arques et d'Ivry contre l'armée des Ligueurs mais décide de se convertir au catholicisme. Par fidélité au roi, de nombreux Normands renoncent au protestantisme et ceci malgré l'édit de Nantes de 1598 qui accorde la liberté de culte en France. La situation de Rouen diffère de celle présente en Normandie : seul un quart, peut-être un tiers, de la population avait adopté le protestantisme prêché par Jean Calvin. Les tensions autour de la ville sont fortes : la ville est mise à sac le 21 octobre 1562. Du 17 au 20 septembre 1572, près de 500 calvinistes se font massacrer. Le calme revint quelque temps mais la Ligue s'empara de Rouen dans les années 1585 : Henri IV reprend la ville en avril 1592 (Benedict, 1984).

origine du haut Moyen Âge (Le Maho, 1996b). Certaines communautés monastiques sont implantées dans la ville dès le 8<sup>e</sup> siècle. De même, où s'arrête le Moyen Âge ? Sans affirmer qu'il existe un long Moyen Âge, théorisé par Jacques Le Goff, arrêter notre étude à 1492, fin du Moyen Âge selon de nombreux historiens, ou à 1499, semble tout aussi impertinent que d'oublier tout ce qui s'était produit avant le 10<sup>e</sup> siècle<sup>42</sup>. Ainsi, plusieurs raisons conduisent à traiter du 16<sup>e</sup> siècle. La première tient à la documentation disponible : certains aspects des relations entre les communautés régulières et la ville sont abordés dans les actes uniquement à partir des 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> siècles : les conflits paroissiaux sont par exemple plus fréquents durant cette période ou tout du moins mieux documentés (A.D.S.M. G 6860). De manière générale, les relations entre les communautés religieuses et la ville sont davantage renseignées à la fin du Moyen Âge, chevauchant souvent le 15<sup>e</sup> et le 16<sup>e</sup> siècle, qu'au début de celui-ci. Un processus ne se termine pas à une date donnée : certaines procédures juridiques, certaines entreprises de lotissements, certaines extensions d'enclos religieux ou encore certaines modifications structurelles de l'espace peuvent commencer au 15<sup>e</sup> siècle et s'achever au siècle suivant. Il paraît difficile dans ce cas de traiter des débuts d'un processus sans en donner la finalité. Ainsi, les communautés implantées à partir du 13<sup>e</sup> siècle ne sont vraiment actives dans la ville qu'à la fin du Moyen Âge. Les Mendians entrent dans cette catégorie : leur action dans la ville aux 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> siècles se limite principalement à la création et l'extension de leur enclos. Ce n'est qu'aux siècles qu'ils investissent réellement dans la ville tant en y possédant des biens ou des rentes qu'en participant à la mise en place de lotissement, chose que les Bénédictins faisaient dès le 13<sup>e</sup> siècle. Ainsi, les Dominicains disposent aux 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> siècles de plusieurs terrains destinés à la location (A.D.S.M. 36 H 40). Les aires de prêche des Mendians sont définies dans le diocèse à partir de la première moitié du 16<sup>e</sup> siècle (A.D.S.M. 35 H 38). En outre, il est nécessaire de prendre en compte le contexte religieux général influençant le rapport qu'entretiennent les communautés par rapport à l'espace urbain. Le mouvement observant, tant pour les Bénédictins que pour les Mendians, a joué un rôle important d'une part dans l'implantation de certaines communautés au 15<sup>e</sup> siècle, je pense ici par exemple aux Célestins, mais également dans l'investissement urbain. L'exemple des Mendians paraît paradoxal : alors que les Franciscains et les Dominicains s'imprègnent du mouvement observant

---

<sup>42</sup> " Le Moyen Âge occidental naît d'une acculturation où se confondent peu à peu les usages gréco-romains et ceux des barbares. Il naît aussi de la confrontation avec l'Islam (...). De la conquête musulmane en Espagne (8<sup>e</sup> siècle) jusqu'à l'hégémonie ottomane dans les Balkans (14<sup>e</sup> siècle), l'Occident ne se conçoit pas lui-même comme entité politique. Il ne se structure que par son existence face à un monde perçu comme hostile " Jacques Le Goff.

qui prône la pauvreté individuelle et la non-propriété au début du 16<sup>e</sup> siècle, ils s'intègrent au même moment au système urbain. Enfin, la mise en place de la dernière enceinte conduit à ne pas s'arrêter trop tôt dans la définition du Moyen Âge. On sait que les enceintes ont certainement agi sur le choix d'implantation des communautés religieuses mais également que ces deux éléments topographiques – le complexe monastique ou conventuel et l'enceinte – se sont réciproquement influencés. À Rouen, la dernière enceinte médiévale est construite peu à peu entre la fin du 14<sup>e</sup> siècle et le début du 16<sup>e</sup> siècle. Les Célestins, installés au sein de cette dernière enceinte en 1430, n'auront de cesse d'instaurer une distance progressive entre le rempart de la ville et leur monastère (A.M.R., Tiroir 54, n° 1).

Malgré ces digressions par rapport à la frontière chronologique académique, l'ensemble de ce travail porte essentiellement sur la période comprise entre le 10<sup>e</sup> et le 15<sup>e</sup> siècle. Le choix de cette période n'est pas anodin. Cette période est, pour la plupart des grandes villes européennes, celle de la croissance urbaine. L'espace urbain s'étend à l'extérieur du *castrum* et est englobé par une voire deux enceintes successives durant le Moyen Âge. En outre, la prise en compte de la longue durée permet d'étudier toutes les observances religieuses, c'est-à-dire tant que les établissements monastiques et canoniaux que les couvents des frères mendiants peuvent être étudiés.

Il est dit plus haut qu'il est nécessaire de ne pas donner une définition à l'objet ville. Il convient néanmoins de définir un cadre spatial à notre étude. Jusqu'où s'étend la ville de Rouen ? La zone *intra-muros* apparaît comme un espace mouvant : elle s'étend lors de la construction d'une nouvelle enceinte. Si les limites du *castrum* et de la dernière enceinte rouennaise sont en partie connues, la position et la datation des enceintes intermédiaires restent difficiles à résoudre (cf. chapitre 7). Or l'espace enclos par des murailles ne pouvait pas constituer le seul objet de notre étude. La ville fonctionne avec ses environs et notamment avec son *suburbium* puis avec sa banlieue. De plus, la rive gauche de Rouen, urbanisée dès le 10<sup>e</sup> ou 11<sup>e</sup> siècle, resta toujours hors de l'enceinte mais elle était inextricablement liée à l'espace clos sur la rive droite. Finalement, la nécessité de définir un cadre spatial apparaît surtout lorsqu'on sort de l'enceinte de la ville. Où arrêter-le *suburbium* des 9<sup>e</sup>-10<sup>e</sup> siècles ? Quelles sont les limites de la banlieue de Rouen ? Ces limites semblent-elles pertinentes ?

Jacques Le Maho affirme que toutes les enquêtes d'histoire et d'archéologie rouennaise ont porté sur Rouen et son *suburbium* (Le Maho, 2006a : 177). Cependant, il faut prendre en

considération le thème du sujet pour définir ces limites. Le travail sur le cadastre napoléonien a créé les premières limites de l'espace *extra-muros* : il prend en compte le faubourg Cauchoise à l'est, limité par les communes de Canteleu, Déville et Mont-Saint-Aignan ; au nord sont présents les faubourgs Bouvreuil, Beauvoisine et Saint-Hilaire bornés par les communes de Bois-Guillaume et de Saint-Martin-du-Vivier ; à l'ouest, les faubourgs Martainville et d'Eauplet sont limités par les communes de Darnétal, de Saint-Léger et de Blosserville-Bonsecours ; enfin, sur la rive gauche, le cadastre comprend le faubourg Saint-Sever borné par les communes de Petit-Quevilly et de Sotteville. Or bien que ces limites constituent le cadre premier de notre étude, elles ne peuvent être strictement respectées pour plusieurs raisons. Cette étude aborde la question des déplacements des communautés à Rouen : les premiers établissements éphémères des communautés régulières ont été implantés en règle générale à l'extérieur de Rouen et parfois, à plusieurs kilomètres de la ville. On élargit alors le champ de recherche à une zone intermédiaire dans un rayon de 10 à 15 km autour de la ville que Jacques Le Maho nomme le " Grand Rouen " (Fig. 1.10). Cette définition de la zone *extra-muros* permet la prise en compte d'établissements intrinsèquement liés à la ville de Rouen telles les léproseries. Par conséquent, il est à noter que certains établissements qui ont un lien avec Rouen mais qui sont hors des limites du cadastre ne seront pas géoréférencés sur le système d'information géographique puisque le dessin du cadastre comprend Rouen et ses faubourgs au début du 19<sup>e</sup> siècle.

En somme, la ville est un objet complexe ne pouvant être caractérisé par une seule définition. En effet, l'homme a toujours tenté de déterminer cet espace dans lequel était concentrée une partie de la population. Or les affirmations changent à travers le temps puisque la conception d'un même objet et donc les mentalités diffèrent de l'Antiquité au Moyen Âge, de l'époque moderne au 21<sup>e</sup> siècle. Il aurait été possible d'utiliser la définition de ville en usage chez les historiens ces dernières années mais cela serait affirmer qu'il existe une seule définition de la ville. Toutefois, employer la définition du champ disciplinaire dans lequel on s'inscrit serait nier la complexité de l'objet ville. Il convient donc de construire une nouvelle acception de ce qu'est une ville. Ainsi, puisque apporter une définition concrète et complète de la ville est impossible, il a paru nécessaire d'aborder ce concept comme l'aboutissement d'un processus complexe entre plusieurs composantes. En somme, il s'agit d'admettre – en reprenant les réflexions propres aux études sur



la fabrique urbaine – que la ville est le fruit d’une interaction permanente et dialectique entre les sociétés et leur espace.

Une fois ce postulat posé, il convenait de caractériser la ville de Rouen et de fixer un cadre à l’étude. L’agglomération se forme sur un site plutôt favorable à une implantation humaine. En effet, le premier noyau urbain se développe sur la rive concave de la Seine moins exposée aux inondations. La constitution du sol était telle que ce dernier fournissait d’une part des matériaux pour des constructions primitives en terre et d’autre part un accès à des ressources hydriques. Le site se trouvait à la confluence de plusieurs lignes de sources facilement exploitables autorisant un approvisionnement en eau continu. En outre, malgré la présence de nombreux marécages entravant quelquefois l’édification d’un habitat, son emplacement au sein d’une vallée apparaissait stratégique au sens où il était possible de voir arriver l’ennemi à une distance élevée. Néanmoins, ce ne sont pas tant les qualités du site que sa position géographique – entre autres circonstances – qui participèrent au développement de cette agglomération. Tandis que celle-ci est peu connue sous les Gaulois, elle devient, durant la période romaine, un chef-lieu de cité. Sa situation, au bord de la Seine, fait de la ville un port actif reliant le plat pays à la mer. En outre, autour de ce noyau urbain s’était développé un réseau routier permettant la communication avec les autres grandes villes de la province. Rouen apparaît rapidement comme l’un des principaux moyens de franchir la Seine. Cette position géographique a contribué à l’expansion de la ville durant la période romaine et le haut Moyen Âge. À partir du 10<sup>e</sup> siècle, l’importance de cette ville croît d’abord au sein du duché de Normandie puis au sein de l’empire Plantagenêt. Elle devient rapidement l’une des capitales du duché dans laquelle sont concentrés tant le pouvoir politique et symbolique que les activités commerciales. L’intégration de la ville dans le royaume capétien ne ralentit pas sa croissance. Au contraire, cette nouvelle organisation permet à la ville d’accroître ses relations commerciales avec son arrière-pays naturel tout en conservant des liens avec les pays nordiques. Malgré les fléaux de la fin du Moyen Âge, le développement de la ville, en termes démographique et économique, ne s’est pas figé. Au début du 16<sup>e</sup> siècle, la population est plus nombreuse qu’au 13<sup>e</sup> siècle et le commerce est florissant. Dès lors, Rouen apparaît comme l’une des villes les plus prospères du royaume. Néanmoins, si le développement de la ville de Rouen est bel et bien le résultat des interactions permanentes entre la société et son espace, elle peut également être appréhendée d’une autre manière. En effet, nous nous intéressons dans cette étude au rapport entre la ville et l’une de ses principales composantes, l’Église. Plus spécifiquement, nous affirmons que les communautés

religieuses ont participé aux transformations de la ville puisqu'elles constituent l'un des moteurs de l'urbanisation. Toutefois, leur rôle dans la formation des espaces urbains et leur interaction dialectique avec la ville n'est apparu que très récemment, l'historiographie religieuse ayant tardé à mettre en relation ces communautés et le territoire urbain.

## **1.2. ... Et ses interactions avec les communautés religieuses**

La religion apparaît comme une composante dominante de la ville. Néanmoins, les premières études sur l'histoire religieuse ou sur les communautés religieuses ne mettaient pas au centre des recherches les relations entre les religieux et leur espace. Les érudits, et principalement les religieux, s'attachaient davantage à décrire l'histoire de leur ordre, ou des établissements issus de leur ordre. Peu à peu, étudier les monastères ou les couvents dans leur environnement paraissait nécessaire. Les communautés religieuses et leur lieu de vie n'étaient plus appréhendés comme un isolat mais en lien avec leur espace, qu'il soit rural ou urbain. Plus encore, et plus récemment, les chercheurs se sont rendu compte que les interactions entre les religieux et leur espace avaient une importance particulière dans la formation de l'espace urbain. L'historiographie rouennaise ne se différencie pas de cette historiographie générale.

### ***1.2.1. Une intégration difficile de la religion dans les champs de recherche des historiens***

Les grandes tendances actuelles de l'histoire monastique ne peuvent se comprendre en dehors des écoles historiques et idéologiques dans lesquelles elles s'inscrivent et dont elles sont héritières. On peut schématiquement distinguer trois principales approches de l'histoire monastique. La première se coule dans le moule traditionnel des catégories historiques qui délimite les thématiques de recherche en des espaces bien séparés voire imperméables : le politique, l'économique, le culturel, les mentalités, etc. Dans cette logique, le monachisme est appréhendé comme un aspect

spécifique de l'histoire religieuse dont on cherche surtout à comprendre les évolutions fonctionnelles et structurelles<sup>43</sup>.

Plus récemment, avec l'influence des écoles anglo-saxonnes et des apports de l'anthropologie à l'histoire, le monachisme et les monastères ont été étudiés, sous l'angle plus large de l'histoire sociale, comme des éléments structurants de la société chrétienne, d'une part, dans une dialectique spirituelle entre l'ici-bas et l'au-delà et, d'autre part, comme des enjeux au sein de la hiérarchie des pouvoirs. Depuis une vingtaine d'années, le monachisme est abordé par une approche spatiale qui tend à localiser les établissements religieux sur des plans restitués. Il est alors possible d'étudier l'emprise monastique dans un espace donné ainsi que le choix de leur implantation. De plus, avec le développement des études topographiques et morphologiques et de l'archéologie urbaine, l'étude des établissements réguliers ne se limite plus à l'histoire religieuse ou sociale mais correspond davantage à une approche spatiale<sup>44</sup>.

La religion a toujours suscité l'intérêt des chercheurs. En France, les études sur l'histoire ecclésiastique se développent à la suite de la séparation de l'Église et de l'État (Lauwers, 2009 : 269). Dès lors, l'Église médiévale est envisagée comme un domaine d'étude particulier, relevant de la compétence d'historiens catholiques. C'est dans cette perspective que fut fondée en 1910 la *Revue d'histoire de l'Église de France*. L'idée d'une distinction quasiment immuable entre l'institution spirituelle et l'institution temporelle est ancrée dans les esprits. Durant la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle, l'étude des croyances et des sentiments collectifs intéresse quelques spécialistes de l'histoire des religions tels Paul Alphandéry ou Alphonse Dupront. Malgré ces quelques études, l'histoire de l'Église et de la vie religieuse ne paraît pas, dans la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle, au centre du travail des médiévistes. Elle reste un champ d'études quasiment confessionnel séparé de l'histoire générale (Lauwers, 2009 : 271).

La religion est souvent absente des grandes monographies régionales nombreuses entre 1950 et 1980. La thèse de Georges Duby, publiée en 1953, témoigne assez bien de cette situation (Duby, 1953). Ainsi, alors que son enquête repose essentiellement sur l'exploitation de documents rédigés ou copiés par les moines de Cluny, entre autres sur les 5 000 actes du cartulaire de l'abbaye, aucun

---

<sup>43</sup> En 2009, Michel Lauwers, dans son article relatif aux recherches sur l'histoire religieuse en France et en Italie au 20<sup>e</sup> siècle, aborde peu la question de l'historiographie monastique (Lauwers, 2009). Concernant l'historiographie monastique, il renvoie à l'ouvrage dirigé par André Vauchez et Cécile Caby *L'histoire des moines, chanoines et religieux au Moyen Âge. Guide de recherche et documents* (Vauchez et Caby, 2003).

<sup>44</sup> Henri Galinié est l'un des précurseurs de cette approche spatiale utilisée pour son étude sur Tours (Galinié, 2007).

développement n'est consacré dans sa thèse à la place spécifique du monastère ou à celle des religieux dans les structures sociales. Il démontre néanmoins la possibilité d'écrire une histoire sociale fondée sur un corpus documentaire exclusivement monastique. En 1991, Georges Duby regrette l'absence de réalités ecclésiales dans sa réflexion sur les transformations de la société mâonnaise entre le 10<sup>e</sup> et le 11<sup>e</sup> siècle et affirme la nécessité d'apprécier " la juste place, dans la société féodale, au sein du « féodalisme », de l'Église et plus généralement de ce que nous appelons le religieux " (Duby, 1991 : 221). Dans les années 1970-1980, les recherches sur l'Église médiévale ont été dominées par une histoire religieuse délaissant les faits et les institutions au profit de travaux sur les modèles spirituels et les pratiques culturelles (Lauwers, 2009 : 279)<sup>45</sup>.

Depuis près de trois décennies, l'histoire de l'Église médiévale et des faits religieux connaît une transformation profonde. Les médiévistes s'intéressent de plus en plus à la fonction sociale de l'Église et à la place des religieux au sein des structures sociales, " rompant ainsi avec la dichotomie qui avait jusqu'alors prévalu entre histoire religieuse et histoire de la société " (Lauwers, 2009 : 289). La série de *l'Histoire de la France religieuse* en quatre tomes, publiée entre 1988 et 1992, illustre cette volonté d'étudier la religion au sein d'une histoire plus générale (Le Goff, 1988).

Bien que certaines spécificités apparaissent, les recherches sur les communautés religieuses se rapprochent des grandes tendances de l'historiographie religieuse. De la fin du 19<sup>e</sup> siècle jusqu'aux années 1970, l'intérêt des chercheurs portait essentiellement sur l'histoire des ordres religieux. Les études relatives à l'ordre des Bénédictins font partie intégrante de la restauration bénédictine du 19<sup>e</sup> siècle. L'historiographie interne est essentiellement marquée par la création de la *Revue bénédictine* et de la *Revue Mabillon*. En parallèle émerge une érudition locale, souvent œuvre de clercs séculiers, se spécialisant dans la monographie d'abbaye. Ces deux types d'historiographie se réclament de l'héritage érudit et méthodologique des Mauristes lesquels s'attachent à mettre en

---

<sup>45</sup> Dans cette perspective, André Vauchez publia, en 1975, un ouvrage sur *La spiritualité du Moyen Âge occidental* (Vauchez, 1975). La spiritualité dans cette étude renvoie à " une relation entre certains aspects du mystère chrétien particulièrement mis en valeur à une époque donnée et des pratiques (rites, prières, dévotions), elles-mêmes privilégiées par rapport à d'autres pratiques possibles à l'intérieur de la vie chrétienne " (Vauchez, 1975 : 2). Dans les années 1970, Jacques Le Goff puis Jean-Claude Schmitt entreprirent de développer une " histoire des mentalités " laquelle devait beaucoup aux transformations culturelles et sociales inaugurées à la fin de la décennie précédente, mais se réclamait du modèle lointain des Rois thaumaturges. L'acquis des sciences sociales enrichit l'approche de Marc Bloch dépendante des présupposés de la recherche du début du 20<sup>e</sup> siècle sur la psychologie collective (Lauwers, 2009 : 275-276). L'essor de l'ethnoanthropologie dans les années 1950-1960, d'abord dans le monde anglo-saxon puis en France, orienta les travaux des médiévistes dans la perspective d'une anthropologie historique, soucieuse d'appréhender les mentalités, mais également les comportements, les rites, les gestes des hommes au Moyen Âge. Ces rapports entre l'histoire des mentalités et l'anthropologie historique sont abordés dans l'article " Histoire médiévale " publié dans les *Cahiers de civilisation médiévale* (Le Goff et Schmitt, 1996).

avant la place de leur congrégation. Les œuvres sur les Bénédictins ne sont pas uniquement réalisées par les moines de cet ordre. En effet, l'érudition locale a fourni une quantité non négligeable de travaux consacrés à des monastères et abbayes sous la forme de monographies (Hurel, 2000 : 597). En 1940, Victor Carrière dresse le bilan historiographique du 19<sup>e</sup> siècle et détermine la similarité méthodologique des monographies monastiques. Les érudits regroupent les faits puis rédigent l'histoire du monastère selon un plan chronologique ou thématique. Au cours des années 1950 et 1980, seul un petit nombre de religieux poursuit un travail d'édition de sources et d'instruments de travail. La place fondamentale des préoccupations érudites dans cette historiographie et sa tradition proprement bénédictine, caractérisée par une approche biographique, institutionnelle et monographique, ont mis en marge toute approche économique, démographique, sociologique ou anthropologique. Daniel-Odon Hurel conclut que les années 1955-1975 " témoignent peut-être aussi d'une difficile adaptation à une mutation intellectuelle plus large, celle de la mise en place d'une histoire déconfessionnalisée et laïcisée, mais aussi « débénédictinisée », dans ses domaines d'étude comme dans ses méthodes d'approche " (Hurel, 2000 : 602). Peu à peu, les archéologues s'emparent des abbayes et monastères bénédictins : plusieurs, telle l'abbaye de Marmoutier, font l'objet de fouilles archéologiques, d'autres sont l'objet d'étude du bâti. Néanmoins, l'approche archéologique des édifices religieux tend, elle aussi, à évoluer. Les nouvelles techniques de fouilles mais également l'essor de nouvelles technologies apportent des informations plus fiables mais également des données nouvelles pour étudier les bâtiments monastiques. L'étude des monastères bénédictins, et peut-être plus spécifiquement des établissements cisterciens, ne se limite plus à l'histoire de l'ordre ou à celle du monastère mais l'objectif est de plus en plus d'étudier le site d'implantation, l'environnement du monastère mais également de situer l'établissement dans un contexte plus large (Barrière et Pressouyre, 2006 ; Bisson et Vincent, 2016 ; Brero, 2015 ; Grémont *et al.*, 2017 ; Hénault et Cabrero-Ravel, 2017 ; Lemé-Hébuterne, 2015 ; Trébaol *et al.*, 2017 ; Vigier, 2000 ; Vincent, 2014). Ces considérations historiographiques peuvent être étendues aux couvents d'ermites ou encore aux établissements canoniaux. Les monographies apparaissent, jusque dans les années 1970, comme la règle dans l'étude des établissements réguliers.

Les études sur les moines, les chanoines ou les Mendians se multiplient dans les décennies suivantes. Face à cette documentation prolifique, une journée d'étude est organisée à Orléans le 6 octobre 1994 par la société Mabillon sur " Les instruments de travail dans le domaine de l'histoire

monastique et canoniale " (Vauchez et Caby, 2003 : 5). La qualité des communications interpelle sur la nécessité de faire le point sur les études portant sur les religieux. Cette réflexion apparaît comme le point de départ à la publication de l'ouvrage fondamental *L'histoire des moines, chanoines et religieux au Moyen Âge : guide de recherche et documents* (Vauchez et Caby, 2003). L'intention des auteurs était " de réaliser un guide pour l'histoire des ordres religieux médiévaux (moines, chanoines réguliers et frères mendiants), qui permette aux chercheurs, de plus en plus nombreux à s'intéresser à ces questions, de s'orienter dans le maquis d'une bibliographie foisonnante et de savoir où trouver les éditions de textes et de documents sur lesquelles ils pourraient s'appuyer pour leurs travaux " (Vauchez et Caby, 2003 : 5). André Vauchez ajoute que cette réalisation est d'autant plus souhaitable qu'il n'existe aucun ouvrage équivalent et que le développement des recherches dans ce domaine à partir des années 1940-1950 a rendu obsolète une grande partie des manuels traditionnels. Ces remarques sont encore vraies aujourd'hui puisque ce guide, publié en 2003 – il y a donc près de quinze ans – reste, malgré la publication de Sophie Hasquenoph, une référence pour toute étude portant sur le religieux<sup>46</sup>. Ce fait ne paraît pas surprenant si l'on considère que les auteurs ont, chacun à leur manière, opéré des changements importants dans l'étude de la religion et des ordres religieux. André Vauchez est celui qui a opéré un grand tournant dans la façon d'aborder l'histoire religieuse. En effet, il est l'un des premiers à avoir eu l'intuition de la dimension historique de la mentalité religieuse (pèlerinages, sanctuaires, croisades, religion populaire, eschatologie) : cette dimension historique de la religion apparaît dans sa première publication *La spiritualité du Moyen Âge occidental : VIII<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles* (Vauchez, 1975) puis dans sa thèse *La sainteté en Occident aux derniers siècles du Moyen Âge (1198-1431)*,

---

<sup>46</sup> Sophie Hasquenoph, agrégée d'histoire en 1988, a réalisé sa thèse sur *Les Dominicains de Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle* sous la direction de Daniel Roche. Elle soutient sa thèse en 1995 : celle-ci est publiée l'année suivante (Hasquenoph, 1995 ; Hasquenoph et Roche, 1996). En 2009, elle publie son *Histoire des ordres et congrégations religieuses en France du Moyen Âge à nos jours* (Hasquenoph, 2009). Cet ouvrage apparaît comme complémentaire au guide publié par André Vauchez et Cécile Caby. En effet, face aux difficultés à cerner le monde religieux dans sa complexité et son évolution, une clarification et une synthèse apparaissaient depuis longtemps scientifiquement nécessaires. *L'Histoire des ordres et congrégations religieuses* de Sophie Hasquenoph offre une étude historique, culturelle et juridique du monde religieux. Menée sur le long terme, elle permet de définir la nature spécifique des religieux à travers le prisme de l'événementiel et d'enrichir la chronologie par une véritable analyse historique et culturelle. Après une approche générale du monde régulier et séculier, qui définit clairement l'identité du religieux à travers l'originalité de sa vocation, sa façon de vivre au quotidien et sa relation avec la société environnante, l'auteure s'attache à décrire l'évolution des familles religieuses au Moyen Âge, aux Temps modernes et à l'époque contemporaine, dans le cadre plus large de l'histoire de l'Église de France. Les héritages, les permanences et les ruptures, à l'heure des grandes crises comme les guerres de Religion, la Révolution française, la séparation de l'Église et de l'État, donnent toute leur dimension et leur sens aux réussites, aux tâtonnements et aux fragilités, voire aux échecs, de telle ou telle expérience religieuse conduite à travers les siècles (Hurel, 2011).

*Recherches sur les mentalités religieuses médiévales*, dirigée par Michel Mollat et soutenue en 1978 (Vauchez, 1978). Dès lors, la religion ne peut être séparée de sa dimension historique et c'est cette conception qui prévaut dans les différents ouvrages d'André Vauchez dans les années 1980 et 1990 (Vauchez, 1987, 1981, 1980). Les domaines de compétence d'André Vauchez sont très étendus et l'objet n'est pas ici de faire sa biographie. Néanmoins, il faut noter l'intérêt porté par cet historien à l'histoire des " réguliers ", et plus précisément des Mendians, dans les années 1980 puisqu'il dirige la publication de la table ronde de 1982 dont le thème était *Mouvements franciscains et société française : XII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles* (Vauchez, 1984). Dès lors, il dirige plusieurs thèses sur les Mendians et plus largement sur le monachisme dont celle de Cécile Caby portant sur les Camaldules en Italie à la fin du Moyen Âge (Caby, 1996)<sup>47</sup>. Dans cette thèse, publiée en 1999, Cécile Caby place au centre de sa réflexion l'urbanisation des moines (Caby, 1999). Elle y étudie la manière dont les mutations liées aux différentes époques ont entraîné une remise en cause des équilibres internes de l'ordre et son fonctionnement. Elle établit la complexité des liens entre érémitisme et cénobitisme, ville et solitude rurale prouvant que la frontière entre les deux est très étanche. Elle a théorisé le terme d'*inurbamento*, c'est-à-dire d'un mouvement vers la ville des religieux dont les causes peuvent être économiques, stratégiques ou pastorales. La nouveauté de son travail apparaît dans les liens entre la ville et les moines. En effet, ces liens, entre ville et communautés régulières, ont eu du mal à émerger : premièrement appréhendés dans le cadre des implantations mendiantes, ce n'est que dans les années 1990 que les historiens étudient les liens complexes des moines bénédictins avec la ville. C'est sur cette relation dialectique entre l'espace urbain et les communautés régulières que je propose de revenir à présent.

Le lien entre les communautés religieuses et leur espace apparaît en premier lieu dans les études topographiques. Dans cette optique, Paul-Albert Février et Charles Pietri, ainsi que Noël Duval, ont rassemblé autour d'eux une équipe internationale dans le but de mener une enquête intitulée " Topographie chrétienne des cités de la Gaule ", laquelle donna lieu dans un premier temps à

---

<sup>47</sup> André Vauchez a également dirigé, entre autres les thèses suivantes : *La renonciation au pouvoir chez les Frères Mineurs au 13<sup>e</sup> siècle* (Cusato, 1991), *Patrimoines immobiliers ecclésiastiques dans la Venise médiévale (XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle) : une lecture de la ville* (Masè, 1996), *La mémoire d'un ordre : les " Hommes illustres " dans la tradition dominicaine, XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles* (Reltgen-Tallon, 1999). Des années 1990 aux années 2010, il continue à s'intéresser, tout en étudiant d'autres aspects de la religion telles la sainteté ou l'hérésie, aux communautés suivant une règle : *Ermîtes de France et d'Italie* (Vauchez, 2003), *François d'Assise* (Vauchez, 2009), *Les Dominicains en France (XIII<sup>e</sup> - XX<sup>e</sup> siècle)* (Vauchez et al., 2017).

l'élaboration, en 1975 et 1980, de deux recueils de notices provisoires (*La Topographie chrétienne des cités de la Gaule...*, 1980, *La Topographie chrétienne des cités de la Gaule...*, 1975), puis, dans un second temps, à la parution régulière, depuis 1986, de fascicules successivement édités par Nancy Gauthier et Jean-Charles Picard, puis Nancy Gauthier, Brigitte Beaujard et Françoise Prévot, dans lesquels sont présentées, en prenant pour cadre les provinces romaines ensuite devenues provinces ecclésiastiques, les villes épiscopales et les monuments chrétiens qui ont contribué à en remodeler le paysage (*Topographie chrétienne des cités de la Gaule...*, II-XV, 1986-2007 ; Prévôt *et al.*, 2014a, 2014b). Durant cette même période, les historiens médiévistes prennent en compte le lieu d'implantation de ces établissements : le site et la situation du complexe revêtent une grande importance. Cette étude, plaçant l'établissement régulier dans un milieu plus vaste, apparaît d'autant plus nécessaire que les études sur les Mendiants se développent. Un double mouvement naît de cette nécessité d'étudier l'environnement dans lequel se situent les complexes monastiques, canoniaux ou conventuels : les travaux sur les grandes abbayes, éloignées de la ville puis les études sur les implantations urbaines<sup>48</sup>. Ces dernières sont assez récentes dans l'historiographie urbaine ou du monachisme étant donné qu'il existait une césure entre l'histoire urbaine qui refusait d'inclure l'histoire du monachisme et l'histoire religieuse refusant d'étudier les liens entre les établissements réguliers et la ville.

Le premier à avoir lié ces deux types d'histoire fut Jacques Le Goff. Il a proposé d'utiliser comme estimateur de l'urbain le nombre de couvents mendiants, si bien qu'il a ouvert en 1967, en collaboration avec le Centre de Recherches Historiques de la 6<sup>e</sup> section de l'École des Hautes Études, une enquête sur l'implantation sociologique et géographique des couvents mendiants (Le Goff, 1968). Le résultat publié en 1970 établit plusieurs constats : les couvents mendiants sont premièrement liés aux routes puis attirés vers les villes aux 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> siècles ; ils s'établissent la plupart du temps près des portes ou sur les hauteurs de la ville ; l'Observance a tenté d'installer les couvents à l'extérieur de la ville (Le Goff, 1970).

Dès lors, les études sur les villes ont été de plus en plus nombreuses, essentiellement dans le vivier de l'École française de Rome qui a produit de nombreuses thèses sur l'étude des villes et des

---

<sup>48</sup> Les abbayes paraissent plus attrayantes du fait qu'elles sont vraisemblablement mieux documentées et plus connues. Ainsi, de nombreux ouvrages ont été publiés sur les grandes abbayes : le livre de Marcel Baudot sur la *Normandie bénédictine* en est un exemple (Baudot, 1979). En outre, les études de cas dans les ouvrages collectifs concernent majoritairement des abbayes, par exemple l'étude de Daniel Prigent sur Fontevraud (Alduc-Le Bagousse, 2004 : 160-174).



campagnes sans laisser les sources monastiques de côté. La deuxième étape fut d'étudier les établissements réguliers en milieu urbain. Étienne Hubert aborde dans sa thèse les implantations monastiques à Rome et leur relation avec cet espace urbain<sup>49</sup>. Les liens entre les communautés respectant une règle et la ville ont été abordés à plusieurs reprises depuis les années 1970. Dans cette optique, plusieurs travaux doivent être mentionnés. D'une part, les études sur les Mendiants et la ville tels l'ouvrage d'Hervé Martin sur *Les ordres mendiants en Bretagne* (Martin, 1975) ou encore l'étude de Panayota Volti sur *Les couvents mendiants et leur environnement dans le Nord de la France* en 2003 (Volti, 2003). D'autre part, les travaux mettant en avant les liens entre les moines et la ville parmi lesquels on peut citer la thèse de Cécile Caby, dont on a parlé ci-dessus, soutenue en 1993 et publiée en 1999, mais également le colloque de Lille sur *Les moines dans la ville* (Scwerdroffer *et al.*, 1996). Plus encore, et je reprends les termes de Cécile Caby dans une étude consacrée aux liens entre les espaces urbains et les moines, il faut souligner la vigueur des études des dernières décennies dont témoignent, pour l'Antiquité tardive et le haut Moyen Âge, les importantes publications concernant Bordeaux (Saint-Seurin), Marseille, Lyon ou Vienne, et plus globalement le bilan sur l'émergence et l'affirmation d'une topographie chrétienne dans les villes de la Gaule méridionale proposée en 2006 par Jean Guyon (Caby, 2012a ; Guyon, 2006)<sup>50</sup>. Cette vigueur a été confirmée, plus récemment encore, et pour la fin du Moyen Âge, par la 44<sup>e</sup> session des colloques de Fanjeaux sur le thème " Moines et religieux dans la ville, XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles " (Théry, 2009). L'intérêt de l'historiographie pour le monachisme urbain – ou plus précisément pour le rôle des moines dans les modulations des paysages des villes de la France méridionale et de l'Italie du Nord et du Centre –, dépend très clairement de la précocité et de l'importance du phénomène urbain dans ces régions. Mais il s'agit aussi du résultat de choix historiographiques. Récemment, plusieurs études ont été consacrées au sujet de l'*inurbamento* dans ces régions. Il est important de citer les travaux pionniers menés à Padoue et dans les villes de l'Italie padane et vénitienne par Sante Bortolami ou Antonio Rigon qui – au moment où ils participaient eux-mêmes au grand souffle des travaux sur les Mendiants et la ville – prirent la peine de souligner l'existence

---

<sup>49</sup> Hubert E., *Espace urbain et habitat à Rome du X<sup>e</sup> siècle à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle*, Rome, École française de Rome, 1990.

<sup>50</sup> Sur Saint-Seurin, voir les travaux d'Isabelle Cartron, Dany Barraud, Patrick Henriot (Cartron *et al.*, 2009). Sur Lyon, voir les travaux de Jean-François Reynaud (Reynaud, 1986). Sur Vienne, voir l'étude de Jean-François Reynaud, de Roger Lauxerois, de Monique Jannet-Vallat (Reynaud *et al.*, 1986). Sur Marseille, voir les travaux de Marc Bouiron (Bouiron, 2012) et de Thierry Pécourt (Pécourt, 2009).

concomitante d'autres acteurs marquant à leur façon les espaces et les paysages urbains (Bortolami, 2015, 1980 ; Rigon, 2016, 2002, 1985). De même, une attention précoce a été portée dans ces régions aux transferts de communautés monastiques de la campagne vers la ville, au point que le terme italien d'*inurbamento* a peu à peu conquis l'historiographie. Dans la plupart des cas, ces études pionnières, relayées par un certain nombre de travaux pour la plupart monographiques, ont été accompagnées d'entreprises remarquables d'édition documentaire (Caby, 2012a). En Italie du Nord, mais du côté piémontais et lombard, les recherches sur le *Monastero Maggiore* de Milan ou celles promues par Rinaldo Comba sur les paysages urbains en général et sur les Cisterciens – filon de grand succès dont font preuve les travaux de Paolo Grillo récemment rassemblés dans un recueil d'articles intitulé *Monaci e città* – ont très vite fait une large place aux interactions entre monastères (urbains ou ruraux) et divers espaces de la ville : du dense tissu central aux marges caractérisées par la porosité entre espaces bâtis et espaces laissés en jardins, vignobles, voire terres et pâtures jusqu'au territoire rural (Comba et Hudson, 1988 ; Grillo, 2008). Mais on pourrait aussi citer les travaux de – ou promus par – Valeria Polonio sur les monastères génois et ligures (Polonio, 2013, 1998, 1997), récemment relayés par d'importantes éditions textuelles concernant deux monastères de la ville de Gênes (Basso, 1997 ; Soave, 2002). Le 44<sup>e</sup> colloque de Fanjeaux a ouvert un axe sur les rapports entre la ville et les établissements réguliers : les ordres militaires se sont, dès leur arrivée aux 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> siècles, intégrés à l'espace urbain et rapidement au commerce du fait de leur nécessité à obtenir du numéraire (Théry, 2009 : 572-573)<sup>51</sup>. C'est en étudiant ces rapports que l'historien s'aperçoit qu'il est victime de l'"idole des origines", dénoncée par March Bloch : il se plaît davantage à travailler sur les prémices d'un ordre, sur leur genèse et sur leur succès plus que sur leur vieillissement. Les études sur le monachisme prennent alors une nouvelle direction en s'attachant au lien entre monastères et couvents et leur environnement. L'étude des liens entre les religieux réguliers et la ville a surtout été axée sur les ordres mendiants et ceci découle involontairement de l'enquête de Jacques Le Goff qui a contribué à une focalisation des recherches sur les seuls ordres mendiants au détriment des moines dont la présence et le rôle en ville ont été considérablement minorés jusqu'à une date relativement récente<sup>52</sup>.

---

<sup>51</sup> Damien Carraz a étudié les ordres militaires : son apport sur ce point est donc essentiel. Il a établi un état des recherches sur l'archéologie des commanderies du Temple et de l'Hôpital en dégagant les principaux apports sur la configuration des bâtiments, la vie quotidienne et les espaces funéraires : Carraz D., " Archéologie des commanderies de l'Hôpital et du Temple en France (1977-2007) ", *Cahiers de recherches médiévales et humanistes*, 15, 2008.

<sup>52</sup> Par exemple, le colloque de Lille de 1995 traite des liens entre les moines et la ville (*Les Moines...* 1996).

Ce panorama, un peu rapide, illustre les approches adoptées par les chercheurs jusqu'aux années 1990. Néanmoins, il démontre la manière dont les études sur l'histoire religieuse, et plus spécifiquement sur l'histoire monastique, ont évolué d'une approche monographique à une approche topographique. Toutes les dimensions du changement n'ont pas été abordées mais l'historiographie monastique a déjà fait l'objet d'une étude plus approfondie dans *l'Histoire des moines, chanoines et religieux au Moyen Âge* dirigée par André Vauchez et Cécile Caby (Vauchez et Caby, 2003). L'interaction entre les communautés religieuses et leur espace est une approche plus récente.

### ***1.2.2. ... à une nouvelle approche sur les interactions entre les acteurs religieux et leur milieu***

Les liens entre les communautés religieuses et leur environnement est un axe de recherche apparu depuis près de trois décennies. Jacques Le Goff a posé les jalons d'une étude prenant en compte les religieux et leur lieu d'implantation. Néanmoins, il n'aborde pas les liens qu'entretiennent les frères mendiants avec leur espace.

Les nouvelles approches de l'espace urbain – ou de la ville comme objet –, intègrent ces relations au centre de leurs réflexions. Henri Galinié, dans son ouvrage fondateur *Ville, espace et archéologie* publié en 2000, accorde une place importante au critère religieux au sein de l'espace urbain mais également à la place des communautés au sein de ce même espace (Galinié, 2000a). Le critère religieux brut, établi sur le nombre d'édifices religieux, est inopérant en tant que critère urbain. L'équipement religieux ne doit pas être appréhendé comme un tout. Ainsi, le rôle des monastères varie dans le temps et dans l'espace. L'installation des communautés monastiques n'est pas liée, dans un premier temps, "à un nouveau mode d'urbanisation ou d'encadrement des populations mais peut-être plutôt, pour ceux situés *extra-muros*, à la vertu d'un saint et à son pouvoir personnel d'attraction, pour ceux situés *intra-muros*, à la mise à l'abri de communautés féminines, à l'initiative de l'évêque " (Galinié, 2000a : 28). En outre, la présence d'un chapitre, attaché à la cathédrale, n'a pas valeur de critère urbain en soi. L'emprise au sol ou le nombre de chanoines peuvent avoir une incidence urbaine mais toujours faut-il restituer le quartier canonial,

lorsque celui-ci existe, ou encore connaître le nombre des chanoines pour espérer déterminer le rôle générateur du siège épiscopal. En outre, le nombre de paroisses ne mesure pas plus la religiosité des habitants qu'il ne sert d'estimateur démographique direct de la population (Galinié, 2000a : 28). Henri Galinié conclut en ces termes sur le critère religieux : " À l'échelle de la ville, ce qui relève du religieux ne constitue pas une catégorie homogène. Cette catégorie résulte, dans nos pratiques, d'une subordination aux sources écrites dont on considère les émetteurs comme appartenant à un groupe social mû par des préoccupations et des intérêts convergents, ceux de l'Église à la fois dominante et distincte du reste de la population, catégorie dont le caractère opératoire dans la description du développement urbain se justifierait au vu du résultat observable dans la topographie religieuse " (Galinié, 2000a : 29). Les acteurs religieux apparaissent également au premier plan dans le cadre de l'exercice du pouvoir. En effet, évêques et abbés exercent, chacun à leur manière et à des temporalités différentes, leur autorité dans la ville.

Ces considérations sur le domaine religieux peuvent paraître générales mais l'exposé d'Henri Galinié ne s'arrête pas là. Il met en avant la multiplicité de mondes divers à l'intérieur de la ville : " Il y a un monde des moines, un monde de l'économie, un monde de villes et tous sont interdépendants, constituant une multitude de configurations " (Galinié, 2000a : 81). Les religieux sont, de ce point de vue, liés à l'espace urbain dans lequel ils s'insèrent mais sont également liés aux diverses sphères constitutives de la ville. En prenant en compte l'exemple de Saint-Martin ou de Saint-Julien pour illustrer son explication du fonctionnement et de la fabrique de la ville, Henri Galinié confirme l'importance de mettre en relation les communautés religieuses et l'espace dans lequel elles s'insèrent. Le dernier point novateur consiste dans l'utilisation du type idéal, terme emprunté à Max Weber. Il n'emprunte pas cette notion sans s'interroger sur sa validité : " il conviendra de s'interroger sur la validité de l'inversion de la procédure qui souvent consiste à créer, à partir de la société, un homme-type du haut Moyen Âge, d'une organisation, un représentant-type du pouvoir central, d'une communauté, un moine ou un chanoine-type, d'un groupe social, un artisan ou un marchand-type, etc. " (Galinié, 2000a : 8).

Si Henri Galinié est le premier à mettre en avant l'importance des communautés religieuses dans la fabrique de la ville, ce point est davantage développé par Hélène Noizet dans sa thèse sur les *Pratiques spatiales, représentations de la ville, et fabrique urbaine de Tours (IX<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle) : Chanoines, moines et laïcs à Saint-Martin et Saint-Julien* (Noizet, 2003). Cette étude visait à rendre compte du processus d'urbanisation de Tours, durant le Moyen Âge, dans les quartiers de Saint-

Martin et Saint-Julien (Noizet, 2003 : 594). Puisque la ville est un impensé, il faut distinguer d'une part les activités sociales, caractérisées par les finalités particulières, et d'autre part la fabrique urbaine, c'est-à-dire l'interaction dialectique de cette activité sociale et de la structure matérielle de la ville (réseau viaire et système parcellaire) (cf. 1.1.2.). Le choix de ces deux quartiers impliquait, de fait, l'étude du rôle structurant des deux communautés, l'une monastique (Saint-Julien), l'autre canoniale (Saint-Martin), dans leurs quartiers respectifs. Ainsi, ces deux communautés ont façonné leurs quartiers selon leur mode de vie mais cet espace s'est également formé de l'interaction de ces communautés avec les laïcs. L'analyse du vocabulaire met en avant les différences de perception de la ville, mais également d'autres territoires urbains ou d'autres espaces religieux, par ces deux communautés mais également par l'évêque. Sont donc abordées les pratiques et les représentations des acteurs concernés par ces espaces. Ces projets peuvent être de nature économique (l'approvisionnement de Saint-Martin), politique (la construction du *Castrum Martini*), ou encore religieuse (la *Martinopolis*), le rejet des laïcs de Saint-Julien. Outre cette analyse, Hélène Noizet met en avant l'existence, à partir de l'analyse du cadastre napoléonien, de trois modèles parcellaires distincts pour chaque quartier<sup>53</sup>. Ainsi, l'analyse morphologique et la réflexion diachronique établissent que le parcellaire de Châteauneuf est très dense en raison du fonctionnement canonial de Saint-Martin, bien que ces chanoines n'aient à aucun moment cherché à créer une ville. L'analyse parcellaire apparaît comme un élément important pour la compréhension des rapports entre les communautés et leur espace.

---

<sup>53</sup> L'espace de Saint-Julien témoigne " de la durabilité des conséquences de l'utilisation agricole de ces terres : les grandes parcelles au centre des îlots sont issues des pièces de culture, tandis que les franges de ces îlots, et principalement celles en bordure des deux principales voies de circulation est-ouest, ont été subdivisées, *a priori* plus de manière spontanée que par des opérations planifiées de lotissement, en un parcellaire laniéré et dense, pour construire des maisons dont les façades donnaient sur la rue " (Noizet, 2007 : 380). De petits passages ont été aménagés par la suite pour accéder aux terres arables, champs et vignes, au centre de l'îlot : ces passages correspondent aux parcelles extrêmement étirées en longueur. Le deuxième ensemble, c'est-à-dire le cloître Saint-Martin, s'apparente à une zone résidentielle aristocratique. Dans cette zone, les parcelles plus ou moins carrées démontrent la présence d'hôtels urbains à l'époque moderne. Ces hôtels comportent des jardins situés en fond de parcelles. Le réseau viaire est un peu plus dense que dans la zone agricole puisqu'il fallait accéder à ces hôtels. Le nombre de rues demeure tout de même faible dans la mesure où la densité de population reste peu élevée en raison de la ségrégation sociale (Noizet, 2007 : 381). Le dernier modèle est celui de Châteauneuf. Cet espace, caractéristique des espaces commerçants et artisanaux, comprenait de nombreux étaux et boutiques. La présence de ces édifices a conduit à une très grande fragmentation et à une densification du parcellaire. La pression foncière y est stimulée par une forte densité démographique et par la concentration des activités commerciales. Les passages, dans ce type de quartier, sont très importants puisqu'il fallait de nombreuses voies de communication et de places de marché pour accéder aux échoppes et vendre les produits (Noizet, 2007 : 381).

Depuis 2012, cette analyse parcellaire est de plus en plus conceptualisée sous le terme d'archéogéographie. Ce concept est défini dans l'article d'Hélène Noizet *Germain, Victor, Martin et les autres : morphologie urbaine et pratiques socio-ecclésiastiques à Paris aux IX<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle et au XIX<sup>e</sup> siècle* (Noizet, 2012). Le constat primitif part de l'existence, au Moyen Âge, d'un mode d'être relevant de l'urbain, terme défini par Jacques Lévy comme l'un des modes de gestion de la distance et caractérisé par le couple densité-diversité. Le concept de spatialité, compris comme l'action spatiale des opérateurs humains et non humains, est également central puisque les " actes sociaux procèdent d'une gestion de la séparation, produisant ainsi de la distance " (Noizet, 2012 : 324-325). L'auteure part du postulat suivant : d'une part, tout le social est traversé par des questions de positionnement spatial et d'autre part, la structure spatiale de la ville contemporaine conserve des traces des configurations sociales des périodes anciennes (Noizet, 2012 : 325). Les façons d'être au monde ont donc des implications spatiales même si les acteurs n'ont pas de finalité proprement spatiale. Cette omniprésence du spatial dans le social peut se traduire dans la matérialité urbaine, autrement dit dans le réseau viaire, le parcellaire ou le bâti. Or ces concepts, pouvant être définis comme des concepts géographiques, utilisés dans le cadre des relations entre les acteurs urbains et leur espace au Moyen Âge, apparaissent comment pertinents et novateurs. Le rôle de l'Église dans les sociétés médiévales est central. En effet, l'Église a été, au Moyen Âge, l'instance de domination et de normalisation fondamentale de la société. L'*Ecclesia*, matrice quasi exclusive du social au Moyen Âge, a une capacité normative. Cette capacité normative a des conséquences sur la pratique sociale mais également sur l'espace urbain.

Cette capacité apparaît dans la détermination de types idéaux propres à chaque groupe social ou à chaque groupe religieux. En effet, il existe des variations dans la densification et la diversification des espaces en fonction des groupes sociaux qui les ont investis. Ainsi le rapport au monde fondamentalement différent des communautés monastiques et canoniales provoque des effets très différents sur le tissu urbain (Noizet, 2012 : 325). Cette réflexion a amené à la création de deux types idéaux par Hélène Noizet, l'un monastique, l'autre canonial (Noizet, 2007). Premièrement, le type idéal des chanoines qui se caractérise par une ouverture au monde, une participation à la vie sociale et des besoins économiques plus importants que ceux des moines. Cela se traduit surtout par un régime alimentaire plus varié et riche et un recours plus important à une main-d'œuvre laïque externe que chez les moines. Ces caractéristiques du mode de vie canonial engendrent nécessairement des circuits d'approvisionnement plus complexes et une agglomération plus dense

que le mode de vie monastique. Les moines issus des ordres traditionnels, en privilégiant la clôture et un fonctionnement en grande partie autonome, accaparent un grand espace et le soustraient au développement urbain, sans susciter à leur porte des quartiers aussi denses et actifs que les chanoines (Noizet, 2012 : 326). Ce type d'étude, mené dans un premier temps à Tours (Noizet, 2007), a également été conduit à Arras, à Saint-Omer puis à Paris. Ces analyses fondées sur la densité parcellaire à l'emplacement d'un enclos monastique ou canonial et autour de ce même enclos tendent à démontrer la spécificité de chaque ville. Il paraît nécessaire de toujours réévaluer les modèles. Ainsi, le cas de Saint-Omer confirme le modèle tourangeau puisque le pôle urbain le plus dense se forme autour de l'établissement canonial et non autour du pôle monastique. Le cas d'Arras, au contraire, infirme le modèle tourangeau : le principal pôle urbain se trouve autour du monastère de Saint-Vaast et non dans le quartier épiscopal autour de la cathédrale. Dans le dernier cas, l'écart au modèle s'explique par le jeu social local. L'évêque ne résidant à Arras qu'à partir de 1094, n'a pas eu le temps d'asseoir son autorité dans la ville. Le monastère Saint-Vaast avait bénéficié, *a contrario*, d'un soutien appuyé du pouvoir royal carolingien dont il relaye l'autorité dans cette région. En outre, une pression sociale des habitants laïcs pour le lotissement du sol urbain autour de Saint-Vaast, dès les 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> siècles, entraîne le démembrement de l'enclos monastique. Cet exemple n'invalide pas totalement le modèle mis en place pour Tours. Il démontre que " la convergence établie entre état canonial et densité urbaine n'est en aucun cas une relation systématique et qu'il est difficile de faire un lien strictement mécanique entre forme sociale et morphologie urbaine " (Noizet, 2012 : 328). Selon ces études, ces différents rapports au monde doivent être réactualisés dans le temps. Dans le cas de Paris, le binôme séculier/régulier paraît plus utile que la distinction chanoine/moine car cela remet à leur juste place les chanoines réguliers apparus à la fin du 11<sup>e</sup> siècle. L'interaction apparaît moins entre espace et société, ou entre forme et fonction, qu'entre espace et spatialité. L'idée est que les " manières d'être, de se comporter, de se déployer – autrement dit, la spatialité définie par Michel Lussault comme mode de relation au monde – ont des conséquences spatiales, y compris quand elles n'ont pas de finalités spatiales " (Noizet, 2012 : 336). En ce sens, la spatialité n'est pas le discours spatial mais davantage les pratiques sociales concrètes, aux effets d'autant plus concrets que les acteurs sont nombreux.

Cette démarche ressort bien d'une volonté de démontrer les relations dialectiques entre les communautés religieuses et leur espace. Néanmoins, il faut noter que ce type d'étude, liant analyse parcellaire et pratique sociale, a toujours été réalisé sur une période antérieure au début du

13<sup>e</sup> siècle, mettant ainsi de côté le rôle des Mendiants dans l'espace urbain. Or les ouvrages récents sur les Mendiants et plus spécifiquement sur l'économie mendicante ont démontré l'implication des Mendiants dans le système urbain. L'ouvrage édité par Nicole Bériou et Jacques Chiffolleau, *Économie et religion : l'expérience des ordres mendiants, XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, apparaît comme une excellente synthèse sur le rôle des Mendiants dans la ville et leur implication dans celle-ci (Bériou et Chiffolleau, 2009).

Le rôle des communautés religieuses, qu'elles soient monastiques, canoniales, érémitiques ou mendiante, dans l'espace urbain est également explicité avec un nouveau regard dans le volume des *Mélanges de l'École française de Rome* consacré au thème " Espaces monastiques et espaces urbains de l'Antiquité tardive à la fin du Moyen Âge ". Ce dossier rend compte de deux journées d'études organisées à Nice en avril 2009 et à Rome les 20 et 21 novembre 2009, dans le cadre d'un programme de recherche animé par les médiévistes du Cépam (UMR 7264, CNRS-Université de Nice Sophia Antipolis) en collaboration avec l'École française de Rome (Caby, 2012a). Les contributions comprises dans cet ouvrage portent sur les stratégies d'implantations ainsi que sur les logiques d'investissement de l'espace urbain par les communautés religieuses. Sont pris en compte dans cette étude " les religieux vivant selon une règle, expression qui permet d'inclure les nouvelles formes de *vita religiosa* promues par les ordres mendiants, à la fin du Moyen Âge " (Caby, 2012a). Cette définition affirme la nécessité de prendre en compte toute forme de vie religieuse dans la compréhension des relations du religieux à l'espace urbain. Deux problématiques principales ressortent du panel d'études compris dans ce dossier. La première est de déterminer " comment les contraintes des sites urbains sur les espaces réguliers contribuent à mettre en évidence certaines modalités de l'organisation matérielle et des usages des espaces monastiques " (Caby, 2012a). La seconde découle de la première puisqu'il s'agit de comprendre " comment est gérée spatialement l'apparente contradiction entre choix urbain et choix de retrait du monde constitutif du projet monastique " (Caby, 2012a). Les relations dialectiques entre les communautés religieuses et l'espace urbain sont donc au centre des réflexions de ce colloque. L'importance de ce dernier tient au fait qu'il comprend toutes les observances religieuses mais également au fait qu'il prend en compte une longue période allant de la fin de l'Antiquité à la fin du Moyen Âge.

La présentation de ces travaux illustre l'évolution des études sur les communautés régulières. D'abord déconnectées de leur milieu dans les études jusque dans les années 1980, il a semblé



nécessaire de mettre en relation les communautés religieuses et leur espace. Si cette nouvelle approche ne vaut pas uniquement pour l'environnement urbain, c'est celle-ci qui nous apporte les idées nécessaires à notre propre réflexion<sup>54</sup>. Les interactions dynamiques entre les communautés religieuses apparaissent autant nécessaires à la compréhension de la ville en tant que résultat des interactions entre la société et son espace qu'à la compréhension des communautés religieuses s'intégrant dans un système qui entre souvent, en apparence, en contradiction avec leur mode de vie. Notons que les études présentées ici ne sont pas les seules à aborder ce sujet : l'ouvrage de Panayota Volti sur les ordres mendiants met en évidence ces relations réciproques entre les frères et la ville, mais elles apparaissent à mon sens comme novatrices et fondatrices d'une pensée mettant en avant l'action des communautés religieuses comme modificatrices d'espace urbain et comme fers de lance de l'urbanisation dont l'action transparaît dans le parcellaire même de la ville. Ce rôle des religieux est, en toute logique, abordé dans les études sur la fabrique urbaine<sup>55</sup>.

### ***1.2.3. L'utilisation du parcellaire cadastral pour analyser les sociétés anciennes : la naissance de l'archéogéographie***

Malgré leur existence depuis le début du 20<sup>e</sup> siècle avec Pierre Lavedan ou M.R.G Conzen, les études sur la morphologie urbaine ont connu un développement sans précédent depuis une vingtaine d'années. Le premier renouveau dans les études morphologiques apparaît au cours des années 1990 avec les travaux de Gérard Chouquer et de Bernard Gauthiez dans lesquels ils utilisent

---

<sup>54</sup> Je pense, entre autres, à la thèse de Jean-Baptiste Vincent sur les abbayes cisterciennes de Normandie du 12<sup>e</sup> au 14<sup>e</sup> siècle (Vincent, 2014). L'utilisation de nouvelles techniques appliquées à l'archéologie permet de cartographier ces monastères mais aussi d'envisager une étude multifactorielle des monastères : la gestion du milieu pour édifier un monastère, l'adaptation du milieu hydrologique pour assainir un territoire tout en apportant les besoins en eau nécessaires à une vie communautaire, enfin la compréhension de l'organisation spatiale et architecturale des abbayes à l'intérieur de l'enceinte monastique, ceci en considérant les différences possibles entre Savigniens et Cisterciens, hommes et femmes, selon une évolution chronologique. Une synthèse générale, fondée sur les monographies de vingt-quatre sites, restitue l'histoire de l'implantation cistercienne en Normandie, puis analyse les aménagements nécessaires réalisés en amont de l'édification d'un monastère, avant d'aborder les aspects architecturaux.

<sup>55</sup> Les travaux sur la fabrique urbaine sont en plein essor depuis une dizaine d'années (cf. 1.1.2.). Outre les thèses, plusieurs ouvrages sont consacrés à la fabrique de la ville et à la formation de l'espace urbain (Lefèvre, 2010 ; Noizet, 2003 ; Simon, 2015) : je pense, entre autres, aux recherches sur Paris (Noizet *et al.*, 2013a) ou sur Saint-Émilion (Boutouille *et al.*, 2011). À l'exception de l'étude parisienne réalisée au sein d'une ANR, les travaux sur la fabrique urbaine ont été effectués sur des villes de taille moyenne ou tout du moins n'ayant pas atteint la grandeur de Rouen au Moyen Âge.

les sources planimétriques comme sources premières de l'analyse des formes (Zadora-Rio, 2003 : 18).

Gérard Chouquer, lorsqu'il analyse le plan de Besançon puis celui de Tours, met en avant les modalités de transmission des formes (Chouquer, 1994). Les formes ont la capacité d'être réactivées après des phases de latence et d'effacement : cette réactivation des formes est appelée uchronie. Les formes discontinues peuvent également être transmises : cette transmission peut s'effectuer au même endroit (isotopie) ou avec un déplacement sous la forme d'une ligne parallèle (isoclinie) (Chouquer, 2000). Concernant le plan de Besançon, Gérard Chouquer définit les imbrications des orientations parcellaires comme une superposition témoignant de périodes d'aménagements successives. Sa méthode pour analyser la ville médiévale est " une lecture fidèle des formes enregistrées sur le plan cadastral, cherchant moins un plan global que les divers plans juxtaposés qui sont susceptibles d'avoir conditionné progressivement son espace " (Chouquer, 1994).

Bernard Gauthiez s'est, quant à lui, attelé à faire une lecture morphologique du cadastre napoléonien de Rouen (Gauthiez, 1991). Il utilise les orientations du parcellaire et de la voirie afin de déterminer des unités de plan se distinguant de l'ensemble des autres formes. L'un des principaux objectifs est de déterminer, d'après les unités de plans, si une opération a été planifiée ou spontanée. Ces données sont bien évidemment à confronter avec les sources écrites et archéologiques lesquelles ont invalidé à plusieurs reprises ses analyses morphologiques.

Depuis les années 2010, l'analyse morphologique a été renouvelée par le concept d'archéogéographie. Plusieurs travaux récents ont affiné la méthode et le concept de l'archéogéographie et ont illustré son apport en matière d'analyse des formes urbaines (Robert, 2011 ; Robert, 2012a ; Robert, 2012b ; Chouquer, 2012 ; Noizet, 2012 ; Noizet *et al.*, 2013a). Cette analyse met en évidence les éléments forts de l'organisation de l'espace traduisant des dynamiques et permettant de les comprendre. L'objectif de ce type d'étude est " de restituer au passé sa place dans la dynamique de la fabrique urbaine, d'apporter de la connaissance au projet, voire de suggérer de nouvelles pistes d'action " (Lavigne, 2014).

Les études réalisées dans les années 1990 par Gérard Chouquer sur le parcellaire de Besançon, ou encore celles de Bernard Gauthiez sur le parcellaire de Rouen, ont mené à la réflexion morphologique sur les plans cadastraux urbains. Par la suite, l'outil informatique, et principalement les systèmes d'informations géographiques, a permis une analyse parcellaire plus poussée. Pour ce

faire, le cadastre napoléonien doit être vectorisé afin de servir de base au système d'information géographique. Cette vectorisation du cadastre napoléonien dans un système d'information géographique est un procédé de plus en plus courant puisque plusieurs villes se sont dotées de ce type d'outil: Tours (Galinié et Rodier, 2002), Paris (Noizet *et al.*, 2013a), Lyon (Gauthiez, 2008), Rouen, etc. Grâce à cet outil, " la structure matérielle et physique de la ville peut être finement analysée en tenant compte, d'une part, des styles parcellaires et, d'autre part, des orientations du parcellaire " (Noizet, 2007 : 373).

Hélène Noizet est l'une des pionnières dans l'analyse des styles parcellaires grâce aux nouveaux outils informatiques (Noizet, 2007 : 374-382). Elle détermine plusieurs types parcellaires à partir de deux critères : l'organisation des îlots (nombre, surface et organisation interne des îlots et des parcelles) et le réseau viaire (nombre et forme des voies) (Noizet, 2007 : 374). L'intérêt de ce type d'analyse est l'association de ces types d'organisation du parcellaire à des pratiques spatiales spécifiques. Dans le cas de Tours, elle détermine trois types parcellaires correspondant à un espace précis de la ville : Saint-Julien, cloître Saint-Martin et Châteauneuf. Le premier ensemble témoigne de la durabilité des conséquences de l'utilisation agricole des terres entourant le monastère. Cette analyse est à associer à la forme des parcelles : les grandes parcelles, au centre des îlots, sont issues de pièces de culture alors que les franges de ces îlots sont laniérées et denses pour construire des maisons ayant pignon sur rue (Noizet, 2007 : 380). Le cloître Saint-Martin correspond, à l'exception de la construction du *castrum* du 10<sup>e</sup> siècle, à une zone résidentielle aristocratique. Les parcelles, plus ou moins carrées, illustrent la présence d'hôtels urbains (Noizet, 2007 : 380). Quant au modèle de Châteauneuf, il est caractéristique des espaces commerçants et artisanaux, eux-mêmes caractérisés par la présence d'étaux et de boutiques. Ce type de structure induit une très forte fragmentation et une densification du parcellaire (Noizet, 2007 : 381). Cette analyse est l'une des bases de l'archéogéographie associant l'analyse parcellaire aux pratiques sociospatiales.

Les analyses morphologiques sont de plus en plus étoffées grâce à l'utilisation des systèmes d'information géographique mais aussi grâce à d'autres outils développés par des géographes, des historiens et des archéologues. Ainsi, la mise en place d'un système géographique pour la ville de Tours a commencé en 1996. Ce système d'information géographique, appelé TOTOPI (TOpographie de TOurs Pré-Industrielle), fut créé dans le but d'utiliser comme outil de recherche pour la spatialisation des données archéologiques permettant de répondre à des questions d'analyse spatiale. Ce système géographique est constitué de quatre couches principales : îlot, cadastre actuel,

cadastre napoléonien, emprise des fouilles archéologiques<sup>56</sup>. D'autres couches sont établies sur ce système d'information géographique en fonction des axes de recherche dans lesquels elles s'inscrivent. Les axes majeurs de recherche sont : la topographie historique, le traitement et l'interprétation des données archéologiques, l'évaluation du potentiel archéologique et les analyses morphologiques.

Plus récemment, et plus exactement depuis 2009, le programme ALPAGE (AnaLyse diachronique de l'espace urbain Parisien : approche GEomatique), fondé sur la collaboration de quatre laboratoires français<sup>57</sup>, a permis la mise en place des outils de travail mutualisés STIC-SHS contribuant au développement des recherches concernant l'espace urbain parisien grâce notamment à un système d'information géographique comprenant des couches cadastrales et historiques. Ce programme est fondé sur la volonté de l'interdisciplinarité au sein des sciences humaines et sociales et présente des objectifs multiples : construire des outils de reconnaissance des formes innovants et adaptés aux plans cadastraux anciens ; produire des états des lieux de l'espace urbain parisien en fonction d'une échelle variable ; intégrer la dimension géographique et physique dans les relations sociétés/milieus ; utiliser des modèles pour expliquer la répartition géographique des objets ; analyser la morphologie du parcellaire et du bâti à l'échelle de la ville (Grosso et al., 2013 : 451-452). À terme, il s'agit de capitaliser une information robuste, susceptible de devenir un matériau réutilisable par tous, lors de recherches ultérieures.

Les analyses morphologiques sont, en général, effectuées directement avec le logiciel Arcgis. Cependant, il est à noter la création, par le programme ALPAGE, d'un outil réalisant des analyses morphologiques à partir de données vectorielles, historiques ou non. Le logiciel Morphal permet la caractérisation linéaire et polygonale du tissu urbain dans le but d'effectuer des analyses morphologiques.

Ces outils, quel que soit le logiciel, sont particulièrement utiles pour les analyses morphologiques. Ils permettent le calcul des orientations parcellaires, le calcul de périmètre, de l'aire et de l'éirement des polygones ainsi que la caractérisation rectangulaire de formes

---

<sup>56</sup> " Le plan d'îlots sert à la localisation générale. Le cadastre actuel, est utilisé essentiellement pour le calage d'autres plans (relevé de terrain ancien, emprise de fouille...). Le cadastre napoléonien constitue le plan de référence pour l'étude de la ville. Le géoréférencement de l'emprise des fouilles était la première étape incontournable pour pouvoir intégrer ensuite les structures archéologiques " (Galinié et Rodier, 2002).

<sup>57</sup> Laboratoire de Médiévisiologie Occidentale de Paris (LAMOP) ; Littoral ENvironnement et Sociétés (LIENSs) ; Archéologies et Sciences de l'Antiquité (ArScAn) ; Laboratoire Informatique, Image et Interaction (L3i).

polygonales. Dans le cadre de l'étude des héritages ecclésiastiques, seule la caractérisation des polygones est essentielle. Il s'agit de définir la superficie des parcelles du cadastre napoléonien à l'emplacement d'anciens couvents. Le même procédé doit également être réalisé pour définir l'usage du sol. Ces calculs sont bien évidemment associés à des pratiques sociospatiales permettant de mettre en avant les diverses utilisations du sol par les communautés religieuses. Cette corrélation est souvent à rapprocher des différentes études archéogéographiques.

L'archéogéographie est un terme employé depuis le début du 21<sup>e</sup> siècle sans sens précis : il est utilisé comme une " association de mots tombant sous le sens sans justification théorique particulière et concertation " (Watteaux, 2011 : 4). Le point commun entre ces diverses études réside dans le fait que l'analyse d'un espace ancien suppose le recours aux méthodes de la géographie. Dans les années 1990, Dominique Guillaud et Hubert Forestier apportent d'autres éléments de définition de ce concept : cette science " s'attache à examiner les sites par leur surface et dans leur extension, et non en profondeur comme procéderait l'archéologie seule. Toutefois, elle dépasse l'étude des agencements spatiaux pour faire le lien avec la culture matérielle " (Forestier et Guillaud, 1996 : 76). En outre, elle utilise aussi les " diverses références qu'offrent l'ethnologie et l'histoire : elle s'appuie donc sur une observation ethnographique actuelle ou passée pour renseigner sur l'agencement et le fonctionnement des espaces anciens " (Forestier et Guillaud, 1996 : 76). Les deux chercheurs concluent en affirmant que " l'objet d'observation principal de notre approche relève de la géographie la plus pure : l'espace est ici lu comme le support de multiples indices sur l'aménagement du passé " (Forestier et Guillaud, 1996 : 76).

En 2003, Dominique Guillaud met en avant la relation entre les reconstitutions scientifiques du passé et les perceptions qu'en ont les populations actuelles (Forestier et Guillaud, 2003). Gérard Chouquer voit dans l'archéogéographie deux formes primordiales. Premièrement, l'archéologie du savoir géohistorique est orientée vers la reconstitution des objets. Deuxièmement, il s'agit d'une discipline focalisée sur la dynamique des planimétries. Cette étude donne donc lieu à un discours sur la complexité des phénomènes de transmission et d'hybridation dans l'espace et le temps (Chouquer, 2000).

Ce champ d'études n'est pas vraiment structuré car il est dans sa phase d'émergence (Watteaux, 2011 : 5). Dans son article consacré à l'archéo géographie, Magali Watteaux met en avant plusieurs pistes de recherche entrant dans le champ d'investigation de l'archéogéographie :

- l'écologie géographique, appelée également mais non pas improprement géographie du paysage ;
- la socioécologie des milieux soit le paléoenvironnement, les relations sociétés-milieux, l'archéologie environnementale ;
- l'archéogéographie des espaces et milieux géographiques fondée sur les sources planimétriques ;
- l'archéogéographie étudiant les territoires et les processus de constitution et d'évolution des différentes formes de pensées de l'espace dans les sociétés anciennes qui emprunterait des connaissances à l'anthropologie juridique et sociale, à l'histoire et à la géographie.

L'approche archéogéographique adoptée pour l'étude des héritages ecclésiastiques se place dans le cadre de ces deux derniers courants. Dans son article sur Paris, Hélène Noizet met en relation la transmission des formes du parcellaire en l'associant aux configurations sociospatiales (Noizet, 2012).

Jacques Lévy affirme qu'il existe des modes d'être propres à l'espace urbain. Ainsi, la majorité des actes sociaux procèdent d'une gestion de la séparation, produisant de la distance. À partir de cette affirmation naît le concept de spatialité. Il est donc admis que tout ce qui relève du spatial est lié à une question de positionnement social. Le choix d'implantation d'une communauté relève essentiellement de facteurs sociaux. Accepter ces théories c'est affirmer que la structure spatiale de la ville contemporaine conserve les traces de configurations sociales des sociétés anciennes.

Le mode d'être d'un acteur social peut donc avoir des implications dans la structure spatiale de la ville et ceci de façon consciente ou non. La communauté ou l'individu n'a pas la volonté ou plutôt n'a pas forcément conscience de modifier cette structure. Or cette implication d'un acteur social dans l'espace urbain se traduit dans la matérialité urbaine que ce soit à l'échelle de la rue, de la parcelle ou du bâti. Ces postulats sont essentiels notamment dans le cadre des sociétés médiévales dans lesquelles l'Église est une institution normative. Cette capacité normative de l'Église est visible à l'échelle des représentations mais aussi de la trame parcellaire.

L'idée est donc d'adopter une démarche archéogéographique montrant que cette capacité normative des établissements religieux urbains a eu un impact spatial. Cette étude déjà menée à Tours ou à Paris a eu des résultats intéressants. Hélène Noizet a défini dans sa thèse deux types idéaux ayant des impacts différents dans le processus d'urbanisation et ceci en lien avec leur mode

de fonctionnement : les moines et chanoines. J'ajouterai à ces deux types idéaux celui des frères mendiants puisque leur règle implique un mode de fonctionnement différent.

Définissons ces différents modèles (Tab. 1.1) :

– **Modèle type des chanoines** : Le mode de vie des chanoines est caractérisé par une ouverture au monde, une participation à la vie sociale et des besoins économiques plus importants que ceux des moines. Cela se traduit surtout par un régime alimentaire plus varié et riche et un recours plus important à une main d'œuvre laïque externe que chez les moines. Ces caractéristiques du mode de vie canonial engendrent nécessairement des circuits d'approvisionnement plus complexes et une agglomération plus dense que le mode de vie monastique.

– **Modèle type des moines** : En privilégiant la clôture et un fonctionnement en grande partie autonome, les moines accaparent un grand espace et le soustraient au développement urbain sans susciter à leur porte des quartiers aussi denses et actifs que les chanoines.

– **Modèle type des Mendiants** : Les frères mendiants sont ouverts au monde et n'ont pas l'obligation de respecter une règle de clôture. Le type idéal des frères mendiants se rapproche de celui des chanoines mais ces derniers, ne vivant pas en communauté, sont davantage ouverts au monde. Ils vivent grâce à de nombreuses donations et, en théorie, ne doivent rien posséder en propre. Les frères mendiants vivent tout de même au sein d'un établissement ayant les mêmes caractéristiques que les monastères bien qu'ils soient généralement plus petits, l'autarcie n'étant pas une règle primordiale.

Ces modèles types permettent d'analyser la résilience des formes monastiques, conventuelles et canoniales dans le parcellaire urbain du 19<sup>e</sup> siècle peut être analysée.

#### ***1.2.4. Les communautés religieuses dans la ville de Rouen : une historiographie abondante, des choix à réaliser***

" La cathédrale est grande, avec une belle façade travaillée de figures sculptées, elle a deux clochers très hauts dont l'un n'est pas encore terminé : ils sont faits d'une pierre tendre, mais qu'on a pu cependant sculpter avec beaucoup d'art. Il y a une cloche énorme comme jamais nous n'en avons vu [...]. Les bâtiments de cet archevêché, qui fut construit par le cardinal d'Amboise, sont fort beaux et tout en pierre sculptée ; les salons somptueux, les chambres richement ornées, les appartements très commodes. Il y a un beau jardin carré, mais sans arbres comme c'est l'usage dans ce pays. Au milieu, on voit une fontaine de marbre très ornée dont l'eau jaillit très haut. La ville possède beaucoup de paroisses, et les offices s'y font fort bien " (*Voyage du cardinal d'Aragon... : 140-141*).

Au début du 16<sup>e</sup> siècle, Antonio de Beatis, lors de sa visite de Rouen, remarque en premier lieu la cathédrale de Rouen. La multitude d'églises autour n'est en aucun cas l'objet de son attention. À la même époque, Jacques Le Lieur, lorsqu'il dessine sa grande vue de Rouen, accorde une place importante à la cathédrale puis à l'abbaye de Saint-Ouen mais également aux autres églises rouennaises. Du 16<sup>e</sup> siècle au 20<sup>e</sup> siècle, voire au 21<sup>e</sup> siècle, les édifices religieux ont toujours attiré l'œil du voyageur comme de l'érudit. Ainsi, Arthur Young dans ses *Voyages en France*, montre à quel point la splendeur de Rouen est associée à ses nombreux monuments religieux : " La première vue que l'on a de Rouen est soudaine et frappante, la route, formant des lacets pour descendre plus doucement la colline, présente, à l'un de ses coudes, la plus belle vue de ville que j'aie jamais eue, toute la cité, avec ses églises, ses couvents et sa cathédrale, se dresse fièrement au milieu de la vallée, qu'elle remplit. La rivière présente un long ruban, coupé par le pont, et, se divisant en deux beaux bras, forme une grande île couverte de bois le reste de la vallée, tout en verdure et cultures, jardins et habitations, s'harmonise parfaitement avec la grande ville, qui forme le trait dominant du paysage " (*Voyages en France en 1787, 1788 et 1789... : 265*). Le nombre de ses églises et monastères attire l'œil du simple spectateur. Et pour cause, à la fin du 18<sup>e</sup> siècle, Rouen ne compte



pas moins de trente-six églises paroissiales, plus d'une cinquantaine d'établissements réguliers, deux hôpitaux, une immense cathédrale dont la renommée n'est pas à rappeler.

Les édifices religieux de Rouen ont, à l'image de l'historiographie générale du 20<sup>e</sup> siècle, fait l'objet de nombreuses monographies. Celles-ci, souvent réalisées par des religieux jusque dans les années 1970, paraissent inégales. L'ensemble cathédral, comprenant l'édifice cultuel, le chapitre et l'archevêché, a été le principal édifice ayant fait l'objet d'études monographiques. Outre l'œuvre ancienne de Dom Pommeraye, plusieurs érudits ont étudié la cathédrale de Rouen. Citons, entre autres, la *Description historique de la cathédrale de Rouen* d'Antoine-Pierre-Marie Gilbert (Gilbert, 1837), l'*Histoire de la cathédrale de Rouen* par L. Petit (Petit, 1858) ou encore *La Cathédrale de Rouen, son histoire, sa description, depuis les origines jusqu'à nos jours* de Julien Loth (Loth, 1879). Les monographies sur la cathédrale sont encore nombreuses dans la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle (Jouen, 1932 ; Lafond et Roubier, 1942 ; Lanfry, 1956). Les études récentes sont celles de Jacques Le Maho lequel a collaboré avec Anne-Marie Carment-Lanfry pour publier un ouvrage sur *La cathédrale de Rouen* (Carment-Lanfry, 2010). La réalisation de monographies stéréotypées sur l'histoire des édifices rouennais est générale. Chaque établissement religieux possède sa propre monographie, réalisée par un religieux ou un érudit local, mais dont il serait long et inutile de réaliser la liste<sup>58</sup>. Notons néanmoins que certains établissements ont attiré plus d'attention que d'autres. Ainsi Saint-Ouen, et dans une moindre mesure les autres abbayes et monastères bénédictins, ont fait l'objet de nombreuses études. L'histoire de l'Hôtel-Dieu de Rouen est, elle aussi, connue grâce à quelques ouvrages spécifiques. L'engouement pour les autres établissements réguliers, canoniaux, mendiants ou érémitiques est moindre mais existe bel et bien.

Peu à peu, dans les années 1980, la topographie religieuse de Rouen devient, comme dans de nombreuses villes, l'objet de plusieurs études. Le premier à tenter de restituer la topographie religieuse de la ville est Edgard Naillon. Son ouvrage *Rouen, ville d'art et d'histoire*, écrit en 1938 et divisé en cinq tomes, traite principalement des établissements religieux de Rouen d'un point de vue architectural et chronologique (Naillon, 1938a, 1938b). Le troisième tome est consacré aux établissements religieux. Pour Pierre Chirol, en écrivant la préface, cet ouvrage " comble une lacune déplorée par maints auteurs qui ont traité des Monuments Rouennais " (Naillon, 1938b : 1). Edgard Naillon a créé des notices pour chaque établissement religieux, tant pour les églises

---

<sup>58</sup> Ces monographies apparaissent dans la bibliographie générale mais également dans la bibliographie utilisée pour chaque établissement régulier.

paroissiales que pour les couvents ou monastères. Ces fiches renseignent sur la date d'implantation des monastères ainsi que sur leur localisation. En plus de ces dates, informations capitales, cet ouvrage contient des relevés d'églises anciennes et modernes, dont l'utilisation se révèle importante pour n'importe quel chercheur du 20<sup>e</sup> et du 21<sup>e</sup> siècle travaillant sur Rouen. Edgard Naillon, dessinateur à la voirie, a pu donner à ses dessins la précision et l'esthétique souhaitées. Afin de réaliser ces feuillets, il a codifié des renseignements épars parmi de nombreux dossiers administratifs. Dès lors, ce que Pierre Chirol a prévu en 1938 tend à se confirmer : le livre d'Edgard Naillon est aujourd'hui " préféré à tant de développements romancés, où l'imagination d'un plumitif l'emporte sur la nomenclature toute simple dont se nourrit la véritable Histoire " (Naillon, 1938b : 1). Il a écrit un autre ouvrage sur les églises de Rouen mais celui-ci apporte peu à cette étude<sup>59</sup>. En outre, il ne s'est pas contenté d'écrire des notices sur les établissements religieux, il a également dessiné deux cartes essentielles : une intitulée *Abbayes, prieurés et monastères de Rouen avant 1789* (Fig. 1.11) ; l'autre concernant les *Communautés religieuses et établissements de Charité rétablis de 1789 à nos jours* (Fig. 1.12). Ce travail constitue le premier essai de reconstitution de la topographie religieuse de Rouen. L'organisation des bâtiments communautaires est restituée, semble-t-il, par des hachures. Des dates sont inscrites à côté de chaque établissement, ce qui correspond à la construction de ce dernier (ou au rétablissement s'il s'agit du second plan). L'auteur s'est contenté de redessiner les îlots où ont été implantés des établissements réguliers alors qu'il a laissé de côté le dessin de la trame urbaine. Cela aurait certainement rendu le plan moins lisible ou aurait amoindri la mise en valeur des abbayes, prieurés et monastères. Cependant, ce manque de fonds cartographique peut susciter des erreurs lors d'une relocalisation par un historien. Le bâti n'étant pas représenté, comment savoir sur quelles parcelles ont été construits ces établissements ? La localisation, bien que fidèle, reste approximative. Les informations données se sont néanmoins révélées exactes<sup>60</sup>.

---

<sup>59</sup> Naillon E., *Les églises de Rouen, Nombreux documents photographiques et dessin sur tous les édifices rouennais*, Rouen, H. Defontaine, Rouen, 1941. Ce livre est axé sur l'architecture des églises rouennaises et un peu sur leur histoire. Il apporte, par rapport à son ouvrage précédent, des photographies de ces églises.

<sup>60</sup> L'auteur décrit deux états de la topographie monastique à deux moments importants : l'une avant la Révolution française, l'autre après. Il est ainsi possible d'évaluer avec prudence les changements de fonction ou destructions de certains établissements, ce point étant d'ailleurs éloquent pour la partie sud-ouest de Rouen où la majorité des établissements a disparu, ou encore pour le rétablissement de communautés au 19<sup>e</sup> siècle particulièrement prégnant au nord de Rouen. La comparaison de ces deux plans suscite une question : existe-t-il une nouvelle topographie religieuse au 19<sup>e</sup> siècle ? Les communautés semblent effectivement s'installer au nord. L'auteur n'explique pas comment il a réalisé ces cartes mais au regard de son travail, il semblerait qu'il ait utilisé ses fiches sur les monastères et couvents.

Près de cinquante ans plus tard, Jean Fournée, lui aussi historien, publie les résultats d'une " Causerie pour Connaître Rouen " tenue en 1978 (Fournée, 1985). Son ouvrage, *Monastères et établissements religieux à Rouen avant la Révolution*, dénombre soixante-cinq établissements dans la ville dont il donne les dates d'implantation. Il définit deux grandes périodes de fondation : de la création du duché au 16<sup>e</sup> siècle d'une part ; les 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles de l'autre. Il a effectué la localisation des établissements sur deux cartes : l'une à la fin du Moyen Âge (Fig. 1.13), l'autre avant la Révolution (Fig. 1.14). Les établissements sont localisés par des cercles hachurés : les hachures verticales désignent des établissements monastiques alors que les hachures horizontales représentent les établissements canoniaux. Cette représentation est primaire, le but de l'auteur n'est pas de restituer le plan des monastères avec leur église et leurs bâtiments conventuels mais de les localiser et d'appréhender l'emprise qu'ils ont pu avoir au Moyen Âge puis à l'époque moderne.

D'autres chercheurs se sont intéressés à cette topographie mais ceci dans un cadre plus général. Jean-Pierre Bardet, dans sa thèse, *Rouen aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles, les mutations d'un espace social*, s'intéresse à la formation des paroisses, l'arrivée et l'implantation des couvents de la Réforme catholique mais aussi aux modes de vie, à la structure de l'habitat et à l'environnement de Rouen (Bardet, 1983a)<sup>61</sup>. Dans sa restitution de Rouen vers 1770, il représente tant les nouveaux couvents de la Réforme catholique que les fondations médiévales. La topographie religieuse de la ville est également abordée par Bernard Gauthiez et Philippe Cailleux mais toujours dans un cadre plus général, c'est-à-dire que les communautés religieuses ne constituent pas leur objet premier : le premier a pour but d'étudier la formation de l'espace urbain rouennais, le second entreprend la restitution topographique de trois paroisses de Rouen (Cailleux, 1998 ; Gauthiez, 1991).

Connaître le nombre d'établissements religieux dans la ville apparaît, pour ces historiens, une nécessité. " Plus d'une cinquantaine de communautés religieuses " (Bardet, 1983a : 88), Jean-Pierre Bardet ne s'avance pas à donner un nombre précis de ces communautés religieuses qui, du 5<sup>e</sup> siècle au 18<sup>e</sup> siècle, et même jusqu'au 20<sup>e</sup> siècle, n'ont cessé de s'installer à Rouen. Que l'on regarde n'importe quel répertoire, n'importe quelle étude sur la ville de Rouen, aucun ne donnera le même nombre d'établissements réguliers<sup>62</sup>. Jean Fournée décompte dans son étude " soixante-

---

<sup>61</sup> Baptiste Étienne, doctorant à l'université de Rouen Normandie Université, prépare une thèse, sous la direction de Michèle Virol et d'Alain Hugon, sur la ville de Rouen à l'époque moderne intitulée *Rouen en 1650 : carrefour des conflits*.

<sup>62</sup> Les répertoires constituent un outil de travail de base permettant d'appréhender le nombre d'établissements réguliers à Rouen et d'obtenir les premières informations essentielles sur ces derniers. Les répertoires utilisés pour cette étude,

cinq abbayes, prieurés et couvents " (Fournée, 1985 : 1). Pour le mauriste Dom Duplessis, ils sont au nombre de soixante et un en comptant les collégiales, les séminaires, les couvents, les monastères et les prieurés (Du Plessis, 1970). Olivier Chaline se prononce lui aussi pour une soixantaine d'établissements religieux vers 1700 (Chaline, 1997 : 1). Il est possible de dénombrer environ soixante établissements réguliers dans la thèse de Bernard Gauthiez (Gauthiez, 1991). La difficulté à donner un nombre exact d'établissements religieux à un instant " t " tient surtout à la définition que l'on donne de ceux-ci mais également au fait que certains établissements ont toujours eu un statut flou.

Quelle que soit la difficulté à dénombrer le nombre d'établissements religieux dans la ville de Rouen, il paraît nécessaire d'explicitier les choix réalisés pour notre étude. Aucun acteur religieux n'est réellement mis à l'écart durant cette étude : l'archevêque ou encore les clercs et chanoines séculiers font partie intégrante de cette ville et jouent un rôle important dans la formation de celle-ci mais également dans la formation de territoires religieux telles les paroisses. Néanmoins, nous nous concentrerons davantage sur le rôle des communautés religieuses rouennaises, et plus particulièrement, pour emprunter la formule de Cécile Caby, celles suivant une *regula*. Ces communautés ne portaient pas toutes un statut régulier du 10<sup>e</sup> siècle au 15<sup>e</sup> siècle : certaines ne l'acquièrent qu'au cours de la période étudiée tels les chanoines de Saint-Lô ou les Filles-Dieu, ce qui n'empêche pas qu'elles soient prises en compte. Ainsi, sont au centre de cette étude, tout groupe religieux d'observances régulières et plus spécifiquement les communautés bénédictines, canoniales, érémitiques ou encore mendiantes. Prendre en compte un si grand nombre d'établissements entraîne forcément quelques écueils. En effet, certains religieux tels les chanoines de Notre-Dame ou les moines de Saint-Ouen pour ne citer que les deux plus grandes communautés religieuses, ont produit de nombreux actes du 10<sup>e</sup> au 15<sup>e</sup> siècle alors que d'autres, tels les Grandmontains se refusaient, au début, la pratique de l'écrit. Les archives de ces communautés ont toutefois été consultées autant que possible. Si le choix réalisé a été de prendre en compte tous ces établissements, c'est que l'approche adoptée est davantage spatiale que monographique. Ainsi, si la problématique première était de comprendre comment les communautés ont participé au façonnement de la ville, participant donc au processus de fabrique urbaine, la deuxième était

---

que ce soit le travail de Cottineau, de Dom Besse, de l'abbé Cochet des 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles, ou une étude plus récente tel le répertoire effectué par un collectif en 1979, ont tous donné une liste de cinquante à soixante établissements.

d'étudier les modes d'être de chaque observance religieuse, non plus cette fois à travers le prisme opposant chanoines et moines, mais dans celui prenant en compte les moines, les chanoines réguliers, les Mendians et les ordres érémitiques. Chaque groupe religieux a, selon son ordre, mais aussi selon le sexe de la communauté ou encore selon la date d'installation, un rapport à la ville particulier conditionnant leur façon d'agir sur l'espace.

Certaines communautés religieuses ne seront, dans cette étude, qu'entraperçues, mais devaient être, soit par le lien à la ville, soit par leur étonnante discrétion, évoquées, parfois de manière approfondie, parfois plus succinctement. De ce fait, les léproseries installées à plus d'un kilomètre de la ville n'ont pu faire l'objet d'études aussi abouties que les autres communautés. Or ces établissements étaient intrinsèquement liés à l'espace urbain puisqu'ils en accueillait les malades. Dans un autre registre, les ordres militaires, s'ils méritent d'être mentionnés, n'ont pas non plus attiré notre attention ou tout du moins, s'ils l'ont attirée c'est par leur absence : les Templiers ne possédaient qu'une ou deux maisons dans la ville mais leur commanderie était établie près du village de Val-de-la-Haye, à 5 km au sud-ouest de Rouen (Miguet, 1995 : 401-453). Le même constat peut être fait pour les Béguines, qui apparaissent, de temps à autre, au détour d'un acte et qui vivaient dans une maison rue des Béguines (Fig. 1.15).

D'autres établissements desservis par des religieux auraient pu être davantage, mais leur statut et surtout leur relation à l'espace urbain paraissent moins importants. Tel est par exemple le cas des séminaires ou des hôpitaux. Les séminaires sont des établissements religieux, des instituts où l'on instruit les jeunes gens qui se destinent à l'état ecclésiastique. Ils peuvent être tenus par des communautés religieuses régulières ou séculières ; or le plus important séminaire de Rouen qu'est le séminaire archiépiscopal est tenu par une congrégation séculière, les Eudistes<sup>63</sup>.

Les hôpitaux sont souvent des institutions mixtes qui ne dépendent pas toujours de l'Église (Bardet, 1983a : 91). La tutelle de l'Église est plus ou moins théorique étant donné qu'un nombre important d'établissements lui échappaient : ceux fondés par les souverains, en particulier le roi de France, ou encore ceux fondés par les communes. La gestion était confiée par le patron laïc ou ecclésiastique à un administrateur laïc ou religieux. Ils s'engageaient sous serment à administrer la maison et à s'occuper des pauvres. Mais dans bien des cas, puisque soigner les malades est une fonction d'essence religieuse, la charge de diriger l'hôpital fut considérée comme un bénéfice

---

<sup>63</sup> Alexandra Amiot, doctorante à l'université de Rouen Normandie Université, prépare une thèse, sous la direction d'Anna Bellavitis, sur l'éducation à Rouen à l'époque moderne.

ecclésiastique. De plus, les hôpitaux ne peuvent être totalement écartés étant donné que le personnel hospitalier était le plus souvent composé de frères et de sœurs, vivant en communauté selon des statuts particuliers s'inspirant des règles monastiques (noviciat, habit spécifique, vœux, participation aux offices). L'orientation vers une plus grande régularité de vie du personnel soignant fut particulièrement affirmée dans la communauté des chanoines hospitaliers et dans de véritables ordres à vocation hospitalière. Malheureusement, nombre d'entre eux n'ont pu bénéficier d'une longue existence et seule une quantité infime de documentation a subsisté aux ravages du temps. Seul l'Hôtel-Dieu, desservi par des communautés canonicales indépendantes du chapitre Notre-Dame dès le 11<sup>e</sup> siècle voire le 12<sup>e</sup> siècle, possédait une documentation suffisante, quoique principalement moderne, pour être abordée avec davantage d'assurance.

## **Conclusion du chapitre 1**

Ce premier chapitre apparaît comme un préalable indispensable à toute étude mettant en relation l'espace urbain et les communautés religieuses. Il s'agissait dans un premier temps de démontrer qu'il n'existe pas de définition globale de la ville : celle-ci dépend de l'époque, mais également du champ disciplinaire dans lesquels nous nous plaçons. Cette difficulté à définir la ville a conduit de nombreux chercheurs à réfléchir sur la manière d'aborder la ville. Il en ressort que la ville n'est pas un objet en soi, mais qu'elle est le fruit d'une interaction permanente entre la société et son espace. Ainsi, la ville apparaît comme l'aboutissement d'un processus complexe dans lequel la société, les individus ou les différents acteurs jouent un rôle fondamental. Cette réflexion nous a inévitablement amenés à nous pencher sur le cas de Rouen et, par conséquent, sur sa caractérisation. Cette ville, au sol géologique favorable, était propice à une implantation de type urbain. Sa position au centre de vallée et sur la Seine explique en partie le développement important de ce noyau urbain du 4<sup>e</sup> au 16<sup>e</sup> siècle : chef-lieu de cité dès la période romaine, elle est depuis le 10<sup>e</sup> siècle une métropole politique et religieuse. Ce statut place la ville au rang de capitale, parmi d'autres, du duché de Normandie puis de seconde ville du royaume à partir du 13<sup>e</sup> siècle. À l'échelle de la ville, Rouen ne se limite pas à l'espace clos lequel croît jusqu'au 14<sup>e</sup> siècle. La cité est inséparable de son *suburbium* puis de sa banlieue. Sans utiliser le " Grand Rouen " défini par Jacques Le Maho, il est nécessaire de prendre en compte les faubourgs de la ville, que ceux-ci se situent sur la rive droite comme sur la rive gauche. Cette délimitation est en partie conditionnée par la vectorisation

du cadastre de 1827 impliquant que ce qui est à l'extérieur de ce plan ne peut être pleinement pris en compte. Néanmoins, ces limites ne sont pas immuables et imposer un cadre trop rigide ne peut être que préjudiciable à la pertinence de cette étude. En effet, la ville fonctionne avec ses environs proches, mais est également liée à des éléments éloignés de la ville. La connexion entre la léproserie du Mont-Aux-Malades, hors des limites cadastrales, et la ville de Rouen en est un bon exemple. À l'instar du cadre géographique, il est inconcevable de déterminer des bornes temporelles rigides. La ville de Rouen n'apparaît pas au 10<sup>e</sup> siècle, elle est le résultat, comme vu précédemment, des interactions entre les configurations sociales et ses structures spatiales, produites durant la période romaine et le haut Moyen Âge. De même, en raison du contexte, mais également des sources disponibles, le 16<sup>e</sup> siècle est en partie pris en compte. En effet, à la suite des " malheurs des temps ", la ville connaît un développement important jusque vers le milieu du 16<sup>e</sup> siècle. Or, les communautés religieuses profitent de ce nouvel essor, soit pour s'installer dans la ville ou pour étendre leur enclos, soit pour s'intégrer définitivement dans le système urbain en participant aux transformations, matérielles et immatérielles, de la ville. Il ne faut pas oublier que, si la ville est bien l'une des composantes fondamentales de cette thèse, les communautés religieuses en constituent le centre.

Les communautés religieuses sont les principaux acteurs contribuant aux transformations urbaines. Ces deux éléments paraissent interdépendants, c'est-à-dire que les actions de l'un ressurgissent sur l'autre. Cependant, cette complémentarité et cette interrelation n'ont pas toujours été au centre des préoccupations des chercheurs. La religion est difficilement mais sûrement intégrée à la discipline historique. Néanmoins, cette histoire de la religion reste longtemps l'apparat des religieux : les études, notamment sur les établissements religieux, prennent en grande majorité la forme de monographies. Cependant, grâce aux travaux de chercheurs tels ceux d'André Vauchez, l'histoire religieuse apparaît comme une discipline à part entière. L'un des principaux tournants dans la manière d'appréhender la religion et plus spécifiquement les communautés religieuses a lieu dans les années 1970. Dans les décennies suivantes, l'étude des liens entre les religieux et leur milieu paraît incontournable pour comprendre les choix d'implantations. Plus encore, il s'agit d'analyser la façon dont les communautés façonnent leur milieu pour s'y installer et s'y développer. Cette démarche, d'abord mise en œuvre pour les établissements ruraux, est peu à peu utilisée dans les études urbaines. Jacques Le Goff est l'un des premiers à mettre en relation les communautés religieuses et leur espace en affirmant que les implantations de certaines communautés religieuses

(ici, les Mendiants) résultaient de choix liés à l'observance religieuse et à des contraintes de site. Une autre étape fondamentale est opérée lorsque Cécile Caby, dans les années 1990, met en évidence les liens entre les communautés monastiques et la ville en parlant d'*inurbamento*. Plus récemment, Hélène Noizet a démontré que la présence de communautés religieuses en ville transparaît dans le parcellaire du 19<sup>e</sup> siècle. Dans les années 2010, le fait que les espaces monastiques et les espaces urbains interagissent est totalement admis : les religieux transforment le lieu dans lequel ils s'installent, le modèle selon leur mode de vie, mais d'un autre côté, ce lieu agit sur les communautés religieuses. De ce fait, la ville est, en partie, le fruit de l'interaction permanente et dialectique des communautés religieuses avec la structure spatiale de la ville. Si ce postulat est applicable à toutes les agglomérations, il est d'autant plus réel dans la ville de Rouen comprenant plus d'une quinzaine de communautés religieuses au Moyen Âge. Le rôle de ces communautés diffère selon leur lieu d'implantation, la taille de la communauté et leur implication dans le système urbaine. Ainsi, en raison du nombre important de communautés, il a paru indispensable de préciser que certaines communautés seront moins étudiées que d'autres. En outre, aborder les interactions entre les communautés rouennaises et l'espace urbain apparaissait d'autant plus nécessaire que les études menées sur les moines, chanoines et Mendiants à Rouen se bornaient jusqu'alors à la topographie religieuse et aux monographies.



## Chapitre 2. Le cadre documentaire de l'étude

Il nous a paru fondamental, dans un premier chapitre, de présenter les différents courants historiographiques dans lesquels notre travail s'insère. Ce sujet nécessite de s'inscrire tant dans le courant des travaux sur la fabrique urbaine, tant dans ceux analysant les rapports entre les communautés religieuses et la ville.

Or nous nous plaçons également dans un ensemble de recherche sur notre objet d'étude, autrement dit sur la ville de Rouen. Ainsi, on ne commence pas ce travail *ex nihilo*. Les études sur la ville de Rouen ne sont pas un axe de recherche récent. Les premières réflexions sur la ville de Rouen ou sur certains établissements de la ville apparaissent vers le milieu du 17<sup>e</sup> siècle. Or ces réflexions se révèlent souvent moins exactes ou rigoureuses que les observations récentes et ceci pour diverses raisons : absence de recul par rapport à l'objet d'étude, manque de données, incompréhension face à certains documents, poids de la tradition historique, etc. Néanmoins, malgré ces quelques biais, les œuvres du 17<sup>e</sup> siècle au 18<sup>e</sup> siècle restent le fondement de tout travail de recherches du siècle dernier ou présent.

En raison des réflexions diverses menées sur la ville de Rouen, il convient de dresser deux bilans. Le premier consiste dans l'étude de l'historiographie rouennaise afin de présenter les œuvres fondamentales sur la ville de Rouen, mais aussi dans le but de démontrer les changements méthodologiques sur l'analyse de cette ville. Le second bilan portera essentiellement sur l'apparition de l'archéologie à Rouen. Le propos est de dépeindre les transformations de l'archéologie à Rouen des premières fouilles réalisées par l'abbé Cochet aux dernières opérations archéologiques, entre autres, à l'aître Saint-Maclou.

Le deuxième volet de ce chapitre a pour principal objectif de présenter les différentes sources utilisées dans le cadre de cette thèse. Nous distinguons plusieurs catégories de sources : les sources écrites, les sources iconographiques et les sources matérielles. Il n'existe aucun lien de subordination d'une source à une autre.

Le corpus de sources écrites couvre une grande étendue chronologique : les actes du 10<sup>e</sup> siècle au 12<sup>e</sup> siècle sont peu nombreux mais ils augmentent de manière significative du 13<sup>e</sup> au début du 16<sup>e</sup> siècle. L'ensemble de la documentation écrite est riche et varié : il comprend tant les actes de la pratique que les sources narratives comme les *vitae* ou les chroniques. Ce corpus comprend le

plus grand nombre de documents : les chartes sont extrêmement nombreuses durant la période étudiée. Le même constat peut être établi pour les œuvres narratives.

Les sources iconographiques apparaissent également en quantité importante mais moindre par rapport à la documentation écrite. Le corpus comprend tant des vues et des plans de la ville de Rouen réalisés entre le début du 16<sup>e</sup> siècle et le début du 19<sup>e</sup> siècle. En outre, il est nécessaire de prendre en compte les plans terriers, certes extérieur à la ville close, mais méritant d'être mentionnées, ainsi que les tentatives de restitution de la ville entre le 17<sup>e</sup> siècle et le 20<sup>e</sup> siècle.

Les données matérielles comprennent les découvertes réalisées au 19<sup>e</sup> siècle mais également les celles réalisées dans le cadre de fouilles au 20<sup>e</sup> siècle jusqu'en 2018. Ce corpus apparaît moins important au niveau quantitatif puisque la majorité des fouilles, répond aux aménagements successifs. En raison de la nature des découvertes et du type d'opérations archéologiques, les données matérielles apparaissent également variées.

Avant de présenter les sources utilisées dans notre étude, nous nous concentrerons dans un premier temps à déterminer l'apport des différents travaux, historiques puis archéologiques, sur la ville de Rouen du 17<sup>e</sup> siècle aux temps présents. Dans un deuxième temps, nous présenterons les sources mobilisées pour l'étude de l'interaction entre les communautés religieuses et l'espace urbain rouennais. Cette présentation implique d'évoquer le récolement des sources de chaque type en abordant les fonds documentaires consultés, les critères de recherche appliqués ainsi que les corpus obtenus au terme du récolement.

## **2.1. Historiographie rouennaise**

Toute étude doit être remise dans son contexte. En effet, le chercheur ne part jamais de rien mais se place dans un ensemble de recherches historiques menées sur un objet d'étude. L'histoire de la ville de Rouen n'est pas inconnue : elle a été étudiée par de nombreux historiens depuis le 16<sup>e</sup> siècle. Bien sûr, les travaux scientifiques produits dans les dernières décennies détiennent plus de rigueur que les écrits d'érudition allant du 17<sup>e</sup> au 19<sup>e</sup> siècle. Or les travaux scientifiques récents se fondent sur les recherches de ces érudits portant sur des questions précises, abordant un élément topographique particulier ou tentant de faire de l'histoire événementielle. Ne retirons pas tout crédit à ces chercheurs des siècles passés. Certes, ils n'ont pas la même rigueur scientifique que les

travaux récents, mais pour la plupart, ils ont réalisé des recherches archivistiques approfondies. Le poids de la tradition, des faits avérés oralement, parfois l'incompréhension ou la mécompréhension de certaines archives, entache parfois ces travaux anciens et ont donc conduit les chercheurs contemporains à utiliser les écrits d'érudition avec prudence.

### ***2.1.1. Les études historiques des érudits du 16<sup>e</sup> au 19<sup>e</sup> siècle***

Rouen est une ville aimée de certains grands auteurs rouennais. Ils écrivent sur cette ville pour sa beauté et parce qu'elle constitue le cadre d'histoires romanesques. Flaubert décrit ainsi sa beauté mais aussi sa forme comme l'indique le passage suivant :

" Descendant tout en amphithéâtre et noyée dans le brouillard, elle s'élargissait au-delà des ponts, confusément. La pleine campagne remontait ensuite d'un mouvement monotone, jusqu'à toucher au loin la base indécise du ciel pâle. Ainsi vu d'en haut, le paysage tout entier avait l'air immobile comme une peinture ; les navires à l'ancre se tassaient dans un coin ; le fleuve arrondissait sa courbe au pied des collines vertes, et les îles, de forme oblongue, semblaient sur l'eau de grands poissons noirs arrêtés. Les cheminées des usines poussaient d'immenses panaches bruns qui s'envolaient par le bout. On entendait le ronflement des fonderies avec le carillon clair des églises qui se dressaient dans la brume. Les arbres des boulevards, sans feuilles, faisaient des broussailles violettes au milieu des maisons, et les toits tout, reluisants de pluie, miroitaient inégalement, selon la hauteur des quartiers. Parfois, un coup de vent emportait les nuages vers la côte Sainte-Catherine, comme des flots aériens, qui se brisaient en silence contre une falaise " (Flaubert, 2014 : 272)<sup>64</sup>.

La ville attire et fait rêver : c'est l'une des raisons pour laquelle les érudits s'en sont emparés.

#### **- Les " Histoires de la ville de Rouen "**

Nombreuses sont les histoires de Rouen parues à l'époque moderne. L'un des premiers historiens ayant écrit sur cette ville est Taillepied écrivant sur les *Antiquités et singularités de la*

---

<sup>64</sup> Flaubert G., *Madame Bovary*, Paris, Michel Lévy frères, 1857.

*ville de Rouen* en 1587 (Couton, 2006)<sup>65</sup>. Il s'intéresse, comme beaucoup d'historiens de l'époque, aux origines de la ville, mais aussi à sa structure matérielle. Or il écrit une histoire chronologique sans préciser ses sources mais en narrant les événements de la fondation de la ville dans l'Antiquité au 16<sup>e</sup> siècle. Ce type d'ouvrage, bien qu'apportant des informations, est à utiliser avec précaution<sup>66</sup>. L'auteur est, comme de nombreux historiens des villes de cette époque, enclin à prendre les anecdotes et les fables pour argent comptant. Ainsi, ses *Antiquités* sont rarement citées dans les ouvrages récents sur l'histoire de Rouen.

La plus connue, et certainement la meilleure histoire de Rouen, est celle de François Farin. Sa célèbre *Histoire de la ville de Rouen* divisée en six parties et publiée pour la première fois en 1668 chez l'imprimeur J. Héroult fut plusieurs fois rééditée aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles. La première édition est rare contrairement à celles du 18<sup>e</sup> siècle qui nous sont parvenues en plus grand nombre. François Farin nous fournit une description détaillée de la ville ainsi que de ses grands événements<sup>67</sup>. Il ne s'est pas contenté de décrire de manière chronologique les faits se déroulant à Rouen, mais il englobe tous les aspects de la ville. Il traite aussi bien des éléments matériels de la ville et de son site d'implantation que des institutions laïques et religieuses de la cité. En effet, son premier volume est consacré à " sa description, l'état où elle était autrefois et ce qu'elle est à présent, et les ducs de Normandie " (Farin, 1731a : page de garde), puis le second à la noblesse, les juridictions et les grands hommes, en somme à la sphère laïque (Farin, 1731b : page de garde). Les quatre autres volumes concernent la sphère religieuse : il étudie la vie religieuse dans la cité, l'archevêché ainsi que les paroisses et les communautés régulières des espaces *intra* comme *extra-muros*. En somme, François Farin entreprend un programme ambitieux en soi. Cependant, il ne cite pas ses sources amenant l'historien à être prudent malgré le travail monumental qu'il a produit. Cet écueil n'empêche pas cette *Histoire de la ville de Rouen* de rester une œuvre pionnière. En effet, cet

---

<sup>65</sup> Taillepié n'est pas étranger à la ville de Rouen. Originaire de Pontoise, issu d'une grande famille de la noblesse normande, il obtient le grade de docteur en théologie de la Faculté de Paris et prend l'habit de saint François au couvent des Cordeliers de Pontoise. Vers 1586, il quitte les Cordeliers de Pontoise pour ceux de Rouen. C'est là qu'il publie ses ouvrages les plus marquants : *Recueil des antiquités et singularités de la ville de Rouen* ainsi que le *Recueil des antiquités et singularités de la ville de Pontoise* en 1587 (Couton, 2006 : 448-449).

<sup>66</sup> Il eut des critiques acerbes de la part de ses successeurs. En effet, Lesguilliez dira à la fin du 19<sup>e</sup> siècle qu'" en parcourant cette histoire, l'on voit à chaque page que l'auteur n'a fait qu'effleurer son sujet, et qu'il ne s'est pas donné la peine de faire la moindre recherche. Aussi ne doit-on la consulter qu'avec la plus grande circonspection, car l'erreur s'y trouve souvent à côté de la vérité " (Lesguilliez, 1826 : ii).

<sup>67</sup> François Farin (1605-1675) était un prêtre, organiste et clerc matriculier de Saint-Godard puis prieur de Notre-Dame-du-Val près de Veules à partir de 1650. Historien de la Normandie, il publie, outre l'œuvre dont je parle plus haut, un ouvrage intitulé *La Normandie chrestienne, ou l'Histoire des archevesques de Rouen qui sont au catalogue des saints... avec un ample discours du privilège de saint Romain* en 1659 (Farin, 1659).

ouvrage reste une référence au 18<sup>e</sup> siècle durant lequel peu d'histoires de Rouen parurent. Ce manque d'écrit sur l'histoire de la ville au 18<sup>e</sup> siècle oblige les éditeurs à republier plusieurs fois l'ouvrage de François Farin<sup>68</sup>. Les publications des autres auteurs sont, pour la plupart, des reprises de l'ouvrage de François Farin. Ainsi, les ouvrages d'Amyot et du Solitaire ne sont que des copies de l'œuvre de Farin, reprises en ajoutant des erreurs. Les *Beautés de la Normandie ou l'origine de la ville de Rouen* d'Oursel, éditées en 1700, ne sont rien d'autre qu'un abrégé de la célèbre *Histoire de la ville de Rouen*<sup>69</sup>. C'est aussi un abrégé de cette histoire que Coq de Villeray nous offre en 1759 avec son *Abrégé de l'histoire ecclésiastique, civile et politique de la ville de Rouen* (Le Coq de Villeray de Rouer, 1759). Or, bien qu'il fasse moins d'erreurs que ses prédécesseurs, et malgré le titre de son ouvrage, il tait les événements politiques se produisant à Rouen de l'Antiquité à l'époque moderne (Lesguilliez, 1826 : iii).

Au 19<sup>e</sup> siècle foisonnent de multiples histoires de Rouen rédigées par divers auteurs, mais il n'y eut pas d'œuvre aussi considérable que celle de François Farin. Nous sommes loin de l'esprit englobant de son ouvrage. La plupart des érudits font des recherches sur une certaine période chronologique ou sur certains aspects de la ville, mais ne l'étudient pas dans son ensemble. Cependant, certains historiens essayent tout de même de retracer l'histoire de cette agglomération. Alexandre Lesguilliez relève le défi avec ses *Lettres sur la ville de Rouen ou précis de son histoire topographique, civile, ecclésiastique et politique, depuis son origine jusqu'en 1826*, publiées à cette date. Ce n'est pas une histoire chronologique, mais un dictionnaire spécifique à Rouen, un livre à tiroirs où l'on peut faire des recherches par thème (Lesguilliez, 1826)<sup>70</sup>. Ce livre est l'un des plus sérieux du 19<sup>e</sup> siècle. Loin de reprendre les œuvres précédentes, l'auteur structure son ouvrage lui-même et s'intéresse de près à la topographie de la ville. C'est une œuvre différente que produit Nicéas Périaux en 1874. Son *Histoire sommaire et chronologique* étudie la ville sous un angle événementiel : les faits sont énumérés chronologiquement que ce soit des événements politiques, religieux ou que ce soit l'apparition de nouvelles constructions dans la ville (Périaux, 1874). En

---

<sup>68</sup> L'*Histoire de la ville de Rouen* est republiée en 1710 chez Jacques Amiot, en 1731 chez Louis du Souillet et en 1738 chez Bonaventure le Brun.

<sup>69</sup> Cet ouvrage reprend la structure générale de celui de François Farin en lui ajoutant toutefois une partie sur les foires et marchés s'y tenant chaque semaine (Oursel, 1700).

<sup>70</sup> Sans détailler la structure de cet ouvrage précisément, il est possible de dire que chaque lettre traite d'un aspect particulier et il n'en laisse pas beaucoup de côté. Ses dix premières lettres sont consacrées aux constructions de la ville, la onzième lettre concerne les rues de Rouen, ses lettres douze et treize traitent des faubourgs de la ville, les quatre lettres suivantes de l'administration de la ville et des juridictions, les lettres dix-huit à vingt-deux des aspects religieux de la ville, et, jusqu'au livre trente-quatre, il s'attache à parler des événements ayant eu lieu à Rouen.

somme, les ouvrages de Lesguilliez et de Périaux sont structurés différemment mais apparaissent tout deux comme des guides essentiels pour l'étude de la ville.

D'autres érudits des 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècles n'ont pas étudié l'histoire de la ville dans son entier. Certains se sont intéressés à des périodes particulières. Adolphe Chéruel, historien du 19<sup>e</sup> siècle, publie successivement une *Histoire de Rouen sous la domination anglaise* puis une *Histoire de Rouen pendant l'époque communale* (Chéruel, 1844, 1843, 1840). Il écrit ces ouvrages car " les historiens de Rouen, et à leur tête Farin, le plus instruit de tous, se sont occupés presque exclusivement des classes privilégiées " (Chéruel, 1840 : 1). Le but de ces ouvrages est donc de traiter de Rouen en adoptant le point de vue des habitants de la ville c'est-à-dire des *cives Rothomagenses*<sup>71</sup>. Grâce à cet angle novateur, les œuvres d'Adolphe Chéruel revêtent une grande importance pour les historiens récents. La qualité de ses œuvres tient au fait qu'il cite sans cesse les sources qu'il utilise<sup>72</sup>. La publication des documents inédits consultés est pour lui un gage de véracité, une preuve à l'appui de ses recherches<sup>73</sup>. Ce procédé rassure l'historien puisqu'il est certain que ses œuvres sont fondées sur des actes diplomatiques et non sur la réutilisation d'autres histoires de Rouen. Toutefois, cela n'empêche pas Adolphe Chéruel de commettre quelques erreurs<sup>74</sup>. En somme, les ouvrages d'Adolphe Chéruel sont tout de même des œuvres de qualité dont il est possible de tirer de nombreuses informations, surtout chronologiques, sur la ville de Rouen<sup>75</sup>. D'autres érudits du 19<sup>e</sup> siècle ont utilisé la même méthode. Ainsi, Heinrich Denifle a travaillé sur les ravages de la guerre de Cent Ans (Denifle, 1899). Un autre historien, père de Nicéas Périaux, prône lui aussi l'appui des sources écrites pour rédiger un ouvrage. En effet, Pierre

---

<sup>71</sup> C'est en tout cas le but qu'il se donne pour son ouvrage sur la commune de Rouen. Il affirme lui-même dans sa préface : " C'est à réparer cette injustice que je m'attache pour la ville de Rouen. Exposer, dans un ordre chronologique, les progrès des bourgeois de cette ville, l'origine de leurs libertés et leurs conquêtes dans l'ordre civil et politique voilà mon but " (Chéruel, 1843 : ii).

<sup>72</sup> Encore une fois, il explique sa méthode de travail s'appuyant essentiellement sur des recherches en archives, donnant ainsi de la contenance à ses écrits se basant sur des sources concrètes dont il donne des copies dans son second volume. Ainsi, il affirme s'" appuyer constamment sur les titres authentiques conservés dans nos archives, et les expliquer par les chroniques, voilà [sa] méthode " (Chéruel, 1843 : ii).

<sup>73</sup> Je cite une nouvelle fois l'auteur expliquant sa démarche : " Cette histoire s'appuie presque exclusivement sur des documents inédits enfermés dans nos archives, et inaccessibles par leur nature à la plupart des lecteurs. Me borner à les analyser, c'était m'exposer à les présenter sous un aspect incomplet et peut être infidèle en omettant ce qui, pour un autre, aura une importance que je n'aurais pas soupçonnée. Il fallait donc avancer des assertions sans preuve, ou publier comme pièces justificatives, les plus importants de ces documents " (Chéruel, 1843 : ix).

<sup>74</sup> Il mentionne par exemple la " royale abbaye Saint-Pierre " qui a pourtant toujours été nommée dans les sources comme l'abbaye ou le monastère Saint-Pierre et Saint-Ouen ou seulement Saint-Ouen (Chéruel, 1843 : v). La dédicace à saint Pierre était associée à la basilique dans laquelle saint Ouen fut inhumé.

<sup>75</sup> Il prône la même méthode pour son premier livre sur Rouen sous la domination anglaise dans lequel il affirme " qu'il faut remonter aux sources et s'appuyer sur les textes originaux " (Chéruel, 1840 : ii).

Périaux, lorsqu'il s'attache à l'étude des rues et places de Rouen, cite souvent des actes dans lesquels les rues sont mentionnées. Cependant, il utilise aussi la tradition orale notamment pour comprendre les noms de certaines rues. Publié en 1819, son ouvrage comprend une étude sur les divers états de Rouen et une notice descriptive pour chaque rue ou place de la ville (Périaux, 1819). Ce travail est repris par son fils Nicétas Périaux : il publie un nouveau *Dictionnaire indicateur des rues et places de Rouen* en 1870 (Périaux, 1870). Ce dictionnaire reste l'ouvrage le plus abouti pour la connaissance des rues et places rouennaises puisqu'il n'y eut pas, aux siècles suivants, d'autres écrits de la même ampleur sur ce sujet pourtant capital à l'étude de la ville de Rouen<sup>76</sup>.

### - Les érudits des 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècles et Rouen

L'historiographie rouennaise est riche grâce à de nombreuses personnalités. Par exemple, Léon de Duranville, académicien des sciences, belles-lettres et arts de Rouen et chercheur sur l'histoire de la Normandie, écrit sur divers sujets tels la côte Sainte-Catherine, le château de Bouvreuil ou sur les rues et places de Rouen. Cependant, deux autres érudits ont également marqué l'historiographie rouennaise grâce à leurs nombreux écrits. Charles de Beaurepaire (1828-1908), archiviste-paléographe, membre de l'Académie de Rouen et de plusieurs sociétés rouennaises, a constitué une base bibliographique importante. Il publie de nombreux articles dans les *Bulletins de la Commission départementale des Antiquités de la Seine-Inférieure* ainsi que de nombreux ouvrages et notes sur divers sujets<sup>77</sup>. Ainsi, ce sont diverses parties de l'histoire rouennaise qu'il regarde à la loupe. De la Vicomté de l'eau et de ses coutumes du 13<sup>e</sup> au 14<sup>e</sup> siècle aux fondations du duc de Bedford à Rouen, en passant par ses notes sur le cimetière de Saint-Ouen ainsi que sur le parvis de la cathédrale de Rouen, l'auteur s'intéresse à tous les aspects de la ville (Beaurepaire, 1877, 1873a, 1873b, 1856)<sup>78</sup>. Il publie les premiers outils de recherche en Haute-Normandie : *le Dictionnaire topographique du département de Seine-Maritime* (Beaurepaire, 1982) et *l'Inventaire*

---

<sup>76</sup> En effet, seules de petites études sont parues sur ce sujet (Duranville, 1869 ; Duveau, 1914 ; Robinne, 1974, 1971).

<sup>77</sup> Il publie notamment un *Recueil de notes historiques et archéologiques concernant le département de la Seine-Inférieure et plus spécialement de la ville de Rouen* en 1888 ainsi que plusieurs volumes intitulés *Mélanges historiques et archéologiques concernant le département de la Seine-Inférieure et plus spécialement la ville de Rouen* entre 1897 et 1909 (Beaurepaire, 1888, 1897 1909, 1904).

<sup>78</sup> L'objet n'est pas ici de dresser un inventaire bibliographique de Charles de Beaurepaire mais de montrer son influence dans l'historiographie rouennaise. Il a écrit tant sur des monuments religieux et laïques que sur des aspects sociaux de la ville. Le nombre de ses publications est important puisqu'on lui attribue une centaine de publications en rapport avec la ville de Rouen.

*sommaire des archives départementales antérieures à 1790 Série G* (Beaurepaire, 1868). Il représente l'un des chefs de file des érudits rouennais.

Le second savant ayant beaucoup publié sur la ville de Rouen est Eustache de la Quérière (1783-1870). Négociant, archéologue et historien de l'architecture et des monuments de Rouen, il produit de nombreuses notes et descriptions concernant les monuments rouennais. Il s'intéresse donc plus volontiers aux aspects matériels de la ville. En effet, il écrit des notes descriptives sur les anciennes églises paroissiales, l'hôtel de ville, le beffroi et le Gros-Horloge (La Quérière, 1864)<sup>79</sup>. Il s'intéresse également aux réaffectations des anciens monuments de Rouen<sup>80</sup>. Cependant, un des apports principaux de M. de la Quérière porte sur le lien entre l'hygiène et l'habitat ou sur ses projets d'urbanisme (en particulier sur la question des rues à ouvrir). Son principal sujet de travail reste tout de même ses études sur l'habitat. En effet, il rédige des *Remarques sur l'hygiène de l'habitation, et quelques mots à propos de la reconstruction de plusieurs quartiers de la ville de Rouen* en 1862, des *Améliorations et embellissements à opérer dans la ville de Rouen* en 1865, une *Description historique des maisons de Rouen les plus remarquables par leur décoration extérieure et par leur ancienneté* en 1844 ainsi que des *Recherches historiques sur les enseignes des maisons particulières, suivies de quelques inscriptions murales prises en divers lieux* en 1852 (La Quérière, 1865, 1862, 1852, 1844). Ces travaux sur l'habitation rouennaise inspirèrent le commandant Quenedey. Ce dernier a lui aussi publié, dans une perspective urbaine, de nombreux articles sur la ville de Rouen. On peut citer ses articles sur les *Anciennes maisons de Rouen*, sur les *Anciens faubourgs de Rouen* ainsi que son ouvrage sur *L'Habitation rouennaise* (Quenedey, 1998, 1935, 1928a)<sup>81</sup>. Les publications de cet auteur renseignent principalement sur la localisation des maisons médiévales.

D'autres érudits ont consacré leurs travaux à l'histoire des monuments remarquables de la ville. Dans cette perspective, de nombreuses monographies ont été produites sur les établissements religieux, premiers jalons de l'histoire religieuse de Rouen. En premier lieu, on trouve nécessairement les œuvres de Dom Pommeraye sur les grandes abbayes rouennaises et sur

---

<sup>79</sup> Les églises paroissiales concernées sont les suivantes : Saint-Jean (La Quérière et Langlois, 1860), Saint-Laurent (La Quérière, 1866), Saint-André-de-la-Ville (La Quérière, 1862), Saint-Candé-le-Jeune (La Quérière, 1858), Saint-Martin-sur-Renelle (La Quérière, 1860) et Saint-Vincent (La Quérière, 1844).

<sup>80</sup> Eustache de la Quérière, *L'ancienne église des Emmurées convertie en caserne de cavalerie*, s.l., s.d. (La Quérière, s.d.).

<sup>81</sup> Quenedey R., *L'habitation rouennaise : étude d'histoire, de géographie et d'archéologie urbaines*, Rouen, Lestringant, 1926.



l'archevêché (Pommeraye, 1686, 1662a, 1662b, 1662c ; Pommeraye et Harlay de Champvallon, 1667). D'autres historiens ont choisi d'étudier des établissements moins prestigieux : Léonce de Glanville écrit une *Histoire du Prieuré de Saint-Lô* (Glanville, 1890), Pierre Langlois rédige une *Histoire du Prieuré du Mont-aux-Malades* (Langlois, 1851), l'abbé Sauvage couche sur papier ses *Notes sur le monastère des Emmurées* (Sauvage, 1883), etc. Ce type d'ouvrages, fondé sur des archives, apporte des informations générales sur les établissements. En somme, les érudits ont écrit sur tous les pans de l'histoire de Rouen.

Les premiers ouvrages sur l'histoire de Rouen sont parus au cours du 16<sup>e</sup> siècle et n'ont cessé d'être réécrits durant les siècles suivants. Cependant, au 19<sup>e</sup> siècle, les études concernant Rouen ont proliféré. Histoire religieuse, urbaine, sociale et économique de Rouen, tous ces aspects ont été traités par les érudits de ce siècle.

### ***2.1.2. Les études récentes***

Les travaux réalisés par les chercheurs au 20<sup>e</sup> siècle répondent eux aussi à des thématiques précises. Ainsi, les édifices religieux, séculiers comme réguliers, ont été le centre d'intérêt de plusieurs auteurs. De nouvelles monographies ont été produites à l'image de celle sur l'abbaye Saint-Ouen d'André Masson, celle de Jean-Pierre Chaline et plus récemment celle sur la cathédrale de Rouen d'Anne-Marie Carment-Lanfry (Carment-Lanfry, 2010 ; Chaline *et al.*, 2009 ; Masson, 1930). Ces établissements religieux ne sont pas les seuls pour lesquels nous disposons d'une monographie. D'autres maisons religieuses ont également suscité l'intérêt des chercheurs : l'abbaye de Saint-Amand (Delabarre, 1908 ; Le Cacheux, 1937), le couvent des Dominicains (Éloy, 1965) ou encore l'Hôtel-Dieu (Eude, 1970).

Outre ces études, quelques auteurs ont réécrit l'"histoire" de Rouen. René Herval en 1947 publie une *Histoire de Rouen* en deux tomes : le premier concerne les origines de la ville de Rouen jusqu'au 15<sup>e</sup> siècle, le second couvre la période allant du 16<sup>e</sup> au 20<sup>e</sup> siècle (Herval, 1947). Cependant, on retiendra davantage l'*Histoire de Rouen* dirigée par Michel Mollat du Jourdin (Mollat du Jourdin, 1984a, 1979). Cette dernière "histoire de Rouen" en date est solidement

documentée, ouverte aux problématiques de l'époque et destinée à une vaste audience<sup>82</sup>. Une nouvelle histoire de Rouen, conduite entre autres par Yannick Marec, paraîtra fin 2018.

La date charnière concernant les travaux sur l'espace urbain et de sa topographie est 1980. En effet, en une dizaine d'années, de nombreux ouvrages sur Rouen sont parus. La première étude est celle réalisée par Jean-Pierre Bardet dans sa thèse sur les mutations de l'espace social à Rouen aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles (Bardet, 1983a). En 1985, Jean Fournée s'attache brièvement à établir une carte et à produire une synthèse sur la topographie religieuse de Rouen (Fournée, 1985).

Les dernières grandes études sur la structure spatiale de la ville sont sorties dans les années 1990. La première à citer est la thèse de Bernard Gauthiez sur la logique de l'espace urbain appliquée au cas de Rouen (Gauthiez, 1991). Il utilise l'analyse morphologique du plan de Rouen restitué en 1730, couplée à l'exploitation des sources écrites et iconographiques, afin de connaître les différentes phases de croissance de la ville depuis sa création jusqu'au 18<sup>e</sup> siècle. La seconde est la thèse menée par Philippe Cailleux portant sur l'étude topographique et urbanistique des paroisses Saint-Lô, Notre-Dame-la-Ronde et Saint-Herbland de Rouen entre le 13<sup>e</sup> et le 15<sup>e</sup> siècle (Cailleux, 2011)<sup>83</sup>. La méthode est autre puisque ce sont les parcelles et le bâti de ces trois paroisses que le chercheur a restitués tout en les liant aux événements historiques et au contexte social de l'époque. En somme, ces thèses ont des approches différentes mais apparaissent toutes les deux fondamentales pour la ville de Rouen. Il faut noter, avant de clore sur ce sujet, que la ville de Rouen a été l'objet d'une publication en 2013. En effet, douze contributions de chercheurs britanniques et français ont été regroupées dans l'ouvrage *Society and culture in Medieval Rouen 911-1300* dirigée par Léonie Van Hicks et Elma Brunner (Hicks et Brenner, 2013). Les objets d'étude de ce livre sont variés : l'analyse de la structure matérielle de la ville, les représentations mentales de la ville ainsi que la société urbaine sont ici traitées<sup>84</sup>. Par conséquent, cet ouvrage permet d'avoir une vue d'ensemble des pratiques sociales et de la topographie de la ville durant la période ducale.

---

<sup>82</sup> Cet ouvrage doit être aujourd'hui utilisé avec précaution. Hugues Neveux, spécialiste de l'histoire économique et sociale à la fin du Moyen Âge et au début de l'époque moderne, a émis des réserves dans un article des *Annales de Normandie* (Neveux, 1980). En effet, on attend vainement une justification de l'emploi du terme *Ratomagus* alors que ce mot de *Rothomagus* est utilisé tant dans les écrits antiques que dans les chartes médiévales. Cependant, ce ne sont que des détails qu'il est possible de reprocher à cet ouvrage.

<sup>83</sup> Cette thèse a été soutenue en 1998 et publiée en 2011.

<sup>84</sup> Cet ouvrage collectif, comme l'affirme Élisabeth Lalou, professeure d'Histoire Médiévale à l'Université de Rouen, " explore les espaces urbains dans toutes leurs acceptions monumentales, festives, culturelles et sociales " (Lalou, 2015 : 212).

Rouen, par son architecture comme par son histoire mouvementée, a toujours inspiré les auteurs tant d'œuvres littéraires que de travaux " historiques ". À la vue de cette historiographie prolifique, il m'est impossible de ne pas citer le poème de Victor Hugo qui illustre parfaitement l'engouement pour cette ville :

" Amis ! c'est donc Rouen, la ville aux vieilles rues,  
Aux vieilles tours, débris des races disparues  
La ville aux cent clochers carillonnant dans l'air,  
Le Rouen des châteaux, des hôtels, des bastilles,  
Dont le front hérissé de flèches et d'aiguilles  
Déchire incessamment les brumes de la mer ;

C'est Rouen qui vous a ! Rouen qui vous enlève " (Hugo, 1837 : 71).

Cette antiquité de la ville est l'un des aspects ayant conduit nos érudits locaux à en écrire une histoire. Or ils ne s'intéressent pas aux seuls faits chronologiques mais ils veulent décrire précisément sa physionomie et ses institutions. François Farin ou encore Alexandre Lesguilliez souhaitent avant tout dresser un tableau de ce qu'était la ville de ses origines à leur époque : les multiples accroissements de la ville, la construction des enceintes mais aussi la place occupée par les différents châteaux sont au centre de leurs préoccupations. Pierre Périaux préfère examiner ces " vieilles rues " : il veut, dans son ouvrage, déterminer d'où vient le nom des rues de Rouen mais également tente de les dater à partir des textes. En effet, si les premiers écrits relatifs à la ville de Rouen sont écrits avec une plume littéraire, il n'en reste pas moins qu'ils revêtent un caractère scientifique sérieux. Outre Pierre Périaux, François Farin se fonde sur des actes écrits, qu'il n'hésite pas à transcrire, et dans une moindre mesure, sur les plans ou les vestiges encore en élévation. Sur ce point, l'ouvrage nous est précieux car il décrit la physionomie de la ville vers le milieu du 17<sup>e</sup> siècle. Si François Farin est l'historien le plus connu pour la période antérieure au 19<sup>e</sup> siècle, il ne faut pas oublier que ce siècle est marqué par une production importante concernant l'histoire de Rouen. Adolphe Chéruel, entre autres, réalise ses écrits en se servant des archives de la ville. La même démarche a été adoptée par les historiens rédigeant des monographies sur les monuments religieux et civils de la ville. Plus récemment, au 20<sup>e</sup> siècle, le style monographique représente une partie importante de l'historiographie rouennaise. La cathédrale, l'abbatiale Saint-Ouen et les autres édifices remarquables suscitent l'intérêt des historiens et des architectes. Les productions scientifiques sur l'histoire de ces bâtiments et sur leur architecture sont particulièrement prolifiques

à partir des années 1960-1970. Dans les années 1980 apparaissent les premières études sur la ville perçue comme un espace formé et transformé par les sociétés. Dès lors, les chercheurs s'intéressent à la topographie de la ville, notamment à la topographie religieuse qui se révèle être l'une des principales composantes de l'espace urbain, mais également à la formation de cet espace. Ce dernier aspect a surtout suscité des réflexions scientifiques menées dans le cadre de thèses (Bardet, 1983b ; Cailleux, 1998 ; Gauthiez, 1991). L'un des traits marquants de l'historiographie du siècle dernier est la prise en compte progressive des données matérielles issues des fouilles archéologiques. Cette documentation, apparaissant vers le milieu du 19<sup>e</sup> siècle, est de plus en plus prolifique à la fin du siècle durant lequel les premières grandes fouilles sont réalisées.

## **2.2. L'archéologie à Rouen**

Les études thématiques ou générales sur l'histoire de la ville, rédigées par des chercheurs laïques ou par des religieux, sont seulement un pan des recherches possibles. En effet, elles laissent peu de place aux sources matérielles. Certes, l'historiographie rouennaise regroupe des travaux sur des monuments ou sur l'espace urbain, mais ceci dans une perspective historique et non pas archéologique. Or cette approche est plus ou moins abordée par les chercheurs du 19<sup>e</sup> siècle bien que le travail de terrain ne soit pas encore établi. Ce n'est qu'au cours du 20<sup>e</sup> siècle que des études archéologiques ont été réalisées.

### ***2.2.1. Les premiers pas de l'archéologie***

Les investigations archéologiques débutent à Rouen au cours du 19<sup>e</sup> siècle. Durant la première moitié de ce siècle ont émergé de grandes figures de l'archéologie en Normandie.

La figure emblématique de l'archéologie normande est l'abbé Cochet (1812-1875). Il rassemble le résultat de vingt ans de recherches archéologiques dans la *Normandie souterraine* (Cochet, 1854). Il a participé aux premières fouilles et aux découvertes, d'abord fortuites, de la capitale normande. À cette date, le domaine de l'archéologie s'étend tant à l'étude des monuments en élévation qu'à l'étude des vestiges enfouis. Ainsi, il est le premier à s'intéresser à l'abbaye de Saint-Ouen et à en étudier les peintures murales (Cochet, 1855). Il s'intéresse également à d'autres sujets relevant de l'histoire de l'art : il publie, par exemple, des études sur le cœur de Charles V dans la cathédrale de Rouen ou sur

les statues des ducs dans la même cathédrale de Rouen (Cochet, 1862, s.d.). Une de ses principales contributions à l'archéologie rouennaise est la fouille du cimetière Saint-Ouen en 1871 qui livre les premières informations sur les lieux d'inhumation de cette abbaye (Cochet, 1872). Encore une fois, la méthode et les objectifs sont différents de ceux de l'archéologie moderne : un des principaux intérêts de l'abbé Cochet est la découverte d'objets remarquables<sup>85</sup>. L'abbé Cochet est aussi l'auteur d'un outil de travail pour les recherches archéologiques : *Répertoire archéologique du département de la Seine-Inférieure* (Cochet, 1871).

D'autres savants se sont intéressés aux vestiges enfouis. Ainsi, Jacques-Michel Thaurin rédige une notice archéologique sur des monuments historiques du 2<sup>e</sup> au 17<sup>e</sup> siècle trouvés dans le sol de Rouen (Thaurin, 1865). À l'instar de la *Normandie souterraine* de l'abbé Cochet, l'auteur met en avant les résultats des fouilles sédimentaires. Bien qu'il ne participe pas aux investigations, il est l'un des premiers à avoir recensé toutes les découvertes archéologiques ayant eu lieu à Rouen et dans ses environs. Il réalise lui-même les plans des sites et des trouvailles (Fig. 2.1).

Dans la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle, les investigations archéologiques font surtout suite aux découvertes fortuites causées par les nombreux travaux que la ville subit au cours de ce siècle. Ces découvertes sont de plus ou moins grande importance, mais ce sont surtout les objets précieux ou les sépultures qui sont mis en avant. Elles sont fréquemment liées aux établissements religieux, réguliers et séculiers. Une fouille a lieu de 1846 à 1862 au couvent des Dominicaines emmurées : une quarantaine de dalles funéraires sont mises au jour (Pierre Baudry, 1887). Les investigations dans la rue Saint-Lô en 1887 ont révélé plusieurs ossements épars et des morceaux de dalles funéraires à l'emplacement de l'ancien prieuré Saint-Lô. Les résultats de ces fouilles ont été publiés dans un journal local et attestent la fonction funéraire de l'église, de la cour et du cloître du prieuré (Thaurin, 1887). Les opérations archéologiques apparaissent donc de plus en plus nombreuses,

---

<sup>85</sup> En effet, bien qu'il affirme " rechercher au sein de la terre une pensée plutôt qu'un vase ou une médaille [il] avoue parfois ingénument sa déception, quand il explore des vestiges de constructions de n'y trouver que de pauvres débris indignes des vitrines du musée. Quelle satisfaction au contraire dans le rapport annuel au Préfet, d'énumérer les vases, les armes et les bijoux qui vont enrichir les collections départementales " (*Actes du colloque international d'archéologie...*, 1978 : 8) !

mais l'objet n'est pas ici de toutes les énumérer<sup>86</sup>. Parfois, les archéologues rouennais s'intéressent à des découvertes ponctuelles<sup>87</sup>.

Plusieurs problèmes se posent avec ces fouilles anciennes. En effet, le caractère fortuit de la plupart des découvertes d'ossements, comme à Saint-Lô, soulève des problèmes de stratigraphie et donc de chronologie. Dans le cas de Saint-Lô, il paraît complexe de définir si les sépultures mises au jour appartenaient à l'église paroissiale ou au prieuré. Sans étude anthropologique, il est impossible de faire une distinction. Toutefois, les sources écrites peuvent aider. L'absence de rapports archéologiques avant le milieu du 20<sup>e</sup> siècle rend difficile la consultation des objets conservés. Par conséquent, les éléments trouvés lors de ces fouilles, souvent des sépultures, ne sont pas analysés<sup>88</sup>.

Finalement, bien qu'elles ne soient pas toujours de grande ampleur, des fouilles archéologiques à Rouen eurent bien lieu au cours du 19<sup>e</sup> siècle. Certes, les archéologues n'appliquent pas systématiquement une méthode rigoureuse, parfois ils se contentent de mentionner les découvertes dans les journaux locaux, mais cela n'empêche pas de localiser ces trouvailles fructueuses d'époques diverses. Notons toutefois que ces fouilles ont essentiellement nourri l'archéologie funéraire, les structures domestiques étant très peu étudiées.

### ***2.2.2. Les bouleversements de l'archéologie au 20<sup>e</sup> siècle***

L'abbé Cochet est, et demeure toujours, l'initiateur de l'archéologie en Normandie. Ses travaux sont longtemps restés le point de départ à toute recherche, historique ou archéologique, dans la région. Or son œuvre colossale a marqué l'histoire de l'archéologie, mais a aussi paralysé les

---

<sup>86</sup> Il existe encore de nombreux exemples de ce genre. Les travaux pour agrandir la rue Bonne-Nouvelle ont mis au jour des sépultures bien conservées au nord-est de l'ancienne église du prieuré de Bonne-Nouvelle. Ces découvertes ont été réalisées à l'ancien emplacement du cimetière conventuel du prieuré (Mémorial, 1850). Certaines églises paroissiales ont elles aussi fait l'objet de fouilles. L'emplacement de l'église paroissiale Saint-Amand est fouillé dans les années 1850 lors du percement de la rue Royale (Thaurin, 1858c). En 1824 et en 1862, des sépultures sont mises au jour au carrefour des rues de l'Impératrice et aux Ours près de l'ancienne église paroissiale. Une vingtaine d'églises paroissiales furent l'objet de fouilles au cours du 19<sup>e</sup> siècle.

<sup>87</sup> Il s'agit de la découverte d'une inscription tumulaire comme celle de Jehan de Saane au prieuré de Grammont (Baudry, 1871), d'un caveau comme au couvent des Pénitents du Croisset (Merval, 1871) ou encore de la mise au jour d'ossements épars. Un nombre important de fouilles, dont le mobilier n'a pas été étudié, ont été négligées : tel est le cas lors des investigations place des Carmes (Deglatigny, 1924).

<sup>88</sup> Cette lacune implique une méconnaissance du sexe de l'individu, mais surtout du statut de ce dernier.

chercheurs de la région au 20<sup>e</sup> siècle. Ainsi, l'activité de Léon de Vesly de 1901 à 1915 ne marque aucun progrès dans la méthode de fouille. Les années suivantes seront encore plus creuses. Cependant, le point novateur est l'intérêt pour les fouilles de structures (*Actes du colloque international d'archéologie...*, 1978 : 10-11).

À partir de la Première Guerre mondiale, des comptes rendus de découvertes paraissent régulièrement, mais les opérations de grande ampleur sont rares. Les années 1970 à 1984 correspondent à un nouveau développement de l'archéologie. Rouen fait de plus en plus l'objet de recherches, mais les interventions de sauvetage portent essentiellement sur les sites religieux ou funéraires (Adrian *et al.*, 2011). Ainsi, plusieurs édifices religieux font l'objet de fouilles lors de cette période telles l'église Saint-Herbland (Dubois, 1977) et l'abbaye Saint-Ouen (Halbout, 1981, 1983 ; Verlut, 1981 ; Pitte, 1984a). Outre les fouilles de sauvetage, quelques sondages sont pratiqués dans le centre urbain : place de la cathédrale (Guilloit, 1975), place du Vieux-Marché (Mathieu, 1976), place de la Haute-Vieille-Tour (Halbout et Halbout, 1979).

Institutionnellement, les années 1940 voient la création des Directions des Antiquités Historiques et Préhistoriques de Haute-Normandie. Un nouveau tournant apparaît dans les années 1984-1990 avec le renforcement du personnel des Directions des Antiquités devenant en 1991 le Service régional de l'Archéologie (SRA), la mise en place d'une gestion des projets d'aménagement (sondages systématiques à partir d'un hectare en secteur rural, zonages dans les deux chefs-lieux de cités), les premières opérations financées par les aménageurs et le développement de l'AFAN (Association pour les Fouilles Archéologiques Nationales) permettent un plus grand nombre d'interventions (Adrian *et al.*, 2011). Enfin, la création du Centre National d'Archéologie Urbaine en 1984 a facilité les recherches sur les découvertes archéologiques en milieu urbain<sup>89</sup>. C'est dans ce contexte qu'a eu lieu la fouille de la cathédrale par Jacques Le Maho à la fin des années 1980 (Le Maho, 1993, 1992, 1988, 1987, 1986, 1985a). Cette fouille reste un des grands chantiers archéologiques de la ville. À partir des années 1990, les diagnostics et les

---

<sup>89</sup> Le Centre National d'Archéologie Urbaine, fermé en décembre 2016 par le Ministère, était un service central du ministère de la Culture et de la Communication. Il était un centre de réflexion méthodologique et d'information contribuant à résoudre les problèmes posés par l'érosion du patrimoine archéologique d'une ville et à diffuser les résultats de la recherche en France. Il remplissait à la fois les fonctions de centre de ressources thématiques et d'observatoire de la recherche archéologique urbaine auprès de la communauté scientifique (<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Archeologie/Archeologie-de-la-ville>). Il instaura en 1986 un *Annuaire des opérations de terrain en milieu urbain* annuel permettant de connaître toutes les fouilles ayant eu lieu en ville.

fouilles se multiplient, mais l'archéologie préventive reste dépendante des projets d'aménagements. La construction du Métrobus de Rouen a été le point de départ de nombreuses fouilles dans les années 1990<sup>90</sup>. Pour la période médiévale, les principales fouilles concernent les établissements religieux et leur environnement, la présence de sépultures, mais les monuments civils et les aires d'habitat ont, eux aussi, fait l'objet d'opérations archéologiques. La recherche archéologique s'étoffe donc pour plusieurs monuments religieux : Saint-Ouen (Maret, 1996), Saint-Lô (Pitte, 1994a ; Pitte, 1997, 1995), Sainte-Catherine (Ciezar-Epailly, 1994), couvent des Dominicains (Pitte, 2001, 1991a ; Caldéroni et Pitte, 1993), église Saint-André (Millard, 1997 ; Lequoy et Millard, 1994), Saint-Jean (Gallien, 1997, 1996a), Saint-Cande-le-Jeune (Millard, 1997 ; Gallien 1998), Saint-Maclou et son aître (Caldéroni, 2000), chapelle Saint-Marc (Caldéroni, 1991). Plusieurs zones d'habitat médiéval ont été fouillées *intra-muros*. Un diagnostic archéologique est réalisé place de la Pucelle en 1992 (Thuillier, 1992) et donne suite à une fouille programmée en 1996-1997 (Langlois, 1997) : ces opérations archéologiques ont permis de mettre au jour un habitat médiéval dont les premières traces datent du 9<sup>e</sup> siècle ou du 10<sup>e</sup> siècle<sup>91</sup>.

Depuis 2002, des changements institutionnels réduisent le nombre de prescriptions de diagnostics, voire de fouilles, privilégiant en particulier les superficies importantes et les sites complets<sup>92</sup>. Moins d'une vingtaine de rapports de fouille concernant la période médiévale sont recensés pour la période allant de 2002 à 2014<sup>93</sup>. Ces rapports sont souvent les résultats de diagnostics ou de sondages et moins ceux d'opérations de sauvetage. Cette baisse des investigations archéologiques n'empêche pas l'augmentation des connaissances sur la structuration de l'espace urbain rouennais. Les données concernent alors bien plus l'habitat ou l'enceinte que les monuments religieux. Deux monuments religieux ont pourtant fait l'objet d'opérations archéologiques : Saint-Ouen (Éloy-Epailly, 2010) et l'archevêché (Pitte, 2012). Des portions du système défensif ont

---

<sup>90</sup> Les lieux ayant bénéficié de fouilles lors de ces aménagements sont principalement le théâtre des arts et le palais de justice.

<sup>91</sup> D'autres zones d'habitat médiéval sont mises au jour : par exemple rue Victor Hugo (Gallien, 1996b) ou rue Martainville (Caldéroni, 1997).

<sup>92</sup> Depuis 2002, les diagnostics, auparavant réalisés par le SRA pour la majorité des projets portant sur des surfaces comprises entre un et trois hectares, sont confiés à l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (Adrian *et al.*, 2011). Le déficit des opérations archéologiques récentes n'est pas propre à Rouen, le même problème est perceptible dans le sud-est de la France où les grandes fouilles sont réparties entre Aix-en-Provence (Dominicains), Nîmes (Carmes) et Montpellier (Franciscains) (*Moines 2009...* : 282). Lyon est un autre exemple de ville où les établissements réguliers et leurs espaces funéraires conventuels ont été peu fouillés.

<sup>93</sup> L'utilisation des rapports de fouilles pour quantifier est un choix personnel. En effet, il est préférable de prendre en compte des opérations archéologiques dont les résultats sont consignés dans les rapports de fouilles consultables au Service régional de l'Archéologie.



également été étudiées (Langlois, 2006 ; Caldéroni, 2010). L'essentiel de l'activité archéologique de ces dernières années renseigne principalement sur l'habitat rouennais : on peut citer les fouilles de la rue du Fardeau en 2009 (Guillot, 2009) ou celles de la place des Carmes mettant au jour une occupation du 10<sup>e</sup> voire du 11<sup>e</sup> siècle (Guillot, 2014).

Le développement de l'archéologie rouennaise suit, dans ses grandes lignes, le développement de l'archéologie à l'échelle nationale. Les premières opérations archéologiques émergent vers le milieu du 19<sup>e</sup> siècle à l'instigation de personnages influents comme l'abbé Cochet. Les données relatives à ces premières fouilles sont d'abord recensées dans des articles de journaux ou de revues. Elles sont dès les années 1940 encadrées et gérées par des organismes spécifiques. Cette institutionnalisation facilite, dans un premier temps, les fouilles en milieu urbain, mais les réformes au début des années 2000 produisent l'effet inverse. Les méthodes de fouilles, ainsi que les expertises du mobilier, s'affinent et apportent des données de plus en plus précises aux études sur la ville. Néanmoins, la recherche sur l'espace urbain ne peut être une " archéologie à proprement parler, puisque tout retrace des formes relatives à une époque précise ne laisse le plus souvent que le vide, en général impossible à combler dès que l'on s'éloigne des rares siècles pour lesquels une documentation est disponible " (Galinié, 2000a : 5). Les éléments révélés par les fouilles archéologiques gagnent en signification lorsqu'elles sont localisées dans le temps et l'espace. La matérialité des découvertes incite à étudier l'espace puisque chaque élément peut être constitutif de l'espace ou d'un espace à définir. En somme, la compréhension de l'espace urbain est complète uniquement s'il résulte d'un croisement des sources archéologiques, iconographiques et écrites lesquelles sont particulièrement prolifiques à Rouen.

### **2.3. Des sources abondantes**

L'étude du rôle des communautés religieuses dans la fabrique urbaine nécessite l'utilisation de toutes les données disponibles qu'elles soient écrites, iconographiques ou matérielles. Entrer dans la ville par l'utilisation d'une seule source entraînerait une vision fautive de celle-ci. De plus, le postulat des études sur l'espace urbain consiste en un croisement de ces données à l'aide d'un Système d'Information Géographique (SIG). Chaque source possède une finalité propre : elle ne

renseigne que sur un aspect particulier d'une communauté religieuse, d'un établissement ou bien d'une portion d'espace. Toutefois, chaque source apporte des informations sur au moins l'un des trois éléments essentiels de la triade de Peuquet : la fonction, la datation ou la localisation. L'étude de ces différentes sources est donc essentielle à l'enrichissement du système d'information géographique. Indépendamment de la modélisation, cette documentation permet également de réaliser d'autres études telles que l'analyse du vocabulaire à partir des sources textuelles ou les analyses morphologiques principalement réalisées d'après les sources planimétriques.

La ville de Rouen, comme il a été dit précédemment, a été l'objet de nombreuses études historiques. Ce phénomène s'explique aisément par la quantité importante de données concernant la ville du haut Moyen Âge à nos jours. En effet, la production écrite et planimétrique représente une part importante des renseignements sur les communautés religieuses ainsi que sur la constitution du tissu urbain. En revanche, les informations tirées des fouilles archéologiques représentent une proportion beaucoup moins grande.

### ***2.3.1. Des sources écrites diverses***

Les sources écrites composent un ensemble documentaire permettant d'accéder à un grand nombre d'aspects différents et d'entrer " dans l'appréhension de la relation réciproque qui lie habitants et espace urbain " (Galinié, 2007 : 282). Elles permettent, grâce à l'étude du vocabulaire employé, d'évaluer la façon dont la société appréhendait son espace et sa réalité matérielle (Lefèvre, 2010 : 45). Elles sont également un moyen d'étudier les interrelations entre les différents acteurs de l'espace urbain et, parfois, d'en déduire leur parti-pris. Les actes de la pratique sont relativement homogènes : ils comportent la même structure facilitant ainsi l'extraction des données utiles. Dès le 10<sup>e</sup> siècle, les sources textuelles sont de plus en plus nombreuses et ce fait s'intensifie à partir des 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> siècles. Cet accroissement est davantage lié à l'augmentation des sources diplomatiques, principalement des actes de la pratique, plus qu'à celles des sources narratives. Les actes émanant de la fin du haut Moyen Âge jusqu'au 11<sup>e</sup> siècle sont principalement des diplômes, des pancartes ou des bulles pontificales. À partir du 12<sup>e</sup> siècle, les actes de la pratique, privés ou

publics, apparaissent en nombre : ils augmentent ainsi considérablement la quantité de sources textuelles du Moyen Âge<sup>94</sup>.

Il semble nécessaire d'analyser les fonds et les types de sources utilisés pour cette étude. Ce travail semble être un préalable essentiel afin d'identifier les limites liées aux sources textuelles, mais également de comprendre les choix opérés dans la constitution de ce corpus. Ainsi, les éléments pris en compte sont essentiellement tirés des originaux conservés aux Archives départementales de Seine-Maritime puisqu'il n'existe quasiment aucun recueil d'actes édité consacré à la ville de Rouen<sup>95</sup>. La consultation des cartulaires des grandes abbayes et des autres communautés religieuses a été exécutée, mais la transcription intégrale de ces derniers n'a pas été possible. Cependant, la structure de ces cartulaires et les informations qu'ils apportaient ont été recensées. Enfin, la dernière catégorie étudiée relève des sources narratives c'est-à-dire des chroniques et des *vitae* de saints.

#### - Les chartes et les cartulaires

Les sources diplomatiques rouennaises constituent une part importante de la documentation relative à la ville et à ses communautés religieuses. Actes privés (actes émanant d'une personne privée, physique ou morale tels une abbaye ou un bourgeois ou bien d'une personne publique agissant à titre privé ou pour le compte de personnes privées) et actes publics (actes émanant d'une autorité publique tels le pape, le souverain, le prince territorial, c'est-à-dire d'une autorité disposant d'une juridiction réputée publique et agissant en vertu de cette autorité) constituent la base de notre corpus documentaire. En effet, il s'agit d'étudier la production écrite des communautés religieuses ainsi que celle des acteurs laïques. Dans le premier cas, les actes concernent essentiellement des

---

<sup>94</sup> Les actes de la pratique sont des actes du quotidien, produits afin de confirmer des droits, des donations ou des privilèges c'est-à-dire des écrits dans lesquels se trouvent consignés " soit l'accomplissement d'un acte juridique, soit l'existence d'un fait juridique, soit encore éventuellement d'un fait quelconque dès lors que l'écrit est rédigé dans une certaine forme propre à lui donner validité " (Guyotjeannin *et al.*, 2006 : 15).

<sup>95</sup> La base de données SCRIPTA, réalisée par l'université de Caen, a été mise en ligne en mars-avril 2017. Cette édition en ligne concerne les chartes normandes du 10<sup>e</sup> siècle au 13<sup>e</sup> siècle. Elle a été utilisée dans le cadre de notre travail, mais nous avons déjà transcrit bon nombre de ces chartes avant la mise en ligne de la base de données.

transactions, des donations (de terres ou de rentes). Dans le second, ils consistent essentiellement en des donations de biens ou en des confirmations de droits ou de privilèges.

Les informations recherchées dans ces chartes sont diverses. L'analyse du rôle des communautés religieuses dans la ville implique la recherche de toute indication spatiale en lien avec les divers axes étudiés dans ce travail. Or, afin d'étudier l'interaction entre les différentes configurations sociales et les structures spatiales, il convient également de voir quels sont les privilèges et les droits de ces communautés religieuses. Ainsi, le dépouillement dans les différents centres de conservation (archives et bibliothèques principalement) est exhaustif<sup>96</sup>. Toutes les chartes n'ont d'ailleurs pas bénéficié du même traitement c'est-à-dire que, pour des raisons de temps, elles n'ont pas toutes été intégralement transcrites.

La majorité des sources utilisées proviennent des séries G et H autrement dit des archives ecclésiastiques séculières ainsi que des archives des communautés religieuses. Les fonds concernant les établissements réguliers de Rouen revêtent une importance première. D'une part, parce qu'ils sont particulièrement bien fournis et d'autre part parce qu'ils apportent les premières informations sur le rapport entre les communautés religieuses et la ville. Le choix a été fait de privilégier l'étude des communautés bénédictines situées dans la ville de Rouen (l'abbaye d'hommes de Saint-Ouen et l'abbaye de femmes de Saint-Amand) ainsi que celle des communautés mendiantes n'ayant jusque-là pas fait l'objet d'études complètes<sup>97</sup>. Les autres établissements ne sont pas laissés de côté puisque les autres communautés bénédictines sont également prises en compte de même que les établissements de chanoines réguliers et ceux des ordres semi-érémiques (Fig. 2.2)<sup>98</sup>.

Or se contenter de dépouiller ces fonds aurait minimisé l'importance des communautés religieuses car de nombreuses pièces les concernant sont présentes dans les archives municipales :

---

<sup>96</sup> La plupart des dépouillements a été réalisé aux Archives départementales de Seine-Maritime, aux Archives municipales de Rouen ainsi qu'à la Bibliothèque municipale de Rouen (bibliothèque patrimoniale Villon). Quelques documents proviennent des Archives nationales, mais le nombre important de sources présentes aux Archives départementales de Seine-Maritime ne nous a pas permis d'étudier en profondeur les fonds nationaux.

<sup>97</sup> Il n'existe aucune étude d'ensemble concernant l'implantation des ordres mendiants dans la ville de Rouen. En effet, les études publiées sont essentiellement des monographies sur les Dominicains (Éloy, 1965) et les Dominicaines (Sauvage, 1883) ou des articles comme celui de Charles de Beaurepaire sur les Franciscains (Beaurepaire, 1902). Seule une étude, conservée à l'EHESS, a été produite dans les années 1980 dans le cadre de l'enquête menée par Jacques Le Goff sur les liens entre les ordres mendiants et la ville (Le Goff, 1970).

<sup>98</sup> Les établissements suivants sont donc également pris en compte : l'abbaye Sainte-Catherine-du-Mont ; les prieurés bénédictins Saint-Michel, Notre-Dame-du-Pré, Saint-Paul et Saint-Gervais ; le prieuré Saint-Lô et celui des Filles-Dieu ; le prieuré de Grammont, le couvent des Célestins ainsi que celui des Chartreux. Concernant le rôle des communautés religieuses extérieures à la ville, seuls les cartulaires ou recueils d'actes imprimés ont été analysés.

il est évident que les communautés religieuses ont eu des rapports, parfois conflictuels, avec les institutions communales (Tab. 2.1). En outre, le fonds des archives municipales de la ville de Rouen apporte de nombreuses informations relatives à la structuration et à l'évolution de l'espace urbain et principalement, sur les fortifications, les moulins, les juridictions, les marchés.

La consultation des originaux est nécessaire afin d'éviter au maximum une perte d'information. Cependant, l'utilisation des recueils d'actes semble également nécessaire, et ceci pour la même raison. Il est parfaitement possible que certaines chartes aient disparu et la consultation de recueils imprimés permet donc d'éviter cet écueil. Chaque recueil de sources et chaque ouvrage concernant Rouen ont été analysés afin d'en extraire des actes. Ainsi, les recueils d'actes royaux ou ducaux (Tab. 2.2) ainsi que les registres de bulles papales (Tab. 2.3) ont permis de compléter la base de données textuelle. Enfin, d'autres chartes ont été extraites d'ouvrages ou études sur la ville de Rouen (Tab. 2.4) : principalement dans les *Histoires de Rouen* telles celles de François Farin ou Adolphe Chéruel ou dans des monographies telles celles de Léon de Glanville sur le prieuré Saint-Lô<sup>99</sup>.

La seconde catégorie de sources écrites est constituée par des cartulaires (Tab. 2.5)<sup>100</sup>. Ces derniers sont principalement produits par les institutions religieuses. Excepté le cartulaire de la Trinité-du-Mont, les cartulaires des communautés religieuses de Rouen, conservés aux Archives départementales de Seine-Maritime, n'ont pas été édités. Les communautés bénédictines sont les premières productrices de ce type de sources, les autres cartulaires connus étant produits par les chanoines de Saint-Lô et par les Dominicaines emmurées.

Le premier cartulaire étudié est celui de Saint-Ouen intitulé *Grand cartulaire Rothomagum et Foresta* (A.D.S.M. 14 H 18). Ce registre de 315 feuillets est bien conservé. Produit entre 1476 et 1500, avec un ajout au 16<sup>e</sup> siècle, il contient la transcription de nombreuses chartes. Ces actes sont groupés sous les lettres A à M de la page 1 à 486 puis, de la page 487 à 497, sous les lettres A à G. Dans la première partie, on trouve les actes concernant les différentes propriétés de l'abbaye tels les maisons, les fontaines et les moulins. La partie suivante est consacrée aux actes sur la propriété

---

<sup>99</sup> L'inventaire réalisé ne comprend pas les éditions d'actes à l'intérieur des articles de Charles de Beaurepaire.

<sup>100</sup> Cette catégorie comprend toute transcription organisée (sélective ou exhaustive) de documents diplomatiques, réalisée par le détenteur de ceux-ci ou pour son compte, afin d'en assurer la conservation et d'en faciliter la consultation (on le distingue du recueil de chartes, établi par un érudit, ancien ou moderne, et non pas par l'intéressé lui-même à l'aide de ses propres documents) (Guyotjeannin *et al.*, 2006 : 277).

des forêts. La compilation de ces chartes couvre une période comprise entre 1026 et 1522 (Sailler, 1993 : 7).

Le deuxième cartulaire a également été produit par l'abbaye de Saint-Ouen. Le cartulaire du Trésor (A.D.S.M. 14 H 20) autrement appelé *Registrum Cartarum conventus ecclesie Sancti Audoeni Rothomagensis perfectum manu fratris Thome Lescarre anno domini M° cccc° L XXXIII°* a été réalisé à la fin du 15<sup>e</sup> siècle. Thomas Lescarre a transcrit la plus grande partie de ce manuscrit vers 1483. Des ajouts ultérieurs sont pourtant à signaler puisque les chartes compilées dans ce registre sont datées entre 1206 et 1486. Il contient plus de 300 chartes et lettres concernant les biens de l'abbaye, appartenant le plus souvent aux paroisses de Rouen.

Un dernier cartulaire a été produit par la même abbaye : le *Cartulaire de biens et revenus affectés à la cuisine* (A.D.S.M. 14 H 21). Réalisé entre 1487 et 1499, il contient un double des chartes de la cuisine ou pitancerie de Saint-Ouen compilées en 1487. Les 60 premiers folios sont consacrés aux biens sis à Rouen. Les folios 61 à 89 traitent des biens à Rouen dans la Châtre. Le reste du cartulaire concerne des biens situés hors de la ville (Vanchy, Périers, Quévreville). Ces actes, environ 200, traitent des propriétés de l'abbaye Saint-Ouen, louées au nom de celle-ci, mais dont le loyer versé était réservé à l'office de la cuisine.

Il existe d'autres cartulaires produits par cette abbaye mais ces derniers ne concernent pas les biens situés à Rouen : *Cartulaire de l'abbaye Saint-Ouen de Rouen relatif à la baronnie de Wanchy ou Vanchy* (A.D.S.M. 14 H 27) ; *Cartulaire de l'abbaye Saint-Ouen de Rouen relatif à la baronnie de Périers* (A.D.S.M. 14 H 23 et 14 H 24) ; *Cartulaire de l'abbaye Saint-Ouen de Rouen relatif aux domaines de Quiévreville* (A.D.S.M. 14 H 22) et *Cartulaire de l'abbaye Saint-Ouen de Rouen relatif aux baronnies de Quiévreville, Gasny et Périers-sur-Andelle* (A.D.S.M. 14 H 19).

La seconde abbaye bénédictine *intra-muros* a, elle aussi, compilé des copies de ses actes dans un registre (A.D.S.M. 55 H 7). Le cartulaire de Saint-Amand, composé de 274 feuillets, comprend les transcriptions des chartes produites entre 1030 et 1297 (A.D.S.M., 55 H, Abbaye de Saint-Amand). Ce cartulaire a certainement été constitué dès une époque ancienne (Le Cacheux, 1936 : 9). Sa rédaction débute en 1251 sous l'abbatiat de Béatrice d'Eu, laquelle n'adopta point dans la transcription des chartes un ordre bien défini, chronologique ou topographique. Les 115 premiers feuillets du registre correspondent à cette période. Les copies suivantes ont été réalisées entre 1270 et la fin du 13<sup>e</sup> siècle.

Le seul cartulaire édité à Rouen est celui de l'abbaye de la Sainte-Trinité-du-Mont publié en 1841 par Achille Déville, archéologue et historien normand (Déville, 1841). L'original est conservé aux Archives départementales de Seine-Maritime sous la cote 27 HP 1. Ce manuscrit composé de 20 feuillets comporte 97 chartes dont la plus ancienne est celle de la fondation de l'abbaye en 1030. La particularité de ce cartulaire tient à son ancienneté puisqu'il est réalisé au 12<sup>e</sup> siècle. Les chartes comprises dans ce registre couvrent les débuts de l'abbaye entre 1030 et 1091. Il apporte des informations importantes quant à la constitution du patrimoine de l'abbaye dans ses premières années, mais également des données sur les divisions territoriales, les transactions ou encore sur le prix de la terre. Cette édition sert donc de base à l'étude de cette abbaye puisque le fonds de la Trinité-du-Mont est loin d'être complet.

Enfin, il semble que la constitution d'un cartulaire n'ait pas été une priorité pour les Mendiants. En effet, les frères dominicains et franciscains ont privilégié la compilation de bulles papales<sup>101</sup>. Cependant, les Dominicaines dites emmurées ont entrepris à la fin du 15<sup>e</sup> siècle la rédaction d'un cartulaire (A.D.S.M. 68 H 20). Ce registre de 570 folios constitue une base pour l'étude de ce couvent au Moyen Âge puisque les actes couvrent une large période allant de la fondation jusqu'en 1497. Les chartes les plus importantes telles les déclarations du roi (f<sup>o</sup> 113) et la charte de fondation y sont présentes. Sur l'ensemble de ces chartes, moins de 150 concernent les biens et rentes des religieuses situés à Rouen<sup>102</sup>. Ces informations ont cependant été utilisées afin d'évaluer leur patrimoine au Moyen Âge.

Le dernier cartulaire utilisé est celui du prieuré de Saint-Lô (A.D.S.M. 26 H 2), qui, daté des 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> siècles, est composé de quatre parties. La première s'intitule "*Cartularum generale prioratus Sancti Laudi* "; la deuxième est consacrée à la paroisse de Mesnil-Geoffroi ; la troisième à la paroisse du Bourg-Denis et la dernière à l'enclos et à la paroisse Saint-Lô. La première et la dernière partie sont les plus utiles à notre travail. Ainsi, malgré la consultation des originaux, cette édition a été utilisée, et ceci tout particulièrement entre 1144, premier acte du cartulaire, et le 15<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>101</sup> Pour les Dominicains, il s'agit d'un bullaire constitué en 1753 dont les chartes couvrent une période comprise entre 1244 et 1663 (A.D.S.M. 36 H 6) ainsi que d'un autre registre concernant davantage la période moderne, autrement dit entre 1476 et 1671 (A.D.S.M. 36 H 5). Le fonds des Franciscains comprend un cartulaire bullaire de la fin du 13<sup>e</sup> siècle compilant les bulles papales de 1218 à 1285 (A.D.S.M. 35 H 11).

<sup>102</sup> Le reste du cartulaire concerne les biens et rentes du couvent situés hors de la ville de Rouen : principalement à Pitres, Brulemail, Montcherel, Franquevillette Grand-Couronne, Petit-Couronne et Moulineaux.

## - Les sources narratives

La dernière catégorie de sources écrites est les sources narratives regroupant les chroniques et les vies de saint. Ce type de textes est utile à plusieurs égards mais principalement dans l'apport d'informations à portée géographique et topographique notamment pour des périodes peu renseignées par les actes de la pratique tels les débuts du duché.

### • *Les chroniques de Normandie et de Rouen*

Le premier groupe comprend les chroniques de Normandie, le plus souvent en latin pour la période ducal, ainsi que des chroniques centrées sur la ville de Rouen (Tab. 2.6). Depuis une trentaine d'années, les textes fondamentaux sur l'histoire du duché de Normandie ont été réédités : les *Histoires ecclésiastiques* d'Orderic Vital, les *Gesta Normannorum Ducum* de Guillaume de Jumièges, d'Orderic Vital et de Robert de Torigny ainsi que les *Gesta Guillelmi* de Guillaume de Poitiers (Bauduin, 2003 : 31). Ainsi, ce regain d'intérêt pour la Normandie s'est révélé essentiel dans l'étude de la ville de Rouen. Ces chroniques apportent une vision de la ville de Rouen différente de celle que l'on trouve dans les actes. L'étude de ces chroniques en latin a pour but d'une part d'appréhender la ville dans sa réalité matérielle et d'autre part d'analyser le vocabulaire pour cerner la manière dont celle-ci est perçue par les chroniqueurs. Il convient donc de présenter ce corpus et d'apporter des éclaircissements quant aux choix opérés. En effet, si les chroniques en latin ont été privilégiées, il ne faut pas négliger l'apport des chroniques en langue vulgaire quant aux informations topographiques et événementielles.

L'une des chroniques normandes la plus connue est rédigée à la fin du 10<sup>e</sup> siècle par Dudon Saint-Quentin : le *De moribus et actis primorum normanniae ducum*<sup>103</sup>. Édité en latin au 19<sup>e</sup> siècle par Jules Lair, cette chronique rapporte l'histoire des premiers ducs de Normandie, depuis Rollon jusqu'à Richard I<sup>er</sup><sup>104</sup>. Dudon de Saint-Quentin, né vers 960, n'était pas originaire de Normandie,

---

<sup>103</sup> Ce titre a été donné à l'œuvre par son premier éditeur André Duchesne en 1619 en référence aux mots employés, selon Dudon, par Richard I<sup>er</sup>. Les manuscrits les plus anciens portent les titres *Gesta* et *Historia Normannorum*.

<sup>104</sup> L'édition de Jules Lair en latin est une base pour cette étude. Il faut néanmoins savoir que Pierre Bouet, historien des mondes normands et anglo-normands du 10<sup>e</sup> au 12<sup>e</sup> siècle, prépare une traduction de cette chronique.



mais certainement du Vermandois voire de Saint-Quentin (Prentout, 1915 : 13). Chanoine de Saint-Quentin, il est très proche des ducs de Normandie ce qui explique certainement que son œuvre eut été rédigée à la demande de Richard I<sup>er</sup>. Elle s'organise en quatre livres dans l'édition de Jules Lair : chacun d'entre eux, à l'exception du premier tome, revêt la forme d'une biographie. Ainsi, le premier chapitre relate les invasions normandes, le deuxième est une narration du règne de Rollon alors que le troisième et le quatrième sont consacrés respectivement à Guillaume Longue-Epée et Richard I<sup>er</sup>. Bien plus qu'une narration des débuts du duché de Normandie, l'auteur a également cherché à faire de Rouen le centre du monde (Loud, 1982 : 105). Ce récit mentionne donc plusieurs fois la ville de Rouen, faisant ainsi de cette dernière la capitale du duché dans laquelle sont concentrés les pouvoirs politiques, militaires et religieux.

La deuxième *Histoire* utilisée ici est celle écrite par Orderic Vital. Ce moine de Saint-Évroult est sans conteste le plus grand historien normand de l'époque ducale. Il consacra trente ans de sa vie, c'est-à-dire entre 1114 et 1142, à rédiger son œuvre principale l'*Historia ecclesiastica*. À l'origine, Orderic entreprend, à la demande de l'abbé Roger, d'écrire une histoire de l'abbaye de Saint-Évroult. Cependant, les ambitions normandes et catholiques l'incitèrent à élargir son cadre d'étude de sorte qu'il amorce son récit aux origines de la chrétienté et va jusqu'au 12<sup>e</sup> siècle et ne se limite plus à l'abbaye, mais s'intéresse également à la Normandie, la France, l'Italie et l'Angleterre. L'ensemble est divisé en treize livres. Contrairement à Dudon de Saint-Quentin, l'auteur n'a pas rédigé son histoire selon un ordre chronologique. Les deux premiers livres, composés entre 1136 et 1140, forment une chronique universelle de l'an 1 à 1142 (*The ecclesiastical history of Orderic Vitalis*, I : 45). Les livres 3 à 5, rédigés de 1114 à 1129, racontent les expéditions normandes en Angleterre et en Italie. Le livre 6 est certainement le premier à être réalisé par le moine (certainement vers 1030) puisqu'il est consacré à l'histoire et au patrimoine de l'abbaye Saint-Évroult (*The ecclesiastical history of Orderic Vitalis*, I : 46). Les sept derniers, dont la rédaction s'échelonne de 1133 à 1140, se présentent comme une histoire du monde chrétien de 1080 à 1140 centrée sur le monde anglo-normand et le monastère Saint-Évroult. Tous ces livres n'ont pas été intégrés à notre travail du fait de l'éloignement de certains de notre cadre spatio-

temporel. Ainsi, une attention particulière a été donnée à l'étude des livres 3 à 5 car ils étaient les plus susceptibles d'apporter des informations sur Rouen<sup>105</sup>.

La troisième chronique étudiée est rédigée par Robert de Torigny (v. 1110-1186) au 12<sup>e</sup> siècle. Moine de l'abbaye du Bec puis abbé du Mont-Saint-Michel en 1154, Robert de Torigny s'étant procuré une copie de l'ouvrage de Sigebert de Gembloux, entreprit de le compléter<sup>106</sup>. Ainsi, il y ajoute des renseignements spécifiques à la Normandie et à l'Angleterre ainsi qu'un supplément relatant les événements survenus depuis l'avènement de Henry I<sup>er</sup> au trône d'Angleterre. Cette chronique connut un fort succès tant au Moyen Âge qu'à l'époque moderne. En effet, nombreux sont les manuscrits et les éditions de cette source. Pas moins de onze versions ont été éditées entre le 16<sup>e</sup> et le 19<sup>e</sup> siècle avant la publication de Léopold Delisle en 1872 (Delisle, 1872 : 61). Cette étude prendra en compte cette dernière édition et en particulier la partie concernant la chronique proprement dite (Delisle, 1872 : 119-369). Notons que cette édition comprend également de nombreux opuscules et suppléments rédigés par Robert de Torigny dont certains sont particulièrement intéressants, mais ne relèvent pas du genre littéraire de l'histoire ou de la chronique<sup>107</sup>. La chronique dite de Robert de Torigny a été rédigée entre 1150 et 1186 c'est-à-dire jusqu'à la mort de l'auteur. Elle relate les événements principaux de l'abbaye du Mont-Saint-Michel et dresse un panorama historique du royaume anglo-normand de 1100 à 1182. Cette adjonction est particulièrement intéressante puisque le religieux y relate les événements ayant eu lieu à Rouen. Cette chronique permet donc d'étudier la perception de cette ville par un abbé normand extérieur à elle. Robert de Torigny a également apporté des adjonctions aux *Gesta Normannorum Ducum* de Guillaume de Jumièges, quatrième chronique étudiée.

Une des œuvres les plus importantes pour l'histoire de la Normandie du 11<sup>e</sup> siècle reste les *Gesta Normannorum ducum* de Guillaume de Jumièges. Cette chronique débute à l'avènement des ducs

---

<sup>105</sup> Le livre 3 comprend un résumé de la conquête normande de l'Angleterre. Le livre 4 rapporte les événements ayant eu lieu en Angleterre et en Normandie de 1067 à 1075. Enfin, le livre 5 contient une histoire de l'archevêché de Rouen (*The ecclesiastical history of Orderic Vitalis*, I : 46).

<sup>106</sup> Sigebert de Gembloux (1030-1112) est un chroniqueur et historien français. Il embrasse la carrière monastique alors qu'il est encore jeune : il entre d'abord à l'abbaye de Gembloux près de Liège puis à Saint-Vincent de Metz. Il revient à Gembloux après être resté une trentaine d'années à Metz. Il écrit quelques hagiographies, entre autres une vie de saint Thierry, évêque et fondateur de l'abbaye de Saint-Vincent de Metz, mais aussi les vies de sainte Lucie, de saint Sigibert, de saint Maclou, de saint Théodert, de saint Lambert. Or son œuvre la plus célèbre est sa *Chronographie* ou sa *Chronique universelle pour les années 381 à 1111*. Il commence la rédaction de cette chronique après 1083 et la continue jusqu'en 1111. Cette chronique eut un grand retentissement au Moyen Âge et fut très populaire (Chazan, 1999). Pour preuve, de nombreux auteurs tels Robert de Torigni ont rédigé des continuations à l'œuvre de ce moine.

<sup>107</sup> Outre sa chronique, il écrit un traité sur les ordres monastiques (*De immutatione ordinis monachorum*) et participe à la réalisation des *Annales du Mont-Saint-Michel*.

de Normandie au début du 10<sup>e</sup> siècle et se termine en 1068. Cependant, comme a pu le constater Marjorie Chibnall, cette chronique est " sans fin " (Marjorie, 1995 : 90). En effet, elle fut l'objet de plusieurs remaniements, d'ajouts et de modifications. Avant la fin du 11<sup>e</sup> siècle, quatre auteurs anonymes ont modifié l'original. Peu de temps après, Orderic Vital procède aussi à quelques interpolations en particulier sur l'histoire du monastère de Saint-Évroult et celle des Normands en Italie. Robert de Torigny procéda à des interpolations de plus grande importance. Ainsi, il ajoute quelques extraits de Dudon de Saint-Quentin rejetés par Guillaume de Jumièges et apporte de nouvelles informations, notamment sur l'histoire de l'abbaye du Mont-Saint-Michel. Néanmoins, il ne se contente pas de faire des interpolations. Il ajoute un chapitre consacré au règne d'Henri I<sup>er</sup> et complète ainsi le récit de Guillaume de Jumièges relatant les règnes des premiers ducs de Normandie, de Rollon à Guillaume le Conquérant. Ces ajouts expliquent que la dernière édition d'Elisabeth Van Houts s'intitule comme suit : *The " Gesta Normannorum Ducum" of William of Jumièges, Orderic Vitalis and Robert de Torigni*<sup>108</sup>.

Les chroniques de Dudon de Saint-Quentin, d'Orderic Vital, de Robert de Torigny ou de Guillaume de Jumièges apparaissent comme les principaux récits de l'histoire de la Normandie. Les événements racontés paraissent assez similaires, ce qui permet, comme je l'ai dit ci-dessus, d'élaborer une seule chronique, un seul récit, à partir de ces sources.

Néanmoins, la Normandie n'est pas la seule à être l'objet de l'engouement de ses contemporains. En effet, plusieurs chroniqueurs se sont attachés à décrire uniquement l'histoire de la ville de Rouen. Ainsi, Pierre Cochon consacra plusieurs pages sur les événements marquants de la ville de Rouen entre 1371 et 1434 (*Chronique normande de Pierre Cochon...* : 316-336)<sup>109</sup>. Outre ce recueil, assez connu, nous possédons plusieurs chroniques " rouennaises ".

En premier lieu, nous pouvons citer le *Chronicon Rotomagense* publié par Philippe Labbé en 1657 (*Chronicon Rotomagense sublatis minus necessariis ab anno Christi primo ad 1344...*). Cette chronique débute à la naissance de saint Jean-Baptiste. Selon Auguste Molinier, la première

---

<sup>108</sup> Van Houts E.M.C., *The gesta Normannorum ducum of William of Jumièges, Orderic Vitalis and Robert of Torigni, vol. 1, introduction and books I-IV*, Oxford, Clarendon Press, 1992; Van Houts E.M.C., *The gesta Normannorum ducum of William of Jumièges, Orderic Vitalis and Robert of Torigni, vol. 2, introduction and books V-VIII*, Oxford, Clarendon Press, 1995.

<sup>109</sup> La chronique normande narre autant les événements s'étant produits en France qu'en Normandie (*Chronique normande de Pierre Cochon...* 1870 ; Lardin, 2011). Pierre Cochon s'inspire, pour la première partie de sa chronique, des récits du Ménestrel de Reims (Henrard, 1999).

rédaction de ce texte date de la fin du 11<sup>e</sup> siècle, probablement vers 1084 (Molinier, 1902). Avant de parvenir à Philippe Labbé, le manuscrit avait été remanié à plusieurs reprises par des clercs attachés à la cathédrale. Ainsi, avec les ajouts successifs, cette chronique se termine en 1344. Ce document est peu connu car il a été intégré au *Chronicon triplex (Chronicon Rotomagense sublatis minus necessariis ab anno Christi primo ad 1344...)*.

Le *Chronicon triplex et unum* est un manuscrit de 1654 conservé à la bibliothèque municipale de Rouen (B.M.R. ms. 1201). À cette chronique est joint un poème relatant les vies des abbés de Sainte-Catherine-du-Mont (*Vitae abbatum sanctae Katarinae de monte Rotomagensi*) (Gerlaud et Gerlaud, 2009 : 9). L'ensemble a été publié par Adolphe Chéruef en 1850 sous le titre *Normanniae nova chronica, ab anno Christi CCCCLXXIII ad annum MCCCLXXVIII (Normanniae nova chronica...1, 1850)*. Ce document retraçant l'histoire religieuse de la Normandie de 473 à 1378 rassemble en une seule 3 chroniques distinctes aujourd'hui perdues :

- la chronique de la cathédrale de Rouen publiée par Philippe Labbé sous le titre de *Chronicon Rotomagense* (cf. ci-dessus)
- la chronique de Saint-Lô, rédigée par les chanoines du prieuré homonyme et terminant en 1342 (Gerlaud et Gerlaud, 2009 : 12).
- la chronique de Sainte-Catherine, écrite à l'abbaye de la Trinité-du-Mont, est beaucoup plus riche que les deux premières et prend fin en 1378. La dernière partie de cette chronique pourrait être l'œuvre de frère Guillaume le Forestier, auteur d'un poème relatant la vie des abbés de Sainte-Catherine (*Normanniae nova chronica...*, vii-viii).

Enfin, une chronique de Rouen a été publiée par Alexandre Héron au début du 20<sup>e</sup> siècle (Héron, 1900)<sup>110</sup>. Cette chronique nous est parvenue par deux manuscrits se complétant l'un l'autre :

- le manuscrit Français 18930 conservé à la Bibliothèque nationale de France. Ce document, écrit au 16<sup>e</sup> siècle, relate les événements s'étant produits à Rouen des origines à 1492.
- le deuxième manuscrit, rédigé au 16<sup>e</sup> siècle, a longtemps été gardé en réserve à la bibliothèque Bigot sous la cote B 21. Néanmoins, Alexandre Héron précise qu'à la suppression de cette bibliothèque, le document a été transféré dans la bibliothèque de Charles Lormier. Il n'a pas été possible de déterminer si ce manuscrit était encore dans la

---

<sup>110</sup> Alexandre Héron publie dans cet ouvrage une deuxième chronique intitulée *Discours abrégé et mémoires d'aulcunes choses advenues tant en Normandie qu'en France depuis le commencement de l'an 1559 et principalement en la Ville de Rouen*. Cette deuxième chronique, consacrée à la période moderne, nous est connue par un manuscrit de la Bibliothèque nationale de France (Ms Français 5948) (Héron, 1900 : xviii-xix).

bibliothèque de ce bibliophile ou s'il a été remis à une institution. Quoi qu'il en soit, les événements relatés dans ce texte débutent aux " origines " de la ville à 1544 (Héron, 1900 : viii-ix).

À côté de ces nombreuses chroniques, il existe un autre type de sources narratives : les *vitae*. Ces dernières, loin de faire un récit des événements ayant eu lieu en Normandie ou à Rouen, décrivent les vies et miracles des saints.

- ***Les vies de saints***

Les *vitae* ou vies de saints, rédigées principalement pour exalter les bienfaits et les miracles d'un saint, sont également un bon moyen d'appréhender l'espace urbain par l'écrit. En effet, les descriptions d'éléments topographiques ne sont pas rares. Ainsi, la ville est décrite à travers ses monuments les plus remarquables. Ce type de source, il est vrai, apporte généralement des informations stéréotypées sur l'espace urbain, mais les données diffèrent selon la ville (Goulet, 2005). Sont mentionnés pour Rouen des repères topographiques récurrents tels la basilique Saint-Pierre-Saint-Ouen ou le complexe cathédral. Or ces informations, parfois banales, ne sont pas celles nous intéressant le plus. L'objectif principal est d'étudier la manière dont l'auteur, généralement un clerc, appréhende l'espace urbain. Comment perçoit-il la ville de Rouen alors siège d'un archevêché puissant ? Cette étude sera menée à travers l'analyse des vies de saints ayant été évêques à Rouen qu'il convient de présenter brièvement (Tab. 2.7).

Les premières *vitae* à être intégrées dans le corpus sont celles de saint Ouen, l'un des évêques les plus illustres de Rouen. Né dans une famille aristocratique, Dadon est élevé au palais royal de Dagobert I<sup>er</sup> (603-639) et embrasse une carrière ecclésiastique à la mort de ce roi. Il est alors ordonné prêtre par l'évêque de Mâcon. Peu de temps après, vers 636, il fonde avec ses frères l'abbaye de Rebais sur des terres données par le maire du palais Erchinoald. Ses vertus ainsi que sa piété lui permettent alors d'obtenir l'évêché de Rouen : il est consacré dans la cathédrale le 13 mai 641. Son épiscopat est perçu positivement par ses successeurs : sa lutte contre le paganisme et son appui en faveur du développement du monachisme explique en partie cet engouement. Ayant succombé à une maladie au palais de Clichy en 684, il est solennellement ramené à Rouen et enterré *in basilica sancti Petri Apostoli (De S. Dadone vel Audoeno episcopi Rothomagi in Normannia... :*

809). Quatre ans plus tard, son successeur Ansbert transfère son *corps in excelsiore gradu post altare sancti Petri* (*De S. Dadone vel Audoeno episcopi Rothomagi in Normannia... : 809*). Figure importante du diocèse au 7<sup>e</sup> siècle, il est l'objet de trois *vitae* recensées par Elphège Vacandard. Ces *vitae* apparaissent dans les *Acta Sanctorum*, publication entreprise au 17<sup>e</sup> siècle dans le but de regrouper les textes hagiographiques (vies, miracles, translations, etc.). La première *vita* (*De S. Dadone vel Audoeno episcopi Rothomagi in Normannia... : 805-810*) semble avoir été rédigée peu de temps après la mort du saint en 684 puisque la partie la plus récente ne saurait être, selon Elphège Vacandard, postérieure au 8<sup>e</sup> siècle (Vacandard, 1902 : xiii). Cette première biographie, utilisant les témoignages de contemporains, semble avoir été suscitée par les besoins du culte. L'historicité de cette hagiographie est peu discutable puisque le document résulte de deux rédactions différentes. Elle est réécrite à deux reprises à l'époque carolingienne. Ces deux versions auraient repris un texte rédigé au 9<sup>e</sup> siècle : la première n'aurait été que peu modifiée alors que la seconde a été l'objet de nombreuses additions. La première version, certainement rédigée par un Rouennais, aurait été écrite entre le règne de Charlemagne (742-814) et celui de Charles le Chauve (843-873). En revanche, la seconde a probablement été rédigée dans la deuxième moitié du 9<sup>e</sup> siècle voire au début du 10<sup>e</sup> siècle. Cette dernière vie de saint Ouen, empreinte de mysticisme, eut un grand succès au Moyen Âge<sup>111</sup>.

La deuxième *vita* entrant dans le corpus est celle de saint Romain. Romain qui, originaire d'une famille aristocratique, est éduqué à la cour du roi Clotaire II (584-629). Il est choisi en 626 pour être évêque de Rouen : il resta à ce poste jusqu'en 639 environ. La connaissance des vies de saint Romain est limitée. La plus ancienne *vita* est rédigée au cours du 7<sup>e</sup> siècle. Certains récits de sa vie et de miracles sont compilés entre le 10<sup>e</sup> et le 12<sup>e</sup> siècle, à Soissons comme à Rouen, d'après les œuvres précédentes. Ces vies ont été reprises au 18<sup>e</sup> siècle dans les *Acta Sanctorum*. La vie de saint Romain n'est pas originale et présente souvent les mêmes caractéristiques que celles des autres hagiographies : naissance miraculeuse chez un couple âgé, éducation à la cour du roi, poursuite de l'évangélisation du diocèse. L'intérêt se situe essentiellement dans l'époque à laquelle sont reprises les vies de ce saint. Son culte se développe essentiellement au cours du 11<sup>e</sup> siècle. En effet, l'église ayant accueilli primitivement le corps de saint Romain devint au 10<sup>e</sup> siècle, après la réintégration du corps du saint déplacé pendant les invasions vikings, un centre de pèlerinage important. Les

---

<sup>111</sup> Elle aurait été utilisée dans le Livre noir de Saint-Ouen ainsi que dans *le De S. Waningo et fundatione Fiscannensis monasterii*, manuscrit du 11<sup>e</sup> siècle conservé à la bibliothèque municipale de Rouen (Vacandard, 1902 : xvi).

miracles qui s'y produisent sont rapportés dans un ouvrage rédigé sous l'épiscopat de Robert (989-1037). La reconnaissance officielle des reliques de saint Romain en 1036 ainsi que le transfert de ces reliques dans la cathédrale peu avant 1090 ont contribué au rayonnement de ce saint patron dans le diocèse<sup>112</sup>.

L'objectif n'est pas tant d'étudier la vie de ces personnages que d'analyser le vocabulaire utilisé par les religieux à partir du 10<sup>e</sup> siècle afin de décrire les territoires urbains. Il est généralement admis que les vies de saints sont des écrits narratifs stéréotypés relatant généralement les mêmes faits. Cela n'est sans doute pas faux et je me fie, sur ce point, aux considérations des historiens spécialistes de cette question<sup>113</sup>. En revanche, cela retire-t-il pour autant toute humanité aux scribes médiévaux, n'ont-ils pas eu eux aussi une perception spécifique du ou des territoires urbains à la manière des religieux rédigeant des actes diplomatiques? Cette question de la perception de l'urbain par les auteurs de *vitae* sera étudiée, brièvement, dans l'une des sous-parties de ce travail.

### ***2.3.2. Des sources iconographiques importantes, mais toujours insuffisantes***

Le deuxième grand ensemble de sources utilisées rassemble toutes les représentations de la ville, qu'elles soient planimétriques ou en vues cavalières, produites entre la première moitié du 16<sup>e</sup> siècle et le début du 19<sup>e</sup> siècle. À ces plans et vues de la ville de Rouen, ou d'une partie de celle-ci, il est possible d'ajouter les dessins, les relevés et les photographies prises avant les destructions de la Seconde Guerre mondiale des zones situées à proximité d'établissements religieux ou de leurs dépendances. Ces sources, collectées dans les diverses institutions archivistiques et patrimoniales de Seine-Maritime<sup>114</sup> ainsi que dans les bases de données culturelles nationales<sup>115</sup>, forment un corpus important. Toutes les données iconographiques concernant Rouen

---

<sup>112</sup> Sur le transfert des reliques, voir le neuvième tome de la topographie chrétienne des cités de la Gaule (Gauthier, 1996).

<sup>113</sup> Au Moyen Âge, nombre d'écrits sont stéréotypés : tel est le cas des vies de saint, des sermons, des règlements. Ils représentent tous des visions stéréotypées des personnes (rois, duc, clercs, moines, etc.) ou d'entreprises plus grandes (ville, murailles, églises, etc.). Ces constructions sont une manière pour les hommes du Moyen Âge de " lire " leur société (Grandière et Molin, 2004).

<sup>114</sup> Il s'agit essentiellement des Archives départementales de Seine-Maritime, de la Bibliothèque municipale de Rouen ainsi que du Service de l'Inventaire et du Patrimoine de Haute-Normandie.

<sup>115</sup> Mérimée (dossiers de l'Inventaire et des Monuments Historiques), Mémoire (fonds photographiques du service des archives photographiques, des services régionaux de l'Inventaire, des conservations régionales des monuments historiques, des services régionaux de l'archéologie et des services départementaux de l'architecture et du patrimoine) et Mediatek (dossiers de la Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine).

ne sont pas rassemblées dans cette étude : cela s'apparenterait à un autre travail de longue durée. Les sources utilisées ont donc été sélectionnées selon leur importance et leur fiabilité. Par exemple, certains plans sont indispensables, d'autres réalisés à peu de temps d'intervalle les uns des autres ne présentent pas le même intérêt puisqu'il s'agit principalement de copie.

Malgré les doutes sur leur fiabilité, l'analyse des sources iconographiques demeure le fondement de toute étude sur l'espace urbain (Carbonnier, 2008 : 60). Cependant, la proximité avec la réalité et le niveau de précision diffèrent selon le type de source utilisé. Ainsi, miniatures, vues et plans de villes sont trois catégories distinctes : desservant un dessein politique, les plans ont souvent un degré d'exactitude bien plus élevé que celui des vues et des miniatures. En revanche, ces dernières relèvent davantage de la perception de la ville par son auteur ou son commanditaire. En somme, miniatures, vues et plans de la ville apportent autant d'informations utiles les unes que les autres, mais de natures diverses.

Le dernier type de sources iconographiques utilisées est constitué par les photographies de la deuxième moitié du 19<sup>e</sup> siècle et du 20<sup>e</sup> siècle (en somme avant les destructions de la Seconde Guerre mondiale). Elles sont davantage exploitées pour la localisation des édifices publics et privés, mais également à des fins architecturales, le but étant de réaliser l'ampleur que pouvaient avoir les bâtiments religieux (et non pas forcément leur emprise au sol).

#### - **Les premières représentations urbaines de Rouen**

Les premières représentations urbaines ne sont ni des vues ni des plans. Elles dépendent, d'une part, de la conception urbaine c'est-à-dire de l'idée que la société se fait de la ville, d'autre part, de la représentation figurée (Beck, 2006 : 337). Au Moyen Âge, villes, bourgs, villages, châteaux et abbayes participent au même univers. La ville en Normandie ne s'impose dans le paysage que progressivement aux 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> siècles. Le 13<sup>e</sup> siècle intègre l'organisation des rues, les beffrois et les cimetières. Ce n'est qu'au 14<sup>e</sup> siècle qu'apparaissent les grands monuments (cathédrale, églises, abbayes, châteaux) ainsi que quelques ruines antiques.

Les premières images de la ville se trouvent dans les enluminures. Elles sont schématiques : chaque objet est symbolisé par des formes précises. L'une des premières images de Rouen se trouve dans la *Chronique de Normandie* (B.M.R. ms. 1233, 1410). En effet, le *Couronnement de Rollon à Rouen* (Fig. 2.3) montre une ville stéréotypée où l'on voit des bâtiments ordinaires, des murailles



crénelées et quelques lignes d'arbustes. Les monastères ne sont pas identifiés. Le 14<sup>e</sup> siècle est un tournant important dans la représentation urbaine. D'une part, plusieurs évolutions techniques donnent un aspect plus réel à la ville (espace à trois dimensions, naturalisme, gothique international). D'autre part, les éléments de la topographie urbaine évoluent : les symboles de la ville changent. Dès ce siècle, plusieurs miniatures de la ville de Rouen sont produites. D'abord des représentations simples telles que la *Ville de Rouen dans le Gouvernement des princes* (B.N.F., Ms. Fr. 126, f° 7, 1401-1500 ; Fig. 2.4) ou la *Prise de Rouen par les Français* dans les *Chroniques d'Enguerrant de Monstrelet* (B.N.F., Ms. Fr. 2679, f° 317 v°, 15<sup>e</sup> siècle ; Fig. 2.5). Puis, la *Remise des clefs de Rouen à Philippe Auguste par Pierre de Préaux* dans la *Chronique de Normandie* (B.N.F., Ms. Fr. 2623, f° 106 bis, 15<sup>e</sup> siècle ; Fig. 2.6) commence à montrer les éléments signifiants de la ville : les maisons à haut pignon, le château, le donjon, le beffroi et, élément important pour la topographie religieuse, la cathédrale et une autre église non identifiable. Des clochers d'églises sont aussi représentés dans la miniature *Exécution sur la place publique de Rouen* dans la *Chronique de Jean Froissart* (B.N.F., Ms. Fr. 2644, f° 1 v°, 15<sup>e</sup> siècle ; Fig. 2.7). Bernard Beck, dans son article, rapproche la représentation de la peste à Florence dessinée dans le *Décameron* de Boccace (14<sup>e</sup> siècle) de celle de la ville de Rouen (B.N.F., Ms. Fr. 129, f° 1, 15<sup>e</sup> siècle) (Fig. 2.8). L'église en arrière-plan pourrait être l'abbatiale Saint-Ouen et celle située dans la campagne, l'abbaye Sainte-Catherine-du-Mont. Les pestiférés seraient enterrés dans le cimetière de Saint-Ouen clos de murs (Beck, 2006 : 350). Cette miniature serait la première représentation de deux abbayes rouennaises. Les enluminures et les miniatures constituent donc la première source iconographique sur la ville. Bien que les établissements réguliers soient mis de côté dans les représentations urbaines du 12<sup>e</sup> et du 13<sup>e</sup> siècle, ils apparaissent dans certaines images du 14<sup>e</sup> siècle. Cependant, les sources planimétriques et iconographiques des siècles suivants sont plus utiles à l'étude matérielle de l'espace urbain.

#### - Une source à part : le plan de Jacques Le Lieur

Ni vue cavalière, ni plan géométral, cet ouvrage dressé par Jacques Le Lieur est l'une des sources les plus connues et utilisées des historiens rouennais (Fig. 2.9)<sup>116</sup>. Et pour cause ! Peu de villes

---

<sup>116</sup> Jacques le Lieur est un bourgeois de Rouen (v. 1480-v. 1550). Il semble qu'il ait toujours résidé à Rouen puisque sa famille habitait l'hôtel des Flacons rue de la Savonnerie. À la mort de son oncle, Jacques le Lieur hérite de la maison

possèdent un monument topographique de cette ampleur, aussi le *Livre des Fontaines* est depuis longtemps un ouvrage célèbre<sup>117</sup>.

Le point de départ de la réalisation de ce plan est une décision municipale de 1510. En effet, la municipalité décide à cette date d'alimenter l'ouest de Rouen grâce à quelques sourcins collectés sur les pentes vers l'extrémité de la rue du Renard. Les travaux piétinent et reprennent en 1518 lorsque Jacques Le Lieur devient conseiller de la ville. L'idée lui vient alors de " visiter, mesurer, et représenter [le] parcours [des fontaines] avec tous leurs équipements, trappes de visites, cuves, trop-pleins, vidanges, robinets d'alimentation de prises d'eau particulières, les chantepleures " (Delsalle, 2007 : 16). En outre, il joint à ces planches un descriptif détaillé des conduits alimentant les fontaines de la ville ainsi que des pièces justificatives confirmant la propriété de la ville et les servitudes attachées à chacun (Éliot *et al.*, 2005).

À cette époque, trois sources alimentaient la ville de Rouen en eau : celle de Gaalor, celle d'Yonville et celle de Carville. Jacques Le Lieur divise donc le *Livre des Fontaines* en trois parties, chacune correspondant à une source. Son ouvrage contient cinquante-sept feuillets de parchemin de format in -4 ° ornés de bordures richement illuminées<sup>118</sup>. Le Lieur cartographie à l'échelle du 1/430<sup>e</sup>. Le toisé, la mesure du parcours en toises (1, 94 m), est figuré par de petits traits verticaux. La façon dont Jacques le Lieur représente l'espace est peu commune. En effet, le conseiller de la ville de Rouen représente le paysage, les maisons ainsi que les monuments de la ville à plat de part et d'autre des conduites (Delsalle, 2007 : 16). Ces bandes ne sont malheureusement pas consultables et l'historien travaillant sur Rouen doit souvent se contenter des planches et de la transcription réalisées par Victor Sanson en 1911 (Sanson, 1911) et plus récemment de l'édition

---

ainsi que du fief du Bosc-Bénard. À la mort de sa mère, il ajoute le fief de Bermetot puis achète des terres à Ouville l'Abbaye. Conseiller de la ville de Rouen de 1517 à 1544, il achète une charge de notaire-secrétaire du roi, assurant ainsi sa noblesse. Il préside l'assemblée générale de 1542. Outre ses charges au conseil de la ville, Le Lieur est également un poète et un artiste. Il participe aux Palinods de Rouen et est couronné en 1518 et 1522 à l'Académie des Palinods puis est élu prince des Palinods en 1544.

<sup>117</sup> Les publications et les fac-similés concernant cette œuvre sont nombreux : Adeline J., *Rouen au XVI<sup>e</sup> siècle d'après le manuscrit de Jacques le Lieur*, Rouen, A. Lestringant, 1892 ; Picot É., *Heures manuscrites de Jacques Le Lieur : reproduction en phototypie, accompagnée d'une notice*, Rouen, impr. de A. Lâiné, 1913 ; Delsalle L.-R., *Connaître Rouen. 4. Jacques Le Lieur et le livre des Fontaines*, Rouen, Amis des monuments rouennais, 1977 ; Delsalle L.-R., *Rouen à la Renaissance sur les pas de Jacques Le Lieur*, Rouen, Librairie L'Armitière, 2007 ; Sanson V., *Le Livre enchaîné ou Livre des fontaines de Rouen : manuscrit de la Bibliothèque de Rouen, 1524-1525*, Rouen, Impr. L. Wolf, 1911 ; Nobécourt-Mutarelli M.-D., Éliot B., Rioland S., *Le livre des fontaines de la ville de Rouen*, Bonsecours, Éditions Point de vues, 2005.

<sup>118</sup> La partie concernant la source de Gaalor comprend vingt-trois feuillets, celle concernant la source de Carville comprend seize feuillets et la dernière partie, sur la source d'Yonville est constituée de dix-huit feuillets (Omont, 1912 : 242). Les bordures enluminées ne sont présentes qu'au début de chaque chapitre.

fac-similé de Benoît Éliot, Stéphane Rioland et Marie-Dominique Nobécourt-Mutarelli (Éliot *et al.*, 2005) (Fig. 2.10, 2.11, 2.12).

Doit-on rappeler l'apport d'un tel document pour la connaissance topographique de la ville ? Bien que la représentation de Jacques Le Lieur n'atteigne ni la précision ni la rigueur qu'on attendrait d'un tel travail aujourd'hui, le dessin des bâtiments situés autour des conduites d'eau apporte de réelles informations sur l'architecture et la localisation des maisons médiévales, mais également des grands monuments civils et religieux. En outre, l'analyse de ce plan se révèle essentielle quant à l'étude de la trame viaire. Enfin, et cela semble évident, les planches dessinées par Jacques le Lieur demeurent primordiales pour l'étude du réseau hydrographique.

### - Les vues de la ville de Rouen

Les vues sont souvent perçues comme de simples illustrations d'un espace donné : une peinture ou une gravure permettant aujourd'hui de décorer un salon. Or les finalités des auteurs étaient bien différentes. Les représentations urbaines deviennent, au cours des 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> siècles, de moins en moins symboliques et de plus en plus descriptives. Il n'est cependant pas juste d'étudier ces représentations graphiques seulement du point de vue de ce qu'elles apportent sur les transformations de l'espace urbain. Ces représentations ont des finalités qui leur sont propres : elles ont été créées dans un but précis et en lien avec les mentalités sociétales de l'époque (Besse, 2005 : 20-21). Elles ont à la fois un but politique et descriptif.

Les vues sont également perçues comme relevant de la géographie : à tort. En effet, Jean-Marc Besse a démontré que les géographes de l'Antiquité au 17<sup>e</sup> siècle différenciaient deux manières de représenter la ville : géographique ou chorographique. Les vues de villes relèvent de la seconde au sens où elles contribuent à la mise en valeur de la ville et à en faire son éloge par des représentations codifiées (Besse, 2005 : 23-24). La vue est un moyen de glorifier la ville et plus précisément ses institutions politiques, militaires, et religieuses. Elle permet de développer un discours avantageux sur la ville (Besse, 2005 : 25)<sup>119</sup>.

Il est possible de distinguer trois principaux types de vue (Carbonnier, 2008 : 46). Le premier correspond aux vues générales de ville ayant pour but de représenter la totalité du paysage urbain.

---

<sup>119</sup> L'auteur précise : " la vue de ville est en même temps le support et l'occasion du développement d'un discours sur la ville. Et d'un discours où il est question de pouvoir, de gloire, et de grandeur " (Besse, 2005 : 25).

Ces vues, cavalières ou panoramiques, sont généralement associées à un atlas dans lequel une notice est associée à la vue. Le deuxième type consiste en des représentations dans lesquelles la ville fait office de cadre et de décor à un événement. La dernière catégorie se compose de vues partielles dans lesquelles la ville n'est qu'un élément du tableau, un lieu. Outre ces catégories définies par Youri Carbonnier, il est possible d'ajouter les nombreuses vues des 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles concernant un élément urbain en particulier tels les portes, les châteaux ou autres édifices remarquables.

Il existe cinquante-cinq éditions de vues rouennaises gravées entre 1570 et 1800. Selon Jean-Pierre Bardet, trente-deux éditions sont prises de la côte Sainte-Catherine, dix-huit de divers points du port, cinq seulement d'un autre endroit (Bardet, 1983a : 61).

La première vue de Rouen est l'une des plus remarquables de France puisqu'elle est datée de 1525-1526 (Tab. 2.8). Il s'agit de la célèbre *Grande Vue de Rouen* qu'il convient de présenter brièvement (Fig. 2.9). Cette vue constitue un point d'appui pour la connaissance de la structure urbaine de Rouen. En 1518, Jacques Le Lieur est chargé d'étudier les sources et les fontaines alimentant et traversant Rouen. Cette demande résulte des changements opérés dans l'organisation spatiale de Rouen et dans la captation d'eau de deux sources *extra-muros* : Carville et Saint-Filleul. Sept ans plus tard, il présente aux autres conseillers son recueil sur les sources et fontaines dépendantes de Rouen. Ce dernier est accompagné d'une vue de la ville, portrait de Rouen dans son environnement. Cette vue, dont les reproductions sont nombreuses, se situe à l'origine en couverture d'un atlas d'adduction d'eau. Ce document est la première représentation de la cité dans son entier qui nous soit parvenue. Malgré son apparent réalisme, elle est avant tout une représentation symbolique de la ville. Les repères essentiels tels que les églises, la cathédrale et le beffroi y sont effectivement grossis ce qui donne une représentation faussée de l'espace urbain. La muraille est épaissie de sorte que la ville se détache du plat pays, montrant ainsi sa spécificité urbaine. La particularité de cette vue, outre sa datation que l'on pourrait qualifier de précoce, est qu'elle ne fait pas partie d'une représentation de villes en série c'est-à-dire que le but de l'auteur n'était pas de cartographier toutes les villes du royaume, mais bien d'illustrer son atlas sur les adductions d'eau de Rouen. Cette particularité réduit, dans une certaine mesure, le risque de représentation stéréotypée.

Excepté cette vue si chère aux Rouennais, les premières vues de Rouen proviennent principalement du recueil des *Civitates Orbis Terrarum* (I-9) de Braun et Hogenberg publié entre

1572 et 1581<sup>120</sup>. Cet atlas comporte huit vues de Rouen, dessinées ou peintes par deux artistes différents : Frans Hogenberg (1535-1590) et Joris Hoefnagel (1542-1600). Deux types de vue sont produits : la vue de profil ou panoramique de Hogenberg et la vue cavalière de Hoefnagel, dans laquelle il représente le siège de la ville par Henri IV (Fig. 2.13 à 2.20). Ces vues sont des représentations faussées et idéalisées de la ville de Rouen. Les églises sont agrandies en fonction de leur statut. En effet, la cathédrale se démarque largement du reste du paysage urbain ; vient ensuite l'abbaye Saint-Ouen, grande abbaye bénédictine de Rouen ; et dans l'ordre l'église Saint-Maclou, reconnue par son style gothique flamboyant, ainsi que les diverses églises paroissiales et, en plus petites, les maisons. En revanche, elles illustrent bien la part du bâti et la part du non bâti dans l'espace urbain puisque y sont représentées les zones les moins urbanisées telle la partie nord-est de Rouen récemment close par les murailles et le faubourg Saint-Sever (bien qu'il soit un peu plus urbanisé que cela au début du 16<sup>e</sup> siècle).

Au 17<sup>e</sup> siècle, les artistes privilégient la production de vues en profil ou en panorama. Les modes de représentation ne changent pas : les phénomènes d'agrandissement et les soucis du détail sont toujours présents. En revanche, le 17<sup>e</sup> siècle s'illustre dans la production de masse de ces vues. Ainsi, la plupart des vues de Rouen du 17<sup>e</sup> siècle se rapprochent de la vue de Rouen en 1620 dessinée par Matthäus Mérian (Fig. 2.21 à 2.31)<sup>121</sup>.

Les vues de Rouen du 18<sup>e</sup> siècle ou du 19<sup>e</sup> siècle sont de moins en moins informatives et de plus en plus esthétiques (Fig. 2.32 à 2.38). En effet, la majorité des vues produites à cette période ont été prises de la rive gauche de Rouen et non de la côte Sainte-Catherine. Seuls quelques éléments urbains sont peints : le port, les portes de la ville, le vieux palais. Seules quelques vues sont prises d'un point surélevé, mais le peintre n'accorde que peu d'importance aux détails de la ville : ce qui importe davantage est le cadre dans lequel elle se situe. Les légendes et les commentaires des

---

<sup>120</sup> Cet ouvrage constitue le grand recueil des vues de villes de la fin du 16<sup>e</sup> siècle. Il est le fruit d'un travail collaboratif entre Georg Braun (1541-1622), chanoine et doyen de l'église de Santa Maria ad Gradus de Cologne, Simon van der Neuvel et Frans Hogenberg (1535-1590), dessinateur et graveur. L'artiste Joris Hoefnagel (1542-1601) contribua également à ce projet. Le premier volume parut en 1570 avec 133 villes du monde entier. Ils réalisèrent en tout six tomes composés de 546 vues (Keuning, 1963).

<sup>121</sup> Seule la vue de Rouen par Christophe Tassin (1600-1660) ne relève pas de ce type de vue. Cet illustre cartographe et architecte français publie en 1634 un ouvrage intitulé *Les plans et profils de toutes les principales villes et lieux considérables de France* dans lequel Rouen est présentée en vue cavalière. Il reprend en quelque sorte le travail accompli dans le recueil des *Civitates Orbis Terrarum*. Un détail attire cependant l'œil : il place une église en haut de la côte Sainte-Catherine et face à la ville. Cet édifice pourrait être le prieuré Saint-Michel qu'on localise généralement en contrebas de cette côte.

siècles précédents ont, eux aussi, disparu. L'objectif principal est de répondre aux demandes des particuliers achetant une gravure afin de décorer l'intérieur de leur demeure.

L'apport de ces documents iconographiques, essentiellement des vues cavalières ou panoramiques, se révèle important pour les études urbaines. Néanmoins, cet apport doit être nuancé. En effet, les vues sont plus utiles pour comprendre les perceptions urbaines que pour étudier leur topographie et leur architecture. La symbolique l'emporte sur la réalité et donc les objets urbains les plus remarquables (églises, abbayes, palais, enceinte, ponts) sont agrandis au détriment des autres objets (maisons de particuliers). Ce phénomène est un " marqueur des modes de pensée tout autant qu'un obstacle à la connaissance spatiale précise de la ville, du fait des déformations et distorsions de la réalité " (Marot, 2013 : 92).

### - Les plans de la ville de Rouen

" Les sources planimétriques [...] conservent figées des portions d'états de la ville qui n'en sont pas la mémoire globale, mais celle des moments particuliers de fixation " (Galinié, 2000a : 94). Par cette phrase, Henri Galinié souligne l'utilité et la limite des sources planimétriques. Elles sont indispensables car elles renseignent sur la structure matérielle de la ville. Néanmoins elles apportent des informations à une date précise : les sources planimétriques, comme les sources écrites, comportent une certaine épaisseur chronologique puisqu'elles fixent un parcellaire, une organisation de l'espace qui se sont constitués au cours des siècles. Le grand écueil pour les historiens et archéologues médiévistes est que ces sources planimétriques apparaissent au 16<sup>e</sup> siècle et par conséquent après la période étudiée. Leur utilisation n'est toutefois pas à abandonner : les sources planimétriques localisent des éléments topographiques antérieurs à leur date de conception. De plus, l'espace urbain rouennais n'a pas subi de profondes modifications entre la fin du Moyen Âge et les 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> siècles. Les grandes modifications de cet espace ont lieu à partir du 18<sup>e</sup> siècle avec le percement de rues plus larges puis encore davantage au cours des siècles suivants avec des aménagements urbains de plus grande envergure. Et quand bien même il y eut de grands aménagements urbains, les plans peuvent s'adapter aux " vicissitudes historiques " (Beaujeu-Garnier, 1997 : 70). Ainsi, la présence de boulevards peut signaler celle d'une enceinte urbaine à cet emplacement (Beaujeu-Garnier, 1997 : 70). De même, les plans cadastraux facilitent les

analyses morphologiques et l'étude des résiliences urbaines. L'analyse des sources planimétriques de l'époque moderne se révèle donc une source précieuse pour les l'étude de la ville.

Les sources planimétriques ne forment pas un bloc uniforme : elles diffèrent selon les objectifs de l'auteur et selon les progrès techniques liés à la date de réalisation. Il en résulte l'apparition de différents types de plan dont l'utilité pour les chercheurs actuels diverge.

Les plans cavaliers ou en perspective cavalière sont des plans vus selon l'angle visuel d'un observateur placé en un point élevé (Tab. 2.9). Les plans cavaliers de la ville de Rouen sont peu nombreux puisqu'il en existe seulement deux réalisés dans la deuxième moitié du 16<sup>e</sup> siècle. Le premier est issu de la *Cosmographie universelle de tout le Monde* de François de Belleforest publiée vers 1575 (Fig. 2.39 et 2.40). Quant au second, il est réalisé par Frans Hogenberg pour son *Civitates orbis terrarum* (Fig. 2.41). Ce type de plan permet d'avoir une vision globale de la ville révélant l'urbanisme et la nature environnante. La distinction entre les espaces vides (ou les jardins) et le bâti est clairement marquée. Contrairement aux vues, les plans cavaliers représentent les édifices de façon proportionnelle c'est-à-dire que les églises, certes plus visibles que les autres bâtiments, ne sont pas agrandies.

Les plans géométraux sont définis par Pierre Lavedan comme des " plans véritables [...] purs géométraux, reposant sur des mesures exactes, indiquant l'orientation par une rose des vents et comportant une échelle " (Lavedan, 1926 : 174). Ils sont donc toujours associés à une échelle et à une orientation.

Les premiers plans de la ville de Rouen ne sont pas des plans géométraux à proprement parler car les éléments topographiques sont représentés en perspective (églises, bâti, enceinte). Ainsi, ces premières vues planimétriques présentent en partie les mêmes écueils que les vues c'est-à-dire que les bâtiments majeurs de la ville sont grossis aux dépens des maisons particulières. Il existe donc deux types de plans géométraux : d'un côté, les plans perspectifs dans lesquels le bâti et les espaces vides sont représentés en plan et les éléments remarquables sont dessinés en perspective ; de l'autre, les plans géométraux purs.

Les premiers plans perspectifs de Rouen ont été réalisés au 17<sup>e</sup> siècle et quelques-uns sont encore conçus au cours des 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècles : on compte, parmi ce type de plan, celui réalisé par Jacques Gomboust en 1655 ainsi que les plans de Baillieul et de la Pointe (Fig. 2.42 à 2.45). Quant au premier plan géométral, il a été gravé au début du 18<sup>e</sup> siècle par Nicolas de Fer (1647-1720), géographe et cartographe (Fig. 2.46 à 2.49). Le 18<sup>e</sup> siècle est donc l'époque à laquelle la

représentation géométrale apparaît et devient de plus en plus systématique (Fig. 2.50 à 2.60). Le géographe ne cherche plus à magnifier le pouvoir et le rayonnement de la ville, mais davantage à représenter la réalité matérielle de cette dernière en se fondant sur la méthode de la triangulation et de la mesure constante. Les plans restent malgré tout des discours orientés en fonction le plus souvent de demandes institutionnelles (Foucault *et al.*, 2009 : 9). Ces plans sont en effet censés avoir une utilité technique dans la cadre de la gestion territoriale<sup>122</sup>. Ainsi, la production de plans géométraux s'intensifie au 18<sup>e</sup> siècle : l'écart entre deux productions dépasse rarement la décennie. Ce type de plan sert également aux historiens de la ville de Rouen. Le but est ici d'illustrer leur histoire de la ville en incluant une carte où la trame urbaine et les éléments topographiques sont clairement identifiés. Dans la première moitié du 19<sup>e</sup> siècle, les plans, d'une grande précision, réalisés par les ingénieurs des Ponts et Chaussées sont de plus en plus nombreux (Fig. 2.59-2.60).

Les plans géométraux ne représentent pas uniquement la ville de Rouen dans son entier, c'est-à-dire la ville dans son enceinte et ses environs. Certains concernent seulement des parties, plus ou moins grandes, de la ville (Tab. 2.9 ; Fig. 2.61-2.62)<sup>123</sup>. Ces représentations permettent d'avoir un meilleur aperçu de l'espace urbain. L'administration du territoire, que ce soit la gestion des faubourgs ou l'approvisionnement en eau, est le but premier de ces plans. La concentration sur une zone particulière permet un degré de précision plus grand que celle des plans généraux.

#### - La région rouennaise et ses plans terriers

Les terriers se sont imposés, depuis le 15<sup>e</sup> siècle, comme les principaux instruments de l'administration seigneuriale. L'apparition et la diffusion de ce type de document indiquent une volonté certaine des seigneurs laïques et ecclésiastiques de perfectionner et d'améliorer la gestion de leur domaine (Fournier, 2002 : 9). Il n'est pas aisé de distinguer clairement terriers, censiers ou

---

<sup>122</sup> Citons pour exemple la carte de Cassini ou encore l'*Atlas Trudaine* (Fig. 2.51 et Fig. 2.58). L'objectif de la carte de Cassini, dressée en 1757, est de mesurer le royaume, déterminer les distances, localiser les bourgs et mettre en avant les caractéristiques du paysage. L'Atlas réalisé entre 1745 et 1780 sur ordre de Charles Daniel Trudaine, administrateur des Pont et Chaussées, est en réalité produit pour accompagner les projets d'amélioration du réseau routier principal (élargissements, rectifications, adoucissements de pente, etc.). Les plans de l'*Atlas Trudaine* donnent une représentation détaillée du paysage dans lequel l'aménagement doit s'insérer. Ils figurent également le projet routier lui-même, qu'il soit réalisé ou non (Foucault *et al.*, 2009 : 15). Ces deux exemples illustrent bien le changement opéré dans la cartographie : les plans sont utilisés pour répondre à des besoins précis (fiscalité, aménagement et gestion du territoire).

<sup>123</sup> Seuls quelques exemples de ce type de plans sont reproduits dans le volume de figures.



encore livres de recettes tant ces livres se ressemblent par leur contenu et leur composition. En effet, comme le rappelle Raoul Van Caenegem dans son *Manuel des études médiévales*, " la multiplicité et la variété de ces divers textes défient toute classification précise, sans parler de description détaillée " (Van Caenegem, 1997 : 133). La définition des terriers n'est cependant pas l'objet de cette section, le but étant de traiter des plans attachés à ces livres de gestion seigneuriale.

La première question à se poser est de savoir comment sont confectionnés ces plans. Le premier travail consiste à arpenter et mesurer le territoire désigné. L'arpentage était réalisé devant les parties concernées : les tenanciers ainsi que les seigneurs ou leurs représentants. Cette opération d'arpentage décrit les parcelles. En général, sont figurées sur ces plans les limites de parcelles ainsi que leur usage (terres, prés, bois, vergers, propriétés bâties, étangs). La voirie est, elle aussi, représentée. Le plus souvent les parcelles sont numérotées et le nom des propriétaires indiqué. L'objectif des commanditaires, seigneurs laïques ou ecclésiastiques, était donc de cartographier précisément leurs biens pour mieux connaître leurs revenus.

Les plans-terriers et les terriers peuvent être caractérisés comme des sources indirectes pour au moins deux raisons. La première est qu'ils ont avant tout pour objectif de donner un état des biens et des droits seigneuriaux. La seconde raison s'explique par la datation généralement moderne de ce type de document. Or les terriers possèdent de nombreux atouts pour les études médiévales. Dans sa communication sur le parcellaire et le terroir languedocien, Jean-Loup Abbé nous rappelle l'intérêt, pour l'historien médiéviste, d'étudier les plans terriers de l'époque moderne : " les plans-terriers délimitent les terroirs d'une seigneurie et par là même introduisent dans certains cas une cohérence dans le parcellaire [...] Au fond, le plan terrier peut mettre en valeur ce que les compoix méridionaux et les cadastres contemporains masquent en représentant la totalité d'un territoire " (Abbé, 2002 : 362).

Cependant, les plans-terriers sont principalement utilisés pour les études rurales. En effet, si l'on en croit les législations à ce sujet, certaines villes ont été exemptées de l'obligation de procéder au mesurage de leur territoire ; d'autres ont été dans l'obligation de faire dresser un plan parcellaire de leur banlieue rurale et non pas forcément de leur territoire urbain. Dans le cas de Rouen, les terriers et plans-terriers ne concernent que la banlieue rurale de la ville (Tab. 2.10 ; Fig. 2.63 à 2.77). Il existe effectivement des plans terriers pour les baronnies de Saint-Gervais, de Saint-Gilles de Répainville, de Saint-Hilaire, de Saint-Michel du Mont-Gargan, de Beurepaire-lès-Rouen, de Fontaine-Jacob et de Martainville. Un plan existe également pour les communes rurales plus

éloignées telles Petit-Quevilly, Sotteville, Saint-Aignan ou encore Déville. Ces plans sont utiles à bien des égards. Comme dit précédemment, ils donnent des informations sur la gestion des biens par les seigneurs ecclésiastiques puisque les baronnies levées appartiennent essentiellement à ces derniers (archevêché de Rouen, Chartreux, Saint-Ouen, lépreux du Mont-Aux-Malades, Bec-Hellouin, Trinité de Fécamp). De plus, ils peuvent être utiles à des fins régressives c'est-à-dire qu'il est possible à partir de cette source de reconstituer la banlieue rurale de Rouen<sup>124</sup>. Ce processus peut être facilité par le géoréférencement des plans sur SIG. Or ceci est possible seulement si le cadastre napoléonien est vectorisé puisqu'il est le meilleur plan de transition entre les plans terriers de l'époque moderne et les cadastres récents.

#### - **Le cadastre de 1827**

À l'origine, le cadastre de 1827 est un instrument fiscal destiné à limiter l'arbitraire des impositions directes. La loi importante dans la conception de ce cadastre est celle du 15 septembre 1807 ordonnant l'établissement d'un cadastre général parcellaire (Fig. 2.78). Le projet est immense ; il s'agit de mettre sur pied un dénombrement général des terres dans toutes les communes du pays avec arpentage et évaluation de chaque parcelle. La loi du 13 juillet 1821 institue que le cadastre ne doit plus servir qu'au dernier degré à la répartition entre les contribuables d'une commune. Le projet n'est pas d'établir une cartographie de chaque commune : le but premier est bien fiscal et non topographique. Le cadastre de 1827 est constitué de plans et de matrices cadastrales. Le plan présente le parcellaire. Le numéro de parcelle renvoie à la matrice cadastrale où sont détaillés le nom du propriétaire et la nature d'occupation des sols. Les parcelles construites se distinguent des non construites par une couleur rosée. Elles sont constituées : des états des sections indiquant le nom du propriétaire, la profession, la nature de la propriété, le classement par revenu et la date ; des augmentations/diminutions faisant état des changements opérés après

---

<sup>124</sup> Plusieurs historiens ont restitué des paysages médiévaux par l'utilisation des plans-terriers. Par exemple, les plans-terriers ont permis à Rita Compatangelo-Soussignan et Florent Hautefeuille de restituer le paysage de Salapa et de Carapella en Italie et celui de Cosa et de Saint-Marcel en France (Compatangelo-Soussignan et Hautefeuille, 2002). Les auteurs mettent cependant en avant que cette restitution est possible grâce à l'utilisation des plans terriers ainsi que de sources iconographiques autres (photographies, relevés infrarouges, cadastres récents) et des sources écrites (terriers, sources juridiques dans lesquelles sont mentionnés des conflits, etc.).

l'établissement des sections et des matrices cadastrales donnant le nom des familles et l'année de mutation des propriétés avec les dates d'entrée et de sortie.

Le cadastre napoléonien de la commune de Rouen est réalisé à l'échelle du 1/5000<sup>e</sup> (A.D.S.M. 3P3-3634). Ce document prend en compte la ville et ses faubourgs. L'exactitude des tracés n'est pas totalement avérée. Le but des topographes est de dessiner pour fiscaliser les terres et non de réaliser une quelconque prouesse technique. La marge d'erreur dans le relevé est, par conséquent, tolérée. Ainsi, il convient de réévaluer ce cadastre et de s'en servir avec précaution lors du dessin parcellaire sur le SIG. Malgré le désavantage tenant aux mesures et aux angles pris par les topographes du début du 19<sup>e</sup> siècle, le choix du cadastre de 1827 présente quelques avantages. Ce cadastre a été dessiné avant les grands percements du 19<sup>e</sup> siècle bien que certains aient déjà été réalisés tel le percement de la rue Lémery en 1792<sup>125</sup>. Philippe Cailleux fait la même observation en ajoutant que le cadastre a été dressé avant les reconstructions du 20<sup>e</sup> siècle : " les tracés conservent le souvenir de l'agencement antérieur aux profondes modifications apportées à la ville tant durant la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle que lors des années de reconstruction qui suivirent la Seconde Guerre mondiale " (Cailleux 2011 : 31). Le cadastre est la source sur laquelle on crée des couches d'informations. Ce document est le plus apte à la restitution car il est le plus près possible des états du Moyen Âge et de l'époque moderne. De plus, il est géométriquement fiable et permet de faire le lien avec des documents plus anciens (plans terriers, plans d'intendance) moins géométriques, mais dont les formes peuvent être reportées à vue dans l'espace géométrique du cadastre napoléonien.

#### - Les plans restitués

Historiens, archéologues et géographes ont toujours été attirés par les reconstitutions historiques (Tab. 2.11). Reconstituer le plan d'une ville à un moment donné est pour eux le moyen de s'approcher au plus près de la matérialité de la ville. La restitution du plan apparaît de plus en plus comme l'objectif prioritaire à atteindre. Ceci est encore plus vrai pour les archéologues, ou encore pour les architectes, voyant en ces plans restitués, " reconstruits à partir des informations disponibles de toute nature [une] expression condensée de notre savoir " (Galinié, 2000a : 21).

---

<sup>125</sup> Le percement de cette rue a été réalisé au détriment du couvent des Feuillants, rue des Bons-Enfants.

Henri Galinié ajoute d'ailleurs qu'il porte en soi sa vérité puisqu'il a " pour vertu d'être l'expression objective de la réalité connaissable, incomplète certes, mais néanmoins vraie, concrète, palpable, irréfutable " (Galinié, 2000a : 21). En somme, la restitution d'un plan urbain se révèle être le meilleur moyen d'appréhender l'état d'une ville à un moment donné.

Rondeaux de Sétry (1720-1805), conseiller à la Cour des comptes de Rouen et grand amateur d'archéologie, entreprend vers 1780 d'esquisser le portrait de la ville de Rouen aux 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> siècles. Son œuvre, intitulée *Premier plan de la ville de Rouen renfermée dans sa première enceinte aux X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles, suivant ce qui résulte de l'histoire et des recherches les plus exactes des monuments*, est le premier essai de restitution de la ville de Rouen (Fig. 2.79 à 2.82). Grâce à ses recherches, il établit trois plans de la ville de Rouen sur lesquels il a tracé la première enceinte urbaine ainsi que ses accroissements successifs<sup>126</sup>. Ces plans sont accompagnés de notes instructives sur les principaux édifices et sur les événements remarquables dont la ville fut le théâtre (Noël, 1805 : 114). Bien que l'auteur dise s'appuyer sur ses recherches, son plan de Rouen à l'époque ducal relève davantage d'un plan décoratif que d'un plan véritablement scientifique. En effet, l'auteur dresse un panorama général de la ville. La largeur de la Seine et les différentes îles sont bien représentées, mais l'érudit se contente de dessiner des blocs géométriques à l'intérieur du *castrum* afin de signaler que l'espace *intra-muros* était densément loti. En revanche, il représente bien des faubourgs peu denses, contrastant ainsi avec la zone urbanisée à l'intérieur de l'enceinte. Cela laisse penser que l'espace urbain était très limité. Quant à la rive gauche, elle est vierge d'habitations. L'auteur figure les grands éléments topographiques de la ville, qu'ils soient religieux, commerciaux ou politiques<sup>127</sup>. Cette première restitution n'a donc pas pour but d'être précise : il localise les principaux éléments topographiques, les zones urbanisées et, malgré quelques inexactitudes, dresse un panorama plutôt fidèle de la ville de Rouen<sup>128</sup>.

Or quelques écueils sont à noter. Ce plan ne dresse pas l'état de la ville à un moment donné, mais durant une période chronologique étendue sur deux siècles : durant ce laps de temps, l'espace urbain a certainement été modifié à plusieurs reprises. De plus, ce plan est approximatif :

---

<sup>126</sup> Ces plans sont conservés à la bibliothèque municipale de Rouen (ils étaient auparavant aux Archives de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen). Ils ont été imprimés dans le troisième volume des *Notices et Extraits des manuscrits de la bibliothèque du roi* (Lebreton, 1865 : 327).

<sup>127</sup> Sont figurés, entre autres : la cathédrale, Saint-Ouen, Saint-Amand, le Vieux-Marché, le marché aux blés, le port Morand, etc.

<sup>128</sup> Le pont de bois représenté sur ce plan n'existait probablement pas au 11<sup>e</sup> siècle.

monuments et bâtiments sont situés grossièrement à des fins de localisation. Ce dernier point semble d'ailleurs être l'objectif principal du dessinateur. Enfin, l'auteur ne révèle pas ses sources ce qui est courant au 18<sup>e</sup> siècle : il est donc impossible de juger de la véracité des informations données par ce plan. Chaque détail est à vérifier. Rondeaux de Sétry a également tenté de restituer Rouen aux 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> siècles puis au 17<sup>e</sup> siècle (Fig. 2.83 à 2.86). Pour ce dernier plan, le dessinateur s'est largement inspiré du plan de Gomboust. Ces restitutions ont fait l'objet de nombreuses copies qui ont un intérêt purement esthétique. Il faut noter l'existence, aux archives départementales, d'un plan pouvant être attribué à Rondeaux de Sétry (Fig. 2.87 à 2.89).

Edgard Naillon, dans les années 1950, entreprit de réaliser des restitutions similaires. Il redessine Rouen à la fin du 11<sup>e</sup> siècle, à la fin du 14<sup>e</sup> siècle, au 17<sup>e</sup> siècle et au 18<sup>e</sup> siècle (Fig. 2.90 à 2.93). Sur ces plans, en bas à gauche, l'auteur précise que ces plans sont dressés et dessinés d'après des documents anciens. Il est possible de compter, parmi ses inspirations, les plans de Rondeaux de Sétry, tout du moins pour les plans du 11<sup>e</sup> siècle et du 14<sup>e</sup> siècle ainsi que les plans de Mérian et de Lattré. Néanmoins, Edgard Naillon apporte des précisions en légendant chaque objet topographique représenté sur ses plans.

Les deux autres restitutions de la ville de Rouen sont produites dans la deuxième moitié du 20<sup>e</sup> siècle. Elles représentent toutes deux la ville à un moment donné. Le premier à réaliser ce travail est Jean-Pierre Bardet qui cartographie la ville de Rouen vers 1770. Le second est Bernard Gauthiez restituant la ville vers 1730.

Jean Pierre-Bardet a exécuté deux cartes : l'une pour la ville de Rouen vers 1770 à l'échelle du 1/2000<sup>e</sup> (Fig. 2.94), l'autre pour les faubourgs à la fin du 18<sup>e</sup> siècle à l'échelle du 1/10000<sup>e</sup> (Fig. 2.95). Il a pris comme point de départ le cadastre de 1827<sup>129</sup>. De 1770, date de la restitution, à 1827, date de la réalisation du cadastre, les mutations les plus notables ont abouti à détruire de grands édifices, pour la plupart de grands monuments ecclésiastiques déjà cartographiés. De ce fait, il les a positionnés en utilisant les cartes antérieures et les plans de ces établissements religieux détruits. Pour ce faire, il a rassemblé toute la production graphique de l'administration de l'Ancien Régime. Il en résulte des surinterprétations chronologiques et thématiques. En effet, les documents utilisés proviennent pour la majorité des 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles. De plus, le hasard de la conservation et des découvertes risque d'entraîner des interprétations non conformes à la réalité. Par exemple, les

---

<sup>129</sup> Dans son ouvrage, il dit avoir travaillé avec le cadastre de 1826 qui date en réalité de 1827.

établissements religieux paraissent plus nombreux que les édifices civils puisque les archives ecclésiastiques sont plus anciennes et mieux conservées. La carte de restitution des faubourgs à la fin du 18<sup>e</sup> siècle est imprécise à cause d'une documentation lacunaire. Jean-Pierre Bardet indique les tracés des rues et signale les zones bâties par un grisé ; les établissements réguliers y figurent donc. Ceci suffit à montrer la concentration des habitants près du centre ainsi que la prédominance des espaces verts. Contrairement à la cartographie des faubourgs, la restitution de la zone *intra-muros* est précise et constitue le premier travail de grande ampleur pour traiter de la topographie rouennaise. La topographie religieuse, tant dans l'espace *intra-muros* qu'*extra-muros*, est représentée de manière à ce que l'on puisse évaluer le poids de l'emprise ecclésiastique, en particulier monastique, à Rouen, puisqu'églises et bâtiments conventuels sont localisés.

Afin de réaliser son plan de Rouen vers 1730, Bernard Gauthiez s'est appuyé sur le travail de Jean-Pierre Bardet (Fig. 2.96). En effet, ce plan a été conçu en se fondant sur la trame du cadastre de 1972 provenant d'un fichier de plans établi par Jean-Pierre Bardet. Bernard Gauthiez a combiné les éléments physiques avec les éléments textuels pour reconstituer les processus amenant au développement de la ville. La restitution à un moment donné résulte de l'accumulation des traces d'édifices correspondant à des projets et réalisations successifs. Avant d'établir le plan de 1730, Bernard Gauthiez a déterminé tous les grands événements morphologiques intervenus à Rouen c'est-à-dire tous les projets qui ont modifié la ville depuis son origine. Contrairement à Jean-Pierre Bardet, il explicite mieux le choix de l'année 1730. Cette date est choisie parce que les documents d'archives permettent d'y remonter avec une faible marge d'erreur et un degré de précision convenable. De même, " l'échelle choisie, le 1/2000<sup>e</sup> permet une bonne approche de la morphologie urbaine, avec à la fois une bonne vision d'ensemble et un niveau de détail suffisant pour le parcellaire " (Gauthiez, 1991 : 569). Il est parti du postulat que les tracés restent fixes dans le temps.

Ainsi, le travail de restitution morphologique implique de mettre en relief les interventions des différents pouvoirs dominant l'espace urbain. Afin de réaliser ce travail, Bernard Gauthiez s'est servi de deux types de sources : les documents cadastraux et les plans d'ensemble. Le plan cadastral normalisé du Service des Affaires Foncières et Domaniales de 1972 (échelle du 1/2000<sup>e</sup>) a principalement servi pour le cadrage géométrique. Le cadastre de 1827 conservé aux archives du service de la Voirie (échelle du 1/500<sup>e</sup>) a donné le fond parcellaire du plan restitué (Fig. 2.78). De manière à faire le lien entre la topographie antérieure à la Reconstruction et les tracés du début du 19<sup>e</sup> siècle, l'utilisation des mutations cadastrales d'après des plaques photographiques (échelle du

1/2000<sup>e</sup>) a été nécessaire. Concernant les sources planimétriques, il s'est fondé sur le plan de Lattré de 1784 et le plan de Rouen par Magin, ce dernier étant le meilleur plan moderne de la ville en raison de sa rigueur géométrique et de la qualité des informations données (Fig. 2.56 à 2.58). Toujours dans le but de dresser un plan antérieur aux destructions de 1939-1945 pour faire le lien avec les tracés anciens, il s'est servi d'un fond de plan topographique du 1/2000<sup>e</sup> dressé en 1941 par Philippe Sarre, géomètre. Pour la restitution des bâtiments religieux, il s'est servi des plans d'édifices. Cette restitution de Rouen en 1730 est réalisée à la main. Elle comprend le Rouen *intra-muros* et *extra-muros* ce qui est une évolution par rapport à la restitution de Jean-Pierre Bardet. Cependant, la topographie religieuse reste la même que sur la restitution de 1770 si ce n'est que les établissements réguliers de la zone *extra-muros* sont mieux représentés.

En revanche, le travail de Bernard Gauthiez possède quelques lacunes concernant les établissements réguliers car ces plans ne sont pas accompagnés d'une correspondance avec son texte. De ce fait, on ne comprend pas forcément certaines implantations puisque les autres sources ne justifient pas son choix<sup>130</sup>. Signalons que ses travaux ne font pas l'unanimité chez les chercheurs, Pierre Garmy dans son livre *Villes, réseaux et systèmes de villes*, sorti en 2012, n'hésite pas à critiquer la méthode de Bernard Gauthiez. Il conteste le fait que le chercheur ne parte pas d'une source neutre, mais " d'un plan élaboré par lui sur la base du cadastre le plus ancien (établi vers 1835) corrigé des données obtenues en remontant le temps aussi loin que les bouleversements le permettaient pour restituer un état de la morphologie urbaine avant les bouleversements de la fin du 18<sup>e</sup> siècle " (Garmy, 2009 : 129)<sup>131</sup>.

---

<sup>130</sup> Ainsi, sa localisation du couvent des Récollets paraît inconcevable sur plusieurs points. Tous les plans de Rouen étudiés pour ce mémoire situent le couvent des Récollets à l'est de la rue du Champs-aux-Oiseaux ; Bernard Gauthiez le situe à l'ouest. Or la numérotation donnée par les Monuments Historiques indique que le couvent des Récollets se situe au n° 36 du Champs-des-Oiseaux et, par conséquent, qu'il est disposé à l'est de la rue. En étudiant le cadastre de 1827, on se rend compte qu'il situe le couvent des Récollets à l'emplacement de l'église paroissiale Saint-Romain, église qui a appartenu aux Carmes déchaussés. De plus, grâce à la numérotation des Monuments Historiques, on sait que le couvent des Carmes déchaussés et le monastère du Val de Grâce portent des numéros impairs et se situent donc du côté ouest de la ville ; ces deux établissements ne sont pas très éloignés (n° 15 et 17 pour le premier, n° 9 et 11 pour le second). Ce dernier fait est confirmé par Nicéas Périaux puisqu'il mentionne un arrêt du Parlement du 29 février 1648 autorisant les religieuses du Val de Grâce à rester au faubourg Bouvreuil à condition de laisser un espace suffisant entre elles et les Carmes déchaussés et d'élever de hautes murailles " pour empêcher les vues et regards les uns des autres " (Périaux, 1874 : 462).

<sup>131</sup> Pierre Garmy oppose cette démarche à celle de Gérard Chouquer qui part d'un plan cadastral considéré comme un document neutre sur lequel l'auteur reporte tous les plans des vestiges archéologiques (Garmy, 2009 : 131). Notre étude se place dans cette lignée car ce sont les sources planimétriques qui nous ont le plus aidés à restituer les établissements réguliers.

Enfin, il convient ici de citer le travail minutieux réalisé par Philippe Cailleux. Contrairement aux chercheurs précédents, Philippe Cailleux a entrepris pour son travail de thèse une reconstitution parcellaire de trois paroisses de Rouen (Saint-Lô, Notre-Dame-la-Ronde et Saint-Herbland) c'est-à-dire d'un espace d'environ sept hectares, sur une durée allant du 13<sup>e</sup> au 15<sup>e</sup> siècle. Il ne se borne pas à localiser quelques éléments urbains, mais cherche davantage à restituer les parcelles et le bâti de ces paroisses. Pour cela, il s'appuie bien évidemment sur les séries ecclésiastiques et principalement sur les registres de tabellionage. C'est donc un travail méticuleux s'apparentant presque à un " puzzle " qu'effectue Philippe Cailleux dans sa thèse<sup>132</sup>. Détailler la manière dont il a procédé ne se justifie pas ici puisqu'il l'explique clairement dans son livre. Il utilise les informations topographiques (rues, angles de deux rues, confronts) des sources textuelles afin d'aboutir à une localisation fixe (Cailleux, 2011 : 21-31). Parfois, ses reconstitutions restent hypothétiques, mais la plupart du temps, elles sont avérées (Fig. 2.97 et 2.98). Ce travail de restitution reste aujourd'hui le plus abouti à l'échelle de la parcelle et du bâti<sup>133</sup>.

#### - Les sources photographiques

Les photographies sont des documents à prendre en compte : elles apparaissent à bien des égards comme des atouts lors de l'analyse des transformations urbaines. La photographie est " constitutivement historique puisque toute photographie est par nature d'histoires " (Frizot, 1996 : 57). Bien que récente, la photographie enregistre les traces du passé. Elle fixe dans l'histoire un moment donné d'un événement ou d'un bâtiment. En revanche, la fixation de ce moment éphémère ne peut être remplacée par des mots (About et Chéroux, 2001 : 11). L'exactitude des descriptions d'édifices ou d'éléments constitutifs de la ville par les érudits n'apporte pas autant d'informations que ces photographies. La photographie permet, grâce à une analyse architecturale, d'attribuer approximativement une datation à un édifice. En outre, qu'elle soit prise par des particuliers ou par des professionnels à des fins lucratives (cartes postales par exemple), elle immortalise dans l'histoire des bâtiments qui, eux, n'ont pas perduré. Pensons seulement aux destructions de la Seconde Guerre mondiale ! Nombreux sont les bâtiments disparus à cette époque et dont seules les

---

<sup>132</sup> L'auteur rapproche lui-même son travail d'assemblage des parcelles à un " puzzle dont les pièces se dessineraient plus précisément au fur et à mesure de son avancement " (Cailleux, 2011 : 28).

<sup>133</sup> Philippe Cailleux a entrepris de procéder à une restitution semblable pour d'autres paroisses de Rouen.



photographies conservent le souvenir : c'est, entre autres, le cas pour l'église des Augustins, photographiée à l'époque de sa destruction. Or n'incombons pas ces destructions aux seules périodes de guerre : les projets d'aménagements urbains ont également participé à ces disparitions.

En somme, les nombreuses démolitions ayant eu lieu au cours du 20<sup>e</sup> siècle incitent le chercheur à utiliser ce type de sources immortalisant bâtiments privés et publics à présent détruits, en totalité ou partiellement. Ces sources sont nombreuses pour la ville de Rouen que ce soit pour l'habitat civil que pour les monuments publics ou religieux : ils seront principalement intégrés au fil de ce manuscrit ou dans les fiches réalisées pour les établissements religieux.

### ***2.3.3. Les sources archéologiques : des lieux très ciblés***

Les sources matérielles apparaissent comme les témoins de la réalité urbaine observée lors de fouilles ou d'études du bâti. L'apport de l'archéologie à l'étude de la ville est bien différent de celui des autres sources. En effet, à la différence des sources textuelles nous renseignant principalement sur la perception de l'espace par les acteurs urbains et parfois sur la localisation de certains éléments topographiques de la ville, et à la différence des sources planimétriques apportant un état de la ville à une date précise, les sources matérielles mettent en avant des structures urbaines de toutes périodes. Ces données sont le meilleur moyen d'approcher au plus près la réalité urbaine et donc d'étudier la ville telle qu'elle était.

Procéder à l'analyse des structures archéologiques diffère de l'analyse des textes ou des plans. L'étude d'un plan ou d'une charte implique de comprendre les concepts utilisés par les auteurs au moment de la confection de leur œuvre. En revanche, les structures anciennes, mises au jour ou conservées en élévation, font l'objet d'un autre type de lecture dans lequel l'objectif est la " détermination de la fonction des éléments observés " (Lefèvre, 2010 : 77). Si la structure est un élément avéré, ce n'est pas le cas de l'interprétation que l'on en fait. Les divergences d'opinions sont courantes lors de la découverte de nouveaux vestiges archéologiques. La détection d'un monument dans le quartier juif médiéval lors des fouilles du palais de justice illustre bien notre propos. Plusieurs monuments ont été mis au jour dans ce quartier, mais seule la salle basse attira l'attention des chercheurs. Ainsi, selon divers arguments que nous développerons plus tard, cette

structure est interprétée soit comme une école des hautes études juives, soit comme une synagogue (cf. 8.1.2.).

L'importance donnée à la fonction des structures urbaines pose la question de l'objectivité. Les faits matériels sont interprétés : les interprétations tiennent de la subjectivité. Attribuer une fonction à des structures urbaines brutes relève des données que le chercheur a récoltées et de sa façon de penser. En somme, " les sources archéologiques sont objectives, au sens strict du terme. Elles n'existent pourtant qu'au travers de l'interprétation des archéologues. Elles entrent dans l'ordre du discours par le biais de nos interprétations, de nos descriptions. Ce ne sont jamais des données, toujours des construits sujets à révision " (Galinié, 2000a : 90).

Les sources matérielles comportent deux ensembles distincts : les sources architecturales relevant davantage de l'archéologie du bâti et les sources archéologiques. Les premières sont issues de l'étude des vestiges en élévation alors que les secondes concernent les vestiges enfouis. Bien que les sources architecturales aient également été utilisées, ce sont essentiellement les sources archéologiques qui ont été prises en compte. Cela s'explique aisément : le nombre de vestiges médiévaux en élévation à Rouen est élevé et le temps aurait manqué s'il avait été nécessaire d'analyser tous les bâtiments de la ville. Cependant, les études architecturales antérieures ont parfois été prises en compte lorsqu'elles apportaient des données nouvelles relatives à l'espace urbain ou lorsqu'elles concernaient des vestiges religieux<sup>134</sup>. La détection de bâtiments médiévaux, en ville, même sans une analyse du bâti poussée, reste une donnée utile à l'examen de la fabrique urbaine.

En revanche, les données de fouilles sont davantage utilisées. Elles apportent des informations plus précieuses pour les études urbaines. Non seulement elles contribuent à une meilleure connaissance de la topographie urbaine, qu'elle soit civile ou religieuse, mais encore elles permettent également d'étudier des espaces fonctionnels. Elles ne concernent pas seulement les structures bâties, mais également, par l'analyse des phénomènes sédimentaires, elles renseignent sur les espaces vides ou encore les zones humides tout aussi important pour l'étude des transformations d'une ville que les édifices religieux ou civils. Seule la fouille nous renseigne précisément sur les espaces funéraires au-delà de leur localisation parfois connue par les textes.

---

<sup>134</sup> Les bâtiments religieux en élévation ont été photographiés et insérés dans les notices par établissement.

L'apport des données matérielles diffère selon l'époque à laquelle les vestiges ont été mis au jour. Il est possible de déterminer deux périodes distinctes. La première correspond aux prémices de l'archéologie : cette période s'étend du début du 20<sup>e</sup> siècle aux années 1970 ; la seconde correspond à la période d'institutionnalisation de l'archéologie. Cette différenciation s'explique par la qualité des données produites. Les fouilles du 19<sup>e</sup> siècle ainsi que du début du 20<sup>e</sup> siècle n'ont pas fait l'objet de rapports formels, mais plutôt de notes rédigées par les sociétés savantes. Ainsi, les informations issues de ces fouilles sont atomisées et réduites au minimum. Les fouilles archéologiques après la Deuxième Guerre mondiale et surtout après 1970 produisent une documentation plus précise et de plus en plus normalisée. Les méthodes de fouille et d'enregistrement sont plus structurées et donc mieux exploitables par les chercheurs.

C'est dans ce contexte de professionnalisation de l'archéologie que se développe l'archéologie urbaine, conçue non plus comme l'archéologie dans la ville, mais comme l'archéologie de la ville : l'intérêt se porte désormais sur la ville en tant qu'entité topographique et historique, et non comme cadre à une juxtaposition d'éléments bâtis. Face à l'augmentation des fouilles urbaines et de la quantité de données produites, des méthodes d'évaluation du potentiel archéologique sont développées. Ainsi, le Centre National d'Archéologie Urbaine est créé en 1984 afin de centraliser les données issues des fouilles urbaines. Il est alors le seul centre de ressources et de réflexion méthodologique à destination de l'ensemble de la communauté archéologique. Cette institution est à l'origine de la création de *l'Annuaire des opérations de terrain en milieu urbain*. Il s'agit d'un bilan de l'activité archéologique en milieu urbain. Ces bulletins recensent toutes les opérations urbaines et chaque notice comporte des informations administratives (adresse, superficie du site, coordonnées géographiques, statut dans l'espace urbain, épaisseur des sédiments archéologiques, atteintes au sol géologique, devenir du site, nature et durée de l'opération, études spécialisées) et des informations scientifiques (détermination des fonctions fondée sur l'usage d'un thésaurus, résumé et bibliographie).

Les *Annuaire des opérations de terrain en milieu urbain* permettent de dresser une première carte des fouilles archéologiques des trente dernières années. En revanche, les informations contenues dans ces *Annuaire*s ne suffisent pas à l'analyse de l'espace urbain. Ainsi, tous les rapports de fouilles présents au Service Régional d'Archéologie ont été intégrés à notre étude. Une attention particulière a également été apportée aux opérations en lien avec des communautés religieuses. De plus, le Service Régional d'Archéologie constitue un Système d'information

géographique sur les opérations archéologiques réalisées à Rouen. Le recensement et l'intégration des données archéologiques à cette étude se veulent donc aussi précis que possible.

L'approche archéologique est essentielle à l'étude de l'espace urbain et ceci à bien des égards<sup>135</sup>. L'apport principal est bien évidemment la vérification de l'existence voire de l'apparition de nouvelles structures dans l'espace urbain. Ainsi, au lieu de se borner à l'étude des rapports de fouille relatifs aux communautés religieuses, il a été choisi d'intégrer tous les rapports faisant état de structures médiévales (Tab. 2.12 ; Fig. 2.99). Ce choix a été réalisé en partie à cause du faible nombre de rapports concernant les établissements religieux : quarante-quatre rapports en tout et pour tout. Ce chiffre paraît important au regard de la totalité des rapports au nombre de quatre-vingt-un. Il faut néanmoins prendre en compte la nature des fouilles pour comprendre que les données archéologiques concernant les structures religieuses sont faibles. La plupart de ces données sont issues d'opérations de sondages, de diagnostics, d'études d'impact archéologique ou de fouilles de sauvetage urgent. Le nombre de fouilles préventives ou programmées est minoritaire. Ainsi, toutes les données relatives aux structures urbaines médiévales ont été prises en compte afin d'avoir une meilleure connaissance de l'espace urbain au Moyen Âge. Ceci est d'autant plus primordial lorsque l'on sait que la majorité de ces fouilles archéologiques a été menée à partir du début des années 1990 et donc après la dernière étude sur l'espace urbain rouennais par Bernard Gauthiez.

De ce fait, toutes les données archéologiques récentes relatives à des éléments médiévaux (habitat, édifices religieux et civils, voirie) ont été utilisées pour cette étude et insérées dans le système d'information géographique<sup>136</sup>. Or la question s'est posée rapidement de la représentation de ces données dans le système d'information géographique : quelle précision adopter et quelles informations retenir ? Les informations à insérer consistent essentiellement en la localisation des fouilles ainsi qu'en la datation et en l'interprétation des vestiges mis au jour. Cependant, ces

---

<sup>135</sup> Certaines opérations archéologiques réalisées ces deux dernières années ne sont pas comprises dans le tableau car le rapport de fouilles n'est pas encore disponible. Je pense, entre autres, aux fouilles, réalisées tant par l'INRAP que par des institutions privées, dans les lieux suivants : place Martin Luther King, rue Jacques Villon, place Saint-Godard, rue du Change, rue du docteur Robert Rambert, rue Molière, aître Saint-Maclou. En outre, la liste comprend les rapports de fouilles disponibles à la carte archéologique du Service Régional d'Archéologie de Haute-Normandie. Ainsi, cet inventaire peut être incomplet puisque, exceptionnellement, les rapports ne sont pas donnés à ce service.

<sup>136</sup> Certaines données relatives à l'Antiquité ou au haut Moyen Âge ont été intégrées au système d'information géographique mais uniquement dans le cas de données structurant l'espace urbain du 10<sup>e</sup> au 15<sup>e</sup> siècle : édifices religieux antérieurs au 10<sup>e</sup> siècle, *castrum*, voirie. La majorité des renseignements se rapportant à ces périodes provient de l'ouvrage publié par la carte archéologique : *Rouen : 76/2* (Lequoy *et al.*, 2004).

informations ne sont pas précisées dans tous les rapports récents et encore moins pour les fouilles plus anciennes. Il est donc nécessaire de séparer ces deux périodes d'activité. Les fouilles antérieures aux années 1970 sont intégrées au système d'information géographique sous forme ponctuelle alors que pour les fouilles postérieures à cette date est privilégiée la forme polygonale permettant ainsi d'évaluer l'emprise des superficies observées. Au demeurant, il semblait impossible de référencer toutes les entités archéologiques telles que les fosses, les pans de murs, etc. En revanche, ces informations sont précisées dans la table attributive. De plus, il existe des exceptions lorsque l'opération a mis au jour une structure ou une entité plus englobante : maison, église, cimetière, rue. Dans ces derniers cas, les structures sont intégrées au système d'information géographique.

**Les fouilles antérieures aux années 1970.** Les données provenant des fouilles antérieures aux années 1970 sont à prendre avec précaution. En effet, les découvertes ne donnaient pas lieu à des rapports de fouilles, mais à des articles succincts dans des journaux ou à des comptes rendus dans des revues savantes. Le dépouillement de tous les journaux des 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles n'a pas été réalisé de manière systématique, mais nombre d'articles concernant les établissements religieux et leurs espaces funéraires ont été recensés. Or les informations ressortant de ces articles sont minces et les analyses sont souvent erronées<sup>137</sup>. Le fait que l'on ait retenu seulement les articles relatant des découvertes de vestiges religieux ou de sépultures médiévales n'est pas un hasard. Les chercheurs du 19<sup>e</sup> siècle se sont davantage intéressés aux éléments remarquables, à ceux attirant l'intention plutôt qu'aux découvertes moins attrayantes concernant l'habitat civil. Mentionnons pour exemple un passage d'un article de Jean-Marc Thaurin relatif aux fouilles de la rue Saint-Lô en 1887 : " Les fouilles sous l'ancien prieuré de Saint-Lô sont terminées. On n'a point trouvé d'autres pierres tombales que celles dont nous avons fait la description. [...] Enfin à l'emplacement du chœur de l'ancien prieuré où l'on pouvait compter sur des découvertes plus importantes peut-être encore que les précédentes, au point de vue archéologique, on a trouvé une vieille fosse d'aisances. Inutile de poursuivre " (Thaurin, 1887). Cette citation exprime bien le manque d'intérêt des érudits du 19<sup>e</sup> siècle pour l'habitat. Ainsi, la majorité des découvertes fortuites est localisée près des édifices

---

<sup>137</sup> Les chercheurs affirment la présence de géants lorsqu'ils mettent au jour des squelettes un peu plus grands que les autres. François Farin mentionne la découverte d'un géant au prieuré de Grandmont (Farin, 1731c : 105). On lit également dans un article concernant l'église des Carmes ce qui suit : " Étonnante trouvaille du reste : un tibia énorme et un crâne de forte taille dont la mâchoire était à peu près entière, ce qui prouve qu'il s'agissait d'un homme jeune, vraisemblablement un géant. "

religieux voire de grands édifices publics comme nous l'indique le tableau de synthèse suivant sur les articles de journaux concernant les découvertes datées du Moyen Âge (Tab. 2.13).

S'il semble inopportun de détailler plus avant les fouilles mentionnées dans les articles de journaux, il paraît judicieux de s'arrêter plus amplement sur les fouilles ayant eu plus d'ampleur. L'une des premières fouilles d'envergure a été dirigée par l'abbé Jean-Benoît Désirée Cochet dans les jardins de l'abbaye de Saint-Ouen au début des années 1870. En mars 1871, des opérations de nivellement sont réalisées dans l'ancien jardin de l'abbaye de Saint-Ouen et plus précisément au sud de l'église abbatiale, entre le transept et la nef, près du portail des Marmousets. L'abbé Cochet met au jour quatre niveaux de sépultures. Il détermine que l'usage funéraire de ce cimetière débute à l'époque mérovingienne et se poursuivrait jusqu'au 13<sup>e</sup> siècle (Cochet, 1872, 1871b). Cette fouille est la première à avoir fait l'objet d'un rapport détaillé contrairement aux nombreuses notes paraissant dans les journaux. Une autre fouille a lieu dans l'église de l'abbaye de Saint-Ouen en 1884 afin de construire un calorifère. Une nouvelle fois, les notes des érudits font état de la découverte de nombreuses sépultures (Estaintot, 1886, 1885). Il semble d'ailleurs que la majorité des fouilles ayant fait l'objet de ce type de rapport détaillé ait concerné des découvertes funéraires. En effet, en 1869, sont mises au jour de nombreuses dalles funéraires à l'ancien couvent des Dominicains puis, une dizaine d'années après, le même type de découverte est mentionné pour le couvent des Dominicaines : ces découvertes ont été détaillées dans des revues savantes (Paul Baudry, 1887 ; Cochet, 1870). Le même constat peut être fait pour les fouilles du prieuré du Mont aux Malades (Tougaard, 1874).

Pour résumer, les fouilles anciennes ne produisent pas de rapports complets et détaillés. L'information parvenue jusqu'à nous se résume en des notes succinctes sur la mise au jour de sépultures, d'objets de valeur ou de bâtiments remarquables. La valeur informative de ces fouilles est perdue : quasiment aucun croquis, aucune photo et aucune description détaillée de la stratigraphie. De plus, la localisation de ces découvertes est quasiment impossible puisque les auteurs se bornent à mentionner seulement la rue. Il est néanmoins possible d'utiliser ces données pour parfaire la connaissance topographique de la ville, mais ceci de façon beaucoup moins poussée qu'avec les fouilles récentes.

**Les fouilles postérieures aux années 1970** (Tab. 2.12 ; Fig. 2.99). La seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle est une période importante pour l'archéologie rouennaise. En effet, l'institutionnalisation

de l'archéologie dans les années 1970, liée à de nouveaux projets d'aménagement, a multiplié les fouilles dans la ville de Rouen.

Les premières fouilles réalisées au début de cette période sont localisées à des points névralgiques de Rouen c'est-à-dire sur des sites bien connus des Rouennais : Saint-Ouen et ses alentours (Lequoy, 1975 ; Broglio, 1978 ; Halbout, 1978), la cathédrale (Guilloit, 1975), la place de la Haute-Vieille-Tour (Halbout et Halbout, 1979), la place du Vieux-Marché (Mathieu, 1976), Saint-Herbland (Dubois, 1977). Or la plupart de ces opérations consistent en des sondages ou en des fouilles de sauvetage qui confirment le plus souvent une occupation médiévale autour d'établissements religieux. L'opération place de la Haute-Vieille-Tour a néanmoins apporté des éléments nouveaux quant à la topographie antique de Rouen puisque des vestiges du port romain et du *castrum* ont été mis au jour.

Ce n'est qu'à la fin des années 1980 que démarre le seul chantier de fouille programmée mené à Rouen. Jacques le Maho entreprend la fouille des abords de la cathédrale : de 1985 à 1987 dans la cour d'Albane (au nord de la cathédrale) (Le Maho, 1988, 1987, 1986, 1985a) et de 1991 à 1993 dans la cour des Maçons (au sud de la cathédrale) (Le Maho, 1993, 1992). L'abbaye de Saint-Ouen fait encore l'objet de fouilles lors de ces années puisque sont mis au jour le fossé et l'enceinte de l'enclos monastique (Halbout, 1981, 1983 ; Pitte, 1986a, 1984a ; Verlut, 1981). Le projet de fouille au Palais de Justice a permis la mise au jour de bâtiments hébraïques dont la fonction reste encore aujourd'hui un sujet de débats (Pitte, 1991b, 1986b ; Verlut, 1984). L'ouverture d'opérations archéologiques de plus en plus nombreuses a été un facteur de renouvellement des problématiques sur l'espace urbain rouennais. Par exemple, les fouilles réalisées rue Morand sont à l'origine de la découverte de l'amphithéâtre antique ainsi que des fondations du château de Philippe Auguste dont le donjon subsiste encore. Ce fut notamment lors de cette opération que fut mis au jour un tronçon de l'enceinte médiévale de la ville (Pitte, 1984b, 1984c). De même, la multiplication des fouilles dans les années 1980 a permis d'étendre nos connaissances sur l'habitat médiéval grâce aux chantiers rue de la Pie (Pitte, 1988), rue de l'Ancienne Prison (Pitte, 1989a) ou encore rue des Bons-Enfants (Pitte, 1989b). Le nombre d'opérations archéologiques concernant le Moyen Âge durant cette période s'élève à seize.

Ce sont néanmoins durant les années 1990 que le nombre de fouilles atteint son niveau maximum (trente-sept opérations). Ce fait s'explique aisément par les grands projets d'aménagements urbains et principalement celui du métro Bus de Rouen puisqu'il a mis au jour

les vestiges de plusieurs édifices : monuments du Clos aux Juifs (Gallien, 1997 ; Pitte, 1991b), église Saint-Jean (Gallien, 1996a ; Lequoy, 1992), église Saint-Herbland (Halbout et Verlut, 1992).

D'autres grands aménagements urbains ont lieu dans les années 1990 : il s'agit principalement de la création de l'espace du palais (Caldéroni et Follain, 1991), de l'aménagement du lycée Camille Saint-Saëns (Pitte, 1997, 1995a, 1994a) ou encore du puits Saint-André (Lequoy et Millard, 1994). Les fouilles ayant eu lieu rue Champmeslé et rue aux Ours à l'occasion de la construction d'un immeuble ont révélé les vestiges de l'église Saint-Cande-le-Jeune ainsi que ceux d'un habitat médiéval (Guillot, 1998 ; Millard, 1997).

En 1996, l'opération archéologique conduite place de la Pucelle apparaît comme l'une des plus importantes concernant l'habitat au Moyen Âge (Langlois, 1997 ; Thuillier, 1992). D'autres fouilles permettent également d'appréhender cette transformation : rue Bourg l'Abbé (Lotti, 1993), rue des Carmes (Pitte, 1992), rue Victor Hugo (Gallien, 1996b), rue Saint-Romain (Pitte, 1990). En outre, de véritables quartiers de tanneurs ont été découverts lors des fouilles des Beaux-Arts (Maniquet, 1992), du chantier Delacroix (Carel, 1993) et surtout rue Martainville (Caldéroni, 1997).

Cependant des fouilles de moyenne envergure concernant les édifices religieux restent fréquentes : église Saint-Marc (Caldéroni, 1991), couvent des Dominicains (Caldéroni et Pitte, 1993 ; Pitte, 1991a, 1994b), Chartreuse (Winzberg, 1991), Sainte-Catherine-du-Mont (Ciezar-Epailly, 1994), et Saint-Ouen (Maret, 1996).

Enfin, il semble que les fouilles, toujours relatives à la période médiévale, ont diminué depuis les années 2000. En effet, entre 2000 et 2014, seules 17 opérations sont recensées. Les découvertes concernent principalement l'habitat et la dernière enceinte rouennaise mais peu les édifices religieux. Seuls l'aître Saint-Maclou (Caldéroni, 2000), le couvent des Dominicains (Pitte, 2001), Saint-Ouen (Éloy-Epailly, 2010) et l'archevêché (Pitte, 2012) ont fait l'objet d'opérations archéologiques. Les autres fouilles ont surtout mis au jour des zones d'habitat : rue Lecanuet (Guillot, 2003), rue des Charrettes (Guillot, 2004a), rue des Bons-Enfants (Guillot, 2004b), place de la Pucelle (Maret, 2007), rue des Forgettes (Guillot, 2008), rue du Fardeau (Guillot, 2009), Rue Pouchet (Guillot, 2012), place Saint-Vivien (Éloy-Epailly, 2013), place des Carmes (Guillot, 2014) ; ou des zones artisanales : Mac Orlan (Brodeur, 2005), place du Général de Gaulle (Maret, 2006). Deux fouilles seulement ont permis de préciser le tracé de l'enceinte urbaine médiévale : elles se situent rue Saint-Jacques (Langlois, 2006) et rue Faucon (Caldéroni, 2010).



Au total, la surface fouillée à Rouen est de 36 724 m<sup>2</sup> soit 3,7 hectares<sup>138</sup>. La majorité des opérations archéologiques ont lieu dans l'emprise de la dernière enceinte rouennaise : moins les fouilles, à l'extérieure de cette zone représente moins d'un hectare (5 068 m<sup>2</sup>)<sup>139</sup>. Ces fouilles répondent aux aléas des aménagements urbains. Cependant, plusieurs grandes interventions se démarquent : outre celle de la cathédrale réalisée par Jacques le Maho, les lieux où se concentrent les opérations se trouvent autour de Saint-Ouen ainsi que dans l'emprise du Métrobus de Rouen, de l'Espace du Palais ou encore du lycée Camille Saint-Saëns.

Les données issues de ces fouilles sont essentielles afin de localiser des structures dont on connaissait l'existence ou encore afin de parfaire nos connaissances sur l'espace urbain rouennais. L'apport principal se situe à l'échelle de l'habitat civil : les données archéologiques ont permis de restituer certaines maisons médiévales dont on ne connaissait pas l'existence. C'est dans ce cas de figure que nous intégrerons les structures archéologiques. Les autres données archéologiques, essentiellement sur les édifices religieux et les zones funéraires, permettent de préciser les informations issues des autres sources et déjà intégrées au système d'information géographique.

## Conclusion du chapitre 2

Notre réflexion sur l'espace urbain rouennais et ses communautés religieuses nécessitait de s'appuyer sur les travaux d'érudits, de chercheurs et d'archéologues réalisés à partir du 17<sup>e</sup> siècle. Certaines études, en particulier les ouvrages anciens, doivent être maniées avec prudence. Leur exploitation présuppose une vérification constante des faits narrés ainsi qu'une critique générale de l'œuvre.

Ce type d'étude impliquait également l'utilisation des sources écrites, iconographiques et matérielles constituant un corpus riche et varié. En effet, les communautés religieuses apparaissent comme de grandes productrices d'actes ou tout du moins leur existence donne lieu à une production de chartes élevée. Certains de ces fonds ont déjà été consultés et analysés par d'autres chercheurs

---

<sup>138</sup> Ce calcul a été réalisé à partir des données du système d'information géographique du Service régional d'Archéologie de Haute-Normandie (en cours de réalisation). Il inclut toutes les fouilles concernant le Moyen Âge. En revanche, les opérations de plus petites envergures (sondages, diagnostics) ne sont pas prises en compte.

<sup>139</sup> Sur la recherche archéologique concernant la période gallo-romaine à Rouen, je renvoie au chapitre rédigé par Bénédicte Guillot et Marie-Clotilde Lequoy dans la *Carte archéologique de la Gaule* consacrée à Rouen (Lequoy et Guillot, 2004)

mais il n'existe jusqu'alors aucun recueil d'actes édités spécifique à la ville de Rouen. De même, les cartulaires des communautés religieuses, s'ils sont consultables en ligne, n'ont pas fait, à une exception près, l'objet d'une édition critique. L'ampleur des actes écrits – mais également des registres tels les cartulaires, les comptes ou les aveux et dénombremments – conservés aux archives départementales nous a conduits à privilégier certains fonds. Ainsi outre la série G, incontournable pour toute étude relative à Rouen, nous nous sommes attachés au dépouillement des archives mendiantes, encore peu exploitées, mais également aux archives des communautés bénédictines, canoniales et érémitiques (série H). Les communautés ayant fait l'objet d'une étude approfondie récente (chapitre Notre-Dame, Saint-Ouen, Sainte-Catherine-du-Mont, Filles Dieu) n'ont pas été l'objet d'un dépouillement exhaustif. L'objectif était, bien entendu, de consulter une quantité considérable de documents dans une durée " limitée " .

La ville de Rouen bénéficie d'un nombre important de sources iconographiques : celles-ci se rapportent tant à la ville dans son ensemble qu'à un édifice en particulier. Touchant les plans et vues de la ville de Rouen, il est possible de faire ressortir plusieurs plans et vues de référence pour l'étude de l'espace urbain rouennais et de ses communautés religieuses. Tel est le cas de la vue de Jacques le Lieur (1525) et des plans de François de Belleforest (1575), de Jacques Gomboust (1655), de Nicolas de Fer (1709) ou de Nicolas Magin (1782). Une attention particulière a été portée aux essais de restitution de la ville de Rouen. En effet, la volonté de reconstituer la ville de Rouen telle qu'elle était aux siècles passés n'est pas une réflexion nouvelle. Dès le 18<sup>e</sup> siècle, Jean Rondeaux de Sétry s'est employé à restituer la ville au Moyen Âge. Néanmoins, cette première restitution, si elle se fonde sur des éléments topographiques ou des mentions textuelles, n'est pas réalisée de manière aussi rigoureuse que les restitutions de Jean-Pierre-Bardet, Bernard Gauthiez ou Philippe Cailleux. La dernière restitution, exécutée par Philippe Cailleux, reste la plus précise. Cependant, en raison de la quantité de travail que cette restitution nécessite, cette étude a pu être menée sur seulement trois paroisses. Au sujet des sources iconographiques relatives aux établissements religieux, il a semblé pertinent de les insérer – ou de les présenter – soit au cours de notre réflexion dans le volume de figures, soit dans les notices par communauté religieuse.

Les mentions de découvertes fortuites apportent quelques informations importantes sur la constitution de l'espace urbain ou sur les transformations des ensembles religieux. Outre ces premières trouvailles, les fouilles archéologiques dans la ville de Rouen paraissent nombreuses si l'on prend en compte tous les types d'opérations pratiqués dans la ville de Rouen et sa banlieue.

Ainsi, depuis les années 1970, moins d'une centaine de fouilles archéologiques ont été réalisées dans la ville comprise dans les boulevards ainsi que sur la rive gauche et dans les environs directs de la ville. Or certaines de ses opérations consistent uniquement en des sondages ou en des diagnostics dont les données récoltées sont peu importantes. Cependant, de nombreuses fouilles ont été réalisées en 2018, notamment dans l'aître Saint-Maclou, et d'autres opérations seront réalisées en 2019 avec notamment des fouilles à l'emplacement de l'ancien Hôtel-Dieu au sud de la cathédrale. Quoiqu'il en soit, les données matérielles issues des fouilles archéologiques ont fourni des renseignements essentiels sur les enceintes ou le réseau viaire mais également sur certains établissements religieux comme le groupe cathédral, Saint-Ouen ou Saint-Lô.

L'apport de ces types de sources est fondamental pour l'étude des transformations urbaines dans lesquelles les communautés religieuses jouent un rôle de premier ordre. Or, chaque catégorie a sa portée, son champ d'application préférentiel ainsi que ses limites et ses incapacités propres. Les spécificités de chaque source doivent être précisément déterminées avant d'exploiter les données de notre corpus dans un système d'information géographique.



## **Chapitre 3. Exploiter les données dans un système d'information géographique**

" La ville que nous percevons et reconstituons n'est qu'une approximation, dont il faut mesurer les limites, de parties de la réalité empirique " (Galinié, 2000a : 82). Une des principales limites à la reconstitution de la ville provient de la documentation disponible. Les informations contenues dans les diverses sources documentent divers aspects de la topographie de Rouen du 10<sup>e</sup> au 15<sup>e</sup> siècle. De même, elles n'apportent pas d'informations uniformes sur tous les établissements religieux. Les sources renseignant la topographie religieuse de la ville et plus largement la topographie urbaine ne sont pas similaires et peuvent être mises directement en relation du fait de leur nature différente. Confronter le cadastre de 1827 et une charte du 10<sup>e</sup> siècle sur une même réalité est une chose complexe attendu que chacun apporte des informations diverses.

Une critique interne permanente de chaque source est essentielle pour croiser les renseignements provenant de chacune d'entre elles. Cette démarche mise en place par Henri Galinié et Xavier Rodier consiste (Galinié et Rodier, 2002) :

- À extraire les données exploitables de chaque type de document ;
- À structurer et modéliser les données ;
- Et à confronter et croiser ces données au sein d'un système d'information géographique.

La première étape implique la définition du corpus documentaire et de ses bornes chronologiques. Notre corpus comprend essentiellement des renseignements sur la période couvrant la période allant du 10<sup>e</sup> au 15<sup>e</sup> siècle, la topographie urbaine de Rouen durant la période romaine et le haut Moyen Âge ayant déjà fait l'objet d'un traitement par la carte archéologique (Lequoy *et al.*, 2004). Dans l'optique de constituer le système d'information géographique, seules les informations sur la topographie urbaine sont retenues. Les sources apportent des données variables dont l'intérêt pour notre étude est plus ou moins grand. L'objectif est de sélectionner les informations permettant de restituer la topographie de Rouen du 10<sup>e</sup> au 15<sup>e</sup> siècle et plus spécifiquement la topographie religieuse. Ainsi, dans cette optique, les informations retenues dans

chaque type de source sont d'ordre spatial. Cela ne signifie pas que les autres informations ne sont pas prises en compte : elles sont simplement laissées de côté pour cet aspect de notre travail.

Une fois ces informations extraites, nous nous retrouvons face à un ensemble documentaire aux données disparates documentant la topographie matérielle et immatérielle de Rouen<sup>140</sup>. La formalisation de ces données paraît alors nécessaire pour faciliter leur manipulation et leur confrontation. La structuration des données s'appuie sur une modélisation logique fondée sur les trois principaux descripteurs d'un objet urbain : la localisation, la datation et l'interprétation fonctionnelle (modèle OH\_FET). Cette modélisation réalisée, les données sont intégrées au système d'information géographique.

Les bases du modèle OH\_FET posées, il convenait d'adapter le modèle au cas particulier de Rouen. Ainsi, si le système d'information géographique réalisé pour Rouen s'inspire fortement de ce modèle, il n'en est pas une copie conforme. L'objet religieux recouvrait une place importante dans cette étude, ce qui a nécessité une adaptation principalement concernant les grilles d'analyse fonctionnelle. Le dernier volet consiste à définir les différents objets intégrés au système d'information géographique c'est-à-dire les Ensembles Urbains, les Objets Historiques et les Éléments Constitutifs. La complexité apparaissait dans la définition de l'échelle d'analyse puisque cette étude prend en compte tant l'échelle de la ville que l'échelle du monastère ou du couvent : les Objets Historiques et les Éléments constitutifs ont été construits dans l'optique d'être pertinents au niveau des deux échelles d'analyse. Enfin, la modélisation des entités urbaines complexes, telles que les enceintes ou les rues, a fait l'objet d'un traitement spécifique prenant en compte la grande quantité d'entités et l'étendue importante de l'agglomération à la fin du Moyen Âge.

### **3.1. Extraire les données des sources textuelles, planimétriques et archéologiques**

Le corpus défini comprend une diversité de sources – textuelles, iconographiques, matérielles – , apportant des renseignements relatifs à la topographie urbaine et principalement des informations sur les communautés religieuses présentes en ville (cf. chapitre 2). Ainsi, si l'étude des

---

<sup>140</sup> L'extraction des informations est l'une des étapes normales de toute étude historique devant n'importe quelle source. En revanche, la modélisation et l'intégration de ces données dans un système d'information géographique apparaissent davantage comme un travail spécifique.

transformations urbaines est abordée, cela est principalement réalisé à travers le prisme des sources relatives à ces communautés. Néanmoins, certains aspects de la topographie nécessitaient de sortir de ces sources propres aux communautés religieuses et d'étendre le corpus.

Quoi qu'il en soit, l'étude de la topographie urbaine, des dynamiques présidant les relations entre les communautés et leur espace ou encore des transformations urbaines a conduit à l'utilisation de tout type de sources apportant chacune des informations diverses. Les données extraites de ces sources ne sont pas homogènes. Ainsi, " chaque source, et non chaque type de source, donc chaque fouille ou chaque structure, chaque dossier cohérent de textes, chaque plan, est caractérisé par ses propres temporalités, ses propres emprises spatiales, ses propres silences, sa propre fin " (Galinié, 2000a : 88). Ainsi, chaque grand ensemble documentaire produit un type préférentiel de données. *A contrario*, ces ensembles ne pourront, du fait de leur nature même, apporter certaines informations.

L'objectif est de faire une critique interne des sources utilisées pour cette étude et donc de connaître les limites propres à chacune d'entre elles. Ces dernières sont déjà plus ou moins connues. L'apport des sources écrites est avant tout d'ordre fonctionnel et chronologique. Elles déterminent la fonction d'une structure avec certitude mais peuvent également fournir des renseignements sur la dénomination de l'édifice. Les actes attestent également de la présence d'un édifice à une date fixe, dans certains cas ils permettent de dater la fondation de l'édifice. Néanmoins, les informations relatives à la localisation restent souvent trop vagues pour pouvoir positionner un objet au sein du tissu urbain. Les sources planimétriques renseignent directement l'espace dans son organisation foncière et matérielle, autrement dit sur le bâti. Le cas du cadastre de 1827 est particulier : la diachronie des structures représentées permet d'abord de saisir les transformations subies par l'espace (Lefèvre, 2010 : 85). Les sources matérielles apparaissent comme un accès direct à la matérialité de la ville. Elles apportent des informations sur l'occupation de l'espace. Elles sont les seules sources à renseigner les aspects fonctionnels, spatiaux et temporels de l'espace.

### ***3.1.1. Structurer les données textuelles***

Les sources écrites, principalement sur Rouen, constituent le corpus documentaire le plus riche en pièces individuelles (cf. 2.3.1.). Ponctuelles durant le haut Moyen Âge, elles sont de plus en plus nombreuses à partir du 9<sup>e</sup> siècle et surtout à partir du 11<sup>e</sup> siècle. Les communautés religieuses

ont produit de nombreux documents durant toute la période concernée. Néanmoins, les fonds de ces communautés ne comprennent pas uniquement des actes produits par elles mais également des actes produits par d'autres acteurs religieux ou acteurs laïcs (roi, duc, bourgeois, etc.). Ainsi, étudier le rôle des communautés religieuses dans la fabrique de la ville met en œuvre un panel d'acteurs divers. Ces actes fournissent des informations sur la topographie de la ville au Moyen Âge mais celles-ci concernent davantage les monuments civils ou laïques que l'habitat civil. Toutes les sources écrites fournissent des informations exploitables, que ce soit une charte, un récit hagiographique ou encore une chronique. L'apport des sources hagiographiques ou des chroniques paraît quelque peu différent de celui des actes de la pratique. Les sources narratives n'ont pas pour but de conserver la mémoire d'actions juridiques ou de décrire la topographie urbaine. Les chartes sont souvent considérées comme plus précises car elles sont abruptes : moins chargées d'ornementations littéraires, elles vont directement à l'essentiel (Lefèvre, 2010 : 85).

Le principal apport des textes est d'ordre chronologique. En effet, les actes ou encore les sources narratives sont presque systématiquement datés, et lorsque ce n'est pas le cas, il est possible d'attribuer au texte une datation assez restreinte. Les sources textuelles permettent d'attester l'existence d'un objet urbain en apportant une date plus précise que les sources matérielles. En outre, les sources textuelles peuvent attester les transformations subies par des objets urbains et d'" estimer la fréquence de ces modifications " (Lefèvre, 2010 : 85).

Le deuxième apport essentiel des sources textuelles est d'ordre fonctionnel. La fonction des éléments topographiques peut être déterminée grâce à leur dénomination dans les textes. Néanmoins, certaines dénominations paraissent floues, ne permettant pas d'affiner la fonction de l'objet urbain. Cet écueil apparaît surtout dans le cas des édifices religieux. En effet, un même bâtiment peut être cité dans les sources textuelles sous les termes de *basilica*, *ecclesia* ou encore *oratorium*. Face à ces multiples dénominations, il est tout de même possible de nommer une fonction plus large : cet " édifice " peut être qualifié d'édifice culturel chrétien. La fonction n'est pas uniquement renseignée par les textes, l'apport de l'archéologie est, de ce point de vue, tout aussi important. Enfin, les textes documentent des objets urbains disparus et parfois inconnus des autres sources. Au demeurant, les données archéologiques et textuelles se complètent, tout du moins, la plupart du temps.

Si l'apport des textes au sujet de la date et de la fonction est essentiel, les informations relatives à la localisation manquent de précision. Les formulations utilisées dans les actes de la pratique,



telles que " près de ", " à proximité de ", " dans la paroisse " ou encore " dans la rue ", ne permettent pas de localiser un objet urbain avec un haut degré de fiabilité. Les localisations dans une rue manquent également d'exactitude<sup>141</sup>. En effet, si l'appellation est souvent correcte, leur positionnement sur le plan paraît malaisé à cause de leur apparition tardive ou encore de l'emploi d'une périphrase. En outre, un même nom de rue peut désigner deux voies différentes à deux moments donnés. Cependant, les sources textuelles apportent des informations plus précises sur les délimitations territoriales principalement perceptibles lors de conflits tels ceux relatifs aux limites paroissiales.

Du fait qu'elles fournissent des datations et des interprétations fonctionnelles, les sources textuelles apparaissent comme un fonds documentaire précieux. Cette richesse est d'autant plus importante que les types de sources, entre le 10<sup>e</sup> et le 15<sup>e</sup> siècle, et plus particulièrement du 13<sup>e</sup> au 15<sup>e</sup> siècle sont variés. Cette diversité apporte une vision globale de la réalité urbaine. En effet, les termes relatifs à cette réalité sont nombreux : les occurrences telles que *civitas* ou *urbs* évoquent directement une structuration de l'espace non liée aux éléments matériels de la topographie de la ville. Néanmoins, il faut noter, dans le cas de Rouen, que ces termes sont peu employés par les acteurs religieux. En somme, en raison de la diversité des textes et des informations qu'elles contiennent, les sources écrites apparaissent comme primordiales à l'étude des transformations urbaines.

L'apport des sources peut être davantage affiné. Outre les transformations urbaines, elles permettent d'étudier plus spécifiquement les interactions des communautés religieuses avec leur environnement mais également avec la société qui les entoure. En raison du nombre extrêmement important de sources textuelles, il convenait pour répondre à cette problématique de réaliser une base de données.

Cette base de données comprend près de 800 actes diplomatiques mais également plusieurs passages de chronique ou de *vitae* apportant des données sur la formation de l'espace rouennais, sur sa perception ainsi que sur les modifications de l'espace opérées par les communautés

---

<sup>141</sup> Il est possible de donner les exemples suivant en latin : " *juxta Ermentrudis villam prope urbem Rotomagi, Sequana intercurrente* " (A.D.S.M. 20 H 4, acte de 1092), " *illud tenementum quod situm est apud Rothomagum in parrochia Sancti Clementis* " (A.D.S.M. 35 H 2, acte de 1248), " *in parrochia Sancti Stephani in vico doliatorum Rothomagum in ruellam sitam inter domum Nicholai Testemole ex una parte et manerium Stephani dicti inter loca superius nominata a dicta ruella per ante usque ad terram predicti Roberti per retro* " (A.D.S.M. 35 H 2, acte de 1250).

religieuses. Cette base de données a vocation à être sans cesse enrichie par de nouveaux dépouillements permettant de répondre à la problématique posée.

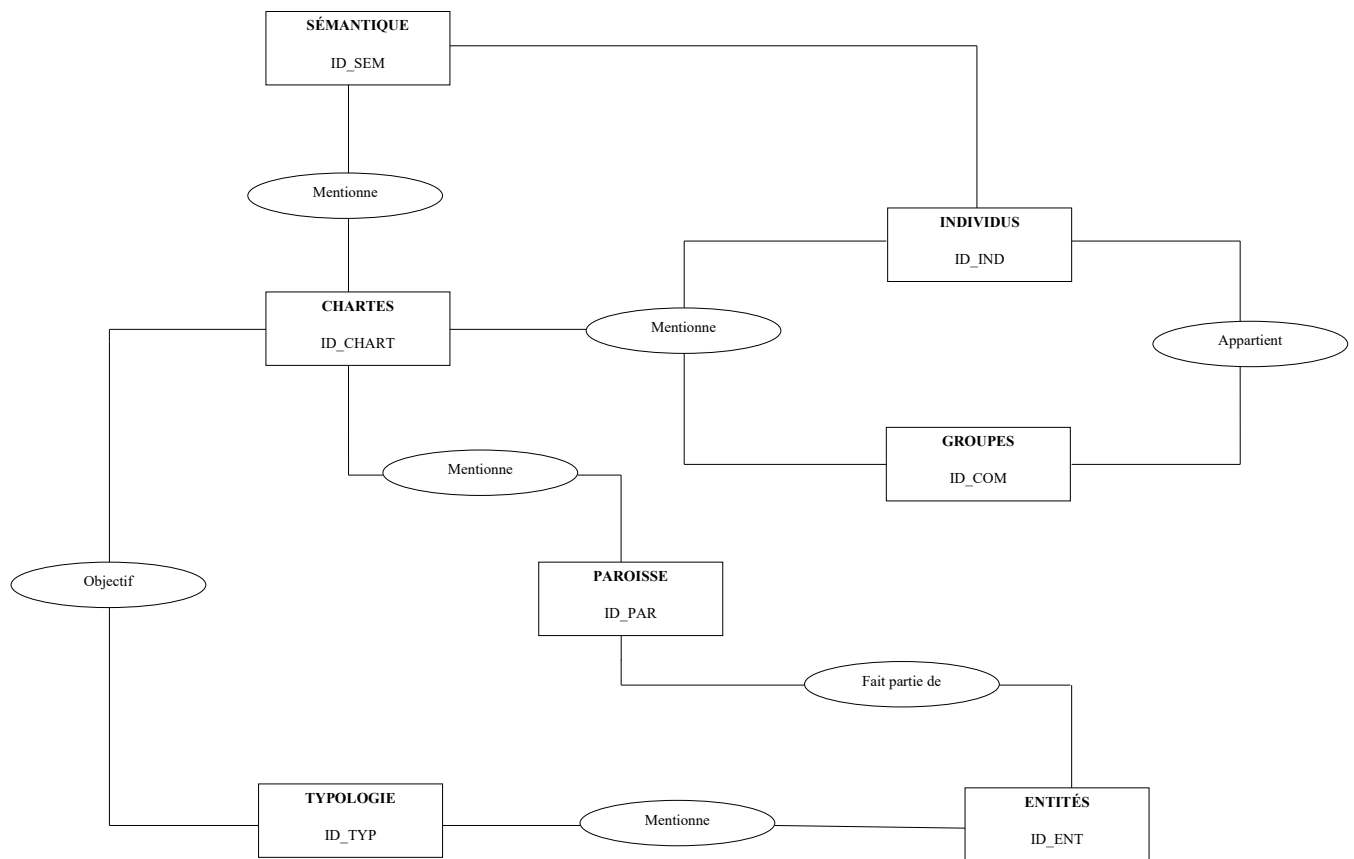
La table principale est celle comprenant les informations générales sur l'acte. Cette table comprend les informations suivantes :

- l'identifiant : Chaque acte ou chaque passage de chronique ou *vitae* possède un identifiant unique. Les chartes sont numérotées de 1 à n. Pour identifier le passage d'une chronique, l'identifiant comprend les lettres CR suivies d'un numéro de 1 à n correspondant à l'une des sources étudiées, numéro lui-même suivi d'un nombre correspondant au passage mentionné. Le même procédé est utilisé pour identifier un passage de *vita* mais cette fois-ci les deux premières lettres sont VT ;
- l'objet de la charte correspondant au titre donné dans les inventaires ou au dos de l'acte. Lorsque l'objet de la charte n'est pas déjà identifié, il est donné après analyse de l'acte. Cette rubrique comprend tout élément pouvant clarifier le sujet abordé dans la charte (émetteur, destinataire, type d'acte, biens concernés, etc.) ;
- la transcription de l'acte : cette transcription est utilisée d'une part pour l'étude des noms de lieux (*murus, civitas, aqua Rodobecce*, etc.), d'autre part, pour l'étude du vocabulaire lié à l'espace urbain. Ces transcriptions sont également utilisées pour la compréhension générale de l'acte. Ces transcriptions sont insérées en notes de bas de page lorsque l'acte est mentionné dans ce présent volume de texte ;
- la cote d'archives : concernant les actes diplomatiques, est précisée dans cette rubrique la cote d'archives (ex : A.D.S.M. 35 H 2, A.M.R. 3 E 1 ANC, B.M.R. ms. 1193 etc.) ou la référence quand l'acte est issu d'une édition (ex : FAUROUX) ;
- la date de l'acte : la datation est soit celle inscrite sur l'acte, soit la date restituée après l'analyse diplomatique ;
- remarques : cette rubrique permet de noter toute précision sur l'acte ou sur la datation de l'acte.

Si cette table est déjà utile en soi, il était nécessaire d'extraire les données répondant à notre problématique. Cette table, ou classe d'entités, est associée à plusieurs autres classes d'entités (Fig. I)<sup>142</sup>.

---

<sup>142</sup> Pour une meilleure compréhension, certains schémas et tableaux sont intégrés au corps de texte uniquement dans ce chapitre. Ils sont numérotés en chiffre romain.



**Figure I : Schéma conceptuel de la base de données.**

Premièrement, chaque acte mentionne des individus ou des groupes d'individus ayant un rôle propre et un statut. Ces informations sont intégrées dans la jointure entre les deux tables. La distinction entre le rôle de l'individu (ou du groupe d'individu) est capitale. Le " rôle " renvoie à la place de l'individu dans l'acte (émetteur, donateur, vendeur, témoin, récepteur, donataire, etc.). Le " statut " correspond à ce que l'on rapproche du statut social, c'est-à-dire qu'il renvoie à la place de l'individu ou du groupe d'individus dans la société (ex : roi, duc, évêque, communauté religieuse, etc.).

Les acteurs présents dans les actes ne sont pas les seules informations intéressantes. En effet, chaque acte fait état d'une action entre deux individus ou groupes d'individu. Une typologie a été déterminée pour distinguer les différents types d'actes :

- TYP01 – Acte de donation : regroupe tous les actes de donations ou de concessions d'un bien matériel ;
- TYP02 – Confirmation de donation : regroupe tous les actes de confirmations relatifs à des donations de biens matériels ;
- TYP03 – Échange : regroupe tous les actes mentionnant un échange de biens matériels ou immatériels ;
- TYP04 – Transactions commerciales : regroupe tous les actes relatifs à une vente ou un achat d'un bien matériel ;
- TYP05 – Actes juridiques : regroupe tous les actes relatifs à des procès ou à des mesures judiciaires ;
- TYP06 – Amortissements : regroupe tous les actes d'amortissement ;
- TYP07 – Locations : regroupe tous les actes de location (baux, emphytéose, etc.) ;
- TYP08 – Donation de privilèges ;
- TYP09 – Actes de fondation ;
- TYP10 – Confirmation de privilèges divers ;
- TYP11 – Acte de protection ;
- TYP12 – Acte confirmatif d'amortissement ;
- TYP13 – Actes relatifs aux fiefs ;
- TYP14 – Acte dénombrant des biens.

En règle générale, l'acte porte sur une entité bien précise (maison, terre, etc.), laquelle se trouve dans une paroisse (au 13<sup>e</sup> siècle) ou dans un lieu précis. Enfin, une dernière association est réalisée puisque les chartes mentionnent également à plusieurs reprises les termes relatifs à la ville. Le modèle conceptuel de données peut être résumé par le schéma suivant (Fig. I).

Cette base de données relationnelle permet donc de répondre à plusieurs problématiques centrales de notre étude : quels espaces ont été modifiés par les communautés religieuses ? En quoi consistent ces modifications ? Quels sont les soutiens des communautés religieuses ? Comment celles-ci perçoivent l'espace urbain et le perçoivent-elles réellement ? Cette base de données a donc été utilisée tout au long de cette étude afin de répondre à nos problématiques. Il faut néanmoins noter que les cartulaires ou les comptes ont fait l'objet d'un traitement à part puisqu'il s'agit de registres spécifiques : seuls des tableaux ont été réalisés d'une part pour analyser le temporel des

établissements dans ou hors la ville ou d'autre part, pour retrouver des actes disparus des fonds d'archives.

En somme, les sources écrites renforcent la fiabilité dans la datation de certains objets urbains ainsi que dans leur attribution fonctionnelle. Elles peuvent apporter quelques indications spatiales mais celles-ci restent ténues. La documentation textuelle reste tout de même la principale source d'informations concernant les transformations urbaines ou les modifications de l'espace par les communautés religieuses.

### ***3.1.2. Exploiter les données planimétriques : caractéristiques et vectorisation***

Les sources planimétriques sont, par leur nature même, destinées à localiser des éléments topographiques. Or cette localisation est souvent réalisée postérieurement à la période médiévale. Néanmoins, dans le cas de Rouen, l'écart entre la fin de la période étudiée et la réalisation des premières représentations de Rouen est mince. En effet, la première vue de Rouen date de 1525 (vue de Jacques Le Lieur) alors que le premier plan de la ville date de 1575 (plan de Belleforest ou d'Hogenberg). Ainsi, la vue est postérieure d'environ vingt-cinq ans à la fourchette chronologique retenue pour l'étude, le plan est postérieur de soixante-quinze ans.

La majorité des plans sont toutefois réalisés après le 17<sup>e</sup> siècle. Du moment où elles représentent fidèlement la trame urbaine et les structures remarquables, les apports de ces sources planimétriques sont essentiels. Néanmoins, leur utilisation nécessite une pleine conscience de leurs limites. En effet, les éléments observables sur le plan ont été modifiés, probablement à plusieurs reprises, depuis la fin du Moyen Âge. De ce fait, plus l'écart chronologique est grand, plus les transformations susceptibles d'avoir été portées sur les éléments urbains sont importantes (Lefèvre, 2010 : 87).

Les sources planimétriques sont utilisées pour l'étude de la configuration matérielle de l'espace urbain et de l'agencement des objets urbains. Ces sources sont donc des représentations, parfois exactes, parfois biaisées, d'un espace donné<sup>143</sup>. Elles permettent de connaître certains aspects de la

---

<sup>143</sup> Les plans conçus entre le 16<sup>e</sup> siècle et le 18<sup>e</sup> siècle ne sont pas une représentation exacte de la réalité au sens où ils n'ont, en général, pas la précision des planches cadastrales produites dès le début du 18<sup>e</sup> siècle. Les dessinateurs ou graveurs accordent, jusqu'au 17<sup>e</sup> siècle, une place importante aux édifices remarquables (églises, hôtel de ville, beffroi,

topographie que l'on ne peut connaître par les autres types de sources. Elles représentent les élévations des bâtiments et les structures, les aménagements de places, les modes de franchissement de la Seine, etc. La trame urbaine des sources planimétriques des 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles est rarement correcte. En revanche, les auteurs ont attaché davantage d'importance à représenter le plus fidèlement possible les monuments remarquables tels les églises ou les châteaux.

Les sources iconographiques, principalement le cadastre ancien et quelques plans parcellaires, documentent également la configuration foncière de l'espace souvent mise de côté dans les sources textuelles et peu visible par l'archéologie en raison d'emprises trop restreintes. La structuration foncière de l'espace sur le cadastre napoléonien est la résultante de modifications plus ou moins importantes portées à la trame urbaine. Le cadastre napoléonien apparaît comme une source diachronique permettant d'observer en coexistence des structures qui n'ont pas été mises en place en même temps. Ainsi, le cadastre est une source par laquelle il est possible de " déterminer les processus qui ont œuvré dans la transformation de la trame foncière urbaine depuis un état ancien " jusqu'au début du 19<sup>e</sup> siècle (Lefèvre, 2010 : 87).

Le cadastre napoléonien, daté de 1827 pour Rouen, est donc l'une des sources planimétriques fondamentales pour les études relatives à l'espace urbain. Le cadastre est en lui-même un sujet d'étude ; il est une source d'informations pour comprendre un espace à un moment donné et il constitue un élément fondamental pour aborder la transformation de l'espace. En outre, ce plan fossilise dans son découpage parcellaire des formes plus anciennes qui peuvent être d'origine antique, médiévale, voire protohistorique. D'un point de vue géométrique, il est assez juste, ce qui permet un recalage aisé par rapport à nos documents actuels. De ce fait, la vectorisation du cadastre est essentielle : il permet de faire des analyses parcellaires assez pointues, d'étudier les transformations urbaines, mais aussi de géoréférencer d'autres plans puisqu'il sert de transition entre nos plans actuels et les plans anciens.

Ainsi, le cadastre napoléonien est le plus ancien cadastre disponible figurant le parcellaire de Rouen. Il fournit un " référentiel cartographique historique précis " (Noizet *et al.*, 2013b : 37). Nous possédons, pour la ville de Rouen, deux cadastres, ou plutôt il semble qu'il existe une sorte de brouillon ou des feuilles de travail annotées au crayon à papier, aux couleurs ternes, à côté des plans cadastraux officiels plus esthétiques (Fig. 3.1-3.2). Cette précision est importante puisque les

---

etc.), mais délaissent en partie l'habitat civil. En outre, il est complexe, à partir de ces plans, de localiser les monuments religieux et civils avec rigueur (cf. 2.3.2.).

Archives départementales de Seine-Maritime ont numérisé et mis en ligne les planches de travail et non celles du cadastre " officiel ". Ce sont ces dernières planches qui ont été utilisées lors de du géoréférencement.

Matériellement, le cadastre de Rouen est composé d'un tableau d'assemblage au 1/10 000 et d'un relevé par section divisé en feuilles (Fig. 3.3 et 3.4). Il comprend douze sections dont huit à l'intérieur des boulevards matérialisant dans ses grandes lignes la dernière enceinte médiévale et quatre pour les faubourgs de la ville (Saint-Sever, Cauchoise, Bouvreuil, Beauvoisine, Saint-Hilaire, Martainville, Eauplet) (Tab. 3.1). Les soixante-dix-neuf feuillets sont à l'échelle du 1/500<sup>e</sup> (Fig. 3.2)<sup>144</sup>. Ce document permet d'avoir une représentation systématique, soignée et extrêmement précise de l'occupation foncière des sols au début du 19<sup>e</sup> siècle (Costa et Robert, 2009 : 37). En effet, les bâtiments sont représentés avec précision alors que le réseau viaire est complet, odonymie comprise. L'ensemble du réseau hydrographique est représenté dans son emprise, de la simple rivière aux simples fossés bordiers des voies ou de délimitation des champs (Costa et Robert, 2009 : 37). Si les mares et plans d'eau sont relevés, la nature des cultures est, à quelques exceptions près, rarement précisée. Un numéro de parcelle renvoie à la matrice cadastrale où sont détaillés le nom du propriétaire et la nature d'occupation des sols. La microtoponymie apparaît extrêmement riche et précise<sup>145</sup>. La richesse de précision des modes de représentation des objets urbains participe à la qualité du document. D'un point de vue géométrique, le cadastre napoléonien paraît assez juste, facilitant le calage avec les plans cadastraux actuels. Afin de s'assurer de la fiabilité du document, il est nécessaire de s'intéresser à l'erreur RMS c'est-à-dire " à l'écart au modèle [...] global et réparti sur toute l'image géoréférencée " (Cavanna, 2011 : 80-81)<sup>146</sup>. Dans le cas du département du Val d'Oise, l'écart au modèle entre le cadastre napoléonien et la BD topo lors du

---

<sup>144</sup> Les feuilles de cadastre utilisées pour cette étude ont été numérisées par les Archives départementales de Seine-Maritime. Elles ont été utilisées par le service de l'Inventaire et du Patrimoine ainsi que par des étudiants de Rouen dans le but de vectoriser le cadastre napoléonien. Les principaux auteurs de cette vectorisation sont Guillaume Gaillard, alors cartographe au service de l'Inventaire et du Patrimoine de Haute-Normandie, et moi-même (cf. note 148).

<sup>145</sup> Le cadastre représente un état complet de l'urbanisation et du découpage parcellaire en 1827. Quelques précisions doivent être apportées sur la symbolologie. Les parcelles construites se distinguent des parcelles non construites par une couleur rosée. Les bâtiments remarquables, entre autres les églises, les hôtels de ville, sont distingués dans leur mode de représentation (couleur rouge-orangé) et accompagnés d'un toponyme. Certains détails architecturaux tels les contreforts peuvent être relevés. Le mode de représentation du cadastre est détaillé dans le *Guide de lecture des cartes anciennes* dirigé par Laurent Costa et Sandrine Robert (Costa et Robert, 2009 : 37-39).

<sup>146</sup> Le sigle RMS signifie *Root Mean Square*, soit la racine carrée de la moyenne du carré des erreurs, en français, on parle d'erreur quadratique moyenne ou de résidu (Cavanna, 2011 : 80).

géoréférencement de 346 feuilles du cadastre napoléonien est variable<sup>147</sup>. En effet, Émilie Cavanna démontre que les valeurs de ces erreurs diffèrent en fonction de l'auteur du plan, de la date du relevé et surtout de la surface et du relief de la commune : plus la commune est grande ou le relief contrasté, plus le risque d'imprécision métrique est important (Cavanna, 2011 : 81). Le cadastre reste tout de même relativement fiable et permet de faire le lien avec des documents iconographiques plus anciens, moins géométriquement fiables, mais " dont les formes peuvent être reportées à vue dans l'espace géométrique du cadastre napoléonien " (Costa et Robert, 2009 : 37).

Afin d'étudier l'espace urbain de Rouen, le cadastre de 1827 ou napoléonien a été, dans un premier temps, géoréférencé. Le géoréférencement consiste à utiliser des coordonnées cartographiques pour affecter un emplacement spatial à des entités cartographiques. En d'autres termes, géoréférencer un plan " consiste à placer les éléments d'une image raster dans un système spatial de référence " (Noizet *et al.*, 2013b : 38). En pratique, il suffit de déterminer les coordonnées de points de contrôle particuliers. Il s'agit " de couples constitués d'un point sur le raster non géoréférencé et de son équivalent (supposé) sur le plan muni d'un système de coordonnées (dit « plan de référence » ou « réalité virtuelle ») " (Noizet *et al.*, 2013b : 38). Plus concrètement, l'objectif est de caler les feuilles de cadastre par rapport au cadastre actuel en se fondant sur des points correspondant à des réalités physiques existantes (par exemple, le coin nord-est du Palais de Justice). Le géoréférencement du cadastre de Rouen n'a pas entraîné autant de difficultés que celui du plan Vasserot pour Paris (Noizet *et al.*, 2013b). Néanmoins, l'un des points communs a été d'éviter les déformations ou transformations des feuilles lors du géoréférencement. En effet, la distance entre l'image d'un point de calage et son point de destination dans l'espace géographique, nommée distance résiduelle, est mesurable grâce au *Root Mean Square* (cf. note 146). La moyenne réalisée grâce au RMS renseigne sur la cohérence du choix des couples de points homologues. La stratégie utilisée consiste à choisir des points de contrôle permettant d'obtenir une valeur minimale de la RMS (plus celle-ci est proche de 0, moins la feuille cadastrale est déformée). Ce procédé permet, en théorie, de supprimer ou de remplacer les points présentant les erreurs résiduelles les

---

<sup>147</sup> " La BD TOPO® est une description vectorielle 3D (structurée en objets) des éléments du territoire et de ses infrastructures, de précision métrique, exploitable à des échelles allant du 1 : 5 000 au 1 : 50 000. Elle couvre de manière cohérente l'ensemble des entités géographiques et administratives du territoire national. Elle permet la visualisation, le positionnement, la simulation au service de l'analyse et de la gestion opérationnelle du territoire. La description des objets géographiques en 3D permet de représenter de façon réaliste les analyses spatiales utiles aux processus de décision dans le cadre d'études diverses " (<http://professionnels.ign.fr/bdtopo>).



plus importantes. Le nombre de points de contrôle diffère selon le secteur géoréférencé : trois à quatre points de contrôle au minimum sont nécessaires pour géoréférencer correctement une planche cadastrale. En revanche, si le secteur a subi de nombreuses transformations du début du 19<sup>e</sup> siècle à la fin du 20<sup>e</sup> siècle, le nombre de points de contrôle est sensiblement augmenté. En outre, dans le cas où les transformations se révèlent importantes, les feuilles peuvent être divisées : quelquefois, géoréférencer un secteur de dimensions inférieures à celles des feuilles cadastrales facilite la manœuvre. Une fois le géoréférencement terminé, le cadastre a été redessiné manuellement grâce aux outils d'édition (Polygone automatique). Le parcellaire dessiné, il s'agit ensuite de vectoriser le bâti (Fig. 3.5 et 3.6)<sup>148</sup>.

La vectorisation du cadastre a servi de référentiel pour vectoriser le plan de Rouen vers 1730 restitué par Bernard Gauthiez (Fig. 3.7). Cette étape paraissait nécessaire dans la mesure où nombre d'analyses morphologiques de ce chercheur sont fondées sur ce plan et non sur le cadastre de 1827. Le géoréférencement du plan de 1730 et sa vectorisation ont été réalisés de la même manière que pour le cadastre de 1827. À titre indicatif, la vectorisation du plan Gomboust a été commencée par Baptiste Étienne, doctorante à l'université de Rouen Normandie. La vectorisation de ce plan est plus complexe car la source est moins géométriquement fiable. Seuls les monuments remarquables sont représentés sur ce plan et la restitution sur le système d'information géographique est hypothétique : néanmoins, cela donne une localisation et une emprise approximative de certains objets urbains<sup>149</sup>.

En somme, l'apport des sources iconographiques et planimétriques est avant tout d'ordre spatial puisque l'espace est le sujet même du plan. Les vues des 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> siècles, dont les objets principaux sont les bâtiments, permettent d'analyser les configurations de ceux-ci mais également de mettre en avant les aménagements urbains. Les plans géométriques, parcellaires ou non, des 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècles, apportent peu d'informations sur l'élévation des bâtiments mais davantage à

---

<sup>148</sup> La vectorisation du cadastre a été entreprise par Guillaume Gaillard, cartographe au Service de l'Inventaire et du patrimoine de Haute-Normandie (à présent, chef de service adjoint du service Patrimoines et responsable du pôle Inventaire), en 2011. J'ai participé à ce projet en 2012, année durant laquelle nous avons vectorisé la zone *intra-muros*. La zone *extra-muros* a été vectorisée en 2013. La vectorisation du cadastre est donc principalement le fruit d'une collaboration entre Guillaume Gaillard et moi-même. Ce fait explique que le cadastre n'a pas fait l'objet d'une vectorisation automatisée à l'image de celle réalisée pour Paris (Raveaux *et al.*, 2013). En outre, le faible nombre de chercheurs à avoir participé à ce projet, le manque de moyens mais également la date à laquelle ce projet a débuté explique en partie que la technique et le procédé sont moins aboutis que pour le cas parisien.

<sup>149</sup> Ce plan doit être remanié prochainement pour être totalement exploitable.

l'emprise et aux limites de ce bâti. Autrement dit, ces plans renseignent sur le foncier, mais également sur l'espace appréhendé et structuré par la société. Contrairement aux autres sources, les vues et plans représentent les transformations de la trame urbaine à l'échelle de la ville. Certains plans apparaissent plus importants ou tout du moins plus intéressants dans l'étude des transformations urbaines (Lefèvre, 2010 : 87). Ainsi, le cadastre de 1827 revêt une importance toute particulière, d'une part parce qu'il fige dans son découpage parcellaire des formes héritées de périodes plus anciennes souvent mises en valeur par des analyses morphologiques, et d'autre part, parce qu'il fait le lien avec des documents plus anciens. Le traitement de cette source est donc particulier puisqu'il a été l'objet d'un géoréférencement et d'une vectorisation sur un système d'information géographique.

### ***3.1.3. Les sources archéologiques comme un accès à la matérialité de la ville***

Les données archéologiques sont issues soit de rapport de fouilles ou d'étude du bâti réalisés par des archéologues responsables de l'étude, soit d'articles ou de rapports postérieurs à l'étude dans lesquels les informations paraissent moins brutes et donc accessibles à un public plus large (cf. 2.3.3.). Les données issues des fouilles archéologiques sont également insérées dans un système d'information géographique interne au Service régional d'Archéologie de Haute-Normandie<sup>150</sup>.

Cette documentation apparaît comme un accès direct à la matérialité de la ville, c'est-à-dire aux éléments ayant composé à un moment donné la topographie de la ville. Les sources matérielles apportent des données fiables sur la localisation ainsi que sur la datation.

À l'instar des sources planimétriques, l'apport des sources matérielles est d'ordre spatial. Les données archéologiques, avant toute interprétation fonctionnelle, sont localisées dans l'espace. En

---

<sup>150</sup> Ce système d'information géographique localise les entités archéologiques et les opérations archéologiques. Ces éléments sont localisés à la fois sur une couche polygonale et sur une couche de points. La couche des entités archéologiques, c'est-à-dire des structures et des modes d'occupation, est associée à une table attributaire comprenant les informations suivantes : le code de la commune, le numéro d'ordre, le code de la ville, le numéro de rapport, le nom usuel caractérisant l'entité (première enceinte, église Saint-Cande), la localisation IGN, la localisation cadastrale, le type et la nature des vestiges, la datation de l'entité, les coordonnées géographiques et la surface de l'entité. De même, les opérations archéologiques sont liées à une table attributaire apportant les informations suivantes : type de fouille, intitulé, nom et prénom du responsable, état de la fouille, adresse, origine, chronologie, programme de recherche, code du dossier, datation de la fouille et identification.

effet, l'emprise des opérations de terrain est définie en amont apportant ainsi une première information spatiale avant les découvertes. Dans un deuxième temps, des sections d'objets urbains peuvent être repérées. L'extrapolation des structures à l'échelle du site permet de restituer une superficie globale des différentes occupations que celui-ci a connues (Lefèvre, 2010 : 87).

Les éléments matériels sont contemporains des situations ayant nécessité leur établissement (Galinié, 2000a : 89). Les structures sont édifiées pour répondre à un besoin de la société et ceci dans un court délai. Les sources matérielles sont donc la conséquence des besoins de cette société : la découverte de vestiges permet donc de déduire les besoins de la société à un moment donné. La synchronie entre le besoin et la satisfaction n'est pas toujours immédiate. Ce fait vaut principalement pour les églises ou encore les châteaux puisqu'il faut réunir les fonds pour la construction qui, elle-même, s'étale sur plusieurs années. Néanmoins, l'écart entre le besoin et la mise en place de ces structures reste faible.

La détermination de la fonction est le fruit d'une interprétation de l'archéologue se fondant souvent sur l'étude du mobilier, le type ou l'agencement de la construction. Les sources archéologiques, si elles paraissent objectives, sont toujours des construits sujets à révision (Galinié, 2000a : 90)<sup>151</sup>. La fonction paraît parfois évidente mais celle-ci doit toujours être révisée. L'exemple de l'aître Saint-Maclou illustre bien ce fait. En effet, les fouilles ont déterminé la fonction funéraire du site mais l'objectif est de savoir s'il s'agit bien d'un cimetière de pestiférés, attesté par les sources écrites. Les fouilles programmées menées en 2017 et en 2018 ont mis en évidence la présence de sépultures caractéristiques d'une population paroissiale pour l'époque moderne alors que les sépultures profondes, désordonnées, indiqueraient davantage des inhumations réalisées en temps d'épidémies durant lesquelles les morts sont enterrés dans la précipitation dans un lieu commun<sup>152</sup>. En somme, la détermination de la fonction d'un bâti ou d'un espace spécifique est le résultat d'un raisonnement scientifique fondé sur les vestiges matériels découverts lors de fouilles et sur l'analyse du mobilier réalisé en post-fouilles.

---

<sup>151</sup> Joseph Morsel a récemment démontré que chaque type de sources est un construit (Morsel, 2008 ; Morsel et Ducourtieux, 2006). Chaque réflexion, chaque étape modifiant une source textuelle ou iconographique consiste dans " la production d'une nouvelle source, car ce sont les historiens qui font les sources à partir de l'usage qu'ils prétendent faire des documents d'archives " (Morsel et Ducourtieux, 2006 : 11). À ce sujet, il convient également de lire l'article " Sources ou documents ? Contributions à l'histoire d'une évidence méthodologique " écrit par Ludolf Kuchenbunch (Kuchenbunch, 2004).

<sup>152</sup> Les analyses sur les ossements ont démontré que les squelettes les plus profonds présentaient les marques du bacille *Yersinia Pestis*.

Ce n'est qu'après avoir analysé et interprété les vestiges qu'il est possible de les localiser, de les dater et de définir leur fonction. Ces informations aident à la compréhension de l'espace et apparaissent comme un accès direct à la ville. Les données matérielles apportent des informations précises sur l'occupation de l'espace puisqu'elles confirment la présence ou l'absence d'objets liés à une occupation humaine. En outre, elles permettent d'appréhender les changements de fonction d'un lieu sur la longue durée.

Les sources architecturales permettent de connaître les transformations subies par les bâtiments en élévation. Ce type de sources permet également de déterminer la fonction du bâtiment, ou, par une analyse du bâti, de dater les vestiges. En outre, l'analyse du bâti renseigne sur l'agencement des bâtiments puisque certains édifices, aujourd'hui disparus, ont laissé des traces sur les bâtiments encore en élévation. Cette étude apparaît donc capitale pour déterminer l'agencement des bâtiments notamment d'un complexe monastique.

Sources écrites, matérielles et planimétriques apportent des informations essentielles pour la compréhension des transformations urbaines, et par conséquent, sur les transformations des entités religieuses. Néanmoins, les renseignements et la fiabilité de ces sources varient selon le type de source utilisé. En effet, si les sources écrites permettent d'apporter des éléments fiables sur la datation ou la fonction d'un édifice, elles apportent rarement des informations pouvant localiser un objet urbain. Au contraire, les sources planimétriques permettent de localiser avec précision des éléments urbains mais ceci à une date postérieure à la période étudiée. Elles peuvent aussi renseigner sur la fonction dans le cas où celle-ci est signalée sur le plan par une légende. Les sources matérielles apportent des informations tant sur la fonction que sur la datation ou la localisation.

Ces informations, une fois extraites des sources, aident à la constitution des données sur un système d'information géographique utilisé pour étudier les transformations urbaines. Il est alors nécessaire de structurer les données pour les insérer dans ce système d'information géographique dans lequel le cadastre de 1827 et le plan de Rouen vers 1730 ont été géoréférencés et vectorisés. Il convient de préciser que ces sources, notamment les sources écrites, permettent de comprendre les interactions entre les communautés religieuses et la société qui ne peuvent pas toujours faire l'objet d'une analyse spatiale.

## **3.2. La nécessité de formaliser et modéliser les données : le modèle OH\_FET et sa modélisation conceptuelle**

L'élaboration de la documentation de référence passe par deux étapes :

- " la première, d'ordre historique, est consacrée à la définition et à la formalisation des données topographiques,
- et la deuxième, d'ordre géographique, à la traduction et à la modélisation spatiale de ces données. " (Galinié *et al.*, 2004 : 223)

Le corpus documentaire (cf. chapitre 2) comprend en ensemble de données brutes issues de l'analyse des textes, des plans et des sources matérielles. Ces données doivent toutefois faire l'objet d'un examen minutieux avant d'être utilisées. En effet, les informations et la fiabilité de celles-ci varient selon le type de sources. Ainsi, une critique de ces sources était nécessaire afin de " repérer, d'individualiser et d'extraire " les données (Lefèvre, 2010 : 88).

Les données ne peuvent être appréhendées en tant que telles. La modélisation de ces données, fondée sur l'unicité d'un objet urbain répondant à trois critères simples (Fonction, Espace, Temps), est essentielle. Étant donné que ces informations, devenues des unités d'enregistrement, correspondent à des fractions de l'espace urbain, elles doivent être spatialisées. Cette étape permet de construire un modèle conceptuel de données fondé sur la modélisation HBDS. Ce modèle conceptuel déterminé, il peut être implémenté pour constituer un système d'information géographique.

### ***3.2.1. Le modèle OH\_FET : définition et concept***

Les sources disponibles pour étudier le rôle des communautés religieuses dans l'espace urbain de Rouen, et plus largement, les transformations urbaines, du 10<sup>e</sup> au 15<sup>e</sup> siècle, sont riches et variées (cf. chapitre 2). Cette richesse tient en premier lieu à la grande quantité de sources écrites pour la période étudiée. Le nombre d'actes écrits, encore peu nombreux du 10<sup>e</sup> siècle au début du 13<sup>e</sup> siècle, prolifère à la fin du Moyen Âge (13<sup>e</sup>-15<sup>e</sup> siècle). Si les actes relatifs aux communautés religieuses antérieures à la fin du 13<sup>e</sup> siècle ont pu être consultés et en grande partie transcrits, le

nombre d'actes entre le 13<sup>e</sup> siècle et le 15<sup>e</sup> siècle est trop important pour une transcription systématique<sup>153</sup>. Au contraire, les sources archéologiques sont plus ponctuelles. Elles permettent de documenter certaines portions de l'espace à des périodes définies alimentant ainsi les données déjà fournies par la documentation.

Outre l'aspect quantitatif, les sources sont diverses par leur nature, et ceci au sein d'un même type de source. Ainsi, la documentation écrite n'est pas homogène, d'une part parce que le statut de l'émetteur varie et d'autre part, parce que les actes n'ont jamais le même but (diplômes, bulles papales, actes juridiques, actes diplomatiques). En outre, cette documentation écrite comprend également les chroniques dont le style littéraire diffère des actes de la pratique. Cette diversité est accentuée par la prise en compte de sources aux apports presque opposés : les sources planimétriques s'intéressent aux phénomènes spatiaux alors que les sources matérielles donnent accès, dans une certaine mesure, à la réalité urbaine.

Néanmoins, comme l'affirme Benjamin Lefèvre, " la richesse et la diversification d [un] corpus documentaire, qui sont sa force et son intérêt, sont également sa faiblesse " (Lefèvre, 2010 : 89). En effet, la multitude de sources de nature et de portée différentes constitue un obstacle majeur à leur exploitation. Il paraît difficile de confronter deux sources de nature et de temporalité différentes tels un acte du 10<sup>e</sup> siècle et le cadastre napoléonien : l'écart chronologique entre ces deux informations est bien trop grand, près de neuf cents ans tout de même, mais surtout les données brutes ne sont pas similaires. En outre, il paraît difficile de mobiliser toute la documentation disponible pour répondre à une question spécifique (Lefèvre, 2010 : 89).

Afin de contourner cet obstacle, mais également dans le but d'exploiter pertinemment les informations extraites de la documentation, il est nécessaire de formaliser les données, autrement dit de donner une forme commune, fondée sur une critique interne, permettant de les confronter pour constituer des éléments historiques. Cette formalisation a également pour but de faciliter la manipulation du corpus.

---

<sup>153</sup> Philippe Cailleux, ayant travaillé sur cette période, affirme à propos de la quantité des sources écrites : " De mes premiers contacts avec la documentation rouennaise naissait la conscience de son abondance : aux riches séries ecclésiastiques (série G et H), elle ajoute l'existence d'un tabellionage, certes lacunaire, mais ne présentant pas moins de 79 registres, couvrant près de 92 années, pour la période allant de 1360 jusqu'à l'extrême fin du 15<sup>e</sup> siècle " (Cailleux, 2011 : 17).

Cette étape de formalisation intervient en amont de la conception d'un système d'information géographique. L'objectif est donc d'homogénéiser puis " de formaliser les règles de sélection des éléments jugés significatifs de la topographie d'une ville " (Galinié *et al.*, 2004 : 224). En 2004, Henri Galinié, Xavier Rodier et Laure Saligny considèrent qu'une " unité documentaire ou élément de base de la topographie d'une ville " est " toute réalisation humaine ou tout élément naturel modifié ou non présent au sol à un moment donné interprétable fonctionnellement et participant du paysage urbain " (Galinié *et al.*, 2004 : 224). Autrement dit, tout ce qui a existé au sein de la trame urbaine à un moment donné – tels un château, une fontaine, une abbaye ou une église –, est considéré comme une unité documentaire. Les mêmes auteurs ajoutent, pour affiner leur définition, qu'" en topographie urbaine, dans la longue durée des villes préindustrielles et aux fins d'analyser l'organisation urbaine et ses transformations, on considère que le niveau pertinent d'enregistrement des données est celui de l'entité fonctionnelle " (Galinié *et al.*, 2004 : 229). Ce postulat pose les bases de la modélisation aujourd'hui appelée modélisation OH\_FET – autrement dit, Objet Historique\_Fonction Espace Temps – conceptualisée par Henri Galinié, Xavier Roder et Laure Saligny dans les années 2000 (Barge *et al.*, 2011 ; Galinié *et al.*, 2004 ; Lefebvre *et al.*, 2008 ; Rodier, 2000 ; Rodier *et al.*, 2012 ; Rodier et Saligny, 2007). Cette modélisation, facilitant le croisement des sources, a été adoptée dans le cadre de cette étude.

Cette modélisation, fondée sur trois dimensions – sémantique (quoi ?), spatiale (où ?) et temporelle (quand ?) –, s'est appuyée sur deux études principales. Il s'agit, dans un premier temps, des travaux sur " La représentation de l'espace et le temps dans le système d'information géographique " publiés dans la *Revue internationale de géomatique* par le GDR Cassini (Cassini, 1999). La seconde référence est l'article " It's about time " de Donna J. Peuquet (Peuquet, 1994). Dans cet article, l'auteure propose un cadre conceptuel pour la représentation des dynamiques temporelles dans les systèmes d'information géographique : celui-ci est fondé sur la triade *What, Where, When* – appelée aujourd'hui triade de Peuquet –, dont les différentes combinaisons restituent les états, les changements d'état et le processus de changement d'état (Fig. II) (Lefebvre *et al.*, 2011 : 250).

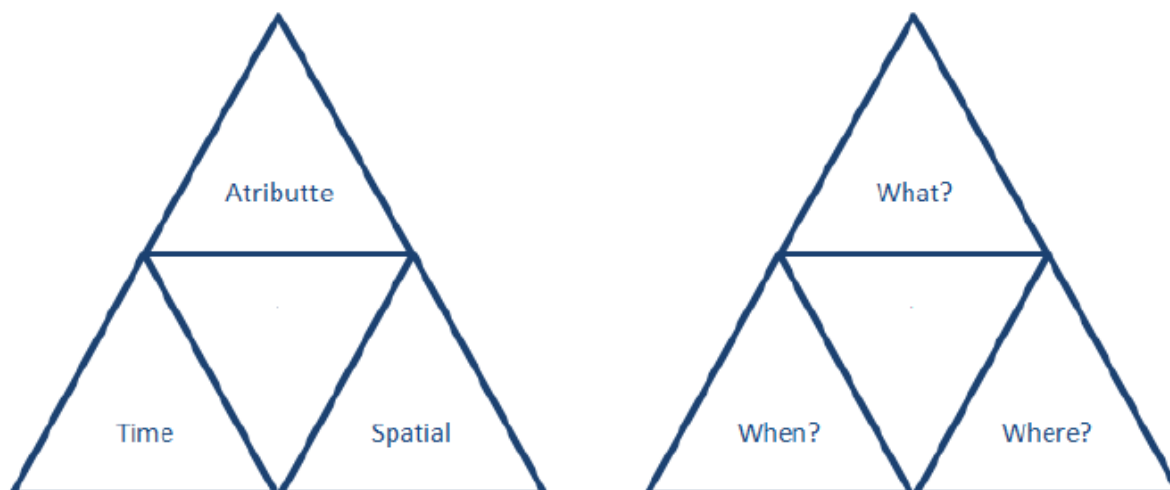
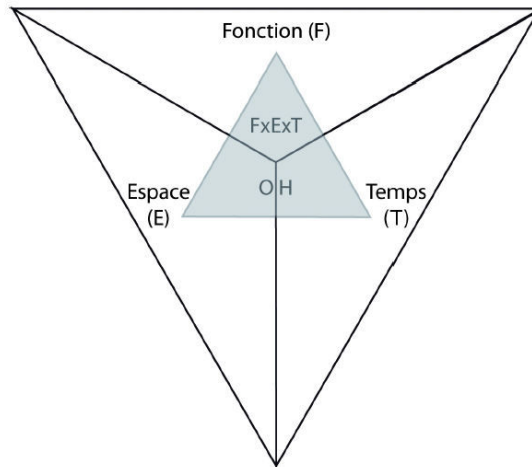


Figure II : Triade de Peuquet (Manso Callejo, 2011 : 400).

La première étape de cette modélisation est de définir ce qu'est l'objet urbain ou, pour reprendre le terme le plus récent, l'objet historique. Ainsi, " l'Objet Historique (OH) est défini comme une unité, distincte des autres de manière univoque selon les mêmes critères que l'objet géographique " (Rodier et Saligny, 2010 § 14). Or un objet est " dit géographique s'il est localisé, fixe, de préférence indéformable, délimité et identifié pour être différencié des autres. Un objet est relatif à une échelle, une temporalité et une matérialité des données, trois propriétés qui peuvent se réunir dans la notion de granularité spatiotemporelle " (Langlois, 2005 : 311). Dans l'étude de la fabrique urbaine, l'objet historique (OH) constitue l'unité analytique de l'espace urbanisé ancien, c'est-à-dire une église, un cimetière, une maison, etc. Ainsi, cet objet est déterminé par " son interprétation, sa localisation et son emprise, sa datation et sa durée " (Rodier et Saligny, 2010 : § 15). L'objet doit donc être individualisé et faire l'objet d'une critique interne mais il doit également être localisé et daté. Sa fonction, sa durée d'usage et son emprise doivent également être définies. En somme, chaque Objet Historique doit être défini comme une " unité distincte des autres de manière univoque par sa dimension fonctionnelle (F), c'est-à-dire son interprétation, par sa dimension spatiale (S) qui correspond à sa localisation et à son emprise, et par sa dimension temporelle (T) c'est-à-dire sa datation et sa durée " (Lefebvre *et al.*, 2011 : 251) (Fig. III).





**Figure III : Le modèle OH-FET dans les trois dimensions (Rodier et Saligny, 2010 : § 20).**

Comme l'explique Donna Peuquet, l'association des trois ensembles implique que chacun des processus est conditionné par les deux autres :

" The triad framework permits the user to pose three basic kinds of questions:

- when + where → what: Describe the objects or set of objects (what) that are present at a given location or set of locations (where) at a given time or set of times (when).

–when + what → where: Describe the location or set of locations (where) occupied by a given object or set of objects (what) at a given at a given time or set of times (when).

–where + what → when: Describe the times or set of times (when) that a given object or set of objects (what) occupied a given location or set of locations (where) " (Peuquet, 1994 : 448).

L'interprétation fonctionnelle d'un objet historique est réalisée par le choix d'une fonction dans un thésaurus. Or son inscription dans une temporalité et dans l'espace se répercute directement sur ce choix. Certaines occurrences du thésaurus sont des fonctions déterminées par un espace particulier (cloître canonial, aire funéraire, etc.) ou par la chronologie (*domus*, églises paroissiales) (Rodier et Saligny, 2010 : § 22). La localisation d'un objet historique est conditionnée par la fonction (nécropole) et la chronologie (cimetières). Le découpage de l'espace en entités spatiales est lui-même défini par les constructions successives d'objets historiques en fonction de leur définition et fonctionnelle. Enfin, la datation d'un objet historique est déterminée par ses dates d'apparition et de disparition. Néanmoins, malgré une continuité temporelle certaine, un changement de lieux ou une modification morphologique implique le passage d'un objet historique à un autre (exemple : extension d'un enclos monastique).

L'échelle d'analyse est déterminante dans le cadre d'une modélisation OH\_FET. Cette échelle d'analyse est déterminée par un seul critère : la résolution des phénomènes que l'on veut étudier. La question est donc spécifique à chaque type d'étude. La focale d'analyse adoptée pour aborder les transformations spatiotemporelles des phénomènes étudiés " détermine la granularité des descripteurs dans les trois dimensions : fonctionnelle, spatiale et temporelle, c'est-à-dire la finesse des atomes d'action " (Rodier et Saligny, 2011 : 41). Ainsi, à chaque changement d'échelle correspond un changement d'objet (Tab. I). Dans le cadre d'une étude urbaine, l'élément d'analyse pertinent varie en fonction de l'échelle de traitement choisie : à l'échelle de la ville, du quartier ou d'une fouille (Lefebvre *et al.*, 2011 : 251). À l'échelle de la ville, l'élément d'analyse pertinent est l'Objet Historique. À l'échelle d'une zone plus réduite (un quartier ou un enclos monastique), les éléments significatifs sont un corps de bâtiment ou encore un jardin. Ces entités plus réduites, nommées EC (élément constituant ou constitutif) ont été définies par Bastien Lefebvre dans ses travaux de thèse sur le quartier de la cathédrale de Tours (Lefebvre, 2008 : 419) et utilisées par Gaël Simon dans sa thèse sur la fabrique urbaine de Vendôme (Simon, 2015 : 178). Ce changement d'échelle permet de mieux appréhender les phénomènes urbains et leurs rythmes propres par des analyses spatiales adaptées (Lefebvre *et al.*, 2011 : 254-256). À l'échelle d'une fouille archéologique ou de l'étude d'un bâtiment, l'élément pertinent est le Fait, puisque les modifications de ces éléments auront une signification à cette échelle pour appréhender les rythmes d'occupation (apparition, disparition de structures) (Lefebvre *et al.*, 2011 : 256).

Objet	Exemple	Fonction		Espace		Temps	
		Descripteur	Méthode	Descripteur	Méthode	Descripteur	Méthode
Unité stratigraphique	US 2375, couche d'occupation à l'intérieur d'un bâtiment A	Occupation intérieure	Caractérisation de l'usage du sol	Sol de la pièce X du bâtiment A	Localisation (relevés)	2375, sous (avant) 2274 et 2366, sur (après) 2456. XIV <sup>e</sup> -XV <sup>e</sup> siècle	Chronologie relative Datation (examen du mobilier)
Structure	Bâtiment A	Construction	Interprétation fonctionnelle des structures	Pièce X du bâtiment A	Assemblage des relevés	2 <sup>e</sup> moitié du XIV <sup>e</sup> siècle	Datation (étude quantifiée des assemblages de mobilier)
Fouille, opération, site	Bâtiment médiéval	Logis résidentiel	Thésaurus du Cnau (descripteur)	Fouille de la rue du Commerce	Emprise des bâtiments	2 <sup>e</sup> moitié du XIV <sup>e</sup> siècle	Datation (modélisation statistique des assemblages de mobilier)
Élément constitutif	Maison	Habitat domestique	Thésaurus du Cnau (valeur d'usage)	Parcelle, îlot	Emprise des maisons (plan cadastral)	XIV <sup>e</sup> siècle	Datation (modélisation statistique des assemblages de mobilier)
Objet historique urbain	Quartier résidentiel	Construction civile	Thésaurus du Cnau (fonction urbaine)	Quartier de Tours	Localisation ponctuelle dans la ville	XIV <sup>e</sup> - XV <sup>e</sup> siècle	Datation (modélisation statistique des assemblages de mobilier)
Espace urbanisé ancien	La ville réunie vers 1400	Ville	Critères de hiérarchisation inter-urbaine	Tours	Plan de ville (topographie historique)	bas Moyen Âge	Insertion dans le modèle chronologique de la ville

**Tableau I : Exemple archéologique de changement d'échelle dans les trois dimensions (Rodier et Saligny, 2011 : 41).**

En somme, l'objet historique est fondé sur trois ensembles, Fonction, Espace, Temps, dont il est le produit cartésien (modèle Objet Historique ; Fonction, Espace, Temps). Ce modèle repose sur " une déconstruction de l'Objet Historique selon ses trois dimensions dont l'analyse, une à une ou deux à deux permet d'appréhender les transformations et les dynamiques " (Lefebvre *et al.*, 2011 : 252). Le modèle est représenté par un schéma dans lequel l'objet historique est situé à l'intersection des trois dimensions. Il permet d'aborder les transformations selon trois entrées distinctes qui correspondent chacune à une dimension. En outre, le modèle possède également six sorties renseignant chacune un aspect du phénomène étudié : " une série d'analyses fonctionnelles, une série d'analyses temporo-fonctionnelles, une série d'analyses temporelles, une série d'analyses spatiales, une série d'analyses spatiofonctionnelles " (Fig. IV) (Lefebvre *et al.*, 2011 : 252). Dans cette logique, chaque catégorie d'analyse documente de manière spécifique mais complémentaire un aspect des transformations.

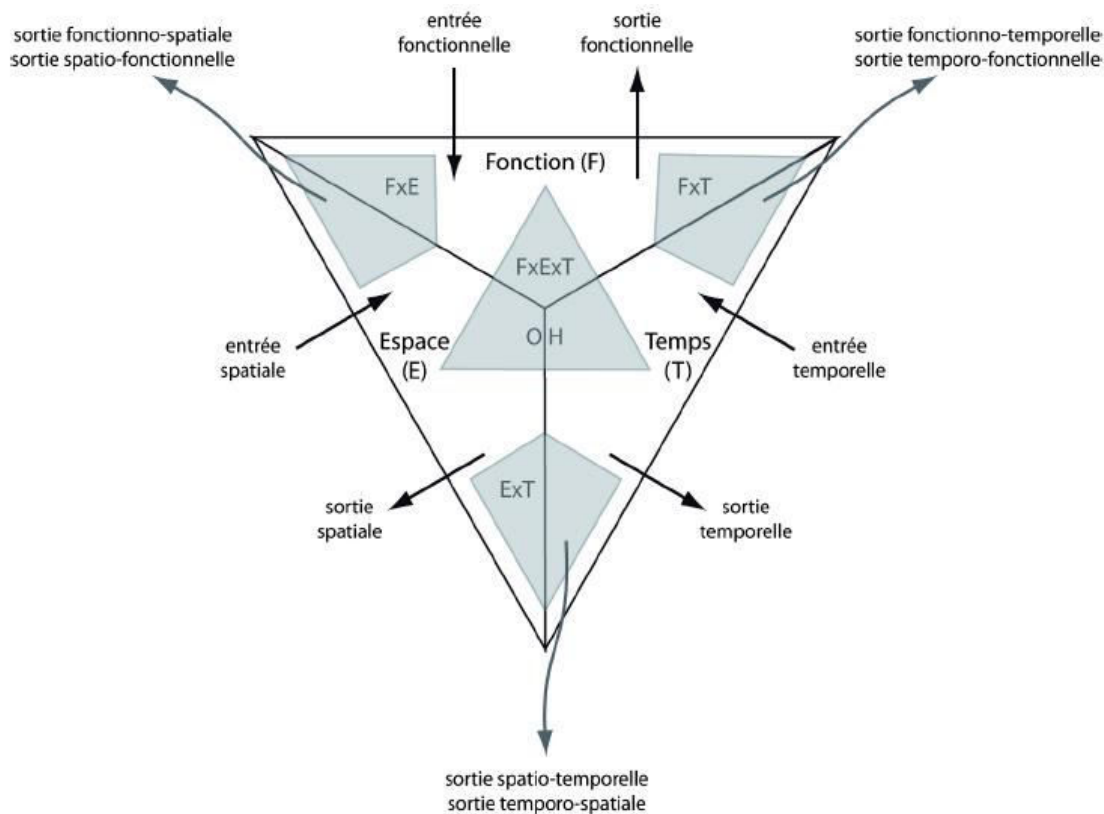


Figure IV : Entrées et sorties du modèle OH\_FET (Lefebvre *et al.*, 2011 : 252).

Le modèle OH\_FET permet de restituer tous les états possibles d'une entité (de l'espace urbain ancien à l'échelle de l'enclos monastique) à une date précise, d'analyser et d'observer tous les changements d'état possibles en déterminant un pas de temps très variés et non induits par défaut mais également de comprendre les transformations, c'est-à-dire le processus de changement d'état (Rodier et Saligny, 2010 : § 36).

### 3.2.2. La modélisation conceptuelle

Les réflexions sur le modèle OH\_FET nous ont conduit à définir un schéma conceptuel de données pour chaque dimension puis un schéma global. Cette modélisation est fondée sur la méthode HBDS, Hypergraph Based Data Structure. Cette méthode a été élaborée par François Bouillé en 1977 à partir de la théorie des ensembles et de la théorie des graphes conceptualisées par Claude Berge (Saligny et Bouillé, 2011 : 62).

## - Les principes de la méthode HBDS

Cette méthode fait référence à deux notions : celle d'objets simples et celle d'objets complexes formés à partir des objets simples. Cinq éléments fondamentaux sont utilisés dans la modélisation HBDS, Hypergraph Based Data Structure :

- la classe : ensemble de base qui regroupe tous les éléments ayant les mêmes propriétés et représentant les mêmes relations potentielles. Elle est représentée par un rectangle.
- l'hyperclasse : ensemble d'une ou plusieurs classes. Ses objets sont dits complexes. l'hyperclasse est figurée par un rectangle à coins arrondis englobant d'autres rectangles représentant des objets simples.
- les liens : ils matérialisent les relations topologiques entre les classes d'objets ou les hyperclasses. Ils sont représentés par une courbe fléchée unissant les points d'accrochages des deux classes.
- les hyperliens : ensemble de liens de nature similaire. Chaque lien ou hyperlien est porteur de valuations.
- les valuations : elles caractérisent la classe ou un ensemble d'objets. Elles sont figurées par des carrés reliés à la classe<sup>154</sup>.

Un objet simple se distingue d'un objet complexe par sa géométrie. L'objet simple possède sa propre géométrie alors que l'objet complexe est composé de plusieurs objets simples. Selon cette modélisation, il est également possible que plusieurs objets complexes forment un ou d'autres objets complexes.

Cette modélisation HBDS est appliquée à l'échelle de la ville. Or la compréhension de l'espace urbain consiste à l'aborder " dans un système complexe composé de trois dimensions : fonctionnelle (usage social), spatiale (localisation, étendue et morphologie) et temporelle (datation et chronologie), dont relèvent tous les objets historiques quelle que soit l'échelle considérée "

---

<sup>154</sup> Ces définitions sont issues de l'article " Modélisation des objets historiques selon la fonction, l'espace et le temps pour l'étude des dynamiques urbaines dans la longue durée " coécrit par Xavier Rodier et Laure Saligny et publié dans *Cybergéo* en 2010 (Rodier et Saligny, 2010).

(Rodier et Saligny, 2010 : § 17) (Fig. V). Pour déterminer un objet simple ou un objet simple, il est nécessaire de définir trois types d'entités : l'entité fonctionnelle, l'entité spatiale et l'entité temporelle.

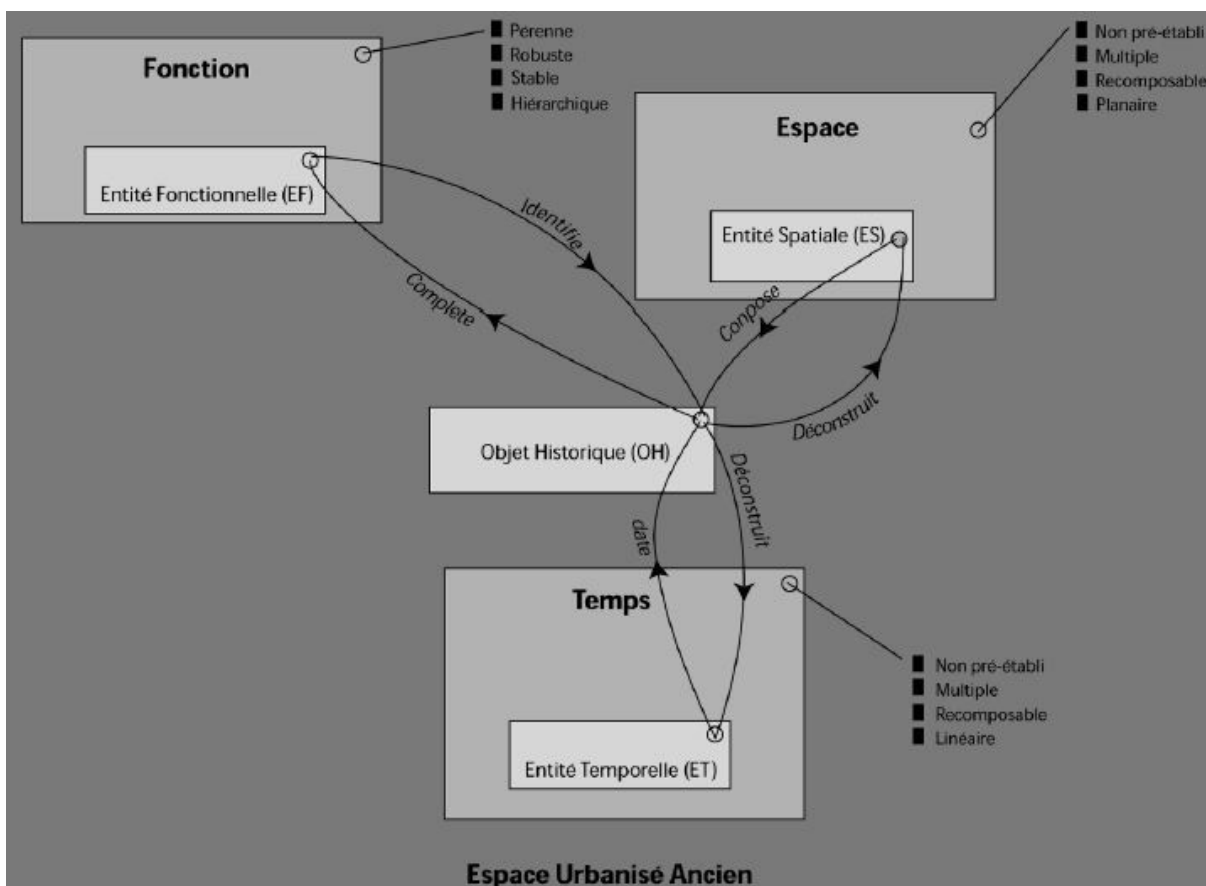


Figure V : Le système « espace urbanisé ancien » (schéma construit selon la méthode HBDS) (Rodier et Saligny, 2010 : § 46).

#### - Interprétation et entité fonctionnelle (EF)

D'après le modèle OH\_FET, la fonction est définie comme pérenne, stable et robuste (Rodier et Saligny, 2010 : § 18). Elle est composée d'entités fonctionnelles destinées à identifier et interpréter les OH. Les entités fonctionnelles sont construites " lors de la première étape d'élaboration de la documentation de référence consacrée à la définition et à la formalisation des données historiques " (Rodier et Saligny, 2010 : § 47). Ces renseignements proviennent, dans le cadre de la topographie urbaine, de trois sources principales définies précédemment : les éléments

matériels, enfouis ou en élévation ; les mentions textuelles ; les représentations iconographiques (cf. chapitre 2 et 3.1.).

L'interprétation fonctionnelle doit, pour chaque élément matériel, être définie selon deux niveaux : la valeur d'usage et la valeur urbaine. Cette interprétation à deux niveaux résulte du changement d'échelle. De ce fait, la valeur d'usage " vaut pour les analyses de microéchelle à mésoéchelle, de la parcelle à l'îlot, à la rue ou au quartier et la valeur urbaine pour les analyses de mésoéchelle, le quartier, à macro-échelle, la ville dans son ensemble " (Galinié *et al.*, 2004 : 226).

Des regroupements fonctionnels ont été réalisés par certains chercheurs pour déterminer la fonction d'un élément matériel. Ainsi, la majorité des travaux relatifs à la topographie urbaine, et principalement des travaux réalisés au Laboratoire Archéologie et Territoires, ont utilisé la grille d'analyse du Centre national d'Archéologie Urbaine (Tab. II). Néanmoins, cette grille peut être modifiée selon les problématiques posées. Ainsi, Émeline Marot, dans sa thèse sur l'*Architecture civile et [la] formation du tissu urbain de Châteauneuf (Tours) du 10<sup>e</sup> au 14<sup>e</sup> siècle*, a ajouté un niveau d'analyse supplémentaire : la valeur fonctionnelle qu'elle qualifie de descripteurs fonctionnels plus précis et plus pertinents pour l'analyse spatiale (Marot, 2013 : 202-203).

<p><b>1. Voirie, aménagements</b></p> <p>11. voies, rues  12. espaces libres  13. aménagement des berges  14. aménagements du relief  15. franchissements  16. adductions d'eau  17. collecteurs, évacuations  18. monuments, vestiges  19. édifice monumental indéterminé</p> <p><b>2. Structures défensives et militaires</b></p> <p>21. système défensif urbain  22. structures fortifiées  23. garnisons, casernements</p> <p><b>3. Constructions civiles</b></p> <p>31. espaces publics  32. pouvoir civil, justice  33. éducation, culture  34. santé  35. spectacles, sports  36. bains, thermes  37. habitat privé</p> <p><b>4. Édifices religieux</b></p> <p>41. cultes païens  42. édifices cultuels catholiques  43. bâtiments conventuels ou monastiques  44. bâtiments ecclésiastiques  45. cultes autres que catholiques  46. églises paroissiales</p>	<p><b>5. Lieux d'inhumation</b></p> <p>51. aire funéraire  52. cimetière paroissial  53. lieu d'inhumation particulier</p> <p><b>6. Lieux de commerce, artisanat, production</b></p> <p>61. commerce, échanges, boutiques  62. artisanat, ateliers  63. agriculture, élevage  64. manufacture, établissement industriel  65. extraction, carrières</p> <p><b>7. Formations naturelles</b></p> <p>71. littoral  72. cours d'eau (alluvions)  73. marécage  74. colluvionnements</p> <p><b>8. Autres</b></p> <p>81. indéterminé  82. absence d'occupation attestée  83. abandon</p> <p><b>9. Hors urbain</b></p> <p>91. établissement complexe sans caractère urbain  92. structure périphérique</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Tableau II : Grille d'analyse du Centre national d'Archéologie Urbaine.**

En topographie urbaine, l'entité fonctionnelle est le niveau pertinent d'enregistrement des données facilitant l'analyse de l'organisation urbaine et ses transformations. Elle doit être nécessairement définie avant de commencer toute étude. L'entité fonctionnelle répond à plusieurs principes :

- l'EF est une occurrence du thésaurus ;
- la fonction de l'OH est définie par une seul EF ;
- une EF peut être sollicitée par plusieurs OH.

Le Schéma Conceptuel de Données retenu pour la fonction est celui du thésaurus hiérarchisé (Rodier et Saligny, 2010 : § 51) (Fig. VI).



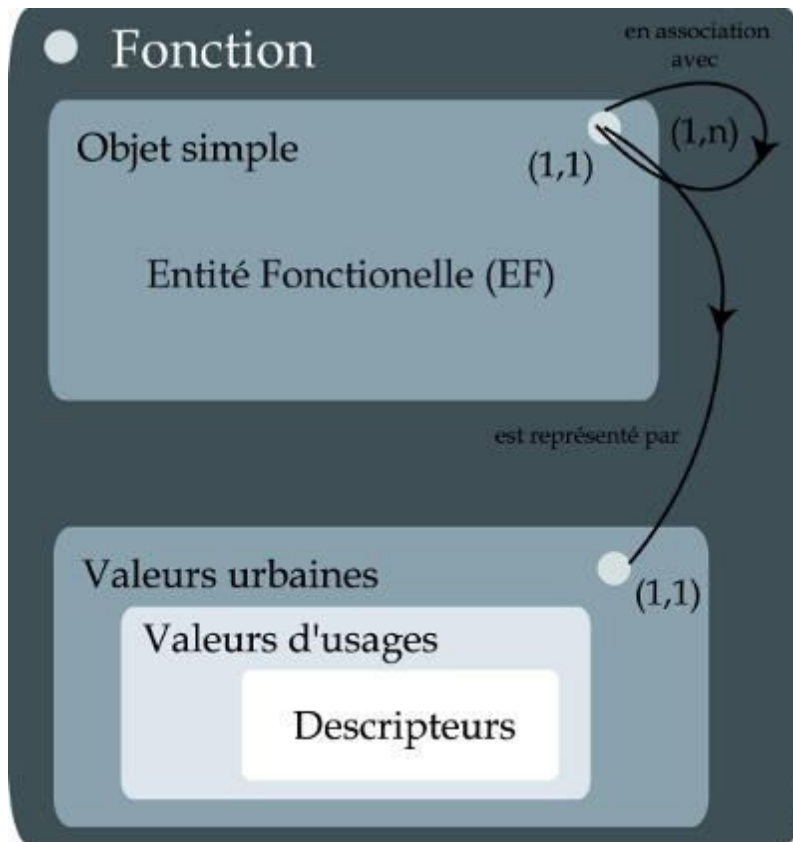


Figure VI : Schéma conceptuel de données de la Fonction (Rodier et Saligny, 2010 : § 51).

L'entité fonctionnelle est un tout, c'est-à-dire qu'elle correspond à un édifice et non à une structure ou à un objet architectural. L'entité fonctionnelle peut être une maison mais non une pièce ou un mur, une église mais pas la nef. Une EF peut faire partie d'une structure urbaine linéaire comme la voirie ou les systèmes défensifs. Dans ce cas, l'EF peut être un tronçon de mur assimilé à une portion de rempart qui est connu par les sources planimétriques. Le tronçon constitue alors une EF appartenant à une Entité Fonctionnelle Composite (EFC) qui n'est autre que le rempart dans sa totalité. L'entité fonctionnelle peut également faire partie d'un Ensemble urbain (EU). Une maison de chanoines (EF) peut faire partie d'un quartier canonial (EU). Une EFC comprend des éléments de même nature ou remplissant une même fonction alors qu'un EU est constitué d'éléments de nature différente à fonction multiple (Galinié *et al.*, 2004 : 227).

## - Modéliser l'information spatiale

Les entités spatiales sont les unités élémentaires constitutives de l'espace et également des objets simples limités à une géométrie localisée. Elles s'inscrivent dans un graphe planaire topologique sans isthme permettant d'éviter la redondance géométrique. Le raisonnement est fondé sur les types de modifications d'un lieu dans le temps, regroupés en trois catégories : modifications thématiques, spatiales et temporelles (Rodier et Saligny, 2011 : 51) (Fig. VII).

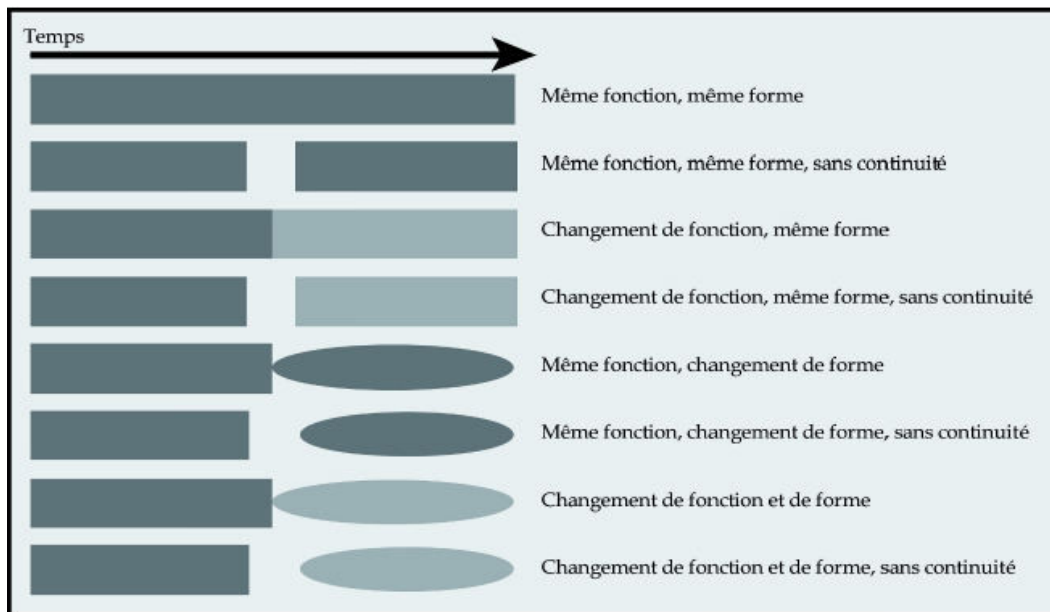


Figure VII : Types de modification d'un lieu dans le temps (Rodier et Saligny, 2011 : 51).

La création des ES dépend de la définition préalable des OH. Le principe retenu pour les études sur la topographie urbaine est le suivant : " en un lieu donné, il ne peut y avoir qu'une et une seule ES mais elle peut être utile à autant d'OH que nécessaire " (Rodier et Saligny, 2010 : § 53). Le découpage, par l'accumulation des OH, définit les ES (Rodier et Saligny, 2011 : 53). Une ES n'a pas de sens historique en elle-même mais elle résulte des changements spatiaux observés dans un lieu. L'espace est continu et limité par la définition d'une zone d'étude. En l'absence d'ES, il contient des vides, c'est-à-dire des espaces vacants.

La méthode consiste à déconstruire l'information spatiale même si cela peut entraver la perception synthétique que l'on peut avoir d'un lieu (Fig. VIII). Les ES ne sont pas définies par leur fonction : elles sont donc le résultat de transformations morphologiques subies par un lieu. Un

lieu est donc découpé en objets spatiaux non déterminés par leur datation ou leur fonction. En somme, les entités spatiales correspondent à des " réalités physiques, à des formes bien localisées qui prendront une signification historique détaillée grâce à leurs associations spatiotemporelles successives pour composer des OH " (Rodier et Saligny, 2011 : 53).

À l'instar des EF, les relations entre l'OH et l'ES sont fondées sur des principes fondamentaux :

- une ES ou une association d'ES définit un OH à un moment donné ;
- un OH peut être composé d'une ou plusieurs ES ;
- une ES peut appartenir à un ou plusieurs OH.

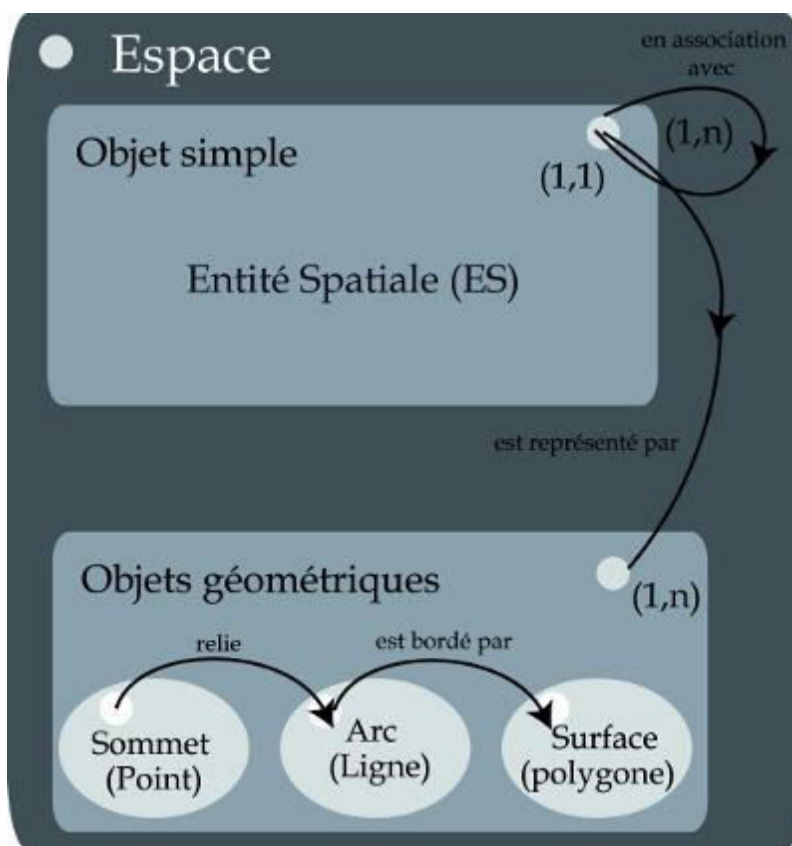


Figure VIII : Schéma conceptuel de données pour l'Espace (Rodier et Saligny, 2011 : 52).

Cette modélisation a été testée à plusieurs reprises et il en ressort un schéma exemplaire au sens où il illustre la pertinence de la modélisation. Cet exemple représente une succession de transformations telles qu'il en existe dans de nombreuses villes de France (Fig. IX). La colonne de gauche présente une structure sans modélisation de l'information spatiale alors que la colonne de

droite représente une structure spatiale avec modélisation de l'information. Le premier cas démontre que la géométrie est redondante : en effet, dès que l'OH change – que ce soit au niveau spatial, temporel ou fonctionnel –, une nouvelle géométrie est créée. Or à droite, les ES sont construits à partir de la soustraction de l'ensemble des OH caractérisés sur ce lieu. Ces ES sont anhistorique, c'est-à-dire que prises isolément, elles n'ont aucun sens spatial. Néanmoins, par le jeu des relations spatiales et attributaires, les ES contribuent à l'élaboration d'un ou plusieurs OH (Rodier *et al.*, 2011 : 53).

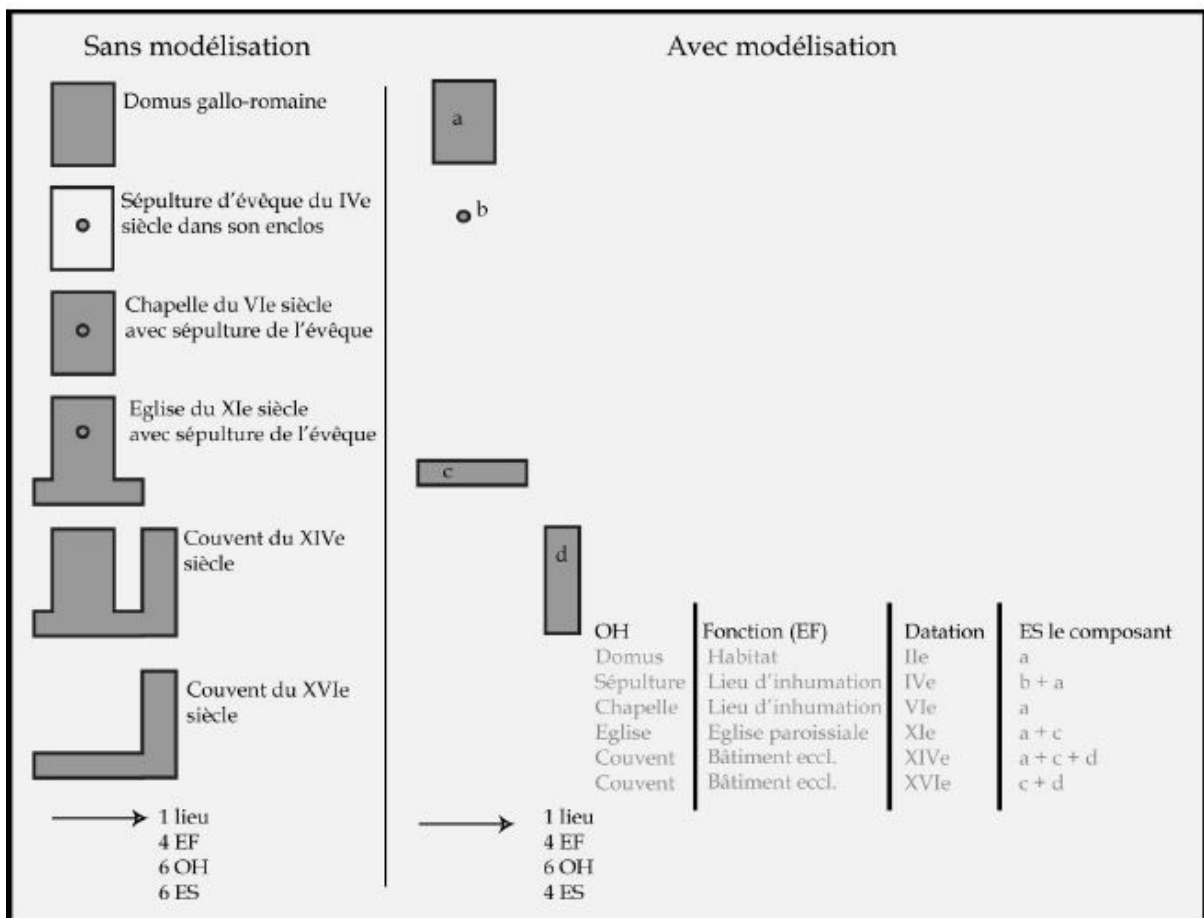


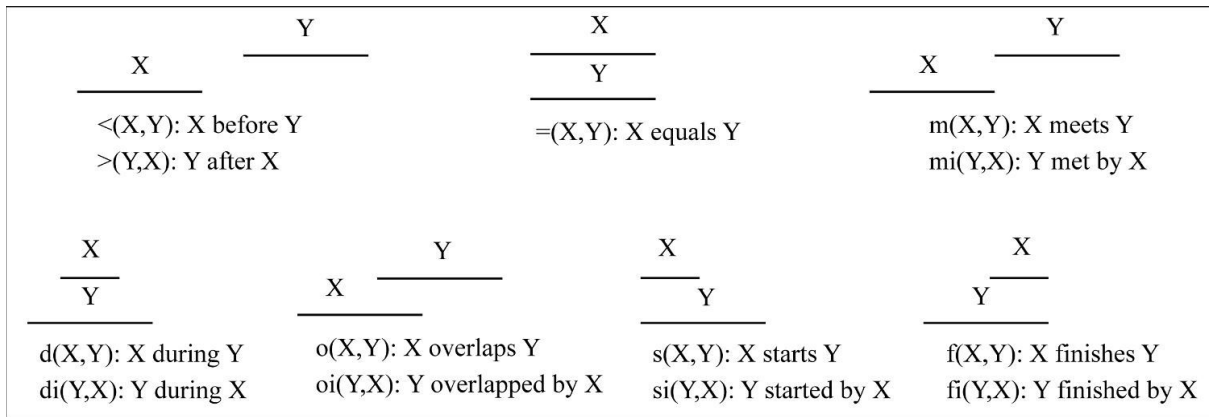
Figure IX : Exemple de conversion d'OH en ES (Rodier et Saligny, 2011 : 52).

### - Définir le temps : les entités temporelles (ET)

La définition du temps est, dans toute étude relative à l'histoire, un élément capital. Le temps ne peut être mobilisé seul mais il apparaît dans la modélisation comme paramètre des dimensions

fonctionnelles et spatiales. Le temps est donc une dimension à part entière. À cette fin, il est nécessaire de déterminer une entité temporelle (ET) " neutre comme la plus petite partie du temps utile à la datation du phénomène étudié " (Rodier et Saligny, 2010 : § 62).

La modélisation du temps, conceptualisée par Xavier Rodier et Laure Saligny, est fondée sur les travaux de James Allen. En 1983, l'informaticien James Allen propose une approche pour une représentation des événements temporels fondée sur la prise en considération d'une information qualitative. La démarche d'Allen vise à représenter les positions relatives d'événements en matière d'intervalles plutôt qu'en se remettant aux instants (Denis, 2016 : 224). À partir de ce postulat, Allen a recensé de manière systématique les treize relations possibles, mutuellement exclusives, que peuvent entretenir deux événements distribués dans la durée (Allen, 1983) (Fig. X).



**Figure X : Les relations d'Allen pour le temps (Rodier et Saligny, 2010 : § 63).**

Pour la modélisation OH\_FET, seules quatre relations, caractérisées par la non-redondance, sont retenues :

- $<(X, Y) : X \text{ before } Y$  (X est avant Y)  $>(Y, X): Y \text{ after } X$  (Y est après X)
- $m(X, Y) : X \text{ meets } Y$  (X joint Y)
- $mi(Y, X) : Y \text{ met by } X$  (Y est joint par X)

Les redondances de temps éliminées, les notions de durée, siècle ou période, peuvent être recomposées. Les entités temporelles, comme les entités spatiales, n'ont aucune interprétation historique. La durée et le nombre d'ET pour une période déterminent une fréquence. La détermination des ET permet d'analyser les rythmes (Rodier et Saligny, 2010 : § 65).

La création des ET dépend de la définition préalable des OH sans découpage *a priori* du temps. Ainsi, les ET sont définies par l'accumulation entre elles des durées des OH (Lefebvre *et al.*, 2011 : 253). Il ne peut y avoir qu'une et une seule ET pour un instant donné mais celle-ci peut être utile à autant d'objets historiques que nécessaire. La durée de l'ET n'a pas de sens fonctionnel ou interprétatif, elle résulte uniquement des changements temporels observés (Rodier et Saligny, 2010 : § 66) (Fig. XI et XII).

L'ET peut être assimilée à la notion de date mais, dans le cadre de cette modélisation, elle est associée à un espace ou à une dimension composée des ET représentées par des dates et des intervalles. Pour construire des OH, il est nécessaire de déconstruire – à l'image des autres entités – le temps en autant d'ET que nécessaire.

Objets Historiques définis par fonction / espace / temps																					
découpage et identification des entités temporelles																					
relations	<table border="0"> <tbody> <tr> <td>1 - A</td> <td>4 - A</td> <td>5 - C</td> <td>7 - C</td> <td>10 - D</td> </tr> <tr> <td>2 - A</td> <td>4 - C</td> <td>6 - A</td> <td>8 - C</td> <td>11 - D</td> </tr> <tr> <td>3 - A</td> <td>5 - A</td> <td>6 - C</td> <td>9 - C</td> <td>12 - D</td> </tr> <tr> <td>3 - C</td> <td>5 - B</td> <td>7 - A</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	1 - A	4 - A	5 - C	7 - C	10 - D	2 - A	4 - C	6 - A	8 - C	11 - D	3 - A	5 - A	6 - C	9 - C	12 - D	3 - C	5 - B	7 - A		
1 - A	4 - A	5 - C	7 - C	10 - D																	
2 - A	4 - C	6 - A	8 - C	11 - D																	
3 - A	5 - A	6 - C	9 - C	12 - D																	
3 - C	5 - B	7 - A																			
mise en place de combinaisons	$A = 1 + 2 + 3 + 4 + 5 + 6 + 7$ $B = 5$ $C = 3 + 4 + 5 + 6 + 7 + 8 + 9$ $D = 10 + 11 + 12$																				

Figure XI : Conversion des OH en ET (Rodier et Saligny, 2010 : § 65).

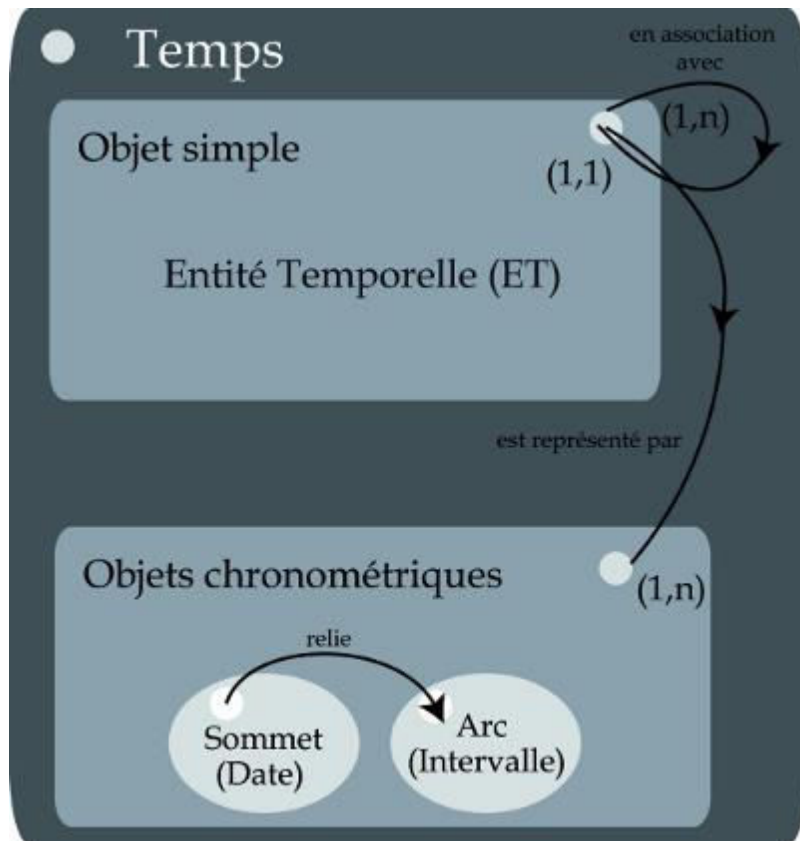


Figure XII : Schéma conceptuel de données pour le Temps (Rodier et Saligny, 2010 : § 67).

La quantité et la nature des renseignements tirés de la documentation écrite, matérielle et iconographique rendent nécessaires la structuration et la formalisation des données. Le modèle OH\_FET a été mis en place pour répondre à ce besoin : il permet de modéliser les informations afin de pouvoir les intégrer dans un système d'information géographique. En outre, cette modélisation facilite l'analyse des transformations urbaines. Il semblait important de poser les principes de cette modélisation, théorisée par Xavier Rodier et Laure Saligny, puisqu'elle permet de comprendre la démarche entreprise dans une partie des travaux sur la fabrique urbaine et plus largement la démarche adoptée pour créer les diverses couches d'informations du système d'information géographique. Néanmoins, d'autres méthodes tout aussi pertinentes de constitution d'un système d'information géographique ont été élaborées ces dernières années : c'est par exemple le cas du programme ALPAGE dont l'objectif était de mettre en place des outils de travail mutualisés STIC-SHS afin de développer les recherches sur l'espace urbain parisien. Pour ce faire, les chercheurs attachés au programme élaborent un système d'information géographique

comprenant des couches cadastrales et historiques : topographie urbaine, les activités socio-économiques, les espaces de pouvoir, les vestiges archéologiques, les dynamiques environnementales, le tissu urbain ancien, Paris en 1380, les plans Vasserot et les données attachées et les cartes anciennes<sup>155</sup>. En somme, les méthodes varient selon les équipes de recherche, mais également selon les problématiques adoptées. Reprendre un modèle comme tel n'est pas pertinent : il est primordial de l'adapter au sujet et à des problématiques spécifiques. Ainsi, si les transformations urbaines sont abordées, par la nature même du sujet, dans notre étude, l'objet principal reste le rôle des communautés religieuses ce qui a mené à adapter la méthode mise en place au LAT.

### **3.3. L'élaboration du système d'information géographique de Rouen : choix méthodologiques**

L'espace urbain de Rouen, comprenant de nombreuses communautés religieuses au Moyen Âge, est particulièrement bien documenté par les textes, par les sources iconographiques ainsi que par les sources matérielles. La problématique principale était de comprendre la manière dont les communautés religieuses ont modifié l'espace urbain : l'insertion dans le système d'information géographique des données relatives à leur enclos ainsi qu'à leurs édifices (église, bâtiments communautaires) paraissait prioritaire. Néanmoins, ces communautés ne s'installent pas dans un espace vierge ou dans une zone *non aedificandi* : elles s'établissent, selon les cas, dans un tissu urbain particulièrement développé, comprenant des rues, des îlots d'habitation, des monuments civils et un système défensif. En raison de l'interaction permanente des communautés avec cet espace, ces éléments devaient, en partie, faire l'objet d'une représentation, peut-être moins précise, dans le système d'information géographique. Outre les éléments liés à l'occupation humaine, les éléments hydrauliques (fleuves, rivières) ont également été insérés. Le fond de plan de référence de ce système d'information géographique est le cadastre de 1827 géoréférencé entre 2011 et début 2014 (cf. 3.1.2.).

---

<sup>155</sup> La plateforme cartographique est mise à disposition en ligne sur le site suivant : [http://mapd.sig.huma-num.fr/alpage\\_public/flash/](http://mapd.sig.huma-num.fr/alpage_public/flash/). Le groupe ALPAGE a publié un ouvrage, *Paris de parcelles en pixels*, dans lequel est expliquée la méthodologie adoptée (Noizet *et al.*, 2013a). Les articles relatifs à ce projet abordent tant les questions méthodologiques que les aspects historiques. Ils sont tous répertoriés sur le site du programme ALPAGE : <http://alpage.huma-num.fr/fr/frdocumentation>.



Malgré ces informations, je ne propose pas ici une restitution de la ville de Rouen au Moyen Âge : la densité du bâti à cette période est importante et pourra être restituée uniquement dans le cadre d'un programme de recherche regroupant plusieurs chercheurs. Toutefois, j'espère que le système d'information géographique constitué durant ces années de thèse servira aux futures études sur l'espace urbain rouennais.

Afin de réaliser ce système d'information géographique, je me suis inspirée du modèle OH\_FET présenté ci-dessus (cf. 3.2.). Cette méthode est, je pense, pertinente à l'échelle de la ville et il est indéniable que chaque objet est défini par sa fonction, sa localisation et sa datation<sup>156</sup>. Malgré cette réflexion, le système d'information géographique sur l'espace urbain rouennais reste le fruit d'une démarche adaptée aux sources disponibles et aux compétences personnelles.

### ***3.3.1. La modélisation du tissu urbain***

L'analyse spatiale de la ville nécessite la compréhension des éléments constitutifs du tissu urbain (rues, parcelles, bâti) afin de définir la nature des informations recueillies, mais également d'appréhender les relations que chaque élément entretient avec les autres, dans l'espace et dans le temps (Marot, 2013 : 198). La méthode d'analyse employée est similaire à celle adoptée pour l'élaboration du système d'information géographique appelé ToToPI (Topographie de Tours Pré-Industriel) (Galinié et Rodier, 2002 ; Rodier *et al.*, 2009).

#### **- Les éléments constitutifs de l'espace urbain**

La méthode d'analyse peut être définie en plusieurs étapes. La première étape est le récolement de la documentation d'ordre matériel (architectural et archéologique), textuel (sources écrites et bibliographie) et iconographique (vues et plans) chacune devant être analysée et faire l'objet d'une critique interne (cf. chapitre 2 et 3.1).

La deuxième étape s'apparente au traitement des données en prenant en compte la diversité des sources. Les analyses réalisées pour chaque communauté religieuse sont intégrées à cette étape. En

---

<sup>156</sup> Le modèle OH\_FET a été conceptualisé au Laboratoire Archéologie et Territoire qui est mon second laboratoire de rattachement. La réflexion sur la constitution du système d'information géographique s'est enrichie de quelques conseils donnés par Gaël Simon et Émeline Marot que je remercie vivement.

outre, les autres aspects de la ville doivent être étudiés : il s'agit principalement du contexte topographique et historique.

La dernière étape consiste dans l'intégration des données dans le système d'information géographique. Le tissu urbain est constitué d'éléments complémentaires pouvant être individualisés et hiérarchisés (Marot, 2013 : 200). Ainsi, le maillage urbain confronte deux types d'espace :

- premièrement, l'espace public défini ici comme l'ensemble des espaces de passage et de rassemblement à l'usage de tous. Plus simplement, cet espace est accessible à tous les habitants de la ville.
- deuxièmement, l'espace privé, défini comme l'ensemble des espaces appartenant à un particulier. L'accès de cet espace est donc restreint.

L'espace dit public comprend la voirie, matérialisée par les rues et les places mais également le système défensif composé de l'enceinte urbaine et des fossés. Au contraire, l'espace dit privé comprend les parcelles sur lesquelles sont construits des maisons ou des hôtels particuliers mais également des éléments plus remarquables du tissu urbain telles les églises. Ces éléments se combinent avec des éléments constituants relevant davantage de l'immatériel comme les fiefs urbains ou les paroisses.

Ces éléments constituants ne sont pas insérés dans le système d'information géographique selon cette catégorisation. Comme nous l'avons vu précédemment (cf. 3.2.), la prise en compte d'une quantité importante de sources – caractérisées par leur variété – permet de proposer une modélisation pertinente pour l'analyse spatiale, en lien avec d'autres données, que celles-ci soient sociales, politiques ou économiques. Il est nécessaire de déterminer une unité d'étude et une échelle d'analyse pertinentes afin de pouvoir répondre aux problématiques posées.

#### - **Modélisation des éléments constituants**

Les objets les plus étendus sont les ensembles urbains (EU), constituant le maillage administratif, judiciaire ou religieux de l'espace tels les fiefs ou les paroisses. Un quartier ou un lotissement planifié peuvent être considérés comme des ensembles urbains.

La ville comprend des éléments plus petits appelés les Objets Historiques correspondant à l'unité d'analyse la plus petite significative à l'échelle de la ville. Néanmoins, cet OH doit être

adapté à l'objet d'étude selon l'échelle d'analyse choisie. Dans le cas présent, l'échelle d'analyse pouvant varier de la ville au monastère et à son environnement, l'Objet Historique est un regroupement d'éléments. Cet Objet Historique est défini par sa fonction, sa datation et sa localisation. Le sujet s'intéressant principalement à l'aspect religieux et l'objet historique étant plus étendu que dans la définition initiale, il a été nécessaire de constituer une grille d'analyse spécifique permettant de mettre en avant le caractère religieux : cette grille, restreinte, comprend les objets représentés dans le système d'information géographique.

Un deuxième niveau d'analyse est déterminé pour décrire la diversité des éléments urbains. Ces éléments constitutifs correspondent à une division spatiale et fonctionnelle des Objets Historiques et répondent aux mêmes exigences de la triade de Peuquet dans laquelle la fonction, la localisation et la datation doivent être définies (Marot, 2013 : 202). Une nouvelle EC est créée si l'une de ces trois fonctions est modifiée. Ce type d'élément a été défini par Émeline Marot comme " formant les espaces bâtis ou non bâtis au sein d'une parcelle (corps de bâtiment, cour, jardin, passage) et correspondant à des divisions des Objets Historiques plus étendus comme les rues ou les enceintes (tronçons de courtine ou de fossé, tour d'enceinte, tronçon de rue) " (Marot, 2013 : 202). Lorsque le degré de précision est suffisant, les Éléments Constitutifs sont représentés par des polygones. Néanmoins, l'utilisation de points (portes d'enceintes) ou de lignes (murailles) peut être choisie lorsque le degré de fiabilité est moindre. La fonction de ces éléments constitutifs est en partie déterminée par les grilles d'analyse du Centre national d'Archéologie Urbaine (Tab. II.). À l'image des OH, il a fallu adapter cette grille à l'étude des communautés religieuses. En effet, les descripteurs utilisés pour les Éléments Constitutifs correspondent aux deux niveaux du thésaurus du CNAU (valeurs urbaines, valeurs d'usage) auquel il a été nécessaire d'ajouter des valeurs fonctionnelles, conceptualisées par Bastien Lefebvre et Émeline Marot (Lefebvre, 2008 : 138-140 ; Marot, 2013 : 203). Ces éléments constitutifs sont déterminés dans le cadre des entités spécifiques religieuses puisque nous n'avons pu descendre à cette échelle d'analyse dans le cas de l'habitat. Une nouvelle grille d'analyse, prenant en compte les valeurs fonctionnelles, a été déterminée pour ces études (Tab. III et IV).

Valeur fonctionnelle	Code
Basilique	1
Bâtiment communautaire	2
Bâtiment résidentiel	3
Chapelle	4
Cimetière (autre)	5
Cimetière conventuel	6
Cimetière paroissial	7
Dépendances	8
Église à fonction indéterminée	9
Église abbatiale	10
Église cathédrale	11
Église collégiale	12
Église conventuelle	13
Église paroissiale	14
Église priorale	15

**Tableau III : Liste des valeurs fonctionnelles et codes correspondants.**

Objet	Valeurs urbaines	Valeurs d'usage	Valeurs fonctionnelles
Cimetière	Lieu d'inhumation (5)	Cimetière (52)	Cimetière (autre) (5)
			Cimetière attaché à une communauté (6)
			Cimetière paroissial (7)
Corps de bâtiments	Edifices religieux (4)	Bâtiments conventuels et monastiques (43)	Bâtiment communautaire (2)
			Bâtiment résidentiel (3)
			Dépendances (8)
Église	Edifices religieux (4)	Édifices culturels catholiques (42)	Basilique (1)
			Chapelle (4)
			Église à fonction indéterminée (9)
			Église abbatiale (10)
			Église cathédrale (11)
			Église collégiale (12)
			Église conventuelle (13)
		Église priorale (15)	
Églises paroissiales (46)	Église paroissiale (14)		

**Tableau IV : Correspondance des valeurs fonctionnelles définies pour les Éléments Constitutifs avec les valeurs urbaines et valeurs d'usage définies par le CNAU.**

### 3.3.2. Définition des éléments constitutants : de l'ensemble urbain à l'élément constitutif

Le système d'information géographique est constitué de fichiers de forme correspondant aux éléments du tissu urbain emboîtés et hiérarchisés (EU, OH, EC). Ces fichiers comportent des données spatiales – matérialisées par des points, des polygones ou des lignes – désignées par un identifiant unique.

Chaque fichier est renseigné par un nom, une fonction définie par les grilles d'analyse définies ci-dessus, des dates d'apparition et de disparition, associées à des indices de fiabilité, des références bibliographiques et des indices de fiabilité graphique et de restitution. Les indices de fiabilité de la fonction, de la datation et de la localisation ont été déterminés par Émeline Marot : c'est cet indice de fiabilité qui a été utilisé dans le cadre de cette étude (Marot, 2013 : 205) (Tab. V).

catégorie d'objets	type d'indice	0	1	2	3	4
Objets Historiques (OH)	localisation	/	emprise assurée	emprise en partie incertaine	emprise hypothétique	/
	date d'apparition	/	date exacte	datation au quart de siècle	datation au siècle	Datation à deux siècles
	date de disparition	/	date exacte	datation au quart de siècle	datation au siècle	Datation à deux siècles
Éléments Constitutifs (EC)	localisation	/	localisation assurée (bâtiment conservé)	localisation moyenne (quelques murs assurés)	localisation imprécise (à l'échelle de la parcelle)	/
	date d'apparition	/	date exacte	datation au quart de siècle	datation au siècle	Datation à deux siècles
	date de disparition	/	date exacte	datation au quart de siècle	datation au siècle	Datation à deux siècles

**Tableau V : Indices de fiabilité utilisés pour chaque catégorie d'objet dans le système d'information géographique déterminé par Émeline Marot (Marot, 2013 : 205).**

## - Définir les ensembles urbains (EU)

Les ensembles urbains correspondent à l'appropriation du sol. Cette dernière apparaît comme un facteur déterminant, une clé de lecture pertinente pour comprendre les interactions entre les communautés religieuses et l'espace urbain.

Dans les sociétés médiévale et moderne, l'appropriation du sol se manifestait par un enchâssement des territoires et des possessions (Boucheron *et al.*, 2011 : 101). Ces territoires étaient formés soit sous l'autorité d'un acteur religieux, soit sous celle d'un acteur laïque. Néanmoins, certains territoires étaient, par leur nature, spécifiquement religieux : tel est le cas des paroisses, premier objet à avoir été modélisé. La formation des paroisses est un processus de plus en plus étudié par les chercheurs, que ce soit dans les espaces ruraux (Iogna-Prat et Zadora-Rio, 2005; Zadora-Rio, 2008, 2005) que dans les espaces urbains (Comte et Grémois, 2005 ; Noizet, 2005). Les paroisses urbaines sont mal identifiées avant le 13<sup>e</sup> siècle dans les grandes agglomérations du royaume de France. La délimitation des paroisses est connue dans le cas de Rouen pour la période moderne et il est difficile de restituer le maillage pour la fin du Moyen Âge. Néanmoins, les conflits sur les limites paroissiales démontrent qu'elles n'étaient pas fixes : elles pouvaient être déplacées à cause de procès engagés sur ces limites. Malgré ces variations, les modifications des limites paroissiales étaient certainement minimales. Dans le cas de Rouen, la suppression de la paroisse Saint-Clément vers le milieu du 13<sup>e</sup> siècle constitue un changement majeur dans le tissu paroissial mais c'est le seul cas de suppression définitive d'une paroisse jusqu'à la fin du 18<sup>e</sup> siècle. L'évaluation de la fiabilité des informations relatives aux paroisses paraît donc particulièrement importante dans ce cadre : les tracés des paroisses, principalement celui de la paroisse Saint-Clément supprimée vers le milieu du 13<sup>e</sup> siècle, restent hypothétiques. De même, dater l'apparition des paroisses s'est révélé être une recherche complexe : la mention d'une église au 11<sup>e</sup> ou au 12<sup>e</sup> siècle, paroisse dans les siècles suivants, est-elle assimilable à l'apparition du territoire paroissial ? Le postulat adopté dans cette étude, sauf cas particulier, est que l'entité paroissiale apparaît lorsqu'elle est citée comme *parrochia* dans les textes. La fiabilité est encore une fois, dans ce cas, particulièrement nécessaire. Ainsi, la restitution des paroisses sur le système d'information géographique impliquait de signaler le caractère hypothétique de certains tracés ou de certaines datations.

La propriété du sol dans la société médiévale est complexe à définir. La plupart des biens fonciers existent sous la forme de tenures nobles ou roturières où se superposent les droits du concédant et ceux du concessionnaire (Simon, 2015 : 176). Plusieurs propriétés simultanées sur un immeuble correspondent chacune à une utilité particulière (Veillon, 2011). On distingue, dans le cas des biens immobiliers, deux types de propriétés : la propriété éminente et la propriété utile pouvant appartenir au même individu mais le plus souvent à deux personnes différentes (Roux, 1990 : 246). La propriété éminente ou directe revient au seigneur qui n'exploite pas directement son domaine alors que la propriété utile est possédée par le tenancier. Ce dernier dispose de l'usufruit de la propriété, qu'il peut louer et léguer à ses enfants ou vendre contre une compensation financière. En échange de cette concession, le seigneur perçoit du tenancier un cens constitué de redevances en argent ou en nature et peut l'obliger à utiliser le moulin et le four banal (Simon, 2015 : 176). Le seigneur possède dans et hors la ville plusieurs parcelles formant un fief. Les fiefs sont, dans le cas de Rouen où le statut du sol est flou au Moyen Âge, difficiles à localiser et donc à modéliser (cf. 14.2.2.). Seuls certains fiefs ecclésiastiques ont pu être représentés grâce à la documentation écrite mentionnant spécifiquement les limites du fief. La propriété au Moyen Âge se manifestait également dans la possession de rentes foncières ou de biens immobiliers. Au 15<sup>e</sup> siècle, les communautés religieuses disposaient de nombreuses rentes disséminées au sein d'une ville, d'une région ou d'un pays. Dans le cas des études urbaines, cette dispersion ne peut être appréhendée avec précision. De ce fait, l'évaluation du patrimoine d'un monastère ou d'un couvent pouvait uniquement être réalisée à l'échelle de la paroisse.

Le dernier ensemble urbain à être modélisé est le bourg formé autour de l'abbaye de Saint-Ouen. La formation de ce bourg a fait l'objet de plusieurs hypothèses puisqu'aucun acte ne fait état de sa fondation ou n'apporte de limites à cette entité.

### **- Les Objets Historiques et les Éléments Constitutifs**

L'Objet Historique est déterminé comme " tout élément topographique ayant un sens à l'échelle de la ville " (Simon, 2015 : 176). Il correspond à un regroupement de structures, appelées Éléments Constitutifs, à un moment donné dans un but fonctionnel précis. Si l'Élément Constitutif correspond à une maison ou à une cour, l'Objet Historique, lui, regroupe ces éléments pour une durée précise et dans un but particulier. L'Objet Historique est donc, dans ce cas, assimilé à une

parcelle. Une parcelle renfermant une maison et une cour renvoie à la fonction d'habitat définie dans la grille du CNAU. Dans le cas des établissements religieux, l'Objet Historique est l'enclos regroupant tous les bâtiments permettant l'autarcie des moines ou servant de lieu de vie spécifique aux frères mendiants. Cet enclos est, en règle générale, délimité du reste de l'espace urbain par une enceinte conventuelle. Une nouvelle grille d'analyse a été mise en place pour les entités religieuses (Tab. VI). Cette création était nécessaire pour rendre compte de la multiplicité des observances religieuses présentes à Rouen : l'enclos des moines n'est pas celui des Mendiants.

Valeur urbaine	Valeur d'usage
Enclos d'un établissement régulier (1)	Enclos monastique (11)
	Enclos " érémitique " (12)
	Enclos mendiant (13)
	Enclos canonial (14)
	Ensemble religieux non chrétien (15)
	Hôpitaux (16)
Structures défensives et militaires (2)	Système défensif urbain (21)
	Structures fortifiées (22)
	Garnison, casernement (23)
Constructions civiles (3)	Espaces publics (31)
	Pouvoir civil, justice (32)
	Habitat privé (33)
Voirie, aménagement (4)	Voies, rues (41)
	Espaces libres (42)
	Aménagement des berges (43)
	Aménagement du relief (44)
	Franchissements (45)
	Adductions d'eau (46)
Formations naturelles (5)	Littoral (51)
	Cours d'eau (52)
	Marécage (53)
	Colluvionnements (54)

**Tableau VI : Grille d'analyse fonctionnelle des OH.**

Les Objets Historiques subissent des modifications d'ordre spatial dans la mesure où leur emprise change dans le temps. Chaque changement d'emprise, à une date donnée, conduit à la création d'un nouvel objet. Les monastères et couvents rouennais ont, de leur fondation à leur



disparition, connu des transformations souvent caractérisées par des agrandissements successifs atteignant, à la fin du Moyen Âge, leur extension maximum à quelques variations près. Les sources textuelles sont les seules à nous renseigner sur l'agrandissement de ces enclos et plus spécifiquement sur la constitution et l'agrandissement de celui des frères mendiants. L'imprécision de la localisation dans la documentation textuelle amène à une certaine prudence : les parcelles et le bâti ne sont pas, avant le 13<sup>e</sup> siècle, les mêmes que sur le cadastre de 1827. Les noms de rues apparaissent comme la seule indication spatiale exploitable : elles permettent de connaître de quel côté l'extension est réalisée. Malgré cela, certains agrandissements modélisés restent le résultat d'une réflexion fondée sur des sources textuelles aux informations spatiales peu précises.

Les Éléments Constitutifs sont définis par Gaël Simon comme " toutes les constructions édifiées par l'homme afin de vivre " (Simon, 2015 : 178). Gaël Simon rapproche cette notion au fait d'habiter ou de vivre dans une structure précise. Pour cette modélisation, il réalise un thésaurus de valeurs fonctionnelles capable de cerner en une quarantaine d'items les différentes réalités matérielles urbaines. Ainsi, " le logis de l'abbé, considéré comme un élément de l'abbaye tant que l'abbé continue de l'habiter, ne changera pas de fonction quand il sera loué à un laïc, il s'agira toujours d'un logis, il en est de même de la cour et du jardin associé " (Simon, 2015 : 178). Or, comme je l'ai dit plus haut, la démarche adoptée est de s'adapter à l'élément religieux et donc de créer des valeurs fonctionnelles capables de rendre compte des réalités urbaines mais plus spécifiquement des réalités religieuses. Cette grille d'analyse permet de distinguer une église paroissiale d'une église conventuelle, un bâtiment communautaire de dépendances (Tab. VI). Cette réflexion, fondée sur la précision, conduit à se questionner sur la pertinence du choix : pourquoi ne pas être plus précis dans la fonction des bâtiments communautaires ? Il existe une multitude de valeurs fonctionnelles pouvant être attribuées à un bâtiment communautaire situé à l'intérieur d'un monastère ou d'un couvent. Ces valeurs sont trop variées pour pouvoir constituer un thésaurus pertinent permettant d'analyser les communautés religieuses dans l'espace urbain. En outre, un même bâtiment peut comprendre plusieurs fonctions : le rez-de-chaussée peut servir de réfectoire et le premier étage de dortoir. L'utilisation d'un thésaurus propre à notre objet d'étude ne modifie pas la définition donnée par Gaël Simon. Néanmoins, il paraît nécessaire de spécifier que ces éléments ne permettent pas uniquement de vivre au sens d'habiter dans un lieu spécifique mais elles permettent à l'homme de vivre selon ses croyances. En effet, les églises ne sont pas des lieux

dans lesquels les habitants d'une ville vivent mais un lieu fréquenté par ces derniers en tant qu'éléments de la communauté paroissiale.

- **Modéliser les autres entités urbaines**

• *Les rues*

La vectorisation du cadastre de 1827 a mis en avant un fait indéniable et peu étonnant : le nombre de rues dans la ville et ses faubourgs était très important. La zone *intra-muros*, comprise au début du 19<sup>e</sup> siècle entre les boulevards et les murs, comprenait près de trois cents places et rues (Tab. 3.2). Or la variation de ce nombre est importante du Moyen Âge au début du 19<sup>e</sup> siècle : des rues ont été créées ou modifiées alors que certaines ont disparu. L'élaboration d'un inventaire, sous forme de tableau, s'est révélée essentielle afin d'évaluer le maintien de ces rues. Cette table peut être associée avec la couche polygonale relative à l'OH-Rue (Tab. 3.3)<sup>157</sup>. Cet inventaire comprend les dates d'apparition et de suppression des rues présentes sur le cadastre ainsi que leur état actuel (supprimée, modifiée ou conservée). La présence ou l'absence de ces rues sur les plans jusqu'en 1525 a également été prise en compte. Or certaines rues présentes sur les plans réalisés avant la fin du 19<sup>e</sup> siècle ne se trouvent pas sur le cadastre : ces rues ont été inventoriées afin de réaliser une deuxième couche relative aux rues.

Une deuxième couche relative à la voirie a été réalisée. En raison de la quantité importante de rues, cette couche, de forme linéaire, répond à la problématique de maintien des rues de l'Antiquité à la fin du Moyen Âge. Cette couche a été réalisée en se fondant sur l'inventaire réalisé précédemment mais également sur toutes les données permettant de préciser la question. Chaque entité est, pour chaque phase, signalée comme faisant partie d'une des quatre situations mises en place par Benjamin Lefèvre (création, maintien, transformation, suppression).

---

<sup>157</sup> Les lettres A et P dans le tableau renvoient à l'absence ou la présence d'une rue sur un plan.

- ***Les enceintes***

La modélisation des enceintes réalisée pour cette étude apparaît comme simplifiée en comparaison avec les multiples études consacrées à ce sujet (Simon, 2015 : 172 ; Noizet *et al.*, 2013a : 95-153). Ce choix s'explique par deux raisons : la première est la méconnaissance des enceintes médiévales de Rouen avant le 14<sup>e</sup> siècle, la deuxième est qu'il ne fallait pas perdre de vue le sujet de cette étude portant sur les communautés religieuses. Néanmoins, les interactions permanentes entre ces communautés et les enceintes ont conduit à la modélisation de cette entité. Si l'enceinte ne définit pas la ville, elle en est un élément constituant. La première opération a été de cartographier le tracé des enceintes, autrement dit de cartographier le rempart. Ce tracé est linéaire pour le *castrum* mais également pour les enceintes intermédiaires. Les fossés sont représentés uniquement pour l'enceinte de Philippe Auguste. Une couche ponctuelle a été créée pour localiser les portes sur ces enceintes.

Le parti pris a été de traiter différemment la dernière enceinte médiévale. Cette restitution est fondée sur les données compilées par Bérengère Le Cain et Dominique Pitte (Pitte et Le Cain, 1999) : seules les portions attestées par l'archéologie, principalement par les sources planimétriques, sont intégrées au système d'information géographique. Pour cette dernière enceinte sont donc représentés les divers tronçons attestés mais également les éléments constitutifs de l'enceinte tels que les portes, les tours et les châteaux. Les fossés sont également pris en compte.

Pour une meilleure lisibilité, la plupart des cartes réalisées représentent uniquement le tracé de ces enceintes. Les fossés sont représentés uniquement lorsqu'ils sont au centre de la problématique (lotissement des fossés par exemple).

- ***L'habitat et les zones d'occupation***

Si l'habitat n'est pas l'objet principal de ce travail, quelques données concernant cette thématique ont été insérées dans le système d'information géographique. Ces informations sont insérées dans une couche de points, le but étant de localiser les maisons datées du Moyen Âge par les sources écrites (actes et bibliographie) et par une analyse architecturale. Les données matérielles relatives à notre période, issues des fouilles archéologiques, ont également été traitées : il s'agit principalement de représenter les structures et les zones d'occupation pouvant renseigner sur les

transformations urbaines.

### Conclusion du chapitre 3

Chaque catégorie de sources apporte des informations différentes. Les sources écrites apparaissent comme un accès à la perception et à la représentation de l'espace. Dans ce sens, elles sont les seules à renseigner sur les territoires immatériels de la ville tels les bourgs ou les paroisses, mais également sur les conflits de juridiction. En outre, certains documents peuvent décrire les agencements de l'habitat civil, mais avant tout celui à l'intérieur d'un enclos monastique. Ils permettent effectivement d'appréhender les transformations des enclos conventuels. Les actes apportent des renseignements importants relatifs à la datation et à la fonction d'un édifice. En effet, ils confirment l'existence d'un bâtiment – ou d'un ensemble de bâtiments – à un moment donné, mais peuvent également en définir la fonction. La masse documentaire issue des seules sources écrites nécessitait l'organisation d'une base de données textuelle. Cette base de données a été réalisée dans le but de répondre à des problématiques spécifiques liées aux transformations urbaines et aux communautés religieuses. Ainsi, il s'agit d'analyser le lieu dans lequel s'installent ces communautés mais également d'étudier les modifications spatiales provoquées par ces implantations. En outre, l'objectif était également de repérer quels étaient les donateurs principaux de ces communautés, quels sont les acteurs ayant participé à leur agrandissement, mais également d'analyser le type de transactions ayant permis le développement de ces communautés. Cette dernière question paraissait importante dans la mesure où les frères mendiants ne devaient ni posséder ni acheter des biens. En somme, cette base de données offre la possibilité de répondre à des problématiques spatiales, mais également à des questionnements liés au respect des *regulae*.

À l'instar de la documentation écrite, les sources iconographiques corroborent la présence de monuments à une date précise. Néanmoins, cette attestation est possible uniquement à partir du 16<sup>e</sup> siècle. Les planches et la vue de Jacques Le Lieur sont, sur ce point, essentielles puisqu'étant conçues au début du 16<sup>e</sup> siècle, elles apportent des éléments sur la topographie de la ville à la fin du Moyen Âge. Avant de localiser un objet de la topographie urbaine, il est nécessaire de procéder à une critique interne du document : le mode de représentation utilisé influence l'exactitude des informations fournies par le plan. Les plans et vues de la ville de Rouen produits entre le 16<sup>e</sup> siècle

et le début du 19<sup>e</sup> siècle constituent un fonds important. Néanmoins, leur nombre est nettement inférieur à celui des sources écrites. Les plans permettent de travailler sur l'espace urbain lui-même en le considérant comme une donnée de première main. De ce fait, le plan est propice à toute analyse morphologique. Ce type d'approche permet de lire au sein du maillage parcellaire les traces d'aménagements supprimés ou transformés, que ceux-ci soient induits par des éléments topographiques ou qu'ils soient dus à des opérations planifiées (Lefèvre, 2010 : 44).

Les données archéologiques et architecturales se révèlent être un accès direct à la matérialité de la ville. Elles déterminent l'emprise au sol et les transformations d'une structure. Néanmoins, la précision de ces informations dépend également de l'étendue de l'opération archéologique : en milieu urbain, il est parfois complexe de fouiller une structure dans son ensemble. Ces données matérielles permettent de définir la fonction et la datation d'un édifice.

Afin d'étudier les transformations urbaines et le rôle qu'ont joué les communautés religieuses dans celles-ci, les données issues des sources écrites, iconographiques et matérielles ont été insérées dans un système d'information géographique. Pour réaliser le système d'information géographique, nous nous sommes appuyées sur le modèle OH\_FET conceptualisé par Henri Galinié, Xavier Rodier et Laure Saligny. Néanmoins, en raison de notre intérêt pour les moines, les chanoines et les frères mendiants, il paraissait nécessaire de se concentrer sur la modélisation des enclos des communautés religieuses et sur les transformations qu'ils opèrent à l'échelle de la ville. Toutefois, il paraissait inimaginable de ne pas aborder les questions de l'habitat, du réseau viaire, des enceintes et des monuments civils remarquables puisque les communautés religieuses interagissent spatialement avec ces objets urbains. Ces données sont par conséquent intégrées au système d'information géographique, mais elles n'ont pas fait l'objet d'un traitement aussi poussé que les monastères et couvents rouennais. L'insertion de ces données dans le système d'information géographique était capitale, car la ville résulte en partie des interactions permanentes entre les communautés religieuses et leur espace. Or cet espace comprenait le système défensif, le réseau viaire mais également des constructions civiles de plus ou moins grande importance (maison, palais ducal, château, etc.).



## Conclusion de la première partie

Le présent travail s'inscrit à l'intérieur de plusieurs courants historiographiques relatifs à la ville ainsi qu'aux communautés religieuses. Ainsi, nous suivons la pensée prônant que la ville est le fruit des interactions permanentes entre les diverses configurations sociales, historiquement situées, et les structures spatiales. Cette démarche nous a conduits à établir une étude minutieuse de la topographie historique mais également à étudier les interactions permanentes entre la société et son espace. Néanmoins, il ne s'agit pas ici de faire une étude de la fabrique urbaine de Rouen mais davantage d'étudier le rôle des religieux, et principalement des religieux suivant une *regula*, dans l'espace urbain. Ainsi, on se fonde sur les travaux de Cécile Caby ou encore d'Hélène Noizet étudiant les rapports des communautés religieuses avec la ville. En effet, l'observance de la communauté joue un rôle important dans le choix du lieu d'implantation mais également dans les modifications de l'espace suivant cette implantation. Plusieurs études notables ont été réalisées sur l'espace urbain rouennais : Bernard Gauthiez a contribué à la compréhension de cet espace par de multiples analyses morphologiques au début des années 1990, Philippe Caileux a entrepris durant ces mêmes années de reconstituer l'habitat de trois paroisses de Rouen du 13<sup>e</sup> au 15<sup>e</sup> siècle. Or nous adoptons ici une approche spécifique liée aux communautés religieuses et à leur impact dans la ville. Cette approche permet tout de même de répondre, ou tout du moins d'apporter des éléments de réponses à des problématiques générales sur l'espace urbain tels les questionnements demeurant sur le tracé des enceintes rouennaises.

Rouen apparaît dès le début comme un site favorable à toute implantation humaine. Situé sur la rive concave de la Seine, sur un plateau entouré de vallées, le site de Rouen bénéficiait de ressources hydriques substantielles ainsi que d'un sol autorisant, à la suite de quelques aménagements, la mise en place d'un habitat. La ville apparaît comme un site de haute importance puisqu'elle demeure longtemps le seul moyen de franchir la Seine : le premier pont de bois mentionné par les textes date du 11<sup>e</sup> siècle mais il n'est pas impossible que plusieurs passages à guet aient existé dans l'Antiquité ou durant le haut Moyen Âge. Cette position géographique et la physionomie du site expliquent en partie l'importance que la ville acquiert au cours des siècles. Capitale de la Seconde Lyonnaise puis chef-lieu de cité, Rouen est au 4<sup>e</sup> siècle un centre religieux, politique et économique dynamique. Dès le 8<sup>e</sup> siècle, elle est le centre de l'archevêché chargé de

l'administration d'un vaste diocèse. Durant notre période de référence, l'importance de cette ville au sein du territoire ne décroît pas : elle demeure toujours une capitale religieuse de haut rang dans laquelle siège l'archevêque. En outre, elle devient au 10<sup>e</sup> siècle l'un des centres du pouvoir des ducs de Normandie puis dès le 12<sup>e</sup> siècle apparaît comme la seconde ville du royaume de France.

Toute étude sur une métropole aussi grande que Rouen implique la prise en compte d'une documentation considérable. Les plans et vues de Rouen de l'époque moderne ne manquent pas tandis que les sources textuelles, principalement les séries G et H, paraissent inépuisables. Aux actes diplomatiques s'ajoutent de nombreuses sources narratives, chroniques et *vitae*, apportant des renseignements sur la topographie et l'histoire de la ville. De multiples études architecturales, essentiellement sur les églises, contribuent à préciser la datation de ces édifices. Les données matérielles, ou plutôt les données archéologiques sont moins nombreuses : il y eut trop de peu de fouilles programmées et préventives dans l'espace urbain rouennais pour appréhender en profondeur la formation et les transformations de la ville au Moyen Âge. En revanche, de nombreux sondages, diagnostics ou des études d'impact archéologique livrent des renseignements capitaux mais partiels.

Chacune de ces sources apporte des informations de valeur différente conduisant à une critique systématique de celle-ci. Les sources iconographiques dépeignent la ville à un moment donné, principalement après le 15<sup>e</sup> siècle. Néanmoins, seuls les éléments remarquables sont représentés sur ces plans, l'habitat civil étant mis de côté. La fonction des entités urbaines est donc fournie uniquement pour ces entités urbaines de premier plan (églises, monastères, châteaux, hôtel particulier, etc.). Les données textuelles ont l'avantage de livrer une datation précise, soit que celle-ci est directement donnée, soit par l'entremise d'une analyse diplomatique. En revanche, les renseignements relatifs à la fonction ou à la localisation des entités urbaines sont moins précis. Les termes employés, en latin comme en français, peuvent recouvrir plusieurs réalités différentes. Paradoxalement, les sources fournissant des renseignements précis sur la localisation, la datation ou la fonction d'une entité urbaine, sont les sources que l'on possède en moins grande quantité, autrement dit les sources matérielles. Si la fonction demeure dans quelques cas une affaire d'interprétation, la datation (absolue ou relative) et la localisation des structures mises au jour paraissent empreintes d'une relative exactitude.

La quantité considérable de sources textuelles nous a conduits à constituer une base de données permettant de répondre à des problématiques spécifiques aux communautés religieuses et à leur



insertion dans l'espace urbain ou encore sur les modifications de l'espace urbain opérées par ces dernières. Outre cette base de données textuelle, le nombre et la variété de données utilisées pour ce travail impliquent une extraction des informations capitales à notre sujet d'étude. Le croisement des données, et donc de divers renseignements issus de notre corpus, nécessitait la constitution d'un système d'information géographique. La création de ce système d'information géographique s'est fondée tant sur les études menées au laboratoire de Tours mettant en avant l'utilisation de la triade de Peuquet (où ? Quand ? Quoi ?) que sur les études menées sur l'espace parisien. Si ce système d'information géographique permet d'appréhender les transformations urbaines dans leur globalité, il a été nécessaire de l'adapter à l'objet central de cette étude : les communautés régulières. En effet, il s'agissait d'étudier les modifications opérées dans l'espace urbain par l'installation de ces communautés dans la ville. Ainsi, la base de données et le système d'information géographique contribuent à répondre à diverses problématiques mais principalement à appréhender le rôle des communautés religieuses dans la ville : quels types de transformations implique la construction d'un complexe monastique, canonial ou mendiant au sein de la ville ? Quels sont les acteurs ayant soutenu ces communautés et leur insertion dans la ville ? Comment ces communautés contribuent-elles à modifier plusieurs secteurs de la ville, à proximité ou non de leur enclos ? Comment réussissent-elles à affirmer leur pouvoir spirituel ou temporel dans la ville ?



**DEUXIÈME PARTIE**  
**ÉTUDE DE L'ESPACE ROUENNAIS : LES ENTITÉS**  
**STRUCTURANTES DE LA VILLE**



## Chapitre 4.

### Avant la ville ducale :

### Rouen de la fin du 1<sup>er</sup> siècle av. J.-C. au 9<sup>e</sup> siècle

Si cette étude a pour but principal l'analyse des interactions entre l'espace urbain et les communautés religieuses entre le 10<sup>e</sup> et le 15<sup>e</sup> siècle, les connaissances relatives à la formation d'un espace urbain et à son évolution dans le temps et dans l'espace avant le 10<sup>e</sup> siècle ne doivent pas être écartées. En effet, il est nécessaire de connaître les transformations urbaines de Rouen et de replacer notre étude dans un contexte plus large. Cependant, il paraît fondamental d'avoir un espace à proprement urbain avant de parler de transformations urbaines.

Or avant d'être une *civitas*, le site de Rouen n'était pas vierge. Une occupation de site a été décelée durant la Préhistoire et la Protohistoire. L'occupation du site de Rouen et de ses environs immédiats est attestée pour le Paléolithique ancien et moyen ainsi que pour le Néolithique et l'âge du Bronze<sup>158</sup>. En effet, plusieurs découvertes archéologiques ont confirmé une occupation durant la Protohistoire et la Préhistoire (Fig. 4.1). Le but n'est pas ici d'exposer les connaissances et les trouvailles liées à cette période chronologique, mais de donner quelques preuves de cette implantation anthropique ancienne. De nombreux bifaces et des produits de débitage, révélés au 19<sup>e</sup> siècle, témoignent d'une occupation longue durant toute la Préhistoire (Billard, 2004 : 54). Michel Mangard affirme en 1984 que " l'âge du Bronze est à peine mieux représenté " que la Préhistoire (Mangard, 1984 : 13). Or la découverte de nombreuses haches polies et de haches en bronze prouve que le site de Rouen était occupé durant cette période (2 200 av. J.-C. – 800 av. J.-C.). Outre des objets, les fouilles ont révélé la présence de sites importants. En 1898, des ossements humains sont mis au jour à l'emplacement des Nouvelles Galeries de Rouen. Ces squelettes complets, occupant une sorte de dôme d'argile, sont datés du Néolithique. Une autre découverte essentielle a lieu sur la place de la Pucelle : l'opération archéologique de 1994 a permis d'analyser d'importantes formations fluviatiles livrant du mobilier préhistorique. Les éléments les plus spectaculaires, datés de la fin de l'âge du Bronze, sont un fragment d'embarcation monoxyde à

---

<sup>158</sup> Il convient de donner approximativement une datation à ces périodes : le Paléolithique ancien correspond à la phase comprise entre – 3 000 000 et – 300 000, le Paléolithique moyen entre – 300 000 et – 35 000, le Néolithique entre – 6 500 et – 3 950 et l'âge du Bronze est compris entre – 3 750 et – 2700.

panneau arrière et un autre objet en bois plus énigmatique (Billard, 2004 : 57). Bien que ces découvertes attestent la présence d'une occupation humaine, il est impossible de parler d'un groupement de type urbain<sup>159</sup>. En Gaule, on ne suppose pas l'existence d'agglomérations à l'époque néolithique ni même à l'âge du Bronze, mais seulement à partir de l'âge du Fer par la présence d'*oppida* ou d'agglomérations de plaine comme Levroux dans l'Indre (Bouchet, 2015 : 81).

Le premier noyau urbain est formé sous le règne d'Auguste (27 av. J.-C. – 14 apr. J.-C.). Par conséquent, il est possible d'étudier les transformations urbaines à la charnière du 1<sup>er</sup> siècle av. J.-C. et du 1<sup>er</sup> siècle apr. J.-C. jusqu'au 9<sup>e</sup> siècle, autrement dit, de présenter les grandes étapes du développement urbain dans l'Antiquité et durant le haut Moyen Âge.

Les traces d'occupation antérieures au 1<sup>er</sup> siècle apr. J.-C. ayant été déterminées, deux phases principales sont étudiées : la première correspond au 1<sup>er</sup> siècle av. J.-C. jusqu'au 3<sup>e</sup> siècle apr. J.-C., la deuxième du 4<sup>e</sup> au 9<sup>e</sup> siècle. L'évolution de la ville du 10<sup>e</sup> au 15<sup>e</sup> siècle sera analysée plus précisément dans les chapitres suivants. Ce découpage en deux phases met en évidence les phénomènes induits par les transformations des structures matérielles et sociales ayant un impact sur la topographie historique de la ville (Lefèvre, 2010).

#### **4.1. La ville ouverte de la période augustéenne au 3<sup>e</sup> siècle apr. J.-C.**

Les traces de l'occupation romaine sont peu perceptibles du 1<sup>er</sup> siècle av. J.-C. au 3<sup>e</sup> siècle apr. J.-C. En effet, aucun habitat antérieur à la conquête de la Gaule n'a été mis en évidence sur le site de Rouen (Lequoy, 2004a : 59). De plus, les sources épigraphiques et textuelles concernant la ville au tournant de l'ère jusqu'au 3<sup>e</sup> siècle apr. J.-C. sont minces.

Le nom de Rouen est attesté depuis l'époque de la conquête romaine. Les formes les plus anciennes de Rouen sont celles indiquées par les légendes des monnaies gauloises : RATVMACOS et RATVMACIATI. Ces monnaies sont datées de la fin de l'indépendance ou de l'époque

---

<sup>159</sup> Des traces d'une occupation anthropique sont présentes mais elles ne permettent pas d'attester l'existence d'une ville comme la définissent les géographes et les historiens c'est-à-dire comme un espace plus ou moins étendu où sont concentrées les activités politiques, économiques, sociales et religieuses ou certaines d'entre elles. Elle est donc le lieu où se regroupent les bâtiments relatifs à ces fonctions. De ce fait, en raison des données sur l'occupation néolithique, il n'est pas envisageable de définir cette occupation comme étant urbaine. Il est impossible de déterminer à partir de ces éléments la présence et la " concentration d'hommes, de besoins, de possibilités de toutes sortes ayant une capacité d'organisation et de transmission " caractéristique du fait urbain (Beaujeu-Garnier, 1997 : 14).

augustéenne (Lajoie, 2007 : 223). La présence d'un C au lieu du G communément employé ne doit pas étonner : l'alternance C/G est fréquente en gaulois. La racine primitive est du nom antique de Rouen est *ratu* – puisqu'on la retrouve dans d'autres sources : sous la forme *Ratomagos* dans le tome II de la *Géographie* de Ptolémée (90-168) et sous la forme *Ratumagus* dans la Table de Peutinger (v. 350) (Lequoy, 2004a : 59). Cette racine est également utilisée dans une inscription grecque de 342 à Imtan en Syrie dans laquelle il est question d'une certaine Stercoria originaire de Rouen (*Ρατομαγου*). Quelques décennies plus tard, cette forme, avec le radical *ratu-* (*Ratomagum*), est retrouvée sous la plume de Paulin de Nole (353-431) (Lajoie, 2007 : 223-224).

Au regard de l'évolution phonétique de *ratu* (fermeture du a en o), il semble improbable que le radical de Rouen soit issu de *rate* ou *ratis*, prononcé avec un a long, signifiant " muraille, rempart, fort ". L'étymologie de Rouen pourrait donc venir soit de *ratis* (" fougère "), soit de *rato-*, *ratu-* (" fortune, grâce "). Or selon Patrice Lajoie, le terme *ratis* est difficilement conciliable avec *Ratumacos*. En conséquence, *Ratumacos*, fondé sur le radical *ratu-*, évoquerait le " Marché "de la Fortune affirmant que le site de Rouen était au tournant de notre ère, un marché d'affaires ou une place commerciale (Lajoie, 2007 : 224)<sup>160</sup>.

Le terme *Ratumacos* devient, à l'époque impériale, *Rotomagus*. Dès 346, on trouve également la forme *Rothomagus*. Cette expression, avec un th au lieu du t de l'époque impériale, provient " d'un phénomène de spirantisation du t intervocalique (t > d > [à]), bien attesté à la fin de l'Antiquité " (Lajoie, 2007 : 225). Les termes *Rotomao*, *Rotomaus* apparaissent dans les conciles mérovingiens et plus particulièrement dans les canons du concile d'Orléans de 511. Plus tardivement, on trouve la forme *Rodomis* dans les manuscrits du Martyrologe Hiéronymien. Quoiqu'il en soit, les formes du type *Rotomagus/Rothomagus* ne sont plus, à partir du 6<sup>e</sup> siècle, que des archaïsmes persistants puisque celles du type *Rotumo/Rotomo/Rodomo/Rothomo* se généralisent tant dans les sources textuelles que dans les sources numismatiques. Quelques siècles plus tard, on détecte, dans le manuscrit E de la chronique anglo-saxonne, rédigée vers 1124, la forme *Rodem*.

---

<sup>160</sup> Plusieurs historiens ont tenté de donner une signification au terme *Rotomagus*. En 1984, Michel Mangard affirme que le terme *Ratomagus* suggère l'existence d'un lieu de change (*magos*) protégé plutôt par un rempart de terre (*Rato-*) que par une divinité topique Roth probablement forgée sur le nom tardif de Rouen, *Rothomagensis* (Mangard, 1984 : 14). Robert Bedon décompose la forme *Ratumagus* en *rato*, sorte de doublet de *ritum*, et en *magus*, terme gaulois exprimant l'idée de terrain plat et ouvert. Dans son acception la plus restreinte, le terme *magus* pourrait désigner une agglomération établie sur un site horizontal et uni où se tenaient les marchés. *Rotomagus* aurait, d'après cet auteur, pour signification la " ville du marché au Gué " (Bedon, 1999 : 243).

Cette évolution a probablement donné le nom scandinave *Rōða*<sup>161</sup>. Après l'introduction dans les textes des premières formes françaises (Rouen, Rouan, Roen), le terme *Rothomo* est encore présent dans les écrits latins du 12<sup>e</sup> siècle, mais les formes *Rotomagus/Rothomagus* y étaient devenues presque systématiques (Lajoye, 2007 : 226).

#### **4.1.1. Évolution de l'espace urbain du tournant de l'ère au 3<sup>e</sup> siècle apr. J.-C.**

En 27 av. J.-C., Auguste décide de détacher les Vélocasses de la Gaule Belgique et de les placer avec leurs voisins Calètes sous l'autorité du légat-gouverneur de Lyonnaise. À l'emplacement des premiers signes d'occupation sur le site de Rouen et dans ses environs, la période augustéenne se caractérise par un recul de la couverture forestière, la constitution de pâturages et le développement de cultures céréalières (Lequoy, 2004a : 62). Le secteur près de la Seine connaît des aménagements dès le 1<sup>er</sup> siècle av. J.-C. Une étude dendrochronologique a mis en évidence l'apparition de structure ainsi que la présence de drainage du terrain en 23 av. J.-C. sur le site de la place de la Pucelle (Bernard, 1997 : 2). Ces derniers se manifestent essentiellement par des canalisations d'évacuation d'eau ainsi que par une voie est-ouest. Au siècle suivant, le site dans l'emprise de la place de la Pucelle est certainement structuré en terrasses sur lesquelles peu de constructions voient le jour (Langlois, 1997 : 89). Les données archéologiques récoltées lors de cette fouille sont primordiales pour l'histoire de la ville. En effet, elles semblent indiquer un aménagement général du site, obéissant peut-être à une volonté de matérialiser les limites urbaines et d'assainir la dépression<sup>162</sup>.

---

<sup>161</sup> L'auteur affirme que ce nom scandinave est l'une des principales preuves de l'utilisation de la langue scandinave à Rouen. Le Robec, affluent de la Seine traversant Rouen, est mentionné dans les sources textuelles du 11<sup>e</sup> siècle, Rodobech, Rodhebec ou Rodobech, autrement dit *Rōðubekkr* en scandinave : le " ruisseau de Rouen " (Lajoye, 2007 : 226).

<sup>162</sup> L'organisation de la Gaule est effective en 13 av. J.-C. lors d'un séjour en Gaule d'Auguste. Il est difficile de connaître les critères ayant présidé au choix des implantations des chefs-lieux de cités dans cette nouvelle organisation. De même, on ignore les acteurs ayant décidé des lieux où installer ces cités : le pouvoir impérial ou les élites indigènes ? Un élément certain est que les limites de ces chefs-lieux ne sont pas connues (Lorans *et al.*, 2013 : 210). Quoi qu'il en soit, des similitudes apparaissent dans la création de ces cités : tel est le cas pour Rouen et Tours. Certes chronologiquement, on considère que la ville de Rouen est constituée durant la période augustéenne – et se développe sous la dynastie flavienne (69-96) – alors que Tours connaît des débuts significatifs uniquement à partir des règnes de Tibère (14-37), voire de Claude (41-54) (Lorans *et al.*, 2013 : 211). En revanche, l'exhaussement des niveaux de circulation est un fait normal en milieu urbain. La récurrence de ce phénomène d'exhaussement à Tours au 2<sup>e</sup> siècle apr. J.-C. est directement liée au fleuve et traduit un besoin de protection face aux inondations (Lorans *et al.*, 2013 : 214).



Dans la première moitié du 1<sup>er</sup> siècle, plusieurs quartiers sont déjà habités au nord, à l'ouest et au sud de la zone urbaine occupée primitivement<sup>163</sup>. D'autres preuves de l'occupation romaine du 1<sup>er</sup> siècle de notre ère sont mises au jour dans la rue aux Juifs, la rue du Gros-Horloge, la rue de la Vicomté, la rue Saint-Nicolas ainsi qu'à l'emplacement de l'espace du Palais<sup>164</sup>. Ces niveaux d'habitat donnent une esquisse de la ville au 1<sup>er</sup> siècle apr. J.-C. (Fig. 4.2). Ils sont localisés sur l'ancienne terrasse de la Seine d'environ 40 hectares dont nous avons parlé précédemment (cf. 1.1.3., *Le site de Rouen*). Toutefois, il est encore bien difficile de délimiter l'espace urbain du 1<sup>er</sup> siècle. Un fait avéré est que la ville n'est pas très étendue. En 1990, Patrice Halbout propose de situer la ville " dans une zone comprise entre les rues Ganterie et de l'Hôpital au nord, la rue de la République à l'est, la rue Socrate-rue Boudin à l'ouest et la rue du général Leclerc au sud " (Halbout et Halbout, 1979 : 18). Ces limites, attestées par certaines opérations archéologiques, laissent perplexes certains chercheurs. Néanmoins, la limite nord-est retenue : elle est certainement matérialisée par un fossé mis au jour lors de la fouille de l'espace Delacroix/Beaux-Arts (Maniquet, 1992). De même, à l'ouest et au sud, les investigations des années 1990 ont attesté l'occupation dans ce secteur (Langlois, 1997 ; Caldéroni et Follain, 1991 ; etc.). En revanche, il est difficile de situer une limite de la ville à l'est compte tenu du faible nombre de découvertes (Lequoy, 2004a : 63-64). Enfin, il semble que dès le 1<sup>er</sup> siècle un port est aménagé. La berge ancienne de la Seine se trouve alors à une altitude voisine de celle de la berge actuelle et à environ 150 m au nord de celle-ci. Un premier quai est certainement construit à l'emplacement de la place de la Haute-Vieille-Tour au début du siècle et est déplacé plus au sud au cours de ce même siècle (Halbout et Halbout, 1979 : 12). La superficie de l'espace urbanisé au 1<sup>er</sup> siècle serait donc d'environ quinze hectares.

Le 2<sup>e</sup> siècle est marqué par un premier accroissement de la ville vers l'est et le sud. Les fouilles de l'Espace du Palais indiquent la densification d'un habitat du 2<sup>e</sup> siècle jusqu'au 3<sup>e</sup> siècle. À l'emplacement de la Haute-Vieille-Tour, de grands entrepôts sont édifiés (Halbout et Halbout,

---

<sup>163</sup> Le quartier nord correspond au secteur situé au sud de l'actuelle rue Lecanuet, celui de l'ouest aux rues Jeanne d'Arc, du Gros-Horloge et de la place du Vieux-Marché et celui du sud à l'angle de la rue Grand Pont et de la rue Saint-Étienne-des-Tonneliers (Mangard, 1968 : 18).

<sup>164</sup> La plupart des découvertes situées dans ces rues ont été fortuites ou alors n'ont pas fait l'objet de recherches poussées. Ainsi, les traces antiques se résument à la mise au jour de murs gallo-romains dans la rue aux Juifs (Halbout, 1982 ; Streiff, 1952 ; Lanfry, 1945), dans la rue de la Vicomté (Dubois, 1959) ou encore dans la rue du Gros-Horloge (Dubois, 1973a, 1973b, 1965, 1961). À l'exception des traces d'un habitat urbain aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> siècles, la présence de voies decumanes est attestée dans la rue aux Juifs (Lequoy et Lotti, 1992 ; Lequoy, 2004a : 64-66 ; Cochet, 1864 : 308), la rue du Gros-Horloge (Cochet, 1871 : 359-360, Cochet, 1864 : 309 ; Thaurin, 1864) et lors de la fouille de l'Espace du Palais (Peixoto, 1994). Ce fut également au cours des fouilles de l'Espace du Palais qu'un complexe thermal fut mis au jour.

1979). À l'ouest du *cardo* sont construits des thermes ainsi que des bâtiments à usage commercial. Lors de cette période se développent aussi les premières nécropoles suburbaines. La première se situe au nord-ouest à proximité de l'actuelle rue du Renard, la deuxième au nord près de la gendarmerie et la troisième avoisine l'axe allant à Paris (Fig. 4.3).

L'espace urbanisé s'étend encore au 3<sup>e</sup> siècle où la ville antique semble avoir atteint son extension maximum. Cependant, une partie de l'agglomération est ravagée par un incendie dans la première moitié du 3<sup>e</sup> siècle (Mangard, 1984 : 23-24)<sup>165</sup>. Cet incendie entraîne l'abandon de certaines parties de la ville : ce fait est visible à l'emplacement de la place du Général Charles de Gaulle (Fig. 4.4). Après le sinistre, la voie nord-sud ainsi que les habitats voisins sont désertés : seuls les alentours de la rue est-ouest sont reconstruits (Maret, 2006 : 8). La cité de Rouen ressent, comme dans toutes les villes du nord de la Gaule, les troubles des années 260-275. Vers 260, les Barbares franchissent le *limes*. À ces invasions s'ajoute la piraterie des Saxons et des Frisons qui pillent les côtes de la mer du Nord et de la Manche (Lequoy, 2004b : 70 ; Mangard, 1984 : 24)<sup>166</sup>. La Gaule est reconquise entre 276 et 282 par Probus, mais la région nord-ouest est toujours soumise aux pillages des Saxons. L'empereur Maximien demande alors à Carausius de stopper ces invasions mais ce dernier usurpe le pouvoir. Ce serait à cette période que la première enceinte de *Rothomagus* aurait été construite. L'étude archéomagnétique menée sur l'espace du Palais pencherait plutôt pour une datation de la seconde moitié du 3<sup>e</sup> siècle (Peixoto, 1994 : 119-122). Si la question de la datation est résolue, ce n'est pas le cas des limites de l'enceinte. Archéologues et historiens s'affrontent à ce sujet et diverses hypothèses ont été émises. Nous aborderons cette problématique par la suite.

À la fin du 3<sup>e</sup> siècle, l'extension maximale de l'espace urbain semble avoir utilisé tous les terrains favorables que lui offrait la topographie du site et évité les zones peu propices (Fig. 4.5). Elle est limitée à l'est par le Robec ainsi que par une zone marécageuse au sud de celle-ci, jusqu'à la Seine. À l'ouest, il existe également une vaste dépression humide nécessitant d'importants

---

<sup>165</sup> Cet incendie est attesté par diverses fouilles comme, par exemple, celle de la rue des Arsins (Halbout, 1979). En revanche, notons qu'il y eut de nombreux incendies au cours du 3<sup>e</sup> siècle. Ils sont fréquents et affectent des zones diverses et de grandes étendues. Ainsi, les sites de la place Foch, de l'Espace du Palais, du tunnel Saint-Herbland et de la cour d'Albane sont touchés dans le troisième quart du 3<sup>e</sup> siècle. En revanche, la cour des Maçons, la place de la Cathédrale et la place de la Haute-Vieille-Tour sont incendiées à la fin du 3<sup>e</sup> siècle.

<sup>166</sup> Jacques Michel Thaurin aurait découvert des traces de cet incendie puisqu'il mit au jour des squelettes ensevelis sous les décombres de constructions romaines à demi carbonisés ou au moins noirci par les flammes et par la fumée (Mangard, 1984 : 24).

travaux de drainage avant qu'une installation puisse s'établir à proximité sur une terrasse aménagée (Langlois, 1997 : 89). En comparaison avec les villes du nord-ouest de la Gaule, Rouen, ne dépassant guère 76 à 80 ha dans sa plus grande extension, s'apparente à une ville moyenne (Lequoy, 2004a : 62)<sup>167</sup>.

#### **4.1.2. Le premier plan de la ville**

Pendant plus de deux siècles, la ville s'est essentiellement développée sur la rive droite. L'occupation antique épouse la forme de la terrasse. Au total, la ville romaine ne dépasse guère 76 à 80 hectares et s'organise, comme tout système urbain, autour d'un réseau viaire. Il a longtemps été admis que la circulation interne à la ville s'ordonnait, tout du moins au 1<sup>er</sup> siècle, selon un carroyage régulier dont le module était de 80 x 80 m, suivant une orientation nord-est/sud-ouest (Duval, 1984 : 3). Or malgré diverses hypothèses sur la trame urbaine, nous n'avons aujourd'hui toujours aucune certitude. En effet, les rues mentionnées dans les textes ou découvertes lors de fouilles archéologiques ne bénéficient pas d'une localisation précise.

Les hypothèses réalisées par les érudits du 19<sup>e</sup> siècle, s'appuyant souvent sur les traditions, ont récemment été nuancées grâce aux travaux de Patrice Halbout, de Dominique Pitte et de Bernard Gauthiez. Notons également que la multiplication des fouilles a permis de dresser un état de la trame urbaine dans l'Antiquité (Fig. 4.6). La trame urbaine est restituée à partir de la mise au jour de tronçons de voies antiques : les prolongations de ces tronçons relèvent davantage d'hypothèses. Le quadrillage paraît irrégulier. Les dimensions des îlots ne sont pas identiques entre la zone centrale de la ville et la zone située au sud et à l'ouest (Lequoy, 2004a : 63).

Le réseau viaire s'organise autour de neuf rues cardinales (voies nord-sud) et de sept rues decumanes (voies est-ouest). Il est difficile de reconnaître dans le plan de la ville un *cardo maximus* et un *decumanus maximus*. Or l'occupation antique serait structurée autour de ces deux grands axes perpendiculaires : le *decumanus* se situerait dans la rue des Fossés Louis VIII (Duval, 1984), le *cardo* de Rouen suivrait le tracé de la rue Beauvoisine, de la rue des Carmes et de la rue Grand-

---

<sup>167</sup> La ville d'Évreux compte à peine 20 ha à la fin du 3<sup>e</sup> siècle alors que la rive gauche de Paris comprend au moins 100 ha (Busson, 1998 : 64). Les villes d'Amiens et de Reims paraissent bien plus étendues : 200 ha pour la première, 600 ha pour la seconde (Bayard *et al.*, 2004). Cependant, de nombreuses zones à l'intérieur de l'enceinte de ces deux cités ne sont pas construites. Seule la *civitas Bellovacum* (Beauvais) est comparable à la ville de Rouen avec une étendue de 80 hectares (Bayard *et al.*, 2004 : 41).

Pont (Mangard, 1984 : 16). Le premier est attesté grâce aux découvertes des fouilles de la place du Vieux-Marché (Mathieu, 1976) et de la station de métro Palais de Justice (Gallien, 1997, 1996 ; Caldéroni et Follain, 1991 ; Pitte, 1991a ; Verlut, 1984). Large d'environ 12 m, cette voie est certainement mise en place à l'époque augustéenne et prolongée vers l'ouest à une période plus tardive. S'il est difficile d'affirmer que cette voie a été l'axe principal, elle apparaît tout de même comme l'une des plus importantes par ses dimensions<sup>168</sup>. La limite de cette voie reste stable durant toute l'Antiquité. Aucune trace d'occupation ou de sépultures n'a été découverte à cet emplacement contrairement à une autre voie nord-sud proche couverte de tombes (Mathieu, 1976). Cette voie bénéficierait d'un statut public n'autorisant aucun empiétement. Quant au supposé *cardo maximus*, son statut de voie principale semble de moins en moins assuré. Bien que les investigations archéologiques attestent la présence d'une voie passant approximativement par la rue Grand-Pont, la rue des Carmes et la rue Beauvoisine, elle apparaît décentrée par rapport à la ville du 1<sup>er</sup> siècle. En effet, le quartier occidental était plus dense et plus ancien que le quartier oriental. Ces voies paraissaient essentielles puisqu'elles sont les seules pour lesquelles un dallage a été rencontré (Gauthiez, 1991 : 54).

Les découvertes récentes ont permis de proposer un plan de la ville au Haut-Empire. Les voies tracées sur ce plan sont généralement attestées par les fouilles. Cependant, ces voies ne sont pas toutes restituées avec le même degré de fiabilité. Les rues cardinales 1, 2, 4, 8 et 9 sont les plus hypothétiques étant donné qu'elles sont confirmées par une seule opération archéologique. En revanche, les tracés des rues 3, 5, 6 et 7 sont plus fiables puisqu'elles ont fait l'objet d'investigations à divers endroits (Tab. 4.1 ; Fig. 4.6). Un constat similaire peut être établi pour les rues décumanes. La plupart de ces rues sont toutefois mieux attestées par les fouilles (Tab. 4.1).

Ainsi avant la construction de l'enceinte à la fin du 3<sup>e</sup> siècle, la ville disposait déjà d'une organisation viaire interne viable, structure première de la ville, mais elle était aussi le point de convergence de grands axes routiers desservant l'arrière-pays. Ces derniers dressent Rouen comme la " station d'une voie stratégique qui double l'axe fluvial et [en font un] point de départ de voies se dirigeant vers la Basse-Normandie et les régions du Centre " (Duval, 1984 : 5)<sup>169</sup>.

---

<sup>168</sup> Son emprise totale est d'environ 19,49 m (Lequoy, 2004a : 65).

<sup>169</sup> Plusieurs voies expliquent la situation privilégiée de Rouen. La première et la plus importante réalisation de l'Empire romain est la création d'une voie reliant Rouen à Paris. Elle suivait la route de Darnétal, l'actuelle rue Saint-Hilaire puis le cours du Robec pour arriver dans l'angle nord-est de l'enceinte. Une autre voie antique, au sud de la ville, ouvrait les communications vers Lisieux et Évreux. De grandes voies antiques existaient à l'extérieur de la ville :

### ***4.1.3. Quelques mots sur la topographie de Rouen durant l'époque romaine***

À la charnière du 3<sup>e</sup> siècle et du 4<sup>e</sup> siècle, avant les premières constructions chrétiennes, la ville antique, s'étendant sur plus de 70 hectares, disposait de nombreux édifices remarquables qui dénotaient avec l'habitat civil. Nous présenterons uniquement les principaux monuments découverts lors d'investigations archéologiques au 19<sup>e</sup> siècle comme au 20<sup>e</sup> siècle. Ainsi, l'objet est de localiser les bâtiments religieux (*fanum*) et publics (*forum*, thermes, amphithéâtre), mais également de déterminer la situation du port et la position des quais (Fig. 4.7). Ce choix paraît pertinent au sens où nous souhaitons dépeindre la physionomie de la ville dans ses grandes lignes avant la mise en place d'une topographie chrétienne. Les fouilles archéologiques ont souligné la présence dans l'espace urbain de la fin du 3<sup>e</sup> siècle de spacieuses *domus*, de vastes bâtiments commerciaux et d'une esplanade monumentale. Néanmoins, un inventaire détaillé de ces découvertes a déjà été réalisé en 2004 (Lequoy *et al.*, 2004).

#### **- Le *fanum***

Les fouilles d'Achille Déville en 1844 et celles opérées en 1991 par Patrice Halbout ont dévoilé des vestiges pouvant appartenir à un *fanum* romain. Les premières investigations, à l'angle de la rue Eugène Boudin et de la rue Saint-Lô, consistaient dans la découverte de trois murs parallèles orientés est-ouest et réalisés en petit appareil de moellons de tuf avec chaînage de briques ainsi que dans la mise au jour d'un mobilier abondant appartenant à la période romaine. Plus d'un siècle plus tard, Romain Verlut et Patrice Halbout repèrent deux structures à l'angle des rues précédemment citées. Le premier édifice était de forme carrée dont les côtés mesuraient environ 20 m. Les murs étaient épais de 2 m. Une seconde structure carrée, de 11,24 m de côté, a été édifiée au centre de la première. Elle est complétée par un important massif carré, de 2,22 m de côté, découvert à

---

une desservait l'estuaire de la Seine, une autre liait Rouen à Dieppe et enfin une dernière se dirigeait vers Amiens (Duval, 1984). La ville de Rouen était donc déjà connectée à la plus grande ville de Gaule (Paris) mais également à des villes portuaires (Dieppe). Sa situation liée à la création de ces voies lui permettait de communiquer avec les villes environnantes et de commercer avec celles-ci.

proximité et au milieu du côté intérieur ouest. Ce second bâtiment, présentant deux carrés emboîtés, est identifié comme étant le temple de la ville (Lequoy, 2004c : 79-81 ; Fig. 4.8).

#### - **Le *forum* romain**

Le *forum*, place publique et centre de la vie politique et commerciale, n'est pas localisé, ou tout du moins sa localisation reste, faute d'investigations archéologiques, à l'état d'hypothèse. Selon les dernières découvertes, le *forum* se situerait dans le quartier du Palais de Justice. Des constructions imposantes sont apparues dans ce secteur mais les données ne sont pas suffisantes pour que cette localisation devienne un fait avéré. Les observations proviennent de recherches anciennes peu fiables ou pratiquées en limite de fouilles. Six éléments sont mis en avant par Marie-Clotilde Lequoy afin d'affirmer cette hypothèse (Lequoy, 2004a : 66). L'entrée du *fanum*, à l'est d'un vaste bâtiment dont la fonction n'a pu être déterminée, débouchait sur une place pouvant être identifiée comme le *forum*. Un long mur au nord-ouest de cette place délimitait certainement un bâtiment de taille considérable. L'excroissance dans le tracé ouest du *castrum* démontre qu'il a été nécessaire d'englober dans l'enceinte un élément préexistant. Une autre indication en faveur de cet emplacement du *forum* est la présence à l'ouest, dans la rue Thouret, de trois murs parallèles, d'épaisseur variant entre 0,95 m et 1,80 m, s'apparentant à un grand bâtiment en bordure de la place. Outre l'existence de ces bâtiments, la mise au jour d'une maçonnerie semi-circulaire, disposée à proximité du *castrum* et au débouché du *decumanus* de la rue aux Juifs, pourrait être une porte d'entrée vers le *forum*. Enfin, un dallage épais d'une dizaine de centimètres fut découvert en face du *fanum*. Toutes ces informations permettent de préciser la localisation de la place publique romaine. Certainement d'axe nord-sud, elle serait limitée à l'est par le *cardo* principal et desservie dans sa partie centrale par le *decumanus* de la rue aux Juifs. Elle serait bordée à l'ouest par des monuments imposants (Lequoy, 2004a : 67).

#### - **L'amphithéâtre romain**

Repérer l'amphithéâtre n'a pas été une tâche facile. En effet, il faut attendre le 19<sup>e</sup> siècle pour que les historiens mentionnent l'amphithéâtre romain situé dans le quartier Bouvreuil. L'abbé Cochet précise cette localisation en le plaçant aux environs de la rue Morand. Les historiens des

périodes suivantes confirmèrent cette hypothèse fondée principalement sur l'étude des textes médiévaux, de l'architecture ainsi que sur l'analyse du cadastre. Cette position est corroborée par diverses données archéologiques. Les plus anciennes découvertes ont été observées en 1932 mais elles paraissent mineures pour la compréhension du monument antique. En revanche, les sondages de 1983-1984 ont apporté davantage d'informations. Le sondage réalisé en 1983, plus profond au nord du chantier, a permis la mise au jour d'un des murs rayonnants de l'amphithéâtre. À l'est de ce mur, et jusqu'à la rue Philippe Auguste, un remblai uniforme composé de marne a été découvert. En revanche, l'apparition d'une succession de couches à l'est du mur est plus intéressante puisque cela suggère l'existence d'un passage, probablement l'un des vomitoires de l'édifice, comblé (Pitte, 1983 : 3-4). L'amphithéâtre romain était donc bel et bien situé au nord-est de la cité, en dehors de l'enceinte du 3<sup>e</sup> siècle et aux limites de la zone urbanisée du Haut-Empire (Fig. 4.9). Le choix du site n'est pas dû au hasard : le monument est construit sur une déclivité naturelle, une forte pente, favorisant son édification sur un terrain encore vierge d'occupation. L'amphithéâtre était de forme ovale. Sa *cavea*, autrement dit la partie formée par les rangées de gradins où s'asseyaient les spectateurs, mesurait d'est en ouest environ 130 m, et du nord au sud, au maximum 125 m. Les murs extérieurs étaient probablement épais de plus de 2 m. Les investigations archéologiques menées dans les années 1980 ne permettent malheureusement pas de dater précisément la construction de cet ouvrage. Son édification peut remonter au 2<sup>e</sup> siècle, date à laquelle la ville connaît un essor important (Lequoy, 2004c : 83-84). Il serait encore partiellement en élévation au début du 13<sup>e</sup> siècle lorsque Philippe Auguste ordonne l'érection de son château.

## - Le port

Les données concernant le port et les quais antiques sont peu nombreuses et peu précises. Les chercheurs étaient enclins à déceler dans toutes investigations situées à proximité de la Seine des éléments en relation avec le port antique<sup>170</sup>. Or ce n'est souvent pas le cas : soit les informations récupérées ne permettent pas d'affirmer que les structures mises au jour faisaient partie du port,

---

<sup>170</sup> Les chercheurs ont cru observer des vestiges de ce port dans la rue des Charrettes, la rue Grand-Pont, la rue Jeanne d'Arc, la rue Saint-Étienne-des-Tonneliers ou à l'emplacement de la Halle aux Toiles. Ainsi, l'archéologie actuelle voit ces " autres découvertes [...] avec circonspection. Celle de la rue des Charrettes paraît plus tardive et n'est même peut-être pas antique. Celles de la Halle aux toiles, à proximité de l'embouchure du Robec, sont difficiles à interpréter. Les dernières, rue Grand-Pont, sont mal localisées" (Lequoy, 2004a : 62).

soit ces structures ne datent pas de la période nous intéressant. Néanmoins, deux fouilles préventives ont apporté quelques éclaircissements sur ce sujet. La première se déroula durant l'hiver 1978-1979 sur la place de la Haute-Vieille-Tour (Halbout et Halbout, 1979), la seconde eut lieu dans la rue Jeanne d'Arc en 1993.

Les premières traces archéologiques ont été perçues lors de l'opération la plus récente dans la rue Jeanne d'Arc (Fig. 4.10). À cet emplacement est disposé un premier bâtiment daté de 15 av. J.-C., autrement dit, de l'époque augustéenne. Il est rapidement abandonné et laisse place à l'édification d'une palissade. Cette dernière délimite au nord une zone d'habitation et au sud une berge aménagée formée d'un quai. Cette berge est localisée à 150 m au nord de la rive actuelle. Le quai se situe en contrebas de celle-ci. Deux phases de construction ont été déterminées : la partie occidentale est réalisée vers 5/4 av. J.-C. et est constituée de poteaux de chênes avec de grosses pierres intercalées ; la partie orientale est liée à un renforcement ayant eu lieu au milieu du 1<sup>er</sup> siècle. À l'arrière du quai, la berge est stabilisée par des bâtiments. Les deux lignes de poteaux parallèles au quai semblent avoir été disposées à l'époque carolingienne dans le but de stabiliser les quais. Ces fouilles ont démontré l'implication des habitants dans la stabilisation des berges de la Seine. Pour ce faire, de petites terrasses sont progressivement mises en place. Elles sont maintenues par des structures de bois verticales dans lesquelles s'encastrent en élévation des structures horizontales. Les découvertes ont également consisté dans la mise au jour de gros poteaux et de piles perpendiculaires aux quais, éventuels vestiges d'une chaussée ou d'une jetée.

Les fouilles de la place de la Haute-Vieille-Tour ont révélé un mur de 0,50 m de large (Fig. 4.11). Ce mur construit en moyen appareil posé à sec pourrait avoir été, selon Patrice Halbout, le premier quai de Rouen. Il donne pour cela deux arguments : d'une part, en arrière du mur, se trouve la rupture de pente du bord de Seine ; d'autre part, entre le quai et la berge, de grosses poutres posées à plat à 5 m de profondeur, les unes à côté des autres, pourraient avoir constitué le platelage du quai (Halbout et Halbout, 1979 : 12). La datation de ce quai est imprécise mais il semblerait que ce mur ait été bâti dans la seconde moitié du 1<sup>er</sup> siècle. Ce quai aurait été rapidement remblayé au début du 2<sup>e</sup> siècle. Au-dessus de ce remblai, trois constructions ont été révélées. Édifiés en petits moellons de calcaire et avec des murs d'une épaisseur moyenne (0,90 m), ces bâtiments s'apparentent à des entrepôts. Ils sont à rattacher à un nouveau port, situé davantage au sud, qui s'étendait probablement au-delà de la halle aux toiles (Halbout et Halbout, 1979 : 13).



Malgré les informations obtenues lors de ces fouilles, nous ne possédons pas de données suffisantes pour comprendre le fonctionnement d'une structure aussi importante. La construction du quai est contemporaine des premières traces d'habitat de la ville. En raison du caractère ponctuel des investigations, nous pouvons seulement émettre l'hypothèse de l'édification d'un quai et d'une stabilisation des berges dans le courant du 1<sup>er</sup> siècle. De même, nous pouvons uniquement supposer que ces structures longeaient la ville au sud (Fig. 4.7).

#### - Les autres monuments publics

Un îlot situé dans le quartier du palais de Justice attire plus particulièrement l'attention. Il est entouré par la rue des Fossés Louis VIII au nord, la rue Saint-Lô au sud, la rue Socrate à l'est et la rue des Carmes à l'ouest. Il était divisé entre deux fonctions (Fig. 4.8). La partie septentrionale était dévolue au commerce, la partie méridionale aux thermes. Le mur de clôture du bâtiment thermal au nord séparait réellement cet îlot en deux zones égales (Lequoy, 2004c : 85). La superficie des thermes, dans leur extension maximale, s'approchait des 4 300 m<sup>2</sup>. L'espace délimité par la clôture au nord et par la voirie sur les trois autres côtés était composé de plusieurs salles. Nous serions, d'après les fouilles archéologiques, face à la succession linéaire, d'est en ouest, des salles habituelles : *apodyterium*, *frigidarium*, *tepidarium* et *caldarium*<sup>171</sup>. La rue à l'ouest des thermes a été rétrécie au 1<sup>er</sup> siècle, voire au début du 2<sup>e</sup> siècle, pour la mise en place d'un trottoir le long de l'édifice.

Dans la partie septentrionale de cet îlot se trouvaient les structures commerciales. La section occidentale est composée de plusieurs structures et d'une cour découvertes lors des fouilles du lycée Camille Saint-Saëns de 1995 à 1997 (Pitte, 1997, 1995a). La construction de ces édifices semble dater du 2<sup>e</sup> siècle. Cependant, les structures de cette zone de l'îlot ne peuvent être interprétées avec certitude (Lequoy, 2004c : 95). L'espace au nord-est de l'îlot, encadré par la rue des Fossés Louis VIII et la rue des Carmes, fut du 18<sup>e</sup> au 20<sup>e</sup> siècle l'emplacement de l'Hôtel de France. M. Torcy puis Patrice Halbout ont découvert sur ce site, respectivement en 1789 puis en

---

<sup>171</sup> Les noms romains relatifs aux salles composant les termes ne parlant pas à tous, quelques précisions sur le vocabulaire deviennent nécessaires. L'*apodyterium* est le lieu où l'on dépose les vêtements. Le *frigidarium* est, comme son étymologie l'atteste, la pièce où l'on prenait des bains froids. Le *tepidarium* est une pièce voûtée et modérément chauffée, destinée aux soins et au repos. Enfin, le *caldarium* est certainement la pièce la plus connue des thermes publics romains : elle comporte les piscines chaudes et les bains de vapeur.

1981, deux grandes salles construites après le milieu du 2<sup>e</sup> siècle apr. J.-C. Ces structures, persistant jusqu'au 3<sup>e</sup> siècle, étaient certainement destinées au commerce. Certaines hypothèses affirmaient que les thermes recouvraient tout l'îlot et par conséquent qu'il n'y avait pas de secteur à fonction commerciale. Or les murs découverts sous le pavement du dernier état laissent penser à une structure plus complexe, proche de celle d'un marché. Toujours d'après Marie-Clothilde Lequoy, " cet ensemble de deux ou trois salles, desservies par un passage ou plus vraisemblablement par une voie perpendiculaire au decumanus de la rue des Fossés Louis VIII, qui divise en deux parties égales la zone nord de l'îlot, semble appartenir à des structures commerciales de dimensions relativement importantes " (Lequoy, 2004c : 98). Une autre structure mérite d'être mentionnée : il s'agit d'une esplanade monumentale mise au jour lors des fouilles de la place de la Pucelle, sur laquelle fut édifié un nymphée (Thuillier, 1992 ; Langlois *et al.*, 1993).

Un premier embryon urbain apparaît sur le site de Rouen sous le règne d'Auguste. Cet espace progressivement habité s'étend pour atteindre à la fin du 1<sup>er</sup> siècle apr. J.-C. près de quinze hectares. La zone urbanisée s'accroît jusqu'au milieu du 3<sup>e</sup> siècle : à cette date, sa superficie environne probablement les 80 ha. Dans cet espace urbain s'élevaient des monuments remarquables ainsi que des bâtiments civils et commerciaux construits en pierre. Les habitants disposent, certainement depuis le 1<sup>er</sup> siècle apr. J.-C., d'un port facilitant les échanges avec le reste de l'Empire. En somme, cette agglomération présente les traits topographiques caractéristiques des grandes villes romaines. Trois nécropoles s'étaient développées à l'extérieur de la zone urbanisée. Plusieurs quartiers de la ville sont incendiés au 3<sup>e</sup> siècle : certains sont totalement abandonnés, d'autres sont reconstruits. Dans la seconde moitié du 3<sup>e</sup> siècle, une enceinte est érigée probablement pour se préserver face aux tumultes faisant rage dans la province (Fig. 4.7). Alors que l'espace urbanisé était, à la fin du 3<sup>e</sup> siècle, d'environ 70 ha, les nouveaux murs englobent une zone de près de 23 ha. Après 293, l'empereur Dioclétien fait de Rouen, protégée par une enceinte, la capitale de la Seconde Lyonnaise (cf. 1.1.3. et 7.2.1. ; Fig. 4.12). Ce changement de statut est perceptible dans la façon dont on nomme la ville de Rouen. À l'occasion de la signature de l'évêque de Rouen au concile d'Arles en 314, Rouen apparaît sous la forme de *civitas Rotomagensium* (Lajoie, 2007 : 228). Au 4<sup>e</sup> siècle, Rouen est une agglomération qui prend du galon : dans son tableau de la Gaule vers 355, Ammien Marcelin nomme Rouen parmi les quatre villes marquantes de la Seconde Lyonnaise : " La seconde

[Lyonnaise] étale avec orgueil Rouen, Tours, Mediolanum et les Tricasses " (Baudement, 1849 : Livre XV, § 44).

## 4.2. Rouen du 4<sup>e</sup> siècle au 9<sup>e</sup> siècle : siège administratif et religieux

Le haut Moyen Âge reste, pour la cité de Rouen, une période mal connue puisqu'elle est insuffisamment documentée. Cette lacune documentaire s'explique par diverses causes : la raréfaction des séjours royaux à Rouen, la disparition considérable d'archives durant les incendies de la cité et le déplacement des centres d'activités littéraires dans les monastères de la basse Seine au 8<sup>e</sup> siècle (Le Maho, 1996a : 21). S'appuyer sur les travaux de Jacques Le Maho reste le meilleur moyen de retracer l'évolution de la ville avant le 10<sup>e</sup> siècle : c'est donc ainsi que nous procéderons. Jacques Le Maho affirme l'impuissance de l'historien et de l'archéologue à reproduire une carte de la ville au 9<sup>e</sup> siècle : " Quoiqu'il en soit, il faut renoncer d'avance à l'idée de reconstituer une image précise de la cité aux environs de 840. Tout ce que l'on peut tenter de faire est de glaner dans une documentation très dispersée, en ayant recours autant que possible aux sources archéologiques, les données susceptibles de faire ressortir les principaux traits du paysage urbain et de la société rouennaise de cette époque " (Le Maho, 1996a : 21)<sup>172</sup>. Le constat est présentement le même. Les sources écrites participant à la connaissance de cette période sont essentiellement les chroniques ou les *vitae* tandis que les chartes constituent une petite part de la documentation. En revanche, les sources archéologiques apportent un peu plus d'informations grâce à de grands chantiers tel celui de la cathédrale<sup>173</sup>. C'est donc parce que la documentation est lacunaire que nous étudierons dans cette partie les différents éléments structurants : le réseau viaire, les édifices religieux, les zones funéraires ainsi que l'habitat civil<sup>174</sup>.

---

<sup>172</sup> Nancy Gauthier fait le même constat en 1989. En effet, pour elle, " entreprendre l'étude de Rouen durant cette période, c'est surtout mesurer l'extrême indigence de notre documentation tant archéologique que littéraire " (Gauthier, 1989 : 1).

<sup>173</sup> Ces investigations ont débuté en 1985 et ont été achevées en 1993. L'objectif était de recueillir des informations sur l'histoire et la topographie du groupe épiscopal (Le Maho, 1985a). Ainsi deux zones ont été fouillées. La première correspondait à la cour d'Albane, au nord de la cathédrale, où se trouvait probablement le cloître canonial. La seconde était la cour des Maçons, au sud de la cathédrale (Le Maho, 1992).

<sup>174</sup> L'habitat civil est le plus concerné par le manque de documentation écrite ainsi que par le manque de données archéologiques bien que les secondes soient plus fiables pour ce qui est de la localisation.

### 4.2.1. Rouen du 4<sup>e</sup> siècle au 6<sup>e</sup> siècle : les débuts de la cité épiscopale

La première moitié du 4<sup>e</sup> siècle voit l'affirmation de Rouen comme capitale de la Seconde Lyonnaise : selon la *Notitia Dignitatum* (Seeck, 1876 : 205), Rouen abrite l'un des corps destinés à lutter contre les Saxons (Gauthier, 1980 : 12). En outre, la ville s'impose comme le centre de la nouvelle religion chrétienne. La tradition a souvent attribué la christianisation de la région à saint Mellon au cours du 3<sup>e</sup> siècle. Or ce saint apparaît dans les textes uniquement vers le milieu du 9<sup>e</sup> siècle<sup>175</sup>, ce qui rend suspecte son intervention dès 260. Un fait avéré est qu'en 314, au concile d'Arles, la présence de deux religieux venant de Rouen est attestée : Avitianus, évêque, et Nicetius, diacre (Gauthier, 1996 : 29).

La christianisation du diocèse de Rouen doit beaucoup à Victrice, huitième évêque de Rouen à la fin du 4<sup>e</sup> siècle (Le Maho, 1992 : 1). Une lettre de Paulin de Nole témoigne du rôle joué par l'évêque à Rouen. Il le félicite d'avoir fait de cette terre de Morinie une ville où retentissent les chœurs angéliques des saints et d'avoir créé dans les forêts, églises et monastères : " Grâce à vous, le nom de Rouen est cité avec respect dans les régions les plus éloignées " (*Sancti Pontii Meropii Paulini Nolani Epistulae...*)<sup>176</sup>. Vers 395, Victrice aurait érigé une cathédrale (Gauthier, 1996 : 30). Néanmoins, il indique seulement qu'il a édifié, sur une terre qu'il avait acquise, une basilique : " Désireux de construire, je me suis assuré la possession du sol de cette basilique... Nous avons jeté les fondations, élevé les murs sur toute la longueur " <sup>177</sup>. Il reçut en 396, avant que la basilique soit terminée, les reliques de divers saints : " À deux reprises, des saints arrivent jusqu'à la cité de Rouen, maintenant ils siègent dans l'église de la cité ". La dernière indication qu'il donne sur le bâtiment concerne sa taille voire son aspect : il semble modeste (Gauthier, 1996 : 30). La question se posant ici tient dans la localisation de cette cathédrale. Les fouilles dirigées par Jacques Le Maho

---

<sup>175</sup> Dans les manuscrits hagiographiques réunis par les Bollandistes, les Actes de Saint-Mellon portent l'épigraphie suivante : " *Vita S. Melloni, archiepiscopi Rothomagensis* ". Les Bollandistes attribuent cette vie au 10<sup>e</sup> siècle et Nancy Gauthier affirme que ce texte est daté de la fin du 14<sup>e</sup> siècle ou du début du 15<sup>e</sup> siècle. Dans un cas comme dans l'autre, cette vie ne serait que le récit permettant de confirmer la tradition selon laquelle saint Mellon a christianisé Rouen et ses environs. Cette entreprise est déplorée par l'abbé Sauvage : " Bien loin de là, nous croyons qu'ils représentent l'antique et première tradition de l'Église de Rouen, malheureusement défigurée, et comme délayée et noyée dans un océan d'anecdotes et de narrations fabuleuses " (Sauvage, 1884).

<sup>176</sup> La Morinie est dans le nord de la France le nom d'un territoire pouvant être une partie de l'ancien territoire des Morins (ancien peuple de la Gaule), dont la capitale est Théroouanne (Morin, 2015).

<sup>177</sup> " *Basilicae spatium cupidus aedificator arripui... Fundamenta lecumus, parietes in longum duximus* " (*Origines chrétiennes de la II<sup>e</sup> Lyonnaise...* : 12, 152-153).

à la fin des années 1980 apportent de premières réponses. En 1987, sur le site de la cour d'Albane et à l'emplacement d'une maison du 4<sup>e</sup> siècle, il met au jour une église rectangulaire en petit appareil de calcaire et arases de brique d'environ 15 m de large et 25 m de long au minimum<sup>178</sup>. Or ceci ne peut être qu'une longueur minimale puisque l'absence de mur en retour indique que la construction paléochrétienne se poursuit. Il associe cette structure datée de la fin du 4<sup>e</sup> siècle à l'un des édifices du complexe cathédral édifié en 395-396 par Victrice. Je reviendrai sur ce complexe dans la partie suivante.

Si le statut de la ville est bien connu, la question d'une possible expansion urbaine reste en suspens. Les indices d'occupation pour cette période sont ténus, mais des traces d'habitat ont pu être mises au jour. Dans la station de métro Palais de Justice, la fouille révèle la reconstruction de l'ensemble d'un îlot après un incendie. On note aussi la présence d'une occupation du 4<sup>e</sup> siècle au sud des thermes, à l'emplacement de la place de la Haute-Vieille-Tour<sup>179</sup>. Toutefois, la ville de Rouen commence à avoir une plus grande importance que ce soit sur le plan religieux, politique et économique à partir du 6<sup>e</sup> siècle et davantage encore aux siècles suivants.

L'importance administrative de Rouen, chef-lieu d'un *pagus* et métropole d'une province ecclésiastique couvrant à peu près le territoire de la future Normandie, lui vaut d'être connue largement au-delà des limites du diocèse<sup>180</sup>.

Il ne fait aucun doute que la ville se définit, dès cette époque, dans les mentalités des habitants, comme une entité spécifiquement urbaine. Du 6<sup>e</sup> au 9<sup>e</sup> siècle, l'occurrence la plus souvent employée

---

<sup>178</sup> Les murs étaient conservés sur une hauteur moyenne de 0,70 m. Sont également mis au jour les vestiges de locaux chauffés contre la façade ouest, les traces d'une construction annexe contre le mur méridional ainsi que des traces de décors de mosaïques. Les fondations d'une grande colonnade circulaire de 10 m de diamètre ont été découvertes dans le coin est du bâtiment (Le Maho, 1987). Au début de la fouille, la longueur dégagée lors de la fouille est de 18 m. L'année suivante, le prolongement de ce mur a été trouvé jusqu'à l'aplomb de la construction ce qui porte sa longueur à 21 m. À la fin des investigations, le mur est dégagé sur environ 25 m.

<sup>179</sup> Le manque d'études sur la ville de Rouen dans l'Antiquité est à déplorer. Les seuls éléments probants concernant les structures urbaines de cette époque se trouvent dans la *Carte archéologique de la Gaule* (Lequoy *et al.*, 2004). Les autres informations sont généralement issues des rapports de fouille conservés au Service régional d'Archéologie. Or si nous avons pu récolter des données archéologiques ayant eu lieu depuis 2004, il n'a pas été possible, faute de temps, de faire un examen et un dépouillement aussi approfondis que celui réalisé pour les données médiévales. La dernière publication sur l'époque antique est l'étude des monnaies trouvées lors des fouilles de la cathédrale de Rouen par Jacques le Maho (Chameroy, 2013).

<sup>180</sup> Le *pagus* de Rouen va de la Risle à l'Andelle, du pays de Caux à l'Évrecin (Le Maho, 2004a : 268).

dans les textes littéraires est celle d'*urbs*<sup>181</sup>. Dans les sources diplomatiques, les rois utilisent essentiellement le terme de *civitas*<sup>182</sup>.

L'enceinte gallo-romaine marque fortement le paysage urbain : elle délimite la ville close, autrement dit la zone *intra-muros*, du *suburbium* constitué principalement d'espaces ouverts. Ne revenons pas sur le tracé de l'enceinte, nous l'aborderons plus en détail dans la partie suivante (cf. chapitre 7). Cependant, notons que la présence du *castrum* n'est pas le seul élément à avoir placé Rouen comme *urbs* dans l'esprit des habitants et, principalement, des clercs et savants rouennais. En effet, l'*urbs* est aux yeux des contemporains un lieu géographique, celui où existe l'agglomération englobée dans une communauté plus grande, l'ensemble formant la cité, la *civitas* (Dutour, 2003 : 40). Grégoire de Tours (539-594) mentionne également la fortification comme composante de la ville. Or il retient essentiellement le rôle de l'évêque dans sa cité. La cité est, pour Grégoire de Tours et certainement pour une grande partie de l'élite sociale et politique de la Gaule du 6<sup>e</sup> siècle, un chef-lieu de diocèse, c'est-à-dire une cité portant une fonction épiscopale matérialisée par le groupe épiscopal, mais également une forteresse puisque la ville est protégée par le *castrum*. La prédominance de la composante religieuse dans les mentalités s'explique par la

---

<sup>181</sup> Par exemple, Grégoire de Tours utilise principalement le terme d'*urbs* dans son *Historia francorum* : " *In eo anno fulgor per caelum discurrisset visus est, sicut quondam ante mortem Chlotharii factum vidimus. Sygibertus vero, obtentis civitatibus illis, quae citra Parisius sunt positae, usque Rotomagensium urbem accessit, volens easdem urbes hostibus caedere* " (*Histoire des Francs...* : XXVI, 140) ; " *Recolere vos credo, discedent a Rothomagense urbe Brunehildae regina, quod veniret ad vos, dixique vobis, quia res eius, id est quinque sarcinas, commendatas haberem, et frequentius advenire pueros eius ad me, ut ea redderem, et nolui sine consilio vestro* " (*Histoire des Francs...* : XII, 165-166). On retrouve également le mot *urbs* dans la *Vie de Saint-Willibald* (7<sup>e</sup> siècle) : " *urbem quae vocatur Rotum* " (Lajoie, 2007 : 229).

<sup>182</sup> Charles le Chauve, en 863, fait délivrer à l'Église de Rouen une pancarte pour remplacer ses titres perdus ou détruits et la confirme dans la possession de ses biens. Dans cette charte, afin de parler de la ville de Rouen, dévastée par les raids vikings, il emploie le terme de *civitas*, vue ici comme entité : " *omnia videlicet que prefata Rothomagensis ecclesia visa fuit quieto ordine possidere quando primum Nortmannica vastatione ipsa civitas cremata est vel que postea ob mercedis nostrae emolumentum eidem ecclesiae pia collatione restituimus vel quae a fidelibus sanctae Dei ecclesiae addita sunt* " (ADSM 14 H 143). De même, lorsqu'il mentionne les biens de l'abbaye de Saint-Ouen, il les localise dans et près de la ville : " *sicut villae in eorum stipendiis fuerunt segregatae tempore venerabilis Remegii episcopi, ita ut perpetuis temporibus eas quiete habeant ad possidendum atque regendum, quae sunt hae omnes videlicet mansurae intra et juxta civitatem quae ad jamdictum monasterium pertinent, habentes agros, vineas, prata, silvas et piscatorias* " (A.D.S.M. 14H143). Le terme d'*urbs* est également utilisé dans les sources diplomatiques du haut Moyen Âge. Lorsque Riculf, archevêque de Rouen, relate la visite qu'il a faite en novembre 872 des reliques de saint Ouen transférées à Gasny par crainte des Normands, il a recours au terme d'*urbs* afin de localiser la ville, et celui de *suburbium* afin de situer le monastère de Saint-Ouen par rapport à l'espace urbanisé : " *ego Riculfus, tametsi meritis negantibus divina tamen oppitulante clementia Rotomagensis ecclesiae humillimus archiepiscopus, sive abbas ex coenobio Sancti Petri almique Audoeni quod in suburbio me[tropoliticae] urbis quondam augustius claruit, [primo] ordinationis meae anno videlicet XVI kalendarum decembrium dig [num duxi lim] ina sanctorum scilicet Ch [risti con] fessoris Audoeni p[re]fat[ae] urbis quondam almi antistitis et beatorum martyrum Nigasi, Quirini, Scuviculi et sancte Pientiae adire* " (A.D.S.M. 14H156).

présence de nombreux édifices religieux dans le *castrum*, mais aussi dans le *suburbium*. Ainsi, Rouen au haut Moyen Âge dispose d'éléments topographiques de premier ordre et semble bien être une entité urbaine telle que les contemporains la définissent.

#### **4.2.2. Topographie religieuse et funéraire de Rouen du 6<sup>e</sup> siècle au 9<sup>e</sup> siècle**

La présence au concile d'Arles de 314 de l'évêque *Avitianus* confirme l'importance de la ville de Rouen comme capitale religieuse de la Seconde Lyonnaise. Cet état de fait est matérialisé par la construction du groupe épiscopal au cours du 4<sup>e</sup> siècle bien attesté par l'archéologie. Or, en dehors de ce groupe épiscopal, il n'existe aucune donnée archéologique susceptible de nous renseigner sur l'origine des églises édifiées à l'intérieur de l'enceinte romaine (Le Maho, 2004a : 273). Les églises à l'extérieur du *castrum* sont également méconnues pour le haut Moyen Âge. Les sources textuelles se révèlent peu éloquents sur la topographie religieuse du haut Moyen Âge. Paulin de Nole prétend que, depuis l'épiscopat de Victrice, Rouen fait partie des villes " célèbres par leurs lieux saints " (*inter urbes sacratis locis nobiles... numerari*) et loue les *frequentes ecclesias* et *monasteria secreta* (Gauthier, 1996 : 30 ; *Sancti Pontii Meropii Paulini Nolani Epistulae...* : 132). D'après Nancy Gauthier, l'emploi de pluriel serait davantage le résultat d'une amplification oratoire plus que la réalité. Cette affirmation est à nuancer : autour du groupe épiscopal s'esquisse un réseau de petits édifices de culte désignés de différentes manières dans les textes (*basilica, ecclesia, capella, oratorium*) (Tab. 4.2 ; Fig. 4.13).

Ces édifices de cultes, et principalement les basiliques suburbaines, ont fréquemment polarisé de nombreuses sépultures de fidèles souhaitant être inhumés à proximité d'un saint (inhumation *ad sanctos*). Au cours des 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> siècles, la construction de ces édifices suburbains, associés à un espace funéraire, a conduit à l'abandon des grandes nécropoles *extra-muros* (Lauwers, 2010 : 304). Il convient donc de distinguer la nécropole, lieu d'inhumation isolé, du cimetière, à proximité d'un bâtiment chrétien, et peu à peu inséré dans les zones urbanisées (Galinié, 1996a : 18). À côté de ces vastes espaces funéraires, et donc parallèlement à l'affirmation des cimetières, se forment de petits groupes de sépultures – pas toujours attachés à un édifice de culte – dont le statut reste flou.

Les basiliques suburbaines du haut Moyen Âge ont donc pour particularité d'attirer les sépultures des fidèles ce qui renforce le lien entre édifices chrétiens et espaces funéraires. Par conséquent, l'objectif est d'une part de localiser et d'étudier l'apparition des édifices chrétiens à

Rouen, d'autre part d'analyser de quelle manière ces constructions (groupe épiscopal, basiliques, églises) ont polarisé les sépultures des fidèles. Cependant, il est à noter que cette association n'est pas toujours évidente et par conséquent, il est possible qu'un édifice chrétien ne soit pas attaché à une zone funéraire ou, *a contrario*, qu'un groupement de sépultures ne soit pas lié à un bâtiment.

#### - **Le groupe épiscopal : un élément structurant au sein de la cité**

Le complexe épiscopal est mis en place dans l'Antiquité tardive (Fig. 4.14-4.16). Il se composait alors de deux basiliques parallèles d'orientation est-ouest, séparées par un *atrium* (Le Maho, 2004a : 269). L'église méridionale occupait le site actuel de la nef gothique de Notre-Dame. Seul l'emplacement de son autel, remanié à la fin du 10<sup>e</sup> siècle, est localisé avec certitude (Le Maho, 1992 : 1). Dans les années 1990, Jacques Le Maho date cette église du dernier tiers du 4<sup>e</sup> siècle et affirme que cette dernière est la basilique mentionnée par Victrice vers 396. Cette identification s'appuie sur la fonction de l'édifice nord découvert sous la cour d'Albane. En effet, ce bâtiment correspond probablement à la nouvelle basilique dont les travaux de construction sont en cours au moment où Victrice prononce son homélie dans l'autre édifice. Dans les années 1950 avait eu lieu un débat sur les cathédrales doubles de l'Antiquité tardive. De cette controverse ressortait un postulat : un laps de temps se serait écoulé entre l'érection de la première basilique et celle de l'édifice jumeau. Jacques Le Maho propose l'hypothèse suivante. Sachant que le culte des reliques débute à la fin du 4<sup>e</sup> siècle, il est possible que la basilique septentrionale ait été pendant un temps une église martyriale (Le Maho, 2004a : 269). Plusieurs arguments étayaient cette hypothèse : premièrement, le vocable de Saint-Étienne, protomartyr, attribué à cette basilique et deuxièmement, la construction dans la nef, à l'époque carolingienne, d'une grande rotonde autour d'un *loculus* destiné à l'exposition des reliques.

Or, dans un article de 2015, Jacques Le Maho, se fondant sur de nouvelles données, réfute cette hypothèse (Le Maho, 2015). Le matériel céramique et monétaire recueilli dans les tranchées de fondation de la basilique septentrionale et dans les couches sous-jacentes des niveaux de construction n'est pas postérieur au 4<sup>e</sup> siècle : la monnaie la plus récente est une imitation constantinienne frappée après 330 alors que le lot de céramique associé est daté de la première moitié du 4<sup>e</sup> siècle. La mise en œuvre de la basilique septentrionale n'est donc pas postérieure aux années 340-350. Par conséquent, la basilique découverte dans la cour d'Albane ne peut



correspondre à l'église débutée par Victrice à la fin du 4<sup>e</sup> siècle. En somme, l'édifice septentrional est le premier bâtiment du groupe épiscopal de Rouen dans lequel se déroule la cérémonie de transfert des reliques mentionnée par Victrice vers 395-396 : la seconde basilique, au sud, n'est donc pas achevée à cette date (Le Maho, 2015 : 88).

De même, des éclaircissements touchant la présence du baptistère ont été récemment apportés. En effet, il est admis que le groupe épiscopal devait comprendre une église baptismale. Toutefois, cet édifice n'a pas été localisé par les fouilles. Le seul élément certain sur ce lieu est qu'au 11<sup>e</sup> siècle, le baptistère Saint-Jean se trouve dans la chapelle du bras nord du transept de Notre-Dame. L'hypothèse est donc que le baptistère se situe probablement au même endroit au haut Moyen Âge<sup>183</sup>. Or une nouvelle fois, la datation du matériel archéologique apporte des éléments de réponses sur l'emplacement du baptistère. Au sud de la basilique septentrionale se trouvent un balnéaire ainsi que deux bassins. L'utilisation de ces bassins jusqu'au 4<sup>e</sup> siècle est confirmée par la découverte de trente-sept monnaies au fond de la piscine voisine : l'analyse numismatique date effectivement ce lot entre 388 et 395. La dernière mise en eau de ces bassins se situe donc vers 390. Après cette date, ils sont " comblés de terre et l'angle de la piscine sud-est fut coupé pour permettre la mise en place de la galerie ouest de l'*atrium* au sud de la basilique " (Le Maho, 2015 : 88). Selon l'auteur, la phase de réutilisation du balnéaire correspond précisément à la première période d'occupation de la basilique nord. La possibilité que cet édifice thermal ait été converti en baptistère repose sur deux arguments initiaux : le premier est la connexion entre le bâtiment et la nef de la basilique qui facilite le passage entre les deux constructions ; le second est l'existence d'un tel modèle à San Clemente d'Albenga en Ligurie. De plus, Jacques Le Maho ajoute que la " désaffectation des deux piscines coïncide avec la mise en place de l'*atrium*, celle-ci étant probablement en corrélation avec la construction de la basilique sud et d'un nouveau baptistère situé, comme à Genève, au cœur de l'ensemble, dans le prolongement de la partie orientale de l'*atrium* " (Le Maho, 2015 : 88). Ce dernier baptistère est certainement celui perpétué par la chapelle baptismale du 11<sup>e</sup> siècle dont nous avons parlé précédemment. Deux baptistères successifs auraient donc existé au sein de la cathédrale de l'Antiquité tardive et du haut Moyen Âge.

---

<sup>183</sup> Cette position est similaire sur le plan du groupe épiscopal de Genève (4<sup>e</sup>-5<sup>e</sup> siècle) où l'église baptismale se situe à l'est de l'ensemble basilical, dans l'axe de l'*atrium*.

Les églises ont fait l'objet d'importantes transformations à l'époque carolingienne (Fig. 4.16)<sup>184</sup>. Cette époque semble décisive pour le groupe épiscopal et les religieux le desservant. En effet, au cours des années 760, l'évêque Rémi institue la communauté du chapitre selon la règle de saint Chrodegang de Metz (712-766). Il lui accorde, dès 768, une mense capitulaire, et probablement dans le même temps, la libre disposition de l'église nord du groupe épiscopal convertie en église collégiale (Le Maho, 1992 : 1). Les fouilles révèlent que, durant cette période, le chapitre entreprend certainement la construction d'un cloître canonial (Le Maho, 1988, 1987, 1986, 1985a). Les données de cette opération archéologique démontrent comment d'un réseau de pièces de petites dimensions, à usage de bureaux ou de logis individuels pour les clercs, on passe à un vaste complexe de salles communes<sup>185</sup>. En effet, plusieurs bâtiments spacieux ont été mis au jour (Le Maho, 1986). Une partie de ces bâtiments correspond aux *claustra* du chapitre. Selon les termes d'un diplôme de Louis le Pieux, ces *claustra* ont subi un agrandissement entre la cathédrale et la *via publica* (Le Maho, 1988 : 21)<sup>186</sup>. La fonction exacte de ces édifices est difficile à déterminer<sup>187</sup>. La question reste encore en suspens lorsqu'on aborde l'emplacement d'un possible quartier canonial (Le Maho, 1994a : 329-341)<sup>188</sup>. Vers le milieu du 9<sup>e</sup> siècle, le cloître canonial s'ordonne autour d'une cour quadrangulaire avec à l'ouest un chauffoir surmonté d'une pièce communiquant par un escalier avec la nef de l'église, au sud, une galerie de pierre appuyée contre le mur septentrional de la collégiale certainement utilisée comme salle du chapitre, et à l'est, un bâtiment sur cellier, sans doute le réfectoire (Le Maho, 1992 : 1). La topographie semble respecter la règle dite de Chrodegang. Premièrement, l'articulation des bâtiments autour de la basilique Saint-Étienne

---

<sup>184</sup> L'église nord-est est dotée d'un petit avant-corps occidental encadré de deux tourelles d'escalier de plan ovalaire. Dans la partie méridionale de la nef est édifiée une grande rotonde de 10 m de diamètre, portée par des piliers de maçonnerie et vraisemblablement surmontée d'une coupole sur tambour. En son centre se trouve un autel ou un monument placé au-dessus d'une petite fosse à reliques (*loculus*) (Le Maho, 2004a : 270).

<sup>185</sup> Les locaux existants sont, dans un premier temps, agrandis. Par exemple, une seule cloison est abattue au rez-de-chaussée de l'aile ouest afin d'y aménager une vaste salle, probablement à usage de chauffoir (Le Maho, 2004a : 270).

<sup>186</sup> " *Terram accepit a Ludovico pio, conterminam monasterio, id est ecclesiae cathedrali, ad amplificanda et dilatanda claustra canonikorum suorum, ex charta novi Alphabeti Tironiani, pag. 19* " (*Gallia Christiana*, 1759 : t. XI, col. 20).

<sup>187</sup> Ces édifices n'offrent pas les caractéristiques d'un habitat civil. En effet, aucune trace de foyers ou de latrines, signalant habituellement la présence d'un habitat, ne fut mise au jour. Notons également que leur architecture présente certains traits spécifiques : l'emploi de mortier blanc pour une grande partie des constructions ainsi que la fréquence des petits appareils en *opus spicatum* (Le Maho, 1988 : 15-16).

<sup>188</sup> Au haut Moyen Âge, il existe une enceinte permettant d'isoler le lieu où les chanoines vivent à l'écart du reste de la ville. Or après les incursions vikings, il semble que cette coupure soit moins effective. En effet, il n'existe pas de quartier canonial, c'est-à-dire d'espace dans lequel sont concentrées les maisons canoniales. Dès la première moitié du 13<sup>e</sup> siècle, les maisons canoniales de Rouen apparaissent comme largement dispersées dans la ville (Le Maho, 1994a : 339).

et la disposition de ces salles communes près d'une grande cour de plan quadrangulaire renforcent l'idée d'une vie communautaire. Deuxièmement, la découverte de deux fours à cloche à proximité de l'entrée de l'église Saint-Étienne affirme le respect d'une vie liturgique rythmée par le son des cloches appelant les frères aux différents offices du jour et de la nuit (Le Maho, 1988 : 11). Enfin, ces édifices canoniaux sont certainement entourés d'une clôture. Cette dernière se déduit de la situation du bâtiment occidental du cloître entre deux voies parallèles, l'une publique à l'ouest, l'autre privée pour la desserte intérieure de l'enclos canonial. Ce dispositif répondait à l'obligation des chanoines de résider dans les *claustra* et de ne pas en sortir sans autorisation (Le Maho, 2004a : 269-70).

Cependant, s'il est généralement admis que les chanoines vivent collectivement, il semble qu'ils possèdent au 9<sup>e</sup> siècle des logis et jardins individuels dispersés dans la clôture. À Rouen, plusieurs maisons s'élèvent à proximité de l'église Saint-Étienne. L'une se trouve dans la cour du cloître, l'autre se situe dans l'ancien *atrium* au sud de Saint-Étienne. Un vestibule devant la porte septentrionale de l'église paraît avoir desservi, par l'intermédiaire d'une voie correspondant à l'axe actuel de la Croix-de-Fer, l'enceinte des *claustra* du chapitre. Ce passage devait traverser le cloître et se poursuivre en direction du nord. Le diplôme de Louis le Pieux, accordant en 822 à l'archevêque de Rouen Willebertus un terrain dans la cité pour l'agrandissement de la clôture des chanoines apporte plusieurs précisions. Ce terrain est borné sur deux côtés par le domaine de la cathédrale, sur un troisième côté par une voie publique et sur le quatrième côté par le monastère Saint-Amand (Le Maho, 2004a : 272)<sup>189</sup>. Les maisons individuelles sont regroupées le long de la ruelle interne, correspondant à l'actuelle rue Croix-de-Fer : cette dernière assure la communication entre les *claustra* et l'église collégiale.

Depuis le milieu du 8<sup>e</sup> siècle, le chef de l'église de Rouen, devenu archevêque, a autorité sur un vaste diocèse qui s'étend de l'embouchure de la Seine jusqu'à Pontoise (Le Maho, 2004a : 268). Ainsi, le site est complété par la présence, au sud de l'église cathédrale, de la résidence des archevêques (Fig. 4.16). En effet, la fouille de la cour des Maçons entre 1991 et 1993 a mis au jour

---

<sup>189</sup> " *Terminatur enim praefata terra ab uno latere et fronte terra praefatae ecclesie sanctae Marie, ab altero latere via publica, ad altero etiam fronte terra illius monasterii puellarum.* " Il est vraisemblable que ce *monasterium puellarum* corresponde au monastère de Saint-Amand puisqu'il est le seul monastère féminin présent dans le *castrum*. Ce terrain est donc approximativement délimité au sud et à l'ouest par la rue Saint-Romain et la rue Croix-de-Fer, au nord par la rue de la Chaîne et à l'est par la rue des Carmes.

plusieurs bâtiments en pierre datés de la fin du 8<sup>e</sup> siècle ou du début du 9<sup>e</sup> siècle. Cet ensemble d'édifices de forme quadrangulaire que l'on peut associer à la *domus ecclesie*, peut être vu comme le cloître épiscopal formant le pendant du cloître canonial situé au nord de Saint-Étienne. L'aile ouest du cloître pourrait correspondre à l'hôtellerie ou à la salle de distribution des aumônes (*domus dispensatoria*) (Le Maho, 1992 : 1)<sup>190</sup>. L'aile orientale, accolée au transept ou au chœur de l'église, coïncide sans doute avec les *camera* (appartements privés) de l'archevêque<sup>191</sup>. Le bâtiment méridional en retour d'équerre, long de 15 m, est identifiable à la salle de réception<sup>192</sup>. Son entrée principale devait se trouver du côté du logis épiscopal, ce qui expliquerait la présence de la galerie orientale, assurant probablement la communication entre l'*aula* et la cathédrale. Enfin, dans l'angle nord-ouest du préau, les fondations d'un édifice de 7 m de côté en forme de tour peuvent être identifiées comme celles d'une bibliothèque ou d'une tour d'archives<sup>193</sup>.

Le haut Moyen Âge est pour le groupe épiscopal une période de changements causés en partie par la règle de Chrodegang au milieu du 8<sup>e</sup> siècle. Ces édifices sont néanmoins endommagés par le feu au milieu du 9<sup>e</sup> siècle<sup>194</sup>. Une grande partie est détruite lors des deux premiers raids vikings sur la ville de Rouen en 841 puis en 852. Les fouilles ont révélé que les bâtiments communautaires avaient certainement été abandonnés durant cette période<sup>195</sup> ce qui n'empêcha probablement pas le maintien du culte.

L'ensemble épiscopal reçoit très peu de sépultures avant le 10<sup>e</sup> siècle. Seules quatre sépultures, localisées dans la cour d'Albane, sont datées de la fin du 9<sup>e</sup> siècle voire du début du 10<sup>e</sup> siècle (Le Maho et Niel, 2004 : 103 ; Le Maho, 1994b : 31). Les premières sépultures dans l'église ne sont

---

<sup>190</sup> Cette hypothèse est fondée sur la position de ce bâtiment d'axe nord-sud. Sa situation au droit de l'entrée ouest de Notre-Dame correspond à la position habituelle des hôtelleries à partir de l'époque carolingienne, et plus particulièrement à sa position sur le plan de Saint-Gall (Le Maho, 2004a : 272). Cet édifice est mentionné dans une vie de saint Hugues de Rouen au 9<sup>e</sup> siècle (Van der Straeten, 1969 : 252).

<sup>191</sup> Construite sur deux niveaux, elle comporte une galerie intérieure derrière sa façade occidentale.

<sup>192</sup> Cette identification s'explique principalement par le décor de l'édifice : revêtement de marbre, décors de mosaïques et vitraux peints aux fenêtres. Ce bâtiment possède probablement une abside à l'ouest.

<sup>193</sup> Ce bâtiment d'axe est-ouest, long de 14 m, fondé sur une assise de blocs antiques en réemploi comporte un étage percé de baies en plein cintre. Il est richement décoré puisque la couche de démolition a livré une grande quantité de carreaux de marbre provenant d'un *opus sectile* polychrome et aussi des tesselles de mosaïque en pâte de verre bleue. De plus, une trentaine de fragments de vitraux accentuent le prestige de cet édifice (Le Maho, 1993 : 3).

<sup>194</sup> Les *Gesta abbatum* de Saint-Wandrille apportent un éclaircissement sur la fonction du bâtiment. En effet, il y est question de deux édifices, probablement en forme de tours, s'élevant dans le préau : le premier abrite les archives, le second la bibliothèque. La construction retrouvée dans la cour des Maçons possède de nombreuses similitudes avec ces édifices, en particulier sa disposition au sein du cloître. Cet incendie est attesté par diverses traces archéologiques : charbons de bois, murs rubéfiés, verre à vitre et plomb fondus, couches de décombres (Le Maho, 1992 : 2).

<sup>195</sup> La seule structure datable de cette époque est un chauffoir situé au nord de l'église cathédrale. Selon Jacques Le Maho, il aurait pu être utilisé par un groupe de clercs après l'exode de l'archevêque vers 870 (Le Maho, 1992 : 2).

pas antérieures au 10<sup>e</sup> siècle (Le Maho et Niel, 2004 : 98-101). Le même constat peut être établi pour les cimetières de la cour d'Albane et de la cour des Maçons (Le Maho et Niel, 2004 : 102-112). Ce n'est qu'au 13<sup>e</sup> siècle que des sépultures apparaissent au niveau du parvis (Le Maho et Niel, 2004 : 114-115).

#### - Les basiliques suburbaines

Alors que l'exemple du groupe épiscopal est bien documenté, pour l'essentiel grâce aux fouilles de Jacques Le Maho, l'histoire et la localisation des autres édifices religieux du haut Moyen Âge sont bien plus difficiles à appréhender. En effet, les données archéologiques informent peu sur l'emplacement de ces lieux de culte. Cependant, les sources textuelles telles que les récits hagiographiques ou encore les vocables paroissiaux apportent davantage d'indications.

Un second problème émerge lorsque l'on cherche à définir le statut de ces édifices : *basilica*, *capella*, *ecclesia* et *cella* sont autant de termes que l'on trouve dans les sources écrites pour désigner un édifice religieux. Afin de comprendre la topographie religieuse du haut Moyen Âge, il est nécessaire de s'intéresser à la définition des lieux de culte à la fin de l'Antiquité tardive. Ainsi, au 4<sup>e</sup> siècle, il existe deux types différents d'églises : les lieux d'assemblées liturgiques dépourvus de reliques et consacrés par le seul fait qu'on y célébrait le sacrifice de la messe ; et les sanctuaires où reposaient les corps des saints (Noizet, 2001 : 1). Cette distinction persiste à l'époque mérovingienne puisque Grégoire de Tours tend à réserver le terme d'*ecclesia* aux églises cathédrales, et celui de *basilica* aux églises à reliques. Ces *basilicae*, lorsqu'elles reçoivent la sépulture d'un évêque, sont assimilées à des *martyria*, autrement dit, à des sanctuaires renfermant la tombe d'un martyr ou d'un saint confesseur de l'Église locale.

Ces basiliques ont joué un rôle majeur dans la vie religieuse de la cité puisqu'elles sont devenues des lieux de pèlerinage. Les fidèles venaient en nombre afin de voir la sépulture du saint patron, mais surtout pour y prier et y demander des guérisons. Si la plupart de ces fidèles arrivaient de la ville ou des campagnes alentour, des populations plus éloignées s'amassaient autour de ces basiliques. Des pèlerins venaient solliciter l'aide du saint, des mendiants espéraient recevoir l'aumône des dévots et des fugitifs y cherchaient l'asile (Noizet, 2001 : 2). Ces basiliques deviennent progressivement des organismes complexes intégrant des bâtiments destinés au logement des desservants, des fugitifs ou des hôtes de passages. Dans ce cas, on parle de *domus*

*basilicae* qui n'est pas sans rappeler la *domus ecclesiae* pour désigner l'église cathédrale<sup>196</sup>. Ces édifices étaient, dans tous les cas, situés dans le *suburbium* de la cité (Fig. 4.17).

- ***La basilique Saint-Martin***

L'une des deux basiliques rouennaises est située sur les murs de la ville (Gauthier, 1996 : 33 ; Vieillard-Troiekouff, 1977 : 515-517 ; Le Maho, 1996b : 194)<sup>197</sup>. Elle est mentionnée à l'occasion de la fuite de Mérovée et Brunehaut, soucieux d'échapper à la colère de Chilpéric<sup>198</sup>. Néanmoins, ce sanctuaire n'est probablement pas une basilique comme nous venons de le définir. Il est habituel aux 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> siècles de construire des sanctuaires dédiés à Saint-Martin<sup>199</sup> au-dessus des portes des villes<sup>200</sup>. Cet édifice est sans doute mentionné une nouvelle fois dans le testament

---

<sup>196</sup> Luce Pietri, dans son étude sur les abbés de basiliques, s'appuie sur l'*Historia francorum* de Grégoire de Tours. À Saint-Martin, l'édifice à usage d'habitation qui borde l'un des côtés de l'*atrium*, la *cellula abbatis*, est mentionné par Grégoire de Tours comme une *domus basilicae*. Or cette expression est trop similaire avec celle de *domus ecclesiae* pour ne pas faire le rapprochement. En effet, cette dernière abrite, auprès de l'*ecclesia*, l'évêque et les clercs de son entourage alors que la *domus basilicae* est réservée au logement du clergé desservant la basilique et à celui de son chef, l'*abbas basilicae* (Pietri, 1983 : 11).

<sup>197</sup> D'après Grégoire de Tours, Mérovée et Brunehaut cherchent refuge " en la basilique Saint-Martin, qui est construite en planches sur les murs de la ville " (*Historia Francorum...* : V, 2, 195: "*ad basilicam sancti Martini, quae super murus civitatis ligneis tabulis fabrecata est*").

<sup>198</sup> Il est fait mention de cette chapelle dans un récit sur le mariage de Chilpéric et Galswinthe. Il est célébré par Prétextat vers 567. Selon Grégoire de Tours, Chilpéric commande l'assassinat de sa femme par un esclave et choisit une autre femme : Frédégonde. Or Brunehaut, la sœur de Galswinthe, pousse Sigebert à venger la mort de sa sœur. Chilpéric vient à Paris et exile Brunehaut à Rouen. Merovechus, le fils d'un premier mariage de Chilpéric, désobéit aux ordres de son père et prend comme épouse Brunehaut. Cela oblige Chilpéric à assiéger Rouen : Mérovée et Brunehaut se réfugient dans la basilique Saint-Martin édifiée en planches sur les murs de la cité. Chateaubriand donne une description curieuse de cette basilique : " C'était une de ces basiliques de bois dont la construction élancée, les piliers formés de plusieurs troncs d'arbres liés ensemble et les arcades nécessairement aiguës à cause de la difficulté de cintrer avec de pareils matériaux ont fourni, selon toute apparence, le style originel du style à ogives qui, plusieurs siècles après, fit invasion dans la grande architecture " (Vieillard-Troiekouff, 1977 : 515-517).

<sup>199</sup> D'après Eugen Ewig, le culte de saint Martin démarre autour du tombeau du saint. Ainsi, l'origine de ce culte ne date pas de la mort du saint en 397, mais plus particulièrement de la venue à Tours de Clovis en 507. Selon Grégoire de Tours, Clovis, lors de sa traversée du territoire tourangeau, ordonne à son armée de ne rien réquisitionner dans ce territoire pour ne pas offenser saint Martin (Judic, 2008 : 2). De même, après la victoire des Francs sur les Wisigoths et la mort du roi Alaric, Clovis retourna à Tours et offrit de nombreux présents à la basilique saint Martin. Arrive alors l'épisode du triomphe de Clovis : ce dernier se rend à la basilique Saint-Martin tel un *imperator*, vêtu de pourpre et coiffé d'un diadème. Cet événement est donc considéré comme le point de départ du culte de saint Martin. Eugen Ewig détermine deux grandes périodes dans le culte de saint Martin : la première moitié du 6<sup>e</sup> siècle est marquée par l'essor des dédicaces martinienne dans le royaume franc (Chartres, Paris, Bourges, etc.) puis dans les territoires francs à l'est du Rhin ; la fin du 7<sup>e</sup> siècle correspond à une nouvelle expansion en direction du nord et de l'est sous Pépin d'Herstal puis au début du 8<sup>e</sup> siècle, sous Charles Martel (Judic, 2008 : 3).

<sup>200</sup> Il est possible de rapprocher cet oratoire Saint-Martin des chapelles Saint-Martin de Laon, d'Amiens, de Paris ou de Bayeux. Prenons l'exemple de la ville de Bayeux, où il aurait existé un oratoire Saint-Martin situé au-dessus de la porte est de l'enceinte. On attribue généralement cette structure au haut Moyen Âge (Gauthier, 1996 : 48).

d'Anségise en 833<sup>201</sup>. Dans ce document, l'abbé fait un don à l'église Saint-Martin sans apporter aucune autre précision. On peut donc supposer qu'il n'existe à cette époque qu'une seule église Saint-Martin. Le débat concernant ce lieu n'a pas tant été de déterminer si l'édifice était une basilique ou bien un oratoire, mais plutôt de savoir s'il fait référence à l'église Saint-Martin-du-Pont ou à l'église Saint-Martin-sur-Renelle. D'après Nancy Gauthier, le contexte penchait en faveur de Saint-Martin-du-Pont (Gauthier, 1989 : 10-11)<sup>202</sup>.

- *La basilique Saint-Ouen et sa nécropole*

La deuxième basilique connue pour le haut Moyen Âge est la *basilica beati Petri apostoli*. Cette basilique doit son nom à l'évêque Saint-Ouen (609-684). Lorsqu'il meurt à Clichy en 684, son corps est solennellement ramené à Rouen où il est inhumé dans la basilique Saint-Pierre (Gauthier, 1996 : 33)<sup>203</sup>. Quatre ans plus tard, son successeur Ansbert transfère son corps sur un degré élevé derrière l'autel de Saint-Pierre. Un baldaquin rehaussé d'or et d'argent au fond du sanctuaire est ensuite érigé sur ses reliques<sup>204</sup>. Quelque temps après, les miracles se multiplient autour de ce lieu et on instaure de grandes cérémonies au jour anniversaire de la mort de saint Ouen. Cette église est certainement édifiée avant l'épiscopat de saint Ouen. Deux arguments affirment cette antériorité. Le premier se trouve dans la deuxième *Vie de Saint-Ouen* selon laquelle l'église Saint-Pierre aurait été construite en pierre de taille par le roi Clotaire I<sup>er</sup> dans la vingt-quatrième année de son règne c'est-à-dire en 535. Toutefois, ces informations paraissent

---

<sup>201</sup> Ce testament est publié dans la *Revue Mabillon* en 1952 (Laporte, 1952). Anségise, abbé de Luxeuil (817-823) puis de Fontenelle (823-833), rédige ce document privé peu avant sa mort en 833. Le défunt y fait une série impressionnante de legs à des monastères en confraternité avec Fontenelle, mais également avec Luxeuil. Ces donations sont consignées au chapitre 7 de ses *Gesta* (Gazeau, 2007a : 10).

<sup>202</sup> La première objection à l'identification de cet édifice à Saint-Martin-sur-Renelle est que celle-ci se trouve à l'ouest du rempart. La seconde est que Saint-Martin-du-Pont ne saurait avoir été construite sur un îlot de la Seine en dehors de l'enceinte de la ville. À ces arguments, Jacques Le Maho en ajoute un dernier : la mention par Dudon de Saint-Quentin, dans son évocation de l'entrée de Rollon dans la cité de Rouen, de la porte vers la Seine à laquelle " est accolée l'église Saint-Martin " (Le Maho, 1996b : 195) ; " *Rotomo venit, portaeque, cui innexa est ecclesia S. Martini, naves plurimo milite fecundas adhaesit...* " (*De moribus et actis primorum Normanniae ducum...* : 153).

<sup>203</sup> " *in basilica beati petri apostoli* " (Sauvage, 1886 : 78) ; " *in loco quod ipse fabricaverat* " (Sauvage, 1886 : 79).

<sup>204</sup> La mention de ce baldaquin richement décoré se trouve dans la *Vie d'Ansbert* : " Ayant réuni beaucoup d'artistes de diverses provinces, il construisit sur son sépulcre un baldaquin d'une taille admirable, décoré de métaux précieux, d'or et d'argent, orné de pierres précieuses, tel qu'il apparaît à leur vue encore aujourd'hui " (*De S. Ansberto, archiepiscopo Rotomagensi, Gandavi in Flandria...* : 353).

suspectes<sup>205</sup>. Le second argument est plus solide. En effet, les fouilles pratiquées en 1870 dans l'ancien jardin du monastère près du portail des Marmousets et celles réalisées en 1884 à l'intérieur de l'église, au niveau de la chaire, ont mis au jour de nombreux sarcophages mérovingiens (Cochet, 1872 ; Estaintot, 1886, 1885). La formation de cette nécropole ne peut s'envisager sans la présence d'un sanctuaire. Ainsi, il est possible d'affirmer qu'une église funéraire s'élève déjà au 6<sup>e</sup> siècle, ou au début du 7<sup>e</sup> siècle, sur le site avant que l'évêque saint Ouen n'y soit inhumé en 684. À cette date, cet édifice devient une basilique funéraire sous le vocable de Saint-Pierre puis sous celui de Saint-Pierre-Saint-Ouen. Son statut change une nouvelle fois au milieu du 8<sup>e</sup> siècle lors de l'arrivée d'une communauté monastique<sup>206</sup>.

La basilique Saint-Ouen a polarisé de nombreuses sépultures. Plusieurs niveaux de sépultures datées du 7<sup>e</sup> siècle au 12<sup>e</sup> siècle ont été mis au jour dans les jardins de Saint-Ouen en 1871 (Cochet, 1872 : 483). Ces découvertes nous sont parvenues grâce au travail de l'abbé Cochet, lequel rédigea des notes sur les sépultures trouvées lors des investigations dans les jardins de l'abbaye (Cochet, 1872). Si les termes employés par l'érudit doivent être pris avec précaution, ses écrits n'en sont pas moins utiles à la compréhension de l'évolution de la zone funéraire près de Saint-Ouen<sup>207</sup>. Deux couches ont pu correspondre au premier état de l'abbaye. La troisième que l'auteur appelle carolingienne était comprise entre 2 m et 2,60 m. Elle contenait six sarcophages entièrement semblables par la matière et la forme (Cochet, 1872 : 498). La quatrième couche que l'auteur définit comme mérovingienne est à une profondeur de 2,80 m à 3,40 m : elle comportait plusieurs " cercueils " en pierre de Vergelé, de Saint-Gervais ou de Saint-Leu. Ces sarcophages dateraient du 7<sup>e</sup> siècle (Cochet, 1872 : 499). Les premières inhumations rencontrées remontent à cette époque et probablement aussi à celle du nivellement des ruines romaines. La basilique Saint-Ouen est donc très attractive : la nécropole entourant l'édifice reçoit de bonne heure les bienfaiteurs et les proches

---

<sup>205</sup> Une telle précision paraît suspecte d'autant plus que l'auteur de cette *Vita* mentionne la présence en ce lieu de plusieurs sépultures royales (Le Maho, 1996b : 179). Certaines de ces sépultures sont en réalité localisées ailleurs et d'autres n'ont vraisemblablement jamais existé (Gauthier, 1996 : 33).

<sup>206</sup> Pour des raisons logiques, nous verrons ce point dans la sous-partie concernant les premiers édifices conventuels au haut Moyen Âge.

<sup>207</sup> La terminologie employée par l'abbé Cochet est, au vu des recherches récentes, incorrecte. Ainsi, il est impossible de parler de " cercueils de pierre ". En effet, il est nécessaire de faire une distinction entre une tombe élaborée sur place, avec un contenant fixe (sarcophage), souvent en pierre, d'une part, et contenant transportable (cercueil) d'autre part (Galinié, 1996b). Un cercueil est donc, par définition, en bois puisqu'il est transportable alors que les sarcophages en pierre sont assemblés sur place car ils ne sont pas transportables. De même, l'auteur emploie indifféremment les occurrences cimetières et nécropoles tandis qu'elles recourent, comme on l'a expliqué au début de cette sous-partie, des réalités différentes.



de l'institution. Ce lieu de repos paraît avoir été recherché pendant huit ou neuf siècles par une foule de personnes pieuses souhaitant prendre part aux prières des moines et aux suffrages d'"une sainte et illustre corporation " (Cochet, 1872 : 509).

Les fouilles réalisées par le comte d'Estaintot et Langlois en 1884 et 1885 ont révélé un noyau de sépultures des 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> siècles dans la travée haute de la nef gothique de l'abbaye. Ces fouilles ont été motivées par l'installation d'un calorifère au centre de la nef entre le deuxième et le cinquième pilier à partir du transept. Le comte d'Estaintot note qu'il existe trois couches de sépultures selon le niveau altimétrique. Cinquante-neuf sépultures sont recensées dans la zone entre 2 à 3 m de profondeur. Dans la deuxième et la troisième couche, situées entre 3 et 4 m, des sépultures datées des 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> siècles sont découvertes. Les auteurs suggèrent qu'elles sont liées à un lieu de culte. Nancy Gauthier affirme qu'une nécropole était attachée à un sanctuaire avant la construction de l'abbaye. De ce fait, cette nécropole était certainement liée à la basilique (Gauthier, 1996 : 34). De même, l'analyse chronologique du mobilier funéraire par Patrick Périn atteste l'existence d'inhumations des 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> siècles n'ayant pu avoir comme origine qu'un lieu de culte dont il conviendrait de placer la fondation au début du 6<sup>e</sup> siècle (Périn, 1989 : 23-37). Cette hypothèse est difficile à confirmer puisque l'on ne sait pas exactement où se situe la basilique construite avant le monastère (Estaintot, 1885).

#### - **Églises, chapelles et zones funéraires**

Le statut des *ecclesiae* reste incertain au haut Moyen Âge. En effet, les sources écrites mentionnent généralement des *ecclesiae* ou des *cellae*. Ainsi, sans pouvoir définir précisément leur statut, il est possible de localiser plusieurs édifices religieux dans la ville de Rouen et son *suburbium* (Fig. 4.18).

L'église Saint-Hermeland, appelée ultérieurement Saint-Herbland, se situe près de la cathédrale, à l'angle des rues du Gros-Horloge et des Carmes. Le vocable Saint-Herbland fait référence à un moine de Fontenelle fondateur de l'abbaye d'Aindre ayant vécu au 7<sup>e</sup> siècle. Bien que l'église soit mentionnée seulement au début du 11<sup>e</sup> siècle comme église paroissiale, elle existait certainement au 8<sup>e</sup> siècle (Gauthier, 1996 : 35). Le culte de saint Herbland s'est vite répandu après sa mort en 720 et plus particulièrement dans les pays de l'Ouest. Selon Jacques Le Maho, ce culte a probablement été importé à Rouen par un évêque qui était aussi abbé de Saint-Wandrille (Le Maho,

1996b : 145)<sup>208</sup>. Or deux personnages ont cumulé ces deux fonctions au cours du haut Moyen Âge : Hugues, exerçant ces deux charges entre 725 et 732 ; Rainfroy, abbé de Fontenelle de 740 à 745, et évêque de Rouen de 748 à 755<sup>209</sup>. Plusieurs éléments confirment le rôle d'Hugues dans cette diffusion permettant de ce fait de dater la dédicace de cette église entre 725 et 732<sup>210</sup>. La première mention de cet édifice dans les sources textuelles apparaît dans la description par un moine de Saint-Wandrille de l'entrée des reliques de saint Wulfran dans la ville de Rouen en juin 1053<sup>211</sup>.

Une église dédiée à Saint-Godard s'élève au nord de l'enceinte du Bas-Empire. Cette dernière porta plusieurs noms avant que le vocable de Saint-Godard lui soit définitivement associé. D'après la *vita Sancti Gildardi*, l'évêque Godard aurait été inhumé dans la basilique Notre-Dame<sup>212</sup>. Or cette vie est certainement un décalque de la vie de saint Médard : on ne peut donc lui accorder du crédit (Gauthier, 1996 : 35). La deuxième mention de Saint-Godard évoque cette église comme le lieu de sépulture primitif de l'évêque Romain. Par conséquent, cette *Vie de saint Romain* laisse penser que l'église Saint-Godard aurait un temps porté le vocable Saint-Romain<sup>213</sup>. Cependant, la construction d'une vaste abbatale à Saint-Ouen, pouvant porter préjudice au culte de saint Romain, incite probablement l'archevêque Guillaume Bonne-Âme (1079-1110) à transférer les reliques du saint dans la cathédrale (Le Maho, 1996b : 157). Dès lors, l'église funéraire de Romain reçoit une nouvelle dénomination. Ce changement de titulature a certainement été opéré peu de temps après le transfert puisqu'il est évoqué dans un texte de la fin du 11<sup>e</sup> siècle. Ce choix paraît logique étant

---

<sup>208</sup> Cette abbaye porte généralement le nom de saint Wandrille. Ce dernier issu d'une famille noble d'Austrasie embrasse vers 630 une carrière monastique. En 649, il fonde dans la forêt de Jumièges une abbaye (Crété-Protin, 2002 : 250). Les premiers documents faisant référence à ce monastère utilisent la dénomination de Fontenelle, référence au lieu dans lequel elle se trouve. Ce n'est qu'après les incursions vikings que l'on voit le nom d'abbaye Saint-Wandrille apparaître.

<sup>209</sup> Neveu de Charles Martel et petit-fils de Berthaire, maire du palais de Neustrie, Hugues est également abbé de Jumièges, évêque de Bayeux et de Paris.

<sup>210</sup> Il joue un rôle important dans l'organisation du pèlerinage de Saint-Ouen à Rouen ainsi que dans la rédaction de la *Vita d'Hermeland* dont il passe certainement la commande. L'argument décisif consiste dans le fait qu'il favorise la diffusion de ce culte dans d'autres villes. Hugues a probablement véhiculé ce culte à Bagnaux, en Île-de-France, dépendant du domaine de Paris. En effet, en tant qu'évêque de Paris, il a pu influencer ce développement : cela peut expliquer la célébration du saint le 18 octobre, comme à Rouen (Le Maho, 1996b : 145).

<sup>211</sup> Ce document est rédigé en 1054 c'est-à-dire un an après le fait relaté. Cette contemporanéité entre le fait relaté et la date d'écriture plaide pour son authenticité.

<sup>212</sup> " *In quadam basilica sanctae Mariae, quae nunc dicitur ad sanctum Gildardum* " (*Vita S. Gildardi*... : 401).

<sup>213</sup> On lit dans la quatrième *Vie de saint Romain*, qui n'est pas antérieure au 11<sup>e</sup> siècle : " *sepultus est primo (millaro) ab urbe in oratorio quondam (sic) suo, quo in loco in honorem beati Gildardi quondam eiusdem sedis (episcopi) fundata constat ecclesia* " (*Vita et Miracula S. Romani*... : 99).

donné que saint Godard (mort en 525) aurait été inhumé dans cette église<sup>214</sup>. L'église Saint-Godard, anciennement appelée Saint-Romain, est connue pour avoir reçu la sépulture de l'évêque Romain mort en 639 (Gauthier, 1989 : 16). Ce sarcophage est à présent dans une chapelle de l'église Saint-Romain dans laquelle il aurait été transféré en 1804. Sa physionomie permet de le dater de la fin de l'Antiquité<sup>215</sup>. Il n'est pas impossible que l'inhumation de ce saint dans l'église Saint-Godard ait attiré de nombreuses sépultures au haut Moyen Âge.

Bien que les informations soient minces, il est possible de faire remonter plusieurs églises rouennaises au haut Moyen Âge. Ce serait le cas pour Saint-Laurent, Sainte-Croix–Saint-Ouen et Saint-Denis.

L'église Saint-Laurent a pu être l'église funéraire de la communauté de Saint-Lô/Saint-Sauveur. La découverte de sépultures mérovingiennes près de cette église serait un argument de poids en faveur de cette hypothèse<sup>216</sup>.

Le même schéma a pu exister entre l'église Sainte-Croix–Saint-Ouen et Saint-Amand, la première servant d'église funéraire à la seconde. Ce processus s'explique facilement par l'impossibilité d'inhumer dans la zone *intra-muros* : les communautés à l'intérieur du *castrum* doivent alors trouver des lieux appropriés afin d'enterrer leurs morts<sup>217</sup>. Touchant l'église Saint-Denis, au sud-est de la cathédrale, elle a également pu avoir des origines très anciennes, mais il n'est pas possible de donner une datation précise pour sa fondation<sup>218</sup>.

---

<sup>214</sup> Il n'est pas possible d'attester la présence de cette sépulture dans cette église. Premièrement, le récit de la translation du 9<sup>e</sup> siècle ne permet pas d'affirmer la présence du corps du saint. Secondement, la seule sépulture épiscopale connue dans cette église est celle de saint Romain associée à un sarcophage de marbre, peut-être d'origine antique (Le Maho, 1996b : 158).

<sup>215</sup> Il s'agit en effet d'un sarcophage quadrangulaire en marbre rouge de Torigny de type tardo-antique (Le Maho, 2004a : 291).

<sup>216</sup> Ces découvertes sont réalisées par l'abbé Cochet. La première a lieu lors du creusement d'une cave : plusieurs " cercueils " mérovingiens, certainement liés à l'église Saint-Laurent, sont mis au jour entre 2 et 3 m de profondeur (Cochet, 1873a). En 1873, l'érudite découvre plusieurs sépultures mérovingiennes dont les contenants sont en pierre de Vergelé (Loth, 1873).

<sup>217</sup> Ces hypothèses ne sont pas invraisemblables puisque le monastère Saint-Jean d'Arles, fondé par Césaire en 512, possède une basilique funéraire Sainte-Marie à l'extérieur des murs dans laquelle les corps des religieux sont préparés et inhumés (Biarne, 2002 : 131). La règle de Césaire d'Arles (vers 530) ordonne de construire un édifice funéraire à l'extérieur des murs. À Arles, cet édifice est dédié à Sainte-Marie et cette prescription s'explique sans doute par le fait que la communauté était installée dans l'enceinte ce qui l'a contrainte à construire cette église funéraire hors les murs (Sapin, 1996 : 69).

<sup>218</sup> Plusieurs établissements du Val-de-Seine, tels Duclair et Jumièges, possèdent cette titulature. Ainsi, ce patronage est attesté dès la seconde moitié du 7<sup>e</sup> siècle et il ne paraît pas invraisemblable que l'église Saint-Denis ait existé à ce moment. Néanmoins, il est également possible que cette fondation soit plus récente et datée du 10<sup>e</sup> siècle, date à laquelle Hugues, ancien moine de Saint-Denis, est archevêque de Rouen (Le Maho, 2004a : 273).

D'autres églises, mentionnées pour la première fois durant la période ducal, sont susceptibles d'avoir des antécédents prénormands. Ainsi, les églises Saint-Hilaire et Saint-Vivien, au bord de la route de Paris, portent un vocable comptant parmi les témoignages possibles de relations entre la basse Seine et la côte atlantique au haut Moyen Âge (Le Maho, 2004a : 276). L'église Saint-Paul, dont la titulature est fréquemment donnée à des basiliques funéraires du 7<sup>e</sup> siècle, a peut-être, elle aussi, des origines lointaines. Enfin, l'église Saint-Michel, située à l'est de la ville et octroyée à la communauté de Saint-Ouen au 10<sup>e</sup> siècle, existe probablement déjà au 8<sup>e</sup> siècle<sup>219</sup>.

Jacques Le Maho suppose une origine antérieure au 9<sup>e</sup> siècle pour les églises Saint-Pierre-du-Châtel, Saint-Martin-sur-Renelle et Saint-Sauveur-du-Marché (Le Maho, 2004a : 275-276 ; Le Maho, 1996b). Selon les investigations archéologiques à l'emplacement du Métrobus, les fondations de la chapelle Saint-Jean ont été édifiées entre les 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> siècles. Ces fouilles ont mis en évidence l'existence d'une zone funéraire au sud de cet établissement. Néanmoins, il est impossible de déterminer avec certitude que cet espace funéraire était lié à la chapelle découverte lors de cette opération archéologique (Gallien, 1997, 1996).

#### - Les premiers établissements monastiques

La première vie de saint Ouen, écrite au début du 8<sup>e</sup> siècle, évoque la présence à Rouen de plusieurs communautés monastiques importantes. Or les informations concernant ces établissements paraissent incertaines. En effet, s'il semble avéré que Saint-Ouen a été un monastère au 8<sup>e</sup> siècle, les origines monastiques d'autres établissements, tels Saint-Amand, Saint-Lô, Saint-Gervais ainsi que les Bénédictines de la rive gauche, sont plus difficilement décelables (Fig. 4.19).

---

<sup>219</sup> La dévotion à saint Michel est déjà importante au 8<sup>e</sup> siècle et l'on retrouve ce patronage lors de la fondation de la chapelle de la porte du monastère de Fontenelle dans les années 740 (Le Maho, 2004a : 276). Ces autels se trouvant dans le *westwerk* (massif occidental) en hauteur sont souvent dédiés à l'archange saint Michel. Des chapelles dédiées à saint Michel sont présentes dans l'abbaye Saint-Benoît-sur-Loire appelée également abbaye de Fleury : les autels se trouvent à l'étage dans le porche (Jacob, 1988).

- *Saint-Ouen*

Saint-Ouen est, au début du 8<sup>e</sup> siècle, une basilique funéraire. On s'accorde néanmoins pour attribuer l'installation des moines à l'évêque Rémy occupant le siège de Rouen de 755 à 771.

L'émission de plusieurs deniers rouennais au nom de Saint-Ouen, retrouvés lors d'investigations archéologiques, apporte quelques précisions relatives à la date d'arrivée des moines. En effet, ces deniers sont tous d'un type antérieur à la réforme monétaire de 755. De plus, la diversité des frappes est telle qu'il est possible d'émettre l'hypothèse selon laquelle la basilique Saint-Ouen ne possédait pas déjà son propre atelier lorsque Rémy devient évêque en 755<sup>220</sup>. D'après ces données, il paraît probable qu'au début du 8<sup>e</sup> siècle un collège de clercs desservait la basilique, mais qu'ils laissent leur place à des moines dans le courant du même siècle (Le Maho, 2004a : 277)<sup>221</sup>. Le premier texte dans lequel Saint-Ouen est considéré comme un monastère est une charte de novembre 872 où l'archevêque Riculfus se dit : "*abbas ex coenobio sancti Petri almique Audoeni quod in suburbio metropolitanae urbis quondam augustuis claruit*" (Gauthier, 1989 : 16)<sup>222</sup>. Peu de temps après, le diplôme de Charles le Chauve du 26 mai 876 donnant aux moines de Saint-Ouen les biens et privilèges qu'on leur avait concédés confirme le statut de cet établissement<sup>223</sup>. À la suite de l'incendie de 841, les moines partent en exode et le monastère est

---

<sup>220</sup> Cet atelier monétaire appartenant à Saint-Ouen a pu apparaître plus tardivement. L'émission de deniers provient d'un monnayage d'église dont l'alignement sur les ateliers royaux n'est souvent pas immédiat. Par conséquent, la création de cet atelier monétaire à une date postérieure au milieu du 8<sup>e</sup> siècle n'est pas impossible.

<sup>221</sup> Hélène Noizet dans son article sur les basiliques martyriales distingue deux types d'églises : les lieux d'assemblées liturgiques où on célébrait la messe et les sanctuaires où reposaient les saints (Noizet, 2001). Ces basiliques étaient différentes en bien des points des monastères. Contrairement aux monastères, les basiliques étaient ouvertes vers l'extérieur et accueillait de nombreux laïcs. Cette ouverture au monde s'explique principalement par le rayonnement de la basilique et du saint y étant inhumé : cette sacralité favorise les pèlerinages. De plus, le personnel basilical et l'abbé de la basilique sont subordonnés à l'évêque. En outre, la liturgie en usage dans ces basiliques relève davantage de la liturgie des religieux séculiers et non de celle des moines. Enfin, le personnel des basiliques est différent de celui des monastères. En effet, bien que le supérieur de la basilique soit un *abbas basilicae*, les desservants de l'édifice sont clairement des séculiers. Hélène Noizet conclut en affirmant que ces " basiliques se présentent comme des espaces publics, connus et fréquentés par tous. Les sources attestent le fait qu'elles étaient des institutions séculières, à la fois du point de vue institutionnel et du point de vue social" (Noizet, 2001 : 8). Saint-Ouen a donc bien connu deux fonctions distinctes au haut Moyen Âge : la première, séculière, liée à son statut de basilique : la deuxième, régulière, lorsque Rémy installe des moines. L'arrivée de la communauté monastique est située vers 755. Il est probable, comme le dit Hélène Noizet, que cette datation soit biaisée car les auteurs ont longtemps cherché à faire remonter le plus loin possible dans le temps la nature monastique de ces établissements, mais rien ne nous permet d'affirmer ou d'infirmer ce fait dans le cas de Rouen (Noizet, 2001 : 1).

<sup>222</sup> Cette charte est retranscrite par Dom Pommeraye dans son *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Ouen de Rouen* (Pommeraye, 1662c : 399).

<sup>223</sup> "*in monasterio sancti Petri apostoli, ubi praeciosissimus confessor Christi Audoinus corpore requiescit*" (Giry et al., 1952 : Acte 407, 408-409).

un temps laissé à l'abandon. En effet, les religieux emportent leurs reliques et s'installent à Gasny. Ils restent dans le diocèse parce que leur abbé est aussi archevêque de Rouen et qu'il lui est interdit de quitter la ville<sup>224</sup>. En 885, ils ne peuvent plus se maintenir à Gasny : l'armée viking rentre de force à Rouen et met le siège devant Paris (885-887). Les religieux se réfugient successivement dans le Soissonais, au Luxembourg et en Bretagne. Finalement, l'archevêque et le chapitre s'installent à Bresne et les moines à Condé. En 918, les moines regagnent Rouen avec leurs reliques et reconstruisent leur monastère (Galhaut, 1995 : 129).

- *Saint-Amand*

Selon Marie-Josèphe Le Cacheux, l'abbaye de Saint-Amand aurait été fondée sur les fonds propres de Gosselin d'Arques et de son épouse Emeline pour constituer un double à l'abbaye de Sainte-Catherine-du-Mont (Le Cacheux, 1937 : 36-37). Or lorsque Robert de Torigny dresse une liste des établissements monastiques fondés ou relevés au 11<sup>e</sup> siècle, il cite Saint-Amand de Rouen parmi les plus anciens établissements de la province, "détruits par les Normands alors qu'ils étaient encore païens" (Le Maho, 1996b ; *Interpolations aux Gesta Normannorum Ducum...*, 1914 : 256). Il n'est pas douteux qu'une église existait avant l'installation des moniales. En effet, le vocable de Saint-Amand renvoie à des origines prénormandes. L'ancienneté de l'église de Saint-Amand ressort également de la localisation du site abbatial au 11<sup>e</sup> siècle : le choix d'un site *intra-muros* est exceptionnel à cette époque pour une abbaye. Plusieurs faits penchent en faveur d'une fonction monastique ancienne : elle est située *intra-muros* et il est avéré depuis longtemps que la majorité de ces monastères avait une origine prénormande ; la présence du chevet primitivement installé dans le saillant formé par une tour de l'enceinte implique que l'église était un sanctuaire du haut Moyen Âge ; le double titre de Notre-Dame et de Saint-Pierre correspondrait à un patronage très courant au 7<sup>e</sup> siècle surtout pour les fondations féminines ; dans un diplôme de Louis le Pieux de 822, il est fait mention d'un *monasterium puellarum* qui peut être associé au monastère de Saint-Amand (Le Maho, 1996b : 165-171 ; Le Maho, 2004a : 273-274). Le monastère de Saint-Amand existe

---

<sup>224</sup> Dans sa conférence du 24 novembre 2012 intitulée " La reconstruction des monastères de la Haute-Normandie après 911 : les témoignages des textes et de l'archéologie ", Jacques Le Maho affirme que pendant longtemps, les évêques et archevêques de Rouen ont l'obligation de rester dans la cité car ils ont la charge des âmes et doivent jouer un rôle dans la défense passive.

donc avant les invasions vikings. Les religieuses s'exilent à cette période et l'abbaye est restaurée grâce à l'initiative de Poppa, concubine de Rollon, au 11<sup>e</sup> siècle<sup>225</sup>.

- ***Saint-Lô/Saint-Sauveur***

L'église de Saint-Lô est cédée en 913 par Rollon aux évêques de Coutances. À cette date, elle porte le nom de Saint-Sauveur. Cette église a des origines très anciennes. En effet, grâce aux fouilles récentes menées à l'intérieur du lycée Camille Saint-Saëns, nous savons à présent que l'église est superposée à des thermes antiques, probablement à l'emplacement du *caldarium* (Leclerc *et al.*, 1997). La plupart des conversions d'édifices antiques en église remontent au haut Moyen Âge (Le Maho, 2004a : 273-274). Si on ajoute à cela que les dimensions du bâtiment sont assez grandes pour abriter le clergé de Coutances au 10<sup>e</sup> siècle et que l'ensemble a été réuni au fisc à la fin du 9<sup>e</sup> siècle, comme l'abbaye de Saint-Amand, cela donne à penser que l'on pourrait se trouver en présence d'un ancien établissement monastique. Peut-être faisait-il partie, avec Saint-Amand, des *cellae* anonymes mentionnées dans le testament d'Anségise en 833 (Le Maho, 1996b : 149 ; Le Maho, 2004a : 273-274). De plus, la position de cette église à l'intérieur du *castrum* impliquait certainement la présence d'une communauté féminine.

Le cimetière Saint-Lô remonterait à l'époque carolingienne, voire mérovingienne (Le Maho, 2004a : 292)

- ***Saint-Gervais***

Plusieurs indices indiquent que le prieuré Saint-Gervais avait une origine monastique au haut Moyen Âge. Dans la charte de 1025, dans laquelle Richard II donne le prieuré à l'abbaye de Fécamp, l'église est désignée comme *abbatia* par les rédacteurs de l'acte ducal<sup>226</sup>. De plus, l'existence d'une crypte jouerait en faveur de l'hypothèse d'une origine monastique au haut Moyen Âge (Le Maho,

---

<sup>225</sup> Jacques Le Maho, dans sa conférence de 2012, émet l'hypothèse selon laquelle Poppa aurait convaincu Rollon de faire revenir les communautés monastiques ayant fui les invasions vikings.

<sup>226</sup> "... *abbatiam Sanctii Gervasii qui est juxta civitatem Rotomagum...* " (Fauroux, 1961 : acte 34, p. 129).

1996b : 176). En revanche, rien n'indique que cette crypte soit de l'époque prénormande. Elle a pu être construite sous Richard I<sup>er</sup> qui a réhabilité les églises funéraires dans le *suburbium*<sup>227</sup>.

- ***Bénédictines de Saint-Mathieu***

Thomas du Plessis rapporte, d'après d'anciens pouillés du diocèse, qu'un couvent Saint-Mathieu près de Rouen dépendait au 10<sup>e</sup> siècle de la célèbre abbaye de Marmoutier<sup>228</sup>. Dans la *Chronique de Normandie*, il est écrit que cette maison aurait été détruite sous la minorité de Richard-sans-Peur : " le Roy [...] fit meschamment desmolir tous les monastères et abbayes qui estoient à dix lieues environ de Rouen, comme Saint-Gervais, Bonnes-nouvelles, Saint-Matthieu, Sainte Katherine et autres " (*Chronique normande de Pierre Cochon...* : 33). En 962, il n'existe pas de traces de l'ancienne fondation, soit qu'elle n'ait pas encore été réédifiée, soit qu'elle ait été détruite de nouveau cette année-là. Dans la *Chronique normande*, il est dit que le comte de Chartres Thibaut mit le feu aux faubourgs de Rouen ( *Chronique normande de Pierre Cochon...* : 41). D'après le journal d'Eudes Rigaud, ce manoir a été fondé par un bourgeois (Baudry, 1848a : 1-2). Edgard Naillon tient les mêmes propos sur ce monastère Saint-Mathieu : son origine est inconnue mais on sait qu'il porte le vocable de Saint-Mathieu et qu'il est dépendant de Marmoutier. François Farin affirme qu'en 1222, il existe en cet endroit la chapelle dédiée à Saint-Mathieu ce qui a donné le nom au manoir.

Les lieux d'inhumation de l'Antiquité tardive et du haut Moyen Âge sont caractérisés par la dispersion, l'éclatement en multiples unités (Lauwers, 2005a : 25). À l'époque paléochrétienne, les morts sont exclus de la ville. Les nécropoles chrétiennes se situent *extra-muros*, souvent le long des voies ou à proximité de celles-ci, et regroupent tant les sépultures des humbles que celles des privilégiés (Galinié et Zadora-Rio 1996 : 25).

---

<sup>227</sup> Le terme de *suburbium* est employé dans les actes du duc Richard I<sup>er</sup> et Richard II. Ainsi, lorsque Richard II confirme les biens de l'abbaye de Saint-Wandrille en 1025, le duc localise l'église Saint-Laurent " *in suburbio supradictis urbis* " c'est-à-dire dans le *suburbium* de Rouen (Fauroux, 1961 : acte 52, pp. 165-168).

<sup>228</sup> Il s'agit principalement du pouillé attribué à Eudes Rigaud (1248-125) (A.D.S.M G 2 ; B.N.F., Département des manuscrits, Latin 11 052), de celui de 1337 réalisé à l'instigation de Pierre Roger (1330-1339) (Longnon, 1903) ou encore celui faussement attribué à Raoul Roussel (1444-1452) (A.D.S.M. G 3).



- **Les zones funéraires non attachées à un édifice religieux : nécropoles et petits ensembles funéraires**

Quelques nécropoles, non liées à un édifice de culte, ont pu être localisées près de la ville close (Fig. 4.20-4.21). Sur le coteau dominant la ville au nord-ouest, au-dessus de la voie conduisant à Lillebonne, s'étend la vaste nécropole de Saint-Gervais, utilisée de l'Antiquité tardive jusqu'à l'époque mérovingienne (Le Maho, 2004a : 275)<sup>229</sup>. Les fouilles des années 1970 ont mis au jour une nécropole à l'emplacement de la place du Vieux-Marché. Elle s'étire sur l'ensemble de la place le long d'une voie décumane (Le Maho, 2004a : 295). Les premières inhumations datent de l'Antiquité tardive voire du haut Moyen Âge. La construction de l'église Saint-Sauveur à la fin du haut Moyen Âge agit sur les sépultures : autour de cet édifice, les sépultures deviennent beaucoup plus denses et changent d'orientation pour se rapprocher de l'axe est-ouest. Ce cimetière est toujours utilisé au cours des 12<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> siècles<sup>230</sup>. Une nécropole mérovingienne a été découverte au chevet de l'église Saint-Sever en 1861 (Thaurin, 1861).

Plusieurs ensembles funéraires ont été mis en évidence par des investigations archéologiques. Des sépultures dégagées en face de l'ancienne église Bonne-Nouvelle confirment la présence d'une zone cimétériale à cet endroit aux 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> siècles (Pottier, 1850). De même, des groupes de sépultures sont découverts près de Saint-Amand<sup>231</sup>, de Sainte-Catherine<sup>232</sup> et rue Beauvoisine<sup>233</sup> sans que l'on puisse affirmer s'il s'agit d'une nécropole ou d'un petit ensemble funéraire distinct. Sous l'église Saint-Jean, quatre fosses d'inhumation ont été mises au jour dans le niveau de démolition d'une fontaine gallo-romaine. Cette découverte confirme la présence d'une zone funéraire assez restreinte à cet emplacement entre la fin du 8<sup>e</sup> siècle et le milieu du 9<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>229</sup> Des " cercueils " mérovingiens ont été mis au jour à l'emplacement de la nécropole antique (Herval, 1947 : 4). La découverte d'une plaque-boucle dans la rue du Roi en 1874, datée entre la deuxième moitié du 7<sup>e</sup> siècle et le début du 8<sup>e</sup> siècle, atteste une occupation au moins jusqu'à cette époque (Lorren, 2001 : 362).

<sup>230</sup> Plusieurs de ces tombes réutilisent des sarcophages du haut Moyen Âge (Roy, 1990 : 209-211).

<sup>231</sup> En 1865, dix tombes sont mises au jour lors de l'installation d'un collecteur d'eaux usées entre la rue de la Chaîne et la rue de la République. Ces sépultures situées au nord de l'ancienne église Saint-Amand sont datées de la fin de l'Antiquité tardive voire du début du haut Moyen Âge (Thaurin, 1858b). D'autres tombes découvertes rue de la République en 1856 (Thaurin, 1856) puis en 1864 (Avenel, 1964) étaient certainement liées à cette zone funéraire.

<sup>232</sup> Thaurin signale en 1852 des sarcophages en pierre sur la côte Sainte-Catherine. En 1918, un sarcophage en pierre de forme trapézoïdale est mis au jour : cette forme laisse penser à une sépulture du haut Moyen Âge (Le Maho, 2004a : 295).

<sup>233</sup> La découverte, en 1856, d'une pierre calcaire avec une inscription datée des 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> siècles dans la rue Beauvoisine suppose la présence d'une zone funéraire (Le Maho, 2004a : 285).

Un deuxième niveau de sépultures, comprenant une vingtaine de tombes, prouve la continuité de ce cimetière entre la fin du 9<sup>e</sup> siècle et la première moitié du 10<sup>e</sup> siècle (Le Maho, 2004a : 291-292).

Les zones funéraires du haut Moyen Âge sont essentiellement localisées à l'extérieur du *castrum* romain. Seules quelques exceptions existent : des sépultures ont été mises au jour près de l'ancienne abbaye de Saint-Amand, à proximité de Saint-Lô puis place de la Haute-Vieille-Tour. Ce schéma est étonnant puisqu'il ne s'agit pas d'inhumations *ad sanctos* souvent perçues comme le jalon d'un premier rapprochement entre les vivants et les morts<sup>234</sup>. Cependant, la présence de tombes saintes attira certainement les fidèles autour de Saint-Ouen, Saint-Godard et Saint-Gervais. En effet, ces églises funéraires reçurent la sépulture d'un saint au cours des 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> siècles<sup>235</sup>. Le cas de Saint-Gervais est particulier : il existe une continuité de la fonction funéraire de l'Antiquité au Moyen Âge : la nécropole antique se transforme progressivement, avec la construction d'un édifice religieux, en cimetière chrétien<sup>236</sup>. Cette zone funéraire, située à l'ouest de Rouen, est la plus vaste de la cité : les autres zones funéraires sont moins étendues<sup>237</sup>. Finalement, le rassemblement de la majorité des sépultures chrétiennes dans la partie occidentale du *suburbium* semble refléter l'image d'une ville encore tournée vers la mer au Bas-Empire et au début de l'époque mérovingienne (Le Maho, 1996b : 173). L'étude des cimetières rouennais au haut Moyen Âge répond au schéma traditionnel dans lequel les nécropoles sont abandonnées aux 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> siècles en faveur des zones funéraires autour d'un édifice de culte. De même, les premières sépultures apparaissent à cette époque à l'intérieur de l'enceinte : cette pratique devient courante après

---

<sup>234</sup> Au début du haut Moyen Âge, les chrétiens demandent à être inhumés près de la sépulture d'un saint. Cette pratique est vue comme une nouveauté (Lauwers, 2005 : 27). C'est donc à cette époque que la frontière immémoriale entre la cité des vivants et celles des morts est rompue (Brown, 1984). Les inhumations *ad sanctos* sont la première forme d'association entre un lieu de culte, des tombes et un habitat (Lauwers, 2005 : 27). La présence de sépultures dans l'enceinte apparaît comme les prémisses de la pénétration des morts dans l'enceinte urbaine au haut Moyen Âge. Bien que ce fait soit plus courant après l'An Mil, plusieurs villes, notamment en Italie, reçurent les inhumations des fidèles à l'intérieur de la ville dès le 8<sup>e</sup> siècle (Lambert, 1996).

<sup>235</sup> La basilique Saint-Ouen reçoit la sépulture de l'évêque en 684. D'après la tradition, l'église Saint-Godard aurait accueilli les sépultures de saint Romain et saint Godard. Quant à Saint-Gervais, la tradition y a placé la tombe du premier évêque Mellon (Gauthier, 1996 : 33-35).

<sup>236</sup> D'après Jacques Le Maho, la découverte de nombreuses tombes antiques aux abords de l'église serait le seul argument en faveur de la tradition plaçant en ce lieu la sépulture d'un ou de plusieurs évêques de l'Antiquité tardive (Le Maho, 1996a : 17).

<sup>237</sup> À l'exception du cimetière entourant la basilique Saint-Ouen, les autres espaces funéraires sont inférieurs à un hectare.

l'An Mil (Lauwers, 2005a : 28). Notons également qu'au cours du haut Moyen Âge existent toujours des petits groupes de sépultures ou des tombes isolées (Le Maho, 2004a : 289-297).

### ***4.2.3. Le réseau viaire : entre héritage antique et restructuration de l'espace urbain***

Le réseau viaire est un élément structurant de la topographie urbaine. En effet, les voies desservent les différents quartiers de la ville et, par conséquent, jouent un rôle essentiel dans l'urbanisation de celle-ci. La situation inverse est également vraie, c'est-à-dire que les rues subissent elles-mêmes l'influence de l'existant (Lefèvre, 2010 : 177). Leur étude est fondamentale pour deux raisons principales : d'une part, le rôle structurant des rues peut être analysé dans tout l'espace de la ville et d'autre part, leur configuration agit sur la trame urbaine, sur le parcellaire comme sur le bâti.

Plusieurs hypothèses ont été émises par les archéologues sur le réseau viaire antique. Elles résultent des extrapolations faites à partir des découvertes matérielles de rues dans l'espace urbain rouennais. Les fouilles archéologiques nous renseignant sur le réseau viaire entre le 6<sup>e</sup> et le 9<sup>e</sup> siècle se révèlent peu nombreuses (Tab. 4.3)<sup>238</sup>. Toutefois, bien que ce réseau soit peu documenté matériellement, des informations complémentaires peuvent être tirées de l'étude morphologique des sources planimétriques ainsi que des sources écrites lacunaires. L'objectif est d'analyser les transformations progressives du réseau urbain dans la longue durée. Dans le cadre de cette sous-partie, la trame viaire est étudiée du 1<sup>er</sup> siècle apr. J.-C. au 9<sup>e</sup> siècle. La problématique, essentielle à l'étude de la fabrique urbaine, est donc de savoir si les rues ont perduré, si elles sont l'héritage d'une physionomie passée ou si elles ont, au contraire, été créées *ex nihilo*.

Le postulat longtemps admis pour les rues de Rouen du haut Moyen Âge est qu'elles résultent certainement d'une planification (Gauthiez, 1991 : 95-105 ; Gauthiez, 1993a). La trame urbaine à l'intérieur du *castrum* est extrêmement régulière (Fig. 4.22-4.23). Elle s'organise autour de deux axes générateurs : un axe nord-sud correspondant aux rues Grand-Pont et Carmes, prolongé au nord par la rue Beauvoisine puis un axe est-ouest constitué par la rue du Gros-Horloge s'étendant de la

---

<sup>238</sup> Seules les fouilles de la Place de la Pucelle ainsi que celles de la Cathédrale ont mis au jour des voies datées du haut Moyen Âge.

cathédrale au Vieux-Marché. Les autres rues d'axe est-ouest sont parallèles à ce dernier axe<sup>239</sup>. Ainsi, la constatation d'une figure géométrique très ordonnée implique l'existence d'une planification<sup>240</sup>. Cette étude morphologique est, sur quelques points, confirmée par des données matérielles. Plusieurs rues, présentes dans la trame urbaine actuelle avec quelques décalages, sont d'origine antique : il s'agit des rues du Gros-Horloge, des Carmes, Saint-Nicolas, aux Ours et du Change (Le Maho, 2004a : 274-275)<sup>241</sup>. Certaines de ces rues sont prolongées au cours du haut Moyen Âge. Ainsi, après le percement de nouvelles portes dans l'enceinte antique, les rues du Gros-Horloge et des Carmes rejoignent les voies d'accès existantes de la ville ce qui participe à la réorganisation des abords de la ville. La rue du Gros-Horloge aurait été prolongée jusqu'au Vieux Marché afin d'accéder à la rue Cauchoise alors que la rue des Carmes est prolongée par la rue Beauvoisine<sup>242</sup>. L'ensemble épiscopal préside à l'organisation de cette trame viaire. La construction des deux édifices, limitée à l'ouest par le *cardo maximus*, coupe le *decumanus* antique. Au nord, le groupe basilical est borné par la *via publica*, mentionnée dans un diplôme de 820/822, qui correspond probablement à une voie décumane. Il n'est pas impossible que la voirie au sud soit issue d'une voie décumane (Le Maho, 2004a : 274)..

Dans les années 1990, Bernard Gauthiez affirme une théorie selon laquelle le réseau viaire a été totalement réorganisé au 10<sup>e</sup> siècle. Bien que cette hypothèse soit aujourd'hui dépassée, il convient de la présenter brièvement dans la mesure où elle constitue une étape importante dans la compréhension de l'espace urbain au haut Moyen Âge. D'après Bernard Gauthiez, cette planification serait probablement antérieure à la reconstruction de la cathédrale romane puisqu'elle briserait la symétrie de l'ensemble initial. L'édification de cette dernière débiterait à la fin du 10<sup>e</sup> siècle sur un axe reprenant celui de la basilique au sud de la cathédrale double primitive et elle est consacrée en 1063 (*De moribus et actis primorum Normanniae ducum...* : 171)<sup>243</sup>. La datation

---

<sup>239</sup> Il s'agirait des rues actuelles suivantes : Saint-Nicolas, Saint-Romain, des Bonnetiers, du Change, Saint-Denis, des Fourchettes, de la Madeleine, Potart, Saint-Étienne-des-Tonnelliers, du Fardeau, aux Ours, de la Vicomté, Herbière, aux Juifs, de la Chapine (prolongée à l'ouest).

<sup>240</sup> Bernard Gauthiez affirme que " sa régularité ne peut être due au simple hasard " (Gauthiez, 1991 : 96).

<sup>241</sup> La comparaison entre le plan de la trame urbaine du Haut-Empire et le cadastre actuel confirme la persistance de ces rues de l'Antiquité au Moyen Âge (Fig. 4.24). En outre, les diverses investigations archéologiques dans ces rues démontrent que ces rues ont un héritage antique. Cette persistance sera vue de manière plus approfondie dans le chapitre 6 (Lequoy, 2004a : 64-66).

<sup>242</sup> La présence d'une tour quadrangulaire, en face du beffroi, dans la rue du Gros-Horloge, suppose l'existence d'une porte urbaine à cet endroit. Or la physionomie de cette tour affirmerait que le percement de cette porte n'est pas d'origine antique.

<sup>243</sup> " *Dedit itaque Robertus, prima die baptisterii, Deo et sanctae Mariae Rotomagensis ecclesiae terram praemaximam, canonicis in perpetuum possidendam* " (*De moribus et actis primorum...*, 1865 : 171).

des portes de la ville<sup>244</sup> ainsi que des églises<sup>245</sup> à proximité de cet ensemble indiquerait que ce dernier aurait pu être mis en place entre 720, date de la mort d'Hermeland, et 946, première mention de la porte Beauvoisine. Néanmoins, cette planification ne pourrait dater des premiers raids vikings dans la ville et aux alentours : ainsi, la deuxième moitié du 9<sup>e</sup> siècle, plus précisément la période allant de 840 au début du 10<sup>e</sup> siècle, peut être mise de côté pour dater cette structure. De ce fait, il existerait deux fourchettes chronologiques : la première entre 720 et 840 et la seconde correspondant au règne d'un des premiers ducs normands. Si les arguments ont longtemps été en faveur de la première hypothèse<sup>246</sup>, il semble que les fouilles de la cour des Maçons conduites par Jacques Le Maho au début des années 1990 argumentent en faveur de la seconde hypothèse. En effet, ces fouilles sont réalisées près des rues Saint-Romain et du Change, situées au nord et au sud de la cathédrale (Le Maho, 1993). Ces deux rues font partie de la composition régulière à l'intérieur du *castrum*. Or des lotissements le long de ces rues sont mis au jour et datés du deuxième quart du 10<sup>e</sup> siècle. Cette découverte permet de dater les rues et l'ensemble de l'opération du deuxième quart du 10<sup>e</sup> siècle. L'auteur affirme donc que le réseau viaire a été en partie restructuré au début de la période ducal<sup>247</sup>, certainement sous Richard I<sup>er</sup> ou Richard II.

---

<sup>244</sup> Les portes de la ville percées à cette occasion sont : la porte Beauvoisine citée pour la première fois en 944, la porte au débouché de la rue Saint-Romain citée en 1042 et celle de la rue Massacre dont la première mention date du 13<sup>e</sup> siècle.

<sup>245</sup> Plusieurs éléments topographiques permettent de dater approximativement cet ensemble. La place du Vieux Marché est attestée en 922. L'église Saint-Michel est donnée à l'abbaye du Mont-Saint-Michel après sa fondation en 709 et est citée une nouvelle fois lors de la confirmation de ce patronage par le pape Alexandre III en 1179. Le dernier élément est l'église Saint-Herbland, située à la croisée des rues du Gros-Horloge, des Carmes et de Grand-Pont. On date généralement cette église du début du 8<sup>e</sup> siècle (voir précédemment).

<sup>246</sup> L'argument principalement retenu est celui du rapprochement entre le plan de la réurbanisation de la cité et celui de l'abbaye de Lorsch vers 760-764. Ce dernier prend la forme d'une croix dont le bout de chaque branche représente une porte du mur d'enceinte. À l'intersection de ces deux axes se trouve le paradis, espace ouvert en parvis devant l'église abbatiale. On ne peut nier les similitudes avec le plan de Rouen. En effet, la composition est organisée suivant deux axes nord-sud et est-ouest. La porte du Gros-Horloge à l'ouest ainsi que les portes Beauvoisine au nord, du Robec à l'est et Saint-Martin au sud peuvent être associées aux branches de la croix. De même, le parvis de la cathédrale se situe aux intersections de ces deux branches. Ainsi, la préoccupation d'ordre liturgique de cette réorganisation induit une datation entre la mort de Chrodegang en 766 et la nomination de Remigius comme évêque en 755 (Gauthiez, 1991 : 102-103). L'autre argument s'insère dans le contexte international. En effet, il est possible d'associer cette réorganisation au développement des villes du sud de l'Angleterre telles Ipswich, Hamwic et Lundenwic, fondées au 7<sup>e</sup> siècle en face de Rouen (Gauthiez, 1993 : 17).

<sup>247</sup> " *Le castrum* de Rouen fut l'objet au cours du haut Moyen Âge d'une opération de réoccupation planifiée, concernant la plus grande part de son étendue, organisée suivant une forme symétrique. Sa remarquable régularité implique un fort volontarisme. Elle implique aussi à la fois une maîtrise foncière de la zone concernée et des terrains assez dégagés. Les données archéologiques les plus récentes permettent d'avancer une datation du deuxième quart du 10<sup>e</sup> siècle " (Gauthiez, 1993 : 17).

Plus récemment, Jacques Le Maho a proposé une autre hypothèse quant à la réorganisation du réseau viaire à la fin du haut Moyen Âge (Le Maho, 2006b, 2005, 2003a, 2003a). La ville close a fait l'objet d'une importante campagne de travaux à la fin du 9<sup>e</sup> siècle : la partie centrale de la cité présente un plan régulier dont le tracé orthogonal est souvent un témoin de la persistance de la voirie antique (Lorans, 2007 : 86). À l'intérieur du *castrum* et à ses abords s'entremêlaient plusieurs axes nord-sud hérités du réseau antique abandonné ainsi que de nouvelles voies aménagées<sup>248</sup>. Ces nouvelles rues reprenaient le tracé de rues antiques au voisinage des portes de la ville, mais elles s'en écartaient progressivement en s'enfonçant vers le centre de la *civitas* (Le Maho, 2003b : 171).

Les fouilles conduites Jacques Le Maho sur le site de l'ancien groupe épiscopal ainsi que sur celui de la cathédrale actuelle apportent de nouveaux éléments sur la refonte de la ville. Ces investigations ont livré les vestiges de deux îlots d'habitation en bordure de la rue Saint-Romain et de la rue du Change datés du 9<sup>e</sup> siècle par les données archéologiques<sup>249</sup>. Ces deux rues font partie intégrante de la nouvelle configuration de la trame viaire à l'intérieur du *castrum* (Lorans, 2007 : 88). La première datation réalisée en 1994, immédiatement après la fin de la campagne de fouilles, a été révisée récemment (Le Maho, 1994b : 35). Ainsi, après un nouvel examen plus approfondi de la stratification urbaine et du mobilier associé, ces deux îlots d'habitation, précédemment occupés par le cloître canonial et le palais archiépiscopal, sont à présent datés de la fin du 9<sup>e</sup> siècle<sup>250</sup>. En somme, les données archéologiques et l'analyse morphologique attestent que la majeure partie de la cité fut l'objet d'un redécoupage cadastral, accompagné d'une mise en lotissements caractérisés par une série d'enclos en lanières, perpendiculaire à la rue et d'une largeur constante de 6 m (Le Maho, 2005 : 171).

Cette restructuration du réseau viaire n'a pas fait table rase de toute la topographie héritée de l'Antiquité tardive. Ainsi, à l'instar de la plupart des sites d'agglomérations désertées, les principales constructions en dur – les murailles et les portes de ville, les églises et les bâtiments du

---

<sup>248</sup> Jacques Le Maho plaide en faveur de cette hypothèse : " à l'encontre d'une théorie récente selon laquelle le plan de voirie aurait été complètement modifié lors de la reconstruction de la cité après les invasions normandes, l'étude de ce nouveau réseau viaire montre qu'il reprenait, en bien des points, le tracé antique, notamment au voisinage des portes de la ville " (Le Maho, 2004a : 274).

<sup>249</sup> Ces deux lotissements sont aménagés consécutivement à la création de nouvelles voies. La découverte de ces deux îlots d'habitations est capitale puisqu'il est rare d'observer des vestiges d'habitats construits en pierre. De nombreux sites d'habitat ont été mis en évidence à l'intérieur de l'enceinte romaine mais ils n'ont laissé que des groupes de fosses domestiques (Le Maho, 2005 : 171).

<sup>250</sup> Dans une publication récente, Bernard Gauthiez a gardé la première datation et a attribué cette " planification " au duc Guillaume Longue-Épée (927-942), dans les années 935-942 (Gauthiez, 2003a : 382-385).

groupe épiscopal – étaient demeurées en élévation, mais l’envergure de cette refonte implique que la disparition du reste du bâti urbain, édifié en matériaux périssables (bois et torchis), constituant jusqu’alors l’essentiel du paysage urbain.

Ce réaménagement de l’espace urbain *intra-muros* intervient au plus fort du vaste déplacement de population lié aux raids vikings du 9<sup>e</sup> siècle. En 885, lorsque les Vikings arrivent à Rouen par l’intérieur des terres, ils trouvent sur place assez de bateaux marchands pour traverser la Seine. La présence de ces navires suppose qu’une large partie de la population active de Rouen était restée au pays et donc que les *vici* de la Seine étaient encore habités. Cependant, durant l’hiver 889-890, les Vikings furent refoulés de la région parisienne par le roi Eudes et se dirigèrent vers le Cotentin et principalement vers Saint-Lô, assiégée et défaite. L’attaque des Vikings avait provoqué un exode des clercs et des communautés religieuses du Cotentin et de l’extrême ouest du Bessin (Le Maho, 2003b : 157). Treize groupes se déplacèrent vers l’est de la province et plusieurs d’entre eux s’établirent à Rouen. L’installation de ces religieux dans la cité de Rouen, alors perçue comme ville de repli, laisse supposer que la situation de cette ville avait profondément changé. Outre cet exode des reliques, il semble qu’une partie de la population fixée dans la cité à la fin du 9<sup>e</sup> siècle provenait des anciens quartiers portuaires et marchands du *suburbium* de Rouen d’une part, et de la population des *vici* portuaires de la Seine passés dans le domaine public (Le Maho, 2003b : 160).

Ce transfert de populations serait en lien la refonte urbaine du 9<sup>e</sup> siècle. Chronologiquement, Jacques Le Maho place cette réorganisation entre 887, date du retrait des Normands, et 889-890 lors de l’arrivée des premiers groupes de réfugiés dans la cité (Le Maho, 2005 : 172). Une opération urbanistique d’une telle ampleur ne pouvait se faire sans l’intervention d’acteur laïque puissant ce qui conduit à en attribuer la paternité au roi Eudes (888-898). Ce dernier avait toutes les cartes en main pour réaliser ce qui apparaît comme une " véritable refondation de la ville ". Les occupations successives des Vikings avaient probablement entraîné la destruction d’une large partie de l’habitat urbain. Or la récupération par le fisc des propriétés des monastères en exil ou les domaines privés abandonnés déclarés *loca deserta* laissés au roi les moyens de réorganiser la trame urbaine de Rouen.

En somme, la trame viaire fut en partie réorganisée à l’instigation du roi Eudes à la fin du 9<sup>e</sup> siècle. Cette restructuration ne fait pas table rase du passé. Certaines voies du haut Moyen Âge sont des héritages de la trame viaire antique alors que de nouvelles voies sont créées afin de produire un réseau viaire régulier (Fig. 4.25). Ce nouveau paysage urbain serait la traduction des

nouvelles fondations de l'agglomération : auparavant cité résidentielle et semi-rurale (Le Maho, 2004a : 274-275), elle deviendrait un lieu de production et d'échange, rassemblant une population d'artisans et de marchands jusque-là relégués à l'extérieur des remparts (Lorans, 2007 : 89). La refonte de Rouen au 9<sup>e</sup> siècle est souvent comparée aux *burhs* anglo-saxons présentés comme un modèle de planification urbaine. Les fouilles de Winchester ont mis en évidence un plan régulier daté du Moyen Âge et non pas de l'Antiquité. La trame viaire est organisée autour de " quatre composantes principales : une large artère est-ouest encadrée par deux rues parallèles, une série de rues nord-sud recoupant le tout et un tour de ville " (Lorans, 2007 : 90). Ce dispositif, attesté par les sources écrites à l'époque d'Édouard le Confesseur, a probablement été établi par Aethelbald (855-860) ou Alfred le Grand (871-899)<sup>251</sup>. Martin Biddle et David Hill mettent en évidence des similitudes, dans le tracé viaire, entre Winchester et six autres agglomérations : trois sites d'origine romaine (Chichester, Exeter et Bath) et trois d'origine médiévale (Wareham, Wallingford et Cricklade). À partir de cette comparaison, ils établissent le modèle des *burhs* saxons " interprétés comme des villes-forteresses planifiées, matérialisation d'une politique de promotion urbaine mise en œuvre par certains souverains lors de leur lutte contre les Vikings " (Lorans, 2007 : 93). Il est toutefois capital de différencier les deux types de " planification " : dans le cas de Rouen, il s'agit d'une refonte urbaine dans le sens où certaines rues sont héritées de la trame viaire antique, alors que dans celui des *burhs* saxons, il s'agit d'une planification totale du réseau urbain – sans aucune subsistance d'éléments antiques – au cours du 9<sup>e</sup> siècle.

## Conclusion du chapitre 4

Les premières traces d'occupation sur le site de Rouen sont attestées durant la Préhistoire et la Protohistoire. Or si le site est occupé très tôt, le premier développement urbain ne saurait être

---

<sup>251</sup> Martin Biddle et David Hill attribuent, dans un premier temps, la paternité de cette planification à Alfred le Grand. Ils se fondent sur la similarité de la trame viaire de Winchester avec six agglomérations du Wessex dont quatre avaient été fondées avant la conquête. Le deuxième argument en faveur de cette attribution tient à la personnalité du roi. Son biographe Asser évoque effectivement la double activité de " restauration " urbaine et de construction *ex nihilo* (Lorans, 2007 : 91-92). Ce constat a conduit à associer ces planifications à Alfred le Grand (871-899). Néanmoins, dans une publication récente, Martin Biddle suggère que la réurbanisation de Winchester ait pu être entreprise, ou du moins amorcée, par le frère aîné d'Alfred, Athelbald (855-860), peut-être aidé de l'évêque Swithun (Biddle, 1990 : 326-330).



antérieur à la période augustéenne. Du 1<sup>er</sup> siècle apr. J.-C. à la fin du 3<sup>e</sup> siècle, l'espace urbanisé s'étend pour atteindre près de 70 ha. La construction de l'enceinte romaine dans la seconde moitié du 3<sup>e</sup> siècle englobe plus d'un tiers de la zone habitée. Par sa situation géographique et son développement important durant la période romaine, Rouen devient la capitale de la Seconde Lyonnaise. L'agglomération est à la fois une capitale politique et une capitale religieuse. Dès le début du 4<sup>e</sup> siècle, elle est le siège d'un évêché puis vers le milieu du 8<sup>e</sup> siècle d'un archevêché.

Du 4<sup>e</sup> siècle au 9<sup>e</sup> siècle, l'agglomération subit des transformations importantes. Les principales modifications sont liées d'une part à la mise en place d'un réseau d'édifices chrétiens tant dans la ville close que dans la zone *extra-muros* ; et d'autre part dans la refonte de la trame viaire à la fin du 9<sup>e</sup> siècle.

Cette refonte de la voirie ne consiste pas, comme nous avons pu l'admettre dans les années 1990, dans la suppression de la voirie antique. Plusieurs opérations archéologiques ont démontré la persistance de certains tracés antiques sous les Mérovingiens ou les Carolingiens. Néanmoins, il a probablement été nécessaire d'adapter ce réseau lors de la construction d'éléments topographiques imposants – principalement l'enceinte et les grands édifices chrétiens tels que la cathédrale – qui structurent l'espace urbain. Certaines rues avaient certainement déjà été réorientées avant que le roi Eudes décide de réorganiser la trame viaire à la fin du 9<sup>e</sup> siècle. Ce dernier garde plusieurs voies importantes, notamment la rue du Gros-Horloge ainsi que l'axe des rues Grand-Pont et des Carmes, mais entreprend la création de nouvelles rues dans l'objectif d'élaborer une trame régulière dans la zone *intra-muros*.

La deuxième modification significative tient à la construction d'édifices chrétiens, plus ou moins imposants, dans et hors la zone close par l'enceinte. La fonction de certaines de ces églises, voire l'existence de celles-ci, est souvent hypothétique. Cependant, il ne nous revient pas la tâche complexe de clarifier le statut de chaque église, mais il convient tout de même de faire un bilan sur la topographie religieuse et funéraire de la ville au haut Moyen Âge. Les premiers monuments chrétiens édifiés dans la ville sont les deux églises du groupe épiscopal : nous savons que la basilique septentrionale est bâtie au début du 4<sup>e</sup> siècle alors que la construction de l'église méridionale n'est pas encore achevée à la fin du 4<sup>e</sup> siècle. Autour de cet ensemble épiscopal s'esquisse un réseau d'édifices chrétiens au statut incertain. Plusieurs de ces églises polarisent les sépultures. La basilique Saint-Ouen attire dès le 7<sup>e</sup> siècle les inhumations des fidèles. D'autres établissements, tels Saint-Amand, Saint-Laurent ou Saint-Godard, ont polarisé ces sépultures.

Cette volonté des fidèles d'être inhumés *ad sanctos* marque le premier rapprochement des vivants et des morts. Cette pratique n'empêche toutefois pas le développement d'une nécropole au nord-ouest de la ville ou la présence de groupe de sépultures isolé. À l'instar de ces zones d'inhumations isolées, certains édifices n'ont jamais été le centre, ou du moins à proximité, d'un espace funéraire. Ces édifices sont sans doute à rapprocher de chapelles privées ou d'oratoires. Au 8<sup>e</sup> siècle, certaines églises hébergent, non plus des groupes de clercs séculiers à l'image des desservants de la basilique Saint-Ouen, mais des moines bénédictins. Il est d'ailleurs certain que cette basilique se transforme, vers le milieu du 8<sup>e</sup> siècle en *monasterium*. D'autres communautés se sont probablement installées à Rouen avant le 9<sup>e</sup> siècle. Cette hypothèse est posée pour les établissements suivants : Saint-Amand, Saint-Lô, Saint-Gervais et Saint-Mathieu. À l'exception de Saint-Mathieu, toutes ces maisons religieuses accueillent, au 10<sup>e</sup> siècle et au 11<sup>e</sup> siècle, des communautés bénédictines. Les autres édifices chrétiens érigés au haut Moyen Âge sont, dans la plupart des cas, transformés en églises paroissiales.

Néanmoins, avant d'aborder la topographie religieuse à partir du 10<sup>e</sup> siècle, mais aussi les modalités d'implantation de ces communautés, il convient de déterminer la position des enceintes rouennaises (cf. chapitre 7). Ces dernières sont déterminantes dans le choix d'implantation des communautés religieuses. La proximité des enceintes a, dans certains cas, conduit les religieux à procéder des aménagements spécifiques. En outre, les transformations de la trame viaire ainsi que la localisation des grands monuments urbains, tous deux structurant l'espace urbain, devront être abordées avant de se concentrer sur les communautés religieuses (cf. chapitre 5 et 6).

## Chapitre 5. Habitat civil et urbanisation

La ville de Rouen a subi, durant la période étudiée, des transformations structurelles pouvant être analysées grâce à l'analyse morphologique du cadastre de 1827 et au croisement des données textuelles, planimétriques et matérielles. La localisation et la modification de l'habitat, des zones humides et des rues constituent les principales transformations urbaines, et par extension, permettent de cerner les phases de croissance et de rétraction de la ville (cf. chapitre 6). Les recherches générales sur la ville de Rouen ont mis en avant plusieurs axes structurants sur les transformations urbaines (Mollat du Jourdin, 1979 ; Gauthiez, 1991 ; Cailleux, 1998). L'espace urbain, concentré dans un premier temps dans l'enceinte romaine, se développe à la fin du haut Moyen Âge à l'ouest de l'enceinte antique. Entre le 11<sup>e</sup> et le 13<sup>e</sup> siècle, cet espace s'étend au nord et à l'est du *castrum* pour finalement atteindre à la fin du Moyen Âge nos boulevards septentrionaux et orientaux actuels. L'objectif ici est de mettre de côté ces étapes préétablies et de réévaluer les transformations de la ville à travers l'analyse du réseau viaire et de l'habitat. Ces deux composantes sont inextricablement liées aux grands éléments topographiques (monastères, couvents, châteaux) et au système défensif de la ville.

Afin de mener cette étude parfaitement, il est nécessaire de localiser ces entités et d'en connaître les dates d'apparition et de disparition ainsi que les divers changements qu'elles ont pu subir. Le principe est " de recenser et [de] rassembler sur un même plan les découvertes archéologiques (de structures ou mobilières) ainsi que les données architecturales, textuelles et iconographiques, afin d'étudier les transformations de la ville " (Le Maho, 1996a : 27-28).

L'étude de l'habitat est la composante, me semble-t-il, pour laquelle le croisement des sources est des plus nécessaires. En effet, dans la plupart des études qui vont suivre, que ce soit sur la voirie ou sur les pôles de pouvoir urbain, le croisement des données matérielles, textuelles et iconographiques renseigne un même objet historique. Dans le cas de l'habitat civil, le croisement est indispensable pour localiser les édifices médiévaux. Dans la majorité des cas, un type de source renseigne une maison ou un îlot. Les informations apportées par chaque type de sources se révèlent être hétéroclites. Elles fournissent, à des degrés différents certes, des informations sur la localisation et la fonction de l'habitat. Ainsi, les études archéologiques ou architecturales ont pour apport premier de localiser avec précision les structures mais la datation et la fonction de ces

dernières sont parfois moins précises. Les sources textuelles mentionnent à plusieurs reprises les maisons rouennaises, mais leur localisation est quasiment impossible à moins d'effectuer un travail d'assemblage à l'image de celui réalisé par Philippe Cailleux (Cailleux, 2011, 1998)<sup>252</sup>. La fonction est davantage précisée, la datation est ponctuelle et souvent erronée puisqu'elle s'apparente généralement à une première mention et non à la date de construction. Les sources planimétriques, quant à elles, donnent des localisations précises mais il est difficile de savoir si les maisons cartographiées datent du Moyen Âge ou encore la fonction de celles-ci.

Des études sur l'habitat ont déjà été menées par le passé. Il s'agit principalement des études de La Quérière (La Quérière, 1852, 1821), de Raymond Quenedey (Quenedey, 1926), de Dominique Pitte (Pitte, 1994c, 1990), de Bernard Gauthiez (Gauthiez, 1991) ou de Philippe Cailleux (Cailleux, 2011)<sup>253</sup>. Ces données ont été en partie insérées dans le système d'information géographique afin d'avoir une meilleure appréhension de l'évolution de l'espace urbain. Les travaux de ces chercheurs sont ainsi considérés comme une source à part entière.

## **5.1. Les études architecturales : un recensement des maisons médiévales aux 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles**

Commencer l'analyse de l'habitat civil par les études architecturales peut laisser dubitatif. Or cela n'est pas si surprenant. Les chercheurs ont sans cesse essayé de recenser les maisons anciennes. Posséder des maisons, vieilles d'un siècle voire plus, est, pour beaucoup, et plus particulièrement pour les érudits, signe de prestige. Ils sont nombreux à avoir écrit sur ces jolies

---

<sup>252</sup> La thèse réalisée par Philippe Cailleux est une étude à la fois topographique et socio-économique d'une portion de l'espace urbain rouennais à la fin du Moyen Âge constituée de trois paroisses situées à proximité de l'ensemble cathédral et couvrant plus de sept hectares. La méthode d'exploitation topographique s'effectue en trois temps : élaboration de fiches parcelle par parcelle, assemblage des parcelles dans un schéma de montage pour finalement aboutir à des propositions de restitution parcellaire. Ainsi, nous possédons, pour ces trois paroisses, une restitution de l'espace urbain à l'échelle de la parcelle et du bâti (Cailleux, 2011, 1998).

<sup>253</sup> Je ne reviens pas précisément sur les travaux de ces deux chercheurs, dont j'ai déjà amplement parlé dans la première partie et je renvoie à cette dernière pour plus d'information. Il est seulement nécessaire de rappeler que Bernard Gauthiez a pu constituer un plan de la ville vers 1730 et a écrit plusieurs articles sur l'habitation rouennaise (Gauthiez, 1991). Notons néanmoins que les plans réalisés par ce dernier ne peuvent être géoréférencés dans le système d'information géographique, et par conséquent, les données issues de ses travaux sont difficilement localisables (Gauthiez, 1993b, s.d.). Philippe Cailleux, quant à lui, a restitué l'habitat des paroisses Saint-Lô, Notre-Dame-la-Ronde et Saint-Herbland du 13<sup>e</sup> au 15<sup>e</sup> siècle (Cailleux, 2011). Nous ne possédons pas ses données premières mais les travaux de Philippe Cailleux apportent l'essentiel des connaissances sur la structuration de ces espaces.

maisons rouennaises à pans de bois, spécificité de l'architecture du nord-ouest<sup>254</sup>. Finalement, la fierté des érudits locaux a été pour nous plus que bénéfique. En effet, les ouvrages rédigés avant les destructions de la Seconde Guerre mondiale sont une aubaine puisque cette dernière a été, pour la ville de Rouen et ses édifices, particulièrement destructrice. Citons simplement Georges Lanfry se remémorant la nuit du 19 avril 1944 : " Cette nuit-là doit marquer notre histoire locale comme l'une des plus tragiques. Si Rouen devait cesser d'être nommée la Ville musée, c'est de cette nuit du 19 avril 1944 que cette désolation devrait dater " (Lanfry, 1986 : 459). Ces démolitions, opérées au cours des siècles, et principalement depuis deux siècles, contribuèrent à la postérité des ouvrages conservant le souvenir des édifices oubliés. Ainsi l'œuvre d'Eustache de la Quérière sur la description des maisons de Rouen reste indubitablement pionnière et indispensable pour qui travaille sur l'habitat rouennais (La Quérière, 1821). L'objectif majeur de ces descriptions est de garder en mémoire les vieilles habitations rouennaises que la commune a trop tendance à faire détruire lorsqu'elles tombent en décrépitude. Ainsi, un premier recensement des maisons anciennes est réalisé au début du 19<sup>e</sup> siècle : peu de maisons médiévales y sont dénombrées (Tab. 5.1)<sup>255</sup>. Eustache de la Quérière étudie les façades des maisons afin de les dater : il recense quarante-et-une maisons antérieures au 15<sup>e</sup> siècle dont quatre seulement sont datées du 13<sup>e</sup> siècle (Fig. 5.1). Il se fonde sur l'architecture des maisons et emploie généralement le terme de maisons gothiques dans le but de désigner des maisons ayant été construites au Moyen Âge. En effet, il définit le style gothique comme ayant eu son apogée au 13<sup>e</sup> siècle et dont les dernières bribes sont encore perceptibles aux 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> siècles. Il semble d'ailleurs que le 16<sup>e</sup> siècle soit le mieux représenté concernant l'habitat civil. Ces maisons sont prises en compte dans la mesure où leur datation est

---

<sup>254</sup> L'architecture de maisons à pan de bois est particulièrement répandue dans le nord-ouest de la France notamment en Bretagne, en particulier à Rennes, ou encore dans des villes comme Troyes. En Bretagne, les maisons à pan de bois ont été recensées par Daniel Leloup qui a publié ses découvertes en 2002 (Leloup, 2002). Ainsi, il établit un corpus de 1 554 maisons. Cependant, la répartition chronologique est inégale et, comme à Rouen, les maisons à pan de bois du Moyen Âge sont plutôt rares. Il n'existe apparemment aucune maison à pan de bois des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> siècles. Les édifices du 15<sup>e</sup> siècle sont peu nombreux. Le corpus réalisé concerne essentiellement des bâtiments du 16<sup>e</sup> siècle. Sept villes concentrent à elles seules plus de 1 000 maisons : Rennes (286), Vannes (171), Morlaix (127), Vitré (119) et Dinan (115). La datation de ces maisons est, comme le firent Eustache de la Quérière ou Raymond Quenedey, réalisée à partir des dates portées sur les maisons et en référence aux critères architecturaux et au décor (Garrigou-Grandchamp, 2003 : 367).

<sup>255</sup> " Nous n'avons reconnu jusqu'ici, dans l'enceinte de la ville, aucune habitation complète antérieure au quinzième siècle. Nous devons dire, néanmoins, que plusieurs vieux bâtiments, par leur enfoncement au-dessous du niveau du pavé, par la simplicité de leur construction et par leur délabrement, paraissent appartenir à une époque plus reculée ; mais il n'en est pas moins vrai que, sans parler des autres causes de changement, les fréquents incendies ont fait disparaître successivement les plus anciennes constructions " (La Quérière, 1821 : 2-3).

ici discutable : Eustache de la Quérière associe généralement le 15<sup>e</sup> et le 16<sup>e</sup> siècle. Ces maisons du 16<sup>e</sup> siècle sont au nombre de soixante-neuf (Fig. 5.2). La majorité des maisons antérieures au 15<sup>e</sup> siècle est située dans l'ancien *castrum*, zone urbanisée anciennement, ou dans l'enceinte du 13<sup>e</sup> siècle (Fig. 5.3). Les maisons du 16<sup>e</sup> siècle ne sont pas concentrées dans un secteur spécifique mais elles sont localisées ponctuellement dans l'espace urbain, y compris dans la partie enclose à la fin du Moyen Âge : les maisons de la rue Eau-de-Robec en sont un bon exemple. Ce premier inventaire des maisons, réalisé grâce à une analyse des façades des maisons rouennaises, est d'un apport considérable pour deux raisons principales. D'une part, l'auteur donne le nom de la rue et le numéro de la maison concernée permettant ainsi de les localiser facilement<sup>256</sup>. D'autre part, et cela a déjà été évoqué, il recense des maisons au milieu du 19<sup>e</sup> siècle c'est-à-dire avant les remaniements importants de l'époque contemporaine et les destructions liées à la Seconde Guerre mondiale (Fig. 5.4). Par conséquent, ce livre fut utilisé comme base de toutes les études sur les maisons médiévales et les informations contenues dans celui-ci se retrouvent souvent dans des études plus récentes.

Ainsi, certaines maisons citées par Eustache de la Quérière sont mentionnées dans le second ouvrage de référence sur les maisons médiévales : *L'habitation rouennaise* de Raymond Quenedey (Quenedey, 1926). Et, comme personne n'est infallible, Raymond Quenedey ajoute au corpus d'Eustache de la Quérière seize maisons probablement construites entre le 13<sup>e</sup> et le 15<sup>e</sup> siècle (Tab. 5.2 ; Fig. 5.5-5.6). L'érudit utilise, comme son prédécesseur, l'analyse architecturale afin de dater les maisons qu'il divise en deux catégories : les constructions en charpente et les constructions en pierre. Cependant, certaines de ces constructions ne sont pas localisables, les indications de l'auteur n'étant pas suffisantes. En somme, ces deux études sur l'habitation rouennaise permettent de dresser un premier état de l'habitat civil à partir de l'étude architecturale.

Cette liste est complétée par un dernier travail opéré par le Service de l'Inventaire et du Patrimoine de Haute-Normandie qui a entrepris de dater toutes les maisons de Rouen, conservées ou non (Tab. 5.3 ; Fig. 5.7-5.8). La localisation n'est plus réalisée sur le cadastre de 1827 mais sur le cadastre actuel : il y eut quelques changements, notamment dans les numéros de maisons, entre ces deux dates. Sur les quatre-vingt-douze maisons inventoriées par le Service régional de

---

<sup>256</sup> Le premier numérotage des maisons de Rouen eut lieu pour la première fois en 1788. En 1817, à l'image de ce qui est réalisé à Paris, un nouveau mode de numérotation est mis en place : à droite, les numéros pairs, à gauche les numéros impairs. La Quérière précise que " les séries commencent vers l'est pour les rues parallèles à la rivière, et près du port pour les rues qui lui sont perpendiculaires " (La Quérière, 1821 : 61).

l'Inventaire et du Patrimoine, seules deux ont été mentionnées par Eustache de La Quérière. Une nouvelle fois, ces anciennes maisons sont généralement localisées dans le *castrum* ou dans l'enceinte du 13<sup>e</sup> siècle. Cet inventaire fournit donc une base sur l'habitat civil rouennais.

En somme, les chercheurs se sont, dès la fin du 19<sup>e</sup> siècle, attachés à identifier les maisons médiévales de la ville de Rouen. Pour ce faire, ils se fondent principalement sur les façades des maisons. Cette méthode peut poser un problème lorsque l'on sait que les façades des maisons de la place du Vieux-Marché proviennent d'habitations civiles du quartier Saint-Hilaire. Cependant, ce transfert de façade demeure très rare à Rouen. Ainsi, les travaux d'Eustache de la Quérière et du commandant Quenedey permettent de localiser des maisons médiévales sur le cadastre de 1827 mais qui sont aujourd'hui détruites. Bernard Gauthiez lorsqu'il dénombre les maisons médiévales dans la ville de Rouen s'appuie essentiellement sur ces travaux (Gauthiez, 1993b). Cependant, s'il donne dans son article quelques chiffres sur les maisons médiévales, il ne les localise pas avec précision étant donné que ce recensement est en partie fondé sur les sources textuelles peu précises à ce sujet. Le dernier inventaire connu est celui réalisé par le Service régional de l'Inventaire et du Patrimoine. La méthodologie n'est pas explicitée mais il semble que ce dénombrement soit réalisé à partir de l'architecture des bâtiments. Le recensement des maisons médiévales pourrait être enrichi par une prospection des caves de Rouen. Leur datation permettrait sans doute de produire une carte plus exacte des maisons médiévales à Rouen. Les caves visitées dans le cadre de cette thèse n'ont pas permis d'apporter davantage d'informations concernant l'habitat civil. En effet, l'objectif était non pas d'étudier l'habitat civil, mais davantage de repérer des vestiges appartenant aux communautés religieuses, axe principal de cette thèse. Il est toutefois vrai qu'une prospection systématique des caves rouennaises serait bénéfique à ce type d'étude. Or ceci serait un travail à réaliser sur plusieurs années. En attendant que ce type de recherche soit réalisé, il est nécessaire de se fonder sur les travaux cités ci-dessus. Néanmoins, bien que l'analyse du bâti médiéval de Rouen n'a pu être réalisée, les sources textuelles, et dans une moindre mesure les sources iconographiques, paraissent éloquentes sur l'habitat civil à Rouen.

## 5.2. L'habitat civil dans les sources textuelles et iconographiques

L'habitat est souvent mentionné dans les sources textuelles lesquelles ont l'avantage de différencier les maisons de particuliers, celles s'apparentant à des boutiques et celles appartenant aux chanoines. La maison fait couramment l'objet de transactions diverses (achats, donations, etc.) que l'on trouve dans les actes diplomatiques comme dans les actes du tabellionage. Elle peut également être l'objet sur lequel reposent des rentes. Ainsi, la *domus* est le terme le plus fréquemment observé dans les sources diplomatiques relatives à l'habitat. Raymond Quenedey avait déjà vu l'intérêt d'utiliser ce type de sources. Il référence une trentaine de maisons citées dans diverses sources textuelles. Dans la même optique, Bernard Gauthiez se sert des mentions d'habitation afin d'étudier leur localisation et de dresser une typologie de l'habitat. Cependant, le principal écueil dans ce type de recherche est la localisation approximative des édifices. Elle s'effectue à l'échelle de la rue ou encore par rapport à un édifice important facilement localisable. L'autre point que l'on peut reprocher à ce type de recherche est le hasard avec lequel on trouve ces mentions d'habitat. Ces dernières sont découvertes au gré des dépouillements et n'en déplaise aux historiens ayant suivi cette démarche, cette étude ne peut être complète qu'en étudiant toutes les sources conservées aux archives départementales de Seine-Maritime, aux archives municipales mais aussi, dans une moindre mesure, aux archives nationales : en somme, le travail de toute une vie ou tout du moins un travail collectif sur la longue durée. La meilleure méthode reste le dépouillement du tabellionage rouennais, comme le fit Philippe Cailleux. Néanmoins, cette méthode fait abstraction de la période antérieure au 13<sup>e</sup> siècle. Au demeurant, l'étude de l'habitat et la localisation de ce dernier, au moyen des sources textuelles, est une construction à laquelle chacun doit apporter sa pierre. Raymond Quenedey et Bernard Gauthiez ont établi un premier recensement de ces maisons à partir de la série G ou de séries non ecclésiastiques (séries A ou I) (Tab. 5.4 et 5.5). Nous apportons notre contribution grâce à l'étude des séries H et G et d'une partie des archives municipales (Tab. 5.6).

Le terme de *domus* ou de *manerium* est utilisé, comme nous l'avons dit précédemment, lorsque l'acte mentionne des donations, des transactions commerciales ou encore des rentes. Les communautés ne s'installent pas obligatoirement sur des terrains vides : elles accaparent souvent



des portions de terres sur lesquelles il existait des habitations, cela vaut tout du moins pour les communautés implantées à partir du 13<sup>e</sup> siècle.

### ***5.2.1. Les recensements de maisons à partir des sources textuelles***

D'après les trois recensements effectués, près de cent soixante-dix maisons sont mentionnées dans la ville avant le 13<sup>e</sup> siècle. Soixante-sept de ces maisons appartiennent aux 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> siècles. Malgré le nombre important de maisons recensées, peu sont localisables. Les sources textuelles recoupent parfois les découvertes archéologiques mais cela ne concerne qu'une dizaine de cas. Lorsque la localisation est possible, tout du moins à l'échelle de la paroisse, il apparaît que ces maisons se situent essentiellement dans l'enceinte du *castrum* et, dans une moindre mesure, à l'ouest de celle-ci, dans la zone nouvellement urbanisée aux 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> siècles. Les abords de la cathédrale sont particulièrement bien représentés car cinq maisons sont citées pour la paroisse Saint-Étienne-la-Grande-Église. Les précisions sur les matériaux de construction de ces maisons sont, à l'image de la localisation, très éparées. Plusieurs sont construites en pierre ou en bois et pierre mais pour bon nombre de ces maisons, aucune indication n'est donnée<sup>257</sup>. Est-ce à dire que les maisons pour lesquelles nous n'avons aucun indice sur les matériaux de construction sont des maisons de bois ? Rien ne permet de l'affirmer ou de l'infirmer. Il se pourrait très bien que l'auteur de la charte n'ait pas mentionné ce fait pour des raisons nous paraissant lointaines (oubli ou inutilité de la précision ?).

Le nombre de ces maisons ne cesse de croître et on trouve une centaine de mentions supplémentaires pour le 13<sup>e</sup> siècle. Le constat reste cependant le même que pour les siècles précédents. Nous sommes toujours face à des maisons de pierre ou de bois et de pierre. La description des maisons du 13<sup>e</sup> siècle, ou tout du moins mentionnées au 13<sup>e</sup> siècle, est plus étoffée que pour les siècles précédents. Par exemple, le tènement du Donjon, décrit en 1231, est une vaste demeure de bois et de pierre, avec une tourelle, des jardins, un vivier et un mur de clôture<sup>258</sup>. Néanmoins, cet exemple est particulier puisqu'il s'agit probablement d'une ancienne résidence

---

<sup>257</sup> Les maisons de pierre sont définies comme suit : " *domum meam lapideam que est in vico sancti Dionisii* " (A.D.S.M. G 4280).

<sup>258</sup> " *Totale tenementum meum ligneum et lapideum quod in Rothomago habebam prope vicum de super rippam Secane quod videlicet vocatur Donion sicut illud idem tenementum integre se proportat cum tourella et cum gardino et cum vinio et cum muro claustrum et cum omnibus pertinentiis eiusdem manerium* " (A.D.S.M. 35 H 2).

ducale et non d'une simple *domus* : le terme *manerium* ne fait que renforcer l'idée d'une habitation appartenant à des habitants d'un rang social élevé. En outre, la donation de cette demeure aux Franciscains explique certainement cette description étoffée. Un autre exemple concerne cette fois-ci une maison donnée par l'archevêque de Rouen au prêtre de Saint-Maclou en 1242. Cette dernière est close de tous côtés par des murs de pierre recouverts de tuiles. La maison est composée d'un cellier voûté, au-dessus duquel se trouvent la salle, quatre chambres, une garde-robe avec ses dépendances et au-dessus un grenier. La donation fait également référence à deux étables, un grenier à foin, un bain, une cuisine, un vivier et un puits (A.D.S.M. G 4321)<sup>259</sup>. Qu'en est-il de la localisation de ces maisons ? La majorité se situe toujours dans le centre de la ville et donc à l'intérieur du *castrum*. Cependant, les maisons mentionnées apparaissent aussi dans les paroisses extérieures au mur romain et ceci en plus grand nombre qu'aux 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> siècles. Pour Bernard Gauthiez, cette présence de maisons à l'extérieur du *castrum* est liée à l'enceinte du 11<sup>e</sup> siècle. Il affirme que l'ensemble de ces maisons " est situé, à quelques exceptions près, à l'intérieur de l'enceinte qui enfermait probablement à la fin du 11<sup>e</sup> siècle la Cité et le Bourg. Les populations les plus aisées de la ville résidaient ainsi dans l'espace bénéficiant, à la fin du 12<sup>e</sup> siècle, des droits de la Commune lesquels sont renouvelés au 13<sup>e</sup> siècle par les rois de France " (Gauthiez, 1993b : 135). Les privilèges obtenus en s'installant à l'ouest de la ville ont pu inciter les élites à s'établir à l'ouest du *castrum*, dans la zone la plus précocement urbanisée de la ville. Il existe des lotissements éloignés de ces zones encloses : il s'agit principalement du quartier créé au 12<sup>e</sup> siècle autour de la rue du Sacre ; et des lotissements de fossés le long du Robec et à ses abords, postérieurs à 1224, où l'on trouve principalement des maisons de chanoines. Néanmoins, il me semble que cela pose une question légitime : qu'en est-il des maisons mentionnées dans les paroisses Saint-Vivien ou Saint-Maclou aux 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> siècles ? L'habitat était présent dans cette zone alors qu'aucune enceinte et aucun privilège n'incitaient les habitants à s'y installer. La charte concernant la donation de 1240 dans la paroisse Saint-Maclou indique la présence d'une maison en pierre. De ce fait, certaines maisons sont déjà édifiées au cours des 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> siècles dans les paroisses orientales de la ville. Toutefois, ces habitations se trouvent à proximité des enceintes ou des zones urbanisées. Ainsi les maisons mentionnées dans la paroisse Saint-Maclou se situent près de l'enceinte antique alors que

---

<sup>259</sup> " *Domus undique clausa muris lapideis, ex omni parte tecta tegulis. Ibi est cellarium votivum ; de super est aula, quatuor camere, garda-roba cum expensa, cum granariis superioribus. Item duo stabula et fenilecum scilicet coquina, viridum ante et retro et puteus* " (A.D.S.M. G 4321).

celles de la paroisse Saint-Vivien se situent près de la Croix-de-Pierre. Seules deux maisons sont mentionnées pour la rive gauche, indiquant un début d'occupation dans cette zone pourtant peu habitable à cause des fréquentes inondations.

À partir du 14<sup>e</sup> siècle, les mentions de maisons dans les sources écrites sont fréquentes et concernent toutes les paroisses. Il est donc difficile de procéder à une analyse de l'habitat en recensant toutes les mentions : cela serait fastidieux et n'aurait que peu de sens. Les 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> siècles sont les siècles où l'habitat s'étend de plus en plus que ce soit au nord ou à l'est. Si les sources écrites apportent des informations sur l'habitat dès le 10<sup>e</sup> siècle, ce n'est pas le cas des sources planimétriques représentant la ville de Rouen au plus tôt au 16<sup>e</sup> siècle.

### ***5.2.2. Les informations tirées des sources iconographiques***

Les plans et vues de Rouen ne sont, au sujet de l'habitat médiéval, pas d'une grande utilité. En effet, l'habitat est rarement représenté avant le 18<sup>e</sup> siècle sauf dans le cas des hôtels ou maisons remarquables. Les zones habitées sont figurées par des polygones où l'on suppose un système parcellaire et un bâti assez étoffé, tout du moins pour les parties les plus anciennes de la ville. Nous ne pouvons que faire des suppositions sur l'organisation du bâti : maisons avec pignon sur rue ou non ? Disposition des parcelles ? Rapport bâti-non bâti à l'intérieur des parcelles ? Ces interrogations ne trouvent pas de réponses dans les plans de la période moderne et seul le cadastre de 1827 est assez développé pour faire ce genre d'analyse. Un plan mérite néanmoins de s'attarder sur le sujet. Il s'agit du plan de Jacques Le Lieur de 1525, c'est-à-dire le plus proche de la période étudiée (Éliot *et al.*, 2005). Ce dernier s'est attaché à représenter, en cartographiant l'alimentation en eau de la ville, le paysage, les maisons ainsi que les monuments de la ville à plat de part et d'autre des conduites. Les rues qu'il dessine sont presque toutes bornées de maisons ou d'édifices religieux. Il reste toutefois difficile de restituer le bâti au début du 16<sup>e</sup> siècle à partir de ce plan. Les proportions ne sont pas respectées : il faudrait, tout au plus, compter le nombre de maisons représentées le long d'une rue et les redessiner soit en leur attribuant une proportion équivalente soit en faisant une comparaison systématique avec la trame parcellaire et le bâti du cadastre napoléonien. Les données tirées des travaux de Jacques Le Lieur permettent néanmoins de restituer une partie de l'habitat, ou tout du moins l'habitat à proximité du passage des conduites des fontaines. Concernant la conduite de la fontaine Gaalor, l'espace représenté est compris entre le

château Bouvreuil au nord et les Franciscains au sud, entre à l'ouest le tracé passant derrière les églises Saint-Martin-sur-Renelle, Saint-Antoine et Saint-Jean et le tracé passant à l'est des églises Saint-Godard, Saint-Laurent, le couvent des Carmes, l'église Saint-Herbland et le couvent des Franciscains. Le tracé de la conduite de Carville, quant à lui, permet la restitution d'une partie du bâti autour de la cathédrale, de l'abbaye de Saint-Amand, de l'abbaye de Saint-Ouen et de l'habitat longeant la rue des Faulx jusqu'à la rue Saint-Hilaire (pour la zone *intra-muros*). Enfin, le tracé de la fontaine de Yonville permet de restituer une partie du bâti à l'intérieur de la dernière enceinte de la ville, plus spécifiquement dans le secteur occidental : du faubourg Cauchoise jusqu'aux paroisses proches de la Seine telles Saint-Étienne-des-Tonneliers et Saint-Martin-du-Pont. Quelques demeures sont un peu mieux détaillées que les maisons des particuliers : elles appartiennent essentiellement à la bourgeoisie de Rouen ou aux religieux (Tab. 5.7). Les maisons à enseigne sont également distinguées des autres maisons ne portant aucun nom. Un des faits marquants de l'iconographie produite par Le Lieur est qu'il donne l'impression que toutes les maisons sont en front de rue et donc que les cours et jardins sont à l'intérieur de l'îlot. Des passages permettaient probablement d'accéder directement aux cours intérieures. En somme, les plans dressés par Jacques Le Lieur fournissent un aperçu de l'habitat au début du 16<sup>e</sup> siècle (Fig. 5.9). Il n'est d'ailleurs pas invraisemblable que la plupart de ces maisons existaient au moins à la fin du 15<sup>e</sup> siècle voire plus tôt.

Étudier l'habitat civil à travers les diverses sources avant de dresser une synthèse a paru nécessaire au cours des multiples lectures et recensements opérés sur le sujet. Contrairement à un établissement religieux où l'on peut croiser tous les types de sources afin de remplir les champs déterminés par la triade de Peuquet, c'est-à-dire la fonction, la localisation et la datation, l'habitat nécessite une approche par type de sources. L'étude de l'habitat est plus difficile, notamment lorsque celle-ci n'est pas le sujet principal de notre travail. Il fait néanmoins partie de l'espace urbain dans lequel les communautés s'intègrent. Nous verrons par la suite que l'implantation des communautés a contribué à la modification de l'habitat. De plus, ces dernières apportent de nombreuses informations sur l'habitat puisqu'elles possédaient souvent des rentes sur celui-ci.

### **5.3. L'étude de l'habitat par l'archéologie : une mise en évidence des zones urbaines**

Définir l'objectif de cette partie est un préliminaire nécessaire avant de traiter des données elles-mêmes. Les données architecturales ne peuvent renseigner, dans l'étude de l'habitat, que la partie matérielle c'est-à-dire qu'elles apportent des informations sur l'édifice en lui-même, sa forme, sa localisation, sa datation ainsi que sur sa ou ses fonctions déterminées par la nature et l'organisation des espaces (Boissavit-Camus et Volti, 2005). L'approche de l'archéologie est toute autre. Elle met au jour des vestiges construits tels des pans de murs révélant ainsi l'existence d'une maison, d'un hôtel ou d'un autre édifice privé. Cependant, et je n'apprends rien ici, l'habitat privé n'a pas toujours été construit en pierre. Les constructions en bois sont rarement mises en évidence par l'archéologie grâce à leurs matériaux de construction, mais elles le sont davantage par les traces que ces derniers ont laissées dans les couches sédimentaires. De même, la présence d'une habitation peut être révélée par la mise au jour d'autres structures en creux (trous de poteau, latrines, dépotoirs). La définition d'habitat civil doit donc être prise au sens large comme l'ensemble des éléments relatifs à la résidence de l'homme. Ainsi, l'étude porte davantage sur l'occupation anthropique à Rouen à partir des sources archéologiques que sur la seule existence de vestiges construits signalant une habitation. L'archéologie a pour apport principal d'étudier cette occupation sur le temps long : l'approche n'est plus statique, mais dynamique puisque les évolutions, les changements d'occupation dans le temps et l'espace peuvent ainsi être étudiés. En outre, l'absence d'occupation compte autant que sa présence : l'absence de traces est bien ici une preuve en elle-même. L'absence de structures anthropiques implique que le site n'était pas occupé. En trouver les raisons n'est pas forcément aisé, mais les fouilles sédimentaires mettent parfois en avant la présence d'un terrain humide et trop marécageux pour supporter des constructions.

À Rouen, moins d'une quarantaine d'opérations archéologiques – sur plus de quatre-vingts dans l'espace urbain rouennais – aborde la question de l'habitat ou plus généralement l'occupation d'un site du 10<sup>e</sup> au 15<sup>e</sup> siècle. Les renseignements fournis par ces fouilles sont variables. Certaines investigations archéologiques ne font qu'attester l'absence d'occupation durant la période étudiée tandis que d'autres permettent de connaître l'évolution du site, parfois de l'Antiquité à l'époque contemporaine. De même, certaines occupations sont connues uniquement par quelques structures

en creux alors que d'autres le sont par la mise au jour de structures en pierre, parfois d'une ampleur considérable. Cette disparité n'est pas un problème en soi, les fouilles permettant de cartographier l'occupation anthropique et de la dater. Au demeurant, ces fouilles sont un excellent indicateur d'urbanité. L'urbanité peut être définie, selon Jacques Lévy, comme procédant du couplage de la densité et de la diversité des objets de société dans l'espace (Lévy et Lussault, 2013 : 966-967). L'urbanité apparaît comme un caractère propre de la ville dont l'espace est organisé pour faciliter au maximum toutes les formes d'interaction. Jacques Lévy et Michel Lussault parlent davantage de gradient d'urbanité que d'indicateurs d'urbanité. Quel que soit le terme employé, le degré d'urbanité est lié à la configuration spatiale de la ville. La présence de nombreux espaces publics contribue à élever le degré d'urbanité. L'urbanité s'appuie sur une double mixité : mixité sociale c'est-à-dire que toutes les strates de la société sont présentes dans l'espace étudié et mixité fonctionnelle caractérisée par des fonctions d'habitat, de commerce, de production, de loisir et de circulation. Cette double mixité est provoquée par la forte densité des faits sociaux.

Les opérations archéologiques ont parfois mis en évidence la présence de terres noires que les archéologues attribuent au haut Moyen Âge. Il convient de revenir au préalable sur le concept de terres noires qui doit être utilisé avec précaution. La problématique des terres noires a donné lieu à plusieurs publications récentes (Borderie *et al.*, 2013 ; Fondrillon, 2009 ; Galinié, 2017, 2004 ; Macphail *et al.*, 2003). Le terme de terres noires est la traduction de l'anglais *dark earth* ou *black earth* apparaissant dans les travaux britanniques dès le début des années 1980. Ce terme est, à cette date, utilisé soit dans le cadre d'études environnementales (Macphail, 1983, 1981), soit dans un cadre plus archéologique (Schofield et Dyson, 1980). L'expression de terre noire n'apparaît en France que dans la fin des années 1990 puisque la problématique des terres noires est intégrée dans le Groupement d'Intérêt Scientifique Sol urbain (Barles *et al.*, 1999 ; Galinié, 2000b). En raison de l'impossibilité à en donner une définition précise, l'expression de terres noires n'est pas toujours utilisée à bon escient : tout ce qui est sombre, épais, peu stratifié et incertain devient terres noires (Boissavit-Camus *et al.*, 2000). Les terres noires ont longtemps qualifié un niveau peu ou pas stratifié qui sépare les 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> siècles des 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> siècles. Depuis les années 2000, il est acquis que " les terres noires sont des horizons organominéraux qui résultent de la présence de nombreux éléments organiques intégrés à un encaissant minéral dont ils modifient la teinte " (Galinié, 2002 : 103). L'activité biologique a une place prépondérante dans le processus de formation des terres noires lequel est aujourd'hui bien déterminé (Borderie *et al.*, 2013). Or ces terres noires, dans

lesquelles est parfois observé un mobilier important, sont également le résultat de pratiques sociospatiales. L'épaisseur des terres noires est toujours composée de plusieurs séquences stratigraphiques, témoins " d'apports et d'usages différents, mais aussi de temporalités multiples " (Borderie et al., 2013 : 243). Ainsi, alors qu'on a longtemps assimilé la présence de terres noires à une absence d'occupation du type urbain, voire à un signe d'abandon, les nouvelles analyses menées sur cette strate mettent en lumière la fréquentation de ces espaces sur plusieurs décennies voire plusieurs siècles<sup>260</sup>. Ces dépôts, en apparence massifs, présentent toujours un caractère stratifié, qui résulte de phénomènes d'accumulation progressive. Dès lors, les terres noires apparaissent comme les témoins d'une activité diversifiée. Les terres noires peuvent donc attester la présence d'espaces extérieurs (agricoles, pastoraux, potagers...), d'occupations domestiques *in situ* ou à proximité (habitat, dépotoir), de zones d'extraction ou de production (carrières, artisanat) ou encore d'une gestion des déchets sur place (Borderie et al., 2013 : 244-245). À Rouen, les terres noires sont rarement assimilées à une absence d'occupation : soit elles ne sont pas étudiées faute de temps (Guillot, 1998), soit elles apparaissent comme les témoins d'une occupation de type urbain puisque plusieurs structures en creux sont mises au jour (Peixoto, 1994).

Quoi qu'il en soit, les données issues d'opérations archéologiques doivent être confrontées à d'autres types de sources pour réaliser une analyse pertinente sur l'habitat rouennais, mais cela sera fait dans la partie synthétique, la présentation des données par type de sources étant un préalable nécessaire. De même, le choix méthodologique opéré a été d'analyser cette occupation par phase : reprendre chaque site individuellement n'est pas utile puisque cela reviendrait à consulter directement les rapports au Service régional d'Archéologie de Haute-Normandie. L'objectif principal est ici d'analyser dans le temps et l'espace l'occupation anthropique : à quels moments telle ou telle portion de la ville a-t-elle accueilli un habitat ? Quand a-t-il été durable et quand s'est-il densifié ? Quels types de construction ont été privilégiés ? L'analyse de l'habitat commencera à la fin du haut Moyen Âge et le phasage répondra ensuite à la nécessité d'englober toutes les données et de les traiter de façon cohérente.

---

<sup>260</sup> " Les conditions économiques de la pratique de l'archéologie préventive, l'idée bien ancrée du caractère non urbain du haut Moyen Âge, tout est allé, pendant la dernière décennie, dans le sens d'une préinterprétation des niveaux tardo-antiques ou haut-médiévaux et de leur enlèvement expéditif. Si, de plus, nous enlevons ces niveaux au motif qu'ils n'auraient pas de caractère urbain, alors nos résultats relèvent de la désinformation " (Galinié, 2002 : 103).

### ***5.3.1. L'occupation à Rouen à la fin du haut Moyen Âge : quelques indices archéologiques***

L'approche archéologique de l'habitat urbain du haut Moyen Âge est peu aisée. Au 4<sup>e</sup> siècle, l'habitat s'est rétracté à l'intérieur du *castrum* et ses alentours étaient par conséquent peu occupés. Il y a une dizaine d'années, les seuls vestiges d'habitation, en dehors des trois maisons canoniales, appartenaient à deux îlots édifiés le long de la rue du Change et de la rue Saint-Romain à la fin du 9<sup>e</sup> siècle (Le Maho, 2004a : 275) (Fig. 5.10-5.11). L'habitat civil est effectivement difficile à appréhender avant cette période mais il semble admis que les premiers signes d'habitat se situent autour du groupe épiscopal, si l'on fait abstraction de l'habitat civil antique.

La fouille des abords de la cathédrale entre 1985 et 1993 est capitale pour la connaissance de l'habitat civil à la fin du haut Moyen Âge. Du côté de la rue du Change, le palais épiscopal carolingien est détruit par un incendie puis est loti à la fin du 9<sup>e</sup> siècle. Ce lotissement comprend trois maisons en bois de forme quadrangulaire. Le sol intérieur était réalisé en terre battue et l'armature de bois n'était pas implantée très profondément. Un foyer de forme carrée se situait au centre de deux maisons. Outre le fonctionnement interne de ces maisons, ces fouilles ont révélé l'existence d'un parcellaire laniéré. Derrière ces maisons se trouvaient effectivement de grandes cours dans lesquelles étaient disposées près de cinquante structures en creux identifiées à des fosses dépotoirs et à des latrines. Les limites de quatre tènements étaient suffisamment visibles pour en donner une restitution fiable. Chaque tènement répondait à un module de 6 m soit dix-huit pieds. Les maisons avaient pignon sur rue. Des petits passages étaient créés entre chaque mur gouttereau afin d'accéder aux cours. Jacques Le Maho avance l'hypothèse principale selon laquelle ces habitations faisaient partie d'une deuxième phase d'occupation et que d'autres maisons, donnant sur la rue arrière, étaient disposées dans les cours un siècle ou deux avant. Cela répondait aux critères de l'urbanisme du haut Moyen Âge durant lequel l'extension de l'habitat se faisait davantage en surface qu'en hauteur comme cela a été attesté dans plusieurs villes d'Europe du 10<sup>e</sup> siècle (Dublin, Douai, etc.) (Le Maho, 2000a : 179-180). Les vies de saint Romain témoignent de la fragilité des maisons, construites en bois, face aux dégâts naturels, tels les inondations ou les incendies. Les traces de ces maisons sont, de ce fait, moins perceptibles. Il est tout de même



possible de supposer que la rue du Change était bordée par de petites maisons en bois situées dans des enclos disposés de façon régulière le long de la rue.

Deux autres îlots étaient bornés au sud par l'église collégiale Saint-Étienne, au nord par la rue Saint-Romain et à l'est par le passage des Libraires (Fig. 5.12). Sa limite occidentale suit celle du groupe épiscopal. La principale découverte consiste dans la découverte des soubassements d'une maison construite sur un ancien bâtiment formant une galerie. Cette maison de pierre adossée au mur de la nef de la collégiale était probablement un logis canonial à l'usage d'un ou plusieurs dignitaires du chapitre (Le Maho, 2000a : 181). Cet édifice était séparé d'une ruelle par un mur de clôture. Ce passage assurait la desserte intérieure de l'enclos canonial aux 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> siècles. Après la construction du bâtiment, il se situe hors de l'enclos. Finalement, les deux groupes de structures mis au jour se positionnaient sur le niveau d'arasement des édifices des 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> siècles. En dépit de quelques débats sur la datation de ces îlots, il est admis que leur occupation couvre la plus grande partie du 10<sup>e</sup> siècle. En revanche, la construction des tènements date du début de ce siècle ou de la fin du siècle précédent (Le Maho, 2000a : 182).

Outre les abords de la cathédrale, d'autres traces d'occupation datant du haut Moyen Âge ont été mises en évidence au cours des dernières années (Fig. 5.13-5.14) :

- **Place Foch, 1995-1996** : la zone fouillée se situait, au Moyen Âge, dans l'angle nord-ouest du *castrum* puis à proximité de deux édifices majeurs : le Palais de Justice et l'église Saint-Jean. Ce secteur, occupé durant la période romaine, est quelque temps abandonné. La mise au jour de fosses (latrines, dépotoirs), dans les remblais de démolition, atteste néanmoins une occupation domestique au haut Moyen Âge ;
- **Place des Carmes, 2014** : les fouilles de la place des Carmes ont mis au jour une petite occupation des 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> siècles. La plus ancienne occupation consiste en un habitat constitué d'un sol en terre battue et d'un foyer en argile (Guillot, 2014 : 30). Cependant, aucun élément ne date cette structure qui a pu fonctionner tant durant le Bas-Empire que durant le haut Moyen Âge. Un niveau de circulation en graviers ainsi que des fragments de terre cuite ont été observés au-dessus de cette première occupation. Ce niveau était surmonté d'un niveau d'occupation contenant également des céramiques datées des 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> siècles. La nature des découvertes, notamment celle d'ossements animaux relevant de ce qu'on nomme la triade domestique, indique que nous sommes face à une structure à

vocation domestique<sup>261</sup>. Ce niveau pourrait correspondre à un sol de cours ou à un chemin secondaire. Cette occupation prend fin au 11<sup>e</sup> siècle et le terrain est remblayé durant les siècles suivants ;

- **Place de la Pucelle, 1997** : les découvertes observées lors des fouilles de la place de la Pucelle indiquent qu'il y eut, dès le haut Moyen Âge, une volonté de conquérir des terrains à l'extérieur du *castrum*. Cette volonté est matérialisée aux 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> siècles par des fosses domestiques. Le contenu des fosses, essentiellement de la céramique et des ossements, confirme le caractère domestique du site. Le faible échantillon de fosses et parfois la mauvaise conservation de certains matériaux ne permettent pas de conclure à une présence ou une absence d'artisanat en ces lieux. Ces habitations, datables des 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> siècles, ont pu être desservies par une voie est-ouest nouvellement refaite (Langlois, 1997 : 97) ;
- **Rue aux Ours, 2009** : les traces d'occupation dans la rue aux Ours sont ténues. Elles consistent dans l'observation de fosses domestiques datées de la fin du 8<sup>e</sup> siècle voire du 9<sup>e</sup> siècle (Guillot, 2009 : 30-31) ;
- **Espace du Palais, 1993** : les recherches archéologiques effectuées dans l'emprise de l'îlot de l'Espace du Palais, près de l'ancien prieuré Saint-Lô, n'ont pas permis de mettre en évidence une occupation du site aux 5<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> siècles. En revanche, six structures appartenaient à une période comprise entre le 8<sup>e</sup> et le 9<sup>e</sup> siècle. Leur position semble indiquer qu'il y avait deux ensembles distincts : le premier dans l'angle nord-ouest du *castrum*, le second à proximité de l'église Saint-Lô. Le premier groupe de structures comporte un puits circulaire parementé à sec en rognons de silex et deux fosses. Ces structures peuvent être liées à la tour Alvarède, mentionnée par les textes en 1025 mais probablement déjà en fonction à la fin du haut Moyen Âge. Selon la donation de 1025, ces structures auraient pu appartenir à la tour<sup>262</sup>. Le second ensemble situé en face de l'église Saint-Sauveur/Saint-Lô est composé d'une fosse ovalaire datée des 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> siècles, d'une latrine et d'une fosse rectangulaire probablement datées du 10<sup>e</sup> siècle ou du début du

---

<sup>261</sup> La triade domestique comprend les ovicaprins (chèvres, moutons), les porcins et les bovins. Cette triade constitue la base de l'alimentation en viande au Moyen Âge.

<sup>262</sup> Richard II en 1025 rappelle la restauration de Jumièges par son aïeul Guillaume Longue-Épée et confirme les restitutions faites par ce dernier. Dans cet acte, il atteste qu'une manse près de la tour Alvarède fut donnée à l'abbaye de Jumièges : " *Item in civitate Rothomago mansum pertinentem ad turrem alveredi* " (Fauroux, 1961 : acte 36, pp. 135-141). Cette manse aurait pu appartenir à la tour Alvarède (Peixoto, 1994 : 139).

11<sup>e</sup> siècle. Les découvertes ont été moins concluantes le long de l'actuelle rue Saint-Lô : aucune structure domestique n'a été mise au jour. Cette absence de vestiges ne signifie pas pour autant qu'aucune habitation n'ait été édifée sur le site à la fin du haut Moyen Âge. Il faut néanmoins rester prudent car le nombre de structures en creux n'est pas toujours proportionnel à la densité de l'habitat. Leur présence est donc un indicateur utile mais leur absence ne signifie pas nécessairement que la zone n'était pas habitée (Peixoto, 1994 : 139). L'avant-corps ou tour-porche de l'église Saint-Sauveur/Saint-Lô s'élève quelques mètres plus loin. La construction de cette tour a été réalisée entre le haut Moyen Âge, matérialisé par un dépôt de terres noires, et le 14<sup>e</sup> siècle, date d'édification de la façade de l'église paroissiale (Peixoto, 1994 : 150).

Les autres sites où des traces d'habitat médiéval ont été trouvées n'ont mis au jour aucun élément du haut Moyen Âge. L'absence de traces d'occupation permet d'émettre l'hypothèse selon laquelle ces lieux n'étaient pas fortement voire en aucun cas urbanisés au cours du haut Moyen Âge. Il semble donc qu'à la fin du haut Moyen Âge, l'essentiel de l'habitat se situait dans l'enceinte romaine. Les zones à l'ouest et au nord-ouest ne semblent pas avoir été occupées. Aucune trace d'occupation n'a été mise en évidence par les fouilles réalisées en ces lieux : place du Vieux-Marché, rue de la Pie, rue de l'Ancienne Prison, rue des Bons-Enfants, Beaux-Arts, rue de Crosne, rue Martainville, rue Lecanuet, et rue Saint-Jacques. Néanmoins, si l'on peut supposer que la zone ouest et nord-ouest était peu urbanisée, cela ne signifie pas qu'il n'y eut aucune occupation. En effet, les fouilles de la place de la Pucelle ont mis en évidence les traces d'une occupation domestique. Ainsi, atténuons quelque peu nos propos : les abords ouest et nord-ouest du *castrum* étaient probablement peu occupés mais quelques zones domestiques ont pu exister en ces lieux. La zone *extra-muros* à l'est du *castrum* semble ne pas avoir reçu d'occupation au haut Moyen Âge et pour cause, cet espace était marécageux et ne fut assaini que tardivement, au 13<sup>e</sup> siècle, contrairement à la zone *extra-muros* occidentale, assainie à l'époque romaine. Les fouilles de la rue Victor Hugo, de la rue Martainville et de la place Saint-Vivien ont mis au jour des niveaux vaseux attestant le caractère marécageux de ces espaces.

Les données archéologiques sur l'occupation de Rouen durant le haut Moyen Âge et plus particulièrement à la fin de cette période amènent à quelques réflexions, tout du moins sur certains cas précis. L'absence d'occupation près de la basilique Saint-Ouen pose quelques interrogations

(Broglia, 1978 ; Lotti, 1993) : est-il possible que la basilique ait été totalement isolée de toute sorte d'occupation jusqu'au 10<sup>e</sup> siècle ? Cela paraît étrange puisque cette basilique était probablement desservie par des clercs séculiers devant être logés à proximité. Sans nouvelles données matérielles, la question reste en suspens. La zone au nord du *castrum* était, à l'image de la partie occidentale, peu occupée. Un autre fait est également mis en avant par les fouilles archéologiques. Le chantier de la rue des Fossés Louis VIII n'a livré aucune structure à proximité du mur romain. Il en est déduit que les abords du *castrum* n'étaient pas lotis durant le haut Moyen Âge. L'absence d'occupation dans la rue des Charrettes pourrait étayer cette hypothèse. La question de l'habitat au sud de la ville reste elle également en suspens puisque les données sont peu nombreuses. La limite méridionale du *castrum* romain étant encore floue, la connaissance de l'occupation humaine aux abords de la Seine ne peut qu'être incomplète.

En somme, la majorité de l'occupation humaine était concentrée dans l'enceinte du 3<sup>e</sup> siècle. La présence de terres noires à l'intérieur du *castrum*, et plus spécifiquement dans son quart nord-est, témoigne également de cette occupation. Il se peut néanmoins qu'à la fin du haut Moyen Âge il y ait eu une volonté d'occuper l'ouest de la ville comme nous l'indiquent les fouilles de la place de la Pucelle. À l'intérieur de la ville existait un habitat peu dense. Jacques Le Maho suppose une surface notable occupée par des *curtes* c'est-à-dire par des enclos résidentiels au plan lâche d'allure semi-rurale (Guillot, 2014 : 21 ; Le Maho, 2004a : 275).

### ***5.3.2. L'occupation des 11<sup>e</sup>-12<sup>e</sup> siècles : une densification de l'habitat autour du castrum***

Les découvertes archéologiques confirment que l'extension de l'habitat à l'ouest du *castrum*, débutée au 9<sup>e</sup> siècle, se poursuit jusqu'au 12<sup>e</sup> siècle (Fig. 5.15-5.16). Les fouilles, plus particulièrement autour de la place du Vieux-Marché, ont mis au jour des structures datées de cette période, témoins de l'anthropisation ou davantage de l'urbanisation de cette partie de la ville à cette date.

- **Rue de l'Ancienne Prison, 1989** : l'opération archéologique dans la rue de l'Ancienne Prison en 1989 a livré plusieurs structures en creux de la fin du 11<sup>e</sup> siècle (Pitte, 1989a). Il s'agit principalement de fosses dont deux d'entre elles peuvent être rattachées à un habitat.

La première fosse, dans laquelle ont été retrouvés de nombreux déchets alimentaires, est assimilée à un dépotoir alors que la deuxième structure est identifiée comme étant une latrine. Seuls deux trous de poteaux confirment le caractère résidentiel de cette zone ;

- **Rue de la Pie, 1988** : des remblais datables de la fin du 11<sup>e</sup> siècle ou du début du 12<sup>e</sup> siècle sont mis au jour en 1988 lors des fouilles de la rue de la Pie (Pitte, 1988). Plusieurs niveaux d'occupation et quelques structures en creux, particulièrement des trous de poteaux, ont été observés sur ces remblais. Ces dernières couches attestent une occupation régulière et significative de ce lieu à partir de la fin du 11<sup>e</sup> siècle. En outre, la découverte d'un mur pignon, daté du 14<sup>e</sup> siècle et conservé sur un peu plus de treize mètres de hauteur, confirme cette occupation continue. Ce mur appartenait à un important bâtiment de pierre orienté nord-ouest/sud-est attestant ainsi d'une part l'existence d'un habitat, d'autre part le début des constructions pérennes édifiées en pierre dans la ville ;
- **Place de la Pucelle, 1997** : les investigations sur la place de la Pucelle avaient déjà confirmé la présence d'une occupation domestique dès le 9<sup>e</sup> siècle. Pour le 10<sup>e</sup> siècle, il est possible d'observer cinq fosses (l'une de forme cylindrique, les autres de forme quadrangulaire) dans la partie orientale du chantier. L'occupation du site aux 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> siècles ne diffère pas réellement de celle des siècles précédents. Elle se matérialise principalement par des fosses à usage domestique (fosses dépotoirs et latrines) dont onze sont datées des 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> siècles.

D'autres témoins archéologiques confirment l'extension de la zone habitable au nord du *castrum*, et plus particulièrement au nord-ouest puisque ces témoins apparaissent lors des investigations dans la rue des Bons-Enfants et à l'emplacement du musée des Beaux-Arts.

- **Rue des Bons-Enfants, 1989** : le quartier autour de la rue des Bons-Enfants était occupé à l'époque romaine. Les fouilles ont néanmoins mis en avant qu'il fut abandonné entre le 4<sup>e</sup> et le 11<sup>e</sup> voire le 12<sup>e</sup> siècle : les couches antiques étaient effectivement en contact direct avec des niveaux datables des 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> siècles. Cet abandon ne doit pas étonner puisque, comme on l'a vu précédemment, l'occupation du haut Moyen Âge ne semble pas sortir des murs antiques ou tout du moins, lorsque l'on note une occupation anthropique, elle est située à l'ouest. La distance entre le site de la rue des Bons-Enfants et le *castrum* explique donc en partie cet abandon durant tout le haut Moyen Âge. Les traces de cette réoccupation

aux 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> siècles sont minimales : elles sont principalement perceptibles grâce à quelques trous de poteaux, des traces de fondation ou encore des lambeaux de sols (Pitte, 1989b). Le matériel retrouvé dans ces structures apporte une datation du 11<sup>e</sup> et du 12<sup>e</sup> siècle ;

- **Musée des Beaux-Arts** : le site du Musée des Beaux-Arts se trouve à 450 m de la rue des Bons-Enfants dont on vient de parler et donc au nord de l'ancienne enceinte romaine. Le schéma d'occupation est quasiment similaire à celui vu pour la rue des Bons-Enfants. Le site a également été occupé à l'époque romaine, abandonné au 4<sup>e</sup> siècle et réoccupé au cours des 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> siècles. Cette réoccupation se manifeste par la mise au jour de structures en creux. La découverte de deux fosses identifiées comme des latrines et de trous de poteaux du 12<sup>e</sup> voire du 13<sup>e</sup> siècle témoigne d'une occupation domestique des lieux. Néanmoins, les trous de poteaux, de forme circulaire ou carrée, observés lors de cette opération ne sont pas alignés et il est donc difficile de restituer le plan des édifices qu'ils formaient. La découverte de fossés a également apporté des données supplémentaires sur le parcellaire du Moyen Âge. Ces fossés n'étaient pas orientés parallèlement aux églises Saint-Godard et Saint-Laurent mais ils révèlent davantage la présence de limites parcellaires qui restèrent stables jusqu'au 19<sup>e</sup> siècle. Le sédiment retrouvé dans ces fossés comprenait de nombreux tessons de céramique typique du 11<sup>e</sup> siècle.

Les données archéologiques indiquent qu'il y eut une réelle volonté d'occuper l'espace hors des murailles à partir des 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> siècles. Cette occupation s'est faite simultanément à l'ouest et au nord de la ville. Ce fait a souvent conduit les historiens, et principalement Bernard Gauthiez, à penser que les ducs ont voulu protéger cette nouvelle zone d'habitat. Si cette question est loin d'être réglée, le fait que l'ouest et le nord de la ville ont été occupés par les hommes aux 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> siècles est un fait indéniable. Le secteur oriental de la ville est encore, à cette période, très marécageux : aucun signe d'une occupation anthropique n'a été décelé dans cette zone. De même, alors qu'on aurait pu concevoir l'apparition et le développement d'une occupation domestique près de l'abbaye de Saint-Ouen à cette date, on se trouve face à une absence de traces qui est étonnante. Néanmoins, cette absence de vestiges ne signifie pas forcément que l'abbaye était toujours isolée à cette époque : les fouilles autour de cette dernière sont ponctuelles et sans doute insuffisantes pour en tirer des conclusions. Enfin, si le fait important des 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> siècles est l'urbanisation de la partie

ouest et nord du *castrum* ainsi que l'absence d'occupation à l'est, il ne faut pas négliger la densification de l'habitat à l'intérieur de l'enceinte antique ;

- **Place des Carmes, 2014** : les investigations de la place des Carmes ont décelé les traces d'une première occupation qui n'a malheureusement pas pu être datée. Cependant, une autre occupation a été mise en évidence lors de ce chantier. Elle se situe au-dessus d'un niveau de circulation en graviers et se matérialise par une fine couche datée des 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> siècles par le mobilier céramique. Ce niveau pourrait correspondre à un sol de cour ou à un chemin secondaire. Cette occupation est scellée par un grand remblaiement dont le *terminus post-quem* est, selon deux tessons retrouvés dans la couche, des 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> siècles (Guillot, 2014 : 28). Cette occupation n'a donc pas eu un temps de vie long : à peine un siècle ;
- **Espace du Palais, 1994** : la fouille des terres noires à l'emplacement de l'îlot de l'Espace du Palais a été révélatrice d'une densification de l'habitat à cet emplacement. En effet, on observe dans cette épaisse strate six structures en creux probablement datées de la fin du haut Moyen Âge. Pour les 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> siècles le nombre de structures s'élève à plus de cinquante (vingt-six latrines, cinq à dix puits, vingt-cinq fosses). L'absence de structures le long de la rue Saint-Lô indique que les maisons se situaient en front de rue et que les cours, avec les fosses, les puits et les latrines, étaient localisées à l'arrière. Ces structures occupaient l'emplacement d'un ancien *decumanus* antique ainsi que l'emprise de la future rue Neuve Saint-Lô attestée au 15<sup>e</sup> siècle. En revanche, elles ne sont pas présentes le long de la rue de l'Aumône ou des Fossés Louis VII ce qui témoigne d'une absence d'occupation au bord de cette rue. L'occupation apparaît plus importante sur les terrains relevant du prieuré de Saint-Lô dans la partie est du site que sur la parcelle appartenant aux religieux de Jumièges dans la partie ouest du site (Peixoto, 1994 : 140) ;
- **Rue Champmeslé, 1998** : la fouille des terres noires dans cette zone s'est révélée compliquée en raison du manque de temps et de moyens. Le mobilier retrouvé, parmi lequel se trouve un denier, apporte une datation au 11<sup>e</sup> siècle ou au 12<sup>e</sup> siècle. Une occupation du site à cette période est donc possible (Guillot, 1998 : 18) ;
- **Rue Saint-Romain, 1990** : la découverte de deux celliers médiévaux en pierre rue Saint-Romain est un cas exceptionnel pour la ville de Rouen. Les premiers vestiges situés au nord de la parcelle consistent en un cellier et en un mur gouttereau. L'étude de la charpente du

comble a également été réalisée afin de compléter l'analyse. Selon Dominique Pitte, ces vestiges se " rattachent à un type de construction civile romane en pierre connue maintenant à Rouen à travers une quinzaine de celliers ou de salles basses et quelques élévations recensées à ce jour " (Pitte, 1990 : 34). Les caractéristiques architecturales et l'organisation des vestiges sont comparables à d'autres bâtiments datés du 12<sup>e</sup> siècle. L'état de la maison mise au jour semble néanmoins être celui du 13<sup>e</sup> siècle. Au sud de la parcelle, les vestiges d'un cellier, datable par son architecture des 12<sup>e</sup> ou 13<sup>e</sup> siècles, ont été observés (Pitte, 1990 : 37) ;

- **Place Foch, 1995-1996** : des fosses, traces d'une occupation domestique, étaient présentes à cet emplacement à la fin du haut Moyen Âge. À la fin du 10<sup>e</sup> siècle, cette occupation domestique est remplacée par une zone funéraire associée à une zone de foyers. À la fin du 12<sup>e</sup> siècle, une place est aménagée au-dessus du premier cimetière. Les traces d'habitat ont définitivement laissé place successivement à un cimetière puis à un espace public (Gallien, 1996a : 27).

La synthèse traitant des 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> siècles permet d'élaborer de premières hypothèses quant à l'évolution de l'habitat. Durant cette période, la densité de l'habitat au sein de l'enceinte romaine a fortement augmenté. Cette densification n'est pas le seul élément notable à l'intérieur du *castrum* : on note également que les découvertes d'habitat en pierre se situent toutes dans l'enceinte et non pas à l'extérieur. L'autre fait à retenir est la conquête de l'espace à l'ouest et au nord du *castrum*. Ce fait concorde en partie avec les données des sources écrites. Dès 1150, cet espace est suffisamment développé pour avoir autant de représentants que la cité dans le corps judiciaire mis en place par le duc Henri II. Cependant, le vrai point d'orgue de l'urbanisation rouennaise réside bien dans l'accroissement de l'espace urbain au 13<sup>e</sup> siècle.

### ***5.3.3. Extension de l'habitat et assainissement des zones humides à partir du 13<sup>e</sup> siècle***

Comme dans la plupart des villes, la densification de l'habitat ainsi que l'extension des zones urbanisées ont connu un grand développement à partir du 13<sup>e</sup> siècle et durant tout le bas Moyen



Âge (Fig. 5.17-5.18). Cette extension des zones habitables n'est néanmoins possible qu'en assainissant les zones humides sur lesquelles on ne pouvait jusqu'alors pas construire. La conquête de ces terres est l'une des avancées majeures dans l'urbanisation de Rouen. En parallèle de cette conquête, les zones précédemment occupées s'étendent et se densifient nécessitant ainsi la protection de deux enceintes successives.

À Rouen, le 13<sup>e</sup> siècle est marqué par la conquête des terres humides à l'est de l'enceinte antique. Cet espace était très marécageux et l'homme a tenté d'assainir ces zones afin d'y édifier maisons et églises. Cette conquête est mise en évidence par quelques fouilles archéologiques :

- **Place Saint-Vivien, 2013** : la stratigraphie indique la présence de niveaux vaseux sans mobilier alors que ce même niveau présent à proximité, dans la rue du Ruissel, y incluait du matériel archéologique. Les strates les plus anciennes possédaient du matériel céramique des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> siècles. Cette fouille permet d'affirmer la mise en chantier tardive de cette zone ;
- **Rue Victor Hugo, 1996** : l'opération archéologique de la rue Victor Hugo a révélé l'existence d'un secteur marécageux dépourvu d'installation pérenne jusqu'au début du 13<sup>e</sup> siècle mais accessible à l'homme, comme le montre le matériel retrouvé dans les couches argileuses du marais (céramique, ossements d'animaux débités). Les premières installations durables apparaissent sur le site dans la première moitié du 13<sup>e</sup> siècle. Elles se manifestent par la création d'une voie et d'une latrine publique probablement associée à un habitat. La fouille a également mis en évidence le caractère artisanal du site (tabletterie). Malgré le développement de la voirie dans ce quartier, l'habitat disparaît peu à peu : les terrains situés de part et d'autre sont remblayés (Gallien, 1996b : 17-18). Le site garde son aspect rural mais dès le 14<sup>e</sup> siècle il laisse place à une densification de l'habitat. Après un assainissement de la partie orientale, un îlot d'habitation est installé contre la rue principale nord-sud. Des maisons et un dépotoir sont également découverts. Le quartier se développe progressivement et s'enrichit de nouvelles habitations. Cette densification est probablement à associer à l'augmentation de la population déjà notée par Nicétas Périaux. Les maisons mises au jour apparaissent comme de solides constructions en pierre. L'établissement de ces habitations s'accompagne rapidement de la création de dépotoirs (Gallien, 1996b : 25-26). C'est donc un quartier organisé qui voit le jour au 13<sup>e</sup> siècle. Cet habitat perdure

jusqu'au 16<sup>e</sup> siècle mais il semble qu'un incendie en ait ravagé la majeure partie. L'une des maisons est remblayée, une autre est reconstruite alors que la dernière n'a subi aucune modification au cours de la période (Gallien, 1996b : 33-34) ;

- **Rue Martainville** : ce secteur inondable, à la confluence des rivières de l'Aubette, du Robec et de la Seine, ne semble pas avoir été occupé durant l'époque romaine. Si du mobilier en lien avec cette période a pu être retrouvé, aucune structure associée n'a été mise au jour. Le site est totalement délaissé au cours du haut Moyen Âge. Au 13<sup>e</sup> siècle, les tanneurs profitent de cette zone humide pour y installer leurs cuves. La physionomie des lieux change à la fin du 13<sup>e</sup> siècle et au début du 14<sup>e</sup> siècle. À côté de l'artisanat se développe un premier habitat. Un édifice de pierre est mis au jour. Cet habitat reste espacé puisque de nombreux jardins et terrains vagues isolent les constructions. Il connaît néanmoins un essor important à la fin du Moyen Âge et plus particulièrement aux 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> siècles. Cette densification à un moment où guerre et épidémies sévissent paraît étonnante. L'hypothèse la plus probable serait que cette densification accélérée de l'habitat ait été causée par l'afflux des populations extérieures victimes de la guerre ;
- **Rue du Ruissel et rue d'Amiens** : les diagnostics réalisés en 2013 ont révélé plusieurs niveaux d'occupation de la fin du 13<sup>e</sup> siècle au 15<sup>e</sup> siècle. Ces découvertes mettent en évidence des prairies humides à l'est de la ville. Les premières structures anthropiques, c'est-à-dire des fosses, des latrines et des traces d'habitat, datent de la fin du 13<sup>e</sup> siècle. La présence de deux pieux en bois dans l'alignement d'un mur postérieur pourrait indiquer une occupation plus ancienne mais de date incertaine. Cette fouille ne fait qu'affirmer l'existence en ces lieux de terrains marécageux jusqu'au milieu du 13<sup>e</sup> siècle (Guillot, 2013 : 31).

La viabilisation de la zone à l'est du *castrum* est bien connue des historiens et archéologues rouennais. Les textes confirment ce fait. Néanmoins, l'un des points où l'archéologie est primordiale se situe davantage dans la connaissance de l'habitat près de la Seine. L'opération archéologique réalisée dans la **rue des Charrettes** apporte de nouvelles données ne pouvant être laissées de côté : elle est effectivement l'une des seules fouilles révélant la mise en place d'un habitat au cours du Moyen Âge près des rives de la Seine (Guillot, 2004a). La partie ouest du site a été perturbée par la construction de caves à l'époque contemporaine : les niveaux médiévaux

n'ont donc pas pu être étudiés dans cette partie. En revanche, une grande maison en pierre édifiée à la fin du 12<sup>e</sup> siècle voire au 13<sup>e</sup> siècle est découverte dans la partie orientale<sup>263</sup>. Au début du 13<sup>e</sup> siècle, un habitat se développe à l'est de cette construction. Deux éléments attestent ce développement : la mise au jour de l'angle sud-ouest d'un bâtiment ainsi que le départ d'un mur pouvant servir de limite parcellaire. La grande maison en pierre connaît de nombreuses modifications à la fin du 13<sup>e</sup> siècle. Dans le même temps, des remblais composés de matériaux de démolition affermissent les terres humides entourant la demeure. L'habitat se densifie une nouvelle fois autour de cette maison créant ainsi un îlot d'habitation desservi au nord par la rue des Charrettes et ultérieurement à l'ouest par une voie orientée nord-sud en direction de la Seine. La limite méridionale n'a pu être trouvée mais l'espace libre entre les deux maçonneries peut être interprété comme étant un passage. Ces fouilles confirment que les parcelles situées au bord de la Seine étaient bien organisées.

Cette conquête apparaît comme une étape importante dans l'urbanisation de la ville. Cela ne signifie pourtant pas qu'elle ait été l'unique changement opéré à partir du 13<sup>e</sup> siècle. Les autres zones se densifient et l'habitat se modifie également.

À l'intérieur du *castrum*, l'habitat perdure sur les sites mentionnés pour la période précédente. Ainsi, seules deux latrines, l'une datable du 13<sup>e</sup> siècle et l'autre de la fin du 14<sup>e</sup> siècle, témoignent d'une occupation domestique dans la rue des Carmes (Pitte, 1992 : 1). De même, les fouilles de la **rue aux Ours** ont mis au jour plusieurs fosses datables du 13<sup>e</sup> siècle analysées comme des vestiges d'occupation de cours ou de places (Guillot, 2009 : 31). Sur le site de l'**Espace du Palais**, les signes d'habitat semblent s'amenuiser par rapport à la période précédente. Seule une quinzaine de fosses sont découvertes pour cette période (Peixoto, 1994 : 143-144). L'opération de la **rue de la Champmeslé** est la seule à indiquer une modification importante. En effet, elle met au jour un habitat en maçonnerie que l'on ne trouve pas sur les autres sites à l'intérieur du *castrum*. Il est à associer à plusieurs niveaux d'occupation et à un niveau de circulation. Un autre bâtiment révélé dans ce secteur est identifié comme un petit édifice situé dans une cour intérieure. D'autres

---

<sup>263</sup> Cette maison était composée de deux pièces, communiquant l'une avec l'autre par au moins une ouverture. La présence d'un escalier extérieur confirme que cette maison possédait au minimum un étage. Au nord, une pièce s'ouvrait sur l'extérieur grâce à l'existence de deux portes situées à chaque angle. Cette maison couvrait une emprise totale au sol de 230 m<sup>2</sup> (Guillot, 2004a : 19).

structures datées du 13<sup>e</sup> siècle sont également découvertes : il s'agit d'une canalisation, d'une fosse d'aisances et de plusieurs fosses dépotoirs (Guillot, 1998 : 23-28).

La zone à l'ouest, dont les premières occupations datent de la fin du 10<sup>e</sup> siècle voire du début du 11<sup>e</sup> siècle, continue également à être occupée durant le bas Moyen Âge. Plusieurs constructions, principalement des maisons et des puits, sont mises au jour **place du Vieux-Marché**. Elles sont datables du 14<sup>e</sup> siècle (Mathieu, 1976). À quelques mètres de cette place, au niveau de la **place de la Pucelle**, la densification de l'habitat entre les 12<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> siècles est également mise en évidence par l'archéologie (Langlois, 1997). Elle se matérialise par la présence de nombreuses fosses, d'une voie et éventuellement d'une cave. À l'image de la fouille entreprise rue de la Champmeslé, les traces d'habitat diminuent au cours des 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> siècles. Seules quelques fosses dépotoirs ou des latrines sont observées sur ce site durant cette période. Ce faible nombre peut résulter de la densification de l'habitat qui réduirait la surface des arrière-cours. En somme, ces données archéologiques concorderaient avec celles issues des sources textuelles étant donné que ces dernières mentionnent plusieurs édifices remarquables dans ce quartier. En effet, les sources textuelles mentionnent plusieurs entités topographiques assez importantes dans ce secteur. En premier lieu, plusieurs demeures de renom se trouvaient dans cette zone : demeure de Guillaume de Maromme (1442), de Regnault Dumont, de Jacqueline de la Tréfilone, du chapitre Saint-Michel ou encore du chapitre de la cathédrale. Quelques hôtels particuliers tels l'hôtel du maréchal du Plessis mentionné en 1485 ou celui de l'abbé de Saint-Georges de Boscherville se situaient à proximité de la place de la Pucelle. Quelques échoppes et hôtelleries faisaient également partie du paysage de ce secteur à la fin du Moyen Âge (Langlois, 1997 : 108). Étant donné le manque de précisions des sources textuelles, ces demeures ne peuvent être localisées sur le système d'information géographique. De nouvelles structures en pierre apparaissent également au niveau de la **rue de la Pie** (Pitte, 1988). Au 14<sup>e</sup> siècle, une nouvelle construction vient s'appuyer sur le mur oriental du bâtiment daté du 12<sup>e</sup> siècle. Cette réalisation est accompagnée du rehaussement du sol. À l'emplacement de la **rue de Crosne**, des structures en creux apparaissent à partir du 13<sup>e</sup> siècle, mais le site ne semble pas occupé avant cette période. Deux fosses, deux latrines et quelques couches résiduelles sont les principaux témoins de l'occupation du site aux 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> siècles. Ces structures se trouvaient probablement dans une cour ou dans des jardins ce qui suppose qu'elles faisaient partie d'un îlot plus étendu limité par le Vieux-Marché ainsi que par la

rue Cauchoise, la rue Saint-Pierre et la rue aux Chevaux. Une cave carrelée, postérieure au 14<sup>e</sup> siècle, est également découverte lors de cette fouille (Pitte, 1994b).

Dans la zone au nord du *castrum*, les sites, dont une première occupation est observée dès les 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> siècles, présentent une continuité d'usage. À l'emplacement des **Beaux-Arts**, quelques fosses avaient été mises au jour pour le 11<sup>e</sup> et le 12<sup>e</sup> siècle. À partir du 13<sup>e</sup> siècle, un bon nombre de fosses circulaires, au moins vingt-cinq, ont été observées. Des différences apparaissent entre ces fosses et trois types ont été décelés : certaines possédaient un fond tapissé de planches de bois, d'autres étaient constituées de blocs calcaires taillés liés à un mortier rose et les dernières étaient enduites de mortier rose lissé. Une fosse carrée est également mise au jour dans ce secteur. Il semble que ces fosses soient liées à un ensemble de cuves témoignant ainsi du caractère artisanal du site. En outre, des bâtiments, découverts à l'ouest, peuvent être assimilés aux habitations des tanneurs. La découverte d'une cave, datable du 14<sup>e</sup> siècle, peut également attester la continuité de l'occupation sur le site des **Beaux-Arts** à la fin du Moyen Âge (Carel, 1993). Les découvertes de la **rue des Bons-Enfants** indiquent une évolution dans le type d'occupation. Les fouilles mettent en évidence l'existence d'un habitat plus durable construit en dur, notamment les fondations d'un hôtel construit au 13<sup>e</sup> siècle et détruit dans la seconde moitié du 15<sup>e</sup> siècle, lorsque les habitants de la ville utilisent cet endroit comme décharge publique (Pitte, 1989b). À proximité de cet emplacement, à l'angle de la **rue des Bons-Enfants et de la rue Porte-aux-Rats**, une cave médiévale, construite au 14<sup>e</sup> siècle, a été découverte. Cette construction est abandonnée au 16<sup>e</sup> siècle (Guillot, 2004b : 4).

Les fouilles autour de l'abbaye Saint-Ouen, **dans la rue Bourg l'Abbé** et à l'emplacement de **l'Îlot B**, indiquent que l'habitat dans cette zone est assez tardif<sup>264</sup>. En effet, les traces d'occupation dans ce secteur ne sont pas antérieures au 13<sup>e</sup> siècle. Les sondages effectués sous l'ancienne rue de l'Amitié ou près de la rue Abbé-de-l'Épée mettent en évidence des niveaux d'occupation du 13<sup>e</sup> siècle (Broglia, 1978a). Une observation similaire peut être faite pour les découvertes de la rue Bourg l'Abbé. Les vestiges retrouvés ne sont pas antérieurs aux 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> siècles. Le site est donc laissé à l'abandon jusqu'à cette période. Les premiers niveaux d'occupation consistent dans un remblai de terre noire résultant probablement d'épandages. Les premières traces d'habitat apparaissent le long de la rue Bourg l'Abbé dans laquelle observe un petit bâtiment utilitaire

---

<sup>264</sup> L'" îlot B " est le nom donné au secteur limité au Nord par la rue Orbe, au sud par la rue des Faulx, à l'ouest par la rue Abbé-de-l'Épée et à l'est par l'avenue de la Porte des Champs (Broglia, 1978 : 1).

disposé à l'écart de toute urbanisation. L'occupation du site est également visible dans l'apparition de fosses situées à l'arrière des édifices longeant la rue. Le mobilier, plutôt commun, apporte une datation de la fin du Moyen Âge et indique que le niveau de vie de l'habitat était probablement bas (Lotti, 1993 : 51).

À la fin du Moyen Âge, l'espace occupé par l'habitat a donc considérablement augmenté. Après avoir conquis les terres à l'ouest et au nord du rempart, les habitants ont assaini la zone située à l'est. Les limites de cette urbanisation restent floues et les découvertes archéologiques, dépendantes des constructions récentes, ne donnent que des informations ponctuelles, mais capitales pour l'étude du développement de l'habitat. Une remarque peut être faite concernant cette zone : des traces d'habitat datées du Moyen Âge ont été mises au jour au nord du *castrum* mais toujours à l'intérieur de l'enceinte du 13<sup>e</sup> siècle. Qu'en est-il de toute la partie incluse par la dernière enceinte rouennaise ? Cette absence de traces résulte-t-elle de l'absence de fouilles dans ce quartier ou prouve-t-elle que l'habitat était peu développé dans cette partie de la ville à la fin du Moyen Âge ? Sur ce point, les sources textuelles et iconographiques sont davantage parlantes.

## **Conclusion du chapitre 5. L'habitat civil à Rouen : localisation, physionomie et urbanisation à partir des sources textuelles, iconographiques et matérielles**

À la fin du haut Moyen Âge, l'habitat est essentiellement concentré à l'intérieur du *castrum*. Quelques maisons, appartenant au chapitre, ont été découvertes près de la cathédrale de même que d'autres traces d'habitat. Il est admis depuis longtemps, grâce à l'archéologie et aux textes, que l'habitat était concentré dans le *castrum* du 4<sup>e</sup> au 9<sup>e</sup> siècle environ. Il semble néanmoins que des maisons, probablement en bois, existaient à l'ouest de la zone enclose aux 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> siècles. Cet habitat indique une première volonté de lotir l'espace dans le secteur oriental.

Les constructions se multiplient dans la zone occidentale à partir du 10<sup>e</sup> siècle. Maisons en pierres, en bois et parfois demeures seigneuriales sont édifiées dans cette zone afin de former, au fur et à mesure, le premier secteur urbanisé à l'extérieur de la ville au Moyen Âge. Cette première zone gagne en densité avec le temps mais il semble qu'au 12<sup>e</sup> ou au 13<sup>e</sup> siècle elle soit déjà densément peuplée. Dans le même temps, c'est-à-dire aux 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> siècles, plusieurs maisons sont

édifiées au nord des murs romains mais à proximité. Les sources textuelles mentionnent rarement une zone d'habitat au nord du *castrum*. Au contraire, l'archéologie met en évidence l'existence d'un habitat en bois mais également d'un premier artisanat, principalement des tanneurs, au niveau du musée des Beaux-Arts. Dans les zones déjà urbanisées depuis un ou deux siècles, l'apparition de maisons de pierre ou mixtes (pierre et bois) est attestée par les sources archéologiques et textuelles. À la fin du 12<sup>e</sup> siècle, la construction de maisons de pierres est donc de plus en plus fréquente notamment dans la cité et dans le secteur urbanisé à l'ouest. Nous pouvons néanmoins supposer, à partir des découvertes de structures en fosses mais également des manques de précision sur le type de construction dans les sources textuelles, que les maisons de la ville étaient encore principalement construites en bois au cours de cette période. Il semble d'ailleurs que les nouvelles zones conquises au nord comprennent essentiellement des édifices en bois. Cette hypothèse sur les matériaux de construction est confirmée par les nombreux incendies mentionnés dans diverses chroniques<sup>265</sup>.

Ce contraste observé entre les zones urbanisées précocement et celles urbanisées nouvellement est également présent au 13<sup>e</sup> siècle. Les terrains à l'est de la ville sont peu à peu viabilisés : des niveaux d'occupation et des mécanismes d'assainissement sont perceptibles dans la zone à l'est de l'enceinte et à proximité de celle-ci. De même, les premières mentions de maisons dans les paroisses Saint-Vivien et Saint-Maclou datent du 13<sup>e</sup> siècle. Dans les quartiers situés dans le *castrum*, mais également dans le secteur urbanisé à l'ouest de la ville, sont bâtis de nombreuses maisons de pierres, des manoirs urbains à l'intérieur des îlots ainsi que de grandes maisons bourgeoises à pignon en front de rue (Gauthiez, 1993b : 144). La majorité des maisons sont néanmoins en bois, peut-être à deux ou trois étages. Dans les quartiers nouvellement lotis au 13<sup>e</sup> siècle et dans les quartiers à l'extérieur du *castrum*, en Aubevoie, au Bourg l'Abbé, à Saint-Nicaise, à Saint-Vivien et à Saint-Maclou, les maisons en bois sont principalement présentes, généralement avec un seul étage et ayant pignon sur rue. La physionomie de l'habitat rouennais à la fin du 13<sup>e</sup> siècle est différenciée selon trois zones distinctes. Dans les zones précocement urbanisées, soit l'espace enclos au 4<sup>e</sup> siècle et le secteur à l'ouest urbanisé entre le 9<sup>e</sup> et le 11<sup>e</sup> siècle,

---

<sup>265</sup> La chronique de Rouen fait mention de plusieurs incendies ravageant la ville au 12<sup>e</sup> siècle et dans les siècles suivants. En 1136, le feu " print au près de Seine et brusla presque toute la rue de Grand Pont jusques a la porte Beauvoisine et par le changement de vent led. Feu retourna vers Saint-Ouen et Saint-Amand lesquelz furent tous deux bruslez et dura led. Feu de prime jusques la vespres, et fuct le jour Sainte-Croix en septembre " (Héron, 1900 : 31-32). En 1173, le feu " brusla xiii paroisses eglizes, maisons et plusieurs hommes et femmes " (Héron, 1900 : 34).

les maisons marquent l'espace par leur importance et leur grandeur mais également par leur pérennité puisqu'elles sont généralement construites en pierre. Les zones habitées à partir du 13<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire principalement à l'extérieur de l'enceinte construite sous les ordres de Philippe Auguste, sont composées de petites maisons stéréotypées souvent à un étage. Ces maisons gardent un aspect rural. Entre la zone urbanisée à la fin du haut Moyen Âge et l'enceinte du 13<sup>e</sup> siècle, le paysage présente un aspect intermédiaire : la forte concentration de maisons en bois et de zones de jardins et de cours tend à l'assimiler davantage à l'habitat extérieur aux murs de la ville, plutôt semi-rural, qu'à celui de la cité et du secteur urbanisé à l'ouest.

La fin du Moyen Âge est marquée par une extension de l'habitat au nord et à l'est de l'enceinte édifiée au milieu du 13<sup>e</sup> siècle. Il semble que les maisons dans les paroisses extérieures à cette enceinte, c'est-à-dire les paroisses Saint-Patrice, Saint-Godard, Saint-Laurent, Sainte-Croix-Saint-Ouen, Saint-Nicaise et Saint-Vivien, soient essentiellement construites en bois. Ces paroisses, urbanisées les plus tardivement, garderont un aspect semi-rural assez longtemps et ceci malgré la mise en place de plusieurs lotissements tels ceux de la place de la Rougemare ou de Saint-Nicaise, au 13<sup>e</sup> siècle. En outre, l'habitat situé sur les axes majeurs de la ville, dans l'enceinte du 13<sup>e</sup> siècle, s'élève généralement sur trois étages : c'est le cas pour la rue de l'Épicerie, rue Grand-Pont, le Vieux-Marché et rue Ancrière. Le long des axes secondaires, dominant principalement les maisons à deux étages alors que dans le reste de la ville<sup>266</sup>, notamment dans les paroisses insérées dans l'enceinte construite à la fin du Moyen Âge, les maisons possèdent, sauf exception, un seul étage. Du milieu du 15<sup>e</sup> siècle au début du 16<sup>e</sup> siècle, les maisons à deux étages deviennent majoritaires dans la production bâtie. Les maisons à trois étages disparaissent peu à peu. Néanmoins, le cœur de la ville c'est-à-dire le *castrum* et le port, est toujours marqué par la présence de maisons à deux voire trois étages. Ces maisons sont, dans la majorité des cas, soit encore en élévation soit disparues depuis peu.

Il convient, avant de conclure définitivement ce chapitre, de faire quelques remarques sur la physionomie de cet habitat. Des études consacrées à cette recherche ont déjà été menées auparavant et je renvoie à celles-ci pour plus de précision<sup>267</sup>. Toutefois, les recherches effectuées sur ce thème permettent d'élaborer une typologie de l'habitat rouennais, rejoignant en partie celle définie par

---

<sup>266</sup> Des maisons à deux étages existent dans la rue des Boucheries-Saint-Ouen, la rue des Charrettes, la rue du Gros-Horloge, la rue Malpalu et la place de la Pucelle (Gauthiez, 1993 : 144).

<sup>267</sup> Il s'agit principalement des études de Bernard Gauthiez sur l'habitat médiéval (Gauthiez, s.d. ; Gauthiez, 1993b) ou encore du recueil sur les maisons médiévales en Normandie et en Angleterre (Pitte *et al.*, 2002).



Bernard Gauthiez (Gauthiez, 1993b : 133-134). Les descriptions dans les actes de la vie courante ainsi que les découvertes archéologiques, accompagnées de relevés, apportent des données non négligeables afin de dresser une typologie de l'habitat entre le 10<sup>e</sup> et le 15<sup>e</sup> siècle.

Le premier type d'habitat déterminé par Bernard Gauthiez, mais également le plus répandu, est celui de la maison. Cette maison est généralement la propriété de bourgeois d'un rang plus ou moins élevé. Souvent, elle a pignon sur rue et prend une forme allongée. Jacques Le Lieur, lorsqu'il dessine les maisons près d'une conduite de fontaine, utilise essentiellement ce type de maison située en bord de rue d'où l'on voit le pignon. Ce type de maison est le plus répandu. Il est présent, par exemple, au 13, rue Dinanderie, aux 59-61, rue du Gros-Horloge, au 31, rue de la Chaîne ou encore au 8, rue de la Savonnerie (Fig. 5.19). La largeur sur rue variait entre cinq et six mètres, pour le 8 rue de la Savonnerie, et près de seize mètres pour le 59-67, rue du Gros-Horloge où la structure est doublée, probablement le résultat de la réunion de deux maisons. Des passages existaient sans doute entre ces types d'édifices : les maisons ayant pignon sur rue n'étant pas très éclairées, la présence d'un passage entre les murs gouttereaux de ces édifices plutôt allongés permettait d'augmenter la luminosité. Ces passages, encore visibles sur le cadastre napoléonien, peuvent attester l'existence de caves longues et étroites entre deux maisons (Gauthiez, 1993b : 133-134). Il semble que ces passages soient nombreux entre la rue Saint-Hilaire et le Robec : une habitation à pignon donnant sur la place de la Calende en 1718 était longée par ce type de passage.

Certaines de ces maisons étaient reconnues et localisées grâce à leur enseigne. Ainsi, il est commun de trouver dans les sources textuelles une maison où pend l'enseigne du Coq (A.D.S.M. G 9195), une autre à l'enseigne de la Grande-Faulx (A.D.S.M. 14 H 378) ou la maison à l'enseigne de l'Ours (A.D.S.M. G 9195). La numérotation des maisons n'existant pas au Moyen Âge, la présence d'une enseigne et donc d'une dénomination particulière pour une maison était nécessaire pour les distinguer les unes des autres. Que ce soit dans les comptes de l'archevêché, du chapitre ou dans ceux des clercs de ville, dans les chartes tirées des séries G et H ou dans les cartulaires du 13<sup>e</sup> au 15<sup>e</sup> siècle, tous les logis dans toutes les paroisses rouennaises sont désignés par leur enseigne. Plusieurs érudits se sont attachés à étudier ces enseignes et je renvoie à leurs articles ou ouvrages, l'étude des enseignes étant bien loin de ma problématique<sup>268</sup>.

---

<sup>268</sup> Citons entre autres Eustache de la Quérière et *Ses recherches historiques sur des maisons particulières* (La Quérière, 1852) ou encore le travail de Georges Dubosc intitulé *Les enseignes jadis à Rouen* (Dubosc, 1928). L'étude des enseignes des maisons particulières des paroisses Notre-Dame-la-Ronde, Saint-Herbland et Saint-Lô a été approfondie

Le deuxième type d'habitat civil mis en avant par Bernard Gauthiez est l'hôtel ou le manoir urbain. De nombreuses maisons de pierre, ou de bois et de pierre, ont donc été construits dans la ville de Rouen au cours du Moyen Âge. Parmi celles-ci, des édifices sont plus remarquables par leur statut et leur importance dans le paysage urbain. Ces demeures, appelées manoirs ou hôtels particuliers, pouvaient appartenir soit à des acteurs laïques, soit à des acteurs religieux.

Manoirs et hôtels rouennais représentaient, à la fin du Moyen Âge, une part considérable de l'habitat. Si certains d'entre eux sont mentionnés dans les actes de la pratique, tous n'apparaissent sans doute pas dans les textes. En revanche, certains de ces manoirs ou hôtels sont encore en élévation ou l'étaient au 19<sup>e</sup> siècle alors que d'autres sont mis au jour par des investigations de terrain.

Le manoir ou *manerium* est composé de trois édifices de même plan. Le meilleur exemple de manoir urbain est celui retrouvé près du Palais de Justice : le premier édifice, révélé par des fouilles archéologiques, se situe sous la partie orientale de la cour du Palais de Justice, le deuxième est situé aux 31-33, rue aux Juifs et le troisième, aujourd'hui disparu, se trouvait en arrière du 86, rue Saint-Romain (Fig. 5.20). Dans la plupart des cas, ces édifices étaient composés d'une salle basse, d'un cellier, d'une *aula* et de plusieurs pièces privatives. Ces maisons sont placées au milieu de parcelles importantes en intérieur d'îlot (Gauthiez, 1993b : 133). Un manoir urbain, mis au jour grâce aux fouilles de la rue des Bons-Enfants en 1989, a une configuration similaire. La construction, dont le cellier et quelques pans de mur ont été observés, était située au centre de la parcelle. Les vestiges ont permis d'apporter quelques éléments sur les dimensions de la structure : 11,50 m x 4,50 m pour l'intérieur et environ treize mètres sur six mètres pour l'extérieur. Ce bâtiment long, édifié au 13<sup>e</sup> siècle, avait probablement une élévation sur solin. Le cellier, soigneusement parementé avec des pierres de moyen appareil, suppose que la demeure appartenait à des particuliers d'un niveau social assez élevé. Aucune structure n'a été retrouvée autour de cette construction laissant penser que l'édifice était entouré de jardins ou de cours. La structure mise au jour était probablement un corps de logis d'une grande propriété (manoir ou hôtel) située au cœur d'îlot. Les sources iconographiques et textuelles mentionnent quelques manoirs qu'il est difficile de localiser. Contrairement aux découvertes archéologiques ou aux études architecturales, les textes sont avars

---

par Philippe Cailleux dans sa thèse (Cailleux, 2011) ainsi que dans un article publié dans l'ouvrage collectif *La rue, un lieu de sociabilité ?* (Cailleux, 1997).

en information quand il s'agit de décrire ces manoirs. Ainsi, le manoir du cardinal de Fréauville est décrit succinctement comme suit : " C'est assavoir un manoir avec les édifices dessus mis et le fons de la terre et toutes les appartenances diceli " (A.D.S.M. 36 H 8). Le Lieur dessine quelques manoirs dans sa représentation des cours des fontaines. Ces derniers se trouvent davantage dans la banlieue de Rouen expliquant ainsi que ce soit des propriétés d'une grande envergure tels le manoir du Colombier ou le manoir de Guillaume Preudhomme, paroissien de Saint-Laurent. Ce manoir consiste en un long corps de logis orienté est-ouest précédé d'un jardin d'agrément entièrement clos de murailles et s'ouvrant du côté de la ville par un porche voûté. Un pavillon d'entrée surplombait le porche d'entrée. Il semble que, si l'on compare avec les manoirs situés rue aux Juifs ou rue des Bons-Enfants, ceux de la banlieue rouennaise sont constitués d'un seul corps de logis et non de trois ou quatre comme dans la ville. Dans la banlieue, les jardins sont davantage privilégiés alors que dans la ville ils sont plus petits et entourés non par une clôture mais par d'autres corps de logis. L'hypothèse est donc la suivante. Deux types de manoirs existaient : le premier, typiquement urbain, composé de plusieurs corps de logis et d'espaces libres plus ou moins étendus (cours et jardins) ; le second, dans la banlieue, avec un caractère rural prononcé puisque jardins et cours sont privilégiés au détriment du bâti.

La dénomination d'hôtel est parfois floue et remplace la plupart du temps le terme de *manerium* utilisé dans les chartes avant le 13<sup>e</sup> siècle. Le terme d'*hostel* apparaît dans les sources écrites au début du 15<sup>e</sup> siècle, au plus tôt au 14<sup>e</sup> siècle. La connaissance de ces hôtels est limitée puisqu'ils sont généralement détruits ou modifiés à l'époque moderne. Le cas de l'Hôtel des Presses illustre bien ce propos. Probablement construit avant 1446, cet hôtel appartenait à la famille Dufour. La désignation de l'Hôtel des Presses peut faire allusion aux calendres ou machines à presser et préparer les étoffes que les Dufour avaient établies à cette époque. Cette famille est anoblie sous Louis XI (1423-1483) en reconnaissance de ses nombreuses libéralités envers l'église Saint-Maclou dont ils contribuèrent grandement à la réédification (Aubé, 1986 : 408). À cet emplacement est construit, au 16<sup>e</sup> siècle, l'hôtel de Senneville dont nous pouvons encore voir la façade rue Damiette (Fig. 5.21). Ce nouvel édifice aurait été commandité par Guillaume Le Fieu, sieur de Méréville, receveur général des Finances puis maître ordinaire de la Chambre des comptes de la province de Normandie. Ainsi, il ne reste quasiment aucun vestige du premier hôtel édifié au 15<sup>e</sup> siècle puisque celui-ci fut probablement détruit ou modifié pour la construction d'un hôtel plus prestigieux et dans l'air du temps. Notons également que la majorité des hôtels connus et encore

en élévation, à l'image de ce que l'on a pu dire pour les maisons moins prestigieuses, est généralement édifiée au début du 16<sup>e</sup> siècle. Ces hôtels sont d'ailleurs les plus connus : citons, entre autres, l'hôtel Jubert de Brécourt construit en 1523 (Fig. 5.22)<sup>269</sup>, l'hôtel de Romé voyant le jour en 1525 ou l'Hôtel des Généraux probablement édifié à l'initiative de Georges I<sup>er</sup> d'Amboise en 1509 sur la place de la Cathédrale.

Les hôtels portent généralement un nom spécifique faisant référence soit au propriétaire, soit à une enseigne. De ce fait, nous trouvons dans les sources textuelles des mentions telles que l'Hôtel du Cornet d'Argent en 1449-1450 dans la paroisse Saint-Nicolas (A.D.S.M. G 4337), l'Hôtel de la Ferté en 1448 dans la paroisse Sainte-Croix–Saint-Ouen (A.D.S.M. 14 H 350), l'Hôtel des deux Anges en 1465-1466 (A.D.S.M. G 2501), l'Hôtel du Joyeux Repos en 1449 dans la paroisse Saint-Vivien (A.D.S.M. 14 H 149), l'Hôtel du Singe ou hôtel Barbel en 1433 dans la paroisse Saint-Pierre-le-Portier, l'Hôtel de l'Aigle d'Or en 1434 dans la paroisse Saint-Étienne-la-Grande-Église ou encore l'Hôtel de Saint-Mathieu en 1446. La localisation de ces édifices ne peut toutefois pas être réalisée étant donné qu'ils sont localisés à l'échelle de la paroisse. Parfois, la possession du bien permet de l'identifier, ainsi trouve-t-on des mentions de l'hôtel appartenant à Jean Masire en 1461 dans la paroisse Sainte-Croix–Saint-Ouen (A.D.S.M. 14 H 454) ou encore celui appartenant à Jean Marcel dans la paroisse Saint-Éloi (Le Cacheux, 1931 : 360-362)<sup>270</sup>. Ces hôtels, appartenant probablement à une classe sociale privilégiée, sont nombreux à Rouen. Plus d'une centaine de ces établissements sont recensés pour la période allant de la seconde moitié du 14<sup>e</sup> siècle au début du 16<sup>e</sup> siècle. Près de la moitié des hôtels localisables se situent dans les paroisses les plus anciennes ou, tout du moins, dans les zones urbanisées précocement c'est-à-dire dans le *castrum*, à l'ouest de celui-ci et au nord. Le reste de ces hôtels se trouve dans les grandes paroisses au nord et à l'est de la ville : Saint-Godard, Saint-Laurent, Saint-Nicaise, Saint-Vivien et Saint-Maclou. Notons néanmoins qu'ils se situent toujours à proximité de l'enceinte du 13<sup>e</sup> siècle : les hôtels recensés

---

<sup>269</sup> Cet hôtel particulier est situé au 1, rue de l'Hôpital. Il est classé aux Monuments Historiques en 1958.

<sup>270</sup> Jean Marcel était parisien de naissance. Il est maître de la Monnaie à Rouen lorsqu'en 1420 la présence anglaise le fait renoncer à tous ses intérêts en pays français. Il est nommé changeur par Henri V et devient adjudicataire du grenier à sel de Rouen. Il bénéficie des faveurs du duc de Bedford en échange de ses bons et loyaux services. Michel Mollat affirme qu'" il spéculait sur tout de façon souvent douteuse, car usuraire : maisons place du Vieux-Marché confisquées à des fidèles du dauphin, prêts à toutes les catégories de personnes, aussi bien un barbier que la veuve de Bedford, sans parler de la ville elle-même et du duc de Somerset, aux abois quelques semaines avant la libération de Rouen " (Mollat du Jourdin, 1984b : 133). L'auteur ajoute, au sujet de son hôtel, qu'"il tenait pignon sur rue. Il y collectionnait les beaux livres, y accueillait le conseil de la ville " venu s'élancer au spectacle du Mystère de Sainte-Catherine, en 1454 " (Mollat du Jourdin, 1984b : 133).

dans la paroisse Saint-Maclou longent presque systématiquement la rue Malpalu située près des murs de la ville. Ces hôtels étaient constitués de plusieurs corps de logis localisés sur une même parcelle. L'hôtel fige une grande parcelle pendant plus d'un siècle. Il existe une résilience de ces hôtels dans le parcellaire urbain puisque l'on retrouve dans le cadastre de 1827 de grandes parcelles avec plusieurs corps de logis. Ces parcelles ont parfois été loties et il est alors difficile d'y voir un quelconque héritage. Néanmoins, le poids de ces hôtels semble plus important que celui des simples maisons. Beaucoup plus grands et étendus, ce sont des objets urbains de taille intermédiaire, entre les simples maisons et les grands édifices publics.

Les acteurs religieux de la ville ou extérieurs à celle-ci possédaient également un ou des hôtels dans la ville close. Ces édifices étaient destinés au logement des religieux lors de leur séjour à Rouen que ce soit par choix ou par nécessité. Les religieux devaient effectivement se rendre dans la ville pour gérer leurs biens mais pouvaient aussi s'y réfugier en temps de guerre.

Les grandes abbayes normandes se sont donc rapidement dotées d'un hôtel dans la ville de Rouen (Fig. 5.23)<sup>271</sup>. L'abbaye du Valasse possédait un grand logis servant d'hôtel aux religieux. Cet édifice se situait probablement dans le centre de la ville ou à proximité de celui-ci (Avenel et al., 2010 : 355). L'abbaye de Valmont, fondée en 1169, avait son hôtel devant le grand portail de l'église Saint-Lô dans la rue du même nom (La Quérière, 1821 : 249). Les religieux de l'abbaye du Bec firent construire un hôtel rue du Bec en 1420 : ils s'y retiraient en temps de guerre (La Quérière, 1821 : 65). L'abbaye de Saint-Victor en Caux possédait, au moins en 1404, un hôtel dans la rue et paroisse Saint-Laurent (A.D.S.M. G 1276 ; G 3010 ; G 9437). L'hôtel de l'abbaye de Saint-Wandrille était à proximité de celui de Saint-Victor, dans la rue du Fossé aux Gantiers, localisé soit dans la paroisse Saint-Laurent (A.D.S.M. G 1389) soit dans la paroisse de Saint-Martin-sur-Renelle (A.D.S.M. G 4326)<sup>272</sup>. Les moines et l'abbé de Beaubec avaient dans leurs biens temporels un hôtel dans la paroisse Saint-Lô (A.D.S.M. G 1504). L'abbaye de Corneville a également fait construire un hôtel à Rouen puisque ce dernier est mentionné en 1432 dans la rue Malpalu, paroisse Saint-Maclou (A.D.S.M G 3535). En 1359, le prieuré de Longueville disposait d'un hôtel dans la rue des Barbiers, paroisse Saint-Étienne-la-Grande-Église (A.D.S.M. G 1902 ; G 3521). Enfin, un hôtel de Fécamp est cité au 16<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>271</sup> Sont ici recensés uniquement les hôtels appartenant aux communautés religieuses implantées à l'extérieur de la ville. Nous reviendrons par la suite sur toutes les possessions de ces communautés dans la ville durant le Moyen Âge.

<sup>272</sup> Ces mentions laissent penser que l'hôtel se situait à l'emplacement des limites paroissiales de ces deux paroisses.

Les grandes abbayes normandes n'étaient pas les seules à posséder un hôtel dans la ville. Les évêques avaient aussi ce privilège. Ainsi, l'évêque de Lisieux avait au 12<sup>e</sup> siècle son hôtel près de l'église Saint-Cande-le-Vieux dans la paroisse du même nom (Gauthiez, 1991); (A.D.S.M. G 2119). L'hôtel de l'évêque de Sées est mentionné en 1249 dans la rue de la Chaîne (A.D.S.M. G 4296). L'archevêque de Rouen et les membres du chapitre avaient eux aussi leur hôtel dans la ville. L'hôtel archiépiscopal, mentionné à plusieurs reprises dans les sources textuelles, est un bâtiment situé dans le palais archiépiscopal de Rouen et destiné au logement des archevêques. Il faut noter à ce sujet que le complexe dans lequel réside l'archevêque est mentionné de diverses manières jusqu'au 13<sup>e</sup> siècle mais rarement sous le nom de *palatium* ou palais. L'archevêque Eudes Rigaud dans son *Registre de visites* prend soin de ne jamais désigner le complexe épiscopal, que ce soit le sien ou non, que par les termes de *domus*, *manerium*, *aula* ou encore *camera*. Certains prélats utilisent, à l'occasion, le terme d'*hostel* (Renoux, 1995 : 175). Le terme de palais n'était probablement pas, aux 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> siècles, adapté au milieu épiscopal ou archiépiscopal. En effet, le *palatium* renvoie généralement à un mode de gouvernement itinérant alors que l'archevêque de Rouen dispose d'un pôle fixe urbain. L'appellation de palais se laïcise progressivement aux 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> siècles. Il désigne, dès cette époque, " une démonstration matérielle de luxe et de force au service des ambitions personnelles des plus riches " (Renoux, 1995 : 175). Or cette période est, pour les archevêques et évêques, une période d'itinérance puisqu'ils multiplient les séjours ruraux dans leur diocèse. En outre, certains ecclésiastiques condamnent cette appellation : le palais, c'est la demeure de Dieu. À Rouen, le lieu où réside l'archevêque est, au 14<sup>e</sup> siècle, nommé palais ou hôtel. Ainsi, un acte de 1353 désigné résidence comme *palatio seu domo* (Fuzet, 1908 : LXXIV). Un compte de l'archevêché de 1391 mentionne les cuisines de l'hôtel archiépiscopal (A.D.S.M. G 10). Au 15<sup>e</sup> siècle, on désigne sous le nom d'hôtel archiépiscopal, le logement ou les appartements de l'archevêque situé à l'intérieur du complexe archiépiscopal. Plusieurs actes font état de travaux réalisés à l'hôtel neuf du palais archiépiscopal (A.D.S.M. G 60). Les chanoines possédaient également plusieurs lieux de résidence, hôtels ou maisons canoniales, dans les paroisses au centre de la ville mais cette question sera approfondie par la suite (cf. 11.5). Ainsi, on trouve dans les archives de l'archevêché, la mention d'un hôtel appartenant au doyen du chapitre en 1445 (A.D.S.M. G 9195).

Le dernier type d'habitat déterminé par Bernard Gauthiez est la maison de type intermédiaire. Il définit ce type de bâtiment comme une " maison en intérieur d'îlot, placée sur une parcelle trop

étroite pour qu'une disposition similaire au premier type soit possible ". Elle est alors accolée dans le sens de la longueur au long côté de la parcelle et l'accès au niveau bas est aménagé sur le petit côté vers la rue (Gauthiez, 1993b : 134).

En somme, l'extension des zones urbanisées a pu être appréhendée dans cette partie grâce aux renseignements issus des sources textuelles, iconographiques et matérielles. L'apparition de secteurs urbanisés est perceptible grâce à l'apparition de lotissement et d'un habitat civil stable d'une part, mais également comme nous le verrons dans le chapitre suivant, par le développement du réseau viaire (cf. chapitre 6). De nouvelles enceintes sont construites au Moyen Âge dans le but d'englober ces nouvelles zones habitées (cf. chapitre 7). Ces enceintes modifient sans doute la trame viaire existante ainsi que l'organisation parcellaire et le bâti médiéval. D'autres éléments topographiques majeurs, tels les châteaux ou des espaces réservés à une frange de la société, ont également eu des conséquences sur ces secteurs : leur édification conduit à la suppression de nombreuses maisons et donc à une transformation profonde du paysage urbain (cf. chapitre 8).





## Chapitre 6. La voirie et la structuration de la ville

La rue est, par sa nature, un objet essentiel à l'analyse de l'espace urbain, que celle-ci soit, topographique, morphologique ou historique. La voirie est l'élément structurant majeur de la trame urbaine. Elle facilite la desserte de nouveaux quartiers et donc influence de manière durable et importante l'urbanisation de la ville et ceci peut-être davantage que la création d'édifices privés. Cependant, la rue créatrice d'une nouvelle zone urbanisée subit également les contraintes de l'existant et ne peut être construite n'importe où sans une réflexion préalable. Cette contrainte n'enlève pas au réseau viaire son rôle comme élément structurant de première importance de l'espace urbain. La voirie, le parcellaire et le bâti ont une relation dialectique et de ce fait paraissent inséparables. Au contraire, les vastes édifices urbains peuvent influencer le réseau viaire notamment par le phénomène de contournement. Ainsi, on suppose assez bien l'impact qu'eurent les grandes communautés religieuses, en particulier les abbayes bénédictines, sur la trame viaire.

La trame viaire est appréhendée grâce au croisement des différentes sources. Les sources écrites et iconographiques sont les plus nombreuses à nous renseigner sur ce réseau. L'analyse morphologique, déjà menée par d'autres historiens, est également une source à ne pas négliger bien qu'il faille l'utiliser avec précaution. On regrettera néanmoins le manque de données archéologiques relatives aux rues médiévales de la capitale normande. Toutefois, l'association de ces connaissances permet d'élaborer différents états, différentes étapes, dans la constitution du réseau viaire. Ces différents états mettent en évidence les " différents contextes dans lesquels la société a pu développer son cadre urbain sans oublier la boucle de rétroaction associant le réseau viaire à la trame urbaine " (Lefèvre, 2010 : 177). L'élaboration des différents états a pour but principal de faciliter l'analyse des transformations successives du réseau viaire. Ce type d'analyse est primordial pour l'étude de l'espace urbain et surtout pour celle de la fabrique urbaine. De cette manière, on peut observer les divers héritages du réseau viaire entre le 10<sup>e</sup> et le 15<sup>e</sup> siècle : a-t-il été influencé par les voies antiques ou du haut Moyen Âge ou, *a contrario*, a-t-il existé une période durant laquelle tout héritage a été supprimé et où un nouveau réseau viaire a été créé *ex nihilo* ?

L'étude du réseau urbain est réalisée sur une période chronologique longue c'est-à-dire du 3<sup>e</sup> au début du 16<sup>e</sup> siècle. Une nouvelle fois, les bornes chronologiques établies au début de ce travail ne sont pas respectées. Mais là encore, il est difficile d'analyser les transformations du réseau viaire

seulement entre le 10<sup>e</sup> et le 15<sup>e</sup> siècle en faisant table rase du passé : on serait dans l'impossibilité de déterminer la part d'héritage antique ou du haut Moyen Âge dans la formation du réseau viaire. Le découpage des différentes phases a été établi à partir de plusieurs facteurs. Premièrement, la construction d'enceintes, autre élément structurant de l'espace urbain, a joué un rôle décisif dans le développement du système viaire. Ainsi les phases 1, 4, 5 et 6 font référence à la création d'une enceinte. La première phase (2<sup>e</sup>-fin du 3<sup>e</sup> siècle) concerne la mise en place de l'enceinte romaine à la fin du 4<sup>e</sup> siècle et l'impact de celle-ci sur le réseau viaire. La phase 5 (milieu du 12<sup>e</sup> siècle-début du 14<sup>e</sup> siècle) est relative à la construction de l'enceinte urbaine par Philippe Auguste au début du 13<sup>e</sup> siècle. La phase 6 (début du 14<sup>e</sup> siècle-milieu du 16<sup>e</sup> siècle) prend en compte la densification du réseau et la création de la dernière enceinte rouennaise. La phase 4 (milieu du 11<sup>e</sup> siècle-milieu du 12<sup>e</sup> siècle) paraît davantage problématique puisqu'elle concerne l'enceinte ducale que l'on ne sait ni localiser ni dater précisément. Néanmoins, il est admis que cette dernière a existé impliquant son intégration dans cette étude. Les autres phases sont déterminées par les grandes étapes d'urbanisation déjà connues mais également par des contextes historiques particuliers. Ainsi la phase 2 (5<sup>e</sup> siècle-début du 10<sup>e</sup> siècle) concerne le haut Moyen Âge et la possible planification de la trame urbaine à l'époque carolingienne. La phase 3 (début du 10<sup>e</sup> siècle-milieu du 11<sup>e</sup> siècle) analyse le début du développement de la trame viaire à l'extérieur du *castrum*. Il était prévu initialement de découper les 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> siècles en plusieurs phases mais au vu du peu de modifications de la trame viaire durant cette phase, il est apparu préférable de les regrouper en une seule.

L'analyse de la trame viaire s'effectuera en deux temps. La première étape sera de déterminer toutes les transformations du réseau viaire entre le 2<sup>e</sup> et le 3<sup>e</sup> siècle et le début du 16<sup>e</sup> siècle<sup>273</sup>. Seront alors analysées les créations et les suppressions de rues ainsi que leur maintien ou leur transformation dans le temps. Cette première étape tend à analyser l'évolution du réseau viaire. La seconde analyse sera davantage centrée sur une approche qualitative des transformations du réseau viaire : l'analyse s'effectuera donc de manière thématique en rapport avec les quatre grandes

---

<sup>273</sup> La constitution du réseau a été réalisée grâce à plusieurs sources. Les études récentes, telles celles publiées par Philippe Cailleux et Bernard Gauthiez, ont permis d'élaborer une première carte du réseau viaire du 2<sup>e</sup> siècle au 15<sup>e</sup> siècle. Leurs travaux, bien qu'excellents, ne sont pas pris pour argent comptant. La carte archéologique de Rouen ainsi que les découvertes archéologiques de ces dernières années nous ont amenés à analyser d'un œil nouveau ce réseau que l'on tenait pour acquis. Les mentions de rues et de paroisses dans les sources textuelles dépouillées ainsi que les sources planimétriques ont également été utilisées afin d'opérer quelques réajustements.

situations que je viens de citer (création, suppression, transformation, maintien). Une dernière partie sera consacrée aux modifications de la voirie non visibles à l'échelle urbaine. Cette partie, fondée sur les découvertes archéologiques, aura pour but de connaître la façon dont les rues ont été construites, mais également comment elles ont été modifiées par l'homme.

Ce type d'étude est novateur dans le cadre de la ville de Rouen. En effet, on se doute que les rues ont déjà fait l'objet d'études importantes que l'on ne saurait nier. Ces études sont davantage des compilations de connaissances historiques sur les rues qu'une analyse à proprement parler des transformations du réseau viaire. Néanmoins, ces travaux se sont généralement révélés utiles quant à la datation approximative d'une rue ou d'un ensemble de rues. De ce fait, le fameux *Dictionnaire indicateur des rues et places de Rouen*, écrit par Pierre Périaux au début du 19<sup>e</sup> siècle puis repris et augmenté par son fils Nicéas Périaux en 1870 (Périaux, 1870), reste une référence pour quiconque s'intéresse à l'histoire des rues rouennaises. Un siècle plus tard, André Robinne réalise le même type d'étude en écrivant sur l'origine et l'histoire des rues de Rouen (Robinne, 1974b, 1971). Durant les décennies suivantes, les rues sont davantage étudiées en lien avec l'urbanisation de secteurs particuliers (Gauthiez, 1991 ; Cailleux, 2011) mais le réseau urbain n'est toujours pas étudié dans son ensemble malgré le fait qu'il soit assez bien connu.

## **6.1. Créations, permanences et modifications : analyse de la trame viaire des origines au début du 16<sup>e</sup> siècle**

La connaissance des rues passe par une analyse approfondie des sources iconographiques et écrites. Les sources écrites apportent des précisions sur la datation des rues alors que les sources iconographiques servent davantage à les localiser et à étudier leurs transformations à partir du 16<sup>e</sup> siècle. Ces informations sont synthétisées dans un tableau dans lequel sont indiqués le nom de la rue au 19<sup>e</sup> siècle, sa datation et sa présence ou non sur les plans de l'époque moderne (Tab. 3.3). Les rues représentées sur les plans des 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles et non sur le plan du cadastre ont été ajoutées au fur et à mesure. Cette première démarche dessine un premier état du réseau urbain. En parallèle, la base de données textuelle précise la datation d'abord effectuée grâce à l'ouvrage de Nicéas Périaux (Tab. 3.3). Cependant, cette approche régressive ne contribue pas à analyser les transformations du réseau urbain mais seulement à avoir un plan à peu près exact du réseau de rues

au 13<sup>e</sup> siècle<sup>274</sup>. Par conséquent, une autre démarche a été établie : il s'agissait de partir des connaissances des voies romaines durant le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> siècle de notre ère et d'y ajouter progressivement les rues créées, de garder les rues maintenues, de mettre en avant les transformations et de signaler les suppressions. Cette démarche est liée aux sources écrites et à la connaissance générale des rues mais également aux analyses morphologiques du cadastre de 1827 en partie effectuées par Bernard Gauthiez dans les années 1990.

Ce préalable explicité, revenons à l'analyse du réseau. Le découpage en plusieurs phases facilite sa compréhension. Les plans sont lisibles et le réseau est mieux représenté. L'utilisation des enceintes comme élément pour déterminer plusieurs phases semble judicieux du fait qu'elles englobent généralement de nouvelles zones urbanisées. Néanmoins, le réseau viaire a évolué indépendamment du système défensif expliquant ainsi que certaines phases ne soient pas liées aux enceintes mais davantage aux grandes étapes de l'urbanisation de la ville de Rouen. Les premières traces d'un réseau viaire apparaissent au cours du 2<sup>e</sup> siècle de notre ère. Ce réseau a en partie été mis en évidence par l'archéologie créant ainsi un premier état du réseau viaire rouennais. Concernant les rues antérieures à cette date, les données sont trop ténues pour en faire une analyse<sup>275</sup>.

Avant de passer à l'analyse par phase, il convient d'apporter quelques précisions quant aux termes employés. L'étude du réseau urbain implique d'étudier les modifications des rues dans le temps et l'espace. Il existe deux types de modifications du système urbain. Les modifications peuvent être induites : elles sont alors occasionnées par un aménagement urbain ayant transformé la configuration topographique (Lefebvre, 2008 178). Au contraire, les modifications peuvent être provoquées c'est-à-dire qu'elles sont le fruit d'une décision réfléchie par une autorité compétente (acteurs laïques tels le roi, le duc ou un puissant propriétaire foncier ou acteurs religieux tels l'archevêque, l'évêque ou les grandes communautés religieuses). La question se posant est donc liée à la dichotomie établie depuis quelques décennies entre le spontané et le planifié<sup>276</sup>. Le

---

<sup>274</sup> Les rues avant le 13<sup>e</sup> siècle sont mentionnées de diverses manières entravant la connaissance de leur localisation et de leur date d'apparition au sein de la trame urbaine (Tab. 6.1).

<sup>275</sup> La ville de Rouen semble être une création augustéenne (Lequoy, 2004a : 59). La mise en place d'un réseau viaire stable a probablement pris du temps expliquant ainsi que cette étude commence avec l'état du réseau viaire au cours du 2<sup>e</sup> siècle.

<sup>276</sup> Par exemple, lorsqu'une église est dans l'axe d'une rue, il a bien fallu décider soit du tracé de la rue, soit de la position remarquable de l'église. Cet exemple illustre la question du spontané et du planifié. En d'autres termes, la modification dite induite s'apparente à la modification spontanée définie comme cumul de décisions individuelles, elles-mêmes délibérées, d'aménagement de l'espace, à une échelle plus ou moins variable. Par opposition, la

spontané renvoie à une action passive dans laquelle les modifications sont le fruit de décisions individuelles sans réelle concertation préalable. Le planifié est une action active dans laquelle les modifications opérées sont le résultat d'une prise de décision par un acteur laïque ou religieux dont le rôle politique dans la ville est déterminant. Cette qualification des modifications des rues a pour intérêt de définir si une rue ou une partie du réseau viaire a été mise en place grâce à l'intervention d'une autorité ou spontanément.

### ***6.1.1. De la ville ouverte du 2<sup>e</sup> siècle à la ville réduite de la fin du 3<sup>e</sup> siècle (Phase 1)***

Le premier état du réseau urbain connu est celui du 2<sup>e</sup> siècle (Fig. 6.1). Le réseau n'est pas orienté rigoureusement selon les points cardinaux mais il est légèrement décalé vers le nord-ouest puisqu'il est contraint par la topographie du site et particulièrement par le cours du Robec et la Seine (Lequoy, 2004a : 64). La physionomie du réseau semble néanmoins biaisée par le peu de rues localisées grâce aux fouilles archéologiques. Toujours est-il que d'après ces découvertes, la trame viaire apparaît comme un plan en damier légèrement irrégulier. La dimension des îlots du centre de la ville et de la zone à l'ouest différencierait donc quelque peu. Le réseau est constitué de neuf rues cardinales ainsi que de huit rues décumanes. Cela n'exclut pas qu'il ait existé d'autres rues non mises en évidence par l'archéologie. Le réseau recouvrait un espace assez important mais ne dépassant pas les 80 hectares.

La trame viaire connaît quelques modifications bien établies au cours du 3<sup>e</sup> siècle, en raison de multiples incendies. De premières traces d'incendie, notamment sur la place de la Cathédrale, sont datées du milieu du 3<sup>e</sup> siècle alors que d'autres, également place de la Cathédrale mais aussi place de la Haute-Vieille-Tour, attestent l'existence d'un autre incendie à la fin du 3<sup>e</sup> siècle (Fig. 6.2). D'autres découvertes place Foch (Gallien, 1996a ; Lequoy et Lotti, 1992) ainsi que dans l'emprise du chantier archéologique de l'Espace du Palais (Peixoto, 1994) révèlent qu'il y eut un incendie dans les années 260-280. Néanmoins, ces sites font l'objet d'une rapide reconstruction. Les quartiers périphériques de la ville sont abandonnés durant cette phase. En revanche, les quartiers à

---

modification provoquée s'apparente au planifié pouvant être supposé dès lors que des unités de plan régulières et les effets de leur mise en place sont discernables, de même des structures alignées ou linéaires ne pouvant être attribuées au hasard.

l'intérieur du *castrum* romain édifié à la fin du 3<sup>e</sup> siècle, ou à proximité, ont été rebâti aussi vite que possible. Ces incendies ont eu une incidence sur la trame viaire. L'abandon des quartiers périphériques a certainement conduit à l'abandon des voies et à la désaffectation de celles-ci au cours du 3<sup>e</sup> siècle et au début du 4<sup>e</sup> siècle. Ce processus n'est toutefois pas systématique : une voie peut être maintenue pour les besoins de la circulation à plus longue distance. De plus, l'édification de l'enceinte à la fin du 3<sup>e</sup> siècle, en laissant ces quartiers à l'extérieur des murs, a certainement accentué leur abandon. Le phénomène se produisant dans la ville de Rouen au cours de cette phase n'est assurément pas unique. En revanche, il ne suit pas le schéma établi dans d'autres villes comme à Angers où s'opère un " échec urbain " (Lefèvre, 2010 : 134-135). Le projet urbain est trop étendu pour les besoins et capacités réels de la population ayant pu abandonner des secteurs superflus. Ainsi dans le cas d'Angers, les secteurs extérieurs à l'enceinte sont délaissés car devenus inutiles (Fig. 6.3) (Lefèvre, 2010). À Rouen, l'abandon résulte d'abord de la destruction par des incendies puis de la mise en place de l'enceinte. Deux hypothèses peuvent prévaloir sur la non-reconstruction de ces quartiers : soit ils n'étaient plus utiles à la population, soit les autorités n'avaient pas les moyens de faire reconstruire les zones détruites à l'extérieur de l'enceinte. Dans le premier cas, parler d'échec urbain, comme à Angers, est possible. Dans le second, le phénomène de rétraction est davantage causé par l'impuissance et l'impossibilité de procéder à la reconstruction des quartiers dévastés. Quelle que soit l'hypothèse, ces deux événements, les incendies et la création de l'enceinte, ont provoqué la disparition des voies extérieures à l'enceinte et à ses abords : ces dernières devenaient alors inutiles puisqu'elles ne desservaient plus que des quartiers en ruines.

La grande voie de communication allant vers Paris en passant par Pontoise est gardée. Elle devait probablement franchir la porte Saint-Léonard à partir de laquelle elle rejoignait la Croix-de-Pierre, la rue Saint-Hilaire traversant entre la rivière du Robec et la nécropole au nord, puis continuer par la route de Darnétal et la cavée de Carville (Lequoy, 2004a : 65)<sup>277</sup>. La voie au nord,

---

<sup>277</sup> Le raccordement entre la porte Saint-Léonard, situé sur la place du Lieutenant Aubert, et la rue Saint-Hilaire, s'opérait probablement par la rue des Faulx. En effet, si la première hypothèse aurait été que cet axe suive le tracé *decumanus* VIII, à l'emplacement de Saint-Ouen, le fait que la porte Saint-Léonard soit située à l'ouest penche en faveur d'une voie passant par la rue des Faulx. Cette hypothèse demeure la plus avancée puisque ce serait la solution la plus rapide pour rejoindre la rue Saint-Hilaire mais aucune fouille archéologique ne le confirme. De plus, l'existence du *decumanus* VIII reste très hypothétique. Cette voie partant de la Croix de Pierre bifurquerait rue Orbe puis elle passerait sur le côté nord de la place de la Rougemare puis au nord de l'amphithéâtre vers la rue Saint-Maur. Le tracé de cette rue est principalement fondé sur la présence de cailloux à l'angle nord-ouest de la rue Orbe et de la rue Porte des Champs. L'hypothèse n'ayant pu être étayée davantage, il est difficile de retenir le *decumanus* VIII comme une voie faisant partie du premier plan de la ville.

en direction d'Amiens ainsi que celle à l'est, vers Lillebonne, sont également toujours en place durant le Bas-Empire. De même, la liaison entre la rive droite et la rive gauche et donc avec les villes de Brionne et de Caudebec-les-Elbeuf est maintenue. L'existence d'un pont semble peu vraisemblable : un passage par radeau paraît plus probable. En somme, les rues secondaires, hors du *castrum* et desservant des quartiers d'habitation, disparaissent ou sont abandonnées simultanément aux incendies et à la mise en place du rempart romain à la fin du 3<sup>e</sup> siècle (Fig. 6.4). Les grandes voies de communication vers d'autres cités sont, à la différence de la voirie secondaire, maintenues (Fig. 6.1).

La mise en place du *castrum* a provoqué quelques modifications de la trame urbaine (Fig. 6.5). L'enceinte est édifiée sur des voies existantes durant le Haut-Empire. De ce fait, le *cardo* 4, à l'ouest, ainsi que le *decumanus* VII, ont été en partie modifiés, voire supprimés, par la construction de l'enceinte. Sans fouilles archéologiques, il est difficile de trancher sur le devenir de ces voies lors de la construction de l'enceinte : disparition totale ou conservation partielle ? L'étude du *cardo* 4 n'apporte aucun éclaircissement sur ce point. Il est connu uniquement par une observation ponctuelle de Jean-Marc Thaurin en 1863 le localisant rue Jeanne d'Arc<sup>278</sup>. Il est néanmoins possible, sous réserve de le justifier par des preuves matérielles, que ce *cardo* soit positionné plus à l'est, à l'emplacement de la muraille orientale du *castrum*. Dans ce cas, le *cardo* 4 aurait déterminé la limite de l'enceinte<sup>279</sup>. Alors que ce *cardo* apporte plus d'interrogations que de solutions, les fouilles le long du *decumanus* VI paraissent plus fructueuses. Le tracé de cette voie semble passer par la rue Cauchoise, la rue des Bons-Enfants, la rue des Fossés Louis VIII, la rue des Boucheries Saint-Ouen et remonte probablement par la rue des Faulx. Malgré les nombreuses découvertes archéologiques, la rue n'est étudiée que dans sa partie sud. Néanmoins, ces fouilles confirment que l'enceinte de la ville a été bâtie sur le côté méridional de la rue (Lequoy et al., 2004)<sup>280</sup>. Au 3<sup>e</sup> siècle, le côté sud de la rue est remblayé sur trois mètres de hauteur mais qu'en est-il de

---

<sup>278</sup> Un tronçon de voie romaine, orienté nord-sud, est mis au jour lors du creusement des fondations d'une maison en face de l'église Saint-Vincent en 1863. Une monnaie en argent, attribuée au règne de Louis le Pieux (814-840) par Jean-Marc Thaurin, était déposée sur cette voie laissant penser qu'elle était encore en fonction au début du haut Moyen Âge (Thaurin, 1863a).

<sup>279</sup> Le tracé découvert par Jean-Marc Thaurin aurait pu servir de voie de contournement de l'enceinte. Cette hypothèse semble néanmoins peu plausible du fait de son éloignement de l'enceinte. De plus, peu d'éléments permettent de confirmer l'existence de ce tracé et sa fonction.

<sup>280</sup> Des fondations de l'enceinte antique sont effectivement mises au jour, en 1879, dans la rue des Carmes et à hauteur de la rue des Fossés Louis VIII. Ce massif de maçonnerie pourrait être associé à la porte Sainte-Apolline. Un autre

sa partie nord<sup>281</sup> ? Ne pouvons-nous pas supposer qu'un chemin peu large ait subsisté à l'emplacement de cette voie ? Si nous poussons encore l'hypothèse, nous pouvons également nous demander si cela est le cas pour le *cardo* 4 et peut-être pour le *cardo* 9<sup>282</sup>. Bien que cela ne soit qu'une hypothèse, il me semblerait intéressant de penser qu'il existe, comme à Angers ou d'autres villes gallo-romaines, un système de contournement de l'enceinte, matérialisé par des chemins, hérités des anciennes voies romaines amputées par la construction du *castrum*<sup>283</sup>.

Une autre hypothèse peut être établie quant à la possible existence de voies de contournement du *castrum* aux 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> siècles. Ces voies pourraient être assimilées au *cardo* 4 dont j'ai parlé précédemment ainsi qu'au *decumanus* VII. Le tracé du *decumanus* VII, tout du moins au niveau de l'allée Eugène Delacroix, " montre que la voie, large de huit à neuf mètres est construite durant la seconde moitié du 1<sup>er</sup> siècle sur l'emplacement d'anciens fossés qui marquent probablement la limite de la ville du 1<sup>er</sup> siècle " (Lequoy, 2004a : 66). Cette limite était donc légèrement plus au nord que le tracé septentrional du *castrum* et a pu servir d'indicateur pour l'emplacement du *castrum*. La fouille de cette voie démontre néanmoins qu'elle fut abandonnée au plus tard au 6<sup>e</sup> siècle pour sa partie ouest et au 3<sup>e</sup> siècle pour sa partie est. Si voie de contournement elle fut, cela ne dura pas longtemps.

La gestion du réseau extérieur est de première importance. La conservation des voies vers Amiens ou Paris a un autre dessein que la connexion interrégionale. Ces voies desservent également les nécropoles du nord et de l'est. La suppression du *decumanus* VII, parallèle au mur septentrional du *castrum*, est probablement à lier à la désaffectation du cimetière Saint-Gervais et à l'abandon du quartier périphérique. Bernard Gauthiez affirme le maintien d'une rue, certainement l'ancien *cardo* 3, qu'il apparente à la rue de la Vicomté. En l'absence de données archéologiques, textuelles ou morphologiques, cette hypothèse ne peut être validée et on penchera donc pour une

---

tronçon est observé au niveau de la rue des Arsins en 1839 et deux autres découvertes permettent d'affirmer que l'enceinte passait à peu de distance de la rue des Fossés Louis VIII (Guillot et Follain, 2004 : 245). Ces éléments confirment que le *decumanus* VI a disparu à la suite de la construction de la muraille septentrionale de l'enceinte.

<sup>281</sup> Ce remblaiement peut être assimilé à l'*agger* (rampe de terre défensive amassée à l'intérieur de l'enceinte) observé à l'ouest le long de la face interne de la ville (Lequoy *et al.*, 2004 : 105).

<sup>282</sup> Le *cardo* 9 est uniquement attesté place du Général de Gaulle. Néanmoins, il aurait pu se prolonger au sud et longer la Renelle, créant ainsi une autre voie de contournement. Seules des fouilles à l'emplacement de la rue de la République pourraient confirmer cette hypothèse.

<sup>283</sup> Outre le cas d'Angers, on retrouve des systèmes similaires à Tours (Galinié, 2007), à Londres ou dans des villes moins importantes ou villages tel Champtoceaux dans le Maine-et-Loire (Abbé *et al.*, 2003 : 327).



suppression du *cardo* 3 lors des incendies du 3<sup>e</sup> siècle. Un autre point doit également être éclairci. Les fouilles de la place de la Pucelle contredisent l'héritage antique souvent accordé à la rue aux Ours (Langlois, 1997 : 102). Jean-Marc Thaurin interprète ses découvertes en 1862 comme la preuve que la rue aux Ours était à l'origine une voie romaine<sup>284</sup>. Or il a été démontré récemment que la rue Herbière a été mise en place aux 11<sup>e</sup>-12<sup>e</sup> siècles. Cette nouvelle donnée incite à penser que le quartier, incluant les rues Saint-Éloi, de la Vicomté et la partie occidentale de la rue aux Ours, s'est organisé en îlots aux 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> siècles (Fig. 6.6). La découverte de sépultures sous la chaussée de la rue aux Ours ne fait que confirmer qu'elle est postérieure à la phase gallo-romaine. À l'est du *castrum*, seuls les *cardo* 2 et 3 perdurent jusqu'à la fin de l'époque romaine. Au nord, le *cardo* 8 disparaît au 3<sup>e</sup> siècle. La dernière voie extérieure à l'enceinte, c'est-à-dire le *cardo* 9, a pu être maintenue jusqu'à la fin de l'époque romaine et se prolonger vers le sud.

À l'intérieur du *castrum*, la plupart des rues sont maintenues (Fig. 6.7). Deux axes majeurs semblent émerger du réseau viaire. Le premier nord-sud passe par les rues Grand-Pont et des Carmes actuelles. Cet axe franchit probablement la porte Sainte-Apolline ou Beauvoisine pour accéder à l'extérieur de la ville et rejoindre la voie menant à Amiens<sup>285</sup>. Le second, contrairement à une idée assez répandue l'identifiant à la rue du Gros-Horloge, passe par la rue aux Juifs. Bien qu'il soit difficile d'affirmer que cet axe soit le *decumanus maximus* de la ville, c'est-à-dire l'axe principal, son importance est indubitable. La dimension de la voie, d'environ 20 m de large, la place dans les rues les plus étendues de la ville. De plus, les fouilles archéologiques ont révélé que ni l'habitat ni les zones funéraires n'empiétaient sur cette voie, tout du moins lorsqu'elle était en fonction<sup>286</sup>. L'absence d'empiètement sur la voie indique clairement qu'elle avait un statut spécial,

---

<sup>284</sup> Le creusement d'un aqueduc en juin 1862 rue aux Ours a été une mine d'or pour les antiquisants rouennais. En effet, il semblerait que de nombreux objets et matériaux romains aient été trouvés durant ces travaux. Ces " débris romains nombreux, poteries, médailles, meules en tuf volcanique... [se situeraient] au-dessous de la voie romaine ferrée qui surmontait le tout " (A.D.S.M. 4 T 169, pochette 1c). Cette fouille a donc conduit à une mauvaise datation de la voie qui fut admise jusqu'aux découvertes de la place de la Pucelle en 1997.

<sup>285</sup> Dudon de Saint-Quentin (965-1026) donne le nom de porte Beauvoisine à la porte septentrionale du *castrum*. L'opposition entre le roi de France Louis IV d'Outremer (936-954), Arnoul I<sup>er</sup> (918-958), comte de Flandre, et Othon I<sup>er</sup> (962-973), empereur germanique, au duc de Normandie Richard I<sup>er</sup> (943-996) et à Hugues le Grand conduit à un conflit armé à Rouen en 946. Durant cet épisode, Dudon de Saint-Quentin narre l'attaque de la porte nord par le neveu d'Othon I<sup>er</sup> : " *Quum autem nepos regis Othonis appropinquaret portam civitatis, quae nuncupatur Belvacensis* " (*De moribus et actis primorum Normanniae ducum...* : 255).

<sup>286</sup> Les fouilles du métro démontrent que l'habitat, contemporain de la voie, n'a jamais pris le pas sur cette dernière (Lequoy, 2004a : 65-66). De plus, ce *decumanus* est également observé place du Vieux-Marché. Sur ce site, il apparaît

probablement de voie publique : il était en effet impossible qu'une rue chevauche ce type de voie. La voie principale ne passe donc pas par la rue du Gros-Horloge mais cela ne signifie pas qu'il n'existait aucune voie à son emplacement durant l'époque gallo-romaine. En effet, les fouilles place du Vieux Marché, rue du Gros-Horloge et place de la Cathédrale tendent à confirmer l'existence d'une voie antique à l'emplacement de la rue du Gros-Horloge. Si le tracé de la voie ne colle pas exactement à notre rue du Gros-Horloge actuelle, elle en reprend les grandes lignes. Ainsi, le tronçon de voie antique mis au jour en 1862 suit le côté nord de la rue actuelle et présenterait une forte déclivité à mesure qu'elle s'avance vers la rue Massacre. La rue, orientée est-ouest, est coupée par l'enceinte à l'est mais semble continuer vers les faubourgs orientaux en passant par la porte Massacre. On note une certaine incompréhension face à l'affirmation de Bernard Gauthiez selon laquelle la rue du Gros-Horloge n'a aucune origine antique<sup>287</sup>.

La voie principale, à l'emplacement de la rue aux Juifs, est donc entourée au sud comme au nord par plusieurs rues parallèles existant déjà au 2<sup>e</sup> siècle. Il s'agit des *decumanus* I et II au sud et des *decumanus* IV et V au nord. Le réseau viaire à l'intérieur de l'enceinte de la ville se caractérise en partie par un maintien des rues entre le 2<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> siècle. Il garde tout du moins les deux axes principaux structurant la ville jusqu'au 21<sup>e</sup> siècle. Néanmoins, certaines voies romaines disparaissent sans que l'on ait d'explication pour toutes les suppressions. La seule suppression pouvant être justifiée est celle du *decumanus* VI, à l'emplacement de la rue des Fossés Louis VIII. En effet, il semble que cet axe se trouvait à l'emplacement du tracé nord du *castrum* : la mise en place de l'enceinte a donc, comme on a pu le dire précédemment, conduit à sa disparition partielle.

Les transformations du réseau viaire entre le 2<sup>e</sup> siècle et le 4<sup>e</sup> siècle sont marquées à la fois par des maintiens et des suppressions de voies. Aucune voie n'a fait l'objet d'une réorientation. Pour l'extérieur de la cité, les maintiens s'expliquent principalement par la volonté de conserver des axes de communication avec les autres villes alors que les suppressions de rues sont causées par la désaffectation des quartiers nord et ouest à la suite des incendies et de la création de l'enceinte. À l'intérieur de l'enceinte, certaines voies sont maintenues, notamment les deux grands axes nord-

---

que le *decumanus* a été utilisé comme limite septentrionale de la nécropole du haut Moyen Âge qui n'empiéta jamais sur la voie (Mathieu, 1976).

<sup>287</sup> Cette affirmation peut s'expliquer par le manque de données archéologiques ou par un mauvais référencement de celles-ci. En effet, son plan des voies antiques démontre que le *decumanus* passe au sud de la rue (Gauthiez, 1991 : 78). *A contrario*, sur le plan réalisé par la carte archéologique en 2004 (Lequoy, 2004a : 64), il est nettement visible que la voie antique passait plus ou moins par la rue du Gros-Horloge. Cette voie a pu être réorientée aux siècles suivants et donc obtenir sa physionomie actuelle seulement au Moyen Âge.

sud et est-ouest. Il faut néanmoins signaler que quelques rues disparaissent sans que l'on puisse l'expliquer, excepté dans le cas de l'axe situé à l'emplacement de la rue actuelle des Fossés Louis VIII.

### ***6.1.2. Les modifications de l'espace urbain au haut Moyen Âge (Phase 2)***

À la fin du Bas-Empire, la ville, et par conséquent la trame urbaine, se rétracte à l'intérieur du *castrum*, laissant seulement quelques grands axes de communication perdurer à l'extérieur des murs. La phase de développement durant le haut Moyen Âge peut se diviser en deux états successifs. Le premier est relatif au développement entre le 5<sup>e</sup> et le 7<sup>e</sup> siècle s'effectuant plus ou moins de manière spontanée (phase 2a). Le deuxième état pose davantage de questions puisque soit il est le fruit d'une planification, soit il est marqué par un maintien des voies antiques probablement réorientées (phase 2b)<sup>288</sup>.

Durant la phase 2a, les voies antiques présentes à la fin du 4<sup>e</sup> siècle dans les murs de la ville sont maintenues (Fig. 6.8). Le *cardo* principal passant par la rue Grand-Pont et la rue des Carmes est conservé. Il semble néanmoins que le segment entre la rue aux Juifs et les murs de l'enceinte romaine ait momentanément disparu durant la construction de l'enceinte. Or si l'on admet la théorie selon laquelle le *cardo* 6 permettait d'accéder à la voie allant vers Amiens, la probabilité que cette rue soit rétablie rapidement dans son ensemble apparaît assez grande. Le percement de la porte Sainte-Apolline, ayant lieu durant cette période, rend possible le raccordement de l'axe de la rue Grand Pont et de la rue des Carmes à celui de la rue Beauvoisine et l'ancienne voie romaine allant vers Amiens.

Le percement de portes dans le *castrum* a probablement joué un rôle dans les changements de statut des rues. Concernant le *cardo*, il était et reste le principal axe nord-sud de la ville. Il est certainement réorienté dans son côté nord lors du percement de la porte Sainte-Apolline, au plus tard aux 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> siècles. De même, le percement de la rue Massacre a également conduit à une réorientation du *decumanus* II passant par la rue du Gros-Horloge. Cette modification structurelle

---

<sup>288</sup> Les réorientations et les maintiens de rues sont déterminés d'une part par les fouilles archéologiques et d'autre part par des analyses morphologiques. Les réorientations sont principalement induites par les percements de portes dans une enceinte.

de l'enceinte a probablement entraîné un changement important dans l'axe principal est-ouest. La voie suit le tracé de la rue des Juifs, sans que l'on puisse savoir si elle perd son statut de voie publique, n'apparaît plus comme l'axe principal. La rue du Gros-Horloge, desservant l'ouest de la ville et donnant certainement l'accès à la voie allant vers Lillebonne, voit son importance accrue durant le Moyen Âge. La partie ouest de la rue du Gros-Horloge disparaît au moment où le complexe épiscopal se développe au 5<sup>e</sup> siècle. Cette hypothèse contrevient à la théorie de Bernard Gauthiez selon laquelle l'axe de la rue du Gros-Horloge ne provient pas directement d'un héritage antique<sup>289</sup>. Néanmoins, les données archéologiques confirment le contraire. Un tronçon de voie romaine est découvert lors de la pose d'un aqueduc place du Vieux-Marché en 1857-1858 (Lequoy *et al.*, 2004 : 115). Les travaux continuent en 1862 et concernent cette fois la rue du Gros-Horloge. Le tronçon de voie romaine est retrouvé dans cette rue dont il suit le côté nord (Lequoy *et al.*, 2004 : 107). Cette voie présenterait une forte déclivité jusqu'à la rue Massacre (Thaurin, 1862). La rue est une nouvelle fois identifiée lors des investigations de la place de la Cathédrale en 1990. La partie orientale de cette rue est supprimée afin d'édifier le portique de l'*atrium* de la cathédrale (Le Maho, 1990).

Une autre rue d'origine antique (*decumanus* 5) a pu également être réorientée afin de passer par une porte nouvellement percée. Cet axe est maintenu jusqu'au 9<sup>e</sup> siècle puisqu'il délimite l'ensemble épiscopal. Il possède, à cette date, un statut de voie publique qu'il avait probablement au début du haut Moyen Âge. Cette voie peut être mise en relation avec la porte édifiée à l'est de la ville et portant le vocable de Saint-Léonard. Le fait que ces axes ne passent pas loin de portes de la ville joue en faveur de leur maintien au cours de la période étudiée. Les deux autres portes, plus au sud, ont probablement entraîné la création ou la modification de deux voies durant la phase 2b. Le positionnement des portes du *castrum* agit également sur les rues n'aboutissant pas à une porte urbaine. En conséquence, le *decumanus* IV reconnu rue Saint-Lô a pu être conservé comme accès à la porte Saint-Léonard. La présence de cette rue est d'ailleurs importante puisque l'évêque de Coutances prend ses quartiers dans l'église Saint-Lô au 9<sup>e</sup> siècle. L'existence de cette église confirme le maintien de la voie romaine au cours de cette période. Une rue a donc été créée afin de la relier au *decumanus* V aboutissant à la porte du Robec. Cette rue facilitait certainement l'accès

---

<sup>289</sup> Selon Bernard Gauthiez, la localisation de murs romains au niveau du Gros-Horloge et aux alentours de l'église Saint-Herbland indique que la rue du Gros-Horloge n'existait pas (Gauthiez, 1991 : 95). Cependant, nous avons vu précédemment que plusieurs fouilles attestent la présence d'une voie romaine passant par la rue du Gros-Horloge, de la cathédrale à la place du Vieux-Marché (Lequoy *et al.*, 2004 : 64-65).

à la basilique Saint-Ouen construite à l'extérieur de la ville au 6<sup>e</sup> siècle. De plus, elle contournait probablement le monastère de Saint-Amand, de taille modeste au cours du haut Moyen Âge : la *via publica*, limite septentrionale du groupe épiscopal, séparait donc également cet ensemble d'un monastère présumé de femmes.

L'ensemble épiscopal était bordé au sud par la rue du Change, pouvant être une extension du *decumanus I* (Fig. 6.9). Cette extension, prenant le nom de rue du Change, aurait probablement été mise en place durant la phase 2a. En revanche, la création de la rue Saint-Romain serait plus tardive et contemporaine de la création de la porte du Robec et également de la rue aux Ours et du percement de la porte aux Fèvres aux 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> siècles. La rue Saint-Nicolas pourrait être mise en place à cette époque afin d'accéder à la porte Saint-Léonard située un peu plus au nord<sup>290</sup>. À l'ouest, le *cardo 7* est toujours utilisé comme voie secondaire.

À l'extérieur de la ville, les axes de communication sont conservés et ne connaissent pas de modifications ou de réorientations particulières. La voie vers le nord-ouest est probablement la seule à changer de tracé. Durant l'époque gallo-romaine, cette voie passait vraisemblablement par la rue du Renard et donc longeait l'emplacement de la nécropole où se trouvait la majorité des inhumations gallo-romaines. En revanche, ce tracé a certainement été dévié vers le sud au cours du haut Moyen Âge, et par conséquent, se dirigeait vers la rue Saint-Gervais puisque cette dernière longe principalement les sépultures datées des 5<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> siècles. Une partie du *cardo 5*, hors de l'enceinte romaine, c'est-à-dire le tronçon passant par l'actuelle rue de l'Écureuil, est également maintenue.

Les données concernant cette phase sont tellement ténues qu'il est difficile de restituer avec certitude sa trame viaire, notamment à l'extérieur du *castrum*. L'une des hypothèses, appuyée entre autres par Bernard Gauthiez, prône le développement de la ville à l'ouest, développement que l'on a longtemps assimilé au *portus* mentionné dans un acte de Dagobert I<sup>er</sup> entre 629 et 638<sup>291</sup>. La

---

<sup>290</sup> Une rue est créée au 8<sup>e</sup> ou au 9<sup>e</sup> siècle afin de relier la rue Saint-Nicolas au *decumanus* passant approximativement par la rue de la Chaîne.

<sup>291</sup> L'acte original n'est pas retrouvé mais il est transcrit dans le tome 4 du *Recueil des Historiens de la Gaule et de la France*. Cet acte mentionne effectivement le *portus* de Rouen sans le localiser : " *et omnes civitates in regno nostro maxime ad Rothomo porto et Wicus porto, que veniunt de ultra mare pro vina, melle, vel garantia emendum* " (Bouquet et al., 1741).

titulature des églises situées à l'ouest de la ville vient à l'appui de cette hypothèse : Saint-André, Saint-Vincent et Saint-Éloi se seraient développées entre la fin du 4<sup>e</sup> siècle et le 8<sup>e</sup> siècle<sup>292</sup>. Selon cette théorie, cette urbanisation, liée à la rue aux Ours, s'articulerait autour des rues de la Vicomté, Herbière et Saint-Éloi. Les fouilles archéologiques de la place de la Pucelle nuancent cette hypothèse (Langlois, 1997 : 102). Premièrement, elles confirment le maintien de la voie antique est-ouest passant par la place de la Pucelle alors que les hypothèses précédentes supposaient sa suppression. Cette voie est en effet utilisée de manière sporadique par des chantiers de récupération de matériaux mais la nature de ses couches d'occupation indique qu'elle conserve sa fonction de circulation durant le haut Moyen Âge. L'orientation des ornières démontre la présence de deux axes principaux est-ouest et nord-est/sud-est : soit que la voie était très large, soit que ce lieu était un carrefour ou une place (Langlois, 1997 : 96-97). Néanmoins, rien n'affirme l'existence d'un autre axe durant le haut Moyen Âge. De plus, si l'orientation générale des voies exposée par Bernard Gauthiez n'est pas remise en doute, la datation de ce développement viaire au début du haut Moyen Âge est à présent réévaluée à une date postérieure. En effet, les fouilles de la place de la Pucelle apportent une nouvelle datation de la rue Herbière. Le mobilier retrouvé lors des investigations archéologiques fournit une datation entre le 11<sup>e</sup> et le 12<sup>e</sup> siècle<sup>293</sup>. Cette datation scientifique brise l'hypothèse selon laquelle un quartier bien défini est apparu au début du haut Moyen Âge. Nous n'attribuerons donc pas les créations de la rue Saint-Éloi et de la rue Herbière au haut Moyen Âge. Il en va de même pour la rue de la Vicomté et la rue aux Ours<sup>294</sup>. En conséquence, si opération d'urbanisme il y eut, elle date probablement des 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> siècles et non des 5<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> siècles comme le suggérait Bernard Gauthiez en 1991 (Fig. 6.10 – 6.11). Cette opération

---

<sup>292</sup> L'église Saint-André pourrait être une fondation de la fin du 4<sup>e</sup> siècle. L'église Saint-Vincent, voisine de celle de Saint-Vincent, est plus tardive et pourrait indiquer une création au cours du 6<sup>e</sup> siècle. Le vocable Saint-Vincent connaît une diffusion assez importante au 6<sup>e</sup> siècle. On le retrouve, entre autres lors de la fondation d'une abbaye par Childéric I<sup>er</sup> à Paris en 558. Cette dernière est primitivement consacrée à la Sainte-Croix et à Saint-Vincent de Saragosse. Le nom de Saint-Germain est associé à celui de Saint-Vincent au 7<sup>e</sup> siècle et ce n'est qu'à partir du 8<sup>e</sup> siècle que l'abbaye parisienne porte définitivement le vocable de Saint-Germain-des-Prés. La dernière paroisse concernée est celle de Saint-Éloi qui ne peut être apparue avant le 7<sup>e</sup> siècle du fait qu'Éloi, ministre des Finances de Dagobert I<sup>er</sup>, meurt en 660. La mise en place de ces trois paroisses entre le 5<sup>e</sup> et le 7<sup>e</sup> siècle tend à confirmer l'hypothèse selon laquelle les quartiers sud-ouest à l'extérieur de l'enceinte sont lentement urbanisés durant le haut Moyen Âge.

<sup>293</sup> La céramique datée des 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> siècles a été recueillie lors de la fouille du tronçon septentrional (Langlois, 1997 : 101-102).

<sup>294</sup> Bernard Gauthiez, afin de dater le secteur ouest, réalisa une analyse des orientations parcellaires dont " les résultats [...] montr[ent] de nombreuses limites orientées comme les rues antiques, [pouvant] être considérées comme une confirmation des résultats de la superposition des rues antiques et médiévales " (Gauthiez, 1991 : 80-82). Les fouilles archéologiques de la place de la Pucelle contredisent cette analyse des orientations parcellaires.

consistait alors en l'organisation du quartier en îlots séparés par des rues (Langlois, 1997 : 105). Notons toutefois que la rue aux Ours a pu être mise en place au 9<sup>e</sup> siècle après la désaffectation du *decumanus* I au cours du 8<sup>e</sup> siècle : la présence de deux rues au début du haut Moyen Âge n'est pas pertinente. En outre, cela correspondrait avec le percement de portes est et ouest dans la partie sud du *castrum*. La seule création de voie probable est celle de la rue Cauchoise pouvant faire le lien entre la porte orientale et la place du Vieux-Marché actuelle<sup>295</sup>. Au sud de cette voie, l'ancien *cardo* 2 est sans doute réutilisé puisqu'il délimite la zone funéraire apparue aux 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> siècles autour de l'église Saint-Sauveur.

À l'est des remparts, le cours de la Renelle a pu matérialiser la création d'une voie dont elle irriguait les égouts et donc prolongeait le *cardo* 9. Néanmoins, aucun élément de datation ne confirme sa présence durant la phase 2a. Cette rue aurait pu être utilisée comme voie de contournement vers l'est ou, tout du moins, elle servait de passage extérieur pour aller jusqu'à la basilique Saint-Pierre. La question des voies de contournement est similaire à ce qui se produit lors de la mise en place de l'enceinte romaine au 3<sup>e</sup> siècle. On peut donc imaginer qu'il existait, entre le 5<sup>e</sup> et le 9<sup>e</sup> siècle, des passages à proximité de l'enceinte permettant de contourner la ville sans entrer à l'intérieur de celle-ci. Dans cette optique, le *cardo* 3, à l'ouest du *castrum*, maintenu durant le haut Moyen Âge, avait probablement le même objectif. Notons également que les passages de contournement autorisaient la desserte de la basilique, lieu de pèlerinage important durant le haut Moyen Âge. Néanmoins, cet édifice n'influence pas encore la trame viaire de façon significative<sup>296</sup>. Située à proximité de la grande voie de communication allant vers Paris et près de l'enceinte romaine, elle bénéficiait pour le moment d'une desserte acceptable notamment pour la venue de pèlerins.

La voirie ne connaît pas de modifications notables au cours de cette phase. Les axes principaux, qu'ils soient internes ou externes au *castrum*, sont maintenus. Les créations paraissent minimales. Le réseau garde donc, pour une grande partie, le souvenir des voies romaines. La différenciation avec la phase suivante s'opère pour deux raisons différentes. La première est liée à la possible planification de la ville au 8<sup>e</sup> siècle voire au 9<sup>e</sup> siècle, hypothèse ayant fait autorité durant plusieurs années. La deuxième raison s'explique par le fait que la majorité des données sur la voirie du haut

---

<sup>295</sup> La rue Cauchoise peut être interprétée comme le prolongement du *decumanus* II ou III.

<sup>296</sup> Il est difficile d'imputer à la basilique la disparition du *decumanus* VIII en raison de l'incertitude sur l'existence de ce tracé.

Moyen Âge apparaît, archéologiquement parlant, aux 8<sup>e</sup>-9<sup>e</sup> siècles. Le but n'est pas de répéter ces deux hypothèses puisque cela a déjà été fait (cf. 4.2.3) mais davantage de reconstituer, à partir de ces hypothèses, la trame viaire. Ajoutons à cela que cette période voit le développement des équipements religieux principalement marqué par l'extension de l'ensemble épiscopal ainsi que par le changement de statut de la basilique Saint-Pierre.

La trame urbaine de cette phase illustre une physionomie plutôt régulière (Fig. 6.12). À l'intérieur du *castrum*, le maintien des deux axes principaux structure le reste de la trame viaire. Le *cardo* majeur, formé par la rue Grand Pont et la rue des Carmes, est prolongé au nord par la rue Beauvoisine<sup>297</sup>. Le même constat peut être établi pour le *decumanus* principal, à l'emplacement de la rue du Gros-Horloge, prolongé à cette époque jusqu'à la place du Vieux-Marché actuel. Quelle que soit la théorie, la présence de rues parallèles de part et d'autre de l'axe principal est-ouest apparaît comme un fait plus ou moins établi. Les abords de la cathédrale, fouillés par Jacques Le Maho, démontrent une permanence des voies antiques autour de celle-ci. Le groupe épiscopal s'élève dans l'emprise de deux *insulae*, limité à l'ouest par un *cardo* dont l'empierrement fut entretenu et rechargé jusqu'à la fin du 9<sup>e</sup> siècle ou le début du 10<sup>e</sup> siècle (Le Maho, 2004a : 274). Cette voie, maintenue durant l'époque gallo-romaine et le haut Moyen Âge, s'identifie comme le *cardo* 7 présent sur le plan de la ville ouverte au 1<sup>er</sup> et au 2<sup>e</sup> siècle. La limite nord de l'ensemble épiscopal se matérialiserait par la *via publica* mentionnée en 820-822 dans un diplôme de Louis le Pieux. Cette voie pourrait correspondre à la voie décumane 5 dont le passage a été reconnu au sud de la place des Carmes.

Outre le maintien des deux axes principaux de la ville, issus d'un héritage antique, et de la permanence des voies antiques autour de la cathédrale, d'autres voies internes et externes à la zone enclose paraissent avoir existé durant l'époque gallo-romaine (Fig. 6.13). L'hypothèse d'une planification de l'espace urbain au 8<sup>e</sup> ou au 9<sup>e</sup> siècle se révèle de plus en plus invraisemblable (cf. 4.2.3.). L'un des principaux arguments allant à l'encontre de cette hypothèse tient au fait que plusieurs rues supposément créées à cette phase se situent à l'emplacement d'anciennes voies romaines (Fig. 6.13). C'est le cas pour la rue aux Juifs ainsi que pour la rue Saint-Lô. Lorsqu'elles

---

<sup>297</sup> Il n'est pas impossible que ce nom provienne du vocable donné à la porte nord par Dudon de Saint-Quentin au 10<sup>e</sup> siècle. L'inverse est néanmoins envisageable. Le nom de la rue a pu influencer l'écrivain attribuant ainsi le nom de Beauvoisine à la porte septentrionale.



ne sont pas directement à l'emplacement d'anciennes voies romaines, elles sont dans leur prolongement comme nous pouvons le voir dans le cas de la rue du Change ou elles sont décalées telle la rue aux Ours qui reprend plus au sud le tracé du *decumanus* I. Le terme de refondation, impliquant une transformation totale du réseau urbain, paraît un peu rigide et mal adapté. Tout au plus pouvons-nous parler d'une semi-planification dans le sens où les nouvelles rues sont mises en place de façon à établir une trame viaire plus ou moins régulière. De ce fait, la rue aux Juifs, ayant un héritage antique, et la rue aux Ours, probablement créée au 8<sup>e</sup> ou au 9<sup>e</sup> siècle, se situent à environ 88 m de la rue du Gros-Horloge<sup>298</sup>. Le même schéma peut s'opérer entre la rue Saint-Lô, d'héritage antique, et la rue du Fardeau localisée à 145 m de la rue du Gros-Horloge ainsi que pour la rue du Change et la rue Saint-Romain, respectivement à 44 m de l'axe structurant. Les autres rues, créées durant cette phase, prennent forcément en compte ces axes dont la trame antique a joué un rôle important. C'est probablement le cas de la rue Saint-Nicolas et de la rue de la Madeleine, à 115 m de la rue du Gros-Horloge ainsi que de l'association entre la rue de la Chaîne et la rue Saint-Étienne des Tonneliers à 195 m de la même rue. La symétrie et la régularité des voies par rapport à l'axe structurant qu'est la rue du Gros-Horloge ne sont donc pas remises en cause. Seule la création *ex nihilo* de toute la trame viaire semble un peu poussée puisque la superposition d'un plan de la voirie gallo-romaine à celui de la trame viaire du cadastre de 1827 indique une permanence, plus ou moins marquée selon les réorientations, des rues antiques (Le Maho, 2004a : 274-275 ; Le Maho, 2003a, 2003b, 2005, 2006). La rue Saint-Romain et la rue aux Ours sont probablement apparues durant cette phase, date à laquelle de nouvelles portes seraient percées dans l'enceinte romaine : la porte aux Fèvres à l'ouest et la porte du Robec à l'est. L'intersection des axes importants se fait sur le parvis devant la cathédrale.

Si voies de contournement il y eut aux phases précédentes, elles ont pu persister dans le réseau viaire au cours de la phase 2b. En outre, des chemins pouvaient également longer l'enceinte romaine de l'intérieur. De ce fait, l'existence d'une rue bordant le rempart à l'est paraît possible. Cette rue, parallèle aux rues Grand Pont et des Carmes, pouvait lier à l'origine les rues à l'intérieur du *castrum* (Fig. 6.14). Les rues des Barbiers et des Prêtresses, le long du mur est, pourraient

---

<sup>298</sup> La datation de la rue aux Ours au 11<sup>e</sup> siècle paraît un peu tardive dans le sens où elle a probablement été percée en même temps que la porte aux Fèvres. Or ce percement a sans doute été réalisé au 9<sup>e</sup> siècle simultanément à celui de la porte du Robec. Néanmoins, nous n'écarterons pas la possibilité que le percement de deux portes ait été effectué au 11<sup>e</sup> siècle. Seules des fouilles archéologiques pourraient apporter des éléments tangibles pour répondre à cette question.

témoigner de cette existence. On rencontre le même système à l'ouest : la petite rue Dourdonne supprimée vers 1499 lors de la construction du Palais de Justice peut en être un legs.

Le réseau viaire du *suburbium* n'est pas beaucoup modifié durant cette phase (Fig. 6.15). L'axe de la rue Grand-Pont et des Carmes possède une sortie au nord par laquelle elle joint la rue Beauvoisine. Au sud, cet axe rejoint, grâce à la porte Saint-Martin, la rive gauche. La rue du Gros-Horloge rejoint à l'extérieur la rue Cauchoise dont les prolongements desservent, si ce n'est la nécropole Saint-Gervais, l'église du même nom dont l'existence au 9<sup>e</sup> siècle est attestée. La trame viaire de la rive gauche reste peu déployée au cours de cette phase. Les rues anciennes sont maintenues et permettent de se diriger soit vers Caudebec-les-Elbeuf et Évreux soit vers Brionne et les régions du Centre et de l'Ouest. La permanence du tracé continuant l'axe de la rue Grand-Pont sur la rive gauche facilite également la desserte d'un monastère bénédictin placé sous le vocable de Saint-Mathieu. La présence de cet axe a certainement conduit les religieuses à s'y installer.

Le réseau viaire du haut Moyen Âge garde donc le tracé de nombreuses voies romaines, que ce soit à l'extérieur du *castrum* ou à l'intérieur. La théorie d'une planification du *castrum* au 8<sup>e</sup> ou au 9<sup>e</sup> siècle semble un peu excessive. La superposition de la trame viaire de l'époque romaine à celle du cadastre actuel pousse davantage à penser que le réseau du haut Moyen Âge a plus hérité du réseau romain que ce que l'on a pu penser. Il est néanmoins vrai qu'à partir de cette trame urbaine, un acteur – sans doute le comte Eudes dans le cas de Rouen – a pu planifier la création de certaines rues afin que la ville possède une trame viaire extrêmement régulière. La planification n'est donc pas globale (cf. 4.2.3.).

### ***6.1.3. Le développement du réseau viaire aux premiers temps du duché de Normandie (Phase 3 : début du 10<sup>e</sup> siècle-milieu du 11<sup>e</sup> siècle)***

La phase suivant les invasions vikings est marquée par une certaine stabilité de la trame urbaine (Fig. 6.16). En effet, les rues à l'intérieur de la cité sont principalement maintenues par rapport à

la phase précédente. En revanche, l'implantation de nouvelles institutions conduit à la création et à la modification de plusieurs rues.

La création de la résidence ducal dans l'angle nord-est du *castrum* n'a pas été sans conséquence pour le réseau viaire (Fig. 6.17). Cette résidence a probablement mené à la création de la rue Potard dont la première mention remonte à 1030<sup>299</sup>. Cette dernière permettait d'accéder au château à partir de la rue Grand-Pont. Une autre rue est également percée entre la cathédrale et le château ducal. Cette rue, nommée au 12<sup>e</sup> siècle rue de la Vieille Tour, peut être perçue comme un symbole du lien fort existant entre le pouvoir archiépiscopal et le pouvoir ducal. De la même façon, la rue Saint-Cande est percée durant cette phase : elle reliait la cathédrale à la chapelle princière Saint-Cande. À l'ouest de la rue Grand-Pont, appelée au début du 13<sup>e</sup> siècle *vicus sancti martini*, se trouvait une autre résidence ducal nommée le Donjon. Plusieurs rues ont probablement été créées au moment de la mise en place de cet élément topographique. La rue Saint-Étienne des Tonneliers, existant déjà au 9<sup>e</sup> siècle, est certainement coupée par la création de cette résidence alors que les rues contournant cette dernière sont probablement contemporaines de sa mise en place<sup>300</sup>. La rue Saint-Clément permettait l'accès au pont construit aux alentours de l'An Mil. L'accès à ce pont, édifié en bois, était contrôlé par le Donjon actif jusqu'en 1024.

Le développement du réseau viaire s'effectue davantage à l'ouest du *castrum*, dans ce qui est généralement défini comme le bourg de la cité. Premièrement, la création de rues au sud-ouest de la ville, longtemps attribuée aux 5<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> siècles, se place sans doute au 11<sup>e</sup> siècle (Fig. 6.18). Ces rues assuraient la desserte du bourg et des églises paroissiales Saint-André, Saint-Vincent et Saint-Éloi. Outre la fonction religieuse de cette zone, une fonction commerciale est attestée pour les 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> siècles, notamment avec l'établissement de la Vicomté, de la Monnaie et de la Halle aux Marchands. Le fait que cette opération d'urbanisme ait eu lieu, d'après les fouilles archéologiques, au 11<sup>e</sup> voire au 12<sup>e</sup> siècle invalide l'hypothèse selon laquelle le *portus* de Rouen se trouvait à cet

---

<sup>299</sup> " *Unum cellarium juxta pontem Sequane positum, in loco qui dicitur Poteria* " (Fauroux, 1961 : acte 4, p. 62).

<sup>300</sup> Il s'agit des rues de la Vicomté, de la rue Herbière ainsi que de la rue Saint-Éloi associées à la ville grâce à la rue aux Ours.

emplacement<sup>301</sup>. La présence de ces deux fonctions affirme néanmoins le dynamisme de cette zone dont les premiers signes d'urbanisation apparaissent au cours du siècle précédent<sup>302</sup>.

Au nord de ce secteur, la création des rues paraît liée au maillage paroissial mis en place au cours des 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> siècles (Fig. 6.19). Ces rues sont perpendiculaires aux limites paroissiales : ce sont les rues Sainte-Marie-la-Petite, Sainte-Croix, Écuyère, des Sénécaux et de la Renelle (Gauthiez, 1991 : 140-144). La régularité des rues influence la régularité du maillage paroissial. À l'ouest, le raccord du quartier au secteur de la rue Cauchoise tend à des formes moins régulières que ce soit autour de la rue Saint-Vigor ou des rues des Bons-Enfant, Cauchoise, Boullenc ou Brasière. Ces rues perpendiculaires à la rue des Bons-Enfants, principalement le prolongement de la rue Écuyère, les rues Boullenc et Brasière, se raccordent avec les rues mises au jour lors des fouilles de la place de la Pucelle. Ces rues sont créées dans des paroisses déjà existantes tandis que dans la zone nouvellement urbanisée au nord, chaque nouvelle rue est, semble-t-il, associée à une paroisse nouvelle. Une corrélation existe donc entre la création de ces rues et l'apparition des églises paroissiales. Celle-ci s'avère nette pour les églises Saint-Pierre-l'Honoré, Sainte-Croix-des-Pelletiers, Saint-Pierre-le-Portier, Saint-André-hors-la-Ville et Saint-Jean mais se révèle moins évidente pour Saint-Vigor, Sainte-Marie-la-Petite et Saint-Martin-sur-Renelle<sup>303</sup>. La mention de l'église la plus extérieure à la ville, c'est-à-dire Saint-André-hors-la-Ville, entre 1025 et 1027 (Fauroux, 1961 : acte 36, pp. 135-141), démontre que l'établissement de ce quartier est antérieur à cette date.

D'autres quartiers apparaissent également durant cette phase. La rive gauche n'est plus seulement quadrillée par de grandes voies allant vers des villages et des villes éloignées (Fig. 6.21). Deux rues nouvelles sont axées sur l'église Saint-Sever mentionnée pour la première fois au 10<sup>e</sup> siècle. Ces rues, respectivement nommées la rue du Pré et la rue Saint-Sever, apparaissent donc probablement au cours du 10<sup>e</sup> siècle. Ces créations indiquent une volonté claire d'atteindre la

---

<sup>301</sup> Ainsi les données archéologiques tendraient à confirmer l'hypothèse de Richard Hodges selon lequel il existait " un grand *emporium* sur la Seine, mais en estimant qu'il faudrait peut-être le rechercher dans un rayon assez vaste autour de la cité " (Le Maho, 2004a : 279)

<sup>302</sup> Les premières traces d'habitat dans ce secteur apparaissent sous forme de fosses domestiques au cours du 9<sup>e</sup> siècle (Langlois, 1997 : 97). Une voie, probablement héritée du Haut-Empire, est matérialisée aux 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> siècles (Langlois, 1997 : 96).

<sup>303</sup> Les premières mentions de ces paroisses confirment la création des rues formant un quartier au 11<sup>e</sup> siècle : Saint-Martin sur Renelle en 1201 (A.D.S.M. 14 H 18, n° 273), Saint-Pierre-l'Honoré en 1204-1207 (A.D.S.M. G 4370), Saint-Vigor en 1218 (A.D.S.M. G 4346), Saint-Pierre-le-Portier en 1198-120, Sainte-Croix-des-Pelletiers (A.D.S.M. 13 H 184, 185, 186) et Saint-Sauveur vers 1066 (Bates, 1998 : n° 244, p. 744 et 745), Saint-Jean en 1165-1183 (La Quérière et Langlois, 1860 : 1-2) et Sainte-Marie-la-Petite au 12<sup>e</sup> siècle (Robillard de Beurepaire, 1883a : 255).

nouvelle église créée mais sans doute également d'urbaniser la rive gauche de la ville. À proximité de la Seine, la construction du pont de bois au début du 11<sup>e</sup> siècle aboutit à la mise en place d'une rue portant le nom de rue du Vieux Pont au 14<sup>e</sup> siècle. Une rue perpendiculaire à celle-ci est créée afin de rejoindre la chaussée Saint-Sever, située dans l'axe de l'ancienne voie romaine en direction du sud. Cette rue, connue sous le nom de Richebourg, donna probablement naissance au quartier du même nom.

Plusieurs voies créées à l'extérieur de la ville ont pour but de desservir les zones occupées autour de la ville ainsi que les villages plus éloignés (Fig. 6.22). Sur la rive droite, les voies de communication desservent les villages d'Eauplet (attesté en 1037-1055), de Martainville (attesté en 1053), d'Yonville (attesté en 1035-1040) ainsi que les villages du Croisset et de Bapaume mentionnés pour la première fois au 12<sup>e</sup> siècle mais dont la création peut être antérieure. Quelques rues peu nombreuses apparaissent également dans le faubourg Malpalu attesté en 1090. Sur la rive gauche, elles desservent le faubourg Saint-Sever ainsi que les villages de Quevilly et Sotteville (mentionnés en 1028-1033). Une voie en direction du mont Sainte-Catherine est probablement mise en place au débouché de la porte du Robec. Cette voie assure la desserte de nouveaux établissements religieux : la chapelle Saint-Marc, le prieuré Saint-Michel attesté en 990 et l'abbaye de la Trinité-du-Mont ou abbaye Sainte-Catherine fondée en 1030<sup>304</sup>. Au nord, la basilique Saint-Pierre devenue l'abbaye Saint-Ouen se développe progressivement. Elle est toujours encadrée par deux voies de grande importance à l'ouest et au sud. Au nord, la création d'une voie allant de la rue Bouvreuil à la rue Saint-Hilaire, passant par les rues du Cordier et Orbe, limite l'extension de l'enclos.

#### ***6.1.4. La mise en place d'une éventuelle enceinte ducale (Phase 4 : milieu du 11<sup>e</sup> siècle-milieu du 12<sup>e</sup> siècle)***

L'état de la trame viaire aux 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> siècles demeure le plus incertain. Une enceinte ducale est peut-être construite à la fin du 11<sup>e</sup> siècle voire au 12<sup>e</sup> siècle mais sa localisation reste indéfinie

---

<sup>304</sup> La liste d'apparition des villages et " faubourgs " est la suivante : faubourg Saint-Sever (première moitié du 11<sup>e</sup> siècle), villages de Quevilly et Sotteville (mentionnés en 1028-1033), village d'Yonville (attesté en 1035-1040), village d'Eauplet (attesté en 1037-1055), village de Martainville (attesté en 1053), faubourg Malpalu (attesté en 1090), villages du Croisset et de Bapaume (12<sup>e</sup> siècle).

(cf. 7.2.2.). Cette dernière englobait sans doute l'espace urbanisé aux siècles précédents à l'ouest de la ville. Sa mise en place obstrua probablement des rues nouvellement créées telles la rue de la Porte-aux-Rats, la rue Dinanderie, la rue des Champs-Maillets ou encore la rue Neuve. Malgré le doute sur l'existence de l'enceinte, ces rues sont mentionnées pour la première fois au début du 13<sup>e</sup> siècle et sont les témoins de l'urbanisation au nord de la ville. Elles sont rattachées à la trame urbaine mise en place au cours de la phase précédente.

La nouvelle muraille n'entrave pas les liens de la ville avec l'extérieur. Au moins cinq rues desservent les faubourgs : la rue de la Renelle, la rue Étoupée, la rue Cauchoise, la rue de la Pie alors prolongée jusqu'à l'enceinte ainsi que la rue des Charrettes. Cette dernière, dénommée rue de la Rive dans les actes du 13<sup>e</sup> siècle<sup>305</sup>, longeait la Seine sur quasiment toute la largeur de la ville de Rouen. Le fait que ces rues soient maintenues malgré la création d'une enceinte ducale affirme la volonté de vouloir communiquer avec les autres villes et villages alentour. La desserte des quartiers périphériques est donc toujours assurée. La voie allant jusqu'au mont Sainte-Catherine est bordée au sud par le prieuré Saint-Paul édifié dans la seconde moitié du 11<sup>e</sup> siècle (Fig. 6.20).

La présence d'une fortification englobant la muraille ouest du *castrum* conduit à la disparition de celle-ci et à son remplacement par des rues : la rue Percière (1201), la rue de la Boucherie ou rue Massacre (1201-1203), la rue du Temple (1193-1201) ou encore la rue des Cordeliers. Quelle que soit la localisation de l'enceinte ducale ou sa datation, le fait certain est que la muraille septentrionale est progressivement démantelée et remplacée par un réseau de rues à la fin du 12<sup>e</sup> siècle.

Sur la rive gauche, la rue du Pré est prolongée à l'ouest afin de faciliter l'accès au prieuré Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle édifié en 1063 (Fig. 6.21). Au milieu du 12<sup>e</sup> siècle, l'ensemble conventuel est en partie construit et deux rues sont créées pour englober le monastère : l'une à l'est et l'autre au nord portant le nom de rue de Bonne-Nouvelle. Son bord oriental était limité à l'origine par le prolongement de la chaussée Saint-Sever. La fondation de cet établissement peut être le point de départ d'un développement rural sur la rive gauche constitué des rues Tous-Vents, des Prés, aux Anglais, de la Mare, de la Molle ainsi que de deux autres rues périphériques, la première nord-sud et la seconde est-ouest.

---

<sup>305</sup> Ce nom est mentionné, entre autres, dans une charte de 1249 : "*tenementum meum ligneum et lapideum quod in Rothomago habebam prope vicum de super rippam Secane quod videlicet vocatur Donion*" (A.D.S.M. 35 H 2).

### ***6.1.5. Nouveaux développements du réseau et mise en place de l'enceinte de Philippe Auguste au début du 13<sup>e</sup> siècle (Phase 5 : milieu du 12<sup>e</sup> siècle-début du 14<sup>e</sup> siècle)***

Le réseau viaire à l'intérieur du *castrum* paraît entièrement stabilisé à partir du milieu du 12<sup>e</sup> siècle (Fig. 6.22). De même, le réseau de rues dans la zone ouest ne semble pas être modifié malgré la création de quelques rues secondaires. L'établissement de la rue Saint-Antoine, à proximité de la muraille occidentale du *castrum*, est datée selon les fouilles du Palais de Justice, du début du 13<sup>e</sup> siècle (Gallien, 1996a : 27). En revanche, autour de la ville enclose se développent de nombreuses zones d'habitat structurées par la mise en place de nouvelles rues.

La possibilité d'une désaffectation de l'enceinte ducale durant cette phase implique la création de nouvelles rues à l'emplacement de celle-ci (Fig. 6.23). La disparition du système défensif favorise le prolongement de rues qu'il avait coupées lors de la phase précédente. Il est, par conséquent, permis de penser que la rue de la Porte-aux-Rats, des Champs-Maillets ou encore la rue de la Dinanderie se poursuivent jusqu'à la rue Saint-Patrice à la fin du 12<sup>e</sup> siècle, au plus tard au 13<sup>e</sup> siècle. La rue Saint-Patrice, attestée en 1249, est sans doute raccordée à la rue Étoupée rouverte à la suite de la disparition de l'enceinte ducale, et à la rue Dinanderie. La rue de la Renelle est reliée à la rue Bouvreuil par la rue du Bailliage. Ce tracé, contournant l'amphithéâtre romain par l'est, pouvait être plus direct. La mise en place de la voirie dans ce secteur correspond donc à la fin du 12<sup>e</sup> siècle voire à la première moitié du 13<sup>e</sup> siècle. La paroisse Saint-Patrice est une des plus récentes paroisses de Rouen puisqu'elle est mentionnée pour la première fois en 1189-1194.

Les murailles septentrionales et occidentales du *castrum* perdent également leur fonction défensive à la fin du 12<sup>e</sup> siècle voire au 13<sup>e</sup> siècle : en effet, les murs restent en place – ils sont encore mentionnés dans les textes du 13<sup>e</sup> siècle – mais les fossés sont peu à peu lotis (Gauthiez, 1991 : 214-217)<sup>306</sup>. Ainsi, la rue Ganterie apparaît probablement au début du 13<sup>e</sup> siècle tandis que la rue de l'Aumône semble apparaître plus tôt puisqu'elle est mentionnée dans plusieurs actes datés

---

<sup>306</sup> Les vieux murs de la ville sont mentionnés dans la majorité des actes relatifs à l'installation des Franciscains à l'emplacement dit du donjon (A.D.S.M. 35 H 2) (cf. 7.2, 8.2.1. et 10.1.2.).

du milieu du 12<sup>e</sup> siècle<sup>307</sup>. À l'est, la disparition de la muraille entraîne le prolongement de certaines rues. Par conséquent, la rue Saint-Nicolas est prolongée vers le Robec au cours du 13<sup>e</sup> siècle alors que la rue Saint-Denis est prolongée jusqu'à la rue Malpalu attestée en 1235 (A.D.S.M. G 4279)<sup>308</sup>. En outre, la disparition de l'enceinte amène à la création de rues liant la trame viaire intérieure à la trame viaire extérieure. Ainsi, la rue Caquerel, face à l'église Saint-Maclou, est créée au cours du 13<sup>e</sup> siècle et devient l'une des nombreuses rues reliant les zones anciennement urbanisées aux zones nouvellement urbanisées. Au nord, la ruelle conduisant de l'âtre Saint-Ouen à la porte Saint-Léonard est mentionnée au 12<sup>e</sup> siècle (Périaux, 1870 : 163).

La création de l'enceinte de Philippe Auguste entraîne également quelques modifications de la voirie (Fig. 6.24). La rue Orbe, mentionnée au début du 13<sup>e</sup> siècle, servait à éviter la ville close<sup>309</sup>. Elle devient une voie de contournement comparable à ce qu'étaient la rue de l'Hôpital et la rue Ganterie au nord du *castrum*. L'existence de cette rue a pu définir le tracé de l'enceinte puisque le chemin a pu contourner vers le nord la clôture de l'abbaye de Saint-Ouen. D'autres voies de contournement permettant d'éviter d'entrer dans la ville sont probablement construites dans le même temps à l'ouest et à l'est de l'enceinte.

Le réseau s'étoffe également autour de la rue Beauvoisine (Fig. 6.25). À l'ouest, la mention de la rue du Beffroi dans un acte de 1219 témoigne de l'existence d'un quartier nouvellement créé dans la paroisse Saint-Godard citée pour la première fois en 1208 (A.D.S.M. G 4295). Au sud de celle-ci est créée une rue parallèle portant le nom de rue du Coquet. Ces deux rues étaient reliées à la vieille ville par la rue de l'École. Dans la seconde moitié du 13<sup>e</sup> siècle, d'autres rues sont créées

---

<sup>307</sup> Philippe Cailleux a mis en évidence que la rue de l'Aumône existait au 12<sup>e</sup> siècle alors qu'il était admis qu'elle apparaissait au début du 13<sup>e</sup> siècle au moment de la désaffectation de l'enceinte (Cailleux, 1995). La plus ancienne mention de cette rue date du règne d'Henri II. Le duc donne vers 1156 à l'abbaye de Beaubec un tènement situé près de Saint-Lô de Rouen, avec autorisation d'y construire un hôtel pour y recevoir les pauvres : "*Sciatis me dedisse et concessisse Deo et abbatie de Belbec, et monachis ibi Deo servientibus, quoddam tenementum situm prope Sanctum Laudum Rothomagensem, et libertatem edificandi supra murum meum et intra in longitudine dicti tenementi ad suam voluntatem, et liberum introitum et exitum per ipsum murum, ubi viderint expedire, et quadraginta pedes terre de fronte, et quindecim de lato extra murum, in vico Elemosine, ubi faciunt duo stadia viginti et octo pedum longitudinis, pro hospitando per manus ipsorum pauperes Christi, et residuum retinebunt*" (Delisle et Arbois de Jubainville, 1909 : 504).

<sup>308</sup> Selon Nicéas Périaux, la rue Malpalu est citée par Orderic Vital faisant remonter sa première mention à 1090 (Périaux, 1870 : 359).

<sup>309</sup> On trouve les termes de *vicus de orberue* dans des actes de 1229 relatifs au fief du moustardier (A.D.S.M. 14 H 687). Périaux fait état d'une mention en 1215 concernant un tènement situé "*ante atrium S. Viviani* (le cimetière de Saint-Vivien) *sicut se pertendit a vico pavato* (v. rue Saint-Hilaire) *usque in Orbum vicum*" (Périaux, 1870 : 417).



de part et d'autre du segment nord de la rue Beauvoisine alors hors les murs. À l'ouest de celle-ci apparaît une rue Neuve ou rue de Maiecte mentionnée en 1241 (Périaux, 1870 : 190). La création de cette rue facilite les déplacements hors de la ville : elle lie une voie de contournement de l'enceinte de Philippe Auguste à la rue Aubevoie<sup>310</sup> assurant depuis plusieurs décennies la communication entre la zone enclose et la zone non close. À l'ouest de la rue d'Aubevoie sont mentionnées deux rues parallèles : la première est la rue des Pentheurs<sup>311</sup> (A.D.S.M. G 4295) nommée à l'époque moderne rue des Carmélites et la seconde est la rue du Vert-Buisson attestée en 1236 (A.D.S.M. 14 H 18, n° 71). Ces rues faisaient partie du faubourg d'Aubevoie cité en 1228 (B.M.R. U2, f° 56).

À l'est, plusieurs voies sont créées afin de séparer quatre îlots d'habitation sur le côté est de l'abbaye de Saint-Ouen (Fig. 6.26). Ces rues sont percées à travers une propriété préexistante appartenant probablement à un certain Pierre de Gournay. La toponymie des rues cite effectivement le nom de Gournay à plusieurs reprises. De ce fait, la rue de la Seille, orientée approximativement est-ouest, est mentionnée en 1230 et 1266 comme étant la rue du Gournay puis en 1254 comme étant la rue des Étuves-de-Gournetz en 1425 (Périaux, 1870 : 217). La rue des Arsins porta probablement le nom de rue de la maison de Pierre de Gournay en 1254<sup>312</sup> puis en 1382 celle de rue du puits de Gournest. Une charte de 1420 confirme l'importance du toponyme Gournay au Moyen Âge puisqu'en 1420 existait une ruelle tendant de Beauvoisine au Puits de Gournay (Gauthiez, 1991 : 192)<sup>313</sup>. Ce puits, encore en élévation au 19<sup>e</sup> siècle, se trouvait au carrefour des rues des Arsins, de la Cigogne et de la Perle (Périaux, 1870 : 133). Ainsi, un réseau de rues important est créé à la fin du 12<sup>e</sup> siècle ou au début du 13<sup>e</sup> siècle entre la rue Beauvoisine et l'abbaye de Saint-Ouen. Cette composition – comprenant la rue de la Seille, la rue de la Cigogne, la rue de la Perle, la rue Coupe-Gorge ainsi que la rue des Arsins – assurait l'accès à une zone de lotissement d'environ 2,5 ha. La rue longeant la muraille occidentale de l'abbaye de Saint-Ouen apparaît également à cette date. Les fouilles de la place du Général de Gaulle datent cette rue de la fin du 12<sup>e</sup> siècle (Maret, 1996 : 79). Aucune construction n'est mise au jour à la fin du 12<sup>e</sup> siècle à l'emplacement de cette rue qui est à l'origine un chemin peu important transformé dans la première

---

<sup>310</sup> La rue Aubevoie est le nom donné à la partie supérieure de la rue Beauvoisine (Périaux, 1870 : 206).

<sup>311</sup> Les pentheurs sont des champs où les draps étaient séchés (Sowina, 1998 : 85).

<sup>312</sup> Cette rue peut désigner une autre rue située entre les rues Beauvoisine, de l'Hôpital et des Murs Saint-Ouen.

<sup>313</sup> Cette rue s'appelait ruelle Garny ou Gournay aux 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> siècles.

moitié du 13<sup>e</sup> siècle en une rue de 5 m de large constituée d'une chaussée en silex damés (Maret, 1996 : 79). La rue des Murs Saint-Ouen est attestée par les sources textuelles dès le milieu du 13<sup>e</sup> siècle mais les sources archéologiques démontrent qu'elle fut créée un siècle plus tôt (Maret, 1996 : 79). Il est difficile de savoir si les rues ont été mises en place par l'abbaye de Saint-Ouen mais les chartes affirment que l'abbaye annexe ces terrains à la fin du 12<sup>e</sup> siècle. Si elle n'est pas à l'origine du percement de rues, elle devait avoir des droits sur celles-ci. L'agrandissement de l'abbaye au 13<sup>e</sup> siècle tend à faire disparaître la partie sud d'une voie romaine allant alors du *castrum* jusqu'aux faubourgs les plus éloignés. La création de la rue Beauvoisine au 8<sup>e</sup> siècle avait déjà diminué l'importance de cet axe de communication : l'annexion partielle de sa partie sud par l'abbaye Saint-Ouen ne fait que confirmer sa perte d'importance grandissante à l'échelle régionale voire extrarégionale.

Au 13<sup>e</sup> siècle, les environs de l'abbaye se densifient. Au nord, plusieurs rues d'axe nord-sud, et parallèles à la rue d'Aubevoie ou Beauvoisine à l'ouest, apparaissent. Ces rues sont liées à la rue Bourg l'Abbé longeant l'abbaye Saint-Ouen au nord ou à la rue Orbe, prolongeant la rue Bourg l'Abbé jusqu'à la Croix de Pierre. Si les rues des Pentheurs au nord de la rue Bourg l'Abbé semblent se créer au hasard selon les diverses constructions ou parcelles fonctionnelles, la trame viaire au nord et au sud de la rue Orbe présente une régularité témoignant probablement d'un acte planifié. Cette planification du quartier Saint-Nicaise a été théorisée par Bernard Gauthiez qui place sa réalisation au 13<sup>e</sup> siècle (Gauthiez, 1990 ; Fig. 6.27 ; cf. 13.3.1.)<sup>314</sup>. Cette opération consiste dans la création de plusieurs îlots d'habitation séparés par une trame viaire régulière. Au nord, les parcelles sont séparées par un axe principal nord-sud portant le nom de rue Saint-Nicaise. Elles sont limitées à l'ouest par la rue Coignebert, à l'est par la rue des Requis, au nord par la rue de la Roche et aux sud par la rue Orbe. Au sud, l'axe central de la rue Saint-Nicaise se prolonge jusqu'à la rue de l'Amitié d'axe est-ouest. La composition est alors limitée à l'ouest par la rue Abbé de l'Épée, à l'est par la rue de la Pomme d'Or, au nord par la rue Orbe et au sud par la rue Saint-Vivien. Les fouilles de la rue de l'Amitié en 1975 ont mis en évidence l'existence d'une rue au-dessus des fossés comblés de l'abbaye. Cette découverte atteste la présence d'une voie de contournement de l'enceinte de l'abbaye au 13<sup>e</sup> siècle. Du 13<sup>e</sup> au 16<sup>e</sup> siècle, cette rue est modifiée et consolidée (Lequoy, 1975). Deux autres rues parallèles à la rue de la Pomme d'Or sont percées

---

<sup>314</sup> Le quartier Saint-Nicaise est probablement mis en place par l'abbaye de Saint-Ouen (cf. 13.3.1).

au cours du 13<sup>e</sup> siècle mais elles ne semblent pas faire partie de l'opération planifiée du quartier Saint-Nicaise<sup>315</sup>.

Le réseau viaire se développe également à l'est de la ville dans la paroisse Saint-Maclou. Cette urbanisation reste néanmoins à proximité du *castrum* et est englobée au début du 13<sup>e</sup> siècle par l'enceinte dite de Philippe Auguste (Fig. 6.28). La première zone concernée est comprise entre l'aître Saint-Maclou, la rue du Ruissel et la place du Pont du Robec (actuelle place du Lieutenant Aubert). Dans ce secteur apparaissent les rues du Rosier, du Pigeon (A.D.S.M. 14 H 18, n° 199), de la Grande-Mesure, du Perroquet, du Barbet, du Chaudron, du Sac ainsi que la rue Neuve. Ces rues sont mentionnées pour la première fois dans les actes de tabellionage ou dans des actes faisant état de transactions commerciales durant la deuxième moitié du 13<sup>e</sup> siècle. Le parallélisme de ces rues conduit à penser à une action concertée et planifiée, non par l'abbaye Saint-Ouen comme dans le cas précédent, mais par une initiative du chapitre. Ce dernier a également pu être à l'origine de la création de la rue des Crottes et de la rue Notre-Dame, d'orientation nord-sud, situées au sud de l'aître Saint-Maclou. Le chapitre agissait énormément dans ce secteur comme l'indique la donation de la chapelle Saint-Marc aux Franciscains dans la première moitié du 13<sup>e</sup> siècle (A.D.S.M. 35 H 2). De même, un acte de 1289 concernant un conflit de juridiction entre le chapitre et le maire tend à confirmer le lien entre la création de la rue Notre-Dame et le chapitre (A.M.R. 3 E 1 ANC 2).

Plusieurs rues sont également créées à l'est du faubourg Malpalu, dans les paroisses Saint-Maclou et Saint-Vivien. Plusieurs voies deviennent des accès majeurs à la ville. Ainsi, la rue du Pont-Honfroi, apparue entre 1145 et 1155, dessert les quartiers sud-ouest de la ville. Au début du 13<sup>e</sup> siècle, la rue Saint-Vivien, prolongeant la rue des Faulx, est citée comme chemin royal (A.D.S.M. 14 H 18, n° 125). Elle rejoint la rue Orbe au niveau de la Croix de Pierre. La rue Martainville, attestée archéologiquement au 13<sup>e</sup> siècle (Caldéroni, 1997), remplace sans doute une chaussée plus ancienne allant jusqu'au mont Sainte-Catherine (Fig. 6.29). Plusieurs rues est-ouest liaient la rue Martainville à la rue Eau-de-Robec existant probablement depuis la dérivation de la rivière sur ce tracé. L'un de ces chemins est découvert lors des fouilles de la rue Martainville et semble être mis en place au 13<sup>e</sup> siècle. Certaines de ces rues ne parvenaient pas forcément jusqu'à la rue Eau-de-Robec mais pouvaient aller jusqu'à des rues est-ouest plus proches telle la rue du

---

<sup>315</sup> La rue des Matelas et le cul-de-sac des Cordiers apparaissent dans les actes au cours du 14<sup>e</sup> siècle (Gauthiez, 1991 : 193).

Chaudron : la rue des Ravisés, révélée par les fouilles de la rue Victor Hugo et attestée aux 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> siècles, met en avant cette liaison entre la rue Martainville et la rue du Chaudron (Gallien, 1996b : 24). Le même système de liaison entre deux rues principales existait également entre la rue Saint-Vivien et la rue Eau-de-Robec. Le réseau viaire des quartiers septentrionaux et orientaux comprenait beaucoup de rues de pentheurs.

Durant la même phase, deux bourgs se développent autour de deux rues principales : le premier autour de la rue Boutard située dans la paroisse Saint-Laurent et le second autour de la rue des Maillots dans la paroisse Saint-Martin-sur-Renelle. La trame viaire semble également se développer au sein de la paroisse Saint-Vivien au début du 13<sup>e</sup> siècle puisqu'il est question dans divers actes du fief du Moustardier situé à proximité de l'église Saint-Vivien et de la rue Bougerue (A.D.S.M. 14 H 687)<sup>316</sup>, actuelle rue de Germont près de l'hôpital Charles Nicolle (Périaux, 1870 : 1874). Ce fief était limité par les rues Eau-de-Robec, Bougerue, des Verriers et la rue des Chaperons.

La rive nord de la Seine se voit doter d'un réseau viaire important au cours du 13<sup>e</sup> siècle (Fig. 6.30). En effet, la charte de 1283 mentionnant la cession des quais à la ville de Rouen indique que la rive nord de la Seine était déjà structurée à la fin du 13<sup>e</sup> siècle. Plusieurs rues reliaient l'enceinte méridionale aux quais de Rouen. Il est, par exemple, mentionné un chemin allant de la porte Saint-Cande à la Seine<sup>317</sup>. Ces rues d'orientation nord-sud sont toutes reliées à la rue des Charrettes d'axe est-ouest. Cette dernière est prolongée au cours du 13<sup>e</sup> siècle jusqu'à la Halle aux Toiles. Cette opération semble planifiée : la régularité des tracés démontre la volonté de desservir les quais de la ville. Elle comprendrait également les rues au sud du faubourg Malpalu.

---

<sup>316</sup> " *Illud tenementum quod habebam apud Sanctum Vivianum iuxta pontem subterra aquam Rodobecci quod emit a Willermo coquelin et habebam de Stephano Barrario sicut se proportat ante et retro in Bougerue a ponte usque ad gardinum Stephani Barrari* " (A.D.S.M. 14 H 687).

<sup>317</sup> " *Item, quamdam piecham, que vocatur cais, desuper portum battellorum Sancti Audoeni sitam in parochia Sancti Candidi Senioris, et parochia Sancti Martini Rothomagi, sicut tota dicta pechia se poportat inter queminum, quod descendit de portam Sancti Candidi in Secanam ex una parte, et viculum de juxta pontem piscium, qui descendit a pavimento in Secanam ex altera, et sicut dicta pechia se poportat a chemino quo itur ad mercatum Rothomagi* " (A.D.S.M. 3 E 1 ANC 324).

La voirie du faubourg Saint-Sever connaît quelques évolutions notables (Fig. 6.31). La restructuration de la trame viaire semble répondre à une volonté de réorganiser le quartier autour de l'église Saint-Sever. Les nouvelles rues sont liées avec la rue Saint-Sever et la rue aux Prés maintenues en place depuis plusieurs décennies voire plusieurs siècles. La rue Saint-Sever est prolongée à son extrémité sud par la rue d'Elbeuf. Une rue parallèle, portant ultérieurement le nom de rue Saint-Julien, est créée dans le même temps à l'ouest de la rue d'Elbeuf. Le décroché de la rue aux Chiens suggère que la rue a pu descendre plus au sud au niveau de l'angle intermédiaire. Cette rue, probablement plus étroite que les deux autres de la composition, aurait servi de limite orientale. La rue Saint-Julien se prolonge au nord de la rue du Pré par la rue de la Pie-Aux-Anglais rejoignant la rue Saint-Sever par un retour perpendiculaire. L'apparition de ces rues témoigne de la volonté de restructurer les environs de l'église en créant un quartier à la trame viaire régulière au sud de la rue du Pré et moins étoffée au nord de celle-ci. Cette restructuration a probablement eu lieu après l'incendie de 1144 ayant ravagé le quartier. Le quartier Richebourg, longeant la Seine, se dote également de nouvelles rues. Un chemin desservait certainement le prieuré Grandmont fondé dans la seconde moitié du 12<sup>e</sup> siècle.

Les communautés religieuses arrivant dans la ville de Rouen durant cette phase s'insèrent dans une trame viaire déjà stabilisée. Ils s'installent effectivement dans des quartiers urbanisés depuis plusieurs décennies voire plusieurs siècles et ne semblent pas avoir modifié le réseau viaire. Seule l'abbaye Saint-Ouen paraît avoir eu un rôle dans la transformation de la trame viaire puisque son agrandissement conduit à la disparition d'une portion de rue héritée de l'époque antique.

Le nombre des rues mentionnées dans les sources textuelles du 13<sup>e</sup> siècle est bien plus considérable que pour les phases précédentes. Ces mentions indiquent que le réseau devient de plus en plus important et par conséquent qu'il devient de plus en plus nécessaire de les nommer afin de les distinguer les unes des autres. La majorité de la trame urbaine est dans la seconde moitié du 13<sup>e</sup> siècle, englobée dans l'enceinte de Philippe Auguste. Cependant, les liens avec les faubourgs extérieurs sont nombreux ainsi que les portes percées dans l'enceinte (Fig. 6.32)<sup>318</sup>. La ville de

---

<sup>318</sup> Les portes de l'enceinte du 13<sup>e</sup> siècle sont : la porte cauchoise (muraille ouest), la porte Bouvreuil (muraille nord-ouest), la porte Beauvoisine (muraille nord), la porte Saint-Vivien (muraille est), la porte du Pont-Honfroy (muraille est). La création de la voirie sur la rive nord de la Seine est contemporaine du percement de plusieurs portes : la porte Guillaume-Lion, la porte Jean Lecœur, la porte de Paris, la porte de la Vieille-Tour, la porte de la Tuile, la porte des

Rouen est, à bien des égards, une ville ouverte. Les chemins d'accès allant à la ville, dont le nombre est assez important, traversent des faubourgs et des quartiers densément peuplés dont la voirie est bien développée. La plus grande partie de la population vit à l'extérieur des murs et doit pouvoir circuler facilement entre les divers secteurs de la zone *extra-muros*. La trame viaire développée au cours de cette phase facilite la circulation autour de la ville. Le développement de la voirie hors de la ville est un bon indicateur du dynamisme des faubourgs au cours du 13<sup>e</sup> siècle durant lequel apparaissent les nouveaux quartiers de la ville. En outre, l'innovation de ce siècle consiste dans la création de rues au sud de la ville liant ainsi le centre historique de la cité à la zone portuaire constituée de nombreux quais.

#### ***6.1.6. Le réseau urbain de la fin du Moyen Âge (Phase 6 : début 14<sup>e</sup> siècle-milieu du 16<sup>e</sup> siècle)***

Les transformations de la trame viaire du 14<sup>e</sup> siècle au début du 16<sup>e</sup> siècle sont minimales. Par conséquent, les transformations de la voirie du bas Moyen Âge seront regroupées dans une seule et même phase puisque le nombre de modifications ne permet pas d'étudier la voirie sur de courtes périodes.

Le réseau viaire est en grande partie maintenu que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de la ville. Quelques zones font néanmoins l'objet de lotissements. Cette densification de l'espace à l'est de la ville entraîne la création de quelques rues desservant les nouvelles constructions. Les rues du Bas, du Nouveau-Monde<sup>319</sup>, Picchine, Neuve-des-Prés, des Canettes, du Pavillon, du rempart Martainville et des Fieffes<sup>320</sup> apparaissent dans la trame urbaine : elles restent en place jusqu'au 19<sup>e</sup> siècle. La création de ce réseau viaire est à mettre en relation avec le lotissement au niveau de la rue de Bas (cf. 13.3.3.). La rue du Bon Espoir, au nord de cette composition, est également créée au début du 14<sup>e</sup> siècle. Les autres créations de rues sont isolées : il s'agit principalement de rues secondaires voire de passages ou de culs-de-sac.

---

Boutiques, la porte Grand-Pont, la porte des Charrettes, la porte du Crucifix, la porte des Consuls, la porte de la Harenguerie, la porte de la Vicomté et la porte Saint-Éloi (Fig. 6.32).

<sup>319</sup> D'après Pierre et Nicéas Périaux, la dénomination de cette rue pourrait provenir d'une enseigne de l'Île-du-Brésil située dans le bas de la rue Malpalu sur laquelle était représentée une exploitation du bois de Brésil, à l'usage des négociants entretenant des relations avec le Nouveau-Monde (Périaux, 1870 : 414).

<sup>320</sup> Cette rue longeait probablement l'arrière des parcelles situées au nord de la rue des Canettes et joignait la rue au Bas de la rue du Fer à Cheval.

Outre cette création, le démantèlement progressif de l'enceinte du 13<sup>e</sup> siècle et la création d'une nouvelle enceinte à partir du 14<sup>e</sup> siècle, la dernière édifiée à Rouen, conduisent au percement de nouvelles rues ou à la réorientation de celles-ci (Fig. 6.33). Ainsi, plusieurs lotissements sont créés au lieu où étaient les fossés de l'enceinte du 13<sup>e</sup> siècle. La rue Pincedos, mentionnée dans un rôle de l'abbaye de Saint-Ouen du 14<sup>e</sup> siècle, est construite à l'emplacement de l'ancienne muraille. Une rue perpendiculaire à la rue Pincedos est également créée afin de relier la place de la Rougemare, apparaissant aussi au 14<sup>e</sup> siècle, au chemin à l'ouest de l'abbaye Saint-Ouen. Ces rues complètent en quelque sorte la trame urbaine structurée à l'ouest de Saint-Ouen au cours du 13<sup>e</sup> siècle. À l'est, la disparition de l'enceinte conduit à la réorientation de la rue de la Foulerie ainsi que de la rue des Pentheurs. La rue Vatier Blondel, entre la place de la Chèvre et la rue des Espagnols, apparaît à l'emplacement des fossés à la fin du 13<sup>e</sup> siècle (Périaux, 1870 : 642).

La construction de la nouvelle enceinte implique la modification de certaines rues (Fig. 6.33). Ces dernières sont en effet coupées par le nouveau système défensif<sup>321</sup>. À l'ouest de la nouvelle enceinte, les voies de contournement sont maintenues. À proximité des murailles édifiées récemment, des rues sont mises en place afin d'éviter d'entrer dans la ville et par conséquent dans le but de poursuivre les voies de contournement occidentales. Ainsi, une rue est probablement créée entre la porte Bouvreuil et la porte Beauvoisine. Une voie extérieure longeant l'enceinte de la porte Cauchoise au futur chemin des Sapins existait certainement bien que l'on n'en ait aucune preuve. Aucune voie de contournement ne semble exister entre la porte Saint-Hilaire et la porte Guillaume-Lion.

À l'extérieur de la ville, sur la rive gauche comme sur la rive droite, la trame viaire paraît stable et ne connaît pas de transformations importantes jusqu'au début du 16<sup>e</sup> siècle. La voie de contournement de l'enceinte à l'ouest est modifiée au niveau de la porte Cauchoise reconstruite et agrandie au début du 16<sup>e</sup> siècle (Périaux, 1870 : 103).

De même, la trame urbaine ne semble pas subir de modifications significatives aux 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> siècles. L'édification du palais d'Henri V dans l'angle sud-ouest de l'enceinte amène à la

---

<sup>321</sup> Les rues situées à l'intérieur de la ville ont leur prolongement à l'extérieur de la ville : la rue de la Pie avec la rue du Contrat social, la rue Étoupée et la rue Saint-Maur, la rue du Grand Maulévrier et la rue allant vers Bihorel, la rue des Capucins et la rue de la rampe Saint-Hilaire. S'ajoute à cette liste la rue des Champs après 1453, date de suppression de la porte des Champs. La rue des Champs est alors coupée de son tronçon se dirigeant vers le val de Jatte (Périaux, 1870 : 116).

suppression d'une rue entre la rue des Charrettes et la muraille méridionale (Fig. 6.34). Cette rue est remplacée par les fossés de la fortification. L'érection du château conduit à la disparition de la porte du Pré-de-la-Bataille ainsi qu'à la création de la place Henri IV au débouché de la porte du palais. Un passage est également mis en place le long du rempart : il permettait de rejoindre à partir du palais une nouvelle porte érigée près du château Bouvreuil, à proximité de la tour carrée édifiée vers 1421 (Gauthiez, 1991 : 300). La construction du palais est l'un des seuls éléments ayant modifié la voirie. D'autres changements moins significatifs sont réalisés durant la seconde moitié du 15<sup>e</sup> siècle ainsi qu'au 16<sup>e</sup> siècle (Fig. 6.35). Ces changements sont généralement liés aux portes de la ville. La fermeture de la porte des Champs en 1453 entraîne une coupure entre la rue des Champs et son tronçon extérieur. La même année, une autre porte est percée dans la muraille méridionale à la demande des habitants de la rue Notre-Dame : elle conduit au percement d'une nouvelle rue le long du rempart entre la rue Notre-Dame et la rue des Espagnols. Les autres changements sont plus ponctuels telles la suppression de la petite rue Dourdonne en 1499 ou la création d'un chemin longeant la Seine entre la ville close et le prieuré Saint-Paul. Les modifications apportées à la voirie portent davantage sur la structure même de la rue. Ainsi, les axes principaux de la ville et plusieurs rues secondaires sont pavés durant cette phase. Les autres changements consistent dans l'agrandissement de certaines rues comme cela a pu être observé pour la rue Bourg l'Abbé (Lotti, 1993), la rue Martainville (Caldéroni, 1997), la rue Caquerel ou encore la rue Beauvoisine. D'autres modifications concernaient davantage la création ou la restructuration des places de la ville.

Le réseau viaire, extrêmement dense à l'intérieur de l'enceinte du 13<sup>e</sup> siècle, ne semble pas être particulièrement développé dans la zone nord-est englobée dans la dernière enceinte rouennaise. Cet état de fait explique que les Célestins et les Clarisses s'installent dans cette zone dans la seconde moitié du 15<sup>e</sup> siècle. Leur présence a certainement bloqué le développement du réseau viaire dans ce secteur : ce blocage est néanmoins davantage visible dans le cas des Célestins que dans celui des Clarisses.

La trame viaire de la ville de Rouen s'est développée de façon plus ou moins continue du 5<sup>e</sup> siècle jusqu'au 15<sup>e</sup> siècle. Le réseau viaire du haut Moyen Âge semble se concentrer à l'intérieur de l'enceinte romaine. Ce n'est qu'au 11<sup>e</sup> siècle que l'on voit l'apparition de nouvelles rues à l'ouest de l'espace urbanisé. Le réseau s'étend au nord et à l'est du *castrum* aux 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> siècles.



Dans les derniers siècles du Moyen Âge, aux 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> siècles, le nombre de rues se multiplie au nord et à l'est de la zone close par Philippe Auguste : le réseau se stabilise à partir de cette date. Les grands axes de communication facilitant le contact avec les autres villes sont, à quelques exceptions près, maintenus.

## **6.2. Pour une approche qualitative de la trame viaire**

L'analyse de la trame viaire opérée dans cette partie est fondée sur la méthodologie exposée dans les études sur la fabrique urbaine (Lefèvre, 2010). L'application de cette méthode a pour objectif d'étudier les rues de Rouen suivant un angle novateur. La partie précédente a mis en avant les transformations de la voirie du 4<sup>e</sup> au début du 16<sup>e</sup> siècle, selon une approche surtout chronologique.

L'étude proposée dans la suite de ce chapitre est une approche qualitative des modifications opérées à l'échelle de la ville. Cette méthode permet de répondre à des questions précises selon les types de changement étudiés. Elle analyse les interactions entre la voirie et l'espace urbain : quel est l'impact d'un changement spécifique de la voirie sur l'espace urbain ? Quelles actions peuvent avoir les éléments topographiques et les éléments significatifs de l'espace urbain (parcelles, bâti) sur le réseau viaire ? L'étude thématique, par catégorie, est donc privilégiée à l'étude du réseau comme un tout. Afin que cette étude soit pertinente, elle est liée au phasage chronologique utilisé dans la partie précédente. Cette association facilite la compréhension du développement des rues et permet d'évaluer le type de changement majoritaire pour chaque phase.

Plusieurs contraintes liées à la méconnaissance de certaines structures amènent à la prudence. La mise en place des enceintes n'étant pas connue avec assurance, la question des rues autour de celles-ci, notamment pour l'enceinte ducale, restera à l'état d'hypothèse. De plus, cette analyse ne permet pas, dans les plans, de prendre en compte la fiabilité des tracés, ce qui complexifie les choses. Néanmoins, le statut de ces tracés pourra être clarifié dans le texte.

### 6.2.1. *Les maintiens*

L'analyse de la situation de maintien a pour objectif d'étudier la pérennité des rues et donc de l'espace urbain lié à celles-ci, que ce soit un espace à fonction d'habitat ou à vocation économique, religieuse ou funéraire. La situation de maintien sert à analyser la persistance d'un cheminement ou d'un parcours dans la ville ou dans ses environs. Cette persistance démontre la nécessité de la conservation d'un chemin entre un point A et un point B. La persistance d'un quartier ou d'un élément topographique amène à la conservation des rues les desservants. Le maintien des voies pendant plusieurs décennies voire plusieurs siècles permet d'appréhender leur rôle dans la ville. Les rues apparaissent alors comme des lignes de force structurant l'espace urbain sur la longue durée.

Les rues maintenues sont représentées sur les figures 6.36 à 6.42. Le maintien s'opère par rapport à la phase précédente. Concernant la première figure, le maintien est réalisé par rapport au réseau viaire de la ville romaine connue sous le Haut-Empire (Fig. 6.1).

La zone la plus pérenne de la ville de Rouen est celle enclose par le *castrum*. Malgré le décalage entre le réseau viaire du 1<sup>er</sup> siècle avant J.-C. et le secteur enclos par l'enceinte romaine, la plupart des voies sont maintenues sur la longue durée au point que leur tracé, sous réserve de légères réorientations, persiste souvent jusqu'à la fin du Moyen Âge. En dépit des transformations durant le haut Moyen Âge, les axes structurants de la cité se situent au niveau des rues Grand Pont et des Carmes pour l'axe nord-sud, et dans la rue du Gros-Horloge, coupé à l'est par le complexe épiscopal, pour l'axe est-ouest de la cité. Le nombre de rues maintenues à l'intérieur de la cité semble stagner à partir de la phase 4, c'est-à-dire des 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> siècles : cela indique que le réseau viaire dans l'enceinte romaine se stabilise à partir de cette date. Une telle pérennité dans la cité s'explique aisément par des faits que l'on pourrait qualifier de communs et logiques. Outre l'héritage plus ou moins apparent du réseau romain, la construction du *castrum* à la fin du 3<sup>e</sup> siècle a certainement joué en faveur de la fixité du maillage à l'intérieur de la cité. Le percement de portes a pu entraîner des réorientations mineures mais il semble que le rempart romain n'a pas amené à des modifications majeures de la voirie. La mise en place précoce des portes et des principaux éléments topographiques de la ville explique que le réseau viaire à l'intérieur du *castrum* ait été stable dès le 10<sup>e</sup> ou le 11<sup>e</sup> siècle. Les transformations de la voirie à partir de cette date apparaissent

mineures. Ces modifications sont liées à l'installation de nouveaux éléments topographiques tels un monastère ou encore un édifice castral.

À l'extérieur du *castrum*, les voies maintenues le sont soit en raison de leur statut soit en raison d'un élément topographique de première importance. De ce fait, il n'est pas étonnant de voir que les principales voies de communication à longue distance sont, dans la plupart des cas, maintenues durant tout le Moyen Âge. La mise en place d'éléments topographiques prégnants apparaît comme stabilisateur. L'enceinte du 4<sup>e</sup> siècle avait déjà provoqué la création de voies de contournement maintenues jusqu'à la fin du Moyen Âge. La construction d'enceintes au Moyen Âge a certainement eu le même impact sur la voirie. Le réseau viaire du bourg de la cité, à l'ouest, se stabilise au cours des 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> siècles. Les quartiers au nord et à l'est du *castrum* semblent également se fixer assez rapidement : la trame viaire apparaît pérenne dès le 13<sup>e</sup> siècle, date à laquelle l'enceinte de Philippe Auguste est construite. Cette permanence du réseau à partir des années 1300 explique que la dernière phase étudiée regroupe deux longs siècles durant lesquels les changements opérés sont, si ce n'est inexistant, du moins peu importants à l'échelle du réseau urbain.

La stabilité du secteur est également causée par des éléments topographiques moins imposants que les enceintes urbaines. L'abbaye Saint-Ouen, au nord des murs romains, précocement délimitée par la rue Orbe et la rue Bourg l'Abbé au nord et par la rue des Faulx au sud, empêche toute transformation à proximité de son enclos. En tant qu'élément polarisateur, l'abbaye contribue à fixer des rues autour d'elle. À l'image du schéma opérant à l'intérieur de la Cité, la construction de vastes ensembles monumentaux au 13<sup>e</sup> siècle, tels que les couvents mendiants, ne semble pas avoir perturbé la trame viaire existante. Le même constat peut être établi concernant la création du château de Philippe Auguste ou du palais d'Henri V. Ce phénomène s'explique par la permanence de l'occupation des parcelles sur lesquelles ces édifices sont installés : le premier à l'emplacement de l'amphithéâtre et le second à l'emplacement probable du premier chantier naval de la ville.

En outre, la pérennité du réseau à l'extérieur du *castrum*, puis à l'extérieur des enceintes médiévales, s'explique par une volonté d'irrigation des quartiers périphériques ou d'éléments topographiques importants. Ainsi, le maintien des rues sur la rive gauche répond à une volonté de desserte de quartiers précocement urbanisés tels Richebourg ou le quartier Saint-Sever. La rue aux Prés est maintenue afin de faciliter l'accès du prieuré Notre-Dame de Bonne-Nouvelle. À l'ouest la permanence de la rue Martainville s'explique par sa desserte de l'aître Saint-Maclou et du mont

Sainte-Catherine près duquel se trouvent l'abbaye de la Trinité-du-Mont, le prieuré Saint-Michel et le prieuré Saint-Paul. Le maintien de la rue Saint-Vivien puis de la rue Saint-Hilaire doit probablement à la présence sur leur passage de plusieurs communautés religieuses (Célestins, Clarisses et Chartreux à l'extérieur de la ville). Les grands axes menant aux cimetières périphériques de la ville ont droit à un traitement similaire : ils sont généralement maintenus jusqu'à la fin du Moyen Âge comme en témoigne la permanence de la rue Saint-Gervais conduisant au cimetière du même nom. Le faible nombre de rues maintenues dans la zone à l'ouest et au nord de l'enceinte du 13<sup>e</sup> siècle peut être expliqué par le fait qu'aucun élément ne motivait la permanence de voies dans ces lieux. De plus, l'existence du couvent des Célestins et des Clarisses dans le secteur oriental de la ville enclose par la dernière enceinte contraint certainement la trame viaire.

La dernière situation de maintien est liée au système de franchissement du fleuve situé dans le prolongement d'une voie. Les ponts, construits en pierre, sont souvent maintenus puisque leur déplacement se révélerait trop onéreux. Par conséquent, le maintien du pont de pierre bâti à l'instigation de Mathilde l'Emperesse au 12<sup>e</sup> siècle, contrairement aux ponts précédents édifiés en bois, répond avant tout à des considérations économiques.

### ***6.2.2. Les créations***

Cette analyse permet d'insister sur les dynamiques de création de rues (Fig. 6.43 à 6.49). Les situations de création, contrairement aux opérations de maintien, sont actives et agissent davantage sur l'espace urbain. Plusieurs configurations peuvent amener à la création de voies. L'un des principaux facteurs de création est lié à la mise en place de nouveaux quartiers, qu'ils soient planifiés ou non. Certaines rues peuvent être créées à la suite de l'édification d'un élément défensif, tels les enceintes ou les châteaux, à contourner. Cela vaut aussi pour un enclos monastique. En outre, la création d'un élément topographique éloigné de la trame viaire incite à la construction d'une voie pour faciliter son accès. Dans quelques cas, la création peut procéder d'un décalage. Une rue reliant deux points attractifs de la ville peut disparaître si ces pôles perdent leur dynamisme. Dans ce cas, une autre rue est créée à proximité liant deux nouveaux pôles attractifs. Enfin, dans une moindre mesure, la création d'une rue peut résulter de la matérialisation d'un ancien chemin n'ayant pas le statut de voie ou de rue. Ce dernier cas est plus difficile à déceler, les

sources donnant rarement ces renseignements. L'analyse des situations de création s'effectuera par phase afin de mieux étudier les dynamiques de création sur la longue durée.

Les phases 1 et 2a comptent peu de créations de rues. En effet, lors de la première phase, une seule voie est construite sous le complexe épiscopal. La création d'une voie au sud du groupe cathédral répond probablement à la volonté de desserte de cet élément topographique ou, tout du moins, d'une volonté de symétrie par rapport à la voie romaine située au nord du complexe. Les créations durant la phase 2a répondent dans un premier temps à la desserte de la rive gauche. Bien que cette zone soit principalement rurale, la nécessité d'accéder aux champs et surtout de la traverser pour atteindre les villages et les villes au sud de Rouen a sans doute incité les acteurs de la cité à réaliser de nouvelles voies dans cette zone. La même perspective a probablement mené à la création de la rue Cauchoise reliant les secteurs urbanisés protégés par la muraille romaine aux voies de communication desservant Saint-Gervais et conduisant à la voie en direction de Lillebonne. La création de cette rue semblait nécessaire notamment face à la désaffection des voies romaines remplissant la même fonction au 3<sup>e</sup> siècle. L'unique création à l'intérieur du *castrum* est celle de la rue du Change dans le prolongement d'une voie romaine. La mise en place de l'enceinte à la fin du 3<sup>e</sup> siècle a probablement entraîné la formation de voies de contournement le long de ces murailles. Attestée près de la muraille orientale, leur existence au nord et à l'ouest apparaît moins nette. Néanmoins, une partie du *decumanus* 6 et du *cardo* 4 a pu persister en tant que chemin de contournement puisque les fouilles archéologiques démontrent que le *castrum* est dévoilé sur une seule moitié de voie.

Les créations se révèlent plus nombreuses durant les 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> siècles. La cité enclose est la première à bénéficier de ce dynamisme. L'apparition de nouvelles voies semble compléter le réseau viaire hérité de la phase gallo-romaine. Certaines créations sont à mettre en relation avec le percement de portes de la ville : c'est probablement le cas pour la rue aux Ours passant par la porte aux Fèvres ainsi que pour la rue Saint-Romain passant par la porte du Robec. La création de la rue aux Ours a pu résulter du phénomène de décalage défini ci-dessus. Une voie romaine se dirigeait un peu plus au nord de la rue aux Ours : trop difficile à réorienter, elle a pu être supprimée et la rue aux Ours a sans doute été créée. D'autres voies de contournement sont construites. L'une au nord, bordant le *castrum*, sert à la fois de voie de contournement et d'accès au monastère Saint-Ouen. À l'est, une nouvelle voie est créée : probablement matérialisée par la Renelle, elle paraît plus longue que la précédente. Cette nouvelle création permet également, outre le contournement de la ville,

d'accéder à l'abbaye. La mise en place de ces deux voies est très importante pour le monastère bénédictin. En effet, malgré leur mode de vie autarcique, l'accès à la ville était essentiel que ce soit pour les pratiques religieuses (notamment pour le pèlerinage et les processions bien que celles-ci soient plus tardives) ou pour les besoins touchant à la vie quotidienne, l'autarcie nécessitant un accès au monastère, en particulier pour la *familia* et les serviteurs. Pour atteindre l'abbaye, la population vivant dans l'enceinte a la possibilité de passer par les portes Beauvoisine, Saint-Léonard et du Robec ou d'emprunter les voies de contournement. L'une des dernières créations notables concerne la desserte du prieuré Saint-Gervais : une rue est en effet construite afin de lier la rue Cauchoise et le prieuré Saint-Gervais. Ainsi, les créations du début de la période ducal consistent principalement à compléter le réseau viaire à l'intérieur de l'enceinte mais aussi à faciliter la circulation à l'extérieur de la ville. Par conséquent, des voies de contournement de l'enceinte ou des voies de desserte sont créées pour atteindre les quartiers plus récemment urbanisés ou les établissements religieux.

La phase 3 (début du 10<sup>e</sup> siècle-milieu du 11<sup>e</sup> siècle) est caractérisée par un net recul des créations à l'intérieur de l'enceinte romaine. Le développement du réseau s'opère davantage à l'ouest où un bourg est progressivement constitué. Il y a donc un glissement d'intérêt du *castrum* vers l'ouest de la ville nécessitant la mise en place d'un réseau étoffé. Ainsi, les créations de rues dans l'enceinte médiévale consistent soit dans la création de rues secondaires, soit dans la création de rues liées à la construction d'un élément topographique impactant l'espace urbain de manière importante. L'édification du palais ducal conduit à la création de deux rues entre le palais lui-même et la cathédrale : ces rues indiqueraient alors les liens forts existant entre le pouvoir ducal et le pouvoir archiépiscopal. En outre, la deuxième résidence ducal, à l'angle sud-ouest du *castrum*, serait à mettre en lien avec la création du pont, plus tard dénommé Vieux Pont. En effet, l'emplacement du pont à côté de la résidence incite à penser que les ducs détenaient un contrôle assez étroit du franchissement de la Seine<sup>322</sup>. Dans les faubourgs, seule la zone occidentale connaît une multiplication considérable de rues causée par le développement de l'habitat et des activités commerciales et artisanales dans cette zone. Quelques voies sont créées au nord de la ville, principalement dans des secteurs peu urbanisés. Une voie est-ouest fait le lien entre toutes les voies allant de la cité vers le nord. Elle relie la rue du Renard à la Croix de Pierre. Cette voie, tout en

---

<sup>322</sup> Un gué existait probablement plus en aval du Vieux Pont mais sa localisation reste imprécise (Gauthiez, 1991 : 133-135).

contournant la cité, fluidifiait la circulation dans les faubourgs et permettait, entre autres, d'accéder à l'abbaye de Saint-Ouen. Dans les faubourgs est, quelques chemins apparaissent mais la plus grande innovation se situe dans la création d'une rue empruntant le tracé de la rue Martainville actuelle. Cette création répond sans doute à la nécessité d'établir un trajet simple afin d'aller de la cité au mont Sainte-Catherine sur lequel sont fondés le prieuré Saint-Michel vers 990 et l'abbaye de la Trinité-du-Mont en 1030. En outre, cette création facilitait probablement les communications entre les deux abbayes d'hommes de la ville : la rue Martainville rencontrait la voie de contournement allant vers Saint-Ouen. De ce fait, si communication entre les deux monastères il devait y avoir, ces rues permettaient que les déplacements se fassent à l'extérieur de la ville, sans obligation de rentrer dans la cité. Sur la rive gauche, les principales créations sont liées au quartier Richebourg dont le centre est constitué au cours de cette phase.

La phase 4 (1050-1150), durant laquelle l'enceinte ducale a pu être mise en place, pose davantage de questions. En effet, la création d'une enceinte a forcément eu un impact sur le réseau viaire existant mais a surtout entraîné la structuration de nouvelles rues. Si l'on en croit l'hypothèse de Bernard Gauthiez, certaines rues au nord du bourg auraient été créées afin de pouvoir accéder aux remparts. Le nombre de rues nouvelles est peu important. Il s'agit principalement de rues secondaires à l'intérieur de la Cité et à ses abords. L'opération la plus marquante se situe dans la structuration de voies autour du prieuré Notre-Dame de Bonne-Nouvelle fondé en 1063. La desserte du prieuré est donc assurée peu de temps après sa construction. Les rues l'entourant sont sans doute créées dans le même temps dans le but de contourner l'établissement. À la fin de la période, lors de l'abandon de l'enceinte romaine, une rue est peut-être établie afin de faire le lien entre l'abbaye Saint-Amand et l'abbaye Saint-Ouen. Il s'agit probablement de la rue de la Croix-Verte observable sur le cadastre de 1827.

Le réseau viaire se déploie rapidement au cours de la seconde moitié du 12<sup>e</sup> siècle ainsi que durant le 13<sup>e</sup> siècle. La création de rues s'effectue en relation avec l'urbanisation des secteurs nord et est de la ville. Dans la zone nord, elles sont le fruit d'opérations de lotissement dont certaines, comme Saint-Nicaise ou les lotissements à l'ouest de l'abbaye Saint-Ouen, sont planifiées. La création de la rue des Murs Saint-Ouen ainsi que de la rue Abbé-de-l'Épée finalise le contournement de l'abbaye Saint-Ouen déjà limitée au nord par la rue Orbe et au sud par la rue des Faulx. Les réalisations dans le secteur est de la ville sont constituées de plusieurs rues d'axe nord-sud reliant les grandes rues est-ouest desservant les faubourgs orientaux. Une opération importante

est réalisée au sud de la ville. Il semble en effet que la trame viaire reliant la cité avec les quais en bordure de Seine est mise en place durant le 13<sup>e</sup> siècle. Cette opération est accompagnée de la création d'un pont de pierre dans l'axe de la rue Grand-Pont et de la rue Saint-Sever. La création d'un pont de pierre répond à des considérations économiques : contrairement au " vieux pont " de bois fragile face aux dégâts naturels, la création d'un pont de pierre assure la pérennité d'un axe de traversée de la Seine. La dynamique de développement du réseau touche également la rive gauche : en effet, la restructuration du quartier Saint-Sever et le développement de Richebourg amènent à la création de nouvelles rues. La construction de l'enceinte de Philippe Auguste ne déroge pas au schéma habituel selon lequel les enceintes sont entourées de voies permettant de desservir et de faciliter l'accès à l'enceinte. À l'ouest, cette voie longe la muraille et le fossé à l'emplacement des boulevards actuels. De même, cette voie contournerait la porte au nord du château Bouvreuil. Une autre voie est probablement créée à l'est mais elle est difficilement localisable. Il apparaît en revanche que la voie au nord existait avant la construction de l'enceinte.

La dernière carte concernant les créations entre 1300 et 1550 ne fait que confirmer que le réseau était déjà quasiment mis en place en 1300. Le nombre de rues établies durant cette phase est minime notamment lorsque l'on réalise que la phase recouvre près de deux siècles et est donc la phase la plus longue. Des rues secondaires sont créées ici et là entre des rues préexistantes. La disparition de l'enceinte du 13<sup>e</sup> siècle ne donne lieu qu'à l'apparition de la rue Pincedos alors que la construction de la dernière enceinte n'entraîne pas l'apparition de plusieurs voies de contournements. Plusieurs raisons expliquent ce dernier fait. La première apparaît dans le fait que la muraille occidentale reprend en tout point le tracé de l'enceinte du 13<sup>e</sup> siècle. La deuxième raison serait en rapport avec la datation de la mise en place de l'enceinte : cette dernière étant réalisée sur un laps de temps assez long, peut-être un siècle et demi, les voies de contournement ne sont pas encore établies à la fin de notre phase. Le seul tracé connu se situe entre la porte Bouvreuil et la porte Beauvoisine. Une rue longeant la Seine à l'est est créée au 14<sup>e</sup> ou au 15<sup>e</sup> siècle : elle deviendra l'une des principales voies de communication allant vers Paris. Elle facilite également l'accès au prieuré Saint-Paul.



### 6.2.3. *Les transformations*

Les situations de transformation ou de réorientation correspondent aux modifications de toutes natures du réseau viaire (Fig. 6.50 à 6.56). Ainsi, le raccourcissement d'une rue ou sa réorientation sont classés comme des transformations du réseau viaire. Une rue peut être modifiée si le lieu desservi disparaît ou s'il subit une perte d'intérêt assez importante. Le rayonnement d'un édifice impacte le statut d'une rue. Le tracé de la rue peut être également modifié par la présence d'un élément topographique marquant fortement l'espace urbain (enceintes urbaines, enclos conventuels, système de franchissement d'un point d'eau). Le dernier cas de transformation se produit quand une opération d'urbanisme est réalisée avec la volonté d'irriguer de nouveaux quartiers (Lefèvre, 2010 : 187).

Les cas de réorientation sont moins nombreux que les situations de maintien ou de création. Les principales transformations apportées à la voirie consistent dans des raccourcissements de rue. Le cas le plus visible est celui de la rue du Gros-Horloge dont les fouilles ont attesté que la partie est, à proximité de la cathédrale, disparaît au 7<sup>e</sup> siècle. L'agrandissement de l'ensemble épiscopal a donc mené à la suppression d'une portion de la rue ouest-est existant depuis le Haut-Empire. Une autre modification a également lieu autour de la cathédrale durant la phase 3 (milieu du 11<sup>e</sup> siècle-milieu du 12<sup>e</sup> siècle). La rue Saint-Romain, se prolongeant auparavant jusqu'à la rue du Gros-Horloge, est raccourcie jusqu'à la rue des Quatre-Vents (rue Georges Lanfry actuelle) créée durant la même phase. La motivation de cette transformation n'est pas connue mais elle a entraîné la mise en place d'un îlot le long de la rue des Quatre-Vents. L'agrandissement de l'abbaye Saint-Ouen au 11<sup>e</sup> siècle ou au 12<sup>e</sup> siècle a conduit au raccourcissement d'une voie nord-sud passant jusqu'alors devant l'église abbatiale. Certaines rues sont parfois écourtées non pas à cause de la construction d'un édifice ou de murs mais par la création d'une place. La rue Cauchoise est raccourcie au 12<sup>e</sup> siècle par la délimitation de la place du Vieux Marché. La rue de la Vicomté est également écourtée durant la même phase mais il est difficile de savoir si la place de la Pucelle a joué un rôle dans cette modification. Au contraire, la rue du Change est allongée au 8<sup>e</sup> ou au 9<sup>e</sup> siècle jusqu'à la muraille est du *castrum*, probablement dans le but d'établir une plus grande régularité et une plus forte symétrie à l'intérieur de l'enceinte romaine.

La mise en place des enceintes successives, ainsi que celles d'établissements religieux et de lotissements planifiés, a eu un impact important sur la trame viaire. De ce fait, la création du

*castrum* au 3<sup>e</sup> siècle a probablement conduit à la réorientation de la rue Grand-Pont et des Carmes ainsi que de la voie décumane passant sous la place des Carmes (*decumanus* 5) durant le haut Moyen Âge. La disparition de l'enceinte ducale, si celle-ci englobait le bourg formé durant le haut Moyen Âge, a probablement conduit à l'allongement de certaines rues telles la rue de la Porte-aux-Rats ou la rue des Champs-Maillets. La mise en place d'un système défensif, que ce soit au 13<sup>e</sup> siècle ou à la fin du Moyen Âge, amène à la division d'une rue en deux tronçons : l'un à l'extérieur, l'autre à l'intérieur. Le percement de portes empêche cette division mais ce n'est pas toujours le cas. L'exemple le plus probant apparaît avec la dernière enceinte rouennaise. Plusieurs rues nord-sud dont la rue du Grand-Maulévrier et la rue des Capucins sont coupées par la muraille septentrionale. La rue des Champs, elle, reste continue jusqu'à la fermeture de la porte des Champs en 1453.

Les modifications de la voirie rouennaise ne sont donc pas nombreuses. Réorientations et transformations sont liées en premier lieu à la mise en place du système défensif et en deuxième lieu à l'évolution des enclos religieux, principalement celui de la cathédrale et celui de l'abbaye Saint-Ouen. La modification la moins apparente porte sur la réorientation par rapport à un projet d'urbanisme dont le seul exemple apparaît dans la phase 2b : cette opération concerne la constitution d'une trame régulière à l'intérieur du *castrum*.

#### **6.2.4. Les suppressions**

Les éléments menant à la suppression d'une rue sont semblables à ceux menant à la transformation des voies (Fig. 6.57 à 6.63). La perte d'intérêt d'un secteur ou l'apparition d'un élément contraignant conduit à la disparition d'une voie, que l'acte soit planifié ou spontané. La suppression d'une voie peut également être causée dans un premier temps par une catastrophe naturelle : la rue et les quartiers sont parfois détruits et non relevés. Ces suppressions sont, à l'image des transformations, peu nombreuses.

Plusieurs voies antiques sont supprimées durant les premières phases étudiées (phases 1, 2a et 2b). Les voies extérieures au *castrum*, abandonnées au 3<sup>e</sup> siècle, ne sont pas reconstruites. Cette volonté tient peut-être au fait que la population se rétracte à l'intérieur du *castrum* et, par conséquent, qu'il n'est pas nécessaire de rebâtir les secteurs *extra muros*. D'autres rues de l'époque gallo-romaine disparaissent soit parce qu'elles ne desservent plus des secteurs dynamiques, soit

parce qu'elles ne correspondent pas aux nouvelles restructurations urbaines. Dans ce dernier cas, elles sont remplacées par d'autres rues construites à proximité mais conformes aux restes de la trame viaire. À la fin du 7<sup>e</sup> siècle, la voie assurant la desserte des secteurs méridionaux est remplacée par deux autres voies, l'une menant au sud, l'autre au sud-est. L'ancienne rue, située entre ces deux axes, devenait inutile, les nouvelles voies améliorant l'irrigation viaire de la rive gauche. D'autres rues sont supprimées à l'intérieur du *castrum* à la fin du haut Moyen Âge (Fig. 6.59). La voie nord-sud est probablement supprimée à la suite de la mise en place des rues est-ouest à partir de l'axe des rues Grant-Pont et des Carmes. Cette voie n'était plus utile à la desserte de la zone enclose et apportait plus d'inconvénients que d'avantages. Elle est donc supprimée puis lotie durant les siècles suivants. La voie au sud de la cathédrale est probablement supprimée au profit de la rue du Change créée quelques mètres au nord. Trois rues sont supprimées au 11<sup>e</sup> siècle à cause de la création d'un nouveau réseau viaire plus régulier (Fig. 6.60).

Plusieurs rues romaines, trois pour être exact, sont supprimées durant la phase 2a et la phase 2b pour la création et l'agrandissement du monastère Saint-Ouen. L'abbaye n'est pas la seule à avoir eu un rôle dans la suppression des rues. La construction du palais ducal au 11<sup>e</sup> siècle dans l'angle sud-est du *castrum* a entraîné la suppression d'une rue est-ouest. De même, la création du palais d'Henri V au 15<sup>e</sup> siècle conduit à la disparition d'une rue nord-sud sur laquelle sont creusés les fossés du château. Une dernière rue, la petite rue Dourdonne, est supprimée en 1499 pour la construction du Palais de Justice.

Enfin, plusieurs rues ont été effacées à la suite de l'édification d'une enceinte urbaine. Le *decumanus* 6 et le *cardo* 4 sont probablement supprimés à la fin du 3<sup>e</sup> siècle lorsque les remparts ouest et nord du *castrum* sont érigés. Tout du moins, une partie de ces voies est supprimée comme l'indiquent les fouilles archéologiques rue des Arsins, place du Général de Gaulle et allée Eugène Delacroix. Durant la phase 4, une rue parallèle au mur ouest de l'enceinte romaine est supprimée en même temps que la désaffectation de l'enceinte. Cette rue servait probablement à longer le mur nord et, de ce fait, la destruction de la muraille la rendit inutile. Un autre cas apparaît lors de la création de la dernière enceinte rouennaise : la disparition de la porte des Champs en 1453 a certainement conduit à la disparition du tronçon extérieur de la rue du même nom.

Le dernier cas de suppression connu pour la ville de Rouen consiste dans le démantèlement du Vieux-Pont au 11<sup>e</sup> siècle. Cette suppression est causée par la nature même du pont. La création d'un pont de pierre vers 1060 rend inutile la conservation d'un autre pont ceci d'autant plus qu'un

pont de bois est bien plus vulnérable aux intempéries qu'un pont en pierre. Le maintien du pont de bois entraînerait un coût d'entretien que les pouvoirs de la ville ne souhaitaient probablement pas assumer en raison de son inutilité depuis la construction du pont de pierre.

L'analyse par situation met en avant les dynamiques du réseau urbain. Ainsi, nous avons vu que certaines zones tel le secteur à l'intérieur de l'enceinte romaine se stabilise assez rapidement puisque peu de créations y sont opérées après le 10<sup>e</sup> siècle. Les créations hors de l'enceinte résultent d'une volonté d'irriguer les nouveaux quartiers apparaissant dès le 11<sup>e</sup> siècle à l'ouest et à partir du 12<sup>e</sup> siècle au nord et à l'est de la ville. Ces zones urbanisées à l'extérieur de l'enceinte se stabilisent rapidement. Ce processus de fixation semble favorisé par la mise en place successive des enceintes médiévales. En outre, la présence d'autres éléments topographiques spatialement prégnants a induit des modifications ponctuelles du réseau urbain. Il apparaît néanmoins qu'aucune modification d'envergure, que ce soit des créations, des transformations ou des suppressions, n'a eu lieu aux 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> siècles. Toutefois, la stabilité du réseau n'est qu'apparente : les rues subissent toujours des modifications structurelles non visibles à l'échelle de la ville.

### **6.3. Appréhender la voirie grâce aux données archéologiques**

L'évolution du réseau viaire entre le 10<sup>e</sup> et le 15<sup>e</sup> siècle est à présent connue. La connaissance de ce réseau passe par la perception des divers états du réseau mais également par la connaissance des diverses situations à travers le temps. Néanmoins, les changements de la voirie ne tiennent pas uniquement aux créations, aux transformations ou aux suppressions de rues mais ils peuvent être structurels. La rue n'est pas un élément stable du réseau, elle peut changer d'orientation, une portion peut être supprimée mais surtout sa physionomie peut changer. Elle est souvent rehaussée afin d'éviter un trop grand dénivelé mais elle peut également être élargie, changer de statut ou être délimitée par des entités topographiques tangibles. Nous proposons d'observer ces modifications

structurelles à travers la documentation archéologique relative à la période comprise entre le 10<sup>e</sup> et le 15<sup>e</sup> siècle.

Les données archéologiques renseignant de manière significative la voirie médiévale, notamment pour la phase étudiée, sont peu nombreuses. Cependant, certaines fouilles apportent des informations sur les changements structurels de certaines rues du 10<sup>e</sup> au 15<sup>e</sup> siècle (Fig. 6.64).

Les investigations archéologiques réalisées dans l'espace urbain rouennais durant ces dernières décennies ont mis en avant l'accumulation de niveaux stratigraphiques à l'emplacement d'une seule voie.

L'un des principaux résultats de la fouille de l'Îlot B par Marie-Clotilde Lequoy en 1975 est la superposition de plusieurs chaussées au-dessus de l'ancien fossé de l'abbaye Saint-Ouen (Lequoy, 1975) (Fig. 6.65). Une première voie est construite peu après le comblement du fossé et est pavée de petites pierres. Elle s'affaisse rapidement et n'est pas utilisée longtemps puisqu'au 13<sup>e</sup> siècle, elle est consolidée par la création d'une nouvelle chaussée. Un troisième état est mis en place au cours du bas Moyen Âge et perdura jusqu'au 16<sup>e</sup> siècle.

Les découvertes lors des fouilles du métro, notamment au Palais de Justice, exposent un schéma plus complexe (Gallien, 1996a) (Fig. 6.66). La rue Saint-Antoine apparaît, d'après le matériel en céramique, au début du 13<sup>e</sup> siècle (Fig. 6.67). Le pendage est-ouest de la rue est alors de 5 %. Plusieurs opérations sont exécutées au Moyen Âge afin d'adoucir ce pendage. De ce fait, peu de temps après sa création, un sol de craie est mis en place dans sa moitié occidentale, rehaussant ainsi cette partie de 0,10 m : le pendage de la rue est toujours présent mais il est adouci dans sa partie orientale. C'est également au 13<sup>e</sup> siècle qu'un sol de craie est posé sur un radier de pierres recouvrant l'ensemble de la rue et qu'un sol de mortier jaune est installé dans la partie occidentale. Ce n'est qu'au 14<sup>e</sup> siècle qu'une nouvelle tentative d'adoucisement de la pente est réalisée par la création d'un nouveau sol de craie, destiné à corriger la pente de la rue avec une altitude de 14,35 m NGF signifiant que la pente est adoucie à environ 3,6 %. La rue Saint-Antoine est ensuite rehaussée à deux reprises : la pente est adoucie à 3,3 % la première fois et à 1,1 % la seconde. L'étude de cette voie met en évidence qu'une chaussée subit des changements importants sur une durée parfois longue. Deux siècles ont été nécessaires pour exhausser la rue Saint-Antoine et donc en diminuer la pente.

Bien plus que des rehaussements de voies, les fouilles archéologiques soulignent les changements de statut des rues souvent visibles par une modification des matériaux de construction. Les investigations menées sur la place du Général de Gaulle permettent d'appréhender cette question (Maret, 1996). La rue des Murs-Saint-Ouen est observée de son origine jusqu'à aujourd'hui (Fig. 6.68 et 6.69). À l'ouest du mur d'enceinte de l'abbaye Saint-Ouen, un remblai d'argile brun foncé est étalé sur 5 m de large et fait office de sol de terre battue. Il est entouré à l'ouest par une zone d'habitat et à l'est par un secteur *non aedificandi*. Ce remblai constitue le premier état de la rue des Murs Saint-Ouen. Cette bande de terrain faisait donc office au 12<sup>e</sup> siècle de chemin, qui subit ensuite, principalement au 13<sup>e</sup> siècle, de nombreuses recharges (Fig. 6.70). Il est couvert, sur cinq mètres de large, de gros silex damés faisant office de chaussée. Il est pourvu d'un bas-côté en terre battue dans la seconde moitié du 13<sup>e</sup> siècle (Fig. 6.71). La chaussée est rechargée une nouvelle fois avec du gros silex sur 3,70 m de large alors que le bas-côté à usage de trottoir est recouvert de petits silex. Ces découvertes mettent en évidence la transformation du chemin en terre battue en une rue assez large constituée d'une chaussée et d'un trottoir. Cette rue est négligée quelque temps, vers le milieu du 13<sup>e</sup> siècle, mais est rechargée dans la seconde moitié du siècle (Fig. 6.72). À la fin du 13<sup>e</sup> siècle, la rue est rechargée sur 5,70 m de large : elle semble donc avoir été élargie depuis la phase précédente. Cette rue est probablement entretenue durant tout le 13<sup>e</sup> siècle par les moines de l'abbaye (Fig. 6.73). Le relâchement opéré au milieu du 13<sup>e</sup> siècle peut être la conséquence de l'incendie de 1248 : les moines doivent quitter l'abbaye et sont ensuite davantage préoccupés par la reconstruction de leurs bâtiments conventuels que par l'entretien de cette chaussée. Il apparaît néanmoins que la rue fait à nouveau l'objet d'un relâchement dans la première moitié du 14<sup>e</sup> siècle, où elle ne reçoit plus de recharge mais est matérialisée par une épaisse couche d'occupation verte, mêlée de silex, de cailloux, de calcaire et de fragments de tuile. La mention des résultats de cette fouille est essentielle puisqu'elle révèle l'importance des changements structurels des rues pour la compréhension de leur statut et de leur usage. Ainsi, la rue des Murs-Saint-Ouen n'est citée dans les textes que vers le milieu du 13<sup>e</sup> siècle. Or si le statut de rue lui est effectivement donné au cours de cette phase, elle est utilisée comme axe de circulation depuis le milieu du 12<sup>e</sup> siècle. Cette indication contribue à réévaluer la datation d'une voie qu'on pensait acquise. Cette information n'apporte pas de changement important à la trame viaire médiévale mais fournit plus de précision sur sa datation. Il est à regretter que des données comme celles-ci ne soient pas plus nombreuses.

La fouille de la place de la Pucelle met également en exergue l'évolution de plusieurs voies. Une voie du haut Moyen Âge, probablement issue d'une voie du Bas-Empire, est découverte (Fig. 6.74). Elle est utilisée de manière sporadique pour des chantiers de récupération de matériaux. Néanmoins, malgré une courte interruption à la fin du 8<sup>e</sup> siècle, la nature de ses couches d'occupation indique qu'elle conserve sa fonction de circulation durant tout le haut Moyen Âge. Ces niveaux de circulation réapparaissent au 9<sup>e</sup> siècle. La voie est alors matérialisée sous forme d'une couche en silex damés portant les traces des charrois sous forme d'ornières (Langlois, 1997 : 97). L'orientation des deux ornières laisse penser soit à une voie très large, soit à un carrefour ou une place. Cette voie, orientée est-ouest, est probablement mal entretenue au 10<sup>e</sup> siècle puisqu'elle est recouverte d'un compost dans lequel le passage s'effectuait dans des conditions médiocres. Au 11<sup>e</sup> siècle la rue est recouverte d'un sol en silex damés et est élargie. Jean-Yves Langlois observe que cette voie, composée d'une chaussée d'axe est-ouest, " repos[e] sur un lit de branches destiné à asseoir le niveau de circulation et à l'isoler de la couche de compost sous-jacente " (Langlois, 1997 : 99). En outre, la fouille a mis en évidence un système d'évacuation des eaux ainsi que la présence de limites nettement matérialisées. La voie est effectivement bordée au nord par des poutres récupérées retenues par des piquets plantés de part et d'autre. Cette bordure dépassait probablement du sol. La chaussée se déverse sur son côté sud, dans le sens de la pente. La mise en place d'un tel dispositif répond sans doute aux problèmes d'envahissement de la chaussée par le compost : il facilitait dans ce cas l'évacuation des eaux. L'autre fait remarquable se situe dans la mise en relation avec un sol en silex damé. L'hypothèse la plus plausible est que ce sol de silex est construit dans le but de faciliter le passage des piétons. Ainsi, cette découverte ouvre des perspectives de recherche : des rues étaient-elles uniquement réservées à un usage piéton alors qu'elles étaient assez larges pour laisser passer des charrois ? Une nouvelle fois, seules les investigations archéologiques ont le pouvoir de donner une réponse puisque peu de textes renseignent sur l'utilisation des voies durant cette phase. Le dispositif piétonnier ainsi que la voie sont remblayés, probablement à la fin du 11<sup>e</sup> siècle, par une couche de compost pour le premier, par une couche de sable et de compost pour la seconde. La rue Herbière, mise au jour lors de la même fouille, ne semble pas être modifiée durant le Moyen Âge (Fig. 6.75). En revanche, sa datation aux 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> siècles a contribué, comme on l'a vu dans la partie précédente, à réévaluer toute une opération d'urbanisme auparavant attribuée aux 5<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> siècles (cf. 6.1.2.).

La réflexion sur les changements structurels peut être enrichie par un dernier exemple s'appuyant sur la fouille de la rue Victor Hugo (Gallien, 1996b) (Fig. 6.76-6.83). Un chemin, orienté nord-sud, apparaît dans l'emprise du site. Son premier état, daté du 12<sup>e</sup> siècle, consiste dans une couche de mortier jaune. Le niveau supérieur de cette voie est rehaussé au début du 13<sup>e</sup> siècle par un sol constitué d'un remblai de terre noire comprenant des éléments de construction. Peu de temps après, cette voie est décalée d'environ 20 cm vers l'est et est agrandie afin d'atteindre les 2 m de large. Cette rue est rehaussée à trois reprises au 13<sup>e</sup> siècle. Un chemin orienté perpendiculairement à la voie apparaît également pendant cette phase. Sans entrer dans les détails puisque le procédé est à présent bien connu, la voie ainsi que le chemin attenants sont rehaussés à plusieurs reprises jusqu'à la fin du Moyen Âge (Gallien, 1996b : 22-33). Cette voie, une fois stabilisée, est large d'environ 2,40 m. Elle fait partie du réseau des petites rues rouennaises fréquemment entretenues et rehaussées.

L'étude de la voirie à travers les données archéologiques apporte des éléments que ni les textes ni les plans ne peuvent nous révéler. Nous avons affirmé dans les exemples précédents que les rehaussements de rues étaient fréquents au Moyen Âge. Les rues, si elles paraissent stables sur le plan, sont en réalité sans cesse modifiées. Les fouilles ont également mis en évidence l'élargissement de certaines rues (Fig. 6.84). La voie est-ouest découverte place de la Pucelle est élargie au 11<sup>e</sup> siècle : sa largeur passe de 1,20 m à 2,50 m (Langlois, 1997 : 99). La rue des Ravisés, quant à elle, est élargie de près d'un mètre en quelques siècles : large de 1,40 m au 11<sup>e</sup> siècle, elle mesure 2,40 m au 14<sup>e</sup> siècle (Gallien, 1996b) (Fig. 6.78-6.83). La rue Bourg l'Abbé est probablement agrandie et réorientée au 20<sup>e</sup> siècle (Lotti, 1993 : 77). Les textes apportent quelques renseignements sur ces élargissements. La plupart de ces modifications repérées dans les textes sont consignées dans le *Dictionnaire indicateur* de Pierre et Nicétas Périaux : la rue Beauvoisine est élargie en 1489 (Périaux, 1870 : 36), la rue Caquerel au début du 16<sup>e</sup> siècle (Périaux, 1870 : 87), la rue Martainville en 1471 (Périaux, 1870 : 369) (Fig. 6.85). Il semble cependant que la plupart des élargissements se soient produits à partir du 16<sup>e</sup> siècle mais cela résulte peut-être du silence des sources textuelles et du peu de sources archéologiques relatives à ce sujet. Ces données



indiquent également que les grandes rues faisaient entre six et huit mètres de large alors que les rues secondaires mesuraient environ trois mètres de large<sup>323</sup>.

En outre, bien que ce point puisse paraître négligeable, les fouilles ont révélé la matérialisation des limites de voie. Place de la Pucelle, un système de poutres semblait limiter la voie est-ouest au nord (Langlois, 1997 : 99). La rue des Ravisés était, quant à elle, limitée par des arbres ou arbustes sur son côté nord-ouest (Gallien, 1996b : 16-17). Cette rue est la seule dont les fouilles archéologiques ont mis en évidence un décalage : elle est effectivement décalée de 20 cm par rapport à sa position initiale au 13<sup>e</sup> siècle. Ce décalage n'est pas assez important pour le signaler dans le réseau viaire comme une réorientation mais cela prouve encore une fois que la stabilité d'une rue ne peut pas être analysée uniquement par les plans ou les textes.

Un dernier élément à prendre en compte est le pavement des rues. Ce dernier point est davantage renseigné par les sources textuelles que par les sources archéologiques. La rue nord-sud sur la place de la Pucelle et dans la rue Herbière sont recouvertes d'une couche de silex damés indiquant la volonté de stabiliser le réseau viaire pour le passage des charrues (Langlois, 1997). Cependant, les

---

<sup>323</sup> Philippe de Beaumanoir dans ses *Coutumes de Beauvaisis* écrit à propos des largeurs de voies : " Il apert que quant on tailla les quemins on les devisa en cinq manieres, et en çascune maniere se larguece. Le premiere de quatre piés, le quele on apele sentier ; et tel sentier si furent fet por soi adrecier de grant quemins à autre, ou de vile à autre ; ne en tix sentiers ne doit aler nule carete, en nul tans qu'ele puist fere damace as biens de terre ne es cozes qui sunt edefiées pres. Le seconde maniere de voie qui fust fete, si fu de huit piés de largue, et l'apel'on cariere ; et en tele voie pot aler quarete l'une après l'autre, mais bestes n'i poent aler fors en cordele ; ne deus carettes l'une delès l'autre, se ce n'est ainsi" qu'eles s'entrent content. La tierce maniere de voie qui fu fete, si est de seize piés de largue ; et en ceste poent aler deus ca retes l'une delès l'autre et sentier de çascune part. Et si y pot on bestes mener atache, sans arester, de vile à autre, ou de marcié à autre, en tele maniere qu'il n'i soient arestant por pestre, en tans ne en saison qu'eles facent damace as biens d'enlor. Et ceste maniere de voie fu taillié por aler de castel en autre et de vile cam pestre à autre. La quarte maniere de voie qui fu fete, si fu de trente deus piés de largue, et en cele poent aler carettes, et bestes y poent paistre et arester et re pozer sans meffet, et totes marqueandises corre, car eles vont par les cités et par les castiaux là u lis travers sont deu. Mais ce ne poent il pas fere, par les voies qui sont dites dessus, en esquivant les droitures du travers ; et souvent avient il qu'il en rechoivent grans damaces quant il le font. Neporquant, il poent aler par totes voies communes, là u quarettes poent aler, mais qu'il n'emportent le droit d'autrui. La quinte maniere de quemins qui furent fet, ce furent li cemin que Julien Cesar fit fere ; et cil quemins furent fet à droite lingne, es liex ou ligne se pooit porter sans empeeque ment de tres grant montaignes, de rivieres ou de mares, et de soixante quatre piés de largue. Et le cause por quoi il furent fet si large doit estre entendue que toutes cozes terriennes et vivans, dont hons et feme doivent vivre, y puissent estre menées et portées, et çascuns aler et venir et soi porveoir de toz ses aisemens en le larguece du quemins, et aler par quemins et par chastiaux porcacier ses besongnes " (*Coutumes de Beauvaisis...* : 357-359). Philippe de Beaumanoir décompose les voies en plusieurs classes mais ceci à l'échelle du territoire français. Ainsi, à Rouen, seuls les trois premiers types de rues sont visibles : les grandes rues entre 6 et 8 m de large correspondent approximativement au troisième type, les rues secondaires d'environ trois mètres de large coïncident avec le deuxième type, et les petites rues, de types sentiers ou passages, se rapportent au premier type. Le quatrième type, d'environ dix mètres de large, se rencontre dans la zone *extra-muros* alors que le dernier type recoupe les grandes voies de communication entre Rouen et les autres villes telle la grande route allant de Rouen à Paris (ou route de Paris par Eauplet) passant au-dessus du prieuré Saint-Paul ou la route de Rouen à Darnétal plus au nord.

principales mentions du pavement des rues apparaissent dans les sources textuelles. Les premières rues sont pavées au 14<sup>e</sup> siècle mais la pratique tend à se développer au 15<sup>e</sup> siècle. Le pavage concerne essentiellement les grands axes de la ville et les voies les plus empruntées : elles sont d'ailleurs les premières à être pavées. Au 15<sup>e</sup> siècle, le pavage concerne autant les rues primaires que les rues secondaires. Si l'on ne connaît pas pour le Moyen Âge d'acte ordonnant le pavage des rues, il en existe pour le 16<sup>e</sup> siècle. Ainsi, il semblerait qu'en 1507 la ville ordonne le pavage de certaines rues ou places de Rouen (Périaux, 1870 : XXI)<sup>324</sup>.

L'étude des changements structurels des rues que ce soit les rehaussements, les élargissements, les rétrécissements, les décalages ou le pavage, est importante à plus d'un titre. Elle démontre que les chaussées ne sont pas si stables. Elles subissent de nombreux changements tendant à améliorer la circulation au sein de la ville : les rehaussements afin d'éviter les forts pentages, la consolidation par de nouvelles couches, les élargissements de rue sont des modifications essentielles pour faciliter le passage des charrues dans la ville et dans une moindre mesure la circulation des piétons. Ces améliorations ont probablement diminué le temps de trajet des citadins dans leur vie quotidienne. Ces changements sont généralement perceptibles uniquement grâce aux fouilles archéologiques. Ces dernières, outre le fait de préciser la datation d'une rue qui, on l'a vu pour la rue des Murs-Saint-Ouen, est essentielle, révèlent des chemins méconnus des autres sources historiques (Fig. 6.69-6.73). Les investigations dans la rue Victor Hugo et dans la rue Martainville ont mis en évidence l'apparition de chemins permettant une meilleure irrigation de la trame viaire. L'analyse des changements structurels des rues rouennaises est donc fondamentale au sens où elle permet de

---

<sup>324</sup> La situation est différente à Paris. Dès la fin du 12<sup>e</sup> siècle, et plus probablement au début du 13<sup>e</sup> siècle, Philippe Auguste ordonne de faire paver les rues de Paris. Rigord, moine de l'abbaye de Saint-Denis, dans son *Histoire de Philippe Auguste*, relate le moment, en 1186, où cette décision fut prise : " Quelques jours après, le roi Philippe, toujours auguste, dans un court séjour qu'il fit à Paris, se promenait dans sa cour royale, songeant aux affaires de l'État, dont il était sans cesse occupé. Il se mit par hasard à une fenêtre de son palais, d'où il se plaisait souvent à regarder par passe-temps le fleuve de la Seine ; tout-à-coup des voitures traînées par des chevaux, au milieu de la ville, firent sortir, des boues qu'elles avaient soulevées sur leur passage, une odeur fétide, vraiment insupportable. Le roi, qui se promenait dans sa cour, ne put la soutenir lui-même, et dès lors il médita une entreprise dont l'exécution devait être difficile autant qu'elle était nécessaire, et dont les difficultés et les frais avaient toujours effrayé ses prédécesseurs. Ayant donc convoqué les bourgeois et le prévôt de la ville, il ordonna, en vertu de son autorité royale, que tous les quartiers et les rues de Paris fussent pavés de pierres dures et solides, car le roi très-chrétien aspirait à faire perdre à Paris son ancien nom. Cette ville avait été d'abord nommée Lutèce ou boueuse, à cause des boues pestilentielles dont elle était remplie ; mais les habitants, choqués de ce nom, qui leur rappelait toujours une boue fétide, préférèrent l'appeler Paris, du nom de Paris Alexandre, fils de Priam, roi de Troie, car nous lisons dans les Gestes des Francs, que le premier roi des Francs qui exerça sur eux la puissance royale, fut Pharamond fils de Marcomir, dont le 3<sup>e</sup> père était Priam, roi d'Austrie " (*Vie de Philippe Auguste...* : 47-48).

préciser certains points de datation et d'évaluer l'effort mis en œuvre afin de faciliter la circulation en ville. Cela étant dit, le peu de données rend difficile cette évaluation, la seule constatation étant que la plupart des rues bénéficiant de ces améliorations étaient soit des axes majeurs de la ville soit des rues secondaires. Les petites rues ou sentiers ne semblent pas avoir bénéficié de ces soins.

## **Conclusion du chapitre 6**

La trame viaire apparaît, avec l'habitat, comme les premières composantes de l'espace urbain. Les transformations de ce réseau sont essentiellement liées au développement de l'habitat puisque l'un des buts premiers de ce réseau est de desservir les nouveaux quartiers, mais également de relier la ville à d'autres agglomérations. Ainsi, la trame viaire se développe à la fin du haut Moyen Âge à l'ouest de la ville avant d'atteindre les quartiers nord et est du 12<sup>e</sup> au 15<sup>e</sup> siècle. Néanmoins, si le réseau viaire se développe au gré de ces éléments, il est également modifié à plusieurs reprises par la mise en place d'éléments structurants prégnants tels les enceintes (cf. chapitre 7), les palais ducaux et royaux (cf. chapitre 8) ou encore les vastes monastères ou couvents (cf. parties 3 et 4). Ainsi, il est possible de déterminer quatre modifications principales du réseau viaire : les maintiens, les créations, les transformations et les suppressions. La majorité des rues est au Moyen Âge soit maintenue soit transformée. Le phénomène de créations de rues apparaît lors de chaque développement de l'habitat ou lors de la construction d'enceintes ou d'édifices imposants : quelques voies de contournement sont parfois créées durant ces épisodes. Les suppressions sont moins nombreuses au sens où il est très rare qu'une rue soit simplement supprimée, mais il est plus avantageux de la modifier. Cette modification n'apparaît pas uniquement dans le tracé mais elle peut être interne à la rue. Autrement dit, lorsque la rue est maintenue, elle est souvent rechargée, réaménagée, pavée pour subsister dans le temps. L'analyse de la trame viaire illustre à quel point l'interaction entre les différentes composantes de l'espace urbain est forte : habitat civil, rues, enceintes, châteaux et établissements réguliers sont interdépendants, les modifications de l'un pouvant entraîner les modifications de l'autre.

Il reste nécessaire de remarquer que les places de la ville ont été laissées de côté dans ce chapitre. Or ceci n'est pas le fruit d'un désintérêt face aux places urbaines ou encore d'une affirmation que ces places n'ont pas structuré la ville. Elles ont structuré la ville à bien des égards, mais leur étude

approfondie nous aurait éloignés de notre sujet principal qui est le rôle des communautés religieuses dans l'espace urbain. Néanmoins, nous pouvons donner quelques pistes sur le rôle de ces places dans la structuration de la ville de Rouen. La notion de place publique ou place urbaine est vaste. Cette occurrence peut faire référence aux espaces de marché souvent mal définis de la ville médiévale ou parfois à des rues plus larges que les autres (Jean-Marie, 2007). La place publique est un " espace de centralité qui rassemble l'éclectique panel de la vie urbaine " (Jean-Courret, 2009 : 93). Ces espaces publics sont peu perceptibles avant le 13<sup>e</sup> siècle : les termes de *platea* et d'*atrium*, s'ils peuvent faire référence à des espaces de sociabilité, sont également des espaces ayant d'autres usages. L'aître n'est pas une place publique à proprement parler. De même, le terme de *platea* peut renvoyer dans les textes médiévaux à une simple pièce de terre. La place publique, précisément délimitée, s'affirme en tant que marché spécifique, dans les derniers siècles du Moyen Âge. La conception de l'espace urbain en Normandie connaît une transformation importante au Moyen Âge. À la " rue-place " des 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> siècles succède, au 13<sup>e</sup> siècle, la place quadrangulaire de marché qui témoigne du contrôle accru de l'autorité. Ce n'est qu'au 13<sup>e</sup> siècle qu'apparaît un espace public dégagé pour mettre en valeur les édifices, une place ornementée en quelque sorte, au détriment de sa vocation commerciale primitive (Gauthiez, 2007). On voit émerger au Moyen Âge trois types de places principales, bien différenciées et rayonnantes sur l'ensemble de la ville : la place civique de l'hôtel de ville, la place religieuse de la cathédrale et la place du marché. D'autres places et placettes abritent de façon plus locale des fonctions religieuses ou commerciales au sein des quartiers. Onze places sont représentées sur le plan de Gomboust de 1655 tandis que seulement dix sont représentées sur le plan de Belleforest (Fig. 2.42 et 2.39). Parmi ces places, on compte au moins deux places religieuses, l'une devant la cathédrale, sans doute l'une des premières places formées à Rouen, et l'autre devant Saint-Ouen, certainement constitué après le 10<sup>e</sup> siècle. La place de la Calende s'ouvrant au sud de la cathédrale peut, elle aussi, faire partie de ce type de place. Une place de la calendée existait également au nord du couvent des Dominicains mais ces deux objets ne semblent pas fonctionner ensemble. Les places de marches sont néanmoins plus courantes<sup>325</sup>. La place du Vieux-Marché sur le tracé de la rue Cauchoise est

---

<sup>325</sup> Il existe trois types principaux de marchés à Rouen au Moyen Âge : les marchés aux bestiaux, les marchés de produits spécialisés et les marchés de produits comestibles. Tous ces marchés ont disparu sans laisser de traces patronymiques. L'ancienne place aux Veaux, à côté de la place du Vieux-Marché, où l'on vendait autrefois des veaux et des moutons, s'appelle maintenant la place de la Pucelle d'Orléans. Seule une foire aux poulains a lieu une fois par an, en bordure du centre-ville, la veille de l'ouverture de la foire Saint-Romain : il s'agit donc d'une tradition de

probablement formée dès les 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> siècles. La place du marché aux veaux est constituée dès le début du 14<sup>e</sup> siècle au sud de la place du Vieux-Marché. La place de la Rougemare, au nord-ouest de l'abbaye Saint-Ouen, abritait à la fin du Moyen Âge le marché aux chevaux. La place du Marché-Neuf est créée à la fin du 15<sup>e</sup> siècle à l'ouest du palais de justice (A.D.S.M. 3 E 1 ANC 64). Cette dernière place conduit à la suppression de la rue Dourdonne (A.D.S.M. 3 E 1 ANC 159). La disposition des rues est importante pour l'harmonie de la place. La place du Moyen Âge est un espace visuellement renfermé par les constructions environnantes. Les rues évitent toute traversée de la place et arrivent souvent de biais sur les angles de la place.

---

caractère épisodique. En revanche, quelques-uns des anciens marchés de produits spécialisés, en raison de leur importance, ont laissé des traces à Rouen : tel est le cas du marché de la Vieille-Tour. Créé en 1262, il comprenait plusieurs halles d'une taille assez considérable : dénommées halles aux grains, halles aux merciers et halles aux toiles, elles avaient respectivement 306, 272 et 200 pieds de long. On y vendait selon les jours, des grains, des draperies, de la toile, de la laine et du coton (Lindenfeld, 1983 : 18-19).



## Chapitre 7.

### La difficile question des enceintes urbaines de Rouen : une nécessité pour l'étude de la ville

La position et la datation des enceintes rouennaises de l'Antiquité au 15<sup>e</sup> siècle est une question encore épineuse de nos jours. Il reste difficile de déterminer la succession, la chronologie et même le nombre de murs ceignant l'une des plus grandes villes de Normandie au Moyen Âge. Or nous savons le poids que revêt la muraille urbaine dans l'esprit des historiens et archéologues. Elle a souvent été définie comme un élément constitutif de la ville. Ainsi, Thierry Dutour affirme qu'" au Moyen Âge, la muraille est un élément de définition important " et ajoutant qu'" une ville est une agglomération entourée par une muraille " (Dutour, 2003 : 22)<sup>326</sup>. Si la mise en place d'une enceinte est si primordiale dans l'histoire d'une ville, c'est qu'elle fait partie, par convention, des moments forts et des thèmes récurrents dans la topographie historique (Galinié, 2000a : 24). Ainsi, les murailles de la ville sont représentées dès le Moyen Âge : elles semblent être un marqueur voire le marqueur urbain par excellence. Or toutes les villes ne se sont pas dotées de murailles (Cassard, 2011 : 425).

Quoi qu'il en soit, l'enceinte est le moyen le plus anciennement connu, mais aussi le plus utilisé, afin de protéger une occupation de type urbain. La majorité des enceintes ont été édifiées plutôt dans la première moitié du 4<sup>e</sup> siècle et revêtent une forte valeur symbolique. Or dans quelques cas, les habitants procèdent à la mise en place d'un système défensif lors de périodes troublées notamment au moment des incursions de la fin du 3<sup>e</sup> siècle. Ces incursions barbares eurent lieu entre 253 et 277 dans la partie nord de la Gaule. À Rouen, plusieurs traces d'incendie ont été décelées par des investigations archéologiques. Ces incendies se sont produits tout au long du 3<sup>e</sup> siècle : il semble donc difficile d'affirmer qu'ils soient tous liés à la reconquête de la Gaule par Probus dans la seconde moitié du 3<sup>e</sup> siècle. La construction de l'enceinte romaine date à Rouen du dernier quart du 3<sup>e</sup> siècle. Les désordres ont pu, dans ce cas, inciter les habitants à édifier des

---

<sup>326</sup> Cette conception de la ville est assez ancienne. Dans le *Dictionnaire de l'Académie française* de 1694, la ville est définie comme " un assemblage de plusieurs maisons disposées par rues et fermées d'une closture commune qui est ordinairement de murs et de fossez " (Barbier d'Aucour *et al.*, 1694 : 644).

remparts pour se protéger. Selon Jean Cassard, les villes ayant survécu "doivent leur maintien à la résidence en leurs murs d'un évêque, titulaire de l'église cathédrale, entouré du clergé desservant les autres églises citadines " (Cassard, 2011 : 420). Nul doute que Rouen faisait partie de ces villes. L'enceinte romaine de Rouen revêt probablement un fort caractère symbolique mais sa datation n'exclut pas un lien avec les incursions opérées dans la province.

L'édification de nouvelles murailles se poursuit au Moyen Âge, période durant laquelle les évêques ou les archevêques intervenaient dans la construction des remparts. La plupart des villes étendent leurs murailles afin d'englober les nouvelles zones urbanisées : Paris ou encore Londres sont dans ce cas<sup>327</sup>. La construction d'une enceinte autour de la ville se justifie en période de guerre, le but étant d'empêcher l'ennemi de rentrer dans la cité. Le rôle de l'enceinte urbaine change néanmoins significativement en période de paix. La fonction défensive de la muraille devient symbolique et pratique. Cependant, la clôture possède toujours quelques avantages. Elle permet, par exemple, le filtrage des entrées comme des sorties, et donc la taxation des produits arrivant en ville. La fonction essentielle des murailles, dès le 13<sup>e</sup> siècle, est l'unification d'un espace urbain face aux bourgs environnants et à la campagne. En revanche, sa fonction de défense reprend du service à partir du milieu du 14<sup>e</sup> siècle, époque à laquelle le royaume de France est confronté aux troubles de la guerre de Cent Ans (1337-1453). Dès lors, la finalité de la muraille est davantage la mise en sécurité des citadins et de leurs biens ainsi que des ruraux proches réfugiés en ville à la suite d'une menace planant sur le plat pays.

Le but n'étant pas ici de traiter de la symbolique des enceintes urbaines, je ne m'attarderai pas davantage sur le sujet. Revenons plus précisément au cas de Rouen. Les historiens rouennais se sont intéressés dès le 17<sup>e</sup> siècle aux remparts de la ville. Ils ont émis des hypothèses fondées sur la tradition orale ou sur des textes. Plus récemment, leurs hypothèses reposent sur les sources iconographiques et sur leur analyse morphologique. Or la multiplication des fouilles urbaines à Rouen a souvent mis en défaut ces hypothèses. Les découvertes archéologiques remettent continuellement cette question à l'ordre du jour. Ainsi, l'objectif est ici de traiter des hypothèses sur les enceintes urbaines et, de ce fait, d'explicitier quel est l'état de la question aujourd'hui. La logique aurait voulu que je traite des différentes enceintes séparément, mais les incertitudes

---

<sup>327</sup> La construction d'une muraille sur la rive droite de Paris date de 1190. Cette muraille édifée par Philippe Auguste est précédée d'un fossé de dix mètres de largeur et d'une profondeur presque similaire. Cependant, la rive gauche de la capitale est enclose uniquement à partir de 1212 (Cassard, 2011 : 425).



concernant leur nombre, leur datation et leur tracé font qu'il a paru plus judicieux de traiter des hypothèses de chercheurs dont les études ont fait autorité. En outre, l'autre objet de ce chapitre est de voir en quoi les connaissances sur l'emplacement des enceintes et sur leur datation sont nécessaires pour l'étude des communautés religieuses, mais également de démontrer que les sources relatives au domaine religieux peuvent être utiles à l'étude des remparts. En effet, les communautés religieuses, parfois installées près des murailles, ont pu profiter des bénéfices liés aux enceintes de la ville, mais ont aussi subi des désagréments à cause de la proximité de ces enceintes, notamment lorsqu'elles étaient encore en fonction.

### **7.1. Les hypothèses " historiques " sur les enceintes urbaines**

La localisation des enceintes a toujours été au centre des préoccupations des historiens. En effet, l'examen et la localisation des enceintes sont considérés comme " un point de passage obligé " pour l'étude de l'expansion urbaine ainsi que des structures et des statuts des agglomérations. Cette remarque de Jean Mesqui, énoncée lors du 121<sup>e</sup> congrès des Sociétés historiques et scientifiques portant sur les enceintes urbaines, existait déjà dans les consciences des érudits du 17<sup>e</sup> siècle (Mesqui, 1999). Ainsi, la question des divers accroissements de la ville est abordée par François Farin à travers la construction des enceintes. Il n'existe pas un seul ouvrage sur la ville de Rouen ne mentionnant le tracé des enceintes de Rouen antiques comme médiévales. Nous ne dérogeons d'ailleurs pas à la règle en rédigeant un chapitre sur les enceintes de Rouen. Nous n'étudierons pas précisément dans cette partie toutes les hypothèses posées sur les enceintes de Rouen, en particulier sur les enceintes médiévales. La localisation des enceintes par François Farin apparaît comme le point de départ à ce type de raisonnement puisqu'il est le premier à tenter de situer ces enceintes. La deuxième hypothèse abordée sera celle exposée par Raymond Quenedey dans son ouvrage sur les maisons de Rouen. Cet érudit émet effectivement des hypothèses sur le tracé des enceintes intermédiaires qu'il ne faut pas écarter. Enfin, nous reviendrons sur la localisation et la datation des enceintes médiévales par Bernard Gauthiez. Les hypothèses de ce chercheur, fondées sur une analyse morphologique et textuelle, ont apporté, malgré quelques critiques, des éléments intéressants sur cette question.

### ***7.1.1. Les premières hypothèses sur les enceintes urbaines***

Les remparts de la ville de Rouen ont toujours fait partie des recherches privilégiées par les historiens rouennais. Les érudits ont de tout temps porté un vif intérêt aux murs de la ville et il n'est pas un seul ouvrage sur la ville de Rouen n'évoquant, en quelques lignes, voire en quelques pages, les murailles urbaines : c'est dire l'importance que celles-ci revêtent aux yeux des historiens voyant dans ces hauts murs le symbole d'une ville au passé prestigieux. Bien sûr, relire toutes les histoires de Rouen et en extraire les éléments sur les murs de la ville serait contre-productif : le temps manque et la plupart de ces ouvrages apportent le même type d'informations. Ainsi, seules quelques hypothèses, les plus connues dans le monde scientifique, seront retenues.

#### **- Les premiers éléments sur les enceintes rouennaises : les écrits de François Farin**

François Farin consacre deux chapitres aux fortifications de la ville : le premier traite du "*premier plan de la ville de Rouen et [de] ses divers accroissemens*" et le second aborde la question des "*portes de Rouen, fosse, boulevard et fortifications*" (Farin, 1731a). Le chercheur soutient qu'il n'existe pas, au 2<sup>e</sup> siècle av. J.-C., de murailles. Ce fait paraît logique étant donné que la première formation urbaine apparaît sous Auguste. De même, il affirme qu'en -50 av. J.-C., la ville est fermée par des pieux et de grosses pièces de bois. Or à cette date, la ville n'existait pas. Il est donc impossible de prendre au sérieux ces premières constatations sur les enceintes de la ville.

Il place le premier accroissement de la ville au 4<sup>e</sup> siècle et détermine les premières limites du *castrum* : les murailles passent au nord près de la rue de l'Aumône puis elles tournent au niveau de la rue Massacre pour descendre par la rue Dordonne jusqu'à la porte aux Fèvres ; de cette porte, la muraille passe par la rue aux Ours, s'étend jusqu'au port Morand (actuelle place de la Calende) et remonte par la rue des Savetiers (Farin, 1731a : 7). Si la datation de cette première enceinte a souvent fait défaut, les limites de ce *castrum* ont fait autorité : les chercheurs ne nient pas totalement ce tracé bien qu'il soit ponctuellement remis au goût du jour.

Le deuxième accroissement mentionné par Farin aurait eu lieu sous Rollon. Pour justifier cet accroissement, il cite Rigord, chroniqueur de Philippe Auguste, qui décrit la muraille lors du siège

de la ville. L'érudit en déduit que la " ville étoit ceinte d'une double muraille, de trois fossez à fond de cuve " (Farin, 1731a : 8). Il ajoute que lorsqu'on augmenta la ville, on laissa les anciens fossés et les murailles<sup>328</sup>. Il ne s'attarde pas sur le tracé et pour cause, historiens et archéologues ne sont toujours pas fixés sur la datation et la localisation de l'enceinte ducale.

Il mentionne deux accroissements successifs au 13<sup>e</sup> siècle. Le premier aux environs de 1200 englobe les paroisses Saint-Ouen et Saint-Godard. Les murailles sont reculées vers l'est au niveau de la rue de l'Épée et de la porte du Pont-Honfroy. Les fossés de la ville se situeraient rue de la Chèvre<sup>329</sup>. Puis, un deuxième accroissement a lieu en 1240 où saint Louis aurait fait reculer les murailles jusqu'où " elles sont présentement ", c'est-à-dire jusqu'au boulevard des Belges actuel (Farin, 1731a : 9). François Farin mentionne un dernier accroissement au 14<sup>e</sup> siècle englobant les paroisses Saint-Nicaise, Saint-Vivien ainsi que le couvent des Célestins. L'érudit n'apporte toutefois aucune précision quant au tracé de cette enceinte...

Si les limites du *castrum* proposées par Farin sont généralement admises par la communauté scientifique, ses indications sur les enceintes médiévales sont plus discutables. Il se contente de donner des éléments ponctuels sur les murs et fossés de la ville. L'absence de précisions sur le tracé des enceintes médiévales, qu'il place successivement au 10<sup>e</sup> siècle, au 13<sup>e</sup> siècle et au 14<sup>e</sup> siècle, indique un élément important : la difficulté relative à la connaissance du tracé des enceintes médiévales ne date pas d'aujourd'hui mais apparaissait déjà au 18<sup>e</sup> siècle. Les données concernant ce sujet ne semblent pas suffisantes pour que François Farin avance des hypothèses. Il mentionne cinq accroissements de la ville : le premier au 4<sup>e</sup> siècle, le deuxième sous les ducs, le troisième et le quatrième au 13<sup>e</sup> siècle et un dernier au 14<sup>e</sup> siècle. Les propos de François Farin furent pris pour

---

<sup>328</sup> Ces propos ne semblent pas invraisemblables. En effet, il n'est pas rare, comme nous le verrons par la suite, de trouver la mention des murs de la ville lors de l'implantation des communautés religieuses. Or ces mentions ne font pas forcément référence aux murs contemporains de l'implantation mais peuvent renvoyer aux anciens murs comme dans le cas de donations de terres pour l'installation des Cordeliers dans la ville.

<sup>329</sup> Je cite : " L'an 1200 ou environ les fauxbourgs étant déjà grands et bien peuplez, on recula la porte Sainte-Apolline jusques devant l'Hôtellerie de l'Echiquier, un peu au-dessous du Carrefour du Coq ; pour lors cette porte changea de nom et fut appelée la Porte d'Aubevoye, à cause de la rue qui portoit ce nom. Les fossez nouveaux furent faits en la même place où est présentement la rue Pincedos ; ainsi les Eglises de S. Ouen et de S. Godard commencèrent à être dans l'enceinte des murailles, qui furent reculées du côté de l'Orient jusqu'au bas de la rue de l'Épée, lieu qu'on appelle encore la fausse porte de S. Ouen, et delà au carrefour appelé le Ponceau, où fut transporté la Porte du Robec, dont nous venons de parler : cette porte commença à être appelée la porte Sainte-Catherine et par quelques-uns la Porte du Pont Onfray. De ce lieu on fit des fossez nouveaux par l'endroit où est la rue de la Chèvre, et on les fit tourner par dessous le couvent des Augustins jusqu'à la rivière de Robec " (Farin, 1731a : 8). Force est de constater que la description de ces limites est floue.

argent comptant jusqu'au 20<sup>e</sup> siècle, époque à laquelle de nouvelles recherches sont menées sur les enceintes.

- **Une étude plus approfondie sur les fortifications de Rouen : les recherches de Raymond Quenedey**

Raymond Quenedey renouvelle en 1926 la question des enceintes rouennaises. Il ne fait évidemment pas table rase des recherches précédentes et avoue se servir des travaux de l'abbé Cochet, d'Adolphe Chéruel et de Charles Richard afin d'émettre ses hypothèses et, selon lui, d'arriver à un résultat suffisamment précis (Quenedey, 1926 : 59)<sup>330</sup>. Il affirme la présence de quatre enceintes entourant la ville de Rouen de l'Antiquité à la fin du Moyen Âge : une enceinte au Bas-Empire et trois enceintes médiévales (Fig. 7.1). Revenons sur ce travail considéré comme une référence durant la majeure partie du 20<sup>e</sup> siècle.

Conformément aux études de François Farin, Raymond Quenedey place l'édification du *castrum* romain au 4<sup>e</sup> siècle. Le tracé de cette première muraille ne diffère pas des schémas proposés par ses prédécesseurs. En effet, l'auteur affirme la présence au 4<sup>e</sup> siècle d'une enceinte rectangulaire limitée à l'est le long du cours du Robec, c'est-à-dire à l'emplacement de l'actuelle rue de la République, à l'ouest, par le cours de la Renelle et plus précisément par la rue Massacre et la rue des Cordeliers, et au nord, par la rue des Fossés Louis VIII. La limite méridionale reste problématique pour les historiens de la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle. Des découvertes dans une maison de la rue Sainte-Étienne-des-Tonneliers sur le promontoire descendant vers les marais attestent la présence d'un mur d'enceinte dans cette rue. Cependant, d'après notre auteur, la mise en évidence par les fouilles d'un ancien sol marécageux à l'emplacement de la rue Saint-Denis conjuguée à l'absence de constructions romaines dans cette zone tend à placer le mur antique

---

<sup>330</sup> Le commandant Quenedey utilise des données de seconde main et ne va que très peu à la source, c'est-à-dire aux archives ou sur les chantiers archéologiques. Ainsi les informations archéologiques fournies par l'abbé Cochet sont d'un précieux apport en particulier concernant l'enceinte antique. Selon les découvertes archéologiques de l'abbé Cochet, l'enceinte antique aurait été construite pendant une période de déclin (mise au jour de débris de chapiteaux, de bases et de colonnes d'édifices antiques) (Cochet, 1864 : 484-490 ; Cochet, 1865). Néanmoins, Raymond Quenedey utilise davantage l'ouvrage d'Adolphe Chéruel sur la période communale (Chéruel, 1844, 1843), en particulier les passages sur les lotissements de fossés, ainsi que les articles de Claude Richard (Richard, 1844) afin de résoudre les problèmes de l'enceinte médiévale du 13<sup>e</sup> siècle. Ce dernier, s'appuyant sur les sources écrites, très nombreuses au demeurant, date la deuxième enceinte du règne d'Henri II (Richard, 1846a), et la troisième enceinte de la première moitié du 13<sup>e</sup> siècle (Richard, 1846b). Il est enfin à noter qu'il prend également en compte les propos des érudits du 18<sup>e</sup> siècle tels François Farin ou Nicéas Périoux.

méridional sur l'alignement de la rue aux Ours et de la rue Saint-Denis (Quenedey, 1926 : 60). Cette première enceinte a, selon lui, été remise en état par Rollon après son installation à Rouen et perdure jusqu'au 12<sup>e</sup> siècle. Il suppose toutefois que les ducs ont agrandi cette enceinte puisque les terrains marécageux et les îles de la Seine sont réunis à cette époque. L'auteur apporte plusieurs arguments en faveur de cette réutilisation de l'enceinte antique : premièrement, plusieurs textes mentionnent la présence des remparts antiques à l'intérieur des enceintes duciales ; deuxièmement, plusieurs chartes font référence à des éléments de cette enceinte aux 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> siècles<sup>331</sup>.

La deuxième enceinte identifiée par Quenedey aurait été édifiée entre le milieu et la fin du 12<sup>e</sup> siècle<sup>332</sup>. Son tracé est davantage connu et c'est avec une grande précision qu'il est possible de le définir (Fig. 7.1). Le rempart est reculé à l'est jusqu'à la rue du Ruissel et à la rue Victor Hugo (anciennement rues de la Chèvre et Vatier-Blondel), il englobe l'abbaye Saint-Ouen et suit la rue du Cordier jusqu'au Château. À l'ouest, le mur de la ville longe, à quelques mètres près, les boulevards actuels. L'auteur n'apporte aucune indication sur la limite méridionale de cette deuxième enceinte. La concession des fossés de la ville au début du 13<sup>e</sup> siècle à des ordres religieux ou à des particuliers appuie, selon lui, le tracé de cette nouvelle enceinte. La limite occidentale demande réflexion : en effet, il est fait mention dans les sources textuelles de deux portes Cauchoise. Plusieurs chartes, entre 1212 et 1217, indiquent que des tènements sont situés à l'intérieur de la ville entre la rue Brasière et la muraille : l'enceinte longe donc bel et bien les boulevards actuels. Au sujet des deux portes Cauchoise, il s'agit pour Quenedey de deux portes disposées l'une à côté de l'autre.

La troisième enceinte déterminée par Quenedey est l'enceinte dite de Philippe Auguste (Fig. 7.1). Il définit une fourchette chronologique plus précise : elle aurait été ordonnée par le roi vers 1220 et aurait été construite dans le courant du 13<sup>e</sup> siècle (Quenedey, 1926 : 63)<sup>333</sup>. Cette

---

<sup>331</sup> Ces éléments essentiels sont " le mur, le fossé et la porte du Robec, à l'est ; les portes Saint-Léonard et Saint-Apolline et le fossé aux Gantiers, au nord ; la porte Massacre ou porte occidentale (à l'emplacement de la Grosse-Horloge), à l'ouest " (Quenedey, 1926 : 60).

<sup>332</sup> Cette datation s'appuie principalement sur les sources écrites. Une charte, datée entre 1145 et 1155, fait référence à une maison au Pont-Onfroy, toujours localisée hors les murs : il en résulte que la deuxième enceinte n'est pas encore construite à cette date. De plus, la porte Saint-Ouen est mentionnée en 1150. L'auteur en conclut que la deuxième enceinte de Rouen a été édifiée vers le milieu du 12<sup>e</sup> siècle. Il est toutefois vraisemblable que cette enceinte ait été finie avant 1205 puisqu'à cette date le Pont-Onfroy jouxte les murs de la ville. Cet emplacement est d'ailleurs détruit par Philippe Auguste (Richard, 1844 : 23). Quenedey s'accorde, à l'image de François Farin au 18<sup>e</sup> siècle, sur la présence des deux lignes de murailles et de trois fossés mentionnés par Guillaume Le Breton : cela témoignerait de l'existence simultanée de la première et de la deuxième enceinte lors du siège de la ville.

<sup>333</sup> Cette datation est fondée sur les concessions successives de fossés en 1220, 1254, 1287 et 1290. L'auteur étaye son hypothèse par une charte de Louis VIII, datée de 1224. Dans cette dernière, le roi cède les arrière-fossés de la ville à

datation paraît tardive si l'on considère que le château de Philippe Auguste est édifié au début du 13<sup>e</sup> siècle. Les tracés nord et ouest concordent assez nettement avec nos boulevards actuels. À l'est, la muraille s'arrêtait probablement du côté de la Croix de Pierre.

Bien qu'il ait eu un doute sur la muraille englobant les faubourgs est de la ville, l'auteur s'accorde finalement à affirmer que les remparts allant de l'Hospice général à la porte Cauchoise ont été édifiés au 14<sup>e</sup> siècle. La construction de l'enceinte aurait été ordonnée par Philippe de Valois en 1346, date à laquelle il dit avoir " octroyé que la dite ville soit close de murs et de fossés " (A.M.R., 3 E 1 ANC 324, n° 1). Selon les sources diplomatiques, la construction de cette enceinte s'est effectuée sur près d'un demi-siècle. Il est effectivement fait mention, entre 1409 et 1411, de l'édification d'une muraille devant relier la porte Martainville à la tour du Colombier, projetée à proximité de la porte Saint-Hilaire (Quenedey, 1926 : 63).

La réflexion de Quenedey dans les années 1920 montre l'immense difficulté que présente le dossier des enceintes rouennaises. Cependant, l'archéologie n'a toujours pas invalidé le tracé et la datation du *castrum* romain qui semble aujourd'hui admis par la communauté scientifique. De même, les chercheurs se sont longtemps appuyés sur ce schéma dans lequel la ville médiévale connut trois accroissements principaux matérialisés au 12<sup>e</sup> siècle, au 13<sup>e</sup> siècle et au 14<sup>e</sup> siècle par la construction de nouveaux murs (Pitte, 2006 : 134). Cependant, les tracés proposés par Quenedey pour ces trois enceintes ne font pas l'unanimité. Le tracé de sa deuxième enceinte, datée du 12<sup>e</sup> siècle, correspondrait davantage à l'enceinte dite de Philippe Auguste attribuée au 13<sup>e</sup> siècle.

### ***7.1.2. Localisation et datation des enceintes médiévales selon Bernard Gauthiez***

Les historiens ont toujours tenté de localiser et de dater les enceintes rouennaises. Leurs méthodes de recherche ne sont toutefois pas similaires, de même que leurs sources. Ce n'est pas un hasard si les hypothèses de François Farin et de Raymond Quenedey ont été prises en compte. Le premier, lorsqu'il rédige son *Histoire de la ville de Rouen*, s'appuie sur la tradition orale ainsi que sur des faits généralement admis : les chroniques et les chartes sont utilisées mais pas de manière systématique. Raymond Quenedey, écrivant au début du 20<sup>e</sup> siècle, bénéficie d'études plus

---

des bourgeois et confirme garder en sa possession les fossés joignant les murailles. Par conséquent, des fossés défensifs ont bel et bien été créés au début du 13<sup>e</sup> siècle. Cette charte valide donc la datation émise par le commandant Quenedey.

approfondies sur les enceintes, de sources textuelles, mais principalement du développement de l'archéologie en Normandie. La découverte de certains vestiges liés aux enceintes, bien qu'ils soient peu nombreux, conjuguée à l'apport des sources textuelles et d'une historiographie plus étoffée à ce sujet, permet d'étayer les connaissances sur les enceintes de Rouen. Un autre historien s'est lancé dans ces recherches à corps perdu. Sa méthode de travail et ses sources diffèrent de ses prédécesseurs justifiant ainsi que l'on s'attarde quelque peu sur ses écrits.

Bernard Gauthiez, architecte de formation, a essayé, dans les années 1980, de résoudre la question des enceintes rouennaises et plus particulièrement des enceintes médiévales. S'appuyant sur l'analyse morphologique du cadastre de 1827, il admet que ses hypothèses sont à vérifier par des textes ou par des fouilles archéologiques (Pitte, 1995b : 92)<sup>334</sup>. Le but n'est pas ici de faire sa critique mais davantage d'exposer les résultats de son analyse : nous verrons par la suite que l'archéologie n'a pas toujours validé ses théories sur les enceintes médiévales.

L'auteur affirme, dans un premier temps, qu'il n'existe aucun problème majeur au sujet de la localisation des enceintes les plus récentes qu'il définit comme étant celle de Philippe Auguste et celle construite dans la deuxième moitié du 14<sup>e</sup> siècle (Gauthiez, 1986 : 35). Le tracé du *castrum* est également facilement restituable grâce aux nombreuses fouilles archéologiques permettant de déterminer son tracé et de le dater. En raison des vestiges dans les rues de la Poterne<sup>335</sup>, Socrate<sup>336</sup>,

---

<sup>334</sup> " Ces hypothèses d'un rempart et d'une urbanisation du haut Moyen Âge, si elles ont besoin d'être testées par l'archéologie et l'étude des textes, sont deux exemples de l'intérêt que peut avoir la morphologie urbaine pour la compréhension de phénomènes malaisés à décrire autrement. L'étude de l'espace urbain est, je pense, dans la perspective d'une recherche sur la ville, à associer aux autres modes d'approche de la réalité historique, dans la mesure où elle permet entre autres d'élargir le champ d'hypothèses et de visualiser les phénomènes urbains " (Gauthiez, 1986 : 87).

<sup>335</sup> En 1871, l'abbé Cochet signale, au n° 26 rue de la Poterne, un vieux mur identifié à la tour Alvarède dans laquelle saint Philibert a probablement été emprisonné en 674 (Cochet, 1871 : 373). Un autre mur antique est mis au jour en 1966 au n° 5 rue de la Poterne : les ouvriers découvrent en ce lieu les fondations d'une maçonnerie, un bloc calcaire grossièrement polygonal (110 cm x 56 cm). Cette maçonnerie est assimilable à une fondation du *castrum* (Leprettre, 1966a, 1966b).

<sup>336</sup> Le premier à mentionner la présence de l'enceinte antique rue Socrate est Jean-Marc Thaurin. Il signale au n° 26 la présence, à 3 m de profondeur, d'une portion de l'enceinte " chaînée de longues briques ou tuiles plates romaines " (Thaurin, 1863a, 1863b). En 1903, Guy Dubosc voit dans le dénivelé à l'entrée de la rue Socrate une trace du mur de l'enceinte romaine. La même année, il signale un mur de 2 m de largeur au n° 25 rue Socrate : la largeur de ce mur laisse supposer qu'il a fait partie de l'enceinte romaine (Dubosc, 1903a, 1903b). Enfin, les fouilles au lycée Camille Saint-Saëns ont mis au jour les fondations et une partie de l'élévation du *castrum* romain (Pitte, 1997).

des Carmes<sup>337</sup> et dans la rue des Fossés Louis VIII<sup>338</sup>, le tracé septentrional de l'enceinte romaine est le mieux renseigné. Le tracé oriental est connu grâce aux fouilles près de la rue d'Amiens et de la rue des Bonnetiers alors que le tracé occidental est renseigné par les découvertes dans la rue de la Poterne, la rue aux Juifs<sup>339</sup>, la rue aux Ours<sup>340</sup> et peut-être dans la rue du Général Leclerc<sup>341</sup>. Or le tracé méridional reste toujours méconnu et l'hypothèse ne change pas depuis les travaux du commandant Quenedey. Malgré les récentes découvertes archéologiques, les recherches de Bernard Gauthiez n'offrent pas un nouveau schéma pour l'enceinte romaine et c'est pourquoi nous ne nous y attarderons pas. Il propose un tracé quasi identique à celui déterminé par le commandant Quenedey<sup>342</sup>. Toutefois, il place l'édification du *castrum* romain entre 325 et 350 alors que cette enceinte a été construite à la fin du 3<sup>e</sup> siècle apr. J.-C.

La question des enceintes médiévales est plus épineuse. Bernard Gauthiez détermine la présence de trois enceintes médiévales (Fig. 7.2). Si la localisation de ces enceintes reste stable, Bernard Gauthiez propose des datations différentes de ces enceintes entre 1986 et 1991. Ainsi, il est nécessaire d'aborder la question de la datation des enceintes par Bernard Gauthiez avant de les localiser.

Il me semble important de différencier la datation qu'il donne dans son article (Gauthiez, 1986), connu de tous les médiévistes travaillant sur Rouen, et dans sa thèse, demeurée inédite (Gauthiez,

---

<sup>337</sup> Deux découvertes du 19<sup>e</sup> siècle attestent la présence de l'enceinte à l'angle de la rue des Fossés Louis VIII et de la rue de Carmes. En 1859-1860, Jean-Marc Thaurin signale la découverte d'une portion d'enceinte large de 2,40 m. Une monnaie de Constantin I<sup>er</sup> et une de Crispus ont été retrouvées dans les remblais situés sous le rempart appartenant peut-être à la reconstruction médiévale (Thaurin, 1863b). En 1879, un massif considérable est mis au jour sur le tracé de l'enceinte gallo-romaine. Cette maçonnerie a parfois été identifiée comme faisant partie de la porte Sainte-Apolline (Estaintot, 1879a).

<sup>338</sup> La présence de l'enceinte gallo-romaine est attestée en plusieurs endroits de la rue des Fossés Louis VIII en 1839 (Thaurin, 1839), 1851 (Pottier, 1851), 1854 (Thaurin, 1854), 1863 (Thaurin, 1863a, 1863b), 1866, 1885 (Beaurepaire, 1885a), 1903 (Dubosc, 1903a), 1909 (Quenedey, 1910 : 2), 1921 ("Fiche de renseignement sur le n° 6 rue des Fossés Louis VIII," 1921), 1966 (Dubois, 1958a), 1973 (Anonyme, 1973), 1975 (Vavasseur, 1975), 1990-91 (Carel, 1991 ; Halbout, 1991) et entre 1991 et 1993 (Caldéroni et Follain, 1991 ; Peixoto, 1994).

<sup>339</sup> La découverte de la rue aux Juifs date de 1866. M. Pelay indique qu'il existe dans cette rue un mur d'environ 3 m d'épaisseur et de nombreux fragments de céramiques et de sigillées (Pelay, 1885). L'épaisseur du mur et la présence de mobilier antique tendent à affirmer que la muraille faisait partie de l'enceinte antique.

<sup>340</sup> Charles de Beaurepaire signale la présence, en 1895, d'une énorme muraille rue aux Ours entre la rue des Vergetiers et l'ancienne rue des Cordeliers (Tougard, 1891). Une autre constatation attire notre attention : celle de Guy Dubois ayant observé un mur ancien au nord de l'église Saint-Pierre-du-Châtel. Il interprète ce tronçon comme une partie de l'enceinte romaine (Dubois, 1958b).

<sup>341</sup> Contrairement à ce que dit Bernard Gauthiez, aucune fouille n'atteste une portion d'enceinte dans cette rue.

<sup>342</sup> Il la détermine comme suit : " Elle avait la forme d'un carré d'environ 490 m de côté. Son tracé longe au nord la rue des Fossés Louis VIII, à l'est les rues Damiette et Malpalu, au sud, la place de la Basse-Vieille-Tour et la rue des Charrettes, à l'ouest rue des Vergetiers, la rue Massacre et la rue de la Poterne " (Gauthiez, 1986 : 35).



1991)<sup>343</sup>. En premier lieu, il détermine qu'il existe trois enceintes médiévales à Rouen<sup>344</sup>. Selon Bernard Gauthiez, " le tracé des enceintes les plus récentes, le mur de Philippe Auguste construit vers 1204 et celui qui fut établi en une période de crise entre environ 1360 – 1411, ne pose pas de problème majeur " (Gauthiez, 1986 : 35)<sup>345</sup>. Soulignons tout de même que son point de vue n'est pas le même dans sa thèse puisqu'il assure qu'il n'y a pas de nouvelle enceinte au 13<sup>e</sup> siècle. Le mur de la ville est encore celui édifié par Henri II (1133-1189) (Gauthiez, 1991 : 253). Le problème de datation concerne donc les enceintes intermédiaires. Il détermine effectivement dans son article et dans sa thèse qu'il y eut un *castrum* au 4<sup>e</sup> siècle et une enceinte édifiée dans la deuxième moitié du 14<sup>e</sup> siècle. En revanche, il propose deux datations différentes pour les enceintes intermédiaires. Il est difficile de trancher entre ces diverses hypothèses, mon travail étant de dresser un état de la question. La constitution du système d'information géographique n'a pas permis de résoudre la question de la localisation et de la datation des enceintes intermédiaires. En revanche, exposer les théories données par Bernard Gauthiez est essentiel puisque, nous le verrons, elles ont souvent fait débat.

L'auteur détermine dans son article qu'il y eut deux enceintes successives entre l'enceinte romaine et la dernière fortification de la ville au 14<sup>e</sup> siècle : l'une vers 1160, l'autre vers 1204. Loin de se fonder simplement sur une analyse morphologique du cadastre de 1827, Bernard Gauthiez se sert de plusieurs textes afin de justifier la datation de la deuxième enceinte rouennaise. Comme ses prédécesseurs, il utilise les textes mentionnant deux portes Cauchoise, ce qui signifie pour lui qu'il y eut une enceinte " plus intérieure et plus ancienne " que la muraille de Philippe Auguste (Gauthiez, 1986 : 36). De plus, plusieurs textes indiquent que la partie de Rouen à l'ouest du *castrum* romain était urbanisée, et par conséquent, selon l'auteur, qu'un mur l'entourait<sup>346</sup>. Ce mur

---

<sup>343</sup> Cet article est souvent cité dans les rapports de fouilles et encore dans certaines publications récentes.

<sup>344</sup> Un problème de compréhension peut apparaître à la première lecture de cet article pourtant assez court (trois pages). Il affirme proposer une hypothèse sur la troisième enceinte de la ville (Gauthiez, 1986 : 35). Le lecteur s'attend alors à ce qu'il parle de l'enceinte de 1204, c'est-à-dire de la troisième enceinte si l'on regarde le plan associé à son développement. Cependant, on s'aperçoit vite que le sujet de cet article est la deuxième enceinte de Rouen datée par l'auteur de 1160. Cette précision est importante pour qui s'intéresse à l'histoire des enceintes : cela évitera, je l'espère, la lecture répétée de cet article afin d'être certain de ne pas se tromper.

<sup>345</sup> Cette dernière enceinte est connue par de nombreux vestiges. Son tracé correspond aux boulevards actuels.

<sup>346</sup> L'auteur constate cette urbanisation à partir de deux faits. Le premier est l'apparition d'éléments topographiques à l'ouest de la ville en particulier la " Halle de Ville " vers 1191-1192 dans la paroisse Saint-Éloi, près des greniers à sel. Le second est lié au corps judiciaire créé par Henri II en 1150 : les représentants du bourg cités dans la charte sont au nombre de cinq, c'est-à-dire exactement le même nombre que les représentants de la ville. De plus, la superficie de cette zone équivaut à celle de l'enceinte antique. Il paraîtrait donc vraisemblable que la partie enclose soit le bourg mentionné en 1150.

pourrait englober le bourg mentionné en 1150. Le nombre de représentants du bourg, équivalent à celui de la ville, conforterait cette hypothèse. Le tracé de cette enceinte diffère de l'hypothèse de Quenedey. L'architecte, en s'appuyant sur l'analyse du cadastre, distingue une " ligne courbe passant au nord de l'impasse de la Tour d'Argent, au sud de la partie est-ouest de la rue Porte-aux-Rats, puis joignant la rue du Gril et une ruelle entre la rue de Renelle et la rue des Hermites. Le tracé rattrape alors l'angle nord-ouest du mur antique par l'ouest de la rue des Ciseaux. Cette ligne est doublée, une trentaine de mètres plus au nord, par la rue du Petit Musc et la rue des Maillots " (Gauthiez, 1986 : 36). Le tracé entre la porte Cauchoise et le Vieux Palais a sans doute été réalisé durant la période ducal. Cependant, le tracé méridional pourrait passer par la rue des Charrettes. L'auteur voit dans ce schéma une certaine dualité dans la ville : la partie orientale serait davantage marquée par le pouvoir ducal et épiscopal avec la présence de l'évêché et de la résidence ducal alors que la partie occidentale concentrerait le pouvoir communal ainsi que les marchés (Halles de la Ville et Halles aux Marchands). Cette théorie ne paraît pas invraisemblable : les nouvelles institutions seraient installées à l'extérieur du *castrum* au sein duquel la place manquait. En outre, cette dualité aurait pu accroître les rivalités entre les différents pouvoirs religieux et laïques. Bernard Gauthiez affirme également qu'à chaque dédicace des églises du *castrum*, il existe une dédicace similaire dans le bourg<sup>347</sup>.

Ce tracé correspond, dans sa thèse, à l'enceinte édifiée au 11<sup>e</sup> siècle. Comment justifie-t-il cette datation alors que les chercheurs sont nombreux à avoir admis la datation de 1160<sup>348</sup> ? L'attribution de cette enceinte au 11<sup>e</sup> siècle est fondée sur le récit de la sédition organisée à Rouen par Conan au profit du roi d'Angleterre Guillaume le Roux en 1090. Il utilise l'image de la ville écrite par Orderic Vital dans son *Histoire ecclésiastique (The ecclesiastical history of Orderic Vitalis..., 1972 : 36)*<sup>349</sup>.

---

<sup>347</sup> Saint-Martin-du Pont et Saint-Martin-sur-Renelle ; Saint-Pierre-du-Châtel et Saint-Pierre l'Honoré ; Notre-Dame-la-Ronde et Sainte-Marie-la-Petite ; Saint-André-aux-Fèvres et Saint-André hors la ville ; Saint-Candé le Vieux et Saint-Candé-le-Jeune.

<sup>348</sup> Lucien Musset affirme dans le même temps que l'enceinte de la ville resta inchangée du 3<sup>e</sup> au milieu du 12<sup>e</sup> siècle : il y aurait donc eu, selon lui, une modification dans les fortifications de Rouen à cette date (Musset, 1984 : 54). Les chercheurs ayant contribué à l'ouvrage *Society and culture in medieval Rouen (911-1300)* mentionnent l'édification d'une enceinte sous Henri II (Hicks et Brenner, 2013). Citons simplement Fanny Madeline : " Rouen's new walls were probably erected around 1160-70 for all these purposes, in the context of the charter of liberties granted by Henry II and known as the *Établissements* de Rouen " (Madeline, 2013). Quant à Bernard Gauthiez, il affirme dans cet ouvrage collectif qu'une première enceinte a été édifiée au 11<sup>e</sup> siècle puis une autre au 12<sup>e</sup> siècle. Il garde alors les hypothèses qu'il avançait dans sa thèse (Gauthiez, 2013 : 28-35).

<sup>349</sup> " *Denique idem Cesar omnem Neustriam sollerter exploravit, et super sequanam fluuium urbem Rotomagum construe praecepit, in loco aptissimo ubi ad orientale caput urbis Albula fluuius cum Rodobeco et ab occasu Marrona in Sequanam diffluit. Rodomous autem quasi romanorum domus ab ipsis conditoribus appellata est ubi legio*

La ville apparaît dans la description d'Orderic comme un ensemble clos avec des faubourgs à l'est (faubourg Malpalu) et au sud (Richebourg). Si cet argument semble mince, les indications topographiques présentes dans le texte sont plus consistantes : Orderic nomme le château ducal d'où le duc regarde la bataille entre Conan et Robert, la rue Saint-Romain par où l'armée de Conan finit par fuir, mais il cite également la porte Cauchoise par laquelle les troupes de Conan essaient de s'infiltrer ainsi que la porte Saint-Clément par laquelle les renforts, menés par Henri Clinton, viennent au secours du duc Robert (Gauthiez, 1991 : 174). La porte Cauchoise se situe certainement non loin de celle des siècles suivants. Le chercheur conclut son hypothèse en datant la deuxième enceinte du règne de Guillaume le Conquérant : le duc a effectivement fait édifier l'enceinte urbaine de Caen vers 1060 et aurait pu réaliser la même chose à Rouen (Jean-Marie, 2000 : 103-142 ; Neveux, 2002 : 182)<sup>350</sup>. Cette proposition est attrayante, mais le duc, bien qu'il soit mort à Rouen en 1087, a toujours porté un plus fort intérêt à Caen, dont il fait sa capitale, qu'à Rouen. Cette dernière hypothèse sur la construction de la deuxième enceinte de Rouen au 11<sup>e</sup> siècle paraît moins convaincante que la première. En effet, Bernard Gauthiez utilise principalement la chronique d'Orderic Vital pour argumenter sa théorie. Or les sources narratives, bien qu'elles soient d'une aide précieuse, apportent souvent des informations stéréotypées. Ce problème de datation nous amène à l'hypothèse suivante : une première enceinte a pu être édifiée au 11<sup>e</sup> siècle et être restaurée au 12<sup>e</sup> siècle par Henri II. Une étude approfondie des archives rouennaises permettrait probablement de trancher. Surtout, des fouilles archéologiques pourraient fournir davantage d'informations sur la présence effective de cette deuxième enceinte de même que sur sa datation.

Se pose à présent la question de la troisième enceinte de Rouen. La description de ce tracé par Bernard Gauthiez est stable : il ne change pas d'hypothèse entre 1986 et 1991. La partie orientale de cette nouvelle enceinte est sensiblement identique au tracé de la dernière enceinte rouennaise :

---

*Quiritum provinciales undique gubernans et comprimens tute commorata est. Rodomensis civitas populis est ac negociorum commerciis opulentissima, portus quoque confluentia, et rivorum murmure ac pratorum amoenitate iocundissima fructuum et piscium cunstarumque rerum exuberantia ditissima, montibus et silviis undique circumdata, muris ac vallis et propugnaculis validissima, moenis et aedificiis domorum ac basilicarum pulcherrima. Ad hanc a sancto Dionisio tempore Domitiani Caesaris beatus Nigasius episcopus cum sociis suis destinatus est sed obiter in quodam foro quos Scannis dicitur a Sisinnio Fescennino comprehensus est, et constanter in fide Christi persverans cum Quirino presbitero ac Scuviculo diacono quinto idus Octobris decollatus est, Cordpora vero eorum avibus improbis canibus ferisque voranda a persecutoribus derelicta sunt. Deinde postquam prophani satellites recesserunt, succedenti nocte sancti martires divina opemirabiliter erecti sunt et apprehensis capitibus suis fluium " (The ecclesiastical history of Orderic Vitalis..., 1972 : 36).*

<sup>350</sup> Guillaume le Conquérant aurait fait édifier vers 1060 l'enceinte du château ducal. Quelque temps après, ou bien simultanément, il enclot le Bourg-le-Roi, au sud-ouest du château, par des murailles (Jean-Marie, 2000 : 103-142 ; Neveux, 2002 : 182).

les murs de la ville longent le boulevard des Belges actuel entre l'emplacement de l'ancien château d'Henri V et le château de Philippe Auguste. Le mur entourerait donc la ville à l'est et au nord-est en passant au sud des rues Beffroi et Montbret. Il se raccorderait ensuite au mur d'enceinte de l'abbaye de Saint-Ouen et reprendrait à l'angle sud-est de celui-ci pour rattraper la Seine à la porte Guillaume-Lion. La limite méridionale ne diffère pas de celle de la deuxième enceinte et des changements sont opérés seulement au 14<sup>e</sup> siècle (Gauthiez, 1986 : 35). Ce tracé, décrit rapidement, n'est pas sans poser un problème, ce qu'avoue l'auteur tout en donnant un argumentaire plus ou moins étoffé pour certains segments de cette enceinte. La portion de mur située entre la porte Bouvreuil et la porte Beauvoisine aurait été attestée par des fouilles en 1820, mettant au jour un mur de neuf à dix mètres d'épaisseur dégagé sur trois mètres de longueur. Plus à l'est, près de l'abbaye Saint-Ouen, l'enceinte aurait été édifée autour de l'enclos tout en laissant un certain espace entre lui et les murailles de la ville<sup>351</sup>. À partir de la porte Saint-Ouen, le mur longe à l'est la rue du Pont de l'Arquet, la rue du Ruissel puis la rue Martainville où se situait le Pont-Honfroy. L'enceinte passe ensuite le long du côté est des rues de la Chèvre et Vatier Blondel mentionnées au 13<sup>e</sup> siècle<sup>352</sup>. Cette section est la plus documentée. Elle est en effet attestée dans de nombreuses chartes et notamment par l'acte de saint Louis cédant aux frères mineurs le fossé entre le Pont-Honfroy et la Seine en 1232<sup>353</sup>. Le mur de la ville se poursuit ensuite jusqu'à la rivière d'Aubette. Un angle est marqué au coin sud-est de cette enceinte : dans ce dernier se situerait la tour du Tot située face à la rue de la Grosse Bouteille et à l'est de la rue Vatier Blondel (Gauthiez, 1991 : 186)<sup>354</sup>. Le dernier segment rejoignant la limite méridionale étant très incertain, je ne m'y attarderai pas<sup>355</sup>.

---

<sup>351</sup> Le mur de la ville passerait plutôt à 25 m de la rue Abbé-de-l'Épée ainsi qu'au sud-ouest des maisons de l'angle de cette rue et de la rue Bourg l'Abbé et à environ 25 m au sud de la partie ouest de la rue Bourg l'Abbé pour se raccorder à la section située au sud de la rue Montbret (Gauthiez, 1991 : 186).

<sup>352</sup> La rue de la Chèvre est connue en 1239 et la rue Vatier Blondel est attestée en 1284.

<sup>353</sup> "*L. Francorum Rex illustris quamdam partem fossati sui jonctam muro suo que est sita juxta domum fratrum Minorum apud Rothomagum*" (A.D.S.M. 35 H 2).

<sup>354</sup> Cette tour est mentionnée par Nicéas Périaux la localisant comme suit : " La tour du Tot était placée entre les rues des Espagnols et de la Chèvre, et faisait partie, au 13<sup>e</sup> siècle, de la ligne des fortifications tracée aujourd'hui par les rues de la Chèvre et du Ruissel, lorsque la porte de Robec fut reportée au carrefour du Poncel, dans la rue Martainville, sous la désignation de porte du Pont-Honfroy ou de Sainte-Catherine " (Périaux, 1870 : 264).

<sup>355</sup> L'auteur émet l'hypothèse d'un raccord avec l'enceinte antique au nord laissant au mur oriental sa fonction défensive. Il s'appuie sur l'antériorité de l'enceinte au château ducal : l'enceinte a donc pu contourner ce dernier puisqu'il n'était pas encore démantelé à cette date. Le mur sud de la chapelle des Augustins reprendrait cette hypothèse (Gauthiez, 1991 : 187).

Une nouvelle fois, bien que le tracé de l'enceinte soit plus ou moins bien déterminé selon les portions, la datation pose un problème (Fig. 7.2). Comme je l'ai déjà dit au début de cette sous-partie, Bernard Gauthiez affirme que cette enceinte est celle de Philippe Auguste alors que son hypothèse de datation semble, en 1991, pencher pour le milieu du 12<sup>e</sup> siècle. Il ne donne aucun argumentaire précis quant à une attribution au début du 13<sup>e</sup> siècle. Il expose simplement que l'enceinte de Philippe Auguste est bien connue. Peut-être a-t-il sur ce point suivi le commandant Quenedey ? Cependant, si Quenedey admet qu'il exista à Rouen une enceinte édifiée par Philippe Auguste, le tracé qu'il détermine n'est pas le même que celui donné par Bernard Gauthiez. En effet, ce dernier place l'enceinte ducale à l'ouest de la ville alors que l'enceinte de Philippe Auguste englobe l'abbaye Saint-Ouen à l'est pour rejoindre en ligne droite le château de Philippe Auguste et redescend au sud en longeant le couvent des Dominicains. Or d'après Quenedey, l'enceinte attribuée par Bernard Gauthiez au 13<sup>e</sup> siècle est celle érigée sous les ducs, l'enceinte de Philippe Auguste passerait alors par la Croix de Pierre. Bernard Gauthiez place néanmoins, dans sa thèse, l'édification de cette troisième enceinte sous Henri II. Plusieurs textes appuient cette hypothèse. La porte Beauvoisine est citée dans un acte de 1198 où une maison est dite " en Aubevoie outre la porte Beauvoisine ". La rue Aubevoie serait le pendant extérieur de la rue Beauvoisine interne à cette enceinte. Ainsi, la mention de cette porte en 1198 semble attester la présence de cette enceinte à cette date. De plus, un autre texte mentionne vers 1171-1190 le " vieux mur de la cité du côté du Robec ". L'auteur identifie ce vieux mur comme faisant partie de la troisième enceinte : les murs de cette enceinte sont donc déjà construits à cette époque. L'argumentaire amène plusieurs remarques. Localiser une portion d'enceinte à partir d'un terme aussi vague est risqué. De plus, il est possible de se demander si les contemporains qualifieraient un mur édifié au maximum trente ans plus tôt de " vieux mur ". Un autre indice pourrait être perçu dans la coutume de paneterie de 1199 dont les limites d'application paraissent reprendre le tracé de l'enceinte urbaine : cela argumenterait en faveur de la présence de l'enceinte à cette date. L'auteur conclut, grâce à ces arguments et en se fondant sur ceux de Claude Richard, que la troisième enceinte de la ville a été construite sous le règne d'Henri II<sup>356</sup>.

---

<sup>356</sup> Claude Richard dans son article sur les enceintes militaires répond aux réticences de Léon Fallue d'attribuer la deuxième enceinte rouennaise à Henri II. Léon Fallue opposait à cette idée les réparations réalisées au début du 13<sup>e</sup> siècle à l'enceinte de Rouen. Il place la construction de cette enceinte la dernière année du règne du duc pour valider son hypothèse. Or celle-ci a pu être édifée au début du règne laissant ainsi un demi-siècle de dommages éventuels (Richard, 1846a : 165-166). Claude Richard affirme que le contexte a pu inciter Geoffroi Plantagenêt à

La délimitation de la ville par des enceintes a donc occupé les chercheurs depuis des siècles. Dès le 18<sup>e</sup> siècle, François Farin tente de restituer le tracé de ces enceintes et d'en proposer une datation. Alors que la plupart de ses hypothèses à ce sujet sont rejetées, d'autres historiens, en particulier le commandant Quenedey, reprennent le dossier des enceintes au début du 20<sup>e</sup> siècle. Or en dépit de recherches plus poussées, les hypothèses de Quenedey sur les enceintes médiévales sont, elles aussi, reprises à la fin du 20<sup>e</sup> siècle par Bernard Gauthiez. Cependant, ni le tracé ni la datation du *castrum* ou de l'enceinte du 14<sup>e</sup> siècle ne sont problématiques. Malgré les investigations archéologiques étayant le tracé de ces enceintes, un consensus a rapidement été établi au sujet de celles-ci. En revanche, les questionnements persistent en ce qui concerne la présence et la datation d'enceintes intermédiaires. Ces incertitudes suscitent de tels débats que le sujet en est devenu réellement épineux. En dépit d'un argumentaire fondé sur des sources textuelles, les hypothèses de Bernard Gauthiez sont souvent malmenées par les découvertes archéologiques récentes. Ainsi, la confrontation des sources matérielles et textuelles sera au centre de notre réflexion dans la partie suivante.

## **7.2. Les nouvelles données archéologiques et textuelles : mise au point sur le tracé et la datation des enceintes**

La question des enceintes est un débat sans cesse renouvelé par les nouvelles découvertes, en particulier archéologiques. En effet, la mise au jour de vestiges contribue d'une part à préciser le tracé des murs et d'autre part à clarifier sa datation. Somme toute, l'archéologie participe à la

---

commencer la construction d'une enceinte qu'il n'aurait pu achever. Il arrive dans la ville en libérateur et octroie une charte communale : il aurait entrepris l'édification d'une enceinte unificatrice et protectrice. Ce prestigieux duc n'aurait cependant pas eu le temps de finir la construction de cette enceinte et, d'après l'auteur, le règne d'Henri II, qu'il qualifie de "règne long et florissant", aurait été propice à cette édification. Enfin, la difficulté d'Henri le Jeune, de Louis VII et d'Arnoul, comte de Flandre, à prendre Rouen en 1174 démontre l'efficacité défensive de l'enceinte à cette date et donc une création récente. Henri II eut effectivement le temps de venir d'Angleterre et de reconquérir la ville (Richard, 1846a : 171). L'auteur donne des arguments bien plus consistants par la suite. La mention de la porte Saint-Ouen, faisant partie selon lui de la deuxième enceinte, est mentionnée en 1150 par l'archevêque Hugues d'Amiens, ce qui atteste la présence d'une enceinte médiévale à cette époque. En somme, une enceinte a bel et bien été édifiée sous le règne d'Henri II. Mais de quelle enceinte s'agit-il ? Claude Richard, lorsqu'il parle de la construction du mur de la ville sous Henri II, fait référence à la deuxième enceinte de la ville. Bernard Gauthiez fait de même en 1986 mais en 1991 il y voit la troisième enceinte rouennaise.

validation ou à l'invalidation des hypothèses des historiens. Bien sûr, l'archéologie est une affaire d'interprétation, mais la présence matérielle d'un mur fait foi, et par conséquent, semble plus fiable que des mentions textuelles. Seules la fonction du vestige ou sa datation peuvent parfois être plus floues. Cependant, le renouvellement des données ne passe pas uniquement par les découvertes archéologiques. De nouveaux actes peuvent apporter des éclaircissements sur les enceintes rouennaises. Ainsi, si les sources textuelles utilisées dans le cadre de notre travail concernent essentiellement les communautés religieuses, elles ont pu quelquefois contribuer à préciser la localisation et la datation des enceintes.

Par conséquent, l'intégration des enceintes dans le système d'information géographique est principalement fondée sur les découvertes archéologiques récentes ainsi que sur les renseignements fournis par notre base de données textuelle. En outre, nous nous appuyons sur les travaux menés par Dominique Pitte, archéologue au Service régional d'Archéologie de Haute-Normandie, Bérengère Le Cain, et Philippe Cailleux, docteur en histoire, lesquels ont apporté de nouveaux éléments au sujet du tracé et de la datation des enceintes médiévales. L'analyse du cadastre et des sources textuelles utilisées dans le cadre de cette thèse a permis d'éclaircir quelques points sur l'enceinte de Philippe Auguste. Néanmoins, ces nouvelles données n'ont ni confirmé ni infirmé l'existence de l'enceinte ducale déterminée par Bernard Gauthiez et de l'enceinte orientale définie par Raymond Quenedey (Fig. 7.2 et 7.1).

L'objet principal est de restituer le tracé de ces enceintes. De ce fait, dans la majorité des plans dans lesquels apparaissent les enceintes, ces dernières seront représentées simplement, autrement dit, seul le tracé des remparts apparaîtra. Dans le cas de la dernière enceinte, le choix réalisé est de figurer uniquement les portions attestées par l'archéologie et les plans d'après l'étude menée par Dominique Pitte et Bérengère Le Cain. En raison du manque de documentation sur les fossés, il n'a pas pu être possible de localiser ces derniers.

### **7.2.1. *Le castrum***

Les découvertes récentes n'ont pas remis en cause le tracé de l'enceinte romaine. Son tracé est en grande partie celui défini par Farin au 18<sup>e</sup> siècle et donc par les chercheurs des siècles suivants (Fig. 7.3, 7.4 et 7.5) : " Le tracé nord est localisé sous et en bordure sud de la rue des Fossés Louis VIII, la muraille orientale se présente légèrement de biais par rapport à la rue de la

République, et son symétrique à l'ouest correspond approximativement à un axe donné par les rues de la Poterne, Massacre et des Vergetiers " (Lequoy *et al.*, 2004 : 246). Les découvertes archéologiques relatives au *castrum* et réalisées depuis la thèse de Bernard Gauthiez sont peu nombreuses et ont confirmé le tracé défini par ce dernier<sup>357</sup>. Concernant le tracé méridional, il est admis qu'il passait par la rue Grand-Pont dans laquelle des maçonneries furent localisées. De plus, l'église Saint-Martin-du-Pont, ancienne chapelle de porte de l'enceinte romaine, était située dans cette rue. La découverte d'une épaisse muraille romaine dans la rue de la République, au sud de la rue du Général Leclerc, confirmerait cette hypothèse. Un fossé a été rencontré à six reprises lors d'investigations récentes : au nord en 1973 (rue de la République), 1990 (tunnel Saint-Herbland) et 1991 (place Verdrel), et à l'ouest en 1969 (Palais de Justice), 1990 (rue des Vergetiers) et 1993 (place Foch) (Guillot et Follain, 2004 : 248). Cependant, si un fossé est attesté au nord et à l'ouest de l'enceinte, son origine antique reste encore à déterminer (Fig. 7.5). En effet, le mobilier recueilli lors de ces fouilles n'est pas antérieur au 12<sup>e</sup> siècle.

L'implantation des Franciscains confirme le tracé oriental et le tracé méridional de l'enceinte romaine (Fig. 7.6). En effet, les Franciscains s'installent dans la première moitié du 13<sup>e</sup> siècle dans l'angle sud-ouest de l'enceinte romaine. Plusieurs chartes relatives à la donation du donjon mentionnent les vieux murs de la ville certainement en opposition à une, voire deux enceintes plus récentes. Ainsi, en 1251, Raoul Denis concède à Geoffroi Gigan le "*tenementum quod vocatur le Donion ex altera parte sicut se proportant et extendunt a veteri muro civitatis usque ad viculum Doliatorum et usque ad terram que fuit dicti Roberti Mostarde*" (A.D.S.M. 35 H 2). En 1256, Pétronille de Val Richer donne un tènement situé "*apud Rothomagum in vico Templi sicut se proportat dicto per ante usque a murum civitatis per retro et terram Bertini de Calvomonte ex una parte et terram que fuit heredum Vincentii de Caudebec ex altera*" (A.D.S.M. 35 H 2). L'acteur à l'origine de l'acte met l'accent sur l'ancienneté des murs de la ville en employant les termes *veterem* et *antiquum*. Si l'occurrence *vetus* peut faire référence à une opposition avec de nouveaux murs de la ville, le terme *antiquum* définit les murs comme étant très anciens. Les chartes relatives à la constitution du couvent des Franciscains ne mentionnent que le tracé occidental de l'enceinte

---

<sup>357</sup> Les principales découvertes depuis 1990 sont la mise au jour de tronçons d'enceinte rue des Fossés Louis VIII (Gerber et Follain, 1991) et rue Socrate (Leclerc *et al.*, 1997) ainsi que la mise au jour des fossés sur la place Foch (Lequoy *et al.*, 1994).



romaine. Les donations concernent effectivement des places localisées entre la rue des Cordeliers et les murs de la ville<sup>358</sup>. Le tracé méridional du *castrum* n'est nullement cité dans les actes conservés du couvent des Franciscains. Or le tracé du *castrum* restitué par les archéologues indique que l'enclos des Franciscains était situé sur le tracé sud de l'enceinte romaine (Lequoy *et al.*, 2004). Le silence des sources écrites sur cette portion peut s'expliquer par deux faits : soit la portion méridionale était détruite et méconnue au 13<sup>e</sup> siècle, soit le tracé au sud était plus bas, probablement à proximité de la rue des Charrettes. C'est cette dernière limite qu'on adoptera dans le système d'information géographique.

D'autres actes issus de notre corpus confirment le tracé septentrional et le tracé oriental du *castrum*. Ainsi, en 1359, Charles, duc de Normandie, donne aux Carmes une "wyde place contenant dix-huit piés de long et sept de lé ou environ assise sur les murs anciens de la ville au pied de la porte Grand Pont" (A.D.S.M. 32 H 2)<sup>359</sup>. Cette charte fait référence au mur nord du *castrum*. Cette muraille est également mentionnée dans les actes du prieuré Saint-Lô (A.D.S.M. 26 H 53). Enfin, la muraille orientale est citée dans les chartes de l'abbaye de Saint-Amand. En effet, cette abbaye ancestrale se trouvait près des murs orientaux de la ville. La plupart des transactions à proximité de l'abbaye font donc référence au *castrum*. C'est le cas par exemple lors de l'acquisition, par Jehan de Flainville, d'un tènement de pierre situé "inter terram Maurentio de Mesnillo et vicum de ante murum Sancti Amandi sicut se proportat a vico ante usque ad murum civitatis per retro" (A.D.S.M. 55 H 459). La position de ces établissements dans la ville ne laisse aucun doute sur l'identification des murs mentionnés : les murs anciens de la ville ou simplement les murs de la ville font référence au *castrum* (Fig. 7.6).

---

<sup>358</sup> Tous les actes de donation font état de places s'étendant de la rue des Cordeliers aux anciens murs de la ville. Ainsi, outre les textes cités plus haut, d'autres concessions font référence à cette extension entre la rue des Cordeliers et le mur de la ville. Évoquons-en seulement deux. En 1258, Bertin du Chastel délaisse aux frères prêcheurs une "platea sita in vico Templi inter terram que fuit Guillermi de Cailliaco ex una parte et quamdam plateam pertinentem ad dictum locum ex altera sicut dicta platea se proportat a dicto vico per ante usque ad murum veterem civitatis per retro" (A.D.S.M. 35 H 2). En 1256, Geoffroi Gigan concède un tènement "in parrochia Sancti Petri supradicta inter terram que fuit Roberti de Cailliaco fratris dicti Nicholai ex una parte et Bertini de Calvo Monte ex altera sicut dicta pars se proportat a vico Templi per ante usque ad veterem murum civitatis per retro" (A.D.S.M. 35 H 2).

<sup>359</sup> L'emploi du terme ancien fait encore, en 1359, référence à l'enceinte romaine édifée au 3<sup>e</sup> siècle. La formulation "vieux murs" renvoie donc au *castrum*. De ce fait, la mention des vieux murs de la cité du côté du Robec dans des actes de 1171 et 1190 ne fait peut-être pas référence, comme le pensait Bernard Gauthiez, à l'enceinte d'Henri II, mais plutôt au tracé oriental du *castrum* se situant lui aussi du côté du Robec.

En somme, le tracé déterminé par Bénédicte Guillot et Éric Follain, et confirmé par les sources textuelles, paraît le plus pertinent. Ces données sont donc intégrées dans le système d'information géographique (Fig. 7.5).

Les découvertes archéologiques récentes invalident la datation de l'enceinte romaine longtemps attribuée au 4<sup>e</sup> siècle. Cette datation n'est pas seulement portée par les historiens mais elle est également approuvée durant quelque temps par les archéologues. Les fouilles de la rue des Carmes, menées par Patrick Halbout en 1981, ont conduit à penser que l'enceinte fut érigée entre 325 et 350. Cette hypothèse est fondée sur la découverte d'une monnaie de Constantin II, empereur de 337 à 340, et sur une monnaie de Constant I<sup>er</sup> ou Constance II, empereurs entre 337 et 350. Cette découverte est rattachée à deux autres monnaies, de Constantin I<sup>er</sup> (empereur de 310 à 337) et de Crispus (305-306), mises au jour en 1859 par Jean-Marc Thaurin (Thaurin, 1863b). Cependant, ces monnaies proviendraient de remblais sous-jacents à une importante phase de reconstruction du rempart à l'époque médiévale. Cette proximité entre les deux murailles explique la datation erronée du *castrum*. Le chantier archéologique de l'Espace du Palais en 1991 permet de réévaluer la date de construction du *castrum* (Peixoto, 1994). Deux lots de briques provenant des élévations de l'enceinte ont été prélevés et ont fait l'objet d'une analyse archéomagnétique. Les résultats obtenus sont, avec une amplitude de plus ou moins 15 ans : 280 apr. J.-C. pour le premier lot et 288 apr. J.-C. pour le second. Par conséquent, l'enceinte romaine est édifiée dans le dernier quart du 3<sup>e</sup> siècle et non pas au 4<sup>e</sup> siècle (Lequoy *et al.*, 2004 : 249).

La cité de Rouen bénéficie de la protection d'une enceinte dès le dernier quart du 3<sup>e</sup> siècle. Cette enceinte subsiste sans doute durant tout le haut Moyen Âge et probablement jusqu'à la mise en place d'une enceinte ducale, voire jusqu'à la construction d'une enceinte sous Philippe Auguste. L'enceinte antique est certainement renforcée au Moyen Âge comme l'atteste la présence de mobilier daté du 14<sup>e</sup> siècle dans les fossés du *castrum*. Le renforcement des murs de cette enceinte est attesté par quelques données archéologiques. Cependant, en raison de la confusion sur les enceintes intermédiaires, la date à laquelle cette enceinte n'est plus en fonction reste encore à déterminer. La persistance de l'enceinte antique jusqu'au 11<sup>e</sup> siècle, au 12<sup>e</sup> siècle, voire au 13<sup>e</sup> siècle n'est pas un fait exceptionnel. À Metz, l'enceinte de la fin du 3<sup>e</sup> ou du 4<sup>e</sup> siècle, restaurée et agrandie au début du 10<sup>e</sup> siècle, perdure jusqu'au 12<sup>e</sup> siècle (Brunella *et al.*, 1992 : 35-37).

### **7.2.2. Les enceintes " intermédiaires "**

Les premières enceintes médiévales paraissent les plus complexes à définir. Leur tracé ou encore leur chronologie ne peuvent être déterminés avec précision. Les hypothèses de Bernard Gauthiez, dont le schéma a parfois fait foi, font débat chez les archéologues et historiens, et pour cause : aucun vestige d'enceinte, daté du 11<sup>e</sup> siècle, du 12<sup>e</sup> siècle, voire du 13<sup>e</sup> siècle, n'a été à ce jour " physiquement identifié " (Pitte, 2006 : 134). Quelques données peuvent tout de même être ajoutées à cet épineux dossier. Dans les années 1990, deux investigations archéologiques principales ont mis au jour des murs épais assimilés à des portions de muraille : l'une au collège Barbey d'Aurevilly, l'autre au rectorat. En 2006, un mur d'enceinte est identifié au 20 rue Saint-Jacques. Or toutes ces découvertes se situent sur un tracé communément associé au règne de Philippe Auguste (1180-1223) (Fig. 7.7). En outre, plusieurs recherches récentes ainsi que l'analyse de quelques actes ont apporté de nouvelles données sur les enceintes médiévales.

#### **- Les données archéologiques sur les enceintes intermédiaires**

Peu de fouilles archéologiques ont porté sur les enceintes intermédiaires, c'est-à-dire sur les enceintes construites entre le *castrum* et la dernière enceinte rouennaise. Cette faiblesse dans les données archéologiques nous oblige à nous fonder sur les textes ou sur les analyses morphologiques pour déterminer le tracé de ces enceintes. Or cette méthode apporte davantage de questions que de certitudes sur ces tracés et leurs datations. Le cas de Rouen, au sujet des découvertes archéologiques liées aux systèmes défensifs de la ville, détonne avec la situation en Alsace ou en Lorraine. En effet, les monographies réalisées pour l'ouvrage *Archéologie des enceintes urbaines et de leurs abords en Lorraine et en Alsace* démontrent que les vestiges des enceintes du 12<sup>e</sup> et du 13<sup>e</sup> siècle ont souvent été mis au jour dans au moins deux opérations archéologiques voire plus (Henigfeld et Masquillier, 2008). À Rouen, seule la dernière enceinte médiévale est bien renseignée par les données archéologiques (Fig. 7.18).

**Les fouilles au collège Barbey d'Aurevilly** : en 1993, les travaux d'extension du collège Barbey d'Aurevilly prévoyant la construction d'un bâtiment aux abords du boulevard de la Marne ont amené l'intervention des services archéologiques (Pitte, 1994d). L'emplacement possédait un potentiel archéologique important : à cet endroit se trouvait, d'après les sources textuelles et iconographiques, le tracé d'une enceinte médiévale ainsi que la casemate dite de la porte d'Arras<sup>360</sup>. Un mur d'enceinte a été dégagé sur plus de 40 m de long parcourant en diagonale la zone fouillée. De ce mur subsiste seulement sa base enterrée. L'escarpe est intégralement conservée. L'épaisseur du mur affirme le caractère défensif de ce dernier : épais de 3,30 m sur la majorité de sa longueur et d'environ 4 m au droit de la casemate puisque l'épaisseur de ce mur semble s'accroître en direction de celle-ci (Pitte, 1994d : 14). La composition du mur confirme, elle aussi, que l'on est en présence d'un mur défensif<sup>361</sup>. De plus, l'homogénéité de la construction indique que la conception de la muraille est le résultat d'une même campagne.

Cette portion d'enceinte passait à l'emplacement supposé de l'enceinte ducal (Quenedey, 1926 : 64)<sup>362</sup>. Il était donc légitime de penser qu'elle avait été construite au 12<sup>e</sup> siècle mais la disparition totale des niveaux de circulation médiévaux à l'intérieur de l'enceinte en rendait difficile la datation. Cependant, la découverte d'une tranchée en arrière du mur pouvait être raisonnablement associée à l'édification de l'enceinte. Dans ces remblais, on rencontrait du mobilier en céramique en grande quantité et homogène daté de la seconde moitié du 14<sup>e</sup> siècle. Cette datation est confirmée par la mise au jour de deux monnaies émises sous les règnes de Philippe VI de Valois (1328-1350) et Jean le Bon (1350-1364). Ainsi, les données recueillies dans la tranchée et l'homogénéité de la construction indiquent que cette portion d'enceinte fut érigée dans un contexte de guerre qu'est celui de la guerre de Cent Ans. Cette portion est donc identifiée comme faisant partie des fortifications entreprises par la ville en 1346 sous les ordres de Philippe de Valois.

Cette opération archéologique peut être vue comme une déception pour quiconque pensait y voir une enceinte antérieure. Cependant, ces données ne réfutent pas totalement l'hypothèse d'une enceinte du 12<sup>e</sup> siècle ou 13<sup>e</sup> siècle. Les contraintes de fouille n'ont pas permis d'étudier les

---

<sup>360</sup> La casemate est un organe protégé, actif ou passif, employé en fortification pour loger des troupes, des approvisionnements ou des armes.

<sup>361</sup> Le mur est constitué par un blocage contenu entre deux parements. L'escarpe, visible sur au moins 5 m de hauteur, présente une surface très régulière : les hauteurs d'assise de son parement sont comprises entre 0,40 et 0,50 m. Il a été également possible d'observer trois ressauts successifs au pied de la partie dégagée de l'escarpe (Pitte, 1995a : 91).

<sup>362</sup> Raymond Quenedey décrit l'enceinte du 12<sup>e</sup> siècle comme " une deuxième ligne de rempart d'une forme générale circulaire, enveloppant complètement la première et touchant à l'ouest les boulevards actuels " (Quenedey, 1926 : 64).

fondations de cette enceinte et, par conséquent, de déterminer si elle avait repris le tracé d'une enceinte antérieure voire si elle en avait réutilisé les fondations. L'archéologie a, elle aussi, ses limites. Le fait est que, malgré cette fouille à un endroit prometteur, aucun vestige d'une enceinte du 12<sup>e</sup> siècle ou du 13<sup>e</sup> siècle n'a été à ce jour découvert.

**Les fouilles du rectorat** : l'édification de nouveaux bâtiments dans le cadre de la restructuration du rectorat a entraîné la réalisation d'opérations archéologiques dans les années 1992-1993 (Caldéroni et Pitte, 1993). Un mur d'enceinte est découvert et conservé sur 21 m de longueur de la limite septentrionale du chantier jusqu'à la tour. Son épaisseur est d'environ 2,60 m dans sa partie supérieure. Les vestiges dévoilés correspondent pour partie à l'élévation du mur (conservée sur près de 2 m de hauteur) et à l'escarpe intégralement sauvegardée. Ce mur a certainement été plusieurs fois réparé : la face externe présente effectivement des irrégularités résultant de réfections successives (traces de taille brettelée, marques de tâcheron). Contrairement à la face externe, la face interne est parementée : cela a probablement été réalisé en même temps que la construction de l'escalier et de la salle de tir (Caldéroni et Pitte, 1993). Selon les données issues de cette opération, le mur d'enceinte reposait sur une forêt de pieux, composés de troncs de hêtre et de chêne, disposés en rang serré.

L'une des problématiques de la fouille était de savoir si ce vestige appartenait à l'enceinte du 13<sup>e</sup> siècle. Aucune couche médiévale n'a pu être mise en rapport avec le mur d'enceinte. La zone prospectée aurait fait l'objet de travaux importants à la fin du Moyen Âge qui ont bouleversé les niveaux du 13<sup>e</sup> siècle. La présence d'une sépulture datée du 13<sup>e</sup> siècle non loin du mur ne peut être un élément de preuve. Cependant, la datation des pieux a donné plus d'informations. Les études de dendrochronologie ont permis d'avancer une date d'abattage comprise entre la fin de l'année 1242 et le début de 1243 (Caldéroni et Pitte, 1993 : 14-16). Peu de temps a certainement dû s'écouler entre l'abattage et l'utilisation du bois comme pieux. En 1256, saint Louis concède aux Dominicains les murs et tours de la ville : on peut supposer que le mur d'enceinte fut construit entre ces deux dates. Ces fortifications ont été remaniées plusieurs fois durant les siècles suivants.

La fouille du rectorat, contrairement à celle du collège Barbey d'Aurevilly, est la première opération archéologique réalisée le long d'une enceinte. Elle démontre la présence d'une enceinte érigée au milieu du 13<sup>e</sup> siècle et certainement liée à la construction du château de

Philippe Auguste<sup>363</sup>. Cette investigation confirme l'hypothèse du commandant Quenedey selon laquelle " une troisième enceinte, suivant les boulevards à l'ouest " a été édifiée dans le milieu du 13<sup>e</sup> siècle. En revanche, cette datation ne correspond pas avec les hypothèses de Bernard Gauthiez, tout du moins celles de sa thèse, dans laquelle il date cette extension du milieu du 12<sup>e</sup> siècle (Gauthiez, 1991 : 189).

Les fouilles réalisées dans les années 1990 n'ont pas résolu la question des enceintes mais ont livré des éclaircissements sur la datation de certaines portions. En revanche, elles ont apporté à Bernard Gauthiez les vérifications archéologiques nécessaires à la validation de ses hypothèses (Gauthiez, 1986 : 92). La première concerne la datation de l'enceinte occidentale retrouvée sur la fouille du rectorat et datée du milieu du 13<sup>e</sup> siècle (Caldéroni et Pitte, 1993). La seconde vérification eut lieu lors de la fouille exécutée sur un terrain compris entre la rue des Bons-Enfants et la rue Thiers (actuelle rue Lecanuet) en 1989. Selon Bernard Gauthiez l'enceinte du 12<sup>e</sup> siècle passe " au sud de la partie est-ouest de la rue Porte-aux-Rats " : on aurait dû retrouver des traces de cette enceinte à l'emplacement de la fouille de 1989. Néanmoins, aucune trace d'enceinte n'a été retrouvée au sud de la partie est-ouest de la rue Porte-aux-Rats (Pitte, 1994d : 8)<sup>364</sup>. Malgré ces fouilles invalidant le tracé de Bernard Gauthiez proposé en 1986, ce dernier garda le même tracé en 1991 et, comme nous l'avons vu, recula la date de création au milieu du 12<sup>e</sup> siècle<sup>365</sup>.

L'archéologie des dernières années n'a malheureusement pas apporté d'informations capitales au sujet de la disposition de ces enceintes intermédiaires, de leur chronologie ou encore de leur nombre. Seule la fouille de Jean-Yves Langlois dans la rue Saint-Jacques concerne les enceintes (Langlois, 2006). La position de cette rue, près du boulevard des Belges, laissait prévoir la mise au jour du rempart médiéval<sup>366</sup>. Une muraille fut effectivement découverte. Elle apparaît sur une longueur d'environ 14 m et son épaisseur est de 2,50 m. Cette construction fut complétée au fil du

---

<sup>363</sup> Il s'écoula un laps de temps assez élevé entre la construction rapide du château de Philippe Auguste en 1204 et l'édification de l'enceinte au milieu du 13<sup>e</sup> siècle (Caldéroni et Pitte, 1993).

<sup>364</sup> Les vestiges médiévaux trouvés lors de cette fouille consistent en un cellier d'environ 11,50 m x 4,50 m. L'absence de traces d'occupation autour du cellier incite à penser que la construction le surmontant était entourée d'espaces vides. Par conséquent, on pourrait être en présence d'un corps de logis d'une grande propriété, un hôtel ou un manoir, en cœur d'îlot. Cet édifice est détruit dans la seconde moitié du 15<sup>e</sup> siècle. L'emplacement où aurait dû se situer l'enceinte est en fait occupé par un manoir (Pitte, 1989b).

<sup>365</sup> L'étonnement des archéologues quant au choix de Bernard Gauthiez est perceptible : " On ne manquera pas d'être surpris de retrouver cette enceinte hypothétique dans une publication récente. Maintenu dans le tracé défini en 1985 malgré le démenti archéologique, elle voit également sa date de création reculée au 11<sup>e</sup> siècle, l'enceinte du 12<sup>e</sup> siècle se confondant avec celle de Philippe Auguste " (Pitte, 1994d : 8).

<sup>366</sup> L'auteur conçoit qu'il y eût une enceinte ducale, soit au 11<sup>e</sup> siècle, soit au 12<sup>e</sup> siècle, mais selon lui, le tracé oriental est connu par les travaux de Philippe Auguste (Langlois, 2006 : 3).

temps par des massifs de maçonnerie et un ensemble de murs. La forte épaisseur de ce mur permet de l'interpréter comme étant le mur de la ville. Le système de fondation sur pieux de ce mur rappelle le schéma observé sur la fouille du collège Barbey d'Aurevilly et du rectorat. Les vestiges étaient alors datés du 14<sup>e</sup> siècle. Nonobstant cette datation, la construction découverte dans la rue Saint-Jacques n'est pas homogène : il est donc tout à fait probable que cette enceinte soit le résultat de plusieurs campagnes de construction du 13<sup>e</sup> siècle au 14<sup>e</sup> siècle, datation obtenue grâce au mobilier céramique.

En somme, les découvertes archéologiques ont uniquement porté sur la portion de muraille occidentale de l'enceinte dite de Philippe Auguste. Selon ces interventions, le rempart occidental a été remanié à plusieurs reprises au 13<sup>e</sup> et au 14<sup>e</sup> siècle. L'investigation au rectorat infirmerait la construction de l'enceinte de Philippe Auguste au début du 13<sup>e</sup> siècle puisque les datations des pieux placent l'édification après 1240. Or ne serait-ce pas là la datation d'un renforcement de l'enceinte primitive? Sans autres fouilles, il est impossible de répondre. Les données archéologiques ont toutefois invalidé le tracé de l'enceinte ducale déterminé par Bernard Gauthiez : cela ne signifie pas forcément que cette enceinte n'a pas existé, mais uniquement que le tracé défini par cet auteur est erroné.

#### - **De nouvelles propositions sur les enceintes intermédiaires**

À la suite des fouilles archéologiques du début des années 1990, certains chercheurs prennent leur distance avec les hypothèses de Bernard Gauthiez sur les enceintes intermédiaires. Alain Gaspérini, architecte urbaniste, écrit en 1995 qu'il exista à Rouen trois enceintes successives : le *castrum* romain, l'enceinte de Philippe Auguste et l'enceinte du 14<sup>e</sup> siècle. Il admet qu'il existe un problème de datation relatif à l'enceinte de Philippe Auguste mais convient néanmoins que le tracé du rempart au sud de la rue Montbret implique l'existence préalable du château de Philippe Auguste (Gaspérini, 1995 : 48). Il est donc en faveur d'une enceinte créée au milieu du 13<sup>e</sup> siècle. Il émet une certaine réserve à suivre les hypothèses de ses prédécesseurs et préfère ne pas parler de l'enceinte ducale.

Peu de temps après, Philippe Cailleux tente également de résoudre le problème de ces enceintes intermédiaires (Cailleux, 1995). L'auteur revient sur la datation du comblement des fossés de la première enceinte rouennaise (Fig. 7.8). Il est admis depuis longtemps que les fossés de la première

enceinte ont été comblés après leur donation par saint Louis en 1224. Cette donation donna naissance à la rue de l'Aumône et aux maisons pour le logement des pauvres<sup>367</sup>. Or l'auteur révèle que cette datation sur le comblement des fossés, alors totalement admise, est incertaine. Elle est remise en cause pas les sources diplomatiques. La rue de l'Aumône est mentionnée dans une charte de 1221 (B.M.R. Ms Y 13, f° 159). Un accord est conclu entre un nommé Osbert Piau de Lou et les religieux de Foucarmont. Les moines, possesseurs d'une maison, se font concéder par ledit Osbert une maison de six pieds de large pour augmenter leur terrain. Ce terrain était situé entre la rue Ganterie (*vico de super fossatum*) et la rue de l'Aumône (*vicum Elemosine*). On voit mal comment les arrière-fossés de la ville donnés en 1224 pourraient correspondre à cet espace entre les deux rues et déjà loti. Un autre acte confirme que cette rue existait avant 1221. Dans une charte non datée, Henri II donne à l'abbaye de Beaubec un tènement près de Saint-Lô (A.D.S.M 26 H 23)<sup>368</sup>. Il leur accorde la liberté d'édifier le long de ce mur lui appartenant. Il leur laisse aussi la possibilité d'entrer et sortir de la rue de l'Aumône et leur concède une portion de terre dans la même rue pour y accueillir les pauvres. Cette charte fait remonter la création de cette rue au plus tard à la seconde moitié du 12<sup>e</sup> siècle<sup>369</sup>. Philippe Cailleux démontre bel et bien la complexité à traiter des enceintes médiévales : si les fossés étaient déjà comblés dans la seconde moitié du 12<sup>e</sup> siècle, depuis quand l'étaient-ils ? En outre, quand la première enceinte a-t-elle été créée si ces murs étaient déjà vieux dans la seconde moitié du 12<sup>e</sup> siècle ? Autant de questions restant pour le moment sans réponses.

- ***Une enceinte ducale a-t-elle existé à Rouen ?***

L'étude de Philippe Cailleux avance l'idée selon laquelle le fossé nord disparaît vers le milieu du 12<sup>e</sup> siècle. Or cet effacement progressif du fossé septentrional implique un abandon de

---

<sup>367</sup> " *Quod nos concedimus dilectis burgensibus nostris Rothomagi retro fossata ville nostre Rothomagi ad hospitandum vel faciendum jardinos, et alla fossata tenentia ad muros Rothomagi tenebimus in manu nostra sicut sunt sine tradere ea ad hospitandum* " (Delisle, 1978 : Acte 330, pp 49-50).

<sup>368</sup> " *Quoddam tenementum situm prope Sanctum Laudum Rothomagensem, et libertatem edificandi supra murum meum et intra in longitudine dicti tenementi ad suam voluntatem, et liberum introitum et exitum per ipsum murum, ubi viderint expedire, et quadraginta pedes terre de fronte, et quindecim de lato extra murum, in vico Elemosine, ubi facient duo stadia viginti et octo pedum longitudinis, pro hospitando per manus ipsorum pauperes Christi, et residuum retinebunt.* " (A.D.S.M 26 H 23).

<sup>369</sup> Afin d'appuyer son hypothèse, Philippe Cailleux mentionne la fouille du tunnel Saint-Herbland. Cette fouille confirme que les fossés furent comblés en deux temps au 11<sup>e</sup> et au 13<sup>e</sup> siècle. Une maison romane est édifée entre ces deux fossés et en contrebas de la rue Ganterie (Cailleux, 1995 : 97 ; Halbout et Verlut, 1992).



l'enceinte antique à la fin du 12<sup>e</sup> siècle. Si l'on se réfère à la datation fournie par Patrick Halbout et Romain Verlut, le fossé septentrional aurait été comblé en deux temps au 11<sup>e</sup> siècle puis au 13<sup>e</sup> siècle (Halbout et Verlut, 1992). Ces données induisent soit que la ville n'avait plus besoin d'un système défensif, soit qu'une nouvelle enceinte avait été érigée autour du *castrum*. Par sa position au sein de l'empire Plantagenêt, il paraît impossible que la ville ait été laissée sans défense ce qui suppose qu'une enceinte a certainement été construite durant la période ducale. Plusieurs arguments, déjà cités par Bernard Gauthiez, tendraient à confirmer l'existence de cette enceinte. Parmi ceux-ci, nous retiendrons en premier lieu la comparaison avec Caen ceinte de muraille grâce à l'intervention de Guillaume le Conquérant, et en deuxième lieu, le fait que les 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> siècles, bien qu'ils soient à plusieurs égards bénéfiques à la ville, restent une période troublée. Outre les déchirements entre les fils de Guillaume le Conquérant à la fin du 11<sup>e</sup> siècle, on peut penser également aux désordres causés par les fils d'Henri II Plantagenêt. Rouen se trouve, à la fin du 12<sup>e</sup> siècle, mêlée à des opérations militaires tels le siège de 1174 mené par Louis VII et Henri le Jeune ou celui de 1193 par Philippe Auguste (Musset, 1984 : 45). Néanmoins si nous admettons l'existence de cette enceinte ducale, nous ne pouvons, faute de données fiables, déterminer son tracé. Au sujet de sa datation, il est possible d'affirmer que cette enceinte ducale, si elle a existé, n'est pas antérieure au dernier quart du 11<sup>e</sup> siècle. À l'appui de cette hypothèse se trouve un acte de Guillaume le Conquérant de 1067 dans lequel il confirme la donation faite par le comte Alain de l'église Saint-Sauveur. Cette dernière, située sur la place du Vieux Marché actuel, est à cette époque "*de foris murum civitatis*" (Bates, 1998 : 230). L'enceinte ducale n'est donc pas encore édifiée à cette époque. On pourrait supposer qu'elle englobait d'autres secteurs à l'extérieur de la ville. Or la connaissance des enceintes postérieures ainsi que l'attestation par l'archéologie de l'urbanisation de la zone à l'ouest du *castrum* tendent à indiquer que si les ducs ont ceint une partie de la ville, c'était bien ce secteur occidental.

- ***Réflexions sur le tracé et la datation de l'enceinte communément attribuée à Philippe Auguste (Fig. 7.9)***

En 1981, Dominique Halbout met au jour, dans les jardins de l'Hôtel de Ville, deux vestiges essentiels à la compréhension des enceintes de la ville : un fossé et une enceinte (Halbout D., 1981) (Fig. 7.10 et 7.11). Le fossé de l'enceinte conventuelle est dégagé sur 12 m de long et possède une

profondeur supérieure à 2 m. Ces dimensions s'apparentent aux dimensions moyennes des fortifications de terre médiévales. Ce fossé aurait été réalisé durant le 12<sup>e</sup> siècle puisque plusieurs chartes d'Henri II ont confirmé sa présence. Cette datation ne pose pas de problème car la mise en place de l'enceinte conventuelle et d'une rue servant de zone tampon à l'ouest de l'abbaye se rapporte à une datation similaire. Ce fossé disparaît vers 1230-1240 lorsque l'abbaye met en place la rue Abbé-de-l'Épée et une allée le long de ses murs. Dominique Halbout affirme ensuite qu'un premier sondage réalisé rue Abbé-de-l'Épée a révélé l'un des murs d'enceinte de l'abbaye, large de 2,10 m, et précédé d'un muret de drainage. Il déduit à partir de ces données que " ce mur est certainement celui qui fut reconstruit au milieu du 13<sup>e</sup> siècle, après un incendie de l'abbaye laquelle devint alors *intra-muros*. Il est possible ainsi que le mur de Saint-Ouen ait servi d'enceinte à la ville à cette époque " (Halbout D., 1981 : 2). Cette affirmation a suscité de nombreux débats. Pour ma part, il ne semble pas impossible que cette enceinte ait servi durant un court laps de temps d'enceinte à la ville de Rouen. La donation des fossés de la ville par Philippe Auguste à l'abbaye Saint-Ouen en 1220 tendrait à confirmer les propos de Dominique Halbout sur la double fonction de l'enceinte conventuelle. À cette date, Philippe Auguste concède aux moines de Saint-Ouen "*plateam fossatorum Rothomagi perpetuo possidendam, sicut murus monachorum eorumdem, ex parte fossatorum existens* ", dans le but de construire des mesures et jardins (A.D.S.M. 14 H 179). Il n'est pas précisé où se situaient ces fossés mais il est probable qu'il s'agisse des fossés longeant l'abbaye au nord et à l'est. La référence au fossé de Rouen indique qu'ils appartenaient au début du 13<sup>e</sup> siècle à la ville et qu'ils sont rétrocédés à l'abbaye à laquelle ils appartenaient probablement au 12<sup>e</sup> siècle (cf. datation d'Halbout). Lorsque Philippe Auguste reprend la ville de Rouen en 1204, il renforce la protection de la cité nouvellement conquise et donc, ressent le besoin d'ériger un château et de construire de nouveaux murs. Il voit probablement, dans les épais murs de clôture de l'abbaye, l'occasion de clore la ville rapidement. Le roi a pu emprunter quelque temps les fossés de la ville, et par extension se servir de la muraille le temps de construire le reste de l'enceinte, et donc les redonner au moment où il projetait de faire édifier une autre enceinte. Nous reviendrons sur ce point dans quelques paragraphes mais il faut retenir de cet acte que les murs nord et est ont certainement servi d'enceinte à la ville de Rouen dans le premier quart du 13<sup>e</sup> siècle. Notons que le mur d'enceinte de l'abbaye a été observé au n° 23 rue Bourg l'Abbé (Fig. 7.12 à 7.14)

Plusieurs fossés de l'enceinte attribuée à Philippe Auguste sont concédés au 13<sup>e</sup> siècle (Fig. 7.15). Selon François Farin, les moines acquièrent en 1290 les vieux fossés de la ville entre

la porte Beauvoisine et les murs Saint-Ouen<sup>370</sup>. Peu de temps après, les religieux lotissent ces fossés : ils font construire des " maisons de la rue Pincedos et de la Rougemare et, dans le reste du terrain, établirent des jardins " (Chérueil, 1843 : 122). En 1228, les chanoines donnent un tènement aux Franciscains arrivés depuis peu. Ils concèdent effectivement "*illud tenementum quod habebam in parrochia Sancti Macuti extra murum regis super secanam sicut se proportat inter pratum Sancti Audoeni quod est retro domum Guillermi Estate ex una parte et murum regis ex altera et inter secanam ex una parte et aquam de Aubete ex altera*" (A.D.S.M. 35 H 2). Le terme *extra murum regis* pourrait laisser entendre qu'il s'agit des murs du *castrum* également situés à l'ouest de la chapelle Saint-Marc. Or la mention de la Seine et surtout de l'Aubette ne peut que confirmer qu'il s'agit de murs plus récents, probablement édifiés à l'initiative de Philippe Auguste. Par conséquent, cet acte indique que l'enceinte ne passait pas loin de la chapelle Saint-Marc mais également qu'elle avait été édifiée à l'initiative du roi. La formulation "*Ego autem et heredes mei terras illas et tenementa guarantirandis obligo totum tenementum meum laicale quod habeo in banleuca Rothomagensis*" confirme que cette première implantation se situait à l'extérieur de la ville dans la banlieue de Rouen. La suite de l'acte laisse cependant entendre que les fossés de cette enceinte sont déjà lotis. En effet, les chanoines concèdent un fossé selon les termes suivants : "*Et pretera dedi eis fossatum quod est inter tenementum Roberti de Mesnil Clac ex una parte et tenementum Berneri Musart ex altera et inter tenementum Radulfi la Vague ex una parte et aquam de Aubete ex altera*" (A.D.S.M. 35 H 2). Ils donnent ensuite un tènement entre deux fossés : "*Item dedi et concessi eisdem totum illud tenementum quod fuit Berneri Musart et Petronille uxoris sue in Ponte Hunfridus videlicet inter duo fossata propinquiora muro civitatis sicut se proportat feodo heredum*

---

<sup>370</sup> " L'an 1290 Jean Dontueil abbé de S. Ouen prit à fief de Maître Richard du Fraisier les vieux fossez de la Ville en la Paroisse de S. Godard, qui étoient situez entre la Porte Beauvoisine et les murs de l'Abbaye de S. Ouen avec la moitié de la porte Beauvoisine et les bâtimens qui y étoient " (Farin, 1731c : 10). La présence de la portion septentrionale est confirmée dans un acte de donation réalisé par l'abbaye de Saint-Amand. Dans ce dernier, un tènement est localisé près des murs de la ville dans la paroisse Saint-Godard : "*Noverint universi presentes et futuri quod ego Adam dictus Seete vendidi et omnino concessi / et penitus dimisi amao et amplius iam elaps magistro Martino dicto ad Gambes Carpentario / pro quatuor libris turonensis de quibus mei extitit plenarie satisfactum in peccunia numerata renunciatis / exceptioni non numerate pecunie non solute medietatem cuiusdam tenementi siti in parrochia / Sancti Gildardi Rothomagum inter terram que fuit / Aelicie de Spinos et domum ac terram Garneri le Margitegi / sicut se proportat a vico per ante usque ad murum ville per retro que medietatem mei obnevit ex succe / ssione Johanne nepotis mee quondam filie dicti Martini et quicquid habebam et habere poteram in / dicto tenemento*" (A.D.S.M. 55 H 446). Les murs de la ville cités dans cette chartre font probablement référence à la portion nord de l'enceinte de Philippe Auguste. Néanmoins, ce renseignement ne permet pas de restituer le tracé de cette enceinte mais seulement de confirmer les hypothèses la faisant passer près des rues Beffroy et de Montbret et donc dans la paroisse Saint-Godard.

*durable usque ad aquam de aubete versus secanam* " (A.D.S.M. 35 H 2). Toutefois, la donation des mêmes fossés en 1254 suppose que les Franciscains n'étaient plus en leur possession à cette date. À cette date, le roi concède les fossés situés " *a porta civitatis Rothomagensis que dicitur de Ponte Honfredi usque ad fluvium Albete* " et donc à proximité de leur première implantation place Saint-Marc (A.D.S.M. 35 H 2 ; Fig. 7.9). Cet acte est primordial pour la connaissance des enceintes médiévales. En effet, il confirme l'existence d'une enceinte de l'Aubette à la porte du Pont-Honfroy, autrement dit, il atteste le tracé et la datation de l'enceinte dite de Philippe Auguste. Le fait que le fossé soit donné à deux reprises indique qu'il n'a pas été loti avant le milieu du 13<sup>e</sup> siècle<sup>371</sup>.

Certains chercheurs voient dans ces donations une perte progressive du rôle défensif de l'enceinte. Ainsi Raymond Quenedey avance au sujet de l'enceinte dite de Philippe Auguste que " les historiens sont généralement d'accord pour attribuer à Philippe Auguste la fondation de la troisième enceinte ; mais ils diffèrent d'opinion quand il s'agit d'en fixer l'emplacement. Pour les uns, cette enceinte était la dernière ; pour les autres, elle a été suivie d'une quatrième. En fait, le roi de France, après la prise de Rouen en 1204, renversa les murailles de la ville ; mais la nécessité de garder la capitale de la Normandie à une époque troublée par des guerres fréquentes l'obligea bientôt à les relever. On a vu qu'en 1220, 1254, 1287 et 1290 des concessions avaient aliéné les

---

<sup>371</sup> Outre les communautés religieuses, il est certain que le roi concéda les arrière-fossés de la ville aux bourgeois. En 1264, Louis IX concéda aux bourgeois les arrière-fossés de la ville : " *Ludovicus etc. Notum etc. Quod nos concedimus dilectis burgensibus nostris Rothomagi retro fossata ville nostre Rothomagi ad hospitandum vel faciendum jardinos, et alla fossata tenentia ad muros Rothomagi tenebimus in manu nostra sicut sunt sine tradere ea ad hospitandum. Ita quod et eadem fossata reparare et In eis fortericiam facere poterimus. Si nobis placuerit. Terram autem nostram de Romara, in qua tincturarii et fullones Rothomagi terram caplunt ad lingendum et follandum, concedimus eisdem burgensibus pro XX libris turonensium nobis annuatim reddendis medietate in scacario sancti Michaelis et medietate in Scacario Pasche, ita quod quando terra illa deficiet ubi nunc capitur, poterunt idem burgenses per traditionem ballivi nostri Rothomagensis capere terram ad lingendum et folandum ubi eam Invenerint in territorio Romare vel alibi in terra nostra de ballivia Rothomagi ubi eam capere possint competenter. Licebit etiam cuicumque voluerit terram adducere ad lingendum et folandum apud Rothomagum sine banno nec nos nec ballivus noster poterimus vendere terram ad tingendum et folandum in territorio Romare nec in hallivia Rothomagi nec etiam alibi ad vim et bannum. De quaiis autem, que sunt subtus pontem Rothomagi et supra ita erit quod quala remanebunt sicut modo sunt et, si necesse fuerit burgensibus Rothomagi, licebit eis ea facere cresci et ampliari versus aquam Secaoe competenter per visum ballivi nostri Rothomagi ita tamen quod propter hoc cursus navlum nullatenus impediatur ascendendo vel avalando. Preterea de voluntate et assensu Petri filii Johannis Luce concedimus dictis burgensibus nostris tertiam partem quam habebat Idem Petrus in veteri castro Rothomagi juxta Secanam eam videlicet partem que est per deversus pontem Rothomagi prout metata, est tenendam et possidendam sibi et successoribus suis in perpetuum, reddendo inde nobis annuatim et successoribus nostris decem libras redditus usualis monete apud Rothomagum, medietatem in Scacario Sancti Michaelis et medietatem in scacario Pasche. Hec autem facimus salva nobis et heredibus nostris justicia nostra in locis predictis et salva majori et juralis communie Rothomagi tali justicia qualem habent alibi per villam Rothomagi. Actum apud Sanctum Germanum in Laya, anno Domini M<sup>o</sup>. CC<sup>o</sup>XXIII<sup>o</sup>. mense Mayo "* (Delisle, 1978 : Acte 330, p. 49).

anciens fossés de la partie est, depuis l'Aubette jusqu'à la porte Beauvoisine. Si cette portion d'enceinte a été abandonnée à des particuliers, c'est qu'il en existait une autre pour la remplacer " (Quenedey, 1926 : 62). Ce type d'affirmation contribue à la méconnaissance des enceintes intermédiaires. Philippe Cailleux avait déjà observé cet écueil : " La confusion régnant sur l'analyse des hypothétiques enceintes est aggravée par l'utilisation, sans discernement, des diverses concessions de fossés accordées par le roi de France dans le cours du 13<sup>e</sup> siècle, trop systématiquement interprétées comme la marque d'un abandon du rôle militaire de cette enceinte " (Cailleux, 2011 : 62). Il poursuit en justifiant cette remarque par une sentence de l'Échiquier de 1291 : " Une sentence de l'Échiquier, en 1291, venant clore un différend entre le bailli et le vicomte de Rouen d'une part, le maire et les pairs de l'autre, à propos de la cession, moyennant rente, des fossés de la cité de Rouen, juge que « nostre seigneur le roi poeit et devoit baillier des devant di foussés à clorre et non pas à hébergier ne à emplir, et que ceux qui qui herbergiés les avoient ou emplis seroient contraincts à les délivrer » " (Cailleux, 2011 : 62).

Or les fossés longeant l'enceinte à l'est et au nord ne sont pas lotis avant la seconde moitié du 13<sup>e</sup> siècle. Les fossés septentrionaux, allant de la porte Beauvoisine aux murs de l'abbaye ne sont probablement lotis qu'à la fin du 13<sup>e</sup> siècle. Le fossé donné aux Franciscains en 1228 est concédé une nouvelle fois en 1254. Le lotissement de ce fossé dans la seconde moitié du 13<sup>e</sup> siècle a certainement constitué une source de revenus pour les Franciscains qui procédaient alors à la construction de leur nouveau couvent *intra-muros*.

En revanche, la zone au nord-est de l'abbaye est de toute évidence lotie dans le deuxième quart du 13<sup>e</sup> siècle. En 1240, au moment où l'abbaye est autorisée à édifier une voie qui liait l'axe allant certainement de la Croix de Pierre au château du roi à celui reliant la Grande Rue à la rue Saint-Vivien, les masures et jardins sont déjà édifiés<sup>372</sup>. Si on ajoute à cela que la voie mentionnée est sans doute l'allée longeant le mur est de l'abbaye Saint-Ouen, on peut se demander si l'enceinte de la ville n'a pas été décalée de quelques mètres au niveau de l'abbaye Saint-Ouen. Cette nouvelle

---

<sup>372</sup> L'acte de 1240 mentionne effectivement une voie allant vers le château du roi qui ne peut être que le château de Philippe Auguste : " *Preterea sciendum est quod magna via ab initio claustrum dictorum abbatis et conventus per versus castrum domini regis erit viginti pedes* " (A.D.S.M. 14 H 179). Cette *magna via* reprend le tracé des rues aujourd'hui connues sous le nom de rue Bourg l'Abbé ou rue Orbe. Cette *magna via* est représentée sur le plan Gomboust sous le nom de Grande Rue (Fig.) La référence à un axe nord-sud liant la *magna via* à la rue Saint-Vivien intervient dans la suite de l'acte : " *dum in latitudine usque ad masuras que ibidem ab abbate et conventui tenentur et per ante masuras usque ad finem dictarum masurarum in eodem statu remanebit quali erat tempore hujus compositionis et a fine dictorum masurarum usque ad vicum Sancti Viviani dicta via viginti pedum* " (A.D.S.M. 14 H179).

construction engloberait l'abbaye Saint-Ouen et rejoindrait les autres murs septentrionaux et orientaux édifiés au début du 13<sup>e</sup> siècle. Cette extension est une possibilité mais il paraît peu probable que saint Louis ait ordonné l'érection d'une enceinte uniquement pour englober l'abbaye Saint-Ouen.

Une autre possibilité est que de nouveaux murs soient édifiés plus à l'est et au nord vraisemblablement dans la seconde moitié du 13<sup>e</sup> siècle. Cette nouvelle enceinte reprendrait le boulevard occidental, longerait une partie du boulevard nord pour redescendre à l'est par la Croix de Pierre. Ce tracé avait déjà été déterminé par Raymond Quenedey mais la datation que ce dernier lui attribue paraissait erronée : en effet, il suppose que ce rempart a été édifié par Philippe Auguste (Fig. 7.1). En 2006, Philippe Cailleux reprend ce tracé pour son article sur le marché immobilier rouennais au 15<sup>e</sup> siècle (Fig. 7.16 ; Cailleux, 2006). En somme, il n'est pas impossible qu'une nouvelle enceinte ait été construite dans la seconde moitié du 13<sup>e</sup> siècle et que celle-ci reprenait les limites définies par Raymond Quenedey.

Sans fouilles archéologiques, la datation et le tracé exact de l'enceinte attribuée à Philippe Auguste demeurent méconnus. Selon les fouilles du rectorat, la portion occidentale aurait été édifiée entre 1243 et 1258. Néanmoins, ces murs existaient déjà en 1240 puisqu'ils sont mentionnés pour délimiter une donation réalisée en faveur des Filles-Dieu : "*totum tenementum illud quod situm est apud Rothomagum perpetuo portam Pratum Belli sicut se proportat inter terram Radulfi Loques ex una parte et terram que fuit Enardi de super Rippam ex altera a vico Braisiere ante usque ad murum civitatis retro*" (A.D.S.M. 36 H 36). Cette clôture a certainement été édifiée dans la première moitié du 13<sup>e</sup> siècle à la suite d'une décision royale puisqu'une charte de 1246 mentionne les murs du roi à l'ouest du couvent des Dominicains : "*peciam terre quam dicebat se habere in parrochia Sancti Salvatoris Rothomagensis in vico qui dicitur Bresiere sicut se proportat a terra que fuit Filiarum [Dei] usque ad terram Johannis et Petri filiorum Agnetis a predicto vico usque ad murum domini regis*" (A.D.S.M. 36 H 36). L'existence de l'enceinte de Philippe Auguste est confirmée grâce aux chartes des Dominicains. En 1294, Philippe le Bel amortit la place où sont installés les Dominicains. Or il s'exprime en ces termes : "*Quod nos ob nostre ac progenitorum nostrorum remedium animarum volumus et presentium tenore concedimus quod fratres predicatorum Rothomagensis et successores eorum totum manerium suum rothomagensis prout in longum et latum infra ipsius clausuram moderno tempore se comportat*

*videlicet a porta Caletensis usque ad ripariam Secane ex una parte et a domo Nicolai Blondelli usque ad portam per quam itur ad pratum belli ex altera parte et a vico Cordariorum usque ad vicum vocatum Brasiere ex altera "* (A.D.S.M. 36 H 8). Le couvent des Dominicains longe donc, de la porte Cauchoise à la Seine, une clôture édifiée récemment (*clausuram moderno*). En somme, le tracé occidental situé derrière le couvent des Dominicains, entre les rives de la Seine et la porte Cauchoise, a pu être édifié au début du 13<sup>e</sup> siècle. Les textes ont, dans ce cas, contredit les renseignements tirés de sources textuelles. Les concessions de fossés en 1220 et en 1228 tendraient à confirmer la construction de cette enceinte au début du 13<sup>e</sup> siècle.

La localisation et la datation des enceintes intermédiaires demeurent un sujet de débat. L'absence de traces au sol constitue un obstacle pour de nombreux chercheurs. Il est impossible d'affirmer que la ville fut défendue par une double muraille et un triple fossé lorsqu'elle fut assiégée par Philippe Auguste. La tour ducale édifiée par Richard I<sup>er</sup> n'est toujours pas localisée, ou du moins, sa localisation reste incertaine. À partir de ces incertitudes, il semble bien difficile de se positionner (Fig. 7.17). Les tracés proposés par Bernard Gauthiez ont certes été invalidés sur au moins un point : est-ce à dire que le reste est totalement faux ? Cela semble peu probable. Les arguments relatifs à une enceinte ducale sont pertinents. En revanche, ses revirements à propos de la datation de ces enceintes laissent perplexe. La présence d'une enceinte ducale, postérieure à 1070, n'est donc pas à écarter, mais aucun élément archéologique ou textuel n'apporte d'éléments pour la localiser. Philippe Auguste entreprend sans doute de construire une enceinte dès la conquête de la ville : il se sert certainement des murs de l'abbaye de Saint-Ouen pour faciliter l'édification de l'enceinte. Elle longeait le boulevard des Belges actuel et contournait le château de Philippe Auguste. On sait ensuite qu'elle passait non loin de l'abbaye de Saint-Ouen et qu'elle redescendait vers la Seine où son tracé semble plus flou. D'après les données issues de la fouille archéologique du Rectorat, la muraille occidentale est consolidée à plusieurs reprises au 13<sup>e</sup> siècle et au 14<sup>e</sup> siècle. Dans la seconde moitié du 13<sup>e</sup> siècle, les remparts nord et est sont peut-être décalés de quelques mètres voire de plusieurs centaines de mètres. Si la donation de fossés n'équivaut pas à la perte du caractère défensif de l'enceinte, le lotissement de la portion au nord-est de l'abbaye conforte l'idée de ce décalage. Cependant, ce décalage ou la construction d'une enceinte plus orientale se fondent sur trop peu d'indices pour qu'on les prenne en compte durant cette étude. Ainsi, je représenterais uniquement le tracé de l'enceinte dite de Philippe Auguste pour notre

travail (Fig. 7.9). En outre, cette enceinte déterminée par Raymond Quenedey, si elle a existé, n'a certainement pas influencé l'implantation des religieux : il n'existe pas de grande différence entre l'espace clos par cette enceinte et celui clos par la dernière enceinte rouennaise.

Quoi qu'il en soit, la construction de ces enceintes intermédiaires est certainement motivée par la situation de Rouen au sein du duché puis au sein du royaume de France. Les successions de Guillaume le Conquérant ou encore d'Henri II Plantagenêt ont été mouvementées et ont sans doute motivé les ducs à édifier de nouveaux murs autour des principaux centres de pouvoir. La construction d'une nouvelle enceinte au 13<sup>e</sup> siècle à l'instigation de Philippe Auguste s'explique également par la volonté de protéger la ville – et les nouveaux espaces urbanisés – nouvellement conquise. En somme, la construction de ces enceintes résulte d'une volonté de se protéger et d'affirmer sa puissance. Ce schéma ne s'applique pas uniquement à Rouen ou à la Normandie. En Lorraine, et particulièrement sur l'axe mosan, l'édification de ces enceintes est également motivée par un contexte troublé. Cette région est affectée tout au long du 13<sup>e</sup> siècle par d'interminables conflits opposant le comte de Bar, le duc de Lorraine, l'évêque de Metz, auxquels s'ajoutent la ville de Metz, les comtes de Luxembourg, de Vaudémont, de Salm et le comte de Champagne, autrement dit le roi de France. La construction d'une enceinte apparaît avant tout comme une défense effective, et dans une moindre mesure, comme un moyen psychologique de rassurer les populations (Masquillier et Giuliano, 2008 : 23-24).

Si nous revenons au cas de Rouen, il faut admettre que, sans une reprise méthodique du dossier des enceintes, des doutes subsisteront sur ce sujet. En effet, ce dossier doit être repris dans son intégralité en faisant un travail de prospection systématique aux endroits supposés de l'enceinte et en reprenant toutes les données archéologiques et textuelles relatives à ce sujet.

Cette difficulté à connaître les enceintes médiévales ne doit pas faire rougir les chercheurs rouennais : d'après Alain Salamagne, le tracé des enceintes reste fréquemment, " en particulier pour les périodes antérieures au 14<sup>e</sup> siècle, difficile à connaître " (Salamagne, 2002 : 5). L'enceinte du 14<sup>e</sup> siècle est en effet l'enceinte médiévale la mieux renseignée.

### ***7.2.3. La dernière enceinte rouennaise***

" Vers le milieu du 14<sup>e</sup> siècle, un dernier accroissement atteign[ait] à l'est la région marécageuse de Martainville " (Quenedey, 1926 : 64). On s'accorde tous à dire qu'une enceinte a été construite



au 14<sup>e</sup> siècle et au 15<sup>e</sup> siècle, afin d'englober les faubourgs nord-est et est de la ville. Elle reprend vraisemblablement, pour le côté ouest, le tracé de l'enceinte du 13<sup>e</sup> siècle. Cette enceinte longeait les boulevards représentés sur le cadastre de 1827 mais associer les limites de cette enceinte à celle des boulevards n'est pas suffisant<sup>373</sup> : il faut des preuves, archéologiques d'abord, textuelles et iconographiques ensuite. C'est sur ces preuves que se sont fondés Dominique Pitte et Bérengère Le Cain dans leur dossier sur la dernière enceinte de Rouen (Pitte et Le Cain, 1999)<sup>374</sup>. Les données intégrées dans le système d'information géographique sont issues de ce dossier croisant les diverses sources disponibles pour la restitution de l'enceinte (Fig. 7.18). L'objectif étant de déterminer le tracé de l'enceinte, nous ne nous attacherons pas à décrire l'architecture de l'enceinte excepté si cela nous permet d'affiner la datation de l'enceinte. De même, nous savons qu'il a existé des fossés extérieurs à l'enceinte, mais ces derniers sont uniquement attestés à l'emplacement du boulevard des Belges et du boulevard Gambetta.

#### - Le tracé ouest (Fig. 7.19)

La position du rempart sud-ouest est connue en partie grâce à l'érection du château d'Henri V au 15<sup>e</sup> siècle. Ce dernier est installé dans l'angle sud-ouest de l'enceinte urbaine : la construction commence peu après la prise de la ville le 19 janvier 1419 et se poursuit durant la première moitié du 15<sup>e</sup> siècle. Il intègre la tour Maussifrotte existant déjà au 14<sup>e</sup> siècle. Le rempart reprend ensuite vers le nord et coupe la rue Saint-Jacques. Les fouilles réalisées par Jean-Yves Langlois en 2006 ont mis en avant la présence d'une muraille datable du 14<sup>e</sup> siècle. Une trace de cette muraille est également perceptible à l'angle de la rue Racine et du boulevard des Belges grâce à une découverte fortuite de 1890 : le mur est épais, à cet endroit, de seulement 2 m. Un peu au-dessus de cette découverte, les fouilles du rectorat apportent de nouvelles données : la muraille mise au jour est visible sur environ 20 m. Un escalier de ronde, les vestiges d'une tour et d'un mur perpendiculaire font également partie des trouvailles. Alors que l'on date initialement cette muraille du 14<sup>e</sup> siècle,

---

<sup>373</sup> Il est admis que l'enceinte était dotée de fossés larges de 30 m, inondables du côté du boulevard des Belges et du boulevard Gambetta. Remblayés sur sept à dix mètres d'épaisseur, ils ont donné le tracé de nos boulevards actuels. Ce processus est admis par les géographes, notamment par Jacqueline Beaujeu-Garnier, affirmant que les remparts devenant inutiles, ils étaient remplacés par les boulevards (Beaujeu-Garnier, 1997 : 70).

<sup>374</sup> L'objet de la démarche est de définir le tracé de l'enceinte du 14<sup>e</sup> siècle le plus précisément possible. Je ne reprendrai pas toutes les informations données par les auteurs. Il est toutefois important de savoir que, pour constituer ce dossier, ils se sont appuyés tant sur les sources archéologiques que sur les sources textuelles ou iconographiques.

la datation de cette portion est de la seconde moitié du 15<sup>e</sup> siècle : le mur a donc peut-être été reconstruit pendant l'occupation anglaise (1418-1449). Une autre portion de muraille est découverte en 1933 lors de travaux de construction : le mur, épais de 2,65 m et dégagé sur une longueur de 8,50 m et sur une hauteur de 1,90 m, traverse les parcelles entre le boulevard des Belges et la rue de Fontenelle. Il poursuit ce parcours jusqu'à la porte Cauchoise.

La porte Cauchoise se situerait en haut de la rue du même nom. Plusieurs fouilles attestent la présence de cette porte sur la place Cauchoise. En 1887, Alain Tougard affirme que les fondements d'une ancienne fortification ont été observés lors d'une excavation sur la place Cauchoise (Tougaard, 1885). De même, en 1963, des travaux dans le quart nord-est de la place Cauchoise permettent à Guy Dubois d'y voir des vestiges qu'il interprète comme étant une contrescarpe avancée de la porte (Dubois, 1963). En janvier 1976, un massif de maçonnerie présentant une face parementée en pierre de taille a été mis au jour dans la cave d'une habitation située au n° 110 de la place Cauchoise.

#### - Le tracé nord-ouest (Fig. 7.20)

De la porte Cauchoise, le rempart traverse les parcelles entre le boulevard de la Marne et la rue Jean Lecanuet. Des vestiges de cette enceinte sont encore visibles que ce soit à partir du boulevard de la Marne ou à partir de la rue Jean Lecanuet.

Les vestiges de cette enceinte ont également été mis en évidence au collège Barbey d'Aurevilly (Pitte, 1994d) : alors que les archéologues pensaient découvrir des vestiges de l'enceinte du 13<sup>e</sup> siècle, ce sont les vestiges de la dernière enceinte de Rouen qu'ils étudièrent (cf. 7.2.2.). Une tour dite aux Fous se situait probablement non loin de la casemate dont on trouva des vestiges au collège Barbey d'Aurevilly. De plus, les textes mentionnent la présence d'une porte de ville placée en arrière de la descente de la casemate mais on ne sait si cette porte existait dès le 14<sup>e</sup> siècle ou si elle a été ajoutée après.

Le rempart, traversant l'actuelle rue de l'Abbé Cochet, rejoint la tour Neuve dite aussi la tour Bigot<sup>375</sup>, puis le château de Philippe Auguste. Le tronçon de muraille reliant la tour Neuve au

---

<sup>375</sup> Cette tour, encore en élévation au 18<sup>e</sup> siècle, est démolie vers 1840.

château de Philippe Auguste est encore en élévation au 18<sup>e</sup> siècle. Bien que ce château ou château Bouvreuil soit un élément constituant de cette enceinte, il sera traité séparément de celle-ci.

- **Le tracé nord (Fig. 7.21)**

Du château de Philippe Auguste, le rempart se poursuivait certainement jusqu'à la porte Bouvreuil. Néanmoins, aucune source ne permet de déterminer l'articulation qui existait entre cette porte et le château. Les plans du 19<sup>e</sup> siècle, dont le cadastre de 1827, indiquent que l'enceinte se situait en limite des parcelles actuelles et de la rue du rempart Bouvreuil. De même, ils représentent une tourelle possédant un plan en U au niveau de la rue du Rempart Bouvreuil. Cette muraille rejoint vers l'ouest la porte Bouvreuil. La position de la porte Bouvreuil est elle-même totalement imprécise. La superposition d'un plan du 19<sup>e</sup> siècle et du cadastre actuel montre que la porte n'est pas placée dans l'axe de l'actuelle rue Bouvreuil.

D'après Dominique Pitte et Bérengère Le Cain, la muraille sert de mur mitoyen aux parcelles situées au 10 rue d'Écosse. Elle est conservée en élévation sur une seule parcelle (BZ parcelle 100a)<sup>376</sup>. Le cadastre de 1827 représente une muraille au même emplacement ainsi qu'une tour semi-circulaire et une muraille au nord de l'église des Sœurs de la Compassion. Ce schéma dans lequel le rempart médiéval est converti en mur mitoyen est assez courant : on retrouve ce schéma au 151, 153, 155, 169, 171 boulevard de l'Yser. Parfois, les bâtiments reposent tout simplement sur la muraille. La destruction d'un édifice construit dans la partie inférieure de la parcelle du 141 boulevard de l'Yser a montré qu'il était adossé contre la muraille.

Le tracé de l'enceinte médiévale entre la porte Bouvreuil et la porte Beauvoisine se situe donc à la séparation des parcelles comprises entre le Boulevard de l'Yser et la rue Beauvoisine. Cette porte est connue grâce à trois plans du 18<sup>e</sup> siècle mais il ne reste aucun vestige en élévation. Elle était composée de deux petites tours et du massif de la voûte. Des vestiges de cette porte ont pu être observés en 1835, en 1881 et en 1891. Les premières observations consistaient dans la découverte de la voûte d'une salle apparue à 0,85 m de profondeur. Cette salle est identifiée comme la salle basse, de plan rectangulaire, de la tour ouest de la porte. Une cinquantaine d'années plus tard, en 1881, M. Brianchon mit au jour un autre élément de la porte Beauvoisine : il s'agit d'un

---

<sup>376</sup> Cette parcelle aménagée en jardin consiste en une longue bande de terrain d'environ dix mètres de largeur longeant la muraille. Elle est séparée de la terrasse de la parcelle 102a par un mur de soutènement (Pitte et Le Cain, 1999).

massif de maçonnerie situé au n° 193 rue Beauvoisine. En 1891, des travaux à la jonction du boulevard de l'Yser et de la rue Beauvoisine permettent la découverte d'un massif de maçonnerie de près de 3 m de longueur.

Le tracé du rempart entre la porte Beauvoisine et la porte des Champs est connu par un plan de 1781 conservé à la Bibliothèque municipale de Rouen. Après avoir formé un coude au niveau de la porte Beauvoisine, la muraille coupait l'actuelle rue Louis Ricard créée au 19<sup>e</sup> siècle. La fortification passait ensuite par la rue Sainte-Marie percée à la même période. Elle traverse les parcelles du 75 boulevard de l'Yser et se poursuit en limite des parcelles du 77 au 89 du même boulevard. Un mur de soutènement est visible au 24 rue Joyeuse : il passe au sud de l'impasse Sainte-Marie et continue en ligne droite jusqu'à l'impasse de Flandre (dans la parcelle du 20 rue Joyeuse). Trois portes étaient percées dans ce mur. Le plan de 1781 indique qu'il existait une tour au droit de l'impasse de Flandre.

Un décroché est représenté entre la rue de la Cage et la parcelle n° 18 du 45 boulevard de l'Yser. De cet endroit, la muraille rejoint en ligne droite la porte des Champs. Le plan de 1781 cité ci-dessus indique l'emplacement de cette porte. Elle est composée de deux tourelles et se situerait au niveau de l'avenue de la porte des Champs. Cette porte aurait été, d'après Farin, fermée en 1453. Le plan de 1781 démontre effectivement que le rempart édifié à la fin du Moyen Âge obstruait l'accès à la porte.

La muraille continue de longer le boulevard de Verdun jusqu'à la porte Saint-Hilaire. Elle est conservée en élévation dans quelques parcelles, notamment celles situées au 5, 5bis, 23, 37, 43, 45 et 47 boulevard de Verdun. Un fait reste assez surprenant : des sondages réalisés au 39 boulevard de Verdun, à l'emplacement supposé de la dernière enceinte, sont restés infructueux. Dominique Pitte explique cette absence de vestiges par les faibles fondations de l'enceinte dans ce secteur (Pitte et Le Cain, 1999).

- **Le tracé est (Fig. 7.22)**

L'emplacement de la porte Saint-Hilaire est connu grâce à des travaux de pose d'égout rue Saint-Hilaire en 1864. Ils ont en effet permis de dévoiler, à 1,10 m de profondeur, la partie inférieure de cette porte, qui, détruite à une date incertaine, était flanquée de deux tours.

Le tracé oriental ne longe pas vraiment le boulevard Gambetta. De la porte Saint-Hilaire, il contournait à l'origine le couvent des Célestins et les vestiges de ce tracé sont encore visibles au sein du CHU Charles Nicolle. Deux constructions ont été découvertes au 20<sup>e</sup> siècle : une première tour, édifiée, selon Raymond Quenedey entre 1408 et 1411, de 9 m de diamètre, était nommée sur un plan du 18<sup>e</sup> siècle la " vieille tour du colombier " ; une seconde tour bâtie autour de la précédente dans la première moitié du 16<sup>e</sup> siècle, de 30 m de diamètre, est désignée comme " la neuve tour du colombier ". La muraille située au nord de la tour du colombier est encore en élévation. Constituée en deux parties, l'une est raccordée à la tour du colombier, l'autre à la tour carrée. La partie du rempart se dirigeant vers l'ouest n'est plus visible. Cependant, la documentation existante indique que l'enceinte allant vers la porte Martainville était composée de trois tourelles (Quenedey, 1926 : 97-102). La fortification de ce secteur a probablement été mise en place à la fin du 14<sup>e</sup> siècle voire au début du 15<sup>e</sup> siècle (Quenedey, 1926 : 98). Des fouilles dans ce secteur éclaireraient certainement cette datation : la muraille construite sur pieux pourrait faire l'objet d'une étude dendrochronologique.

La porte Martainville, localisée à proximité de la rue du même nom, est encadrée de deux demi-tours. Les fondations de cette porte, dans son état médiéval ou moderne, ont été découvertes en 1964 entre la place du Canada et la rue Martainville. Elles auraient été utilisées postérieurement pour la construction d'un égout. La muraille raccordant la porte Martainville à la porte Guillaume-Lion a, elle aussi, été attestée par les fouilles. En janvier 1986, les travaux relatifs à l'hôtel de la Région au 5 rue Robert Schuman ont mis au jour le mur de clôture de la caserne Jeanne d'Arc. Ce dernier est construit, dans la partie ouest, sur le vestige de la muraille, apparaissant à environ 2 m de profondeur.

#### - **Le tracé sud (Fig. 7.23)**

Le tracé méridional de la dernière enceinte médiévale est principalement connu grâce à ses nombreuses portes desservant les quais. La localisation de ces portes sur le cadastre actuel serait presque inintelligible. Les quais ayant été considérablement remaniés du 18<sup>e</sup> au 21<sup>e</sup> siècle, la plupart des rues servant de point de repère ont été en grande partie modifiées. En revanche, les portes sont localisables sur les plans de l'époque moderne que l'on peut confronter au cadastre de 1827. Cette description sera succincte puisque l'enceinte reliait ces différentes portes entre elles.

Je me bornerai donc à localiser ces portes dans l'ordre, d'est en ouest, afin de clore le tracé (Brianchon, 1874) :

- la porte Guillaume Lion, située à l'emplacement de l'actuelle porte du même nom et datée du milieu du 18<sup>e</sup> siècle ;
- la porte Jean le Cœur localisée au bas de la rue Malpalu et démolie en 1812 ;
- la porte du Bac se trouvant à l'entrée de la rue du même nom fut détruite en 1816 ;
- la porte de Paris située à l'entrée de la rue de la Tuille ;
- la porte Grand-Pont construite au bas de la rue du même nom et démolie en 1810 ;
- la porte du Crucifix édifée au bas de la rue Jacques Le Lieur et démantelée en 1803 ;
- la porte des Consuls localisée à l'entrée de la rue Saint-Étienne et abattue en 1791 ;
- la porte de la Harenguerie située au bas de la rue de la Harenguerie fut détruite en 1723, reconstruite trois ans après et rasée définitivement en 1820 ;
- la porte de la Vicomté est édifée en 1405 à l'entrée de la rue du même nom et est démolie en 1827 ;
- la porte Saint-Éloi construite au 15<sup>e</sup> siècle à l'entrée de la rue Saint-Éloi, reconstruite en 1685, disparaît en 1814.

De la porte Saint-Éloi, le tracé de la dernière enceinte médiévale se raccorde à l'une des tours du Vieux Palais et, plus précisément, selon le plan Gomboust, à la tour Talbot. À supposer que le Vieux Palais n'ait pas été édifé avant la construction de l'enceinte, cette muraille continuerait en ligne droite jusqu'à rejoindre la muraille ouest.

#### - **Datation**

L'étude des sources écrites et la mise au jour de vestiges démontrent que la construction de cette enceinte se fit sur une longue durée. Dans une charte de 1346, Philippe de Valois affirme " [avoir] octroyé que la dite ville soit close de murs et de fossez " (A.M.R. 3 E 1 ANC 324). Si certains auteurs voient dans cette charte un caractère individuel car elle est adressée aux Dominicains, le commandant Quenedey voit dans cette affirmation un caractère général (Quenedey, 1926 : 63). La datation du 14<sup>e</sup> siècle de la portion d'enceinte dans la rue Saint-Jacques confirme l'antériorité du rempart occidental sur les autres. Les travaux concernant cette enceinte sont, à l'image de la porte

Saint-Hilaire construite entre 1358 et 1369, bien renseignés. D'après le commandant Quenedey, la requête du bailli du 9 mai 1368 demeure la plus significative sur l'avancée des travaux du rempart est : " il restait alors à construire dix-neuf tours et deux cents perches de murailles, ce qui correspond à la longueur de la partie d'enceinte comprise entre la porte Saint-Hilaire et le cours inférieur de l'Aubette, près la Seine " (Quenedey, 1926 : 63). L'auteur récolte de nombreuses informations sur la datation du rempart oriental au point d'en donner une chronologie assez précise. Il affirme qu'en 1369 les travaux du rempart de Saint-Hilaire sont bien avancés. Les murs entre la porte Martainville et l'Aubette sont édifiés entre 1391 et 1410. Dans ce même laps de temps, les travaux sur les fortifications allant jusqu'à la porte Guillaume Lion sont en cours. En 1396, l'ancienne porte Martainville est détruite et la nouvelle est érigée un peu plus loin. La dernière indication donnée par l'auteur concerne la muraille reliant la tour du Colombier, projetée près de la porte Saint-Hilaire, et la porte Martainville : cette portion de rempart est élevée entre 1409 et 1411. Enfin, Raymond Quenedey affirme que la construction sur pieux démontre le caractère nouveau de la fortification. Cet argument est soutenu par la mise au jour de structures semblables, datées des 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> siècles, dans la rue Saint-Jacques et au collège Barbey d'Aurevilly.

La dernière enceinte de Rouen, que l'on appelle à tort l'enceinte du 14<sup>e</sup> siècle, a donc été édifiée entre le milieu du 14<sup>e</sup> siècle et le début du 15<sup>e</sup> siècle<sup>377</sup>. Les travaux auraient débuté avec la construction du rempart occidental pour finir avec les portions est et sud. Toujours est-il que cette enceinte est terminée en juillet 1418, date à laquelle la ville est assiégée. Les mentions concernant la dernière enceinte rouennaise sont plus rares : peu de communautés installées au Moyen Âge se trouvent à proximité de cette dernière. Les Dominicains ont subi de nombreux dégâts lorsque la décision fut prise de renforcer l'enceinte au 14<sup>e</sup> siècle. En revanche, les Célestins, installés au milieu du 15<sup>e</sup> siècle dans cette dernière enceinte, ont été contraints de s'accommoder de cette proximité.

Les 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> siècles apparaissent comme une période troublée pour la Normandie ainsi que pour les autres provinces du royaume. Ces régions sont touchées par la guerre de Cent Ans. Ce conflit armé a participé au processus de fortification des villes et des villages de ces provinces menacées. À Rouen, le roi décide d'agrandir les fortifications préexistantes, mais également de renforcer le rempart occidental édifié au 13<sup>e</sup> siècle. On retrouve des cas de figure similaires en

---

<sup>377</sup> Nombreux sont les archéologues préférant parler de la dernière enceinte rouennaise puisque sa construction s'est étendue de la seconde moitié du 14<sup>e</sup> siècle aux premières années du 15<sup>e</sup> siècle.

Lorraine : la construction d'enceintes de réunion est attestée pour le faubourg de la Neuve-Ville en rive droite de l'Ornain à Bar-le-Duc (1368), le Grand Bourg à Vaudémont (1368-1369) ou de la ville basse de Briey (Masquillier et Giuliano, 2008 : 26). En outre, l'étude menée sur les enceintes urbaines de Lorraine a mis en lumière plusieurs restaurations ou modernisations d'enceintes au 14<sup>e</sup> siècle puis au 15<sup>e</sup> siècle. Ainsi, des réfections sont observées à Vaucouleurs entre 1367 et 1375 puis à Saint-Dié à partir de 1373. Les modifications de ces enceintes répondent également aux mutations techniques et architecturales liées à la guerre. Face aux nouvelles machines de guerre, une nouvelle dynamique de fortification voit le jour : les enceintes de Vaucouleurs, de Nancy ou de Metz sont adaptées, vers le milieu du 15<sup>e</sup> siècle, aux nouvelles armes (Masquillier et Giuliano, 2008 : 26). Ainsi, le fait qu'une nouvelle enceinte soit construite à Rouen vers le milieu du 14<sup>e</sup> siècle et renforcée au 15<sup>e</sup> siècle entre dans un processus connu de consolidation des enceintes réalisées sous la pression des conflits armés de la fin du Moyen Âge.

En somme, la localisation et la datation des enceintes restent encore à préciser (Tab. 7.1). L'enceinte la mieux connue demeure la dernière enceinte médiévale. Malgré des incertitudes sur son tracé méridional, le *castrum* romain est également bien documenté. Cependant, plusieurs questions subsistent sur le nombre d'enceintes édifiées entre le *castrum* et la dernière enceinte médiévale. Si on a pu démontrer qu'une enceinte, attribuée à Philippe Auguste, a été érigée au début du 13<sup>e</sup> siècle, il n'a pas été possible de confirmer l'existence d'une enceinte ducale. Néanmoins, nous ne nions pas que celle-ci ait existé, il semble douteux que les ducs n'aient pas fortifié la ville entre le 10<sup>e</sup> et le 12<sup>e</sup> siècle, mais nous affirmons que son tracé demeure inconnu et que, si celle-ci a englobé la zone urbanisée à l'ouest, elle n'a pu être construite avant la fin du 11<sup>e</sup> siècle. En outre, nous ne nions pas non plus l'existence de l'enceinte déterminée par Raymond Quenedey entre l'enceinte du début du 13<sup>e</sup> siècle et la dernière enceinte médiévale, mais les données sont trop minces pour l'affirmer avec certitude. Il était fondamental de traiter de la question des enceintes et ceci pour deux raisons : d'une part, ces enceintes définissent les zones *intra-muros* et par conséquent contribuent à comprendre les modalités et les choix d'implantation des communautés religieuses ; d'autre part, il existe une connexion entre les religieux et les systèmes défensifs, connexion allant parfois au-delà des simples mentions des murs de la ville.



### **7.3. Communautés religieuses et enceintes urbaines : des interactions permanentes**

L'enceinte est un élément topographique primordial de la ville. Élément défensif par excellence, elle matérialise également le pouvoir d'un acteur laïc de grande importance, les ducs dans un premier temps puis les rois dans un second temps. Cependant, bien que l'initiative soit laïque, la création d'enceintes a eu un impact sur les communautés religieuses. En effet, l'enceinte distingue l'espace protégé d'un espace non protégé mais également la zone souvent densément peuplée de la zone moins peuplée. Ainsi, le positionnement de l'enceinte a sans doute été l'un des principaux facteurs déterminant le choix des implantations religieuses. En outre, nous avons vu que les communautés religieuses ont bénéficié à plusieurs reprises des concessions de fossés. Les liens de ces communautés avec les enceintes sont davantage renforcés lorsque celles-ci construisent leur établissement près des murs de la ville : l'interaction entre les deux entités est alors dialectique et permanente.

#### ***7.3.1. De l'importance des enceintes urbaines pour l'installation des communautés religieuses***

Les enceintes urbaines constituent une protection majeure pour le peuple ainsi que pour les communautés religieuses (Fig. 7.24). Elles évitent aux communautés les ravages de la guerre, que ce soit l'occupation par des troupes militaires ou plus radicalement la destruction. La définition du tracé des enceintes, de leur nombre et de leur chronologie est nécessaire pour l'étude de la topographie religieuse puisque la protection des murs de la ville a pu être déterminante lors de l'installation des communautés religieuses. Ce n'est donc pas tant une étude de l'implantation des communautés religieuses qui est menée ici mais davantage une tentative de comprendre la relation des communautés avec l'enceinte. Est-ce un facteur décisif ou non ? Les actes de fondation ou de donations de terrain font-ils référence à l'enceinte de la ville ? L'absence de la mention des murs de la ville peut indiquer un oubli, ce qui semble peu probable, ou une indifférence, tandis que sa

présence révèle au contraire une forte volonté de la part des fondateurs ou donateurs de mettre la communauté à l'abri des fléaux du temps.

L'étude de la place des enceintes dans le choix d'implantation d'une communauté implique l'utilisation des chartes de fondation ou des lettres patentes (Tab. 7.2). Il serait bien évidemment vain d'avoir recours aux sources textuelles rédigées un siècle voire deux siècles après l'établissement de la communauté : ces écrits permettraient certainement d'obtenir des informations sur les enceintes médiévales mais pas d'appréhender si le fait d'être dans l'enceinte ou hors de cette dernière a joué un rôle essentiel. Ainsi, l'absence de charte de fondation de certaines maisons religieuses, tels l'abbaye de la Trinité-du-Mont, l'Hôtel-Dieu, la première maison des Béguines, la deuxième implantation des Franciscains, le prieuré Saint-Michel et le prieuré Saint-Antoine, ne permet pas de connaître le rôle de l'enceinte dans l'installation respective de ces communautés.

En revanche, l'étude des sources relatives à l'installation des autres communautés religieuses de Rouen se révèle concluante. On constate quatre configurations différentes : soit la charte ne mentionne nullement les fortifications de la ville ; soit elle fait état de la proximité par rapport à la ville avec les termes *iuxta Rothomagum* ; soit elle précise que la communauté s'installe dans la ville de Rouen ; enfin, elle peut faire référence aux *murum civitatis* (Tab 7.2). Signalons dès à présent le cas de l'abbaye de Saint-Ouen : l'installation des moines dans une basilique fondée au début du haut Moyen Âge implique qu'on ne peut trouver la volonté, dans les textes, d'être dans ou hors les murs de la ville. Les confirmations de donations, reprenant parfois les termes employés dans les donations premières, ne font d'ailleurs pas référence à l'enceinte de la ville ou à la situation de l'établissement par rapport à celle-ci : l'abbaye n'est pas localisée<sup>378</sup>.

L'absence de mention de l'enceinte s'explique aisément. Dans le cas des communautés éloignées de la ville, la localisation du monastère par rapport à la ville ou aux murs de la ville n'est pas précisée. Lorsque le prieuré de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle est fondé en 1063, seul le village d'Émendreville, situé sur la rive gauche de Rouen, est cité<sup>379</sup>. Le même cas se présente pour

---

<sup>378</sup> En 1026, Richard II confirme les biens donnés ou restitués par ses prédécesseurs. L'abbaye n'est pas localisée ni même caractérisée comme un monastère : "*ego Richardus, horrescens quoque enormitatem meorum scelerum, placuit nobis ut ea quae a predecessoribus nostris locis sanctis attributa sunt vel restaurata, maxime huic loco in honore sancti Petri apostolorum principis et eximii confessoris Christi AUDOENI consecrato, nostra auctoritate firmaremus*" (A.D.S.M. 14 H 145).

<sup>379</sup> La charte pour la fondation du prieuré Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle en 1063 utilise les termes suivants : "*Guillermus potentissimus dux Normanniae, qui postea Angliam acquisivit, coepit aedificare ecclesiam iuxta*

les Chartreux. En 1384, Guillaume de Lestrangle donne le terrain nécessaire à l'installation des Chartreux et mentionne " la chapelle et les autres édifices y compris un grand jardin qui est tout proche ladite place, borné d'un côté la rivière de Robec, d'un bout le chemin qui va du Nid de Chien à Saint Hilaire " (A.D.S.M. 27 HP 7). Les Chartreux sont donc installés loin de la ville, à plus de 1,5 km de celle-ci. La volonté d'isolement de certaines communautés justifie sans doute l'absence de référence aux enceintes médiévales. Le caractère allusif de certains actes, tel celui en faveur des Augustins, explique parfois que les enceintes ne sont pas mentionnées. Philippe le Bel confirme dans cet acte de 1309 l'installation des Augustins à l'emplacement des frères sachets sans pour autant localiser ces derniers<sup>380</sup>.

Le deuxième type de cas semble finalement similaire à celui dont nous venons de parler. En effet, dans certaines chartes relatives à l'établissement de communautés hors de Rouen, les termes *iuxta Rothomagum* sont les plus usités. Lorsque Richard II donne le prieuré Saint-Gervais à l'abbaye de Fécamp en 1025, il évoque l'" *abbatia Sancti Gervasii que est juxta civitatem Rothomagum* " (Fauroux, 1961 : acte 34, p. 129). Les Grandmontains sont également installés à proximité de la ville de Rouen. Bien que cet acte soit certainement falsifié, Henri II concède son parc près de Rouen aux religieux de l'ordre de Grandmont<sup>381</sup>. L'observance de ces communautés religieuses, bénédictine et semi-érémétique, est un facteur d'éloignement de la ville. Il est donc logique de ne pas y voir de référence aux enceintes de la ville : tant qu'ils ont un emplacement spacieux et calme près de la ville, mais assez éloigné de celle-ci, peu leur importe la présence d'enceintes. Le cas des Dominicaines constitue un dernier exemple. En effet, ces sœurs sont installées dans le " *manerium dictum de Sancto Matheo, situm iuxta Rothomagum, ultra pontem* "

---

*Ermentrudis villam, quæ ambae parochiae sunt de patrimonio ejusdem monasterii : quæ quidam ecclesia vocata fuit ecclesia Beatae Mariae de Prato* " (Fauroux, 1961 : 27).

<sup>380</sup> " *Volentes locum illum qui dictorum contemplatione fratrum deditus et attributus in pios usus fuerat aliquatenus ad profanos reverti : sed secundum bonum et laudabile concedentis propositum in piorum observantiam usum perdurare nostra direximus considerationis intuitum in religiosos viros fratres eremitarum ordinis S. Augustini per ipsam romana ecclesiam approbati laudabiliter disciplinis regularibus ac theologie facultatis apicibus insistentes eisdem ergo fratribus tenore prescutium praefati loci donationem facicuter concedimus et post decessum vel post recessum dictorum fratrum saccorum et specialiter fratris Rogerii de feritate qui in ipso loco posuimus et solus dicitur remansisse aut si Idem frater Rogerius ad dictorum fratrum sancti Augustini religionem migrare voluerit, locus et mansionum ipsorum praedictorum cum suis pertinentiis remaurant in perpetuum ipsis Beati Augustini fratribus et ibidem ipsi fratres suam perpetuam faciam mansionem absque impedimento quocumque* " (A.D.S.M. 29 HP 2).

<sup>381</sup> " *Noveritis quod ego dedi et concessi Deo et ecclesie Beate Marie et domui de parco juxta Rothomagum et fratribus ordinis Grandimontensis ibidem Deo servientibus, pro remedio anime mee, in perpetuam elemosinam totum parcum predictum, et totum nemus predicti parchi, cum fundo terre in quo dicti fratres habitant sive habitare contigerit, sicut exteriorum fossatorum clausura, que est juxta regiam semitam per quam itur ad villam de Soteville* " (Delisle et Berger, 1920 : acte 728, p. 350–352).

(A.D.S.M. 68 H 5). Il reste difficile de déceler dans les termes *iuxta Rothomagum* ou *iuxta civitatem Rothomagum* une référence aux enceintes : parle-t-il de la seule ville enclose ou bien de tout l'espace urbanisé ? Il n'est nullement possible de le savoir.

La même question survient lorsqu'il est fait mention d'une installation dans la ville de Rouen. Quand Eudes Rigaud déplace les Dominicains du manoir Saint-Mathieu à l'ancien établissement des Filles-Fieu, il précise qu'il les transfère *in civitatem*. L'objectif est, pour l'archevêque, de faire entrer les Dominicains dans la ville<sup>382</sup>. La préposition " *in* " incite à penser qu'ils sont déplacés à l'intérieur des murs. Ce fait est confirmé par une charte de 1248 donnant aux religieux une terre bornée par les murs de la ville à l'est<sup>383</sup>. Dès lors, il est possible de supposer que les termes *in civitatem* ou dans la cité/ville de Rouen indiquent une implantation à l'abri des fortifications. Ainsi, l'installation des Carmes en 1260 " en la ville de Roen " (A.D.S.M. 32 H 2)<sup>384</sup> ou encore celle des Clarisses " en [la] bonne ville et cité de Rouen "<sup>385</sup> illustre également l'intérêt des fondateurs à insérer les religieux dans l'enceinte. Le but est donc la protection face aux conflits armés mais peut-être également face aux inondations fréquentes le long de la Seine<sup>386</sup>. L'acte d'abandon du manoir de Canteraine au profit des Célestins fait également référence à une implantation dans la ville<sup>387</sup>. Or ne pas mentionner l'enceinte semble dans ce cas moins compréhensible. Les Célestins

---

<sup>382</sup> " *Concessimus ut dimisso loco quod nunc obtinent ultra Secanam ad habitandum se transferant in civitatem in locum que filiae dei habuerunt quod locum eisdem redemimus a dictis filiabus dei in quatuor ad ipsas spectabat intuit pietatis* " (A.D.S.M. 36 H 36).

<sup>383</sup> " *Totam terram quam dicebat se habere apud Rothomagum in vico Bresiere inter terram que fuit Johannis filii Agnetis et Petris fratris sui ex una parte et terram que fuit Johannis Blondel ex altera sicut se proportat a vico per ante usque ad murum civitatis per retro* " (A.D.S.M. 36 H 36).

<sup>384</sup> " *Savoir faisens a touz présens et avenir que comme nous eussions pieca amorti a noz amez en Dieu les religieux le prieur et les frères du Carme de Rouen un lieu a Rouen assis empréz la maison et le lieu des religieux du Bouc Achart et le manoir Jehan Lespiace haboutant au clos des Galiés et a la rue qui passe sur le pont lequel leur avoit esté donné en aumosne pour édifier leur église et leur habitacion* " (A.D.S.M. 32 H 2).

<sup>385</sup> " *Que puis naguères le dit suppliant desirant faire ordonner et accomplir euvres meritoires en ce monde à la louenge de Dieu notre créateur de sa benoïste mère et exaltation de la foy catholique a en volente fonder et faire construire et édifier en notre bonne ville et cité de Rouen une église et monastère des religieuses de l'ordre de sainte Clare* " (A.D.S.M. 65 H 1).

<sup>386</sup> Les Carmes ont quitté leur premier lieu d'implantation rive gauche à cause des inondations trop fréquentes. Les dommages qu'ils subissent sont assez lourds : entrer dans la ville semblait donc la meilleure solution pour éviter les dégâts tout en étant à proximité de la population urbaine encline à écouter leurs prédications.

<sup>387</sup> " *Ad opus predictum pro nobis et successoribus / Nostris ex nunc prout ex tunc in puram elemosinam dedimus cessimus et / Transtulimus damusque ordinus et transferrimus per presentes. Totum ius titulum / Atque actionem quos vel que habuimus retractis temporibus habemus de presenti / Aut habere poterimus in futurum in domo manerio sive tenemento iam predictum / Vocatur cantereine nunc vero Joyeux Repos prout est et per totum se extendit / Tum universis et singulis suis pertinentiis appendentiis et annexis in nostra / Rothomagensis civitates sitis que nuper pertinebant deffuncto carissimo patruo / Nostro Johanni duci Bedfordis dum vineret regenti regnum nostrum Francie [...]* " (A.D.S.M. G 9195).

ne s'installent-ils pas dans la nouvelle enceinte achevée quelques années plus tôt ? La protection de l'enceinte était d'ailleurs certainement recherchée par le duc de Bedford. En effet, étant donné que la guerre de Cent Ans n'est pas terminée, les environs de la ville ne sont donc pas sécurisés. La nécessité de donner aux religieux un abri sûr durant une période troublée semble être l'intérêt principal du duc de Bedford : la présence de l'enceinte a vraisemblablement été un facteur décisif dans l'installation des Célestins.

La dernière configuration est la mention, dans la charte, des murs de la ville. Deux communautés seulement sont concernées : Saint-Amand et les Franciscains. Saint-Amand, fondation du haut Moyen Âge, a été refondé vers 1042 par le vicomte Gosselin d'Arques et sa femme Émeline. Lorsque Robert II confirme cette fondation, l'abbaye de Saint-Amand est clairement localisée *infra muros Rothomagi*. La situation de l'unique abbaye de moniales dans la ville n'est pas surprenante puisqu'il était fréquent pour les communautés féminines de s'installer dans la ville. Les Franciscains, eux, reçoivent en 1228 des chanoines une place à Saint-Maclou *extra murum civitatis* (A.D.S.M. 35 H 2). Pourquoi faire référence aux murs de la ville dans ces cas précis ? La seule explication plausible serait la proximité des murs de la ville et donc la nécessité de localiser ces fondations. Les termes *infra* (dans le cas de Saint-Amand) et *extra* (dans le cas des Franciscains) indiquent la volonté de situer ces établissements par rapport aux enceintes. En somme, les fortifications interviennent ici dans un simple but de localisation. La référence aux murs de la ville ne manifeste pas une volonté du fondateur d'insérer ces communautés dans la ville : les moniales de Saint-Amand sont réinstallées dans la ville vers 1042, probablement à proximité de leur site d'origine ; les Franciscains sont implantés provisoirement à l'extérieur de la ville. L'enceinte se révèle ici comme un élément topographique de référence pour les acteurs laïques et religieux du Moyen Âge.

Les chartes relatives aux fondations de monastères et couvents informent bel et bien sur la perception et le rôle des murs de la ville dans le choix d'implantation. Dans certains cas, entre autres ceux des Dominicains, des Carmes, des Clarisses et des Célestins, la volonté d'insérer les communautés dans les enceintes de la ville est indéniable. Rappelons que l'histoire de ces communautés peut expliquer qu'elles aient demandé à être installées à l'abri des remparts. Les Carmes et les Dominicains possédaient leur premier couvent rive gauche, près de la Seine, et donc dans des lieux propices aux inondations. Les Célestins arrivent à Rouen durant une période de

guerre : les installer dès le début dans la nouvelle enceinte peu urbanisée se révèle nécessaire. Enfin, l'implantation des Clarisses dans la ville s'explique probablement par le caractère féminin de la communauté. Finalement, l'enceinte sert principalement de repère topographique aux acteurs laïques et religieux : il s'agit donc de localiser les communautés près de la ville et de son enceinte, à l'intérieur des murs de la ville ou à l'extérieur.

Si au premier abord, l'étude du rôle des communautés religieuses dans la fabrique de Rouen semblait éloignée de l'étude des enceintes médiévales, il apparaît que la première étude a apporté des informations sur la seconde. Outre la façon dont les communautés perçoivent les murs de la cité, la façon dont elles les nomment a contribué à déterminer le tracé et la datation des enceintes (cf. 7.2.). En outre, les communautés religieuses apparaissent comme de grandes bénéficiaires de ce système défensif notamment lors des concessions de fossés. De plus, moines et frères mendiants ont parfois été obligés de composer avec la proximité de l'enceinte, laquelle était souvent peu avantageuse.

### ***7.3.2. Enceintes et communautés religieuses : un lien intrinsèque ?***

L'enceinte a joué un rôle déterminant dans le choix d'implantation des communautés (cf. 7.3.1. et chapitres 9 et 10). En effet, si certaines communautés recherchaient la protection des murs de la ville ou encore la proximité des espaces densément peuplés, certaines souhaitaient être plus éloignées des turbulences de la ville. Néanmoins, il était possible d'être à l'intérieur de l'enceinte tout en étant, un tant soit peu, éloigné du centre urbain. Ainsi, la zone comprise entre l'enceinte du 13<sup>e</sup> siècle et la dernière enceinte rouennaise conserva un caractère assez rural jusqu'aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles. Cette physionomie explique en partie l'implantation des Célestins à proximité de la dernière enceinte rouennaise. Il n'est pas rare que ces communautés s'installent à proximité des murailles de la ville même lorsque celles-ci sont encore actives. Cette proximité conduit fréquemment à des conflits entre d'une part, les communautés religieuses subissant quelques déconvenues à cause de ce rapprochement et d'autre part, les maires et pairs de la ville voire le roi lequel a souvent ordonné la construction de ces murailles.

Néanmoins, les enceintes n'apparaissent pas toujours comme un élément négatif pour les communautés religieuses. Les rois concèdent à plusieurs reprises les fossés de la ville aux religieux de la ville. Dès lors, bien que cela ne soit pas systématique, les religieux peuvent lotir ces fossés et donc en tirer des revenus. Si ces concessions sont nombreuses, nous nous bornerons tout de même à étudier deux cas principaux. En effet, les concessions de fossés aux moines de Saint-Ouen et aux Franciscains apparaissent comme les exemples les plus intéressants.

#### - **La donation de fossés à l'abbaye Saint-Ouen en 1220 et 1290**

En 1220, Philippe Auguste concède aux religieux de Saint-Ouen la place des fossés de la ville "*sicut murus monachorum eorumdem, ex parte fossatorum existens, se comportat, ad faciendum masuras vel jardinum*" (A.D.S.M. 14 H 179). Ce fossé, longeant les murs de Saint-Ouen, est donné afin de servir de jardins et de mesures<sup>388</sup>. Il ne fut pas loti immédiatement mais il se pourrait que les mesures mentionnées dans une charte de 1240 sur la création d'une voie autour de l'enclos de l'abbaye soient celles autorisées dans la charte de 1220.

Comme nous l'avons démontré plus haut, l'enceinte de l'abbaye a probablement servi d'enceinte à la ville au début du 13<sup>e</sup> siècle (cf. 7.2.2.). Cette double fonction met les religieux dans une position inconfortable. La fonction défensive de leur enceinte conventuelle entraîne la mise en défense de celle-ci et, de ce fait, la présence au sein de l'abbaye de personnes se chargeant des tours de garde ou d'un personnel s'occupant de l'entretien. Le calme nécessaire à la vie des moines bénédictins serait fort compromis par le double emploi des murs entourant l'abbaye : enceinte conventuelle et enceinte urbaine. Or, que la double fonction ait ou non perturbé la vie monastique n'est pas l'objet de cette sous-partie : cela l'est d'autant moins qu'aucune source n'atteste cette double fonction et donc que celle-ci ait pu gêner les moines. En revanche, la donation de ces fossés est bénéfique pour les moines. En effet, la construction de jardins et de mesures alimente les revenus de l'abbaye grâce au système rentier.

---

<sup>388</sup> Le terme de mesure fait référence à plusieurs types d'habitats. La mesure peut désigner un édifice ou une habitation en ruine. La mesure est aussi un terme régional venant du Pays de Caux. Dans ce cas, il désigne une habitation rurale ou l'ensemble des bâtiments d'une exploitation agricole ou encore un herbager clos planté de pommiers ou d'autres arbres fruitiers entourant les bâtiments de la ferme. Ces définitions sont néanmoins générales. Au 13<sup>e</sup> siècle, une mesure peut faire référence aux maisons et terres dépendant du système féodal. Au 15<sup>e</sup> siècle, il semble que le terme commence déjà à désigner un habitat en ruine (<http://www.cnrtl.fr/definition/masure>).

L'abbaye possédait au début du 13<sup>e</sup> siècle de nombreuses rentes dans diverses paroisses et plus particulièrement dans la paroisse où l'abbaye est implantée ainsi que dans les paroisses voisines : Sainte-Croix – Saint-Ouen, Saint-Vivien, Saint-Nicaise<sup>389</sup>.

Avec les maires et pairs de la ville, les moines sont les principaux acteurs à bénéficier de donation des fossés. En effet, deux concessions de fossés sont réalisées en faveur de l'abbaye au 13<sup>e</sup> siècle. Adolphe Chéruel, en se fondant sur la charte de 1220, affirme que les fossés cités dans l'acte sont ceux entre la rue Pincedos et la place de la Rougemare. Si on ne peut retenir cette localisation des fossés, il est tout de même possible que les moines aient bénéficié de la donation d'autres fossés situés dans cette rue Pincedos. Adolphe Chéruel ajoute que les religieux construisirent des " maisons de la rue Pincedos et de la Rougemare et, dans le reste du terrain, établirent des jardins " (Chéruel, 1843 : 122). Que ces fossés aient été lotis est indéniable : les parcelles à cet emplacement sont régulières et probablement le résultat d'une planification (cf. 13.3.3.). Une autre donation de fossé aurait été effectuée au profit de l'abbaye Saint-Ouen en 1290. Le conditionnel est de mise concernant cette donation puisqu'elle est citée dans *l'Histoire de la ville de Rouen* de François Farin mais l'acte originel n'a pas été retrouvé. Cependant, ce dernier, repris par le commandant Quenedey (Quenedey, 1926 : 61), affirme qu'en 1290, Jean Donteuil prit à fief de Maître Richard du Fraisier les vieux fossés de la ville en la paroisse Saint-Godard avec la moitié de la porte Beauvoisine et les bâtiments qui y étaient (Farin, 1731a : 9-10). Ces fossés étaient situés entre la porte Beauvoisine et les murs de l'abbaye Saint-Ouen. Il reste cependant que cette concession de fossés n'est citée que par François Farin. Toutefois, si elle a bien existé, elle montre l'intérêt de l'abbé à posséder les fossés de la ville et les bâtiments construits sur ces derniers. Nous restons toutefois dubitatifs sur cette mention.

---

<sup>389</sup> Le cartulaire *Rothomagum et Foresta* (A.D.S.M. 14 H 18) indique que la majorité des rentes perçues par l'abbaye sont localisées dans ces paroisses. Cette concentration n'est pas étonnante puisque ces paroisses étaient patronnées par l'abbaye. L'abbaye possédait donc des biens essentiellement dans les paroisses orientales de la ville : outre les paroisses mentionnées ci-dessus, nous pouvons ajouter la paroisse Saint-Maclou. Elle percevait également des rentes dans les paroisses du centre : Saint-Amand, Saint-André, Saint-Cande-le Vieux, Saint-Denis, Saint-Jean-sur-Renelle, Saint-Lô, Saint-Martin-du-Pont, Saint-Michel, Saint-Nicolas, Notre-Dame-la-Ronde, Saint-Pierre-du-Châtel, Saint-Vincent. De même, des rentes sont localisées dans les paroisses Saint-Godard et Saint-Laurent au nord. Cependant, les possessions de l'abbaye sont peu fréquentes dans les paroisses occidentales telles Saint-Patrice, Saint-Éloi, Saint-Vigor ou encore Sainte-Marie-la-Petite.



- **De nouveaux bénéficiaires du système défensif urbain : les Franciscains et les fossés de la ville**

En 1228, les chanoines donnent aux Franciscains, on le répète, une place à Saint-Maclou. Or ils concèdent un tènement " qui s'étend entre le pré de Saint-Ouen lequel est derrière la maison de Guillaume Estate d'une part et du mur du roi d'autre part et entre la Seine d'une part et l'Aubette d'autre part. " Ils ajoutent néanmoins à ce tènement " ce fossé lequel est entre le tènement de Robert mesnil Clac d'un côté et le tènement de Bernard Musart d'autre et entre le tènement de Raoul la Vague d'une part et l'Aubette d'autre part. " Cette donation de fossé n'est pas claire puisqu'il est impossible de savoir s'il s'agit d'un fossé ayant appartenu à la ville à un moment donné ou non. La suite de la charte ne clarifie pas cette question puisque les chanoines ajoutent aux donations précédentes " tout le tènement qui fut à Robert Musart et sa femme Pétronille au Pont-Honfroi sans doute entre deux fossés à proximité des murs de la ville comme il s'étend le long de l'Aubette en direction de la Seine. " Ainsi, il existait deux fossés extérieurs aux murs de la ville. Pour une quelconque raison, le fossé le plus externe et les tènements autour de ce dernier appartenaient au chapitre Notre-Dame en 1228. Cependant, on ne sait si les deux fossés appartenaient au système défensif mis en place par Philippe Auguste. Si tel est le cas, la donation du fossé le plus extérieur ne met pas en péril la fortification ordonnée par Philippe Auguste. Contrairement au cas de l'abbaye de Saint-Ouen utilisant les fossés pour y édifier des maisons d'où elle tirera des revenus, la donation des tènements et du fossé près des murs de la ville par les chanoines a un autre dessein : la construction d'une chapelle et d'édifices pour les Franciscains.

La donation des fossés de la ville par saint Louis en 1254 clarifie peut-être les éléments de la charte de 1228. Saint Louis concède aux Franciscains, sur le point d'être transférés à l'emplacement du donjon, la partie des fossés allant du Pont-Honfroy jusqu'à l'Aubette. Cette donation n'est certainement pas un hasard mais complète la cession faite en 1228. Les Franciscains possédaient déjà le tènement entre le fossé de la ville (donné en 1254) et le fossé possédé par les chanoines ainsi qu'entre ce fossé et un tènement situé à proximité du mur du roi. Ainsi, cette cession permet donc aux Franciscains de posséder une place étendue et construite à l'entrée des portes de la ville alors que leur nouveau couvent se situe non loin des portes sud menant aux quais, en particulier la

porte de Paris et la porte du Bac. La possession de cette place amena une vive contestation de la part des chanoines en 1256 (A.D.SM. 35 H 2)<sup>390</sup>.

Ces deux cas illustrent parfaitement la manière dont les concessions de fossés sont profitables aux religieux. L'abbaye de Saint-Ouen utilise les fossés afin d'y construire des lotissements sur lesquels les religieux perçoivent des revenus. Les Franciscains, eux, ont utilisé ces donations à des fins plus utilitaires puisqu'ils y établissent leur premier couvent. Les religieux ne sont pas les seuls à bénéficier de ce privilège : les bourgeois de la ville ont également eu ce droit. En 1224, Louis VIII accorde les arrière-fossés de la ville pour y construire des jardins et maisons pour les pauvres. Ce sont en fait les fossés correspondant à la rue de l'Aumône et aux terrains appelés, en mémoire de cette donation, rue des Fossés Louis VIII. En dépit des doutes qui subsistent sur la datation de cette concession, cet acte démontre que les religieux ne sont pas les seuls à trouver une utilité aux anciens fossés de la ville. Cette possession est si importante que les bourgeois doivent reconformer leurs droits sur ces fossés face aux agents royaux<sup>391</sup>. La possession des anciens fossés est l'une des manières de montrer les rapports entre les communautés religieuses et les enceintes. Ces rapports sont renforcés lorsque les communautés sont installées à proximité du système défensif : les relations se révèlent alors bien plus délicates.

#### - Les religieux près des remparts : conflits et arrangements

Les religieux ont parfois été obligés de composer avec une trop grande proximité des murs de la ville. Les remparts sont, en quelque sorte, intégrés au couvent, ou au contraire, ils incitent les religieux à établir une zone tampon. Les deux cas de figure sont présents à Rouen.

---

<sup>390</sup> Ce contentieux a lieu entre Martin de Hosa et les chanoines de la cathédrale. Le chevalier conteste les droits du chapitre sur le manoir Saint-Marc puisqu'il aurait des droits héréditaires sur ce dernier. Cependant, les chanoines affirment le contraire et échangent des droits sur ce manoir contre 50 livres tournois. La possession de cet emplacement après le départ des Franciscains revient donc aux chanoines de la cathédrale.

<sup>391</sup> D'après Adolphe Chéruel, le bailli et les autres officiers royaux, soutenus par la volonté despotique de Philippe le Bel, saisissaient toutes les occasions pour étendre leur autorité. Ils contestèrent à la ville, en 1291, la propriété des arrière-fossés que Louis VII [faute de frappe de Chéruel car le roi ayant fait cette donation est en réalité Louis VIII] lui avait concédée, et que les rois Louis IX et Philippe lui avaient garantie. La commune résista, et l'affaire fut portée devant l'Échiquier, qui reconnut les droits de la ville, et les sanctionna par un arrêt en date de 1291 (Chéruel, 1843 : 192-193).

Les Dominicains arrivent en 1247-1248, rappelons-le, dans l'enceinte nouvellement édifiée au début du 13<sup>e</sup> siècle (Fig. 7.25). Ils ne construisent, *a priori*, aucune enceinte du côté ouest de la ville, c'est-à-dire du côté des remparts. Cette construction aurait d'ailleurs été inutile puisqu'ils obtiennent de saint Louis, à peine huit ans après leur arrivée, donc en 1256, la jouissance des murs et tourelles de la ville de la porte Cauchoise à la Seine. L'acte de saint Louis est assez laconique et il est par conséquent difficile de savoir ce que cela implique. Il concède aux religieux l'usage des murs et tourelles de la ville : "*concedimus in perpetuum usum suum in muris nostris et tourellis dictorum murorum villae praedictae, a porta Caleti usque ad cursum Secanae*" (A.M.R. 3 E 1 ANC 324, n° 3). Il octroie également 10 sous de rente à percevoir sur les fossés de ce mur. Les murs de la ville étaient, par cette concession, intégrés au couvent des Dominicains : aucune limite n'est établie entre les enceintes et l'espace conventuel des religieux. Ils ne peuvent certainement pas intervenir sur la structure des murs et des tourelles mais ils peuvent aisément circuler sur ces derniers. Cela peut être vu comme une solution de facilité pour les deux parties : les Dominicains n'ont pas besoin de construire d'enceinte et il n'y a pas besoin d'aménager une voie ou un espace libre entre le couvent et le mur de la ville. Cette intégration et cette proximité ne se font toutefois pas sans heurts. Bien qu'il n'y ait pas eu de réels conflits, la présence et surtout les travaux de fortification effectués sur l'enceinte du 13<sup>e</sup> siècle ont causé des destructions au couvent des Dominicains. En 1354, Jean le Bon avoue que les fortifications et la clôture de la ville de Rouen ont endommagé le couvent des religieux : "*Notum facimus universis tam presentibus quod futuris quod nos considerantes dampna que dilecti nostri fratres predicatorum conventus Rothomagensis sustinuerunt tam in cimiterio et jardinis suis captis pro clausura et fortificatione ville Rothomagensis quod in fontibus et pluribus aliis casamentis suis propter hoc destructis pro quibus locus eorum est multum deterioratus*" (A.D.S.M. 36 H 8). Ces détériorations ont particulièrement touché les jardins et cimetière du couvent. La dégradation du jardin n'a probablement pas causé une grande indignation de la part des religieux, tout du moins ils ont certainement été plus affectés par les dégâts causés au cimetière. Toute atteinte portée au cimetière, lieu consacré, est perçue par les religieux comme un sacrilège. Le roi avait probablement conscience de l'atteinte portée au couvent. C'est pour cela qu'il offre aux religieux une sorte de dédommagement en leur donnant en perpétuelle aumône, à eux et à leurs successeurs, une maison

contiguë à leur couvent<sup>392</sup>. La proximité de l'enceinte est, dans le cas des Dominicains, à la fois source de profit et de heurts : profit puisque la jouissance des murs de la ville les décharge d'un possible coût lié à la construction d'une enceinte conventuelle ; heurts car la fortification des remparts a occasionné des dommages au couvent, dommages en partie réparés par la donation d'une maison. Une certaine contradiction apparaît néanmoins dans l'intégration des remparts. Les religieux tiennent effectivement à leur vie régulière et donc à un certain isolement par rapport au monde séculier mais ils acceptent volontiers la proximité des remparts et par conséquent la possibilité que le monde extérieur interfère, notamment en cas de guerre, avec la vie conventuelle<sup>393</sup>. Le bénéfice était-il plus grand que leur attachement aux vœux de leur ordre ? Néanmoins, cette intégration ne choque pas dans le sens où, malgré leur attachement à la régularité de leur ordre, les religieux mendiants sont les plus ouverts au monde extérieur. Le rapport à l'enceinte des Célestins, ordre observant, est tout autre.

L'exemple des Célestins est plus tardif et sort donc un peu du cadre chronologique posé dans cette thèse (Fig. 7.26-7.27). En revanche, ce débordement chronologique était nécessaire dans la mesure où il illustre une autre manière dont les religieux ont géré la proximité de l'enceinte. Le duc de Bedford donne en 1430 sa résidence du Joyeux Repos aux Célestins. Cette donation se situe dans la dernière enceinte de Rouen et plus précisément au sud de la rue Saint-Hilaire. Or les Célestins ne profitent pas de la proximité des murs. En effet, plusieurs documents mentionnent la création d'une voie entre le couvent des Célestins et la tour du Colombier. Le 15 mars 1515, une transaction a lieu entre les échevins et les religieux pour l'abandon de 18 pieds de terrain près de la tour du Colombier pour y établir une voie. L'établissement d'une rue entre le rempart et le monastère ne semble pas suffisant aux religieux dont la volonté d'isolement est forte puisqu'ils

---

<sup>392</sup> " *Domum quam gentes nostre emerant a vincentio de valle richerii ipsis fratribus contiguam quam cum suis pertinentiis eis pro precio emptionis dimitti fecimus ac unum parvum manerium contiguam jardinis dicte domus quod cum sive pertinentiis johannes dictus le breton de Rothomago dedit eis in puram elemosinam prout dicunt pro elargacione seu ampliacione loci sui ipsi fratres et eorum successores possint tenere perpetuo cum sua et ecclesiastica libertatem prout cimiterium et jardinos pro dicta fortificacione captos tenebant absque coactione vendendi aut ponendi extra manum suam seu prestandi nobis nostris ut successoribus propter hoc financiam qualecumque quam financiam ipsis fratribus de nostra predicta gratia et ex [trou] scientia remittimus et quittamus "* (A.D.S.M. 36 H 8).

<sup>393</sup> En 1517, François I<sup>er</sup> permet aux religieux de faire construire un pont pour aller du couvent au grand jardin par-dessus la rue Fortune. Ce pont permet aux religieux de ne pas traverser à plusieurs reprises la rue pour aller du couvent au jardin et de ce fait, ce pont répond à la demande des religieux " désir[a]nt vivre en bonne vraye observance régulière " (A.D.S.M. 36 H 6). Cet acte est tardif et est postérieur au mouvement de l'Observance des Mendiants mais il témoigne de la volonté des religieux de suivre la règle originelle. Cette règle est certainement suivie par les religieux lorsqu'ils acceptent la jouissance des remparts et leur proximité puisque la donation a lieu au milieu du 13<sup>e</sup> siècle.

font construire une enceinte conventuelle<sup>394</sup>. Ainsi, contrairement aux Dominicains, les Célestins cherchent à s'isoler des murs de la ville et, pour ce faire, ils n'hésitent pas à donner un terrain pour l'établissement d'une voie mais également à édifier des murs autour de leur monastère. Austérité et tranquillité sont les maîtres mots des Célestins, qui, malgré leur position topographique, utilisent tous les moyens nécessaires pour respecter leur règle. Malgré tout, la proximité des remparts n'est pas sans conséquence sur leur assise foncière. En 1584, les Célestins doivent donner à la ville un terrain pour la construction du rempart (A.M.R. 3 E 1 ANC 54, n° 1). La dernière enceinte rouennaise, débutée au 14<sup>e</sup> siècle, était achevée à cette date mais il est probable que les calvinistes aient endommagé le rempart près du couvent des Célestins en 1582 et qu'il faille reconstruire le rempart de ce côté. Cette donation implique que le rempart ait été reculé à ce moment-là du côté du monastère des Célestins. Toujours est-il que dans le cas des Dominicains comme dans celui des Célestins, la proximité du rempart a un prix : des détériorations ou la donation de terrains.

On a donc affaire à deux établissements ayant le même rapport topographique à l'enceinte mais deux manières de gérer cette position. Les Dominicains, malgré le désir de respecter leur régularité, autorisent la proximité des murs de la ville voire l'intégration de ceux-ci à leur couvent si bien qu'ils paient le prix des fortifications effectuées au début de la guerre de Cent Ans (1337-1453). Au contraire, les Célestins, ordre religieux de tendance érémitique et observante, conservent leur monastère hors de l'enceinte en donnant des terrains pour la création d'une voie entre le couvent et le rempart mais également en édifiant une enceinte conventuelle. Cette distance relative n'empêche cependant pas la perte de terrains pour la construction d'un nouveau rempart à la suite des guerres de religion de la fin du 16<sup>e</sup> siècle. Les Franciscains, quant à eux, utilisent ou tout du moins doivent composer avec la présence de l'ancien rempart du *castrum* (Fig. 7.28). La présence d'édifices religieux aux abords de l'enceinte n'est pas un fait spécifique à Rouen : à Colmar, à Guebwiller ou à Ribeauvillé, les ordres mendiants se sont cantonnés dans un angle du tracé (Koch *et al.*, 2008b : 442).

---

<sup>394</sup> Cette enceinte conventuelle, certainement édifiée au 15<sup>e</sup> siècle, au plus tard dans la première moitié du 16<sup>e</sup> siècle, est dessinée sur un plan du 18<sup>e</sup> siècle conservé aux archives départementales (A.D.S.M. 12 Fi 418 ; Fig. 7.27).

## Conclusion du chapitre 7

La détermination des enceintes urbaines apporte parfois plus de questions qu'elle n'en résout. En effet, le tracé de certaines enceintes tient plus d'hypothèses que de certitudes. Étant donné que la démonstration a déjà été réalisée, nous ne reviendrons pas en détail sur ces hypothèses. Néanmoins, plusieurs éléments méritent d'être retenus. Le tracé de l'enceinte antique est, à l'exception de sa portion méridionale, relativement bien connu. En outre, depuis la fin des années 1990, il est admis que ce *castrum* a été édifié dans le dernier quart du 3<sup>e</sup> siècle et non plus au 4<sup>e</sup> siècle comme cela a longtemps été le cas. La dernière enceinte de Rouen est la mieux documentée : l'étude de Dominique Pitte et de Bérengère Le Cain a contribué à déterminer avec exactitude le tracé de cette enceinte. Les investigations archéologiques ainsi que les textes ont démontré que cette enceinte commencée dans la deuxième moitié du 14<sup>e</sup> siècle est terminée au 15<sup>e</sup> siècle. Plusieurs aménagements sont encore réalisés au début du 16<sup>e</sup> siècle. Entre ces deux enceintes, au moins une enceinte a été construite au 13<sup>e</sup> siècle. Cette enceinte, attribuée à Philippe Auguste, englobait l'espace urbanisé à l'ouest, celui au nord ainsi que l'abbaye Saint-Ouen. Néanmoins, il n'est pas impossible que deux autres enceintes aient existé : la première à l'instigation des ducs englobant peut-être la zone urbanisée à l'ouest ; la seconde à la fin du 13<sup>e</sup> siècle dont le tracé oriental passerait non loin de la Croix de Pierre et le tracé septentrional par le boulevard de l'Yser. Néanmoins, les indices sur les tracés et la datation sont trop minces pour les représenter précisément. De ce fait, seule l'enceinte attribuée à Philippe Auguste sera représentée et utilisée dans la suite de cette étude (Fig.7.29).

Le renforcement de la ville du 10<sup>e</sup> siècle au 15<sup>e</sup> siècle diffère, comme nous l'avons vu plus haut, de l'autre ville importante de Normandie, autrement dit de Caen. Il semble également difficile de comparer Rouen avec Fécamp qui fait partie des grands centres urbains de Normandie pendant la période ducal. En effet, cette ville perdant de l'influence à la fin du Moyen Âge ne semble jamais avoir été protégée par une enceinte urbaine : la seule enceinte connue englobait l'abbaye bénédictine et le palais ducal (Gauthiez, 2003b : 271-282). L'une des questions subsistant au sujet des enceintes de Rouen consistait dans l'absence d'enceinte sur la rive gauche. Or l'urbanisation de cette rive est attestée dès le 10<sup>e</sup> siècle ou le 11<sup>e</sup> siècle et la paroisse Saint-Sever est déjà bien peuplée vers le milieu du 13<sup>e</sup> siècle (Delisle, 1876 : 232). En outre, il paraît étonnant que cet espace

ne soit jamais protégé étant donné qu'il est ravagé et incendié à de nombreuses reprises durant le Moyen Âge. On aurait pu s'attendre à ce que cette zone soit enceinte comme cela a été le cas à Épinal dans les Vosges. En effet, dans cette agglomération, le petit bourg – appelé aussi Petit-Rualménil – situé à l'ouest de la Moselle et du grand bourg d'Épinal, est protégé par une enceinte dès le 12<sup>e</sup> siècle. L'enceinte de Rualménil subit les mêmes évolutions que celle du bourg (Koch *et al.*, 2008 : 103 ; Fig. 7.30). L'autre point sur lequel il est nécessaire de revenir tient au nombre d'enceintes édifiées au Moyen Âge. Ainsi, on sait avec certitude que deux enceintes sont construites entre le 10<sup>e</sup> siècle et le 15<sup>e</sup> siècle et on suppose l'existence probable de deux autres enceintes : par conséquent, quatre enceintes successives auraient été édifiées durant notre période. Ce nombre peut paraître surprenant. Toutefois, il n'est pas rare d'observer trois ou quatre enceintes successives au Moyen Âge : trois enceintes successives ont été construites entre le 12<sup>e</sup> siècle et le 15<sup>e</sup> siècle à Haguenau (Nilles et Metz, 2008 ; Fig. 7.31). On dénombre quatre enceintes médiévales à Ribeauvillé, mais la topographie de cette ville est particulière : la ville est constituée de trois puis de quatre entités indépendantes, qui ont été fortifiées, pour les trois premières, avant 1290, puis, pour la dernière, à une date antérieure à 1341 (Henigfeld, 2008 : 213 ; Fig. 7.32-7.33).

La localisation et la datation des enceintes de Rouen paraissent comme un point de passage obligé pour étudier le rôle des communautés religieuses dans l'espace urbain, mais également pour analyser et comprendre leur choix d'implantation. Il n'était pas question ici de comprendre les techniques de fortification comme de l'économie des matériaux ou encore d'analyser le financement de ces ouvrages comme cela est le cas dans les études consacrées aux enceintes urbaines (Blieck *et al.*, 1999 ; Gauthiez, 1986). En outre, il ne s'agissait pas non plus de détailler toutes les composantes physiques de l'enceinte ou ses abords comme cela est le cas dans l'étude sur les enceintes urbaines de Lorraine et d'Alsace (Henigfeld et Masquillier, 2008). En revanche, étant donné que ces enceintes délimitaient des espaces urbanisés, et par conséquent influençaient à bien des égards les choix d'implantation des communautés, leur localisation et leur datation étaient plus que nécessaires (cf. chapitres 9 et 10). En outre, les concessions des fossés se sont révélées être des sources de revenus importantes aux communautés religieuses. L'implantation de certains monastères ou couvents à proximité de ces enceintes renforçait les liens déjà omniprésents entre ces deux composantes de l'espace urbain. D'autres édifices, tels le château de Philippe Auguste ou le palais d'Henri V, étaient intrinsèquement liés à cette enceinte puisqu'ils participaient directement à la défense de la ville (cf. 8.2.1.).





## Chapitre 8.

### Les éléments structurants de l'espace urbain : les pôles de pouvoirs laïques et religieux

La ville est en premier lieu structurée par un réseau de rues permettant de faciliter les communications à l'intérieur de celle-ci. Ce réseau est lui-même structuré par la mise en place d'enceintes urbaines stabilisant et parfois contraignant la trame viaire (cf. chapitres 5, 6 et 7). Un habitat plus ou moins dense se développe le long de ces rues. Maisons, manoirs et hôtels particuliers sont les entités essentielles de la trame urbaine médiévale. L'existence de cet habitat ainsi que son développement prenant différentes formes sont de mieux en mieux appréhendés grâce aux données textuelles et matérielles (cf. chapitre 5). La localisation d'une maison et la disposition interne d'une parcelle sont cependant moins accessibles : peu de maisons sont situées avec exactitude. À côté de cet habitat, des entités plus développées apparaissent au sein de la trame urbaine constituée de rues et de maisons. Par leur dimension plus ou moins importante, leur insertion dans l'espace prend une plus grande ampleur ce qui permet de les localiser plus précisément.

Ces objets peuvent être perçus comme une manifestation des pouvoirs en place. Les acteurs agissant dans la ville ont toujours cherché à imposer leur pouvoir. Ces acteurs, qu'ils soient religieux ou laïques, possédaient des droits et des privilèges accrus au cours des siècles. Le terme d'acteur peut recouvrir plusieurs acceptions. Les acteurs religieux peuvent notamment faire référence à l'évêque, l'archevêque, les chanoines de la cathédrale, les moines bénédictins, les frères mendiants ou hospitaliers, en somme toute personne ou institution religieuse. Par ailleurs, les acteurs laïques peuvent désigner le duc, le comte, le roi ou une institution comme la commune. Ces acteurs se sont appropriés, consciemment ou inconsciemment, un ou plusieurs territoires<sup>395</sup>. Ce type d'appropriation, sous forme de territoires immatériels, n'a pas lieu d'être approfondi dans cette partie mais il le sera par la suite. Ces territoires, symbolisant le pouvoir d'un acteur de rang élevé, sont ancrés dans les mentalités. Ils ne sont pas l'objet de l'admiration des populations à la différence des grands monuments érigés par le roi ou l'archevêque. Construire un monument, une

---

<sup>395</sup> Ces derniers se définissent comme un " un fait social total, un mode d'organisation du monde matériel et immatériel, mettant en œuvre l'environnement des forces sociales et des représentations " (Boissellier, 2010 : 1).

église ou un château est un moyen de s'illustrer dans le paysage urbain. Ils constituent des points de repère essentiels et durables pour toute personne venant en ville ceci d'autant plus que les changements qu'ils subissent ne modifient que rarement leur localisation.

Ces édifices ou ces ensembles d'édifices s'insèrent progressivement dans le paysage urbain. Ils peuvent être construits sur des espaces vides ou faire en sorte que des espaces auparavant bâtis deviennent une zone vierge constructible. Ils marquent l'espace durablement en modifiant ou en incorporant des éléments structurants préexistants. Identifier et localiser ces édifices, les incorporer aux autres éléments structurants paraît donc essentiel à la compréhension de l'espace urbain.

La communauté juive, avant son expulsion au début du 14<sup>e</sup> siècle, avait un rôle important dans la ville de Rouen. Elle aurait constitué un espace particulier, peut-être " clos ", dans lequel elle résidait et probablement travaillait. Cet espace, rapidement nommé par les historiens le clos aux Juifs, a intrigué les érudits rouennais. Cet attrait a été renforcé par la découverte sous le Palais de Justice en 1976 d'un " monument juif ", qui a engendré de nombreuses études depuis les années 1980. Du fait de sa complexité, que ce soit historiographique ou historique, le Clos aux Juifs sera étudié à part.

La parure monumentale de l'Église est, à Rouen, bien affirmée au cours du Moyen Âge (cf. chapitre 4, parties 3 et 4). Or cela n'a pas empêché les détenteurs du pouvoir laïque d'imposer leur présence matérielle dans la ville : les ducs de Normandie puis les rois ont commandé la construction d'édifices de grande taille. Ce passage du pouvoir des mains du duc normand à celles du roi de France entraîna des changements importants dans la structure matérielle et symbolique de la ville. Avant 1204, le pouvoir laïque se manifeste dans la ville par l'édification de deux résidences duciales. L'arrivée d'un nouveau pouvoir conduit à la création d'un château dont le détenteur est le roi de France. L'éviction du pouvoir royal français au profit des Anglais au 15<sup>e</sup> siècle entraîne la création d'un autre château. Outre les châteaux, certains espaces, tel le clos aux Galées de Rouen, se sont révélés être des lieux de la puissance laïque en ville : ses fonctions militaire et économique font du clos aux Galées l'un des outils du pouvoir royal solidement implanté dans la ville.

La construction de ces différents édifices répond à une monumentalisation des pouvoirs<sup>396</sup>. Monastères, cathédrale, églises paroissiales, édifices juifs ou châteaux sont autant de moyens

---

<sup>396</sup> Ce terme illustre le fait de donner un caractère monumental à une construction. Cette pratique de la monumentalisation des pouvoirs consiste dans la construction d'édifices prestigieux tels les palais, les châteaux ou

d'affirmer leur pouvoir dans la ville. Ces lieux, religieux et laïques, apparaissent comme un nouveau réseau se superposant à la trame viaire et à l'habitat, les uns interagissant avec les autres. Dans ce chapitre nous nous intéresserons principalement au quartier juif et aux grands monuments civils ayant eu un impact considérable sur la topographie de la ville.

## **8.1. Le clos aux Juifs : histoire, découvertes archéologiques et hypothèses**

La ville de Rouen est profondément marquée par l'existence de nombreux édifices chrétiens, églises paroissiales ou monastères, créant un maillage religieux essentiellement chrétien (cf. chapitre 9 et 12.1). Néanmoins, cette prédominance des communautés chrétiennes dans la topographie religieuse n'empêche pas l'implantation de communautés religieuses non chrétiennes. Les découvertes archéologiques récentes ainsi que les multiples mentions de juifs ou d'un clos aux juifs dans les textes médiévaux ont rapidement confirmé l'existence d'une communauté juive dans la ville de Rouen. Il apparaît toutefois que ces découvertes, textuelles ou matérielles, ont entraîné plus de controverses que de réponses sur la connaissance de cette communauté juive rouennaise. L'érudition autour de la communauté juive de Rouen est toujours présente. Une exposition temporaire intitulée *Savants et croyants : les Juifs d'Europe du Nord au Moyen Âge* s'est déroulée au Musée départemental des Antiquités du 25 mai 2018 au 16 septembre 2018. Un colloque, en lien avec cette exposition, s'est tenu les 4 et 5 septembre sur *le Judaïsme médiéval entre Normandie et Angleterre*.

### ***8.1.1. La communauté juive dans les textes***

Pour certains auteurs, la première communauté juive s'est installée à Rouen dès l'Antiquité (Golb, 1985 ; Klein, 2006). Néanmoins, aucun document, aucun vestige ne permettent d'affirmer cette hypothèse. Cette communauté apparaît dans les textes au 11<sup>e</sup> siècle. Pour la suite, l'histoire de la communauté juive de Rouen ne diffère pas des autres communautés du royaume de France.

---

encore les églises abbatiales. Cette monumentalisation n'est pas propre au Moyen Âge. Elle est encore effective au 21<sup>e</sup> siècle. Par exemple, Jérôme Monnet affirme que l'espace public joue un rôle déterminant dans l'efficacité symbolique d'un lieu (Monnet, 1998). De ce fait résulte une pratique constante de monumentalisation de l'espace public dès la moindre intervention des autorités sur la forme matérielle.

En dépit de cette histoire mouvementée, cette communauté réussit à se constituer un espace délimité dans lequel regrouper ses membres. Ce clos aux Juifs était situé dans l'angle nord-ouest de l'enceinte antique (Fig. 8.1). En outre, la communauté disposait de son propre cimetière à l'extérieur de la ville le long de la rue Saint-Maur (Fig. 8.1).

### - L'apparition d'une communauté juive à Rouen

L'apparition d'une communauté juive dans la documentation rouennaise est un fait bien établi dans la seconde moitié du 11<sup>e</sup> siècle<sup>397</sup>. L'existence de cette communauté au 11<sup>e</sup> siècle, d'après les textes, est un élément faisant l'unanimité dans la communauté scientifique<sup>398</sup>. Selon le témoignage de Guillaume Malesbury, Guillaume le Conquérant installe à Londres, après 1066, des Juifs issus de la communauté de Rouen (Golb, 1985 : 72-75)<sup>399</sup>. À la fin du 11<sup>e</sup> siècle, plus précisément en 1096, la communauté juive de Rouen est persécutée lors du départ des Croisés en Terre sainte<sup>400</sup>. Ce départ, marqué par un *pogrom*, donne également lieu à la conversion au christianisme de

---

<sup>397</sup> Selon Danièle Sancy, une communauté juive est identifiée comme telle lorsqu'elle est composée d'au moins dix chefs de famille. La présence de ces dix hommes est nécessaire afin de réunir le *mynian* c'est-à-dire le nombre minimal ou *quorum* d'hommes adultes nécessaire à la récitation des prières les plus importantes de tout office ou célébration (circoncision, mariage, etc.) (Sancy, 2017).

<sup>398</sup> Citons seulement deux exemples prouvant ce consensus. Norman Golb, professeur d'Études hébraïques et judéo-arabes à l'Université de Chicago, certifie que les premières notices concernant les Juifs de Rouen apparaissent au 11<sup>e</sup> siècle (Golb, 1985 : 4). Philippe Cailleux, docteur en histoire, affirme également que les Juifs apparaissent comme groupe durant cette période (Cailleux, 2011 : 54).

<sup>399</sup> " Les Juifs habitant Londres, que le père [de Guillaume le Roux] y avaient amenés de Rouen, l'approchèrent au cours d'une cérémonie solennelle en lui apportant des présents " (*Willelmi Malmesbiriensis Monachi De gentis regum Anglorum...*: 2). Sous Henri I<sup>er</sup>, le principal personnage de la communauté juive londonienne serait un certain Rubi Gotsce, originaire de Rouen. Il aurait eu deux fils, Abraham et Isaac. Le fils d'Isaac, Yossi, devient, en 1207, presbytre de la communauté juive londonienne (Golb, 1985 : 144-146). Le contact entre les communautés juives de Rouen et de Londres semble se maintenir au 13<sup>e</sup> siècle puisque Yossi aurait cédé à des coreligionnaires des biens familiaux situés dans la rue aux Juifs.

<sup>400</sup> Cette persécution est narrée par Guillaume de Nogent (1053-1124), moine de Saint-Germer-de-Fly puis abbé de Nogent de 1114 à 1124 : " À Rouen, un certain jour, ceux qui avaient entrepris de partir pour cette expédition sous l'emblème de la Croix, commencèrent à se plaindre l'un à l'autre : « Nous voulons, après avoir franchi de longues distances, attaquer les ennemis de Dieu vers l'Orient, alors que les Juifs, qui, de tous les peuples, sont les pires ennemis de Dieu, se trouvent devant nos yeux. Ceci » dirent-ils, « équivaut à accomplir notre tâche à l'envers ». Ayant ainsi parlé, et s'étant saisis de leurs armes, ils emmenèrent de force les Juifs dans un certain lieu de culte (*in quaddam ecclesiam*), les y poussant par force ou ruse – je ne sais par quel moyen – et sans distinction d'âge ou de sexe les passèrent par les armes d'une façon telle, cependant, que ceux qui se soumirent à la loi chrétienne échappèrent aux coups de l'épée qui les menaçait " (Bourgin, 1907 : 118-120).

certaines juifs tel Guillaume le Juif. En 1116, une chronique de Rouen mentionne un incendie parti de la rue aux Juifs et gagnant toute la ville<sup>401</sup>.

La communauté juive se reconstitue au 12<sup>e</sup> siècle et devient de plus en plus prospère. L'agrandissement de la communauté est tel que le pape se voit obligé d'intervenir. En effet, en 1189, Célestin III ordonne que les Juifs soient astreints à verser une compensation pour les dîmes et autres contributions qu'auraient payées les paroissiens qu'ils remplacent dans la paroisse Saint-Lô ainsi que dans d'autres paroisses (Cailleux, 2011 : 55)<sup>402</sup>. Au siècle suivant, la présence juive à Rouen est plus qu'attestée. Plusieurs actes du 13<sup>e</sup> siècle confirment l'existence d'une communauté juive à Rouen. La plus ancienne mention est la rue aux Juifs ou *vicus judaeorum* que l'on retrouve dans la confirmation d'une vente d'un bien immobilier en 1203 (Golb, 1985 : 4)<sup>403</sup>. Dans la seconde moitié du 13<sup>e</sup> siècle apparaît l'expression terre aux Juifs ou terre du mont aux Juifs confirmant ainsi l'existence d'une terre destinée à cette population<sup>404</sup>. Ce fut également au 13<sup>e</sup> siècle qu'au moins onze manuscrits hébraïques ont été produits à Rouen<sup>405</sup>.

Le 13<sup>e</sup> siècle marque, pour les Juifs, le retour des persécutions. En 1204, Rouen est entre les mains des Capétiens ayant déjà fait preuve d'hostilité envers les Juifs<sup>406</sup>. Ce changement politique a certainement conduit à des expulsions partielles au 13<sup>e</sup> siècle mais cela est difficile à confirmer. Les sources restent silencieuses sur ces possibles expulsions. Néanmoins, dans la première moitié du 13<sup>e</sup> siècle, les premiers troubles à l'encontre des Juifs apparaissent. Les papes s'adressent

---

<sup>401</sup> " L'an MCXVI la cité de Rouen fut pres que toute bruslée par le feu qui print a la rue aux Juifz " (Héron, 1900 : 31).

<sup>402</sup> " [...] *Cum Iudaei parochiam sancti Laudi pro parte magna occupaverint et adhuc residuum de die in diem occupare contendunt [...] consequerentur, Sancti Laudi ecclesiae et aliis, quarum parochias detineant occupatas, annis singulis recompensare curaverint* " (Jaffé et Wattenbach, 1888 : 641).

<sup>403</sup> " *vendicionem [...] de toto tenemento quod fuit Raby Joscey apud Rothomagum in vico Judaeorum [...] sicut se proportat inter vicum Judaeorum et terram quæ fuit Johannis de Sancto-Candido* " (Hardy, 1837 : 105).

<sup>404</sup> L'acte de vente de 1256 par Ernaudus Bordon à Guillaume le Gagneur, pour neuf-vingt et 12 livres tournois de rente emploie les termes " *a vico usque ad terram Judaeorum per retro* " (A.D.S.M. G 4302). En 1267, Jeanne, femme de Guillaume Renigot vend à Michel Espaillart, chapelain de la chapelle de Guillaume Le Gaengneur in *ecclesia sancti Ermelandi*, pour quatre livres tournois, d'un tènement dans la paroisse de Notre-Dame-de-la-Ronde, allant *a vico de Dordone per ante usque ad terram Judaeorum per retro* " (A.D.S.M. G 6716). En 1263, un terme différent apparaît puisqu'il est question de la terre du mont aux Juifs dans une vente aux religieux de Saint-Ouen de sept sous de rente sur un " *tenement[um] site ante ecclesiam sancti Nicholay de Bello Videre inter tenementum quod fuit Roberti Saget ex una parte et tenementum Emeline ad Vaccas ex altera sicut se proportat a vico per ante usque ad terram de monte Iudeorum per retro* " (A.D.S.M. 14 H 680).

<sup>405</sup> L'appartenance de ces manuscrits à Rouen est révélée grâce aux colophons dans lesquels se trouvent les noms des copistes et le lieu de la copie (Sansy, 2017).

<sup>406</sup> Philippe Auguste expulse une première fois les Juifs du domaine royal capétien en 1182. Selon Céline Balasse, Philippe Auguste trouve dans cette expulsion une solution provisoire pour accroître les revenus du royaume. Néanmoins, à son retour de croisade en 1198, les caisses sont vides et le roi se voit contraint de rappeler les Juifs (Balasse et Nahon, 2008).

plusieurs fois aux puissants du royaume de France afin de dénoncer le mauvais traitement des Juifs. En 1236, Grégoire IX dans sa bulle *Lacrimabilem judeorum* adressée au roi Louis IX déplore le pitoyable état des Juifs de France, " affligés injustement par les Chrétiens, qui, au lieu de se disposer à la guerre sainte par les voies de la piété et de la justice, inventaient toutes sortes de malices contre les Juifs pour les perdre, et exerçaient envers eux des cruautés inouïes, ne prenant pas garde que les Chrétiens sont redevables aux Juifs des fondements de leur religion " (Richard, 1670). En 1247, le pape Innocent IV écrit également en faveur des Juifs de France et d'Allemagne<sup>407</sup>. En outre, la législation et les conciles stigmatisent de plus en plus les communautés juives. Le concile de Rouen de 1231, reprenant en quelque sorte les canons du concile de Latran de 1215, enjoint aux Juifs de porter un signe distinctif sur la poitrine<sup>408</sup>. Le concile de Pont-Audemer en 1257 interdit à un chrétien de travailler pour un juif ou d'habiter avec un juif. Ces nouvelles mesures contrastent avec la période précédente durant laquelle la Normandie était entre les mains des Plantagenêts. Avant le 13<sup>e</sup> siècle, aucune restriction concernant l'installation des Juifs en Normandie n'est connue (Golb, 1985). En revanche, les Capétiens ne voient pas la présence des Juifs d'un bon œil et les divergences culturelles et religieuses conduisent inéluctablement à l'expulsion des Juifs du royaume de France en 1306<sup>409</sup>. Rouen ne fait pas exception et les biens des Juifs sont rapidement

---

<sup>407</sup> Le pape défend les Juifs contre des rumeurs répandues dans les royaumes de France et d'Allemagne. Ces rumeurs affirmaient que les Juifs, aux fêtes de Pâques, mangeaient le cœur d'un enfant. Bien que cela soit faux, ces bruits apportèrent de sombres malheurs aux communautés juives puisque beaucoup furent dépouillés de leurs biens matériels, furent emprisonnés et souvent maltraités. Ce mythe mortellement antisémite selon lequel les Juifs enlevaient et tuaient des enfants chrétiens est l'un des pôles de l'imagination chrétienne à l'égard de la magie juive au cours du Moyen Âge. Ce libelle diffamatoire, lié au pouvoir du sang attribué aux rites juifs, " actualisait un mythe ancestral, transmis à travers des chansons populaires et des contes de fées, des images, des pèlerinages et des reliquaires et selon lequel par le passé les Juifs avaient tué des enfants chrétiens par leur magie " (Hsia, 2009 : 72). La diffamation se transforme bientôt en rumeurs et les accusations se transforment en investigations judiciaires. Les condamnations étaient nombreuses et menaient à l'exécution de nombreux Juifs. À l'intérieur du mythe des meurtres rituels et du meurtre judiciaire des Juifs se profilerait un " double sacrifice : la représentation de Juifs torturant et tuant des enfants chrétiens symbolise le sacrifice du Christ ; la persécution et l'exécution de ces mêmes Juifs les sacrifient à leur tour à une justice chrétienne et divine " (Hsia, 2009 : 76). Le meurtre rituel dans les communautés juives a été abordé dans plusieurs ouvrages et articles (Andre-Michel, 1914 ; Aulisa, 2015 ; Philippe *et al.*, 1997 ; Rouart, 1997 ; Tokarska-Bakir et Muller, 2010).

<sup>408</sup> Les canons relatifs aux Juifs sont nombreux. Le canon 67 défend aux Juifs les usures excessives envers les chrétiens et ordonne de payer la dîme et les autres oblations pour les maisons ou les héritages qu'ils ont achetés des chrétiens. Le canon 68 institue le port de la rouelle : " les Juifs des deux sexes porteront quelque marque sur leurs habits qui les distinguera des chrétiens ". Il est défendu de donner des charges publiques aux Juifs et aux païens (Peltier, 1846 : col. 1058-1079).

<sup>409</sup> L'édit d'expulsion des Juifs de France par Philippe le Bel en 1306 n'a jamais été retrouvé mais il apparaît que cette décision a été prise de manière unilatérale. La thèse de Céline Balasse démontre qu'une vague d'arrestations commence à la fin de la première semaine de juin 1306 et dure plusieurs mois. L'édit d'expulsion est probablement promulgué après cette première vague d'arrestation. Le 21 juin les premières saisies officielles des biens des Juifs sont réalisées. Les Juifs sont totalement dépouillés et quittent officiellement le royaume le 22 juillet 1306. Seuls quelques Juifs convertis peuvent rester dans le royaume (Sibon, 2009).

donnés à la ville<sup>410</sup>. Les Juifs sont rappelés au 14<sup>e</sup> siècle et reviennent timidement dans le royaume de France : ces communautés ne sont alors que " l'ombre de ce qu'elles avaient été auparavant " (Chevalier, 2004). Ce retour se produit probablement après les années 1320, date à laquelle les Juifs font encore l'objet de rumeurs diffamatoires. Philippe V crée une ordonnance d'expulsion le 24 juin 1322 mais celle-ci ne sera exécutée que par son frère et successeur Charles IV en 1323. Les Juifs sont alors accusés, avec les lépreux, autres boucs émissaires, d'avoir empoisonné les puits du royaume. En 1359, Charles V organise, moyennant une contrepartie, le retour des Juifs pour vingt ans : " une taxe d'entrée de quatorze florins par chef de famille et d'un florin pour chaque membre, et, de plus, sept florins par an et par feu et un florin pour chaque membre de la famille ". Ces taxes contribuèrent à leur affaiblissement économique. Ce dernier est, selon Rogers Kohn, l'une des motivations de l'expulsion de 1394 : leur " pouvoir de contribution " au trésor public ne contrebalançait plus l'animosité populaire envers eux surtout due à l'usure. Le retour au judaïsme d'un converti, Denis Machault, fut le prétexte à une nouvelle expulsion. Les responsables sont expulsés en place publique et, par une loi du 17 septembre 1394, Charles VI bannit définitivement les Juifs du royaume de France : ils ne reviendront pas avant la fin du 15<sup>e</sup> siècle voire au 16<sup>e</sup> siècle<sup>411</sup>.

---

<sup>410</sup> Si l'on ne peut douter du fait que ces biens soient effectivement donnés à la ville et à la Commune de Rouen, sa datation en février 1306 pose davantage problème. Si l'on en croit Céline Balasse, les premières confiscations de biens s'effectuent en juillet 1306. De ce fait, la copie de l'acte éditée par Adolphe Chéruel est certainement postérieure à février 1306 à moins que les confiscations de biens aient été précoces en Normandie ou à Rouen ce qui n'est pas, on doit l'avouer, impossible. Dans cette charte le roi donne des " terres, maisons, jardins, cymetière, biens et possessions immeubles quelsconques aux maire, jurés et commune de Rouen, comme aux plus effrants, les avoir baillés et délaissés, par la teneur de ces présentes, perpétuellement, et les avoir quictés pour troys cent livres tournoys petis d'annuel et perpétuel revenu à luy et à ses successeurs paiables perpétuellement par chacun an, a deux Eschiquiers de Rouen, moitié à l'Eschiquier de Pasques et l'autre moitié à l'Eschiquier Saint-Michel, par les dicts maire, jurés et commune dessus dicts, voullant et concédant aux dessus dicts qu'ils, aux terres, maisons, cours, cymetières, jardins, bien et possessions immeubles devant dicts, et aux personnes demourans et qui demourront en iceulx aient justice ou juridiction ou cohercition perpétuelle et exercent paisiblement et en paix, ainsi qomme ils l'avoient et exercent à autres lieux assis en la ville de Rouen et en la banlieue devant dicte et aux personnes demourans aux dicts lieux " (Chéruel, 1843 : 311-313).

<sup>411</sup> " Nous par saine et meure déliberacion de plusieurs de nostre sanc et autres de nostre Grant Conseil, avons délibéré, voulu, conclu et déterminé, et par ces présentes délibérons, voulons, concluons et déterminons par manière d'établissement ou constitution irrévocable, que doresnavant nul Juif ou Juisve ne habitent, demeurent ou conversent en nostre dit royaume ne en aucune partie d'icelluy, tant en Languedoyl que en Languedoc ; et pour ce avons ordonné nos autres lettres esuelles est contenu la manière de l'exécution des choses dessus dictes. Si donnons en mandement au Prévost de Paris, et à tous noz autres Justiciers et officiers, presens et avenir, ou à leurs Lieuxtenans, et a chascun d'eulx, si comme à lui appartendra, que nostre présente déterminacion, vouloir, conclusion et ordonnance, ils exécutent chascun en droit soy de point en point selon leur contenu, en procédant diligemment à l'entérinement d'icelles, et à faire widier iceulx Juifs et Juisves de nostredit Royaume " (Secousse, 1745 : 676).

Malgré le départ contraint de la communauté juive rouennaise, les toponymes relatifs à leur présence en ville existent toujours et les mentions sont nombreuses. Philippe Cailleux relève qu'une " escolle as Juys " est citée neuf fois entre 1360 et 1387. Après cette date, il semble que les rédacteurs préfèrent utiliser l'expression de clos aux Juifs pour désigner le lieu où ont résidé les Juifs un siècle voire deux siècles plus tôt (Cailleux, 2011 : 56). Le terme de Clos aux Juifs est mentionné plus de deux cent fois à la fin du Moyen Âge<sup>412</sup>. La rue aux Juifs est, quant à elle, nommée fréquemment à partir du 14<sup>e</sup> siècle. La communauté est partie mais les toponymes ont perduré jusqu'à une époque très proche.

Un dernier point doit être éclairci au sujet de l'apparition de la communauté juive de Rouen. Selon Norman Golb, la colonie juive de Rouen remonterait à l'époque de la domination romaine (Golb, 1985 : 9). Toutefois, les arguments en faveur d'une implantation aussi précoce sont minimes puisque l'auteur se fonde sur des considérations générales de l'histoire des Juifs<sup>413</sup>. Tout au plus, peut-il affirmer à partir de deux textes que les Juifs étaient présents à Rouen à partir du 10<sup>e</sup> siècle mais ceux-ci sont remis en doute par Lucien Musset en 1984<sup>414</sup>. Malgré cela, la tradition

---

<sup>412</sup> Cette information nous a été donnée lors de la communication de Philippe Cailleux sur le clos aux Juifs à l'Hôtel des Sociétés Savantes le 26 avril 2017.

<sup>413</sup> Durant les premiers siècles de notre ère, des émigrés Juifs d'Italie, et d'autres parties de l'Empire romain, peut-être également de la Palestine, arrivent en Gaule et s'y établissent. De plus, selon le même auteur, " la loi romaine les reconnaissant comme membres d'un peuple distinct, pratiquant une religion licite, les Juifs s'établirent dans les différentes colonies de la diaspora gauloise en communautés organisées, avec leurs propres tribunaux, leur religion et leurs institutions sociales " (Golb, 1985 : 9). S'il est indéniable que la communauté rouennaise se soit organisée comme un peuple distinct, la date à laquelle cela se produit n'est pas connue. Aucune source ne permet donc d'affirmer avec une totale certitude ni de nier avec une égale certitude que les Juifs sont arrivés dans la ville de Rouen aux premiers siècles de notre ère.

<sup>414</sup> Norman Golb utilise deux sources rabbiniques relatant deux événements relatifs à la présence juive à Rouen aux 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> siècles : le premier évoquerait une persécution des Juifs sous Richard II et la seconde mentionnerait une confiscation de biens d'un riche juif rouennais. Ainsi, selon une chronique, probablement du 12<sup>e</sup> siècle, une persécution des Juifs aurait été décrétée par le roi Richard II suivant les conseils de son entourage l'incitant à débarrasser le royaume du judaïsme. Les Juifs, convoqués à la cour du roi, eurent la possibilité de se convertir mais la majorité refusa entraînant ainsi la mort de la plupart d'entre eux et la saisie de leurs biens. Toujours d'après cette chronique, certains Juifs préférèrent s'immoler plutôt que d'être baptisés et les Juifs âgés, ne pouvant fuir, furent maltraités (Golb, 1985 : 31). Cette persécution est arrêtée grâce à l'intervention auprès du pape d'un certain Jacob Bar Yekutiel, chef des Juifs de Rouen : un seul appel du pape suffit à annuler l'ordre de persécution. Le deuxième événement marquant serait la confiscation des biens de Ruben Bar Isaac en 1035. Ce dernier aurait écrit une lettre à destination de la communauté juive de Jérusalem lorsqu'on lui confisqua ses biens. Il affirme avoir été riche en argent, en or et en travail, mais également avoir reçu en héritage des biens fonciers de ses ancêtres. Ce dernier fait néanmoins l'objet de persécution : il est pillé et son fils est tué. Norman Golb s'appuie sur deux faits principaux afin de dater cette lettre de la première moitié du 11<sup>e</sup> siècle. La communauté de Jérusalem incite Ruben à venir s'installer en Terre sainte ce qui pourrait signifier que le calme règne dans ce pays et par conséquent, que la première croisade de 1096 n'aurait pas encore eu lieu : la lettre serait donc écrite avant cette date. En outre, la lettre mentionne le droit que revendique le seigneur de déposséder Mar Reuben en l'absence d'un héritier mâle. Or ceci est une coutume féodale en vigueur en Normandie



plaçant l'arrivée des Juifs dans la ville de Rouen au début de notre ère demeure courante dans l'historiographie sur les Juifs de Rouen<sup>415</sup>. Cependant, d'autres hypothèses placent l'apparition de cette communauté au 12<sup>e</sup> siècle. Les découvertes archéologiques des années 1970 tendent à confirmer cette datation. En effet, le bâtiment à l'est de la cour du Palais de Justice a probablement été édifié aux environs de 1100 (Bertin, 1980). L'apparition des toponymes relatifs aux Juifs ainsi que celle du bâtiment sous le Palais de Justice tendraient, selon Philippe Cailleux, à dater l'implantation des Juifs dans le secteur du clos aux Juifs (voir ci-dessous) au 12<sup>e</sup> siècle (Cailleux, 2011 : 56).

---

jusqu'à la moitié du 11<sup>e</sup> siècle (Golb, 1985 : 50-63). Si ces événements ont réellement eu lieu, cela pourrait être d'une première étape de changement quant au traitement des Juifs. Avant le 10<sup>e</sup> siècle, les Juifs étaient tolérés et bénéficiaient de tous les droits économiques y compris celui de posséder des terres. Au 11<sup>e</sup> siècle, la situation semble être altérée : les Juifs se voient confisquer leurs biens et sont fortement incités à se convertir. Ces textes sont particulièrement intéressants mais leur authenticité est critiquée. Lucien Musset affirme que " l'allure du récit [de la chronique] est trop romancée, les anachronismes y paraissent trop importants pour qu'on lui fasse crédit " (Musset, 1984 : 65). Il étend cette remarque à la lettre de 1035 affirmant que le contexte économique hérité des Vikings n'avait pas été favorable aux Juifs. Par conséquent, si l'on considère que ces deux textes sont à prendre avec précaution, il n'existe aucun témoignage d'un tel groupe à Rouen avant la seconde moitié du 11<sup>e</sup> siècle. La présence d'Ibrahim ibn Yaquub, commerçant et voyageur andalou, à Rouen en 965 pourrait toutefois être un indice en faveur d'une communauté juive au 10<sup>e</sup> siècle. Ces faits confirment la difficulté de savoir si la communauté existait à l'époque romaine : l'existence d'une communauté juive dans la ville de Rouen est déjà difficile à attester au 10<sup>e</sup> siècle et dans la première moitié du 11<sup>e</sup> siècle alors confirmer leur présence durant la période romaine apparaît comme une épreuve insurmontable.

<sup>415</sup> Ainsi, dans son ouvrage sur la maison sublime de Rouen, Jacques Sylvain Klein affirme sans nuancer que " l'installation des Juifs à Rouen remonte à la colonisation romaine, aux tout premiers siècles de notre ère " (Klein, 2006 : 13). Cette remarque est justifiée par la position topographique du clos aux Juifs en " plein cœur du *castrum* romain " ainsi que par la proximité immédiate du cimetière juif avec celle de sépultures romaines. Néanmoins, ces arguments ne sont pas convaincants. La proximité immédiate de sépultures romaines ne signifie pas que le cimetière des Juifs soit aussi ancien à moins que des sépultures romaines aient été retrouvées à l'intérieur de celui-ci ce qui ne semble pas être le cas. En outre, si la position topographique à l'intérieur du *castrum* peut indiquer l'ancienneté d'un objet historique, ceci n'est pas une règle immuable et inaltérable. L'intérieur du *castrum* n'est pas imperméable aux changements topographiques. Par exemple, l'installation des Franciscains au 13<sup>e</sup> siècle à l'intérieur de l'enceinte romaine a profondément modifié cet espace *intra-muros* : les Juifs, bien qu'implantés dans le *castrum* romain, ont très bien pu arriver uniquement au 11<sup>e</sup> siècle.

## - La terre des Juifs : quel espace pour la communauté juive ?

La présence d'une communauté juive aussi importante durant le Moyen Âge a inévitablement eu une incidence sur la topographie de la ville mais le manque de sources pour la période allant du 10<sup>e</sup> au 13<sup>e</sup> siècle rend difficile l'analyse de cet espace. Norman Golb affirme que la surface occupée par les Juifs représentait à peu près le douzième de la surface totale comprise à l'intérieur des murs de la ville (Golb, 1985 : 4)<sup>416</sup>.

La première indication concernant l'espace dévolu aux Juifs de Rouen est donnée par le chroniqueur Pierre Cochon au 14<sup>e</sup> siècle<sup>417</sup>. En effet, dans les feuillets précédant la chronique proprement dite, l'auteur consacre un passage aux Juifs de la ville : "*Les Juys qui tenoient a Rouen beaucoup d'eritagez ès paroisses de Saint-Erbland, Notre Dame la Roonde et à Saint-Lô, et avoient une rue appelée la rue aux Juis (et encore est appelée et estoit leur moustier en une place de present appelée le Clos à juis) furent boutez hors de la dicte ville, et leurs héritages confissiez au Roy*" (*Chronique normande de Pierre Cochon...*, 1870 : XXXV). Les Juifs de Rouen occupaient donc probablement une grande partie de la paroisse Saint-Lô mais leur espace s'étendait également aux paroisses Notre-Dame-la-Ronde et Saint-Herbland. La terre des Juifs s'organisait autour d'une rue principale qu'est le *vicus judaeorum*. Quant au moustier, pouvant désigner une école ou une synagogue, il était situé à l'intérieur du Clos aux Juifs. Dans ce texte, le clos aux Juifs semble évoquer un espace plus petit que la surface occupée par les Juifs.

D'après les actes de la pratique postérieurs à 1360, le clos aux Juifs était un espace limité au nord par la rue Saint-Lô, à l'ouest par la petite rue Dourdonne, au sud par la rue aux Juifs et à l'est par un groupe de maisons (Cailleux, 2011 : 56) (Fig. 8.1)<sup>418</sup>. Il reste cependant impossible de déterminer si les maisons longeant ces rues faisaient partie du clos aux Juifs ou non. À la fin du

---

<sup>416</sup> La surface du *castrum* étant d'environ 15 ha, voire de 21 ha (Guillot et Follain, 2004 : 244), le clos aux Juifs s'étendrait, selon Norman Golb, sur 1,25 ha.

<sup>417</sup> Selon Charles de Beaurepaire, cette partie n'aurait pas été rédigée par Pierre Cochon. Elle aurait été écrite d'une autre main et donc aurait été ajoutée après coup. Vallet de Virville attribue ce passage à Jean de Féron. D'après Philippe Cailleux, Jean de Féron a probablement recopié un texte plus ancien. En effet, la formulation " une place de présente appelée le Clos à Juis " ne peut être du 16<sup>e</sup> siècle puisque le clos est remplacé par le Marché-Neuf dès 1429 (Cailleux, 2011 : 55).

<sup>418</sup> L'étendue du clos aux Juifs aux 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> siècles a été étudiée de manière plus approfondie par Philippe Cailleux. Le but étant principalement de localiser le clos aux Juifs et d'en étudier l'impact sur la ville, je renvoie à ces travaux pour plus d'approfondissements (Cailleux, 1983 ; Cailleux, 1998 : 126-139).

Moyen Âge, le clos aux Juifs s'étendait sur 300 m de long, d'ouest en est, et 95 m de large, du nord au sud. La superficie du clos était d'environ 28 500 m<sup>2</sup>. Selon Norman Golb, le clos aux Juifs aurait été entouré d'un mur (Golb, 1985 : 5). L'auteur se fonde sur la mention dans un document du 14<sup>e</sup> siècle d'une porte de la rue aux Juifs. Cette mention paraît insuffisante pour confirmer l'existence d'une clôture. En effet, le texte n'a jamais été retrouvé ni mentionné par l'auteur. De plus, la porte citée dans ce document peut faire référence à une ancienne porte du *castrum* alors utilisée comme indication topographique. En revanche, les fouilles du 31-33, rue aux Juifs ont mis au jour un mur s'apparentant à un mur d'enceinte : ce mur permettrait de déterminer la limite orientale du clos aux Juifs (Fig. 8.2)<sup>419</sup>. Cependant rien ne permet de confirmer qu'il s'agisse de la limite du clos aux Juifs. En outre, si le clos devait se limiter à ce mur, le quartier juif serait peu étendu.

Néanmoins, la physionomie de ce quartier aux Juifs, comme il est désigné sur un plan du 18<sup>e</sup> siècle, n'est pas connue pour la période antérieure : les textes, qu'ils soient narratifs ou diplomatiques, ne nous renseignent pas sur cette communauté. Les autres communautés religieuses ou même l'archevêque ne mentionnent que très rarement la communauté juive de la ville. La seule description du quartier juif provient de sources plus tardives et plus particulièrement des érudits de la fin du 18<sup>e</sup> siècle et du 19<sup>e</sup> siècle : Jean Rondeaux de Setry (1782), Eustache de la Quèrière (1871) et Charles Robillard de Beaurepaire (1891-1893). À la fin du 18<sup>e</sup> siècle, Jean Rondeaux de Sétry tente de reconstituer la ville de Rouen au 13<sup>e</sup> siècle dans son "*Second plan de la ville de Rouen dans l'état où elle étoit au douzième et treizième siècles et même jusqu'à la fin du quatorzième siècle suivant ce qui résulte de l'histoire, recherches et monuments anciens*" (B.M.R. Est. topo. atl 5 ; Fig. 8.3). Sur son plan descriptif de la ville de Rouen, l'auteur représente une place aux Juifs à l'emplacement actuel du Palais de Justice (Fig. 8.4). Il écrit d'ailleurs dans sa notice que cette place se situe en grande partie à l'emplacement de la cour du Palais de Justice et qu'elle fut remplacée par le marché aux Herbes de la ville en 1429. Il ajoute que ce marché est supprimé pour la construction du Palais de Justice à la fin du 15<sup>e</sup> siècle. Par conséquent, si l'on en croit Rondeaux de Sétry, la place aux Juifs n'était pas plus grande que le Palais de Justice. Le clos s'étendait également à l'ouest au lieu appelé Marché-Neuf au 15<sup>e</sup> siècle<sup>420</sup>. En revanche, la position

---

<sup>419</sup> Cette information, issue de la nouvelle étude sur les fouilles du 31-33, rue aux Juifs, fera probablement l'objet d'une publication prochaine par Dominique Pitte.

<sup>420</sup> Le Marché-Neuf est créé à l'ancien emplacement du clos aux Juifs en 1429. Une lettre d'Henri II approuve la sentence du bailli datée du 22 avril 1429 par laquelle le marché se tenant sur le parvis de la cathédrale est transporté à

de la synagogue au sud de la rue aux Juifs, limite du clos aux Juifs d'après les actes du 14<sup>e</sup> siècle, pourrait indiquer soit que le clos était plus étendu que la place aux Juifs, soit que les bâtiments le long de la rue aux Juifs faisaient bel et bien partie du clos. Néanmoins, nous le verrons par la suite, l'existence de cette synagogue est remise en cause par les découvertes du dernier quart du 20<sup>e</sup> siècle. L'utilisation du plan de Rondeaux de Sétry par Norman Golb paraît surprenante. Si ce plan apporte des données utiles pour la topographie de la ville, ces informations ne doivent pas être prises pour argent comptant. Or Norman Golb ne semble pas un instant remettre en doute les renseignements tirés de ce plan. Si nous ne doutons pas de la volonté de Jean Rondeaux de Sétry d'établir un plan exact de la ville – après tout n'est-ce pas là le but de tout historien de représenter la ville comme elle l'était dans des périodes reculées ? – l'utiliser comme source dont la fiabilité est sans équivoque serait davantage révélateur d'un empressement à vouloir localiser ce clos aux Juifs plutôt que d'une volonté d'exactitude. Les érudits du 18<sup>e</sup> et du 19<sup>e</sup> siècle avaient déjà détecté quelques erreurs sur le plan de Rouen, ceci d'autant plus que l'on ne sait sur quelles sources il est fondé. En outre, un plan retrouvé aux Archives départementales, dont la parenté avec l'œuvre de Rondeaux de Sétry paraît plus que probable, contient également des erreurs (A.D.S.M. 12 Fi 581 ; Fig. 8.5)<sup>421</sup>.

#### - Le cimetière aux Juifs

Néanmoins, si la plus grande partie de l'équipement religieux juif était certainement localisée dans ce clos, les membres de cette communauté possédaient probablement des biens hors de ces paroisses. Ainsi, en 1200, un certain Robert le Juif acquiert un tènement le long de la Renelle dans la paroisse Saint-Laurent (Cailleux, 2011 : 56 ; A.D.S.M. 80 H 35). Une autre indication est présente dans le cartulaire de la cathédrale : Raoul le Juif est mentionné comme le tenant de la terre faisant l'objet d'un acte de vente dans la paroisse Saint-André<sup>422</sup>.

---

l'emplacement du clos aux Juifs (A.M.R. 3 E 1 ANC 225). La place occupée par le Marché-Neuf s'agrandit dans la deuxième moitié du 15<sup>e</sup> siècle au point d'empiéter puis de faire disparaître la petite rue Dourdonne entre 1490 et 1525 (A.M.R. 3 E 1 ANC 159). En 1499, Louis XII charge la ville d'élever le Palais de Justice à l'emplacement de l'ancien clos aux Juifs. Le devis de construction est réalisé la même année (A.M.R. 3 E 1 ANC 64).

<sup>421</sup> Les Archives départementales de Seine-Maritime possèdent trois plans réalisés par un certain " Mondent et Sétuy " (A.D.S.M. 12 Fi 581). Les similitudes entre ces plans et le nom de l'auteur incitent à penser, bien que cela mérite vérifications, qu'il s'agit de premières ébauches des plans renommés de Rondeaux de Sétry.

<sup>422</sup> " *Aluredus filius presbiteri et Albereda uxor eius concessione filiarum illorum Aelize et Helwise vendiderunt et omnino reliquerunt Emme que fuit uxor Bartholomei Feriant quatuor solidos monete currentis redditus annuatim de*

En outre, la communauté possédait également son propre cimetière à l'extérieur de la ville, à proximité du cimetière Saint-Maur (Fig. 8.1). Il est cité plusieurs fois au cours du 13<sup>e</sup> siècle. Selon Charles de Beaurepaire, il est mentionné sous les termes " cimetière as Juieulx " dans un état du domaine de Rouen du 13<sup>e</sup> siècle conservé à la Bibliothèque Municipale de Rouen mais cet acte a été perdu (Beaurepaire, 1891 : 199). Néanmoins, les actes du 13<sup>e</sup> siècle mentionnent rarement le cimetière aux Juifs comme *cimiterium*<sup>423</sup>, utilisé pour les cimetières chrétiens, mais le terme en usage est celui de mont aux Juifs que l'on trouve à plusieurs reprises dans les actes du 13<sup>e</sup> siècle (cf. note 404). Un acte de vente de 1467, cité par Périaux, fait référence au clos aux Juifs ou cimetière aux Juifs à côté d'une maison bornée par la rue Saint-Maur et par la rue tendant de la rue Saint-Maur à la porte Bouvreuil (Périaux, 1870 : 577). Ce texte place donc le cimetière Saint-Maur à l'angle de la rue Saint-Maur et de la rue de la Porcherie, actuellement la rue Pouchet. En somme, le cimetière était limité à l'est par la rue Saint-Maur et au sud par la rue Pouchet tandis que sa limite occidentale se situerait au niveau de notre rue Verte actuelle (Fig. 8.1). En revanche, sa limite septentrionale est plus incertaine (Golb, 1985 : 10). Le tabellionage rouennais apporte toutefois une indication capitale sur cette limite. Le cimetière aux Juifs est confisqué par Philippe le Bel au début du 14<sup>e</sup> siècle et est donné à la ville. Dans un bail de 1362, le cimetière est désigné comme aboutissant à la rue Saint-Nicolas de Beauvoir (c'est-à-dire la rue Saint-Maur actuelle) et à la terre des religieux du Mont-aux-Malades (Beaurepaire, 1891 : 199-200)<sup>424</sup>. Un acte de 1442 laisse penser que le clos aux Juifs s'arrêtait à la rue du Varvot<sup>425</sup>. Il est possible que le clos et cimetière aux Juifs ait rétréci entre le 14<sup>e</sup> et le 15<sup>e</sup> siècle. Toujours est-il qu'au 15<sup>e</sup> siècle, le mont ou cimetière

---

*terra quam tenet extra portam calcensem in parrochia sancti Andree inter terram Radus Iudei et terram Stephani filii Tustini de feodo Aelizie de Clevilla...* " (B.M.R., ms. 1193, cartulaire du chapitre Notre-Dame, Acte 94, f° 72 v). Philippe Cailleux pense, sans le confirmer, que la paroisse mentionnée est probablement la paroisse Saint-André-hors-la-Ville. Or les termes *extra portam calcensem* est un élément déterminant dans l'identification de l'entité à la paroisse Saint-André-hors-la-Ville puisque cela signifie que la terre est à l'extérieur de la porte Cauchoise, porte étant dans la limite méridionale de la paroisse Saint-André-hors-la-Ville.

<sup>423</sup> Les mentions de *cimiterium* sont nombreuses lorsqu'il s'agit d'un espace funéraire lié à une église chrétienne : "*cimiterium sancti Petri de Castello* " (A.D.S.M. 35 H 2, 1251); "*ante cimiterium sancti Amandi* " (A.D.S.M. 55 H 442, 1172); "*cimiterium prefate ecclesie Sancti Patricii* " (A.D.S.M. G 9195, 1442); etc.

<sup>424</sup> Selon Charles de Beaurepaire, le clos et cimetière aux Juifs fut baillé à ferme, pour neuf ans, moyennant neuf livres par an en juin 1362 (Tabellionage de Rouen, registre 8, f° 167). Deux ans plus tard, il est baillé pour six ans, moyennant 100 sous par an en 1364 (Tabellionage de Rouen, registre 2, f° 5 v. ; Beaurepaire, 1891 : 200)

<sup>425</sup> Le 20 janvier 1442, Guillaume Alorge et sa femme Jehanne reçoivent en location " une pièce de terre nommée le mont clos et cimetière aux juifz, assise soulz et environ Sainct Mor hors ladictte ville près le chastel en la paroisse Saint-Patrix " (A.M.R. Copies et vidimus de chartes, Registre 1, fol. 73 v°). Cette pièce de terre est divisée en deux parties : " l'une partie nommée le mont ou cymetière aux Juifs [...] et ledict clos ".

aux Juifs s'étendait sur presque trois acres alors que le clos aux Juifs contenait deux acres<sup>426</sup>. L'emprise du cimetière était donc assez élevée et on ne peut qu'imaginer le nombre important de sépultures qu'il reçut du 11<sup>e</sup> au début du 14<sup>e</sup> siècle<sup>427</sup>. Une partie de ce cimetière est donnée à la fin du 15<sup>e</sup> siècle à l'Hôtel Dieu de Rouen et est intégrée au cimetière Saint-Maur utilisé depuis le 12<sup>e</sup> siècle.

Ainsi, les Juifs disposaient d'un quartier et d'un cimetière spécifique. Le clos aux Juifs avant le 14<sup>e</sup> siècle se situait effectivement à l'emplacement du Palais de Justice, les fouilles archéologiques le confirment, mais les limites de ce dernier demeurent floues jusqu'au milieu du 14<sup>e</sup> siècle. Les questionnements sur l'étendue de ce clos aux Juifs restent encore aujourd'hui nombreux : était-il plus ou moins vaste au 13<sup>e</sup> siècle qu'au 14<sup>e</sup> siècle<sup>428</sup> ? À quelle occupation de l'espace faut-il songer lorsque l'on rencontre la mention de clos aux Juifs au temps où les Juifs l'occupaient ? De quels bâtiments était constitué l'espace réservé aux Juifs ? Cette dernière question amène à évoquer le grand et litigieux débat concernant la fonction des bâtiments retrouvés lors des fouilles de 1976.

### ***8.1.2. Les bâtiments hébraïques de Rouen : état de la question***

L'étendue de l'espace dévolu aux Juifs étant en grande partie connue, il s'agit à présent de savoir quels bâtiments cet espace contenait. L'espace consacré aux Juifs n'était pas un espace clos tels les monastères mais était davantage un quartier comme les autres destiné à une frange particulière de la population caractérisée par sa religion. De ce fait, les édifices hébraïques sont des entités constituantes de l'espace urbain au sens où ils se dressent dans cet espace et non dans un enclos déjà constitué. Nous ne connaissons d'ailleurs aucune restriction relative au développement de ces constructions au sein de la ville de Rouen. L'étude de ces bâtiments et de leur impact sur la ville

---

<sup>426</sup> " Une partie nommée le mont ou cymetière aux Juifs contenant deux acres, troys vergées et dix perques, et ledict clos contenant deux acres " (A.M.R. Copies et vidimus de chartes, Registre 1, fol. 73 v°).

<sup>427</sup> Pour se rendre au cimetière, les Juifs partaient de la rue aux Juifs, passaient par la rue Cauchoise actuelle et par la porte du même nom puis de là, ils empruntaient une rue située au-dessus de l'enceinte afin d'emprunter la rue Saint-Maur et donc d'arriver au cimetière adjacent (Golb, 1983 : 12).

<sup>428</sup> Il semblerait étonnant que le clos aux Juifs du 13<sup>e</sup> siècle ne soit pas plus étendu que celui mentionné au 14<sup>e</sup> siècle. La population juive a pu se développer parallèlement à la croissance de la population urbaine. La direction la plus logique serait à l'ouest du Marché-Neuf jusqu'à la rue Cauchoise (Golb, 1985 : 8).

permet également d'analyser les différences de monumentalité entre les édifices chrétiens et les édifices des autres religions. Enfin si l'on doit encore justifier l'intérêt de traiter de cette question, il suffit de mentionner les découvertes de 1976 et l'effervescence intellectuelle qu'elles engendrèrent tant dans l'érudition rouennaise que dans l'érudition judaïque. Il me plaît ici de citer Philippe Cailleux connaissant si bien les controverses que ces fouilles archéologiques ont amenées et résumant parfaitement la situation à laquelle les chercheurs doivent aujourd'hui faire face : " L'abondance sur ce point est à rapprocher de la vigueur des controverses " (Cailleux, 2011 : 56).

### - Les découvertes de 1976 et les autres fouilles concernant les bâtiments hébraïques

En 1976, le Palais de Justice de Rouen, durement touché durant la Seconde Guerre mondiale, est restauré. Un nouveau dallage doit être posé en vue de l'ouverture d'un cheminement entre la rue du Gros-Horloge et le marché aux Fleurs nécessitant l'enlèvement d'environ 30 cm de gravats. Les circonstances de la découverte sont tellement incongrues que les historiens et archéologues aiment à raconter l'anecdote. Alors qu'une excavatrice terrassait la partie occidentale de la cour du Palais de Justice, un effondrement brutal du terrain avala la chenille de l'engin crevant ainsi la voûte d'une cave. La mise au jour de cette cave est d'autant plus inattendue que sa présence en ce lieu était insoupçonnée. À la suite de cette découverte, il est ordonné de faire des sondages avant de continuer les travaux. Le 13 août 1976, un sondage dans la partie orientale de la cour, devant l'escalier d'honneur de la Cour d'Appel, dévoile une deuxième cave. Plusieurs sondages archéologiques font suite dans la cour du Palais de Justice et les vestiges, principalement un mur roman bien conservé, sont découverts. La chronologie exacte des découvertes et leur description sont relatées dans plusieurs ouvrages mais ce qu'il faut retenir est que ces fouilles ont révélé deux caves romanes que l'on associera rapidement à la communauté juive<sup>429</sup>.

La cave romane (B1), conservée dans la partie est, n'a pas fait l'objet d'autant d'intérêt que le deuxième bâtiment mis au jour (Fig. 8.6-8.7). Cette salle romane ne présente pas des dimensions

---

<sup>429</sup> Le déroulement de la fouille et ses découvertes sont relatés par Dominique Bertin dans les revues *Archives Juives* (Bertin, 1976) et *Archéologie Médiévale* (Bertin, 1984) ainsi que dans l'ouvrage collectif *Art et Archéologie des Juifs en France Médiévale* (Bertin, 1980). La découverte de ces deux bâtiments, en particulier celui portant à controverse, a conduit à nombre de publications réalisées par de grandes figures de la recherche tels Bernhard Blumenkranz (Blumenkranz, 1980, 1977, 1976 ; Blumenkranz et Baron, 1980), Norman Golb (Golb, 1985, 1983, 1981, 1979, 1977) ou encore Gérard Nahon (Nahon, 1978).

remarquables : elle est longue de 8,43 m et large de 5,02 m. Cette cave orientée nord-sud était probablement surmontée d'une maison ayant pignon sur rue. Les murs de ce bâtiment sont épais d'environ 1,07 m à 1,25 m. Ils sont construits en pierre de Caumont dont la taille hachée ne se rencontre pas avant la deuxième moitié du 12<sup>e</sup> siècle. Ces murs soutiennent une voûte en plein cintre constituée de moellons de pierre calcaire grossièrement appareillés. On accède à cette salle par un escalier droit situé dans le coin sud-est du bâtiment. Un puits a été mis au jour dans le coin nord-est de l'édifice. Le mobilier céramique découvert dans ce puits date de la fin du 12<sup>e</sup> siècle. Cette datation, associée à la construction en pierre de Caumont dont la taille est dite hachée, permet d'affirmer que cette structure a été bâtie au 12<sup>e</sup> siècle. Elle est remblayée au 16<sup>e</sup> siècle ou au 17<sup>e</sup> siècle (Tanguy et Le Maho, 1990 : 28).

L'édifice de forme rectangulaire (B2) découvert dans la partie occidentale de la cour est plus grand que le précédent : il mesure 9,50 m de large et 14,10 m de long (Fig. 8.6-8.7). Ce bâtiment est construit avec des pierres hachées de Caumont. Les pierres de fondation, larges de plus de 1,30 m, supportent un édifice roman orné sur trois côtés de contreforts flanqués de colonnes dont les bases décorées sont toutes différentes les unes des autres<sup>430</sup>. La porte principale s'ouvre dans le mur méridional. La façade nord comporte quatre grandes fenêtres probablement fermées par des barres de fer. Un escalier en spirale, logé dans une tourelle en demi-cercle, se situe dans l'angle nord-ouest. Le mur oriental est complètement démuné d'ouvertures à l'exception de quelques petits trous percés sur la face interne à 50 cm de hauteur. L'intérieur de la construction est dépouillé : les parois internes n'offrent aucune décoration. La pièce était dallée. La particularité de ce bâtiment est la présence d'une douzaine de graffitis en hébreu dont l'interprétation prête à confusion (Golb, 1983 : 25)<sup>431</sup>.

De nouvelles découvertes ont lieu en 1982 au 31-33 de la rue aux Juifs (Halbout, 1983). Une grande construction rectangulaire (B3), datée du 12<sup>e</sup> siècle, est mise au jour (Fig. 8.6-8.7). Cet

---

<sup>430</sup> L'une des bases des colonnes du côté sud représente un double lion renversé alors qu'une autre base de colonne représente probablement un dragon.

<sup>431</sup> Sur cette question, je renvoie aux multiples articles et conférences de Gérard Nahon ayant examiné avec soin ces inscriptions (Nahon, 1983, 1979). Ce dernier affirme que le problème de la signification des graffitis hébraïques est indissociable de celui de la destination de l'édifice. Gérard Nahon apporte un autre argument en faveur de l'hypothèse d'une synagogue : le mot *habayit* signifiant le Temple puis la synagogue dans les inscriptions synagogales médiévales de France et d'Espagne tend à étayer qu'on serait en présence d'un bâtiment religieux et plus probablement une synagogue (Nahon, 1983 : 292).



édifice est orienté nord-sud : le bâtiment avait donc pignon sur rue. Les murs, soigneusement construits, sont parementés des deux côtés par des moellons taillés au taillant droit. Ces murs sont plus épais que pour les constructions observées en 1976 : les murs oriental, septentrional et occidental sont épais d'environ 1,70 m alors que le mur méridional est épais de 2,50 m<sup>432</sup>. À proximité de l'angle nord-est, le mur oriental contient un puits desservant le premier étage et peut être le rez-de-chaussée (Halbout, 1983 : 324). Un mur d'un mètre d'épaisseur, parallèle au mur occidental du bâtiment, est mis au jour. Il semble que ce mur ait été construit peu de temps après le bâtiment : il pourrait correspondre à un mur de clôture ou au mur d'un autre édifice. Le bâtiment principal est modifié plusieurs fois entre le 12<sup>e</sup> et le 14<sup>e</sup> siècle. Une voûte en plein cintre soutenue par cinq arcs doubleaux est construite au 13<sup>e</sup> siècle. Durant la même période, un escalier est édifié dans le mur oriental et quelques modifications mineures sont menées sur le bâtiment. Dans le courant du 14<sup>e</sup> siècle, ce bâtiment est détruit. Cet édifice avait probablement une fonction d'habitat ou d'entrepôt. La similitude dans la construction avec les bâtiments découverts en 1976, mais également leur proximité topographique, suggère que ce bâtiment a pu appartenir à la communauté juive. Sa destruction au début du 14<sup>e</sup> siècle, peu après l'expulsion des Juifs, tend à confirmer le lien avec le judaïsme. Néanmoins, aucune preuve tangible ne permet d'affirmer la judaïté de ce bâtiment (Halbout, 1983 : 326).

En 1983, un relevé systématique des caves du secteur du Palais de Justice est réalisé. Cette opération avait pour but de déterminer les zones sensiblement archéologiques. Cette étude met en évidence l'existence d'une quatrième salle basse (B4), contemporaine des précédentes, sous l'aile orientale du Palais de Justice (Pitte, 1986 : 1 ; Fig. 8.6-8.7). En mars 1986, des sondages sont pratiqués afin de préciser la physionomie de cette salle. Après la destruction de l'édifice le surmontant, la salle est incorporée, au début du 16<sup>e</sup> siècle, dans les sous-sols d'une nouvelle extension du Palais de Justice puis est partiellement démolie au milieu du 19<sup>e</sup> siècle. La salle est orientée nord-nord-est/sud-sud-ouest. Les données sur cet édifice sont moins précises que les précédentes. Cette salle, dont seule l'épaisseur du mur occidental est connue (1,20 m), est de forme trapézoïdale. Les murs sont constitués par un blocage contenu entre deux parements. Le parement extérieur n'est pas connu mais le parement intérieur, lui, est composé de pierres de moyen appareil

---

<sup>432</sup> Le mur méridional comportait des latrines : l'épaisseur du mur est donc une nécessité contrairement aux autres murs de la salle basse.

disposées en assises régulières (Pitte, 1986 : 4). La salle est surmontée d'une voûte, pratiquement en plein cintre, réalisée en petit appareil irrégulier. Cinq fenêtres sont aménagées dans le mur occidental. On accédait à cette salle par un escalier droit aménagé dans son angle nord-est, donnant sur la rue Saint-Lô. Le parement intérieur n'était pas décoré mais il faut noter la présence d'une niche, dont l'usage n'est pas connu, dans le mur méridional. La construction est soignée sans pour autant égaler le bâtiment de la cour du Palais de Justice que les historiens ont nommé la " Maison sublime ".

La dynamique archéologique autour du Palais de Justice a conduit à la découverte de quatre salles. Les trois salles à l'emplacement du Palais de Justice sont rapidement associées au quartier juif délimité précédemment. L'interprétation est cependant moins certaine dans le cas de la salle au sud de la rue aux Juifs. Un cinquième bâtiment (B5), connu par Eustache de la Quêrière et représenté sur le plan Vernisse, est à associer à cet ensemble (Fig. 8.6 à 8.8). Ce dernier est décrit comme étant une synagogue mais cette attribution ne paraît pas unanime. Ces découvertes, si elles sont une mine d'informations sur la communauté juive rouennaise, sont également une source de confusion tant les hypothèses sont nombreuses et bien argumentées.

#### - Des interprétations controversées

Le bâtiment (B1) mis au jour en 1976 dans la partie est de la cour du Palais de Justice est l'édifice ayant le plus intrigué la communauté scientifique – et les amateurs d'histoire – mais également celui posant le plus de problèmes. Les divergences d'opinions sont effectivement nombreuses sur l'identification de ce bâtiment. Ces doutes entraînent une remise en question sur la fonction d'autres constructions à proximité. Trois thèses différentes sont avancées pour expliquer la destination de ce monument<sup>433</sup>.

Plusieurs chercheurs ont argumenté en faveur d'une vocation religieuse : l'édifice serait la **synagogue** du quartier juif. Cette hypothèse est évoquée par les archéologues durant les premiers

---

<sup>433</sup> Les arguments retenus proviennent essentiellement des publications de Norman Golb (Golb, 1985, 1983), de Jacques Tanguy (Tanguy et Le Maho, 1990) et de Philippe Cailleux (Cailleux, 2011) mais également de toute la bibliographie liée à la découverte du monument.

jours de la fouille puis est soutenue par Bernhard Blumenkranz (1913-1989), professeur d'histoire dont la spécialité est l'histoire du peuple juif. Plusieurs rabbins, dont Élie Marciano et le rabbin Kaplan étaient également favorables à cette hypothèse. Les arguments sur lesquels s'appuient les partisans de cette hypothèse sont bien connus et nous tenterons ici d'en faire un résumé précis.

L'orientation ouest-est du bâtiment semble être un usage courant pour les synagogues occidentales. Les Juifs devaient en effet prier en direction de Jérusalem.

La position semi-encavée du bâtiment apparaît également comme une pratique fréquente pour les synagogues. Ce fait peut s'expliquer pour deux raisons :

- cette position est un artifice pour respecter la prescription rabbinique imposant que la synagogue soit plus haute que les autres édifices juifs sans pour autant choquer la majorité chrétienne ;
- le bâtiment est à moitié enterré car il serait la traduction dans la réalité du verset des psaumes : " des profondeurs de l'abîme, je t'implore Ô éternel " (Psaume, 130.1).

La différence frappante entre le décor intérieur et le décor extérieur est recommandée dans le cas de synagogues.

La description de Rondeaux de Sétry ferait état de deux synagogues (Fig. 8.7-8.8). Le lieu annoté 19 est la place aux Juifs. L'auteur affirme que " la cour du palais en occupe présentement une grande partie. Cette place, au coin de laquelle étoit autrefois la **synagogue** des Juifs, fut réunie au domaine, lorsqu'ils furent chassés de France... ". Le n° 20 mentionne également la synagogue des Juifs se voyant encore à l'entrée de la rue aux Juifs. Il est donc plausible que le bâtiment du Palais de Justice soit la synagogue antérieure au 14<sup>e</sup> siècle. L'autre synagogue (B5) aurait été construite lors du retour timide des Juifs à la fin du 14<sup>e</sup> siècle.

D'autres arguments paraissent moins convaincants :

- la présence de l'étage s'expliquerait par l'existence d'une tribune ouverte en son centre. Cet étage aurait été réservé à la prière des femmes ;
- les trous dans le mur oriental indiquent probablement la présence d'une armoire, d'une estrade ou d'une étagère. L'armoire aurait pu conserver les livres sacrés, l'estrade soutenir la *bimah* et l'étagère soutenir un luminaire<sup>434</sup> ;

---

<sup>434</sup> La *bimah* est l'estrade où se lit la Torah et où est célébrée la liturgie.

– certains graffitis font mention de la prière de Salomon. Cette référence pourrait s'appliquer uniquement aux synagogues.

Les partisans de cette hypothèse essaient également d'argumenter en contrevenant aux oppositions faites par les chercheurs pensant que ce bâtiment est soit un édifice civil soit une école rabbinique. Ainsi, la synagogue romane n'aurait pas d'abside du côté oriental car cela n'est pas écrit dans les prescriptions rabbiniques.

Pour finir, cet édifice serait une synagogue car il n'a pas pu être, comme l'affirme Norman Golb, une école hébraïque. La salle basse ne peut être une salle de livres ou une bibliothèque : se trouvant à deux mètres en dessous du sol extérieur, elle serait trop humide pour la conservation de manuscrits. Les dispositions originelles ne comportent pas d'autres accès que la porte du côté sud faisant de cette pièce un lieu de passage plus qu'un lieu de conservation. En outre, les traces de foyers tendent à invalider l'hypothèse d'une bibliothèque : la proximité du feu avec des manuscrits précieux ne serait pas prudente. De plus, la présence de savants juifs à Rouen n'est attestée que dans la seconde moitié du 12<sup>e</sup> siècle, il semble donc invraisemblable que l'on ait construit une école vers 1100 dans l'éventualité de recevoir des savants et des étudiants. Enfin, si le vocable *schola* employé dans les sources peut désigner une école, il peut également évoquer une synagogue.

La deuxième hypothèse, menée par Norman Golb (Golb, 1983 ; Golb, 1985 : 21-28), affirme que cet édifice était destiné aux études juives et donc qu'il était une école rabbinique.

Norman Golb assure que l'édifice ne peut être une synagogue car celle-ci se trouve au sud de la rue aux Juifs. Cette synagogue est visible sur le *Livre des Fontaines* de Jacques le Lieur (Fig. 8.9)<sup>435</sup>. Le plan de cet édifice est conforme avec les principes rabbiniques. Son entrée est sur le côté ouest, face au mur oriental devant lequel les fidèles priaient. De plus, ce monument possédait à l'est une abside courbe en saillie perçue comme une caractéristique architecturale des synagogues. Cette abside était destinée à ranger les rouleaux de la Torah.

Les recherches de Norman Golb l'ont mené à découvrir que plusieurs documents, parmi les célèbres manuscrits du judaïsme médiéval, avaient été réalisés à Rouen. La production de livres accompagnait et renforçait la présence savante de Rouen. Les savants auraient été attirés à Rouen

---

<sup>435</sup> La synagogue se trouverait à côté d'une rangée de maisons situées face à la rue Massacre et serait imbriquée dans un groupe de huit ou neuf maisons à pignon et charpente apparente. Juste après la sixième maison en partant de l'ouest, " un édifice plus élevé, apparemment une sorte de tour, qui semble porté par un bâtiment d'un style architectural différent de celui des maisons " (Golb, 1985 : 14-15).

par l'existence d'une école des hautes études dotée d'une riche bibliothèque. En outre, plusieurs textes préconisaient la création d'une école dans chaque ville importante. Or Rouen fut l'une des capitales du duché de Normandie puis la seconde ville du royaume.

Plusieurs documents favorisent l'interprétation comme école rabbinique. La structure du bâtiment se rapproche de ce que l'on peut attendre d'une école rabbinique. Les érudits juifs se livraient à leurs études et dispensaient leur enseignement dans cet édifice. La salle basse était certainement utilisée comme bibliothèque ou salle des livres dans laquelle étaient rangés les manuscrits. Ce type de pièce est souvent rencontré dans de petites abbayes cisterciennes. La pièce comportait peu ou pas d'ouverture pour la conservation des manuscrits. Cette salle basse était bien protégée puisque l'antichambre au sud fut probablement construite afin d'empêcher les eaux de ruissellement de rentrer dans la salle. Cette antichambre ajoute également une protection supplémentaire face aux incendies.

De plus, Charles de Beaurepaire localise également une école dans ce secteur : " un peu plus loin, toujours dans la même rue [la rue aux Juifs], en se dirigeant vers la rue du Bec, il y avait une maison qui aurait servi d'école aux Juifs, selon un témoignage du 15<sup>e</sup> siècle, que je me rappelle avoir vu, mais que je n'ai pas pu retrouver " (Beaurepaire, 1891 : 199). Cette école est également citée dans le *Roule des Plés de héritage de la mairie de Jehan Mustel* de 1363 : " Certains héritages appartenant à la dite ville, contenant plusieurs étages, assis en la paroisse Saint-Lô de Rouan, d'un costé et d'un bout au pavement et d'autre costé et d'autre bout à l'escole as juys " (Mustel, 1924 : 99-101).

La salle basse était surmontée d'au moins deux étages. Le premier étage aurait été utilisé comme salle d'étude : les élèves y venaient pour les leçons. Le deuxième étage pouvait être réservé aux maîtres : ils y recevaient leurs étudiants pour approfondir les questions traitées.

Les graffitis sont un argument supplémentaire avancé par Norman Golb (Fig. 8.10). L'édifice abritant des gens disposant d'une certaine culture et d'une bonne connaissance des textes sacrés, il n'est pas étonnant de voir ces personnages inscrire leurs noms dans le bâtiment<sup>436</sup>.

---

<sup>436</sup> Les inscriptions hébraïques étaient soit des maximes religieuses (" La Torah de Dieu existe " ; " Et cette maison sera d'une grande hauteur " ), soit des noms de personnes. Pour Norman Golb, ces graffitis sont la preuve formelle que les étudiants et les maîtres ont voulu laisser leur marque : " Les graffitis spontanés qu'on trouve sur les murs s'expliquent de la meilleure façon comme étant le travail subreptice d'étudiants cherchant à exprimer leur amour de la Torah ou leur orgueil à l'égard de leur élégante maison d'études, ou espérant laisser à la postérité une brève allusion à leur propre rôle scolaire " (Golb, 1985 : 29).

D'autres chercheurs ont plaidé en faveur du rôle de résidence de l'édifice. Cette thèse a été avancée par Dominique Bertin au début de l'intervention archéologique. Elle est soutenue par Michel de Boüard, développant cette théorie dans plusieurs articles (De Boüard, 1984, 1982) et par la plupart des archéologues.

Selon Michel de Boüard, l'édifice mis au jour est à rapprocher des " halls à étage " ou " *first floor halls* " anglo-normands du 12<sup>e</sup> siècle (Fig. 8.11 et 8.12). On y retrouve le plan rectangulaire de ce type d'édifice, ainsi qu'un étage bas à l'éclairage parcimonieux, contrastant avec un étage plus éclairé duquel il était séparé par un plancher sur solives. D'autres éléments tels la présence d'un sol en terre battue, le même type d'escalier à vis logé dans une tourelle d'angle ainsi que la présence d'une cheminée murale suggèrent un rapprochement avec le " hall à étage ". Dans ce type de construction, la salle basse servait à des fins domestiques alors que l'étage supérieur avait davantage une fonction résidentielle et noble. Afin d'affirmer cette thèse, les chercheurs mettent en avant la parenté d'un édifice cultuel ou para cultuel d'une communauté juive avec les canons de l'architecture civile contemporaine. De plus, il semble peu probable que la salle basse, possédant des traces de foyer et ayant un sol en terre battue, eut pour usage la conservation de livres et de manuscrits.

Les détracteurs de cette hypothèse mettent principalement en avant une décoration trop riche, mais également une orientation nord-sud en contradiction avec l'orientation des autres maisons, tel l'hôtel de Bonnevie, dans ce secteur.

Il reste impossible de trancher entre ces diverses hypothèses. Les arguments en faveur de chaque théorie sont convaincants nous laissant ainsi dans l'impossibilité de faire un choix. L'identification de ce bâtiment est encore plus confuse lorsque l'on connaît la difficulté à séparer l'enseignement hébraïque de la synagogue. L'enseignement hébraïque montre une très étroite imbrication entre l'école et la synagogue ce qui rend difficile la distinction entre les deux (Tanguy et Le Maho, 1990 : 49).

De plus, les traditions rouennaises peuvent parfois induire en erreur. Le bâtiment B5, identifié comme une synagogue, repose sur une appellation connue uniquement au 18<sup>e</sup> siècle<sup>437</sup>. Cette

---

<sup>437</sup> Plusieurs actes du 18<sup>e</sup> siècle font état d'une maison dénommée la Synagogue. En 1770, un mémoire relate les travaux de plomberie faits à une maison dans la rue aux Juifs nommée la Synagogue (A.D.S.M. G 7443). Deux baux emphytéotiques mentionnent également cette appellation : le premier, du 4 janvier 1781, concerne " deux maisons, l'une faisant le coin des rues aux Juifs et Massacre, la seconde, rue aux Juifs, bornée au levant par un tènement de

désignation pourrait être non fondée car il était commun au 18<sup>e</sup> ou au 19<sup>e</sup> siècle de qualifier les maisons ou celliers médiévaux en pierre de synagogues ou encore de maisons des Templiers (Cailleux, 2011 : 64-65).

Par conséquent, les incertitudes sur l'identification de ce monument prévalent sur les affirmations. Les controverses sur ce sujet persistent. Le titre de la conférence – et la conférence elle-même – réalisée par Philippe Cailleux, Dominique Pitte, Erik Follain et Jacques Tanguy le confirme : " Le clos aux Juifs : entre incertitudes et interrogations "<sup>438</sup>. Néanmoins, ce problème d'identification n'entrave pas totalement la connaissance des bâtiments du clos aux Juifs.

### - Les autres structures hébraïques de Rouen

Le quartier juif était probablement constitué de plusieurs bâtiments communautaires mais également de bâtiments moins importants destinés à des usages singuliers.

Une synagogue, en tant que lieu de culte juif, est sans doute l'un des premiers édifices construits dans ce quartier. Sa localisation, comme nous venons de le voir, est indéfinie. Se situe-t-elle au nord de la rue aux Juifs ou au sud de celle-ci ? Y a-t-il eu deux synagogues à Rouen ? Le bâtiment au nord de la rue aux Juifs, décrit avec précision ci-dessus, a pu être l'une des deux synagogues mais cette destination demeure incertaine. L'un des arguments principaux pour contredire cette identification a été qu'il existait une autre synagogue au sud de la rue aux Juifs. Revenons sur la structure de cet édifice que nous avons seulement mentionné jusqu'alors. Cette " synagogue " est essentiellement connue par divers plans dont les plus connus sont le plan de Vernisse de 1738 (Fig. 8.8) et le plan de Rondeaux de Sétry de 1782 (Fig. 8.3)<sup>439</sup>. Le plan de Vernisse identifie bel

---

maisons appelé la Synagogue " alors que le second bail, du 17 décembre 1782, signale " un puits dans la muraille de la maison de derrière appelée la Synagogue " (A.D.S.M. G 7481).

<sup>438</sup> Cette conférence eut lieu le 26 avril 2017 à l'Hôtel des Sociétés Savantes. Les communicants, après avoir relaté les découvertes de 1976, se sont attachés à regrouper les informations archéologiques et textuelles sur le clos aux Juifs. Les chercheurs en arrivent à la conclusion que le dossier du clos aux Juifs doit être repris de manière intensive. L'objectif est de réétudier le second édifice observé dans la cour du Palais de Justice puisqu'il a longtemps été mis à l'écart devant le caractère singulier de l'autre bâtiment. De même, la documentation relative à l'édifice du 31-33 rue aux Juifs fera l'objet d'une nouvelle étude, cette dernière n'ayant pas été exploitée rigoureusement. Enfin, une étude documentaire approfondie, comprenant la transcription de tous les actes concernant les Juifs de Rouen, sera entreprise. De nouvelles données permettant d'éclaircir la question du clos aux Juifs sont donc à venir.

<sup>439</sup> Norman Golb affirme que cette synagogue est visible sur le plan de Jacques Le Lieur. Un édifice près de la rue aux Juifs attire effectivement l'attention. Il s'agit d'une sorte de tour portée par un bâtiment d'un style architectural différent de celui des maisons. Cette singularité ainsi que sa hauteur démontrent que l'on est face à un bâtiment remarquable ou tout du moins dénotant avec le reste du paysage urbain. Les édifices importants de la ville tels les

et bien la synagogue au sud de la rue aux Juifs mais le plan de Rondeaux de Sétry laisse penser qu'il a pu exister deux synagogues à Rouen : l'une au nord, ayant servi jusqu'à l'expulsion des Juifs et probablement rasée en partie au 14<sup>e</sup> siècle, l'autre au sud, construite au 14<sup>e</sup> siècle. Plusieurs descriptions de ce bâtiment nous sont parvenues mais sans pour autant identifier l'édifice comme étant la synagogue du quartier juif. Ainsi, Eustache de la Quérière donne une description détaillée de la maison se trouvant au n° 57 de la rue aux Juifs mais ne dit rien sur son identification<sup>440</sup>. De la même manière, lors de la destruction de ce bâtiment, Charles de Beaurepaire fait une description des fondations mises au jour sans identifier les vestiges à une synagogue<sup>441</sup>. D'après ces sources, l'édifice serait de plan presque carré d'environ douze mètres sur dix mètres de côté. Les murs sont épais d'environ deux mètres : cela peut s'expliquer à la fois par leur hauteur mais également par la présence de voûtes. Selon Eustache de la Quérière la salle basse est semi-encavée à près de trois mètres sous le sol<sup>442</sup>. Elle possède deux fenêtres, l'une au sud et l'autre à l'ouest. Un puits se situe probablement sur le mur extérieur. La datation de cet édifice n'est pas assurée. Norman Golb affirme que cet édifice remonterait au 11<sup>e</sup> siècle. Or rien n'indique que cette construction soit aussi ancienne. Bernhard Blumenkranz avance, quant à lui, une datation plus récente. Cet édifice aurait été construit au 14<sup>e</sup> siècle lors d'un des retours de la communauté juive soit en 1315 soit en 1359. Quoi qu'il en soit, cet édifice paraît avoir été un bâtiment important. Plusieurs indications,

---

églises ou les pôles de pouvoirs laïques sont généralement agrandis par Le Lieur afin de les mettre en avant. La synagogue a pu bénéficier de ce privilège : l'auteur a pu chercher à mettre en évidence sa monumentalité.

<sup>440</sup> Voici la description d'Eustache de la Quérière : " Sur le derrière de cette maison [n° 57 rue aux Juifs], il existe un ancien monument engagé dans des constructions modernes, et qu'une tradition, probablement fausse, donne pour une synagogue. Il consiste d'abord dans une salle longue de vingt-quatre pieds et demi, large de seize pieds et demi, et haute de dix-neuf pieds et demi. Cette pièce, solidement construite en pierre de taille, est enfoncée de dix pieds au-dessous du sol, et il est à remarquer que sur cette profondeur, six pieds du pourtour sont construits en pierre non parées. La voûte est faite de moellon. Les murailles ne présentent d'autre ouverture que deux meurtrières du côté de midi, vers le haut. On arrive à l'étage supérieur par un escalier placé en dehors. Divisé en plusieurs pièces, il ne présente rien de curieux. La voûte qui termine l'édifice n'est séparée de cet appartement que par un plancher fort bas ; elle est un peu en ogive et faite de blocages ; on y aperçoit encore de légers fragments de peinture à fresques " (La Quérière, 1821 : 149-150).

<sup>441</sup> Charles de Beaurepaire affirme : " lorsqu'on démolit la maison n° 55 de la rue aux Juifs, on put voir, pendant plusieurs jours, une construction souterraine en bons matériaux, éclairée du côté du midi par une fenêtre grillée de barres de fer. L'appareil des murs et plus encore la hauteur de ce caveau présentaient quelque chose d'extraordinaire, et c'est un sujet de regret pour moi qu'on n'en ait point relevé exactement les dimensions, qu'on n'en ait point pris un dessin pour l'album de la commission antique " (Beaurepaire, 1891 : 197). Néanmoins, il ajoute un peu plus loin que la synagogue des Juifs " se voit encore [vers] l'entrée de la rue aux Juifs, à droite en revenant du Marché Neuf [...] Cette maison fût celle qui faisait l'angle de la rue aux Juifs et de la rue Massacre " (Beaurepaire, 1891 : 198). Pour finir, il apporte davantage de précision sur sa localisation car elle était la troisième maison à partir de la rue Massacre. D'après cette analyse, la synagogue se situerait au sud de la rue aux Juifs.

<sup>442</sup> Cette position semi encavée de la salle basse peut être considérée comme un argument démontrant la fonction de synagogue.



principalement issues de plans du 18<sup>e</sup> siècle, conduisent à penser que ce bâtiment fut un temps une synagogue sans pour autant l'affirmer avec conviction.

Il serait tentant de suivre l'hypothèse selon laquelle il existait deux synagogues. Cette idée permettrait de faire corrélérer les données architecturales et le plan de Rondeaux de Sétry si cher à Norman Golb. Rappelons-le, ce plan indique deux synagogues : l'une à proximité de la place aux Juifs laquelle " étoit autrefois la synagogue des Juifs " et fut réunie au domaine lorsque les Juifs furent chassés du royaume (n° 19), l'autre serait la synagogue se voyant à l'entrée de la rue aux Juifs. Si l'on suit cette hypothèse, il y aurait eu deux synagogues distinctes et non synchrones (Fig. 8.13) :

- la première au nord aurait été utilisée du début du 12<sup>e</sup> siècle au début du 13<sup>e</sup> siècle (S1). Elle aurait été vendue au début du 14<sup>e</sup> siècle et il aurait donc été nécessaire d'en construire une nouvelle au 14<sup>e</sup> siècle ;
- la seconde au sud aurait été édifiée au 14<sup>e</sup> siècle (S2). Sa fonction religieuse a pu être maintenue jusqu'aux premiers siècles de l'époque moderne. Lorsque ce bâtiment est mentionné au 18<sup>e</sup> siècle, il n'est pas fait référence à une quelconque fonction religieuse.

Si cette thèse séduit, elle ne résout pas les controverses existantes sur ce quartier puisque se poserait la question de l'emplacement de l'école rabbinique. Cette école est évoquée par Charles de Beaurepaire ainsi que par Lucien-René Delsalle mais aucun n'indique où se trouvait exactement cette école ou à quelle date elle fut construite<sup>443</sup>. Seules des bribes infimes de renseignements apparaissent dans ces textes. L'école se situerait dans la rue aux Juifs probablement à proximité de la rue du Bec (Beaurepaire, 1891 : 199) et ferait partie de la paroisse Saint-Lô (Mustel, 1924 : 99-101). La construction de cette école est antérieure au 14<sup>e</sup> siècle, date à laquelle elle est mentionnée pour la première fois<sup>444</sup>. Ces mentions textuelles n'apportent certes pas d'informations précises sur la localisation ou la datation de l'édifice, mais il me semble dangereux

---

<sup>443</sup> Pour plus de clarté, citons de nouveau les deux mentions, la première datant du 15<sup>e</sup> siècle et la seconde de 1363 : " un peu plus loin, toujours dans la même rue [la rue aux Juifs], en se dirigeant vers la rue du Bec, il y avait une maison qui aurait servi d'école aux Juifs, d'après un témoignage du 15<sup>e</sup> siècle, que je me rappelle avoir vu, mais que je n'ai pas pu retrouver " (Beaurepaire, 1891 : 199) ; " Certains héritages appartenant à la dite ville, contenant plusieurs étages, assis en la paroisse Saint-Lô de Rouan, d'un côté et d'un bout au pavement et d'autre côté et d'autre bout à l'escole as juys " (Mustel, 1924 : 99-101).

<sup>444</sup> Comme nous l'avons dit précédemment, le terme " escolle as Juys " est mentionné neuf fois entre 1360 et 1387 (Cailleux, 2011 : 56).

d'extrapoler sur ces données afin de les faire adhérer à l'une des hypothèses sur l'identification du bâtiment découvert en 1976<sup>445</sup>.

Fort heureusement, les autres bâtiments hébraïques n'ont pas conduit à autant de polémiques (Fig. 8.14). La découverte en 1982, au sud de la rue aux Juifs, d'un ensemble de murs appartenant à un même édifice (B3) n'apporte pas autant de questionnements que les découvertes précédentes. Deux textes latins, tirés du cartulaire du trésor de l'abbaye de Saint-Ouen (A.D.S.M. 14 H 20, f° 103 et f° 110), apportent des indications précises sur le propriétaire de ce bâtiment identifié comme l'hôtel de Bonnevie<sup>446</sup>. D'après Norman Golb, la terre de Bonnevie se situerait au nord de l'église Notre-Dame-la-Ronde et par conséquent à l'emplacement du bâtiment mis au jour en 1982 (Golb, 1985 : 21). Cette hypothèse serait valide uniquement si les parcelles entre la rue Courvoiserie (rue du Gros-Horloge actuel) et la terre de Bonnevie étaient de " fortes dimensions ". En considérant que cette terre était effectivement située à l'emplacement de la découverte de 1982, il apparaît qu'elle ne resta pas longtemps entre les mains de Bonnevie le Juif : en 1285-1286, elle est la propriété de Jehan du Change, maire de la ville à plusieurs reprises au cours du 13<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>445</sup> Norman Golb, afin de confirmer son hypothèse sur l'école rabbinique, met en avant la longévité de l'appellation école concernant un édifice de la rue aux Juifs mentionné par Charles de Beaurepaire. Ainsi, selon lui, le fait que le bâtiment soit encore connu sous l'appellation d'école aux Juifs au 15<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire deux siècles après l'expulsion de 1306, indique qu'il " devait présenter une certaine importance et des traits architecturaux qui le distinguaient de ses voisins immédiats " (Golb, 1985 : 22). Or il ne faut pas oublier que les Juifs reviennent timidement plusieurs fois au cours du 14<sup>e</sup> siècle, le dernier arrêt d'expulsion connu étant celui de Charles VI en 1394. L'arrêt de la fonction d'enseignement du bâtiment n'est peut-être pas si éloigné que cela de la date de rédaction du document du 15<sup>e</sup> siècle. Ceci pourrait également expliquer qu'elle est encore nommée école aux Juifs au 15<sup>e</sup> siècle. En outre, cette appellation a pu persister par simple tradition, rien n'indique que cette école ait été remarquable même si l'on imagine qu'elle avait des caractéristiques architecturales différentes des maisons médiévales.

<sup>446</sup> Voici les actes en question : " *Omnibus hec visuris officialis Rothomagum salutem in domino. Noveritis quod in nostra presentiam constitutus Aelicia du Donion filia quondam Petri filii Agnetis et Theophanis eius uxor, et heredes eorundem tunc temporis de parrochia Sancti Dionisi, recognovit et confessa fuit, quod ipsa tenuerat de religiosis viris abbate et conventu monasterii Sancti Audoeni Rothomagum tanquam de dominis capitalibus quoddam tenementum situm in vico Corveseria Rothomagum cum tota vacua peciam terre que est ibi inter terram que fuit Silvestri de Orgolio et cymiterium seu atrium Beate Marie Rotunde Rothomagum a vico usque ad terram Bonnevie Judei per retro seu que fuit dicti judei et quod exinde annuatim eisdem reddere debuerat sexaginta solidos annui redditus quos habebant et habere debebant annuatim super totali tenemento predicto quod quondam fuerat dictorum Petri et Theophanie prout se proportat in longum et in latum " (A.D.S.M. 14 H 20, f° 110, v., octobre 1273) ; " *Noverint universi quod ego Petrus filii Rogerii filii Agnetis vendidi Petro de Capvilla pro quadraginta tribus libris et quatuor solidos turonensis quod ipse michi id manibus paccavit sexaginta solidos redditus percipiendos singulis annis medietatem in natali domini et medietatem in festum in festo Sancti Johannis in toto tenemento meo de Corveiseria prout se proportat inter terra Silvestra de Orguel ex una parte et atrium Beate Marie Rotunde ex altera a vico ante usque ad terram Buennevie retro " (A.D.S.M. 14 H 20, f° 103-104, juillet 1236).**

Cette propriété ferait alors partie des biens rachetés par des chrétiens avant la confiscation de 1307 (Cailleux, 2011 : 68).

Les autres renseignements concernant la physionomie du quartier aux Juifs sont moins étoffés. Deux caves, appartenant à deux habitations médiévales distinctes, sont à signaler : l'une se trouve à l'emplacement de la cour du Palais de Justice (B2), l'autre dans la rue Saint-Lô (B4) (Tanguy et Le Maho, 1990 : 32).

La tradition rouennaise rapporte la présence de deux autres synagogues. La première aurait précédé l'église Notre-Dame-la-Ronde mais cette localisation paraît peu plausible<sup>447</sup>. La seconde est signalée rue Saint-Lô à proximité du croisement avec la rue Boudin (Périaux, 1870 : 339).

En outre, Pierre Périaux affirme voir " des preuves de l'existence de synagogues dans quelques-unes des caves de la rue aux Juifs, près du Palais-de-Justice et de la rue des Carmes " (Périaux, 1819 : 33). Il apparaît que ces synagogues étaient plutôt les vestiges de petites maisons de prière, souvent nombreuses dans les quartiers juifs.

Autre tradition locale, l'abattoir rituel serait situé près de la synagogue (au sud de la rue aux Juifs) dans un bâtiment devenant par la suite l'imprimerie Laurens Maury<sup>448</sup> (Dubosc, 1923).

La carte de Vernisse représente une fonderie aux Juifs, dans la rue Massacre au sud de la synagogue (au sud de la rue aux Juifs), séparée de cette dernière par plusieurs bâtiments (Golb, 1985 : 19).

À côté de ces édifices singuliers, l'environnement du quartier juif était principalement composé de maisons, de terres et de jardins.

Le clos aux Juifs apparaît comme l'un des éléments remarquables de la ville. Leur expulsion du royaume de France au 14<sup>e</sup> siècle explique en partie le peu d'indices sur l'existence de cette

---

<sup>447</sup> L'église Notre-Dame-la-Ronde existait sans doute bien avant l'attestation de l'arrivée des Juifs au 11<sup>e</sup> siècle. Probablement édifiée au haut Moyen Âge, elle devient chapelle ducale au 11<sup>e</sup> siècle. Si synagogue il y eut, cela aurait été durant les premiers siècles du haut Moyen Âge. Cependant, aucun élément, mis à part des considérations générales, ne nous permet d'avancer l'idée que les Juifs étaient à Rouen à cette date. De plus, l'auteur affirme que cette information est tirée d'une tradition orale et ne cite aucunement ses sources.

<sup>448</sup> Georges Dubosc situe la synagogue vers l'angle formé par les rues aux Juifs et Massacre. Il ajoute que dans cet endroit existait une boucherie juive, préposée à la vente de la viande kasher (Dubosc, 1923). Cette boucherie, si sa localisation près de la rue Massacre est juste, était située à proximité d'autres boucheries. Le fossé à l'ouest de la cité, après sa désaffectation, a servi de décharge aux bouchers qui exerçaient aux environs de la porte du Gros-Horloge, appelée porte de la boucherie en 1219 (A.M.R. 3 E 1 ANC 52). De nombreux restes de boucheries sont également retrouvés entre la rue Percière et la rue Tambour. En outre, la rue Massacre était appelée rue de la Boucherie au début du 13<sup>e</sup> siècle (A.D.S.M. 20 H 6).

communauté à Rouen. Cette dernière possédait effectivement des monuments remarquables telles une synagogue ou une école rabbinique mais il semble que ces édifices ne dépassèrent jamais en taille les églises afin de ne pas outrer la communauté chrétienne. Finalement, cette communauté juive rouennaise est davantage connue par les controverses que la découverte du monument hébraïque du Palais de Justice créa plutôt que par sa présence effective.

## **8.2. Les lieux de pouvoirs laïques**

Les détenteurs du pouvoir laïque ont naturellement su imposer leur présence matérielle dans la ville : les ducs de Normandie puis les rois ont commandé la construction d'édifices de grande taille. Ce passage du pouvoir des mains du duc normand à celles du roi de France entraîna des changements importants dans la structure symbolique et matérielle de la ville. En outre, le pouvoir royal se manifeste également par la création d'un espace à but militaire puisqu'il permet la création de navires et d'une artillerie importante : cet espace est connu dans les sources sous le nom de clos aux Galées.

### ***8.2.1. Des pôles de pouvoirs mouvants : du palais ducal au palais d'Henri V***

Rouen a été du 10<sup>e</sup> siècle au 15<sup>e</sup> siècle le centre politique et religieux de la Normandie. Néanmoins, comme celle-ci passa au début du 13<sup>e</sup> siècle des mains des Plantagenêts à celles des Capétiens, Rouen subit également des changements importants. À l'échelle de la ville, le changement de pouvoir se matérialise par la construction de nouveaux édifices monumentaux à des fins résidentielles ou défensives. De ce fait, lorsque Philippe Auguste prend la ville de Rouen en 1204, il détruit les anciens palais ducaux, symboles du pouvoir pendant près de trois siècles, et fait ériger son château à l'emplacement de l'ancien amphithéâtre romain. Si ce château, ou tout du moins, le donjon de ce château est aujourd'hui le vestige le plus connu du pouvoir royal présent à Rouen, il faut rappeler la construction d'un palais dans l'angle sud-ouest de l'enceinte du 14<sup>e</sup> siècle par Henri V. Ce monument édifié dans le deuxième quart du 15<sup>e</sup> siècle demeure moins connu puisqu'il n'en reste aucun vestige. Ces édifices apparaissent comme des éléments structurants de l'espace urbain.

## - Le(s) palais des ducs : difficultés de localisation et hypothèses

Rouen a été, depuis les 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> siècles, un des lieux de résidence privilégié des ducs. Les premières résidences édifiées par leurs soins dès le 10<sup>e</sup> siècle se situaient probablement à l'intérieur de l'enceinte romaine ou à proximité. Cependant, à partir du 12<sup>e</sup> siècle, Rouen n'est plus le seul lieu de résidence des ducs qui recherchent davantage des lieux paisibles, un peu éloignés des tumultes urbains.

La présence des ducs à Rouen ne pouvait passer inaperçue. Ils avaient besoin d'affirmer leur pouvoir dans la ville, que ce soit par la construction de résidences ou par leur présence physique dans la ville. Les écrits de Dudon de Saint-Quentin donnent l'impression que coexistent à Rouen plusieurs nobles demeures plus ou moins assimilables à des palais (*De moribus et actis primorum Normanniae ducum...* : 183 et 241)<sup>449</sup> : l'une de ces demeures se situerait vers Saint-Pierre-du-Châtel tandis que l'autre se situerait à l'emplacement de la Vieille Tour (Fig. 8.15).

### • La première résidence ducale : le Donjon

La première résidence ducale aurait été érigée dans l'angle sud-ouest de la cité. Peut-être pouvons-nous voir dans cette construction à proximité de la Seine une défense tournée vers l'estuaire. L'existence de cette première résidence est attestée par plusieurs éléments. Le premier argument – et le plus évident – est en lien avec la toponymie du lieu jusqu'au 13<sup>e</sup> siècle. En 1248, Renaud du Chastel concède à son frère Bertin du Chastel un " *tenementum vocatur le Donion* " (A.D.S.M. 35 H 2) situé dans la paroisse Saint-Clément. Le terme *tenementum* peut laisser perplexe quant au statut qu'avait cette parcelle deux siècles avant. En revanche, dans l'acte de donation des droits sur ce lieu par Guillaume de Tancarville aux frères mineurs, il est fait mention du " *manerium quod dicitur le Donion* " indiquant clairement qu'il y avait à cet emplacement un édifice assez important. La proximité topographique de ce lieu avec le principal site d'amarrage

---

<sup>449</sup> Le chroniqueur emploie deux termes différents pour définir la résidence ducale : " *magnifice Rotomagensis urbis arcibus* " (*De moribus et actis primorum Normanniae ducum...* : 183) et " *repetiit castra Rotomagensis velocius* " (*De moribus et actis primorum Normanniae ducum...* : 241). Ce changement de termes indique qu'il existait sans doute deux lieux de résidence ducale.

des navires de mer et probablement le port d'attache de la flotte ducale ne fait que renforcer cette localisation (Le Maho, 1997 : 65-68). De plus, le site appartenait aux 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> siècles aux seigneurs de Tancarville, dont Rabel commanda l'armada de Robert le Magnifique en vue d'une expédition en Angleterre (Léost, 2001b : 234). Le seigneur de Tancarville a pu recevoir cette demeure ducale comme récompense, à condition, bien sûr, qu'une autre résidence ducale ait été construite (Le Maho, 1997 : 65-68). La question de la localisation de la première résidence ducale semble avoir été résolue. En revanche, les limites de celle-ci posent davantage problème. La documentation concernant l'implantation des Franciscains apporte des éléments de réponse mais les limites du " manoir vulgairement appelé le Donjon " ne sont pas précisément données. Néanmoins, un acte s'est révélé particulièrement intéressant, bien plus que ce qu'il était possible de penser de prime abord. En voici la teneur principale :

*" concessi et tradidi Roberto de Castello civi Rothomagensis totale tenementum meum ligneum et lapideum quod in Rothomago habebam prope vicum de super rippam Secane quod videlicet vocatur Donion sicut illud idem tenementum integre se proportat cum tourella et cum gardino et cum vinio et cum muro clausture et cum omnibus pertinentiis eiusdem manerii videlicet inter vicum de Rippa et domum presbiteri Sancti Clementis et ecclesiam Sancti Clementis ex una parte et gardinum quod fuit Radulphi de Granchia ex altera sicut se proportat a vico Templi usque ad vicum Tonnellariorum et usque ad terras Luce et Johannis de Cabonie et Galtero de Bacco et aliorum vicinorum qui ibi de iuxta terras habent tenendum eidem Roberto et eius heredibus "* (A.D.S.M. 35 H 2).

L'emplacement du site nommé le Donjon, et donc par extension, de la première résidence ducale, se situait près de la rue sur la rive de la Seine (Fig. 8.15). Ce manoir se trouvait entre la rue de la Rive et le presbytère de Saint-Clément, entre l'église Saint-Clément d'une part et les jardins de Raoul Granchia d'autre part. L'auteur de l'acte ajoute que cette propriété s'étend de la rue du Temple à la rue des Tonneliers et jusqu'aux terres de Luce et Jean de Cabonie et celles de Gautier du Bac et jusque d'autres terres voisines. Les éléments matériels constituant cette propriété indiquent qu'elle appartenait à un acteur d'un rang social élevé. En effet, outre son importante étendue, le domaine possédait une tourelle, un jardin, des vignes, plusieurs dépendances et un mur de clôture, peut-être destiné à la protection face aux regards extérieurs. En outre, le manoir était

édifié de pierre et de bois confirmant une position sociale élevée des résidents. Il est tout à fait possible que le duc donne cette propriété aux Tancarville au 12<sup>e</sup> siècle et que ces derniers rétrocèdent ce bien un siècle plus tard en faveur des frères mineurs. De ce fait, la description de la propriété dans cette charte pourrait bien être l'une des seules que l'on possède sur l'étendue et la composition de cette première résidence ducal. Tout du moins, telle est notre conclusion jusqu'à de nouvelles découvertes qu'elles soient textuelles ou archéologiques.

Quelques mots doivent être ajoutés au sujet de la paroisse dans laquelle se situerait cette résidence. On localise, par habitude, la première résidence ducal dans la paroisse de Saint-Pierre-du-Châtel. Cette dénomination est souvent associée à la présence d'un château ou d'un palais ducal. Or selon Jaques Le Maho et d'autres historiens, cette résidence ducal se trouvait dans la paroisse Saint-Pierre-du-Châtel mais également à l'emplacement du site dit du Donjon. Conjuguer les deux paraît complexe puisque le Donjon est mentionné, dans les actes des Franciscains, dans la paroisse Saint-Clément. Deux possibilités s'ouvrent à nous. Soit les limites paroissiales ont été modifiées, soit la demeure se trouvait bel et bien dans la paroisse Saint-Clément, puis en 1251 dans la paroisse Saint-Étienne-des-Tonneliers mais à la limite occidentale de la paroisse qui garda le souvenir de cette illustre demeure. Il est difficile de trancher mais essayons tout de même d'apporter quelques éléments de réponse. Nous ne possédons aucune information sur d'éventuels changements de limites paroissiales pour le Moyen Âge, ou tout du moins, pas en ce qui concerne ces paroisses. En revanche, deux chartes, l'une datée de 1248, l'autre de 1249, affirment que le manoir n'était pas très loin de Saint-Pierre-du-Châtel<sup>450</sup>. Cette information confirmerait donc la localisation dans la paroisse Saint-Clément et près de l'église Saint-Pierre-du-Châtel.

- ***Le deuxième palais ducal à l'emplacement de la Haute-Vieille-Tour***

Or cette première résidence ducal située à l'angle sud-ouest du *castrum* ne conserva sa fonction que pour une courte durée. Rouen est au 10<sup>e</sup> siècle et plus encore au 11<sup>e</sup> siècle l'une des capitales de la principauté. Cette vocation de capitale est affirmée par la documentation normande. Leur première résidence, modeste pour une demeure ducal, ne suffisait peut-être pas à symboliser le

---

<sup>450</sup> En 1248, Robert Bertrand concède aux Franciscains un manoir " *quod est situm inter Sanctum Petrum de Castello et manerium quod dicitur le Dangon* " (A.D.S.M. 35 H 2). Une deuxième charte confirme cette donation située " *inter ecclesiam Sancti Petri de Castello et manerium quod dicitur le Donion* " (A.D.S.M. 35 H 2).

pouvoir des ducs dans la ville. Le peu de traces matérielles de cette résidence tend à prouver la simplicité de cette construction. Nous sommes donc amenés à localiser et à reconstituer cette demeure avec l'aide de la documentation produite par le couvent des Franciscains. Quoi qu'il en soit, les ducs prirent l'habitude dès la fin du 10<sup>e</sup> siècle, et davantage au 11<sup>e</sup> siècle, de loger dans un second palais appelé la tour de Rouen ou grande tour. Il n'est pas impossible que ces deux sites résidentiels aient pu coexister. Selon Robert de Torigny, cette tour fut construite par le duc Richard I<sup>er</sup> (942-996). Néanmoins, cette deuxième résidence ducale ne se résumait pas à l'édification d'une seule tour. Rouen étant capitale du duché de Normandie, la présence ducale se traduit par la " création d'un *palatium* au sein duquel est érigée une célèbre *turris*, autrement dit un donjon, logé dans l'angle sud-est de l'enceinte urbaine quadrangulaire érigée dans la première moitié du 4<sup>e</sup> siècle " (Renoux, 1989). Cette résidence est généralement localisée à l'emplacement de la Haute-Vieille-Tour. Le complexe palatial aurait pu recouvrir toute l'étendue des Halles formant, avant la guerre, un quadrilatère d'environ 150 à 200 m (Fig. 8.15). En construisant sur ce site, les ducs bénéficiaient d'une protection naturelle : le palais était alors bordé au sud par la Seine, à l'ouest par le Robec et à l'est par les murs de la ville. Plusieurs éléments plaident en faveur de la localisation d'une partie de la résidence ducale sur ce site. Le premier argument est, comme pour la première résidence, la toponymie du site : la Haute-Vieille-Tour faisant probablement référence à la tour édifée par Richard I<sup>er</sup> au 10<sup>e</sup> siècle. Cette localisation est également attestée par trois chartes. En 1216, Philippe Auguste cède aux bourgeois de Rouen l'ancien palais ducale. En 1224, Louis VIII donne aux bourgeois de Rouen les arrières-fossés de la ville, les terres à fouler de la Roumare et le tiers de l'emplacement du palais ayant appartenu à Jean Luc. En 1262, Louis IX vend à la ville les moulins, le marché et la halle aux toiles de la Vieille Tour (A.D.S.M. 3 E 1 Anc 13, n° 2). Malgré ces arguments absolument convaincants, les fouilles pratiquées sur la place de la Haute-Vieille-Tour en 1978, d'une vaste superficie (2 500 m<sup>2</sup>), n'ont pas révélé de vestiges de la tour ducale ou d'un élément du complexe palatial (Halbout et Halbout, 1979)<sup>451</sup>. Les

---

<sup>451</sup> Dominique Léost apporte d'autres arguments étant, à mon avis, moins pertinents (Léost, 2001b : 235-236). Le premier concerne la présence d'une chapelle probablement dédiée à Saint-Romain dans le complexe résidentiel. Il semble que cette dédicace ait perduré à cet emplacement bien après la destruction du site. Ainsi, un autel dédié à Saint-Romain est toujours mentionné en 1411. De plus, aux 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> siècles, une chapelle Saint-Romain était attestée sur ce site, et depuis 1542, on y est présente la Fierté Saint-Romain. Le dernier argument est la localisation par François Farin du palais sur ce site tandis que les écrits de François Farin, bien qu'ils soient une source incontestable, ne sont pas irréfutables.



découvertes réalisées lors de cette fouille de sauvetage sont essentiellement datées de l'époque romaine. Aucun vestige médiéval n'est mis au jour.

Ce *palatium* est principalement connu grâce à sa tour érigée sous Richard I<sup>er</sup>. Ainsi, les auteurs utilisent généralement la tour pour parler de la résidence ducale. La construction de cette tour fut certainement motivée par la menace que constituait le roi de France : logée dans l'angle de l'enceinte antique et bordée par la Seine, elle permet de voir arriver des troupes provenant du sud et donc de Paris. Cependant, cette *aula turris* a également une valeur symbolique et sociale : elle représente le pouvoir ducal dans la ville. En effet, les ducs résidant plus ou moins fréquemment à Rouen se devaient de rappeler aux habitants qu'ils détenaient le pouvoir<sup>452</sup>. De ce fait, ils procédèrent à quelques modifications afin de réaffirmer leur pouvoir dans le duché ainsi que dans la ville.

La restitution de ce complexe palatial est difficile puisque peu de sources nous renseignent sur ce sujet. La tour, construction la plus illustre des ducs à Rouen, paraît la mieux documentée et pourtant, cela semble toujours peu. Elle est mentionnée pour la première fois dans une charte de l'évêque de Bayeux du 30 novembre 1074 employant le terme d'*aula turris* pour la désigner (Bayeux, Bibl. mun, cartulaire, n° 2, vol. I, f° 47). Cette tour est logée dans l'angle sud-est du *castrum*. Cependant, malgré la quasi-certitude concernant sa localisation, nous ne connaissons quasiment rien de son aspect extérieur et intérieur. Néanmoins, le chroniqueur Robert de Torigny donne également une description de cette *aula turris* : ce serait un donjon rectangulaire maçonné dont les dimensions se rapprocheraient de celles observées pour des donjons localisés en basse Normandie<sup>453</sup>. Dominique Léost émet l'hypothèse selon laquelle cette tour apparaîtrait dans la tapisserie de Bayeux (Fig. 8.16). On serait donc face à une tour bien appareillée dotée d'une porte

---

<sup>452</sup> Richard I<sup>er</sup> résida le plus souvent à Fécamp mais effectua quelques voyages à Rouen pour sa vocation politique, religieuse et économique. Son successeur Richard II séjourna sept fois à Rouen entre 1009 et 1024 puis ne quitta plus le palais de Fécamp. Le duc Robert le Magnifique (1027-1035) fit deux séjours à Rouen : le premier entre 1030 et 1032 et le second entre 1040 et 1066. Enfin son fils, Guillaume le Conquérant, duc de Normandie de 1035 à 1087, délaissa en partie la ville de Rouen pour Caen puisqu'il n'y résida que huit fois (Léost, 2001b : 243-244).

<sup>453</sup> " *Henricus rex circa turrem Rothomagi quam aedificavit primus Ricardus dux Normannorum in palatium sibi, murum altum et latum cum propugnaculis aedificat, et aedificia ad mansionem regiam congrua infra eundem murum parat. Ipsi vero turri propugnacula, quae de erant, addit. In qua turri fenestra est, quae vocatur Conani Saltus ; quia ex ea idem Henricus fecerat praecipitari quendam traditorem Rothomagensis urbis praedivitem, nomine Conanum, qui ipsam urbem volebat tradere hominibus Willermi regis anglorum ; sed praeventus est a fidelibus Roberti ducis, et maxime a Henrico fratre ipsius, qui tunc partes ducis juvabat, unde et ipsum digna morte multavit. Turrem nichilominus excelsam fecit in castello Cadomensis, et murum ipsius castelli, quem pater suus fecerat, in altum crevit. Murum vero circa burgum, ita ut a Willermo rege patre suo factus fuerat, intactum reliquit "* (Chronique de Robert de Torigni... : 164-165).

au rez-de-chaussée. L'édifice serait peu élevé et " muni d'une plate-forme sommitale garnie de créneaux, couronnée de tourelles d'angle et d'une superstructure centrale ayant elle aussi l'aspect d'une tourelle " (Léost, 2001b : 238). Elle comporterait des étages hauts et également une fenêtre appelée saut de Conan d'où la vue sur les environs était imprenable (Renoux et al., 1991 : 299)<sup>454</sup>. La description de cette tour par Robert de Torigny et la représentation de cette dernière dans la tapisserie de Bayeux renvoient au donjon-palais du type de celui mis en œuvre pour l'accès à l'étage dans la tour de Londres au 11<sup>e</sup> siècle (Fig. 8.17 à 8.20). Outre un positionnement similaire, la tour de Rouen et la tour de Londres auraient en commun les trois éléments de base de la demeure princière rassemblés et contractés en un seul bloc (Renoux et al., 1991 : 277). En revanche, plusieurs éléments nous amènent à nuancer ce propos. Premièrement, la tapisserie de Bayeux est réalisée après la conquête de l'Angleterre, et de ce fait, la représentation de la tour de Rouen pourrait davantage coller au modèle anglo-saxon plutôt qu'à la réalité (Bouet et Neveux, 2015). Le deuxième élément est lié à l'action d'Henri I<sup>er</sup> sur la résidence (Renoux et al., 1991 : 278). En 1124, il ceinture la tour de Rouen d'un haut mur large c'est-à-dire d'une courtine munie de renforcements défensifs. Le duc fait également ériger devant l'édifice une *aula* et une *camera* et complète la modernisation du donjon en y ajoutant des créneaux ou dispositifs de flanquement (Renoux et al., 1991 : 277). Il semble que le duc ait voulu accentuer la séparation entre la résidence non fortifiée et le logis fortifié. La description de l'assaut de la forteresse de Rouen par Geoffroi Plantagenêt en 1144 par Robert de Torigny met en évidence la proximité de la tour et des remparts urbains (Renoux et al., 1991 : 277 ; *Chronique de Robert de Torigni...* : 233-234). Cette tour avait sans doute une fonction résidentielle plus que défensive. Elle abritait une chapelle dédiée à Saint-Romain et desservie par un chapelain (Renoux et al., 1991 : 277). Malgré cette vision d'ensemble de la résidence, nous ne connaissons jamais avec précision la disposition des bâtiments à l'intérieur de l'enceinte, l'étendue même de la résidence n'étant pas connue. Pour cause, Philippe Auguste, lorsqu'il reprend la ville en 1204, ordonne de détruire le palais ducal " symbole de l'orgueilleuse puissance normande " (Renoux, 1989 : 120). Bien que les ducs se soient attachés à moderniser le

---

<sup>454</sup> Cette appellation fait allusion au célèbre épisode où Henri sous l'effet de la colère avait précipité du haut de cette tour, Conan, chef de l'insurrection de 1090. Adolphe Chérueil relate à merveille à quel point cet événement a été fatal pour l'image de la tour ducal : " Les sombres tours de la citadelle ne rappelaient que des idées de tyrannie ; on y voyait encore la plate-forme d'où Henri I<sup>er</sup> avait précipité Conan, un des chefs de l'insurrection de 1090. Ce saut de Conan, comme on l'appelait vulgairement, avertissait les bourgeois que, du haut de ces créneaux, un pouvoir tyrannique s'étendait sur la ville " (Chérueil, 1843 : 7-8).

palais de la ville de Rouen, ils n'en firent pas leur demeure principale au 12<sup>e</sup> siècle. Quatre autres résidences duciales, à proximité de la ville, ont suscité l'intérêt des ducs à cette époque (Madeline, 2013 : 68) : le manoir d'Oissel, le prieuré Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, le manoir de Sainte-Vaubourg et le domaine de Quevilly (Fig. 8.21)<sup>455</sup>.

À leur arrivée en Normandie, les ducs affirment leur pouvoir en construisant des palais résidentiels dans les villes importantes du duché<sup>456</sup>. Ces résidences sont malheureusement peu connues puisque, excepté dans le cas de Fécamp, il ne reste aucun vestige de ces édifices. Les textes et parfois la toponymie ont pu néanmoins apporter des éléments de réponse sur la localisation des résidences duciales à Rouen : la première se trouvait à l'emplacement des Franciscains, la seconde et la plus développée se situait place de la Haute-Vieille-Tour. Cependant, le souvenir de ces pôles de pouvoir est rapidement éclipsé par la construction d'un nouveau château marquant, cette fois-ci, la domination française.

#### - De l'amphithéâtre romain au château fortifié de Philippe Auguste

*" Toutefois, des privilèges obtenus dans des contrées lointaines ne pouvaient distraire du spectacle des misères présentes. On achevait de raser les murs, de combler les fossés et de ruiner l'ancien château des ducs de Normandie. Au lieu de cette citadelle, construite au bord de la Seine, Philippe Auguste fit élever sur le penchant d'une des collines qui dominaient la ville, une forteresse dont on trouve encore aujourd'hui des débris. Du haut de ces tours les officiers royaux allaient tenir en bride la commune et lui imposer leurs lois."*

(Chérueil, 1843 : 98-99).

---

<sup>455</sup> Dudon de Saint-Quentin mentionne la *villa* de Quevilly au 11<sup>e</sup> siècle et précise qu'elle existait déjà sous Guillaume Longue-Épée (mort en 942). Ce fut néanmoins sous le règne d'Henri II que cette *villa* fut transformée en manoir royal et devint la principale résidence duciale de la région rouennaise (Madeline, 2013 : 68-69). Le manoir de Quevilly formait, avec le prieuré Notre-Dame-du-Pré, un complexe palatial à l'image de celui de Westminster mais à une échelle plus petite (Chibnall, 1993 : 151).

<sup>456</sup> Rouen faisait partie de la catégorie des villes dans lesquelles les ducs séjournaient longtemps. Elle avait vocation de capitale politique, religieuse et économique : un groupe où figurent Fécamp sous Richard I<sup>er</sup> (943-996) et Richard II (996-1026) et Caen dès Guillaume le Bâtard (1035-1087) (Renoux, 1989 : 114).

Les rois de France, en conflit avec les ducs de Normandie, ont tenté à plusieurs reprises de s'emparer du duché de Normandie et donc, entre autres, de la ville de Rouen<sup>457</sup>. La crise entre le roi de France et son vassal atteint son paroxysme en 1202. Jean sans Terre se voit confisquer ses terres relevant de la couronne de France pour avoir désobéi aux ordres. Au cours de l'été 1202, Philippe Auguste (1180-1223) pénètre en Normandie. Il occupe rapidement toutes les places importantes et prend Château-Gaillard le 6 mars 1204. La chute de ce château ébranle la résistance anglaise. Rouen s'attend alors à subir le même sort : la ville accueille d'ores et déjà des réfugiés des campagnes normandes mais aussi des villes voisines. La ville subit un siège de quarante jours avant de conclure une trêve avec Philippe Auguste le 1<sup>er</sup> juin 1204. Cette décision permet aux habitants de Rouen de demander l'aide de leur seigneur. Les barons et les citoyens de la ville s'engagent à remettre la ville au bout de trente jours. Une délégation est envoyée à Londres où les Rouennais comprennent qu'ils n'obtiendront aucune aide du roi Jean. Le 24 juin 1204, les Rouennais capitulent et Philippe Auguste entre dans la ville par une brèche ouverte dans la muraille (Sadourny, 1984a : 75-76).

Une fois la ville prise, Philippe Auguste agit en conquérant : les édifices symbolisant le pouvoir ducal sont détruits. De ce fait, il procède au démantèlement de la tour ducale, aussi appelée " vieux château " dans les sources. Ainsi, en juillet 1216, le roi cède à Cadoc, châtelain de Gaillon, à Guillaume Escuacol, et à Jean Luc de Rouen l'emplacement du Vieux Château de Rouen (Delisle, 1856 : acte n° 1677, p. 376) : l'édifice était donc déjà détruit à cette date<sup>458</sup>. Cette destruction s'explique aisément : d'une part, le château n'est plus d'un grand intérêt défensif car la menace vient maintenant du nord et de l'ouest ; d'autre part, elle représente le pouvoir ducal devant être éradiqué (Gauthiez, 1991 : 206). Une fois le démantèlement de la tour réalisé, Philippe Auguste entreprend la construction d'un monument symbolisant l'appartenance de la ville de Rouen au domaine capétien : le château Bouvreuil (Fig. 8.22)<sup>459</sup>. La menace venant désormais du nord, le monument est bâti sur un site près de l'angle nord-ouest de l'enceinte dite de Philippe Auguste

---

<sup>457</sup> En 1174, Louis VII assiège la capitale normande mais celle-ci réussit à résister grâce à ses puissants remparts jusqu'à l'arrivée d'Henri II. En 1193, Philippe Auguste tente une nouvelle fois de prendre la ville mais devant la résistance des Rouennais il doit abandonner (Sadourny, 1984a : 75).

<sup>458</sup> Par la suite, l'emplacement du Vieux Palais fut divisé en tiers égaux : une part à la Commune, deux autres parts au roi pour la construction des halles (Delisle, 1978). En mai 1224, Louis VIII (1223-1226) cède à la ville le tiers de l'emplacement du palais ayant appartenu à Jean Luc (A.D.S.M. 3 E 1 ANC 324, n° 1). Puis, la halle aux toiles est également donnée à la commune en novembre 1262 (A.D.S.M. 3 E 1 ANC 13, n° 2).

<sup>459</sup> La construction de ce château aurait débuté en 1205. En 1216, l'édification du château est certainement sur le point d'être achevée car il semble déjà être habité (Gauthiez, 1991 : 208).

(Fig. 8.23). Il comporte un donjon circulaire, un châtelet d'entrée et une enceinte<sup>460</sup>. Ce château fort fait partie des plus grands châteaux philippiens en France<sup>461</sup>. Sa position topographique et sa grandeur en font l'un des monuments les plus marquants de la ville de Rouen jusqu'à ce qu'il soit concurrencé au 15<sup>e</sup> siècle par la construction d'un autre château : celui du roi anglais Henri V en 1419. Le château est malheureusement démantelé en 1591. Il sert alors de carrière de pierres pour le couvent des Ursulines et pour l'enceinte urbaine. Des hôtels particuliers sont édifiés autour du couvent et les derniers vestiges du château disparaissent en même temps que les murs de la ville. En 1635, il ne restait quasiment aucun vestige de cet édifice.

- *État des découvertes archéologiques (Fig. 8.24)*

Le château édifié par Philippe Auguste au 13<sup>e</sup> siècle est connu en partie grâce aux fouilles archéologiques, qu'elles soient fortuites ou volontaires.

En 1838, un mur romain est dégagé sur dix mètres de long et sur sept mètres de profondeur à l'emplacement de l'ancien château. Cette première découverte montre que le château a été édifié sur les fondations d'un monument antique. Une année plus tard, des vestiges de la tour de la Pucelle sont mis au jour à l'occasion de la construction d'un bâtiment dans le couvent des Ursulines. Ces

---

<sup>460</sup> Jeanne d'Arc fut emprisonnée quelques jours dans le donjon du château de Philippe Auguste en décembre 1430. Les historiens sont nombreux à s'être penchés sur la question de la prison de Jeanne d'Arc à Rouen. François Bouquet (Bouquet, 1877) et Achille Déville (Deville, 1866) établissent, au 19<sup>e</sup> siècle, que Jeanne d'Arc avait été enfermée dans la tour du château dite Tour vers les champs connue par la suite comme tour de la Pucelle. Il apparaît néanmoins qu'un désaccord survient au sujet de la salle où la jeune femme fut emprisonnée. Raymond Quenedey affirme avoir trouvé la solution et décrit le lieu de la façon suivante : " En face des huit marches, on avait devant soi la porte de l'étage, porte sévèrement gardée et qu'il fallait se faire ouvrir. Là, à 5 m 78 au-dessus du sol du rez-de-chaussée, s'étendait l'aire dallée ou plâtrée de l'étage. Dès l'entrée, la fenêtre située en face formait un halo aveuglant, dérochant à la vue toutes les parties de la pièce. En avançant, on prenait peu à peu connaissance du milieu. Par les deux baies de la fenêtre, un jour blafard répandait une demi-clarté dans le cône d'éclaircissement qui prolongeait l'embrasure sur le sol et la paroi opposée. Des deux côtés, l'ombre s'étendait, vaguement éclaircie par la lumière diffuse. La salle apparaissait peu à peu avec ses proportions et sa forme : haute, avec ses 5 m 40 d'élévation sous les fortes solives régulièrement espacées de son plafond, sévère et froide avec ses six faces égales, formées de murs nus, aux assises régulières de petit appareil. Dans la face située près de celle de la porte s'ouvrait l'entrée des latrines. À gauche de la fenêtre, une masse sombre se dessinait : c'était le lit, dressé le long de la muraille. Devant les pieds du lit, une grosse poutre, placée en travers, s'étendait vers le milieu de la pièce, l'autre extrémité scellée dans le mur. À cette poutre était attachée une chaîne traînant à terre et au bout de cette chaîne un prisonnier entravé par les pieds : ce prisonnier, c'était la Pucelle " (Quenedey, 1923 : 120-122). Si cette localisation a parfois rencontré des contestations, un fait est avéré : Jeanne d'Arc a été emprisonnée quelques jours dans le grand donjon du château philippin.

<sup>461</sup> La superficie de ce château est de 8 100 m<sup>2</sup> soit près d'un hectare : à l'échelle de la ville, son emprise au sol est donc importante. De plus, la hauteur de sa tour, dite tour Jeanne d'Arc, est d'environ 35 mètres : cela en fait un signe distinctif dans le paysage urbain.

structures ne sont néanmoins pas dégagées. La tranchée effectuée dans la rue Morand entre 1874 et 1893 a permis d'observer plusieurs maçonneries en pierre blanche (Léost, 2001a : 261-262). Les fondations de la tour du Beffroy sont révélées à la fin du 19<sup>e</sup> siècle lors des travaux dans la rue Morand.

Les découvertes se poursuivent au 20<sup>e</sup> siècle. De gros travaux sont réalisés à l'emplacement de l'ancien château entre 1907 et 1910. Cette période est effectivement marquée par d'importants changements dans le quartier : le couvent des Ursulines est détruit, des lotissements sont construits et les rues Jeanne d'Arc, du Donjon et Philippe Auguste sont percées. En 1908, les soubassements de la tour de la Pucelle, rasée par le couvent des Ursulines, sont dégagés. Le creusement d'une tranchée pour la pose d'un égout met au jour, le long de la rue du Donjon, un tronçon de courtine ainsi que les vestiges de la demi-tour de la grande cuisine. En 1914, d'autres éléments de l'enceinte ainsi que des vestiges d'une tour carrée appartenant au château sont observés. De nouvelles découvertes sont réalisées en 1921 lors des travaux d'assainissement dans la partie septentrionale de la rue Jeanne d'Arc : mise au jour des fondations de la demi-tour Saint-Patrice, de la courtine joignant la tour de la Pucelle, du fossé dans la cour du château, d'autres constructions et de niveaux archéologiques des 13<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> siècles (Pitte, 1983). Une surveillance de travaux à l'angle des rues Morand et Jeanne d'Arc met au jour une contrescarpe. Un sondage réalisé en 1984 atteste l'existence d'un massif de maçonnerie, sans doute la base d'une tour placée en saillie sur la courtine entre la tour Saint-Patrice et la porte d'entrée du château. Guy Dubois avait déjà dégagé, dans les années 1960, une partie de l'enceinte de la basse-cour et des murs attenants (Léost, 2001a : 228). Cette enceinte traversait la rue Faucon.

En 2010, une opération de diagnostic au n° 5 rue Faucon a mis au jour la moitié de la base d'une tour, d'une hauteur supérieure à 3,10 m et d'un diamètre supérieur à 8,60 m. Cette maçonnerie est identifiée comme la tour orientale de l'entrée du château et plus précisément comme l'une des deux tours jumelles protégeant l'accès au château depuis la basse-cour (Caldéroni, 2010).

Le site du château de Philippe Auguste est l'un des mieux renseignés par l'archéologie. Les découvertes, bien que ponctuelles, sont assez nombreuses et d'un apport non négligeable. Il est le site fortifié de Rouen le plus connu archéologiquement parlant : les fouilles à l'emplacement du palais ducal n'ont pas attesté l'existence du monument alors que les opérations réalisées sur le site du palais d'Henri V ont été infructueuses. En revanche, les sources textuelles, bien qu'en grand

nombre, ne permettent pas de réaliser une chronologie de la construction du château de Philippe Auguste. Seules les grandes étapes sont connues.

- ***Topographie du site***

Probablement situé à l'extérieur des murailles de la ville, le château est construit sur un point culminant dans le quartier Bouvreuil. Cette forteresse est édifiée sur l'amphithéâtre romain dont l'archéologie a attesté la présence (Pitte, 1983 ; Lequoy et al., 2004 ; Léost, 2001a ; Caldéroni, 2010). L'hypothèse dominante est qu'il existe encore, au 13<sup>e</sup> siècle, des vestiges de cet amphithéâtre (cf. 4.1.2). Tout du moins, l'édifice est sans doute en ruine lorsque les vies de saint Mellon et de saint Romain sont rédigées aux 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> siècles<sup>462</sup>. Ce monument est certainement en fonction jusqu'au 4<sup>e</sup> siècle mais peu d'informations existent au sujet de son devenir aux siècles suivants. En outre, on sait peu de choses sur la topographie du site entre le 4<sup>e</sup> siècle et le 13<sup>e</sup> siècle. Au 4<sup>e</sup> siècle, la ville se replie à l'intérieur du *castrum* et l'amphithéâtre reste hors les murs. Le site n'est vraisemblablement pas occupé au haut Moyen Âge (Pitte, 1983 : 20). Philippe Auguste a sans doute vu un emplacement favorable pour l'édification de son château qui, " s'appuyant sur les structures subsistantes de l'amphithéâtre, reprend presque exactement la forme de l'édifice antique " (Pitte, 1983 : 21). Ainsi, c'est dans un quartier peu densément peuplé que Philippe Auguste fait ériger sa forteresse, symbole fort du pouvoir royal capétien.

Malgré les vestiges découverts grâce aux fouilles archéologiques, le plan du château reste l'objet de diverses hypothèses. De plus, les sources textuelles ne renseignent pas sur la chronologie de la construction du château. Le premier plan date de 1635 (Fig. 8.25). Depuis cette date, les sources iconographiques, ainsi que les restitutions (Fig. 8.26), sont nombreuses, mais la restitution la plus aboutie semble être celle de Dominique Léost (Fig. 8.27-8.28). Cette restitution est fondée sur l'hypothèse de constructions stéréotypées en Normandie au début du 13<sup>e</sup> siècle. Les châteaux

---

<sup>462</sup> " *Taliter electum divinitus atque sacratum / Pontificem sanctum, digno cultu venerandum, / Rothomagi cives adeunt consulta petentes, / Suppliciterque rogant, sua sic discrimina narrat ; / Sancte Pater, nobis instat saevissimus hostis, / Plurima damna ferens, penes urbis moenia degens. / Est ibi nam castrum, murali robore firmum, / In quo foedarum domus atra latet meretricum, / Forcinibus variis caecis obstrusa latebris / Illic obsceni rivaes seu parasiti, / Vel quos impuri juvat ingluvies Epicuri. / Sorde lupanari sepe sitiunt maculari. / In medio castris patet area more theatri, / Quo fanum Veneris titulus spurcae mulieris / Falso frequentatur, scorti species venerator "* (*Vita metrica S. Romani...* : col. 177).

philippiens possèdent de nombreuses similitudes aidant à la restitution du château<sup>463</sup>. Le plan du château rouennais est néanmoins original puisqu'il n'est pas édifié *ex nihilo* mais s'appuie sur les fondations de l'amphithéâtre romain. La superficie du complexe castral est de 3 841 m<sup>2</sup> : il est donc l'un des plus vastes châteaux philippiens. Le château formait une enceinte polygonale flanquée de dix tours : " une grosse tour (T1), deux tours portières (T5 et T6), quatre tours (T3, T4, T7, T9) et trois demi-tours (T2, T8 et T10). On pouvait y accéder par trois portes : une vers la ville (P1) protégée par ses deux tours portières, une vers les champs (P2) protégée par une tour porte appelée aussi la tour carrée (T11) à partir de 1419 et la porte extérieure de la grosse tour (T1). De plus, l'accès de la porte vers la ville (P1) est protégé par une basse-cour dont un mur distant d'environ dix mètres longe le fossé du château entre les tours T8 et T4 formant une chicane, on y accédait par une porte P3 commandée par la tour T8. À une date inconnue, une nouvelle porte piétonnière (P5) est ouverte dans le mur de la basse-cour " (Léost, 2001a : 305). En somme, plusieurs tours ponctuaient l'enceinte du château. Le donjon, quant à lui, était probablement situé sur le tracé de l'enceinte rouennaise de la fin du Moyen Âge.

La documentation ne permettant pas d'étudier l'évolution de la disposition interne, il semble opportun de ne pas développer davantage. Cependant, il était impossible de ne pas localiser ce château ou de ne pas en déterminer les limites. On ne peut parler de l'espace urbain rouennais sans mentionner cet élément topographique capital dans la formation de la ville. On ne peut isoler un château urbain de la ville à laquelle il appartient, chacun subissant des contraintes liées à l'existence de l'autre. Le château est intégré au système défensif mais également limité dans son extension par ce même système. De même, il est limité par les édifices qui, peu à peu, l'enserrent. *A contrario*, le château lui-même gèle le sol urbain empêchant ainsi toute construction à son emplacement. Symbole monumental du pouvoir royal dans la ville, il manifeste le rôle de Rouen à l'échelle régionale.

Il marque également l'espace urbain et, contrairement à ce qu'a pu écrire Dominique Léost, ceci est visible sur les plans postérieurs. La trame parcellaire du cadastre de 1827 garde le souvenir de

---

<sup>463</sup> Les châteaux philippiens possédaient des caractéristiques communes (Léost, 2001a : 297) : une enceinte polygonale protégée par un fossé large d'une dizaine de mètres à fond plat et profond d'une dizaine de mètres ; des tours de flanquement régulièrement espacées ; une ou deux portes aménagées entre deux tours portières au milieu d'une courtine ;

- une grosse tour maîtresse placée soit au centre de l'ensemble, soit bien plus fréquemment à l'angle de deux courtines ;
- un logis et des services s'organisant au long des côtés de l'enceinte.



cette forteresse (Fig. 8.29 à 8.31). Le tracé septentrional du château est, sur ce plan, une limite parcellaire nettement visible. Le tracé de l'enceinte castrale est également visible à l'est et au sud. L'empreinte de cette enceinte castrale est moins visible sur le cadastre actuel mais elle existe. Il ne faut d'ailleurs pas s'étonner qu'elle s'estompe avec le temps. Contrairement à beaucoup d'objets historiques urbains, la disparition du château eut lieu tôt, à la fin du 16<sup>e</sup> siècle, et non pas à la fin du 18<sup>e</sup> siècle ou au début du 19<sup>e</sup> siècle<sup>464</sup>. De même, l'analyse parcellaire indique une utilisation intensive de l'espace : la moyenne parcellaire est assez élevée (Tab. 8.1). Cet espace était effectivement constitué, à l'image des grands monastères urbains, de constructions assez grandes et de vastes espaces vides tels des jardins et des cours. Cette utilisation du sol est visible dans la densité parcellaire du cadastre napoléonien. L'étude des densités bâties est également un indicateur (Tab. 8.2). En effet, à l'emplacement du château, les parcelles sont peu densément bâties. L'usage extensif à cet emplacement n'est définitivement pas à nier et est visible que ce soit sur le plan ou par les chiffres de densité.

#### - L'occupation anglaise et la construction du palais d'Henri V

Le long conflit opposant les Capétiens aux Plantagenêts aboutit, entre autres, à la prise de la ville de Rouen le 13 janvier 1419. Cet événement amène à se poser la question de l'occupation anglaise et de ses conséquences sur la ville de Rouen et ses environs. Les chercheurs sont nombreux à s'être intéressés à ce sujet que ce soit sur les destructions causées par la guerre de Cent Ans (Denifle, 1899) ou sur l'occupation anglaise dans tous ses aspects (Chéruef, 1840). La majorité des études sur la ville de Rouen au 15<sup>e</sup> siècle est néanmoins, et ceci n'est pas une découverte, axée sur le personnage de Jeanne d'Arc. En témoigne le livre de Lucien-René Delsalle intitulé *Rouen et les Rouennais au temps de Jeanne d'Arc* (Delsalle, 2006) : le 15<sup>e</sup> siècle à Rouen est, pour beaucoup d'historiens, le siècle de Jeanne d'Arc. Or elle ne fit qu'un bref passage dans la ville de Rouen...

L'occupation anglaise a tout de même eu son lot d'études analysant la vie quotidienne des Rouennais durant cette période mais également les conséquences de cette domination dans les domaines politique et économique. Le côté matériel est cependant beaucoup moins traité que les autres aspects. L'occupation anglaise a-t-elle eu un impact sur l'espace urbain rouennais ? Cette

---

<sup>464</sup> La résilience parcellaire est davantage prégnante dans le cas des monastères et couvents médiévaux ne disparaissant, sauf exception, qu'au 18<sup>e</sup> siècle.

question peut paraître vaine puisque les Anglais sont restés seulement une trentaine d'années leur laissant peu de temps pour agir sur la structure matérielle de la ville. Cependant, en favorisant certains acteurs urbains, les occupants anglais ont pu modifier les structures de la ville. Pensons seulement à la donation du duc de Bedford aux Célestins : en leur donnant sa résidence du Joyeux Repos en 1430, le duc favorise l'implantation de la communauté et les changements que cette communauté opère dans la ville par la constitution et l'évolution de son enclos. D'autres cas similaires ont pu être recensés mais ne nous éloignons pas de l'objet de cette partie. La prise de la ville par les Anglais implique un changement de pouvoir forcé, et par conséquent, une monumentalisation du pouvoir dans la ville. Ainsi, Henri V lance la construction d'un palais dans l'angle sud-est de l'enceinte en 1419 : son dessein est à la fois d'affirmer son pouvoir dans la ville mais également de contrôler la Seine. Le palais d'Henri V – plus connu sous le nom de Vieux-Palais qu'on lui attribue au 16<sup>e</sup> siècle après l'édification du Palais de Justice – est l'un des monuments de la ville le moins étudié (Fig. 8.32 et 8.33)<sup>465</sup>. La méconnaissance de cet illustre château peut être imputée au fait qu'il n'en reste aucun vestige : détruit au 18<sup>e</sup> siècle, ce monument n'est connu que par des documents archivistiques et iconographiques. Contrairement au château de Philippe Auguste, il ne survit pas dans la mémoire collective : peu de Rouennais sont conscients qu'il exista au 15<sup>e</sup> siècle un tel monument près de la Seine (Fig. 8.34).

- ***Le Vieux Palais : une histoire méconnue***

Pierre-Yves le Pogam, seul historien à s'être intéressé au " Vieux-Palais ", voit dans cette construction un peu d'arrogance de la part d'Henri V. Le roi voulait sans doute posséder une

---

<sup>465</sup> Nuançons tout de même ce propos. Plusieurs auteurs ont traité, le temps de quelques pages, de l'histoire du Vieux-Palais. Certains écrivent quelques pages sur ce monument dans leurs ouvrages généraux sur la ville de Rouen : c'est le cas de François Farin dans son *Histoire de Rouen* (Farin, 1731b : 100-101) ; de Paul le Cacheux dans son ouvrage sur *Rouen au temps de Jeanne d'Arc* (Le Cacheux, 1931 : 30-31) de Bernard Gauthiez dans sa thèse sur *La formation de l'espace urbain de Rouen* (Gauthiez, 1991 : 295-297), de Colvin dans son *History of the King's works* (Colvin et al., 1963), de Jean-Pierre Bardet (Bardet et Chaunu, 1983) dans sa thèse sur les mutations sociales à Rouen à l'époque moderne ou encore de Aubin Louis Millin s'attachant à décrire le siège de Rouen puis à mentionner le Vieux-Palais dans ses *Antiquités Nationales* (Millin et al., L'an second de la liberté : art. XX). Certains historiens se sont néanmoins davantage penchés sur la question. En 1785, un certain Edmund Turnor s'attache déjà à la description de l'ancien château de Rouen (Turnor, 1785). Charles de Beaurepaire publie, lui aussi, quelques articles sur le Vieux-Palais mais ces derniers sont davantage consacrés à l'époque moderne plutôt qu'au Moyen Âge (Beaurepaire, 1897, 1885b). Deux autres articles paraissent sur ce sujet au 20<sup>e</sup> siècle, le premier, un peu succinct, est écrit par le commandant Quenedey (Quenedey, 1928b) ; le second, bien plus développé, est rédigé par Pierre-Yves le Pogam et sert de base à quiconque s'intéresse au palais d'Henri V (Le Pogam, 1987).

forteresse puissante et sûre dans une ville qu'il venait de conquérir (Le Pogam, 1987 : 215). Henri V a pensé assez tôt à la construction d'un édifice reflétant la puissance politique et militaire anglaise. Deux arguments affirment cette volonté précoce du roi d'édifier un palais pour la sécurité de la ville ou tout du moins pour sa propre sécurité. Le premier se situe dans les comptes de la ville dans lesquels est mentionnée la construction d'un palais pour la sécurité du roi<sup>466</sup>. Le second se trouve dans l'acte de capitulation de la ville dans lequel Henri V prévoit les expropriations qui auront lieu à l'emplacement du futur palais<sup>467</sup>. Le projet concerne un terrain situé à l'angle sud-ouest de l'enceinte de Rouen, dans la paroisse Saint-Éloi, entre la tour Maussifrotte, le couvent des Dominicains, le pavement de la rue des Béguines et l'hôtel de Clères vers la Seine. Les mesures du terrain sont entreprises rapidement et le pourtour faisait 267 toises et demie, soit environ 521 mètres. Les habitants, résidant à cet emplacement, sont expropriés et dédommagés. Le terrain choisi comprenait diverses maisons de particuliers, un hôtel appartenant au seigneur de Clères et deux emplacements vides ne causant pas de difficulté.

Une fois le terrain libre de toute construction, les travaux débutent. Ils sont interrompus en 1422 et reprennent en 1436. Cette dernière période de construction voit l'achat d'un hôtel près des Béguines ainsi que le couvent des Béguines lui-même. Contrairement à ce que l'on peut penser de prime abord, la destruction de ces bâtiments ne répondait pas à une volonté d'agrandir le Vieux-Palais, qui était quasiment terminé à cette date. Cette destruction est opérée car ces bâtiments constituaient une menace. En cas de siège, leur étroite proximité avec le palais pouvait se révéler dangereuse. De 1442 à 1449, les comptes mentionnent divers aménagements mineurs : la construction du palais est donc terminée avant la deuxième moitié du 15<sup>e</sup> siècle (Fig. 8.35). À peine achevé, le palais anglais est repris par les Français puisque la ville de Rouen entre à nouveau dans le domaine royal français le 29 octobre 1449. À la suite de cette conquête, Charles VII préfère loger au palais archiépiscopal. Il ne pouvait loger ni dans l'ancien château de Philippe Auguste ni dans

---

<sup>466</sup> " *unum palacium [...] pro securitate domini regis et retinencie sue ac municione et defencione ejusdem ville contra maliciam inimicorum* " (Le Pogam, 1987 : 215).

<sup>467</sup> " Item que ledit seigneur roy auroit certain lieu et espace de terre à l'arbitrage de sa haultesse, pour édifier certain pallais, dedens la dicte ou dehors, près les murailles où il verra le mieux expédient, en telle manière, toutesfoys, que s'il advient que audict lieu ou territoire soient encloses, maisons, édifices ou lieux appartenans à aucuns des bourgeois ou habitans de la dicte ville, le dict seigneur roy à celluy ouquel les édifices de la dicte maison appartiendront, leur satisfèra ou les rescompensera à son arbitrage et discrétion d'autres maisons, lieux et édifices " (Chérueil, 1840 : 43 ; A.D.S.M. G 2087).

le palais d'Henry V. Cette décision revêt une symbolique forte : il était inconcevable pour un roi français d'habiter une forteresse, en particulier le palais érigé par Henri V, d'où le pouvoir anglais avait dominé pendant une trentaine d'années la population rouennaise (Le Pogam, 1987 : 215). En outre, le château de Philippe Auguste devait être peu agréable à habiter. Le changement d'occupation de la ville est lourd de conséquences pour le palais. Le conseil royal ordonne des travaux au château et au palais pour y peindre les armes de France à la place de celles d'Angleterre. Néanmoins, le roi ne détruit pas la forteresse anglaise. Au contraire, les relations sont toujours tendues entre la France et l'Angleterre et l'ombre de la guerre plane toujours<sup>468</sup>. De ce fait, le château subit de nombreuses réparations dans la seconde moitié du 15<sup>e</sup> siècle. Le palais est ensuite occupé par d'autres autorités militaires. Sa fonction ne change donc pas mais l'édifice est modifié à plusieurs reprises durant l'époque moderne. En 1569, la tour Maussifrotte est remplacée par un bastion puis en 1656 une tour en demi-lune est édifiée. En 1706, une autre tour est démolie et on construit à la place un parapet et un escalier de communication avec la tour voisine (Fig. 8.36). Enfin, une dernière modification est opérée en 1769 : une partie du terrain dépendant du Vieux Palais est donnée à la ville afin d'aménager le quai d'Harcourt et d'ouvrir un chemin allant de la Seine au faubourg cauchoise. Ayant perdu sa fonction défensive, les fossés du Vieux-Palais sont comblés. À l'aube de la Révolution française, le palais est toujours sous l'autorité du pouvoir royal et est commandé par un gouverneur de province. Malgré l'attachement des gouverneurs de province pour cet édifice, ils doivent plier face à la volonté du peuple opposé à la présence d'une forteresse symbolisant l'oppression anglaise. Le palais est vendu à la municipalité le 5 septembre 1791 puis à des lotisseurs en janvier 1793. Il est totalement détruit en 1794 (Le Pogam, 1987 : 241).

- ***Le Vieux-Palais : Les grandes modifications du 15<sup>e</sup> siècle***

---

<sup>468</sup> L'année 1471 voit la paix menacée. En effet, les conflits en Angleterre créaient des tensions considérables pouvant influencer le maintien de la paix entre la France et l'Angleterre. Le 14 avril, Édouard IV d'York, avait remporté la victoire de Barnet sur son adversaire Henri VI d'York, l'allié de Louis XI, enfermé à la tour de Londres le 21 mai et assassiné peu après dans sa prison. Le conflit semblait alors inévitable et une reprise de la guerre de Cent Ans semblait de plus en plus proche. Les relations tendues entre les anciens belligérants expliquent en partie que le roi français n'ait pas, comme Philippe Auguste en 1204, détruit les monuments symbolisant le pouvoir de l'autorité précédente (Le Pogam, 1987 : 235).

Le palais édifié au 15<sup>e</sup> siècle n'a pas fait l'objet de fouilles archéologiques. Quelques sondages ont néanmoins été réalisés au 4 rue de Fontenelle ce qui correspond au quart sud-est de l'ancienne forteresse. Ces sondages, d'une profondeur de 4,50 m, n'ont mis au jour aucun vestige antérieur au 16<sup>e</sup> siècle. Si certains vestiges existent probablement dans les caves des bâtiments construits sur l'emplacement du Vieux-Palais, nous disposons seulement de données textuelles et iconographiques pour analyser la manière dont la construction du Vieux-Palais a modifié l'espace urbain rouennais.

Les premières constructions en pierre ont certainement été édifiées peu de temps après la destruction des maisons et hôtels à l'emplacement du lieu choisi. Bien que cela ne soit pas précisé, le creusement des fossés et la mise en place des fondations de la forteresse ont débuté vers 1421 puisqu'il s'agit des premières étapes de construction d'un édifice. Pierre-Yves le Pogam met en évidence l'achat de pierres provenant du Val-de-la-Haye et d'un lieu entre la Bourdire et Dieppedalle par Jehan Salvart en 1421. Il en déduit que cette pierre servit pour édifier les parements des fossés et peut être les murs nord et est (Le Pogam, 1987 : 229). Un acte de 1432 mentionne le palais commencé à Rouen (A.D.S.M. 104 Mi 22, p. 275, n° 5741). La construction n'est donc pas très avancée en 1432 et nous ne savons à quoi ressemblait le château à cette date : les murs étaient certainement construits, mais nous ignorons ce qu'il en était pour les tours. Néanmoins, quelques bâtiments existaient probablement à l'intérieur de l'enclos en 1432 car les Anglais fabriquaient de la poudre à canon au palais afin de préparer le siège de Louviers débutant en mai 1431. Jusqu'en 1442, les constructions se succèdent et le palais est quasiment terminé : seules des modifications modestes sont apportées aux bâtiments.

À la fin du Moyen Âge, le palais forme un " quadrilatère très irrégulier dont les petits côtés, approximativement parallèles, seraient constitués par les courtines occidentales et orientales et les grands côtés, à la direction divergente vers l'Occident, seraient formés des courtines nord et sud " (Le Pogam, 1987 : 242 ; Fig. 8.37). La forteresse est alors composée de neuf tours disposées de manière très irrégulière : une tour était placée aux angles sud-est, sud-ouest et nord-ouest. Le long du mur septentrional s'élevaient, outre la tour d'angle, cinq tours tandis qu'une seule est construite sur le mur oriental. Cette disposition irrégulière s'explique par l'histoire de la construction. Le roi choisit de construire son palais dans l'angle sud-ouest de l'enceinte urbaine. Il doit donc composer avec une structure déjà existante et doit intégrer les fortifications urbaines à l'ouest et au sud.

La datation de la tour de l'angle sud-ouest n'est pas aisée étant donné qu'elle oblige à traiter de l'épineuse question de l'enceinte urbaine. En effet, l'angle sud-ouest de l'enceinte existait probablement au 13<sup>e</sup> siècle mais rien n'indique que la tour était édifiée à cette époque : elle a pu être réalisée au siècle suivant lors de la construction de la dernière enceinte rouennaise. De ce fait, cette tour nommée couramment la tour Maussifrotte (localisée par la lettre A sur le plan de Pierre-Yves le Pogam), a été édifiée soit au 13<sup>e</sup> siècle, soit au 14<sup>e</sup> siècle sans qu'il soit possible de trancher. Le même constat peut être fait quant aux murs 1 et 7. En revanche, la destruction de la tour Maussifrotte en 1569 pour la construction d'un bastion, est un fait avéré (Le Pogam, 1987 : 237).

La construction des tours G et F semble s'achever vers 1437 et 1438. Celle des courtines 5 et 6 à la même période indique que les tours étaient déjà en élévation. En 1438, les derniers travaux pour mettre en fonction ces tours sont réalisés : il s'agit, entre autres, de la mise en place de portes et de fenêtres. À cette date sont réalisées des constructions majeures pour le palais. Le grand mur entre la tour B et la tour E' est édifié (murs 2, 3 et 4). La poterne du palais située entre les tours C et C' est également entreprise durant cette période. Ces deux éléments confirment que les tours B, C, C' et D ont été construites dans les années 1430 sans pouvoir apporter plus de précisions. En 1439, la porte principale est édifiée entre les tours E et E'. Ainsi, la majorité des tours du Vieux-Palais sont réalisées dans les années 1430, ou tout du moins il semble que les tours et les courtines sont toutes achevées vers 1439-1440 (Le Pogam, 1987 : 232-33). Outre le remplacement de la tour A par un bastion en 1569, d'autres transformations touchèrent les fortifications entre le 16<sup>e</sup> et le 18<sup>e</sup> siècle. Une demi-lune est construite en 1656. Mais bien plus que des constructions, ce sont des destructions qui ont modifié le palais : la tour G est détruite en 1706 alors que la tour B l'est en 1785 (Fig. 8.38). Les fossés sont, eux, comblés à la fin du 18<sup>e</sup> siècle (Le Pogam, 1987 : 237).

La disposition interne reste moins connue que les fortifications. Diverses constructions étaient déjà en place dans l'enceinte du palais sans que l'on puisse dire quelles étaient ces dernières ou comment elles étaient disposées. En 1449, l'enceinte du Vieux-Palais renfermait " une petite maison vers la petite porte du côté de la Seine, une grande maison près d'un boulevard, un logis pour le capitaine (dans lequel sont mentionnées une cuisine et la chambre du capitaine), un logis pour le lieutenant du capitaine, deux moulins " (Le Pogam, 1987 : 234). Elle comprenait également une chapelle dont la construction est terminée vers 1445.

Le palais édifié par Henri V reste encore aujourd'hui peu connu. Quelques études ont été réalisées mais elles se sont souvent révélées succinctes : seule l'étude de Pierre-Yves le Pogam permet d'appréhender l'évolution de la forteresse. Sa destruction totale au 18<sup>e</sup> siècle et l'absence de fouilles archéologiques ne permettent pas de redessiner avec précision l'évolution de la forteresse. Sa construction semble s'être opérée lentement de 1419 à 1442. Elle couvre à la fin du 15<sup>e</sup> siècle environ 1,2 ha (Fig. 8.37). Bien qu'il soit aujourd'hui oublié, le palais d'Henry V constituait au 15<sup>e</sup> siècle un symbole fort du pouvoir dans la ville. Il est le symbole de l'occupation anglaise à Rouen et donc de la grandeur du roi conquérant. Son impact sur la ville et les consciences de l'époque n'est pas à sous-estimer. Il modifie le paysage urbain dans l'angle sud-ouest de la ville : aux habitations fragiles succèdent une construction forte et puissante en pierre. Cet emplacement dans un angle de l'enceinte est très fréquent pour les palais du Moyen Âge depuis le 11<sup>e</sup> siècle : citons le cas des palais ducaux de Rouen, de la tour de Londres ou de la résidence de Tours. Il s'agit d'une part d'une position symbolique, puisque la tour est visible depuis l'extérieur de la ville, et d'autre part d'une volonté de faire des économies en réutilisant l'enceinte. Cependant, la force du palais d'Henri V tient également au fait qu'il s'agit du dernier château construit dans la ville de Rouen. Il est le dernier d'une longue tradition d'affirmation du pouvoir : il succède au palais ducal et au château de Philippe Auguste. Son impact sur l'espace urbain se rapproche de celui d'un établissement régulier : il gèle le sol urbain pendant près de quatre siècles (Tab. 8.3). L'analyse du parcellaire indique clairement que les lotissements édifiés à cet emplacement après sa démolition étaient planifiés. La rectangularité des parcelles, calculées grâce à l'outil MorPhal, est dans ce cas un bon indicateur de planification (Fig. 8.39-8.40)<sup>469</sup>. En outre, la densité importante dans cette zone démontre la présence de ce lotissement (Fig. 8.39 ; Tab. 8.4).

### ***8.2.2. Du positionnement du Clos aux Galées***

La ville de Rouen est donc, à la fin du Moyen Âge, un centre fortifié caractérisé par une enceinte mais également par des lieux de pouvoir successifs. Selon Beaurepaire, il est bien difficile d'imaginer Rouen comme une ville fortifiée et surtout comme un " port de guerre " (Beaurepaire,

---

<sup>469</sup> À cause d'un dysfonctionnement, nous pouvons présenter l'analyse de rectangularité uniquement à l'échelle de la ville.

1864 : 34). La ville a pourtant été un des grands centres de production navale et d'arsenal grâce à la création du Clos aux Galées au 13<sup>e</sup> siècle. Quelques informations sur la physionomie de cet espace militaire apparaissent dans la documentation archivistique.

#### - Le clos aux Galées de Rouen au 13<sup>e</sup> siècle

Au 13<sup>e</sup> siècle, le roi utilise couramment un chantier sur la rive droite afin d'y édifier sa flotte et de développer son arsenal. Néanmoins, en 1283, Philippe III le Hardi concède à la commune une série de terrains situés entre la rue des Charrettes et la Seine. Ainsi, outre le quai des Bateliers de Saint-Ouen et le quai aux Meules, il donne à la commune " cette pièce de terre vide où l'on construisait les Galées, avec les petites maisons attenantes au chemin (la rue des Charrettes), qui est située dans la paroisse Saint-Éloi de Rouen entre le mur de la ville et le tènement de Nigaise d'Orbec du chemin par devant jusqu'à la Seine par derrière " (A.M.R. 3 E 1 ANC 324)<sup>470</sup>. Nul doute que le premier lieu de construction navale de Rouen se situe au 13<sup>e</sup> siècle dans l'angle sud-ouest de l'enceinte présumée de Philippe Auguste et, par conséquent, à l'emplacement du futur château d'Henri V édifié au début du 15<sup>e</sup> siècle (Fig. 8.41). En revanche, la cession de Philippe IV à la commune en 1283 indique bien que ce premier chantier naval, contrairement aux affirmations d'Adolphe Chéruel<sup>471</sup>, ne perdura pas. Cet emplacement est d'ailleurs loti entre la fin du 13<sup>e</sup> siècle et le milieu du 15<sup>e</sup> siècle puisqu'il est nécessaire de détruire des maisons ainsi qu'un hôtel particulier pour la construction du château d'Henry V (cf. 8.2.1.). Si la date de fin de ce premier chantier naval est connue, sa date de création reste indéterminée.

---

<sup>470</sup> L'acte original de cette donation a été perdu mais il reste une copie latine du 17<sup>e</sup> siècle dans laquelle la donation est mentionnée comme suit : " *quamdam vacuum peciam in qua allia facta fuerunt cum parvis domibus tenentibus ad cheminum qua est sita in parrochia Sancti Eligii Rothomagi prout tota propria praedicta cum dictis domibus se porportat inter murum clauture villa Rothomagi ex una parte et tenementum Nigasi de Orbecco ex altera a chemino per ante usque in Secanam per retro redento quemino pro communi per de super aquam* " (A.D.S.M. 3 E 1 ANC 324).

<sup>471</sup> Adolphe Chéruel prend en compte les donations de Philippe III. Cependant, l'auteur voit dans cette donation un maintien du clos aux Galées et n'imagine pas qu'il ait pu être transféré : " Enfin, à l'extrémité occidentale du quai, non loin de l'emplacement où s'éleva plus tard le clos aux Galères, ou, comme on disait alors, aux galées " (Chéruel, 1844 : 70). Il semble incongru de penser que le roi ait donné son chantier naval aux bourgeois afin qu'ils le gardent ainsi : cela aurait donné une puissance aux bourgeois que le roi ne souhaitait certainement pas. De plus, la charte parle d'une place vide laissant penser que les bourgeois ont pu se servir de cet emplacement pour lotir, c'est tout du moins ce qui semble le plus judicieux.



## - Le nouveau clos aux Galées rive gauche (Fig. 8.42)

En 1283-84, le chantier de construction navale est transféré sur la rive gauche. Nombreux sont les charpentiers de marine habitant déjà sur cette rive au 13<sup>e</sup> siècle. Charles de Beaurepaire mentionne effectivement un certain Richard de la Barre donnant aux religieux du prieuré de Bonne-Nouvelle une somme de 80 livres tournois sur des maisons lui appartenant rue Richebourg près du pont<sup>472</sup>. Il s'emploie à la construction, à la réparation des nefes ainsi qu'à d'autres travaux de ce genre (Beaurepaire, 1864 : 2)<sup>473</sup>. La construction du nouveau clos aux Galées a probablement été rapide. En effet, le mémoire sur l'Angleterre affirme qu'en 1293 des galées ou galères étaient déjà construites à Rouen<sup>474</sup> : cela implique que le clos aux Galées était déjà en fonction à cette date. De ce fait, le chantier naval a certainement été construit entre 1284, date à laquelle le clos est transféré de la rive droite au quartier Richebourg, et 1293, date à laquelle il est attesté que le clos est en fonction. En 1295, le roi fait venir des Génois pour diriger le clos aux Galées. L'arrivée des Génois marque la volonté de Philippe IV de faire monter en puissance son arsenal. Il fut dirigé par des officiers royaux dont le premier est Jean d'Aix (Lalou, à paraître).

Depuis Charles de Beaurepaire, il n'existe plus de véritable doute quant au fait que le clos aux Galées est construit dans le quartier de Richebourg. Cependant, en raison de l'étude d'Anne Merlin-Chazelas, revenons sur la paroisse d'attachement du Clos aux Galées indiquée par Charles de Beaurepaire. Il précise que le Clos aux Galées ne dépendait pas de la paroisse Saint-Sever mais de la paroisse Saint-Clément puis, après 1231 de la paroisse Saint-Martin-du-Pont (Beaurepaire, 1864 : 2). Cette précision est injustifiée puisque le clos aux Galées est construit sur la rive gauche à la fin du 13<sup>e</sup> siècle et donc, près d'un demi-siècle après la suppression de la paroisse Saint-Clément. Le chantier naval est, depuis son transfert, dépendant de la paroisse Saint-Martin-

---

<sup>472</sup> Charles de Beaurepaire mentionne cette charte en 1226 attestant qu'il existait déjà des charpentiers de la marine avant la mise en place du clos dans le quartier à la fin du 13<sup>e</sup> siècle. La lettre de l'official mentionnant cette donation est toutefois datée de 1286 (A.D.S.M. 20 H 25) attestant ainsi simplement que des ouvriers de la marine habitaient dans le même quartier que le clos aux Galées.

<sup>473</sup> Ce ne sont pas tant les donations que la fonction de Richard Barra qui est intéressante. En effet, la charte traite d'un certain " *Robertus dictus de Barra tunc de vico de Richebourt prope pontem Rothomagensis facto et navium factus et compes* " (A.D.S.M. 20 H 25). Cet habitant du quartier de Richebourg exerce donc bel et bien un métier en lien avec la navigation.

<sup>474</sup> " L'an mil II<sup>c</sup> III<sup>xx</sup> XIII... envoya le roy ses messages a Gènes, le visiteur du Temple et mastre Clément de Ain et autres, pour traiter du fait de la mer, et firent venir mon seigneur Henry Marquis, monseigneur Guet et monseigneur Aubertin Espinole plusieurs charpentiers et mastres pour faire les galies qui se firent en Normandie " (Merlin-Chazelas, 1977).

du-Pont. Le premier document affirmant la position du clos aux Galées dans le quartier Richebourg est un acte de vente, présent dans le cartulaire des Dominicaines emmurées, d'une pièce de terre en la paroisse Saint-Martin-du-Pont : " c'est assavoir neuf sous de rente de monnoye courant en Normandie assiz sur une pièce de terre en la paroisse Saint Martin jouxte le pont de Rouen en la rue de Riquebort sicomme len va as neuves galies " (A.D.S.M. 68 H 20, f° 347, v). Plusieurs mentions du Clos aux Galées dans les siècles suivants affirment sa dans le quartier de Richebourg<sup>475</sup>. Parmi les plus illustres actes confirmant cette localisation se trouvent les lettres d'amortissement accordées aux Carmes de Rouen par Philippe le Bel en 1308 et dont plusieurs copies ont été produites pendant les cinquante années suivantes : il amortit " lieu arouen assis emprez le maison et le lieu des religieus du bouc achart et le manoir jehan lespiace haboutant au clos des galies et a la rue qui passe sur le pont lequel leur avoit esté donné en aumosne pour édifier leur église et leur habitation " (A.D.S.M. 32 H 2).

À la fin du 13<sup>e</sup> siècle, le clos aux Galées est particulièrement actif. En effet, les tensions franco-anglaises sont ravivées par Philippe IV envisageant peut-être de conquérir l'Angleterre. En avril 1295, une flotte est en cours d'armement au clos aux Galées. Ce chantier de construction navale apporte de nombreux bateaux à la flotte de Philippe IV : en 1295, il fournit 50 galées et sept galiots (Lalou, à paraître). Après une forte activité tout au long du 14<sup>e</sup> siècle, le clos aux galées s'"endort" doucement ayant pour seule activité l'entretien des bâtiments. Son activité reprit brièvement sous le commandement du vice-amiral de Guillaume de La Hogue de 1405 à 1408 mais la signature de la trêve en 1408 le fait retomber dans sa torpeur (Merlin-Chazelas, 1977 : 124-125). Le débarquement des Anglais en Normandie en août 1415 alarme Robert d'Oissel, le dernier commandeur du clos : armes et navires disponibles dans le clos ne suffiraient pas à défendre la région et la ville. Malgré des efforts remarquables, le réveil est trop tardif. À l'heure où les Anglais

---

<sup>475</sup> Charles de Beaurepaire s'est attaché à compiler les actes affirmant que le clos aux Galées ne se situait pas sur la rive droite mais sur la rive gauche. Il cherche donc à récolter les preuves invalidant l'hypothèse de Chéruel. Le but n'est pas dans cette partie de dresser un tableau des actes mentionnant le clos aux galées sur la rive gauche. Pouvons-nous seulement en mentionner quelques-uns afin de rendre justice au travail de Beaurepaire. En 1397, un certain Bligier prend en fief et perpétuel héritage de Jean le Tavernier, procureur général de la ville de Rouen " une place assise en la paroisse Saint-Martin-du-Pont, outre la rivière de Seine, que l'on appelle la place du Vies-Pont, d'un bout la cauchie par ou l'en va de la porte dudit pont au clos des Galées et d'autre bout au canal de Seine " (Beaurepaire, 1864 : 28). Un autre acte de 1401 mentionne une " place en la paroisse Saint-Sever-jouxte-Rouen, d'un costé à la creste du fossé d'icelles emmurées, d'un bout au sieur d'Ementreville et autre bout à un grant fossé qui suiet devers le clos des Gallées " (Beaurepaire, 1864 : 28).

investissent la ville le 13 janvier 1418, le clos aux Galées est déjà en feu<sup>476</sup>. La politique des Rouennais face à l'approche des armées anglaises était en quelque sorte celle de la terre brûlée : ils auraient abattu sur les deux rives tout ce qui aurait pu procurer un abri à l'ennemi (Beaurepaire, 1864 : 27). Les Anglais ne rétablirent pas le Clos qui perdure encore l'espace d'un siècle. En 1438, le quartier de Richebourg et le clos aux Galées deviennent la propriété du cardinal du Luxembourg, archevêque de Rouen. Bien que l'on ait tenté de faire perdurer ce chantier, il semble bel et bien qu'il perd sa fonction militaire au début du 15<sup>e</sup> siècle et plus précisément en 1418 date à laquelle le dernier commandeur rend les armes.

#### - Étendue du site et dispositions internes (Fig. 8.43 et 8.44)

Il est difficile de déterminer les limites du clos aux Galées au Moyen Âge. Le procès-verbal de 1557 mentionné par Charles de Beaurepaire apporte de premières indications. Le clos aux Galées est, à cette date, " borné par la chaussée des emmurées, le fossé à partir du Belle ou du pont Saint-Yves, aux Emmurées, la rue du clos aux Gallaires, à travers le quartier appelé plus tard le quartier Claquedent, et la Seine " (Beaurepaire, 1864 : 32). Le plan de Gomboust confirme ces limites. Cependant, la difficulté apparaît lorsqu'il s'agit de définir les contours du clos aux 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> siècles. Les sources ne permettent pas de restituer les évolutions et agrandissements successifs du site mais elles peuvent néanmoins apporter des indications sur les limites extrêmes du site c'est-à-dire les limites que le clos n'a pu en aucun cas déborder. Le clos est, en toute logique, limité au nord-est par la Seine constituant une limite naturelle. Il est toutefois possible que le clos n'atteigne pas tout à fait le fleuve : l'instabilité de la Seine a sans doute poussé les constructeurs à une certaine réserve. Au sud-ouest, le monastère des Dominicaines emmurées apparaît également comme une limite possible pour le clos aux Galées : si les deux éléments topographiques ne sont pas accolés, plusieurs textes indiquent qu'ils se trouvent dans un voisinage proche<sup>477</sup>. La limite orientale semble

---

<sup>476</sup> Lors de l'établissement d'un poste de commandement anglais sous les ordres de John Neville, Gilbert Umfreville et Richard Arunde au milieu des fiefs d'Émendreville et de Richebourg, le clos aux Galées est presque quasiment détruit (Beaurepaire, 1864 : 27).

<sup>477</sup> Un acte de 1401, tiré du tabellionage de Rouen, démontre cette proximité : " Guillaume Dubosc, écuyer, demeurant en la paroisse Saint-Vincent confesse avoir donné pour Dieu et en aumosne à Isabel, sa fille, sa vie durant, pour accroissement de son vivre, à estre et demeurer religieuse à l'ordre de Saint-Mahieu des Emmurées-lès-Rouenxii l. t. de rente par chascun an... c'est assavoir deux acres de pré pour viii l. d'icelle rente assise en une pièce en la paroisse Saint-Sever-jouxte-Rouen d'un costé a la creste du fossé d'icelles emmurées. d'un bout au sieur d'Esmentreviile, et d'autre bout à un grant fossé qui siet devers le Clos des Gallées " (Beaurepaire, 1864 : 29-30).

se situer à proximité du pont puisqu'une chaussée permet d'aller de la porte du pont au clos des Galées ayant une porte de ce côté. La limite occidentale est bien plus floue. En effet, le clos aux galées est borné par la prairie d'Émendreville difficilement localisable. Aucune donnée nouvelle n'apporte davantage d'indications que l'étude menée par Anne Chazelas. Ainsi, nous retenons que le clos aux Galées formait aux 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> siècles un " quadrilatère borné à l'est par la rue Saint-Sever, au sud par la rue des Emmurées et la rue Brisout de Barneville, à l'ouest par la rue Barbey d'Aurevilly et la rue Poret de Blossenville " (Merlin-Chazelas, 1977 : 29). Le clos aux Galées est, au 14<sup>e</sup> siècle, entouré de fossés et d'une palissade : les premiers sont mentionnés en 1360 et la seconde en 1370. Cette palissade disparaît vers la fin du 14<sup>e</sup> siècle et laisse probablement la place à un mur de pierre.

Le chantier couvre une surface d'environ une douzaine d'hectares lui permettant d'y rassembler de nombreux bâtiments. Les plans et les vues cavalières ainsi que quelques sources textuelles nous renseignent sur ces bâtiments. Le maître du clos possède une vaste demeure ainsi que des jardins, une treille, une tonnelle et une chapelle. Le clos comprend également vingt-cinq à trente halles réparties en trois groupes : les halles de Flandre, les Halles de Normandie et les Halles de Bretagne. Enfin, plusieurs constructions sont réparties autour d'une vaste cour centrale : les logements pour le personnel, les ateliers de construction, les manufactures d'armes et les magasins de vivres. Le bassin de lancement, bien que l'on sache qu'il existait, n'a pu être vraiment localisé.

Malgré son éloignement de la mer, Rouen est au centre d'un trafic fluvial et maritime important au Moyen Âge. Son port est destiné au grand commerce : d'un côté avec Paris, de l'autre avec la Flandre, la Bretagne, l'Angleterre, le Portugal, l'Espagne et l'Italie. Le clos aux Galées assure à Rouen son statut de port de guerre. Il semble d'ailleurs naturel pour Charles de Beaurepaire que Rouen possède un chantier naval de cette envergure. Le positionnement du clos aux Galées, sur la rive gauche de la Seine, répond à une intention stratégique : il est à l'abri des embuscades anglaises et est protégé par des fossés fréquemment remplis par les crues de la Seine. En outre, le chantier est favorisé par la proximité des forêts dont le bois est nécessaire à la construction des bateaux mais également par la proximité d'une

population d'ouvriers et de mariniens, main-d'œuvre indispensable à un chantier d'une telle ampleur (Beaurepaire, 1864 : 34).

Le clos aux galées représente une sorte de microcosme que l'on peut rapprocher de celui des moines et moniales. Ouvriers et mariniens<sup>478</sup> œuvrent à la construction des navires sous le commandement du maître du clos à l'image des moines obéissant à leur abbé. Les desseins ne sont pas les mêmes : les ouvriers ont droit de sortir et cherchent essentiellement à gagner un salaire afin de survivre. Cependant, l'étude du parcellaire montre une similitude dans les résiliences parcellaires des monastères et de ce chantier naval sur le cadastre de 1827 (Tab. 8.5). Les parcelles à l'emplacement du clos sont d'une superficie assez élevée indiquant qu'elles ont été gelées durant quelques siècles (Fig. 8.43-8.44). Cette analyse démontre également que le bâti est peu dense à l'intérieur de ce périmètre : cela laisse supposer que plusieurs espaces libres étaient nécessaires à la vie du chantier. Cependant, la densité du bâti, plutôt élevée sur les côtés, semble indiquer qu'il y eut une utilisation intensive du sol désignant cet espace comme l'emplacement possible du logement des ouvriers (Tab. 8.6). L'étude de l'héritage parcellaire du clos aux Galées est un bon exemple de l'utilisation intensive et extensive du parcellaire. Intensive puisque les parcelles sont densément bâties sur les côtés, signe d'une grande activité au sein du clos comprenant des logements, des magasins et des manufactures. Extensive puisque les parcelles centrales sont grandes et peu densément bâties ce qui peut être associé à la grande cour centrale, aux halles et à la rampe de lancement. Il n'est pas étonnant non plus de trouver au début du 19<sup>e</sup> siècle, à l'emplacement de l'ancien clos aux Galées, la caserne Saint-Sever : la fonction de ce bâtiment nécessitait une configuration parcellaire similaire à celle du clos aux Galées.

## Conclusion du chapitre 8

La formation de l'espace urbain est définie par sa trame viaire ainsi que par le développement de l'habitat. Au sein de ces espaces urbanisés s'érigent des monuments remarquables, des espaces communautaires et particuliers se distinguant par leur monumentalité ou leur emprise. Ces structures ou ces espaces ont comme point commun d'avoir un rôle primordial dans la structuration

---

<sup>478</sup> Les mariniens et les charpentiers du clos aux Galées étaient en grande majorité des Génois que Philippe IV avait fait venir à la fin du 13<sup>e</sup> siècle. En outre, les hauts officiers sont également des génois : un certain Benedetto Zaccarie, amiral, constitua une flotte destinée à des opérations de piraterie sur les côtes anglaises (Lalou, A paraître).

de la ville. Le quartier ou clos aux Juifs, situé au centre de la ville, est le seul espace représentatif d'une religion autre que la religion dominante, autrement dit la religion chrétienne. Cet espace, sans doute clos au Moyen Âge, marquait fortement le paysage urbain, à l'instar des châteaux, des monastères et couvents. S'il s'agit d'un espace dédié à une communauté chrétienne, son fonctionnement se rapproche de celui des grands complexes monastiques et conventuels. Néanmoins, aborder la question du quartier juif ne consistait pas seulement à délimiter le quartier : il s'agissait également de montrer que ce clos fonctionnait de façon autonome tout en étant dans la ville, autrement dit, de démontrer qu'étaient concentrés dans cet espace tous les édifices nécessaires à la vie juive. En somme, ces réflexions nous ont contrainte à aborder la délicate question du monument juif rouennais découvert en 1976. Les investigations archéologiques ont été d'un apport capital pour la compréhension de ce quartier : plusieurs édifices résidentiels et religieux furent mis au jour. Ce quartier était composé de bâtiments résidentiels, autrement dit des maisons et manoirs, d'une ou plusieurs synagogues et d'une école. En outre, les textes attestent la présence dans ce quartier de boucheries et d'abattoirs rituels. Seul le cimetière juif était disposé à l'extérieur de la ville. On observe le même type d'organisation dans d'autres villes telles que Paris où les deux plus anciens quartiers juifs sont établis sur la rive droite et dans l'île de la Cité. La juiverie Saint-Bon allait de la rue des Bourdonnais à la rue de Moussy et de la rue de la Coutellerie à la rue Saint-Merri. La communauté a une synagogue dans la rue de la Tacherie et une école. Dans l'île de la Cité, on connaît la rue de la Juiverie ; la synagogue a été transformée en église dès 1183, sous le vocable de sainte Marie-Madeleine (Le Goff, 1996 : 793-814). Néanmoins, il serait faux de penser qu'un quartier juif existait systématiquement dans les agglomérations importantes du royaume de France : malgré l'ordonnance de la reine Jeanne de 1347, les Juifs d'Aix ne seront jamais regroupés dans un quartier particulier (Coulet, 2017 : 148).

L'impact des grands édifices laïques, ou plutôt des pôles du pouvoir ducal puis royal, sur la structure de la ville est tout aussi important que celui du quartier juif ou des communautés religieuses. Ces pôles de pouvoir sont dits mouvants au sens où un nouveau palais ou un nouveau château sont édifiés à chaque fois que la ville change de main. Ainsi, des palais ducaux installés dans le *castrum* au château de Philippe Auguste construit à l'emplacement de l'ancien amphithéâtre romain, en passant par le palais d'Henri V érigé dans l'angle sud-ouest de la dernière enceinte rouennaise, la ville est un centre du pouvoir ducal puis royal. Ces édifices ont durablement marqué le parcellaire en le fixant. Le changement d'emplacement de ces pôles explique également qu'il

n'y ait jamais eu à Rouen de bourg castral ou tout du moins de polarisation de l'habitat par ces édifices. Néanmoins, ces monuments remarquables de l'espace urbain ne nous ont pas intéressés uniquement par leur rôle dans la structuration de la ville : ils apparaissent plus ou moins comme le pendant des grands monuments religieux. Le lien entre ces deux types de complexes est encore plus visible lorsque l'on sait que les Franciscains se sont installés à l'emplacement de l'ancien palais ducal appelé le Donjon ou que le palais d'Henri V a conduit à l'expulsion des Béguines. Plusieurs remarques doivent être établies au sujet de l'impact de ces châteaux sur l'espace urbain. Premièrement, ces édifices ont aliéné des portions d'espace peu étendues. Deuxièmement, à l'exception des palais ducaux, ces monuments étaient situés aux abords de l'enceinte et ne modifiaient pas les espaces urbains centraux. Enfin, ces monuments sont de toute évidence bien moins nombreux que les ensembles monastiques et conventuels. Nous allons nous intéresser, dans les deux parties suivantes, à la topographie religieuse et au rôle des communautés religieuses, principalement des communautés régulières, dans la ville de Rouen.





## **Conclusion de la deuxième partie :**

### **développement et topographie de la ville du 10<sup>e</sup> au 15<sup>e</sup> siècle**

Les communautés religieuses arrivant au 10<sup>e</sup> siècle ne s'installent pas dans un espace dénué de structures, autrement dit dénué de tout réseau viaire, de toutes zones habitées ou de tout élément topographique imposant à l'échelle de la ville. Il semblait peu pertinent de traiter du rôle des communautés religieuses dans la ville du 10<sup>e</sup> siècle au 15<sup>e</sup> siècle sans évoquer les transformations de l'espace urbain du 1<sup>er</sup> siècle apr. J.-C. au 9<sup>e</sup> siècle. La connaissance de la topographie religieuse avant le 9<sup>e</sup> siècle apparaît primordiale à plusieurs égards. Premièrement, l'analyse des éléments religieux mis en place pendant le haut Moyen Âge démontre une évolution dans les types d'édifices et de communautés installés dans la ville. Rouen était dès le 4<sup>e</sup> siècle un centre religieux de premier ordre : la construction du groupe épiscopal, mais également d'une multitude d'édifices religieux aux statuts divers, démontre que la composante religieuse était bien avant le 10<sup>e</sup> siècle un élément constituant de l'espace urbain. Il faut néanmoins noter que ces constructions n'atteignirent jamais le poids ou l'impact des puissantes communautés religieuses installées à Rouen depuis le 10<sup>e</sup> siècle. En outre, plusieurs de ces édifices accueillait sans doute à partir du 7<sup>e</sup> siècle, voire du 8<sup>e</sup> siècle, des communautés soumises à une *regula* : les raids vikings semblent interrompre la fonction monastique de ces bâtiments, mais celle-ci reprend dès le 10<sup>e</sup> siècle lors du retour des communautés bénédictines, ou de l'installation de nouvelles communautés dans ces édifices ayant eu une fonction monastique à la fin du haut Moyen Âge.

Néanmoins, évoquer la topographie religieuse de la ville avant le 10<sup>e</sup> siècle, déjà bien connue grâce aux travaux de Nancy Gauthier ou de Jacques Le Maho, n'était pas suffisant. Avant d'aborder le rôle des communautés dans la fabrique de la ville, il convenait de traiter des transformations de l'espace urbain dans sa globalité du 1<sup>er</sup> siècle apr. J.-C. au 9<sup>e</sup> siècle et non pas seulement à travers le prisme de la topographie religieuse. La ville du 10<sup>e</sup> siècle dans laquelle s'installent les premières communautés bénédictines, en conséquence les moines de Saint-Ouen, résulte des diverses interactions entre la société et son espace de la formation du noyau urbain à l'aube de la création du duché de Normandie. Ainsi, la ville du 10<sup>e</sup> siècle émane des multiples transformations de la ville que ce soit celles relatives à la trame urbaine ou relatives aux modifications de l'habitat ou des grands éléments structurants de la ville. Ces modifications ont donc été étudiées sur la longue

durée c'est-à-dire du 1<sup>er</sup> siècle apr. J.-C. au 15<sup>e</sup> siècle avec un approfondissement certain pour la période de référence de cette thèse (10<sup>e</sup>-15<sup>e</sup> siècle).

L'analyse de la trame viaire démontre que ce réseau de voies est en perpétuelle transformation. L'étude par grandes phases chronologiques a permis d'exposer plusieurs étapes essentielles dans la transformation de la trame viaire. Ainsi, outre la mise en place de la première trame viaire durant l'Antiquité, la modification majeure du réseau apparaît au 9<sup>e</sup> siècle lorsque le roi Eudes (888-898) entreprend d'établir un réseau viaire régulier dans la ville de Rouen. Cette refondation ou cette semi-planification ne fait pas, comme il a longtemps été admis, table rase du passé : les rues antiques sont maintenues ou réorientées tandis que de nouvelles rues symétriques aux voies antiques sont créées pour former une trame régulière. En outre, les grandes modifications de cette trame viaire surviennent au moment où les enceintes sont érigées : la mise en place du système défensif conduit à la création de voies de contournements, mais quelques fois à la suppression ou à la transformation du réseau viaire. La construction d'entités urbaines imposantes tels les châteaux ou les monastères implique le même type de transformations. Les grandes modifications de la trame viaire se produisent essentiellement avant le 14<sup>e</sup> siècle puisqu'à cette date le réseau paraît se stabiliser : du début du 14<sup>e</sup> siècle au 16<sup>e</sup> siècle, peu de transformations sont recensées. Quatre types de modifications principaux interviennent sur la trame viaire : les maintiens, les créations, les transformations et les suppressions. Les créations de rues sont importantes jusqu'au 13<sup>e</sup> siècle, mais ce nombre diminue à partir de cette date. Les suppressions de voies apparaissent ponctuelles et mineures. En revanche, les maintiens et les transformations de rues sont prépondérants du 10<sup>e</sup> au 15<sup>e</sup> siècle : une fois le réseau remodelé au 9<sup>e</sup> siècle, les rues sont maintenues ou seulement transformées tandis que des voies sont créées dans le but de desservir les nouveaux quartiers. La trame viaire apparaît comme un élément déterminant dans le choix d'implantation des communautés religieuses, mais ces derniers ont également le pouvoir de modifier cette trame viaire que ce soit lors de leur installation dans la ville ou dans les siècles suivants.

Les communautés religieuses agissent aussi sur les espaces à fonction résidentielle. L'une des questions est de savoir à quel point les communautés religieuses ont modifié l'espace urbain. Afin d'évaluer cet impact des communautés religieuses, il a été nécessaire, bien que cette question demeure complexe, de déterminer les différentes étapes d'urbanisation de la ville. Les études architecturales ont permis de localiser les maisons médiévales, mais d'après ces études celles-ci sont peu nombreuses et participent peu à identifier les agrandissements successifs de la ville. La

datation de ces maisons est essentiellement réalisée à partir de l'étude des façades. Or une analyse systématique de toutes les caves – autrement dit un travail gargantuesque – contribuerait fortement à la connaissance de l'urbanisation de la ville. Deux autres écueils doivent être mis en avant dans ce type d'étude. Le premier demeure, comme dans toute ville, la destruction, volontaire ou non, de ces maisons. Le deuxième écueil, découlant en partie du premier, est qu'on ne recense quasiment aucune maison antérieure au 13<sup>e</sup> siècle mettant de côté toute information sur les périodes antérieures. Ainsi, si ces études apportent de premiers éléments sur l'urbanisation de la ville, les multiples extensions de celle-ci au Moyen Âge doivent être appréhendées à travers un autre type de sources. Les sources textuelles ont l'avantage de remonter au 10<sup>e</sup> siècle mais les maisons mentionnées dans celle-ci sont souvent localisées à l'échelle de la rue voire de la paroisse empêchant toute tentative de cartographie précise. En revanche, les investigations archéologiques ont apporté bien plus de renseignements sur les extensions successives de la ville durant le Moyen Âge. Ces fouilles mettent en évidence les sites sur lesquels des traces d'occupation anthropique ont été décelées et apportent une datation plus exacte des occupations. Ces données contribuent à analyser plus précisément l'urbanisation de Rouen sur une longue période puisqu'elles prennent en compte tout le Moyen Âge. Les multiples opérations archéologiques ayant eu lieu depuis les années 1970 ont mis en avant une première extension de la ville à l'ouest du *castrum* du 9<sup>e</sup> au 11<sup>e</sup> siècle. Le secteur au nord de cette enceinte romaine semble être occupé progressivement aux 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> siècles tandis que la partie orientale, autrement dit la zone ceinte par la dernière enceinte médiévale, est peu à peu urbanisée à partir du 13<sup>e</sup> siècle jusqu'à la fin du 15<sup>e</sup> siècle. Les diverses fouilles archéologiques opérées en 2018 et prévues pour 2019 contribueront sans doute à préciser la connaissance de l'occupation urbaine. Ces données sont corrélées par l'analyse de la trame viaire ce qui permet ainsi d'avoir une connaissance approfondie de l'urbanisation de la ville de Rouen au Moyen Âge.

Les diverses extensions sont successivement ceintes de rempart de fossés. La localisation et la datation des enceintes urbaines contribuent à approfondir nos connaissances sur l'extension de la ville au Moyen Âge. Cependant, localiser et dater les enceintes de Rouen demeure une question complexe, portant à débat et devant être sans cesse réinterrogée. Les principaux renseignements sur ce sujet proviennent des données archéologiques et des données textuelles issues de notre corpus. En effet, les murs de la ville sont souvent cités dans les actes des communautés religieuses : soit ils sont mentionnés lorsque les religieux souhaitent s'installer à l'intérieur de la ville, soit

lorsque les communautés décident de s'installer sur les anciens murs ou à proximité de ces derniers. Le principal obstacle relatif à la détermination de ces enceintes, avant tout des enceintes intermédiaires, tient au peu de fouilles opérées à l'emplacement supposé de ces enceintes et finalement au peu de découvertes sur ces enceintes intermédiaires. Il faut ajouter à cet obstacle l'idée reçue selon laquelle les donations de fossés à des communautés religieuses ou à des institutions laïques équivalent à la perte de la fonction défensive de l'enceinte : cela n'est pas toujours le cas et conduit fréquemment à des hypothèses un peu trop rapides sur la création de nouvelles enceintes. Quoiqu'il en soit, sans reprendre le raisonnement développé dans cette partie, nous avançons qu'il existait bel et bien trois enceintes successives à Rouen du 3<sup>e</sup> siècle à la fin du Moyen Âge : le *castrum* de la fin du 3<sup>e</sup> siècle, l'enceinte dite de Philippe Auguste du début du 13<sup>e</sup> siècle et enfin la dernière enceinte médiévale érigée aux 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> siècles et remaniée plusieurs fois aux 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> siècles. Ces trois enceintes sont les enceintes de référence utilisées dans ce travail. Néanmoins, nous admettons la possibilité selon laquelle deux autres enceintes ont existé à Rouen durant le Moyen Âge : une enceinte ducale ainsi qu'une autre enceinte édifée dans la seconde moitié du 13<sup>e</sup> siècle entre l'enceinte de Philippe Auguste et la dernière enceinte médiévale.

Enfin, le dernier point abordé consistait dans la localisation des autres éléments structurants de la ville à l'exception des grands monastères et couvents urbains sur lesquels nous nous attarderons dans les deux dernières parties. En effet, outre les vastes édifices religieux, d'autres monuments remarquables, symbole de pouvoir ou symbole religieux, ont ponctué le paysage urbain de la ville du 10<sup>e</sup> siècle au 15<sup>e</sup> siècle. Ainsi, par sa position géographique au centre de la Normandie, Rouen est successivement passé des mains des ducs de Normandie à celles des rois de France puis est retombé aux mains des Anglais, durant une courte durée dans la première moitié du 15<sup>e</sup> siècle, avant de revenir aux mains de Charles VII vers le milieu du 15<sup>e</sup> siècle. Ces changements de pouvoir successifs ont eu un impact important dans la ville puisque chaque pouvoir régnant a fait bâtir dans la ville un édifice monumental symbolisant leur pouvoir. Ainsi, deux palais ducaux sont édifés à l'intérieur du *castrum* entre le 10<sup>e</sup> et le 12<sup>e</sup> siècle, un château est érigé à l'emplacement de l'ancien amphithéâtre sur les hauteurs de Bouvreuil au début du 13<sup>e</sup> siècle, et un dernier palais est construit par le souverain anglais Henri V dans l'angle sud-ouest de la dernière enceinte rouennaise. L'édification d'un château, mais également la mise en place d'un quartier destiné aux Juifs, a un impact important dans la ville, impact pouvant être rapproché de la mise en place de vastes complexes monastiques et conventuels du 10<sup>e</sup> au 15<sup>e</sup> siècle. Ces éléments ont en effet, à l'instar

des monastères et couvents rouennais, gelé des espaces de la ville, pendant plusieurs siècles. Or bien que ces monuments ou ces quartiers soient imposants dans le paysage urbain de Rouen, ils n'eurent jamais autant d'impact que celle des communautés régulières rouennaises. En outre, espaces conventuels et espaces castraux entrent parfois en interaction : les Franciscains s'installent à l'emplacement de l'ancien palais ducal dans l'angle sud-ouest du *castrum*, les Dominicains ont tenté de s'installer à l'emplacement du deuxième palais ducal dans l'angle sud-est du *castrum*. De plus, la construction du palais d'Henri V a conduit à l'expulsion des Béguines et à leur installation dans la rue portant aujourd'hui leur nom. D'autres éléments de la ville avaient un rôle majeur dans la vie des Rouennais. L'hôtel de ville revêt également un caractère majeur dans l'esprit des habitants de Rouen. Néanmoins, son impact dans l'espace urbain est moindre puisqu'il n'atteindra jamais l'importance des sites palatiaux, castraux ou monastiques, tout au plus s'apparente-il à un manoir urbain<sup>479</sup>.

En somme, les communautés religieuses arrivent dans un espace urbanisé, en expansion, dont la trame est bien développée. Afin de s'insérer dans la ville, les religieux doivent interagir avec les composantes de l'espace urbain déjà mises en place. Cette interaction permanente des communautés religieuses, que ce soit avec la trame urbaine ou avec les structures préexistantes, est un des facteurs produisant des espaces spécifiques, religieux et urbains. Moines, chanoines et Mendiants interagissent constamment avec les autres composantes de l'espace, que ce soit la trame viaire, l'habitat, les enceintes ou les entités structurantes de l'espace urbain. Or il convient, avant d'étudier ses interactions, d'analyser quelles sont les communautés religieuses présentes à Rouen et de quelles manières elle s'insère dans ce tissu urbain du 10<sup>e</sup> au 15<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>479</sup> Le premier hôtel de ville de Rouen se situait sans doute, au 12<sup>e</sup> siècle, dans le local de la gilde marchande au sud-ouest de l'église Saint-Éloi (Cerné, 1934 : 26). Au début du 13<sup>e</sup> siècle, l'hôtel de ville est déplacé au sud de l'actuelle rue du Gros-Horloge : afin d'affirmer sa puissance, les maires et pairs de la ville font édifier à cet emplacement un beffroi s'élevant toujours dans la rue du Gros-Horloge. En 1352, la ville achète le manoir aux Castiaux, autrement dit le manoir de la famille du Chastel, pour qu'il serve de nouvel hôtel de ville : il ne changea pas d'emplacement jusqu'au 18<sup>e</sup> siècle malgré les multiples projets au sujet de son déplacement du 16<sup>e</sup> au 18<sup>e</sup> siècle (Cerné, 1934 : 26).





Normandie Université

THÈSE

Pour obtenir le diplôme de doctorat

Spécialité HISTOIRE, HISTOIRE DE L'ART ET ARCHÉOLOGIE

Préparée au sein de l'Université de Rouen

**Le rôle des communautés religieuses dans la fabrique urbaine de Rouen (X<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)**

Présentée et soutenue par  
Lise Levieux

Volume 1 – 2 : Texte

Thèse soutenue publiquement le 10 décembre 2018  
devant le jury composé de

Mme Élisabeth LALOU	Professeure des universités, histoire médiévale, GRHis, Université de Rouen	Directrice de thèse
Mme Élisabeth LORANS	Professeur des universités, archéologie médiévale, UMR 7324 CITERES-LAT, Université de Tours	Codirectrice de thèse
Mme Cécile CABY	Professeure des universités, histoire médiévale, UMR 5648, Université Lumières Lyon 2	Rapporteuse
M. Yves HENIGFELD	Maître de Conférences HDR, archéologie médiévale, Université de Nantes	Rapporteur
M. Boris BOVE	Maître de Conférences HDR, histoire médiévale, EA 1571, Université Paris 8	Examineur
M. Jacques LE MAHO	Chargé de recherche honoraire au CNRS, UMR 6273 CRAHAM, Université de Caen Normandie	Examineur

Thèse dirigée par Élisabeth Lalou, laboratoire du GRHis, et Élisabeth Lorans, UMR CITERES-Laboratoire Archéologie et Territoires



**TROISIÈME PARTIE : ÉTUDE HISTORIQUE,  
TOPOGRAPHIQUE, SOCIOLOGIQUE ET MORPHOLOGIQUE  
DU RÔLE DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES DANS LA  
VILLE**





## Chapitre 9. L'implantation des communautés religieuses au Moyen Âge : un choix décisif ?

La compréhension historique de la christianisation de la ville tient avant tout d'une approche précise et exhaustive de la topographie urbaine par les sources écrites, iconographiques et surtout par l'archéologie (Picard, 1998 : 293). Cette connaissance de l'espace urbain dans ses moindres détails, et par conséquent de la fabrique urbaine au cours du Moyen Âge, est primordiale pour étudier la façon dont les communautés, séculières comme régulières, se sont implantées dans la ville. Cependant, cette connaissance n'est pas suffisante à la compréhension des implantations régulières en milieu urbain. En effet, le choix de l'implantation dépend tant du terrain disponible que de la règle de vie suivie par les religieux. Les logiques d'implantation diffèrent selon l'observance de la communauté. Ces logiques d'implantation des communautés dans l'espace urbain ont d'abord été étudiées dans le cadre de l'arrivée des frères mendiants dans la ville au 13<sup>e</sup> siècle. Les articles de Jacques Le Goff dans les années 1970 sont significatifs de l'importance qui est donnée au rapport entre la ville et les ordres mendiants. Dans la même décennie, les études concernant les liens entre les chanoines et la ville sont également courantes. Jusqu'à récemment, les liens entre religieux et milieu urbain étaient principalement étudiés dans le cas des chanoines et des Mendiants. Il avait été établi que les moines ne recherchaient pas la proximité de la ville diminuant ainsi l'intérêt d'étudier les relations entre les espaces monastiques et l'espace urbain. Or les études récentes, notamment de Cécile Caby, ont mis en avant ce lien entre espaces monastiques et espace urbain. L'objet est alors de comprendre comment est gérée spatialement l'apparente contradiction entre choix urbain et choix de retrait du monde constitutif du projet monastique (Caby, 2012a).

Une fois la connaissance de la ville et des diverses observances religieuses établies, il est tout à fait possible d'étudier les diverses logiques d'implantation des communautés religieuses dans l'espace urbain de la fin du haut Moyen Âge à la fin du bas Moyen Âge. L'objectif est donc d'analyser les stratégies d'implantation et d'investissement de l'espace urbain mises en œuvre par les moines ou, plus largement, par les religieux vivant selon une règle, expression qui inclut les nouvelles formes de *vita religiosa* promues par les ordres mendiants à la fin du Moyen Âge. L'étude des implantations religieuses sur la longue durée met en avant les différentes perceptions

de l'espace des communautés religieuses au Moyen Âge, mais elle contribue également à observer de quelle manière ces perceptions, déterminées par leur règle de vie, influencent leur choix d'implantation. Cependant, le rapport à la ville des communautés n'est pas le seul facteur décisif présidant au choix de l'implantation urbaine. Les religieux doivent concilier leur règle de vie avec les contraintes du site urbain. En outre, afin de s'installer dans la ville, les religieux ont besoin de l'aide d'un acteur puissant laïque ou ecclésiastique.

## 9.1. Les premières fondations rouennaises

Les invasions vikings du 9<sup>e</sup> siècle ont interrompu la vie religieuse développée à Rouen au cours du haut Moyen Âge (Fig. 9.1)<sup>480</sup>. Les monastères et églises se révèlent être des cibles de choix pour les Danois y voyant un accès facile à l'opulence : les édifices religieux conservaient effectivement des pièces d'orfèvrerie et d'autres objets d'art précieux et n'étaient pas dotés d'une protection forte. L'abbaye de Saint-Ouen est pillée en 841. Les moines s'installent dans un premier temps dans la ville de Gasny, elle aussi victime des raids vikings à partir de 876. Les moines de Saint-Ouen quittent la ville en 876 et s'établissent à Condé-sur-Aisne jusqu'en 918 (Galhaut, 1995 : 120)<sup>481</sup>. Concernant les autres monastères éventuels du haut Moyen Âge à Rouen, il apparaît que les communautés sont parties et ne sont jamais revenues (Le Maho, 1996a)<sup>482</sup>. La rupture dans le

---

<sup>480</sup> Les premières attaques scandinaves en territoire normand ont débuté vers 830. Rouen est pillée et incendiée le 14 mai 841. Les incursions dans la vallée de la Seine sont nombreuses et fréquentes, empêchant la ville de reconstituer sa défense et de redonner vie aux établissements religieux. Le 12 juillet 855, la ville de Rouen est pillée pour la cinquième fois. Les raids s'intensifient, la région est dévastée : les Vikings cherchent à atteindre Paris. Une accalmie intervient vers 877 mais elle est de courte durée : en 885, une flotte de 700 esnèques remonte la Seine en direction de Paris. Les rois tentent de négocier leur départ moyennant des sommes importantes, Charles le Gros en 886, Eudes en 889, mais les Vikings reviennent constamment et pillent les régions autour de Paris principalement au nord de celle-ci. Le Cotentin est pillé en 890 : la ville de Saint-Lô est assiégée, son évêque (Lista) et sa population sont massacrés. Ces raids diminuent peu à peu et de nouvelles négociations voient le jour : elles aboutissent à un engagement de non-agression vers 905 – nommé Pacte de Jumièges par Jacques Le Maho car cet accord a lieu dans le port de Jumièges (Le Maho, 2005 : 176-179) – puis au traité de Saint-Clair-sur-Epte en 911. Ces traités mettent fin aux raids vikings et instaurent un partage territorial entre les Vikings et les Francs.

<sup>481</sup> Cet exil monacal se produit généralement dans toute la région touchée par les raids vikings. Les moines de l'abbaye de Fontenelle sont partis de leur monastère en 858 pour se réfugier à Boulogne-sur-Mer. Les moines de Jumièges ont fui un peu plus tôt pour rejoindre Saint-Riquier. De ce fait, durant la seconde moitié du 9<sup>e</sup> siècle, il ne restait plus un seul monastère en fonctionnement dans la région de la Basse-Seine. Leur fuite n'empêcha pas les moines de continuer leur activité portuaire (Le Maho, 2005 : 168).

<sup>482</sup> D'après d'anciens pouillés, un monastère de Bénédictins, connu sous le nom de monastère de Saint-Mathieu, aurait été fondé sur la rive gauche. Il dépendait au 10<sup>e</sup> siècle de l'abbaye de Marmoutier (Baudry, 1848a : 1). Selon la chronique de Normandie, cette maison est détruite par le duc Richard I<sup>er</sup> (943-996), appelée aussi Richard-sans-Peur, faisant " meschamment desmolir tous les monastères et abbayes qui estoient à dix lieues environ de Rouen, comme

contrôle de la ville se produit probablement en 876 avec le départ de l'archevêque de Rouen<sup>483</sup>. En 885, la ville de Rouen était devenue une agglomération vide et dévastée, abandonnée par toutes ses institutions religieuses et civiles alors que les faubourgs étaient animés par une timide activité artisanale<sup>484</sup>.

Bien qu'il ait quitté la ville en 876, l'archevêque n'était pas indifférent à la situation de Rouen et de sa région car il joua un rôle décisif dans les négociations avec les Vikings. Dudon de Saint-Quentin évoque une rencontre au port de Jumièges, à proximité de la chapelle Saint-Vaast, entre les émissaires de l'archevêque de Rouen d'un côté et Rollon, à la tête de sa flotte, de l'autre<sup>485</sup>. Cette rencontre, placée par Jacques Le Maho en 905, aurait donné lieu à un pacte de sécurité dans lequel Rollon obtient la vallée de la Seine jusqu'à l'Andelle contre un accord garantissant la sécurité de la ville de Rouen. Cet accord sera respecté puisqu'en 905 l'administration carolingienne est maintenue dans la cité (Le Maho, 2005 : 178). Le traité de Saint-Clair-sur-Epte en 911 renforce cet accord en conduisant à la création du duché de Normandie dirigé par Rollon, qui fut obligé de

---

de Saint-Gervais, Bonnes-nouvelles, Saint-Matthieu, Sainte-Katherine et autres ". En 962, il n'existe plus aucune trace de cette fondation bénédictine : soit les bâtiments ne sont pas encore réédifiés, soit le monastère est de nouveau détruit lorsque le comte de Chartres met le feu aux faubourgs de Rouen la même année (Baudry, 1848a : 1-2).

<sup>483</sup> D'après Jacques Le Maho, l'archevêque quitte la ville de Rouen dans les années 870 pour se réfugier dans son *castrum* de Braine, près de Soissons (Le Maho, 2006b : 221).

<sup>484</sup> La ville de Rouen est à cette époque abandonnée de ses institutions laïques et religieuses : les moines et l'archevêque ont quitté la ville. Si le *castrum* est probablement maintenu, la population ne semble pas capable de se défendre. C'est tout du moins ce que laisse entendre Dudon de Saint-Quentin dans sa chronique : "*Audientes igitur pauperes homines inopesque mercatores Rotomo commorantes illiusque, regionis habitatores copiosam multitudinem Normanorum adesse Gimiegias, venerunt unanimes ad Franconem, episcopum Rotomagensem, consulturi quid agerent. Franco vero statim misit ad Rollonem ut daret albi pagoque manentibus securitatem. Rollo vero, comperiens quod in urbe nec in finibus ejus moraretur nisi inerme vulgus, dedit episcopo suae fidei temore securitatem* " (*De moribus et actis primorum Normanniae ducum...* : 152-153).

<sup>485</sup> "*Anno igitur octingentesimo septuagesimo sexto ab Incarnatione Domini, nobilis Rollo, consultu fidelium suorum, libravit vela ventis navigeris fluminis Scaldi alveum deserens, atque, permense ponto, qua Sequana, caeruleo gurgite persoicuisque cursibus fluens, odoriferasque excellentium riparumherbas lambens, fluctuque inflatiore maris saepe reverberata secundum discrimina lunae, inundantis maris pelago se immitit, aggrediens, navibus Gimiegias venit, vidensque S. Petri monasterium, monachilis habitationis domibus adornatum, sanctumque reputans esse locum, morari illic distulit ; sed ultra flumen ad capellam S. Vedastinaves applicuit ; corpusque cuiusdam virginis nomine Hameltrudis, quod secum adportaverat, super altare S. Vedastiposuit, huicque capellae ex nomine virginis nomen sempiternum inhaesit diciturque ille locus ad sanctam Hameltrudem ab incolis. Audientes igitur pauperes homines inopesque mercatores Rotomo commorantes illiusque, regionis habitatores copiosam multitudinem Normanorum adesse Gimiegias, venerunt unanimes ad Franconem, episcopum Rotomagensem, consulturi quid agerent. Franco vero statim misit ad Rollone daret albi pagoque manentibus securitatem. Rollo vero, comperiens quod in urbe nec in finibus ejus moraretur nisi interme vulgus, dedit episcopo suae fidei temore securitatem ; hincque gressum prosuturiae sibi navigationis agitans, Rotomo venit, portaeque, cui innexa est ecclesia S. Martini, naves plurimo milite secundas adhaesit. Classe autem descendes, celerique gressu lustrans urbe, vidit disjectas moles ejus avulsaque templorum saxa, ecclesias fundamentos emotas, murosque hinc inde disruptos, parvamque manum et inermem, coepitque animo haerere inque uno intuitu visum defigere, reminiscens visionis quam viderat ultra mare " (*De moribus et actis primorum Normanniae ducum...* : 151-153).*

se faire baptiser<sup>486</sup>. L'évêque Francon aurait joué un grand rôle de médiation entre les nouveaux venus et les autochtones<sup>487</sup>. Malgré le rôle prépondérant des archevêques dans les négociations, ces derniers perdent une partie de leur pouvoir à la suite des invasions scandinaves et de leur implantation dans ce qui est devenu la Normandie. Les ducs dominent la ville tandis que les archevêques, revenus peu de temps après le traité de Saint-Clair-sur-Epte, ont perdu la plupart des pouvoirs qu'ils possédaient sous les Carolingiens<sup>488</sup>. La situation de l'Église et de ses institutions n'est donc pas optimal à la suite de la création de la Normandie. Jacques Le Maho résume efficacement la situation de l'archevêque et du clergé au début du 10<sup>e</sup> siècle : " L'Église avait perdu, à la suite de la refonte de la cité et de son repeuplement par une foule de réfugiés venus des ports de la Basse-Seine à la fin du 9<sup>e</sup> siècle, une grande partie des propriétés qu'elle détenait primitivement dans cette partie de la ville " (Le Maho, 2000b : 175). Le tableau n'est cependant pas si noir. Plusieurs fondations bénédictines voient le jour au 11<sup>e</sup> siècle et à partir de cette date, nombreuses sont les communautés venant s'installer dans la ville. L'archevêque, quant à lui, s'il ne retrouve pas la puissance qu'il avait au 8<sup>e</sup> siècle, recouvre peu à peu son pouvoir temporel et spirituel. Au 12<sup>e</sup> siècle, les nouvelles fondations régulières sont essentiellement canoniales ou érémitiques.

---

<sup>486</sup> En accord avec l'ancien représentant de la région, le duc des Francs et marquis de Neustrie Robert, Rollon est baptisé, sans doute par l'archevêque Francon, dans la cathédrale de Rouen vers 912. Par ce baptême, Rollon devient le comte Robert.

<sup>487</sup> L'évêque Francon est mentionné à plusieurs reprises dans l'œuvre de Dudon de Saint-Quentin et semble avoir joué un rôle de premier plan dans la résolution des conflits : "*venerunt unanimes ad Franconem, episcopum Rotomagensem, consulturi quid agerent. Franco vero statim misit ad Rollonem ut daret albi pagoque manentibus securitatem*" (*De moribus et actis primorum Normanniae ducum...* : 152) ; "*Franci vero illorum adventu, veluti repentinotonitrus sono stupefacti, convocato Alstigno pervasore olim Franciae, congragatoque immense multitudinis exercitu, venerunt super Othurae fluminis decursum*" (*De moribus et actis primorum Normanniae ducum...* : 154) ; "*Anno igitur a Domini nostri Jesu Christi incarnatione nongentesimo duodecimo, Franco archiepiscopus catholica fide sacrosanctae Trinitatis imbutum Rollonem baptizavit, duxque Francorum Robertus de fonte Salvatoris eum suscepit nomenque suum ei imposuit, magnisque muneribus et donis honorifice ditavit. Robertus autem, qui et Rollo, comites suos et milites omnemque manum exercitus sui baptizari fecit, atque christianae religionis fidei per praedicationes instrui. Hinc, convocato Francone episcopo, quae ecclesiae venerationes in sua terra haberentur. Scisitatur, et quae potentiores merito et patrocinio sanctorum dicerentur*" (*De moribus et actis primorum Normanniae ducum...* : 170).

<sup>488</sup> "*Tunc Franco : « Rotomagensis, et Bajocacensis, atque Ebroicacensis ecclesia sacrosanctae Mariae, matris Domini nostri Jesu Christi et Virginis, in honore est dedicata in periculo maris monte ecclesia posita est, Archangeli Michaelis, Paradisi Praepositi, nomine praetitulata. In suburbio civitatis istius est monasterium sancti Petri, apostolorum principis, nomine consecratum in quo recubabat istius urbis venerabilis archiepiscopus nomine audoenus signi et virtutibus nimium coruscans ; ob metum tui adventus ad Francis est deportatus. Gimegias, quo prius accessisti, est templum sancti Petri, regni coelorum clavigeri, meritis suffragatum. Plures sunt ecclesiae in tua ditone positae, sed hae sunt praecipuae »*" (*De moribus et actis primorum Normanniae ducum...* : 170-171).

### ***9.1.1. Typologie des lieux d'implantation des communautés : entre héritages et nouveautés***

Les problématiques concernant les lieux d'implantation des premières communautés rouennaises présentent des aspects particuliers par rapport aux implantations postérieures. La spécificité des implantations religieuses dans la France du Nord, en Angleterre, et plus exactement dans les régions touchées par les invasions vikings, est qu'il y eut souvent une interruption de la fonction monastique au 9<sup>e</sup> siècle. Cette interruption eut des conséquences sur les fondations du 10<sup>e</sup> siècle qui peuvent être issues du haut Moyen Âge ou être des créations *ex nihilo*. La deuxième spécificité concerne le type de communautés s'établissant en ville durant cette période puisqu'il s'agit principalement de communautés bénédictines et canoniales qui n'ont pas le même rapport à la ville : les chanoines séculiers sont ouverts au monde alors que les Bénédictins préfèrent l'isolement<sup>489</sup>. Ainsi, l'appréhension de la ville par chaque ordre est différente mais est-ce le domaine spirituel ou matériel qui dicte les choix de leur première implantation ? Quels choix opéraient les religieux ? Leur première installation était-elle définitive ou non ?

#### **- Les communautés canoniales de Rouen**

Le lien entre les communautés canoniales et la ville n'est aujourd'hui plus à prouver. Le groupe épiscopal, édifié au début 4<sup>e</sup> siècle dans l'enceinte romaine, accueille une communauté de chanoines à l'origine séculière. Certains évêques, soucieux de mener avec leur clergé une vie de renoncement et de perfection évangélique, groupent autour d'eux des clercs attachés au service de l'Église. L'exemple le plus illustre est celui de saint Augustin qui, une fois devenu évêque d'Hippone, souhaite " avoir avec lui dans sa maison épiscopale un monastère de clercs ". Néanmoins, il faut attendre le 8<sup>e</sup> siècle pour que soit donné à ces clercs un statut régulier. C'est dans ce contexte que saint Chrodegang, vers 755, entreprend la rédaction d'une règle, inspirée de celle de saint Benoît, à l'intention des clercs de sa cathédrale de Metz. Il prône la nécessité pour

---

<sup>489</sup> Le nom séculier vient du latin *saeculum* signifiant siècle. Ce mot, inventé au 18<sup>e</sup> siècle, signifie donc " relatif au siècle ". Par opposition à " régulier ", cet adjectif qualifie des personnes qui ne sont pas engagées par des vœux dans une communauté religieuse.

ses clercs de vivre en commun. En 816, sous l'impulsion de Louis le Pieux, désireux d'unifier la vie du clergé, le premier concile d'Aix-la-Chapelle rassemble en un corpus normatif les textes patristiques pouvant servir de directives aux chanoines puis reprend pour la vie quotidienne les usages introduits par Chrodegang. Cependant, contrairement à Chrodegang, Louis le Pieux autorise la propriété privée. Aux 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> siècles, une nouvelle réforme des chapitres cathédraux de France conduit à une distinction entre d'une part les chapitres adoptant une remise en vigueur du modèle carolingien, et d'autre part, les chapitres adoptant la régularité augustinienne (Becquet, 1988 : 19)<sup>490</sup>. Ces réformes ne sont pas sans conséquence sur la topographie urbaine. Elles conduisent à l'édification de bâtiments communautaires, souvent au sud ou au nord de la cathédrale, et dans la plupart des cas, à la réalisation de véritables quartiers canoniaux (Picard, 1994). De ce fait, les chanoines de Laon sont les seigneurs d'un domaine urbain appelé le cloître s'étendant au sud de la cathédrale. Le cloître des chanoines " forme un quartier de la ville dans laquelle il s'inscrit sans rupture : les maisons canoniales s'alignent le long de la rue du cloître, par laquelle on accède à la paroisse de Saint-Pierre-au-Marché, située à l'extrémité orientale de la cité, et de part et d'autre de deux ruelles qui débouchent sur la rue Sainte-Geneviève " (Millet, 1982 : 247). L'unité du cloître et son autonomie sont matérialisées par des portes donnant accès aux autres quartiers urbains.

Les chanoines, attachés au chapitre cathédral, se trouvent, de fait, installés en plein centre urbain. Ils peuvent être créateurs d'espaces spécifiques de plus ou moins grande envergure. À Rouen, l'histoire du chapitre cathédral est floue. Les chanoines ont en effet vécu en communauté à la fin du haut Moyen Âge, mais ils ne semblent pas avoir été les créateurs d'un quartier spécifique dans la ville de Rouen durant le Moyen Âge. Toujours est-il que ces chanoines sont inextricablement liés à la ville primitive, au groupe épiscopal puis à la cathédrale de Rouen. Ainsi, le groupe épiscopal de Rouen est édifié à partir du 4<sup>e</sup> siècle dans le *castrum* (cf. 4.2.1.). Parler de choix d'implantation paraît dans ce cas inapproprié. Il est difficile de connaître la motivation de Victrice ou de ses successeurs quant au lieu choisi pour édifier les deux basiliques du groupe épiscopal. En effet, les seules informations que nous possédons sur cet aspect est tiré du *De laude*

---

<sup>490</sup> Cette distinction statutaire conduit à une opposition plus ou moins nette des chapitres cathédraux du nord de la France aux chapitres cathédraux du sud de la France. Ainsi, les premiers font prévaloir les réformes de type carolingien avec d'éventuelles constitutions d'annexes régulières, tandis que les seconds adoptent plus facilement la régularité augustinienne (Becquet, 1988 : 19).

*sanctorum*. En 395, Victrice construit une cathédrale sur un terrain qu'il avait acquis à cet effet<sup>491</sup>. Une autre basilique existait déjà au nord édifiée vers 330-340 (Le Maho, 2015 : 88) : Victrice aurait donc accru l'espace épiscopal par l'achat de terrains voisins et construit une deuxième basilique au nord de la première. Ainsi, Victrice ne fait qu'agrandir l'espace ecclésial situé au centre de la ville close.

Nous savons également peu de choses sur les chanoines de la cathédrale de Rouen au début du haut Moyen Âge. Le chapitre cathédral est, à l'origine, probablement séculier (Tabbagh, 1998 : 8). L'épiscopat de Rémi (755-771) marque une étape importante pour le clergé de la cathédrale. Cet évêque fait venir à Rouen des clercs de la *schola cantorum* de Rome et introduit la réforme canoniale d'après la règle de Chrodegang (Carment-Lanfry, 2010 : 19-20). Dès 768, il accorde au chapitre une mense capitulaire et, probablement dans le même temps, la libre disposition de l'église septentrionale du groupe épiscopal alors convertie en église collégiale. Peu après, les chanoines installent un cloître au nord de la basilique (Le Maho, 1992 : 1). L'objectif de la règle de Chrodegang était d'imposer aux chanoines de la cathédrale une règle de vie commune inspirée de la règle bénédictine. L'évêque Rémi attendait probablement des chanoines, logeant jusqu'alors dans des habitations individuelles, qu'ils vivent en commun ce qui implique l'assistance quotidienne aux offices, les repas partagés au réfectoire, le repos dans un dortoir et l'obligation de ne pas sortir du cloître. La topographie du site avant les invasions vikings atteste que les chanoines respectèrent le mode de vie régulier durant quelque temps<sup>492</sup>. Cependant, les raids n'épargnent pas la cathédrale : l'édifice de culte et les bâtiments canoniaux sont pillés et détruits. L'archevêque et les chanoines quittent la ville en 876 (Le Maho, 2005 : 169).

Ils s'y réinstallent au début du 10<sup>e</sup> siècle : leurs biens sont confirmés tandis que l'église et les bâtiments canoniaux sont en partie reconstruits. Par conséquent, les chanoines choisissent de revenir dans leur établissement d'origine au sein de l'enceinte romaine. Néanmoins, depuis leur retour, leur statut est flou : suivent-ils toujours la règle d'Aix adoptée au 8<sup>e</sup> siècle ou reprennent-ils leur statut séculier originel ? Les chanoines quittent progressivement le carré claustral édifié aux 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> siècles. Du 10<sup>e</sup> au 12<sup>e</sup> siècle, les chanoines vivent de moins en moins en communauté et préfèrent s'installer dans des maisons particulières. Au 13<sup>e</sup> siècle, ils ne résident plus en commun

---

<sup>491</sup> " *Basilicae spatium cupidus aedificator arripui ... Fundamenta iecimus parietes in longum duximus* " (Herval, 1966 : 12, 152-153).

<sup>492</sup> Sur ce sujet, je renvoie au chapitre sur la topographie de la ville au haut Moyen Âge (cf. 4.2.) et aux travaux de Jacques Le Maho cités dans cette même partie.



et possèdent des prébendes habituellement données aux séculiers<sup>493</sup>. Par conséquent, contrairement à d'autres villes, la notion de *claustrum* n'apparaît pas dans les sources écrites après le 10<sup>e</sup> siècle. On n'observe aucune trace dans les textes d'enclos canonial ou d'indications de porte de cloître comme à Laon (Tabbagh, 1998 : 31). La juridiction des chanoines s'exerce sur un espace restreint, situé autour de la cathédrale<sup>494</sup> alors que les chanoines prennent de plus en plus l'habitude de résider dans des maisons individuelles<sup>495</sup>. Malgré ce statut plus ou moins flou, on peut affirmer que les chanoines s'implantent au 8<sup>e</sup> siècle au nord de la cathédrale où sont édifiés des bâtiments communautaires, mais qu'après leur retour d'exil, ils résident de plus en plus dans les environs de la cathédrale sans constituer un quartier à part entière (cf. 11.5).

Outre le chapitre de la cathédrale, des communautés de chanoines séculiers se fixent dans l'espace urbain rouennais avant la fin du 12<sup>e</sup> siècle. La première collégiale rouennaise, portant le titre de Saint-Cande-le-Vieil, paraît antérieure à l'An Mil. Elle a sans doute été à l'origine de la chapelle du château ducal (Fournée, 1991 : 33). Une communauté de chanoines séculiers, dépendant de l'évêque de Lisieux, est établie dans l'église Notre-Dame-la-Ronde avant 1100 (Fournée, 1991 : 33). La communauté s'installe au centre de Rouen à l'ouest de la rue Grand-Pont. Par conséquent, les deux communautés de chanoines sont implantées dans l'enceinte romaine. La dernière communauté de chanoines séculiers s'installe plus tardivement : la collégiale du Saint-Sépulcre est fondée en 1354 par une bourgeoise de Rouen du nom de Marie du Châtel dans la paroisse Saint-Michel (A.D.S.M. G 9334 ; Fig. 9.2).

---

<sup>493</sup> Les chanoines réguliers se différencient souvent des chanoines séculiers par le fait qu'ils ne possédaient pas de prébendes (Hasquenoph, 2009 : 362). Les chanoines de la cathédrale disposaient sans doute des prébendes dès le 12<sup>e</sup> siècle. Plusieurs actes font état de ces prébendes canoniales aux 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> siècles. Au 12<sup>e</sup> siècle, Rotrou, archevêque de Rouen, donne le droit aux chanoines mourants du chapitre cathédral de bénéficier comme bon leur semble de tous les biens et revenus attachés à leur prébende jusqu'à la fin de l'année en cours. Si un chanoine meurt d'aventure sans avoir pu effectuer cette disposition, le chapitre tranchera (A.D.S.M. G 3624). Ce privilège est confirmé par une bulle d'Alexandre III (1159-1181) (A.D.S.M. G 3629). En 1252, maître Guillaume de Salmonville, chanoine de Rouen, baille à fiefferme à Eudes Rigaud, archevêque de Rouen, le moulin de sa prébende, sis à Angreville, moyennant vingt-cinq livres de rente par an (A.D.S.M. G 947). Par conséquent, les chanoines de la cathédrale ont pu embrasser la vie séculière dès la première moitié du 11<sup>e</sup> siècle.

<sup>494</sup> Cette juridiction est limitée à l'est par le palais archiépiscopal et la conciergerie, au sud par l'Hôtel-Dieu et la rue du Change, à l'ouest par la rue Grand-Pont et au nord par la rue Saint-Romain (Tabbagh, 1998 : 31).

<sup>495</sup> Jusqu'au 13<sup>e</sup> siècle, les textes ne parlent pas de maisons canoniales. La documentation a tendance à mélanger les biens privés et les possessions canoniales (Tabbagh, 1998 : 31). La première mention de maison canoniale date de 1281. Cette référence intervient lors d'un échange entre le chapitre et l'archevêque de deux maisons contre un terrain. Sur ce terrain, un portail nord pourra être édifié pour relier la cathédrale à la rue Saint-Romain (A.D.S.M. G 857).

Or Rouen n'est pas uniquement un vivier de chanoines séculiers. La Normandie est une région dans laquelle le mouvement de régularisation des chanoines a débuté tardivement dans la deuxième moitié du 12<sup>e</sup> siècle (Arnoux, 2000 : 7). Ce retard s'explique par la lenteur de l'application de la réforme grégorienne motivée par la puissance du pouvoir ducal, mais également par la réticence à entériner les progrès de la compétence pontificale en matière de juridiction épiscopale (Arnoux, 2000 : 7). Chargés de la *cura animarum*, les chanoines réguliers s'inspirent des coutumes monastiques sans être des moines pour autant. Le mode de vie des chanoines réguliers suit une voie médiane faite de tempérance et de *mediocritas* les éloignant de la perfection monastique. La base de ces communautés canoniales est le respect de la pauvreté et de la vie commune (Hasquenoph, 2009 : 362). Les chanoines disent vouloir vivre " à la manière de la primitive Église " et se définissent comme des *pauperes christi*. Cette pauvreté est perceptible dans le registre d'Eudes Rigaud présentant des communautés canoniales régulières aux faibles revenus souvent inférieurs à ceux des Bénédictins (Arnoux, 2000 : 9). Par leur organisation hiérarchique, ces chanoines dépendent à la fois du supérieur du prieuré pour les questions internes et de l'évêque pour toutes les questions externes. Bien que le mouvement canonial soit tardif en Normandie, il possède la même signification qu'ailleurs : les chanoines réguliers sont un outil au service du clergé réformateur qui permet la diffusion de la réforme grégorienne. Cette forme de vie religieuse apparaît novatrice au 12<sup>e</sup> siècle puisque les chanoines doivent vivre, à l'image des moines, en commun, mais ils doivent également assurer un devoir d'encadrement de la population. Cette dernière fonction est souvent celle qui préside à l'implantation des communautés canoniales régulières<sup>496</sup>.

Le mouvement de réforme débute en Normandie en 1143 lorsque Eugène III contribue à l'union de la communauté de Falaise à celle du prieuré Saint-Lô nouvellement créée à Bourg Achard dans le diocèse de Rouen. Les motifs de cette fusion ne sont pas clairs mais celle-ci avait probablement pour but de renforcer les échanges entre les deux communautés. Dans le même temps intervient une opération similaire nous intéressant davantage puisqu'elle est liée à un établissement rouennais. En effet, entre 1131 et 1143, la réforme est introduite dans deux très anciennes institutions, l'abbaye de Saint-Lô dans la ville du même nom et le prieuré Saint-Lô de Rouen

---

<sup>496</sup> Les chanoines réguliers rivalisent avec les moines bénédictins pour tout ce qui touche aux églises paroissiales. En Normandie, les premiers possèdent effectivement un nombre de patronages équivalent à celui des Bénédictins. Les établissements canoniaux assurent localement pour leurs ordinaires la récupération et le contrôle des institutions paroissiales (Arnoux, 2000 : 8).

(Arnoux, 2000 : 64). En 1132, Algare, religieux ayant peut-être une origine anglaise, est élu évêque de Coutances. Une mission lui est confiée par le pape Innocent II (1130-1143) : le nouvel évêque de Coutances doit réformer les deux collégiales Saint-Lô dont la vie séculière faisait scandale (Arnoux, 2000 : 65-66)<sup>497</sup>. Cette tâche ne semble pas être facile puisque dix ans séparent l'injonction pontificale de la première attestation de la réforme de ces établissements. La chartre d'Hugues, évêque de Coutances, rapportée aux années 1140-1145, confirme l'installation des chanoines réguliers suivant la règle de saint Augustin dans l'église de Saint-Lô qu'il occupait jusqu'à présent<sup>498</sup>. Ce diplôme a pour but de confirmer les donations faites par le roi Étienne de Blois (1135-1154). D'autres documents telle la bulle du pape Eugène III confirme le statut régulier de l'établissement (A.D.S.M. 26 H 2, f° 3-5). La formulation adoptée suggère un engagement actif de l'archevêque de Rouen et tend à démontrer l'installation d'une communauté régulière (Arnoux, 2000 : 67). Le prieuré Saint-Lô, où sont introduits des chanoines réguliers vers le milieu du 12<sup>e</sup> siècle, se trouvait à l'intérieur de l'enceinte romaine à l'emplacement présumé d'un ancien monastère du haut Moyen Âge (Fig. 9.3)<sup>499</sup>. L'implantation au centre de la ville répond aux besoins

---

<sup>497</sup> " L'Église de Dieu se conforme à son ordre lorsque son gouvernement est commis à une personne religieuse et sage. Nous nous réjouissons beaucoup, très cher frère Algare, que l'attention divine t'ait appelé à l'administration de l'église de Coutances. Aussi par souci pour toi et pour ton église à l'avenir, nous confirmons par la concession de notre privilège tous les biens, les possessions, les immunités et les libertés que l'église de Coutances est connue avoir possédés jusqu'à ce jour. Nous te concédons par ailleurs le droit de confier à des chanoines réguliers, avec le consentement de ton prince, l'église de Saint-Lô, qui est dans la ville de Rouen, et dans celle de Saint-Lô, qui est dans l'évêché de Coutances, avec leurs appartenances et leurs libertés (car nous avons entendu dire que les séculiers y mènent une vie déréglée) de manière que les séculiers, à mesure qu'ils mourront, abandonnent leurs prébendes et leurs aumônes au commun usage des clercs réguliers. À la mort de leur prélat, que nul ne soit placé par la violence à leur tête que celui que les chanoines jugeront bon d'élire, d'un commun assentiment, mus par la crainte de Dieu et selon les statuts du siège apostolique " (Arnoux, 2000 : 66). Ce pape se plaint à plusieurs reprises des mœurs du clergé normand à savoir les usurpations des laïcs sur les droits et revenus ecclésiastiques. Il prescrit l'observation des règles canoniques touchant l'ordination des prêtres et réaffirme l'obligation pour les prêtres de participer au synode (A.D.S.M. G 1116).

<sup>498</sup> " *Hinc inde charissime fili in domino Algare episcopo iustis postulationibus tuis super ecclesiam Sancti Laudi Roth. assensum prebentes quod inde ad religionem et honestatem provisum est et nos concedimus atque eam cum appendiciis et bonis suis omnibus episcopali qua proeminemus auctoritate ad opus canonicorum regularium in ipso deinceps substituendorum tibi et eis in perpetuum corroboramus. Verum tamen canonici illi qui in ea habent prebendas suas videlicet Gaufridus archidiaconus Nicolaus thesaurarius et Girardus sicut a te concessum est ita quamdiu vixerint ex integro tam ipsas prebendas quam vicarias atque commune suum libere et quiete possideant sicut ea melius et honorificentius habuerunt nec respondere tenebuntur nisi soli episcopo in cuius manu et potestate erunt animo custodiendi. Gratia quoque tam devote religionis in predicta ecclesia plenius observande dimisit Gaufridus archidiaconus querelam quam habebat circa domum et terram ecclesie Sancti Laudi adiacentem "* (A.D.S.M. 26 H 68).

<sup>499</sup> Selon Jacques Le Maho, l'église Saint-Lô a pu accueillir une communauté monastique au haut Moyen Âge. La grandeur de l'église, la présence de bâtiments annexes pouvant abriter le clergé de Coutances au début du 10<sup>e</sup> siècle, le fait que l'église ait été réunie au fisc à la fin du 9<sup>e</sup> siècle apporte des arguments en faveur d'un complexe monastique durant le haut Moyen Âge. Il pourrait faire partie des *cellae* urbaines citées dans le testament d'Anségise de Fontenelle en 833 (Le Maho, 1996b : 149).

des chanoines souhaitant exercer la *cura animarum*. Ainsi, malgré une volonté de vivre en commun à l'image des moines, les chanoines réguliers ne suivent pas leur mode d'implantation souvent à l'écart des villes : une seule communauté bénédictine est installée dans le *castrum* et il s'agit d'une communauté féminine. Leur vocation pastorale les attire dans la ville où la population est plus dense que dans la zone périurbaine.

D'autres communautés de chanoines réguliers s'installent à Rouen mais ceux-ci sont différents des premiers par leur vocation hospitalière<sup>500</sup>. Outre leur vocation sacerdotale, les chanoines diversifièrent leur apostolat. Cet apostolat dépend de l'implantation géographique de ces communautés, de la sensibilité et du charisme des fondateurs ou encore du contexte historique et régional. Plusieurs ordres de chanoines se tournent vers des missions hospitalières (Hasquenoph, 2009 : 367-368).

L'assistance est l'une des fonctions des communautés canoniales qui les lie le plus fortement à la société urbaine. L'intégration au réseau augustinien de quelques-uns des plus grands établissements hospitaliers normands est l'une des caractéristiques les plus intéressantes du mouvement canonial qui ne perd rien de sa vitalité. Les hôpitaux, principalement les Hôtels-Dieu, s'agrègent à l'ordre de saint Augustin dans la deuxième moitié du 12<sup>e</sup> siècle, voire dans la première moitié du 13<sup>e</sup> siècle (Arnoux, 2000 : 124). L'Hôtel-Dieu de Rouen était dirigé par une communauté féminine et par une communauté masculine<sup>501</sup> ayant adopté la règle de saint Augustin au 12<sup>e</sup> siècle<sup>502</sup>. Cet Hôtel-Dieu était à l'origine situé dans l'enclos de la cathédrale (Eude, 1970 : 9 ; Fig. 9.4). De manière générale, les Hôtels-Dieu médiévaux étaient souvent implantés à proximité de la cathédrale, près d'un cours d'eau ou de routes de pèlerinage. Cette proximité avec l'évêché s'explique par le lien entre l'Hôtel-Dieu et le chapitre de la cathédrale qui d'ordinaire administraient dans ses premières années. L'introduction de chanoines réguliers n'affaiblit pas ce lien puisqu'ils sont toujours sous la tutelle de l'évêque. En outre, cette insertion

---

<sup>500</sup> Les léproseries sont également dirigées par des chanoines suivant la règle de saint Augustin. Néanmoins, il s'agit d'une branche canoniale spécifique dans laquelle le soin aux lépreux, comme nous le verrons, impose un choix d'implantation différent des autres chanoines réguliers.

<sup>501</sup> La charte de sauvegarde de l'hôpital de la Madeleine mentionne la présence de frères et de sœurs dans cet hôpital : "*Quare volo et firmiter precipio quod ipsum hospitale et nuncios et fratres*" (Delisle et Berger, 1920 : acte 568, p. 147)

<sup>502</sup> Les religieux de l'Hôtel-Dieu étaient, avant l'adoption de la règle au 12<sup>e</sup> siècle, des frères hospitaliers, placés sous l'autorité d'un maître. Les religieuses chargées du soin aux malades ont un statut flou jusqu'à ce qu'elles deviennent vers 1150 chanoinesses régulières Hospitalières de la Miséricorde de Jésus de l'Ordre de Saint-Augustin (Eude, 1970 : 10-13).

au cœur de la ville est liée à la nature même de la population urbaine : l'air de la ville corrompt et sa population sollicite davantage de soins, physiques ou mentaux.

D'autres hôpitaux de moins grande envergure ont été créés au Moyen Âge (Fig. 9.5). Les informations relatives à ces fondations ne sont néanmoins pas assez étoffées pour pouvoir les localiser précisément. Un hôpital des Chaussetiers est bâti près de la porte aux Prés à une date incertaine. L'Hôpital de Jéricho est fondé en 1079 sur la route menant au Nid de Chien. L'hôpital du Roi aurait été fondé dans l'actuelle rue de l'Hôpital au 13<sup>e</sup> siècle alors que l'hôpital Saint-Martin-à-Cheval, lui aussi fondé au 13<sup>e</sup> siècle, est situé dans la rue Saint-Martin qui jouxte le Pont. En revanche, l'hôpital Saint-Vivien, construit dans la paroisse et dans la rue du même nom, est attesté en 1340. Cet hôpital est encore visible au 53-56, rue Saint-Vivien (Fig. 9.6).

Quelle que soit leur pastorale, les chanoines séculiers ou réguliers favorisent des implantations dans la ville. La cité est considérée par ces religieux comme un lieu où leur piété et leur zèle sont des plus utiles : ils assurent donc la *cura animarum* et le soin aux malades. Cependant, certaines communautés canoniales, par leur fonction, préfèrent s'installer à l'extérieur de la ville.

#### - **Un éloignement nécessaire et préconisé : les léproseries et les établissements d'ermites**

En Normandie, les premières années du règne d'Henri Beauclerc sont marquées par un développement considérable des établissements hospitaliers comme des établissements canoniaux. Les années 1130-1135 comptent la fondation d'un nombre important de léproseries. Les hôpitaux non spécialisés, fondés pour l'assistance aux pauvres et aux malades, sont nombreux à figurer parmi les créations les plus anciennes comme à Bayeux, Falaise ou Rouen (Arnoux, 2000 : 120). Dans la mesure où les communautés s'organisent selon des règles différentes, deux types d'institutions doivent être distingués. Le premier type est celui des hôpitaux regroupant, sous l'administration d'une communauté de clercs, un groupe de malades, de pauvres ou de voyageurs recourant temporairement à leur secours<sup>503</sup>. Le deuxième type est celui des léproseries ou maladreries dans lesquelles les lépreux sont intégrés à l'établissement de sorte qu'ils constituent un ordre religieux à part (Arnoux, 2000 : 121). L'intérêt porté par la société aux institutions

---

<sup>503</sup> L'ancienneté des hôpitaux rouennais ne permet pas d'en connaître les desservants. En revanche, on sait qu'à la fin du 12<sup>e</sup> siècle le réseau hospitalier de la ville était bien étoffé (cf. 9.1.1.).

d'assistance les place sous la juridiction conjointe des communautés religieuses, des communautés urbaines et des seigneurs fondateurs. Si les hôpitaux sont construits dans la ville ou aux portes de cette dernière, les léproseries sont souvent édifiées en marge de la cité : tel est le cas du prieuré du Mont-aux-Malades ainsi que du prieuré Saint-Julien ou de la Salle-aux-Puelles à Rouen dont les religieux ont pour vocation de s'occuper des lépreux (Fig. 9.7). Le prieuré du Mont-aux-Malades, fondé par Henri I<sup>er</sup> et situé dans une zone inhabitée à un quart de lieu de la ville – soit à plus d'un kilomètre de celle-ci – avait été choisi par les habitants de vingt et une paroisses afin d'y envoyer les malades de la lèpre bénéficiant ainsi " du bon air " (Farin, 1731a : 25-26). La deuxième léproserie renommée de Rouen se situe sur la rive sud de la Seine. Ce prieuré est fondé en 1183 par Henri II, duc de Normandie (1150-1189) et roi d'Angleterre (1154-1189) : ce dernier donne son manoir de Petit-Quevilly ainsi que ses dépendances à des religieuses lépreuses. Certaines léproseries, moins connues, existaient également dans des paroisses plus éloignées de la ville : Saint-Léger-du-Bourg-Denis, Bois-Guillaume et Saint-Denis (Marec, 2005 : 36).

Dans les années 1980, les historiens affirment que la position excentrée des léproseries s'explique par la nécessité de lutter contre la contamination et l'expansion de la maladie<sup>504</sup>. Cette volonté d'éloignement se retrouve dans toutes les villes tant en France qu'en Angleterre. À Paris, la maladrerie Saint-Lazare est à deux kilomètres de la ville (Bériac-Lainé, 1988 : 183). À Worcester comme à Gloucester, les léproseries Sainte-Margaret et Sainte-Marie-Madeleine pour la première, Saint-Oswald et Saint-Owen pour la seconde, se trouvent dans une position marginale (Fig. 9.8)<sup>505</sup>. Ce fait s'explique tant par le risque de contamination que par la mentalité médiévale voyant la lèpre comme une punition divine pour les individus accusés de dérives sexuelles.

Cette exclusion des lépreux, établie dès l'Antiquité, et par extension des léproseries, est certes indéniable, mais s'explique-t-elle uniquement par le rejet du lépreux<sup>506</sup> vu comme un individu

---

<sup>504</sup> Si l'établissement de Rouen a perduré au même emplacement jusqu'au 18<sup>e</sup> siècle, les maladreries ont pu être, dans certaines villes, déplacées à cause de l'expansion urbaine qui rapprochait la population des lépreux : à Toulouse, les lépreux sont expulsés de leur établissement en 1309 car ils étaient trop près des habitants. En outre, il n'existe pas à Rouen de séparation topographique naturelle entre le prieuré et la ville tandis que dans l'exemple de Poitiers, la maladrerie était séparée de la ville par une zone marécageuse.

<sup>505</sup> Ces deux villes sont associées car elles ont fait l'objet d'une étude et d'une publication commune par Nigel Baker et Richard Holt (Baker et Holt, 2004).

<sup>506</sup> Cette volonté d'exclure les lépreux date de l'Antiquité. Au haut Moyen Âge, les lépreux étaient déjà exclus : saint Romain rencontre deux lépreux dans une grotte. L'éviction spontanée précède la séparation normalisée. Les premiers textes conciliaires et l'Église s'attachent à parer aux conséquences de l'éviction des lépreux. Cependant, le pape Zacharie (741-752) recommandait aussi à saint Boniface (672-754) d'installer les lépreux dans des endroits solitaires. Les lois des princes (capitulaire de Charlemagne de 789) prévoient également l'exclusion des lépreux (Bériac-Lainé, 1988 : 181).

contaminé et contaminant dont on ne doit pas s'approcher<sup>507</sup> ? Dans son ouvrage *Archives de la lèpre*, François-Olivier Touati affirme que la majorité des léproseries se situait à proximité de la ville (Touati, 1996 : 64). Il assure que " la thèse d'une situation initiale résultant d'emblée de la ségrégation des malades, plus que véritablement enrichie par l'analyse sérieuse des données, est en fait le produit de superpositions anachroniques " (Touati, 1996 : 60). Ainsi, si certains textes mentionnent effectivement cet éloignement, les conditions matérielles de l'installation des léproseries, le voisinage de nombre d'entre elles, leur accessibilité, les visites de tous ordres et les rassemblements dont elles sont l'objet atténuent cette impression d'ostracisme des lépreux. En outre, il apparaît nettement que si la peur de la maladie, la crainte de la contagion entraîna de vives réactions, celles-ci furent très isolées (Touati, 1996 : 61)<sup>508</sup>. De plus, s'il y eut des mesures d'éloignement au 11<sup>e</sup> siècle, celles-ci ont souvent été contestées et invalidées au tournant des 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> siècles par les premières constructions. L'orientation des léproseries aurait pu être conditionnée par cette peur de la contamination. En effet, afin d'éviter les émanations délétères des malades, les léproseries auraient été placées de sorte que les " vents dominants ne portent pas leurs effluves vers les villes ou les bourgs environnants " (Touati, 1996 : 62). Or sur le terrain, plusieurs cas de figure sont représentés et aucune règle générale ne peut être établie sur cette orientation. Enfin, l'implantation des léproseries dans des zones de confins ou dans des zones peu habitées demeure exceptionnelle. Il est donc nécessaire de nuancer cet éloignement des lépreux au Moyen Âge. Les cas de figure sont divers : des léproseries sont installées à proximité des villes, parfois dans des lieux favorables, parfois dans des marécages tandis que certaines sont plus éloignées. Les actes de la pratique sont les seuls à même de nous renseigner sur la perception des contemporains par rapport à ces communautés de lépreux. Le constat, pour la zone étudiée par François-Olivier Touati<sup>509</sup>, est que les appellations en usage soulignent la proximité de la ville ou du bourg englobant

---

<sup>507</sup> Cette image du lépreux domine dans la Bible. Le Lévitique traite des lépreux dans son chapitre 13. Les paragraphes 45 et 46 incitent à l'exclusion des personnes atteintes de la lèpre : " L'homme qui a cette maladie doit porter des vêtements déchirés. Il ne se peigne pas. Il couvre le bas de son visage. Il doit crier : "Impur ! Impur !" Il reste impur tant qu'il est malade. C'est pourquoi il doit habiter à l'écart, en dehors du camp " (Lévitique 13, 46).

<sup>508</sup> L'abbé de Saint-Pierre-le-Vif, à Sens, aurait argumenté en faveur d'un éloignement des lépreux à cause de la contagion. Cependant, il s'agit d'un exemple isolé et il serait absurde d'en généraliser les conséquences. Il ne serait effectivement pas légitime de rattacher de façon anachronique la naissance de toutes les léproseries à des dispositions commençant seulement à être énoncées dans la seconde moitié du 13<sup>e</sup> siècle.

<sup>509</sup> L'étude de François-Olivier Touati porte sur les diocèses d'Auxerre, de Chartres, de Meaux, de Nevers, d'Orléans, de Paris, de Sens et de Troyes.

la léproserie<sup>510</sup>. Philippe de Beaumanoir écrit, en 1280, à propos des maladreries : " Les maladreries sont establies as viles pour recevoir ceux et celes qui chieent en cele maladie " (*Coutumes de Beauvaisis...*: 327).

Le cas de Rouen paraît donc intéressant puisqu'il met en avant deux cas de figure : une léproserie est construite à environ un kilomètre de la ville alors qu'une seconde est érigée, sur la rive gauche, à Petit-Quevilly, à plus de trois kilomètres de la ville. Les textes concernant ces deux implantations n'apportent pas beaucoup de précisions sur la localisation de ces léproseries et sur les motivations ayant présidé à leur installation. Ce fait est particulièrement vrai dans le cas de la léproserie du Mont-aux-Malades fondée au 12<sup>e</sup> siècle. Cette construction concorde avec une nouvelle poussée de la lèpre qui s'accompagne du désarroi des religieux devant l'augmentation du nombre de malades (Bériac-Lainé, 1988 : 164)<sup>511</sup>. Cependant, le terme d'exclusion n'est jamais mentionné dans les actes relatifs à cette fondation. L'emplacement de la léproserie du Mont-aux-Malades paraît davantage avoir été choisi dans le but d'améliorer la santé physique des lépreux. Le prieuré est construit sur le sommet d'une colline, lieu où la tranquillité domine, et où l'insalubrité, le bruit et le surpeuplement ne risquent pas de gêner les occupants du prieuré qu'ils soient malades ou non (Brenner, 2013 : 345). L'éloignement de la ville procure aux lépreux un air frais et sain. Ainsi, le choix du site ne résulte pas uniquement de la volonté d'exclure les lépreux de la ville : la santé de ces derniers paraît avoir été l'argument premier pour les installer sur l'une des collines surplombant la ville. Toutefois, la présence d'un prieuré de lépreux, bien que cela puisse être répulsif, n'éloigne pas l'habitat : au 13<sup>e</sup> siècle, la paroisse du Mont-aux-Lépreux (*Monte Leprosorum*) compte environ

---

<sup>510</sup> Les léproseries peuvent se situer dans la banlieue, comme à Chartres (*leprosis de banleuga, manentibus infra metas parochie Sancti Carauni Carnotensis*) ou dans la ville, comme à Paris. Dans la plupart des cas, la localisation de la léproserie se fait par rapport à une zone d'habitat.

<sup>511</sup> Les causes de cette hausse aux 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> siècles demeurent mal connues. Cette phase de recrudescence de la lèpre correspond au " petit optimum climatique " c'est-à-dire à un accroissement probable de la pluviosité générale, notamment entre 1080 et 1160, peut-être " plus propice à la présence prolongée de terres détrempées et de surfaces humides, boueuses, conservatoires insalubres de vecteurs bacillaires " (Touati, 1996 : 82). Le déclin de la maladie au 13<sup>e</sup> siècle s'expliquerait, dans ce cas, par une amélioration notable des conditions météorologiques. Une autre hypothèse paraît toutefois aussi pertinente. La préexistence de certains groupes de lépreux incite à placer le sommet de l'endémie aux 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> siècles. De ce fait, l'installation des léproseries se trouverait " brusquement d'autant plus multipliée qu'elle aurait été retardée et attendue " (Touati, 1996 : 82). Ce fait expliquerait également l'impression de déclin rapide de la maladie disparaissant en l'espace d'un siècle.



120 *parrochiani* c'est-à-dire 120 chefs de famille (Delisle, 1876 : 231)<sup>512</sup>. De plus, depuis 1172<sup>513</sup>, une foire se déroulant la première semaine de septembre avait lieu chaque année dans le voisinage du prieuré : la proximité des lépreux n'empêchait pas la population de venir à cette foire populaire (Brenner, 2013 : 346). La peur de la contagion ou l'exclusion des lépreux ne semble pas avoir dicté l'implantation de la léproserie du Mont-aux-Malades ce qui tend ainsi à confirmer le schéma émis par François-Olivier Touati pour les diocèses situés entre Loire et Marne.

L'installation de religieuses, atteintes de la lèpre, dans le manoir de Quevilly en 1183 pourrait illustrer cette volonté d'éloignement prônée par certains historiens. Or ce fait est à nuancer. Le lieu a d'abord servi de résidence pour les ducs<sup>514</sup> qui y prenaient du repos et y chassaient (Madeline, 2013 : 68). La proximité de la forêt du Rouvray favorisait effectivement la pratique de la chasse. Ce prieuré est édifié au sud du prieuré de Notre-Dame-du-Pré dans le village de Quevilly. Le lieu est donc bel et bien éloigné des tumultes de la ville, et à l'image du Mont-aux-Malades, l'air devait y être plus sain qu'à proximité de celle-ci. Cette pureté de l'air, en opposition à la saleté de la ville<sup>515</sup>, était peut-être également recherchée par les ducs puisqu'ils résidaient rarement à Rouen<sup>516</sup>. Cette léproserie n'était toutefois pas totalement isolée, la proximité du village de Quevilly atteste

---

<sup>512</sup> La polarisation d'un habitat autour de la léproserie du Mont-aux-Malades peut s'expliquer par la baisse du nombre de lépreux au 13<sup>e</sup> siècle. Cependant, comme nous l'avons vu plus haut, la peur de la contagion ne semblait pas prééminente au Moyen Âge. Ainsi, la constitution d'un habitat s'explique à la fois par une peur amoindrie et peut être également par une baisse de l'endémie. Or la présence d'un habitat trop dense près de la léproserie a certainement contrarié les religieux et leurs malades souhaitant être dans un lieu " saint ".

<sup>513</sup> En 1172, Henri II concède aux lépreux " *de Monte Infirmorum super Rothomagum* " une foire à la Saint-Gilles qui doit durer huit jours (A.D.S.M. 25 HP 1).

<sup>514</sup> La villa ducale de Quevilly est mentionnée pour la première fois dans les *Gesta* de Dudon de Saint-Quentin. Ce serait dans cette résidence que le duc Guillaume Longue-Épée aurait confié son fils Richard à ses trois tuteurs Bernard, Bothon et Anslech : " *Hujus itaque cogitationis diutissime et acriter sollicitudinibus exagitatus, omnique desiderio intueri diligenter gestiens cujus valetudinis, cujusve sospitatis, quin etiam, crescente aetate, cujus formae vel qualis staturae exoptatus filius fuerit suus Ricardus, misit domigenas secreti suis conscios, ut ad villam quae dicitur Chevillae clam deportaretur. Delato igitur infante ad praedictae villae locum, assumptisque tribus fidei secretariis suis, Bernardo, Rothone et Anslech* " (*De moribus et actis primorum Normanniae ducum...* : 220). La deuxième mention se trouve dans la chronique de Robert de Torigny signalant la reconstruction du manoir par Henri II en 1161 (Le Maho, 2016 : 177-178).

<sup>515</sup> La pollution de la ville au Moyen Âge est un fait bien établi. La ville était envahie de tout type de déchets qu'ils soient d'origine humaine, médicale, artisanale ou commerciale. La pollution est aussi olfactive. La ville apparaît comme puante " par les mares et marigots d'eau croupie, la putréfaction des animaux et des déchets, l'utilisation massive d'urine dans les processus de teinturerie et d'excréments dans les champs " (Rousseau, 2004). De plus, cette pollution est, déjà au Moyen Âge, chimique : sulfate d'aluminium et de potassium, vapeurs de soufre et de plomb souillaient l'air de la ville.

<sup>516</sup> Outre les palais ducaux situés à l'intérieur du *castrum* de Rouen, les autres résidences ducales se situaient à l'extérieur de la ville. On compte parmi ces résidences : le manoir d'Oissel et le prieuré Notre-Dame-du-Pré fondés par Guillaume le Conquérant, le manoir de Sainte-Vaubourg fondé par Henri I<sup>er</sup> comme pavillon de chasse dans la forêt de Rouvray et le complexe ducale de Quevilly (Madeline, 2013 : 68).

une nouvelle fois que les lépreux n'étaient pas aussi craints que l'on pouvait le penser. Henri II était-il conscient, lorsqu'il donna son manoir ainsi que la chapelle y étant attachée, de toute cette idéologie autour de la figure du lépreux ? Aucun acte diplomatique n'apporte de réponse concluante. L'acte de fondation de cette léproserie met en avant la volonté du roi d'installer, pour le salut de son âme, des religieuses atteintes de lèpre dans son manoir de Quevilly.

En somme, la construction de léproseries en marge de la ville pourrait être le résultat de deux facteurs conjoints. Cet éloignement peut découler d'une mesure pratique pour protéger contre la contagion de la maladie. Cependant, les habitants ne semblent pas éviter la proximité de ces léproseries et n'hésitent pas à participer aux événements situés dans le voisinage de celles-ci. De plus, la présence de baraquements pour lépreux près des portes de la ville de Rouen tend à démontrer que la peur du lépreux n'était pas si forte<sup>517</sup>. En revanche, le fait que cet éloignement serait bénéfique à la santé physique des lépreux paraît davantage pertinent. L'air sur des sites de hauteur ou à proximité des forêts est plus sain et plus pur que celui déjà pollué des villes.

L'éloignement de la ville n'est pas un fait réservé aux léproseries. En effet, bien que leurs motivations soient différentes, les ordres d'inspiration semi-érémétique favorisent également les implantations périurbaines (Fig. 9.9). Au 11<sup>e</sup> siècle se produit en France comme en Italie une volonté de renouveau monastique face au relâchement de la discipline dans les monastères bénédictins. Deux voies s'ouvrent alors aux religieux. La première consiste dans un rappel très ferme de la règle bénédictine : elle s'exprime par une organisation toujours fondée sur le cénobitisme et par la mise en valeur d'une ascèse plus dure, établie à partir d'un réel renoncement au monde (Pacaut, 2004 : 123)<sup>518</sup>. L'autre voie possible est celle de l'érémisme<sup>519</sup>. Parmi ces ordres d'inspiration érémitique se trouve l'ordre de Grandmont. En 1076, un certain Étienne, fils du vicomte Thiers, fonde un ermitage à Muret près de Limoges. À la mort de ce dernier en 1124,

---

<sup>517</sup> En 1304, Jean Hardi de la paroisse de Saint-Martin-du-Pont, lègue vingt sous aux lépreux des quatre portes de Rouen ("*leprosis quatuor portus Rothomagi*" [A.D.S.M. G 1236]). L'un de ces baraquements ou "bordel" se trouvait près de la porte Saint-Ouen : "*perchiam bordelli leprosororum sitam ad portam Sancti Audoeni Rothomagi Inter muram claustrae villae ex una parte et et cheminum quo itur ad Sanctum Nigasium ex altera sicut se proportat a pavimento usque ad murum Sancti Audoeni*" (A.M.R. 3 E 1 ANC 324, n°1).

<sup>518</sup> Diverses entreprises illustrent cette volonté de restauration. Parmi elles, on compte la renaissance de l'abbaye de Hirsau vers 1059-1060, la création du rameau bénédictin issu de l'abbaye Saint-Jacques de Ratisbonne vers 1090, la réforme de l'abbaye de la Chaise-Dieu vers le milieu du 11<sup>e</sup> siècle (Pacaut, 2004 : 123).

<sup>519</sup> Outre l'ordre de Grandmont, plusieurs ordres naissent de cette inspiration érémitique : les Camaldules d'Italie et les Chartreux au début du 11<sup>e</sup> siècle. La création de l'abbaye de Vallombreuse en 1039 fait également partie de cette volonté de retour à la règle primitive (Pacaut, 2004 : 125-129).

le groupe d'ermites, de statut incertain, évolue vers un ordre religieux prenant racine autour du monastère de Grandmont (Pacaut, 2004 : 127). Étienne de Muret avait décidé de placer son ordre sous la protection de la Règle des Règles, autrement appelé l'Évangile. Le texte est élaboré dans la seconde moitié du 12<sup>e</sup> siècle par le quatrième prieur de Grandmont, Étienne de Liseac (1139-1163), mettant au centre le souci de la pauvreté et le " radicalisme évangélique " (Hasquenoph, 2009 : 292). Leur règle impose la distance vis-à-vis de la ville à plusieurs titres : elle impose la solitude, l'interdiction de pratiquer une fonction paroissiale ainsi que le jeûne et le silence<sup>520</sup>. Elle insiste sur toutes les formes de détachement à l'égard des biens matériels et sur la pauvreté individuelle. Elle n'incite donc pas aux liens avec la ville. Ils n'ont ni dîmes, ni troupeaux, ni domaine au-delà des bornes de l'enclos et l'utilisation de la quête est limitée (Gaborit, 1969)<sup>521</sup>. Par conséquent, la donation du parc de Grandmont par Henri II dans la seconde moitié du 12<sup>e</sup> siècle est acceptée par les religieux car le site est conforme à leur règle<sup>522</sup>. Premièrement, la nature même de la donation répond à la volonté d'isolement des religieux puisqu'il s'agit d'un parc, où les ducs chassaient, sans doute constitué de bois et d'espaces ouverts et avec peu de bâtiments. En outre, le site est topographiquement propice à y établir la communauté grandmontaine : les frères pouvaient y appliquer la règle de leur fondateur à la perfection dans ce lieu situé entre la forêt de Rouvrayet la Seine mais également assez éloigné de l'axe de traversée de celle-ci<sup>523</sup>. Malheureusement, même la piété des frères de Grandmont n'était pas forcément récompensée : si le site est bel et bien conforme à leur règle, il subissait de nombreux désagréments liés à la proximité du fleuve<sup>524</sup>. Ces communautés se rapprochent donc, d'un point de vue spatial, des communautés bénédictines.

---

<sup>520</sup> Obtenir le silence lorsque l'on est situé au milieu d'une ville n'est pas aisé...

<sup>521</sup> Ils assurent donc leurs revenus par des droits sur le bois, le foin, les abeilles ou encore par des droits de passe-bateaux et de pêcheries (Farin, 1731a : 33).

<sup>522</sup> la fondation du prieuré de Grandmont sur la rive gauche de la Seine par Henri II Plantagenêt daterait de la fin du 12<sup>e</sup> siècle : ce fait est affirmé par l'un des seuls actes concernant le prieuré de Grandmont qui se révèle être un faux (Delisle et Berger, 1920 : Acte 729, p. 353-356) (cf . notice sur le prieuré de Grandmont).

<sup>523</sup> Il est commun pour les communautés grandmontaines de s'installer en forêt. Ils y établissent de petits monastères indépendants de dix à quinze moines appelés celles (Hasquenoph, 2009 : 293).

<sup>524</sup> Le site de Grandmont est propice aux inondations (Farcy, 1934 : 29) : elles eurent lieu en 1342, en 1372, en 1496, en 1571 et en 1740.

## - Les Bénédictins : retour des communautés et nouvelles fondations (Fig. 9.10)

Toutes les communautés n'ont pas pour vocation initiale de s'installer à proximité des villes. Les textes médiévaux opposent les concepts de monastère et de ville. Encore plus révélateurs, les discours monastiques revendiquent fréquemment comme fondatrice la contradiction entre choix urbain et choix de retrait au monde (Caby, 2012a). Les textes patristiques, et plus particulièrement les lettres de saint Jérôme, confirment l'idée d'un caractère topographiquement déterminé de l'isolement du moine et donc de son incompatibilité avec la ville. À l'inverse, ces textes soutiennent l'idée d'un caractère prioritairement spirituel laissant ainsi la porte ouverte à l'isolement au milieu des hommes.

Cet éloignement de la ville vaut principalement pour les moines bénédictins, cisterciens ainsi que pour les moines d'inspiration érémitique. Les religieux n'ont à l'origine aucun attrait pour l'espace urbain : ils préfèrent la solitude afin de pouvoir méditer et exercer leur travail dans la tranquillité des campagnes ou, tout du moins, loin des bruits incessants de la ville. Le chanoine Henri Platelle ouvre le colloque de Lille de 1995 intitulé *Les Moines dans la ville* par la phrase suivante : "*Bernardus valles montes, Benedictus amabat, Oppida Franciscus, magnas Ignatius urbes* " : " Bernard aimait les vallées, Benoît les lieux élevés, François les emplacements commerciaux, Ignace les cités peuplées " (Scwerdroffer et al., 1996 : 5)<sup>525</sup>. L'image de la ville a toujours été contrastée dans les mentalités religieuses du 10<sup>e</sup> siècle. Elle est tantôt vue comme une Babylone, terre de désordre et du péché, tantôt comme une nouvelle Jérusalem, terre céleste. Or les études d'archéologie urbaine ont été les premières à remettre en cause l'image d'une hégémonie des ordres mendiants sur toutes les autres formes de vie religieuse en ville pour proposer un rééquilibrage au profit d'autres acteurs : les religieux séculiers, notamment les chanoines, et les moines. Ces derniers ont non seulement constitué l'un des fers de lance de l'urbanisation de l'espace, mais ils se sont également révélés – selon des modalités propres – comme des acteurs majeurs de l'encadrement religieux en ville et des multiples formes d'interactions sociales induites par la densification de l'espace qu'ils avaient provoquée (Caby, 2012b : § 9).

Plusieurs communautés bénédictines se sont installées dans ou à proximité de la ville de Rouen au Moyen Âge. Parmi celles-ci, certaines étaient déjà implantées à Rouen avant le 10<sup>e</sup> siècle. En effet, les

---

<sup>525</sup> Cette traduction est donnée lors du colloque de Lille. Cependant, le terme *oppida* peut être traduit autrement : petites villes (Ignaciana, 2007 : 326), villes rurales (Stevenson, 1907) ou encore villes (Coleridge, 1872 : 6).

moines de Saint-Ouen se sont fixés dans la basilique Saint-Pierre-Saint-Ouen au milieu du 8<sup>e</sup> siècle sous l'épiscopat de l'évêque Rémi (Le Maho, 1996a : 182). Ainsi, la basilique funéraire devient vers 755 le premier monastère bénédictin de la ville de Rouen<sup>526</sup>. Le choix de cette basilique apparaissait des plus judicieux : située à proximité de la ville, mais à l'extérieur des remparts, elle donnait l'occasion aux moines bénédictins de rester isolés et d'étendre leur enclos tout en gardant un lien avec la ville. La situation privilégiée de ce lieu, mais également les bâtiments édifiés au 9<sup>e</sup> siècle, explique que Rollon y réinstalle les moines de Saint-Ouen en 918 (Schney, 1993 : 24). Ces religieux sont les premiers à revenir s'installer dans leur monastère d'origine. En 918, ils rentrent à Rouen avec leurs reliques. Rollon, à cette occasion, leur donne la terre de Longpaon, apparaissant ainsi comme défenseur de l'Église chrétienne (Fauroux, 1961 : 20)<sup>527</sup>. Il confirme leurs possessions à Rouen. Or certains nobles ayant acquis les biens des moines durant les troubles du 9<sup>e</sup> siècle sont réticents à l'idée de leur restituer leurs terres. Toujours est-il que les moines retournent dans leur monastère originel à l'extérieur du *castrum*, probablement constitué d'une église abbatiale et de quelques bâtiments communautaires. L'abbaye de Saint-Ouen, restaurée au début du 10<sup>e</sup> siècle, restera le seul monastère bénédictin de Rouen jusqu'au début du 11<sup>e</sup> siècle.

Dans les faits, il y eut peu de fondations bénédictines à Rouen au cours du 10<sup>e</sup> siècle. On suppose, comme pour Saint-Ouen, que certains établissements avaient déjà une fonction monastique durant le haut Moyen Âge. L'introduction des moniales ou moines dans ces bâtiments apparaît donc comme une refondation du 10<sup>e</sup> siècle et non comme une fondation. De ce fait, l'installation d'une communauté féminine à Saint-Amand en 1042 par le vicomte Gosselin

---

<sup>526</sup> La transformation de basiliques funéraires en monastères bénédictins est attestée dans d'autres villes de France. À Reims, l'abbaye de Saint-Rémi est à l'origine une basilique funéraire : elle est, en premier lieu, une chapelle qui reçut le corps de Saint-Rémi, et de ce fait, devient la principale basilique suburbaine de Reims ; elle est alors desservie par une communauté au statut flou mais est rapidement transformée en abbaye sous l'archevêque Tilpin (ou Turpin) qui impose la règle bénédictine (Desportes, 1979 : 50). À Bordeaux, l'abbaye Sainte-Croix est fondée à l'emplacement d'une basilique contenant la tombe d'un certain Mommelenus, saint mort vers 643, et est englobée dans une enceinte ultérieure (Jean-Courret et Lavaud, 2009 : 181-183).

<sup>527</sup> Le retour des reliques de Saint-Ouen à Rouen est connu par une des *vitae* de Saint-Ouen conservée dans les *Acta Sanctorum (Translationes S. Dadonis vel Audoeni episcopi...)*. Une procession est organisée en raison de l'arrivée des reliques dans la ville. Le texte, traduit par Jacques Le Maho (Chaline *et al.*, 2009 : 25-26), mentionne les diverses étapes de cette procession. Arrivé à Longpaon, appelé ainsi en relation avec la distance séparant ce lieu de l'enceinte de la ville de Rouen, Rollon donne toute l'étendue de terre entre la ville et Longpaon et ordonne que soient rendus à ce monastère tous les biens lui ayant été confisqués. Il termine sa prose en affirmant : " guidé par le bras du Seigneur, je suis le bouclier de cette église, je suis son arme protectrice " (Chaline *et al.*, 2009 : 26) ; " *sub manu Domini ejusdem ecclesiae scutum protectionis et baculum defensionis* " (*Translationes S. Dadonis vel Audoeni episcopi ...*: 821).

d'Arques est certainement le résultat d'une refondation monastique<sup>528</sup>. En revanche, contrairement à Saint-Ouen, on ne peut affirmer que les moniales introduites dans ce monastère soient celles ayant fui durant les invasions vikings. Ce monastère féminin se situe dans l'angle nord-est de l'enceinte romaine. Il n'est en effet pas rare de voir des moniales installées à l'intérieur des enceintes urbaines. Les fondateurs souhaitent protéger ces religieuses des dangers extérieurs. Cette volonté de protection est l'une des seules raisons pour lesquelles un monastère bénédictin peut se situer dans l'enceinte primitive dès sa fondation (Hasquenoph, 2009 : 718). En effet, du 6<sup>e</sup> siècle au 13<sup>e</sup> siècle, le *castrum* n'est pas favorable à la présence de moniales et seul le motif de protection peut être avancé pour autoriser une implantation bénédictine au sein de l'enceinte. Toutefois, la présence bénédictine peut également s'expliquer par le processus englobant les monastères du haut Moyen Âge ou fondés aux 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> siècles dans de nouvelles enceintes urbaines. Le monastère de Saint-Ouen est totalement intégré dans l'espace urbain au 13<sup>e</sup> siècle lorsqu'une nouvelle enceinte est érigée.

Les autres monastères bénédictins sont édifiés à plus d'un kilomètre du *castrum* : cette distance leur assure une position topographique pérenne qui ne sera jamais incluse dans une enceinte. Pour certaines de ces communautés, l'isolement semble réellement important puisque leur établissement est construit sur un site de hauteur. Ainsi, la deuxième grande communauté bénédictine d'hommes est installée sur la côte Sainte-Catherine à l'est de Rouen vers 1030<sup>529</sup>. À vol d'oiseau, la distance par rapport à la ville ne paraît pas élevée : il est possible de parcourir un kilomètre en quinze minutes. Or ce temps est considérablement augmenté par la montée de la colline (Tab. 9.1)<sup>530</sup>. Les

---

<sup>528</sup> Lorsque Robert de Torigny dresse une liste des établissements monastiques fondés ou relevés au 11<sup>e</sup> siècle, il cite Saint-Amand de Rouen parmi les plus anciens établissements de la province, " détruits par les Normands alors qu'ils étaient encore païens ". Il n'est pas douteux qu'une église existât avant l'installation des moniales. En effet, le vocable de Saint-Amand renvoie à des origines prénormandes. L'ancienneté de l'église de Saint-Amand ressort également de la topographie du site abbatial du 11<sup>e</sup> siècle. Le choix d'un site intramural est exceptionnel à cette époque pour une abbaye. Plusieurs faits penchent en faveur d'une fonction monastique pour l'église Saint-Amand au haut Moyen Âge : elle est située dans la zone *intra-muros* et il est avéré depuis longtemps que la majorité ces monastères avaient une origine prénormande ; la présence du chevet primitivement installé dans le saillant formé par une tour de l'enceinte implique que l'église était un sanctuaire du haut-Moyen Âge ; le double titre de Notre-Dame et de Saint-Pierre correspondrait à un patronage très courant au 7<sup>e</sup> siècle surtout pour les fondations féminines ; dans un diplôme de Louis le Pieux de 822, il est fait mention d'un *monasterium puellarum* ce qui correspond certainement au monastère de Saint-Amand (Le Maho, 1996b : 165-171).

<sup>529</sup> En 1030, le vicomte Goscelin d'Arques fonde l'abbaye d'hommes de la Trinité-du-Mont, édifiée sur le mont Sainte-Catherine à l'est de la ville.

<sup>530</sup> À vol d'oiseau, la distance entre la porte Martainville et l'abbaye Sainte-Catherine est d'environ 600 mètres. À une allure de 5 km/h, cette distance peut être parcourue en sept minutes. Cependant, ce calcul ne prend pas en compte les contraintes de site. En considérant ces contraintes, la distance entre la porte Martainville et le monastère est d'environ 1,5 km : il faudrait donc au moins vingt minutes pour parcourir cette distance. Il est également à noter que ceci est la

individus souhaitant accéder à ce monastère devaient probablement, jusqu'au début du 14<sup>e</sup> siècle, emprunter une sente montant jusqu'au sommet de la colline haute de 140 mètres. En 1310, Enguerrand de Marigny fait construire à ses frais un escalier de pierre aboutissant au monastère Sainte-Catherine (Farin, 1731b : 115). Ce dernier s'écroula et fut réparé en 1466 par Jean le Bousier, seigneur d'Esternay.

Sur la même colline, mais cette fois à mi-pente, a été édifié au 10<sup>e</sup> siècle une église dépendante de l'abbaye de Saint-Ouen portant le nom de Saint-Michel : cet édifice donna pendant un temps son nom à la colline<sup>531</sup>. Ce prieuré bénédictin, dépendant de l'abbaye Saint-Ouen, a de toute évidence été implanté sur cette colline afin d'être éloigné des tumultes de la ville<sup>532</sup>. Il semble aujourd'hui difficile d'imaginer le site qu'a pu être la côte Sainte-Catherine tant elle fut modifiée par la trame viaire<sup>533</sup>.

---

distance minimum entre l'abbaye et la ville à la fin du Moyen Âge. Lors de sa fondation au 11<sup>e</sup> siècle, la distance entre la ville (plus précisément la porte de Robec) et l'abbaye Sainte-Catherine est d'environ deux kilomètres et le temps pour parcourir cette distance est d'environ trente minutes.

<sup>531</sup> Le mont Sainte-Catherine eut plusieurs dénominations au cours des siècles. Cette colline fut un temps nommée colline Saint-Michel du nom du prieuré bénédictin construit en son flanc au 10<sup>e</sup> siècle. On la trouve mentionnée ainsi dans une charte de Richard II confirmant à l'abbaye de Saint-Ouen la possession du Mont-Saint-Michel avec l'église et les prés qui en dépendent (" *Montem Sancti Michaelis cum ecclesia et pratis ad eam pertinentibus* ") (A.D.S.M. 14 H 145). La colline garde ce toponyme au 11<sup>e</sup> siècle : en 1037, le monastère de la Trinité-du-Mont est également localisé *in monte Sancti Michaelis* (A.D.S.M. 27 HP 1). En revanche, au 12<sup>e</sup> siècle, la colline porte une autre appellation. En effet, un acte de 1120 mentionne la donation de 60 acres de terre dans le bois de Normare au prieuré Saint-Michel de *Monte Rothomagi* ou mont de Rouen (A.D.S.M. 14 H 895). Il semble qu'au siècle suivant, le terme de mont de Rouen est toujours en usage puisque dans une acquisition du prieuré Saint Michel en 1258, ce dernier est localisé *in monte iuxta Rothomagum* (A.D.S.M. 14 H 864). L'appellation du mont Gargan apparaît pour la première fois au 15<sup>e</sup> siècle. En effet, dans une indulgence concédée en 1431 par un légat du pape Eugène IV, le prieuré Saint-Michel est présenté comme " le plus ancien [lieu de culte] qui fut fondé en l'honneur de saint Michel au royaume de France " et est localisé le Mont-Gargan (Juhel et Vincent, 2007 : 195) : chapelle " Saint Michiel angre du mont de Garguen " (Fouré, 1993 : 311). La dénomination de colline ou mont Sainte-Catherine semble être contemporaine (19<sup>e</sup> siècle).

<sup>532</sup> En 990, le prieuré Saint-Michel, dépendant de l'abbaye de Saint-Ouen, est créé au pied du mont Sainte-Catherine.

<sup>533</sup> La côte Sainte-Catherine, aujourd'hui dénuée de tout édifice remarquable, avait autrefois un aspect monumental que l'on ne reverra plus jamais. En outre, cette colline revêtait un aspect plus sauvage au Moyen Âge puisqu'elle n'était pas percée de part et d'autre par des routes. Au 19<sup>e</sup> siècle déjà, Charles de Beaurepaire déplorait les modifications pratiquées sur la côte Sainte-Catherine : " Je ne sais si près de nous on trouverait aisément un lieu plus propre à faire saisir les différences des temps que cette côte de Sainte-Catherine, que nous avons tous plus d'une fois parcourue, soit pour satisfaire notre curiosité d'archéologues, soit pour nous procurer le plaisir d'un des points de vue les plus variés et les plus intéressants qu'on puisse imaginer. Cette côte qui domine la ville, qu'on ne gravit pas sans peine, n'a cependant présenté qu'un faible obstacle aux entreprises de nos ingénieurs. La montagne ne s'est pas montrée plus rebelle que le fleuve voisin. Comme lui, elle a dû se prêter au passage des rapides locomotives. À sa base, et presque au niveau des prairies de Sotteville, une route souterraine la traverse de part en part, pendant qu'un chemin large et facile, récemment tracé, serpente autour de ses hauteurs, autrefois réputées inaccessibles. Ses flancs, du côté de Saint-Paul, ouverts, au siècle dernier, pour la confection de la grande route de Rouen à Paris, ont été, du haut en bas, et sur une grande profondeur, entamés pour fournir les matériaux nécessaires aux constructions de la cité, et ce sol factice, à l'aide duquel récemment on a rétréci le lit de la Seine et on lui a imposé de nouvelles rives. Ainsi l'on a vu des pentes verdoyantes qui descendaient autrefois jusqu'à la berge du fleuve, remplacées par des falaises abruptes, assez semblables à celles du rivage de la mer le long du pays de Caux " (Beaurepaire, 1882b : 14).

La même remarque peut être étendue au prieuré Saint-Gervais construit au nord de Rouen au début du 11<sup>e</sup> siècle<sup>534</sup>. Bien qu'il ne soit pas nécessaire de monter une colline, la pente pour accéder au prieuré était plutôt abrupte. Le relief est une contrainte de site à ne pas négliger dans le choix de l'implantation. Les moines bénédictins ont su utiliser ces contraintes à leur avantage afin d'augmenter la distance par rapport à la ville. Ce fait est particulièrement édifiant dans le cas de Sainte-Catherine et de Saint-Michel mais l'est un peu moins dans celui de Saint-Gervais<sup>535</sup>.

Les autres prieurés bénédictins fondés au 11<sup>e</sup> siècle sont construits à l'extérieur de la ville<sup>536</sup>. Le prieuré Saint-Paul est édifié au faubourg d'Eauplet à l'est de la ville et en contrebas de la côte Sainte-Catherine. Au sud, la proximité de la Seine influence fortement la stabilité du terrain. La zone où est construit le prieuré présente un fort taux d'humidité. La nature du sol ne semble pas avoir empêché l'érection de l'église et des bâtiments conventuels : le prieuré est implanté à une distance assez élevée de la Seine pour ne pas subir cette instabilité. Cependant, la proximité du fleuve possède quelques inconvénients dont le plus grand est la fréquence des inondations. Le prieuré de Notre-Dame-du-Pré est édifié dans la seconde moitié du 11<sup>e</sup> siècle dans les prairies alluviales du faubourg d'Émendreville (Le Maho, 2016 : 177). Situé sur la rive gauche de la ville, ce prieuré dépendant de l'abbaye du Bec-Hellouin est implanté de façon significative à l'écart de la ville. Les traces d'urbanisation sur la rive sud de la Seine sont minimales jusqu'au 13<sup>e</sup> siècle (cf. chapitre 5). Seuls le quartier Richebourg près de la Seine et les abords des grands axes de communication attirent les populations : le secteur se définit donc, à l'heure où le prieuré est fondé, comme une zone essentiellement fluviale et forestière. Ce secteur englobe effectivement " la forêt de Rouvray sur les hauteurs, un étage de cultures sur la terrasse intermédiaire, une série de villages-rues au bord de la Seine, et enfin une vaste étendue de prairies alluviales " (Le Maho, 2016 : 177). Le choix d'un tel lieu est caractéristique des implantations bénédictines.

---

<sup>534</sup> Plusieurs indices attestent une origine monastique au haut Moyen Âge pour ce prieuré. Dans la charte de 1025, dans laquelle Richard II donne le prieuré à l'abbaye de Fécamp, l'église est désignée comme *abbatia* par les rédacteurs de l'acte ducal : " ...*abbatiam Sanctii Gervasii qui est juxta civitatem Rotomagum...* " (Fauroux, 1961 : acte 34, p. 129). De plus, l'existence d'une crypte jouerait en faveur de l'hypothèse d'une origine monastique au haut Moyen Âge.

<sup>535</sup> Le choix d'un site de hauteur à l'extérieur de l'enceinte urbaine apparaît dans d'autres villes. À Genève, le prieuré Saint-Victor est édifié au début du 11<sup>e</sup> siècle autour d'une ancienne basilique funéraire située sur le plateau des Tranchées. Néanmoins, ce prieuré est rapidement rattaché à l'ordre de Cluny dont la volonté d'isolement est bien plus réputée que celle des Bénédictins (Baud et Binz, 1985 : 30-36).

<sup>536</sup> Au sud du prieuré Saint-Michel, longeant la Seine, se situe le prieuré Saint-Paul, dépendant de l'abbaye de Montivilliers, fondé vers 1050. La dernière création bénédictine a lieu en 1063 : il s'agit du prieuré Notre-Dame-du-Pré, dépendant de l'abbaye du Bec, construit à l'instigation de Mathilde de Flandre (v. 1031-1083), femme de Guillaume le Conquérant.



Malgré la volonté d'isolement des communautés bénédictines, certaines d'entre elles sont installées immédiatement dans la ville telle l'abbaye de Saint-Amand ou à proximité directe de celle-ci comme l'illustre le cas de l'abbaye Saint-Ouen. Cependant, les autres communautés bénédictines choisissent des lieux plus éloignés de la ville, si éloignés qu'elles ne seront jamais englobées dans une enceinte urbaine. Ces monastères et prieurés resteront toujours dans les faubourgs. Toutefois, si certains monastères paraissent plus difficilement accessibles comme dans le cas de l'abbaye de Sainte-Catherine-du-Mont ou du prieuré Saint-Michel, certains seront peu à peu rattrapés par l'urbanisation croissante et ceci dès la fin du Moyen Âge. Ces communautés se situent près de grands axes de communication facilitant l'accès à la ville et polarisant l'habitat<sup>537</sup>. Par conséquent, l'objectif initial de ces communautés paraît effectivement d'être isolé des tumultes de la ville tout en étant à proximité de celle-ci. D'autres communautés ont cherché un isolement et un éloignement plus marqué de l'agglomération.

Le 11<sup>e</sup> siècle est, pour la ville de Rouen, le siècle des fondations bénédictines puisque quatre établissements sont construits. De plus ou moins grande importance, ces édifices constituent, avec les monastères refondés au 11<sup>e</sup> siècle, le réseau des monastères bénédictins rouennais : aucun autre établissement bénédictin ne sera fondé avant l'époque moderne. À l'exception de l'abbaye de Saint-Amand, les monastères bénédictins du Moyen Âge sont éloignés de la ville, tout du moins lorsqu'ils ne sont pas englobés dans une nouvelle enceinte urbaine comme l'abbaye de Saint-Ouen au 13<sup>e</sup> siècle. La caractéristique de ces fondations est qu'elles ne changeront pas d'emplacement jusqu'à leur disparition, généralement pendant la Révolution française, parfois plus tardivement.

Les premières communautés rouennaises sont principalement des communautés bénédictines, canoniales ou érémitiques. Chaque ordre possède un mode de vie particulier influençant le choix de leur lieu d'implantation. Ainsi les communautés canoniales, séculières comme régulières, sont extrêmement liées à la ville : elles sont toutes situées au cœur de Rouen et par conséquent enserrées dans l'enceinte romaine. Néanmoins, il existe une exception quant au choix d'implantation des chanoines réguliers. En effet, ces chanoines peuvent diriger une léproserie ce qui implique qu'ils s'installent en marge de la ville. Cet éloignement s'explique à la fois par la peur de la contagion et

---

<sup>537</sup> La communauté bénédictine de Saint-Gervais s'est installée à l'emplacement d'une ancienne nécropole autrefois desservie par un axe de communication allant de Rouen à Lillebonne. Le prieuré Saint-Paul était situé à proximité d'une rue contournant le mont Sainte-Catherine et se prolongeant sans doute vers une voie en direction de Paris. Des rues sont créées autour du prieuré Notre-Dame-du-Pré au 11<sup>e</sup> siècle afin d'assurer la desserte de cet établissement.

de la maladie mais également par le souci de la santé des lépreux. Au contraire, les moines bénédictins évitent la ville : sur les sept fondations de la période ducal, cinq monastères sont localisés à plus d'un kilomètre du *castrum*. Les deux autres communautés sont situées soit dans le *castrum*, dans le cas de Saint-Amand, soit à proximité immédiate de celui-ci dans le cas de Saint-Ouen. Ainsi, les moines bénédictins ne sont pas totalement réfractaires à l'implantation dans la ville, surtout lorsque celle-ci peut leur assurer protection, revenus, donations mais également quand leur enclos est préservé des tumultes extérieurs grâce à une enceinte conventuelle. Les Grandmontains, dans leur volonté de réforme et d'isolement, choisissent de s'installer sur la rive sud de la Seine, dans un lieu reculé conforme à leur règle.

Les Templiers s'installent dans la ville de Rouen au 12<sup>e</sup> siècle (Fig. 9.11). Leur présence y apparaît en demi-teinte : les Templiers possèdent seulement trois maisons à l'intérieur de la ville<sup>538</sup>. Leur commanderie se situe à Sainte-Vaubourg et donc dans la campagne autour de la ville (Fig. 9.12)<sup>539</sup>. De même, la présence à Rouen des Hospitaliers se révèle discrète : ils sont uniquement mentionnés dans un rôle de l'Échiquier en 1195 (A.D.S.M. G 2094). Ces derniers obtiennent les biens des Templiers à la dissolution de l'ordre en 1314. L'implantation des ordres militaires à Rouen est donc peu perceptible : il ne reste aucune trace de leur passage dans la ville.

En revanche, peut-on réellement parler du choix des communautés lorsque le lieu leur est donné par de grands personnages laïques ou ecclésiastiques ? De même, le statut de fondateur mérite d'être davantage étudié puisqu'il contribue largement au choix du lieu d'implantation.

---

<sup>538</sup> Les Templiers possédaient à Rouen une maison en pierre et bois avec un jardin qui leur avait été donnée en décembre 1223 par Laurent Salehadin et son fils Jean, moyennant une rente annuelle de 45 sous et quatre onces de poivre (A.N., S 5199 A). Cette maison, formée de trois corps de bâtiment, était située dans la rue Saint-Éloi (Mannier, 1987 : 421). Les Templiers auraient également possédé une maison et une église dans la rue du Temple dans la paroisse Saint-Étienne-des-Tonnelliers dès le milieu du 12<sup>e</sup> siècle. D'après François Farin, " le logis des Templiers occupait toute cette grande place carrée qui est l'opposé de la Salle des Marchands, de sorte que de la rue des Cordeliers on descendait de front dans leur église qu'on nommait Le Temple, et c'est pour cette raison que cette rue s'appelle encore pour ceux qui l'entendent la rue du Temple " (Farin, 1731a : 36-37). Au milieu du 13<sup>e</sup> siècle, les Templiers acquièrent une autre maison dans la rue des Hermites. Cette maison, comprenant probablement une chapelle (Naillon, 1938b), aurait pu servir de maison de repli pour la commanderie de Sainte-Vaubourg (Fournée, 1985 : 7). François Farin voyait encore de vieux bâtiments de pierre en bas de la rue des Hermites dont les croisées sont faites comme des vitres d'église (Farin, 1731a : 36-37).

<sup>539</sup> La commanderie Sainte-Vaubourg est implantée à une quarantaine de mètres au-dessus de la Seine, sur la rive droite, dans la commune du Val-de-la-Haye (Miguet, 1995 : 401-402).

### ***9.1.2. Quels soutiens pour les communautés religieuses installées du 10<sup>e</sup> siècle au 12<sup>e</sup> siècle ?***

L'installation des communautés dans la ville dépend principalement des donations qu'on leur octroie. La fondation d'un monastère est souvent réalisée à l'initiative d'un seigneur laïque ou d'un seigneur religieux. Ces fondations s'opèrent durant la période ducale et une question légitime mérite d'être posée : les ducs ont-ils joué un rôle prépondérant dans les fondations monastiques et canoniales rouennaises ?

À l'échelle de la Normandie, le lien entre l'Église normande et les ducs a favorisé les fondations monastiques. Dès le début du 10<sup>e</sup> siècle, Rollon rétablit en partie les communautés religieuses ayant fui la Normandie au 9<sup>e</sup> siècle et les confirme dans la possession de leurs biens. Cette restitution n'est pas totale puisqu'une partie avait été donnée à ses hommes (Le Maho, 2000b : 175). La floraison des constructions monastiques intervient lors du renouveau de la vie religieuse vers la fin du 10<sup>e</sup> siècle. L'Église normande se modèle autour du pouvoir ducal. Jusqu'en 1030 environ, chaque monastère normand devait son existence, comme les chartes et les chroniques l'attestent, au pouvoir ducal (Coppola, 1992 : 335). Dans les cinquante années suivantes, l'aristocratie normande, à l'instigation du duc, participa aux fondations et aux restaurations d'une trentaine d'abbayes (Bates, 1982 : 274). Les fondations monastiques et canoniales se font de plus en plus nombreuses au cours du 12<sup>e</sup> siècle.

Les raisons de ce dynamisme monastique sont multiples. Le duché de Normandie se stabilise à la fin du 10<sup>e</sup> siècle et se dote d'institutions exerçant leur pouvoir avec fermeté. De plus, la longueur de leur règne laisse aux ducs le temps d'entreprendre de vastes projets et d'apporter leur soutien à des établissements monastiques. En outre, les ducs, animés par un besoin spirituel authentique, possédaient les moyens de devenir les plus puissants mécènes des communautés monastiques et canoniales. La géographie régionale facilite également l'érection de nouveaux édifices religieux. En effet, la Normandie regorge de matériaux divers nécessaires à la construction de monuments de grande ampleur (Coppola, 1992 : 337)<sup>540</sup>.

---

<sup>540</sup> Les grandes forêts normandes fournissaient du bois pour les charpentes et les échafaudages. Le sol argileux favorisait la fabrication de briques. Quant aux pierres ou aux ardoises, elles étaient abondantes dans une grande partie de la région (Coppola, 1992 : 337).

Rouen bénéficie, comme on vient de le voir, de ce mouvement favorable aux fondations monastiques. Les ducs ont favorisé les fondations bénédictines et canoniales dans la ville. Il convient tout de même de faire un point sur le vocabulaire utilisé pour étudier quels ont été les acteurs des fondations – ou refondations – monastiques et canoniales et non pas seulement quels ont été les principaux donateurs.

#### - L'action des ducs de Normandie

Seuls quatre ducs ont joué un rôle prépondérant dans la création de nouveaux monastères et prieurés à Rouen. Rollon, comte puis duc de Normandie (911-933), a contribué à la reconstitution des communautés rouennaises et de leur patrimoine. La création du duché de Normandie en 911 entraîne le retour de l'archevêque et des chanoines de la cathédrale, mais également celui des moines de Saint-Ouen. Le duc favorise donc la restauration de l'abbaye de Saint-Ouen dont il confirme les biens<sup>541</sup>.

Le duc Richard II (996-1026) concède en 1025 le prieuré de Saint-Gervais – ou *abbatia* comme il est noté dans la charte – à l'abbaye de Fécamp. Richard II n'est certes pas le fondateur de ce prieuré, mais cette donation est le plus ancien acte concernant le prieuré. En le laissant à l'abbaye de Fécamp, le prieuré obtient des privilèges considérables car l'abbaye est l'un des trois grands centres monastiques normands au Moyen Âge. Ayant déjà probablement eu une fonction monastique au haut Moyen Âge, l'édifice reçoit une nouvelle communauté bénédictine au cours du 10<sup>e</sup> siècle ou au début du 11<sup>e</sup> siècle. La fondation de ce prieuré, ou peut-être sa refondation, survient durant la période ducale, mais le rôle des ducs dans sa création ne peut être confirmé.

En 1063, Guillaume I<sup>er</sup>, duc de Normandie (1035-1087), commence à faire édifier une église près d'Émendreville ("*ecclesiam iuxta Ermentrudis villa*"), dont la paroisse est comprise dans le patrimoine de l'abbaye du Bec (Fauroux, 1961 : 27). Il ajoute dans l'acte de fondation que cette

---

<sup>541</sup> En 918, Rollon donne à l'abbaye de Saint-Ouen Longpaon mais il ordonne également que soit rendu à cette abbaye " toutes les terres, les propriétés et les revenus qui appartenaient anciennement, ainsi que l'établissent les actes des anciens rois ; et cela je le décide de ma propre autorité, avec la garantie que ladite donation sera libre et exempte de tout droit de justice ; si ce vénérable établissement est l'objet d'une quelconque attaque, que l'on vienne tout de suite me trouver " (Chaline *et al.*, 2009 : 27) ; "*Quidquid autem antiquitus in terris et possessionibus ejus ditionis fuisse dignoscitur ut sibi reddatur praecipio et eius venerabile coenobium cum omnibus, quae ad usum pertinent monachorum juxta priscorum privilegia regum, nostra auctoritate, ut immune et absolutum maneat ab omni judiciaria exactione, auctorizaliter constituo* " ( *Translationes S. Dadonis vel Audoeni episcopi*... : 821).

église s'appellera l'église Notre-Dame-du-Pré ("*ecclesia vocata fuit ecclesia Beatae Mariae de Prato*") et que des moines de l'abbaye du Bec y seront envoyés pour le service de Dieu ("*ibi constituti fuerunt monachi de monasterio Becci ad Dei servitium*"). Ce document est le seul acte de fondation d'un monastère à Rouen par Guillaume le Conquérant. Cela paraît bien peu comparé aux fondations de Caen... En 1059, à la suite d'une mésentente avec le pape<sup>542</sup>, Guillaume le Conquérant avait pris l'engagement, avec sa femme Mathilde, de fonder chacun un monastère à Caen<sup>543</sup>. Peu de temps après sont fondées l'abbaye aux Dames et l'abbaye aux Hommes de Caen. Ces fondations s'inscrivent au sein d'un vaste programme politico-religieux qui fera de Caen la deuxième capitale du duché (Coppola, 1992 : 332). Le rayonnement de ces abbayes dépasse largement celui du prieuré Notre-Dame-du-Pré qui ne sera jamais propulsé au rang de monastère. Sans jeter la pierre au duc Guillaume, il ne paraît pas avoir aidé le prieuré à s'élever tant matériellement que spirituellement. Il ne lui fait d'ailleurs aucune donation importante<sup>544</sup>. L'abbé et les moines de Notre-Dame-du-Pré obtiendront principalement les faveurs du duc Henri I<sup>er</sup> (1106-1135) mais celles-ci arrivent trop tard. Le manque d'intérêt pour ce prieuré juste après sa fondation semble avoir scellé son destin. La fondation de Notre-Dame-du-Pré illustre le détachement de Guillaume le Conquérant vis-à-vis de Rouen. Non pas qu'il n'ait fait aucune donation aux monastères rouennais, il en fit quelques-unes, mais celles-ci paraissent bien peu en comparaison des donations octroyées aux établissements caennais.

Le duc à l'origine du plus grand nombre de fondations monastiques à Rouen est Henri II (1151-1189). On lui doit deux voire trois fondations : le prieuré Saint-Julien de la Salle-aux-Puelles, le prieuré de Grandmont et la refondation de la léproserie du Mont-aux-Malades. Cette dernière est une affaire complexe. Le premier document mentionnant ce prieuré est une charte de Geoffroy d'Anjou, duc de Normandie (1144-1150), dans laquelle il confirme une donation d'Henri I<sup>er</sup> de quarante sous par mois aux lépreux de Rouen<sup>545</sup>. Par conséquent, on ne connaît pas le fondateur de

---

<sup>542</sup> En 1051, le pape Léon IX (1048-1054) ne valide pas le mariage de Guillaume le Conquérant avec Mathilde de Flandre pour des raisons de consanguinité et ira même jusqu'à les menacer d'excommunication. La fondation des abbayes caennaises apparaît comme un geste d'expiation par rapport à l'Église et au pape (Bates, 2016 : 157-158).

<sup>543</sup> "*Ut ab eis duo cenobia conderentur, in quibus pro ipsis ab utroque sexu Deo sedulae preces offerentur*" (Musset, 1967 : 65)

<sup>544</sup> L'ironie veut que le prieuré reçoive une donation de vingt sous de rente annuelle de la part d'un certain Guillaume Bastard "*Willelmus Bastart*" en 1201 (A.D.S.M. 20 H 45).

<sup>545</sup> "*G. dux Normannorum et comes Andegavorum vicecomitibus Rothomagensibus salutem. Precipio quod tradatis leprosis Rothomagensibus xl. solidos Rothomagensium singulis mensibus sicut rex. H. eis dedit et carta eius testatur. Teste Roberto de Novo Burgo, apud Rothomagum*" (Cronne et Davis, 1968 : acte 730, p. 269).

cette léproserie sans doute édiflée sous le règne d'Henri I<sup>er</sup> (1106-1135). Une communauté de chanoines réguliers est probablement mise en place dans les années 1160 puisqu'un certain Nicolas, prieur du Mont-aux-Malades, correspond avec Thomas Becket durant son exil en France entre 1162 et 1170 (Brenner, 2013 : 344). L'établissement devient à cette date le prieuré Saint-Jacques. Une nouvelle fois, il est impossible de définir quel acteur a introduit une communauté de chanoines dans cette léproserie. L'église Saint-Jacques, première construction du lieu, a été érigée par les chanoines (Langlois, 1851 : 4). Cette église leur est destinée mais il semble que le prieuré eut rapidement besoin d'une autre église à destination des paroissiens. Cette nouvelle construction est réalisée par Roscelin, chambellan du roi d'Angleterre, en rémission de ses péchés. Cette deuxième église est dédiée en 1154. Survient alors un fait particulièrement intéressant. Après sa victoire sur l'Écosse et sur la France en 1174, Henri II bâtit au Mont-aux-Malades une nouvelle église sous le titre de Saint-Thomas-le-Martyr (Madeline, 2013 : 71)<sup>546</sup>. Il y joignit des édifices claustraux plus amples et plus commodes que les bâtiments du prieuré Saint-Jacques et y transféra les chanoines et les lépreux (Langlois, 1851 : 83). Le prieuré Saint-Jacques est alors nommé le prieuré de Saint-Thomas-le-Martyr. Par conséquent, ce prieuré, fondé dans un premier temps au début du 12<sup>e</sup> siècle, est refondé par Henri II Plantagenêt en 1174. En effet, la construction d'une nouvelle église, le changement de dénomination et de nouveaux bâtiments communautaires près des anciens bâtiments du prieuré Saint-Jacques peut être considérée comme une refondation. Le sentiment d'expiation d'Henri II est particulièrement apparent dans l'érection de ce prieuré. En construisant ces nouveaux bâtiments, il améliore les conditions de la communauté canoniale et des lépreux et fait donc preuve d'une grande piété. En consacrant l'église et le prieuré sous le nom de Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry, que le roi a fait assassiner, il souhaite expier ses péchés. L'assassinat de ce prélat a été un tournant dans la politique religieuse d'Henri II. Dans les

---

<sup>546</sup> Un conflit avait éclaté en 1173 entre le roi d'Angleterre et le roi d'Écosse Guillaume le Lion (1165-1214). La cause en était la possession de la Northumbrie. En 1152, Guillaume le Lion hérite de son père le titre de comte de Northumbrie. Cependant, il ne conserve pas longtemps ce titre puisqu'en 1152 il doit le remettre à Henri II. En 1173, alors qu'Henri II est occupé à régler un conflit avec ses fils, Guillaume le Lion envahit la Northumbrie et atteint Newcastle. Toutefois, face à la résistance acharnée de la population, le roi décide de ne pas assiéger la ville et de retourner en Écosse. En 1174, Guillaume envahit une nouvelle fois la Northumbrie mais il se dirige cette fois à Alnwick. Dans la nuit du 12 juillet 1174, environ quatre cents chevaliers anglais partent de Newcastle pour atteindre Alnwick. Ils attaquent le campement de Guillaume et font prisonniers le roi. Cette bataille, connue sous le nom de bataille d'Alnwick, a pour conséquence la signature du traité de Falaise par lequel Guillaume doit jurer fidélité à Henri II. Après cette victoire, le roi, en conflit avec la France, retourne à Barfleure et vient au secours de la ville de Rouen assiégée par Louis VII (1137-1180) et Philippe, comte de Flandre (1157-1191). Henri II met en déroute les assiégeants. Au début du mois de septembre 1174, Louis VII demande la paix. Il obtiendra une trêve allant jusqu'à la Saint-Michel c'est-à-dire jusqu'au 29 septembre (Favier, 2004 : 404).

années 1170, il fait édifier de nombreux établissements religieux en Angleterre comme en France et ceci vraisemblablement dans le but de se repentir de cet assassinat dont il a été indirectement l'instigateur. Il n'est donc pas étonnant de voir qu'outre le prieuré du Mont-aux-Malades, ses deux autres fondations rouennaises sont postérieures à l'assassinat de Thomas Becket dans la cathédrale de Cantorbéry le 29 décembre 1170<sup>547</sup>. Cet acte frappa d'horreur l'Europe tout entière et, alors que

---

<sup>547</sup> Thomas Becket (1118-1170), fils d'un marchand de Rouen, devient en 1154 le chancelier du roi Henri II Plantagenêt ainsi que l'un de ses amis proches. À la mort de l'archevêque Théobald (1139-1162), le roi d'Angleterre appuie l'élection de Thomas Becket au siège archiépiscopal. Le roi a certainement envoyé des instructions en faveur de Thomas Becket aux évêques suffragants. Malgré l'opposition de Gilbert Folio, briguant la place de l'archevêque, l'élection est quasi unanime (Foreville, 1943 : 102-103). Tout du moins, c'est ce que rapporte le chroniqueur indépendant Ralph de Diceto : " En présence de Henri, fils du roi, et des justiciers du royaume, Thomas, archidiacre de Cantorbéry et chancelier du roi, fut solennellement archevêque sans aucune opposition. L'élection faite sans la moindre contradiction, Henri, évêque de Winchester, la proclama à Westminster dans le réfectoire du monastère " (Diceto, 1876 : 306-307). Les contestations à l'encontre de l'archevêque auraient eu lieu lors d'une séance de comité secrète précédant l'élection. Cependant, le nouvel archevêque n'agit pas comme le roi l'espérait : il abandonne sa charge de chancelier et se soumet totalement au souverain pontife. Les divergences d'opinions s'accroissent au sujet des Constitutions de Clarendon. Celles-ci, promulguées par le roi Henri II en janvier 1164, avaient pour but de placer l'Église sous l'autorité du roi d'Angleterre (Foreville, 1943 : 125-131). Dans un premier temps, l'archevêque accepte les *Constitutions* mais il se rétracte rapidement. Ayant repoussé les constitutions de Clarendon et ayant répudié la justice royale devant l'assemblée des pairs, il ne restait plus à Thomas Becket que la ressource ultime d'abjurer le royaume par un exil volontaire (Foreville, 1943 : 165). Il se réfugie à l'abbaye de Saint-Colombe, à Sens, sous la protection du roi de France et du pape. L'exil de Thomas dura environ six ans. Après maintes négociations, une paix est conclue à Fréteval le 22 juillet 1170 (Foreville, 1943 : 308-317) : Thomas de Cantorbéry peut enfin revenir en Angleterre. Cependant, les positions des deux hommes n'ont pas changé. Henri II ne restitue pas à Thomas Becket tous ses biens. Le roi entend faire justice sur ses terres et voyait en la censure ecclésiastique une mesure superflue et gênante pour l'exercice du roi. Au contraire, Thomas Becket songeait à faire respecter la hiérarchie ecclésiastique et les droits supérieurs de l'Église. L'excommunication des évêques Gilbert Foliot, Jocelin de Salisbury et Roger d'York, par l'archevêque de Cantorbéry, soutenu par le pape Alexandre III (1159-1181), allait envenimer la situation. Les prélats excommuniés rejoignent Henri II dans sa résidence de Bures proche de Bayeux où ils attisent la colère du roi envers l'archevêque. Raymonde Foreville relate cet épisode de la manière suivante : " Laissant éclater sa colère, le Plantagenêt allait, par des paroles irréparables, armer le bras de quatre chevaliers, Renaud Fitz-Urse, Guillaume de Traci, Hugues de Moreville et Richard le Breton : « N'y aura-t-il personne pour me débarrasser de ce clerc outrecuidant ? » " (Foreville, 1943 : 320). Cette parole, lancée par un roi impulsif, conduit à l'assassinat de l'archevêque dans la cathédrale de Cantorbéry dont la narration par les différents auteurs fait penser à une scène sortie d'un roman d'Umberto Eco. Ainsi, cet épisode paraît presque romanesque sous la plume de Raymonde de Foreville : " À ces mots, ils sortent quérir leurs armes. Pressé par les siens, l'archevêque gagne la cathédrale, où les moines étaient déjà rassemblés pour l'heure de vêpres, à travers la galerie du cloître donnant sur le transept, mais se refuse à laisser barricader la porte derrière lui autant qu'à chercher refuge soit dans la crypte, soit dans le chœur qui s'ouvraient tout près de là. Il était environ cinq heures du soir ; la nuit était venue : entendant le fracas des hommes d'armes qui franchissaient le seuil, quelques moines se sauvaient apeurés, d'autres se dissimulaient au pied des autels ou derrière les piliers, tandis que ses clercs se portaient au-devant de l'archevêque pour le défendre ou périr avec lui. [...] Les conjurés en fureur, l'épée dégainée, cherchaient dans la confusion générale celui qui avait refusé de faire de la maison du Seigneur une citadelle, afin de le rejeter du sanctuaire et de le massacrer hors du lieu saint " (Foreville, 1943 : 321). L'issue de ce combat est inévitable. Edward Grimes, resté auprès de l'archevêque, eut le bras presque entièrement coupé et l'archevêque est assassiné : " [ayant recommandé son âme] à la cause de l'Église à Dieu, à la Vierge Marie, aux saints patrons de la cathédrale et au bienheureux Denys, Thomas de Cantorbéry, sans un mot, sans un cri, sans une plainte, sans un geste pour s'opposer à ses bourreaux, offrit aux glaives sa tête inclinée, qu'il tint immobile jusqu'à ce que tout fut consommé. Enfin, il tomba en avant, le corps droit sans le moindre mouvement du pied ou de la main " (Robertson, 1876 : 320).

l'archevêque n'était pas jusque-là très populaire, il est déclaré martyr par les religieux de la cathédrale de Cantorbéry. La culpabilité est lourde pour Henri II n'ayant pas agi pour éviter le meurtre de l'archevêque et voulant faire acte de repentance<sup>548</sup>. La fondation de la léproserie Saint-Julien ainsi que celle du prieuré de Grandmont entrent donc dans un contexte où Henri II, malgré un accord avec le pape<sup>549</sup>, cherche à se repentir. La fondation de deux établissements hospitaliers et d'un établissement d'inspiration érémitique n'est certainement pas sans rapport avec la volonté d'expiation du duc. Ces établissements, par leur charité ou leur attachement à la pauvreté, peuvent paraître plus pieux que les établissements bénédictins ou canoniaux. Que ce soit par une volonté d'expiation ou non, les largesses d'Henri II en matière de fondations monastiques sont remarquables. Dans un moment où la population urbaine augmente et où le nombre de lépreux dans la cité requiert de nouvelles infrastructures spécialisées, la fondation de deux léproseries est plus que bénéfique pour la ville de Rouen. En outre, il accroît la spiritualité grandmontaine qui était jusqu'alors quasi inexistante en Normandie<sup>550</sup>.

Les ducs ont favorisé les fondations monastiques et canoniales à Rouen. Ils ont été à l'origine de la fondation ou de la refondation de trois établissements bénédictins, d'un prieuré grandmontain ainsi que de deux léproseries dirigées par des communautés canoniales. Néanmoins, ce bilan peut être nuancé à plus d'un égard. Rollon restaure et confirme les biens de l'abbaye de Saint-Ouen : il s'agit donc davantage d'une restauration, et non d'une fondation ou d'une refondation impliquant la construction ou la reconstruction de l'établissement. Dans le cas de Richard II et du prieuré Saint-Gervais, on parle d'une donation bien qu'il ne soit pas exclu que les ducs aient contribué à la fondation du prieuré. La seule " vraie " fondation du 11<sup>e</sup> siècle est celle de Guillaume le Conquérant en 1063. Or le prieuré n'eut pas un rayonnement notable à l'échelle de la ville ou de la région puisque l'établissement resta un simple prieuré dépendant de l'abbaye du Bec jusqu'à sa

---

<sup>548</sup> L'acte de repentance le plus illustre reste le pèlerinage d'Henri II sur le tombeau de l'archevêque de Cantorbéry le 12 juillet 1174 (Foreville, 1971 : 25). Le roi d'Angleterre pénètre dans la crypte et y passe un jour et une nuit en prière. Puis, devant les soixante-dix moines du chapitre de la cathédrale, il se dépouille de ses vêtements et se fait fouetter (Foreville, 1943 : 366).

<sup>549</sup> En mai 1172, Henri II passe un accord avec le pape. Le roi est absous de toute culpabilité dans le meurtre de Thomas Becket s'il acceptait de partir en croisade et d'abroger les Constitutions de Clarendon (Barlow, 1986 : 261). Cependant, il ne respecta pas son premier engagement (Barlow, 1986 : 272).

<sup>550</sup> Il n'existe aucune synthèse sur l'implantation de l'ordre de Grandmont en Normandie au Moyen Âge, mais d'après les quelques recherches, ces celles ou prieurés sont peu nombreux en Normandie. Seuls les départements de l'Orne, de Seine-Maritime et de l'Eure possèdent des prieures grandmontains. La Seine-Maritime comprend un prieuré à Rouen tandis que les deux autres départements comprennent chacun deux implantations grandmontaines : dans l'Eure, à Aubevoie et Beaumont, dans l'Orne, à La Bellière et à Chêne-Gallon.



suppression en 1791. La grande majorité des fondations initiées par un duc se concentre sous le règne d'Henri II. Cette étude sur les fondateurs d'établissements religieux à Rouen ne signifie pas que la ville ne bénéficia pas des largesses duciales – les maisons religieuses doivent beaucoup aux donations duciales – mais uniquement que la création des monastères rouennais n'a pas été une priorité chez les ducs au 11<sup>e</sup> siècle. Seul Henri II s'attacha à doter Rouen d'un équipement religieux nouveau au 12<sup>e</sup> siècle.

### - L'action des seigneurs locaux

Cependant, nous sommes en droit de nous poser la question suivante : les ducs ont-ils été les seuls fondateurs de monastères et de prieurés dans la ville de Rouen ? La réponse est négative : la ville aurait été pauvre en établissements religieux si cela avait été le cas. L'équipement religieux bénédictin doit beaucoup à la piété de Goscelin, vicomte d'Arques, et de sa femme Emmeline. D'après un acte de Robert le Magnifique de 1030, le vicomte et la vicomtesse d'Arques auraient fondé le monastère de Saint-Amand vers 1030. Cependant, cet acte est un faux probablement réalisé par les moniales de Saint-Amand afin de réaffirmer leurs possessions (Le Cacheux, 1937 : 39). Quelle que soit la date de fondation de cet établissement, il n'y a aucun doute sur l'identité des fondateurs puisque le vicomte Goscelin d'Arques rédige une pancarte dans la seconde moitié du 11<sup>e</sup> siècle confirmant son rôle dans la fondation de Saint-Amand (A.D.S.M. 55 H 8)<sup>551</sup>. Avec sa femme, le vicomte fonde dans le même temps le monastère de la Trinité-du-Mont – appelé Sainte-Catherine-du-Mont après la translation des reliques de la sainte – situé sur la côte Saint-Michel<sup>552</sup>.

---

<sup>551</sup> Cette pancarte est réalisée vers 1100 par Goscelin d'Arques. Il s'agit d'un acte sur parchemin (75 cm de haut x 49 cm de large), non-scellé sur lequel Goscelin confirme les donations à l'abbaye de Saint-Amand de Rouen. Elle débute par l'invocation placée sous le patronage de la très Sainte Trinité. S'ensuit la présentation des auteurs de l'acte, Goscelin et sa femme, et celle du destinataire, l'église Sainte-Marie et Saint-Amand. Goscelin et Emmeline fondent l'abbaye de Saint-Amand et la dotent de nombreux biens. La deuxième partie de la pancarte est la confirmation de la fondation de l'abbaye de Saint-Amand par Hugues d'Amiens. La dernière partie de l'acte est composée de la liste des témoins. Cet acte est un original.

<sup>552</sup> Son nom de Sainte-Catherine lui vient d'une relique de sainte Catherine arrivée à Rouen dans des " conditions mal éclaircies " (Le Maho, 2004b : 63). Il a été mis en évidence par Robert Fawtier et Lucien Musset que la translation de ces reliques n'est probablement pas liée à Siméon, moine du Mont-Sinaï. En revanche, l'existence de ces reliques est attestée par une charte de l'abbaye de la Trinité-du-Mont datée de 1084 : " *sacratissimae ac uenerabilis uirginis et martiris Caterinae miro miraculo cotidie ab omnibus longe lateque uenerantur ossa* " (Déville, 1841 : 466-467). La première mention de l'abbaye Sainte-Catherine apparaît dans la confirmation des biens et des franchises de l'abbaye par Henri II Plantagenêt vers 1172 : " *Sciatis me concessisse et presenti carta confirmasse abbati et monachis Sancte Trinitatis Sancteque Katerine de Monte Rothomagi omnes donationes elemosinarum, terrarum et hominum que facte sunt eis, tam in ecclesiis quam in rebus et possessionibus mundanis* " (Delisle et Berger, 1920 : 103-104).

En somme, la bienveillance du vicomte et de la vicomtesse d'Arques conduit à une double fondation monastique, l'une féminine et l'autre masculine<sup>553</sup>. L'abbaye de Saint-Amand pourrait être seulement une refondation monastique mais cela reste une hypothèse et non un fait avéré<sup>554</sup>. La fondation de ces deux abbayes par le vicomte d'Arques illustre l'implication de la seigneurie locale dans la création d'établissements religieux<sup>555</sup>. Ces fondateurs prendront soin de la prospérité de ces abbayes jusqu'à leur mort. Peu de temps après la fondation de l'abbaye Sainte-Catherine, le vicomte demande que le monastère soit affranchi du pouvoir judiciaire du duc<sup>556</sup>. Ils procèdent également à de nombreuses donations augmentant considérablement le patrimoine temporel des deux abbayes. En outre, la piété de ces fondateurs est telle qu'ils décident de prendre l'habit religieux et de s'y faire inhumer : Emmeline se retire dans le monastère de Saint-Amand tandis que Gosselin entre au monastère de la Trinité-du-Mont. Gosselin et sa femme sont les seuls seigneurs laïques à avoir contribué à la fondation de monastères à Rouen avant le début du 13<sup>e</sup> siècle.

Le cas du prieuré de chanoines réguliers de Saint-Lô est plus singulier. En 913, Rollon donne à l'évêque de Coutances l'église Saint-Lô avec ses dépendances afin qu'il s'y installe avec ses chanoines (Fauroux, 1961 : 19-20). Les chanoines de l'évêque sont remplacés par des chanoines réguliers vers 1144 créant ainsi le prieuré de Saint-Lô dont les chanoines suivent la règle de saint Augustin. Aucun acte de fondation à proprement parler ne parle de la création de cet établissement mais l'acte relatif à l'introduction de chanoines réguliers dans ce prieuré est fondateur. L'archevêque Hugues d'Amiens insiste sur la dépendance étroite de l'abbaye de Saint-Lô à l'égard de l'évêque de Coutances. Il fait probablement référence à son autorité propre sur le prieuré rouennais de Saint-Lô et à son implication, en collaboration avec l'évêque Algare, dans la réforme canoniale. L'appui d'Hugues est indispensable pour changer le statut de la collégiale rouennaise

---

<sup>553</sup> Cette double fondation n'est pas sans rappeler la fondation jumelée de l'abbaye aux Hommes et l'abbaye aux Dames de Caen fondées vers 1059-1060 la première étant dédiée à saint Étienne et la seconde à la Trinité (Baylé, 1979 : 3).

<sup>554</sup> Cf note 10.

<sup>555</sup> La ville d'Arques se situe actuellement en Seine-Maritime, à 63 km au nord de la ville de Rouen.

<sup>556</sup> " *Goscelini videlicet et Emmeline uxoris ejus, locum nostre serenitatis infra muros Rothomagi dono concessum, in quo ipsi ex proprio censu in honorem et venerationem sancte Dei genitricis et gloriose virginis Marie et Sancti Amandi gloriosissimi confessoris, omniumque simul sanctorum ecclesiam fundarunt, hunc immunem juris nostris judicaria exactione reddentes et ecclesiasticis usibus mancipates, in perpetuum concedimus Qui locus circa ecclesiam extenditur usque ad vicum per quem ad portam Rodobecce itur et inde usque ad terram Guillermi de Tornebu, iterum ab ista usque ad terram Radulfi de Warennna, inde vero usque ad murum civitatis, cujus rei signum est altera pars nostre elemosine que huic conjuncta in altera parte muri sita est* " (Déville, 1841 : 421). L'acte mentionnant le même affranchissement judiciaire, consistant dans l'exemption de la juridiction ducale, pour l'abbaye Saint-Amand est un faux : ce dernier est certainement réalisé afin d'obtenir les mêmes privilèges que l'abbaye masculine.

qui dépendait de deux autorités épiscopales concurrentes. En effet, comme le prouve la bulle d'Innocent II, cette collégiale relève juridiquement du diocèse de Coutances : ses prébendes étaient occupées, totalement ou partiellement, par des chanoines de Coutances. Or les chanoines du diocèse de Rouen avaient également quelques prétentions sur les prébendes de la collégiale. L'archevêque réussit à aboutir à un accord sur la mise en commun des biens, condition nécessaire à la constitution régulière du prieuré (Arnoux, 2000 : 68). En outre, la fondation d'un établissement de chanoines réguliers à Rouen est le fait d'une part du pape demandant l'introduction de la réforme, et d'autre part, de l'archevêque Hugues d'Amiens et d'Algar ayant collaboré pour introduire les chanoines réguliers.

La fondation d'un monastère ou d'un prieuré ne donne pas forcément lieu à la production d'un acte écrit ou, tout du moins, cet acte peut avoir disparu. Dans ce cas, il semble difficile de déterminer le statut du fondateur, ce qui est le cas pour le prieuré Saint-Michel ou Saint-Paul. Il est cependant possible d'émettre l'hypothèse selon laquelle les abbayes dont dépendent ces prieurés ont été les maîtres d'œuvre de ces nouvelles constructions. Par conséquent, l'abbaye Saint-Ouen aurait fait édifier par ses propres moyens le prieuré Saint-Michel et l'abbaye de Montivilliers aurait fait de même pour l'église et les bâtiments communautaires du prieuré Saint-Paul.

En somme, les fondations monastiques et canoniales sont autant l'œuvre des ducs et seigneurs laïques que celle des acteurs religieux. Le schéma rouennais ne correspond pas à la chronologie des fondations monastiques établie par Giovanni Coppola en 1992. En effet, il affirme qu'en Normandie, les fondations monastiques sont dans un premier temps l'œuvre des ducs puis dans un second temps celle des seigneurs laïques. À Rouen, les premières fondations monastiques sont celles de Saint-Amand et de Sainte-Catherine-du-Mont réalisées par le vicomte d'Arques vers 1030. La seule fondation ducale survient en 1063. La chronologie à Rouen est donc opposée à celle établie pour la Normandie. L'édification de prieurés rouennais par les abbayes normandes, Saint-Ouen et Montivilliers, est antérieure au 11<sup>e</sup> siècle. Les fondations canoniales sont principalement accomplies au 12<sup>e</sup> siècle. La mise en place de ces communautés est soit le fait de l'évêque de Coutances, soit le fait du duc Henri II : la fondation épiscopale est tournée vers une vocation pastorale alors que les fondations ducales sont davantage tournées vers l'aide aux malades. Enfin,

la dernière fondation monastique du 12<sup>e</sup> siècle est réalisée par Henri II donnant à l'ordre de Grandmont son parc ducal entre la forêt de Rouvray et la Seine.

### **9.1.3. Premières implantations et stabilité : un fait établi ?**

Les fondations monastiques et conventuelles de la période ducal ont pour caractéristique principale d'être des implantations pérennes. Ainsi, de leur fondation sous les ducs jusqu'à leur suppression durant la période moderne, ces monastères et couvents conservent leur fonction conventuelle. Or comme dans tout constat, il existe des exceptions à la norme générale ainsi que des règles à spécifier.

Affirmer que ces monastères et couvents ont conservé leur fonction conventuelle durant toute leur période d'utilisation, constitue une approximation. L'histoire de la Normandie au Moyen Âge n'est pas sans connaître plusieurs soubresauts, quelques conflits armés se répercutant sur la vie des religieux et religieuses du duché. Ainsi, lorsque les affrontements se déplacent devant la ville de Rouen, on note une interruption, d'une plus ou moins grande durée, de la fonction conventuelle. Ceci a été vu précédemment avec les invasions vikings. La ville se vide de toutes ses institutions et communautés religieuses. Vers le début des années 860, les moines de Saint-Ouen trouvent refuge à Gasny puis, après l'expédition normande de 876, à Condé-sur-Aisne (Le Maho, 2003b : 156). Cet exode dura environ cinquante ans puisqu'ils ne reviennent définitivement dans leur monastère qu'en 918 (*Translationes S. Dadonis vel Audoeni episcopi ...*: 821). Cet exil des moines de Saint-Ouen est le plus connu, et surtout est le mieux documenté, mais il est certain que les autres communautés bénédictines installées à Rouen au haut Moyen Âge ont fui la région durant ces invasions. Par conséquent, si communauté il y eut à Saint-Amand, Saint-Lô et Saint-Gervais, celles-ci délaissèrent leurs bâtiments probablement de manière définitive car les communautés bénédictines installées au 11<sup>e</sup> siècle dans ces établissements ne sont certainement pas les mêmes qu'au 9<sup>e</sup> siècle : plus qu'un exode, les communautés originelles ont sans doute connu une dissolution. Toujours est-il que des années 860-870 jusqu'au début du 10<sup>e</sup> siècle pour l'abbaye Saint-Ouen et la cathédrale, et jusqu'au 11<sup>e</sup> siècle pour les autres établissements, la fonction monastique a été interrompue. Ce constat peut d'ailleurs être élargi aux autres communautés normandes : les religieux de Fontenelle partirent dès 858 pour un long exode les menant jusqu'à

Montreuil-sur-Mer et Boulogne-sur-Mer tandis que l'exil des moines de Jumièges les conduisit à Haspres dans le Cambrésis (Le Maho, 2003b : 156)<sup>557</sup>.

Les invasions vikings marquent une première interruption de longue durée de la fonction conventuelle des monastères et couvents rouennais. Ces établissements subirent toujours les effets des conflits armés, voire des guerres, qui éclatèrent au cours du Moyen Âge que ce soit sous les premiers ducs de Normandie, sous les Plantagenêts ou sous les Capétiens après 1204<sup>558</sup>. Ces communautés se sont adaptées et ont anticipé ces troubles assez fréquents au Moyen Âge. Les religieux installés en périphérie de la ville close procédèrent rapidement à l'achat ou à la construction d'un hôtel dans l'enceinte antique afin de s'y réfugier en temps de guerre<sup>559</sup>. Le conflit franco-anglais aux 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> siècles prouva l'utilité de ces acquisitions temporelles. Les communautés religieuses n'ont pas toujours subi de la même façon les effets de la guerre de Cent Ans. Dans la seconde moitié du 14<sup>e</sup> siècle, la ville de Rouen ainsi que ses faubourgs sont peu touchées directement par la guerre. La dernière décennie du 14<sup>e</sup> siècle correspond à une période de relative tranquillité : les trêves se succèdent et le commerce reprend petit à petit. L'avènement d'Henri IV (1399-1413) sur le trône d'Angleterre en 1399 modifie la situation. Fin septembre 1411, il interdit toute navigation sur la Seine. Pour rendre cette dernière décision efficace, il ordonne de couler les bateaux à Pont-de-L'arche. Ces mesures paralysent le commerce urbain que ce soit avec l'Angleterre ou avec la France. Le clos aux Galées, encore actif au 14<sup>e</sup> siècle, entre dans une longue agonie. En 1415, Henri V (1413-1422) reprend la lutte contre le roi de France en revendiquant la Normandie comme " bien patrimonial de ses ancêtres " (Sadourny, 1999b : 28). Après la prise

---

<sup>557</sup> Selon Guillaume de Jumièges, l'abbaye de Jumièges était toujours en ruine et laissée à l'abandon au début du 10<sup>e</sup> siècle. Elle était occupée par deux chapelains, Gondouin et Baudouin, que les moines d'Haspres avaient envoyés pour veiller sur le site. Durant une partie de chasse, Guillaume Longue-Épée (927-942) serait tombé par hasard sur les ruines de l'abbaye de Jumièges. Le duc reçoit l'hospitalité des deux moines et se rend compte de la grandeur de l'abbaye de Jumièges : ce serait lors de cet épisode que Guillaume Longue-Épée aurait fait le vœu de ramener Jumièges à la vie monastique. Le duc confia la restauration de l'abbaye à Martin, abbé de Saint-Cyprien de Poitiers. Selon Jacques Le Maho, cet abbé, accompagné de douze de ses moines, serait arrivé à l'abbaye en mars 942 (Le Maho, 2001). Quant à l'abbaye de Fontenelle, elle est restaurée, avec le soutien de Richard I<sup>er</sup> (943-996), sous la houlette du moine Mainard, accompagné de quelques moines vers 960 (Tran-Duc, 2008).

<sup>558</sup> La Normandie, et par extension Rouen, a toujours été au cœur de conflits importants que ce soit le conflit de succession à la mort de Guillaume le Conquérant en 1087, l'anarchie lors de la succession d'Henri I<sup>er</sup> ou le conflit franco-anglais aux 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> siècles.

<sup>559</sup> Les communautés situées dans la ville de Rouen n'avaient nul besoin de posséder ce type d'hôtel. Les monastères de la périphérie de Rouen ne sont pas les seuls à avoir un hôtel où se réfugier en cas de conflits. En 1444, l'abbé et les religieux du Bec-Hellouin achètent un hôtel placé à la limite des paroisses Saint-Lô et Saint-Herbland qui devait servir d'asile (A.D.S.M. G 9195).

d'Harfleur le 22 septembre 1415 et la victoire d'Azincourt le 25 octobre de la même année, Henri V commence la conquête systématique de la Normandie. Au printemps 1418, Louviers et Pont-de-l'Arche tombent respectivement en juin et juillet. Le 29 juillet 1418, le roi anglais assiège Rouen. Le rapprochement des troupes anglaises de la ville et son siège eurent des conséquences malheureuses sur les édifices religieux des faubourgs.

Dès le 30 janvier 1418, Isabelle de Bavière (1385-1422) ordonne de détruire églises, châteaux et autres lieux qui pouvaient offrir un asile aux ennemis (Naillon, 1938b). Les monastères et prieurés situés dans les faubourgs de la ville sont donc en partie en 1418. L'église du prieuré Notre-Dame-du-Pré est détruite et ses matériaux sont utilisés afin de fortifier l'enceinte de la ville. Les prieurés Saint-Gervais et Saint-Michel sont également ruinés durant cette période (Naillon, 1938b). Au 14<sup>e</sup> siècle déjà, il avait été préconisé de démolir les édifices des faubourgs. Ainsi, le prieuré Saint-Gervais est dévasté plusieurs fois en 1360 : " les Rouennais détruisirent le prieuré Saint-Gervais, sous prétexte qu'en cas de guerre, les ennemis pourraient s'y retrancher et s'en servir contre la ville " (Chéruef, 1843 : 290). En 1361, l'église de Saint-Gervais est en partie détruite par la bourgeoisie, et en 1418, elle est complètement rasée (Thieury, 1859 : 50)<sup>560</sup>. Quelques monastères échappent tout de même à cette destruction mais ils sont rapidement pris par l'armée d'Henri V. Le prieuré de Grandmont, déjà partiellement détruit par les Navarrais vers 1370, est occupé par les troupes anglaises en 1418. L'abbaye de Sainte-Catherine tombe également aux mains des Anglais en septembre 1418 (Sadourny, 1999b : 28). Le sort du prieuré du Mont-aux-Malades ou du prieuré de Quevilly n'est pas connu pour cette période. Ces derniers sont probablement trop éloignés de la ville pour causer une réelle menace ou pour être d'une quelconque aide stratégique aux Anglais. Par conséquent, ils ont sans doute subi peu de dégâts durant le siège de Rouen.

La destruction ou l'occupation de ces édifices a des incidences directes sur les religieux. Ces derniers se voient obligés de se réfugier dans la ville pour une durée variable. Les sources textuelles restent muettes sur les lieux où ces moines résident, mais quelques exemples sont tout de même révélateurs. En 1418, la communauté bénédictine du prieuré de Notre-Dame-du-Pré a trouvé refuge dans l'hôtel des Fontaines plus tard appelé l'hôtel du Bec : elle y reste jusqu'en 1449 (Baudry, 1848b : 702). Les autres communautés bénédictines et grandmontaines ont certainement suivi cet

---

<sup>560</sup> Les bourgeois de Rouen avaient entrepris de détruire les édifices importants situés dans les faubourgs de la ville.

exemple en demeurant dans la ville, si ce n'est le temps du siège, au moins le temps de récupérer leurs édifices, occupés ou en partie détruits<sup>561</sup>. Ainsi, la fonction monastique de la plupart des édifices à l'extérieur de la ville est interrompue pendant plusieurs années.

Par conséquent, ces interruptions de la fonction monastique conduisent à nuancer le phénomène de stabilité des fondations bénédictines, canoniales et grandmontaines des 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> siècles. En effet, si dans la plupart des cas, la stabilité spatiale est confirmée pour les bâtiments d'origine, la stabilité fonctionnelle, elle, ne l'est pas. La fonction monastique a souvent été interrompue et ceci durant deux moments principaux : une première fois à la fin du 9<sup>e</sup> siècle ou au début du 10<sup>e</sup> siècle avec les invasions vikings et une seconde fois du milieu du 14<sup>e</sup> siècle au début du 15<sup>e</sup> siècle avec la guerre de Cent Ans<sup>562</sup>.

Outre l'interruption de la fonction monastique lors des conflits, certaines communautés installées à Rouen sous les ducs de Normandie ont été contraintes de changer d'emplacement, brisant ainsi l'idée que les fondations de cette époque sont toujours stables. La première communauté à devoir se déplacer est celle des chanoines du prieuré Saint-Jacques. Nous l'avons vu précédemment, la refondation du prieuré par Henri II a probablement décalé le lieu de vie des moines autour de l'église Saint-Thomas alors que les premiers édifices se situaient à proximité de l'église Saint-Jacques. Ce changement d'implantation est minime puisqu'il consiste dans un décalage de quelques dizaines de mètres tout au plus. Le changement d'implantation de l'Hôtel-Dieu est plus éloquent. L'Hôtel-Dieu occupe jusqu'en 1249 le cloître de la cathédrale Notre-Dame. De 1250 à 1389, la communauté s'installe provisoirement au lieu-dit du Nid-de-Chien avant d'être implantée au sud de la cathédrale jusqu'au 18<sup>e</sup> siècle. Ce changement d'implantation est lié en grande partie au manque de place dans le cloître de Notre-Dame. La communauté s'établit donc temporairement au faubourg Martainville dans l'attente de trouver une nouvelle place afin d'y édifier un Hôtel-Dieu assez vaste pouvant accueillir les deux communautés canoniales ainsi que les malades.

---

<sup>561</sup> Les religieux de Grandmont possédaient un hôtel – appelé hôtel de Grandmont puis La Vieille Romaine – dans la rue Herbière où ils se sont probablement réfugiés durant les guerres (Farin, 1731a : 33).

<sup>562</sup> À l'époque moderne, d'autres conflits ont conduit les religieux à se réfugier en ville et donc à une interruption de la fonction monastique. Ce fut le cas notamment lors de l'arrivée des calvinistes à Rouen en 1582.

En définitive, les fondations monastiques et conventuelles de la période ducal sont spatialement stables. Les communautés bénédictines sont solidement implantées dans leur établissement d'origine. Le lieu choisi explique en partie cette stabilité. Hormis le cas de Saint-Ouen ou de Saint-Amand, les Bénédictins s'installent dans des lieux que je qualifierais d'ouverts c'est-à-dire peu ou pas du tout entourés d'éléments pouvant contraindre leur extension. Une fois cette place acquise, les religieux édifient leur église et leurs bâtiments claustraux généralement en pierre. De ce fait, ces communautés construisent leur établissement avec des matériaux solides probablement parce qu'elles n'ont pas l'intention de quitter ce site. Contrairement aux Mendiants, les Bénédictins ne cherchent pas à intégrer la ville à tout prix. Ainsi, la fondation de leurs monastères dans des lieux ouverts semble convenir à leurs attentes. Le même constat peut être posé pour le prieuré de Grandmont aux aspirations analogues. En ce qui concerne la communauté canoniale de Saint-Lô, l'installation dans des bâtiments préexistants au sein de la ville correspond parfaitement à leur fonction pastorale. Touchant les communautés déjà implantées avant les invasions vikings tels les moines de Saint-Ouen ou les chanoines attachés à la cathédrale, le retour dans leur établissement d'origine est somme toute logique. Les édifices, bien qu'en partie détruits, ne nécessitent que quelques réparations et reconstructions : ils ont une place et des bâtiments où s'installer, alors pourquoi changer d'emplacement ? Seules les communautés canoniales à vocation hospitalière ont changé de lieu : celle du Mont-aux-Malades par la volonté d'Henri II et celle de l'Hôtel-Dieu à cause d'un lieu originel trop étroit. Malgré cette relative stabilité des implantations antérieures au 12<sup>e</sup> siècle, les fondations ne gardent pas leur fonction monastique en continu. En effet, les conflits armés tendent à interrompre cette fonction que ce soit pour quelques années ou pour quelques décennies.

Les fondations de la période ducal présentent plusieurs caractéristiques liées à leur ordre ou à leur choix d'implantation. Commençons par les caractéristiques liées à l'ordre. La majorité de ces fondations sont bénédictines ou canoniales (suivant la règle de saint Augustin). Un seul monastère d'inspiration érémitique est construit à la fin du 12<sup>e</sup> siècle. Le deuxième constat est que ces établissements se situent principalement à l'extérieur de la ville et ceci pour des raisons liées soit à leur ordre soit à leur fonction spécifique. Les implantations dans la zone *intra-muros* sont avant tout canoniales : la seule implantation bénédictine insérée dans l'enceinte est d'une communauté de moniales. Le dernier constat est que ces implantations sont stables : les communautés sont solidement implantées dès leur fondation. Seule la communauté de l'Hôtel-Dieu doit changer de



lieu à plusieurs reprises à cause d'un manque de place dans leur site d'origine. Si cette stabilité est la règle durant la période ducale, cela est tout autre à partir du début du 13<sup>e</sup> siècle. L'insertion dans l'espace urbain est de plus en plus complexe ce qui va influencer en partie les choix et les modalités d'implantation des nouvelles communautés.

En somme, l'espace urbain rouennais dispose à la fin du 12<sup>e</sup> siècle d'un équipement religieux important : communautés bénédictines, canoniales ou érémitiques étaient déjà solidement implantées dans la ville ou à la périphérie de celle-ci. Les religieux issus des ordres mendiants, nouvellement créés au début du 13<sup>e</sup> siècle, seront obligés de se faire une place au sein de cet espace déjà ponctué de nombreux établissements religieux.

## 9.2. L'insertion des ordres mendiants dans le tissu urbain (1223-1485)

Les liens entre la ville et les Mendiants sont établis depuis longtemps. Bien qu'on ne sache si les religieux mendiants avaient conscience d'une orientation urbaine (Le Goff, 1970 : 928), il est attesté qu'ils s'implantaient près des routes, des portes ou des murailles de la ville (Le Goff, 1970 : 929). Jacques Le Goff explique la présence des Mendiants en ville par plusieurs facteurs : le désir pastoral, la nécessité matérielle, le besoin de sécurité, l'efficacité de la prédication en milieu urbain<sup>563</sup> et l'imitation de la ville par les campagnes (Le Goff, 1970 : 929-930)<sup>564</sup>. Les études sur les rapports entre les religieux mendiants et la ville sont nombreuses. Il ressort de cette historiographie un point essentiel que Jacques Chiffolleau a mis en avant dans son livre *La comptabilité de l'au-delà à Avignon* : il existe une " règle qui veut que les Mendiants pour des raisons économiques et d'apostolat soient installés près des villes ou *intra-muros* " (Chiffolleau et Le Goff, 1980 : 253). Cependant, la corrélation entre l'idéal religieux et la réalité a-t-elle toujours existé ?

---

<sup>563</sup> La prédication est quantitativement plus efficace dans les villes parce que la population y est plus nombreuse. Cette efficacité est aussi qualitative car la prédication est plus utile dans la ville où les mœurs sont plus condamnables.

<sup>564</sup> Jacques le Goff affirme que, par les villes, on touche les campagnes puisque les campagnes imitent les villes. La ville élabore les modèles, notamment les modèles religieux, repris par les campagnes (Le Goff, 1970 : 930).

### 9.2.1. L'arrivée en ville des frères mendiants (Fig. 9.13 et 9.14)

L'arrivée des frères mendiants n'a, a priori, pas entraîné de grandes contestations au début. Les premières communautés à s'installer en ville, ou plutôt à proximité de celle-ci, sont les Dominicains puis les Franciscains (Fig. 9.13).

Selon François Farin, les Dominicains seraient arrivés dans la ville de Rouen vers 1223. L'archevêque Thibaud d'Amiens aurait concédé à ces religieux le manoir de Saint-Mathieu (Farin, 1731a : 37-38). Toutefois, il n'existe aucune preuve témoignant de cette donation archiépiscopale<sup>565</sup>. En revanche, la position du prieur des Dominicains aux chapitres provinciaux de l'ordre apporte une indication approximative sur la datation du couvent. Il apparaît au huitième rang, entre le couvent de Besançon fondé au début de l'année 1224 (*Notice historique sur Notre-Dame des Jacobins ou des Dominicains de Besançon*, 1852 : 14) et le couvent d'Angers édifié à l'automne 1224 : celui de Rouen est donc probablement fondé en 1224 (Éloy, 1965 : 14). L'archevêque Thibaud d'Amiens (1222-1229) a sans doute sollicité la venue des Dominicains dans la ville de Rouen, mais une nouvelle fois, aucun acte ne l'affirme avec certitude. Le premier acte émanant du couvent des Dominicains est une donation de 1228 par laquelle un certain Enard de Rive octroie un pré situé au faubourg Saint-Sever (A.D.S.M. 36 H 36)<sup>566</sup>. Cet acte est le premier à mentionner que les frères résidaient dans le manoir Saint-Mathieu. Le fait que cet acte garde la dénomination de manoir pour définir le lieu où se sont fixés les religieux est étonnant : était-il déjà acté que les Dominicains ne resteraient pas longtemps dans ce lieu et qu'ils " ne faisaient que passer " ?<sup>567</sup> Cela n'est pas improbable. Néanmoins, l'installation de quelques frères ne suffit peut-

---

<sup>565</sup> Aucun texte ne prouve que l'archevêque Thibaud d'Amiens ait détenu à un moment donné ce manoir ou encore qu'il l'ait donné aux Dominicains. D'ailleurs, ce manoir n'est pas mentionné dans la bulle d'Innocent II (1130-1143) confirmant les biens de l'archevêque. La seule possession sur la rive gauche consiste dans un pré à Sotteville ("*Prata quoque supra Sotevillam* ") (A.D.S.M. G 1115). Le pouillé de 1337 place le prieuré de Saint-Mathieu, alors occupé par les Dominicains, dans l'exemption de l'abbaye de Marmoutier (Longnon, 1903 : 71). Ce fait ne paraît pas totalement invraisemblable. En effet, Thomas du Plessis rapporte que Saint-Mathieu était un ancien monastère de Bénédictines détruit par le duc Richard I<sup>er</sup> (Du Plessis, 1970 : 60). Ainsi, il n'est pas improbable que cette communauté ait bénéficié de l'exemption de l'abbaye de Marmoutier au 10<sup>e</sup> siècle ou au 11<sup>e</sup> siècle. Cette exemption aurait donc perduré jusqu'au 14<sup>e</sup> siècle.

<sup>566</sup> "*Enardus de Rippa civis Rothomag. pro salute anime mee et antecessorum et successorum meorum contribus in puram et perpetuam elemosinam confratribus Beati Mathei iuxta Rothomagum quoddam pratum quod habebam quod situm est iuxta manerium suum inter terram Radulfi Barrarii et salices per usus calceiam et fossatum per usus prata domini Petri de Pratellis* " (A.D.S.M. 36 H 36).

<sup>567</sup> Au contraire, le manoir Saint-Mathieu devient rapidement le couvent de Saint-Mathieu dans les actes de la pratique des Dominicains : "*priorisse et sororibus Beati Mathei Rothomagensis de ordine Fratrum Predicatorum* " (A.D.S.M.

être pas pour faire de ce *manerium* un couvent. Dans tous les cas, il est certain que les Dominicains sont installés dans un premier temps sur la rive gauche de Rouen, et plus précisément dans le manoir Saint-Mathieu longeant l'actuelle rue Saint-Sever.

Les Franciscains arrivent à Rouen peu de temps après les Dominicains. En juillet 1228, Geoffroi de Capreville, chanoine de la cathédrale de Rouen, donne à l'archevêque de Rouen et au chapitre de la cathédrale, une place dans la paroisse Saint-Maclou afin qu'ils puissent y installer les Franciscains. Ces derniers pourront y édifier une chapelle et d'autres bâtiments utiles à la communauté (A.D.S.M 35 H 2). Ainsi, le premier établissement des Franciscains se situe à l'extérieur de la ville puisqu'il jouxte à l'ouest l'enceinte de la ville ("*murum regis*"), au sud la Seine, à l'est l'Aubette, et au nord, un pré appartenant à l'abbaye Saint-Ouen<sup>568</sup>. L'implantation des Franciscains à Rouen est réalisée grâce à l'intervention de l'archevêque et du chapitre autrement dit par la plus haute autorité religieuse de la ville. Cette donation n'est que partielle puisque le chanoine prévoit que la place ou le tènement reviendra au chapitre Notre-Dame dans le cas où les Franciscains l'abandonneraient. En revanche, il est convenu que la chapelle et l'espace nécessaire à la construction d'une maison presbytérale resteraient à l'église Saint-Maclou. Un déplacement des Franciscains est donc déjà envisagé dès leur arrivée dans les faubourgs de la ville. Des compensations sont prévues pour dédommager le curé de Saint-Maclou. Cette donation est ratifiée le même mois par l'archevêque Thibaud d'Amiens, et par Gilles, prêtre de Saint-Maclou (A.D.S.M. 35 H 2). En s'impliquant dans cette fondation, le chanoine Geoffroi de Capreville souhaitait contribuer au salut de ses ancêtres, parmi lesquels se trouve, entre autres, l'archevêque Robert Poulain. Cette donation provisoire permettait au chapitre d'y prélever des droits, tout du moins lorsque ceux-ci ne sont pas donnés aux religieux<sup>569</sup>.

Les Carmes s'installent à Rouen sous le règne de saint Louis. Si aucune trace écrite n'apporte d'indices sur la date exacte de fondation de ce couvent, le journal d'Eudes-Rigaud en fournit une

---

68 H 5, 1269), "*Sororibus Inclusis Sancti Mathei de Rothomago, ordinis Fratrum Predicatorum*" (A.D.S.M. 68 H 5, 1270).

<sup>568</sup> "*in parrochia Sancti Macuti extra murum regis super secanam sicut se proportat inter pratum Sancti Audoeni quod est retro domum Guillermi Estate ex une parte et murum regis ex altera et inter Secanam ex una parte et aquam de Aubete ex altera et pretera dedi eis fossatum quod est inter tenementum Roberti de Mesnil Clac ex una parte et tenementum Berneri Musart ex altera. Et inter tenementum Radulfi la Vague ex una parte et aquam de Aubete ex altera. Item dedi et concessis eisdem totum illud tenementum quod fuit Berneri Musart et petronille uxoris sue in Ponte Hunfridi videlicet inter duo fossata propinquiora muro civitatis sicut se proportat feodo heredum durable usque ad aquam de Aubete versus Secanam*" (A.D.S.M. 35 H 2).

<sup>569</sup> En 1232, le chapitre Notre-Dame n'entend pas empiéter sur la seigneurie du roi c'est-à-dire sur ce fossé et le mur de la ville que le roi vient de donner aux religieux (Delisle, 1978 : acte 392, p. 63).

première mention. Ainsi, l'archevêque visite le couvent des Carmes en décembre 1269 (*Regestrum visitationum archiepiscopi rothomagensis...* : 638). Les frères sont certainement bien installés lorsque l'archevêque visite leur couvent, mais rien n'apporte la confirmation de leur arrivée dans la ville en 1260 comme l'affirme François Farin (Farin, 1731a : 65-66). Saint Louis a probablement grandement contribué à la venue des frères carmes dans la ville de Rouen. La place où se sont établis les Carmes a été amortie en 1308 par Philippe le Bel (1285-1314)<sup>570</sup>. Les religieux étaient installés sur la rive gauche dans un lieu " empres la maison et le lieu des religieux du Bouc Achart et le manoir Jehan Lespiace aboutant au clos des Galies et a la rue qui passe sur le pont " (A.D.S.M. 32 H 2)<sup>571</sup>. Le roi autorise les religieux à bâtir sur cette place une église et des édifices.

Les Augustins sont les derniers Mendiants, de la branche masculine, à venir à Rouen (Fig. 9.14). En fait, il apparaît que contrairement aux autres frères, ces religieux se sont, dans un premier temps, installés dans un lieu assez éloigné de la ville. En effet, vers 1300 ils s'installent à Bihorel sur une colline à l'est de Rouen (*Répertoire des abbayes et prieurés de Seine-Maritime*, 1979 : 109 ; Fournée, 1985 : 11 ; A.D.S.M. 29 HP 2).

L'arrivée des frères mendiants à Rouen, ou à une relative proximité de cette ville, intervient tout au long du 13<sup>e</sup> siècle, voire jusqu'au début du 14<sup>e</sup> siècle. Implantés aux portes de la ville grâce à l'appui de l'archevêque (Franciscains, Dominicains) ou du roi (Carmes), les frères projettent rapidement d'entrer à l'intérieur de l'enceinte du 13<sup>e</sup> siècle. Les modalités d'implantation de ces premiers établissements mendiants masculins sont, de même que leurs objectifs, diverses. Le caractère provisoire de ces établissements est particulièrement perceptible dans le cas des Dominicains et des Franciscains. En effet, le seul texte relatif à la première implantation dominicaine dans la première moitié du 13<sup>e</sup> siècle ne mentionne pas le manoir et le couvent de Saint-Mathieu mais uniquement le *manerium Sancti Mathei*. Ce fait suppose que les religieux ne faisaient que résider dans le manoir en attendant d'entrer dans la ville. Dans le cas des Franciscains, le caractère éphémère de l'implantation est encore plus marqué puisque les chanoines affirment

---

<sup>570</sup> Cet acte est mentionné dans une charte du roi Philippe VI (1328-1350) de novembre 1338 octroyant une nouvelle place aux religieux carmes (A.D.S.M. 32 H 2).

<sup>571</sup> François Farin et d'autres historiens ont affirmé que Louis IX avait donné aux religieux la chapelle Saint-Yves. Cette chapelle dépendait de la paroisse Saint-Martin-du-Pont. On y conservait les saintes huiles pour pouvoir les administrer aux mourants en cas de coupure des communications sur la Seine. Cette chapelle est encore debout au début du 19<sup>e</sup> siècle puisque Eustache de la Quérière affirme qu'elle se situe au n° 4 de la rue Saint-Sever et qu'elle est peu remarquable (La Quérière, 1821 : 257). Elle est démolie en 1810.

qu'ils reprendront ce lieu si les frères venaient à l'abandonner. Le régime de propriété diffère donc nettement de celui des Dominicains. Au contraire, l'amortissement du terrain des Carmes en 1308, alors qu'ils sont sur place depuis près de quarante ans, indique qu'il s'agit probablement d'une donation définitive : les religieux ont de toute évidence édifié et agrandi leur monastère sur ce terrain. Néanmoins, quelles que soient les modalités de cette première implantation, ces communautés cherchèrent à s'insérer dans l'espace urbain plus ou moins rapidement. Ces premières implantations sont alors données soit à des institutions religieuses<sup>572</sup>, soit à des laïques<sup>573</sup>.

### **9.2.2. De nouvelles implantations plus urbaines : appuis et nouveaux choix (Fig. 9.15)**

Vers le milieu du 13<sup>e</sup> siècle s'opèrent les premiers transferts des communautés mendiantes à l'intérieur de l'enceinte de Philippe Auguste.

Les premiers à manifester la volonté d'entrer dans l'enceinte édifiée au 13<sup>e</sup> siècle sont les Dominicains. En 1243, ils obtiennent du roi Louis IX et de Blanche de Castille (1188-1252) le *locum castris regii* c'est-à-dire l'emplacement du château ducal situé dans l'angle sud-ouest du *castrum* et devenu dès le début du 13<sup>e</sup> siècle la Vieille Tour<sup>574</sup>. Cette donation est connue par les lettres de remerciement des frères envoyés au roi et à la reine mère en 1243 (Delisle, 1978 : acte 450, p. 74). Cependant, le projet n'aboutit à aucune réalisation<sup>575</sup>. Les frères doivent faire face

---

<sup>572</sup> Après le départ des frères, la propriété des Franciscains revient probablement dans les mains du chapitre et dans celles de la fabrique de Saint-Maclou. Quant au manoir Saint-Mathieu, un temps occupé par les Dominicains, il est sans doute acquis par l'archevêque puisqu'en 1261 il le cède à Louis IX pour qu'il y installe les Dominicains (A.D.S.M. G 1090).

<sup>573</sup> Le couvent des Carmes est détruit durant la guerre de Cent Ans, soit vers 1346 au moment où les troupes anglaises ravagent la rive gauche, soit en 1355 lors de la descente des Lancastre. La place passe ensuite aux mains d'un riche bourgeois, Robert Alorge, qui en fait don en 1407 au trésor de sa paroisse Saint-Martin-du-Pont (A.D.S.M. G 7139).

<sup>574</sup> En 1216, l'emplacement du palais ducal avait été loué à trois particuliers pour trente livres de rente (Delisle, 1978 : acte 247, p. 38), et en 1224, une partie de cette place est concédée à la Commune (Delisle, 1978 : acte 330, p. 48).

<sup>575</sup> Jean-Louis Éloy affirme que saint Louis concéda aux religieux son château afin qu'ils y établissent leur nouveau couvent (Éloy, 1965 : 28). Malgré l'absence de l'acte de donation, il maintient que cette donation eut lieu. Pour cela, il mentionne un acte du cartulaire normand, datée du 30 juin, dans lequel les religieux remercient le roi pour la donation de son château (Delisle, 1978 : acte 450, p. 74). À première vue, cette affirmation laisse perplexe puisque les Dominicains ne se sont pas installés à l'emplacement d'un château, ou plutôt d'un palais appartenant anciennement aux ducs et entré en possession des rois de France après 1204. On se demande alors si l'auteur n'aurait pas confondu entre les frères mineurs et les frères prêcheurs. Cependant, un autre acte apporte des éclaircissements sur la situation. En se référant à l'inventaire réalisé par Charles de Beaupaire, on trouve un acte de 1245 par lequel le chapitre

à l'hostilité de la Commune, possédant peut-être déjà un marché à cet emplacement, mais également à l'hostilité de l'archevêque Pierre de Collemezo (1236-1244) à l'égard des frères mendiants (Éloy, 1965 : 21)<sup>576</sup>. En outre, en 1245, le chapitre s'oppose avec véhémence à l'installation des Dominicains *ad locum qui dicitur turris vetus* puisque la construction d'une église et d'un couvent en ce lieu serait un préjudice tant pour le temporel que pour le spirituel du chapitre (A.D.S.M. G 3658)<sup>577</sup>.

L'arrivée d'Eudes Clément (1245-1247) à l'archiépiscopat de Rouen favorise leur entrée dans la ville. Ils acquièrent plusieurs terrains situés dans la rue Brasière entre septembre et décembre 1246 (A.D.S.M. 36 H 36). Avant l'Épiphanie 1246-1247, l'archevêque Eudes Clément, avec l'approbation de son chapitre, autorise les Dominicains à quitter leur implantation de la rive gauche pour occuper le terrain qu'ils achètent au même moment aux Filles-Dieu, entre la nouvelle muraille occidentale de la cité et la rue Brasière, situé à proximité des terrains acquis en 1246 (A.D.S.M.

---

s'oppose à " l'établissement des Frères mineurs, à Rouen, au lieu-dit la Basse-Vieille-Tour " (Robillard de Beaurepaire, 1881). Or en regardant cet acte de plus près, il apparaît que le chapitre s'oppose au transfert des Dominicains à l'emplacement de la Vieille Tour : " *tractaremus quid nostre expediret facere super eo quod fratres predicatorum se volunt transferre prope nostram ecclesiam ad locum qui dicitur Turris Vetus ad manendum ibidem et sibi edificare tam ecclesiam quam claustrum et domos et similiter fratres minores ibi prope habita diligenci* " (A.D.S.M. G 3658). Il a donc été question en 1243 de l'installation des Dominicains à l'emplacement de la Vieille Tour considéré comme château du roi : de ce fait, les Dominicains s'installeraient, à l'instar des Franciscains, sur un site appartenant au pouvoir ducal puis royal. Cependant, cette installation n'a jamais abouti à cause de l'opposition du chapitre qui revêtait à cette période une grande importance (A.D.S.M. G 3658). Contrairement à ce qu'affirme Jean-Louis Éloy (Éloy, 1965 : 29-30) ou encore Marie Dominique Chapotin (Chapotin, 1898 : 325-327), les donations reçues par la suite ne se situent pas près de ce château. À la suite du refus du chapitre, les bourgeois et l'archevêque de Rouen se sont attelés à trouver un autre lieu où installer les Dominicains. Ce lieu, longeant l'enceinte du 13<sup>e</sup> siècle, sera le même jusqu'à la Révolution française. La confusion ne s'opère donc pas à propos des ordres mais plutôt à propos du château. Les auteurs, étant au fait de l'emplacement le plus connu du couvent des Dominicains, déduisent de l'acte reproduit par Léopold Delisle qu'il y eut un château près du mur occidental de l'enceinte du 13<sup>e</sup> siècle. L'acte dans l'inventaire de Beaurepaire lie les Franciscains avec la Vieille Tour : cette erreur dans l'inventaire n'a sans doute pas amené certains chercheurs à aller plus loin et à consulter l'acte. Les actes relatifs au couvent des Dominicains sont particulièrement intéressants pour la localisation des palais ducaux. Les fouilles place de la haute Vieille Tour mirent en doute la présence du palais ducal sur ce site. Les actes tendent à démontrer qu'un palais fondé par les ducs et appartenant aux rois avait été construit au lieu-dit de la Vieille Tour.

<sup>576</sup> Un acte de novembre 1262 donne lieu à penser qu'un marché existait à cet emplacement depuis plusieurs années. Dans ce dernier, le roi concède à la commune la ferme de ses moulins et *du mercatum de Rothomago quod vocatur mercatum de Veteri Turre, cum halla ad telas* (Delisle, 1978 : acte 688, p. 144).

<sup>577</sup> " *Nostre ecclesie capitulo congregati cum tractaremus quid nostre expediret facere super eo quod fratres predicatorum se volunt transferre prope nostram ecclesiam ad locum qui dicitur Turris Vetus ad manendum ibidem et sibi edificare tam ecclesiam quam claustrum et domos et similiter fratres minores ibi prope habita diligenci discussione super dictorum negociorum circumstantiis invenimus evidenter pro si predicta edificia procederent id redundaret in multa et maxima nostre ecclesie prejudicia et gravamina atque tam circa spiritualia quam circa honores et tamen per alia ipsius ecclesie quam plurima decimata propter quod nolentes esse nostre ecclesie ingrati et degeneres filii que nos valde honorat et exhibet habundanter omnes unanimiter consensimus et volumus pro affirmavimus in predictis nostre ecclesie deffensionem nos pro nostra ecclesia et nostri capituli nomine ne procedant edificaciones predictae prout secundum deum possumus opponendo* " (A.D.S.M. G 3658).

36 H 36)<sup>578</sup>. Le 5 juin 1261, l'archevêque Eudes-Rigaud consacre la nouvelle église des Dominicains<sup>579</sup>. Ainsi, après l'échec de leur implantation sur la place de la Vieille-Tour, les Dominicains s'installent dans la nouvelle zone enclose à l'ouest de la ville à proximité de la muraille occidentale que leur couvent longera jusqu'à la fin du 18<sup>e</sup> siècle.

L'insertion des Franciscains ne connaît pas les mêmes déboires que l'insertion dominicaine. Le terrain qu'ils occupent dans la paroisse Saint-Maclou fait l'objet de discordes entre l'archevêque et le chapitre (A.D.S.M. 35 H 2)<sup>580</sup>. Ces désaccords incitent les Franciscains, dont Eudes Rigaud était gardien du couvent, à demander leur entrée dans l'enceinte. Au début du carême 1247 n. st., l'archevêque Eudes Clément puis le chapitre autorisent leur transfert au lieu-dit du Donjon, dans la paroisse Saint-Clément. Ce transfert de propriété s'effectue par un processus long et complexe, faisant intervenir la cour de France et Eudes Rigaud devenu archevêque (1248-1275). Ce processus, étudié plus en profondeur dans le chapitre suivant, entraîne un très important mouvement de biens et de rentes. À Noël 1249, les droits des Franciscains sur le site du Donjon sont suffisamment assurés pour qu'Eudes Rigaud les autorise à s'y installer. Les Franciscains utilisent l'église paroissiale Saint-Clément pour leur office et commencent à faire édifier leurs bâtiments communautaires grâce aux indulgences du pape Innocent IV (1243-1254) en octobre 1250 (A.D.S.M. 35 H 12). Par conséquent, le transfert des religieux résulte de la volonté des Franciscains de ne pas se mêler des conflits entre l'archevêque et le chapitre au sujet de la propriété de leur place dans la paroisse Saint-Maclou. Les Franciscains bénéficient du soutien du roi et de l'archevêque, mais également des bourgeois de la ville, tels les du Chastel ou les Gigan, contribuant à l'extension du couvent. Le nouvel emplacement des Franciscains paraît conforme au schéma traditionnel

---

<sup>578</sup> " *Noveritis quod pensatis utilitatibus que perveniunt ecclesie dei per fratres predicatores Rothomagensis et marie circa animarum salutem de consensu capituli nostri priori et conventui fratrum predicatorum Rothomagensis concessimus ut dimisso loco quod nunc obtinent ultra secanam ad habitandum se transferant in civitatem in locum que Filie Dei habuerunt quod locum eisdem redemimus a dictis filiabus dei inquitum ad ipsas spectabat intuitu pietatis et ut ibidem possint oratorium edificare celebrare divina et cimiterium habere et in super ut circa locum illum se possint intra murum civitatis et extra prout eis utile fuerit dilatare "* (A.D.S.M. 36 H 36).

<sup>579</sup> " *Cum dei adiutorio, dedicavimus ecclesiam fratrum predicatorum Rotomagensium "* (*Regestrum visitationum archiepiscopi Rothomagensis...* : 402).

<sup>580</sup> " *Odo miseratione divina Rothom. archiepiscopus dictis filiis decano et capitulo Rothom. salutem in domino ex parte dictorum filiorum fratrum minorum Rothom. nobis fuit humiliter supplicatum ut cum ipsi tam locum de quo inter nos et eos erat dicordia quam locum quem inhabitant in presenti dimittere fuit perati. Nos eisdem opponere non vellemus quim ad locum quemdam in civitate Rothom. qui Donion vulgariter nuncupatur valeant se transferre. Nos autem paci et tranquillitati eorum pro iuribus intendentes cupientes inter discordes concordiam seminare devotis eorum precibus inclinati respondimus quod nobis placet nec eis quantum ad locum predictum nos aliquaternis oppositionem "* (A.D.S.M. 35 H 2).

d'implantations mendiantes. Ce complexe est effectivement situé à proximité du principal axe nord-sud de la ville, mais également près d'une des portes méridionales de l'enceinte donnant sur le pont menant à la rive gauche.

Le transfert des Carmes à l'intérieur de la ville paraît davantage être une nécessité que la volonté sans failles des religieux de s'implanter dans la ville. Le 21 juin 1337, Philippe VI (1328-1350) amortit une nouvelle place dans la ville aux frères carmes<sup>581</sup>. Il affirme que comme les religieux ne pouvaient " illec édifier pour la ruine et pour les yaues[eaux] qui trop les grisent ", ils supplièrent humblement le roi qu'il amortisse une place qu'il avait obtenue dans la ville de Rouen (A.D.S.M. 32 H 2). Ainsi, les Carmes demandent à s'installer dans l'enceinte car leurs bâtiments subissent trop de dégâts à cause des inondations. Grâce à la faveur des bourgeois et de la ville, ils acquièrent une place au centre de l'ancien *castrum* amortie par le roi de France. Cette insertion, contrairement à celle des Franciscains et des Dominicains, est appuyée par les pouvoirs urbains laïques et le roi, et non par celui des institutions religieuses.

En avril 1309, Philippe IV le Bel (1285-1314) fonde le couvent des Augustins (A.D.S.M. 29 HP 2). Le roi leur donne l'ancien établissement des frères sachets, ordre supprimé lors du concile de Lyon de 1274, situé dans la paroisse Saint-Maclou<sup>582</sup>. Ils sont donc établis à l'intérieur d'une enceinte intermédiaire probablement édifiée par Philippe Auguste au 13<sup>e</sup> siècle.

Après avoir été implantés à l'extérieur de la ville au 13<sup>e</sup> siècle, les frères mendiants demandent, plus ou moins rapidement, à entrer dans la ville. Si la volonté des Mendiants à s'installer dans la ville est bel et bien établie, elle ne semble pas être la seule raison à amener les religieux à intégrer la zone *intra-muros*. Les Dominicains et les Franciscains n'ont jamais eu l'intention de rester au

---

<sup>581</sup> Cette place est celle donnée par Simon Sauvage en 1336 dans la paroisse Saint-Lô (A.D.S.M. 32 H 2).

<sup>582</sup> Les frères de la Pénitence de Jésus-Christ, appelés aussi frères du Sac ou Sachets, sont installés par saint Louis dans la paroisse Saint-Maclou à proximité de la Seine, à l'ouest de l'ancien couvent des Franciscains. Il est situé entre l'ancienne muraille orientale du *castrum* et la nouvelle muraille édifiée par Philippe Auguste au 13<sup>e</sup> siècle. Ce quartier est déjà fortement urbanisé au 13<sup>e</sup> siècle (Tabbagh, 2006 : 19). Les Sachets sont probablement arrivés dans la ville avant 1262 puisque durant le carême 1262, Eudes Rigaud confère le sous-diaconat à deux d'entre eux (*Regestrum visitationum archiepiscopi Rothomagensis...* : 678). En 1266, ils bénéficient d'une petite donation dans le testament d'Azon le Tort (A.D.S.M. G 3545). L'ordre est supprimé au concile de Lyon II en 1274 entraînant la disparition progressive des Sachets de Rouen. Il est fort possible que le couvent disparaisse avec la mort du dernier religieux puisqu'ils sont encore mentionnés en 1305 dans le testament de Jean Hardi (A.D.S.M. G 1236). Il n'est pas rare de voir les Augustins prendre la place des Sachets après leur disparition. À Reims, les Augustins investissent le couvent des Sachets en 1320 (Desportes, 1979 : 324). En Bretagne, les Sachets de Lamballe laissent leur couvent aux Augustins (Martin, 1975 : 14). De même, à Paris, les Grands Augustins s'installent dans le couvent des Sachets construits trente ans auparavant (Hasquenoph, 2009).



manoir Saint-Mathieu pour les premiers, à Saint-Marc pour les seconds. Le temps durant lequel ces religieux demeurent dans leur première implantation illustre bien le caractère éphémère de celles-ci : vingt-deux ans pour les Dominicains, vingt et un ans pour les Franciscains<sup>583</sup>. Malgré le peu de renseignements sur les Augustins, il est certain que ces religieux n'avaient pas l'intention de demeurer à Bihorel, lieu bien trop éloigné de la ville pour des frères mendiants. Ils restent dans leur première implantation uniquement neuf ans. En revanche, le transfert des Carmes paraît différent. En effet, l'amortissement du roi indique parfaitement leurs motivations : les inondations, trop fréquentes sur ce site, causent trop de dommages à leur couvent. Installés près d'un grand axe routier et à proximité du débouché du pont édifié par Mathilde (1102-1167), les Carmes étaient bien placés. Cette position favorable explique en partie qu'ils restent aussi longtemps en ce lieu (environ soixante-dix-huit ans). Ils n'avaient probablement pas l'intention de changer de site et pensaient dès le début se fixer définitivement. Malheureusement, c'était sans compter les multiples inondations qui les assaillaient. Si la plupart des terrains donnés aux frères mendiants sont issus des faveurs des bourgeois et des seigneurs laïques, il apparaît que l'insertion dans la ville est principalement le fait des archevêques (Franciscains et Dominicains) ou du roi (Carmes, Augustins). Cependant, la ville accueillit également les branches féminines de ces ordres dont le mode d'implantation diffère de celui des ordres masculins.

### ***9.2.3. Communautés féminines et stabilité : des bienfaiteurs puissants ou choix de lieux consensuels ? (Fig. 9.16)***

L'implantation des communautés féminines diffère des frères mendiants en bien des points. Premièrement, elles s'installent à l'écart des zones densément peuplées. Deuxièmement, elles connaissent une unique implantation : aucun transfert de l'extérieur de la ville à l'intérieur de celle-ci n'est opéré au Moyen Âge.

Les Dominicaines sont les premières à s'établir dans la ville de Rouen. En 1261, Louis IX cède à Eudes Rigaud une rente annuelle de quarante livres tournois que ce dernier lui devait pour l'étang

---

<sup>583</sup> Comme la plupart des premières implantations mendiantes, le couvent des Franciscains était probablement édifié en bois. Le bois était également utilisé pour la construction du deuxième couvent puisqu'il était l'un des principaux matériaux de construction des couvents mendiants. Le bois constitue le principal matériau de couverture et était aussi utilisé pour les planchers. De plus, certains édifices claustraux pouvaient abriter une charpente en bois de chêne (Volti, 2003 : 61).

de Martainville. De plus, le roi lui laisse cent sous qu'il lui devait pour Pinterville en échange du manoir Saint-Mathieu près de Rouen avec toutes ses dépendances que l'archevêque lui a abandonnées avec l'accord du chapitre de Rouen (A.D.S.M G 1090). En juin 1264, Louis IX établit les Dominicaines dans le manoir Saint-Mathieu autrefois occupé par les Dominicains (Delisle, 1978 : acte 700, pp. 151-152). Cependant, ce n'est qu'en août 1269 qu'il les installe définitivement en les plaçant sous la garde des Dominicains et en parachevant la donation du manoir (Delisle, 1978 : acte 759, pp. 170-171). Par conséquent, les Dominicaines récupèrent l'implantation provisoire des Dominicains sur la rive gauche et s'y établissent pour de bon. Alors que les pouvoirs religieux et laïques aident les frères mendiants à entrer en ville, ils octroient aux religieuses une place à l'extérieur de celle-ci. Cette situation peut étonner d'autant qu'on fixe les religieuses dans un lieu ne convenant pas à la branche masculine. Les religieuses sont donc volontairement mises à distance de la ville et des autres couvents masculins insérés dans la ville. Cet emplacement sur la rive gauche de Rouen favorise le confinement préconisé pour les Dominicaines lequel est accentué par les hauts murs dont se dotèrent les religieuses au Moyen Âge. Cependant, cet isolement n'est pas complet. En effet, bien que l'environnement autour du couvent soit relativement rural, sans communautés religieuses à proximité, le couvent est au bord d'un des grands axes menant aux campagnes, villages et villes au sud de la ville. Cet emplacement permet donc à la fois au couvent d'être confiné et d'être reconnu par la population.

Une deuxième communauté féminine s'installe plus tardivement dans la ville de Rouen. Après avoir acquis une place pour les religieuses, Jean d'Estouteville fonde le couvent des Clarisses le 7 février 1483 (A.D.M. 68 H 5). Les Clarisses, sous la réforme de sainte Colette, arrivent dans le monastère en 1485 et sont placées sous l'obédience des ministres généraux et provinciaux de l'ordre franciscain. Le couvent des religieuses se situe dans la paroisse Saint-Vivien dans le secteur progressivement englobé dans l'enceinte en cours de construction. À l'image des Dominicaines, les Clarisses de l'Observance sont installées dans une zone rurale mais font face aux Célestins. Cependant, cet écart du centre urbain ou des grands axes de communication a été préjudiciable pour ce couvent puisqu'elles n'atteignirent jamais un rayonnement comparable à celui des Dominicaines.

L'arrivée des frères mendiants marque bien une rupture dans les modalités d'implantation. Alors que les Bénédictins souhaitaient être installés à proximité de la ville, mais plutôt dans la zone

périurbaine, les frères mendiants, eux, envisagent d'entrer dans l'enceinte urbaine. Cette volonté a pour conséquence l'utilisation d'une implantation provisoire en attendant de trouver une place adéquate dans la ville. Ce caractère provisoire est particulièrement perceptible dans le cas des Franciscains ou des Dominicains. Les Carmes et les Augustins sont entrés dans la ville parce que le premier site était trop contraignant. Il est néanmoins nécessaire, dans le cas de Rouen, de différencier les implantations de la branche masculine de celles de la branche féminine. Les religieuses, qu'elles s'installent au 13<sup>e</sup> siècle ou au 15<sup>e</sup> siècle, sont implantées à l'extérieur des zones les plus densément peuplées. L'insertion au cœur de la ville ne semble pas importante pour ces sœurs. Vivant en clôture et ne pratiquant pas la prédication (Volti, 2003 : 32), elles n'ont nul besoin d'être au contact de la population. Leur choix d'implantation se rapproche à la fois du modèle mendiant car elles se situent à proximité de grands axes de communication, et du modèle bénédictin puisqu'elles sont installées dans des lieux peu urbanisés<sup>584</sup>. L'arrivée des Mendiants est un événement marquant mais ces religieux ne sont pas les seuls à entrer dans la ville de Rouen à partir du 13<sup>e</sup> siècle : d'autres communautés, principalement canoniales et monastiques, ont réussi à s'implanter à Rouen tant dans la ville que dans sa périphérie.

### **9.3. Les dernières fondations régulières à la fin du Moyen Âge**

L'arrivée des ordres mendiants a souvent tendance à éclipser les autres fondations de la fin du Moyen Âge. Or celles-ci ont existé et méritent d'être étudiées. À Rouen, la fin du Moyen Âge est marquée par l'implantation de nouvelles branches monastiques, mais également par un renouveau des communautés canoniales.

#### ***9.3.1. Une implantation tardive des observants (Fig. 9.17)***

Au 11<sup>e</sup> siècle s'opère dans le monde monastique une volonté de renouveau spirituel et de retour à une observance stricte de la règle monastique. Cette volonté donne lieu à des réformes internes de l'ordre bénédictin mais également à l'apparition de nouveaux ordres religieux s'inspirant en

---

<sup>584</sup> Plusieurs communautés de Bénédictines s'installent dans la dernière zone enclose par l'enceinte de la fin du Moyen Âge : les Bénédictines de Bellefonds dans la rue Beauvoisine en 1650, les Bénédictines du Saint-Sacrement dans la rue Bourg l'Abbé en 1602 et les Bénédictines de Saint-Louis sur la place de la Rougemare en 1676 (Levieux, 2013a).

grande partie de l'ordre érémitique. On compte parmi ces ordres les Chartreux fondés par saint Bruno (1030-1101) à la fin du 11<sup>e</sup> siècle et les Célestins fondés plus tardivement au 13<sup>e</sup> siècle par Pietro de Morrone (1209-1296).

L'ordre des Chartreux est fondé en 1084 par saint Bruno au cœur du massif de Chartreuse dans le Dauphiné. Fondation postérieure aux Camaldules ou à Grandmont, cet ordre respecte les mêmes règles de vie que ces derniers. Ainsi, les caractéristiques premières de l'ordre sont identiques à celle des autres ordres érémitiques : esprit de pauvreté initiale, vie au désert dans des cellules individuelles et conciliation entre vie spirituelle communautaire et érémitisme (Hasquenoph, 2009 : 299-301). Les religieux sont astreints à un silence quasi intégral et à une ascèse quotidienne. Le contact avec la nature est essentiel, il doit susciter et amplifier la vie contemplative, grâce au silence, à la beauté et à la sérénité des paysages. Les fondations cartusiennes sont peu nombreuses aux 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> siècles mais elles prennent leur essor au 14<sup>e</sup> siècle<sup>585</sup>. La Chartreuse de Rouen fait partie de cette deuxième vague d'implantation<sup>586</sup>. Le monastère des Chartreux est fondé par l'archevêque Guillaume de Lestrange (1375-1389) en 1384. L'archevêque trouve un lieu propice à l'implantation des Chartreux : il leur donne une place, dans le faubourg Saint-Hilaire, principalement entourée de prés et de jardins (A.D.S.M. 27 HP 7)<sup>587</sup>. Cette implantation, à la fois à proximité de la ville et dans une zone plutôt rurale, paraît caractéristique des implantations de la Chartreuse au 14<sup>e</sup> siècle installées près des villes<sup>588</sup> (Hasquenoph, 2009 : 299-300). Néanmoins, contrairement à la Chartreuse de Paris en contact avec l'enceinte urbaine, le site des Chartreux de Rouen conjugue l'enracinement urbain et la proximité de la nature (Fig. 9.17)<sup>589</sup>.

---

<sup>585</sup> Trente-six maisons cartusiennes sont fondées au 12<sup>e</sup> siècle et trente-trois maisons sont fondées au 13<sup>e</sup> siècle. Au 14<sup>e</sup> siècle, près de cent sept maisons de Chartreux sont fondées en France (Hasquenoph, 2009).

<sup>586</sup> L'arrivée des Chartreux à Rouen est assez tardive : l'ordre est fondé au 13<sup>e</sup> siècle et la Chartreuse de Paris est fondée en 1257.

<sup>587</sup> " Premièrement, nous voulons que ledit manoir avec la chapelle et les autres édifices qu'on y voit, y compris un grand jardin qui est tout proche ladite place, borné d'un côté la rivière de Robec, d'un bout le chemin qui va du Nid de Chien à Saint Hilaire, avec tous les prez, terres, viviers, arbres, et autres choses quelconques que nous avons acquises dudit du Valricher, par le pris de 800 florins d'or, soient tenus et possédez à jamais par lesdits religieux et leurs successeurs " (A.D.S.M. 27 HP 7).

<sup>588</sup> La première maison cartusienne urbaine est la Chartreuse Vauvert à Paris fondée en 1257. Dans un premier temps, les religieux s'installent par la volonté de saint Louis à Gentilly à proximité de Paris puis ils sont installés dans une maison en ruine construite par le roi Robert I<sup>er</sup> dit le diable (996-1031) au sud de l'enceinte de Philippe Auguste (Willesme, 1991 : 306). Cette fondation, peu éloignée de l'enceinte urbaine, est importante pour l'histoire des Chartreux car elle marque le début de l'enracinement de l'ordre en milieu urbain.

<sup>589</sup> Les premiers ermitages sont implantés, à l'image de la Grande Chartreuse, en flanc de montagne ou fond de vallée. Chaque semaine, les moines font une promenade d'environ trois heures appelée " spaciement ". Cette promenade se déroule sur un espace délimité, les " termes des moines ", bien distincts des " termes des possessions ", correspondant à l'ensemble du domaine (Hasquenoph, 2009 : 301-302).

L'ordre des Célestins est fondé presque deux siècles après celui des Chartreux. En effet, Pierre de Morrone, ermite italien, se retire dans une grotte dans un massif montagneux des Abruzzes. Une communauté de frères se regroupe rapidement autour de cet ermite et forme une congrégation approuvée par le pape Urbain IV en 1263. Ils furent rattachés à l'ordre des Bénédictins tout en gardant des coutumes particulières liées à l'érémisme (ascétisme alimentaire, discipline). Ils vivaient en petits groupes d'une dizaine dans des lieux isolés. Ces religieux accordaient une grande place à la pauvreté et se tenaient près de la population paysanne. À la fin du 13<sup>e</sup> siècle, l'Italie du Sud comptait environ trente-cinq monastères. Les premiers couvents célestins sont construits en France grâce au soutien et à la protection de Philippe le Bel (1285-1314) voulant exalter Célestin V (1294), anciennement Pierre de Morrone, au détriment de Boniface VIII (1294-1303) avec lequel il est en conflit ouvert. S'implantant d'abord modestement près d'Orléans, les religieux multiplient les constructions notamment en forêts d'Orléans et de Compiègne, à Avignon, à Lyon et à Vichy<sup>590</sup>. À partir de Charles V (1355-1364), qui poursuit le soutien aux Célestins, ceux-ci nouent un lien fort avec la monarchie française. Le couvent de Paris, fondé par un bourgeois en 1352, devient couvent royal dès 1370. L'ordre se développe aux 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> siècles en s'installant principalement près des villes. Le couvent des Célestins de Rouen est l'une des dernières fondations de l'ordre au Moyen Âge. La fondation de cet établissement a lieu dans un contexte particulier. Rouen est durant une bonne partie du 15<sup>e</sup> siècle occupée par les Anglais (1418-1449). Le monastère des Célestins n'est donc pas, contrairement aux fondations précédentes ou aux fondations hors de la Normandie, lié à la monarchie française. En effet, ce monastère est fondé par Jean, duc de Bedford (1414-1435), en 1430. Cependant, Henri VI, qui devait tant à ce duc, s'attribua le titre de fondateur dans la charte du 23 mai 1445 signée à Westminster, par laquelle il cédait aux Célestins tout le droit qu'il pouvait avoir, à titre de succession, de confiscation ou de forfaiture, sur le manoir du Joyeux Repos qu'il déclare compris dans les acquêts de Jean, duc de Bedford, et d'Anne de Bourgogne, sa femme (A.D.S.M. G 9195). Le titre de fondateur de ce couvent semble prisé puisque Charles VII, après avoir repris Rouen, s'empare également de ce

---

<sup>590</sup> Vers 1300, Philippe le Bel installe les Célestins à Ambert et à Château, tout près de son manoir de Villiers, dans la forêt d'Orléans (Lalou, 1991 : 147). Cette fondation, bien que liée à la piété du roi, revêt principalement un aspect politique. Le roi se présente ici comme le fondateur des deux premiers monastères célestins de France. Or il souhaite, dans cette entreprise, exprimer son soutien au pape Célestin V (1294), ancien Pierre de Morrone, fondateur de l'ordre des Célestins en 1264. Cet appui est un moyen de montrer son opposition à Boniface VIII, successeur de Célestin V, avec qui il est en conflit depuis la fin du 13<sup>e</sup> siècle (Lalou, 1991 : 154-155).

titre. Dans un acte d'octobre 1449, il leur confirme la possession du manoir de Canteraine mais il est entendu qu'il leur donnait lui-même ce manoir. Charles VII met pour condition à cette prétendue donation qu'ils le reconnaîtraient pour leur premier fondateur (A.D.S.M. G 9204). Les Célestins reconnaîtront Charles VII comme premier fondateur tout en gardant le nom donné par Henri VI : le monastère Notre-Dame-du-Val. Lorsque le duc de Bedford accorde aux Célestins une place dans la ville, il choisit un lieu récemment protégé par la dernière enceinte médiévale, dans la paroisse Saint-Vivien, dont le caractère dominant est la présence de prés, de jardins et de vergers. Par conséquent, il respecte la volonté d'isolement de ces religieux puisque le lieu est alors peu urbanisé et silencieux. À la fin du 15<sup>e</sup> siècle, le royaume de France comptabilisait dix-sept monastères célestins.

L'implantation des communautés d'inspiration érémitique est donc favorisée par le pouvoir royal, français pour les Chartreux, anglais pour les Célestins<sup>591</sup>. Ces fondateurs choisissent des lieux conformes aux modes de vie de ces ordres. Ces monastères sont implantés dans des lieux peu urbanisés, soit dans la dernière enceinte médiévale (14<sup>e</sup>-15<sup>e</sup> siècles), soit à plus d'un kilomètre de celle-ci. La pression urbaine n'étant pas très forte dans ces zones, leur insertion s'effectue sans grande difficulté. En revanche, les communautés canoniales, suivant la règle de saint Augustin, et les groupes de femmes pieuses, doivent faire face à cette pression urbaine car leur vocation les conduit à s'installer au cœur de la ville.

### ***9.3.2. Renouveau canonial et communautés féminines***

L'Hôtel-Dieu déplacé au Nid-de-Chien au 12<sup>e</sup> siècle est réimplanté au sud de la cathédrale au 13<sup>e</sup> siècle voire au plus tard au 14<sup>e</sup> siècle (Fig. 9.18, 9.19 et 9.20). D'autres communautés

---

<sup>591</sup> Les pouvoirs contribuant aux fondations de ces monastères sont différents car ces monastères ne sont pas fondés au même moment. Lorsque la Chartreuse est construite en 1384 à l'est de la ville, Rouen n'est pas encore sous le joug des Anglais. Au contraire, au moment de la fondation du monastère des Célestins en 1430, Rouen est aux mains des Anglais depuis 1418. Les Célestins bénéficient des largesses de Jean, duc de Bedford (1414-1435), régent du royaume (1422-1435), résidant souvent à Rouen jusqu'à sa mort le 14 septembre 1435.

canoniales ayant pour vocation le soin aux malades s'installent dans la ville durant la même période.

En 1323, les frères de la Charité Notre-Dame, appelés aussi les frères billettes, s'installent dans la ville de Rouen (Fig. 9.21). Ils construisent, à l'extérieur du mur occidental du *castrum*, un hôpital pour y recevoir les malades et les pauvres passants (Fournée, 1985 : 11). Les frères billettes de Rouen demeurent peu connus jusqu'à la donation de leur couvent aux Antonins en 1392 (A.D.S.M. G 9330)<sup>592</sup>. Les Antonins se présentent d'abord comme une association de frères laïques née dans le Dauphiné en 1095 (Fig. 9.20). Ces laïcs devinrent des chanoines réguliers de saint Augustin, bientôt appelés Antonins, qui se répandirent dans toute l'Europe au 13<sup>e</sup> siècle. C'est donc en tant que religieux suivant la règle de saint Augustin que les Antonins s'installent dans l'enceinte de Philippe Auguste. Malgré la présence des Billettes à cet emplacement depuis le 14<sup>e</sup> siècle, l'implantation des Antonins n'est pas sans entraîner quelques contestations<sup>593</sup>. Ainsi les chanoines de Saint-Lô, résidant dans la paroisse voisine, et patrons de la paroisse Saint-Jean, s'opposent à leur installation et les obligent à payer quinze livres de rente foncière au prieur et la moitié des offrandes au nom de Saint-Jean et Saint-Thomas-le-Martyr au curé (Farin, 1731a : 17-19). Outre cette opposition, on connaît peu de choses sur l'arrivée de ces religieux de Saint-Antoine : le fondateur ou le bienfaiteur de cette communauté nous est inconnu.

Au 13<sup>e</sup> siècle, de nouvelles communautés de chanoinesses régulières apparaissent (Fig. 9.22). Ces religieuses n'adoptent pas d'emblée ce statut et il est souvent difficile de savoir à quel moment leur statut bascula de femmes pieuses (béguines ou prostituées converties) à chanoinesses. Quoiqu'il en soit, plusieurs communautés de Filles-Dieu voient le jour en France au 13<sup>e</sup> siècle : le

---

<sup>592</sup> Ils acquièrent " une chapelle et un petit terrain de 100 pas en carré avec maison des religieux de l'ordre de Notre-Dame de la Charité autrement dit les frères billettes. Ce terrain, cette chapelle, cette maison et leurs dépendances formoient une partie de l'emplacement qu'occupaient présentement l'église et la maison de Saint-Antoine " (A.D.S.M. G 9330).

<sup>593</sup> Les frères billettes s'installent près du Marché-Neuf en 1323 mais leur ordre est supprimé en 1393. Leurs bâtiments sont alors donnés aux Antonins en 1392. Ces derniers restent à cet emplacement jusqu'en 1781.

couvent des Filles-Dieu de Paris, fondé en 1225<sup>594</sup> et soutenu par saint Louis<sup>595</sup>, le couvent des Filles-Dieu de Chartres attesté dès 1232 (Doyen, 1786 : 95) ou encore celui des Filles-Dieu du Mans fondé en 1256 (Chevet et al., 2007). À Rouen, une communauté de Filles-Dieu existait dès le 13<sup>e</sup> siècle sans avoir le statut de chanoinesses. Les Filles-Dieu arrivèrent sans doute à Rouen avant 1240. En effet, en avril 1240, elles acquièrent de Nicolas Donjon un tènement dans la rue Brasière contre dix livres tournois de rente annuelle (A.D.S.M. 36 H 36)<sup>596</sup>. Elles s'installent alors dans cette rue, à l'emplacement qu'occuperont les Dominicains en 1247-1248<sup>597</sup>. Le statut de ces Filles-Dieu reste flou : étaient-elles une communauté de béguines, une communauté de prostituées repenties ou encore une Maison-Dieu ? (Chaube, 1990 : 183). Il est difficile de trancher tant les débuts des Filles-Dieu à Rouen sont obscurs. De même, le fondateur de cette maison n'est pas connu. Il pourrait être tant un ecclésiastique qu'un laïc pieux désirant lutter contre la prostitution dans le cas où cette communauté serait composée de femmes repenties. Le fondateur de la communauté pourrait être Nicolas du Donjon, avec lequel les Filles-Dieu effectuèrent une transaction en 1240, ou encore Enguerrand Filleul, premier bienfaiteur du couvent. En avril 1247, avec le soutien des autorités laïques<sup>598</sup>, les Filles-Dieu sont déplacées dans la rue Boullenc ou du

---

<sup>594</sup> Le couvent de Paris est un asile à l'usage de prostituées repenties de la capitale fondé grâce à l'initiative de Guillaume d'Auvergne, professeur de théologie à l'Université puis évêque de Paris (1228-1249) (Le Grand, 1897 : 250-251). Louis VIII contribua par ses aumônes à la fondation de cette maison religieuse. Joinville attribue à tort la fondation de cette maison à saint Louis : ce dernier contribua principalement à l'extension des bâtiments de cette communauté (Le Grand, 1897 : 252). Cette maison n'a sans doute aucun lien direct avec la maison des Filles-Dieu de Rouen puisque les archives des Filles-Dieu de Rouen ne mentionnent ni le couvent parisien ni Guillaume d'Auvergne (Chaube, 1990 : 184).

<sup>595</sup> Saint Louis, s'il n'est pas le fondateur du couvent des Filles-Dieu de Paris, en est l'un des principaux bienfaiteurs. Louis IX réunit, dans un hospice construit à la fin du règne de son père, une grande multitude de filles que " leur pauvreté avait poussées au désordre ou les exposait à y tomber " (Le Grand, 1897 : 252). En outre, il leur assigne une rente de 400 livres parisis et deux muids de blé (A.N. M 58, N° 32). Il agrandit également les bâtiments de leur hôtel (A.N. S 6626, N° 1, déclaration de 1380) et, en 1265, il leur concède une prise d'eau sur la fontaine de Saint-Ladre (A.N. K 182). Enfin, en 1256, à la demande de Geoffroi de Beaulieu, il donne plusieurs aumônes aux Filles-Dieu de Paris (Selle, 1995 : 261).

<sup>596</sup> " *Ego Nicholaus de Donion de assensu et voluntate Martine uxoris mee concessi et tradidi pauperibus sororibus dictis Filiabus Dei totum tenementum illud quod situm est apud Roth. perpetuo portam Pratum Belli sicut se proportat inter terram Radulfi Loques ex una parte et terram que fuit Enardi de super Rippam ex altera a vico Braisiere ante usque ad murum civitatis retro* " (A.D.S.M. 36 H 36).

<sup>597</sup> " *Odo miseratione divina Rothomagensis ecclesie minister humilis. Omnibus hec visuris salutem in domino. Noveritis quod cum fratres predicatores Rothomagensis intenderent se ad civitatem Roth. ad locum qui fuit Filiarum Dei ad habitandum transferre et de manerio in quo ultra secanam habitant ipsius dominio ad alium translato sibi ad edificandum novum locum subsidium prout intelleximus procurare* " (A.D.S.M. 36 H 36).

<sup>598</sup> Enguerrand Filleul, maire de Rouen en 1235, leur lègue par testament une rente annuelle de seize livres tournois destinée à l'entretien du desservant de leur chapelle et au rachat du droit paroissial au curé de Saint-Éloi. Enguerrand se préoccupe du confort financier de la communauté et est probablement à l'origine du transfert dans la paroisse Saint-Éloi (Chaube, 1990 : 187-188).



Vieux-Palais dans la paroisse Saint-Éloi. La communauté s'organise alors en une sorte de béguinage<sup>599</sup> (Chaube, 1990 : 191). Après une longue période d'organisation, elles obtiennent le statut de chanoinesses régulières en 1346<sup>600</sup>. Le prieuré des Filles-Dieu est né et perdurera jusqu'à la Révolution.

Une communauté de femmes, constituée en béguinage, s'établit à Rouen au 13<sup>e</sup> siècle. En 1260, Eudes Rigaud, archevêque de Rouen, obtient de saint Louis la permission de faire venir un groupe de béguines à Rouen (Pailhès, 1960). Les Béguines s'établissent en bas de la rue du Vieux-Palais. En 1419, elles sont expulsées de leur maison initiale, car cette dernière était trop près du palais d'Henri V et était considérée comme potentiellement dangereuse (A.D.S.M. G 9195)<sup>601</sup>. En compensation, Henri V leur donna deux hôtels situés dans la paroisse Saint-Vigor où elles purent se réinstaller en 1444 (A.D.S.M. G 9195)<sup>602</sup>. Rouen comprend donc, à notre connaissance – ou faute d'une étude spécifique sur ce sujet – peu de béguinages. Cette situation contraste avec des villes comme Strasbourg comprenant près de soixante-six béguinages (Texier, 2003)<sup>603</sup>. Or ce fait

---

<sup>599</sup> En 1345, le pape Clément VI (1342-1352) les présente comme des pénitentes volontaires vivant dans l'observance d'un règlement pieux et ayant pour vocation de s'adonner en commun à des exercices de dévotion (Chaube, 1990 : 191).

<sup>600</sup> En 1345, les religieuses adressent une requête au pape, le priant de bien vouloir les autoriser à professer la règle de saint Augustin. Le 5 décembre 1345, le pape Clément VI adresse par lettres apostoliques au vicaire général de l'archevêque une réponse favorable à la demande des Filles-Dieu. Cependant, cette réponse ne suffisait pas. La communauté devait être économiquement viable. Ainsi, Jean et Amaury Filleul, en les dotant du revenu de cent livres de rente annuelle et perpétuelle, deviennent les fondateurs du prieuré. C'est en cette qualité qu'ils assistèrent à la cérémonie durant laquelle elles prêtèrent leurs vœux. Le 14 janvier 1346, les lettres apostoliques de Clément VI sont lues à haute voix. Ayant pris connaissance de la règle et des constitutions, elles furent coiffées d'un voile noir et firent profession en prononçant les trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance (Chaube, 1990 : 193-195).

<sup>601</sup> " Et son ainsi que apres ce que icelluy palaiz a esté en grant partie construit au lieu et place ou notre dit feu Seigneur et père lavoit ordonné et deliberé estre fait joignant au prouchain de hostel ou demeurent de present les beguines audi rouen dit esté advisé et conclut par plusieurs de noz offices a ce deleguiez que ledit hostel a icelles beguines appartenant estoit et pavoit estre prejudiciable a lagarde et deffense deue du palais Et que de neccessite il esconvenoit icellui hostel demolir et abatre pour le fait de la fortifficacion et emparement du palaiz dessusdit pour lesqueles cause " (A.D.S.M. G 9195).

<sup>602</sup> " Nous leur voulsissons bailler et delivrer en perpetuel heritage et par achat comme chose amortie deux hostelz joignant lun a lautre assis en la parroisse saint vigor de Rouen lun appele hostel et tenement delours en la rue cauchoise de Rouen qui jadiz fut et appartient a Jehan bethelen\_\_ dit diligent et de present appartient a jehan du quesnay jouxte dun coste hostel ou pend lensaigne de lescu de France dautre coste hostel qui fut a feu symon du bailli et sa femme depuis femme de feu maistre Guillaume de Preaulx dun bout au pavement de la ditte rue cauchoise et dautre bout leritage qui fut robin boee de present appartenant a olivier le prevost et lautre diceulz hostelz qui comme dit est appartient audit de bailli et sa femme joignant dun coste audit tenement delours dautre costé la rue saint vigor d'autre bout icelle rue cauchoise. Et dautre bout leritage du tenement dessus dit lesquelz on dit estre francs et exemps de toutes rentes et redevances jusques a la somme de vint solz ob tournois. En rabatant dicelle somme de deux mil six cens une livres tournois " (A.D.S.M G 9195).

<sup>603</sup> À Strasbourg les établissements de Béguines sont appelés *Gotteshäuser*, *Gotzühser*, maisons de Dieu, *Klausen*, *Konventen*, *Einungen*, *Sammenungen*, *Seelhäuser*, *Regelhäuser*. D'autres noms se rencontrent encore à Strasbourg comme *oratoria*, *oracula*, *domus congregationis beguinarum* ou *domus beguinarum*. Les premières

ne paraît pas si surprenant : l'Alsace est bien plus proche du foyer de création des béguinages (Flandre, France du Nord) que Rouen.

## Conclusion du chapitre 9

L'implantation des communautés régulières dépend d'une logique spatiale liée à chaque observance et à la disponibilité des places dans la ville. Cette implantation est également liée à la volonté des pouvoirs laïques ou ecclésiastiques facilitant l'entrée ou non dans la ville des communautés religieuses. Hélène Noizet a mis en avant dans sa thèse que chaque spatialité religieuse possédait des traits caractéristiques permettant de définir un idéal type (Noizet, 2007 : 407). Cet idéal type, emprunté au sociologue Max Weber, est l'accentuation de traits singuliers à un acteur social afin d'en faire un modèle utopique<sup>604</sup>. Philippe Fritsch et Hinnerk Bruhns affirment qu'il s'agit d'un outil construit abstraitement, établissant toutes les caractéristiques possibles d'un phénomène (Fritsch, 1985). Par exemple, la ville, appliquée à une situation historique déterminée telle la ville du Moyen Âge, permet de définir en quoi celle-ci se singularise par rapport aux villes d'autres époques ou d'autres régions (Bruhns, 1985). En somme, l'idéal type est une construction n'existant pas en soi, mais servant à mettre en évidence des relations réelles et empiriques. Ainsi, le type idéal " accentue les traits pour rendre plus intelligible le projet sous-jacent en train de se constituer " (Noizet, 2007 : 403). Cet outil apporte une pluralité d'angles d'approche et ne doit être utilisé que dans la perspective d'une problématique précise et bien définie. Un idéal type ne peut servir pour une analyse en soi d'un objet car il consiste dans la simplification des traits d'un objet pour mettre en valeur son originalité par rapport à un processus. Cet outil a rencontré quelques contestations<sup>605</sup> mais il s'agissait davantage d'une mauvaise compréhension de l'outil que d'une

---

maisons apparaissent au 13<sup>e</sup> siècle mais le nombre de créations de béguinages est particulièrement fort au 14<sup>e</sup> siècle. Le nombre de fondations diminue quelque peu aux 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> siècles.

<sup>604</sup> " On obtient un idéaltype en accentuant unilatéralement un ou plusieurs points de vue et en enchaînant une multitude de phénomènes donnés isolément, diffus et discrets, que l'on trouve tantôt en grand nombre, tantôt en petit nombre et par endroits pas du tout, qu'on ordonne selon les précédents points de vue unilatéralement, pour former un tableau de pensée homogène. On ne trouvera nulle part empiriquement un pareil tableau dans sa pureté conceptuelle : il est une utopie " (Weber, 1992 : 181). Max Weber établit donc une typologie à partir d'un ensemble de types-idéaux.

<sup>605</sup> Max Weber voit dans la ville antique une ville de consommation vivant grâce au travail des campagnes environnantes. Or plusieurs historiens affirment que cela est faux car l'artisanat avait une place importante dans la ville antique, une centaine de manufactures s'y trouvait et le commerce y était développé. Ainsi, leur réalité ne correspond pas à l'idéal-type donné par Weber (Weber et Freund, 1994 : 22). De ce fait, ces chercheurs contestent l'utilité heuristique de l'idéal-type faisant de la ville antique une ville de consommation. Hinnerk Bruhns, directeur de

critique acerbe. En effet, il faut savoir et intégrer l'idée que cet idéal type n'est qu'un cadre à une problématique précise et non une définition en soi et immuable d'un objet (Noizet, 2007 : 404).

Max Weber a appliqué cet idéal type à l'étude de la ville (Weber, 1994). Dans son ouvrage, intitulé à juste titre *La ville*, il étudie le rôle de la ville européenne dans le processus de rationalisation européenne. Or cet idéal type peut s'appliquer aux structures religieuses. Le fonctionnement monastique, canonial et mendiant induit des effets de structures impactant l'espace urbain. Le rapport au monde de ces communautés joue un rôle dans leur implantation et dans leur place dans la ville. Ainsi, l'analyse de la fabrique urbaine, définie comme l'interaction permanente des structures spatiales et des configurations sociales, comprend un " certain nombre de récurrences liées au choix de la règle de vie par les communautés ecclésiastiques " (Noizet, 2007 : 407). L'étude de la fabrique urbaine amène à analyser la densification de l'espace urbain. Ainsi, on s'interroge sur le fait que certains espaces sont plus urbains que d'autres. Quelles sont les causes présidant à cette différence de densification urbaine ? Le rôle des communautés religieuses peut apporter un élément de réponse. De ce fait, il semble judicieux de construire un type idéal pour les chanoines, les moines mais également les frères mendiants. En outre, si cet idéal type aide à une meilleure compréhension de l'urbanisation de la ville, il peut aussi aider à expliquer les choix d'implantation de ces communautés. Ces types idéaux sont réalisés grâce aux textes normatifs et principalement grâce aux règles monastiques<sup>606</sup>. Les différentes spécificités de ces communautés sont synthétisées dans un tableau afin de construire cinq idéals types (Tab. 9.2). Ces types idéaux instituent un

---

recherche au CNRS, défend l'outil réalisé par Weber : " Quand Max Weber dit que la spécificité de la ville antique est d'être une ville de consommateurs, c'est parce sa recherche sur la ville vise à trouver les causes des développements si différents des capitalismes antique et moderne. Le capitalisme moderne et l'Etat moderne sont nés en Europe occidentale et à partir du Moyen Âge : pourquoi n'est-il pas apparu à l'époque antique ? En quoi les villes antiques permettent de comprendre que le capitalisme moderne n'est pas apparu à cette époque, et en quoi au contraire les villes médiévales ont été un facteur déterminant de la naissance du capitalisme et de l'Etat modernes ? Ce faisant, il ne nie absolument pas l'existence et la bonne tenue de l'économie antique. D'ailleurs la meilleure preuve de cette souplesse de l'outil d'idéal-type, qu'il ne faut pas chercher à figer, est donnée par Max Weber lui-même à propos des villes antiques : dans son étude sur les *Agraverhältnisse*, l'essence des villes gréco-romaines est purement économique, alors que, dans le texte de *La ville*, elle est politique et militaire : c'est que ses questions n'étaient pas les mêmes et elles l'ont ainsi amené à mettre en valeur des aspects différents de son objet " (Bruhns, 1985). En somme l'idéal-type de la ville a été confondu avec la définition de la ville entraînant ainsi de nombreuses critiques. Ne faisons pas dire à l'idéal-type plus que ce pour quoi il a été créé.

<sup>606</sup> Hélène Noizet construit deux types idéaux : l'un pour les moines, l'autre pour les chanoines. Ainsi, elle utilise d'une part la règle de saint Benoît, complétées par deux capitulaires monastiques de 816 et 817, et *l'Insitutio Canonicorum* pour les chanoines d'autre part (Noizet, 2007 : 407). Toutefois, la thèse d'Hélène Noizet s'arrête au 13<sup>e</sup> siècle et ne prend pas en compte les autres ordres religieux. Ainsi il faut ajouter à ces deux règles, les règles et coutumes des quatre ordres mendiants ainsi que les règles monastiques et coutumes des communautés d'inspiration semi-érémite (Grandmont, Chartreux).

rapport au monde totalement différent influençant les choix d'implantation et l'impact sur la fabrique urbaine.

Ces types idéaux servent, dans ce chapitre, à comprendre les implantations religieuses et à réaliser si celles-ci correspondent ou non aux normes données dans leur règle. Ainsi, nous pouvons résumer brièvement le rapport au monde des communautés comme ceci : le modèle bénédictin tend, tout comme le modèle érémitique, à un éloignement relatif de la ville alors que le modèle canonial et mendiant tend davantage à une insertion dans l'espace urbain ou à proximité directe de la ville. L'idéal type concernant les chanoines suivant la règle de saint Augustin est plus difficile à construire car il change selon la vocation des religieux. Les religieux ayant une vocation hospitalière ou apostolique sont ouverts au monde et principalement aux habitants de la ville et de ses environs mais également aux malades. Au contraire, les chanoines ayant pour vocation le soin aux lépreux, ou autre maladie contagieuse, ont un rapport à la ville différent : l'air y est nauséabond et mauvais pour les malades induisant ainsi un éloignement relatif à la ville. Cependant, ces types idéaux forment un schéma théorique des implantations religieuses. D'autres facteurs entrent en jeu lorsqu'il s'agit d'installer ces communautés religieuses en ville : la volonté du fondateur, l'opposition ou la non-opposition des acteurs urbains, la place disponible dans la ville ou encore les contraintes de site.

Les premières communautés bénédictines sont installées, grâce à la bienveillance des ducs de Normandie ou des seigneurs locaux, à plus d'un kilomètre de l'enceinte romaine c'est-à-dire à plus de quinze minutes à pied de celle-ci (Fig. 9.23). Toutefois, ce modèle d'implantation où l'éloignement par rapport l'espace clos et urbanisé prévaut ne peut être appliqué à toutes les communautés bénédictines. Les moniales de Saint-Amand et les moines de Saint-Ouen se situent dans le *castrum* ou à proximité de celui-ci. Les moines de Saint-Ouen ont été installés vers le milieu du 8<sup>e</sup> siècle et sont rappelés par Rollon en 918. En outre, la présence d'une communauté bénédictine dans le *castrum* s'explique en partie par le fait que ce soient des moniales souhaitant être protégées des dangers extérieurs. Les Célestins, issus de la branche bénédictine, mais avant tout d'inspiration érémitique, respectent aussi ce modèle en s'installant tardivement dans la dernière enceinte urbaine.

Le modèle érémitique semble parfaitement respecté et ceci quelle que soit la date d'implantation de la communauté. Les Grandmontains sont installés sur la rive gauche de Rouen, entre la forêt de

Rouvray et la Seine, alors que les Chartreux construisent leur monastère près du Nid-de-Chien à l'est de la ville.

Les communautés canoniales, établies entre le 10<sup>e</sup> et le 15<sup>e</sup> siècle, sont implantées systématiquement en ville (Saint-Lô, Filles-Dieu, chapitre Notre-Dame, Hôtel-Dieu). Cependant, une exception prévaut dans le modèle canonial. Certains chanoines de saint Augustin ont une vocation hospitalière. Cette vocation ne conduit pas à un éloignement de la ville, bien au contraire, car les malades sont dans la ville et ont besoin d'un personnel à proximité afin de les aider. Ainsi l'Hôtel-Dieu tenu par des chanoines et chanoinesses est implanté en ville : il est installé au Nid-de-Chien provisoirement avant de trouver un emplacement plus grand et aéré pour accueillir les malades. En revanche, les chanoines s'occupant des maladies contagieuses s'éloignent de la ville d'une part pour éviter la contagion, d'autre part pour la santé des malades pouvant respirer un air plus sain. Le soin aux lépreux explique donc l'éloignement des communautés canoniales du Mont-aux-Malades (Mont-Saint-Aignan) et de la Salle-aux-Puelles (Petit-Quevilly).

Les frères mendiants connaissent des modalités et des choix d'implantation similaires à ceux établis dans d'autres villes de France<sup>607</sup>. La liberté dans le choix d'implantation est amoindrie au 13<sup>e</sup> siècle. Le phénomène des ordres mendiants apparaît comme paradoxal : les frères sont profondément liés au système urbain dans lequel ils s'insèrent, mais la densification de l'habitat, dans la zone *intra-muros* comme *extra-muros*, se présente comme un obstacle à l'insertion de ces communautés dans le tissu urbain. Ainsi, les frères s'installent dans un premier temps à l'extérieur de la ville avant d'entrer dans celle-ci grâce à l'appui soit du roi soit de l'archevêque. Les premières implantations peuvent avoir un caractère provisoire défini dans l'acte de donation (Franciscains). Cependant, les religieux sont parfois contraints de quitter leurs premières implantations, soit parce que le site est trop éloigné, soit parce que le terrain est trop instable. Le modèle mendiant mériterait d'être séparé en deux selon que la communauté est féminine ou masculine. En effet, les communautés de sœurs sont systématiquement installées dans les zones les moins densément peuplées. Cloîtrées comme les moniales bénédictines et ne pouvant faire de prédications, les religieuses ne recherchent pas la proximité de la population. Le fait que les Clarisses installées au 15<sup>e</sup> siècle suivent le mouvement observant pourrait expliquer cette distance par rapport aux zones

---

<sup>607</sup> À Bordeaux, les quatre couvents mendiants sont fondés sur les grands itinéraires routiers débouchant aux portes de la cité et du bourg (Jean-Courret et Lavaud, 2009 : 78). Le même constat peut être établi pour Avignon (Chiffolleau, 1980 : 157) ou à Paris (Zanini, 2002 ; De Vincentis, 1998).

fortement urbanisées du centre de Rouen, mais le cas des Dominicaines, implantées au 13<sup>e</sup> siècle, indique que ce choix d'implantation est davantage lié au genre de la communauté plutôt qu'à la soumission à l'Observance.

En somme, les implantations régulières correspondent dans une certaine mesure aux modèles idéaux définis plus hauts. Cependant, certaines communautés peuvent dévier de ce modèle soit parce que le modèle idéal ne prend en compte que le masculin et non le féminin soit parce qu'il ne prend pas en compte les diverses vocations des communautés. Ces modèles atténuent l'importance des enceintes urbaines comme délimitation exclusive de l'urbain et du rural. En effet, si cette séparation du rural et de l'urbain est effective jusqu'à la mise en place de l'enceinte du 13<sup>e</sup> siècle, elle perd un peu de son sens avec la dernière enceinte urbaine. La dernière zone enserrée dans l'enceinte de la fin du Moyen Âge n'est ni exclusivement urbaine ni exclusivement rurale. Le paysage de cette partie de la ville est composé de quelques habitations, mais également de nombreux champs, jardin et vergers. Cet état de fait est visible tant sur les plans modernes que dans la toponymie ou encore grâce aux fouilles archéologiques. En effet, que ce soit sur le plan Gomboust de 1655 ou sur le cadastre de 1827, la présence de champs dans le nouveau secteur enclos domine (Fig. 2.42 et 3.6). Le toponyme " champs " est bien plus prégnant dans la nouvelle zone englobée qu'à l'intérieur de l'enceinte du 13<sup>e</sup> siècle : camp de la Barre, camp des Arbres, camp du Régent, camp Hérisson ou encore camp de Saint-Nicaise dans la paroisse homonyme (Périaux, 1870 : 81-82). De plus, les fouilles archéologiques ont déterminé que cette zone a été urbanisée plus tardivement (cf. 5.3.3.). Le fait que cette zone soit probablement plus rurale qu'urbaine explique que certaines communautés préférant la solitude, tels les Célestins, s'y installent. À la fin du Moyen Âge, peu de communautés cherchent à s'implanter dans la ville ou tout du moins dans l'enceinte du 13<sup>e</sup> siècle : outre les Célestins, les Clarisses s'installent également dans la dernière enceinte rouennaise. Les Chartreux, quant à eux, s'établissent à plus d'un kilomètre de la ville. Ces implantations sont représentatives d'une volonté de retour aux sources puisqu'il s'agit d'implantations rurales ou semi-rurales dans la dernière enceinte rouennaise. Seules les communautés canoniales, en raison de leur vocation, s'installent à l'intérieur du *castrum*.

À la fin du Moyen Âge, six communautés religieuses étaient implantées dans le *castrum*, quatre dans l'enceinte du 13<sup>e</sup> siècle, deux dans la dernière enceinte médiévale et sept dans le secteur *extra-muros* (Tab. 9.3 ; Fig. 9.23) Les implantations à l'extérieur de la ville sont celles des communautés bénédictines ou des communautés d'inspiration érémitique. Les communautés installées dans la

dernière enceinte rouennaise sont de fervents partisans d'un retour à la règle primitive. L'enceinte romaine et l'enceinte de Philippe Auguste comprenaient des établissements canoniaux, bénédictins et mendiants. Un fait est à noter : malgré la pression urbaine du 13<sup>e</sup> siècle, deux communautés mendiante et une communauté canoniale réussissent à s'installer, grâce à de puissants appuis, à l'intérieur de l'ancien *castrum*.

L'implantation des communautés religieuses en ces lieux souvent propices à leur mode de vie ne pourrait être réalisée sans le soutien de puissants bienfaiteurs, laïcs ou religieux. Il apparaît très clairement que les monastères bénédictins ont été fondés soit par le pouvoir ducal, soit par les seigneurs laïques. L'archevêque intervient essentiellement dans l'implantation des ordres mendiants masculins au 13<sup>e</sup> siècle mais également dans l'implantation de la Chartreuse. Les Dominicaines bénéficient du soutien conjoint du roi et de l'archevêque alors que le couvent des Clarisses est fondé par le seigneur de Tancarville. Les autres communautés, canoniales et semi-érémiques, bénéficient tant de l'appui du duc (Mont-Aux-Malades, Salle-aux-Puelles) que de l'appui de seigneurs laïques (Célestins) ou de bourgeois (Filles-Dieu). Il est néanmoins difficile de déterminer les fondateurs de certains établissements canoniaux. En effet, dans la plupart des cas, la règle de saint Augustin est introduite dans un établissement de chanoines séculiers (Saint-Lô) ou de religieux ayant un statut flou (Hôtel-Dieu, Filles-Dieu). Dans ce cas, les communautés elles-mêmes sont à l'origine de l'érection d'un établissement régulier. Un constat doit être établi sur les fondateurs des couvents et monastères rouennais. Grâce à l'existence d'actes de fondation, il est généralement plus facile de déterminer quel est le fondateur des communautés établies à Rouen avant le début du 13<sup>e</sup> siècle. On retrouve ce même fait à la fin du 15<sup>e</sup> siècle pour les communautés réformées bénédictines (Célestins) ou mendiante (Clarisses). Pour ces dernières, il convient néanmoins de parler de principaux bienfaiteurs au sens où si l'archevêque et le roi ont effectivement favorisé ces implantations, ils n'en sont pas les seuls contributeurs. L'insertion dans la ville est un processus assez long selon lequel les frères mendiants acquièrent, par l'entremise d'intermédiaires, divers terrains afin de constituer un enclos primitif pouvant accueillir la communauté.

## **Chapitre 10.**

### **Espaces religieux et espaces urbains : interactions dynamiques**

L'installation des communautés religieuses dans la ville répond à des logiques d'implantation spécifique à chaque observance religieuse. La connaissance des règles monastiques est donc essentielle à la compréhension des implantations religieuses dans la ville de Rouen. Cependant, ces implantations sont également le résultat d'un processus plus ou moins complexe d'appropriation de l'espace dans le but d'y installer une communauté. Cette appropriation a pu s'effectuer grâce à une simple donation ou par un processus d'acquisition et d'aliénation parcellaire. Cette insertion dans l'espace urbain de communautés religieuses a obligatoirement influencé ce dernier. Le développement d'un complexe monastique autour d'une église ou la constitution d'un enclos primitif a modifié la trame urbaine et plus particulièrement l'habitat et la voirie. Ainsi, l'objectif est d'appréhender la façon dont les enclos primitifs – ou le noyau monastique initial – ont transformé l'espace urbain mais également d'étudier la manière dont les communautés se sont approprié cet espace.

Quelques considérations doivent d'ores et déjà être posées. Les sources concernant la formation et l'extension des enclos sont inégales selon les communautés religieuses. Ainsi, nous disposons de peu de renseignements sur la manière dont les communautés bénédictines ou canoniales ont constitué leur enclos primitif ou même sur la manière dont elles ont procédé à des agrandissements. Au contraire, la documentation mendicante est très éloquente à ce sujet : les frères ont conservé dans leurs archives les actes relatifs à la constitution de leur enclos primitif. En outre, ils gardent également précieusement tous les actes de donation de pièces de terres, de maisons ou de tènements utilisés pour l'extension de leur couvent.

La constitution, ainsi que les agrandissements successifs, d'un enclos dans le tissu urbain n'étaient pas la seule modification induite par l'implantation de communautés religieuses dans la ville. En effet, les religieux procédaient, une fois leur installation terminée, à la modification des espaces voisins de leur établissement. Ainsi, les religieux ou religieuses sont nombreux à s'opposer à la construction d'édifices près de leur enceinte conventuelle que ce soit à cause des dégradations



qu'elles causaient ou des désordres que cela apportait à la vie religieuse. Pour faire face à ce problème, les communautés rouennaises procédaient à la mise en place d'allées autour de leur enclos ou à l'acquisition des lotissements entourant leur établissement. Dans ce dernier cas, les moines choisissaient eux-mêmes les locataires et avaient leur mot à dire sur la disposition des lotissements. De ce fait, les jardins et les cours étaient placés près de la muraille et les bâtiments résidentiels en front de rue. Cependant, il était plus complexe de composer avec les enceintes, autrement dit avec le système défensif, puisque celles-ci avaient été érigées par le roi, et appartenaient, dans la plupart des cas, aux institutions communales. Dans ce cas, les communautés religieuses pouvaient soit demander d'entrer en possession de la portion d'enceinte jouxtant leur établissement, soit créer près de celle-ci leurs jardins ou une rue afin de se mettre à distance en cas de travaux.

### **10.1. Avant la construction : système d'acquisition par les communautés religieuses**

Plusieurs communautés bénédictines sont implantées à Rouen aux 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> siècles grâce aux faveurs des rois, des ducs, ou de seigneurs normands. Ces fondateurs respectent, dans la majorité de cas, les prescriptions données par les règles en matière de milieu d'implantation et d'environnement. Ils octroient, souvent par un seul acte, un lieu où la communauté pourra s'installer et développer leur complexe monastique ou canonial. Les fondateurs semblent rencontrer peu de difficulté dans l'acquisition de cette place ou, tout du moins, ils rencontrent peu d'obstacles. Au contraire, dès le 13<sup>e</sup> siècle, il semble plus complexe d'installer une communauté dans la ville même lorsque celle-ci est soutenue par le roi ou par l'archevêque. Les religieux, principalement les frères mendiants, doivent résider quelque temps dans un établissement hors les murs, en attendant d'avoir acquis la place nécessaire pour édifier un couvent à l'intérieur de la ville. Ainsi, les systèmes d'acquisition et de formation de l'enclos primitif diffèrent selon la période et le lieu d'implantation. Il serait en effet faux de considérer que toutes les communautés religieuses ont, dès le 13<sup>e</sup> siècle, recours à un système d'acquisition similaire à ceux des frères mendiants. Les Franciscains et les Dominicains sont contraints d'attendre et d'acquérir des parcelles car ils souhaitent s'insérer dans un secteur densément urbanisé à l'intérieur des enceintes. Les autres

communautés religieuses s'installent dans des zones moins denses et finalement plus propices à l'implantation d'un complexe religieux souvent imposant.

### ***10.1.1. Les grands espaces monastiques rouennais : un système fondé sur une unique donation ?***

L'implantation des établissements monastiques répond, on l'a vu précédemment, à la volonté d'isolement des moines. Le choix du site correspond donc à la volonté de la communauté d'être à l'écart de la ville. Les fondateurs ont installé les communautés dans des lieux conformes à leurs attentes. Seuls deux monastères – Saint-Amand et Saint-Ouen – refondés au 10<sup>e</sup> siècle et au 11<sup>e</sup> siècle, étaient en contact direct avec l'espace urbain.

La rareté et le caractère souvent allusif des sources écrites rendent, dans la plupart des cas, difficile, voire impossible, de mesurer l'impact des fondations monastiques des 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> siècles dans l'espace urbain. Les sources archéologiques ne permettent pas d'apporter davantage de précisions sur l'intégration de ces premiers monastères dans la trame urbaine.

Sur sept fondations bénédictines, cinq ont été édifiées à une distance suffisante de la ville pour ne pas être enserrées par une enceinte urbaine au Moyen Âge : il s'agit du prieuré Saint-Gervais, du prieuré Saint-Michel, de l'abbaye de la Trinité-du-Mont, du prieuré Notre-Dame-du-Pré et du prieuré Saint-Paul (Fig. 9.10). Par conséquent, il semble incongru de parler d'insertion urbaine dans le cas de ces établissements. Les premières sources écrites relatant ces fondations ne s'étendent pas sur le lieu où ces monastères sont édifiés. Ce silence peut s'expliquer par l'insertion de ces établissements dans un milieu naturel dénué de structures imposantes. Les opérations archéologiques sur le mont Sainte-Catherine ayant mis en avant l'existence d'une occupation durant l'Antiquité et le haut Moyen Âge, deux hypothèses s'offrent à nous : soit on a affaire à une occupation discontinue durant cette période, soit il s'agit d'une occupation suburbaine dominant la ville de Rouen de l'Antiquité à la fondation de l'abbaye. Dans ce dernier cas, les constructions – ou toute trace d'occupation – auraient été arasées pour l'édification du complexe monastique (Ciezar-Épailly, 1994 : 13-14). Néanmoins, sans nouvelle fouille archéologique, il est impossible de trancher en faveur d'une hypothèse.

Le prieuré Saint-Michel et le prieuré Saint-Paul sont également construits sur des terres vierges de toute structure. S'il n'existe aucune indication concernant la physionomie du site où s'implantent les religieux bénédictins du prieuré Saint-Michel, nous sommes certains que le prieuré Saint-Paul est sans doute bâti sur une terre concédée à l'abbaye de Montivilliers pour fonder un prieuré (Priem, 1970). Cependant, l'acte de cette donation étant perdu, nous ne savons sur quel type de terrain la communauté est installée. L'existence d'un acte de fondation n'est pas toujours, en effet, source de renseignements sur le lieu où est bâti un monastère. Ainsi, l'acte de fondation du prieuré Notre-Dame-du-Pré n'est pas très éloquent (Fauroux, 1961 : 27). Guillaume le Conquérant fait ériger une église près du village d'Émendreville, sur une terre appartenant certainement à l'abbaye du Bec<sup>608</sup>. Ces fondations ont sans doute été édifiées *ex nihilo*.

La majorité des établissements monastiques des faubourgs de Rouen sont donc construits dans des secteurs non bâtis. Cependant, le prieuré Saint-Gervais, situé au nord-ouest de la ville, est édifié sur une ancienne zone funéraire. L'église Saint-Gervais se trouve effectivement au cœur d'une vaste nécropole suburbaine de coteau durant l'Antiquité puis au centre d'un cimetière chrétien au haut Moyen Âge (Fig. 10.1)<sup>609</sup>. La présence de cette église, certainement construite avant les invasions vikings, dans une zone funéraire n'est pas due au hasard : elle a pu abriter très tôt des reliques attirant les sépultures chrétiennes autour de cette église et donc servir à la liturgie funéraire

---

<sup>608</sup> Vers 1034-35, avec le consentement de Robert le Magnifique, l'abbé Herluin, fils d'Ansgot, donne à l'abbaye de Notre-Dame-du-Bec, le tiers de la terre de Bonneville, le Petit-Quevilly, Surcy, Cernay et leurs dépendances, ainsi que les biens qu'Herluin avait reçus du douaire de sa mère (Fauroux, 1961 : acte 4, p. 61). Guillaume de Jumièges écrit, dans son *Histoire des Normands*, que l'église de Notre-Dame-du-Pré avait été édifiée sur une terre appartenant au Bec : "[Henri I<sup>er</sup>] fit presque entièrement terminer l'église de Sainte-Marie-du-Pré commencée depuis longtemps par sa mère. Il y fit construire un couvent, institua des offices de moines en nombre suffisant, orna ce lieu et lui donna de précieux ornemens et quelques domaines tant en Normandie qu'en Angleterre, pour l'usage de ceux qui s'y consacraient au service de Dieu et même s'il eût vécu plus longtemps, il lui eût fait de plus grands dons selon ce qu'il avait promis. Comme ce lieu appartenait à l'église du Bec, attendu qu'il était le patrimoine du seigneur Herluin, premier abbé et fondateur du monastère de ce nom le roi y établit des moines du Bec, pour le service de Dieu ; car il honora toujours et vénéra merveilleusement les abbés et les moines de cette église, et plus particulièrement encore le seigneur Boson, abbé" (*Histoire des Normands...* : 289-290). Il se pourrait qu'Herluin possédât également la paroisse Saint-Sever citée dans les possessions de l'abbaye du Bec en 1063 (Fauroux, 1961 : 27).

<sup>609</sup> La nécropole Saint-Gervais est la plus illustre zone funéraire de Rouen. Les premières sépultures auraient été, d'après François Farin, découvertes en 1659 (Farin, 1659 : 4). Plusieurs fouilles sont réalisées à l'emplacement de ce prieuré mettant au jour de nombreuses sépultures. La place Saint-Gervais est fouillée en 1869. Peu de temps après, en 1872, l'abbé Cochet entreprend de fouiller dans le chœur de la crypte de l'église. De nouvelles tombes sont découvertes puis dessinées par Armand Loisel en 1910 durant l'excavation au sud de Saint-Gervais. Des sépultures antiques à l'emplacement de cette nécropole ont pu être dévoilées par des investigations archéologiques plus récentes : treize inhumations dans la rue Revel en 1992, vingt-neuf dans la rue Mesnager en 1998, seize dans la rue du Renard en 2000. Les tombes gallo-romaines s'étendent de préférence le long de la rue du Renard et au nord de celle-ci alors que les sépultures du haut Moyen Âge se concentrent le long de la rue Saint-Gervais, autour de l'église Saint-Gervais et de la rue Tabouret (Lequoy *et al.*, 2004 : 221).

(Le Maho, 1985b : 7)<sup>610</sup>. Cette église s'apparente à une basilique funéraire polarisant les sépultures chrétiennes dès le haut Moyen Âge. Son édification, au centre d'une nécropole antique, peut également être vue comme une volonté de maintenir la fonction funéraire de cette zone au haut Moyen Âge. Par conséquent, la construction de cette église puis le développement du prieuré autour de celle-ci au 10<sup>e</sup> ou au 11<sup>e</sup> siècle ont perturbé les sépultures antiques, mais n'ont pas engendré de modifications fonctionnelles du site jusqu'au 10<sup>e</sup> siècle. Le changement s'opère néanmoins quant au statut de cette zone : ce n'est plus une nécropole antique et donc païenne, mais un lieu d'inhumation chrétien. La fonction change encore au 11<sup>e</sup> siècle lorsque l'église est érigée en prieuré : on passe d'un espace funéraire ouvert aux laïcs à un espace clos et dont le cimetière est surtout destiné aux religieux.

La construction de la basilique Saint-Ouen au 6<sup>e</sup> siècle polarise, comme l'église Saint-Gervais, les sépultures chrétiennes au haut Moyen Âge. En revanche, la basilique, qui se situe à quelques dizaines de mètres de la muraille septentrionale du *castrum*, n'est pas installée sur une ancienne zone funéraire. À l'origine, la basilique est probablement construite dans un secteur peu urbanisé et ceci malgré la proximité du *castrum*. Plusieurs fouilles archéologiques attestent que l'urbanisation autour de Saint-Ouen est tardive<sup>611</sup>. Dans l'Antiquité, cette zone abritait des activités

---

<sup>610</sup> Les découvertes archéologiques mettent en lumière l'extension de la nécropole mérovingienne de part et d'autre de la rue Saint-Gervais puis de la cavée du même nom, les tombes se densifiant au nord de l'église. Au nord, les sépultures ne s'étendent pas au-delà de l'impasse Thouret (Lequoy *et al.*, 2004 : 222).

<sup>611</sup> L'absence d'occupation près de la basilique Saint-Ouen puis du monastère du même nom est attestée par les fouilles archéologiques jusqu'au 10<sup>e</sup> siècle (Broglia, 1978 ; Lotti, 1993).

artisanales<sup>612</sup> et des habitations<sup>613</sup> (Fig. 10.2). Cependant, l'incendie du 3<sup>e</sup> siècle réduisit les quartiers périphériques en cendres et le terrain resta probablement inoccupé jusqu'à l'édification de la basilique (cf. 4.2.2.). Lorsque des moines sont installés dans la basilique funéraire au 8<sup>e</sup> siècle, celle-ci est encore au centre d'une zone funéraire plutôt dense, dont une partie fut fouillée par l'abbé Cochet à la fin du 19<sup>e</sup> siècle (Fig. 10.3). La construction des bâtiments communautaires au nord de l'édifice n'a sans doute pas conduit à des modifications considérables de l'espace suburbain : cet espace ne semble pas habité au 8<sup>e</sup> siècle et les bâtiments n'empiètent pas sur la zone funéraire du haut Moyen Âge qui continue d'ailleurs d'être utilisée jusqu'au 12<sup>e</sup> siècle (cf. 5.3.).

Un unique établissement, celui de Saint-Amand, s'insère réellement dans l'espace urbain. À l'origine, l'église Saint-Amand a probablement été une chapelle de porte. Le chevet de cette église est effectivement encastré dans la tour sud de la porte du Robec, à l'angle nord-est du *castrum*. L'espace monastique autour de cette église s'est peut-être constitué au haut Moyen Âge. Dans ce cas, il est possible que l'édification des bâtiments communautaires au sud de l'église ait entraîné la disparition d'un îlot d'habitation antique<sup>614</sup>, mais face au manque de données archéologiques sur

---

<sup>612</sup> Les traces d'artisanat sont nombreuses à proximité de la basilique Saint-Ouen (Lequoy *et al.*, 2004 : 149-152). Une découverte illustre parfaitement la présence de l'artisanat dans ce lieu durant l'Antiquité. En 1984, la construction d'un parking souterrain place du Général de Gaulle a suscité la réalisation d'une fouille de sauvetage sur environ 3 000 m<sup>2</sup>. L'occupation du site n'est pas antérieure au 1<sup>er</sup> siècle. Dans les années 120-130, une importante phase d'urbanisation, correspondant à une extension de la ville au nord, modifie ce quartier. Au nord du *decumanus*, des bâtiments en torchis et colombages sont construits. Ils correspondent à de petites unités d'habitations et à des ateliers d'artisans donnant sur des cours intérieures dans lesquelles se trouvent des puits. À l'est du *cardo*, quelques traces d'habitations sont visibles. L'incendie du 3<sup>e</sup> siècle affecte une grande partie du quartier. Après cet incendie, les égouts ne sont pas remis en service et le *cardo* n'est pas dégagé des effondrements le recouvrant. En revanche, le *decumanus* retrouve sa fonction et quelques bâtiments sont réédifiés au sud du *decumanus*. La construction de l'abbaye de Saint-Ouen perturbe fortement ces niveaux d'occupation. Le *decumanus* est peut-être abandonné à la fin du 3<sup>e</sup> siècle. La partie méridionale est la mieux étudiée. Six phases de construction ont été mises en évidence au sud du *decumanus* et quatre phases à l'est du *cardo*. Ces phases recouvrent une période allant du 1<sup>er</sup> siècle au 3<sup>e</sup> siècle. Pour Dominique Pitte, il s'agit d'un quartier à vocation artisanale. Au sud du *decumanus*, un atelier de tabletterie a été fouillé et de nombreuses ébauches d'objets en os et d'objets finis ont été retrouvées (épingles à cheveux, éléments de marqueterie, etc.). D'autres types d'artisanat ont également été découverts : petite métallurgie de bronze (scories) et travail de boucherie et équarrissage (énorme couche d'os de grands animaux dans la chaussée nord) (Pitte, 1984a).

<sup>613</sup> La plupart des découvertes attestant d'une fonction résidentielle, principalement place du général de Gaulle et à proximité de celle-ci, comprend un mobilier hétéroclite (céramiques, tuiles) (Lequoy *et al.*, 2004 : 149-152)

<sup>614</sup> Les traces d'habitat antique à l'emplacement de l'abbaye Saint-Amand sont nombreuses et il serait trop long d'énumérer toutes ces découvertes. Il convient néanmoins de donner quelques exemples de ces vestiges antiques. En mai et juin 1858, les terrassiers ont mis au jour dans la rue de la République un hypocauste et une salle pavée en dalles calcaires reposant sur un niveau de craie d'environ 50 cm d'épaisseur. Un des murs a été retrouvé effondré sur le sol. Une monnaie d'Antonin I<sup>er</sup> et un bol en sigillé ont été recueillis lors de cette fouille (Thaurin, 1858a). Ces découvertes sont à associer à d'autres observations au n° 80, 82, 84 rue de la République en 1856-1857 (Thaurin, 1856). Plusieurs murs d'axe est-ouest et quelques bases de colonnes sont dégagés. Les niveaux de démolition ont livré un matériel abondant. Ces vestiges indiquent la présence d'un habitat gallo-romain. Une autre partie d'habitat a été mise au jour en 1955. Daniel Lavallée découvre effectivement les quatre murs d'une pièce " contenant des enduits peints, de petits fragments de marbre et de céramique et un lit épais de tuiles " (Lavallée, 1953).

le monastère au haut Moyen Âge, cela demeure incertain<sup>615</sup>. Si l'hypothèse de l'existence de ce monastère au haut Moyen Âge est mise de côté, l'insertion du monastère féminin dans la ville pose davantage de questions. La communauté est établie dans un îlot situé entre la rue de la Chaîne au nord, la rue Saint-Amand à l'est, la rue Saint-Nicolas au sud et le mur de l'enceinte romaine à l'ouest. Ces rues existaient déjà au haut Moyen Âge donc la communauté est installée dans un îlot où les possibilités d'extension sont moindres. En outre, le maintien de ces voies du haut Moyen Âge au 21<sup>e</sup> siècle indique que l'implantation des Bénédictines dans la trame urbaine n'entraîna pas des modifications de la voirie. Cependant, l'îlot était probablement construit avant l'installation du monastère. Pour l'Antiquité, les fouilles archéologiques ont mis en avant des traces d'habitat (Fig. 10.4). Bien que les sources écrites et archéologiques relatives au haut Moyen Âge restent muettes à ce sujet, l'implantation du monastère a sans doute conduit à modifier la fonction de l'îlot. En outre, il ne paraît pas incongru de penser qu'elle a provoqué la démolition de plusieurs édifices privés probablement encore édifiés en bois.

Étudier l'impact des premiers monastères bénédictins dans l'espace urbain de Rouen semble comporter plusieurs limites. Le silence des sources écrites sur ces premiers établissements bénédictins est un obstacle que l'on ne saurait résoudre. Les actes accordent beaucoup d'importance à la fondation de l'église et non à celle des bâtiments ou de l'enclos conventuel. Or l'impact d'une église dans l'espace urbain rouennais, en termes de surface, est moindre par rapport à celui des bâtiments communautaires. Néanmoins en termes symboliques, toute église et son clocher marque le paysage urbain et forme un repère. Les fouilles archéologiques n'apportent pas plus de données sur les modifications de l'espace urbain par les premières communautés bénédictines. Dans le cas de Saint-Ouen ou de Saint-Gervais, la communauté se développe autour d'un noyau ecclésial ayant une fonction funéraire : la mise en place des bâtiments conventuels autour de cette église a modifié la fonction de ces zones funéraires.

---

<sup>615</sup> Les investigations archéologiques sur le site de l'abbaye Saint-Amand sont peu nombreuses et les éléments datant sont minces. La présence d'un habitat antique à cet emplacement est indéniable et les preuves matérielles sont incontestables. En revanche, les informations sur le haut Moyen Âge sont assez éparpillées. Jacques Le Maho a mis en avant l'existence d'un établissement religieux féminin dans ce lieu au plus tôt au 7<sup>e</sup> siècle (Le Maho, 1996b : 164). Cette construction n'a pas été attestée matériellement par l'archéologie. Néanmoins, les découvertes fortuites du 18<sup>e</sup> siècle ont mis en évidence la présence de sépultures au nord et au sud de l'église Saint-Amand. Deux hypothèses s'offrent à nous : soit un sanctuaire primitif a attiré les sépultures de fidèles, soit il s'agit d'un groupe de sépultures. La première solution paraît la plus vraisemblable car le rassemblement de quelques sépultures, au sein du *castrum*, et au haut Moyen Âge, est rare. En somme, la construction de l'église primitive et la présence d'inhumations autour de cet édifice ont pu contribuer à la destruction de l'habitat antique.

La majorité des monastères bénédictins liés à l'agglomération rouennaise sont situés à une assez grande distance de la ville. Ces monastères, construits dans des faubourgs encore peu urbanisés, modifient davantage un espace rural qu'un espace urbain. Le développement d'un complexe monastique autour de l'église Saint-Gervais et de l'église Saint-Ouen a principalement transformé des espaces funéraires situés à l'extérieur de la ville jusqu'au 13<sup>e</sup> siècle. La seule insertion urbaine concrète est celle de l'abbaye de Saint-Amand. Cependant, les données sur cette insertion sont peu nombreuses et la connaissance de ce terrain avant l'implantation bénédictine est lacunaire. La communauté a pu s'installer à l'emplacement d'habitations ou de boutiques. D'après les sources écrites, les communautés bénédictines obtiennent leur emplacement initial grâce à une donation en général consignée dans un acte de fondation. Il n'existe pas un processus d'acquisition de plusieurs terrains dans le but de constituer un enclos pour les religieux.

À partir du 12<sup>e</sup> siècle, quelques monastères, d'inspiration érémitique, s'établissent à Rouen, ou plutôt à proximité de la ville (Fig. 9.9 et 9.17). Les Célestins, branche réformée de l'ordre bénédictin, font partie de ces communautés prônant un isolement face au monde extérieur. Outre les Célestins, deux communautés érémitiques s'installent dans les environs de Rouen : les Grandmontains et les Chartreux. Ces établissements sont construits dans des zones rurales et n'ont donc pas d'impact sur l'espace urbain clos par les enceintes. En revanche, bien que cela soit rarement le cas, ils peuvent influencer l'espace périurbain. En effet, ces communautés bénéficient des largesses ducales, en étant installées dans des espaces clos. Par conséquent, ces implantations ne modifient pas leur environnement. Au 12<sup>e</sup> siècle, le duc Henri II donne à l'ordre de Grandmont son parc situé à proximité de la forêt de Rouvray pour qu'il y établisse une communauté<sup>616</sup>. Trois siècles plus tard, vers le milieu du 15<sup>e</sup> siècle, le duc de Bedford abandonne aux Célestins son manoir du Joyeux Repos. Les moines s'installent donc dans des emplacements délimités. Ils ont certainement opéré des modifications dans ces parcelles afin d'y construire leur monastère : certains bâtiments autrefois résidentiels ont probablement été détruits, mais il n'est pas impossible que certains aient été réutilisés par ces communautés.

---

<sup>616</sup> Avant de donner son parc aux religieux, Henri II les avait installés dans la forêt de Rouvray. Cependant, cette installation fut peu durable puisque les religieux se plainquirent rapidement des chasseurs. Les Bons Hommes de Grandmont sont mentionnés pour la première fois dans le rôle de l'Échiquier de Normandie en 1195 et 1198. En revanche, ils n'apparaissent pas dans le rôle de 1180. Si l'on admet qu'Henri II est bien le fondateur de ce prieuré, ce qui ne fait aucun doute, il aurait été fondé entre 1180 et 1189.

Le cas de la Chartreuse est plus complexe puisque son enclos primitif a été constitué avant de réaliser la donation. Cet enclos primitif se situait à l'emplacement de deux manoirs, l'un appartenant à Jean du Valricher, l'autre à Jean le Vilain. En 1383, Jean du Valricher achète la parcelle de Jean le Vilain pour la somme de cent vingt livres tournois. Il vend ensuite cet emplacement à l'archevêque Guillaume de Lestrangle afin qu'il y installe les Chartreux. Les deux manoirs sont détruits pour édifier le monastère de la Chartreuse de la Rose. Par conséquent, Jean de Val Richer, issu d'une famille aristocratique rouennaise, rassemble ces deux parcelles dans le but de les vendre à l'archevêque pour installer les Chartreux. L'implantation des Chartreux dans cet enclos entraîne donc la destruction des deux manoirs. À l'image des Célestins et des Grandmontains, la parcelle à l'origine résidentielle devient monastique en 1384 avec l'arrivée des Chartreux.

La constitution de l'enclos primitif des communautés bénédictines ou semi-érémiques n'est pas abondamment documentée. Les moines s'installent dans un lieu qu'un acteur laïque ou ecclésiastique leur a donné. En outre, ils sont souvent implantés dans des secteurs non urbanisés, ruraux, et donc ne modifient pas l'espace urbain. Cependant, que ce soit dans la ville ou à sa périphérie, on observe une modification fonctionnelle de la parcelle dans laquelle la communauté s'installe. Il apparaît que la constitution de l'enclos primitif est le résultat d'une simple et unique donation par un puissant. Or réaliser un enclos semble être un processus plus complexe au 13<sup>e</sup> siècle avec l'arrivée des communautés religieuses prônant un rapprochement de la ville.

### ***10.1.2. Acquisitions de terrains et constitution de l'enclos primitif chez les Mendians***

Contrairement aux Bénédictins, les frères mendiants souhaitent être au plus près des populations. Souvent installés à l'extérieur des murs dans un premier temps, ils s'insèrent dans l'espace urbain rouennais quelques décennies voire un siècle après leur première implantation. Les fonds des Franciscains, des Dominicains, et dans une moindre mesure celui des Dominicaines et des Clarisses, sont particulièrement bien fournis ce qui permet d'étudier avec précision la manière dont l'enclos primitif de ces communautés s'est formé. En revanche, la pauvreté du fonds



archivistique des Augustins et l'absence de fouilles à l'emplacement de leur enclos nous obligent à les mettre de côté dans ce type d'étude.

#### - Constitution de l'enclos primitif des premières implantations mendiantes

Le processus d'acquisition de terrains n'est pas visible concernant les premières implantations de la branche masculine. Les sources écrites sont silencieuses à ce sujet tandis que les sources archéologiques sont quasiment inexistantes. Les religieux sont installés dans des lieux déjà connus de la topographie urbaine : les Dominicains à Saint-Mathieu, les Carmes à proximité de la chapelle Saint-Yves (Fig. 10.5 ; cf. 9.2.1.). Seule la donation d'une terre aux Franciscains semble avoir fait l'objet d'une réflexion préalable et d'un rassemblement de parcelles dans le but de créer un premier noyau conventuel pour les religieux. En effet, Guillaume de Capreville donne au chapitre et à l'archevêque deux tènements et des fossés afin qu'ils y installent les religieux franciscains (A.D.S.M. 35 H 2). Ne revenons pas sur le fait que cette donation est provisoire, nous l'avons expliqué plus haut, mais mettons en avant que Guillaume de Capreville a sans doute acquis, par donation ou par vente, plusieurs tènements afin de constituer un enclos primitif assez vaste pour y installer la communauté franciscaine (Fig. 10.6)<sup>617</sup>.

Néanmoins, l'acquisition de plusieurs parcelles dans le but de créer un enclos primitif est un processus plus courant pour les deuxièmes implantations mendiantes, tout du moins les actes concernant ces implantations sont plus nombreux. En outre, les religieux sont aux portes de la ville facilitant ainsi les transactions avec les bourgeois situés dans la ville de Rouen.

---

<sup>617</sup> L'acte de donation fait état de deux places : "*Totum illud tenementum quod habebam in parrochia Sancti Macuti extra murum regis super Secanam sicut se proportat inter pratum Sancti Audoeni quod est retro domum Guillermi Estate ex une parte et murum regis ex altera et inter Secanam ex una parte et aquam de Aubete ex altera et pretera dedi eis fossatum quod est inter tenementum Roberti de Mesnil Clac ex una parte et tenementum Berneri Musart ex altera. Et inter tenementum Radulfi la Vague ex una parte et aquam de Aubete ex altera. Item dedi et concessis eisdem totum illud tenementum quod fuit Berneri Musart et Petronille uxoris sue in Ponte Hunfridi videlicet inter duo fossata propinquiora muro civitatis sicut se proportat feodo heredum durable usque ad aquam de Aubete versus secanam*" (A.D.S.M. 35 H 2).

- **Les Franciscains : un ancien palais ducal comme noyau primitif ? (Fig. 10.7 et 10.8 ; Tab. 10.1)**

Durant le Carême 1247 n. st., Eudes Rigaud, gardien du couvent, autorise le transfert des Franciscains à l'emplacement du Donjon. Ce manoir appartient à Renaud du Chastel, riche patricien de la ville, fils du maire Robert du Chastel. Il acquiert ce manoir d'un bourgeois de Rouen, Laurent du Donjon, en 1231<sup>618</sup>. Le transfert de propriété du Donjon est un processus long et complexe faisant intervenir la cour de France et l'archevêque de Rouen. La *Deliberatio* du Donjon ne résulte pas de dons purs et simples : elle entraîne un mouvement important de biens et de rentes (Tabbagh, 2006 : 14). En mars 1248, Bertin du Chastel avait rassemblé treize rentes pour un total de cinquante-cinq à soixante livres tournois. Il échange ces rentes avec Renaud du Chastel, son frère, contre la propriété du Donjon. Durant le même mois, Bertin du Chastel, pour son salut et celui de son frère Jean du Chastel, concède aux frères mineurs l'emplacement du Donjon. Sur cet acte sont apposées la main du roi Louis IX et celle de l'archevêque Eudes Rigaud (A.D.S.M. 35 H 2)<sup>619</sup>. Cette donation est une nouvelle fois confirmée en mars 1248 par Blanche de Castille. Elle autorise également les Franciscains à y résider et à y construire leurs bâtiments communautaires. Cependant, malgré l'appui du roi et de l'archevêque, et la confirmation de la reine, les Franciscains ne semblent pas posséder totalement le manoir du Donjon. En effet, Guillaume de Tancarville disposait encore de droits sur le Donjon puisque six jours après la Toussaint 1248, il les octroie aux Franciscains<sup>620</sup>. Il reste un point à éclaircir au sujet de l'acquisition de ce manoir : à qui

---

<sup>618</sup> " *Ego Laurentius de Donion civis Roth. de assensu et voluntate aelicie uxoris mee et liberorum meorum Radulphi et Laurentii concessi et tradidi Roberto de Castello civi Roth. totale tenementum meum ligneum et lapideum quod in Rothomago habebam prope vicum de super rippam Secane quod videlicet vocatur Donion* " (A.D.S.M. 35 H 2).

<sup>619</sup> " *Bertinus de Castro civis Rothomagensis dedi et concessi animee mee et Johanne uxoris mee ac predecessorum nostrorum de assensu et voluntate dicte Johanne in puram et perpetuam elemosinam viris religiosi fratribus minoribus Rothomagi commorantibus ac ibidem decetero moraturis ad usum suum totum illud tenementum situm Rothomagi in parrochia Sancti Clementis super Ripam quod vocatur le Donion sicut se proportat in longum et in latum ligneum et lapideum cum omnibus pertinentiis quod tenementum cum dictis pertinentiis tradidit et dedit michi per excambium quod inde habuit Reginaldus de castro civis Rothomagensis frater meus michi et meis heredibus habendum et possidendum hereditarie libere pacifice et quiete. Qua tamen habere proprietatem loci dictorum fratrum professioni non congrint proprietatem dicti tenementi cum pertinentiis universis erado et pono et manu domini Ludovici illustris regis francorum Et in manu venerabilis patris Odonis Rothomagensis archiepiscopi habendam et possidendam libere pacifice et quiete dicto domino regi et suis heredibus necnon et dicto archiepiscopo et suis successoribus canonice intransitibus in perpetuum hereditagium absque ulla reclamazione mei decetero vel heredum meorum* " (A.D.S.M. 35 H 2).

<sup>620</sup> " *Ego Guillelmus camerarius de Tancarvilla salutem in domino. Notum vobis facio quod ego dedi et concessi in puram et perpetuam elemosinam pro anime mee et parentum meorum atque predecessorum remedio viris religiosi fratribus minoribus Rothom. commorantibus quicquid iuris habebam et habere poteram aut debebam in manerio quod*

appartenaient les rentes rassemblées par Bertin du Chastel ? Aucune charte relative à ces rentes n'est conservée dans le fonds des Franciscains. Les rentes possédées par Bertin du Chastel pouvaient faire partie de son patrimoine. Il ne semble néanmoins pas absurde de voir dans ces rentes des dons *pro remedio animae*, autrement dit pour le salut de l'âme, auprès des frères en échange de prières. On peut également y voir un capital rassemblé par la mendicité depuis que les Franciscains sont arrivés à Rouen et servant à acquérir des rentes perpétuelles sur le marché des capitaux alors florissant dans la ville de Rouen : Bertin du Chastel aurait pu servir d'intermédiaire voire de gestionnaire laïque des biens des Franciscains.

Ce terrain, sur l'emplacement du Donjon acquis en mars 1248, s'agrandit rapidement grâce à plusieurs donations<sup>621</sup>. En décembre 1248, Robert Bertrand, chevalier, seigneur de Bricquebec en Cotentin, donne ses droits sur une habitation (*Ad habitationem*) située entre Saint-Pierre-du-Châtel et le manoir du Donjon (A.D.S.M. 35 H 2). Il faut attendre près de dix mois avant que l'enclos primitif soit de nouveau agrandi. En octobre 1249, Lucas de Cabourg, et son fils Robert, bourgeois de Rouen, remettent au roi et à l'archevêque de Rouen leurs droits sur deux maisons situées entre le donjon et la ruelle Saint-Étienne : ces droits sont rétrocédés aux frères. Cette transaction n'est pas un don puisque les bourgeois demandent le versement de quarante livres que les religieux paient avec des aumônes qui leur avaient été données précédemment<sup>622</sup>. En août 1249, sur les conseils de la reine, le chevalier Sanson de Grouchet remet au bailli de Caux, en faveur des frères mineurs, tout ce qu'il possède dans la paroisse d'Aliquerville (A.D.S.M. 35 H 2). À Noël 1249, l'enclos primitif semble assez étendu pour que l'archevêque Eudes Rigaud autorise les frères

---

*dicitur le Donion situm Rothom. cum eiusdem pertinentiis universis retentis tamen michi et hereditibus meis omnibus iurisdictionibus et libertatibus que michi debentur et habere debeo extra dictum manerium in civitate Rothomagensis vel alibi ratione manerii supradicti "* (A.D.S.M. 35 H 2). Cette donation est également confirmée par Blanche de Castille en décembre 1249 (A.D.S.M. 35 H 2).

<sup>621</sup> La charte de concession du Donjon écrite par Raoul et Laurent du Donjon à destination de Robert du Chastel définit les limites de ce tènement dit du Donjon : "*concessi et tradidi Roberto de Castello civi Rothomagensis totale tenementum meum ligneum et lapideum quod in Rothomago habebam prope vicum de super rippam Secane quod videlicet vocatur Donion sicut illud idem tenementum integre se proportat cum tourella et cum gardino et cum vinio et cum muro clasture et cum omnibus pertinentiis eiusdem manerii videlicet inter vicum de Rippa et domum presbiteri Sancti Clementis et ecclesiam Sancti Clementis ex una parte et gardinum quod fuit Radulphi de Granchia ex altera sicut se proportat a vico Templi usque ad vicum Tonnellariorum et usque ad terras Luce et Johannis de Cabonie et Galtero de Bacco et aliorum vicinorum qui ibi de iuxta terras habent tenendum eidem Roberto et eius hereditibus "* (A.D.S.M. 35 H 2).

<sup>622</sup> "*Pro quadraginta libris turonnensis quas dicti fratres de elemosinis sibi datis fecerunt eis salui et de quibus dicti Lucas et Robertus et predicta uxor ipsius Luce "* (A.D.S.M. 35 H 2)

mineurs à s'installer dans leur nouveau couvent. Les religieux utilisent l'église Saint-Clément pour leurs offices et font construire leurs bâtiments conventuels<sup>623</sup>.

L'acquisition du Donjon par les Franciscains est le fait de plusieurs familles normandes de haute importance : les du Donjon, les du Chastel et les Tancarville. Les deux premières familles sont issues d'un lignage assez ancien. En effet, au 12<sup>e</sup> siècle, la haute bourgeoisie rouennaise fournit à la Commune, nouveau régime municipal, les maires et pairs de la ville. Ces dirigeants constituent la base de lignages importants prospérant durant plusieurs générations (Musset, 1984 : 64). Laurent du Donjon est le premier personnage mentionné lors du processus d'acquisition du manoir. Fils de Lucas du Donjon, maire en 1189 et 1194 (Mollat du Jourdin, 1979 : 427), Laurent du Donjon était proche du pouvoir ducal et plus particulièrement de Jean sans Terre. Son amitié avec ce duc lui permit de commercer avec l'Angleterre mais également de s'y rendre et d'y voyager (Sadourny, 1984a : 78). Après la conquête de 1204, la famille du Donjon s'efface peu à peu de la vie de la cité expliquant en partie le transfert du manoir à la famille du Chastel en 1231 (Sadourny, 1984a : 84)<sup>624</sup>. Le premier membre de la famille du Chastel à avoir brigué la fonction de maire est Robert du Chastel : il endosse cette charge en 1181, en 1220 et en 1228 (Mollat du Jourdin, 1979 : 427)<sup>625</sup>. Le lignage de cet éminent bourgeois présente un schéma différent de la lignée des du Donjon : les du Chastel font partie de ces dynasties déjà puissantes à la fin de la période ducale et étendant leur domination aux 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> siècles (Sadourny, 1984a)<sup>626</sup>. Il faut toutefois noter que si Laurent du Donjon donne le manoir dit du Donjon à Robert du Chastel en 1231, il semble que Guillaume de Tancarville possédait toujours des droits sur le Donjon vers le

---

<sup>623</sup> Survient également en 1249 la suppression de la paroisse Saint-Clément, sujet sur lequel nous reviendrons un peu plus loin (cf. 12.3.3.).

<sup>624</sup> Les du Donjon disparaissent des archives au milieu du 13<sup>e</sup> siècle. D'autres grandes familles rouennaises, à l'exception des du Chatel, des Val Richer ou encore des Pigache, connaissent le même sort. Cette disparition n'est probablement pas à lier avec la conquête de 1204 mais est davantage à associer avec le phénomène de remplacement des élites urbaines bien étudié dans les villes d'Occident (Sadourny, 2000 : 188).

<sup>625</sup> Les du Chastel fondent leur fortune sur le grand négoce (Deck, 1956 : 250). Gautier du Chastel, probablement maître de navire, se chargea de conduire Nicolas Groignet et ses associés à Jérusalem vers 1194 : l'objectif est d'exploiter commercialement la présence des croisés en Terre sainte (Musset, 1984 : 69). Il appartient à un milieu de manieur d'argent par sa femme Emma, sans doute fille du vicomte Gosselin d'Arques et de sa femme Emeline, " femme d'affaires remuante qui, à la tête d'associés, avait affermé avant 1158 la Vicomté de Rouen, puis la ferme de Southampton, enfin à nouveau la Vicomté de Rouen, d'où elle dut se retirer en 1180, laissant une dette de 2 214 l. 5 s. " (Deck, 1956 : 250). Un de ses fils, Gibert, aurait été moine au monastère Sainte-Catherine-du-Mont, fondé par ses probables grands-parents (Delisle et Arbois de Jubainville, 1909 : 214-218).

<sup>626</sup> Au 13<sup>e</sup> siècle, hormis les deux mandats de Robert du Chastel, la famille donne sept maires à la ville. Au début du 14<sup>e</sup> siècle, dix membres de cette lignée sont maires mais ils cessent de participer à la gestion de la ville dès 1355 (Sadourny, 1984b : 110).

milieu du 13<sup>e</sup> siècle. Ce fait n'est pas étonnant puisque le site appartenait au seigneur de Tancarville, proche de Robert le Magnifique, au 12<sup>e</sup> siècle (Léost, 2001b : 234). Les Tancarville, tout comme les Bertrand, autres bienfaiteurs des Franciscains, sont de puissants seigneurs d'abord proches des ducs de Normandie puis du pouvoir royal<sup>627</sup>.

Des bourgeois et des seigneurs ont, par la suite, augmenté le domaine du Donjon acquis par les frères mineurs vers 1248-1249. Or, ce qu'il faut davantage souligner c'est le rôle du roi et de l'archevêque dans l'affaire du Donjon : ils sont à la manœuvre puisque tous deux apposent leur sceau pour autoriser la transmission du Donjon aux Franciscains.

- **Les Dominicains et leur implantation à proximité de l'enceinte du 13<sup>e</sup> siècle (Fig. 10.9-10.10 ; Tab. 10.2)**

Les Dominicains profitent de leur installation provisoire au manoir Saint-Mathieu pour former un enclos dans la ville de Rouen (cf. 9.2.1.). Ils essaient d'entrer en ville une première fois en 1243, mais cette tentative échoue (cf. 9.2.2.). Entre mars et décembre 1246, ils bénéficient de plusieurs donations " à employer pour leur couvent "<sup>628</sup>. Ainsi, en mars 1246, Nicolas Loncventre, de la paroisse Saint-Éloi, donne aux Dominicains " pour le salut de son âme toute la terre qu'il avait dans la paroisse Saint-Sauveur entre la terre de Nicolas Deysi et la terre de Geoffroi Gigan laquelle terre s'étend de la rue Brasière par devant jusqu'aux murs de la ville par derrière " (A.D.S.M. 36 H 36).

---

<sup>627</sup> La famille acquiert le nom de Tancarville au 11<sup>e</sup> siècle. En effet, elle entre en possession de l'honneur de Tancarville, sur la forêt de Lillebonne, réserve ducale, pour ses services rendus au duc, dans le dernier quart du 11<sup>e</sup> siècle. Le nom de Tancarville est associé pour la première fois en 1103 à la famille avec " Willelmus de Tancarvilla " (Le Maho, 1976 : 18). Les membres de cette famille sont proches du pouvoir ducal. Raoul I<sup>er</sup> est officier du duc Robert le Magnifique dont il commanda la flotte. En 1029, il conduit la flotte que Robert avait projeté d'envoyer contre Knut, roi d'Angleterre, mais la tentative aboutit à un échec (Le Maho et Wasylyszyn, 2008 : 12). Rabel de Tancarville reste le seul chambellan en chef de Normandie et d'Angleterre jusqu'en 1131, date à laquelle Henri I<sup>er</sup> sépare l'office entre la Normandie d'une part, et l'Angleterre d'autre part. Au début du 13<sup>e</sup> siècle, ils possèdent quatre-vingt-dix fiefs en Normandie (Thompson, 2003 : 182). Au 13<sup>e</sup> siècle, ils se mettent au service des rois de France : Guillaume IV de Tancarville accompagne saint Louis à la croisade. La famille de Tancarville est liée aux Bertran par le mariage, en 1245, d'Alix de Tancarville, fille de Raoul III, avec Robert Bertran, seigneur de Bricquebec, de Roncheville, de Fauguernon et de Fontenay-le-Marmion, connétable de Normandie (Saige, 1895 : 173). Les Bertran sont de fervents défenseurs des Plantagenêts jusqu'en 1207 : Robert II Bertran serait mort en 1138 à la bataille de l'Orne, devant Caen, en défendant Geoffroi V d'Anjou contre Étienne de Blois ; en 1197, Robert IV Bertran signe un traité d'alliance avec Richard I<sup>er</sup> d'Angleterre contre le roi de France. Les biens de ces seigneurs sont confisqués en 1204 : ce n'est qu'en 1207 que Robert V Bertran rend hommage au roi de France et récupère ses biens. La lignée des Bertran restera fidèle aux rois de France pour lesquels ils combattirent à maintes reprises jusqu'au 14<sup>e</sup> siècle : bataille de Bouvines (1214), bataille de Courtrai (1302), bataille de Crécy (1346), bataille de Mauron (1352).

<sup>628</sup> Cette expression est sans doute notée sur ces chartes lors de l'inventaire des pièces par les religieux.

En septembre 1246, Laurent Deysi et Andriette, son épouse, donnent " le terrain qu'ils avaient entre ceux de Nicolas Loncventre et de Raoul de Quevilly attenants par derrière aux murs de la ville et par-devant à la rue Brasière " (A.D.S.M. 36 H 7). Un autre acte, du même mois et de la même année, évoque la concession par Laurent de *Esiaco*, de la paroisse Notre-Dame-la-Ronde d'une pièce de terre située entre la terre de Nicolas Loncventre, probablement au nord, et la terre de Raoul de Quevilly, sans doute au sud, le tout s'étendant de la rue Brasière aux murs de la ville (A.D.S.M. 36 H 36). Il s'agit ici de la même concession, mais la graphie des noms change : Laurent Desiaco/Laurent Deysi. La terre de Raoul de Quevilly n'est acquise qu'en janvier 1247 au moment où les religieux sont installés dans la ville (A.D.S.M. 36 H 36). En septembre 1246, une autre portion de terre est donnée aux religieux par Raoul Blondel pour le salut de son âme et pour celui de sa sœur Agnès. Cette pièce de terre était située entre la terre de Petronille Loncventre et celle de Raoul de Quevilly. Cette portion de terre était donc située au sud de la terre de Raoul de Quevilly et des terres de Laurent Esiaco et de Nicolas Loncventre. La dernière pièce de terre acquise par les religieux avant leur établissement en ville est celle donnée par Raoul Loques en décembre 1246. Cette pièce de terre est localisée entre la terre de Jean et Pierre, fils d'Agnès, et la terre des Filles-Dieu (A.D.S.M. 36 H 36). On ne peut manquer de remarquer qu'il existe un vide entre la pièce de terre donnée par Jean Blondel en 1246 et celle donnée par Raoul Loques en décembre 1246. Il faut alors regarder les actes postérieurs à l'installation des religieux en ville. Il existait entre la terre de Jean Blondel et de Raoul Loques deux autres pièces de terre, l'une appartenant aux fils d'Agnès, l'autre à un certain Roger de Conches, terrains acquis en 1247-1248. Par conséquent, lorsque l'archevêque Eudes Clément les autorise à quitter leur couvent d'Outre-Seine pour occuper le terrain qu'il avait acheté aux Filles-Dieu en avril 1247, tous les terrains à l'intérieur de l'enclos ne sont pas encore acquis<sup>629</sup>. Les religieux s'installent certainement à l'emplacement des Filles-Dieu, agrandi par la terre de Raoul Loques. Ils seront obligés d'acquérir d'autres terres les années suivantes afin de posséder tous les terrains situés entre la terre de Nicolas Loncventre et l'ancien couvent des Filles-Dieu. D'autres agrandissements à l'extérieur de ces limites ne sont pas à exclure.

---

<sup>629</sup> Aucun acte ne nous renseigne sur les intentions des Dominicains par rapport aux Filles-Dieu. Ces religieux reçoivent plusieurs donations des bourgeois en 1246 et en 1247 près de l'établissement des Filles-Dieu. La maison occupée par les religieuses était englobée par divers terrains donnés aux Dominicains et c'est donc en toute logique que l'archevêque s'occupe de l'acquisition de cette maison permettant de constituer le noyau primitif. Ainsi, dès les premières acquisitions de 1246, les Filles-Dieu étaient probablement destinées à céder leur place sans pour autant affirmer que cela était le but des religieux.

La constitution de cet enclos est particulièrement bien renseignée par les sources écrites. Ainsi, outre la chronologie d'acquisition des terrains et leur localisation partielle, il est possible de déterminer la nature des terrains qu'ils acquièrent. Les actes mettent en avant le fait que les Dominicains s'établissent essentiellement sur des pièces de terres appartenant à des bourgeois rouennais<sup>630</sup>. Dans certains cas, quelques édifices sont probablement construits<sup>631</sup>, mais dans la majorité des cas, les actes donnent à penser que les religieux acquièrent des terrains non bâtis<sup>632</sup>. Le terrain où se trouvaient les Filles-Dieu était sans doute construit car la présence de cette communauté nécessitait des bâtiments résidentiels<sup>633</sup>.

### - Constitution de l'enclos des Carmes au 14<sup>e</sup> siècle (Fig. 10.11 et 10.12 ; Tab. 10.3)

Dès les années 1330, les Carmes montrent, comme les Dominicains et les Franciscains, une volonté délibérée de s'installer en ville. Ils acquièrent ou se font donner des terrains à l'angle de la rue Grand Pont et de la rue de la Chaîne. Dès 1334, Guillaume Duredent, écuyer, baille à fief et à héritage à Guillaume de la Commune, citoyen de Rouen, un tènement à l'angle des rues de la Chaîne et Grand-Pont (A.D.S.M. 32 H 2). En 1336, Guillaume de la Commune et sa femme, de la paroisse Saint-Lô, vendent le tènement de Guillaume Duredent à Simon le Sauvage pour la somme de soixante-dix livres tournois. Ce tènement de maisons était chargé de plusieurs rentes<sup>634</sup>. Cet

---

<sup>630</sup> Les donateurs sont des paroissiens de Saint-Éloi, de Saint-Sauveur, de Saint-Vincent et de Notre-Dame-la-Ronde.

<sup>631</sup> Deux actes font état de la donation de pièce de terre : "*peciam terre* " ; "*terram* " (A.D.S.M. 36 H 36).

<sup>632</sup> D'autres actes mentionnent la donation de pièces de terre avec ses appartenances : "*peciam terre cum pertinentiis* " (A.D.S.M. 36 H 36).

<sup>633</sup> La topographie du premier établissement des Filles-Dieu n'est pas connue mais il est évident qu'il comprenait des bâtiments résidentiels. En revanche, la présence d'une église semble improbable. Cette communauté possédait peut-être une chapelle.

<sup>634</sup> " C'est assavoir un tènement qui fu Guillaume Duredent escuier si comme il se pourporte en lonc et en lé avecques les édeffices dessus mis et le fond de la terre avecque douze livres sis soulz de rente appartenans audit manoir dont Jehan Dancel doit cinquante sis soulz sur un tènement jouxte le dit lieu vendit et Jehan de la Porte fruitier noef livres dis soulz sur un tènement qui est de l'autre part audit manoir vendu. Et fiet le dit héritage vendu en la paroisse Saint Lo dessus dit. Entre léritage Jehan Cabot le jeune et sa fame a cause delle dun costé et léritage Michel Canterel et sa fame a cause delle d'autre costé et dun bout et la rue de la Kaene diceli bout et d'autre bout par devant du pavement de Grandpont. En rendant chascun an as quatre termes de lan acoustumés dudit tènement et manoir trente livres seze soulz de rente pour toutes rentes. C'est assavoir a religiex de Saint Lo dessus dit quatre livres de rente a monsieur Raoul le Pasteelier prestre sis livres a un prestre de Notre Dame de Rouen trente soulz a religieuses de Fontaines Guérard vint soulz audit notresire vint sis soulz. Item a Jouanne la Loquetiere seur de saint mahieu dis livres a sa vie durant et après son dechais eulz seront audit escuier et audit escuier sept livres de rente qui rendus seront as dit termes dessus dis lesquiex sept livres de rentes dessus dit les dis vendeurs vouldrent et accordèrent que ledit Simon les puist escangier ou ceulz qui deli aiant cause audit escuier ailleurs en lieu suffisant aussi bien assis comme eulz sont sur le dit héritage et manoir en la manière que le dit escuier sestoit obligié audit Guillaume que escangier les pouvoit " (A.D.S.M. 32 H 2).

héritage vendu à Simon le Sauvage est situé " *entre l'héritage Jehan Cabot le Jeune et sa fame à cause delle dun costé et l'éritage Michel Canterel et sa fame à cause delle d'autre costé et dun bout et la rue de la Kaene diceli bout et d'autre bout par devant du pavement de Grandpont* " (A.D.S.M. 32 H 2). Quelque temps après, toujours durant l'année 1336, Simon le Sauvage donne en aumône la maison, ou plutôt le tènement de maisons qu'il avait acquis de Guillaume de la Commune, aux frères carmes (A.D.S.M. 32 H 2). Cependant, une variation est à signaler au sujet des délimitations de ce tènement. Ce dernier avoisine " *la rue de la Caigne dun costé et Jehan Cabot le Jeune d'autre aboutant a la meson as diz frères dun bout et la rue de Grand Pont d'autre* " (A.D.S.M. 32 H 2). L'héritage de Michel Canterel n'est plus mentionné et est remplacé par la maison des frères. Ce changement laisse supposer que Michel Canterel a également donné aux frères son héritage en 1336. Cet héritage se situe sur la rue de la Chaîne à l'est du tènement de maisons concédé par Simon Sauvage. Ces deux terrains, constituant l'enclos primitif des Carmes, sont amortis par Philippe VI (1328-1350) comme étant le nouveau couvent des Carmes. Le 21 juin 1337, le roi affirme qu'il veut " *amortir un autre lieu en la dicte ville de Rouen duquel lune partie fu Michel Chanterel et l'autre partie fu Guillaume de la Commune tenant a la rue de la Chaîne et a la meson Jehan Cabotin haboutant en la rue de Grand Pont et a une maison qui est tenue du chapitre de Notre Dame de Rouen chargié en vint et sept soulz tournois chascun an* " (A.D.S.M. 32 H 2)<sup>635</sup>. Ce lieu est visité, le 3 juin 1338, par le maire et les jurés de la ville de Rouen pour l'amortissement de cette place accordé par le duc de Normandie ainsi que par le curé de Saint-Lô (A.D.S.M. G 6860). Le terrain est borné et le 1<sup>er</sup> juillet 1338, la ville consent à l'installation des Carmes sur la place amortie par le roi. Le maire et ses pairs amortissent également cette place et demandent à des arpenteurs de mesurer les lieux. Cette place mesurait cent soixante-deux pieds de long (sur la rue Grand-Pont) sur quatre-vingt-un pieds de large (sur la rue de la Chaîne). Cet amortissement est confirmé une nouvelle fois en novembre 1338. Plusieurs accords et " *appointements* " entre les Carmes et les religieux et le curé de Saint-Lô sont conclus dans les années 1337-1338. À la fin de l'année 1338, les religieux s'installent certainement dans ce lieu borné par la rue de la Chaîne au sud, la rue Grand-Pont à l'ouest, l'héritage de Jean Cabot au nord et la maison du chapitre à l'est.

La constitution de l'enclos primitif de la seconde implantation des frères mendiants apparaît donc comme un processus long et complexe commençant quelques années avant l'installation des

---

<sup>635</sup> Ces vingt-sept sous de rente étaient dus au " duc de Normandie pour raison de son dit duchié " (A.D.S.M. 32 H 2). Le duc avait donné cette rente aux Carmes pour fonder leur église et leur " habitation " (A.D.S.M. 32 H 2).



religieux dans la ville. La création de ces enclos est le résultat de diverses donations opérées par les bourgeois de Rouen. Ces derniers acquièrent des terrains dans le but de les donner aux religieux par la suite. Néanmoins, ce processus ne semble pas aussi marqué pour les branches féminines des ordres mendiants.

- **Les Dominicaines à Saint-Mathieu : continuité de la fonction conventuelle du manoir (Fig. 10.13)**

L'acquisition du manoir Saint-Mathieu par saint Louis en faveur des Dominicaines est bien renseignée. Il est le fait de l'archevêque de Rouen, de saint Louis et de Blanche de Castille<sup>636</sup>. En 1247, les Dominicains quittent le manoir Saint-Mathieu. En revanche, pour l'archevêque, il n'est pas question que ce manoir tombe dans des mains profanes. En outre, il est avantageux pour les archevêques d'avoir un lieu, rive gauche, où ils peuvent résider de temps en temps (Chapotin, 1898 : 327-328). En conséquence, l'archevêque acquiert le manoir au moment du transfert des Dominicains en avril 1247. L'achat de ce manoir fut bénéfique à l'archevêque puisqu'il lui permit de négocier l'acquisition d'un vivier avec saint Louis. En 1259, le roi donne à l'archevêque Eudes Rigaud le vivier de Martainville et ses dépendances c'est-à-dire la rivière de l'Aubette jusqu'à sa source, moyennant quarante-cinq livres de rente à payer au domaine royal (A.D.S.M. G 1089). Cependant, deux ans plus tard, le 5 juin 1261, le roi renonce à cette rente à condition qu'Eudes Rigaud lui cède le manoir de Saint-Mathieu (A.D.S.M. 68 H 5). Grâce au manoir, l'archevêque obtient de ne plus payer une rente assez onéreuse affaiblissant sa richesse : l'acquisition du manoir était donc stratégique. Le même mois, le chapitre de Rouen confirme cet échange (A.D.S.M. 68 H 5). Le roi fait de nombreuses donations aux religieuses. En juin 1264, il les installe dans le manoir Saint-Mathieu (A.D.S.M. 68 H 5). L'établissement des Dominicaines est donc une fondation royale soutenue par l'archevêque de Rouen. Le roi n'a pas besoin de rassembler plusieurs parcelles pour créer un enclos conventuel. Il doit seulement procéder à un échange afin d'obtenir un terrain ayant déjà été occupé par les Dominicains. Le processus

---

<sup>636</sup> "Priorisse videlicet et sororibus, divini amoris intuitu, et ob remedium anime nostre et animarum inclite recordationis Ludovici Regis genitoris nostri et regine Blanche genitricis nostre ac alliorum antecessorum nostrorum, donamus et concedimus in puram et perpetuam elemosinam locum ipsum dictum de Sancto Matheo, cum edificiis tam veteribus quam novis a nobis postea constructis, necnon prato, gardino et pertinentiis omnibus, ab eis in perpetuum quiete et pacifice possidendum " (A.D.S.M. 68 H 5).

d'acquisition et de constitution de l'enclos est donc plus rapide que pour les frères mendiants. Malheureusement, les sources écrites ne permettent pas de reconstituer cette évolution : les Dominicaines se sont peut-être contentées de remanier les bâtiments à l'intérieur de l'enclos mais ce dernier était probablement déjà bien agrandi lorsqu'elles s'installèrent dans ce lieu.

- **La création du couvent de Sainte-Claire à la fin du 15<sup>e</sup> siècle (Fig. 10.14)**

Le schéma des Clarisses diffère peu de celui des Dominicaines. Le 7 avril 1480, Marie de Baudribosc donne à Jean d'Estouteville plusieurs biens dans la paroisse Saint-Vivien afin qu'il y fonde un monastère de Clarisses<sup>637</sup>. Marie de Baudribosc, paroissienne de Saint-Martin de Cany, espère participer avec ses héritiers aux "*prières et bienffais qui seront faiz en la religion du monastère de madame sainte Clere que le dit seigneur de Torcy a intencion de y fonder et faire construire comme len dist ou cas que son bon plaisir seroit ainsi le faire*" (A.D.S.M 65 H 1). En mai 1481, Louis XII autorise le seigneur d'Estouteville à fonder et faire construire un couvent pour les Clarisses. Il amortit par la même occasion le lieu cédé aux religieuses. La dernière étape est l'acte de fondation du monastère de Sainte-Claire par Jean d'Estouteville donné à Tours le 7 février 1483<sup>638</sup>. Des variations sont à noter au sujet de la superficie du monastère : en 1481, l'enclos s'étendait sur une acre et demie, et en 1483, il s'étendrait sur deux acres. D'autres terres ont peut-être été acquises pour l'enclos primitif des Clarisses sans que cela soit mentionné dans des actes. Quoiqu'il en soit, l'enclos primitif doit être assez grand, et les bâtiments assez avancés le 7 septembre 1485, puisqu'à cette date, seize religieuses Clarisses, venant des couvents de Picardie et de l'Artois, arrivent à Rouen (Loth, 1868 : 9). La construction de cet établissement a sans doute entraîné la destruction de quelques édifices résidentiels, ou tout du moins a mené à leur conversion<sup>639</sup>.

---

<sup>637</sup> Jean d'Estouteville (1405-1494) était chevalier, seigneur de Torcy et de Blainville, conseiller, chambellan du Roi, maître des arbalétriers ainsi que capitaine de Caen, de Fécamp et d'Harfleur. Il est le troisième fils de Guillaume d'Estouteville (1379-1449) et est un parent du cardinal d'Estouteville qui fut archevêque de Rouen entre 1453 et 1483.

<sup>638</sup> Sur Jean d'Estouteville, voir l'*Histoire sur la maison d'Estouteville en Normandie, précédée de notes descriptives sur la contrée de Valmont* de Gabriel La Morandière et d'Odilon Lannelongue (La Morandière et Lannelongue, 1905).

<sup>639</sup> L'emplacement donné aux Clarisses comprenait des héritages et tènements (A.D.S.M. 65 H 1). Ces édifices ont probablement été détruits pour la construction du couvent des Clarisses.

Les frères mendiants, alors implantés aux portes de la ville, ont préparé leur insertion dans l'enceinte assez rapidement. Les bourgeois de Rouen, voire les membres des grandes familles aristocratiques, ont acquis des parcelles, et les ont parfois réunies, dans le but de constituer un enclos primitif pour les religieux. L'installation des frères dans la ville dépend donc des multiples donations des bourgeois, d'un mouvement important de terres puis de l'autorisation ou non à s'installer dans la ville accordée par des institutions religieuses et laïques. Ce procédé semble différent chez les communautés féminines. En effet, le couvent des Dominicaines emmurées est une fondation royale puisque les religieuses sont installées par saint Louis au manoir Saint-Mathieu déjà structuré comme un couvent depuis les Dominicains. Le couvent des Clarisses, lui, est une fondation seigneuriale. Le seigneur d'Estouteville acquiert la terre d'une femme d'une paroisse environnante. Il trouve donc une parcelle assez vaste dès le début pour y établir les religieuses. Cette différence trouve certainement une explication dans le lieu où sont construits les couvents. Le roi ou le seigneur d'Estouteville obtiennent des places assez grandes situées à l'écart de la ville ou tout du moins dans des zones où la pression urbaine n'était pas encore aussi forte que dans la ville close. Il semble que les parcelles soient dans ces lieux assez étendues pour ne pas nécessiter l'achat de plusieurs d'entre elles. Au contraire, pour les frères mendiants, il faut acquérir plusieurs terres, de taille moyenne, pour obtenir un terrain assez grand dans le but de constituer le noyau primitif d'une communauté religieuse.

Ces terrains acquis pour les Mendiants sont, dans la plupart des cas, construits. La création de couvents conduit donc à la destruction ou à une conversion fonctionnelle des édifices présents sur ces parcelles. Dans le cas des Franciscains qui s'étaient vus octroyer le Donjon et quelques maisons, on peut supposer que plusieurs bâtiments du lieu ont été conservés puisqu'il s'agissait probablement de bâtiments assez grands et solides pour accueillir une communauté. En revanche, les maisons ont sans doute été détruites pour la construction de bâtiments communautaires. Cette destruction est confirmée dans le cas des Carmes puisque le curé et les religieux se plaignent de ne plus disposer de rentes sur les maisons situées à l'emplacement de leur couvent. Ainsi, la création de ces espaces monastiques passe par la destruction ou la conversion d'espaces résidentiels. Une exception prévaut avec les Dominicaines emmurées installées au manoir Saint-Mathieu, ancien couvent des Dominicains.

Long processus d'acquisition préalable, destruction d'espaces habités : telles sont les caractéristiques des enclos primitifs mendiants. Ce constat peut être établi grâce à une abondance

de sources n'existant pas pour les autres communautés. Le silence des sources écrites dans le cas des Bénédictins est, nous allons le voir, également dominant dans les cas des communautés canoniales.

### ***10.1.3. Communautés canoniales et autres associations religieuses : un type d'acquisition hybride ?***

La multiplicité des vocations canoniales conduit à une multiplicité de situations menant à l'acquisition du terrain ou de l'enclos primitif des chanoines réguliers.

Ces communautés canoniales sont souvent installées dans des enclos constitués bien avant leur arrivée. Tel est le cas tant pour les chanoines à vocation apostolique que pour les chanoines à vocation hospitalière.

Lorsque Rollon concède aux évêques de Coutances la paroisse Saint-Lô et ses dépendances, ce secteur consiste en terrains vagues et prairies avec quelques rares masures habitées par des Juifs (Glanville, 1891a : 182). En 1144, lorsqu'Algare<sup>640</sup> introduit les chanoines réguliers de saint Augustin à Saint-Lô, il leur donne l'église Saint-Lô et les bâtiments situés sur le terrain jusqu'alors occupé par l'archevêque et ses chanoines<sup>641</sup>. Aucune acquisition de parcelles préalablement à l'installation de ces chanoines n'est nécessaire. L'introduction de cette communauté canoniale n'entraîne donc pas de bouleversements importants dans l'espace urbain rouennais.

De même, en 1397, les Antonins s'installent dans l'ancien couvent des Billettes. Vers 1390, les frères billettes s'adressèrent à Gilbert de Brotonne, frère de l'ordre de saint Antoine, et administrateur de la commanderie de saint Antoine en Normandie, afin de lui offrir leur chapelle et maison à condition que les nouveaux occupants paient les dettes des frères Billettes. Il fut accordé que l'ordre de saint Antoine entrerait en possession de la maison et de la chapelle en payant les

---

<sup>640</sup> Algare est évêque de Coutances de 1132 à 1151. Son élection est peut-être due aux amitiés anglaises de l'archevêque Hugues. On sait qu'Algare participe à la réforme de deux institutions assez anciennes, l'abbaye de Saint-Lô dans la ville du même nom et le prieuré Saint-Lô de Rouen. Cette tâche ne fut pas aisée. En effet, en 1131, le pape Innocent II demande à l'évêque de réformer les deux collégiales dont la vie séculière faisait scandale. Or la première attestation de la vie régulière dans ces établissements ne date que des années 1140 (Arnoux, 2000 : 64-65).

<sup>641</sup> " *Hinc inde charissime fili in domino Algare episcopo iustis postulationibus tuis super ecclesiam Sancti Laudi Roth. assensum prebentes quod inde ad religionem et honestatem provisum est et nos concedimus atque eam cum appendiciis et bonis suis omnibus episcopali qua proeminemus auctoritate ad opus canonicorum regularium in ipso deinceps substituendorum tibi et eis in perpetuum corroboramus* " (A.D.S.M. 26 H 48).

dettes et les charges des Billettes. Le " décret du chapitre général de l'Ordre de S. Antoine fait l'érection, la création et l'institution de la maison et commanderie de Saint Antoine de Rouen, en l'église et maison de la Charité de Notre-Dame, fondée en ladite ville et unie audit ordre de saint Antoine par le pape est daté du 12 mai 1392 " (Farin, 1731a : 20). Charles VI se présente en fondateur de cette maison dans sa lettre patente donnée en 1397 dont une copie est conservée dans le *Livre de raison* de la communauté (A.D.S.M. G 9330). Il affirme avoir concédé aux religieux de saint Antoine une maison dans la ville de Rouen pour y célébrer le service divin. Lorsque Gilbert de Brotonne entre en possession de l'ancien hôpital des Billettes, il le trouve en si mauvais état qu'il eut besoin de toute son habileté et crédit pour le restaurer. Cette place consiste uniquement en une " *petite chapelle dédiée à St Thomas Martyr, en un petit tènement d'édifices caducs, servant partie aux lieux réguliers, partie à loger des séculiers avec une place servant de jardin ou de cimetière, située derrière la chapelle, la rue entre deux ; elle avoit été aumônée par le fondateur de la maison de la charité et amortie par le roi Philippe en 1330 et bénie par l'évêque de Sardes* " (Farin, 1731a : 21)<sup>642</sup>. Par conséquent, les Antonins s'installent dans l'ancien couvent des Billettes qui est alors de petite taille et en mauvais état.

Un dernier exemple d'appropriation d'un enclos déjà constitué apparaît dans le cas de la fondation du prieuré Saint-Julien. En 1183, Henri II fonde cet établissement pour y installer des religieuses. Il leur abandonne le manoir qu'il possède dans la forêt de Rouvray. Les religieuses bénéficient donc de l'emplacement de ce manoir, dont la taille nous est inconnue, et des bâtiments situés sur ce terrain.

Dans certains cas, il est impossible de savoir si la place donnée aux religieux est le résultat d'un processus d'acquisition parcellaire ou encore ce qui a précédé le couvent. Ainsi, l'enclos primitif de la léproserie du Mont-aux-Malades nous est inconnu. Aucun acte, de fondation ou de donation, ne nous renseigne sur la façon dont le terrain a été acquis par leur premier fondateur, probablement Henri I<sup>er</sup> Plantagenêt. Néanmoins, il est admis que cette léproserie est édiflée dans un lieu peu

---

<sup>642</sup> L'amortissement de cette place en 1330 est mentionné dans le *Livre de raison* de la communauté (A.D.S.M. G 9330). En outre, cet acte est recensé dans l'inventaire analytique des registres du règne de Philippe de Valois et plus particulièrement dans le registre JJ 66 : " Philippe VI, à la requête des frères de la Charité Notre-Dame du tiers ordre de saint François de Rouen, amortit en leur faveur le terrain que feu Gilles Gaulon leur donna à Rouen et les autorise à y établir un cimetière de cent pieds au carré pour y enterrer les frères et les pauvres qui meurent en leur hôpital (f<sup>o</sup> 57 v<sup>o</sup>, n<sup>o</sup> 150) ". Cet acte est donné le 30 juin 1330 à Saint-Germain-en-Laye (Vallée *et al.*, 1978 : 99).

habité<sup>643</sup>. De même, les sources écrites n'apportent aucune donnée concernant l'enclos primitif de l'Hôtel-Dieu. L'Hôtel-Dieu était primitivement situé dans le *claustrum* de la cathédrale de Rouen avant d'être transféré provisoirement au Nid-de-Chien. Cette deuxième implantation, temporaire, a sans doute été utilisée dans l'attente que les édifices au sud de la cathédrale soient construits. Cependant, les actes relatifs à la constitution de cet enclos avant l'arrivée de la communauté ont disparu ou n'ont jamais existé. Les premiers bâtiments de l'Hôte-Dieu sont édifiés au 13<sup>e</sup> siècle ou au 14<sup>e</sup> siècle. Cet enclos a probablement été constitué grâce à la générosité des habitants, mais cela reste une hypothèse. On sait tout de même qu'il fut agrandi à plusieurs reprises du 14<sup>e</sup> au 17<sup>e</sup> siècle.

Les Filles-Dieu s'installent à Rouen sous le règne de saint Louis. La création de leur enclos primitif est également peu connue. La première implantation est localisée dans la rue Brasière mais il s'agit d'une des seules informations concernant cet emplacement (Fig. 9.22)<sup>644</sup>. En avril 1247, elles sont transférées dans la rue Boullenc, actuelle rue du Vieux Palais. Ce transfert a certainement été favorisé par le premier donateur, Enguerrand Filleul, qui a sans doute contribué à réunir les parcelles nécessaires pour l'édification d'un couvent<sup>645</sup>. La bande de terrain sur laquelle s'installent les religieuses était auparavant occupée par le premier siège de l'administration communale puis par des Halles. Cette place est ensuite en partie partagée entre quelques bourgeois de Rouen parmi lesquels se trouve la famille Filleul. Enguerrand Filleul a pu acquérir quelques parcelles en plus des siennes afin de constituer un terrain pouvant recevoir la communauté des Filles-Dieu. L'appartenance du terrain primitif des Filles-Dieu à la famille Filleul est appuyée par le fait qu'il est entouré par d'autres propriétés de cette même famille<sup>646</sup>. Les actes ne sont malheureusement pas aussi précis que ceux des frères mendiants.

Le cas des Béguines doit être mis à part car il s'agit d'une communauté de religieuses suivant une règle monastique sans avoir prononcé de vœux perpétuels. Elles ne possèdent pas d'enclos

---

<sup>643</sup> " Le lieu que l'on appelle à présent le Mont-aux-Malades, étoit autrefois une place déserte, inhabitée et sans maisons, que les Habitans de Rouen choisirent à cause du bon air, pour y mettre leurs malades affligés de la lèpre, qui étoit alors un mal assez commun " (Farin, 1731a : 26).

<sup>644</sup> Les religieuses avaient acheté ce terrain en 1240 de Nicolas Donjon pour dix livres de rente annuelle (A.D.S.M. 36 H 36 ; Chapotin, 1898 : 326).

<sup>645</sup> Enguerrand Filleul, maire de Rouen en 1235, leur légua par testament une rente de seize livres tournois environ destinée à l'entretien du desservant de leur chapelle et au rachat du droit paroissial au curé de Saint-Éloi. Ce legs est connu grâce à une lettre de Guillaume I<sup>er</sup> de Flavacourt par laquelle il approuve, en 1288, une transaction portant sur cette rente (Chaube, 1990 : 187).

<sup>646</sup> Le cartulaire des Filles-Dieu indique que la majorité des terrains et maisons à proximité du couvent de ces chanoinesses appartenait à la famille Filleul (A.D.S.M. 69 H 19, Saint-Éloi, art. 8, 12, 34, 45).

conventuel à l'image de ceux des Bénédictins ou des frères mendiants. Vers 1260, Eudes Rigaud demande à saint Louis l'autorisation de faire venir dans la ville de Rouen des Béguines. Aucun document écrit ne relate cette arrivée ou la donation du terrain sur lequel elles s'installent. Néanmoins, en décembre 1443, la lettre d'amortissement d'Henri V confirme que les religieuses vivaient depuis presque deux siècles dans un hôtel (A.D.S.M. G 9195)<sup>647</sup>. Contrairement aux frères et sœurs des ordres mendiants décidant de trouver une place dans la ville de Rouen, les Béguines, elles, sont contraintes de changer d'emplacement car leur maison est considérée comme potentiellement dangereuse pour le palais érigé par Henri V. Ainsi, elles n'ont pas le temps de se constituer un autre enclos mais elles bénéficient de la donation de deux tenements de maisons par Henri V. En somme, le roi leur octroie une nouvelle maison où elles peuvent continuer à vivre pieusement car elles sont expulsées de leur première demeure.

En somme, l'impression dominante concernant la création des enclos monastiques, bénédictins ou des ordres semi-érémiques, est qu'elle est le résultat d'une unique donation. De même, les sources apportent peu de précisions sur l'extension de ces enclos au Moyen Âge et durant la période moderne. Or malgré le silence des actes de la pratique ou des registres, ces communautés ont bien eu une politique d'agrandissement de leur monastère. Ainsi, dans le cas de la Chartreuse, il est admis que l'enclos primitif, dans la seconde moitié du 14<sup>e</sup> siècle, s'étendait sur une acre et demie (A.D.S.M. 27 HP 2). Or une déclaration des biens de 1688 fait état d'un enclos de dix-huit acres indiquant une extension certaine de la fin du 14<sup>e</sup> siècle à la fin du 17<sup>e</sup> siècle (A.D.S.M. 27 HP 4).

Or l'arrivée des Mendiants marque un changement important dans la mise en place de leur lieu de vie. En effet, ces derniers, malgré leur souhait d'entrer dans la ville, arrivent à un moment où la pression urbaine rend complexe l'installation de nouvelles communautés dans la zone *intra-muros*. Ainsi, avant une entrée dans les murs de la cité, seigneurs normands et bourgeois rouennais s'attellent à l'achat de parcelles afin de constituer un noyau primitif dans lequel les frères peuvent s'établir. Une fois installés, les frères mendiants adoptent une politique d'agrandissement par l'acquisition (achat ou donation) des parcelles environnantes. Au contraire, les informations

---

<sup>647</sup> " Et son ainsi que après ce que icelluy palaiz a esté en grant partie construit au lieu et place ou notre dit feu seigneur et père lavoit ordonné et délibéré estre fait joignant au prouchain de lostel ou demeurent de présent les béguines audit Rouen " (A.D.S.M. G 9195).

concernant l'enclos des Dominicaines ou des Clarisses ne permettent pas de faire une analyse aussi poussée : en cela, les communautés féminines se rapprochent du modèle monastique.

Les chanoines réguliers ou ceux qui suivent la règle dite de saint Augustin semblent se placer entre les deux types d'acquisitions. Dans l'absolu, les communautés canoniales sont installées dans un noyau primitif parfois déjà assez étendu comme dans le cas des lépreuses de Quevilly ou des chanoines de Saint-Lô puisqu'elles s'installent dans des enclos déjà constitués. En revanche, les chanoinesses et chanoines attachés à l'Hôtel-Dieu se sont, dans un premier temps, établis dans un enclos primitif, autour de l'église de la Madeleine, puis dans un second temps ont entrepris de faire édifier de nouvelles salles pour les malades ou des pièces destinées à l'administration souvent construites au-delà des rues entourant le noyau initial.

Précédemment, lors de l'étude des implantations et des mouvements des communautés au sein de l'espace urbain, la question avait été de savoir quel acteur urbain était considéré comme le fondateur de la communauté (cf. chapitre 9). Si dans le cas des communautés monastiques, il est facile d'affirmer que l'installation des moines ou frères d'inspiration semi-érémétique avait été favorisée par le pouvoir archiépiscopal, le pouvoir ducal ou les grands seigneurs normands, la question reste plus délicate pour les communautés de la branche mendicante. L'installation de ces frères, et dans une moindre mesure de ces sœurs, mobilise tant les bourgeois de Rouen que les seigneurs locaux, l'archevêque ou le roi. De ces multiples bienfaiteurs, contribuant à l'installation des ordres mendiants à Rouen, se détache la figure de saint Louis (Levieux, 2017b). Jacques Le Goff a mis en avant le rôle de Louis IX dans l'essor des communautés mendicantes. En effet, saint Louis, très tôt entouré de frères mendiants (dès les années 1220), montre sa prédilection pour ces derniers : il leur confie les deux entreprises qu'il avait le plus à cœur : la Sainte-Chapelle et le culte des reliques, dont deux offices étaient à la charge des Dominicains et des Franciscains ; puis les enquêtes ordonnées dans le royaume comme préparation à la croisade, en 1247 (Le Goff, 1996). L'historien ajoute que c'est grâce aux largesses de Louis IX, qu'il qualifie comme le saint roi du christianisme rénové, " que de nombreux couvents Mendiants furent construits à Paris, Rouen, Jaffa et Compiègne pour les Franciscains, à Rouen, Mâcon, Jaffa, Compiègne, Béziers, Carcassonne et Caen pour les Dominicains, sans compter les agrandissements du couvent des Dominicains rue Saint-Jacques à Paris ainsi que le couvent des Dominicains de Rouen " (Le Goff, 1996). Louis IX se pose, avec les archevêques, comme bienfaiteur principal des communautés religieuses rouennaises, plus, il régit l'installation de ces dernières. De ce fait, le souverain valide



la donation du donjon aux Franciscains, octroie de nombreux privilèges aux Dominicains, installe les Dominicaines au manoir Saint-Mathieu, autorise l'installation des Filles-Dieu à Rouen puis fait venir les Béguines dans cette même ville.

Enfin, la constitution de l'enclos primitif des communautés religieuses a entraîné des modifications importantes dans l'espace urbain rouennais (Tab.10.4). La communauté de Saint-Amand s'est installée à l'emplacement d'un habitat antique alors que celles de Saint-Ouen ou de Saint-Gervais se sont implantées à l'emplacement d'anciennes zones funéraires. Les autres établissements bénédictins sont sans doute édifiés primitivement sur des sites non bâtis. Les Chartreux, les Grandmontains, les religieuses de Saint-Julien et les Célestins obtiennent des manoirs : la première communauté détruit les bâtiments alors que les trois dernières en gardent une partie. Les autres communautés canoniales s'installent soit sur des lieux non construits, soit dans des enclos religieux (Mont-aux-Malades, Saint-Lô), soit sur un site déjà urbanisé (Hôtel-Dieu). Si les communautés monastiques et canoniales ont modifié le mode d'utilisation de diverses parcelles, c'est l'étude du noyau primitif des enclos mendiants qui apporte des renseignements considérables sur les transformations de l'espace : l'enclos primitif des Dominicains est constitué de six terrains et de la maison des Filles-Dieu, celui des Franciscains d'un manoir assez étendu (cf. 8.2.1.) et de trois maisons alors que celui des Carmes est formé de deux tenements de maisons. En outre, si l'implantation des Dominicaines ne transforme pas profondément le paysage urbain de la rive gauche puisqu'elles s'installent dans l'ancien couvent des Dominicains, celle des Clarisses aliène un espace considérable sur lequel étaient des tenements, des maisons et des jardins. En somme, la création de ces enclos sont des vecteurs importants des transformations urbaines du fait que les religieux s'accaparent ou détruisent des portions d'habitats et ceci toujours – ou presque toujours – avec le consentement des propriétaires.

## **10.2. Moines, chanoines et Mendiants : façonnage de l'enclos conventuel et de ses environs**

L'installation des religieux dans la ville et donc la création de l'enclos primitif apparaissait comme l'une des grandes transformations de l'espace urbain. Or les religieux se sont rarement contentés de ce premier noyau. Une fois installés, ils procèdent à l'acquisition de nouveaux terrains

dans le but d'augmenter leur enclos. Ces extensions successives contribuent à accroître le poids de ces vastes complexes dans la ville : atteignant souvent un hectare voire deux, les plus grands monastères s'étendaient sur près de cinq hectares. En parallèle, les religieux tentaient d'empêcher toute construction sur leurs murailles conventuelles soit à cause des dégradations soit à cause du trop grand rapprochement avec l'extérieur. Pour ce faire, ils doivent modifier et transformer les espaces autour de leur établissement. Autrement dit, ils créaient des sortes de zones tampons, ou encore mettaient en place des voies, sur lesquelles ils disposaient de tous les droits.

### ***10.2.1. La nécessité de développer le noyau primitif***

L'enclos primitif des communautés religieuses rouennaises est destiné à être agrandi au fil des siècles, ou tout du moins, quelques décennies après sa constitution. Cependant, à l'image de la création d'un premier enclos, le développement du couvent est particulièrement bien connu dans le cas des communautés mendiantes. L'extension des établissements canoniaux ou monastiques, bien qu'elle ait existé, est moins bien documentée et donc plus difficilement appréhendable. Le développement de ces espaces monastiques a conduit à la disparition d'espaces urbains de fonctions diverses. En acquérant de nouvelles parcelles, en construisant de nouveaux bâtiments, les religieux détruisent des zones alors dévolues à d'autres fonctions. L'objet est de savoir dans quelle mesure ces agrandissements ont transformé la ville, mais également d'étudier ce processus d'aliénation parcellaire (quel type d'acquisition ? Quels donateurs ? Quels types de terrain ?).

La documentation existante nous amène à davantage nous concentrer sur trois cas où la politique d'agrandissement de la communauté est particulièrement visible.

#### **- L'agrandissement de l'enclos des Franciscains (Fig. 10.8 ; 10.15-10.17 ; Tab. 10.1)**

Les Franciscains entreprirent de développer le terrain sur lequel ils se sont installés à Noël 1249 (Fig. 10.15). De 1250 à 1260, les religieux poursuivent l'expansion de leur couvent. Plusieurs bourgeois acquièrent des terrains près du Donjon, avant de les remettre au roi et à l'archevêque pour les frères. En juin et juillet 1250, Geoffroi Gigan acquiert une maison et deux places dans la rue des Tonneliers située dans la paroisse Saint-Étienne-des-Tonneliers. En juin 1250, il achète à Robert Moustarde sa maison et son jardin pour trente livres tournois (A.D.S.M. 35 H 2, n° 16) et

en juillet 1250, il acquiert pour quarante et une livres et douze sous une place, mesure et terre vide appartenant à Pierre de Val-de-Reuil (A.D.S.M. 35 H 2, n° 17). En juillet 1250, il achète une maison à Burgonde, veuve de Robert la Vaiche (A.D.S.M. 35 H 2, n° 19). En août 1250, il donne en pure et perpétuelle aumône pour le salut de son âme et pour celui de ses ancêtres les maisons de Robert Mostarde, de Nicolas Testemole et de Burgonde, ainsi que cinq places, l'une étant à Pierre de Val-de-Reuil, une deuxième à Burgonde, une troisième à Guillaume Destoagues et les deux dernières que l'on suppose faire partie du patrimoine de Geoffroi Gigan (A.D.S.M. 35 H 2, n° 21). En mars 1256, Geoffroi Gigan effectue une seconde donation où il reconnaît avoir laissé aux Franciscains les biens énumérés en 1250. Deux tènements, l'un appartenant à Raoul le Grant et Gautier le Vende<sup>648</sup>, l'autre à Nicolas de Cailly et son frère, s'ajoutent à la liste des biens donnés en 1250<sup>649</sup>. Dans cet acte, l'ancien maire de Rouen affirme réaliser ces donations pour augmenter le lieu où habitent les frères ("*ad ampliandum locum quem nunc dicti fratres inhabitant*" [A.D.S.M. 35 H 2, n° 38]).

Un autre bourgeois de Rouen, Bertin du Chastel, a grandement contribué au développement du couvent franciscain. Il utilise la même démarche que Geoffroi Gigan consistant dans l'acquisition de plusieurs pièces de terre avant de les donner aux frères. En septembre 1252, Raoul Blondel vend à Bertin du Chastel un tènement dans la rue Saint-Pierre-du-Châtel pour la somme de deux cents livres tournois (A.D.S.M. 35 H 2, n° 29). Un an plus tard, Bertin du Chastel acquiert dans la même rue, pour la somme de soixante-douze livres tournois, un tènement ayant appartenu à Robert Moutarde (A.D.S.M. 35 H 2, n° 30). En août 1255, un achat est réalisé par Alicia, femme de Bertin du Chastel : elle obtient d'Étienne, fils de Vincent de Caudebec, une place dans la rue du Temple. En 1256, il donne aux Franciscains les deux tènements ainsi que la place dans la rue du Temple tout en précisant également vouloir augmenter le lieu qu'habitent les frères (A.D.S.M. 35 H 2, n° 35).

---

<sup>648</sup> Une partie de ce tènement avait été donnée par Raoul Denis à Geoffroi Gigan en août 1251 (A.D.S.M. 35 H 2, n° 24). Cependant, en septembre 1252, Raoul Blondel vend à Bertin du Chastel trois tènements faisant partie du tènement de Guillaume le Grand et de Gautier le Vende (A.D.S.M. 35 H 2, n° 28). Il paraît donc étonnant de voir que ce tènement est délaissé aux religieux par Geoffroi Gigan. Bertin du Chastel a probablement vendu ces tènements à Geoffroi Gigan qui possédait déjà une partie du grand tènement appartenant à Guillaume le Grand et à Gautier le Vende.

<sup>649</sup> "*Tenementi cuiusdam quam emit ut dicitur a Nicholao de Kalliaco que quidem pars sita est apud Rothomagum in parrochia Sancti Petri supradicta inter terram que fuit Roberti de Calliaco fratris dicti Nicholai ex una parte et terra Bertini de Calvo Monte ex altera sicut dicta pars se proportat a vico Templi per ante usque ad veterem murum civitatis per retro*" (A.D.S.M. 35 H 2, n° 38).

Geoffroi Gigan, qui fut trois fois maire de Rouen, et Bertin du Chastel apparaissent comme les fondateurs de pouvoir des religieux (Tabbagh, 2006 : 16). Outre ces donations, ils sont présents dans les actes royaux ou pontificaux à destination du couvent franciscain. Le roi adresse à Geoffroi Gigan, en décembre 1254, la lettre par laquelle il donne aux Franciscains une partie des fossés de la ville depuis la porte du Pont-Honfroy à la rivière d'Aubette (A.D.S.M. 35 H 2, n° 31). De plus, il figure avec Jean Pigache et Jean dit Périer, dans une bulle d'Alexandre IV, du premier juillet 1256, qui les désigne comme procureurs chargés de gérer les biens des frères mineurs de Rouen, en vertu du droit de propriété du siège apostolique (A.D.S.M. 35 H 12). D'autres acteurs ont également contribué à cette extension du couvent jusqu'en 1256. En août 1252, le prieuré du Mont-aux-Malades donne aux frères mineurs une place dans la rue des Tonneliers, paroisse Saint-Étienne-des-Tonneliers (A.D.S.M. 35 H 2, n° 28). Dans un acte passé devant l'official en février 1256, Pétronille de Val-Richer de la paroisse Notre-Dame-la-Ronde et Alicia de Cailly de la paroisse Saint-Vincent donnent aux Franciscains pour le salut de l'âme de Guillaume de Cailly, frère de Pétronille et mari d'Alicia, un tènement dans la rue du Temple (A.D.S.M. 35 H 2, n° 36). Durant cette première phase d'extension au cours de laquelle Geoffroi Gigan et Bertin du Chastel ont joué un rôle majeur, les religieux ont d'abord acquis des parcelles le long de la rue des Tonneliers dès 1250. Ce n'est qu'en 1256 qu'ils obtiennent les premières donations situées dans la rue du Temple ou dans la rue Saint-Pierre-du-Châtel.

Les donations des décennies suivantes sont davantage espacées. Bertin du Chastel acquiert probablement plusieurs tènements entre 1256 et 1260. En effet, en mai 1260, il réalise sa dernière donation contribuant à l'agrandissement du couvent des frères mineurs. Il concède un tènement dans la paroisse Saint-Pierre-du-Châtel qui fut à Guillaume Ponciti, les frères Nicaise Blondel et Raoul Blondel, fils d'Étienne Blondel (A.D.S.M. 35 H 2, n° 44). Une dizaine d'années plus tard, un acte d'octobre 1271 mentionne la vente d'Amable, séparée de Guillaume Gere, d'un tènement dans la paroisse Saint-Pierre-du-Châtel. Le bénéficiaire de cette donation n'est pas spécifié mais cette concession servit sans doute au développement de l'établissement des Franciscains (A.D.S.M. 35 H 2, n° 48). En 1277, Jean Cabourg acquiert deux tènements, l'un dans la paroisse Saint-Pierre-du-Châtel et l'autre dans la paroisse Saint-Étienne-des-Tonneliers : il concède ces tènements aux frères mineurs pour l'agrandissement de leur couvent en janvier 1279<sup>650</sup>. Les rois de France

---

<sup>650</sup> En janvier 1277, Aviscia, femme de Jean de Vatetot, du consentement de son mari, vend à Jean Cabourg, citoyen de Rouen, pour vingt et un livres tournois un tènement dans la paroisse Saint-Étienne-des-Tonneliers, dans la rue des

prennent part au développement de ce couvent à deux reprises. En 1293, Philippe le Bel (1285-1314) amortit une place contenant soixante pieds de long et quatorze pieds de large dans la rue du Temple dans le but d'agrandir le couvent (A.D.S.M. 35 H 2, n° 54). Son fils Philippe V (1316-1322) concède aux Franciscains en septembre 1317 deux tènements dans la paroisse Saint-Étienne-des-Tonneliers acquis par Hallebrande Chastel (A.D.S.M. 35 H 2, n° 61)<sup>651</sup>.

Dans la seconde moitié du 14<sup>e</sup> siècle, les dernières extensions du couvent sont, d'après les actes de la pratique, exécutées. En 1348, Maheut d'Estouteville donne un héritage situé entre la rue Ancrière et la rue du Temple dans la paroisse Saint-Vincent (A.D.S.M. 35 H 2, n° 68)<sup>652</sup>. Cette donation ne doit pas surprendre car les religieux disposaient déjà de quelques terres à l'ouest de la rue du Temple. Afin d'accéder à ces terres, les religieux demandent la construction d'un pont. En avril 1257, saint Louis concède aux Franciscains de Rouen la permission de bâtir une allée en travers de la rue du Temple pour accéder aux latrines du couvent. Cette allée doit être large de dix pieds et assez élevée pour ne pas « empêcher » la voirie de Rouen (A.D.S.M. 35 H 2, n° 40)<sup>653</sup>. Il semble que cette allée ne soit pas créée immédiatement puisqu'en 1344, Jean le Bon réitère l'autorisation de construire une allée sur la rue du Temple (A.D.S.M. 35 H 2, n° 65, 66, 67).

Le 27 novembre 1348, Guillaume de Buen, et Aliis, sa femme, marchands et bourgeois de Rouen, concèdent aux frères une mesure ou une place avec toutes les maisons construites dans la rue du Temple. Six mois plus tard, le 13 avril, Henri Hengueville et sa femme donnent aux Franciscains, pour être dans leurs prières, une mesure dans la même rue (A.D.S.M. 35 H 2, n° 69). Les donations,

---

Tonneliers (A.D.S.M. 35 H 2). En octobre de la même année, Guillaume du Quoches et sa femme vendent à Jean Cabourg pour vingt livres tournois un tènement dans la paroisse Saint-Pierre-du-Châtel (A.D.S.M. 35 H 2, n° 50).

<sup>651</sup> En 1317, Robert de Paris et sa femme Julianne délaissent à Hallebrande du Chastel pour trente livres tournois un tènement dans la paroisse Saint-Étienne dans la rue des Tonneliers (A.D.S.M. 35 H 2, n° 58). La même année, Hallebrande du Chastel achète à Robert Lencel bourgeois de Rouen pour soixante-dix livres tournois un tènement dans la paroisse Saint-Étienne dans la rue des Tonneliers (A.D.S.M. 35 H 2, n° 59).

<sup>652</sup> En 1342, Jacques du Valricher baille à fief à Nicolas Hotot " les mesons et le fons de la terre aveques une wide plache qui furent Aelis la Puchele assis en la parroisse de Saint Vincent de Rouen aboutant a la rue Autriere du bout et a la rue du Temple davoira costé la wide plache mestre Jehan du Chastel et léritage Jehan de Cailly dun costé et amonseigneur Jehan de la Seure chevalier et Ricart le Moingue dautre costé pour vint et chinq livres tournois chascun an de rente " (A.D.S.M. 35 H 2, n° 64). Un an plus tard, Nicole de Hotot, chevalier et seigneur d'Anglesqueville, délaisse à madame Maheut d'Estouteville Bailleul des droits sur sa seigneurie et par conséquent les biens qu'il avait acquis dans la paroisse Saint-Vincent (A.D.S.M. 35 H 2, n° 63).

<sup>653</sup> L'acte ne mentionne pas les latrines, mais une note, sans doute écrite par un religieux, précise que cette allée conduit aux latrines. Le même phénomène peut être observé dans un acte de 1553. En effet, si cet acte ne mentionne en aucun cas les latrines, il est écrit au dos que cet acte relate une " *vente d'une maison près nos latrines sur la rue encrière* " (A.D.S.M. 35 H 65). Cependant, le fait que cette maison, près des religieux, se situe dans la paroisse Saint-Vincent affirme que les religieux disposaient bien de propriétés à l'ouest de la rue du Temple. Néanmoins, l'indice confirmant la présence des latrines est le plan des latrines réalisé au 17<sup>e</sup> siècle (A.D.S.M. 35 H 65 ; Fig. 10.16).

bien que moins courantes, continuent jusqu'à la fin du 14<sup>e</sup> siècle. Ainsi, le 11 juillet 1363, Maheut d'Estouteville concède aux religieux tous les droits et rentes qu'elle possédait dans la ville de Rouen (A.D.S.M. 35 H 2, n° 73). Or parmi ses dons se trouve l'acquisition de biens appartenant à un bourgeois de Rouen du nom de Jean Bacce. Ce bien acquis pour deux cents livres tournois consistait en trois maisons et en une « vide pièce » dans la rue des Tonneliers et dans la paroisse Saint-Étienne-des-Tonneliers (A.D.S.M. 35 H 2, n° 72). Bien que la destination de cette pièce ne soit pas précisée, sa proximité avec le couvent des frères tend à confirmer qu'elle servit à son extension. En 1372, les religieux acquièrent une dernière place, appartenant à Jean Loisel, située derrière le grand chapitre des Franciscains dans la rue des Tonneliers (A.D.S.M. 35 H 2, n° 81).

En somme, la conquête des terrains voisins du manoir dit du Donjon s'effectue de manière progressive et sur plus de cent ans. Dans ses premières années, le couvent est agrandi rapidement principalement du côté de la rue des Tonneliers grâce aux donations de Geoffroi Gigan et de Bertin du Chastel. Dès 1256, l'agrandissement ne se fera plus uniquement à l'est du Donjon mais également au nord-ouest de celui-ci, dans la rue du Temple. À partir de 1260, les religieux acquièrent des terres dans la paroisse Saint-Pierre-du-Châtel, dans la rue du même nom, et parfois jusqu'au cimetière de l'église Saint-Pierre-du-Châtel. Les dernières donations réalisées au 14<sup>e</sup> siècle servent principalement à compléter les donations précédentes que ce soit dans la rue des Tonneliers, dans la rue Saint-Pierre-du-Châtel ou dans la rue du Temple. À la fin du 14<sup>e</sup> siècle, l'enclos des Franciscains semble être à son extension maximum (Fig. 10.17). Depuis le milieu du 13<sup>e</sup> siècle, le couvent est limité au sud par la rue de la Rive, future rue des Charrettes. Sa limite occidentale longe la rue du Temple jusqu'au cimetière de Saint-Pierre-du-Châtel alors que sa limite orientale, si elle longe effectivement la rue Saint-Étienne-des-Tonneliers dans sa partie sud, jouxte des particuliers dans sa partie nord jusqu'à la rue Saint-Pierre ou la rue du Fardeau. Au nord, le couvent était limité en partie par le cimetière Saint-Pierre du Châtel et par la rue du même nom. En outre, les religieux possédaient des pièces de terre de l'autre côté de la rue du Temple auxquelles ils accédaient grâce à un pont édifié au 14<sup>e</sup> siècle. Il semble que le couvent fut également agrandi à l'époque moderne. Ainsi entre 1626 et 1646, plusieurs maisons sont acquises par les Franciscains et intégrées dans l'enclos des religieux (A.D.S.M. 35 H 64). En 1654, ces places assises dans la

paroisse Saint-Pierre-du-Châtel sont amorties par Louis XIV évoquant la nécessité pour le royaume que ces frères puissent continuer leur œuvre (A.D.S.M. 35 H 64)<sup>654</sup>.

- **L'agrandissement de l'enclos des Dominicains (Fig. 10.10 ; 10.18-20 ; Tab. 10.2)**

En 1247, lorsque Eudes Rigaud transfère les Dominicains *in locum que Filiae Dei habuerunt*, les terrains acquis entre la rue Brasière et le mur de la ville ne formaient pas un ensemble compact : plusieurs parcelles situées entre le terrain des Filles-Dieu où s'installent les Dominicains et les autres propriétés acquises en 1246 sont toujours aux mains de bourgeois. Dès lors, les frères vont s'attacher à acquérir ces terrains (Fig. 10.9 et 10.10). En juillet 1247, Pierre, fils d'Agnès, et sa femme Théophanie, donnent aux religieux une terre située entre la terre de Raoul Loques et la terre de Roger de Conches le tout s'étendant des murs de la ville à la rue Brasière (A.D.S.M 36 H 36). En 1248, Mathilde, femme de Jean, fils d'Agnès, donne aux religieux, pour cent quarante livres tournois et quarante sous tournois, le tènement qu'elle disait avoir entre Raoul Loques et Roger de Conches des murs de la ville à la rue Brasière (A.D.S.M 36 H 36). Autrement dit, la première acquisition est celle de Jean et Pierre, fils d'Agnès, dont la terre se situait entre la terre de Raoul Loques acquise en septembre 1246 et celle de Roger Conchis acquise en 1248<sup>655</sup>. En effet,

---

<sup>654</sup> " Louis par la grace de Dieu Roy de France et de Navarre : à tous présents et à venir. Salut. Les roys nos prédécesseurs ayans reconnu le grand fruit que les Religieux Cordeliers de l'étrouite observance de st François faisons dans tous les lieux ou ils estoient establis le profit et l'utilité que les peuples tiroient de leurs prédications, bonne instructions, confessions et autres fonctions spirituelles, voulurent que les habitants de la ville de Rouen, participassent a ces saints exercices ; et afin qu'ils n'en fussent pas plus longtemps privés permirent aux dits religieux exposants, de l'année 1248 de s'établir résider et demeurer en ladite ville de Rouen, y faire bastir, construire et édifier une maison et église, prendre et accepter tous dons que leur seroient faits par les habitants dicelle et autres, sans qu'ils pussent estre troublez et empeschez en leur établissement ny en la jouissance des biens qui leur auroient esté aumosnez. Mais parce que depuis leur dit établissement ils ont eu par les aumosnes et charitez des gens de bien une place sur laquelle avoit esté bastie une maison scize sur la paroisse de Saint-Pierre-du-Chastel appartenante aux nommez le Testu et Catherine Lambert tenue et mouvante de nous laquelle estoit toute joignante leur église et pouvoit beaucoup les acommoder ; lesdits religieux nous ont requis et supplié leur vouloir amortir ensemble tout ce qui leur a été donné et aumosné pour le bastiment de leur église, monastère et enceinte par nos lettres sur ce nécessaires. À ces causes scavoir faisons qu'inclinant a leur prière, nous leur avons permis et accordé et octroyé ; et de nostre grace spéciale plaine puissance et autorité royale, permettons, accordons et octroyons par ces présentes signées de nostre main, d'avoir, tenir et posséder, tant la dite place que ce qui leur a esté et sera cy après donné et aumosné avec leur circonstances et dépendances pour leur dit monastère, église et enceinte ; ayant a cet effet tous iceux biens amorty et amortissons, comme a Dieu dédiée, les déchargeant de bailler adveu et reconnoissance de la dite place sans qu'ils soient tenus d'en vuider leurs mains, sous prétexte qu'ils sont gens de main morte, ny de nous payer ou a nos successeurs Roys aucune finance laquelle nous avons de la même autorité que dessus, quitté et remis auxdits exposants, quittons et remettons par ces dites présentes ; par les quelles donnons en mandement [...] Données a Paris au mois de may lan de grace mil six cent cinquante-quatre " (A.D.S.M. 35 H 64).

<sup>655</sup> Cette donation est confirmée par l'official en juillet 1249 (A.D.S.M. 36 H 36).

en juillet 1248, Pétronille, femme de Roger de Conches, vend, avec l'assentiment de son mari, pour quatre livres de rente annuelle et trente livres tournois, toute la terre qu'elle dit avoir dans la rue Brasière, entre la terre de Jean, fils d'Agnès, et de son frère d'une part, et la terre qui fut à Jean Blondel laquelle s'étend du mur de la ville à la rue Brasière d'autre part. Outre ces donations, les bourgeois de Rouen délaissent les droits qu'ils avaient sur les terrains acquis par les Dominicains. Ainsi, en mai 1248, Martin de *Hosa*, écuyer, donne pour le salut de son âme et de ses ancêtres en perpétuelle aumône aux frères prêcheurs tous les droits héréditaires et les rentes qu'il possédait sur le tènement de Raoul Loques (A.D.S.M. 36 H 36). Le même mois, Sibire, femme de Clément de Longuerue, procède à une donation similaire sur le tènement de Raoul Loques (A.D.S.M. 36 H 36). Deux mois plus tard, Auberée Warebout et son fils Jean reconnaissent avoir laissé pour seize livres tournois tous les droits et rentes qu'ils possédaient sur le tènement de Pierre et Jean fils d'Agnès (A.D.S.M. 36 H 36). Ces acquisitions coûtent aux frères un total d'au moins trois cent vingt-six livres en capital et au moins huit livres de rente (Tabbagh, 2006 : 13). En 1249, les religieux ont donc la possibilité d'étendre leur couvent au nord du lieu qui appartenait aux Filles-Dieu<sup>656</sup>. Le roi Louis IX confirme la libre possession de ce terrain en octobre 1257 (A.D.S.M. 36 H 30). Les premiers bâtiments communautaires et la première église des Dominicains sont édifiés sur ce terrain. Dans la mesure où il se situait à proximité des murailles et des fossés de la ville, les percepteurs réclamaient des droits pour l'usage des remparts et des tourelles. Les frères n'ont d'autres choix que de faire appel à saint Louis. Ce dernier leur concède en août 1256 " l'usage et la possession qu'ils ont des murs et tourelles qui sont sur les remparts de la ville de Rouen, depuis la porte Cauchoise jusqu'à la rivière de Seine " (Éloy, 1965 : 35).

Le terrain acquis par les religieux dans les années 1240 se situe en grande partie dans la paroisse Saint-Sauveur. Aussi grand que ce terrain puisse être, il ne semble pas suffire aux religieux. Dès 1271 débute une nouvelle politique d'extension du couvent cette fois-ci en direction de la Seine (Fig. 10.18). Ces acquisitions sont effectivement toutes localisées dans la paroisse Saint-Éloi. En janvier 1271, Nicolas de Cailly, citoyen de Rouen, donne en aumône aux religieux une place vide dans la rue Brasière. En mai 1272, un autre bourgeois, Nicolas Fessart, et ses frères, vendent aux religieux pour cent livres tournois un tènement dans la paroisse Saint-Éloi, avec les édifices et le jardin dudit tènement ainsi que tous les droits qu'il possédait dessus. Cette vente est amortie par

---

<sup>656</sup> L'emplacement des Filles-Dieu est le terrain le plus méridional acquis par les religieux avant 1249. Les Filles-Dieu habitaient un tènement près de la porte du Pré de la Bataille (Chaube, 1990 : 183).



Philippe III en novembre 1272. La même année, Denise de Fréauville, veuve de Richard, sénéchal d'Eu, donne plusieurs maisons au coin de la rue de la Pie en face du portail et du chœur de l'église, sur lesquelles reposeront vingt sous de rente. Quatre ans plus tard, en juin 1276, les frères achètent pour treize livres tournois un tènement appartenant à une veuve du nom de Mathilde La Gouche. Les acquisitions cessent durant dix ans jusqu'à l'achat d'une place vide dans la paroisse Saint-Éloi à Nicolas le Maior et à sa femme Alice pour le prix de trente sous tournois. Ces emplacements sont difficilement localisables mais il se pourrait qu'une partie de ces terrains se situe sur la parcelle entre la rue Brasière et la rue du Vieux Palais. En effet, dans les notes chronologiques regroupées par un religieux du couvent, la terre donnée par Nicolas Cailly en la paroisse Saint-Éloi se trouve entre la rue Brasière et la rue du Vieux-Palais (A.D.S.M. 36 H 7). Cette place vide était bornée d'un côté par l'ancienne possession de Nicolas Loques et de l'autre par le terrain de Guillaume Fuisset depuis le chemin jusqu'à la muraille. Néanmoins, étant donné la mention de la muraille, le chemin cité dans cet acte fait référence à la rue Brasière. Les autres terrains acquis jusqu'en 1276 se trouvent à proximité de la place de Nicolas Cailly.

Le couvent des Dominicains se développe encore au 14<sup>e</sup> siècle avec la donation du cardinal de Fréauville (1305-1323)<sup>657</sup>. En 1318, celui-ci acquiert "*un manoir avec les édifices dessus mis et le fons de la terre et toutes les appartenances diceli et le quay qui iest assis en la parroisse de Saint Éloy de Rouen entre les murs de la ville dune part et le tènement Mathieu des Essars de l'autre si comme il se pourporte en lonc et en lé du pavement par devant iusques aleaue de Seine par desrière*" (A.D.S.M. 36 H 8)<sup>658</sup>. Plusieurs rentes reposent sur ce manoir mais cela n'est pas surprenant. En revanche, le fait que le vendeur soit un certain Martin de la Heuze amène davantage de questions. En effet, dans un acte du 16 octobre 1322, il affirme vouloir léguer au couvent ce manoir et ses jardins ainsi que sa bibliothèque. Or il affirme que ce manoir fut à Guillaume Courtoisie et qu'il s'étend du couvent des Dominicains jusqu'à la Seine, autrement dit ces limites recouperaient celles du manoir donné en 1318. Si ce changement de donateur ne peut être expliqué, la

---

<sup>657</sup> Au regard de l'amortissement de Philippe le Bel en 1292. Ce manoir était sans doute en cours d'acquisition dès cette date : "*Philipus dei gratia Francorum rex notum facimus universis tam presentibus quam futuris. Quod nos ob / Nostre ac progenitorum nostrorum remedium animarum volumus et presentium tenore concedimus quod fratres / predicatores Rothomagensis et successores eorum totum manerium suum Rothomagensis prout in longum / et latum infra ipsius clausuram moderno tempore se comportat videlicet a porta Caletensis usque ad ripariam / Secane ex parte una et a domo Nicolai Blondelli usque ad portam per quam itur ad Pratum Belli / ex altera parte et a vico Cordariorum usque ad vicum vocatum Brasiere ex altera*" (A.D.S.M. 36 H 36).

<sup>658</sup> Le cardinal de Fréauville est un personnage proche de la cour. Le cardinal de Fréauville fut le confesseur du roi Philippe le Bel (1285-1314) puis un homme de confiance du roi Philippe VI (1328-1350).

donation est, elle, effective. L'emplacement est amorti par le roi Jean donnant pour condition que dix livres seront utilisées pour la quittance des religieux (A.D.S.M. 36 H 7). Les religieux héritent de ce manoir à la mort du cardinal le 14 février 1323 (A.D.S.M. 36 H 7). Outre ce manoir, les religieux bénéficient d'une donation du roi Jean le Bon en compensation des dégâts que les religieux subirent du fait de leur grande proximité avec le rempart<sup>659</sup>. En juin 1354, le roi leur donne un manoir ayant appartenu au bourgeois Vincent de Valricher (A.D.S.M. 36 H 8). Cette maison, située à proximité du couvent, était destinée à la fabrication de monnaie ("*super certo precio emptum nostro nonne pro ardenda et fabricanda nubi moneta nostra*" [A.D.S.M. 36 H 8]).

La donation de la maison de Vincent de Valricher en 1354 est, d'après les actes de la pratique, la dernière acquisition réalisée dans le but d'accroître le couvent qui s'étendait sur une large bande de terre limitée d'un côté par les murs de la ville et de l'autre par la rue Brasière (Fig. 10.19). La limite septentrionale était formée par un passage faisant communiquer la rue Brasière avec les jardins et le cimetière conventuels. Au sud, le couvent s'étendait jusqu'à la Seine. Or les religieux ont également acquis des terrains de l'autre côté de la rue Brasière et du passage menant au jardin et au cimetière conventuels. Cela explique que les frères demandent à deux reprises la construction de ponts pour aller soit à la maison des Monnaies soit à un grand jardin. En 1422, ils obtiennent du roi Charles la permission d'édifier un pont pour accéder à la maison destinée à la monnaie (A.D.S.M. 36 H 36). Un siècle plus tard, François I<sup>er</sup> leur accorde le droit de construire un pont pour aller du couvent jusqu'au grand jardin appartenant aux religieux. Les frères affirment que la construction de ces ponts est nécessaire au respect de leur vie régulière<sup>660</sup>. Ils purent également ériger une muraille englobant tout leur couvent y compris du côté des murs de la ville (A.D.S.M. 36 H 37). Vers 1420, les Dominicains perdent la partie méridionale de leur couvent : cet abandon

---

<sup>659</sup> Les dégâts subis par les religieux sont à mettre en lien avec les fortifications de la ville de 1346 que nous verrons plus loin.

<sup>660</sup> L'acte de 1517 explicite davantage les raisons menant les religieux à faire construire un pont : " Et contrainct ladite rue tellement ledit couvent quilz ne pevent ne venir pour leurs commoditez et affaires nécessaires en certaine place et jardin a eulz appartenant estant au droit de leur dit couvent de lautre cousté de ladite rue sans aller venir passer et rapasser formant par ladite rue qui nest bien seant ne honneste ausdit supplians lesquelz désirent vivre en bonne vraye observance régulière au moyen de quoy ilz nous ont humblement fait supplier et requérir que notre plaisir soit leur permectre faire construire et édifier au travers de ladite rue ung pont de boys de haulteur *compertan* en sorte que par dessoubz puissent passer et rapasser par icelle rue toutes charectes chargées et autres choses ainsi que on fait de présent pour par ledit pont aller de leur dit couvent traversant la dite rue en leurdites places jardin pour leursdites nécessitez et affaires affin de ne sortir de leurdit couvent " (A.D.S.M. 36 H 36). Ce souci relatif au respect de la règle s'explique en partie par l'introduction de l'étroite observance au début du 16<sup>e</sup> siècle (A.D.S.M. 36 H 2).

est sans doute lié à la construction du palais d'Henri V mais aucun acte ne permet de l'affirmer avec certitude (Fig. 10.20).

- **L'agrandissement du couvent des Carmes (Fig. 10.12 ; 10.21-10.23 ; Tab. 10.3)**

Le dernier cas pour lequel l'agrandissement de l'enclos est particulièrement bien documenté est celui des Carmes (Fig. 10.21-10.23). L'extension du couvent des Carmes, installés au 14<sup>e</sup> siècle au sein de la ville, s'effectue sur une plus courte période que leurs prédécesseurs. Le processus semble moins complexe et les places acquises sont moins nombreuses. De 1339 à 1385, plusieurs transactions onéreuses ou gratuites se succèdent à propos des maisons alentour. Les bienfaiteurs souhaitent avoir part aux prières de la communauté.

Les Carmes, contrairement aux Franciscains ou aux Dominicains, peuvent acheter des biens sans avoir recours à un intermédiaire, tout du moins, si celui-ci existe, il n'est pas mentionné dans les sources écrites. Ainsi, le 14 mars 1339, Richard, Vincent de Barate et sa femme Julienne vendent aux religieux pour seize livres tournois un tènement entre le couvent des Carmes, la rue de la Chaîne et la rue Grand-Pont (A.D.S.M. 32 H 2). Le 23 juin 1357, un contrat fait état de l'achat d'une maison située dans la paroisse Saint-Lô à Guillaume de Hatentot pour cent soixante livres tournois (A.D.S.M. 32 H 2). Les religieux opèrent leur plus grande acquisition le 17 janvier 1381 : ils obtiennent, pour la somme de deux cents florins d'or, payée à l'évêque et au chapitre de Sées, le terrain et les édifices de leur manoir situé dans la rue de la Chaîne (A.D.S.M. 32 H 1, f<sup>o</sup> 11). En 1385, ils procèdent à leur dernière acquisition en achetant à Aymery Blanchy pour trente-cinq livres tournois un tènement avec les édifices et le fond de terre associés borné par la rue de la Chaîne dans la paroisse Saint-Amand (A.D.S.M. 32 H 2).

Simultanément à ces achats, ils reçoivent plusieurs donations tant des bourgeois de la ville que des rois de France. En 1340, Perronnelle Deguerpie, femme du défunt Guillaume de Préaux, concède aux Carmes " pour diex et en osmone et pour estre acompaignie en tous les biens fes de la dite ordre en messes en vegilles en james comme en toutes autres choses " une maison bornée par la rue de la Chaîne (A.D.S.M. 32 H 2)<sup>661</sup>. La piété des bourgeois rouennais contribue grandement au développement de l'établissement des Carmes. Il faut tout de même attendre huit

---

<sup>661</sup> La donation de cette maison est réalisée pour que les religieux aient une place assez étendue afin d'édifier leur cloître (A.D.S.M. 32 H 2).

ans avant que les religieux jouissent des faveurs des habitants de Rouen. La concession, en 1348, d'une maison rue Grand-Pont par Jean Bourdet, paroissien de Saint-Lô, illustre parfaitement les intentions des donateurs. Jean Bourdet souhaite bénéficier des prières et bienfaits de l'autel des Carmes et avoir sa sépulture dans le cimetière des religieux (A.D.S.M. 32 H 2). D'autres donations sont réalisées pour les mêmes motifs dans les décennies suivantes. En 1350, Raoul de Boveley donne une maison bornée par la rue Grand-Pont pour avoir part aux prières de la communauté (A.D.S.M. 32 H 1). Un an plus tard, les religieux reçoivent du roi Jean un terrain contigu au couvent des Carmes entre la rue de la Chaîne et la rue de l'Aumône (A.D.S.M. 32 H 2). En 1359, son fils, Charles V, leur octroie une place vide contenant dix-huit pieds de long et sept de large " assise sur les murs anciens de la dicte ville de Rouen a piés de la porte de Grant Pont costeant d'un costé yceulx religieux et d'autre costé la rue de laumosne tenant d'un bout a la maison du Borrel de notre haute justice de Rouen et d'autre as diz religieux " (A.D.S.M. 32 H 2). Cette donation est approuvée l'année suivante par les maires et échevins de la ville. En 1359, Charles, duc de Normandie, dauphin et régent du royaume, octroie le cloître et le chapitre que la communauté faisait édifier ainsi qu'une petite place à côté de l'église près de la rue Grand-Pont (A.D.S.M. 32 H 2). En reconnaissance de cet amortissement, la communauté s'oblige à perpétuité à célébrer une grande messe aux vigiles pour chaque maire et cleric de ville le lendemain de leur décès et tous les ans un service dans l'octave de Saint-Jean et un autre dans l'octave de Saint-Martin (A.D.S.M. 32 H 2). Le roi Charles contribue une nouvelle fois à l'extension du couvent puisqu'il concède en 1366 la propriété d'une maison dans la rue de la Chaîne donnée par Maci Campion pour servir d'infirmerie à la communauté (A.D.S.M. 32 H 2)<sup>662</sup>.

De leur enclos primitif au coin des rues de la Chaîne et Grand-Pont, les Carmes acquièrent, par achats ou par dons, plusieurs places et maisons bornées par la rue de la Chaîne. Cette extension s'effectue principalement vers l'est de l'enclos primitif et au nord de celui-ci. Le couvent s'étendait également jusqu'à la rue de l'Aumône grâce aux donations royales. Les bourgeois de Rouen sont les premiers à concéder des biens pour l'augmentation du couvent. À partir de 1351, son développement doit énormément aux largesses royales, principalement celles du roi Jean et de son

---

<sup>662</sup> Cette maison est acquise par Macy Campion, chevalier et seigneur du Bosc Héron en 1357 (A.D.S.M. 32 H 2). La donation de cette pièce par Macy Campion est contestée par Jean Campion et le neveu de Macy Campion, Maciot Campion. Les procès et désaccords au sujet de cette pièce entre les Carmes et Jean et Maciot Campion obligent le roi à intervenir. Il accorde aux religieux la pleine propriété de la place acquise par Macy Campion en 1357 (A.D.S.M. 32 H 2).

fils Charles V. Malgré ces nombreuses donations, les religieux doivent tout de même acheter des terrains avec leurs propres fonds, fonds constitués en grande partie par les concessions de rente faites par les bienfaiteurs laïques et religieux.

#### - **Les implications de ces agrandissements pour l'espace urbain**

L'extension du couvent des Franciscains, de celui des Dominicains ou encore de celui des Carmes illustre la manière dont les religieux se sont appropriés l'espace autour de leur enclos primitif. Bien que la documentation reste silencieuse à ce sujet, un tel processus de développement a certainement été mis en œuvre pour les autres couvents mendiants (Dominicaines, Augustins, Clarisses). Le plan des Dominicaines, levé au 18<sup>e</sup> siècle, laisse paraître un couvent très vaste supposant plusieurs agrandissements du manoir Saint-Mathieu depuis le 13<sup>e</sup> siècle. Malheureusement, ni les actes diplomatiques ni le cartulaire des Dominicaines ne soufflent mot de la manière dont le couvent s'est étendu. Les mêmes conclusions peuvent être tirées du cas des Augustins ou des Clarisses. Ce processus de formation des enclos des Mendiants a également été étudié dans d'autres villes de France. Ainsi, Claire Mabire-La-Caille a pu reconstituer, grâce aux sources textuelles, l'extension des couvents des Franciscains, des Dominicains, des Carmes et des Augustins à Tours (Mabire-La-Caille, 1981).

L'insertion dans la ville des Franciscains, des Dominicains et des Carmes a conduit à des transformations structurelles de l'espace. En aliénant les parcelles voisines de leurs couvents, les religieux modifient leur fonction et suppriment, la plupart du temps, des zones d'habitat. En effet, les types de biens qu'acquièrent les religieux sont en majorité des terrains construits – tènements<sup>663</sup>, maisons, manoirs, mesures<sup>664</sup>, héritages – manifestation de leur emprise sur des secteurs autrefois

---

<sup>663</sup> Un tènement est un ensemble de maisons qui se tiennent ou de propriétés qui se touchent. Dans le dictionnaire de Littré, le terme tènement recoupe deux définitions. En premier lieu, il s'agit d'un terme de féodalité définissant une métairie dépendante d'une seigneurie. En deuxième lieu, un tènement est au 19<sup>e</sup> siècle un ensemble de maisons qui se tiennent (Littré, 1999). Dans le dictionnaire Godefroy de la fin du 19<sup>e</sup> siècle, la définition est plus simple puisqu'un tènement est la possession d'une propriété (Godefroy, 1969 : 504).

<sup>664</sup> Le terme de mesure recoupe plusieurs sens. Il peut être défini comme un édifice ou une maison en ruine. Dans le pays de Caux, la mesure peut être définie comme une habitation rurale ou un herbage clos planté de pommiers ou d'autres arbres fruitiers entourant les bâtiments de la ferme. Dans le dictionnaire Godefroy, une mesure est une demeure avec la maison et les terres qui en dépendent. La mesure peut également désigner une maison en ruine ou une muraille. Dans les Coutumes de Normandie réglementées par l'édit de 1751, Léon de Vilade écrit à propos de la mesure : " On entend par mesure, en Normandie, les terres en nature d'herbage édifiées de bâtiments, destinés à l'habitation du ménage avec les vergers, cours et jardins " (Vilade, 1886 : 87). Dans les textes médiévaux, la mesure est parfois associée à une place vide (A.D.S.M. 35 H 2).

habités (Tab. 10.5). Les acquisitions de " *vacuam plateam* ", autrement dit de " places vides ", sont rares : une pour les Carmes, deux pour les Dominicains. Le terme de places – principalement acquises par les Franciscains – peut porter à confusion car on ne sait si ce sont des espaces ouverts non construits ou des habitations. En somme, l'insertion de couvents au sein de la ville du 13<sup>e</sup> siècle a contribué à la perte d'espaces résidentiels de plus ou moins grande importance. Même s'il est difficile d'évaluer ce que recourent les termes de tènement, de place, de maison ou encore de manoir, le nombre de ces biens acquis par les frères mendiants pour étendre leur enclos est assez important. Ainsi, dans le but d'agrandir leur couvent, les Dominicains ont acquis deux manoirs, plusieurs maisons, quatre tènements, trois terres et deux places vides. La plus grande transformation s'opère dans l'acquisition des manoirs, vastes demeures. Le couvent des Franciscains est étendu sur l'emplacement de plus de neuf maisons, de dix tènements, de deux masures, de deux places vides, d'un jardin, de terre vide et d'une place. Les Carmes quant à eux, acquièrent un manoir, au moins cinq maisons, deux tènements, une terre et une place vide (Tab. 10.5). L'espace urbain étant saturé à l'intérieur de la ville, certaines communautés trouvèrent une alternative à la pénurie de terrains : ils s'installent sur les espaces libres dans les quartiers artisanaux : tel a été le cas des Augustins se fixant dans la paroisse Saint-Maclou (Volti, 2003 : 195).

#### - **Quel développement des enclos monastiques et canoniaux ?**

Une telle étude sur l'extension des enclos monastiques ou canoniaux n'est pas possible. S'il est certain que l'espace du monastère s'est développé quelques décennies voire quelques siècles après la construction de l'église et des bâtiments conventuels, cette extension n'est pas connue dans les moindres détails. Aucun document similaire à ceux que nous possédons pour les frères mendiants n'apparaît dans les fonds des monastères bénédictins et établissements canoniaux rouennais. Un monastère bénédictin étant implanté plus anciennement, et pour la plupart dans des zones peu bâties, le besoin d'une extension ne s'est pas nécessairement imposé.

En revanche, l'extension des monastères rouennais est palpable dans l'édification et le développement des bâtiments conventuels ainsi que dans la création des enceintes.

Le monastère de Saint-Ouen comprenait certainement à l'origine l'église abbatiale, à l'emplacement de l'ancienne basilique Saint-Pierre, et les bâtiments communautaires constituant

le centre de la vie régulière c'est-à-dire tous les bâtiments permettant aux moines de vivre en commun. Au 12<sup>e</sup> siècle, un premier mur de clôture est édifié pour protéger le monastère (Schney, 1993 : 26). L'édification de cette enceinte matérialise les limites du monastère. La construction d'une nouvelle enceinte vers le milieu du 13<sup>e</sup> siècle peut être le signe du développement du monastère. Cependant, l'érection de cette nouvelle enceinte est sans doute davantage causée par l'incendie de 1248 ayant détruit la première enceinte que par la nécessité d'englober de nouveaux bâtiments monastiques. Cette enceinte construite par Hugues de Courmoulins (1234-1251) fut restaurée à plusieurs reprises et démolie au cours du 19<sup>e</sup> siècle (cf. 7.2.2. et 7.3). Malheureusement, il est impossible de savoir sur quels types de terrains s'étend le monastère de Saint-Ouen : terrains vierges ou construits ? L'archéologie a mis en avant le caractère tardif de l'urbanisation autour de Saint-Ouen : les premières traces d'habitat n'apparaissant qu'au 13<sup>e</sup> siècle, il est possible que l'extension de Saint-Ouen avant cette date n'ait modifié que de façon minimale les zones voisines.

Le même constat peut être établi concernant le monastère Sainte-Catherine-du-Mont. L'espace de cette abbaye d'hommes se développe rapidement : les premiers édifices communautaires sont bâtis sous la direction de Radulphe (*Radulphus*), doyen de l'abbaye de Saint-Wandrille, en six ans. Une enceinte primitive a certainement englobé ces premières constructions au 11<sup>e</sup> ou au 12<sup>e</sup> siècle. En effet, au 13<sup>e</sup> siècle, sous l'abbatit de Guillaume de Vastel, l'enceinte en maçonnerie est mentionnée comme le nouveau mur – *novo murorum, novos fieri* – affirmant qu'il y avait une enceinte antérieure. Ainsi, vers le milieu du 13<sup>e</sup> siècle, l'abbé Robert de Plainbosc édifie les murs définitifs marquant sans doute l'extension maximale du monastère. Au 16<sup>e</sup> siècle, sa transformation en fort conduit à la création d'une nouvelle enceinte avec un système défensif plus développé<sup>665</sup>.

---

<sup>665</sup> Au 16<sup>e</sup> siècle, le monastère était entouré de deux fortifications. La première enceinte autour du monastère a été édifiée en partie au 13<sup>e</sup> siècle. En revanche, la datation d'une seconde enceinte militaire n'est pas connue. Dans un acte de 1360, Jacques Le Lieur est mentionné comme capitaine de Rouen et gouverneur de la forteresse Sainte-Catherine. Ce n'est que durant le siège de la ville en 1418 et 1419 qu'apparaît la première occupation du site par une garnison de soldats commandée par Jean Noblet (Couillard-Lesage, 2008 : 38). Dans la chronique de Monstrelet, et plus particulièrement dans le passage illustrant l'entrée de Charles VII en 1449, l'abbaye est représentée comme une forteresse avec quelques pignons, des tours et des murs crénelés (B.N.F. "Abrégé de la chronique d'Enguerrand de Monstrelet", Ms. français 2679, fol. 334 v.). Jacques Le lieur nous en donne une description similaire dans la vue du *Livre des Fontaines* (cf. notice sur Sainte-Catherine-du-Mont). Au 16<sup>e</sup> siècle, les défenses sont renforcées par diverses palissades pour faire face aux affrontements contre les protestants. Sur le plan de Belleforest de 1575 est représentée une courtine inachevée laissant supposer l'ampleur des travaux de fortifications. Le siège de Rouen en 1591-1592 par Henri IV marque la transformation définitive de l'ensemble religieux en véritable forteresse. Guillaume de Valdory fait en effet construire un château ou plutôt un lieu de garnison des soldats prenant la forme d'un édifice rectangulaire surplombé d'une tour de guet. L'enceinte de l'abbaye est agrémentée de deux tours cannelées flanquées de tourelles.

Les informations concernant l'enclos monastique de Saint-Amand, situé dans le *castrum* de Rouen, paraissent davantage précises. Au 13<sup>e</sup> siècle, l'abbaye devenait trop petite et l'on dut songer à l'agrandir. En 1277, les religieuses obtinrent du maire et des pairs de Rouen, avec l'appui du roi, la permission d'englober dans leur enceinte une place qui faisait partie de leur censive désignée sous le nom d'aître Saint-Amand<sup>666</sup>. Cependant, cette extension se fait aux dépens d'une possession du monastère. Les religieuses peuvent alors achever la clôture commencée quelques années auparavant.

S'interroger sur les autres prieurés bénédictins ne fera pas avancer la question de l'agrandissement des espaces monastiques bénédictins : les données sont quasiment inexistantes. On peut uniquement ajouter que le prieuré de Notre-Dame du Pré connut deux extensions principales matérialisées par deux enceintes, l'une au 13<sup>e</sup> siècle, l'une au 16<sup>e</sup> siècle (cf. notice prieuré Notre-Dame-du-Pré).

De même, les monastères d'inspiration semi-érémétique ont été agrandis par les communautés sans que l'on puisse donner davantage de précisions.

Le constat établi pour les monastères peut être étendu aux établissements canoniaux ayant une fonction apostolique ou hospitalière. Dans l'état actuel des dépouillements, aucun document ne traite de l'acquisition de parcelles dans le but d'augmenter ces prieurés, Hôtels-Dieu ou léproseries. Nous ne pouvons donc pas déterminer de façon précise la manière dont l'extension de ces enclos a modifié l'espace dans lequel les religieux se sont implantés. Le prieuré Saint-Lô et l'Hôtel-Dieu, se développant au sein de la plus ancienne enceinte rouennaise, ont certainement, à l'image des couvents mendiants installés dans la ville, absorbé des zones auparavant dédiées à l'habitat.

---

L'ingénieur Charlemont fit édifier deux bastions érigés et reliés par une courtine bordée d'un large fossé : cet ensemble sera communément nommé Nouveau Fort. La partie occidentale du monastère, c'est-à-dire l'Ancien Fort, intègre le Nouveau Fort créant une seconde ligne de défense. À l'est, les travaux sur l'ancien fort sont poursuivis : il consiste alors dans un rectangle de 300 m de long et de 200 m de large flanqué de deux bastions qui défendent la courtine centrale précédée d'un vaste fossé (Couillard-Lesage, 2008 : 39). Henri IV, vexé de la résistance de la forteresse, décide en 1597 de " procéder incessamment à la démolition des édifices de ladite abbaye " (Pommeraye, 1662a : 40).

<sup>666</sup> " *Philippus, Dei gratia, Francorum rex. Notum facimus universis, tam presentibus quam futuris, quod, cum abbatissa et conventus Sancti Amandi Rothomagensis quandam plateam de censiva sua, a porta dicte abbacie usque ad domum suam que vocatur area Sancti Amandi, sitam in cuneo bivii per quod itur ad ecclesiam Sancti Nicholai, ex una parte, et, ex alia parte, prout itur versus aquam Robecci, ad ampliationem curtis abbacie sue muro lapideo inceperant claudere, cui clausura major et pares Rothomagi se opponerant, tandem, eorum majoris et parium assensu super hoc accedente, voluimus et concessimus dictis abbatisse et conventui, quod dictam clausuram possint perficere et tenere in perpetuum libere et quiete. Quod ut ratum et stabile permaneat in futurum, presentibus litteris nostrum fecimus apponi sigillum. Actum Rothomagi anno Domini M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> LXX<sup>mo</sup> septimo, mense junio "* (A.D.S.M. 55 H 25).



L'Hôtel-Dieu, primitivement construit sur une place bornée par la rue du Change, la rue des Panetiers et la rue de la Madeleine, s'est étendu à partir du 16<sup>e</sup> siècle, au-delà de la rue de la Madeleine puisqu'un pont est construit afin d'accéder à ces nouveaux bâtiments. De même, l'édification du pont en haut de la rue des Pannetiers en 1604 ainsi que celle du pont au coin de la rue des Fourchettes témoignent de l'extension de l'Hôtel-Dieu hors de son enclos primitif (Hélot, 1906 ; Fig. 10.24).

En somme, chaque communauté mendicante s'est, à partir du noyau primitif, agrandie par les acquisitions successives des propriétés voisines. Dans les cas les mieux documentés, principalement les Carmes et les Dominicains, l'église est édifiée sur les premiers terrains acquis. L'église est le premier édifice construit dans tous les couvents et monastères rouennais. Ce phénomène n'est pas propre au couvent mendicant ni même au monde religieux. Ce même processus présida à la formation des grands magasins parisiens du 19<sup>e</sup> siècle<sup>667</sup>. Les couvents de la Réforme catholique ont parfois recouru à ce même procédé pour étendre leur enclos (Levieux, 2013b). Si à Rouen, les données concernant les monastères n'indiquent pas l'utilisation d'un processus similaire, il apparaît qu'à Tours, la puissante abbaye Saint-Julien s'est agrandie de la même manière que les Mendiants. Cependant, à Rouen, le manque d'informations concernant l'extension des monastères et établissements canoniaux donne l'impression que ces installations façonnent l'espace environnant au gré des constructions conventuelles se développant autour de l'église. La construction d'une enceinte représente les limites du monastère, celles-ci n'étant pas immuables, car d'autres agrandissements peuvent être réalisés souvent matérialisés par la construction d'une autre muraille. Cependant, l'agrandissement de l'enclos conventuel n'est pas la seule cause de modification de l'espace environnant : la présence même du monastère ou du couvent dans la ville conduit à la modification des espaces voisins.

---

<sup>667</sup> Les magasins sont des espaces à fonction commerciale s'insérant dans la ville et gelant une partie de l'espace urbain. Ainsi, la création d'un grand magasin est souvent le fruit d'une politique d'aliénation parcellaire, fait bien établi à Paris où le petit Saint-Thomas (1852), les magasins du Louvre (1855) et les galeries Lafayette (1894) ont pris place au centre du tissu urbain (Andia, 2006).

### ***10.2.2. Un conditionnement des espaces voisins : l'impact des monastères et couvents sur leur environnement proche***

Les acteurs urbains ont le pouvoir de modifier l'espace urbain. Les communautés religieuses agissent sur leur espace et sur leurs territoires, et par là même, par un effet rétroactif, l'espace influe également sur ces acteurs religieux. Rechercher les moyens d'action des communautés religieuses sur les espaces voisins de leur couvent n'a pas été aisé car les sources demeurent une nouvelle fois silencieuses. Cependant, afin d'appréhender ces moyens d'action, il convient de poser la quadruple question du " quoi ", " où ", " quand " et " par qui " ? Ces questions sont essentielles car elles permettent de déterminer les différentes relations à l'œuvre.

Les modifications apportées par les communautés à l'espace urbain peuvent être positives, de l'ordre de la création, ou négatives, de l'ordre de la suppression (Lefèvre, 2010 : 393). Il peut également y avoir des actions neutres maintenant en l'état la relation originelle entre l'espace et la société dans un *statu quo*. Ces diverses interrelations peuvent posséder chacun de ces critères plusieurs fois et dans un ordre variable. Chaque relation détient sa propre trajectoire au sein d'un ensemble de configurations relationnelles entre espaces et société.

Ces actions seront ici étudiées dans le cadre des transformations des espaces autour des établissements, religieux et non, sur l'ensemble du territoire de la ville. Les acteurs religieux ont mis en place le maillage paroissial et ont parfois été à l'origine de la création d'un bourg ou d'un lotissement. L'implantation des différents monastères a, comme nous l'avons vu précédemment, modifié la fonction de plusieurs espaces auparavant funéraires ou résidentiels (cf. 10.2.1). Ces transformations de quartier sont considérées comme utilisant des moyens d'action négatifs. L'objectif est maintenant d'analyser la manière dont les acteurs religieux ont modifié les espaces entourant leur couvent mais également les moyens d'action qu'ils ont utilisés. À travers plusieurs exemples, les relations entre ces vastes espaces monastiques et leur environnement direct seront étudiées.

Alors que l'agrandissement des monastères et couvents rouennais absorbe une partie de l'espace urbain, leur présence conditionne également les espaces voisins. En effet, les communautés, souvent incommodées par leur voisinage, ont contribué à façonner les espaces environnant leur établissement. Ces soucis de voisinage et le fonctionnement des espaces voisins touchent davantage

les monastères et couvents situés en plein cœur de la ville. Les maisons venant couramment s'adosser aux enceintes conventuelles brisaient la tranquillité des moines vivant dans la ville. Les communautés entreprennent alors de modeler ces zones afin d'éviter tout désagrément pouvant entraver leurs vœux monastiques. Toute modification, par des particuliers, dans des secteurs avoisinant un complexe monastique ou conventuel est contrôlée par la communauté.

#### - **La modification des espaces autour des monastères urbains**

En règle générale, les monastères urbains polarisent l'habitat (cf. 13.1). Ces établissements peuvent donc être perçus comme les fers de lance de l'urbanisation. Or en polarisant l'habitat, les religieux contreviennent à leur volonté d'isolement. La création de monastères bénédictins dans la ville ou à proximité permet d'étudier cette dualité flagrante entre la volonté d'isolement des moines et leur rôle dans la concentration de l'habitat. Il s'agit donc en quelque sorte de reprendre la problématique principale lancée par Cécile Caby en 2012 sur les liens entre les espaces monastiques et les espaces urbains. L'implantation de communautés monastiques permettait de saisir deux dimensions : la première est de voir comment les contraintes des sites urbains sur les espaces réguliers contribuent à mettre en évidence certaines modalités de l'organisation matérielle et des usages des espaces monastiques ; la seconde est d'étudier comment est gérée spatialement l'apparente contradiction entre choix urbain et choix de retrait du monde constitutif du projet monastique.

L'abbaye de Saint-Ouen, en tant que seul établissement religieux d'importance à l'extérieur de l'enceinte, a sans doute été un pôle centralisateur de l'habitat voire à l'origine d'un bourg (cf. 13.1.1). La zone autour de l'abbaye se densifie progressivement au Moyen Âge à tel point que cela a pu constituer une gêne pour les moines. En effet, les moines paraissent mettre en place un dispositif afin de préserver leur isolement par rapport à la ville. La création d'une voie, le long des murs des religieux, empêche la construction d'habitations adossées aux murailles de l'abbaye. L'abbé et les religieux de Saint-Ouen ont très tôt fieffé des terrains à proximité de leur abbaye. En 1299, ils fieffent à Matthieu Semion un tènement de maisons sis en la paroisse Saint-Nicaise borné par une voie ancienne que les religieux et leurs successeurs ont laissée à l'extérieur des murs de l'abbaye (A.D.S.M. 14 H 179). Si aucune réglementation n'est donnée au 13<sup>e</sup> siècle concernant les constructions près de l'abbaye, il semble que les moines commencent au 15<sup>e</sup> siècle à regretter la

trop grande proximité des maisons. En 1486, lorsque les religieux fieffent une mesure et un jardin dans la rue Bourg l'Abbé à Nicolas Pougnon, ils imposent que le preneur du bail " ne puisse édifier à sept pieds près des murs de l'abbaye afin d'empêcher la dégradation de ces mêmes murs " (A.D.S.M. 14 H 179).

Les sources médiévales étant peu éloquentes, il est nécessaire de s'attarder sur les procès postérieurs afin de comprendre la manière dont les religieux ont façonné les espaces à proximité de leur mur, mais également comment ils ont procédé pour ce faire. Les historiens ayant abordé l'espace urbain de Rouen au Moyen Âge – ou simplement l'histoire de l'abbaye de Saint-Ouen – ont émis de nombreuses hypothèses au sujet d'un acte de juillet 1240 relatif à une voie de six pieds de large. En effet, un document relate un accord avec la Commune autorisant l'établissement d'une voie de six pieds le long des murs de l'abbaye (A.D.S.M. 14 H 179 ; Fig.10.25). Se pose alors la question de la localisation de cette voie. L'unique fait certain est sa position le long du mur de l'abbaye laissant ainsi une multitude de possibilités : cette voie pourrait être identifiée à la rue de l'Épée à l'est, à la rue actuelle du Bourg l'Abbé au nord, ou encore à la rue des Murs Saint-Ouen à l'ouest. Or le problème de localisation de la voie tient probablement à la volonté de vouloir assimiler cette voie à une rue portant un nom, une rue que l'on connaît. Cependant, plusieurs actes de l'époque moderne tendent à démontrer que cette allée, longeant les murs de l'abbaye, se situait entre l'actuelle rue Bourg l'Abbé et le mur nord-est de l'abbaye. Ainsi, un inventaire réalisé à propos de cette allée met en avant qu'elle se situait du côté de la rue des Minimes et qu'elle avait été réalisée pour la visite et la réparation des murs de l'enclos (A.D.S.M. 14 H 179)<sup>668</sup>. L'acte de 1240 ajoute que cette allée se situait entre des mesures et le mur de l'abbaye. L'enclos de Saint-Ouen étant en partie bordé par des rues, les seules possibilités de localisation restaient la muraille méridionale, sous laquelle se dressaient des habitations longeant la rue des Faulx, ou la muraille nord-est. Sachant que cette allée était du côté de la rue des Minimes, nous retiendrons qu'elle longeait la muraille nord-est (Fig. 10.6). Cette allée permettait donc d'entretenir la façade

---

<sup>668</sup> Cet inventaire est probablement réalisé par un des religieux de l'abbaye en 1679 (" En l'année présente 1679 ") afin de déterminer les droits de l'abbaye sur cette allée. Le titre complet de l'inventaire est le suivant : " Inventaire des pièces produites par les religieux de l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen au décret des héritages qui furent a Nicollas la Couche scituez de la paroisse Saint Nigaize de Rouen de la rue Bourg l'Abbé pour estre posez audit décret tant pour les arrrages que pour quinze sols de rente foncière sur lesdits héritages deubs a lofficce de pitancier deladite abbaye, ceulx pour estre confirmez au droit qu'ils ont d'une allée tout autour des murs de l'enclos deladite abbaye pour estre constituez au droit d'une allée tout au long des murs de l'enclos de ladite abbaye pour visitte et repars les murs quant besoin est " (A.D.S.M. 14 H 179).

extérieure de la muraille nord-est et éloignait toute construction pouvant être néfaste. Les religieux luttèrent pour le maintien de cette allée jusqu'au 17<sup>e</sup> siècle. En 1610, ils autorisent le sieur Baummier à édifier un bâtiment contre les murs de l'abbaye. Cependant, ils posent comme condition que le sieur Baummier devra réparer et entretenir la muraille. En outre, il ne pourra faire aucun jour sur l'enclos sinon une lucarne fermant à clef pour nettoyer et réparer ses gouttières (A.D.S.M. 14 H 179). Cette autorisation conduit néanmoins à la multiplication des constructions près des murs de l'abbaye et donc sur l'emprise de l'allée les longeant. En 1611, les religieux de Saint-Ouen ayant été avertis que quelques particuliers avaient entrepris de construire sur l'allée des religieux, ils demandèrent au sénéchal de l'abbaye de se transporter sur les lieux " afin de procéder contre ceux ayant fait construire sur l'allée " (A.D.S.M. 14 H 179). Dans le procès-verbal du 22 octobre 1611, le sénéchal de Saint-Ouen condamne les " usurpateurs " à remettre les choses en état, autrement dit à détruire les bâtiments qu'ils avaient commencé à édifier. Malgré une résistance acharnée, les religieux de Saint-Ouen perdent peu à peu leur droit sur cette allée au profit des particuliers, des pairs et échevins de la ville. En 1613, ces derniers affirment que les religieux n'ont aucun droit sur l'allée longeant leur mur de clôture et font édifier un mur dans l'héritage d'un certain Jean Trouvel. Ils installent dans ce mur la fontaine se trouvant jusqu'alors dans la rue de l'Épée. Peu à peu, des constructions viennent se poser contre le mur de l'abbaye malgré les multiples objections des religieux. Cette allée n'est d'ailleurs pas représentée sur le plan de Gomboust. Avec la création de cette voie, les religieux souhaitaient avoir un passage pour l'entretien du mur mais pensaient aussi éviter l'incommodité que procurait la présence de bâtiments le long de leur enclos. En effet, cette présence empêchait les religieux de vivre dans le silence prescrit par la règle de saint Benoît, mais provoquait également des dégradations matérielles de la muraille. La propriété de cette allée est respectée jusqu'au 17<sup>e</sup> siècle durant lequel les constructions se multiplient sur l'allée et où les droits des religieux sont supprimés. Les raisons de l'effacement des droits des moines ne sont pas explicitées dans les actes : cet empiètement s'explique-t-il par la seule pression urbaine ou peut-on supposer que celui-ci est également le résultat d'une rivalité entre l'abbaye et les échevins de la ville ?

Cette volonté d'écarter toute construction contre l'enceinte de l'abbaye est confirmée par les fouilles de la place du Général de Gaulle en 1996 (Maret, 1996 ; Fig. 10.26). Ces fouilles sont les seules permettant d'étudier l'évolution de l'espace urbain à proximité de l'enclos conventuel. La portion occidentale du mur d'enceinte de l'abbaye de Saint-Ouen est alors mise au jour. Ce mur,

large de 1,50 m, est soigneusement édifié à la fin du 12<sup>e</sup> siècle et sera utilisé comme mur d'enceinte jusqu'à sa destruction entre 1816 et 1820. La zone à l'est du mur consistait en des jardins et des cours situés dans l'enclos de l'abbaye. À l'ouest a été mis en évidence l'aménagement d'un chemin puis d'une rue. À la fin du 12<sup>e</sup> siècle, probablement postérieurement à l'édification du mur, un espace libre sur environ 3,20 m de large est conservé le long du mur d'enceinte de l'abbaye. Il y a donc une volonté, dès l'origine, d'écarter toute construction contre le mur de l'abbaye. Cette zone *non aedificandi* a peut-être été utilisée quelque temps comme chemin avant de devenir une rue d'environ cinq mètres de large constituée d'une chaussée en silex damé (Maret, 1996 : 79). Cette rue est ensuite bien entretenue grâce à des recharges. Durant la première moitié du 13<sup>e</sup> siècle, un trottoir, d'environ 1,40 m de large, est établi dans sa bordure occidentale. Au milieu du 13<sup>e</sup> siècle, les religieux délaissent quelque peu son entretien : une épaisse couche d'occupation la recouvre et un appentis, sur solin discontinu, s'appuie contre le mur d'enceinte. Cette rue est restaurée dans la seconde moitié du 13<sup>e</sup> siècle grâce à une épaisse recharge de calcaire concassé et de silex. Son trottoir occidental, composé de chaussin, est soit occupé par des appentis, soit recouvert d'une galerie. Cette rue, connue sous le nom de rue des Murs Saint-Ouen vers le milieu du 13<sup>e</sup> siècle, est constamment entretenue et maintenue, sans doute par l'abbaye, de façon à ce qu'aucune construction n'empiète sur la chaussée et en particulier ne s'appuie contre la muraille (Maret, 1996 : 79). Le seul relâchement dans l'entretien vers le milieu du 13<sup>e</sup> siècle est probablement causé par l'incendie de 1248. En effet, les moines réfugiés à l'extérieur de l'enceinte monastique, puis occupés par la reconstruction, ne voyaient pas l'entretien de cette rue comme une priorité. Dans la première moitié du 14<sup>e</sup> siècle, la chaussée ne reçoit plus de recharge et est recouverte par une épaisse couche d'occupation témoignant une nouvelle fois d'un relâchement dans l'entretien de la voie. Alors qu'aucune construction n'a été édifiée sur cette voie jusqu'au 18<sup>e</sup> siècle, plusieurs bâtiments sont construits à l'ouest de la rue dès le milieu du 13<sup>e</sup> siècle formant l'une des premières zones d'habitat près de Saint-Ouen.

En somme, les moines de Saint-Ouen contrôlaient étroitement les espaces voisins. Ils empêchent, ou du moins tentent d'empêcher, que des constructions s'appuient contre leur muraille. Pour cela, ils utilisent le réseau viaire à leur profit. Notre rue du Bourg l'Abbé actuelle était probablement en place avant le 12<sup>e</sup> siècle et semble être un héritage d'une voie antique. La rue de l'Épée est, quant à elle, certainement aménagée durant la période ducal. En revanche, les moines entreprennent, dans la première moitié du 13<sup>e</sup> siècle, de développer le système viaire le long de

leurs murs. La rue des Murs-Saint-Ouen le long de la muraille occidentale ainsi que l'allée le long de la muraille nord-est sont alors créées. Seul un lotissement apparaît, sans doute au 13<sup>e</sup> siècle, entre la muraille méridionale et la rue des Faulx<sup>669</sup>. La plupart des rentes de ce lotissement appartiennent à l'abbaye de Saint-Ouen : les religieux sont probablement impliqués dans la création de ce lotissement au 13<sup>e</sup> siècle (cf. 13.3.1.). Étant certainement propriétaire de ces habitations, qui plus est source de revenus, elle pouvait contrôler l'agencement de ce lotissement afin d'empêcher les désagréments que pouvaient causer des constructions anarchiques près de l'enclos monastique.

#### **- Un exemple de modification autour d'un établissement canonial : les abords du prieuré Saint-Lô**

Les chanoines de Saint-Lô entreprirent également d'isoler leur prieuré des inconvénients liés à l'insertion au cœur de la ville. Bien que ces dispositifs soient mis en place uniquement au 17<sup>e</sup> siècle, il convient de le mentionner puisqu'il est l'un des exemples avec Saint-Ouen pour lesquels il est possible de comprendre les modifications des espaces urbains à proximité d'un établissement religieux. Vers 1660, les chanoines de Saint-Lô entreprirent de percer une rue, allant du Palais de Justice à la rue de l'Aumône (Fig. 10.27 à 10.29). La première maison ayant pignon sur cette nouvelle rue est bâtie en 1661 et louée à Pâques 1663 pour le prix de deux cents livres (A.D.S.M. 26 HP 62). En 1664, seules dix maisons avaient été construites le long de cette voie. Plusieurs maisons appartenant à l'Hôpital des Pauvres valides longeaient la muraille septentrionale du prieuré de Saint-Lô. Elles avaient été bâties sur ou contre le mur de clôture du prieuré et devenaient " une source fréquente de procès par les dégradations que les habitants causaient, soit en tirant des vues qui n'étaient pas dues sur le jardin, soit pour placer un escalier ou un cabinet, soit enfin par les ordures que l'on jetait à chaque instant, toutes choses qui causaient de nombreux désagréments " (Glanville, 1891a : 330). Pour ces motifs, les religieux achetèrent dix-neuf maisons adossées à leur muraille. Cet achat était doublement bénéfique à la communauté : les religieux se débarrassaient d'un voisinage incommode et récupéraient des revenus nécessaires à la construction de la rue qu'ils avaient commencée. Les chanoines avaient bon espoir que les pairs et le maire de la ville la feraient

---

<sup>669</sup> L'organisation de ce lotissement de la rue des Faulx est conditionnée par la muraille méridionale de l'abbaye probablement édifiée dans la première moitié du 13<sup>e</sup> siècle et par la rue des Faulx citée pour la première fois comme la rue Saint-Ouen en 1252 (A.D.S.M. 14 H 15). En outre, ce lotissement est certainement contemporain de l'avancée de l'abbaye vers l'ouest dont la muraille est édifiée au 13<sup>e</sup> siècle (Maret, 1996 : 79).

prolonger jusqu'à la rue de l'Écureuil. Le prieur de Saint-Lô fait bâtir plusieurs maisons depuis le grand portail de l'église Saint-Lô jusqu'à la rue de l'Aumône. Cette rue est alors appelée rue Neuve Saint-Lô. En 1665, les religieux délaissent, de leur propre volonté et pour la commodité des habitants, une place ou un terrain vague d'environ vingt toises de long sur deux toises et demie de largeur, pour faciliter le passage de la rue Neuve Saint-Lô (A.M.R. 3 E 1 ANC 221). En 1668, le Parlement prononça l'expropriation des maisons nécessaires pour terminer l'ouverture de la rue jusqu'à la rue Ganterie. Le prieur et les religieux de Saint-Lô tenaient donc un rôle important dans la création de cette rue au 17<sup>e</sup> siècle. Dans le même temps, ils profitèrent de l'ouverture de la rue pour acheter des maisons au nord de l'enclos mettant ainsi fin aux inconvénients que cette proximité procurait.

Si les chanoines de Saint-Lô ont consenti et participé à la modification de leur voisinage de leur plein gré, certains religieux subirent ces modifications de l'espace urbain plus qu'ils n'y ont participé. Ainsi, la maison des Antonins est amputée d'une partie de son enclos contre leur volonté. Au début du 16<sup>e</sup> siècle, les frères perdent la place derrière leur église probablement pour la formation du Marché Neuf (A.D.S.M. 3 E 1 ANC 66).

#### - **Les abords des couvents mendiants**

Les monastères urbains ne sont pas les seuls à vouloir préserver leur couvent des tumultes de la ville. Les frères mendiants, pourtant plus ouverts au monde extérieur, n'acceptent pas les désagréments que procure la présence de maisons près de leur couvent.

L'enclos des Carmes, constitué principalement au 14<sup>e</sup> et au 15<sup>e</sup> siècle, est limité à l'ouest par la rue Grand-Pont, au sud par la rue de la Chaîne, à l'est et au nord par des terrains appartenant à des particuliers. D'après François Farin, lorsque la reine Blanche accorde la place des anciens fossés de la ville pour y construire les maisons destinées à loger les pauvres, les religieux mirent pour condition " que ces maisons s[oi]ent basses et sans cheminées, afin de n'être pas incommodes au grand dortoir du monastère des Carmes " (Farin, 1731a : 69). La construction de maisons succède certainement à d'autres bâtiments puisque plusieurs chartes étudiées par Philippe Cailleux révèlent que les fossés de la ville étaient déjà lotis au 12<sup>e</sup> siècle (Cailleux, 1995). Quoiqu'il en soit, les religieux ne souhaitent pas que des laïques puissent " espionner " leurs faits et gestes dans leur couvent. Les Carmes disposent de nombreux droits sur les maisons dans la rue de l'Aumône et ce



jusqu'à leur disparition. La proximité entre la muraille du couvent et les maisons de la rue de l'Aumône pose la question de la propriété du mur. Ainsi, à la fin du 15<sup>e</sup> siècle, lorsque les maisons sont en partie réédifiées, la propriété du mur est remise en question : appartient-il en totalité aux religieux ou les particuliers ont-ils tous les droits sur le mur donnant vers l'extérieur ? En 1520, lors d'une transaction entre l'hôpital général, propriétaire des dites maisons de la rue de l'Aumône, et les Carmes, il est affirmé que le mur appartient aux religieux. Ces derniers ont donc le droit de bâtir contre ce mur. En revanche, l'Hôpital général n'a pas le droit " dy rien enclaver pour les maisons de la rue de l'Aumône " (A.D.S.M. 32 H 1, f<sup>o</sup> 69). La réglementation dans la structure de ces maisons est en grande partie déterminée par la communauté des Carmes. Plusieurs actes du 17<sup>e</sup> siècle illustrent l'importance du pouvoir décisionnaire des Carmes dans la structure des maisons voisines. Plusieurs pièces de procédures de 1648 font état de la réédification des maisons que Claude le Cœur et Louis Dehors possédaient dans la rue de l'Aumône. Les religieux contestent cette réédification puisque ces maisons, adjacentes aux bâtiments appartenant à la communauté, sont trop hautes et leur portent préjudice (A.D.S.M. 32 H 1, f<sup>o</sup> 69). La même année, les frères consentent à l'exhaussement de la maison de Louis Dehors " à condition qu'il n'entreprendra rien sur l'épaisseur du mur appartenant aux PP Carmes et qu'il ne pourra faire de caves ou latrines dedans ou au long dudit mur " (A.D.S.M. 32 H 1, f<sup>o</sup> 69). Le même acte affirme que les administrateurs de l'Hôpital général accommoderont les religieux, par fiefs ou autres moyens, des maisons de la rue de l'Aumône joignant le cloître et le dortoir jusqu'au jardin du couvent. Claude le Cœur est, quant à lui, autorisé à réédifier sa maison selon la hauteur qu'elle avait quand elle lui fut donnée : il ne peut donc l'exhausser au risque de nuire aux religieux. En somme, si des doutes subsistaient quant aux dires de François Farin sur l'interdiction de construire des maisons hautes près du couvent, ils sont ici dissipés par ces actes certes modernes mais révélateurs de la réglementation en vigueur concernant les maisons à proximité du couvent.

On ne sait si une telle réglementation relative à la hauteur des maisons était en vigueur pour les édifices construits à proximité des autres couvents mendiants mais ces derniers avaient assurément le pouvoir d'intervenir sur les espaces près de leurs murailles. L'intimité des frères ne doit pas être bafouée. En 1514, un particulier se voit obliger d'enlever les vues que sa maison avait sur les latrines du couvent et de réduire le mur appuyé contre les murailles des latrines. La même année, un autre particulier, Jean Preuse, doit reboucher les vues qu'il avait faites à sa maison donnant sur les latrines (A.D.S.M. 35 H 65). La réaction des religieux face à ces ouvertures permettant de voir

dans leurs latrines paraît logique : on imagine la gêne des religieux pouvant être observés dans leur intimité.

Les Clarisses réagissent de la même manière lorsque le couvent des Pénitents est construit. Cette réaction résulte de la stricte clôture devant être observée par les religieuses. En 1633, les Clarisses obtiennent un arrêt qui oblige les Pénitents, installés à l'est des Clarisses, à fermer des jours pratiqués dans leur clocher, et par lesquels ils regardaient chez les religieuses (Naillon, 1938b).

Les Mendiants, à l'instar des moines de Saint-Ouen ou des chanoines de Saint-Lô, tentent également d'empêcher les constructions près de leur muraille. Le plus souvent, il s'agissait d'éviter les dégradations que ces bâtiments causaient à l'enceinte conventuelle. De ce fait, en 1581, les Franciscains obtiennent l'autorisation du bailli de Rouen de faire détruire un appentis bâti sur leur muraille (A.D.S.M. 35 H 64)<sup>670</sup>. En 1649, les religieux déploraient les dégradations faites à leur mur, à l'ouest de la rue des Cordeliers, et donc de l'ancienne rue du Temple. L'acte précise qu'il " est venu depuis quelques temps en la connoissance dudit suppliant que par les cours des voisins on avoit à l'inscu desdits religieux furtivement et clandestinement demoly et arraché tant les fondements dudit pignon que l'arbutant ou contremuraille qui le soustenoit " (A.D.S.M. 35 H 65). Le pignon tombe en ruine mais les religieux n'ayant pas les moyens de le faire réparer doivent chercher les auteurs de ce méfait (A.D.S.M. 35 H 65). La sentence du bailli de 1654 est probablement liée à l'acte de 1649. Elle est rendue contre un certain Helie, propriétaire d'une maison, dans la paroisse Saint-Vincent, adjacente aux murailles des latrines, qui avait dégradé les murs desdites latrines en appuyant contre ceux-ci un petit bâtiment. Helie est condamné à abattre ce petit bâtiment et à réparer les murs en l'état qu'ils étaient avant la dégradation (A.D.S.M. 35 H 65). Notons que les religieux s'opposent principalement à la construction de maisons contre

---

<sup>670</sup> Cet appentis faisait partie de la maison où pend l'enseigne de la Tête-Verte située le long des murs des Franciscains. L'acte de 1581 est sans équivoque : " L'an de grâce mil cinq centz quatre vingt et ung le mercredy huitiesme jour de mars en jugement devant Monseigneur Jacques Cavellier escuier conseiller du roy nostre sire et lieutenant général civil et criminel au bailliage de Rouen entre les relligieux gardien et couvent des Cordelliers de ceste dicte ville demandeure en desmollition d'ung appenty estant basty dedans l'enclos de la maison et tènement ou pend pour enseigne la teste verte " (A.D.S.M. 35 H 64). Les propriétaires de cette maison s'opposent à cette destruction en affirmant que les religieux les avaient autorisés à construire ces appentis : " Jehanne de la Mare propriétaire pour lors de la maison de la teste verte lesdictz relligieux luy avoient tolléré construire deux appentis en la court de la dicte maison joignant les murailles desdictz relligieux l'ung d'ung costé devers le tray et l'autre du costé le gros orloge de celluy d'en bas " (A.D.S.M. 35 H 64). La destruction de cet appentis conduit à une baisse de la valeur rentière du bien : cela explique la procédure assez longue – elle débute en 1517 et se termine en 1581 – opposant les religieux aux détenteurs du bien. Les religieux obtiennent gain de cause et donc la permission de démolir l'appentis qui dégradait les murs du couvent.

leur muraille mais pas à proximité de celle-ci : la présence de maisons en front de rue séparées du couvent par des jardins ne semble pas être une gêne pour ces religieux.

Les Mendiants n'ont pas été indifférents à la salubrité des lieux près de leur couvent. Ils sont, comme les chanoines de Saint-Lô, intervenus pour améliorer le réseau viaire mais plus largement la salubrité de la ville. Le cas des Franciscains illustre parfaitement cette volonté de contribuer à une meilleure hygiène dans la ville. En 1414, le roi émet un mandement à propos du mauvais entretien de la Renelle et de la rue Herbière. En effet, les habitants se plaignent qu' " il y a tant de fiens de terres et dordures et y on porte lon chacun jour de nouvel en tele quantite que on ny peut aller ne passer qui est ou grant grief préjudice et dommage " (A.D.S.M. 35 H 65). Le roi contraint alors les personnes ayant déposé des immondices dans la rue ou dans la rivière à les vider et à les nettoyer fréquemment. Dès lors, il est interdit de " ny porte ne face porter aucunes ordures fiens terras ou autres empeschement soit de porteaux boucherie tannerie nettoyeures dostel ou autres quelconques par quoy la dicte rue puist estre empeschee et aussi le ruissel descendant de la fontaine de nostre chastel audit lieu et courant aval de la dicte ville et le fay mettre en tel estat qu'il puisse avoir son droit cours " (A.D.S.M. 35 H 65). Afin de faciliter le curage de la Renelle, les religieux donnent une allée de quatre pieds de large pour aller de la rue des Cordeliers à la Renelle (Fig. 10.30). Malgré l'opposition de quelques bourgeois, le passage est établi et il est convenu que les bourgeois auront les clés permettant de traverser le dit passage afin d'aller et venir jusqu'à la Renelle pour la curer. Cependant, ce passage, servant à aller curer la rivière, ne fut probablement pas emprunté longtemps<sup>671</sup>. On se plaignait encore, deux ans après la mise en place de l'allée, du mauvais entretien de la Renelle : " la Renelle apporte beaucoup d'ordures et d'infections et ce serait bien faict quelle passe par dessoubz terre pour esviter esdictes infections " (A.M.R. 3 E 1 ANC 304). En 1519, on recouvre la rivière et on en réduit le débit pour le seul usage des tanneurs installés sur ses bords en plaçant une vanne au carrefour de la rue Ganterie. Les eaux sont alors détournées sur les rues Écuyère et Herbière déjà abondamment polluées (Guillerme, 1983 : 177).

---

<sup>671</sup> Il s'agit probablement d'une allée ou d'un passage couvert puisque les bourgeois ont besoin d'une clé pour le traverser. En outre, il n'apparaît sur aucun plan moderne : soit il disparaît soit il n'est pas comptabilisé comme une rue.

## - Composer avec le système défensif urbain

Certaines communautés se sont installées à proximité des enceintes médiévales. Cette proximité conduit de toute évidence à des interactions plus ou moins grandes entre l'enclos et le système défensif, tout du moins lorsque celui-ci est encore actif. La position près des murailles de la ville pouvait être perçue comme un avantage mais également comme un inconvénient par les communautés. En effet, elles constituaient une limite prédéfinie et les religieux n'étaient pas incommodés de côté par les habitants. Cependant, ces avantages disparaissent vite en temps de guerre... les dégâts se répercutant parfois sur les couvents édifiés sous les murs de la ville.

La guerre de Cent Ans a, nous l'avons vu précédemment (cf. 9.1.3.), entraîné la destruction de plusieurs monastères, prieurés et couvents situés dans les faubourgs de la ville. Or les enclos proches des remparts ont également subi des dégâts. La Normandie est, au début de la guerre, épargnée. Or ce simulacre de paix ne dura pas longtemps puisqu'au milieu de l'année 1346 Édouard III débarque avec son armée à Saint-Vaast-la-Hougue, dans le Cotentin (Éloy, 1965 : 89). Le souverain anglais a pu vouloir, dans un premier temps, se diriger soit vers la Bretagne soit vers le Cotentin mais, influencé par Godefroy d'Harcourt, grand seigneur normand mécontent de la politique de Philippe de Valois, il préféra traverser la Normandie d'ouest en est. Cette première chevauchée marqua profondément la Normandie : au moment où les pillages sont considérables, personne en Normandie n'a le pouvoir de dresser une résistance efficace<sup>672</sup>. Après s'être emparé de Caen le 31 juillet 1336, Édouard III se dirige vers la haute Normandie où les anglais évitent les places fortifiées telles Rouen et Évreux (Neveux, 2008 : 33). Sans assiéger la ville, le roi entreprend plusieurs raids autour de Rouen : le faubourg d'Émendreville est la principale zone subissant les conséquences de ces opérations militaires (Sadourny, 1999b : 27). Les fortifications de la ville ont

---

<sup>672</sup> Le roi d'Angleterre n'avait en aucun cas envie d'affronter Philippe VI en bataille rangée. En effet, les stratèges du Moyen Âge se méfiaient de ce type de batailles au cours desquelles la crédibilité d'un chef et de son armée pouvait faillir en cas de défaite. En outre, l'issue de la bataille était assimilée au jugement de Dieu donnant parfois la victoire à l'armée la moins nombreuse ou la moins préparée. De ce fait, Édouard III préféra les chevauchées dévastatrices. Ce procédé lui permettait de ravager les campagnes françaises afin de saper l'autorité du souverain français inapte à protéger son peuple. La première étape était le débarquement, durant la " belle saison ", d'un corps expéditionnaire de 10 000 à 15 000 hommes qui effectuait dans le royaume de France un circuit de ville en ville – de préférence non-fortifiées – qui le conduisait depuis son point d'arrivée jusqu'à un autre port où il rembarquait. Durant ce trajet d'une ville à une autre, les chevauchées anglaises se divisaient " en trois corps d'armée qui avançaient parallèlement de dix à vingt kilomètres par jour et pillaient méthodiquement le territoire, tant pour s'approvisionner que pour s'enrichir et appauvrir la matière fiscale des Valois par la destruction systématique des instruments de production (fours, moulins, bétail, vergers) " (Bove, 2014 : 33).

sans doute eu raison de l'opiniâtreté d'Édouard III puisqu'il se résigne à partir, et ceci au grand désarroi de la ville de Louviers, possession de l'archevêque, qui est pillée et brûlée. Après avoir dévasté les riches campagnes normandes, le souverain anglais passe par Poissy et cherche à atteindre les côtes de la Manche afin de rembarquer chargé de butin (Bove, 2014 : 70). Entre-temps, Philippe VI a rassemblé ses troupes et rattrape les Anglais à Crécy-en-Ponthieu. Cet événement revêt une double importance : d'une part, la bataille de Crécy du 26 août 1346 gagnée par les Anglais est la première grande bataille rangée de la guerre (Neveux, 2008 : 33), et d'autre part, elle marque la fin de la troisième chevauchée d'Édouard III (Contamine, 1984 : 15). La victoire de Crécy ainsi que les raids anglais causèrent un traumatisme profond auprès de la population normande. Le souverain anglais aurait agi en conquérant usant de violence pour récupérer le territoire qu'il considérait comme son dû. Il force la mise en défense du duché. En somme, comme l'affirme Philippe Contamine, " la guerre avait envahi le champ des consciences " (Contamine, 1984 : 15).

En juillet et août 1346, se sentant menacés, le maire et les pairs de Rouen prennent une décision importante pour la structure de la ville en décidant de renforcer les fortifications. Or le couvent des Dominicains, en particulier les jardins et le cimetière, est adossé aux murs. Philippe VI, en autorisant les fortifications de la ville, avait précisé qu'aucun dommage ne serait causé au couvent et aux possessions des Dominicains (A.D.S.M. 36 H 7). L'urgence de la situation imposait une rapide exécution des travaux qui, malgré la clause édictée par Philippe VI, provoqua de grands dégâts au couvent des Dominicains. Des retranchements sont creusés et des travaux sont réalisés près des fossés dans le jardin et dans le cimetière. L'église subit également des dommages. Le maire et les pairs de la ville s'emparent de la ruelle séparant le couvent de l'Hôtel de Fécamp et du terrain en prolongement de cette ruelle jusqu'au fossé<sup>673</sup>. Des gens d'armes et un poste de défense tiennent garnison autour du cloître et des bâtiments communautaires (Éloy, 1965 : 90). La présence de ces soldats à proximité du couvent a bouleversé la vie des frères. La menace de la guerre s'éloignant, les soldats délaissèrent le couvent, mais le terrain près des murs et la ruelle demeuraient fortifiés de sorte que les religieux étaient amputés d'une partie de leur établissement (Fig. 10.31). Les Dominicains ne pouvaient rester de marbre face à l'empiétement significatif de l'enceinte sur

---

<sup>673</sup> Les religieux récupèrent le droit de passage de cette allée seulement deux siècles plus tard. En effet, une sentence des requêtes du 5 juillet 1551 permet aux religieux et à leurs locataires d'être les seuls à avoir libre allée et venue dans l'allée entre l'hôtel de Fécamp et le couvent (A.D.S.M. 36 H 2).

leur couvent. Il porte plainte devant le roi dont la réponse ne se fait pas attendre. L'acte original a probablement été perdu, mais François Farin nous donne une traduction de ce document<sup>674</sup>. Philippe VI affirme avoir accordé la permission d'entourer la ville de murs et de fossés mais il déplore les destructions opérées au couvent des Dominicains. Par la suite, la teneur de la lettre confirme le mécontentement du roi :

" Comme nous ayons octroyé que ladite ville soit close de murs et de fossez, et en icelle cloant vous vouliez faire les fossez parmi le couvent des frères Prêcheurs de ladite ville, par telle manière que c'en seroit la destruction dudit couvent et peuvent bien être faits meilleurs lesdits fossez, si comme nous entendons, nous voulons que vous scachiez qu'en octroyant ladite clôture, notre entente ne fut onques, n'y est que pour ce le couvent desdits Frères fut endommagé en aucune manière, mais voulons qu'ils demeurent tous entiers, sans en rien abattre ne endommager pour cause de la clôture et que lesdits Frères en usent en la manière qu'ils ont toujours usé en temps passé, mêmeement comme l'usage des murs et des fossez, dès la porte Cauchoise jusques a la rivière de Seine leur fut donné anciennement de notre glorieux prédécesseur M. Saint-Louis " (Farin, 1731a : 40).

Ainsi, le roi termine sa tirade en demandant que les frères ne soient pas molestés et que le couvent ou leurs dépendances ne soient pas endommagés. Si quelque chose de contraire a été entrepris à l'encontre de ces prescriptions, le roi ordonne que tout soit rétabli en l'état où se trouvait le couvent. Malgré l'intervention du roi Philippe VI, la situation ne change pas. À la mort de ce dernier, son fils, Jean le Bon, prend en main l'affaire et envoie des commissaires chargés d'étudier les dégâts. En dédommagement, le roi ordonne qu'une maison avec un grand jardin, située face au couvent, de l'autre côté de la rue Brasière, et achetée par le maître des Monnaies pour y fabriquer des pièces d'or et d'argent, soit cédée aux Dominicains. Cependant, les frères doivent tout de même payer ce bien : ce n'est donc pas une donation royale. Le roi s'est contenté de faciliter la transaction en dédommagement des dégâts ayant été provoqués au couvent par les travaux de fortification<sup>675</sup>. En

---

<sup>674</sup> Cet acte n'est pas mentionné dans l'inventaire analytique des registres de Philippe VI de Valois (1328-1350) conservé aux Archives nationales (JJ 65<sup>A</sup> à JJ 79<sup>B</sup>) (Vallée *et al.*, 1978 ; Vallée et Viard, 1979 ; Vallée, 1984).

<sup>675</sup> " *Notum facimus universis tam presentibus quod futuris quod nos considerantes dampna que dilecti nostri fratres predicatorum conventus Rothomagensis sustineverunt tam in cimiterio et jardinis suis captis pro clausura et fortificatione ville Rothomagensis quam in fontibus et pluribus aliis casamentis suis propter hoc destructis pro quibus locus eorum est multum deterioratus et quam plurimum immunitus eisdem concessimus et de speciali gratia auctoritate nostra regis concedimus per presentes quod quamdam domus quam gentes nostre emerant a Vincentio de Valle*

juin 1354, il accorde aux religieux l'amortissement gratuit de cette place et ordonne au bailli de Rouen de leur remettre ce bien. En conséquence, la proximité de l'enceinte a causé de nombreux désagréments aux Dominicains vers le milieu du 14<sup>e</sup> siècle. Le couvent sera de nombreuses fois touché à cause des faits de guerre. Le voisinage de l'enceinte les oblige à subir tous les soubresauts de la guerre contre les Anglais. En effet, à chaque alerte, les garnisons retournaient probablement à proximité du couvent afin de défendre la ville. Par conséquent, chaque menace ou chaque tentative de prise de la ville conduisait irrémédiablement au bouleversement de la vie conventuelle des Dominicains. La vie du couvent Saint-Jacques fut donc sans doute, durant la seconde moitié du 14<sup>e</sup> siècle, fort pénible : la vie à l'intérieur du couvent comme à l'extérieur<sup>676</sup> était fréquemment secouée par les faits d'armes liés à la guerre<sup>677</sup>.

---

*Richerii ipsi fratribus contiguam quam cum suis pertinentiis eis pro precio emptionis dimicti fecimus ac unum parvum manerium contiguum jardinis dicte domus quod cum suis pertinentiis Johannes dictus le Breton de Rothomago dedit eis in puram elemosinam prout dicunt pro elargacione seu ampliacione loci sui ipsi fratres et eorum successores possint tenere perpetuo cum sua et ecclesiastica libertate prout cimiterium et jardins pro dicta fortificacione captos tenebant absque coactione vendendi aut ponendi extra manum suam "* (A.D.S.M. 36 H 8).

<sup>676</sup> " L'apostolat, en ce temps de batailles et d'émeutes, ne devait pas être facile, encore qu'il y eût matière à prédication, pour combattre les excès de haine, de vol, de rapine et d'immoralité qui se déchaînaient dans toutes les classes de la société " (Éloy, 1965 : 95).

<sup>677</sup> La suite de la guerre de Cent Ans n'eut que des impacts mineurs sur le couvent. Exposer ici les événements de la guerre de Cent Ans serait peu judicieux. On sait à quel point cette période fut chaotique pour la Normandie et ceci tant d'un point de vue politique que d'un point de vue économique : Philippe Contamine (Contamine, 1984), Alain Sadourny (Sadourny, 1999b) et François Neveux (Neveux, 2008) l'ont bien mis en évidence dans divers ouvrages. En revanche, si un événement a pu être capital à l'histoire du couvent et de la ville de Rouen, c'est bien celui du siège de la cité par Henri V en 1418. En 1415, Henri V reprend ouvertement les armes contre le roi de France en revendiquant la Normandie comme bien patrimonial au nom de ses ancêtres Plantagenêt (Sadourny, 1999b : 28). Après avoir pris Harfleur en 1415 et battu l'armée française à Azincourt le 25 octobre 1415, Henri V se tourne vers la Normandie. Il entreprend alors la conquête systématique du territoire normand en commençant par l'ouest du duché. Au printemps 1418, le souverain attaque la haute Normandie : Louviers et Pont-de-l'Arche sont prises respectivement en juin et juillet 1418. Le 29 juillet de la même année débute le siège de la ville de Rouen. Henri V adopte alors une stratégie menant à réduire la ville par la faim. Pour qu'une telle tactique soit couronnée de succès, il était nécessaire que les assiégés ne reçoivent pas de secours extérieurs. Pour cela, Henri V investit la place avant que la nouvelle récolte soit engrangée. Ainsi, les assiégés ne pouvaient compléter les réserves déjà stockées en prévision du siège. Il ordonna à ses troupes d'établir leur campement aux portes de la ville et à une troupe d'Irlandais de harceler les villages environnants dans le but d'empêcher toute tentative d'approvisionnement. Enfin, afin de renforcer l'encerclement de la ville malgré des troupes peu nombreuses, le roi d'Angleterre fit construire un grand fossé autour de la ville. Cette tactique porta ses fruits. Les historiens n'hésitent pas à montrer à quel point la situation est catastrophique dans l'enceinte de la ville. Adolphe Chéruel affirme que " la famine était devenue horrible, et les victimes chaque jour plus nombreuses " (Chéruel, 1840 : 50). L'érudit ajoute que la population rouennaise " était réduit[e] à se nourrir de chevaux, de chiens, de chats, et des animaux les plus immondes " (Chéruel, 1840 : 1). La tactique d'Henri V porta rapidement ses fruits. Les défenseurs, à court de vivres, ou voulant les réserver aux combattants, finirent par expulser les bouches inutiles : femmes et enfants étaient souvent rejetés hors de l'enceinte urbaine et moururent de faim et de froid dans le *no man's land* (Neveux, 2008 : 238). Les assiégés tentèrent à plusieurs reprises d'obtenir l'aide de Charles VI, en vain. Ils n'ont plus d'autres solutions que de négocier avec Henri V. Les négociations sont âpres, les pourparlers furent longs, mais il fut tout de même décidé que si la ville n'avait pas été secourue avant huit jours, les habitants devront se rendre. Ces derniers tinrent leur engagement et la ville est donnée aux Anglais le 19 janvier. De

Une fois les événements de la guerre de Cent Ans passés, les religieux ont su tirer profit de l'enceinte ou tout du moins s'approprier une partie de cet espace. Ainsi, en 1455, ils obtiennent des échevins de la ville de faire construire des lieux communs près du rempart (A.D.S.M. 36 H 37). Cette permission est réitérée en 1505 car les religieux réussissent à " faire construire et édifier certain grand édifice au prés joignant de la muraille de la dite ville de Rouen " (A.D.S.M. 36 H 37). Le 3 septembre 1517, les frères avaient acquis « auprès de la Ville de bastir quelques logis » près des murailles à condition de laisser un passage entre lesdits murs (A.D.S.M. 36 H 37). Jusqu'au 16<sup>e</sup> siècle, l'enceinte de la ville servait également d'enceinte au couvent des Dominicains. Cependant, pour une raison inconnue, ils font bâtir un mur de clôture parallèle aux murailles urbaines. En effet, dans un acte du 24 août 1563, le lieutenant général de Normandie et bailli de Rouen autorise les frères à " faire closture et meuraille sur leurdict héritage de lespaisseur requise pour soustenir les terres et y mettre les espzerons qui y convient mettre pour les soustenements desdites terres pour le bien dicelle " (A.D.S.M. 36 H 37).

Une autre communauté a également dû composer avec la proximité de l'enceinte. Contrairement aux Dominicains, les Célestins prévoient rapidement de mettre en place des dispositifs séparant le couvent de la dernière enceinte rouennaise (Fig. 10.32 et 10.33). En mars 1515, ils abandonnent dix-huit pieds de terrain près de la tour du colombier, dans l'angle sud-est du rempart oriental, dans le but d'y établir une voie. Cette rue permet d'éviter les désagréments que subirent les Dominicains durant la guerre de Cent Ans. En effet, cette cession de terrain contribue à terminer le contournement intérieur de l'enceinte et par conséquent à isoler le couvent des Célestins du système défensif. Cependant, cet isolement ne suffit pas puisqu'ils entrent souvent en conflit avec les échevins au sujet du rempart entre 1561 et 1584. Finalement, les Célestins se voient contraints de donner un terrain à la ville pour l'établissement d'un mur d'enceinte (A.M.R. 3 E 1 ANC 64, n° 1). L'établissement de la voie a sans doute atténué les contraintes apportées par la proximité du mur.

Cependant, les religieux semblent également gênés par les multiples ponts de bois et passages mis en place sur le Robec en face de leur couvent. En effet, à la fin du 15<sup>e</sup> siècle, plusieurs particuliers entreprennent d'édifier des ponts sur le Robec. Par exemple, un contrat de 1499 établit qu'un certain Le Sage pourra établir une planche sur le Robec, vers les Célestins, moyennant cinq

---

ce fait, le siège de Rouen de 1418-1419 n'a pas dégradé l'enceinte de la ville : les conséquences sur le couvent des Dominicains sont donc infimes.



sous de rente (A.M.R. 3 E 1 ANC 305, n° 4). Cependant, les religieux s'opposent à la décision de la ville permettant l'établissement de ponts et de planches au droit de leur couvent. Ils fournissent, afin d'affirmer leurs droits, une copie de la charte de fondation donnée par Charles VII en 1449. Cet acte ne suffit pas puisqu'une clameur de gage-plège de 1501 défend aux Célestins de faire retirer les planches posées par les drapiers ayant obtenu l'autorisation de la ville (A.M.R. 3 E 1 ANC 305, n° 4)<sup>678</sup>. En 1507, une sentence du bailliage affirme les droits de la ville sur les rivières d'Aubette et de Robec : elle permet à la ville, en qualité de fieffataire de la rivière de Robec et de celle d'Aubette, de faire mettre et asseoir des ponts sur ces rivières, en tels lieux qu'elle trouvera bons (A.M.R. 3 E 1 ANC 305, n° 4). Les Célestins ne pouvaient donc supprimer les ponts et planches sur le Robec quand bien même ceux-ci se situaient en face du monastère des Célestins. On imagine les désagréments que de tels ponts et passages ont pu induire. En effet, ces dispositifs devaient forcément multiplier les allées et venues à proximité des Célestins dont le mode de vie se rapprochait de celui des moines de Saint-Ouen<sup>679</sup>. En outre, ces planches permettaient aux drapiers de puiser de l'eau et de jeter le contenu des cuves. La pollution de l'eau et par extension de l'air pouvait également incommoder les religieux (Leguay, 2002 : 359). Ces ponts et planches, que les Célestins détestaient tant, s'accrurent durant l'époque moderne, accroissement particulièrement visible sur les plans de la ville de Rouen jusqu'au 19<sup>e</sup> siècle (Fig. 10.34).

## Conclusion du chapitre 10

La formation de l'enclos conventuel et son agrandissement constituent la première étape de modification de l'espace urbain par les communautés religieuses. L'acquisition d'un terrain nécessaire à la construction d'un complexe monastique ou canonial semble résulter d'une unique donation par un acteur puissant et influent. On sait peu de choses sur la physionomie de ce terrain primitif concédé aux religieux (dimensions, espaces construits ou non). La nature du terrain apparaît uniquement lorsque le fondateur donne un bien personnel à la communauté pour qu'elle

---

<sup>678</sup> Une clameur de gage plège est une plainte contre le trouble fait en la propriété ou possession d'un héritage, par voie de fait, violence, ou autrement.

<sup>679</sup> La présence de ponts sur le Robec pouvait également entraver le bon fonctionnement des moulins construits sur la rivière. Ainsi, à Beauvais, le moulin appartenant au chapitre depuis 1069 est bloqué à la fin du 11<sup>e</sup> siècle par des ponts édifiés sur la rivière et par les débris des teinturiers (Guillerme, 1983 : 70). Cependant, les religieux semblent ici davantage gênés par la proximité de ces ponts que par le possible blocage du moulin Chanteraine ceci d'autant plus que le moulin ne leur appartenait pas.

s'y établisent : Henri II donne son manoir de Quevilly à des religieuses, le duc de Bedford abandonne aux Célestins son manoir du Joyeux Repos, etc. Ce type de donation primitif n'est pas propre aux communautés bénédictines, canoniales ou érémitiques. Ainsi, les Dominicaines sont installées dans l'ancien manoir de Saint-Mathieu par l'archevêque Eudes Rigaud et saint Louis tandis que les Augustins sont installés par Philippe le Bel dans l'ancien couvent des Sachets<sup>680</sup>. Néanmoins, l'insertion dans la ville des autres frères mendiants paraît bien plus complexe. Avant de s'installer dans l'enceinte, ils ont recours à une implantation provisoire. Les Franciscains et les Dominicains demeurent dans ces premiers établissements en attendant d'avoir acquis un terrain suffisamment vaste pour les accueillir. En raison du trop grand nombre d'inondations, les Carmes sont également contraints d'obtenir une place dans la ville. Pour se faire, plusieurs bourgeois acquièrent des terrains, bâtis et non bâtis, afin de constituer un enclos assez vaste pour que les religieux puissent y officier et y résider. Quelquefois, les bourgeois donnaient ces terrains au roi ou à l'archevêque qui les rétrocédaient aux frères mendiants. La première construction à être érigée sur ces terrains est l'église : le carré claustral est construit dans un deuxième temps. Les frères mendiants accroissent leur enclos plusieurs années voire plusieurs dizaines d'années après leur installation. Ce processus d'agrandissement de l'enclos primitif est sans doute effectif pour les autres communautés, mais aucune source ne permet d'appréhender cet aspect.

Les communautés installées dans les zones densément urbanisées ont tenté de conditionner les espaces voisins de leur enclos souvent dans le but de s'isoler de la ville tout en étant insérées dans celle-ci. Ces modifications, si elles ont parfois lieu au Moyen Âge, interviennent davantage à la charnière des 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> siècles, parfois plus tardivement. Ce fait n'est pas étonnant, la pression urbaine augmentant de plus en plus, les religieux, notamment les Bénédictins, ressentaient davantage les contraintes urbaines. Malgré le silence des sources textuelles, il apparaît nettement que les établissements bénédictins de la zone *intra-muros* ont tenté de s'isoler au maximum des méfaits de la ville. Pour cela, ils ont fait en sorte d'être enserrés par la trame viaire et ont contesté la construction de toute habitation à proximité de leur muraille. Les frères mendiants ont également empêché l'édification de bâtiments s'appuyant sur leur clôture. Ainsi, autour des monastères ou des couvents se mettent en place soit des rues soit des zones *non aedificandi* : ces espaces non

---

<sup>680</sup> Sur la carrière d'Eudes Rigaud et ses relations avec les monastères et couvents rouennais, voir *The Holy Bureaucrat Eudes Rigaud and Religious Reform in Thirteenth-Century Normandy* de Adam J. Davis (Davis, 2006).

construits constituent en quelque sorte des zones tampons entre l'enclos conventuel et le reste de l'espace urbain dans lequel l'établissement est englobé.

L'implantation des communautés religieuses n'engendre pas seulement des transformations négatives de l'espace urbain c'est-à-dire qu'elle ne conduit pas qu'à la suppression des habitats près de leur muraille. Les communautés sont aussi créatrices d'espaces et le modifient positivement quand elles contribuent à la création ou à l'extension de rues. Les créations de ponts ou d'allées sont, elles aussi, des transformations positives de l'espace urbain. En revanche, la modification de la hauteur des maisons à cause des vues qu'elles ont dans le couvent n'est pas une modification structurelle de l'espace du fait qu'elle n'est ni créatrice ni destructrice d'espace urbain. De plus, le souci des vues n'est pas un fait propre aux couvents et monastères rouennais : les laïques refusaient également qu'autrui puisse voir à l'intérieur de leurs maisons, de leur manoir ou de leur château lorsqu'il s'agissait des ducs ou des rois<sup>681</sup>. La proximité des remparts pouvait conduire à des modifications positives comme à des modifications négatives : positives pour les fortifications, négatives pour le couvent. En effet, pour édifier les fortifications ou les renforcer, la ville a souvent empiété sur le territoire de l'enclos, soit officiellement par l'achat de terrain, soit plus officieusement en prenant le terrain sans vraiment le posséder. Or qui dit empiètement sur un autre terrain dit création d'un nouvel espace et, dans ce cas précis, création ou amélioration des fortifications.

---

<sup>681</sup> Plusieurs actes insistent sur les problèmes de voisinage et de regards. Ainsi en 1629 une transaction est passée entre les trésoriers de Sainte-Marie-la-Petite et les habitants d'une maison voisine, Catherine Bouvier et Robert Touzé, son fils. Ces derniers sont tenus " de faire clore et boucher la porte de leur maison qui est du costé du cimetièrre, et, en tant que seroient les veues regardants sur le cimetièrre, demeureront de la grandeur et largeur qu'elles sont, parce qu'elles ne pourront avoir ouverture sur le dit cimetièrre, et à ceste fin seront tenus y mettre du verre dormant avec des barreaux de fer " (A.D.S.M. G 7098).

## Chapitre 11.

### **Monastères, couvents urbains et espaces canoniaux : une microtopographie conditionnée par la trame urbaine ?**

La création des enclos, leur emplacement au sein du parcellaire urbain ou encore leur agrandissement influent sur la topographie du monastère. En outre, la topographie des monastères et couvents diffère selon l'ordre auquel l'établissement appartient. Par conséquent, la topographie d'un site régulier répond à de multiples contingences tels l'ordre de la communauté, sa localisation en ville ou encore ses moyens financiers. En outre, poser la question de la topographie de ces sites permet d'étudier en détail le lieu où vivaient les moines les chanoines, les mendiants et les ermites<sup>682</sup>.

Quel que soit l'ordre auquel une communauté est rattachée, les établissements réguliers comportent généralement plusieurs ensembles de bâtiments en commun. Autrement dit, moines bénédictins, frères mendiants ou chanoines réguliers ont besoin, pour vivre en harmonie avec leur règle, d'une église, d'un centre de la vie régulière, souvent concentré autour du cloître et d'un espace dédié aux dépendances facilitant la vie religieuse. Un troisième pôle dédié à l'accueil existait également dans nombre d'établissements réguliers. L'important n'est pas ici de décrire minutieusement la topographie de chaque établissement régulier rouennais : cette microtopographie est étudiée dans le corpus de fiches par monastère, prieuré et couvent. En revanche, il s'agit davantage de déterminer si l'espace autour de la ville a influencé la position des bâtiments conventuels ou si cette position répond seulement à une prescription de l'ordre. Les deux raisons peuvent coexister c'est-à-dire que la construction d'un bâtiment à un endroit précis peut résulter d'un conditionnement par l'espace urbain mais également de la volonté de respecter la *regula*. En outre, l'environnement urbain a certainement été un facteur décisif dans le positionnement des bâtiments : les religieux recherchaient parfois la protection du vent ou la chaleur du soleil pour certains de leurs bâtiments.

---

<sup>682</sup> La topographie des principaux couvents et monastères de Rouen est davantage détaillée dans les notices par établissement religieux.

## **11.1. La position de l'église et du carré claustral comme élément déterminant du développement structurel des établissements réguliers**

Il existe une hiérarchie intrinsèque des bâtiments. L'église, le cloître, les dépendances et les bâtiments d'accueil sont des entités distinctes malgré leur proximité spatiale voire leur contiguïté. La suprématie indubitable du carré claustral impliquait l'emplacement dans une partie de l'enclos facilement accessible et topographiquement avantageuse (Volti, 2003 : 95). Si cette remarque a d'abord été approfondie pour les frères mendiants, on ne peut nier que le carré claustral était également le centre de la vie religieuse des moines ou des chanoines. L'église et le cloître sont toujours accolés ou immédiatement attenants. Aucun exemple rouennais ne déroge à cette règle établie depuis bien longtemps. Le carré claustral se trouve parfois au centre de l'enclos monastique ou conventuel, mais il peut également être disposé dans un angle du terrain. Aucune prescription n'existe au sujet de la disposition de l'église ou du cloître. Il apparaît assez nettement dans le cas des couvents et monastères rouennais que les moines bénédictins et les moines d'inspiration érémitique ont préféré placer ce lieu symbolique au centre de leur enclos. Les Célestins sont les seuls à avoir disposé leur carré claustral le long de la rue Eau de Robec (Fig. 11.1). Cette disposition le long d'une rue ou dans un angle du terrain est toutefois plus perceptible dans le cas des couvents mendiants. Ainsi, que ce soit les couvents des Franciscains (Fig. 11.2), des Dominicains (Fig. 11.3), des Augustins (Fig. 11.4) ou des Carmes (Fig. 11.5), l'église et le carré claustral jouxtaient au minimum une rue. Cette disposition est différente dans le cas des Dominicaines (Fig. 11.6) et des Clarisses (Fig. 11.7) qui, dans un souci de stricte clôture, ont fait placer leur carré claustral au centre de leur enclos ou, tout du moins, éloigné du réseau viaire. Il est possible de rapprocher le cas des Mendiants de celui des chanoines réguliers au sujet de la disposition du carré claustral puisque les chanoines l'ont régulièrement disposé à proximité d'une rue. L'emplacement du carré claustral au milieu du clos supposait que le terrain initial était assez grand pour permettre le déploiement aisé de l'ensemble des édifices conventuels. Or les frères mendiants ou les chanoines avaient bien souvent un enclos primitif peu étendu alors que les moines avaient très tôt pu développer leur enclos et disposer leurs bâtiments conventuels au centre.

L'église revêtait par sa fonction le caractère le plus symbolique de la composition. Elle est pour tous les religieux le lieu de la célébration liturgique, cœur du monastère ou du couvent. Or l'église peut recouvrir d'autres fonctions. Les religieux, souvent des moines bénédictins ou des chanoines réguliers, pouvaient officier pour les paroissiens : une partie de leur église était donc dédiée à la fonction paroissiale. Les frères mendiants, quant à eux, dont la fonction première est la prédication, devaient aussi ouvrir les portes de leur église aux habitants de la ville. En outre, des chapelles de dévotion privée étaient souvent accolées à l'église accueillant de nombreuses sépultures. Lors de la réalisation du projet conventuel, la construction de l'église précédait, en règle générale, celle des autres parties du couvent. Dans certains cas, l'église était construite bien avant l'apparition des religieux et de la fonction conventuelle. Quoi qu'il en soit, la disposition de cet édifice cultuel conditionne l'organisation des autres bâtiments. Par conséquent, la position de l'église était déterminante dans le développement des établissements réguliers.

Les églises monastiques sont souvent au centre de l'enclos mais elles ne sont pas totalement déconnectées de la trame urbaine. L'abbatiale Saint-Ouen (Fig. 11.8 et 11.9), auparavant basilique funéraire, avait son entrée sur une place publique alors que l'église des moniales de Saint-Amand donnait sur la rue du même nom (Fig. 11.10 et 11.11). Cette position permettait aux paroissiens de pénétrer dans l'église, pour assister aux offices, sans enfreindre la vie régulière. Par cette position, il était possible de conjuguer la fonction paroissiale et la volonté d'isolement des moines puisque l'église, comprise dans l'enceinte conventuelle, ne pouvait être atteinte sans le consentement des religieux.

Au contraire, les églises des frères mendiants sont souvent parallèles et contiguës à une rue afin d'être totalement déployées à la vue des fidèles. L'église des Franciscains (Fig. 11.2), ancienne église Saint-Clément, longeait la rue de la Rive alors que l'église des Carmes (Fig. 11.5) longeait la rue de la Chaîne. L'église des Augustins (Fig. 11.4) et celle des Dominicains (Fig. 11.3) étaient perpendiculaires à la rue. Cette position était un moyen de signifier que cet édifice cultuel était ouvert aux fidèles pouvant assister aux prédications et aux offices ainsi que demander à y être inhumés. Panayota Volti a mis en évidence une différenciation entre la position des églises dans les couvents mendiants féminins et masculins (Volti, 2003 : 96). Ainsi, les sœurs soumises à la clôture absolue n'exposent vers les fidèles que le pignon de leur église. Elles mettent en exergue la sacralité de l'édifice tout en le protégeant des regards. L'église symbolise la dualité spirituelle des religieuses ne pouvant s'exposer aux regards des citoyens. Cette constatation tend à se vérifier à

Rouen. L'église des Dominicaines, construite dans le faubourg d'Émendreville, avait pignon sur rue (Fig. 11.6). L'église des Clarisses, édifiée dans le dernier quart du 15<sup>e</sup> siècle, se trouvait en fond de parcelle si bien qu'il était probablement impossible de la voir de la rue Saint-Hilaire.

Une nouvelle fois, un rapprochement doit être réalisé entre les chanoines et les Mendiants. Les églises appartenant aux communautés de chanoines ont également une grande proximité du réseau urbain. L'église Saint-Lô, séparée en deux par un dispositif interne entre la paroisse et le prieuré, bordait la rue du même nom (Fig. 11.12). L'église de l'Hôtel-Dieu, dirigée par deux communautés canonicales à vocation hospitalière, longeait, quant à elle, la rue du Change (Fig. 11.13). Les Antonins avaient repris l'ancienne église des Billettes ayant pignon sur rue (Fig. 11.14). Les chanoines, bien que suivant une règle, restent ouverts au monde extérieur. Leur fonction apostolique ainsi que leur fonction hospitalière ne les contraignent pas à se couper du monde extérieur, mais au contraire à en prendre soin. La visibilité de leurs églises paraît d'autant plus importante que leur communauté soigne l'âme et le corps des fidèles.

La position de ces églises par rapport au réseau urbain conditionnait le développement des bâtiments conventuels. Il n'existe pas toujours d'explications sur l'orientation de ce développement, mais elles sont parfois déductibles des contraintes urbaines (Tab. 11.1). Ainsi, pour la plupart des monastères bénédictins suburbains, la construction du cloître pouvait s'effectuer tant au nord qu'au sud de l'église (Fig. 11.8). De même, les Grandmontains ou les Chartreux avaient une assez grande liberté quant au lieu de construction du cloître (Fig. 11.15 et 11.16). Cependant, il apparaît, notamment dans le cas du prieuré de Notre-Dame-du-Pré, que l'église n'était pas assez centrée pour donner une pluralité de choix pour la construction des autres édifices (Fig. 11.17). Ce fait explique en partie que le cloître du prieuré Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle ait été édifié au sud de l'église et non au nord où se trouvait la rue des Murs-de-Bonne-Nouvelle. En revanche, le fait que ce cloître soit rattaché à l'église par un bâtiment conventuel n'est pas explicable et paraît peu commun.

La trame urbaine semble davantage contraindre les monastères installés dans des zones densément peuplées, ceci d'autant plus que les églises de ces communautés ont sans doute des origines anciennes. Ainsi, l'habitat et le réseau viaire au sud de l'ancienne basilique Saint-Ouen empêchaient l'extension du monastère de ce côté : le cloître est donc accolé au flanc nord de l'abbatiale (Fig. 11.8). Au contraire, les moniales de Saint-Amand furent obligées d'édifier leur

cloître au sud de l'église, leur extension vers le nord n'étant à l'origine pas assez grande pour y construire un cloître (Fig. 11.10).

La construction d'églises le long des rues par les Mendiants ou les chanoines restreignait les lieux possibles d'édification du cloître. D'après l'étude de Panayota Volti sur les couvents des frères mendiants dans la France septentrionale et dans les Pays-Bas méridionaux (Volti, 2003), l'emplacement de l'église le long du côté septentrional du carré claustral est récurrent. Il est impossible de dire si le choix de cet emplacement est délibéré ou non, mais il semble que cette position permette d'abriter les parties habitées du couvent. À Rouen, cette disposition est adoptée par les Dominicains et les Augustins (Fig. 11.3 et 11.4). Cependant, ce schéma n'est pas systématique. Ainsi, le cloître des Franciscains, dont l'église borde la rue de la Rive, actuelle rue des Charrettes, a été édifié au nord de celle-ci (Fig. 11.2). Les Dominicaines ont, elles aussi, été contraintes d'édifier leur cloître au nord de leur église (Fig. 11.6). La disposition au sud du carré claustral n'est pas courante chez les frères et sœurs mendiants : l'ancienneté de l'église des Franciscains et l'héritage du manoir de Saint-Mathieu expliquent en partie ce choix. On ne peut cependant pas apporter d'explication quant à la position du cloître au nord de l'église des Clarisses. La construction du cloître à l'est ou à l'ouest de l'église n'était pas exclue. Les Carmes rouennais ont décidé de bâtir leur cloître à l'ouest de l'église. Si cette position permet effectivement de bénéficier d'un microclimat clément, elle ne peut s'expliquer par ce seul fait. L'église des Carmes longeait la rue de la Chaîne au sud et avait pignon sur la rue des Carmes à l'ouest. La construction du cloître ne pouvait donc s'effectuer qu'à l'est de l'église ou encore à l'ouest. Or l'espace disponible au nord de l'église n'était pas suffisant pour y rassembler tous les bâtiments nécessaires à la vie régulière : le cloître est donc construit à l'est sur des terres données par Charles V, duc de Normandie de 1355 à 1364 (A.D.S.M. 32 H 2).

Les églises des principales communautés canoniales de Rouen, c'est-à-dire les chanoines de Saint-Lô ou ceux dirigeant l'Hôtel-Dieu, bordaient toutes deux une rue, car les choix quant à la disposition du cloître étaient limités. Ainsi, le cloître des chanoines de Saint-Lô fut construit au nord de l'église (Fig. 11.12). La situation est quelque peu différente dans le cas de l'Hôtel-Dieu (Fig. 11.13). En effet, cet établissement ne comporte pas un seul cloître autour duquel sont disposés les bâtiments de la vie commune. Le développement, au nord et à l'ouest de l'église, consiste en plusieurs cours entourées de bâtiments ayant diverses fonctions. Les bâtiments communs, des chanoines et des chanoinesses, sont éloignés de l'église de la Madeleine.



Le cloître, autour duquel sont rassemblés les bâtiments communs, fait partie, comme l'église, des premiers édifices construits par les communautés religieuses. Ainsi, si l'église était le cœur de la vie liturgique, le cloître et les bâtiments conventuels permettaient la vie en communauté. L'importance de ces bâtiments est telle qu'il n'existe quasiment aucune variation entre les différents ordres réguliers. Le centre de la vie régulière est d'ordinaire composé d'un réfectoire, d'un dortoir, d'un chapitre, d'une cuisine, d'une infirmerie et parfois d'un chartrier. Quelques distinctions sont toutefois perceptibles. Les moines bénédictins, pour qui la connaissance théologique était capitale, possédaient au moins une bibliothèque ou un *scriptorium*. Au contraire, les frères mendiants ou les chanoines ne possédaient pas de *scriptorium* mais avaient d'autres édifices spécifiques. Ainsi, il devint coutumier dans les couvents mendiants d'avoir un prédicatoire ou *praedicatorum*. Cette pièce était traditionnellement destinée aux exercices de prédication des religieux et a pu, par extension, devenir une salle de rassemblement voire d'accueil (Simiz, 2016 : 118). Le prédicatoire n'est pas nécessairement une seule et unique pièce. Dans la plupart des cas, il se présente sous la forme d'un cloître. Ainsi, cet édifice, associé à une chapelle et à d'autres bâtiments, constitue un noyau secondaire " destiné à une fonction parallèle et autonome par rapport au cloître principal " (Volti, 2003 : 153). L'exemple le plus connu de prédicatoire mendiant reste celui du couvent des Franciscains de Troyes (Fig. 11.18). Cette construction de la fin du 15<sup>e</sup> siècle apparaît comme le point de rencontre de trois éléments principaux. Elle illustre à merveille l'institution et la tradition conventuelle franciscaine dont la chapelle est représentative du modèle architectural de l'ordre. Cet ensemble illustre également la pastorale et les inspirations spirituelles du temps dans lesquels le prédicatoire était voué à la parole publique. Enfin, dans le cas du couvent de Troyes, ce second ensemble claustral symbolise la réalité communale, à la fois administrative et sociale puisque les chapiteaux du prédicatoire, " ornés des écussons de familles troyennes, perpétuaient la mémoire des bourgeois bienfaiteurs " (Viallet, 2010 : 25). En somme, le prédicatoire évoque plutôt une place publique fermée permettant l'intégration symbolique dans le couvent d'un espace polysémique du milieu urbain (Joubert, 2006 : 200). Dans le couvent franciscain de Rive, à Genève, les prédications se déroulaient sur une place à ciel ouvert jouxtant l'entrée occidentale de l'église. À la demande des religieux, un toit fut construit au-dessus de cette place au 15<sup>e</sup> siècle : cet espace devint donc la cour des prédications, annexée au couvent (Joubert, 2006 : 200). À Rouen, seul le couvent des Dominicains possédait un prédicatoire. Néanmoins, ce

second cloître est essentiellement mentionné comme lieu d'inhumation du couvent. Le plan de Gomboust dépeint le couvent des Dominicains avec deux cloîtres (Fig. 11.19) : le premier, au sud de l'église, autour duquel se dressent les bâtiments réguliers et le second, au sud du premier autour duquel se situent des édifices ayant diverses fonctions. Le prédicatoire est donc certainement ce deuxième cloître au sud du premier carré claustral symbolisant le lieu de vie régulier. Le prédicatoire, construit au plus tôt au 16<sup>e</sup> siècle, comportait une chaire d'où les religieux pouvaient prêcher<sup>683</sup>.

Le lieu où est érigée l'église résulte soit du choix de la communauté soit d'une contrainte topographique. Les églises des établissements bénédictins étaient souvent situées au centre de l'enclos. Seule la façade occidentale de ces églises pouvait donner sur la rue. Au contraire, les communautés canoniales et mendiantes érigeaient leur église le long des rues, visibles et accessibles aux habitants de la ville dont ils prenaient soin. Seuls les Franciscains et les chanoines de Saint-Lô n'ont pas choisi la disposition de leur église puisque celle-ci était édifiée avant leur arrivée. Une fois l'église bâtie, les religieux procédaient à la construction du carré claustral qui est, quel que soit l'ordre de la communauté, le centre de vies des religieux ou des religieuses. La disposition de ce cloître dépend de plusieurs facteurs. Premièrement, cette construction est conditionnée par le terrain acquis par les religieux. En effet, le choix est parfois très limité : les moines de Saint-Ouen avaient-ils d'autres choix que d'édifier ce cloître au nord de leur église puisque l'espace au sud de celle-ci n'était pas assez étendu ? De même, les Dominicains, dont l'église constitue la limite septentrionale de leur enclos, ne pouvaient ériger le carré claustral qu'au sud de l'église. Lorsque les religieux disposaient de plusieurs options pour construire leur cloître et les bâtiments communautaires, ils tentaient certainement de trouver un endroit favorisant la vie religieuse (position par rapport au soleil, à l'abri du vent, etc.). Néanmoins, ce dernier cas demeure rare. Une fois ces édifices construits, les religieux entreprenaient l'édification d'espaces de stockage et de tout autre élément nécessaire à leur mode de vie commune.

---

<sup>683</sup> La chaire est mentionnée à plusieurs reprises dans les registres de sépulture du 17<sup>e</sup> siècle. Ainsi, le frère Pierre Dabadie est enterré en 1666 " *dans la première partie du prédicatoire au-dessous de la chaire vers la porte du couvent vis-à-vis de l'image de la bienheureuse Marguerite de Hongrie* " alors que le frère François Jiserail est inhumé en 1667 " *dans la septième partie du prédicatoire au-dessous de la chaire vers la porte du couvent vis-à-vis de l'image de sainte Agnès du Mont* " (A.D.S.M. 4 E 2218 : Registre de sépultures des Dominicains [1641-1741]).

## 11.2. De la nécessité de vivre en commun

Outre le carré claustral, moines, frères et chanoines étaient soucieux de conserver leur autosuffisance c'est-à-dire qu'ils souhaitaient respecter au maximum le modèle autarcique. Ce besoin demande une infrastructure édilitaire propre aux différents travaux manuels : cela nécessite la construction d'espaces de stockage, mais également de tous bâtiments permettant la vie autarcique. L'autosubsistance en matière de denrées alimentaires ne suffisait pas : les religieux devaient avoir un accès illimité à l'eau potable utilisé dans diverses tâches quotidiennes. Cet approvisionnement en eau était indispensable pour ces vastes complexes religieux. De ce fait, les communautés religieuses sont, dès le 11<sup>e</sup> siècle et plus encore au 13<sup>e</sup> siècle, les plus grandes détentrices d'eau de la ville de Rouen.

### 11.2.1. Bâtiments utilitaires et dépendances

Il n'existe pas de règle relative à la disposition des dépendances et des bâtiments utilitaires par rapport au cœur de la vie régulière. De ce fait, ce deuxième pôle comprenait des greniers pour le stockage des subsides, des celliers, des bâtiments pour le stockage du bois, mais également des édifices destinés à la production telles les cuisines, les forges, les boulangeries, les écuries. Les religieux compris dans cette étude ne sont ni des Cisterciens ni des Hospitaliers ce qui implique qu'aucun principe domanial n'est mis en œuvre quant à la disposition de ces bâtiments qui est adaptée aux besoins spécifiques de la communauté et aux particularités topographiques du site.

Ces dépendances sont, dans le monastère de Saint-Ouen, principalement situées à l'ouest ou au nord du carré claustral (Fig. 11.8). Au nord-ouest se trouve un long bâtiment à usage de grenier : dans ce bâtiment étaient également un four et une écurie. Deux petits fruitiers, un bûcher, une citerne, des abreuvoirs et un colombier avaient été construits dans la partie occidentale du monastère. Un bâtiment destiné à l'administration des revenus fut construit dans cette même zone. De nombreuses caves et celliers étaient présents dans l'enceinte monastique<sup>684</sup>. Dès le 17<sup>e</sup> siècle, le nombre de bâtiments à usage administratif se multiplie à la porte du monastère. Au 18<sup>e</sup> siècle,

---

<sup>684</sup> Lors de la fouille de sauvetage programmée place du Général de Gaulle de 1984, plusieurs caves ont été mises au jour au niveau de la porte d'entrée de l'abbaye (Pitte, 1984a : 35).

ces lieux destinés à la gestion des revenus se regroupent à l'entrée de l'abbaye située à l'ouest de l'hôtellerie (Schney, 1993 : 116). Des bâtiments sont dédiés au personnel administratif : un dortoir est bâti uniquement pour les procureurs dont la charge est souvent assurée par des religieux. Les dépendances sont progressivement gérées par un personnel laïc. Bien que cela soit encore rare à la fin du Moyen Âge, cette pratique devenait de plus en plus courante au fil des siècles. La position de ces bâtiments à l'ouest du carré claustral répond à une volonté des moines de concentrer leurs dépendances à l'écart du centre de la vie religieuse (Schney, 1993 : 116). La présence de ces bâtiments est donc paradoxale : ils assurent aux moines le moyen de vivre en autarcie mais ils font un lien avec le monde séculier à l'intérieur du monastère. En les éloignant du cloître et de l'église, les moines sont préservés des dangers du monde extérieur<sup>685</sup>.

Les dépendances de l'abbaye Sainte-Catherine-du-Mont étaient, elles aussi, séparées du carré claustral (Fig. 11.20) : une grange fut édifée au milieu du 13<sup>e</sup> siècle près de la porte d'entrée (Couillard-Lesage, 2008 : 29). À la fin du Moyen Âge, plusieurs étables se situaient à l'intérieur de l'enceinte conventuelle. En outre, le *Chronicon triplex et unum* mentionne un long bâtiment au nord-est du cloître, assez éloigné de celui-ci, servant sans doute à stocker les denrées alimentaires (*Normanniae nova chronica, ab anno Christi CCCCLXXIII ad annum MCCCLXXVIII ...* ; Couillard-Lesage, 2008 : 35). Dans le monastère de Saint-Amand, ces bâtiments utilitaires étaient édifés soit au sud de l'abbaye près de la muraille occidentale, soit le long de la muraille septentrionale où se trouvaient à l'époque moderne un four et une laverie. Néanmoins, ces constructions étaient beaucoup moins nombreuses dans le monastère de Saint-Amand que dans celui de Saint-Ouen : la clôture des moniales étant plus stricte que celle des moines, l'ouverture au monde extérieur y était plus restreinte (Fig. 11.10). Il en ressort tout de même une volonté d'écarter ces bâtiments du centre spirituel du monastère en les faisant longer les murailles de l'abbaye. Dans le faubourg d'Émendreville, les moines du prieuré Notre-Dame-du-Pré ont édifé leurs dépendances à l'ouest du carré claustral : sur le plan de Gomboust, cette partie du monastère est d'ailleurs séparée des bâtiments conventuels et de l'église par une muraille (Fig. 11.17). Le

---

<sup>685</sup> Cette distance entre le centre de la vie religieuse et les dépendances se retrouve dans le plan idéal de Saint-Gall réalisé dans la première moitié du 9<sup>e</sup> siècle. En effet, toutes les dépendances se situaient au sud ou à l'ouest de l'église. À l'ouest se trouvaient les étables et les écuries abritant un bétail nombreux et varié : taureaux, vaches, étalons, juments gravides et poulains, chèvres. Il y a aussi un parc à moutons et une porcherie. Dans l'idéal au sud seraient construits les maisons particulières (des artisans, du jardinier, des tonneliers, etc.) et autres bâtiments utilitaires (moulin, mortier, séchoir, cuisine, boulangerie, brasserie des pèlerins et des pauvres, etc.) (Hasquenoph, 2009 : 125-127).

positionnement des bâtiments utilitaires des abbayes bénédictines, destinés à l'autosuffisance des communautés, était donc en partie conditionné par l'emplacement du carré claustral : ils étaient, sauf exception, placés à une certaine distance du lieu de vie des moines.

Les dépendances étaient également séparées du centre de vie religieuse dans les monastères d'inspiration érémitique. Les Chartreux firent édifier un petit cloître, directement sur le flanc sud de l'église, et un grand cloître à l'est autour duquel étaient réparties les cellules des religieux. Leurs dépendances, à l'image de l'abbaye de Saint-Ouen, étaient concentrées dans la partie ouest du monastère. La vue cavalière du monastère de la Chartreuse de la Rose indique la présence de deux portes permettant à quelques serviteurs de pénétrer dans cette partie consacrée à l'autosubsistance des religieux sans interférer avec la vie des ermites cloîtrés dans leurs cellules (Fig. 11.16 et 11.21)<sup>686</sup>. Les dépendances du prieuré de Grandmont, quant à elles, bordaient les murs de l'enceinte conventuelle.

Les frères mendiants, plus ouverts au monde séculier, mais attachés au calme de leur cloître, ont-ils également mis une distance significative entre leur espace de vie spirituelle et leurs dépendances ? La volonté de mise à l'écart des dépendances est quasi inexistante dans le cas des frères mendiants. Ce fait s'explique en partie par la topographie de ces établissements. À Rouen, les couvents des frères mendiants sont beaucoup moins étendus que ceux de l'abbaye de Saint-Ouen ou encore par rapport à la grande Chartreuse de Notre-Dame-de-la-Rose. La taille de leur enclos ne permet donc pas un éloignement important des dépendances. Ces dernières sont souvent à proximité du carré claustral. Les Dominicains auraient disposé leurs dépendances dans un second cloître, au sud du premier entouré des bâtiments de la vie régulière (Fig. 11.3). Tout du moins, cette disposition est suggérée par le plan de Gomboust (Fig. 11.19). Dans ces bâtiments se trouvaient, au 18<sup>e</sup> siècle, une cuisine, une remise ou une écurie (A.D.S.M. 36 H 36 ; Fig. 11.22). Une deuxième écurie se situait de l'autre côté de la rue Brasière (A.D.S.M. 36 H 41). Certains bâtiments utilitaires avaient été construits près de la muraille : une buanderie subsistait encore dans le jardin bordant la muraille à la fin du 18<sup>e</sup> siècle (A.D.S.M. 1 QP 1167). Ces bâtiments donnaient directement sur la

---

<sup>686</sup> Les Chartreux travaillent seuls dans leur petit atelier, partie intégrante de toute cellule individuelle. Ils y pratiquent un artisanat divers travaillant le bois, le fer ou encore la pierre. Ils s'adonnent également au jardinage sur le petit terrain au centre de leur cellule. Comme dans les monastères bénédictins ou cisterciens, ils se livrent au travail intellectuel en réalisant des copies de manuscrits, mais toujours individuellement et non en groupe dans un *scriptorium*. Jusqu'en 1580, des individus appelés " rendus " s'occupaient du travail dans les champs, les bois et les mines. Les tâches matérielles sont confiées à des frères convers et à des domestiques (Hasquenoph, 2009 : 305).

rue (A.D.S.M. 36 H 41). Ils se substituent donc parfois à la muraille conventuelle permettant aux religieux d'économiser le coût d'édification d'un mur à cet emplacement. Dans le monastère des Franciscains, le bâtiment longeant la rue des Cordeliers au nord du cloître faisait sans doute partie des dépendances du couvent. On sait peu de choses sur les annexes de cet enclos au Moyen Âge mais les sources modernes nous apprennent que les bâtiments au nord du cloître étaient destinés aux dépendances telles la cuisine ou encore les écuries (A.D.S.M. 1 QP 1167 ; Fig. 11.3). Les religieux prirent également la décision d'édifier leurs latrines de l'autre côté de la rue du Temple. En éloignant les latrines de leur couvent, ils éloignaient aussi toute pollution qu'elle soit sédimentaire ou olfactive (A.D.S.M. 35 H 65). Les Carmes ont pareillement éloigné les latrines de leur espace régulier : disposées dans la zone où se trouvaient les communs, elles étaient accessibles grâce à une galerie (A.D.S.M. 1 QP 1167). Les autres dépendances sont édifiées dans le jardin et la cour à l'est du cloître (A.D.S.M. 1 QP 1167). Les bâtiments utilitaires des frères mendiants sont donc accolés aux édifices communautaires constituant le centre de la vie régulière. Il apparaît que les sœurs ont suivi l'exemple des ordres masculins. Ainsi, dans l'enclos des Dominicaines emmurées, les dépendances prennent place autour du cloître (Fig.11.6, 11.23 et 11.24)<sup>687</sup>. Dans l'aile nord avaient été installés une brasserie et un bûcher. Plusieurs pièces destinées au linge se trouvaient dans cette même aile. L'aile ouest, dont chaque côté est prolongé dans cette même direction, regroupait à la fois des dépendances et des bâtiments communs : une cuisine, un lieu pour pétrir et pour laisser reposer le pain, une boulangerie, un réfectoire, un lave-mains et des chambres. Les écuries, quant à elles, furent construites dans la cour d'entrée au sud de l'église (A.D.S.M. 12 Fi 580-01 : Fig. 11.23). Par conséquent, que ce soit les frères ou les sœurs des ordres mendiants, les dépendances se trouvaient à proximité des bâtiments réguliers et parfois faisaient partie intégrante du centre spirituel de la vie régulière. Cette proximité facilitait la gestion du temps journalier puisque frères et sœurs devaient se rendre plusieurs fois par jour dans ces dépendances. Excepté dans le cas des Dominicaines, le rassemblement des édifices auxiliaires et leurs ressemblances structurelles était un moyen efficace d'unification permettant la juxtaposition du carré claustral sans nuire à la cohésion hiérarchisée de l'ensemble (Volti, 2003 : 97). Ces activités

---

<sup>687</sup> Le plan réalisé au 17<sup>e</sup> siècle représente un projet de réparations et de reconstructions du couvent des Dominicaines. Néanmoins, la disposition des bâtiments et la fonction de ces derniers sont sans doute similaires à ceux de la fin du Moyen Âge.

faisaient partie intégrante de la vie conventuelle. Ainsi les communautés n'hésitaient pas à coller ces dépendances au corps principal du cloître.

Les chanoines réguliers n'ont pas cherché à éloigner les bâtiments utilitaires des bâtiments communautaires. En ce qui concerne le prieuré Saint-Lô, les dépendances sont construites près du cloître, dans la cour nord (Glanville, 1891a : 375) ainsi que dans la cour d'entrée (A.D.S.M. 1 QP 1169; Fig. 11.12). Les dépendances des Filles-Dieu sont disposées indifféremment autour de l'église et des lieux communautaires des chanoinesses (A.D.S.M. 1 QP 1168 ; Fig. 11.25). De même, ce type de bâtiment est totalement intégré dans l'ensemble conventuel dans le cas de l'Hôtel-Dieu (Fig. 11.13) ou du couvent des Antonins.

### ***11.2.2. L'hydraulique dans les monastères et couvents rouennais***

L'approvisionnement en eau des villes constitue l'un des éléments capitaux du développement du système urbain. En 2002, Jean-Pierre Leguay mit en avant le souci qu'avaient les villes médiévales de prendre soin de leur environnement et d'approvisionner toute la ville en eau. Il affirmait ainsi, dans son ouvrage *L'eau dans la ville au Moyen Âge*, que de l'approvisionnement en eau potable à l'évacuation des eaux usées, en passant par le contrôle des fontaines et des étuves, l'encadrement de la navigation fluviale et de la pisciculture ou la gestion des moulins, l'aménagement des hydrosystèmes urbains est une préoccupation constante dans les villes médiévales (Leguay, 2002). En outre, l'utilisation ou l'exploitation de l'eau dans l'espace urbain médiéval est un facteur capital de la qualité de vie. Ainsi, les installations hydrauliques occupaient une place de choix au sein de l'infrastructure des villes (Sowina, 1998 : 81).

Si l'approvisionnement en eau bénéficiait à toute la ville, les communautés religieuses sont les principaux acteurs à se rendre maître du système hydraulique qu'ils ont accaparé. Le système hydraulique des établissements religieux a souvent été étudié dans le cas des complexes cisterciens (Berthier et Rouillard, 1998 ; Rouillard, 1998). Les Cisterciens édifiaient leurs monastères dans des lieux isolés, souvent en fond de vallée, leur fournissant ainsi des moyens de développement important et la possibilité d'établir un système hydraulique plus ou moins bien étoffé. Par conséquent, les historiens considèrent les sites cisterciens – dont les moines sont parfois qualifiés d'hydrauliciens – comme un domaine d'étude privilégié. Cet engouement pour l'étude des systèmes hydrauliques des établissements cisterciens ne s'explique pas uniquement par le

développement poussé de ces systèmes dans les monastères : la conservation de nombreuses sources écrites sur ce sujet a contribué à la multiplication des études sur les Cisterciens et leurs systèmes hydrauliques (Pignot, 2005 : 82). Ne nions pas l'importance de ces systèmes dans les complexes cisterciens. Jean-Baptiste Vincent, dans sa thèse sur les abbayes cisterciennes normandes, affirme que la gestion hydrologique était l'un des éléments constitutifs du choix d'implantation d'un monastère cistercien (Vincent, 2014)<sup>688</sup>. En outre, il établit que la " géomorphologie du milieu d'implantation doit être réfléchiée pour en tirer les points forts et aménager les structures fossoyées et hydrauliques adéquates " (Vincent, 2015 : 9). Cependant, les facteurs présidant au choix d'implantation ne sont pas seulement liés à l'eau : elle apparaît essentiellement comme une composante à évaluer autant que les autres. La découverte de nombreux dispositifs hydrauliques dans les abbayes normandes, mais également dans le nord-ouest de la France (Berthier et Rouillard, 1998 ; Blary, 1989 ; Wabont et al., 2000), le Limousin (Barrière et Pressouyre, 2006), la Belgique (Coomans, 2000 ; Joris, 2006) ou encore en Angleterre (Burton et Kerr, 2011 ; Fergusson et Kinder, 2004), ne fait que confirmer le rôle des Cisterciens dans le développement des systèmes hydrauliques.

Or cette focalisation sur les Cisterciens laisse presque oublier que les autres communautés – bénédictines, canoniales ou mendiantes – avaient, elles aussi, besoin de systèmes hydrauliques complexes pour approvisionner leur enclos en eau. La maîtrise des cours d'eau n'est donc pas la seule prérogative des Cisterciens (Pignot, 2005 : 2). En effet, saint Benoît dans le chapitre 66 de sa règle intitulé *Des portiers du monastère* définit le cadre idéal pour l'implantation d'un monastère tout en affirmant la nécessité d'avoir de l'eau à l'intérieur du couvent (Biarne, 2002 : 123) : " Quant au monastère, il doit être si possible, construit de telle façon que tout le nécessaire, c'est-à-dire l'eau, le moulin, le jardin et les divers métiers, s'exerce à l'intérieur du monastère, de sorte que les moines ne soient pas obligés de courir au dehors de tous les côtés, car ce n'est pas bon du tout pour leurs âmes " (*La règle de saint Benoît...* 1972 : 661)<sup>689</sup>. L'approvisionnement en eau, en quantité

---

<sup>688</sup> D'autres éléments président au choix du milieu d'implantation. Ainsi, les " aspects organisationnels, c'est-à-dire trouver un endroit permettant de dégager une place conséquente pour la construction des bâtiments et organiser le monastère par pôle d'activité mettant en relation des bâtiments eux-mêmes orientés en fonction d'un aspect liturgique et organisés selon une hiérarchie altimétrique " sont souvent analysés avant de choisir le lieu d'implantation (Vincent, 2015 : 9). En outre, le positionnement par rapport au réseau viaire revêtait une importance tout aussi primordiale puisqu'il conditionnait les relations avec l'extérieur.

<sup>689</sup> " *Monasterium autem, si possit fieri, ita debet constitui ut omnia necessaria, id est aqua, molendinum, hortum, uel artes diuersas intra monasterium exercentur, ut non sit necessitas monachis uagandi foris, quia omnino non expedit animabus eorum* " (*La règle de saint Benoît...* 1972 : 660).



suffisante, et de bonne qualité, est également l'une des principales qualités des communautés canoniales et des communautés mendiantes. Les chanoines, attachés au chapitre cathédral, sont souvent les premiers à se doter d'un système hydraulique les approvisionnant en eau. Les fouilles ont mis au jour un aqueduc, datant sans doute du 9<sup>e</sup> siècle, au sud de la cathédrale (Le Maho, 1993 : 1). Plus tardivement, les couvents mendiants, en tant que cellules actives du milieu urbain, réussissaient généralement à tirer profit des adductions d'eau. Les frères agissaient souvent en synergie avec les évêques et les autorités civiles : ils " prenaient en charge l'acheminement des eaux pour leur propre usage sans pour autant en revendiquer systématiquement l'exclusivité " (Volti, 2003 : 98).

### - Le réseau hydraulique de Rouen

Rouen possède un réseau hydraulique dès l'Antiquité. Aux 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> siècles, un nouveau réseau est mis en place : soit l'ancien réseau était devenu inutilisable puisqu'il s'était envasé, soit il n'a pas été retrouvé. L'espace urbain rouennais était alimenté par quatre principales sources : la source de Carville située dans une couche géologique de craie marneuse ainsi que trois autres sources – Gaalor, Notre-Dame, Saint-Filleul – localisées dans une couche de craie glauconieuse (Éliot *et al.*, 2005 ; Fig. 11.26)<sup>690</sup>.

La plus ancienne source est la source de Gaalor émergeant au pied du Mont-aux-Malades, plateau au nord de la ville. La source Notre-Dame naît au nord du donjon de l'ancien château et plus précisément dans un bassin au confluent de plusieurs sources émanant des fossés. Les sources de Gaalor et de Notre-Dame communiquent entre elles par le croisement de galeries au niveau du bassin de Notre-Dame. À peu de distance de la rue du Cordier, la galerie Notre-Dame se scinde en deux pour alimenter d'une part le chapitre, et d'autre part l'abbaye de Saint-Amand. Jacques le Lieur n'approfondit pas la description de ces galeries par crainte que ces informations puissent permettre à un ennemi éventuel de pénétrer dans la ville en cas de siège.

Les sources de Carville et d'Yonville sont utilisées plus tardivement et s'inscrivent dans deux grands travaux conjointement pris en charge par la ville (Barrière, 1992 : 18). La source d'Yonville

---

<sup>690</sup> La craie glauconieuse comprend deux couches : celle du bas est formée par une craie grise et dure, parsemée de petits grains verts d'un minéral désigné sous le nom de glauconie, et qui est un hydrosilicate de fer. La couche supérieure consiste en sables ou en grès dans lesquels sont encore disséminés des grains de glauconie.

se situe à environ deux kilomètres de Rouen. Au 16<sup>e</sup> siècle, une cuve est construite afin de recueillir l'essentiel de l'écoulement de ces divers sourcins. La source de Carville est, quant à elle, la plus importante en matière de débit. Au début du 16<sup>e</sup> siècle, quatre kilomètres de canalisations partaient de cette source pour approvisionner la ville en eau. Cette source se situait au pied de la côte de la Roulle, à la limite des communes actuelles de Darnétal et de Saint-Léger-du-Bourg-Denis, sur le côté est de Rouen. Dans un premier temps, le captage de cette source consistait dans la construction d'une conduite allant jusqu'à la fontaine Sainte-Croix-Saint-Ouen à l'intérieur de la ville. En 1516, cette conduite est prolongée jusqu'à l'église Saint-Maclou. Elle s'insinue ensuite entre la rivière du Robec et celle d'Aubette. La conduite passe sous le lit de la rivière de Robec jusqu'en 1660 où son tracé est modifié pour passer sur le pont. Il s'agit d'une conduite unique qui arrive dans la ville en passant à proximité de l'église Saint-Hilaire. Peu après, elle se scinde en deux, l'une était destinée aux besoins de l'archevêque, la seconde permettant à la ville d'alimenter plusieurs fontaines publiques (Barrière, 1992 : 18-19). Le tracé suit grossièrement celui du Robec. À partir de la rue Damiette, la conduite se prolonge jusqu'à l'église Saint-Maclou pour obliquer vers la rue Caquerel en direction du palais archiépiscopal et de la place de la Calende. L'autre conduite se dirigeait vers le sud.

D'autres sources de moins grande importance existaient également à l'intérieur de la ville de Rouen : tel est le cas des sources Saint-Nicaise ou de celle de la rue des Champs appartenant à l'abbaye Saint-Ouen (Barrière, 1992 : 20).

#### - **L'eau dans les monastères et couvents**

Monastères, prieurés et couvents possédaient plusieurs points d'eau à l'intérieur de l'enclos afin de subvenir aux besoins des religieux. L'eau est une composante essentielle permettant l'autarcie de la communauté : sans cet approvisionnement régulier, les religieux se voient obliger de sortir, ou tout du moins, les convers ou les serviteurs sont obligés de sortir pour obtenir cette ressource primordiale.

L'abbaye de Saint-Ouen avait mis en place une citerne dans la grande cour commune devant le colombier et le bâtiment à usage d'écurie et de grenier (Fig. 11.8). Ce point d'eau est primordial puisque l'abbaye ne possédait aucune fontaine à l'intérieur de l'enclos ce qui peut être extrêmement dangereux en cas d'incendie (Schney, 1993 : 107). Les auteurs anciens dénommaient ce lieu de

différentes manières : réservoir, abreuvoir, vivier, citerne... Cette multiplicité de termes définissant ce point d'eau implique qu'il recouvrait ces différentes fonctions. Or comment un vivier, destiné à l'engraissement et à l'élevage de poissons ou de crustacés, peut-il être, dans le même temps, un abreuvoir ?

Si aucun élément ne permet de dater l'existence de ce point d'eau à usages multiples, son rôle capital dans le système autarcique tend à démontrer qu'il existait probablement lors de la fondation du monastère voire lorsque celui-ci n'avait encore qu'un statut de basilique. La présence de cette réserve d'eau, existant certainement depuis la fin de la période romaine, a sans doute conditionné la construction, si ce n'est de la basilique elle-même, du monastère en ce lieu. Certains historiens, dans leurs restitutions de Rouen au 12<sup>e</sup> siècle, ont représenté à cet emplacement une mare ou une petite étendue d'eau irrégulière non régulée par des murs (Schney, 1993 : 107).

Un plan restituant la ville de Rouen au 12<sup>e</sup> siècle représente cette mare comme une étendue maçonnée et donc entourée de quatre murs. Ces murs sont aménagés de sorte que les animaux peuvent s'y abreuver. Les ouvertures sont représentées à divers endroits selon les plans de la ville. Ainsi, sur l'un des plans, une ouverture est localisée au coin sud-est. Un autre plan présente deux ouvertures sur le côté nord et un passage au coin nord-ouest. Le déplacement de ces ouvertures indique que les murs de ce vivier ont souvent été remaniés. Malgré son importance, plusieurs documents révèlent que cette réserve d'eau était mal entretenue. Ainsi un texte de 1665 nous apprend que ce vivier " ser [vait] d'egoust à tous les bâtiments qui sont autour d'iceluy " (A.D.S.M. 14 H 918). Cette mention est importante puisqu'il semble que ce soit le seul système d'égout à l'intérieur du monastère. Une autre source démontre que ce point d'eau servait également d'abreuvoir pour " tous les chevaux et bestiaux de l'abbaye laquelle se trouvant beaucoup plus éloignée de la rivière souffriroient de grandes incommodités si ledit abreuvoir n'estoit pas réparé " (A.D.S.M. 14 H 918). L'état de ce réservoir se dégrade peu à peu au 17<sup>e</sup> siècle ce qui conduit les religieux à faire " curren la grande marre ou vivier [...] qui estait s'y plein d'immondices qu'il ne pouvait presque plus recevoir d'eau pour abreuver les chevaux de la ditte abbaye et pour subvenir aux incendies et autres nécessités qui pourraient arriver, on répara aussi les murs du dedans qui estoient fort dégradés " (A.D.S.M. 14 H 918). En somme, cet abreuvoir, également à usage de décharge et de poubelle, était négligé et mal entretenu. Ce mauvais entretien s'explique en partie car l'abreuvoir entrait dans les possessions de l'abbé qui, aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles, était moins préoccupé par la vie du monastère que par son plaisir personnel. En conséquence, les religieux ne

sont pas tenus d'entretenir le vivier ou l'abreuvoir (A.D.S.M. 14 H 81), cela doit être fait à l'initiative de l'abbé. Au grand dam des religieux, l'abbé ne semble pas préoccupé par les affaires du monastère et délaisse l'entretien des bâtiments dont il a la charge.

Cet abreuvoir, de grandes dimensions, mesurait, selon Dom Pommeraye, environ trente-cinq pieds de côté (Pommeraye, 1662c : 221-222). Il était entouré de quatre murs de taille " chaperonnés de 8 à 9 pieds de haut depuis le rez d'icelui " (A.D.S.M. 14 H 18). Cette construction comportait deux entrées aux deux coins du côté du grand jardin. Vers 1665, de nombreuses pierres écroulées se trouvaient de ce côté du vivier montrant ainsi le mauvais entretien permanent de cet ouvrage (Schney, 1993 : 108). Du côté opposé, le mur était totalement effondré créant ainsi une entrée supplémentaire. Cette structure a été partiellement mise au jour lors des investigations sur la place du général de Gaulle en 1984 (Pitte, 1984a). Deux murs perpendiculaires de l'angle sud-est du vivier ont été découverts : épais de 0,90 m, ils étaient composés de blocs de calcaire liés à un mortier rose. La construction de ces murs était donc particulièrement soignée montrant ainsi l'intérêt porté par les religieux lors de son édification. À l'intérieur de l'abreuvoir, une petite grille en fer a été découverte : elle servait à faciliter l'écoulement de l'eau en cas de trop-plein. Cette eau finissait dans un puits couvert distant de cinq ou six pieds. Ce puits, appartenant aux religieux de Saint-Ouen, a été découvert lors des mêmes fouilles archéologiques de 1984 : il se situait à moins de deux mètres du vivier (Pitte, 1984a). Ces fouilles ont également dégagé le caniveau de pierre menant au puits.

Ces découvertes ont mis en avant le fonctionnement du système hydraulique à l'intérieur de l'abbaye Saint-Ouen. Ainsi, le puits communique avec le bassin de trop plein flanqué au coin sud-est du vivier. Ce bassin, mis au jour par les fouilles, n'est pas mentionné dans les sources écrites. Que ce soit le bassin ou le puits, ils étaient tous deux de taille modeste : le premier fait environ 80 cm de largeur sur environ 1,60 m de longueur alors que le puits offrait un diamètre de 1,30 m (Pitte, 1984a). Son parement intérieur est composé de " bloc calcaires soigneusement appareillés et disposés en assises régulières de 20 cm de hauteur " (Pitte, 1984a). La profondeur du puits est d'environ six mètres. Ce dernier était comblé sur plus de trois mètres d'épaisseur par des gravats et une vase noire indiquant une inutilisation prolongée (Schney, 1993 : 109). Quand le puits était plein, l'eau s'évacuait par le canal conduisant jusqu'à la rivière de Robec (A.D.S.M. 14 H 30 : 26). En 1675, le canal, trop plein d'ordures, est inutilisable (A.D.S.M. 14 H 30 : 26). Celui-ci débute à partir de l'abreuvoir sous la grille de fer et est fermé d'une pierre d'environ un pied en carré devant

être tirée afin de vider facilement l'eau de la citerne (A.D.S.M. 14 H 30 : 26). Par conséquent, ce point d'eau est savamment aménagé pour l'approvisionnement du monastère.

Ce réservoir appartenant à l'abbé n'était pas le seul point d'eau du monastère : les religieux possédaient également un réservoir qui avait été édifié au nord du réfectoire, accolé à la grande cour du logis abbatial. Un peu plus loin se trouvait un lavoir appuyé au mur de la petite cour du logis abbatial (Schney, 1993 : 110). Ce réservoir a partiellement été découvert lors des investigations archéologiques de 1986 (Pitte, 1986). Un autre petit bassin semble avoir existé près du mur méridional délimitant la cour du logis abbatial.

Les fontaines, à l'extérieur de l'enclos monastique, alimentaient en eau la cuisine, la boulangerie et le lavabo du cloître d'une part et les bassins situés dans le jardin de l'abbé, le jardin du prieur et le préau du cloître d'autre part (Masson, 1930 : 64 ; Fig. 11.8 et 11.9). L'abbaye était desservie de deux côtés : " la conduite de Saint-Nicaise alimentait l'infirmerie, le palais abbatial et le bassin du jardin de l'abbé ; la conduite de la source des Champs arrosait le jardin du prieur et le cloître " (Masson, 1930 : 64-65). De même, la disposition des conduits et canalisations dans l'enceinte de l'abbaye est bien connue des historiens. Ainsi, la conduite venant de la rue de l'Épée " traversait le jardin des religieux, passait sous le bûcher, pénétrait dans la cour située entre le palais abbatial et le réfectoire où elle donnait de l'eau à la cuisine et à la boulangerie, pour aboutir à un lavabo placé au fond du réfectoire " (Masson, 1930 : 65). En outre, une petite conduite distincte reliait le réservoir au vivier de la grande cour.

En somme, les religieux de Saint-Ouen sont obligés de pratiquer de nombreux aménagements pour pourvoir l'abbaye en eau. Ces aménagements sont d'autant plus importants que l'abbaye de Saint-Ouen est " la maison religieuse la plus considérable de ceste ville, tant par son antiquité que par la beauté de son église et de ses bâtiments, estoit néanmoins la seule maison religieuse, privée de fontaine " (Cerné, 1930 : 221).

Un plan du réseau hydraulique à l'intérieur de l'enceinte de Saint-Amand, au début du 18<sup>e</sup> siècle, restitue la " route des fontaines " de l'abbaye (A.D.S.M. 55 H 457 ; Fig. 11.27 et 11.28). Une conduite, venant d'une cuve au-dessus du château Bouvreuil, passait par la rue de la Croix verte pour entrer dans l'enclos de l'abbaye. Elle continuait sous les jardins au nord de l'abbaye puis passait sous l'église abbatiale. À la sortie de l'église, la conduite se divisait en deux parties : l'une se dirigeait vers les bâtiments de la cuisine où l'on peut voir représenté un lavabo ; la seconde

alimentait en eau un bâtiment à proximité de l'ancienne hôtellerie et également la fontaine adossée à l'infirmerie. La part des eaux de la source Notre-Dame, dont l'abbaye était propriétaire, venait s'épuiser dans la piscine de cette fontaine (Delsalle, 2007 : 47). Ces canalisations avaient été mises en place sous l'abbatit de Yolette Sochon au début du 16<sup>e</sup> siècle.

Les espaces réguliers possédaient généralement au moins une fontaine en leur sein. Dans le monde urbain, les fontaines reflétaient l'existence d'une structure urbaine veillant à l'intérêt public. En outre, ces édifices contribuaient à la sociabilité urbaine ce qui ne les empêche pas d'être également un élément important au sein des établissements réguliers. L'aménagement de ces points d'eau dépendait essentiellement des faveurs épiscopales ou seigneuriales.

Les communautés religieuses se dotent dès le 13<sup>e</sup> siècle de fontaines (Fig. 11.26). Le chapitre de la cathédrale en possède une dès 1205, l'Hôtel-Dieu en 1248, l'abbaye de Saint-Amand vers le milieu du 13<sup>e</sup> siècle, le prieuré Saint-Lô puis les Cordeliers font édifier leur fontaine vers 1257. Ces fontaines sont ensuite reliées à une conduite privée. Les fontaines des frères mendiants de Rouen sont, dans la majorité des cas, installées à l'extérieur du clos tout en étant adossées à un édifice conventuel. Ainsi, la fontaine des Franciscains est greffée sur le flanc sud de l'église des religieux. La construction de cette fontaine est le résultat d'une démarche entreprise par les frères auprès des instances locales (Volti, 2003 : 106). Les Augustins firent édifier, au début du 16<sup>e</sup> siècle, une fontaine à l'extérieur de l'enceinte conventuelle méridionale (Périaux, 1870 : 16). À la même époque, les Clarisses firent bâtir une fontaine près du portail sud de leur couvent.

Le nombre des fontaines dans les établissements canoniaux de Rouen augmenta depuis les premières concessions et les premières constructions du 13<sup>e</sup> siècle. Le prieuré Saint-Lô, tenu par une communauté de chanoines suivant la règle de saint Augustin, développa son réseau hydraulique interne dès le 15<sup>e</sup> siècle. Cet établissement comprenait dès le 13<sup>e</sup> siècle une fontaine. En 1453, Guillaume le Bourg fit édifier une fontaine, bien plus grande, dans le jardin de la communauté (Glanville, 1891a : 207). Deux siècles plus tard, en 1647, à la suite de l'écroulement du bâtiment comprenant la cuisine, les religieux furent obligés d'entreprendre à la place du prieur commendataire les réparations et de remplacer les tuyaux sur une grande longueur " particulièrement depuis le bassin du cloître jusqu'à la fontaine qui sont près des maisons situées entre l'église de Saint-Lô et la porte du prieuré " (Glanville, 1891a : 316). À la fin du 17<sup>e</sup> siècle, le prieuré possédait donc un bassin dans le cloître ainsi que deux fontaines situées dans l'enclos et une troisième entre l'église et la porte du prieuré.

Dans les couvents des frères mendiants, les bâtiments nécessitant un approvisionnement fréquent et abondant en eau étaient généralement concentrés en une même zone. Le couvent des Dominicaines illustre parfaitement ce constat. Tous les bâtiments fonctionnels nécessitant des ressources hydrauliques sont situés dans l'aile nord du cloître ou dans l'aile en forme de U à l'ouest de ce même cloître. En effet, dans l'aile ouest, étaient disposés la cuisine, les lieux de fabrication du pain, les latrines, la lingerie et le réfectoire situé à côté du lave-mains. L'aile nord comprenait essentiellement des pièces liées au lavage du linge. D'après le plan du 18<sup>e</sup> siècle, le grand réservoir d'eau était destiné à approvisionner les pièces servant au linge. Il alimentait probablement les autres pièces à l'ouest du cloître. Le couvent comprenait sans doute une fontaine située au centre du préau et donc d'un jardin bien élaboré.

Certaines communautés religieuses disposaient, au sein de leur enclos, de sources d'eau minérale les protégeant de toute pénurie d'eau. À Rouen, le prieuré Saint-Paul possédait ce type de source qui participa à la renommée de l'établissement durant l'époque moderne. La fontaine d'eau minérale de Saint-Paul fut construite en 1603. Le conseil de la ville tenta de faire l'acquisition du terrain du manoir Saint-Paul, alors propriété de l'abbesse de Montivilliers, sur lequel la source jaillit, mais le projet n'aboutit pas (Barrière, 1992 : 28). Dans sa description du prieuré Saint-Paul, François Farin ne manque de mentionner ces sources si chères à la renommée des religieuses : " Au-dessous de cette Église, on voit un territoire agréable, bien bâti, planté de bons arbres, et qui s'étend par terrasses, jusques à la Rivière de Seine, ayant même 4 fontaines minérales dont l'eau est salutaire aux malades, comme celle de la fontaine voisine où vont tous les infirmes " (Farin, 1731a : 76-77). Ces sources exploitées pour leurs vertus ferrugineuses se trouvaient donc dans les dépendances du prieuré Saint-Paul.

Les communautés religieuses étaient souvent propriétaires de fontaines hors de leur couvent. Les religieux pouvaient soit s'y raccorder pour s'approvisionner en eau soit aller directement à la fontaine. La possession de points d'eaux à l'extérieur de l'enclos pose davantage problème puisque cela attire les convoitises des autres communautés religieuses, des habitants puis à partir du 15<sup>e</sup> siècle de la municipalité. Par conséquent, des querelles apparaissent dès le 13<sup>e</sup> siècle quant à la propriété de certaines sources et fontaines. En 1254, l'abbaye de Saint-Amand et le prieuré du Mont-aux-Malades s'opposent au sujet de la propriété d'un fonds de terre et des sources ou

fontaines et de l'eau situées derrière le château de Rouen (A.D.S.M. 55 H 457)<sup>691</sup>. Guillaume de Saâne tranche et demande au prieur du Mont-aux-Malades de donner dix sous de rente annuelle à l'abbaye de Saint-Amand pour l'usage de cette source d'eau derrière le château Bouvreuil.

Les textes sont parfois peu éloquents quant à l'approvisionnement en eau de certaines communautés religieuses. Ainsi, malgré des sources textuelles abondantes, les indices concernant l'acheminement en eau dans le prieuré de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle sont faibles. Ces religieux possédaient probablement un étang nommé la mare aux Planches<sup>692</sup>. En 1641, la propriété de cet étang aurait été contestée au prieuré Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle (Périaux, 1870 : 364).

Quant à l'abbaye de la Trinité-du-Mont, seules quelques mentions dans des récits de voyageurs apportent des éléments sur l'alimentation en eau. Ainsi, lors de son voyage à Rouen en 1517 ou 1518, Antonio de Beatis note à propos de l'abbaye Sainte-Catherine-du-Mont : " À l'opposé de Rouen est un monastère, érigé sous le vocable de Sainte-Catherine, qui se compose de nombreux bâtiments ; vingt-cinq moines de l'ordre de Saint-Benoît y demeurent. [...] Au milieu de la cour est creusé un puits très profond où l'on puise l'eau au moyen d'une grande roue ; en même temps que celle-ci tournent deux autres petites roues autour desquelles sont enroulées les cordes de deux seaux qui sont très grands et contiennent chacun presque une charge. L'un descend pendant que l'autre monte. La grande roue est tournée par des chiens si bien dressés pour cet usage qu'ils obéissent comme des personnes aux ordres qu'on leur donne et avec un tel instinct que sitôt le seau rempli et monté, ils s'arrêtent et s'éloignent de la roue. Ces chiens sont très grands et on ne peut en mettre moins de trois à la fois pour faire ce travail, encore le font-ils avec beaucoup de fatigue ; on en attelle habituellement quatre et on va même jusqu'à huit : le spectacle est vraiment curieux " (*Voyage du cardinal d'Aragon...* : 142-143).

L'aménagement de ces fontaines est conditionné par la structure de l'ensemble du réseau hydrique urbain auquel les religieux se raccordent. En se branchant sur ce réseau, ils en modifient quelque peu l'aspect.

---

<sup>691</sup> Le fonds de terre dont parle l'acte est certainement celui acheté par Béatrice d'Eu (1241-1267) près de la porte Bouvreuil pour procurer de l'eau à l'abbaye de Saint-Amand n'ayant jusqu'alors ni puits ni fontaine. Sur ce terrain où coulait une source, l'abbesse de Saint-Amand fit construire des canalisations pour amener l'eau jusqu'à l'abbaye de Saint-Amand.

<sup>692</sup> La dénomination de cet étang s'explique par la présence de planches placées sur un fossé pour communiquer avec la grande chaussée (Périaux, 1870 : 364).



## - Les communautés religieuses et le réseau hydraulique urbain

Les communautés religieuses paraissent donc comme pionnières en matière d'organisation interne sur le plan sanitaire. Ainsi, le niveau d'équipement des monastères et couvents reflète leur capacité financière de même que leur degré d'influence auprès des autorités susceptibles de les aider à obtenir les améliorations que ces communautés souhaitent (Barrière, 1992 : 77).

Les religieux acquièrent dès le 13<sup>e</sup> siècle le droit de se raccorder aux diverses sources rouennaises. En avril 1257, à la requête de l'archevêque Eudes Rigaud, saint Louis autorise les Franciscains à prendre l'eau de la fontaine de Gaalor (A.D.S.M. 35 H 2 ; A.D.S.M. 35 H 10). Cette concession est approuvée la même année par le maire et les pairs de la ville de Rouen (A.D.S.M. 35 H 10). Le conduit, puisant sa source à Gaalor et allant jusqu'au couvent des Franciscains, passait à l'est du château Bouvreuil puis longeait les rues Bouvreuil, des Hermites, Percière et Massacre pour atteindre le couvent. La fontaine des Cordeliers était également approvisionnée en eau par les canalisations de la source de Yonville. Ainsi, dès 1257, les Franciscains négocient avec divers particuliers pour faire poser des canalisations de la fontaine Gaalor jusqu'à leur couvent. En octobre 1261, un accord est passé entre les Franciscains et Jean Plombier pour fabriquer la conduite de la fontaine des Franciscains.

Dans le même temps, le prieuré de chanoines réguliers de Saint-Lô obtient le même privilège. La conduite de Gaalor se divise au niveau de la rue Ganterie pour aller au-delà jusqu'à la fontaine de la Crosse. De la rue Ganterie, le conduit descend jusqu'à la rue de l'Aumône et la longe pour parvenir jusqu'au prieuré Saint-Lô. En 1479, afin d'ajouter une aile à l'église du côté du cimetière paroissial, les paroissiens obtinrent des religieux et des chanoines de Notre-Dame la permission de détourner le cours de la fontaine (Glanville, 1891a : 218).

Les moines de Saint-Ouen, possédant des fontaines depuis le 12<sup>e</sup> siècle, voire depuis le 11<sup>e</sup> siècle<sup>693</sup>, obtinrent en 1248 la pleine jouissance de la source Saint-Nicaise, située à proximité de l'église homonyme (Gogear, 1907 : 66-67). Au 17<sup>e</sup> siècle, la ville se raccorde à la source Saint-

---

<sup>693</sup> Un accord entre Fraterne, abbé de Saint-Ouen (1141-1157) et Gautier (1139-1163), abbé de la Sainte-Trinité, suppose que ces édifices possédaient déjà des structures hydrauliques dans la première moitié du 12<sup>e</sup> siècle. Gautier concède à Fraterne, pour l'utilité du monastère, deux fontaines ou sources dont les conduits passent par des terres lui appartenant ("*fontem Berengarii, et fontem Rogerii Gode filii per terram sanctæ Trinitatis deducendos*") et en échange, l'abbé et les moines de Saint-Ouen délaissent à l'abbaye de la Sainte-Trinité une source ou un cours d'eau pouvant approvisionner le monastère en eau ("*aquam quæ vocatur, mater aquæ deducendam quocumque voluerint ad utilitatem ecclesiæ sanctæ Trinitatis*") (Pommeraye, 1662c : 426-427).

Nicaise pour alimenter en eau la fontaine du Plat située entre la rue Orbe et la rue des Maîtresses<sup>694</sup>. Cet aménagement n'est pas sans conséquence pour le monastère Saint-Ouen puisque les religieux se trouvent privés d'eau. La totalité de la captation de cette eau leur est rendue en 1665 à la suite de travaux réalisés pour sustenter en eau les jardins du monastère ainsi que deux bassins pour le lavoir et un autre bassin près du logis abbatial. Afin de ne pas manquer d'eau, les religieux acquièrent un autre point d'eau dans la rue des Champs. Cependant, ces deux sources semblent insuffisantes pour les besoins des religieux qui sont contraints de se raccorder à la fontaine de la Seille (Gogear, 1907 : 68). Les moines de Saint-Ouen avaient également acquis de particuliers deux fontaines. Dans un premier temps, en 1248, ils achètent à Raoul Larchier et à sa femme Emmeline une fontaine dans la paroisse Saint-Vivien (A.D.S.M. 14 H 183)<sup>695</sup> et dans un second temps ils acquièrent, en 1255, auprès d'un certain Laurent Pinel, la fontaine dite de Carville (A.D.S.M. 14 H 183)<sup>696</sup>. Cependant, l'approvisionnement en eau du monastère semble encore ardu dans la seconde moitié du 13<sup>e</sup> siècle puisqu'en 1266 Louis IX ordonne au bailli de Rouen de prendre des mesures pour que l'abbé et les moines de Saint-Ouen, souffrant du manque d'eau, puissent faire amener l'eau d'une source ou la faire couler jusqu'à leur abbaye (Delisle, 1978 : acte 720, p. 159).

L'Hôtel-Dieu s'alimentait en eau autour de trois sources principales (Fig. 11.26 et 11.29). L'établissement possédait dans la première moitié du 13<sup>e</sup> siècle la source Notre-Dame mais il en

---

<sup>694</sup> Plusieurs pièces de procès entre l'abbaye et la ville font état de ce détournement d'une branche de la fontaine des religieux par la ville pour édifier la fontaine du Plat (A.D.S.M. 14 H 183).

<sup>695</sup> " *Radulphus Larchier et Emmelina uxore de parochia Sancti Viviani Rothomagensis tunc temporis recognoverunt se vendidisse et concessisse viris religiosi abbati et conventui Sancti Audoeni Rothomagensis pro triginta libras turonensis de quibus tenuerunt se coram nobis pro pagatis renuntiantes exceptioni pecunia non numeratas quondam fontem quam dicebant se habere in porprisio quo sito, ut dicitur in eadem parochia inter terram dictorum monachorum qua fuit Richardi de Bosco Rogero ex una parte a terram heredum Normanni de Collebosco ex altera sicut se proportat a vico per ante usque ad terram Gucherici de Porta per retro eisdem abbati et conventui et eorum successoribus heredum pacifice et perpetuo possidendum et ad faciendum exinde saluo iure dominico suam penitus voluntatem licebit etiam de caeter eisdem abbati et conventui et eorum successoribus per totum dictum porprisium dictorum Radulphi et Aemelinam praeter quam* " (A.D.S.M. 14 H 183).

<sup>696</sup> " *Ego Laurentius de Pinel de parochia Sancti Petri de Karevilla assensu et voluntate Matildis uxoris mee et nos Osbertus et Rogerus filii predicti Laurentii assensu et voluntate Agnetis et Lucie uxorum nostrarum vendidimus et concessimus et hac presenti carta confirmavimus viris religiosi abbati et conventui Sancti Audoeni Rothomagensis per decem libris turonensis nobis pro manibus per solutis quosdam fontes quos habebamus in porprisio nostro sito in dicta parochia inter terram Sancti Laudi et pasticum valent mi ex una parte et semitam iuxta haiam de pinel ex altera et in campo nostro sito de super dictum porprisium inter terram Thome de Prato ex una parte et terram Sancti Laudi et terram Guillermi Lespee ex altera sicut se proportant predicti porprisium et campus in longitudine et latitudine et quatuor partitas terre similiter in predicti porprisio et campo ubicumque dicti religiosi et eorum successores dictos fontes et dictas quatuor partitas terre voluerint capere et si melius viderint expedire* " (A.D.S.M. 14 H 183).

concède le bénéfice aux chanoines du chapitre en 1278 (Gogear, 1907 : 47). La communauté canoniale disposait de cinq robinets d'arrivée d'eau sur la source Gaalor (Gogear, 1907 : 45).

Certaines communautés partageaient les mêmes points d'eau. Les moniales de Saint-Amand avaient la possibilité dès le 13<sup>e</sup> siècle de tirer de l'eau sur la source Notre-Dame qu'elles partageaient avec les chanoines de la cathédrale (Barrière, 1992 : 77). Nous avons vu plus haut le tracé de la conduite Notre-Dame, également visible sur le plan du cours de la fontaine Notre-Dame (A.D.S.M. 12 Fi 34 ; Fig. 11.29). La conduite dessert deux édifices dans la rue du Bec avant d'alimenter une fontaine destinée au public placée sur le parvis de la cathédrale. À partir de ce point partent deux embranchements servant à distribuer de l'eau. Le premier rejoint la cour d'Albane où se dressait une fontaine. À l'angle sud-est de cette cour, un puisard assez profond a été découvert : il permettait d'éliminer le trop-plein des gouttières de la cathédrale. Un second embranchement récupère les eaux usées de la fontaine du parvis, passe sous la tour de Beurre et se termine en patte d'oie. Une des canalisations continue vers l'est, la seconde oblique vers le sud et rejoint certainement l'emplacement du prieuré de la Madeleine. En somme, de la fontaine Notre-Dame partagée entre les chanoines et les religieux de Saint-Amand, partaient trois embranchements différents : le premier alimentait un puits situé dans le cloître du chapitre cathédral, le deuxième un puits appartenant à l'archevêché et le troisième l'Hôtel-Dieu de la Madeleine au sud de la cathédrale (A.D.S.M. 12 Fi 34).

La fontaine du couvent des Augustins est sans doute alimentée par le canal du Robec coulant à proximité du couvent. En 1531, les élus concèdent une fontaine aux religieux en prolongeant la conduite de Carville depuis l'église Saint-Maclou. L'excédent de l'eau est mis à la disposition des habitants dans un bassin donnant sur l'actuelle rue des Augustins (Delsalle, 2007 : 403). Sur les murs du couvent furent édifiées successivement deux fontaines alimentées par la source de Darnétal. Ces religieux ont certainement fait face à des épisodes difficiles pour faire venir l'eau dans leur couvent. En effet, les religieux sont installés dans le voisinage immédiat des ateliers d'artisans du textile exploitant d'office l'eau de manière abondante. Cette proximité a probablement entraîné une pénurie d'eau chez les Augustins (Guillerme, 1983 : 106-107).

Les couvents fondés dans la partie est de la ville bénéficièrent des largesses du cardinal Georges d'Amboise (1498-1510). En effet, en 1508, lors de la construction de l'aqueduc de la source de Carville, le cardinal concède le droit aux Clarisses d'établir un branchement pour alimenter le monastère en eau. En 1513, une fontaine fut construite contre leur mur à côté du portail de leur

établissement. Dans le même temps, il octroie un privilège analogue aux Célestins et, un peu plus au centre de Rouen, aux communautés canoniales de l'Hôtel-Dieu de la Madeleine (Barrière, 1992).

À la fin du 15<sup>e</sup> siècle, la ville s'était dotée d'un réseau d'égouts efficace bien que limité. Les canaux principaux longeaient les monastères et les édifices civils les plus notables. L'abbaye de Saint-Amand était pourvue d'un système d'égout évacuant les eaux usées directement dans le Robec. L'Hôtel-Dieu était également équipé de ce type de système autonome. Sa position centrale dans la ville et son activité hospitalière ont certainement poussé la communauté canoniale à mettre en place un système d'évacuation des eaux. Cette installation se compose d'un égout collecteur passant sous la porte Saint-Cande et descendant en direction de la Seine pour y déverser les eaux usées. Cet égout est toujours en fonction au 17<sup>e</sup> siècle puisqu'il est mentionné dans le chartrier de l'Hôtel-Dieu (A.D.S.M. HDépôt1 D3).

Les frères mendiants sont des précurseurs dans l'installation de systèmes d'évacuation. Le couvent des Franciscains était doté d'un réseau d'égout se raccordant sur la Renelle (Barrière, 1992 : 77). Les religieux possédaient depuis le 13<sup>e</sup> siècle le droit de jouir d'un " merdereau " qui n'est autre que le flux de la Renelle reconverti en égout (Barrière, 1992 : 37).

Que ce soit pour approvisionner l'établissement en eau ou pour évacuer celle-ci, les religieux avaient fait poser divers conduits à l'extérieur du couvent. Or ces conduites d'eau passaient souvent sur les terrains de particuliers ou encore sur des terrains appartenant à la paroisse. Par conséquent, de nombreuses contestations entre les moines et des acteurs laïques ou religieux se dessinent au sujet de la pose de cet équipement : la mise en place d'un réseau hydraulique ne s'opère donc pas dans le plus grand calme. Au milieu du 15<sup>e</sup> siècle, plusieurs particuliers refusent le passage sur leur terrain des conduites permettant l'approvisionnement en eau de l'abbaye de Saint-Ouen (A.D.S.M. 14 H 183).

En outre, la propriété de ces conduits est souvent discutée et maintes négociations ont lieu pour savoir qui doit réaliser les réparations ou améliorer les constructions déjà établies. Ainsi, en 1354, un procès entre l'abbaye et les paroissiens de Saint-Nicaise éclate à propos de la réparation du tuyau de conduite passant devant le cimetière (A.D.S.M. 14 H 183). En outre, les moines de Saint-Ouen sont toujours contraints de demander la permission de la paroisse lorsqu'ils souhaitent

procéder à des changements sur ces conduites. Par exemple, en 1501, les religieux, pour construire une voûte passant dans le cimetière de la paroisse Saint-Nicaise, ont été obligés d'obtenir l'accord de la paroisse avant de commencer les travaux. Des accords doivent également être réalisés au sujet de l'entretien et du nettoyage des égouts. Un tel type d'accord a été retrouvé dans les archives de Saint-Ouen. Il est question, en 1435, du nettoyage d'un égout " en la rue qui maine du chymetière de Sainct Ouen vers l'abbaye de Sainct Amand " (A.D.S.M. 14 H 454). Dans cette rue, bornée par divers particuliers, descendaient et affluaient " plusieurs eaues, ordures et ymondices, tant de la rue de la Chaîne qui est derrière lostel et église du Carme que de ladicte rue de Sainct Amand, et mesmes de la rue de l'Omosne " (A.D.S.M. 14 H 454). Il est convenu que l'abbaye ne sera pas la seule à s'occuper de l'entretien de cette rue et que chaque particulier se soumettra à aider et contribuer par égale portion à tous les frais qu'il conviendra de faire ainsi qu'à faire et payer ledit curage.

L'abbaye de Saint-Amand avait, d'après Marie-Josèphe le Cacheux, " le droit de faire ouvrir les maisons, caves et passages par où passaient les conduits, tant pour entretenir les canaux que pour veiller à ce qu'aucun particulier ne détournât l'eau à son profit " (Le Cacheux, 1936 : 155). Or cette affirmation convient aux droits de l'abbaye à la fin du 16<sup>e</sup> siècle et non aux droits de l'abbaye du 11<sup>e</sup> siècle au milieu du 16<sup>e</sup> siècle. Des contestations ont éclaté au début du 14<sup>e</sup> siècle sur le droit des religieuses de mener l'eau de la fontaine située derrière le château Bouvreuil jusqu'à leur couvent. Ces troubles sont assez importants puisque le roi demande d'enquêter sur cet événement (A.D.S.M. 55 H 457). On ne sait si le roi intervint pour apaiser la situation ou si celle-ci s'est apaisée d'elle-même. Quoi qu'il en soit, une dizaine d'années plus tard, le calme est revenu et les religieuses peuvent réaliser leur embranchement jusqu'au château Bouvreuil, ceci avec le soutien des particuliers. En effet, d'après la transaction de 1326 avec un certain Geoffroi Lamy, il semble que les religieuses avaient le droit de faire traverser leurs canalisations chez des particuliers sans se préoccuper des dégâts causés aux édifices<sup>697</sup>. Ce citoyen de Rouen s'engage à remettre en état à ses dépens les maisons et édifices dégradés par le passage des conduits. Les religieuses devront faire face à de nombreux abus de la part des citoyens de Rouen voulant s'emparer des ressources en eau de l'abbaye. De ce fait, les actes de l'abbaye mentionnent souvent le détournement de l'eau par des particuliers n'ayant pour but que leur propre profit. Ainsi, en 1430, Henri VI ordonne une

---

<sup>697</sup> Il est ici question du raccordement " commençant a la fontaine Nostre Dame et par tout le dit garding iusques au pavement de la porte Biauvesine " (A.D.S.M. 55 H 457).

enquête afin de restituer les eaux, détournées par Pierre de Vallée et d'autres particuliers, que les religieuses ont droit de diriger vers leur couvent et vers le service public (A.D.S.M. 55 H 457). Quelques décennies plus tard, l'un des héritiers de Pierre Vallée reconnaît les droits de l'abbaye de Saint-Amand sur les eaux allant jusqu'au château Bouvreuil (A.D.S.M. 55H 457). Cependant vers le milieu du 15<sup>e</sup> siècle, l'abbaye doit faire face à d'autres acteurs urbains. En effet, en 1444, elles se plaignent de l'interruption du cours des fontaines causée par un mur édifié par les moines de Saint-Ouen (A.D.S.M 55 H 457). Après âpres discussions et procès, le mur est détruit pour laisser passer l'eau. Cependant, les difficultés relatives à l'approvisionnement en eau de l'abbaye ne s'estompent pas : les particuliers font construire sur des conduits ou refusent de faire des ouvertures dans leurs bâtiments pour laisser couler l'eau<sup>698</sup>. Au siècle suivant, les conduits sont si dégradés qu'un arrêt de la cour est donné pour exécuter les réparations nécessaires au rétablissement du cours d'eau appartenant aux religieuses de Saint-Amand (A.D.SM. 55 H 457). Ce n'est qu'à la fin du 16<sup>e</sup> siècle et plus précisément en 1587 que les religieuses obtiennent la permission d'entrer dans les maisons, caves et passages nécessaires à l'entretien des tuyaux de ces fontaines (A.D.S.M. 55 H 457). Cette mesure n'empêche pas les particuliers de construire des édifices sur les voûtes et canaux des fontaines de l'abbaye. Ces structures entravaient le bon fonctionnement de la conduite menant les religieuses à ordonner vers le milieu du 17<sup>e</sup> siècle de détruire ce type d'édifice (A.D.S.M. 55 H 457). En outre, le partage de la conduite avec le chapitre de la cathédrale ne se déroule pas sans encombre. En effet, les deux communautés entrent souvent en conflit au sujet des réparations et de la possession des clés donnant accès aux canalisations de la source Notre-Dame<sup>699</sup>. Cela ne signifie pas que les privilèges de l'abbaye de Saint-Amand en matière d'approvisionnement en eau déclenchent toujours des tensions avec les autres acteurs urbains. Les moniales, d'un naturel bienveillant, partagent les bienfaits qui leur ont été accordés. De ce fait, en 1630, elles permettent aux Franciscains de prendre l'eau aux fontaines des religieuses.

---

<sup>698</sup> En 1479, l'abbaye met un gage-plège sur l'appentis construit par Nicolas Pinan dans son jardin qui empêche l'abbaye d'user du droit de visiter les conduits des fontaines (A.D.S.M. 55 H 457). Dix ans plus tard, la veuve de Raullin le Tellier s'oppose à réaliser une ouverture dans son hôtel du Coq pour faire passer le conduit de l'abbaye (A.D.SM. 55 H 457).

<sup>699</sup> En 1516, un passage est créé par les Franciscains pour aller de la rue des Cordeliers à la Renelle à dessein de faciliter le curage de la Renelle. Ce nouvel accès est certainement contrôlé par les religieux autorisant les bourgeois à avoir les clés afin d'atteindre la Renelle (A.D.S.M. 35 H 65).

## - **Partager les ressources hydrauliques : entre concession et conflit**

Moines, chanoines et frères œuvraient quelquefois pour le bien public entraînant ainsi des modifications structurelles de l'espace urbain. Ainsi, les moines de Saint-Ouen, par un acte du 16 mai 1481, consentent à laisser leur fontaine sortir de l'enceinte de l'abbaye et à couler dans la rue de l'Épée pour la commodité des habitants (A.D.S.M. 14 H 183). Les religieux mendiants, en construisant leurs fontaines à l'extérieur de l'enclos, ne souhaitaient pas uniquement exposer ces édifices aux regards des habitants, mais ils les rendaient par là même accessibles aux voisins et autres citoyens qui eurent tendance à se les approprier (Volti, 2003 : 106-107). En 1456, un contrat est passé entre les sieurs échevins de la ville de Rouen et les Franciscains par lequel les religieux acceptent que les conduits et canaux de plomb servant à mener l'eau de leur fontaine, depuis celle du château jusqu'à leur couvent, soient employés pour en conduire une telle quantité qu'il plaira aux sieurs échevins depuis le château jusqu'au beffroi où l'eau sera distribuée par la ville selon qu'il sera convenable pour la commodité publique (A.D.S.M. 35 H 10). Une condition est néanmoins posée lors de cet accord : les religieux pourront toujours jouir de leur fontaine " comme auparavant " et ils garderont les deux clés des cuves ainsi que celle de la cuve construite près du beffroi (A.D.S.M. 55 H 10).

En outre, certaines communautés avaient un pouvoir décisionnaire plus grand que les autres communautés et s'en servaient dans les questions de salubrité publique. Le chapitre et l'archevêché sont les principales institutions bénéficiant du pouvoir sur le système hydraulique. Par l'entremise de Georges I<sup>er</sup> d'Amboise, le complexe archiépiscopal participe au financement d'une vaste entreprise ayant pour but l'approvisionnement en eau de la ville. L'archevêque fait figure de grand propriétaire de ressources hydrauliques, mais il revêt également la fonction d'entrepreneur et de décideur. Il a autorité à concéder, au même titre que la municipalité, des prises d'eau sur la conduite qui lui appartient. En 1508 et en 1509, l'archevêque permet aux Célestins et aux Clarisses de faire des travaux de raccordement. Les moines de Saint-Ouen font également partie de ces communautés ayant un fort pouvoir décisionnaire. Ils possèdent de nombreux moulins et des fontaines, mais disposent aussi d'une prise d'eau sur la source Saint-Nicaise qui leur appartient. En 1433, les moines de Saint-Ouen consentent à la construction sur le Robec de deux chambres d'aisance à

proximité de leur monastère<sup>700</sup>. Ces latrines seraient alignées sur d'autres chambres d'aisance laissant penser que les religieux ne s'opposaient pas à la construction de ce type d'édifice près de leur mur puisque ces constructions servaient " le bien et utilité de la ville et de la cité de Rouen " (A.D.S.M. 14 H 463). Les moines ont un certain poids dans les décisions municipales. Ils assistent aux assemblées des plaids et prennent part au curage sur 500 m. En 1726, ils sont chargés d'une partie de l'entretien à faire sur le Robec.

Les religieux sont les premiers à capter l'eau des principales sources rouennaises. Néanmoins, dès le 15<sup>e</sup> siècle, la municipalité négocia pour obtenir l'autorisation de profiter des sources ou des galeries appartenant aux communautés religieuses. Elle obtient également des aides financières afin de capter la source de Carville et de faire construire des fontaines partout dans la ville. À la fin du 15<sup>e</sup> siècle, la ville fit édifier trois fontaines à usage public : la fontaine du Bailliage, de la Crosse et Massacre. Ces fontaines étaient situées sur la canalisation de la source de Gaalor appartenant au prieuré Saint-Lô : dès lors, cette source devient une copropriété entre le prieuré Saint-Lô et la municipalité. Les religieuses de Saint-Amand permettent également à la ville d'utiliser l'aqueduc desservant la fontaine de la Seille – dont elles sont les fondatrices – pour établir une conduite municipale (A.D.S.M 55 H 457). De plus, elles autorisent la ville à faire décharger les eaux de ses fontaines de Gaalor dans les aqueducs des fontaines de Notre-Dame (A.D.S.M. 55 H 457).

L'intervention de la ville afin de développer le système hydraulique et donc d'approvisionner toute la ville en eau conduisit à des tensions avec les communautés religieuses étant jusqu'alors les " privilégiées de l'eau ". Néanmoins, il convient de préciser que les sieurs et échevins de la ville n'étaient pas uniquement un organisme puissant dans les ressources hydrauliques des communautés religieuses. Au 16<sup>e</sup> siècle, l'approvisionnement en eau de la ville s'était étoffé

---

<sup>700</sup> " Comme pour le bien et utilité de la ville et cité de Rouen et des habitans d'icelle, les bourgeois et conseillers d'icelle aient délibéré et ordonné de faire construire et édifier de nouvel deux chambres aisiés sur la rivière de Robec au travers d'icelle rivière au dessoubz du grant moulin de Saint-Ouen appartenant aux religieux abbé et couvent de Saint-Ouen de Rouen, au bout de la rue qui part de la rue derrière les murs de Saint Amand dudit lieu de Rouen venant droit du lieu dit la Planquette qui traverse ladicte rivière a une ruelle qui respond en la rue de Damiette, lesquelles chambres ou aisemens seront communs les uns pour les hommes et les autres pour les femmes, desquelles l'une d'icelles est ordonné estre assise contre le bout ou cornet du mur du jardin dudit moulin de Saint-Ouen et du talu desdis religieux sur icelle rivière, ouquel mur d'iceulx religieux auprès du bout d'icellui ou l'une desdictes chambres est ordonné estre assise il a de présent deux corbeaux de pierre appartenans ausdis religieux qui portent et soustiennent le post du coing du bout dudit jardin d'iceulx religieux, lesqueulx corbeaulx de pierre appartenans ausdiz religieux portent longe ou guettée sur ladicte rivière, sur le bout duquel mur pour le enforcier aux despens de ladicte ville se lesdis religieux si vouloient consentir l'en pourroit asseoir et endenter l'un des boutz du tref ou poultre qui porteroit l'un costé de l'une desdictes chambres ou aisemens [...] laquelle chose ne se pavoit ainsi fere sans le consentement et volenté desdis religieux comme l'en dit " (A.D.S.M. 14 H 463).



surtout dans le centre. Par conséquent, les religieux pouvaient parfois demander de l'aide aux maires, sieurs et échevins de la ville pour approvisionner leur établissement en eau. De ce fait, en 1520, les Dominicains présentent aux échevins une requête afin d'obtenir de l'eau pour leur fontaine (A.D.S.M. 36 H 37). En 1521, la ville leur accorde une prise d'eau que les frères accueillent avec reconnaissance. Malheureusement, cette prise d'eau est bien trop précaire pour desservir le couvent avec régularité. Par ailleurs, les frères s'engagent à en restituer l'excédent grâce à une fontaine, à l'angle des bâtiments conventuels et de la rue Racine, accessible aux habitants du quartier. La ville empiétait quelquefois sur les droits des religieux. Au 15<sup>e</sup> siècle, les moines de Saint-Ouen intentent un procès à la ville car cette dernière avait empiété sur leurs droits sur le moulin de Saint-Ouen et le moulin Chantereine (A.D.S.M. 14 H 447).

L'installation d'un système hydraulique urbain contribue à lier différents objets historiques de la ville. Jacques Le Lieur, lorsqu'il dessine en 1525 les conduites d'eau, met en avant les connexions établies par ces conduites entre les divers établissements religieux. Ainsi à l'échelle urbaine, ce réseau hydraulique dessert en eau potable toute la ville mais principalement les communautés religieuses qui sont également les premières à capter les ressources en eau. Une fois l'eau déviée vers les monastères, prieurés et couvents rouennais, les aqueducs ou conduits desservaient plusieurs pôles de l'établissement : en premier lieu les bâtiments nécessaires à la cuisine et aux repas, puis en second lieu les autres bâtiments et les fontaines. La possession de ces fontaines conduisait souvent les religieux à entrer en contact avec le monde extérieur et, notamment, à partager leurs ressources avec la municipalité pour le bien commun. La possession de cette eau favorise donc les contacts entre les divers acteurs urbains, qu'ils soient religieux ou laïques. En effet, de nombreux accords sont signés sur le passage de conduits dans les terrains des particuliers, mais également sur le partage de l'eau avec la population de Rouen. Les communautés, grâce à cette facilité d'accès à l'eau, avaient une qualité de vie supérieure au reste de la population. C'était faire preuve de magnanimité que de partager cette eau avec les habitants de la ville. En revanche, le fait que les communautés religieuses soient les privilégiées de l'eau attirait les convoitises et les jalousies : les querelles sont donc nombreuses. Elles concernaient souvent l'entretien des conduits et des cuves à l'intérieur de la ville : est-ce à la communauté religieuse ou aux particuliers d'entretenir les équipements hydrauliques ? Les situations sont diverses mais il

semble que moines, chanoines et mendiants jouaient un grand rôle dans ce nettoyage : les Franciscains, par exemple, contribuent au curage de la Renelle (A.D.S.M. 35 H 65).

L'édification de l'église et du carré claustral assurait la vie spirituelle et communautaire des religieux. La construction de dépendances et la mise en place d'un réseau hydraulique contribuant à l'approvisionnement en eau des monastères et des couvents de Rouen répondaient à la nécessité de vivre en autarcie ou, tout du moins, dans le cas des Mendiants, d'être autosuffisants. En somme, la fondation de ces deux pôles était fondamentale tant pour la spiritualité des moines que pour leur vie matérielle. Or moines, chanoines et frères mendiants sont tournés vers le monde et vers leur prochain : tous ont un devoir d'hospitalité pour quiconque en fait la demande. L'accueil des laïques et des religieux constitue le dernier pôle d'importance d'un établissement régulier.

### **11.3. Intrusion du monde séculier au sein des espaces monastiques et conventuels**

Les dépendances peuvent amener les laïques à entrer dans le monastère, en particulier lorsque les moines ont recours à des serviteurs. La mise à distance des dépendances dans le cas des Bénédictins et dans une moindre mesure dans celui des ordres d'inspiration semi-érémite, s'explique en partie par la présence des serviteurs. Mendiants et chanoines semblent moins avoir recours à cette main d'œuvre ou tout du moins leur présence ne les dérangeait pas. Dans quelques cas particuliers, l'ouverture aux laïques est exacerbée en raison du fonctionnement et des missions de l'ordre.

#### ***11.3.1. L'accueil des hôtes dans les établissements réguliers de Rouen***

Certaines communautés avaient pour mission l'accueil des laïques. Saint Benoît prévoit dans sa règle l'accueil des hôtes pour accomplir le précepte édicté par le Seigneur : " J'ai demandé l'hospitalité et vous m'avez reçu ". Cette fonction d'accueil et d'hospitalité assurée par les Bénédictins nécessite donc des structures adéquates.

Les moines de Saint-Ouen avaient amplement développé cette fonction d'accueil et d'hospitalité qui constituait l'un des pôles majeurs du monastère (Schney, 1993 : 119; Fig. 11.8 et 11.9). La première hôtellerie était disposée sur le côté occidental du cloître. À l'ouest de cette première hôtellerie était la partie ouverte de l'abbaye c'est-à-dire la zone dans laquelle les laïques pouvaient pénétrer sans déranger la vie monastique. Il était possible d'accéder aux lieux réguliers par une entrée située entre la salle des hôtes et les bureaux des officiers (A.D.S.M. 14 H 30 : 63). Un escalier reliait également l'hôtellerie au cloître. L'hôtellerie était divisée en trois grandes parties : la salle des hôtes, le vestibule avec le parloir et les officines. En 1694, cette hôtellerie est probablement abandonnée. Les hôtes sont alors accueillis dans la cuisine jusqu'à ce que la nouvelle hôtellerie soit construite. Cette dernière est édifiée à côté de l'ancienne hôtellerie à la fin du 17<sup>e</sup> siècle (Schney, 1993 : 125). La contiguïté de l'hôtellerie avec le cloître a certainement eu une incidence sur la vie religieuse. En effet, près de cette hôtellerie furent bâties des chambres et des écuries. En outre, en 1769, un escalier permettait de relier l'hôtellerie au cloître. Or l'hôtellerie ne devrait-elle pas être séparée du cloître afin d'éviter toute intrusion des hôtes dans le lieu de vie consacré aux moines ?

Cependant, cette fonction d'accueil ne consistait pas uniquement dans la construction d'une hôtellerie pour recevoir des personnages importants. À Saint-Ouen, elle se manifestait aussi par la multiplication constante de logements au sein de l'enceinte conventuelle pouvant être étudiée grâce aux actes de l'époque moderne. Cet accroissement s'établit essentiellement aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles durant lesquels les mœurs et le mode de vie des religieux s'étaient relâchés. Plusieurs maisons particulières furent alors construites principalement dans la partie ouest du monastère. D'abord louées à des religieux au 17<sup>e</sup> siècle, ces habitations sont au 18<sup>e</sup> siècle affermées à des laïques (Schney, 1993 : 132). Ces logements sont à l'origine destinés aux personnes rendant des services au monastère. La première maison de ce type est située sur la grande porte d'entrée. Ce bâtiment à deux étages, visible sur la gravure de Jacques Le Lieur, fut loué à des religieux puis en 1478 à un portier somme toute laïque (Fig. 11.30). Au 17<sup>e</sup> siècle, un changement s'opère dans ces locations : les maisons ne sont plus louées contre des services, mais contre des sommes d'argent. Ces maisons deviennent donc des logements permanents avec un unique locataire.

Les logis destinés au prieur et à l'abbé furent également des lieux favorisant la présence de laïques dans l'enceinte du monastère. Le logis du prieur avait été édifié à l'est du dortoir et de l'infirmerie, ignorant ainsi la prescription d'isolement des lieux conventuels (Schney, 1993 : 143).

Ce logis était constitué de plusieurs bâtiments disposés de façon anarchique : un corps de logis, une chapelle, un petit jardin, un bassin et un petit édifice dont la fonction reste encore inconnue. Le logis abbatial paraît être plus ouvert aux activités extérieures. Le premier édifice est construit probablement au 12<sup>e</sup> siècle au nord du cloître et est détruit en 1509 (Fig. 11.8 et 11.9)<sup>701</sup>. Ce premier logis abbatial comprenait un jardin avec un puits, une petite cour, une salle, une grande cuisine, une chapelle et plusieurs cheminées. Un tripot est également bâti sous l'abbatiale d'Antoine Bohier (1491-1515). Ce nouvel édifice où se jouait le jeu de paume appartenait donc à l'abbé. Cette construction illustre les nouvelles préoccupations des abbés commendataires davantage tournés vers l'accueil des hôtes et le jeu que vers la préservation de la vie spirituelle. Ce tripot était en effet destiné au loisir des hôtes (Schney, 1993 : 150).

L'édification d'un nouveau logis abbatial au début du 16<sup>e</sup> siècle au nord du réfectoire renforce la présence laïque au cœur du monastère (A.D.S.M. 14 H 921 ; Fig. 11.9). Le bâtiment, intégré au centre de la vie régulière par sa contiguïté avec le dortoir, est très tôt laïcisé : de nombreux hôtes de haut rang y résident ou y viennent pour participer aux événements mondains se déroulant en ce lieu. Ce nouveau logis, plus étendu et imposant que le premier<sup>702</sup>, fut le lieu de séjour du roi à

---

<sup>701</sup> Contrairement au logis édifié au 16<sup>e</sup> siècle, le premier logis abbatial ne fut pas un lieu d'accueil du pouvoir en place. Que ce soit les ducs ou les rois de France, ils ne semblent pas avoir résidé de nombreuses fois dans l'enceinte de l'abbaye de Saint-Ouen. Les ducs de Normandie ne résident pas longtemps à Rouen. Richard I<sup>er</sup> résida le plus souvent à Fécamp mais effectua quelques voyages à Rouen pour sa vocation politique, religieuse et économique. Son successeur Richard II séjourna sept fois à Rouen entre 1009 et 1024 puis ne quitta plus le palais de Fécamp. Le duc Robert le Magnifique (1027-1035) fit deux séjours à Rouen : le premier entre 1030 et 1032 et le second entre 1040 et 1066. Enfin, son fils Guillaume le Conquérant, duc de Normandie de 1035 à 1087, délaissa en partie la ville de Rouen pour Caen puisqu'il n'y résida que huit fois (Léost, 2001a). Lors de leur séjour, ils résidaient sans doute dans les palais qu'ils avaient fait édifier. Au 12<sup>e</sup> siècle, les ducs résident de plus en plus à l'extérieur de la ville close. En effet, on compte pour cette période quatre principales résidences ducales : le manoir de Oissel, le manoir de Sainte-Vaubourg, le prieuré de Notre-Dame-du-Pré et la villa ducale de Petit-Quevilly (Madeline, 2013 : 68). Les rois de France ont pu demander l'hospitalité à l'abbaye de Saint-Ouen dans la première moitié du 13<sup>e</sup> siècle, époque à laquelle le château de Philippe Auguste est construit, mais aucun document ne le confirme. Cependant, pour la deuxième moitié du 13<sup>e</sup> siècle et la première moitié du 14<sup>e</sup> siècle, les rois ont probablement préféré résider dans le château Bouvreuil. Dans la deuxième moitié du 14<sup>e</sup> siècle et dans la première moitié du siècle suivant, les rois logèrent dans le château de Philippe Auguste. Cependant, il ne sert que de résidence occasionnelle à Philippe VI, Jean II le Bon, Charles V et Charles VI (Léost, 2001b). Ces derniers sont néanmoins conscients de l'importance de ce château qui est " le principal et la clef de noz diz duchie et pais " (B.N.F., Mss. Clairambault 178, n° 16 [15-12-1407]). Le souverain anglais Henri V résida souvent au château de Rouen (certainement celui de Philippe Auguste puisque le palais n'est pas encore fini). En effet, plusieurs actes sont datés du château de Rouen : en 1419 (A.D.S.M. G 3681), en 1422 (A.D.S.M. G 3680 ; A.D.S.M. G 4610), etc.

<sup>702</sup> D'après Dom Pommeraye, dans sa description des lieux réguliers de l'abbaye de Saint-Ouen, le logis abbatial consistait dans " un grand corps de logis de pierre de taille à l'antique, qui paroist assez magnifique, et est composé de deux étages. Le principal costé du bastiment regarde sur la grande cour ; il a un retour d'équerre qui va joindre une longue galerie, où est la chapelle des abbez, dont la structure est fort belle. Le grand escalier de pierre de liais donne de la communication au bastiment et à la galerie, au bout de laquelle se voit une grande salle qui servoit autrefois de Bibliothèque, où il y avoit soixante huissets, comme il se remarque par les anciens comptes : elle est lambrissée aussi

plusieurs reprises<sup>703</sup> et, au début du 17<sup>e</sup> siècle, il était le lieu de résidence habituel des gouverneurs. Au 18<sup>e</sup> siècle, il est loué par des particuliers. Par conséquent, le logis est touché par la laïcisation puisqu'il est occupé, au 18<sup>e</sup> siècle, par des laïques avec une contrepartie pécuniaire. Cette évolution du logis abbatial illustre l'évolution de l'hospitalité dans les grands monastères bénédictins : l'hospitalité est à l'origine momentanée et gracieuse par charité et devient dès le 17<sup>e</sup> siècle un accueil permanent contre une somme d'argent plus ou moins importante. La présence de laïques au sein de l'enceinte monastique se révélait souvent nécessaire pour vivre en autarcie, mais celle-ci était jusqu'au 16<sup>e</sup> siècle assez faible et n'empiétait pas sur la vie monastique. Cette autarcie, destinée à préserver les moines du monde extérieur, a fonctionné grâce aux trois grands ensembles de bâtiments de l'abbaye (bâtiments réguliers, dépendances), mais elle est remise en question par le développement du dernier pôle consacré à l'accueil. L'intérêt porte de plus en plus sur la réception d'argent ce qui n'est pas sans avoir d'incidences sur la vie régulière<sup>704</sup>. Si l'abbaye de Saint-Ouen constitue un exemple d'ouverture au monde séculier un peu excessif, elle illustre parfaitement la manière dont le monde séculier progresse à l'intérieur de l'espace monastique. Certes, l'espace de la ville, l'habitat, ne pénètre pas concrètement dans l'espace monastique, protégé par une enceinte, mais la présence laïque réussit à s'imposer au sein même de cette enceinte rendant assez floue la limite entre ces deux mondes.

Cette pénétration du monde laïque dans les espaces monastiques semble moins poussée dans les autres monastères rouennais. Ainsi, l'accueil dans le monastère de Sainte-Catherine-du-Mont n'est pas aussi développé qu'à Saint-Ouen. Ce site, moins bien connu topographiquement, avait tout de même abrité quelques bâtiments d'accueil. Le logis de l'abbé avait été édifié à proximité de la

---

bien que l'appartement de dessous, et joint un autre corps de logis tourné vers l'Orient, et quelques autres bâtiments pour les officiers " (Pommeraye, 1662c : 219-220).

<sup>703</sup> Les nombreux séjours des rois de France au logis abbatial lui valurent de porter le nom de logis du roi. Au 16<sup>e</sup> siècle, les rois de France ne souhaitaient apparemment pas résider dans les châteaux qu'ils pouvaient avoir à leur disposition. Ainsi, en septembre 1550, Henri II, accompagné de Catherine de Médicis, procède, au logis abbatial, à une promotion de chevaliers de Saint-Michel. En 1563, Charles IX réside dans le même édifice et y guérit les écrouelles. En juin 1578, Henri III séjourne au logis de l'abbé durant près de trois semaines afin d'assister à différentes fêtes. D'octobre 1596 à février 1597, Henri IV réside près de cinq semaines au logis de Saint-Ouen. Il reçoit les conseillers échevins, accepte les clés de la ville et reçoit les présents du chapitre telles douze bouteilles de vin. Dans les autres bâtiments de Saint-Ouen, ce même roi reçoit l'ambassadeur d'Angleterre, le comte de Shrewsbury et les présents de la reine Élisabeth. Les rois continuèrent à séjourner dans ce logis au 17<sup>e</sup> siècle : Louis XII en 1620, et Louis XIV en février 1650 avec sa mère et Anne d'Autriche et Mazarin. Ce logis semble également avoir été le lieu de résidence de certains seigneurs : le maréchal de Vieilleville y loge en 1562 (Dubosc, 1922 : 29-31).

<sup>704</sup> Certains documents font état de cette présence gênante : " dans notre enclos, il y a des maisons habitées par des femmes dont la proximité est toujours dangereuse aux religieux " (A.D.S.M. 14 H 32 : 250).

porterie et probablement de l'hôtellerie (Couillard-Lesage, 2008 : 28). Cette ouverture plus restreinte n'est toutefois pas surprenante au regard de la destruction de l'abbaye au 16<sup>e</sup> siècle : le développement de l'accueil s'étoffe particulièrement à partir du 17<sup>e</sup> siècle, la laïcisation dans cet espace monastique n'a donc probablement pas eu le temps de se produire. De même, dans l'abbaye de Saint-Amand en partie détruite à la fin du 18<sup>e</sup> siècle, la présence des laïques est moins visible. L'hôtellerie, construite à la fin du 13<sup>e</sup> siècle, était située près de l'entrée de l'abbaye<sup>705</sup>. En outre, une porte débouchant sur la rue avait été percée afin que les hôtes puissent entrer dans le bâtiment sans passer par le centre de la vie régulière. L'accueil dans les prieurés bénédictins paraît moins développé que dans ces abbayes, tout du moins les sources sont plutôt silencieuses à ce sujet<sup>706</sup>. Néanmoins les prieurés bénédictins ont pu accueillir quelques laïques. Ainsi, le prieuré Notre-Dame-du-Pré fut l'une des principales résidences duciales du 12<sup>e</sup> siècle (Madeline, 2013 : 68).

Les moines d'inspiration érémitique n'ont pas ce risque de confusion entre le monde régulier et le monde séculier. Leur volonté d'isolement, caractérisée par le respect de la stricte clôture, les protège de ce type d'intrusion. Les *Coutumes* de la Chartreuse s'attardent longuement sur la question des pauvres et des aumônes. Guiges veut " fuir l'avarice et la dureté de cœur, et en même temps défendre énergiquement le recueillement et la solitude des Frères " (Dubois, 1992 : 19). Ce dernier propose que des aumônes soient faites dans les villages alentour plutôt que d'accueillir les demandeurs. La règle de Grandmont, quant à elle, met en avant l'impossibilité des religieux de sortir tout en respectant le droit d'aumône des pauvres : " Que les Frères ne sortent pas de leurs

---

<sup>705</sup> De nombreux vestiges de l'abbaye Saint-Amand sont encore en élévation place et rue Saint-Amand (Fig. 11.31 à 11.34). Une étude a récemment été publiée par Frédérique Épaud sur un de ces édifices (Épaud, 2013). Ce bâtiment fut découvert en 1984 lors de travaux de rénovation réalisés dans l'enclos de l'ancienne abbaye de Saint-Amand. La restauration de ce bâtiment a révélé l'existence d'une façade en pan de bois et d'une charpente de comble datée de la seconde moitié du 13<sup>e</sup> siècle. L'édifice serait compris entre la clôture primitive et la clôture secondaire de l'abbaye. Cette clôture secondaire est visible dans la rue et pourrait correspondre à la clôture mentionnée en 1277 dans un acte de Philippe III le Hardi (1270-1285) (A.D.S.M. 55 H 25). En effet, le roi accorde aux religieuses la permission d'accroître la cour de l'abbaye d'une place et d'une maison située au coin de la rue allant vers l'église Saint-Nicolas et de l'eau de Robec et d'achever la muraille de pierre dont la construction avait été interrompue par les maires et pairs de la ville. Logés entre ces deux murs, les deux murs gouttereaux présentaient une structure en pan de bois dont l'étude dendrochronologique a proposé un abattage des bois au 13<sup>e</sup> siècle (plus précisément entre 1239 et 1270). Cette étude a permis de proposer des hypothèses quant à la fonction de cet édifice. L'utilisation de ce bâtiment était certainement liée à la fonction de la cour adjacente. Dans cette dernière se situait un grand bâtiment correspondant à l'ancienne grange de l'abbaye : cette localisation donne à penser que la cour était destinée aux services ou dépendances. Selon l'auteur, il est probable que cette cour rustique ait dès l'origine cette vocation de service. Ce bâtiment en pan de bois, au nord de cette cour, était possiblement affecté à l'accueil des laïcs et pouvait donc être l'hôtellerie (Épaud, 2013 : 137-138).

<sup>706</sup> Le prieuré Notre-Dame-des-Prés reçut quelques grands du royaume : François I<sup>er</sup> s'y arrêta avec sa suite ; en 1650, Anne d'Autriche y séjourna avec son fils, le cardinal Mazarin et sa cour (Nicolle, 1885). Les sources écrites comme iconographiques ne mentionnent pas d'hôtellerie : les hôtes étaient certainement reçus dans une aile du cloître.

celles sous prétexte de visiter des infirmes séculiers " (chapitre 34) ; " que les Frères ne sortent pas de leur cellule pour ravitailler les pauvres " (chapitre 35). Cette série de règles n'exclut pas la possibilité d'aider les pauvres et de leur donner l'aumône. Les religieux de Grandmont peuvent recevoir quelques visites ponctuelles : " Quand vous êtes dans vos cellules, vous devez soupirer, gémir et pleurer tant pour vos péchés que ceux des autres. Mais quand il faut sortir sous le porche pour parler à vos visiteurs, montrer leur un visage joyeux et recevez-les avec joie, ils ont fait un long chemin, vous devez leur présenter un visage aimable " (Dubois, 1992 : 20).

La présence des laïques dans les couvents mendiants n'est pas exclue, mais elle est circonscrite. L'entrée des laïques se faisait essentiellement près de l'église des religieux dans laquelle ils venaient écouter les offices et les prêches. Contrairement à l'évolution de leur enclos, le plan des couvents mendiants au Moyen Âge est difficilement restituable. Néanmoins, quelques plans et indications textuelles apportent des éléments sur les agencements facilitant l'accès à l'église et aux autres bâtiments. Chaque église des frères mendiants possède une entrée sur une rue. L'entrée de l'église pouvait être précédée d'un espace découvert et plus précisément d'une cour. La cour était une surface de transition, un seuil spatial. Elle revêtait un rôle fonctionnel protecteur et symbolique. Elle représentait également la limite entre l'espace sacré à l'intérieur de l'église et l'espace profane à l'extérieur de celle-ci. Elle invite les fidèles à adopter un comportement adapté à la sacralité de l'édifice (Volti, 2003 : 98). La cour constitue donc un préambule à l'entrée de l'église. Malgré la proximité immédiate de la rue Malpalu devant l'entrée de l'église des Augustins, une cour trapézoïdale a été aménagée devant le portail occidental de celle-ci (Fig. 11.35). Une petite cour longeait les annexes au sud de l'église ainsi que le bâtiment occidental du cloître, les fidèles pouvaient donc circuler ou méditer dans cet espace ouvert à proximité de l'église. Ce passage pouvait également permettre l'accès aux deux bâtiments annexes pouvant être à destination des fidèles. La même hypothèse peut être avancée concernant le passage au nord de l'église des Carmes (Fig. 11.5). À l'exception du couvent des Augustins, les églises mendiante masculines de Rouen semblaient s'ouvrir directement sur la rue. Ceci paraît être une exception rouennaise puisque Panayota Volti avait déterminé que l'ouverture directement sur la rue était rarissime en France septentrionale (Volti, 2003 : 99-100).

Le rapport aux laïques est différent dans les couvents féminins. Ainsi, l'accès à l'église des Clarisses était possible grâce à la présence d'un long passage à partir de la rue Saint-Hilaire (Fig. 11.7). La place des séculiers dans le couvent des Dominicaines est davantage documentée

(A.D.S.M. 12 Fi 580-01 ; Fig. 11.23). Une grande et longue cour s'ouvrait derrière le portail oriental du couvent. Cette cour permettait l'accès aux parloirs et à l'église ainsi que la desserte de la partie est de l'église, seul espace accessible aux laïques. La cour se prolongeait vers l'ouest et flanquait tout le côté septentrional de l'église afin que cet édifice soit déployé sur toute sa longueur devant les yeux des fidèles. Cependant, cette cour n'était pas qu'un accès à la splendeur architecturale de l'église. Elle était un moyen d'accès aux parloirs situés au fond de la cour au sud de la nef et du vestibule des religieuses. Une salle d'attente était prévue pour les fidèles, probablement la famille, souhaitant parler aux religieuses.

### *11.3.2. L'ouverture au monde des communautés religieuses*

Certaines communautés canoniales sont très ouvertes sur l'extérieur en raison de leur activité paroissiale. Malgré la clôture qui caractérise toute vie régulière, elles apparaissent très perméables à la présence des laïcs. Les remarques d'Eudes Rigaud mettent en lumière les interférences perpétuelles du séculier dans le régulier. La présence des laïcs dans la vie communautaire est un thème constant dans le registre qu'ils soient usagers des services offerts par les chanoines ou membres de la communauté. Plus envahissants sont les paroissiens avoisinants qui élisent l'église canoniale pour leur propre vie religieuse : ils assistent aux offices réguliers, mangent avec les religieux, franchissent régulièrement la clôture (Arnoux, 2000 : 184-185). Les chanoines de Saint-Lô doivent composer avec les paroissiens de Saint-Lô et tentent d'endiguer cette interférence laïque en séparant leur église paroissiale en deux. Cependant, les laïcs sont omniprésents dans la vie du couvent jusqu'au 18<sup>e</sup> siècle<sup>707</sup>. Enfin, la présence des laïques était forte dans certains prieurés dirigés par une communauté canoniale principalement dans le cas des établissements de soin. Les bâtiments de l'Hôtel-Dieu, dirigé par une communauté de chanoinesses et une communauté de chanoines, se développaient autour de plusieurs cours intérieures situées, à l'origine, dans la même parcelle que l'église (Fig. 11.13 et 11.36). Ces bâtiments sont les premiers à avoir été construits.

---

<sup>707</sup> La séparation de l'église en 1344 renforce l'interférence des paroissiens dans la vie des chanoines réguliers. En 1479, les paroissiens décidèrent d'agrandir leur église en ajoutant une aile du côté du cimetière de la paroisse, et pour réaliser ce projet, ils commencèrent par obtenir des religieux et des chanoines de Notre-Dame la permission de détourner le cours de la fontaine. En 1483, les paroissiens voulurent adjoindre une aile au nord mais à cet emplacement se trouvaient le cloître des religieux et la tour de Coutances. Les chanoines concédèrent aux paroissiens jusqu'au bout du portail, nouvellement élevé sur la rue, tout le terrain nécessaire pour construire l'aile projetée avec l'emplacement de la tour, en ruine (Glanville, 1891a : 218-219).



Les lieux conventuels avaient été édifiés à l'ouest de l'église. Or ce type d'établissement avait autant besoin de ces bâtiments abritant les chanoines et chanoinesses que des édifices de soin. L'infirmerie, bâtie au sud de l'église, fut certainement l'un des premiers édifices de l'Hôtel-Dieu. Au sud de l'infirmerie se situait une cour suivie de différents bâtiments pour les femmes en couche. À l'est de cet ensemble de bâtiments était une vaste salle connue sous la dédicace de Saint-Augustin et Sainte-Madeleine<sup>708</sup> et destinée à accueillir les malades. Dans un second temps, l'Hôtel-Dieu s'agrandit à l'est de la rue des Pannetiers. La maison des religieux y est sans doute édifiée dès le 16<sup>e</sup> siècle. Ce n'est que dans la seconde moitié du 17<sup>e</sup> siècle voire au 18<sup>e</sup> siècle que les autres constructions sont élevées. Parmi celles-ci se trouvaient d'autres salles destinées aux malades ainsi qu'une maison pour le chirurgien. L'établissement s'étendit aussi au sud de la rue de la Madeleine où s'élevait une autre salle de soin et d'autres bâtiments administratifs. En somme, la mission hospitalière oblige ces religieux à être en contact permanent avec les laïques. Or leur espace conventuel, confiné à l'ouest de l'établissement, leur permettait d'être coupés du monde séculier durant quelques heures.

L'ouverture au monde des léproseries est une question bien plus délicate. La topographie des deux grandes léproseries rouennaises étant peu connue, il paraît difficile de déterminer quelle était la disposition des bâtiments et s'il existait une hiérarchie particulière entre eux. La particularité de ces léproseries tenait au fait qu'elles accueillait des personnes ayant la lèpre dont le statut a toujours été ambigu. Les lépreux n'étaient pas des religieux, ou tout du moins, ne l'étaient pas systématiquement. Cette particularité donne lieu à une communauté hybride, communauté de chanoines à laquelle il est nécessaire d'intégrer les laïques touchés par la maladie. Le droit canon des premières années du 12<sup>e</sup> siècle ne donne aucun éclaircissement quant au statut des lépreux. Il n'établit ni une règle de vie ni une organisation spécifique aux maladreries (Bériac-Lainé, 1988 : 236). Vers 1220, Jacques de Vitry, ayant été au début du siècle chanoine régulier de Saint-Nicolas d'Oignie, près de Liège, expose que les hommes et les femmes ayant renoncé au monde et s'étant retirés dans les léproseries et hôpitaux y vivront selon la règle de saint Augustin prescrivant ainsi le respect de la pauvreté, de l'obéissance et de la chasteté. Par cette affirmation, l'évêque de Saint-Jean d'Acre érige la règle de saint Augustin comme norme du statut religieux préconisé par les

---

<sup>708</sup> Cette salle était séparée en deux : la partie droite était réservée aux femmes et portait la dédicace Sainte-Madeleine alors que la partie gauche était réservée aux hommes et était dédiée à saint Augustin (Eude, 1970 : 24).

conciles de Paris et de Rouen au 12<sup>e</sup> siècle<sup>709</sup>. Ainsi toutes les maisons hospitalières ont puisé dans cette règle afin d'élaborer leur mode de vie. Pour Michel Mollat, il ne s'agissait que d'un ensemble de directives et non d'une règle stricte (Mollat du Jourdin, 1982 : 57). La léproserie du Mont-aux-Malades dément les dires de cet historien puisqu'elle fut dès le 12<sup>e</sup> siècle confiée à des chanoines réguliers de l'ordre de saint Augustin. Cette léproserie accueillait les lépreux de la ville de Rouen. Lorsqu'un habitant de la ville était atteint de la lèpre, le curé convoquait dans son église son clergé ainsi que ses fidèles. Les lépreux assistaient également à la messe *pro leprosis*. À la suite de cette célébration, le lépreux était conduit jusqu'au prieuré du Mont-aux-Malades. Cependant, dans quel lieu résidait ce dernier ? La structure et l'organisation des bâtiments dépendaient en grande partie de la place des individus dans la communauté dont il importait de garantir la délicate cohabitation (Tabuteau, 1996 : 154)<sup>710</sup>. La léproserie du Mont-aux-Malades était organisée tel un prieuré c'est-à-dire qu'elle comprenait en premier lieu une église et des bâtiments claustraux pour les chanoines (Langlois, 1851 : 83)<sup>711</sup>. Outre les lépreux de la ville, les chanoines du Mont-aux-Malades

---

<sup>709</sup> Les conciles de Paris (1212), de Rouen (1214) et également de Latran (1215) imposent aux congrégations religieuses et aux confréries laïques responsables des hôpitaux et des léproseries d'observer une règle commune. Ainsi, trouve-t-on au concile de Paris la mention suivante : " *De iis qui manent in domibus leprosorum et hospitalibus, ut infirmis e peregrinis ministrent* " (*Sacrorum conciliorum...* : col. 836).

<sup>710</sup> Les léproseries comprenaient, à l'image des monastères, trois pôles principaux : *ecclesia, conventus, granchia*. Ces pôles correspondaient aux trois fonctions des communautés : office liturgique et prière, gîte et assistance, exploitation des ressources (Touati, 1998 : 428). L'église est la construction majeure de la léproserie sur laquelle les différents bâtiments de la vie conventuelle s'articulent. Elle clôture souvent l'un des pans ou l'un des côtés de ces bâtiments claustraux. Par conséquent, les bâtiments claustraux sont déployés autour d'une cour comme à Paris (léproserie Saint-Lazare) ou à Nemours (Touati, 1998 : 441). En effet, à Paris, un cloître d'environ 30 m de long et de 30 m de large entoure l'église placée sur son flanc nord. Le cloître était bordé sur ses côtés de trois corps de logis servant à la vie communautaire. Ces grands bâtiments ont été progressivement fragmentés séparant généralement les bâtiments pour les religieux des bâtiments pour les lépreux. Cette division est probablement causée par les *Statuts* des différentes communautés : en 1294, à Chartres, il est défendu que les valides partagent leur repas avec les lépreux (Touati, 1998 : 443). Ces bâtiments nécessaires à la vie communautaire se regroupent en un premier cercle, souvent clos, incluant le cimetière de la communauté. Cet espace conventuel pouvait contenir quelques arpents de jardins, de près, de vergers ou de vignes. La *granchia*, instrument et symbole de l'exploitation rurale des léproseries, s'étendait à proximité de l'espace conventuel. Située au centre des parcelles, elle couvre une dizaine à une centaine d'hectares. S'y adjoignaient quelques bâtiments annexes tels les étables, les écuries, les boucheries, les colombiers et parfois des moulins à vent (Touati, 1998 : 445). L'habitat des lépreux constituait la principale structure d'accueil et de gîte bien qu'il ne soit pas impossible que certaines pièces, voire un bâtiment, soient destinées à l'accueil des hôtes.

<sup>711</sup> Si les sources concernant la topographie du site au Moyen Âge sont, comme pour la plupart des léproseries françaises, quasiment inexistantes, certaines sources modernes permettent de rendre compte de la topographie d'un site à une date bien avancée. Ainsi la déclaration des biens du prieuré du Mont-aux-Malades le 21 décembre 1761 donne la description suivante des bâtiments entourant l'église Saint-Thomas : " le bâtiment consiste en deux corps de logis séparés par une cour et qui tous deux touchent à l'église. Tous deux n'ont qu'un étage. Le premier par lequel on entre consiste en un bûcher, un [tache], un scellier et un escalier, voilà le bas. Au-dessus, deux chambres pour les hôtes, une infirmerie et deux chambres de domestique. Dans le second bâtiment, où logent les chanoines réguliers, se trouve au milieu un vestibule à gauche, l'escalier et une dalle et à droite la cuisine, le réfectoire et un escalier qui touche à l'église. En haut, six chambres et au-dessus, la bibliothèque, la lingerie et deux chambres de domestiques " (A.D.S.M.

" recevaient, soignaient et ensevelissaient les pauvres et les lépreux de passage, de quelque pays qu'ils fussent " (Langlois et La Quérière, 1851 : 4). Ils recueillaient aussi les religieux de tout ordre atteints par la lèpre ou coupables d'une grave infraction aux lois de la discipline<sup>712</sup>. Ces lépreux n'étaient pas intégrés à la communauté canoniale et tout porte à croire qu'ils étaient logés dans des cabanes isolées les unes des autres probablement situées à l'intérieur de l'enceinte conventuelle. En somme, l'église et les bâtiments communautaires des chanoines ont dû conditionner la disposition générale des constructions d'utilité commune et des cabanes des lépreux<sup>713</sup>. La particularité de cette léproserie tient principalement au fait qu'elle comprenait au moins deux églises dans son enceinte qui ont subsisté jusqu'en 1170 : l'une à destination des chanoines (Saint-Jacques), l'autre à fonction paroissiale (Saint-Gilles). Lorsque Henri II fait édifier l'église Saint-Thomas, la fonction des églises précédentes fut modifiée. Ainsi, à la fin du 12<sup>e</sup> siècle, le prieuré comprenait une église conventuelle (Saint-Thomas) et une église utilisée pour inhumer les chanoines atteints de la lèpre (Saint-Jacques). L'église Saint-Gilles demeure une église paroissiale.

L'intrusion des laïques dans les couvents et monastères rouennais apparaît dans le recrutement de convers. Leur présence est une particularité importante dans les établissements canoniaux : seize sœurs et six convers au Mont-aux-Malades, près d'une trentaine de sœurs et cinq à six convers à l'Hôtel-Dieu de la Madeleine (Arnoux, 2000 : 186).

---

G 5520). Cette description illustre une fonction d'accueil des hôtes, autre que les malades, puisque deux chambres leur sont dédiées.

<sup>712</sup> Au 15<sup>e</sup> siècle, les Franciscains envoient un de leur religieux ayant contracté la lèpre au prieuré du Mont-aux-Malades. Or les chanoines du Mont-aux-Malades refusent de recevoir les religieux sans pension. Les Franciscains entament une procédure contre le prieuré du Mont-aux-Malades. La décision rendue est favorable aux Franciscains puisqu'en 1477 les religieux du Mont-aux-Malades sont condamnés à recevoir et à nourrir le frère lépreux (A.D.S.M. 35 H 34).

<sup>713</sup> Les sources écrites et iconographiques restent muettes concernant la physionomie de ces habitations destinées aux lépreux. Une déclaration de 1549 relative à la léproserie du Mont-aux-Malades fait référence aux différentes maisons qu'habitaient les malades des paroisses du droit dans l'enceinte du prieuré (Langlois, 1851 : 119). Les sources sont également peu éloquentes sur les cabanes des lépreux dans d'autres villes. Ainsi, au prieuré Saint-Nicolas d'Évreux, quelques mentions modernes évoquent des " maisonnettes composées d'une chambre, d'une cuisine et d'un jardin rigoureusement clos de murs " (Tabuteau, 1996 : 152). Il dépeint, pour le Moyen Âge, des habitations s'apparentant " à de modestes demeures paysannes, peut-être de ces chaumines, cabanes montées en bois et torchis ou, plus sommairement, en bauge, et donc couvertes de chaume " (Tabuteau, 1996 : 152). Les bâtiments de grandes dimensions, destinés à l'origine aux lépreux, " ont vu leurs destinations diversifiées au gré des cloisonnements et peut-être d'allocations individuelles complétées par des petits lopins de terre ou de jardins enclos, en particulier ceux destinés aux lépreux " (Touati, 1998 : 443). Par conséquent, un mode d'habitat intermédiaire, entre les cellules individuelles des Chartreux et le logement communautaire des monastères, semble avoir été imposé aux lépreux, par petits groupes plutôt qu'individuellement.

Les monastères et couvents rouennais étaient donc ouverts au monde. Destinée initialement aux hôtes de passage, la fonction d'accueil a souvent dérivé sur des pratiques pas toujours admises par la règle. Ainsi, il n'est pas rare de voir dès le 16<sup>e</sup> siècle les moines, mais également les chanoines ou les mendiants, louer des maisons situées à l'intérieur de leur enclos à des laïques contre une somme d'argent.

#### **11.4. Monastères et couvents : des pôles funéraires privilégiés**

Enfin, il convient d'analyser un dernier élément de la topographie des établissements réguliers : les pôles funéraires. Souvent confinées à l'intérieur de l'enclos, les sépultures étaient réparties entre différents espaces : les espaces dits intérieurs tels l'église, le chapitre ou encore le prédicatoire, et les espaces extérieurs, autrement dit le cloître, les jardins, les parvis et les cimetières conventuels.

Malgré l'existence de nombreux documents médiévaux, l'apport des sources modernes a été primordial à l'étude de la répartition des sépultures au sein des monastères et couvents rouennais. En effet, les actes ou registres médiévaux concernant les établissements réguliers de Rouen ne sont pas très éloquents sur l'emplacement des sépultures à l'intérieur de l'enceinte. Or, dès le 16<sup>e</sup> siècle, et plus encore aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles, la localisation des inhumations devient systématique et est inscrite dans les registres de sépultures. En outre, François Farin entreprit également au 17<sup>e</sup> siècle de recenser toutes les sépultures et épitaphes dans les couvents et monastères rouennais<sup>714</sup>. Ces deux sources sont complémentaires afin d'étudier la répartition spatiale des sépultures du 13<sup>e</sup> siècle – François Farin dénombre quelques tombes anciennes – au 18<sup>e</sup> siècle. Les sources archéologiques sont tout aussi précieuses concernant la question de la spatialisation des sépultures dans les monastères et couvents (cf. 2.3.3.).

---

<sup>714</sup> Dans son ouvrage, il nous livre la liste des personnes inhumées et des informations relatives à leurs fonctions, leurs familles ou leur date de mort. Or il ne précise pas si ces données complémentaires (fonction ou famille) sont écrites sur les tombes ou si cela est un ajout de sa part. En revanche, certaines épitaphes sont retranscrites en latin et en italique dans son ouvrage mais rarement pour les bourgeois ou marchands.

### 11.4.1. L'église : un lieu d'inhumation de prestige

Malgré les multiples interdictions concernant les inhumations dans les églises, ces édifices représentaient un lieu funéraire privilégié pour toutes les communautés régulières<sup>715</sup>. Toute église liée à un établissement régulier ou à une paroisse a reçu des sépultures en son sein. L'ordre et l'époque ne changent rien à ce fait : l'inhumation dans les églises, bien qu'interdite par de multiples conciles, a perduré jusqu'au 18<sup>e</sup> siècle. La répartition des sépultures à l'intérieur de cet édifice est plus difficile à appréhender puisque les différentes parties de l'église ne sont pas bien définies dans les sources écrites. En effet, en analysant la répartition des sépultures, on met de côté les églises pour lesquelles nous ne possédons pas ces précisions<sup>716</sup>. La répartition des sépultures à l'intérieur de l'église s'effectue entre quatre zones principales : le sanctuaire, le chœur, la nef et les chapelles. Les sources donnent parfois des indications plus précises sur cette répartition : par exemple, la fonction funéraire du transept de l'abbaye Sainte-Catherine-du-Mont est attestée (Busson, 1994 : 59).

Les inhumations dans le sanctuaire sont peu denses puisque cet espace est réservé aux fondateurs et aux dignitaires ecclésiastiques. Ainsi, elles sont soit inexistantes soit peu nombreuses

---

<sup>715</sup> L'inhumation dans les églises a plusieurs fois été interdite au cours des siècles. La législation a toujours été ambiguë sur ce point. Dès le 4<sup>e</sup> siècle, les chrétiens aimaient se faire inhumer dans les églises près des martyrs *ad sanctos*. Le code Justinien renouvelle l'interdiction d'ensevelir les morts à l'intérieur des églises mais quelque temps après, le concile de Braga (563) autorise tout de même les inhumations autour des murs de l'église (Ariès, 1977). L'usage qui prévalut fut d'ensevelir les martyrs dans les églises puis ceux qui étaient morts en odeur de sainteté. Le corps des souverains fut admis à la sépulture sous le porche de l'église puis dans l'église elle-même. Ce privilège fut bientôt étendu aux évêques. Les conciles de Braga et d'Auxerre au 7<sup>e</sup> siècle ont tenté de ralentir le processus et autorisent les sépultures sous le porche ou dans l'*atrium* (Sapin, 1996). Cependant, la coutume contraire continue à se développer. Ce ne sont plus que les souverains et les évêques qu'on ensevelit dans les églises mais les abbés, les prêtres élevés en dignité, les laïcs éminents par leur piété, puis au 12<sup>e</sup> siècle tous les laïcs indistinctement (*Dictionnaire de droit canonique...*, 1942 : 730-733). Au 12<sup>e</sup> siècle, Gratien reprend une décision du concile de Mayence autorisant les sépultures dans l'église alors que Jean Belet argue qu'il ne doit y avoir aucune inhumation dans l'église à l'exception de celles des pères, des patrons et des défenseurs. Au 13<sup>e</sup> siècle, Innocent III (1160-1216) note que de tout temps, des tombeaux et des cimetières ont été placés dans les églises et les monastères où sont établies les communautés de frères religieux priant et célébrant des messes pour les vivants et les morts. À la fin du 13<sup>e</sup> siècle, les statuts synodaux semblent considérer comme normale la sépulture dans les églises (Lauwers, 1997 : 302). En 1255, le concile de Cognac élargit les exceptions aux fondateurs, patrons et desservants. Les autres sont alors soumis à l'autorité des évêques (Sapin, 1996 : 75). Les interdictions se sont pourtant multipliées au Moyen Âge et lors des siècles suivants. Les conciles de Rouen (1581), de Reims (1583) et de Bordeaux (1583) ont, eux aussi, essayé de restreindre cette pratique (*Dictionnaire de droit canonique...*, 1942 : 730-731). Mais l'interdiction d'ensevelir les morts dans les églises n'était pas absolue et l'exception admise en faveur de certains laïcs était l'objet d'une interprétation extensive laissant place à des abus qui continuèrent de se produire... L'église fut autant un lieu pour les vivants que pour les morts du 4<sup>e</sup> siècle au 18<sup>e</sup> siècle.

<sup>716</sup> C'est le cas pour plusieurs couvents qui ont reçu des sépultures de laïcs et de religieux dans l'église sans que des lieux précis soient définis (Hôtel-Dieu, Filles-Dieu, Dominicaines emmurées, Grandmont).

car plusieurs interdits ont été établis avant le 13<sup>e</sup> siècle au sujet des inhumations dans le sanctuaire et par extension dans le chœur. Le chœur est lui aussi un lieu privilégié dans lequel les théologiens ont essayé de limiter les sépultures. En 1273, une prescription de l'évêque d'Angers interdit les inhumations dans le chœur, le sanctuaire et surtout devant le grand autel. En 1284, Guillaume Durand préconise l'éloignement de l'autel (Sapin, 1996 : 71). Ces prescriptions ne furent pas totalement appliquées dans les abbayes et couvents rouennais puisque plusieurs exemples démontrent que le chœur de leurs églises a reçu des sépultures dès le Moyen Âge<sup>717</sup>. Cet interdit combiné à son éventuelle non-application indique que ces lieux d'inhumation étaient prisés. L'inhumation au centre de l'église, que ce soit dans le chœur ou dans le sanctuaire, démontre le caractère privilégié de la personne inhumée (Alduc-Le-Bagousse, 2004 : viii). Ces espaces privilégiés étaient souvent réservés aux dignitaires ecclésiastiques tels les abbés ou les prieurs et dans une moindre mesure accessibles aux simples religieux.

La nef et les chapelles reçurent davantage d'inhumations que le sanctuaire ou le chœur. Ces sépultures étaient celles d'abbés ou de dignitaires laïques dans la nef des abbayes bénédictines ou cisterciennes, des sépultures de religieux et de laïcs pour les couvents. En outre, la présence de sépultures dans les chapelles latérales ou absidiales apparaît timidement au 13<sup>e</sup> siècle et devient une constante aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles. La véritable évolution dans l'usage funéraire de l'église ne tient pas réellement à la répartition des sépultures à l'intérieur de celle-ci puisque les quatre principaux pôles de l'église ont reçu des sépultures, mais le changement se produit essentiellement au sujet de l'ouverture des églises aux laïcs. En effet, au 13<sup>e</sup> siècle, les ordres mendiants, sans être les initiateurs du mouvement, contribuent très fortement à faire entrer en masse les laïcs défunts dans les églises. Leur pastorale tentant d'associer au maximum la population urbaine à la spiritualité nouvelle les conduit à élargir la notion de fondateur ou de bienfaiteur (Chiffolleau, 1980 : 167). Les abbayes bénédictines et cisterciennes recevaient principalement les sépultures des religieux mais aussi des dignitaires laïques dans leurs églises. Il s'agissait de donateurs ayant amplement participé à la création ou au développement de l'abbaye. La présence des laïcs s'est

---

<sup>717</sup> Ainsi, à Saint-Ouen, des découvertes fortuites à l'emplacement du chœur de l'abbatiale ont mis au jour la sépulture de Nicolas de Normandie mort en 1092 (Busson, 1994 : 26). À Saint-Gervais, les sépultures de six prieurs ont été retrouvées à proximité du chœur de l'église (Cochet, 1873b : 152). Le chœur de l'église Saint-Lô reçoit dès le 14<sup>e</sup> siècle tant des sépultures de laïcs que des sépultures de religieux (Farin, 1731a : 15-16). La première sépulture du chœur de l'église des Augustins est datée du 15<sup>e</sup> siècle : il s'agit de l'inhumation d'un certain Thomas Roussel, bourgeois de Rouen, décédé le 30 septembre 1408 (Farin, 1731a : 83).

accrue dans les églises mendiantes ainsi que dans celles tenues par des chanoines réguliers. Cette ouverture s'explique par l'autorisation, plusieurs fois renouvelée aux Mendians, d'inhumer ceux qui en faisaient la demande (Lauwers, 1997 : 422)<sup>718</sup>. Ainsi, les dignitaires laïques ou ecclésiastiques les plus influents ne sont plus les seuls à être inhumés dans les églises : les maires, les bourgeois et parfois de simples marchands peuvent être enterrés dans cet édifice de grande valeur spirituelle. Cette affluence d'inhumations laïques dans les couvents mendians est avant tout visible dans la nef ou dans les chapelles de l'église mais rarement dans le chœur.

La présence de femmes laïques est attestée dans toutes les églises soit qu'elles accompagnent leur mari, soit que leur piété les a poussées à demander d'être inhumées dans l'église. Il n'existe pas de concentration, ou plutôt de sectorisation, selon le sexe de l'individu. Cette étude de la répartition par sexe est utile lorsqu'il y a un doute sur le caractère féminin ou masculin de l'établissement étudié ou s'il y a une répartition sexuée dans l'église. Or la règle retenue pour les établissements rouennais est que les églises des abbayes et couvents féminins recevaient principalement des inhumations de femmes. Dans les autres couvents, on ne voit aucune répartition spécifique entre hommes et femmes.

L'inhumation dans l'église est en fait une volonté d'ancrage dynastique pour les fondateurs ou les bienfaiteurs des monastères et couvents. Cette volonté est cependant établie à une autre échelle car dans les abbayes ce sont des lignées de nobles et dans les couvents des lignées de bourgeois. En effet, de nombreux regroupements familiaux sont présents dans les couvents mendians ou dans les prieurés de chanoines réguliers. De plus, l'inhumation dans l'église, contrairement aux espaces extérieurs, permet une individuation puisqu'on y retrouve la grande majorité des plates-tombes. L'autre raison pour laquelle les laïcs cherchent à être inhumés dans les églises est l'intercession entre les vivants et les morts et les services quotidiens des moines aux défunts. Plusieurs messes avaient lieu pour rappeler la mémoire des morts : les vigiles, les messes *De Profundis*, etc<sup>719</sup>. Les laïcs demandaient couramment à être inhumés dans l'église exigeant que l'on dise des basses

---

<sup>718</sup> En 1244, Innocent IV permet aux Dominicains d'inhumer les séculiers en leur cimetière à condition qu'ils ne soient pas sous la justice ou les droits d'une autre église (A.D.S.M. 36 H 12). La même année, il les autorise à enterrer, avec l'accord des pouvoirs supérieurs, les excommuniés (A.D.S.M. 36 H 2). Ces droits sur les sépultures sont réitérés au 14<sup>e</sup> siècle (A.D.S.M. 36 H 13). Les mêmes privilèges au sujet des sépultures sont octroyés aux Franciscains (A.D.S.M. 35 H 12 ; A.D.S.M. 35 H 37).

<sup>719</sup> Le *De Profundis* est le sixième des psaumes de la pénitence que l'on récite dans les prières pour les morts.

messes pour leur âme comme on peut le voir dans quelques couvents rouennais<sup>720</sup>. L'office des morts, les messes pour les défunts, la commémoration des morts au canon de chaque messe ainsi que les *Memento* ont attiré les sépultures (Lauwers, 1997 : 118). De plus, l'intercession des vivants pour les morts, déjà bien ancrée aux 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> siècles, est réaffirmée dans la pastorale mendicante : elle est le seul usage funéraire favorisé. Plusieurs prédicateurs assurent que les prières et les messes aident les âmes des morts à trouver un repos éternel et diminuent leur temps au Purgatoire. On comprend aisément que les laïcs aient de tout temps souhaité être inhumés soit près des corps saints soit dans des lieux où les prières sont nombreuses : ils recherchent avant tout le repos de leur âme (Lauwers, 1997 : 403). Bien que l'inhumation dans les églises soit devenue plus libre, les fondateurs ou bienfaiteurs sont les premiers bénéficiaires de ce privilège. Les autres laïcs obtiennent d'être inhumés dans des emplacements privilégiés de moindre rang entre l'église et le cimetière (Alexandre-Bidon, 1998 : 155).

À Rouen, ces espaces intermédiaires sont souvent les portes : les registres de sépulture des 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles de certains établissements rouennais mentionnent des inhumations sous des portes. C'est le cas, par exemple, du religieux de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, Antoine le Villain, inhumé le 7 mars 1686, " au milieu de la nef près de la porte qui conduit au cloître " (A.D.S.M. 4 E 2217 : Registre de sépultures du prieuré de Bonne Nouvelle [1634-1776]). De même, un domestique, Jean Pinchon est inhumé en 1728 dans le couvent des Dominicains " au bas de l'église du côté de la porte du cloître sous une tombe brisée qui est la première en descendant les deux marches du côté du cloître au bas de l'église " (A.D.S.M 36 H 19). Un espace funéraire est aussi formé sur le parvis de Saint-Ouen. Les indications d'inhumations à proximité des portes restent ponctuelles mais elles concernent tant les laïques que les religieux.

---

<sup>720</sup> Par exemple, un laïc demande aux religieux augustins de dire une basse messe pour son âme (Farin, 1731a : 84). Maheut d'Estouteville, grande bienfaitrice du couvent des Franciscains bénéficia des prières des religieux : " En nostre capistre l'an m cclx vi le VIe jour du mois de may octroiames et nous obligames pour nous et pour nos successeurs a noble et haute dame madame Maheut d'Estouteville dame de Bailleul pour la très grant affection et dévotion que elle a a nostre religion et especialement a nostre couvent de Rouen si comment nous aus certainement et clerement congneu et très larges et excellens bénéfices que elle nous a fais un temps passé et aprechs en présent en un especial don que elle nous fut en accroissement du fondement de nostre lieu si comme il est en une autre lettre plus plainement exprime premièrement en une messe chacun jour jusques a x ans a la quelle dame dire jusques au dit terme sera assigne un frère chacune semaine en table aussi que le semainier de la messe du couvent. Item nous nous obligeames pour le perpétuel que nostre couvent de Rouen devra a dire chacun an un jour en la tierce semaine de septembre vegille de mois sollempnellement et une messe sollempnel en couvent. Et tant la messe cotidiane iusques a x ans tout les vegilles et la messe annuel sera dite a sa dévoute en dévotion selon cen que dieu la voit et congoit que elle devoit et voudroit entendre et que elle y est obligié " (A.D.S.M. 35 H 2).



L'utilisation d'églises extérieures n'est pas un usage courant dans les communautés rouennaises. Les religieux ont l'habitude d'inhumer leurs morts dans leur enclos. Or ce fait n'est pas démontré pour tous les établissements rouennais. La mise au jour de sépultures de religieuses datées du début du 17<sup>e</sup> siècle dans l'église Saint-Vigor a entraîné quelques questionnements quant au lieu de sépulture des Béguines. Ces religieuses vivant en communauté possédaient une église en face de l'église paroissiale Saint-Vigor. L'hypothèse de l'inhumation des Béguines s'appuie sur deux éléments. Premièrement, le caveau de l'église Saint-Vigor où se trouvaient les inhumations des religieuses était relié à l'église des Béguines (Pailhès, 1960). Deuxièmement, aucune sépulture n'a été retrouvée dans l'église des Béguines et cet établissement ne possédait pas de cimetière. L'église Saint-Vigor, toute proche, était le lieu le plus approprié pour inhumer les religieuses.

#### ***11.4.2. Inhumer dans les bâtiments réguliers***

L'église n'est pas le seul édifice recevant les sépultures des fidèles et des religieux. D'autres bâtiments aux fonctions variées ont également été des lieux d'inhumation. À Rouen, deux autres bâtiments ont accueilli des sépultures : le chapitre et le prédicatoire.

La fonction funéraire du chapitre, bâtiment utilisé comme lieu de rassemblement des religieux, est incontestable dans le cas des établissements rouennais. Elle l'est avant tout dans les établissements bénédictins et cisterciens avec un recrutement de dignitaires ecclésiastiques (abbés, abbesses, prieurs) et laïques (individus de haut rang, donateurs) ; puis les établissements mendiants dont le chapitre a accueilli à la fois des religieux, des bourgeois et des marchands de Rouen<sup>721</sup>. Bienfaiteurs laïques ou éminents religieux constituent la majeure partie du recrutement funéraire

---

<sup>721</sup> Le chapitre de l'abbaye de Saint-Ouen possède neuf pierres tombales de laïques datées du 13<sup>e</sup> siècle et du 14<sup>e</sup> siècle (Busson, 1994 : 31) : il s'agit, entre autres, des tombes de Nicole, femme de Raoul le Bourgeois, décédée en 1279 ; Ameline, femme de Martin Pigache, bourgeois de Rouen, décédée en 1279 ou encore de la tombe de Pierre de Carville, trois fois maire de Rouen, décédé en 1307 (Farin, 1731a : 72-73). Ce bâtiment semble abriter une seule sépulture ecclésiastique : cette dernière est celle de Pierre de Venteac, abbé commendataire de Saint-Ouen, décédé en juillet 1600 (Farin, 1731a : 73). Au contraire, le chapitre de l'abbaye de Saint-Amand accueille principalement les sépultures d'abbesses. Un acte de 1214 mentionne la sépulture d'une abbesse dans le chapitre de l'abbaye (A.D.S.M. 55 H 16) et, toujours au 13<sup>e</sup> siècle, Robert d'Esneval s'engage à participer à l'entretien du luminaire de la salle du chapitre, lieu où repose sa défunte tante l'abbesse Mathilde (A.D.S.M. 55 H 11). Deux autres abbesses sont inhumées dans ce chapitre au 17<sup>e</sup> siècle (Farin, 1731a : 150). Le chapitre des Franciscains accueille tant des sépultures de laïcs que des sépultures de religieux du 13<sup>e</sup> siècle au 17<sup>e</sup> siècle. Les sépultures de laïques sont essentiellement celles de bourgeois et marchands de Rouen dont un nombre important vient du Portugal ou d'Espagne (Farin, 1731a : 61-64). Touchant le chapitre des Dominicains, il ne reçut qu'une sépulture : celle de Jean le Gras, marchand et bourgeois de Rouen, décédé en 1482 (Farin, 1731a : 46).

dans le chapitre (Volti, 2003 : 161). Par exemple, le chapitre des Franciscains de Caen a reçu les sépultures de nombreux membres de la famille des Beleth, grands bienfaiteurs du couvent du 13<sup>e</sup> siècle au 14<sup>e</sup> siècle. Il faut néanmoins atténuer cette idée car le couvent des Franciscains de Rouen a reçu les sépultures de simples bourgeois<sup>722</sup>. Or la fonction funéraire du chapitre semble avoir totalement disparu au 17<sup>e</sup> et au 18<sup>e</sup> siècle. Enfin, une différenciation entre les chapitres des couvents de femmes et ceux des couvents rouennais apparaît nettement. Dans les monastères de Bénédictines (Saint-Amand) ou dans les couvents de sœurs mendiants (Dominicaines emmurées), les chapitres ont uniquement reçu des sépultures de religieuses<sup>723</sup>. Existait-il une interdiction pour les religieuses de recevoir des sépultures dans leurs bâtiments conventuels ? Faute d'études comparables, aucune réponse concluante n'a pu être apportée.

Les frères mendiants avaient, contrairement aux autres religieux, la possibilité d'enterrer le corps des défunts dans un édifice symbole de leur vocation première qu'est la prédication : le prédicatoire (cf. 11.2.1.). Cet édifice, souvent accolé à l'église, et dans lequel les religieux prêchent, est spécifique aux communautés mendiants<sup>724</sup>. Le prédicatoire était principalement utilisé pour l'inhumation des religieux du couvent. En effet, dans le couvent des Dominicains, cinq religieux et deux convers sont inhumés dans le prédicatoire, probablement dans la chapelle (A.D.S.M. 4 E 2218 : Registre de sépulture des Dominicains [1641-1741]). Bien que cela ne soit pas le cas à Rouen, dans certains couvents Mendiants, tel le couvent des Franciscains de Troyes<sup>725</sup>, la chapelle du prédicatoire recevait les sépultures de grandes familles laïques ayant contribué à la construction de l'édifice. L'attrait pour ce lieu s'explique certainement par le rôle central qu'il joue dans le couvent mendiant. Le prêche revêtait une symbolique forte pour ces religieux dont c'était la principale fonction. Ces derniers peuvent alors choisir d'y être inhumés. Ce lieu constituant un deuxième noyau claustral était donc divisé en plusieurs parties : le registre de sépultures des

---

<sup>722</sup> Furent enterrés dans le chapitre des Franciscains : Gérarde Daniel, bourgeoise de Rouen inhumée en habit de religieuses le 18 janvier 1348 ; Gabrielle Daniel, bourgeoise de Dieppe, également inhumée en habit de religieuse le 18 janvier 1348 ; Henry Gueloquet, bourgeois de Rouen, qui trépassa le 6 octobre 1392 ; Pierre le Tavernier, bourgeois de Rouen, décédé le 28 février 1391 et sa femme Agnès décédée en 1385 ; etc. (Farin, 1731a : 61-62).

<sup>723</sup> Le chapitre de Saint-Amand recevait uniquement les sépultures des abbesses. Les fouilles à l'emplacement du couvent des Dominicaines ont mis au jour plusieurs sépultures au nord de l'église dans ce qui a pu être le chapitre des religieuses (Baudry, 1882).

<sup>724</sup> À Troyes, le couvent des Cordeliers comprenait une église, une chapelle de la Passion et un prédicatoire. Plus précisément, il semble qu'un prédicatoire soit un ensemble constitué d'une chapelle et d'un cloître pour prêcher la bonne parole. Il s'agit donc en quelque sorte d'un deuxième carré claustral destiné à la prédication (Volti, 2003 : 153).

<sup>725</sup> Les bourgeois ayant contribué à cette construction ont été inhumés dans le prédicatoire (Volti, 2003 : 241). En outre, ces grandes familles troyennes ont orné le prédicatoire de leur écusson afin de perpétuer leur mémoire (Viallet, 2010 : 25).

Dominicains mentionne effectivement l'inhumation du convers François Jiserail dans la septième partie du prédicatoire en 1667 (A.D.S.M. 4 E 2218).

L'église conventuelle, le chapitre et dans une moindre mesure le prédicatoire ont été des lieux d'inhumation prisés. Si les églises ont généralement accueilli des religieux et des laïcs, l'inhumation dans le chapitre n'a pas été aussi ouverte et était en principe réservée aux religieux. Les abbés, les abbesses, les prieurs ainsi que les donateurs importants du couvent ont souvent élu sépulture dans le chapitre, dans le sanctuaire ou dans le chœur de l'église. Or contrairement à l'église, le nombre de religieux inhumés dans le chapitre est supérieur au nombre de laïcs. L'admission des laïcs dans le chapitre atteste un caractère privilégié puisqu'ils sont peu nombreux. Seul le couvent des Franciscains a accueilli les sépultures des bourgeois et des dignitaires laïques, mais cela reste un fait rare (Farin, 1731a : 54-65). De plus, si la fonction funéraire de l'église est continue du début jusqu'à la fin du fonctionnement de tous les couvents, celle du chapitre n'est pas affirmée. En effet, dans les établissements bénédictins, la fonction funéraire du chapitre s'est parfois arrêtée avant la disparition du monastère : au 15<sup>e</sup> siècle pour Saint-Ouen, au 17<sup>e</sup> siècle pour Saint-Amand et au 14<sup>e</sup> siècle pour Sainte-Catherine-du-Mont. Elle n'est pas non plus continue pour les autres établissements réguliers de Rouen<sup>726</sup>. En outre, dans certains établissements tels le prieuré Saint-Lô ou le couvent des Augustins, le chapitre ne semble pas revêtir de fonction funéraire.

Les études sur l'inhumation dans le prédicatoire sont inexistantes ; or cela est une particularité des couvents mendiants puisque le prédicatoire est un bâtiment propre à leur ordre. L'inhumation dans les églises et dans les salles capitulaires médiévales est particulièrement bien traitée mais pour la fonction funéraire des prédicatoires ou dans les églises extérieures à la communauté, la question n'a pas encore été traitée.

---

<sup>726</sup> Le chapitre des Franciscains reçut des sépultures du 13<sup>e</sup> siècle au 17<sup>e</sup> siècle (Farin, 1731a : 61-64). Celui des Dominicains aurait reçu une seule inhumation au 15<sup>e</sup> siècle.

### ***11.4.3. Les cimetières conventuels : localisation et ouverture aux laïcs***

Au début du 8<sup>e</sup> siècle, Isidore de Séville demande que chaque monastère ait un cimetière particulier parce que les " corps doivent être ensevelis en un seul lieu afin qu'un seul lieu embrasse dans la mort ceux que l'unité de la charité réunissait dans la vie " (Treffort, 1993 : 154). Sur le plan de Saint-Gall, un espace est réservé pour inhumer les religieux<sup>727</sup>. Dans la réalité, peu de sources localisent ces espaces funéraires seulement mentionnés. De plus, les cimetières conventuels se trouvent souvent dans le cloître rendant particulièrement ardue la différenciation entre le cimetière réservé aux frères et les inhumations diverses faites dans le cloître. Les registres de sépultures, principale source pour étudier les lieux funéraires, ne permettent pas toujours de faire la distinction. Pour les couvents et monastères rouennais du Moyen Âge, vingt et un cimetières conventuels ont été attestés par les sources (planimétriques, iconographiques, archéologiques et écrites)<sup>728</sup>. Les fouilles démontrent quelquefois l'existence d'un cimetière non évoqué par les sources écrites : le registre de sépultures des religieux bénédictins du prieuré de Bonne-Nouvelle mentionne l'inhumation de cinquante-deux religieux dans l'église entre 1634 et 1776 et ne fait pas état d'un cimetière. Or les fouilles ont attesté l'existence d'un cimetière à l'est de l'église<sup>729</sup>. Le croisement des sources est donc essentiel.

---

<sup>727</sup> L'abbaye bénédictine de Saint-Gall est fondée en 747 à proximité du lac Constance en Allemagne. Elle devient rapidement, aux 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> siècles, un des plus grands foyers culturels de l'Empire carolingien d'une part pour ses manuscrits enluminés et d'autre part pour sa musique liturgique. Sous l'impulsion de la règle d'Aix (816-817), un modèle idéal de monastère est réalisé afin de servir de référence aux abbés carolingiens. Ce plan, confectionné à Reichenau-Mittelzell sur l'île du lac Constance, prend le nom du monastère duquel il provient : le plan de Saint-Gall (Hasquenoph, 2009 : 125). Aucun monastère ne fut construit à l'image de ce plan présentant un modèle très élaboré, voire idéal. Ce plan est un des meilleurs témoins de ce que devrait être la vie d'un moine. L'ensemble monastique est composé de trente-sept édifices différents et de trois jardins, identifiés par près de 340 légendes en latin. S'il avait été réalisé, il aurait couvert une superficie de 640 pieds sur 480. Toute la composition est bien ordonnancée sur le plan spirituel comme symbolique (importance du chiffre quarante) (Hasquenoph, 2009 : 126-127).

<sup>728</sup> Ce chiffre peut paraître faible, mais il s'explique par le fait que les établissements provisoires n'ont généralement pas eu de cimetières conventuels. De plus, certains établissements n'ont certainement jamais eu ce type d'espaces funéraires. Les religieux de Saint-Antoine se sont fait inhumer dans leur église : le procès-verbal de 1779 démontre nettement que le curé s'est " transporté en ladite église de saint Antoine lieu de la sépulture des religieux desdit saint Antoine faute de tout autre cimetière " (A.D.S.M. G 9328). Cela pourrait expliquer pourquoi certains registres de sépultures contiennent uniquement des mentions d'inhumations dans les églises telles celles des Augustins, du prieuré de Bonne-Nouvelle et des Templiers de Sainte-Vaubourg.

<sup>729</sup> En 1850, plusieurs sépultures ont été mises au jour lors de l'élargissement de la rue Bonne Nouvelle. Elles se situaient vis-à-vis du chevet de l'ancienne église Bonne-Nouvelle (Pottier, 1850).

## - La localisation des cimetières conventuels (Tab. 11.2)

L'intégration du cimetière est d'abord une intégration spatiale (Chiffolleau, 1980 : 155). Il s'insère dans l'enclos conventuel en fonction de la place qu'il peut occuper. Ainsi cela peut expliquer les multiples localisations des cimetières par rapport à l'église. Tous les cimetières attachés à un établissement régulier n'ont pu être localisés puisque cela dépend des sources que l'on possède : Marie-Claude Baron, dans son mémoire consacré aux lieux d'inhumation de Tours, n'a pas pu localiser tous les espaces funéraires extérieurs (Baron, 1988). Lorsque les sources sont laconiques, seule la présence d'un cimetière est attestée. Les cimetières conventuels médiévaux étaient principalement disposés à l'est (Chartreux, Dominicains, Dominicaines, Saint-Amand) et au nord (Grandmont, Hôtel-Dieu, Notre-Dame-du-Pré, Saint-Gervais, Saint-Lô, Saint-Ouen, Saint-Paul, Carmes). Il existe peu de cas où les cimetières conventuels se situent au sud ou à l'ouest<sup>730</sup>.

Le fort taux de cimetières à l'est de l'église pourrait s'expliquer par la volonté d'être inhumé près du chœur : si l'inhumation n'est pas effectuée dans l'église, ce sera à l'extérieur, mais non loin du chœur et du sanctuaire. En revanche, aucun éclaircissement ne peut être apporté pour la position au nord. Les données disponibles à Rouen confirment l'hypothèse de Robert Knowles déclarant que le cimetière des moines est généralement situé à l'est de l'église (Knowles, 1969 : 103). Il est donc difficile de trouver une raison à ces localisations d'autant plus que les règles ne sont pas explicites à ce sujet.

De ce fait, la position du cimetière conventuel n'apparaît pas comme un facteur important et n'est pas exclusivement définie puisqu'aucune règle ou réglementation n'existe sur ce point. Étant donné que le cimetière était étroitement lié à l'église, il jouxtait, à quelques exceptions près, cet édifice (Lauwers, 2005a : 1)<sup>731</sup>. À la fin du 12<sup>e</sup> siècle, Sicard de Crémone justifie l'inhumation des fidèles autour de l'église par le fait que ces derniers souhaitent être " recommandés à Dieu par les prières des fidèles venant à l'église " (Lauwers, 2005a : 118). La position du cimetière conventuel près de l'église peut s'expliquer, d'une part, par la sacralité du lieu et, d'autre part, par l'activité liturgique et mémorielle réalisée par les religieux. Les religieux et théologiens tiennent avant tout à ce que ce lieu soit consacré et s'intéressent peu à sa position. Ainsi, les religieux n'ont pas de

---

<sup>730</sup> Dans le couvent des Dominicains, le cimetière se situe à l'ouest de l'église. Un cimetière est positionné au sud dans l'abbaye de Saint-Amand ainsi que dans celle de Saint-Ouen.

<sup>731</sup> Michel Lauwers rapporte les propos de l'évêque de Dol en 1130 : " un cimetière sans église ne sert pas à grand-chose " (Lauwers, 2005 : 117).

réelles restrictions concernant l'emplacement de leur cimetière : il peut alors se situer à l'est, à l'ouest, au sud ou au nord selon les espaces disponibles. Il n'y a d'ailleurs aucune différence dans la localisation entre les établissements de la zone *intra-muros* et ceux de la zone *extra-muros*. À Paris, la multiplicité des localisations du cimetière par rapport à l'église est aussi prégnante qu'à Rouen. En effet, il se trouve au nord pour l'abbaye de Sainte-Geneviève et la commanderie des Hospitaliers (Fig. 11.37 et 11.38), à l'est pour l'abbaye de Saint-Victor (Fig. 11.39), à l'ouest pour les Chartreux (Fig. 11.40) et au sud pour la commanderie des Templiers (Fig. 11.41) (Lorentz et al., 2006). À Bordeaux, malgré la faiblesse des données, le même schéma est perceptible. Le cimetière des Carmes se situe au nord de l'église, celui des Jacobins à l'est, il se trouve au nord pour le prieuré Saint-Jacques et au sud pour la commanderie du Temple (Jean-Courret et Lavaud, 2009). À Tours, le cimetière des Jacobins est disposé au sud (Mabire-La-Caille, 1981). Des laïcs étaient régulièrement inhumés dans les galeries alors que le cimetière conventuel était dans le préau. À Rouen, le cimetière est localisé dans le cloître dans sept cas (Tab. 11.2). En ce qui concerne les cimetières non localisables, ils se situaient probablement dans le cloître mais rien ne permet réellement de l'affirmer. Dans d'autres cas, bien qu'aucun cimetière ne soit mentionné, on peut présumer que le cloître a servi de cimetière conventuel : c'est le cas pour les Dominicains, les Dominicaines et les Clarisses. Dans ce cas, l'hypothèse du cloître comme lieu d'inhumation des religieux est déduite par un grand nombre d'inhumations de religieux dans ce lieu à une date précise. Il faut donc manipuler ces données avec précaution<sup>732</sup>.

### - Des espaces consacrés

L'église est le premier lieu béni par l'évêque faisant ainsi de ce lieu le premier à accueillir des sépultures. Le cimetière conventuel est généralement béni et consacré en même temps que cette dernière. La consécration du cimetière était un passage obligé avant d'inhumer les défunts dans la terre mais n'est pas attestée avant le 10<sup>e</sup> siècle<sup>733</sup>. L'évolution de de l'acception du terme cimetière

---

<sup>732</sup> Pour le couvent des Dominicains, dix-huit religieux sont dénombrés dans la seconde moitié du 17<sup>e</sup> siècle ; pour les Dominicaines, les données sont réalisées d'après des découvertes épigraphiques et l'inhumation de dix-huit religieuses entre 1755 et 1776 ; pour les Clarisses, l'analyse est fondée sur la présence de dix religieuses entre 1776 et 1791.

<sup>733</sup> Les rites de consécration sont attestés dans les pontificaux et les livres liturgiques à l'usage de l'évêque à partir du 10<sup>e</sup> siècle. Cependant, cette consécration met un certain temps à s'imposer partout : cela semble être le cas uniquement au 12<sup>e</sup> siècle (Lauwers, 1999 : 1068). En effet, cette diffusion du rite de consécration semble facilitée par le voyage d'Urbain II (1088-1099) en France en 1095-1096 (Zadora-Rio, 2000 : 148).

atteste la fonction essentielle que tient le rite de consécration dans la création d'une zone funéraire. Au 10<sup>e</sup> siècle, dans les *Pontificaux*, il est défini comme un espace funéraire collectif consacré solennellement par l'évêque. Le lieu est donc destiné à l'ensemble des défunts d'une population. Cette définition perdura pendant tout le Moyen Âge. Il est impératif de consacrer l'espace funéraire avant d'y enterrer des défunts (Lauwers, 2005a : 134). Le cimetière chrétien est le lieu de sépulture collectif se présentant simultanément comme un espace consacré et comme une zone dans laquelle les corps des chrétiens sont enfouis dans les profondeurs de la terre. Si jusqu'aux 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> siècles, l'espace autour de l'église bénéficiait des effets de la consécration de l'édifice, il n'en était pas de même lors des siècles suivants où la consécration du cimetière devint une pratique courante (Lauwers, 2005a : 151). La désignation et la bénédiction du cimetière constituent un moment décisif de cet établissement (Lauwers, 2005a : 153). La sacralité de l'espace funéraire lui est désormais conférée par un rite spécifique au lieu de résulter du simple voisinage de l'église (Zadora-Rio, 2000 : 198). Ces cérémonies évoluèrent durant le Moyen Âge : au 10<sup>e</sup> siècle, les liturgistes déclarent que la déambulation de l'évêque suffit, mais qu'il pouvait aussi asperger le cimetière d'eau bénite au moment où il aspergeait le mur de l'église. Dans le *Pontifical* de Guillaume Durand, le prêtre devait placer une croix au centre et quatre aux points cardinaux du cimetière. Le matin de la consécration, trois cierges devaient être mis devant chaque croix. Le célébrant passe d'une croix à l'autre en récitant des prières et en aspergeant la terre d'eau bénite. Le caractère sacré du cimetière protégeait ces lieux des interventions séculières et des assauts du démon (Lauwers, 2005a : 158). La consécration soustrait le cimetière au monde profane et donne un caractère sacré à un territoire qui jusque-là n'était que juridiquement protégé. Il est donc admis que chaque cimetière devait être consacré avant d'avoir une fonction funéraire.

Les cimetières attachés aux monastères de Rouen ont certainement été bénis et consacrés. Mais si les informations sur ces cimetières et leur localisation sont minces, elles le sont encore plus quant à l'attestation des rites de consécration. Excepté dans le cas des Célestins<sup>734</sup>, les sources textuelles ne mentionnent jamais la consécration du cimetière<sup>735</sup>. Le terme de bénédiction est souvent préféré

---

<sup>734</sup> Dans un mandement de Charles VII en faveur des Célestins, il est mentionné " qu'ils [les religieux] voulussent de icelui lieu en faveur de lui, benistre ou consacrer les églises chapelles et terre pour faire cymetière " (A.D.S.M. G 9202).

<sup>735</sup> Les sources traitant des consécrations de cimetière sont rares. Dans l'étude sur Bordeaux, les auteurs possèdent un acte de consécration seulement pour le couvent des Franciscains : " la plus ancienne mention de l'implantation se trouve dans l'acte de l'archevêque de Bordeaux Géraud de Malemort du 28 mai 1228 relatant la consécration du cimetière qui leur est affecté au lieu-dit Maucaillou " (Jean-Courret et Lavaud, 2009 : 174).

à celui de consécration<sup>736</sup>. Quelles que soient les caractéristiques (sexe, ordre, époque) de l'établissement, les cimetières attachés à des communautés semblent avoir été bénis. En effet, malgré l'absence de mentions textuelles l'affirmant, tous les cimetières monastiques et conventuels sont bénis. À Tours, seule la bénédiction du cimetière des Carmes est connue (Mabire La Caille, 1981 : 46). Sur les cinq abbayes normandes étudiées par Catherine Busson, aucune ne possède un acte relatif à la consécration du cimetière (Busson, 1994)<sup>737</sup>.

### - Des espaces ouverts aux laïcs ?

Monastères et couvents possédaient des espaces funéraires ouverts aux laïcs. Ainsi, le plan idéal de Saint-Gall prévoit un espace pour inhumer les religieux et un espace pour enterrer les laïcs (Treffort, 1993 : 154). Des cimetières à l'intérieur de l'enceinte pouvaient accueillir des laïcs, mais cet espace était souvent séparé du cimetière conventuel réservé en théorie aux religieux. Le cimetière monastique renvoyait aux frères l'image d'une communauté religieuse indifférenciée, mais toujours mise à l'écart des laïcs : " the graves of the religious were normally found in a cemetery to the east or north of the church and usually segregated from lay burials " (Busson, 1994 : 15). Plusieurs institutions religieuses ont donc disposé d'un cimetière réservé aux laïcs distinct du cimetière des frères. Au 11<sup>e</sup> siècle, l'abbaye de Waulwort accueillait la sépulture de la plupart des nobles des environs dans un cimetière particulier : ce *cimeterium nobilium* eut pour conséquence la formation de véritables nécropoles familiales. À Cluny, le coutumier de l'abbaye mentionne l'existence de deux cimetières : l'un pour les moines, l'autre pour les laïcs. De même, dans les communautés cisterciennes, le cimetière des laïcs était en principe toujours distinct de celui de la communauté (Lauwers, 2005a : 128). Or la pratique a-t-elle respecté les règles établies ?

À Rouen, certains établissements illustrent parfaitement cette dualité entre le pôle funéraire des religieux et celui des laïcs<sup>738</sup>. L'abbaye de Saint-Amand a probablement possédé deux espaces

---

<sup>736</sup> En effet, l'église des Antonins, lieu de sépulture des religieux, " ne paroient pas avoir été consacrée mais seulement bénite " (A.D.S.M. G 9328). En ce qui concerne les Carmes, " une petite place que lez diz religieux ont faisant le bout de leur église et costant leur dite église près de la dite rue de grand pont amortie auz diz religieux de notre très cher seigneur [...] soit sacrée et beneite " (A.D.S.M. 32 H 2).

<sup>737</sup> Dans son étude sur la topographie funéraire des monastères normands au Moyen Âge dans le diocèse de Rouen, Catherine Busson présente cinq études de cas : Saint-Amand, Sainte-Catherine-du-Mont, Saint-Ouen, Saint-Georges de Boscherville et Saint-Wandrille (Busson, 1994).

<sup>738</sup> Les fouilles de l'abbaye de Notre-Dame-de-Bondeville, située à 8 km de Rouen, ont révélé l'existence d'un cimetière probablement réservé aux moniales et un espace réservé aux laïcs. Au départ, un petit groupe de huit



cimétériaux. En effet, il est fait mention dans le registre de sépultures de la fin du 18<sup>e</sup> siècle d'un cimetière de sœurs accueillant principalement les sœurs converses (A.D.S.M. 4 E 2221 : Registre de sépultures des bénédictines de Saint-Amand [1721-1790]) et d'un autre espace dans lequel elles ont déclaré vouloir inhumer les officiers attachés à leur monastère (A.D.S.M. G 6239). On aurait pu s'attendre à ce que l'abbaye de Saint-Ouen possède elle aussi deux espaces funéraires distincts, néanmoins, d'après l'étude de Catherine Busson et d'autres sources, l'abbaye ne possédait qu'un cimetière conventuel puisque les laïcs étaient inhumés dans l'église, le cloître et la salle capitulaire (Busson 1994 : 20-38)<sup>739</sup>. Le couvent des Dominicaines emmurées disposait d'un cimetière derrière le chœur où étaient inhumés les laïcs associés au couvent. Quelquefois, les fouilles du 19<sup>e</sup> siècle et du 20<sup>e</sup> siècle ont mis au jour des sépultures accolées à l'église, mais hors du cloître (Notre-Dame-du-Pré, Grandmont) : ces espaces cimétériaux ont pu être destinés à la sépulture des laïcs puisque le cimetière conventuel a pu se situer dans le cloître. Or sans analyse anthropologique ce fait demeure à l'état d'hypothèse.

À partir de ces données, on pourrait conclure que seuls les ordres anciens ayant de grands enclos possédaient deux cimetières. Or le silence des sources textuelles et archéologiques quant à la présence de deux cimetières dans les couvents rouennais installés au 12<sup>e</sup> siècle ne prouve pas que cela soit une spécificité des ordres anciens. En effet, les Franciscains de Montpellier, implantés au sud-est de la ville dans le faubourg des Lattes dans le deuxième quart du 13<sup>e</sup> siècle, possédaient deux cimetières (Théry, 2009 : 210).

L'existence de deux cimetières dans un couvent ne signifie pas que les religieux n'ouvraient pas leur cimetière conventuel aux laïcs. Ne pouvant résister aux nombreux legs et donations souvent pratiqués lors de fondations, ils ouvrirent leurs cimetières voire leurs églises aux laïcs généreux

---

sépultures est déposé au nord-est de l'église. Dans un second temps, l'espace sépulcral se développe vers le nord : quarante-huit tombes occupent 400 à 500 m<sup>2</sup> de terrain. Dans le même temps, deux nouveaux pôles d'inhumation se développent. Le premier est situé près du bras du transept. Le second apparaît contre le mur septentrional du chevet entre les contreforts. Au cours de cette période, quelques tombes d'enfants ont été observées mais les sépultures sont d'abord réservées aux adultes. Quarante-trois adultes et cinq enfants, âgés entre cinq et dix ans, sont recensés. Parmi les adultes, dix-neuf hommes et treize femmes sont identifiés. La troisième période d'occupation funéraire est marquée par un déplacement du cimetière qui se concentre autour de l'église et un quatrième secteur d'inhumation est créé à l'est contre le chœur abbatial. Un mur de clôture, construit dans le prolongement d'un contrefort du chevet, sépare les tombes septentrionales des inhumations déposées à l'est du chœur. Le recrutement de la population inhumée au nord de l'église correspond à un recrutement de laïcs puisqu'on y trouve des femmes, des hommes et des enfants. Au nord, sur dix-sept adultes présents, neuf sont des femmes. Il est tentant d'interpréter cet espace comme le cimetière des moniales, ceci d'autant plus que le registre de sépultures (A.D.S.M. 52 H 3) mentionne ce cimetière (Langlois et Gallien, 2004 : 214-216).

<sup>739</sup> Ne pourrait-on pas expliquer ce fait par la présence d'un cimetière paroissial juste à côté de l'abbaye ?

(Brassy, 1981 : 24). Les cimetières conventuels de Rouen ont-ils accueilli des sépultures de laïcs ? Aucune mention ne l'atteste. Cette tendance change avec les couvents de la Réforme catholique dont l'un des principaux objectifs est l'enseignement : les pensionnaires de ces établissements peuvent être inhumés dans le cimetière des religieux ou des religieuses.

L'ouverture des religieux mendiants aux laïcs n'est pas un des faits les plus visibles lors de l'étude des cimetières conventuels de Rouen. Les sources sont lacunaires sur ce point puisque soit elles évoquent des inhumations dans les autres espaces funéraires, soit elles n'en mentionnent pas du tout. De plus, l'absence de fouilles dans ces couvents ne facilite pas la tâche. On ne peut donc se positionner sur l'ouverture des cimetières conventuels mendiants aux laïcs. Cette absence apparente de laïcs pourrait s'expliquer par le statut des défunts inhumés. En effet, les cimetières conventuels des religieux mendiants ont pu accueillir les sépultures des pauvres n'ayant pas testé pour choisir leur lieu de sépulture (Chiffolleau, 1980 : 169).

L'ouverture des cimetières aux laïcs n'est pas un fait facilement appréhendable : il n'est donc pas aisé de faire des observations liées à la date, à l'ordre ou au sexe de la communauté accueillant des sépultures de laïcs. En effet, si à Rouen les couvents de l'époque moderne semblent plus ouverts quant à cet accueil, il n'en est pas de même pour d'autres villes comme Lyon dans laquelle les établissements réguliers médiévaux et modernes ont pu ouvrir leurs cimetières aux laïcs<sup>740</sup>.

#### - Répartition spatiale des sépultures dans les monastères et couvents de Rouen

Jacques Chiffolleau, en étudiant la ville d'Avignon, a théorisé sur l'organisation spatiale du cimetière. Pour les testateurs, l'espace du cimetière s'organise en plusieurs points. D'abord, la croix ou le calvaire situés au milieu des tombes : les sépultures se serrent au pied du calvaire pouvant alors devenir le point central du cimetière. Les testateurs tentent de s'en approcher comme s'ils y étaient mieux protégés ou bénéficiaient le plus complètement du sacrifice rédempteur. La recherche des abords de l'église est plus traditionnelle : les testateurs y recherchent une inhumation *ad sanctos* et peuvent préciser le nom du saint auquel est dédiée la chapelle près de laquelle ils veulent reposer. Enfin, ils peuvent choisir des lieux plus neutres comme les portes du cimetière, un grand

---

<sup>740</sup> Tel est le cas pour les établissements médiévaux suivants : Abbaye Saint-Pierre-les-Nonnains, couvent des Grands Augustins, couvent des Dominicains, recluserie Saint-Alban. De même, plusieurs communautés modernes ont ouvert leur cimetière aux laïcs : les Carmélites, les religieux de Saint-Bruno, les Franciscains réformés et les Augustins déchaussés.

arbre ou d'autres lieux servant de points de repère (Chiffolleau, 1980 : 174). Si les testaments de Rouen ne peuvent apporter autant de précision, les registres de sépultures donnent parfois quelques indications quant à la répartition spatiale dans les cimetières.

L'inhumation à proximité du calvaire est considérée comme gratifiante et bénéfique (Treffort, 1996a : 265). La croix constitue donc un repère topographique auprès duquel religieux et laïcs élisent sépulture : une mère supérieure du couvent des Filles-Dieu décédée en 1770 ainsi qu'une religieuse décédée en 1775 sont inhumées près de la croix du cimetière (A.D.S.M. 4 E 2218 : Registre de sépultures des Filles-Dieu [1748-1775]) ; plusieurs religieux de Saint-Ouen se sont fait inhumer " proche la croix " dans le nouveau cimetière créé vers 1768 (A.D.S.M. 4 E 2217 : Registre de sépultures des Bénédictins de l'abbaye de Saint-Ouen [1754-1775]).

Ne pouvant être enterrés dans l'église, laïcs et religieux cherchent à être inhumés au plus près de l'église notamment des chapelles (Sapin, 1996 : 70). Dans le cimetière Saint-Maur se trouvait une galerie reliant probablement deux chapelles entre elles (Farin, 1731a : 111). Plusieurs bourgeois, marchands, notaires et nobles de Rouen, sans doute décédés de la peste, sont inhumés près de cette galerie du 15<sup>e</sup> au 18<sup>e</sup> siècle. S'y trouvait également un charnier créé grâce aux biens de la bourgeoise Thomasse Huilard décédée en 1514 et inhumée dans ce charnier. Cette galerie n'était probablement pas longue et cela implique que ces laïcs étaient inhumés à l'extérieur des chapelles mais près de leurs murs. Quelquefois, laïcs ou religieux se faisant inhumer à l'extérieur de l'église dans des lieux de passage le faisaient par humilité : c'est certainement le cas d'un religieux du Mont-aux-Malades inhumé dans le " terrain du dehors côté gauche du portail de l'église " (A.D.S.M. 4 E 2218 : Registre de sépultures des chanoines du Mont-aux-Malades [1781-1784]). Ces espaces tels les seuils, les galeries, les zones de passage peuvent être vus comme des lieux d'humilité mais il s'agit aussi de lieux qui se démarquent en évitant d'être à l'intérieur de l'espace interdit (Sapin, 1999 : 76).

Certains espaces étaient réservés à une catégorie d'individus. En effet, plusieurs mentions attestent que des portions de cimetière étaient réservées à des catégories particulières. Le *Coemeterium Domesticorum* de l'abbaye Saint-Ouen était comme son nom l'indique le cimetière réservé aux domestiques (Busson, 1994 : 32-33). Dans le couvent des Dominicaines emmurées, Charles Mainières, homme d'affaires attaché au service du monastère, est inhumé dans le petit cimetière derrière le chœur de l'église (A.D.S.M. 4 E 2222 : Registre de sépultures des Dominicaines emmurées. [1750-1790]). Les Clarisses, quant à elles, avaient enterré une sœur dans

" le petit cimetière destiné à la sépulture de nos sœurs tourières " (A.D.S.M. 4 E 2222 : Registre de sépultures des Dames de Sainte-Claire [1776-1791]).

La répartition des sépultures dans les cimetières des couvents et monastères rouennais correspond bien au schéma de Jacques Chiffolleau. Les principaux pôles de regroupement dans les cimetières sont la croix, les abords de l'église ou des lieux de passage. Pour le reste, seules des mentions lacunaires attestent la présence d'un cimetière conventuel. Les données archéologiques confirment la présence d'inhumations près de l'église mais on ne sait si cela tient à la volonté du défunt ou non<sup>741</sup>. Il n'est pas rare dans un établissement régulier de voir des zones réservées à une catégorie vivant au sein de la communauté. Ce phénomène existe dans les cimetières mais aussi dans les cloîtres à fonction funéraire<sup>742</sup>.

#### ***11.4.4. Les sépultures dans les espaces ouverts***

La frontière entre le cimetière et la fonction funéraire du cloître est mince. En effet, le cimetière conventuel est souvent positionné à l'intérieur du cloître. Quelquefois, la mention de cloître dans les registres de sépultures est suivie de l'adjectif mortuaire<sup>743</sup>. Communément, le cloître devient le cimetière de la communauté quand il est désigné comme tel ou quand il n'existe aucun autre espace funéraire pouvant servir de cimetière à la communauté. Plusieurs cimetières conventuels étaient localisés dans le cloître. Le cloître est un espace dit extérieur car il n'est pas strictement fermé : les galeries sont ouvertes sur le préau, espace découvert du cloître pouvant accueillir des sépultures. Centre de la vie communautaire, les galeries du cloître et le préau sont constamment foulés par les moines (Knowles, 1969 : 99). Le cloître n'était pas qu'un lieu de passage mais il était aussi destiné à l'étude, à l'écriture, à la méditation (Knowles, 1969 : 100) et à la prière solitaire des moines

---

<sup>741</sup> D'autres investigations menées dans des monastères attestent la présence de sépultures accolées à l'édifice de culte. Les fouilles du monastère Saint-Pierre d'Osor ont mis en évidence qu'un cimetière s'est développé près des murs de l'église. Ce cimetière initialement réservé aux moines accueille des inhumations de chevaliers du 11<sup>e</sup> siècle au 15<sup>e</sup> siècle : les sépultures de ces laïques longeaient sans doute les murs de l'église (Causevic-Bully *et al.*, 2011).

<sup>742</sup> Marie-Claude Baron a étudié ce phénomène à Tours où, dans les établissements réguliers et paroissiaux, des espaces étaient réservés à certaines catégories de la population (Baron, 1988).

<sup>743</sup> Cet adjectif est surtout utilisé dans le cloître des monastères de l'époque moderne. Ainsi, dans le monastère des Bénédictines de Bellefond, le registre mentionne l'inhumation de Marte Hue " dans [le] cloître mortuaire de Notre-Dame-des-Anges " (A.D.S.M. 4 E 2221 : Registre des sépultures des Bénédictines de Bellefonds, prieuré Notre-Dame-des-Anges, 1758-1783).

(Davril, 2000 : 214). Les moines côtoient donc régulièrement leurs morts puisqu'ils passent la majorité de leur temps dans le cloître (lorsqu'ils ne sont pas dans l'église).

La fonction funéraire du cloître est attestée par de nombreuses fouilles archéologiques que ce soit en France ou plus largement en Europe<sup>744</sup>. Or quels sont les individus inhumés dans ces cloîtres ? Existe-t-il une continuité temporelle dans la fonction funéraire du cloître ? Comment sont disposées les sépultures dans cet espace ?

Les raisons ayant attiré certains laïcs à être inhumés dans le cloître sont multiples. Ce lieu constamment foulé par les moines, centre de la vie monastique, constituait une zone de prédilection pour les élections de sépulture des laïcs. Les laïcs pieux recherchant la postérité dans la mémoire collective demandaient à être inhumés près d'un signe distinctif. À l'instar des cimetières conventuels, les fidèles ont recherché la proximité du calvaire. Ainsi, un laïc est inhumé au pied de la croix du cloître dans l'abbaye de Saint-Amand en 1764 (A.D.S.M. 4 E 2221 : Registre de sépultures des bénédictines de Saint-Amand [1721-1790]). Des symboles autres que le calvaire pouvaient tout autant attirer les fidèles. À Saint-Ouen, la présence d'une quarantaine de tombes de laïcs dans les galeries du cloître s'explique par la volonté d'être inhumé au pied de la statue de la Vierge ou au pied de la chaire de Saint-Pierre (Busson, 1994 : 32).

Cependant, le nombre de laïcs inhumés dans les cloîtres est faible. Le cloître de l'abbaye de Saint-Ouen comprend les sépultures d'une quarantaine de laïcs dont la moitié sont des femmes (Busson, 1994 : 32). Le cloître des Franciscains a accueilli les tombes de vingt et un laïcs du 14<sup>e</sup> au 17<sup>e</sup> siècle. Le phénomène commun à ces deux exemples, dont les sources sont particulièrement parlantes, est la présence de quelques groupes familiaux : neuf dans le cloître de Saint-Ouen, trois dans celui des Franciscains (Farin, 1731a : 54-65)<sup>745</sup>. Ces laïcs ont certainement contribué au développement du monastère ou ont fait montre d'une extrême piété. Ainsi, un marchand de Rouen,

---

<sup>744</sup> En effet, les atlas ou encore les comptes rendus de fouilles archéologiques attestent cette fonction : par exemple, des tombeaux de prélats sont disposés dans le cloître médiéval de l'abbaye de Saint-Victoire à Paris (Lorentz *et al.*, 2006 : 142), les fouilles à l'abbaye de Gigny-sur-Suran ont mis au jour une sépulture du 13<sup>e</sup> siècle dans le cloître (Sapin, 2011 : 40), le cloître du prieuré des Templiers de Toulouse a accueilli les sépultures de fidèles du comte Raymond IV (Théry, 2009 : 142).

<sup>745</sup> Les neuf couples inhumés dans les galeries du cloître de Saint-Ouen sont essentiellement des bourgeois de Rouen telle la famille du Bosc. Huit de ces familles sont inhumées dans l'aile septentrionale du cloître le long du réfectoire (Busson, 1994 : 32). Le cloître des Franciscains recueille les groupes familiaux suivants : Jean de la Mauricière, sénéchal de l'archevêque de Rouen, bailli de Longueville, mort en 1383 et sa femme Jeanne décédée en 1379 ; Jean et Tiphaine de la Ferrières (14<sup>e</sup> siècle) ; Jacques Baudry, sa femme et son fils Robert Baudry (14<sup>e</sup> siècle) ; Richard Robillard, marchand, et son fils Jean Robillard (15<sup>e</sup> siècle) ; Gautier le Paumier, sa femme Agnès et ses trois filles (15<sup>e</sup> siècle) (Farin, 1731a : 54-65).

Anselme Van Hanfruc, est inhumé dans les galeries du cloître des Franciscains en 1619. François Farin précise qu'il est enterré sous le tableau qu'il avait donné de son vivant (Farin, 1731a : 65). Dans ces exemples, les galeries du cloître semblent être le lieu privilégié pour les inhumations. Or l'inhumation dans le cloître s'effectue-t-elle systématiquement dans les galeries ? Les mentions textuelles ne permettent pas réellement de répondre car elles distinguent rarement les galeries du cloître et son préau. Quoi qu'il en soit, la présence de laïcs dans le cloître est attestée dans plusieurs couvents sans pour autant représenter un nombre important : quelques tombes sont recensées dans le cloître des Dominicains aux 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> siècles<sup>746</sup>. Les mentions sont parfois moins régulières et correspondent à la présence d'un ou de deux laïcs dans les registres de sépultures notamment dans ceux de Sainte-Catherine-du-Mont, des Célestins, des Dominicaines et de Saint-Lô. Les galeries du cloître ont peut-être principalement accueilli les inhumations de laïcs<sup>747</sup>. Le préau a également reçu des sépultures laïques : les sieurs de Boisnormand, de Bayeul et de Boisnormand le Jeune sont inhumés dans le préau du cloître de la Chartreuse de la Rose (A.D.S.M. 27 HP 7). Dans l'abbaye de Saint-Ouen, les " chartiers " sont inhumés dans le préau (A.D.S.M. 4 E 2217 : Registre de sépultures des Bénédictins de l'abbaye de Saint-Ouen [1754-1775])<sup>748</sup>.

La présence de sépultures de religieux dans le cloître suppose l'existence du cimetière conventuel dans le préau et dans une moindre mesure dans les galeries. Certains religieux ont choisi de se faire inhumer dans les galeries du cloître : dans l'abbaye de Saint-Ouen, trois ecclésiastiques ont été enterrés dans les galeries du cloître au Moyen Âge (Busson, 1994 : 32). Les galeries du cloître de Saint-Amand auraient reçu les sépultures des religieuses mais la présence de pierres tombales en ce lieu n'exclut pas un déplacement. Les sépultures des religieuses dominicaines inhumées du 15<sup>e</sup> siècle au 18<sup>e</sup> siècle, mises au jour lors des fouilles du 19<sup>e</sup> siècle, sont principalement localisées dans les galeries du cloître (Baudry, 1882).

---

<sup>746</sup> Les découvertes fortuites à l'emplacement du cloître ont mis au jour des ossements et trois inscriptions mentionnant des laïcs (Thaurin, 1869).

<sup>747</sup> Cette affirmation suppose que les mentions d'inhumations dans le cloître fassent systématiquement référence aux galeries. En règle générale, lorsque les inhumations se situent dans le préau, l'usage dans les sources écrites est de le préciser.

<sup>748</sup> Le terme chartier est une forme ancienne pour charretier. Dans la quatrième édition du dictionnaire de l'Académie française, un charretier est " celui qui conduit une charrette " ou encore " celui qui mène une charrue " (Brunet *et al.*, 1762). Dans la sixième édition de ce dictionnaire, la forme chartier est mentionnée puisqu'on trouve la définition suivante pour charretier : " Celui, celle qui conduit une charrette, un chariot. *Bon charretier*. On disait autrefois, *Chartier* " (Barré, 1835).

Le cloître revêtait souvent la fonction de cimetière conventuel. L'ancien cloître de l'abbaye de Saint-Amand ainsi que le nouveau ont été créés pour l'inhumation des religieuses (A.D.S.M. 55 H 11 ; A.D.S.M. 4 E 2221 : Registre de sépultures des bénédictines de Saint-Amand [1721-1790]). Les cloîtres des Chartreux comprenaient, eux aussi, le cimetière conventuel. Lors du transfert des religieux de la première chartreuse, le prieur mentionne qu'" au milieu dudit cloître il y a un petit cimetière où l'on enterre les religieux chartreux " (A.D.S.M. 27 HP 94)<sup>749</sup>. Dans la nouvelle Chartreuse située à Saint-Julien au 17<sup>e</sup> siècle, le cimetière des frères est représenté dans les plans dans le coin sud-ouest du cloître<sup>750</sup>. La présence du cimetière conventuel dans le cloître pourrait régler la question du cimetière de l'abbaye Saint-Ouen. En effet, Catherine Busson affirme qu'il n'y a pas eu d'inhumations de religieux ou de laïcs dans le cloître pour la période médiévale (Busson, 1994 : 36). Or le cloître a eu une fonction funéraire au 18<sup>e</sup> siècle et ce fait ne semblait pas nouveau : le préau a pu accueillir le cimetière conventuel à l'époque médiévale. Une dernière mention attestant la fonction funéraire du préau est celle d'un domestique dans le prieuré de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle en 1773 (A.D.S.M. 4 E 2217 : Registre de sépultures du prieuré de Bonne Nouvelle [1634-1776]).

Plusieurs établissements réguliers ont accueilli les sépultures de religieux sans que l'on sache s'il s'agit des galeries ou du préau : cela vaut pour le couvent des Dominicains<sup>751</sup>, des Carmes<sup>752</sup>, des Clarisses ainsi que pour le prieuré Saint-Lô et celui des Filles-Dieu. Dans ces établissements, le cloître a certainement servi de cimetière pour les religieux.

Le cloître n'était toutefois pas réservé aux moines, frères ou chanoines. Certains dignitaires ecclésiastiques y éalisaient sépulture. Cette pratique est souvent interprétée comme un signe d'humilité : malgré leur haute fonction, les dignitaires se faisaient inhumer parmi les membres de leur communauté hiérarchiquement moins élevés. Ainsi, huit abbesses de l'abbaye de Saint-Amand

---

<sup>749</sup> Ce cimetière est également visible sur le plan de la Chartreuse de la Rose conservé à la Bibliothèque Municipale de Rouen (*Maisons de l'ordre des Chartreux*, 1913 : 52).

<sup>750</sup> La présence du cimetière conventuel dans un coin du cloître n'est pas une localisation propre à Rouen : on retrouve la même position dans le grand cloître des Chartreux de Paris (Lorentz *et al.*, 2006 : 153).

<sup>751</sup> Notons que la fonction funéraire du cloître des Dominicains de Rouen est intéressante puisque, bien que cela ait pu être causé par un effet de source, on voit nettement que les laïcs sont inhumés dans le cloître aux 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> siècles tandis que les religieux y sont essentiellement au 18<sup>e</sup> siècle : est-ce causé par l'édit de 1776 imposant aux religieux de trouver une place dans le cloître pour y inhumer leurs morts ou bien est-ce une volonté propre des religieux de ne pas accueillir de laïcs dans un espace leur servant désormais de cimetière ? D'autres hypothèses sont possibles : perte de prestige du couvent des Dominicains auprès des laïcs, coïncidence, etc.

<sup>752</sup> La présence d'inhumations dans le cloître des Carmes n'est pas attestée par les registres de sépultures ou par l'ouvrage de François Farin mais par une charte mentionnant " une place pour le cloître et le chapitre qu'ils édifient de nouvel près de leur église pour recevoir les trespassez et sépultures qui a eulz ont dévociion " (A.D.S.M. 32 H 2).

ont souhaité être inhumées parmi les autres religieuses<sup>753</sup>. Une abbesse du couvent des Clarisses a également demandé à être inhumée dans le cloître des religieuses. Or, au vu de la simplicité et de la modestie de cette communauté, il ne semble pas étonnant de voir les sépultures des abbesses au milieu de celles des pauvres Clarisses. L'humilité motive donc les supérieurs à se placer, dans la mort, au même rang que les membres de la communauté en se faisant inhumer dans le même lieu. Que ce soit dans le cloître du couvent des Dominicaines emmurées ou du prieuré Saint-Lô, les prieur(e)s ont suivi cet usage.

La différenciation entre religieux, prêtres, convers ou domestiques est sans doute, au sein du cloître, un critère de répartition mais nous n'en avons pas de traces écrites. Ils sont généralement inhumés dans le cloître sans distinction, bien qu'il ait pu y exister des zones précisément localisées. Le nécrologe de Notre-Dame de Bondeville est le seul à montrer une telle répartition dans le cloître : les laïcs sont inhumés " dans le cloître du côté de l'église ", les religieuses sont dans le cloître du côté du chapitre, du réfectoire ou du noviciat alors que les converses ont été inhumées " dans le cloître du côté de la cave " (A.D.S.M. : 4 E 2218 Registre de sépultures de l'abbaye de Notre-Dame de Bondeville [1749-1786]; A.D.S.M. 52 H 3). La proximité des chapelles est quelquefois recherchée : le procureur Nicolas Robert Le Bouteiller est, par exemple, inhumé en 1780 " dans le cloître auprès de la chapelle de la sainte Vierge " au couvent des Dominicains (A.D.S.M. 4 E 2218). La proximité d'une image de saint peut également être convoitée : ainsi, le domestique Thomas Platon est inhumé en 1667 " dans le costé du cloître proche limage de notre dame de consolation " (A.D.S.M. 4 E 2218). Le choix n'est pas forcément d'ordre religieux ou symbolique, il peut être personnel : " le Révérend Père André Chesnois est inhumé en 1685 dans le cloître au-dessus de la tombe du P. Barnais vers la sacristie environ, l'espace d'une sépulture entre deux " (A.D.S.M. 4 E 2218). La répartition dans le cloître apparaît donc diverse : un espace peut être réservé à l'inhumation d'une catégorie d'individus ou peut servir de cimetière mais le choix du lieu d'inhumation dans le cloître peut aussi dépendre de la proximité du calvaire, des chapelles ou d'images saintes.

La séparation entre moniales et hommes est attestée à Rouen. En effet, aucun établissement régulier féminin, qu'il soit bénédictin, mendiant ou canonial, n'a reçu la sépulture d'un homme

---

<sup>753</sup> Dom Pommeraye écrit de Yvette Sochon, abbesse, qu'" elle couronna toutes ses bonnes œuvres par un insigne acte d'humilité, car elle choisit sa sépulture dans le cloître parmi les autres religieuses " (Pommeraye, 1662b : 52). De même, Anne de Souvré " fut enterré solennellement dans le cloître, en un lieu qu'elle avoit choisi par humilité " (Pommeraye, 1662b : 69).



dans le cloître ; cloître qui peut jouer le rôle de cimetière conventuel dans certains cas... Or cela n'est pas le cas pour les établissements masculins dans lesquels les regroupements familiaux confirment la présence de femmes dans les abbayes bénédictines telle l'abbaye de Saint-Ouen ou dans les couvents mendiants tel le couvent des Franciscains. Bien que les sources attestent ce fait, ce questionnement mériterait d'être approfondi.

Le cloître constitue donc le deuxième pôle funéraire des couvents et des monastères après l'église. La volonté d'être inhumé près d'images à signification symbolique a en partie présidé à la concentration de sépultures en ce lieu. L'image de la Vierge a suscité une grande dévotion. En effet, son rôle de protectrice face à la mort s'affirmant du 13<sup>e</sup> siècle au 18<sup>e</sup> siècle a incité laïcs et religieux à être enterrés sous sa protection (Busson, 1994 : 78). Cependant, la perpétuation de la mémoire des défunts et la proximité de la prière des morts sont un des éléments expliquant la fonction funéraire du cloître. Il est un lieu de procession liturgique durant lequel les moines pouvaient prier à la vue des pierres tombales. Pour les religieux et plus particulièrement pour les supérieurs des établissements ce serait davantage par volonté d'humilité qu'ils auraient été inhumés dans le cloître. Catherine Busson avait conclu son étude sur la fonction funéraire du cloître en se demandant si les inhumations d'abbeses en ce lieu n'étaient pas une spécificité de la part des abbayes féminines (Busson, 1994 : 79). Bien que cela ne soit pas le cas pour l'abbaye féminine de Notre-Dame-de-Bondeville près de Rouen, une abbesse a néanmoins été inhumée dans le cloître des Clarisses et les sépultures de prieures ont été mises au jour à l'emplacement du cloître des Dominicaines emmurées. Or le prieuré de Saint-Lô a, lui aussi, reçu la sépulture d'un prieur dans son cloître. La réponse reste donc mitigée bien que les sources soient davantage en faveur d'une pratique féminine. Dans le cas de Rouen, on ne peut que soutenir l'hypothèse d'Yves Esquieu arguant que le cloître avait une fonction funéraire lorsqu'il ne servait pas comme lieu conventuel<sup>754</sup>. Les cloîtres des établissements rouennais ont reçu des sépultures de leur construction à la fin du monastère<sup>755</sup>. Cet espace a donc bien eu à la fois une fonction conventuelle, liturgique et funéraire.

---

<sup>754</sup> Yves Esquieu affirme, dans le cas des cathédrales du Midi, que les cloîtres ont été très vite un des lieux de sépulture majeurs du quartier canonial. À Arles, plusieurs épitaphes conservées indiquent que le cloître était un lieu d'inhumation pour les dignitaires et les officiers du chapitre. Les épitaphes des deux cloîtres de la cathédrale de Vienne illustrent un recrutement presque similaire avec des épitaphes d'officiers et de dignitaires auxquelles s'ajoutent celles des simples chanoines. Les fouilles de la cathédrale d'Aix n'ont en revanche pas attesté la fonction funéraire du cloître mais cela reste une exception (Esquieu, 1994 : 65).

<sup>755</sup> Le cloître des Dominicains a reçu des inhumations du 13<sup>e</sup> siècle au 18<sup>e</sup> siècle, celui de Saint-Amand a reçu des sépultures du 13<sup>e</sup> siècle au 18<sup>e</sup> siècle, etc.

Aucune différence n'apparaît entre les ordres réguliers, la seule différence s'opère entre les établissements féminins et masculins sur l'inhumation des abbesses ou sur la question de la clôture. La différenciation s'effectue à l'intérieur même du cloître avec la présence de zones réservées à une catégorie d'individus.

À Tours, les premiers cimetières des couvents mendiants disparurent pour laisser place au cloître : l'enclos n'aurait pas été assez grand pour posséder un cloître et un cimetière différenciés (Mabire La Caille, 1981 : 61). À Rouen, la situation semble différente : le cimetière des Dominicains se trouvait près des remparts, celui des Carmes se situait au nord de l'église dès 1336. Le manque de place dans les couvents mendiants ne semble pas avoir entraîné une disparition du cimetière au profit d'autres bâtiments : la présence des cimetières conventuels à l'intérieur du cloître dès le début peut expliquer ce phénomène.

La présence de sépultures à l'intérieur du cloître dut profondément marquer leur physionomie. Le sol était constamment bouleversé et surélevé pour y enterrer de nouveaux défunts. Des épitaphes ainsi que des tombeaux aménagés dans des enfeu furent également insérés dans les murs du cloître (Esquieu, 1994a : 65).

D'autres espaces ouverts reçurent les sépultures des défunts. Le plan idéal de Saint-Gall situait le cimetière dans un lieu entouré d'arbres fruitiers et de verdure. Il préconise la proximité avec la nature et les créations de Dieu. Par exemple, le cimetière des Dominicains était entouré de jardins. L'existence d'espaces funéraires au sein de jardins au Moyen Âge paraît peu commune. En revanche, certaines mentions font état de la présence de sépulture dans de simples cours. Ainsi, en 1762, les Filles-Dieu inhumèrent une religieuse dans la cour du prieuré (A.D.S.M. 4 E 2218 : Registre de sépultures des Filles-Dieu [1748-1775]). La cour était un lieu de passage fréquent : le choix de cet emplacement symbolise probablement l'humilité de la religieuse.

À de rares exceptions près, les cimetières des religieux se situaient tous dans l'enceinte. Topographiquement, il semble exister une corrélation entre le cimetière et le cloître puisque le premier se trouve généralement à l'intérieur du second. D'autres espaces funéraires pouvaient exister à l'extérieur du cloître mais cela reste assez peu commun. Chaque enclos ne comprenait pas simultanément un cimetière conventuel et un cimetière pour les fidèles. Cette bipolarisation des espaces cimetiériaux a commencé à s'atténuer au 13<sup>e</sup> siècle pour totalement disparaître à l'époque

moderne. Les laïcs dont les ressources ne leur permettaient pas d'être inhumés dans l'église étaient enterrés à proximité de celle-ci ou dans des lieux symboliques. Ils pouvaient aussi être inhumés dans les galeries du cloître mais cela demandait un minimum de revenu. Il faut aussi noter qu'à l'intérieur de ces espaces funéraires se trouvent des " espaces réservés " : en effet, que ce soit dans le cloître ou dans les cimetières (eux-mêmes réservés à la communauté religieuse), des espaces étaient réservés à une catégorie d'individus, fréquemment à une catégorie de religieux ou à des personnes associées au couvent. En revanche, sans fouilles archéologiques, les zones réservées aux pauvres ou aux enfants ne sont pas discernables. La présence de pauvres dans les couvents mendiants n'est pas attestée : cette catégorie n'était visible ni dans les registres ni dans le cimetière car ils étaient inhumés sans dalle funéraire et sans marquage de tombe durable. Les cimetières réservés aux religieux ou à une catégorie de religieux (convers, domestiques, etc.) sont rarement ouverts aux sépultures de laïcs qui se trouvaient soit dans les galeries du cloître, soit près de l'église ou du calvaire mais jamais dans la partie réservée aux sépultures de la communauté. Ceci d'autant plus que des dignitaires ecclésiastiques pouvaient s'y faire inhumer en signe d'humilité. Les cimetières et le cloître étaient donc les principaux pôles funéraires à l'extérieur de l'église. Dans une moindre mesure, il était possible de trouver des inhumations dans les jardins ou dans la cour du couvent mais cela reste des faits isolés et particuliers à un ou deux couvents. Cet usage funéraire n'est pas répandu dans tous les établissements réguliers et apparaît principalement au 17<sup>e</sup> siècle.

#### ***11.4.5. Spécificité des lieux d'inhumation dans les établissements de soin***

Les espaces funéraires dans les léproseries ont souvent été un aspect mis de côté par les spécialistes des maladreries. Jacques Touati dans *Maladie et société au Moyen Âge* n'y fait que de très brèves mentions se résumant à la position du cimetière au centre des bâtiments conventuels (Touati, 1998 : 444)<sup>756</sup>. Dans son ouvrage *Histoire des lépreux au Moyen Âge, une société d'exclus*, Françoise Bériac ne donne pas plus d'informations puisqu'elle insiste sur les aspects quotidiens de la vie des lépreux et moins sur les léproseries (Bériac-Lainé, 1988). La publication *Lépreux et*

---

<sup>756</sup> " Ces bâtiments [utilitaires] se regroupent en un premier cercle souvent clos incluant le cimetière de la communauté " (Touati, 1998 : 444).

*sociabilité du Moyen Âge aux Temps modernes* (Tabuteau, 2000) apporte toutefois davantage de précisions sur ces cimetières.

Le 3<sup>e</sup> concile du Latran (1179) entérine les décisions suivantes sur les léproseries : " que partout où [...] les lépreux seraient réunis en nombre suffisant pour mener la vie commune, disposer d'une église et d'un cimetière et bénéficier d'un prêtre à eux, on les y autorise sans contradiction " (Touati, 1998 : 264). Les investigations archéologiques ont, elles aussi, apporté des données sur cette localisation. À titre d'exemple, il est possible de prendre la fouille d'une léproserie dans l'Eure et une autre à Chichester en Angleterre. Le premier site concerne la chapelle Saint-Thomas, dernier vestige de ce qui fut une léproserie (13<sup>e</sup>-16<sup>e</sup> siècle) puis un prieuré (16<sup>e</sup>-18<sup>e</sup> siècle). Ces fouilles réalisées de 1998 à 2010 ont dévoilé plusieurs sépultures réparties entre différents espaces. Des sépultures furent mises au jour dans la chapelle : plusieurs des sujets dégagés de la nef comportent des atteintes pathologiques très évocatrices de la lèpre signifiant que les malades avaient accès à cet espace sépulcral privilégié (Niel et Truc, 2009). Le cimetière au sud, dont la densité d'occupation funéraire est faible, a lui aussi accueilli à la fois des malades et des personnes saines. Le même recrutement est établi pour l'espace sépulcral au nord de la chapelle (Niel et Truc, 2009)<sup>757</sup>. La majorité des malades recensés (vingt-sept) est localisée dans le cimetière septentrional où la densité des inhumations est très importante, seuls cinq lépreux sont localisés dans le cimetière méridional<sup>758</sup>. L'exemple de Saint-Thomas d'Aizier indique que les lépreux étaient plus particulièrement inhumés dans un espace autour de la chapelle et très rarement dans la chapelle corroborant ainsi les propos de Jacques Touati. En Angleterre, les fouilles de l'hôpital Saint-James et Sainte-Marie-Madeleine à Chichester ont mis au jour le cimetière de l'établissement accueillant les inhumations de lépreux : les lépreux pouvaient donc être inhumés dans un hôpital (Magilton, 2000 : 86). Ces données prouvent que les lépreux n'étaient pas forcément exclus de ce type d'établissement. Cependant, il était souvent coutume pour les lépreux d'être envoyés dans une

---

<sup>757</sup> L'étude macroscopique des ossements a permis la détection dans les diverses aires funéraires de plusieurs cas présentant des atteintes caractéristiques de la lèpre lépromateuse. Ces atteintes touchent aussi bien les hommes que les femmes et peuvent être visibles dès le terrain aux vues des déformations importantes et d'érosion mutilante des os, du crâne, des mains ou des pieds.

<sup>758</sup> Plusieurs individus fortement handicapés de leur vivant par des malformations congénitales sont également présents parmi les défunts.

léproserie. En effet, l'apparition des léproseries aux 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> siècles a attiré les lépreux qui devaient alors faire des vœux simples pour entrer en religion (Bériac-Lainé, 1988 : 154)<sup>759</sup>.

Deux léproseries furent édifiées à proximité de Rouen au 12<sup>e</sup> siècle : la léproserie de Saint-Julien (12<sup>e</sup>-16<sup>e</sup> siècle) peu documentée et la léproserie du Mont-aux-Malades pour laquelle la documentation sur les aspects funéraires est intéressante. L'église Saint-Thomas reçut plusieurs tombeaux. Mathilde (ou Maheult), femme du seigneur Laurent, chambellan, morte en 1293, était inhumée dans la nef, devant la chaire dans l'allée principale<sup>760</sup> ; son époux, décédé en 1304, est lui aussi inhumé dans le chœur. Le prieur Jean Langlois, mort en 1781, fut enterré dans la nef de cette église. Dans la partie supérieure du collatéral droit sont ensevelis Laurent Le Bas et Jeanne, sa femme, riches habitants de Harfleur, morts à la fin du 14<sup>e</sup> siècle, frère et sœur convers au service des lépreux<sup>761</sup>. François Farin ajoute d'autres inhumations dans le chœur tel Pierre Restout ("*Petrus Restout*"), chanoine régulier du prieuré mort en 1380 ; le prieur Jean Lemasson, décédé en 1501 ; Jean Leroux, prieur commendataire de ce prieuré et du prieuré d'Auffay et sieur du Hamel, décédé en 1559 (Farin, 1731a : 30-31). Jérôme de Bauquemare, dont le testament est conservé aux Archives départementales de Seine-Maritime, teste qu'il souhaite être inhumé " à l'entrée de l'église juxta leurs marches de la grande porte " : ceci est évidemment un signe d'humilité du testateur (A.D.S.M. 25 HP 41). Aucun cimetière conventuel hors d'une église n'a été mis au jour puisque les chanoines lépreux étaient inhumés dans l'ancienne église Saint-Gilles (Langlois, 1851 : 123)<sup>762</sup>. Les fouilles du petit séminaire en 1872-1873 apportent des données supplémentaires pour l'histoire funéraire du site. Autour de la chapelle du petit séminaire, des tombes de lépreux ont été mises au jour à un mètre au-dessous du sol<sup>763</sup>. Lors de ces fouilles, les

---

<sup>759</sup> Des communautés de lépreux apparaissent aux 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> siècles. Dans un premier temps, nombre d'entre elles vont s'organiser en communautés sur un modèle plus ou moins conventuel avant de devenir le plus souvent des hôpitaux pour lépreux animés par des frères hospitaliers ou des chanoines réguliers.

<sup>760</sup> On lit sur la tombe de cette dame l'épithaphe suivante : " Gist madame Maheut, fame Monseigneur Lorens le chambellens qui trespasa l'an de grâce MCCLXXXIII, le vendredi après la Quasimode. Dex li face pardon. Amen " (Duranville, 1842 : 4).

<sup>761</sup> L'épithaphe trouvée dans l'église est la suivante : " Cy gissent Laurent Le Bas et Johanne sa femme, bourgeois de Harfleur... lequel Laurens trespasa l'an de grâce MCCC... " (Duranville, 1842 : 5).

<sup>762</sup> Les anciens rituels ordonnent d'enterrer le lépreux, non dans le cimetière commun, mais devant sa cabane. Dans certaines régions, le prêtre mettait un peu de terre du cimetière sur le toit de la hutte en disant : " Meurs au monde et renais à Dieu ". On plantait une croix en bois devant sa porte, on y suspendait un linge pour avertir les passants et un tronc pour recevoir les aumônes (Langlois, 1851 : 123).

<sup>763</sup> Quatre vases du 13<sup>e</sup> siècle remplis de charbon, une monnaie de Charles VII et une petite croix du 16<sup>e</sup> siècle accompagnaient les tombes. Ces squelettes étaient au nombre de trente environ dans le jardin potager du séminaire le long de l'infirmerie. De plus, un " cercueil " franc a été mis au jour le 31 janvier 1873 à cet emplacement, il était en pierre du bassin de Paris. Il contenait des ossements mais n'avait plus son couvercle. Ses parois étaient fortement

fondations d'un mur sont découvertes. Les chercheurs attribuent cette portion de mur à l'église Saint-Gilles puisque la tradition locale fixe son emplacement sur le terrain occupé par la première maison à gauche de l'entrée du séminaire. Le chevet de l'église Saint-Gilles servait donc de lieu d'inhumation aux lépreux et certainement pas aux seuls chanoines lépreux comme Paul Langlois l'a écrit. Si l'on en croit les sources, les sépultures des lépreux seraient séparées de celles des personnes saines puisque l'église Saint-Gilles aurait accueilli les sépultures des lépreux tandis que l'église Saint-Thomas aurait accueilli les sépultures de laïcs et de religieux non atteints de la lèpre<sup>764</sup>.

L'Hôtel-Dieu de Rouen se différencie des autres établissements étant donné qu'il dispose d'un cimetière particulier : le cimetière Saint-Maur (Fig. 11.42). Ce cimetière, mentionné pour la première fois dans une bulle d'Urbain II adressée au prieur de la Madeleine en 1185, est la plus ancienne de toutes les propriétés de l'Hôtel-Dieu. La possession d'un cimetière propre à l'Hôtel Dieu à une date si ancienne constitue une particularité. En effet, à Reims, les individus décédés à l'Hôtel-Dieu étaient inhumés au cimetière Saint-Denis, entre l'église du même nom et le couvent des frères prêcheurs : l'hôpital et la communauté n'avaient pas de cimetières particuliers, mais ils enterraient leurs morts dans un cimetière paroissial. L'Hôtel-Dieu de Reims n'a jamais disposé d'un cimetière permanent comme à Rouen : le 23 octobre 1349, le pape ordonne à l'évêque de Châlons et aux abbés de Saint-Médard de Soissons et de Saint-Denis de Reims de bénir un jardin que les religieux de Saint-Denis possédaient à proximité de l'Hôtel-Dieu et dont il autorisait la transformation en cimetière de secours pour la durée de l'épidémie (Desportes, 1979 : 547). Le terme de cimetière de secours signifie bel et bien que contrairement à Rouen, l'Hôtel-Dieu de Reims n'a jamais eu son propre cimetière.

Le cimetière Saint-Maur, au nord de la ville, était à l'origine destiné à accueillir les sépultures des frères et des sœurs de l'Hôtel-Dieu ainsi que celles des pauvres. Néanmoins, selon Charles de Beaurepaire, il arriva bientôt que la piété fit choisir assez fréquemment ce cimetière par des personnes riches, non seulement de la ville, mais de diverses localités du diocèse (Beaurepaire,

---

endommagées, et il avait été brisé aux pieds car sa longueur totale n'était que de 1,28 m. La largeur intérieure était à la tête de 47 cm et aux pieds de 35 cm (Tougard, 1874 : 3-4).

<sup>764</sup> Les espaces funéraires de la léproserie et du prieuré du Mont-aux-Malades se situent donc à l'intérieur de l'enceinte conventuelle. Le prieuré de Saint-Nicolas d'Évreux présente une topographie funéraire différente : le cimetière n'était pas inclus dans l'enclos de la maladrerie mais s'étendait à proximité (Tabuteau, 1996 : 149).

1888 : 119). L'Hôtel-Dieu possédait donc un deuxième enclos, en plus de l'enclos conventuel, pour y enterrer ses défunts<sup>765</sup>. Néanmoins, il n'accueillait pas seulement les personnes ayant été à l'Hôtel-Dieu : il fut également affecté à recevoir les cadavres des pestiférés. En effet, la grande particularité de ce cimetière est qu'avec l'aître Saint-Maclou, il recevait les pestiférés lors des périodes de forte mortalité. Le 5 septembre 1584, le charnier du cimetière Saint-Maur est presque comble pour le nombre considérable de corps décédés (A.D.S.M. HDépôt1 E 3). Le cimetière possédait donc plusieurs cernes : une partie du cimetière était réservée aux chanoinesses de saint Augustin (Eude, 1970 : 15) alors qu'une autre portion près du jardin fut attribuée aux protestants pour ceux de leur religion qui étaient enlevés par la peste (Beaurepaire, 1888 : 122)<sup>766</sup>. Le 18 mars 1611, un marché est conclu pour faire un nouveau cerne pour l'inhumation des pauvres : il devait avoir 48 pieds en carré, 30 pieds de profondeur avec une descente pour conduire plus aisément le charriot qui portait les corps au cerne (Beaurepaire, 1888 : 124). Lors de la création du Lieu de Santé (administration principalement laïque), il a été nécessaire de faire au cimetière Saint-Maur un cerne pour y enterrer les personnes qui décèdent à l'Hôtel-Dieu : les décédés de la contagion sont eux inhumés dans un cerne formé au Lieu de Santé (A.D.S.M. HDépôt1 E 10). Ce cimetière n'était pas une simple terre avec de multiples tombes, on y trouvait aussi des chapelles. Elles sont au nombre de trois : la chapelle Saint-Nicolas de Beauregard ou De Beauvoir, la chapelle Saint-Étienne datant du 13<sup>e</sup> siècle et la chapelle Saint-Maur du 15<sup>e</sup> siècle (Eude, 1970 : 17). Ces chapelles reçoivent les sépultures de quelques laïcs et religieux du 13<sup>e</sup> siècle au 18<sup>e</sup> siècle. Le nombre d'inhumations dans ces chapelles était bien évidemment moins élevé que celui dans le cimetière : au 17<sup>e</sup> siècle, huit individus étaient inhumés dans les chapelles contre vingt-six dans le cimetière. Seuls quatre laïcs sont inhumés dans le cimetière contre vingt-deux religieux. L'Hôtel-Dieu possédait tout de même quelques inhumations dans l'enclos puisque d'après François Farin l'église de la Madeleine reçut au moins vingt inhumations du 13<sup>e</sup> siècle au 18<sup>e</sup> siècle (Beaurepaire, 1888 : 78-82)<sup>767</sup>. Cette église reçut autant de sépultures de religieux que de laïcs.

---

<sup>765</sup> Ce cimetière est agrandi au 15<sup>e</sup> siècle lorsque l'ancien cimetière des Juifs est donné à l'Hôtel-Dieu.

<sup>766</sup> Un arrêt du 31 octobre 1570 ordonnait d'y transférer les morts de la " nouvelle religion, mais, hors de l'enclos Saint-Maur, qui était le secteur catholique, si bien que ce cimetière fut aussi appelé le cimetière des Huguenots " (Boulangier, 1991 : 22 ; A.D.S.M. HDépôt1 E 2). Selon Charles de Beaurepaire, ce terrain fut rendu au prieur de la Madeleine le 21 juillet 1612 car on donna aux protestants, en remplacement, un terrain près du Champs-du-Pardon (Beaurepaire, 1888 : 122).

<sup>767</sup> François Farin dénombre seulement les épitaphes remarquables : le nombre d'inhumations dans l'église a sans doute été plus élevé.

Les espaces funéraires sont un élément constituant du complexe conventuel : il est un des premiers espaces à être créé dans le couvent ou le monastère. Les établissements réguliers sont les lieux les plus près des morts possibles. Que ce soit en priant dans l'église, en méditant dans le cloître, en débattant dans le chapitre, en prêchant dans le prédicatoire ou encore en se promenant dans les jardins, les moines côtoyaient tout le temps leurs frères défunts.

L'intégration des espaces funéraires conventuels n'a pas eu les mêmes contraintes que les couvents ou les cimetières paroissiaux. Les sépultures s'insèrent dans l'enclos conventuel et souvent dans le couvent lui-même (Tab. 11.3). La question de la pression foncière sur les zones cimétériales ne se pose donc pas : les espaces funéraires conventuels sont peu menacés par le milieu profane de la ville puisqu'ils sont protégés par des murs de clôture. Cette clôture n'a cependant pas empêché le cimetière d'être un lieu de vie où le commerce, la justice et d'autres activités profanes s'y déroulaient. En revanche, certaines zones funéraires, appartenant aux communautés religieuses, peuvent s'étendre sur l'espace urbain alentour : tel est le cas des cimetières sur le parvis de l'église pour la cathédrale et l'abbaye Saint-Ouen. Les cimetières attachés à la cathédrale ou à Saint-Ouen et entourant l'église empiètent également sur le territoire urbain. Encore plus significative est la création du cimetière Saint-Maur au 11<sup>e</sup> siècle, à l'extérieur de la ville, mais dont l'extension jusqu'au 18<sup>e</sup> siècle a entraîné la disparition de plusieurs parcelles occupées.

L'étude des espaces funéraires a permis d'appréhender plusieurs aspects : la multiplicité des lieux d'inhumation, les consécration, les transferts de sépultures, la sacralité des espaces funéraires et surtout la forte présence des morts dans les couvents et monastères rouennais. Outre les prières pour les morts récitées par les moines, la mémoire des défunts était omniprésente dans les monastères et dans les couvents. Cette pensée pour les morts était donc constante et ne s'effectuait pas uniquement lors des offices et devoirs des moines. Elle pouvait être courte lorsque les tombes n'étaient pas signalées et que la mémoire s'effaçait en même temps que le tère, mais elle pouvait être pérenne quand la présence d'un mort était marquée par des dalles funéraires, ce que l'on a pu constater dans quelques cas à Rouen.

En somme, les habitants de la ville de Rouen possédaient une multiplicité de choix quant à leur lieu d'inhumation : monastères bénédictins, semi-érémiques, établissements canoniaux et couvents mendiants accueillait volontiers la sépulture de leurs fidèles. Ce polycentrisme religieux, comme le nomme Jacques Chiffolleau (Chiffolleau, 2000), conduit à des dissensions entre



les communautés religieuses et illustre le rayonnement propre à chacune durant le Moyen Âge. Si l'étude exhaustive des testaments n'a pu être réalisée dans le cadre de cette thèse, les sépultures recensées par François Farin et les registres de sépultures apportent quelques éléments. La présence de sépultures de laïques est l'un des facteurs attestant du rayonnement du couvent à l'échelle de la ville voire supra-urbaine. Les monastères bénédictins ainsi que les monastères d'inspiration érémitique ont attiré de nombreuses sépultures laïques jusqu'au 18<sup>e</sup> siècle. L'abbaye de Saint-Ouen est un lieu d'inhumation privilégié depuis sa fondation au 8<sup>e</sup> siècle : elle polarise nombre de sépultures de laïques autour de l'abbatiale. Cette dernière reçoit également les sépultures de nombreux laïcs : ces inhumations sont réparties dans toute l'église mais les laïques tendent à se faire inhumer dans des chapelles. Ainsi, quatorze conseillers du roi sont inhumés dans la chapelle Notre-Dame (Busson, 1994 : 26-30). De même, la salle capitulaire et le cloître sont ouverts aux sépultures de laïques : le premier reçoit neuf inhumations de laïques et le second une trentaine dont neuf couples. Le monastère Saint-Ouen paraît être, avec la cathédrale, l'un des lieux d'inhumation privilégiés des fidèles. Les deux grandes abbayes bénédictines, Saint-Amand et Sainte-Catherine-du-Mont, si elles reçoivent ce type de sépultures, n'atteindront jamais le rayonnement de ces deux établissements. Le seul établissement pouvant rivaliser est l'abbaye cistercienne de Notre-Dame-de-Bondeville, à quelques kilomètres de la ville de Rouen. Les autres prieurés bénédictins semblent moins attirer la sépulture des fidèles. Le prieuré Notre-Dame du Pré est le lieu où sont inhumés les entrailles d'Henry Beauclerc et le lieu de sépulture de l'impératrice Mathilde mais après le 11<sup>e</sup> siècle le nombre de laïcs inhumés dans cet établissement s'amointrit (Farin, 1731a : 35). Le même phénomène apparaît dans le cas de Saint-Paul, de Saint-Gervais ou de Saint-Michel. Le prieuré de Grandmont ne semble pas non plus polariser un nombre important de sépultures laïques : un chevalier et un domestique sont inhumés dans l'église au 15<sup>e</sup> siècle.

Au 12<sup>e</sup> et au 13<sup>e</sup> siècle, les établissements dirigés par des communautés canoniales ont, eux aussi, été des pôles attractifs. L'église du prieuré Saint-Lô compte vingt et une sépultures de laïques entre le 14<sup>e</sup> et le 16<sup>e</sup> siècle. L'église de l'Hôtel-Dieu, ou encore celle de la léproserie du Mont-aux-Malades regroupent quelques sépultures de bourgeois entre le 13<sup>e</sup> et le 18<sup>e</sup> siècle mais ce nombre reste moindre.

La présence des quatre couvents masculins des ordres mendiants a conduit à une séparation plus significative des sépultures laïques entre les divers grands pôles religieux de la ville. Les ordres mendiants n'ont pas capté toutes les sépultures laïques mais une partie seulement. De plus, ils

attirent une partie de la population, tels les marchands ou les étrangers, n'ayant pas l'habitude de se faire enterrer chez les Bénédictins ou les autres établissements religieux. Sans grande surprise, le couvent des Dominicains et celui des Franciscains sont les plus attractifs. Dans le premier, l'église comprend les sépultures des membres de familles rouennaises influentes : les Boissay, les Valricher, les Paul (Farin, 1731a : 44-47). Du 13<sup>e</sup> au 16<sup>e</sup> siècle, seigneurs, chevaliers, bourgeois et pour le 16<sup>e</sup> siècle maître chirurgiens, requièrent d'être inhumés dans ce couvent dont le rayonnement était important au Moyen Âge (Farin, 1731a : 44-47). Au contraire, les inhumations dans le chapitre et le cloître de ce couvent ne reflètent pas l'ouverture habituelle des Dominicains aux sépultures laïques (Farin, 1731a : 46). Le couvent des Franciscains jouit d'une renommée tout aussi grande que celui des Dominicains. Les religieux accueillirent dans leur église, pour la période allant du 13<sup>e</sup> au 16<sup>e</sup> siècle, pas moins de trente-deux inhumations de laïques aux statuts variés (maires, bourgeois, chevaliers, nobles) (Farin, 1731a : 54-65). La différence avec les Dominicains apparaît dans l'ouverture du petit chapitre et du cloître aux fidèles : le premier abrite vingt-cinq sépultures de laïques dont vingt-trois appartiennent à des marchands étrangers tandis que le second lieu compte dix-huit sépultures de laïques des 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> siècles (Farin, 1731a : 60-64). Les deux autres couvents, des Carmes et des Augustins, présentent une ouverture similaire mais ils semblent avoir exercé une attraction moindre. Les couvents féminins n'ont, au contraire des couvents masculins, reçu que très peu de sépultures laïques. Cette quasi-absence est probablement due à la stricte clôture plus qu'à la captation des inhumations par les monastères et couvents masculins : en effet, les couvents de la stricte observance (Célestins) ou érémitiques (Chartreuse) implantés au 15<sup>e</sup> siècle ont accueilli les sépultures de grandes familles laïques ayant participé activement à leur renommée (cf. notices).

Les complexes monastiques, canoniaux et conventuels apparaissent comme des sortes de microcosmes dans l'espace de la ville. La vie des moines des chanoines ou des Mendians nécessitaient la mise en place de plusieurs ensembles d'édifices aux fins bien définies. Le premier de ces ensembles est le pôle religieux dans lequel les moines vivaient en commun dans la contemplation. Ce premier pôle comprenant l'église et les bâtiments conventuels est le premier à être édifié. La disposition de ce carré claustral dépend tant du terrain donné aux religieux que du rôle de ceux-ci dans la ville. Néanmoins si le carré claustral assure le maintien de la vie spirituelle des religieux, il ne survient pas aux besoins physiologiques de ces derniers. L'esprit et l'âme

doivent sans cesse être nourris par la connaissance et la méditation : le corps aussi doit être nourri. À cette fin, les religieux bâtissent plusieurs lieux de stockage et dépendances, souvent écartés du centre de la vie religieuse chez les Bénédictins et les ermites, parfois accolés au cloître ou au carré claustral chez les chanoines et les Mendiants. Enfin, un troisième pôle est mis progressivement en place : celui de l'accueil des laïques. L'hôtellerie fait partie des premiers éléments édifiés dans les monastères bénédictins ou dans ceux des ordres d'inspiration semi-érémétique. Les chanoines et les Mendiants disposaient également de bâtiments ou de pièces destinés à l'accueil. L'ouverture de ces communautés pour le monde extérieur se réalisait aussi dans l'accueil des sépultures de laïques et de religieux externes à la communauté. Ces vastes complexes comprenaient plusieurs lieux d'inhumation parmi lesquels l'église était la plus prisée. Or d'autres bâtiments, notamment le chapitre, accueillait ces sépultures. Les espaces ouverts tels les cloîtres, les cours ou les jardins apparaissaient comme des lieux d'inhumation privilégiés : le cimetière des religieux était ordinairement disposé dans l'un de ces espaces, mais les sources demeurent souvent muettes sur ces espaces funéraires. La concentration de ces sépultures au sein des monastères et couvents rouennais a certainement empêché l'agrandissement des cimetières paroissiaux dans la ville. Dans ce développement, il n'a pas été question des chanoines attachés à la cathédrale et de leur espace de vie. L'installation de ces chanoines nécessite dans un premier temps la mise en place des mêmes ensembles de bâtiments que les moines. Néanmoins, peu à peu, les chanoines délaissent la vie commune pour vivre dans des maisons individuelles ce qui implique un traitement particulier. En outre, l'étude de cet espace impose d'aborder la question du quartier canonial à Rouen.

### **11.5. Autour de la cathédrale de Rouen : évolution et modification d'un espace canonial et archiépiscopal**

Le caractère singulier de de l'espace canonial, tant dans sa création que dans son évolution, mérite une analyse spécifique. Les fouilles de la cathédrale à la fin des années 1980 et au début des années 1990, ainsi que la réévaluation des données en 2014, apportent les principaux éléments sur l'apparition des bâtiments canoniaux près de la cathédrale à la fin de l'Antiquité tardive d'une part et sur l'évolution de ces bâtiments jusqu'au 11<sup>e</sup> siècle d'autre part. Cependant, après cette date, le lieu de vie des chanoines est moins tangible. En effet, l'espace canonial se distingue principalement

par l'absence d'un véritable quartier clôturé et bien distinct du reste de la ville. Or si dans la plupart des villes françaises la création de quartiers canoniaux a provoqué des transformations importantes " du cœur de la ville " entre le 9<sup>e</sup> siècle et le 12<sup>e</sup> siècle (Reynaud et Sapin, 1994 : 27), il apparaît nettement que ces modifications furent moindres dans le cas de Rouen ou tout du moins, elles furent beaucoup moins apparentes que dans d'autres villes telles que Autun. En revanche, la construction d'un cloître et de bâtiments canoniaux au nord de la cathédrale de Rouen à partir du 8<sup>e</sup> siècle est un fait incontestable. Ainsi, sans entraîner des modifications comparables à celles induites par la constitution d'un quartier canonial, la mise en place de cet espace canonial a remodelé l'espace urbain. À partir du 13<sup>e</sup> siècle, et peut-être au 12<sup>e</sup> siècle, une tendance se dessine nettement dans le mode de vie des chanoines : de plus en plus, ces derniers vont loger à l'extérieur de l'espace canonial sans pour autant donner lieu à la création d'un quartier canonial individualisé. Or les chanoines ne sont pas les seuls à transformer l'espace entourant d'abord le groupe épiscopal puis la cathédrale elle-même. L'archevêque avait également besoin d'un lieu de résidence auprès de l'église où il officiait. Ainsi, à partir d'une installation primitive au sud de la cathédrale, l'archevêque va peu à peu entreprendre une appropriation systématique des terrains à l'est de son église. En somme, la cathédrale n'est pas la seule à subir des changements structurels de sa création à la fin du 15<sup>e</sup> siècle : les religieux y étant attachés, que ce soient les chanoines ou l'archevêque, en ont façonné les environs. Par conséquent, le but est d'analyser la topographie de l'espace canonial et de l'espace archiépiscopal de leur création à la fin du 15<sup>e</sup> siècle mais également de comprendre l'absence de formation d'un quartier canonial clos autour de la cathédrale de Rouen.

### ***11.5.1. Le quartier canonial : concept et définition***

Yves Esquieu définit en 1994 plusieurs types de quartiers canoniaux (Esquieu, 1994a : 40-55). Dans de nombreux cas, le quartier est délimité par une clôture matérialisée. Ce modèle, appliqué à Chartres, Lyon ou encore Paris, a souvent été présenté comme étant la règle absolue du quartier canonial. Au 8<sup>e</sup> siècle, l'évêque Chrodegang impose aux chanoines attachés aux cathédrales de vivre à l'intérieur d'une clôture (*claustrum*). Dans cette clôture doivent être édifiés les bâtiments de la vie commune (réfectoire, dortoir, habitations canoniales individuelles). Chrodegang a également fixé les règles à suivre concernant les entrées et sorties du quartier canonial : interdiction de faire entrer des femmes, les hôtes peuvent pénétrer dans le réfectoire mais sans leurs armes ; les

personnes travaillant dans la clôture, telles que les cuisiniers, doivent partir une fois leur tâche accomplie. Touchant les chanoines, ils peuvent sortir mais pas après l'heure de complies. La règle d'Aix de 817 réitère le principe de clôture puisque les cloîtres des chanoines doivent être " protégés avec soin afin que le loup invisible ne trouve un accès par où il ait la possibilité de pénétrer dans la bergerie du Seigneur et d'y dérober quelqu'un des brebis "<sup>768</sup>. Elle réaffirme le principe de protection de l'espace de vie des chanoines par des systèmes matériels<sup>769</sup> mais autorise également l'entrée des hôtes à l'intérieur de cette clôture. Les législateurs visent, " en imposant la clôture, à réserver un lieu propre à la vie religieuse protégée autant que possible des influences laïques, particulièrement des présences féminines " (Esquieu, 1994a : 41). Les réformes du 11<sup>e</sup> siècle ont probablement favorisé la construction d'une clôture ou la remise à neuf des structures existant depuis le 9<sup>e</sup> siècle.

Selon ces règles, les clercs, leurs serviteurs et la *familia* du chapitre doivent résider dans la limite de la clôture. Les chanoines prébendés sont, d'après les diverses prescriptions, obligés de demeurer à l'intérieur de cette clôture. L'enceinte du quartier canonial matérialise l'étendue du territoire sur lequel s'exerce la juridiction du chapitre : il s'agit d'une zone d'immunité avec un droit d'asile (Esquieu, 1994a : 43). Lorsque ce quartier est bien délimité, soit matériellement avec un mur, soit dans les textes, il est l'objet d'une législation plutôt étoffée. Ainsi, les laïcs, extérieurs à la *familia* du chapitre, ne pouvaient pas résider à l'intérieur du quartier. L'intrusion des laïcs dans ces quartiers canoniaux, assez commune, apparaît comme un problème insoluble. En effet, il est constamment rappelé, jusqu'au 17<sup>e</sup> siècle, l'interdiction faite aux chanoines de louer leurs maisons à des laïcs. En 1347, Philippe VI ordonne qu'il y ait moins de maisons de laïcs à l'intérieur de la clôture du quartier canonial de Lyon (Arlaud et al., 1994 : 279). La présence de laïcs n'est pas le seul élément provoquant l'indignation des pouvoirs religieux et laïques. Les activités commerciales sont, elles aussi, l'objet d'interdits : aucune activité de ce type n'est autorisée à l'intérieur du quartier canonial. Ces prescriptions, relatives au rejet des laïcs et des activités commerciales,

---

<sup>768</sup> " *Praepositorum officii est ut subditorum mentes sanctarum scripturarum lectionibus assidue muniant, ne lupo invisibilis aditum inveniatur, quo ovile Domini ingredi et aliquam ovium subripere valeat* " (*Patrologiae cursus completus : sive bibliotheca universalis, integra uniformis...*, 1851 : 915).

<sup>769</sup> " *Et quanquam ab his hoc instantissime spiritaliter fieri oporteat, necesse est tamen, ut claustra in quibus clero sibi commisso canonice vivendum est, firmis undique circumdet munitioibus, ut nulli omnino intrandi aut exeundi, nisi per portam, pateat aditus. Sint etiam interius, dormitoria, refectoria, cellaria, et caeterae habitationes, usibus fratrum in una societate viventium necessarie* " (*Patrologiae cursus completus : sive bibliotheca universalis, integra uniformis...*, 1851 : 915).

sont constamment renouvelées prouvant ainsi une certaine inefficacité. Il est assez courant de voir des échoppes adossées aux maisons canoniales voire à la cathédrale elle-même comme à Rouen. Ces prescriptions sont souvent données lorsque le quartier est clairement délimité par des murs, voire par des fortifications, comme à Viviers (Fig. 11.43), Lyon (Fig. 11.44), Vienne (Fig. 11.45), Béziers (Fig. 11.46), Rennes, etc.

Si la présence d'une clôture matérialisée est la règle dans la majorité des cas, plusieurs cas de figure sont possibles. Les édifices, disposés en front de rue, peuvent constituer une barrière efficace contre l'intrusion des laïcs dans le quartier. Cette solution est moins coûteuse et efficace si les chanoines ne percent pas de portes ouvrant directement sur l'extérieur du quartier. Cette organisation est assez répandue et on la retrouve dans les villes de Laon (Fig. 11.47), Arles (Fig. 11.48) ou Nîmes<sup>770</sup>. Ce type de quartier peut être structuré par une artère principale, la rue des chanoines ou des clercs, constituant l'élément majeur de son organisation avec une porte à chaque extrémité pour assurer la fermeture. Tel est le cas à Arles où une rue des chanoines est établie vers 1430 autour de laquelle étaient bâties les demeures des dignitaires de ce chapitre régulier (Esquieu, 1994b : 139-140).

Un dernier type de quartier canonial peut être défini : le quartier ouvert. Dans ce type de quartier, les habitations canoniales et cléricales ne sont pas isolées des habitations et des activités laïques (Esquieu, 1994a : 53). Dans ce cas, il est possible de parler de quartier canonial comme un ensemble réservé aux chanoines : il est alors mentionné comme le cloître ou le *claustrum* dans les sources textuelles. À Narbonne, les maisons canoniales, réparties dans différents îlots au nord de la cathédrale, sont mêlées aux habitations laïques dès le 13<sup>e</sup> siècle. Ce quartier est tout de même limité par la place et la rue de la Cité, axe majeur de la ville, où quelques maisons de clercs sont isolées au sein des activités artisanales et commerçantes (Esquieu, 1994c : 319-321). Malgré l'imbrication d'habitations laïques dans l'espace canonial, les acteurs urbains emploient le terme de cloître pour désigner cet espace. Il s'agit sans doute ici d'un terme juridique puisque l'on retrouve ce terme à Saint-Mexme de Chinon (Lorans, 2006). L'emploi de ce terme indique que cet espace canonial constituait une entité bien définie. À Beauvais, un accord est passé en 1348 entre l'évêque et le chapitre afin de délimiter un périmètre canonial marqué par six ou sept bornes de

---

<sup>770</sup> Pour l'étude exhaustive de ces cas, je renvoie à l'ouvrage dirigé par Jean-Charles Picard en 1994 : Les chanoines dans la ville (Picard, 1994).

grès<sup>771</sup>. Les maisons canoniales sont regroupées dans ce périmètre. Peut-on alors parler de quartier canonial ? Certes, il n'existe pas de clôture matérielle mais cela suffit-il pour évacuer totalement le terme de quartier ? Il s'agit effectivement d'une zone spécifique où sont regroupés les édifices de la communauté et les maisons canoniales bien que ce regroupement ne soit pas total. Les bâtiments nécessaires à la vie commune constituent avec la cathédrale " un bloc regroupé autour du cloître " (Esquieu, 1994a : 54). De plus, les textes mentionnant cet espace avec un terme spécifique laissent penser à une entité bien définie et délimitée et donc à un quartier, quartier où les chanoines, leurs serviteurs et leur *familia* sont omniprésents. L'espace des chanoines de Rouen semble correspondre, nous le verrons, à ce type de quartier à l'exception près qu'il n'est jamais désigné comme cloître après le 11<sup>e</sup> siècle.

### ***11.5.2. Le claustrum du 8<sup>e</sup> au 10<sup>e</sup> siècle***

Les chanoines de Rouen, comme ceux des grandes villes du royaume, ont adopté au cours du 8<sup>e</sup> siècle une règle leur imposant la vie en communauté. Dès la seconde moitié du 8<sup>e</sup> siècle, peut-être vers 760, l'évêque Rémi (755-771), fils de Charles Martel, institue la communauté du chapitre selon la règle de Chrodegang de Metz. En 768, l'évêque accorde aux chanoines une mense capitulaire, et sans doute dans le même temps la libre disposition de l'église nord du groupe épiscopal laquelle est alors convertie en église collégiale (Le Maho, 1992 : 1). Un cloître est probablement construit au nord de la basilique au cours de la même période. Dans son dernier état, ce cloître s'ordonnait autour d'une cour quadrangulaire avec à l'ouest un chauffoir surmonté d'une salle communiquant par un escalier avec la nef de l'église, peut-être le dortoir, au sud une galerie de pierre appuyée contre le mur septentrional de la collégiale pouvant correspondre au chapitre, et à l'est un bâtiment sur cellier que Jacques le Maho identifie comme le réfectoire en raison des ressemblances avec le réfectoire de Saint-Wandrille au temps de Louis le Pieux (814-840) (Le Maho, 1992 : 1). Un portail installé dans un petit avant-corps au bas du collatéral septentrional

---

<sup>771</sup> " À quatre ou cinq pieds de la grande porte, dans la rue, est une borne de grès excédant de terre environ un pied, joignant le mur de ladite maison, remarquée dans les registres comme faisant la séparation de la justice des voiries entre l'évêque et le chapitre, et surtout en un accord de l'an 1348 " (Deladreue, 1870 : 17).

paraît avoir desservi, par l'intermédiaire d'une voie correspondant à la rue actuelle de la Croix-de-Fer, l'enceinte des *claustra* du chapitre.

Les textes faisant référence à la vie commune des chanoines de la cathédrale sont nombreux. Ainsi, au début du 11<sup>e</sup> siècle, Raoul, comte de Bayeux, cède à la cathédrale deux terres pour la commune nourriture des frères (Farin, 1731c : 62). François Farin, affirmant dès le 17<sup>e</sup> siècle que les chanoines de la cathédrale vivaient en commun avant la période ducale, apporte d'autres preuves textuelles parfois retrouvées dans des recueils d'actes ou dans les archives elles-mêmes. Est citée la charte du duc Robert de Normandie, datée entre 1028 et 1035, dans laquelle le souverain donne une somme, ou plutôt affecte une dîme de ses deniers, pour l'entretien vestimentaire des chanoines (Fauroux, 1961 : acte 66, pp. 197-201). En outre, il est plusieurs fois question de la vie commune des chanoines dans le *De divinis officiis* de Jean d'Avranches, archevêque de Rouen (1060-1067) (Le Maho, 1994a : 331)<sup>772</sup>. La plus ancienne mention de prébende connue daterait du 11<sup>e</sup> siècle. Dans la *Gallia christiana*, le chapitre de la cathédrale de Rouen est encore désigné comme une communauté de chanoines (*Gallia Christiana... Tomus undecimus*, 1759 : col. 40)<sup>773</sup>.

---

<sup>772</sup> " Denique intuentes quam bona et quam jucunda, juxta prophetae testimonium, fratrum habitatio in unum ; auctoritate praedictam statuimus, volumus, ac etiam ordinamus quod dicti capellani seu clerici in una eademque domo invicem habitent, ac etiam commorentur ; quòdque per dictos decanum et capitulum , ac dilectum filium Bertrandum Chariti archidiaconum Augi in eadem ecclesia apostolicae sedis nuncium, una vel unum, domus sive manerium, aut hospitium cum adjacentibus, seu contiguus eidem domui sive manerio aut hospitiio, viridariis sive hortis, domibus vel maneriis sive hospitiis, quas seu quae dicti decanus et capitulum habent in civitate Rotomagensi, pro qua habitatione capellanorum seu clericorum hujusmodi idonea seu idoneum, et sufficiens eligatur, et habita de dōmo, sive manerio, aut hospitiio cum adjacentibus, seu viridariis seu hortis hujusmodi, aestimatione fidei pretium quod illa vel illud fuerit valere comperta sive compertum, dictis decano et capitulo, vel alio vel aliis eorum nomine, per eundem nuncium de pecuniis camerae apostolicae collectis per eum et colligendis inantea, mandamus tenore praesentium cum integritate persolvisquam seu quod, domum sive manerium, aut hospitium, ut praemittitur, eligenda seu etiam eligendum dictis capellanis seu clericis exnunc damus, concedimus, et donamus, et illam seu illud pro ipsorum cohabitatione communi, etiam deputamus eidem nuncio, eadem nihilominus auctoritate mandantes, quòd tam aestimationis domus sive manerii, aut hospitiis cum adjacentibus sive contiguus viridariis, sive hortis hujusmodi, quàm etiam aliam opportunam pecuniam pro reparatione domus, seu manerii, aut hospitiis hujusmodi, ac pro disponendis et ordinandis in illa vel in illo necessariis officinis pro cohabitatione clericorum seu capellanorum ipsorum, de pecuniis dictae camerae collectis jam et colligendis inantea per eundem hac vice cum integritate persolvat ; dictisque decano et capitulo districtius inhibemus ne de pecunia quam pro pretio domus, sive hospitiis aut manerii hujusmodi ab eodem nuncio vel nomine nostro solvente recipiant, praeterquam in emptione perpetuorum reddituum pro eadem ecclesia emendorum quidquam expendere non praesumant suspensione, decanum et capitulum praedictos singularesque personas capituli praedicti excommunicationis sententiae ipso facto subjacere volentes si contrarium praesumpserint attentare " (*Liber de officiis ecclesiasticis...* : 437-439) .

<sup>773</sup> Cette mention de la communauté canoniale apparaît dans l'épigramme de Guillaume Bonne-Âme, mort en 1110 :  
" *Relligio tua, larga manus, meditatio sancta  
Nos, Guillelme, tuum flere monent obitum  
Quod pius antistes fueris, clerique benignus,  
Interiora docent, exteriora probant.  
Ecclesia lumen, decus et defensio cleri,  
Circumspectus eras, promptus ad omne bonum.*



En revanche, un statut d'Hugues d'Amiens pour le partage de la commune en 1165 indique que la vie collective n'est déjà plus pratiquée au milieu du 12<sup>e</sup> siècle (Le Maho, 1994a : 331).

Par conséquent, une chose peut être affirmée : les chanoines de la cathédrale suivirent une règle, probablement celle de Chrodegang puis celle d'Aix-la-Chapelle, du 8<sup>e</sup> siècle jusqu'au 12<sup>e</sup> siècle. Pour le respect de la vie en commun, des bâtiments sont édifiés au nord de la cathédrale Notre-Dame. Les *claustra* du chapitre sont mentionnés pour la première fois dans le diplôme de Louis le Pieux adressé vers 822 à Wilibert, archevêque de Rouen (800-828). Dans ce diplôme, l'empereur cède à l'Église de Rouen pour l'agrandissement de ces *claustra* un terrain borné sur deux côtés par les propriétés de la cathédrale, sur un troisième côté par la *via publica* et sur le quatrième côté par un *monasterium puellarum* (Le Maho, 1994a : 331)<sup>774</sup>. Ce terrain est donc limité par la rue Saint-Romain actuelle, principal axe orienté est-ouest mais également par un monastère de femmes, très probablement celui de Saint-Amand (Fig. 11.49). De ce fait, cet acte de Louis le Pieux affirme d'une part l'existence de *claustra* avant le milieu du 9<sup>e</sup> siècle et d'autre part indique leur agrandissement vers 822. Les fouilles de 1989 ont démontré que ces *claustra* se sont développés autour d'un passage central de direction nord-sud dont le tracé correspondrait, à quelques différences près, à l'actuelle rue Croix-de-Fer, qui s'ouvrait en face du portail latéral de l'église collégiale des 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> siècles, le long du chauffoir.

Les bâtiments communautaires, ou plutôt le centre de la vie régulière des chanoines de la cathédrale, avaient été édifiés au nord de l'église qui leur avait été attribuée (Fig. 11.49). Grâce aux investigations archéologiques autour de la cathédrale de Rouen, l'évolution, la fonction et la

---

*Fratribus hanc eadem cum claustro composuisti  
Nec tua pauperibus janua clausa fuit.*

[...] " (*Gallia Christiana... Tomus undecimus*, 1759 : col. 40).

<sup>774</sup> " *Si liberalitatis nostre munere de beneficiis a Deo nobis collatis locis Deo dicatis aliquid conferimus, id nobis et ad mortalem vitam feliciter transigendam et ad aeternam perpetualiter obtinendam profuturum absque dubio credimus. Idcirco notum sit omnium fidelium nostrorum, tam praesentium quam et futurorum, sollertiae quia postulavit nobis vir venerabilis ille, illius urbis archiepiscopus, ut terram quandam fisci nostri in eadem urbe ad amplificanda et dilatanda claustra canonicorum ecclesiae sanctae Marie in nostra concederemus elemosina, de qua actenus census ad nostrum opus solvebatur. Cuius precibus pro mercedis nostre augmento et reverentia ipsius sancti loci nobis adquiescere libuit et praefatam terram eidem ecclesiae nostra auctoritate ad Dei servicium liberius peragendum conferre placuit. Terminatur enim praefata terra ab uno latere et fronte terra praefatae ecclesiae sanctae Marie, ab altero latere via publica, ab altero etiam fronte terra illius monasterii puellarum. Infra hanc terminationem ad integrum praefatam terram eidem in nostra elemosina concessimus ecclesiae. Quapropter volumus atque iubemus, ut per hanc nostram auctoritatem nostris videlicet et futuris temporibus praedictam terram secundum dimensionem et ooniam. torationem superius nominatam praedictus Wilibertus archiepiscopus eiusque successores vel congregatio ipsius sancti loci in nostra elemosina concessas habeant, atque iure perpetuo in ditone ipsius ecclesiae consistat; ita dumtaxat, ut, quidquid de ipsa vel in ipsa ob utilitatem [et] profectum ipsius ecclesiae facere voluerit, libero in omnibus perfruatur arbitrio faciendi. Et ut haec auctoritas "* (Zeumer, 1882 : acte 26, p. 305).

disposition de ces bâtiments sont plus ou moins facilement restituables. Le plus ancien bâtiment reconnu de cet ensemble est un bâtiment en pierre orienté est-ouest, large de 4,30 m adossé au mur septentrional de la basilique (Le Maho, 1988 : 6-7). Devant ce bâtiment s'étend une cour au sol de terre végétale limitée à l'ouest par un mur d'enceinte et par une rue de direction nord-sud autour de laquelle s'élève un portique en bois d'une largeur de 3,40 m reposant sur plusieurs poteaux disposés en ligne dans le sol (Le Maho, 1994a : 333). Peu de temps après cette première phase, ce portique est rapidement remplacé par une galerie de pierre de la même largeur légèrement décalée vers le nord-ouest. Le bâtiment adossé à la basilique septentrionale est dans le même temps agrandi. Vers le milieu du 8<sup>e</sup> siècle, le portique en bois est supprimé et son aile occidentale est convertie en un vaste bâtiment de neuf mètres de large et de quinze mètres de long séparé en deux par un mur de refend. Dans la deuxième moitié du 8<sup>e</sup> siècle, le refend du bâtiment nord-ouest est abattu pour permettre l'installation d'un grand foyer de tuileaux au centre de l'édifice. La présence de ce foyer suppose que ce bâtiment servait probablement de chauffeoir (Le Maho, 1994a : 333). La découverte d'une base d'escalier tend à affirmer que ce bâtiment avait un étage certainement à fonction de dortoir. Une porterie est sans doute érigée entre le parvis de l'église et cette partie des *claustra*. Un cellier est également construit au sud de la basilique dans un angle de l'ancien *atrium*.

Dans la première moitié du 9<sup>e</sup> siècle, l'église collégiale ainsi que les bâtiments situés au nord sont modifiés (Fig. 11.49). L'église, dotée d'un massif occidental, est agrandie vers l'est. La salle occidentale ainsi que l'édifice accolé au mur nord de l'église collégiale sont reconstruits sur de puissantes fondations en pierre de libage<sup>775</sup>. Entre ces deux édifices, dans l'angle sud-ouest de la cour, un petit bâtiment en avant-corps, construit dans l'axe de passage des *claustra*, était peut-être, par sa position devant l'entrée latérale de l'église collégiale, un vestibule. Au nord-est, une construction encavée apparaît, probablement un des nombreux celliers édifiés au nord de l'église collégiale. Au sud de l'église, la galerie méridionale de l'*atrium* est aménagée et son aile ouest est partiellement murée et convertie en maisons particulières voire en latrines. Dans la première moitié du 9<sup>e</sup> siècle, une campagne de grands travaux est réalisée autour de l'église septentrionale. Celle-ci illustre la volonté d'expansion et de réorganisation du chapitre. La datation de cette réorganisation par la chronologie, attribuant ces changements à la première moitié du 9<sup>e</sup> siècle, est à rapprocher de l'agrandissement des *claustra* mentionné dans le diplôme de Louis le Pieux vers 822.

---

<sup>775</sup> Les fondations en pierre de libage renforcent la construction. En effet, le libage est un gros moellon grossièrement équarri que l'on emploie noyé dans l'épaisseur d'un mur ou dans celle d'une fondation pour en augmenter la résistance.

Ces bâtiments sont détruits lors d'un grand incendie vers le milieu du 9<sup>e</sup> siècle ou dans la seconde moitié de ce même siècle. Des couches de planches carbonisées, des murs rubéfiés et des gouttes de plomb fondu sont autant de témoins archéologiques attestant cet incendie à mettre en lien avec les incursions vikings de la seconde moitié du 9<sup>e</sup> siècle. L'église collégiale est laissée à l'abandon et ceci sur une durée assez longue pour que des arbustes parviennent à pousser dans la nef. Au sud de l'église est bâtie une grande salle d'environ dix-huit mètres de long au centre de laquelle est situé un foyer utilisé sur une courte durée. Ce bâtiment a pu, durant un temps, servir de salle commune pour les chanoines ayant perdu leurs bâtiments communautaires. En outre, un accès a certainement existé entre cette salle et l'église Notre-Dame : les chanoines auraient donc officié quelque temps dans cette église (Le Maho, 1994a : 333).

Le début du 10<sup>e</sup> siècle est principalement consacré à la restauration de ces lieux de vie communs ainsi qu'à celle de l'église collégiale (Fig. 11.49). Dans la première moitié du 10<sup>e</sup> siècle apparaissent également dans la nef et le côté sud de l'église sept fours à cloche. Touchant les bâtiments réguliers, le bâtiment accolé au mur septentrional de l'église collégiale et le bâtiment nord-ouest sont reconstruits. Le premier présente des différences par rapport à son état antérieur : un peu plus large que le premier, il est séparé en quatre pièces par des murs de refend. Il possédait des éléments liés au confort (cheminées murales) et à l'hygiène (latrines) affirmant ainsi sa fonction de résidence. Ce bâtiment connaît diverses transformations internes au cours du 10<sup>e</sup> siècle : mur de clôture le long du passage donnant accès à l'entrée latérale de l'église collégiale et agrandissement vers l'ouest. Le bâtiment nord-ouest disparaît lors de cette période. La cour, située au nord de l'église collégiale, apparaît comme un espace dégagé bordé au sud et au nord par deux corps de logis et plusieurs appentis (Le Maho, 1994a : 337).

Au 10<sup>e</sup> siècle, le sud de la cathédrale est converti en cimetière. La première sépulture mise au jour dans cette zone date de la première moitié du 10<sup>e</sup> siècle. D'autres inhumations apparaissent dans le même temps dans la nef de l'église puis au nord de celle-ci. Dans la première moitié du 11<sup>e</sup> siècle, ces sépultures apparaissent autour de la chapelle, en pierre de taille, construite à l'extrémité nord du site. Dans la cour d'Albane, deux cent quarante-deux sépultures ont été découvertes pour trois cent trente et un individus identifiés (cent soixante-seize adultes et cent cinquante-cinq enfants). Des sectorisations préférentielles ont été mises en évidence entre le 10<sup>e</sup> siècle et le 13<sup>e</sup> siècle, date à laquelle cette fonction est relayée par le cimetière de la cour des Maçons (Le Maho et Niel, 2004 : 103-108).

L'église, dédiée aux chanoines, est de toute évidence peu utilisée depuis l'achèvement de la nouvelle église Notre-Dame en 1063. Par conséquent, l'église est détruite à la fin du 11<sup>e</sup> siècle ou au début du 12<sup>e</sup> siècle. Seuls demeurent debout le mur occidental et le mur méridional contre lesquels s'appuient une maison et divers locaux utilitaires (cave du 11<sup>e</sup> siècle, annexe d'une cuisine ou d'une boucherie, latrines) sans doute en attente d'un transfert (Le Maho, 1994a : 337).

### ***11.5.3. L'espace des chanoines du 11<sup>e</sup> siècle au 16<sup>e</sup> siècle : un quartier canonial ?***

Une nouvelle cathédrale est construite à l'initiative de l'archevêque Robert (989-1037), fils de Richard I<sup>er</sup>, qui en posa les premiers fondements (Fig. 11.50). L'édifice est consacré par l'archevêque Maurille (1055-1067) le 1<sup>er</sup> octobre 1063 (Carment-Lanfry, 2010 : 24). La cathédrale romane ne dura guère puisqu'elle est remplacée au 12<sup>e</sup> siècle par la cathédrale gothique dont les travaux débutent en 1145 (Fig. 11.51).

De part et d'autre de l'église cathédrale se développe deux espaces distincts : au sud l'espace réservé à l'archevêque, au nord celui dévolu aux chanoines. Si les bâtiments de l'archevêque sont transférés à l'est de la cathédrale dès le 10<sup>e</sup> ou 11<sup>e</sup> siècle, l'espace des chanoines continue à se développer au nord de l'église cathédrale jusqu'au 15<sup>e</sup> siècle.

#### **- L'ensemble canonial au nord de la cathédrale**

Aux 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> siècles, la cour du chapitre est encadrée au sud par l'église Notre-Dame, au nord par une chapelle dont l'abside est découverte en 1937, à l'est par la *domus communis* et à l'ouest, par la tour Saint-Romain, tour hors œuvre bâtie entre 1140 et 1150 (A.D.S.M. G 857 ; Fig. 11.51). Dans la seconde moitié du 13<sup>e</sup> siècle, cet ensemble est restructuré (Fig. 11.51). L'aile orientale du cloître est reconstruite alors que l'aile méridionale reste inachevée. Les fouilles de la fin des années 1980 révèlent, au nord de la cour d'Albane, les fondations, larges de deux mètres et profondes de trois mètres, d'un grand bâtiment orienté est-ouest à deux nefs d'une longueur supérieure à 2,5 m. Cependant, les élévations de cet édifice n'ont jamais été réalisées (Le Maho, 1988 : 15-16). Au sud de ce bâtiment, le massif de fondations de l'aile nord du cloître a été dégagé. Cette structure a été construite vers la fin du 13<sup>e</sup> siècle et est restée, elle aussi, inachevée. Un départ d'arc encore visible sur la façade de l'aile orientale indique qu'elle devait initialement comporter

une série de baies ouvertes sur le préau (Le Maho, 1988 : 16). La présence de ces deux structures inachevées témoigne du projet mené par le chapitre pour la construction d'un cloître vers 1270-1280. Malgré l'engagement de travaux considérables, et donc d'importantes sommes, ce projet ne fut jamais réalisé.

Dans la seconde moitié du 13<sup>e</sup> siècle, les chanoines " cèdent à l'archevêque deux maisons canoniales contiguës au manoir archiépiscopal, habitées autrefois par les chanoines Philippe de Flavacourt et S. de La Marche, en échange d'un terrain nécessaire pour faire et construire, à l'église de Rouen, un portail et une entrée du côté du septentrion, entre les murs de l'archevêché et l'hôtel commun du chapitre et entre le pavement de la rue Saint-Romain et l'église " (A.D.S.M. G 857). Ce portail, érigé à la fin du 13<sup>e</sup> siècle, prit le nom de portail des Libraires. Les nouveaux aménagements du 13<sup>e</sup> siècle ont conduit à la disparition de certains bâtiments. Par conséquent, la salle capitulaire, reconstruite vers le milieu du 13<sup>e</sup> siècle dans le prolongement de la branche septentrionale du transept, est démolie dans la seconde moitié de ce même siècle. Durant cette période, cette salle est transférée au rez-de-chaussée de la *domus communis* près de la sacristie (Le Maho, 1994a : 337). Cette maison commune des clercs, rebâtie au cours du 13<sup>e</sup> siècle, comprenait également la sacristie (Tabbagh, 1998 : 31).

Au 14<sup>e</sup> siècle, les constructions s'organisent autour de la cour des chanoines communément appelée cour d'Albane (Fig. 11.51). Les sources textuelles, en particulier les actes diplomatiques, mentionnent de nombreuses pièces ou bâtiments s'ordonnant autour de cette cour. À l'entrée de cette dernière, au-dessus du passage voûté, se trouvait le prétoire, pièce dans laquelle sont jugés les délits s'étant déroulés dans les lieux soumis à la juridiction des chanoines. Sous le porche d'Albane, accolé à la tour Saint-Romain, une cave aménagée en cul de basse-fosse fut retrouvée en 1989 : cette salle encavée servait sans doute de prison. À côté de ces deux bâtiments se dressaient le logis du portier et, plus bas, une petite maison en pans de bois probablement édifiée au 16<sup>e</sup> siècle. Dans l'aile orientale se trouvait la nouvelle bibliothèque installée en 1425 au-dessus de la salle du chapitre et de l'ancienne sacristie détruite par l'incendie de 1200 (Le Maho, 1994a : 337).

Quelques dépendances apparaissent au nord des bâtiments communs dès le 12<sup>e</sup> siècle. Au nord de la maison commune des clercs, entre la cour des libraires et une maison canoniale (future cour des maîtres au 15<sup>e</sup> siècle), un four et le logis du fourrier avaient été édifiés afin de perpétuer la distribution quotidienne du pain (A.D.S.M. G 2135, f° 272). Plusieurs traces d'ogives de ce bâtiment avaient été conservées jusqu'au siècle dernier (Quenedey, 1926 : 250). La maîtrise de

chant, à l'ouest du four, est installée au cours du 15<sup>e</sup> siècle dans une maison déjà occupée par deux chanoines. Elle est déplacée au nord de la rue Saint-Romain en 1513. Le chapitre possédait probablement de nombreux greniers ainsi que des celliers souvent difficilement localisables. Néanmoins, il paraît certain que des celliers communs avaient été installés à l'ouest du passage des libraires. Dans ce lieu avaient effectivement été construites des caves dont l'une d'entre elles comprenait la chaufferie. La trésorerie, située dans la tour Saint-Romain, est transférée au 16<sup>e</sup> siècle dans un bâtiment édifié dans l'angle nord-est de la cour d'Albane.

#### - Les collèges attachés au chapitre cathédral (Fig. 11.51)

Malgré l'absence certaine d'un quartier cathédral clos au Moyen Âge, les chanoines étaient propriétaires de nombreuses bâtisses situées soit dans la paroisse Saint-Étienne-la-Grande-Église soit dans les paroisses circonvoisines.

Les chanoines, ayant à charge la cure des âmes, s'attelaient également à prodiguer un enseignement à certains paroissiens. De ce fait, plusieurs bâtiments sont construits dans le but d'accomplir cette tâche. Dans la rue de l'école se trouvait l'une des écoles du chapitre, dite école de grammaire, instituée dans la paroisse Saint-Laurent, derrière le chœur de cette église. La première attestation de cette école remonte à 1279 puisqu'un acte mentionne un "*tenementum in quo nunc sunt scol. Roth.*" (Périaux, 1870 : 187). Dans cette école, les chanoines apprenaient aux enfants les rudiments de la langue latine.

Des chanoines de la cathédrale dépendaient également quatre collèges de chapelains. Ces institutions avaient pour vocation d'assurer l'entretien et l'hébergement d'une quarantaine de clercs tenus d'assurer la célébration quotidienne des offices et de résider en commun. Le collège de Darnétal, dans lequel résident seize chapelains, est édifié dans la rue Saint-Nicolas au début du 13<sup>e</sup> siècle (A.D.S.M. G 4276 ; Farin, 1731e : 66 ; Périaux, 1870 : 581). Peu de temps après la fondation de ce collège, un autre établissement d'enseignement est fondé par Pierre, évêque d'Albane, en 1245 (A.D.S.M. G 4276). Ce collège, nommé d'Albane du nom de son fondateur, était situé dans la cour du même nom. Il comprenait environ une dizaine de chapelains : en 1245,

ils sont dix chapelains<sup>776</sup> alors que trois siècles plus tard, en 1572, ils sont huit (A.D.S.M. G 4713). Dans ses lettres données en 1305 à Gaillon, Guillaume de Flavacourt, archevêque de Rouen (1278-1306), fonde le collège du Saint-Esprit dans lequel six clercs seront obligés de résider (A.D.S.M. G 4839). Afin de les loger, l'archevêque achète, outre plusieurs rentes, une maison appartenant au sieur de Bosc Garnier, chanoine : cette maison était située dans la rue Saint-Romain. Ces chapelains célébreront chaque jour une messe de *Requiem* à la mémoire de l'archevêque Guillaume de Flavacourt (Tabbagh, 1998 : 90). Un dernier collège est érigé au 14<sup>e</sup> siècle : le collège des Clémentins, fondé par le pape Clément VI (1342-1352) en 1350 dans la rue Saint-Nicolas (A.D.S.M. G 4745). Cette fondation est réalisée pour seize clercs ou chapelains dont douze prêtres, deux diacres et deux sous-diacres : six des prêtres devront dire ou faire dire à perpétuité une basse messe pendant une semaine et les six autres la semaine suivante (A.D.S.M. G 4745).

Excepté le collège d'Albane édifié au sein de la cour du même nom au nord de la cathédrale, peut-être à l'angle de la rue Saint-Romain et de la rue des Quatre Vents, les autres collèges étaient construits à une plus grande distance de la cathédrale et des bâtiments de la vie commune des chanoines. Ces maisons sont dispersées à l'intérieur de la paroisse Saint-Nicolas, directement au nord de la paroisse Saint-Étienne-la-Grande-Église dans laquelle se trouve la cathédrale. Ces établissements sont tous d'anciennes maisons canoniales affectées par les fondateurs à leurs collèges après le rachat au chapitre ou contre paiement d'une rente (Le Maho, 1994a : 338). Ces collèges étaient assez vastes pour abriter entre six et seize chapelains. Un certain entassement était néanmoins possible au vu de la pression urbaine dans le centre de Rouen aux 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> siècles.

#### - Localisation des maisons canoniales

Outre ces collèges de chapelains, les chanoines disposaient également de nombreuses maisons destinées à la résidence des chanoines. En effet, le souci de regroupement ou de vie communautaire ne semble plus être une priorité des chanoines depuis le 12<sup>e</sup> siècle.

Jusqu'à la fin du 13<sup>e</sup> siècle, les mentions de ces demeures sont trop vagues pour connaître leur statut juridique puisque biens privés et possessions canoniales sont bien souvent confondus

---

<sup>776</sup> Dans une lettre de l'official de Rouen, Roger Bonami et Pétronille sa femme de la paroisse Saint-Clément reconnaissent avoir vendu aux chanoines de Rouen et en particulier à Pierre, évêque d'Albane, des deniers à l'usage de dix clercs par lui fondés dans la cathédrale pour dix livres et demie tournois (A.D.S.M. G 4727).

(Tabbagh, 1998 : 32)<sup>777</sup>. Le dépouillement des archives ecclésiastiques n'a pas ou peu apporté d'éléments nouveaux sur ces maisons individuelles attribuées aux chanoines. La plus ancienne mention de maison canoniale date de 1281 ce qui ne signifie pas que ce type de pratique n'existait pas auparavant<sup>778</sup>. Dans cet acte, les chanoines cèdent deux maisons canoniales, près du manoir archiépiscopal, en échange d'un terrain nécessaire pour édifier un portail du côté nord de l'église (A.D.S.M. G 857). Cette entrée permettait aux chanoines d'accéder directement dans l'église cathédrale par le bras septentrional du transept au lieu de passer par la rue des Quatre Vents par laquelle on atteignait le portail principal<sup>779</sup>. Vincent Tabbagh, dans les *Fasti ecclesiae Gallicanae* consacrés au diocèse de Rouen, affirme que ces maisons sont, selon des statuts perdus du 14<sup>e</sup> siècle

---

<sup>777</sup> Les sources sur ces maisons canoniales ne sont pas assez précises pour en dresser une description exacte au Moyen Âge. Ces maisons étaient souvent édifiées en pierre. La maison du chanoine Drogon de Trubleville dans la rue Saint-Denis était une *domus lapidea* (A.D.S.M. G 4280). Les investigations archéologiques confirment que ces demeures étaient construites en pierre. Ainsi, le déblaiement des ruines d'un immeuble au côté sud de la place des Carmes, près de l'ancienne église Saint-Nicolas, a conduit à la découverte d'une maison du 12<sup>e</sup> siècle en pierre de taille. Ces vestiges correspondent vraisemblablement à un hôtel canonial (Le Maho, 1994a : 340). De même, les vestiges romans au n° 18, rue Saint-Romain, correspondent sans doute à une demeure canoniale (Pitte, 1990). Ces résidences, recouvrant les termes "maisons", "manoir" ou "hôtel", comportaient, pour la plupart, un logement principal et plusieurs dépendances tels une cour, un puits, des jardins et probablement une chapelle privée (Tabbagh, 1998 : 32). La maison de Drogon de Trubleville dans la paroisse Saint-Denis comprend plusieurs édifices annexes (*domibus*) et des terrains non construits (A.D.S.M. G 4280). Vers la fin du 13<sup>e</sup> siècle, une des maisons bâties sur le côté sud de la rue Saint-Romain comportait une cour dans laquelle s'élevait un appentis en pans de bois et un cellier (Le Maho, 1988). Au 15<sup>e</sup> siècle, le manoir du chanoine Hugues de Chasteigner est composé de plusieurs maisons, édifices et louages (A.D.S.M. G 2089, f° 210-212). Dans une bulle de Célestin III de 1195, il est question de maisons canoniales détruites par le feu et de vergers dévastés (*Gallia Christiana, in provincias ecclesiasticas distributa... Tomus undecimus*, 1759 : col. 53). Cet incendie est mentionné dans la *Chronique de Rouen* éditée par Alexandre Héron au début du 20<sup>e</sup> siècle : "L'an m iiiixx XIII, les hostelz des chanoines de Nostre-Dame de Rouen furent destruitz et abatus par leur voluptueuse et trop lubrique vie et par pugnition divine" (Héron, 1900 : 35). Il ne faut pas confondre avec l'incendie de 1200 dévastant une nouvelle fois l'église Notre-Dame et ses environs ("L'an m ii<sup>o</sup>, la nuit de Pasques, l'église de Nostre-Dame de Rouen fut toute bruslée et cloches et tous les livres et aornementz et fiertés et reliques et grande partie de la ville et églizes" [Héron, 1900 : 37-38]; "*Anno MCC, tertio nonas octobris, prima vigillia noctis, coepit Rotomagi ignis juxta portam Rodobeccae per quem combusta ecclesia Sancti Macuti, et tota fere parochia Sancti Dyonisii, et magna turris Rotomagensis, praesente rege Anglie, et magna pars civitatis*" [*Normanniae nova chronica...*, 1850 : 15]). En 1400, l'hôtel de Hugues de Chasteigner possède un jardin avec des arbres fruitiers (A.D.S.M. G 2089, f° 212-213). Ces jardins pouvaient être vastes : les jardins du manoir décanal de la rue Malpalu s'étendaient jusqu'à la rue Notre-Dame sur une centaine de mètres de profondeur (Tabbagh, 1988 : 581).

<sup>778</sup> En 1248, une lettre du chapitre indique qu'une maison de la paroisse était habitée par un chanoine toute sa vie durant. En effet, cette lettre fait état de la donation par le chapitre de Rouen à maître Guillaume de Saint-Quentin, chanoine de Rouen, pour en jouir toute sa vie durant, du tènement précédemment occupé par Isabelle et par son fils Tierricus, chanoine de Sausseuse, sis dans la rue Saint-Amand : "*Noverint [tache] Vostra nos dedisse et concessisse magistro Guillermo de Sancto Quintino concanonico nostro tenementum illud quod Ysabellis Terrici quondam canonici de Salicosa tenebat de nobis quod est in vico Sancti Amandi Rothomagensi iuxta domum [tache] lapideam tenendum et possidendum a dicto canonico pacifice et quiete quamdiu cuxerit de nobis pro duobus solidis turrentis monete ad nativitatem domini nobis annis singulis prosolvendis*" (A.D.S.M. G 4265).

<sup>779</sup> La rue des Quatre Vents est la rue Georges Lanfry actuelle. Cette rue, à l'ouest du cloître commencé au 13<sup>e</sup> siècle, obligeait les chanoines, vivant en majorité entre les rues Saint-Nicolas et Saint-Romain, à faire un long détour glacial pour entrer dans la cathédrale par le portail Saint-Jean. Cette rue des Quatre Vents tire probablement son nom de son exposition à tous les vents (Périaux, 1870 : 570).



et repris au 17<sup>e</sup> siècle, tenues à tour canonial ou à vie naturelle (Tabbagh, 1998 : 32 ; A.D.S.M. G 4374). D'après ces statuts, la maison est attribuée, à la suite d'un départ ou d'un décès, au chanoine prébendé le plus âgé contre une pension annuelle accordée par le chapitre : la maison canoniale reste donc dans les possessions du chapitre mais les chanoines s'y succèdent. Une deuxième configuration est néanmoins possible. À la mort du chanoine résident ou lors de son départ, la maison dépendant du chapitre ou de la fabrique est mise aux enchères et adjugée au plus offrant. Au moment de l'adjudication, deux chanoines, l'un déjà pourvu d'une maison canoniale, l'autre non logé, réalisaient une visite des lieux. Étaient alors notées les réparations auxquelles il était nécessaire de procéder afin que la maison soit de nouveau habitée. Les frais de réparation étaient partagés entre le preneur de la maison et le chapitre. Au 13<sup>e</sup> siècle, les chanoines n'ayant pu obtenir de maisons canoniales, ou ne souhaitant pas y demeurer, louent ou achètent à des bourgeois ou à des institutions ecclésiastiques leur logement (Tabbagh, 1998 : 32).

Les chanoines de la cathédrale vivent en perpétuelle cohabitation avec les habitants de la ville de Rouen. Cet état de fait ne s'explique pas uniquement par la dispersion des maisons canoniales dans les paroisses du centre de la ville, répartition sur laquelle nous reviendrons ultérieurement. Si ces maisons sont la plupart du temps occupées par des chanoines, il n'est pas rare de voir ces dernières louées à des particuliers ou à d'autres ecclésiastiques. Au sein des maisons canoniales, la présence de laïcs, de quelque statut qu'ils soient, n'était pas interdite (Tabbagh, 1998 : 33). Cette cohabitation, particulièrement bien attestée au 17<sup>e</sup> et au 18<sup>e</sup> siècle, devait également être effective au Moyen Âge. Les chanoines ont la possibilité de louer des échoppes ou des boutiques souvent localisées en front de rue. Les religieux s'adonnaient donc à la construction de boutiques dans un but locatif et pécuniaire. Dès lors, il n'est pas étonnant de voir, dans une délibération capitulaire de 1466, le chanoine Geoffroi Charles demander au chapitre de ne pas perdre le bénéfice des distributions pendant qu'il surveille l'édification de trois échoppes devant sa maison (A.D.S.M. G 2137, f<sup>o</sup> 50). Dès le 12<sup>e</sup> siècle, les abords de la cathédrale fourmillaient de nombreuses petites boutiques : le conflit entre le chapitre et les bourgeois de Rouen concernant la construction d'échoppes dans le cimetière canonial à la fin du 12<sup>e</sup> siècle<sup>780</sup> en témoigne. La promiscuité s'établit

---

<sup>780</sup> Dans le courant de l'année 1192, les chanoines de Notre-Dame de Rouen édifièrent un mur autour du cimetière qui s'étendait en avant du portail de la cathédrale. Ce mur existait certainement depuis plusieurs années et a sans doute été surélevé. Ils firent également construire des boutiques appuyées au mur à l'intérieur du cimetière. Ces dernières étaient louées à des marchands. Cette décision prise par les chanoines d'édifier les boutiques dans le cimetière de leur église

principalement dans la proximité des maisons canoniales, éparpillées dans les paroisses du centre de Rouen, avec les maisons de riches laïcs sur lesquelles le chapitre n'a aucune juridiction. Au 13<sup>e</sup> siècle, les maisons canoniales n'avaient aucun privilège d'immunité ce qui constitue une source de conflits permanents avec la commune (Tabbagh, 1998 : 34)<sup>781</sup>.

La majorité de ces maisons canoniales, dont le nombre ne dépasse pas les vingt-six à l'époque moderne, sont localisées dans les rues adjacentes de la cathédrale. Une sectorisation, bien que peu étoffée, est toutefois possible. Ainsi, ces maisons canoniales sont concentrées entre les rues Saint-Romain et Saint-Nicolas reliées par la rue des chanoines ce qui témoigne de l'omniprésence d'habitations canoniales dans cette zone<sup>782</sup>. Au 15<sup>e</sup> siècle, plus de la moitié de ces maisons se trouvait dans les rues entourant la cathédrale et le manoir archiépiscopal et, par extension, à l'emplacement des *claustra* primitifs du 9<sup>e</sup> siècle.

Les autres maisons canoniales se situaient, essentiellement, d'après des sources modernes, dans

---

était étrange, surtout si l'on se reporte aux précédents. Avant cette date, Regnaud de Saint-Valéry qui possédait un fief contigu à l'enceinte de Notre-Dame, avait fait construire des maisons sur le terrain même du cimetière. Or au cours de l'établissement des fondations, les corps de plusieurs défunts furent mis au jour et jetés au-dehors. Par une bulle adressée à l'archevêque de Rouen et à l'évêque d'Amiens, le pape Adrien ordonna aux deux prélats d'avertir ce même Renaud et les habitants des maisons d'avoir, sous menace d'excommunication, à se départir de leur audace et à rendre pleine justice aux chanoines en présence des évêques à raison d'un si grand sacrilège. Évidemment, lorsqu'ils construisirent les maisons, ils commirent un sacrilège plus grand encore que Renaud de Saint-Valéry mais ils étaient sur leurs terres et n'hésitèrent pas. La commune demanda donc aux chanoines d'abattre le mur et les boutiques, mais ceux-ci refusèrent. La commune tint alors conseil et l'assemblée des cent pairs décida d'exécuter par la force la destruction qu'elle n'avait pu obtenir de bon gré : les murs et les boutiques furent jetés à bas. Le chapitre demanda au maire et aux pairs de rétablir le tout et de se soumettre aux tribunaux ecclésiastiques, ce qu'ils refusèrent. Les chanoines firent donc appel aux évêques suffragants et le tribunal ecclésiastique enjoignit à la commune d'accorder au chapitre les satisfactions qu'il réclamait. Les dirigeants de la commune ne s'exécutèrent pas et reçurent plusieurs avertissements. Devant l'absence de résultats, le doyen, avec l'autorisation de l'archevêque, excommunia ces derniers et lança l'interdit sur la ville. Cet interdit avait pour effet de faire cesser le culte dans toute l'étendue du territoire concerné (A.D.S.M. G 3595). Une transaction est établie en 1194 : les habitants de Rouen devaient sous la surveillance du sénéchal remettre le mur et les boutiques dans l'état où ils se trouvaient au moment où le différend naquit entre eux-mêmes et le chapitre. En érigeant ces boutiques, le chapitre affirme qu'il est maître en ses terres. Il est le décisionnaire acceptant ou non la construction près de la cathédrale. De ce fait, l'édification de ces bâtiments n'est pas vue comme un sacrilège mais comme un droit qui lui est dû.

<sup>781</sup> Les magistrats royaux tentaient fréquemment d'enlever au chapitre de Rouen le droit de juridiction qu'il exerçait dans l'enceinte des maisons capitulaires. Adolphe Chéruel étudia l'un de ces conflits au 13<sup>e</sup> siècle : " En 1258, le bailli de Rouen arrêta un voleur dans une maison qui avait été donnée au chapitre à titre d'aumône ; elle jouissait du privilège de protéger le criminel qui y avait cherché asile, comme toutes les dépendances du chapitre. Les chanoines réclamèrent contre cette atteinte portée à leurs droits : et, quoique déjà le voleur eût été jugé et condamné à être pendu, le bailli fut obligé de céder. Le voleur fut reconduit, avec tout ce qui lui appartenait, au lieu où le bailli l'avait arrêté, et remis à l'autorité ecclésiastique, en présence d'un grand nombre de témoins " (Chéruel, 1843 : 159-160).

<sup>782</sup> Cette rue était certainement nommée de cette façon au 15<sup>e</sup> siècle. Ce fait est certain au 16<sup>e</sup> siècle puisque l'on trouve dans les registres capitulaires un acte du 11 décembre 1598 mentionnant le " passage de la petite rulette des Chanoines, au devant du côté de la grande porte de l'archevêché " (Périaux, 1870 : 119).

d'autres paroisses rouennaises, mais toujours à proximité de la paroisse Saint-Étienne<sup>783</sup>. Ainsi ce type de maisons est recensé dans les paroisses Saint-Amand<sup>784</sup>, Saint-Denis<sup>785</sup>, Saint-Maclou<sup>786</sup>, Notre-Dame-la-Ronde<sup>787</sup>, Saint-Lô<sup>788</sup> et Saint-Cande-le-Jeune<sup>789</sup>. Bien que les textes n'en disent rien, il n'est pas impossible que la paroisse Saint-Herbland accueillait plusieurs maisons

---

<sup>783</sup> La liasse concernant les maisons canoniales les plus anciennes (A.D.S.M. G 4374) est manquante aux Archives départementales de Seine-Maritime.

<sup>784</sup> Des maisons canoniales sont mentionnées dans la paroisse Saint-Amand dès le 13<sup>e</sup> siècle : l'une avait probablement cette fonction dans la première moitié du 13<sup>e</sup> siècle (A.D.S.M. G 4265), une maison du chapitre est mentionnée durant le même siècle (A.D.S.M. G 4264) tandis qu'un manoir de chanoines est cité dans un acte de 1295 (A.D.S.M. G 4267). Un autre acte de 1288 confirme que des chanoines vivaient dans des maisons situées près des murs de l'abbaye Saint-Amand : " Riqueut Reingot, veuve, et Jehan Reingot, son fils, confessent avoir vendu à monseigneur Pierre de Talemoustier, prestre, pour 80 livres de tournois, deux tènements en la paroisse Saint-Amand de Roan, devant le mur de l'abéie de Saint-Amand, entre le tènement du chapitre de Roan, où monseigneur Andrieu Delahaie, prestre, manoit adonques, et un autre tènement du chapitre où mestre Mathieu de Crevecuer, chanoine de Roan, manoit adonques, jeudi après la Tiphaigne 1288 " (A.D.S.M. G 4390). Un acte du 17<sup>e</sup> siècle mentionne également une maison canoniale près des murs de l'abbaye de Saint-Amand : celle-ci apparaît dans une " adjudication à noble et discrète personne, maître Jean le Roy, chanoine, pour son tour de maison canoniale, de la maison ci-devant occupée par maître Charles de Ver " du 17 novembre 1604 (A.D.S.M. G 4375).

<sup>785</sup> Les premières maisons de chanoines dans la paroisse Saint-Denis apparaissent dans les textes au début du 13<sup>e</sup> siècle. À cette date, Drogon de Troubleville, chanoine de Rouen cède au chapitre sa maison de pierres de la rue Saint-Denis, avec la terre et les maisons qui y étaient construites (A.D.S.M. G 4280). Cet acte affirme que le chapitre possédait des maisons dans la paroisse Saint-Denis et qu'elles étaient habitées par des chanoines dès le 13<sup>e</sup> siècle. Un autre acte du début du 13<sup>e</sup> siècle confirme la possession de maisons canoniales dans cette paroisse. Vers 1200, l'abbé et le couvent de Caen, l'archevêque de Rouen et l'évêque de Bayeux donnent au chapitre de Rouen, une maison et une mesure tenues autrefois par *Guihennocus*, chanoine de Rouen, des dits abbé et couvent moyennant dix sous de rente, à condition que maître R. Balbus, tiendra cette maison et mesure sa vie durant, moyennant ledit cens. Il est convenu qu'après la mort de R. Balbus, le chapitre en disposera à sa volonté (A.D.S.M. G 4281). En 1310, un autre acte mentionne un bail fait par le chapitre à Richard Le Nouvel d'un manoir qu'occupait pendant sa vie maître Jean de Morgnival, chanoine (A.D.S.M. G 4283). Ce manoir consistait en " *tria stagia compertinenciis eorundem et edificiiis suprapositis sita in parrochia Sancti Dyonisii Rothomagum in moncello sancti dyonisii* " (A.D.S.M. G 4283). D'autres actes mentionnent que des maisons canoniales existent toujours dans la rue et paroisse Saint-Denis entre le 16<sup>e</sup> siècle et le 18<sup>e</sup> siècle (A.D.S.M. G 4130 ; G 4375).

<sup>786</sup> Les sources concernant les maisons canoniales dans la paroisse Saint-Maclou ne sont pas antérieures au 15<sup>e</sup> siècle. Ainsi, dans un acte de 1497, Guillaume Dauteny, chanoine de Rouen, confesse que c'est par tolérance qu'il peut accéder à sa maison canoniale par le petit cimetière (A.D.S.M. G 7047). En 1519, un accord a lieu entre le chapitre et Nicolas Dufour, bourgeois de Rouen, marchand, demeurant dans la paroisse Saint-Maclou, au sujet de l'allée d'une maison canoniale tenue à louage par maître Jean Le Lieur, curé d'Auteville et chanoine de Rouen (A.D.S.M. G 4334).

<sup>787</sup> En 1591, une vente réalisée par le chapitre à Jean de Alava, gentilhomme espagnol, d'une maison canoniale située rue aux Oues, occupée, à sa vie naturelle, par noble homme maître Guillaume Péricard, conseiller en la cour et chanoine de Rouen, ladite vente faite afin de procurer à la fabrique les moyens " d'obvier aux apparentes ruines dont les voultres de la cathédrale estoient menacées, attendu que les couvertures de plomb se trouvoient fort endommagez et brisez " (A.D.S.M. G 4396).

<sup>788</sup> Les mentions de maisons canoniales dans la paroisse Saint-Lô apparaissent au 15<sup>e</sup> siècle. Une maison canoniale, située rue aux Juifs, est citée dans un acte de la première moitié du 15<sup>e</sup> siècle (A.D.S.M. G 6859). En 1492, un appointment est réalisé entre les chanoines et M. Guéroul de Maromme, au sujet d'une maison canoniale, occupée par Jean Estrelin, chanoine prébendé, située dans la rue de la Chaîne, à la suite d'une visite d'experts parmi lesquels était Jean le Boucher, maître du métier de maçonnerie et commis sous le juré des œuvres du métier (A.D.S.M. G 4382).

<sup>789</sup> En 1554, un procès-verbal de visite est établi sur un mur bornant une maison canoniale de la rue du Bac dans la paroisse Saint-Cande-le-Jeune (A.D.S.M. G 4374). Une maison canoniale est également mentionnée dans la paroisse Saint-André en 1547 (A.D.S.M. G 5520).

canoniales. Très rarement, et principalement après le 16<sup>e</sup> siècle, les chanoines pouvaient résider dans des paroisses plus éloignées<sup>790</sup>. Par conséquent, les maisons canoniales se répartissaient en tout et pour tout dans sept paroisses différentes dont le centre était constitué par les paroisses Saint-Étienne-la-Grande-Église et Saint-Nicolas (Fig. 11.52)<sup>791</sup>. Le constat sur la dispersion des maisons canoniales demeure en partie inchangé depuis l'observation de Jacques Le Maho en 1994 : " Si on excepte le cas de la paroisse Saint-Nicolas, dont la cession au chapitre en 1120 a parfois été interprétée comme une des étapes de l'extension des propriétés canoniales de la ville, on ignore tout de l'origine et des conditions exactes de cette dispersion " (Le Maho, 1994a : 338). La concentration de maisons canoniales et la fondation de trois collèges de chapelains dans la paroisse Saint-Nicolas supposent effectivement que les chanoines étaient propriétaires de la plupart des biens de cette paroisse ou tout du moins que le chapitre y exerçait sa propre juridiction. En outre, l'existence des *claustra* primitifs au même emplacement pourrait plaider en faveur d'une continuité entre ces *claustra* et la grande concentration de maisons canoniales dans ce lieu. La fondation de deux collèges au nord de la rue Saint-Nicolas pourrait, dans cette hypothèse, indiquer un agrandissement de ces *claustra* ou tout du moins de la zone appartenant aux chanoines. Cependant, malgré ces indices démontrant l'omniprésence canoniale dans la paroisse Saint-Étienne-la-Grande-Église et dans la paroisse Saint-Nicolas, il paraîtrait audacieux de parler d'un quartier canonial rouennais après le 10<sup>e</sup> siècle puisque ce dernier n'est pas matérialisé.

L'éparpillement des maisons canoniales au sein de la ville n'empêche pas les chanoines d'être inhumés dans un lieu commun. Les investigations archéologiques ont attesté la fonction funéraire de la cour d'Albane. D'abord utilisée comme cimetière paroissial, cette cour devient au 13<sup>e</sup> siècle

---

<sup>790</sup> D'après l'inventaire des maisons canoniales de 1624, un manoir existait dans la rue de l'École, paroisse Saint-Godard (A.D.S.M. G 4375). Une maison canoniale est également mentionnée dans la paroisse Saint-André en 1547 (A.D.S.M. G 5520).

<sup>791</sup> Ces paroisses comportent le plus grand nombre de maisons canoniales. Afin de ne pas faire une énumération exhaustive, seules les premières mentions de ces manoirs sont ici citées. Dans la paroisse Saint-Étienne-la-Grande-Église, les deux premières maisons canoniales apparaissent dans un acte du 13<sup>e</sup> siècle relatif à la donation de ces deux maisons pour l'édification du portail des Libraires (A.D.S.M. G 857). Les premières habitations canoniales dans la paroisse Saint-Nicolas sont sans doute contemporaines, mais elles sont uniquement visibles dans les actes de la pratique à partir du 15<sup>e</sup> siècle. En 1479 se déroule une clameur de gage-plège, à l'instigation du chapitre, contre les Trésoriers de Saint-Nicolas " qui vouloient mettre empêchement à ce que ceux du Chapitre pussent passer et rapasser toutes les fois qu'il leur plairoit eulx, leurs gens, serviteurs à pié et à cheval, porter et faire porter à chevaux, charestes et charios, bois, vins, sidres et aultres provisions par ung chemin qui vient de l'église Notre-Dame en l'un de leurs hostels et manoirs canoniaux, joingnans de l'église paroissiale de Saint-Nicolas, et mesme par-dessus le chymetière " (A.D.S.M. G 7366).

le cimetière canonial. À la suite de l'embellissement de la cathédrale par Guillaume de Flavacourt vers 1280, une soixantaine de sépultures sont installées sous le préau du cloître devant la salle capitulaire et dans la cour (Le Maho et Niel, 2004 : 112 ; Fig. 11.51). Ces sépultures étaient organisées entre deux rangées principales, probablement séparées entre elles par des chemins d'accès. La possibilité d'aller jusqu'aux tombes implique que celles-ci étaient sans doute marquées ou tout du moins qu'elles étaient entrées dans la *memoria*. La population inhumée dans ce cimetière est avant tout constituée d'hommes. En effet, sur les vingt-deux individus pour lesquels l'identification du genre a pu être établie, vingt et un étaient des hommes. La seule femme identifiée correspond à un squelette retrouvé en réduction dans une sépulture masculine et appartenant probablement à une phase d'inhumation antérieure. Il n'est pas impossible de trouver des femmes dans les individus non identifiés par genre, mais les caractéristiques morphométriques et morphologiques des squelettes se rapprochent davantage des caractéristiques d'une population masculine (Le Maho et Niel, 2004 : 112-114). Tout porte donc à croire que ce cimetière était réservé aux chanoines et à leurs familiers (officiers du chapitre, domestique, etc.). Cette hypothèse est appuyée par la continuité de la fonction funéraire de la cour des Maçons abritant une population paroissiale. Ainsi, comme l'a affirmé Charles de Beaurepaire, les sépultures de la cour d'Albane rattachées aux 13<sup>e</sup>-14<sup>e</sup> siècles pourraient correspondre à celle des chanoines et des serviteurs du chapitre<sup>792</sup>. La présence de vases à encens dans la plupart de ces tombes et le fait que ces sépultures d'hommes soient mises dans des cercueils renforcent l'hypothèse du cimetière canonial (Le Maho et Niel, 2004 : 114). En outre, la configuration de ce cimetière a été retrouvée sur d'autres sites tels Auch (Bagneris, 1994 : 153 ; Fig. 11.53), Carpentras (Esquieu, 1994d : 209 ; Fig. 11.54), Cavaillon (Esquieu, 1994e : 217-219 ; Fig. 11.55), Tours (Galinié, 1994 : 363 ; Fig. 11.56) ou Valence (Esquieu, 1994f : 371 ; Fig. 11.57).

En somme, il n'existe pas à Rouen un quartier canonial bien défini par une clôture matérielle après le 10<sup>e</sup> siècle. On ne rencontre pas entre le 11<sup>e</sup> et le 15<sup>e</sup> siècle le terme de *claustrum* pour désigner l'espace canonial<sup>793</sup>. Or malgré cette disparition et l'absence de clôture, quelques

---

<sup>792</sup> " Comme tous les cloîtres, celui de la cathédrale de Rouen fut un lieu de sépulture qui finit, lorsqu'on disposa plus librement de l'enceinte de l'église, par être réservé aux domestiques des chanoines " (Beaurepaire, 1886 : 35).

<sup>793</sup> Le terme de *claustrum* peut faire référence à un espace juridique. Il renverrait dans ce cas non pas à un quartier fermé mais à la dispersion des maisons canoniales dans la ville, comme cela a été constaté à Chinon (Lorans, 2006). Néanmoins, à Rouen, ce terme semble disparaître au 12<sup>e</sup> siècle.

bâtiments communautaires subsistent au nord de la cathédrale alors que les maisons canoniales sont situées dans les paroisses centrales de Rouen et plus particulièrement à proximité de la cathédrale. Au contraire de certaines villes, le quartier canonial ne semble pas topographiquement séparé de la ville. En revanche, ce secteur est bien défini par l'ubiquité de ces religieux permettant ainsi d'affirmer qu'il s'agit du quartier des chanoines comme on parle des quartiers des tanneurs ou des orfèvres lorsque ces professions prédominent dans un secteur donné<sup>794</sup>. L'absence de désignations textuelles spécifiques laisse néanmoins penser que les acteurs n'avaient pas conscience de ce quartier comme une entité délimitée où s'exerçait le droit d'asile ainsi que la juridiction des chanoines. Les habitants de Rouen entraient dans cette zone comme ils le faisaient dans d'autres secteurs de la ville : seule la présence de la cathédrale, des bâtiments communautaires et de l'archevêché témoignait de la présence des chanoines dans le quartier, les maisons canoniales n'ayant probablement pas de signes distinctifs significatifs par rapport aux maisons laïques. En effet, ces maisons canoniales sont d'un type polyvalent puisque les chanoines pouvaient faire construire des échoppes : la construction de trois échoppes devant la maison du chanoine Geoffroi Charles en 1466 le démontre (A.D.S.M. G 2137, f° 50)

#### ***11.5.4. L'archevêque dans la ville : développement de l'espace archiépiscopal***

L'espace dévolu à l'archevêque a, lui aussi, connu des évolutions importantes durant tout le Moyen Âge. Situé dans un premier temps au sud de la cathédrale, il est déplacé rapidement au 10<sup>e</sup> ou au 11<sup>e</sup> siècle à l'est de cette dernière. Au fil des archiépiscopats, cet espace se développe : de nouveaux bâtiments sont édifiés afin d'améliorer le confort des archevêques. Ainsi l'archevêché du 16<sup>e</sup> siècle apparaît beaucoup moins austère et beaucoup plus esthétique que celui du 11<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>794</sup> Le quartier de Saint-Martin-sur-Renelle regroupait jusqu'au 16<sup>e</sup> siècle tous les métiers liés au travail du cuir. Les travailleurs du cuir forment une longue chaîne de spécialistes (Delsalle, 2007 : 75). Ces métiers étaient organisés autour de la Renelle. En effet, les tanneurs utilisaient des cuves et des bains et avaient, par conséquent, besoin d'un accès facile à l'eau courante. Cela explique l'asservissement de la Renelle aux tanneurs. Tanneurs, corroyeurs, parcheminiers, mégissiers ont leurs ateliers sur les bords d'un ruisseau que leurs rejets rendent impropre. Les tanneurs, reconnus officiellement par Henri II en 1154, polarisent les autres métiers du cuir tels les corroyeurs, les mégissiers, les parcheminiers, les maroquiniers et les gantiers (Delsalle, 2007 : 75). Les travailleurs du cuir logeaient bien évidemment à côté de leurs ateliers : Jacques Le Lieur dessine la maison d'un certain Robert Hallé, tanneur, près de la Renelle. En somme, ce quartier est caractérisé comme le quartier des tanneurs jusqu'au 16<sup>e</sup> siècle car l'activité du cuir et le logement de ces artisans étaient regroupés dans cette zone. N'est-il donc pas possible de voir en la concentration des maisons canoniales autour de la cathédrale, rarement très éloignées, un quartier ouvert, à l'image de celui des artisans du cuir, où seraient concentrées les activités et les maisons canoniales ?

Cette évolution a déjà été étudiée avec précision lors de la création de l'historial Jeanne d'Arc dans ces bâtiments. Cette étude est en partie fondée sur les fouilles archéologiques ayant eu lieu avant cette construction, mais également sur l'étude de faisabilité pour l'implantation du Mémorial Jeanne d'Arc (Lablaude, 2012).

- **Le premier palais au sud de la cathédrale Notre-Dame (Fig. 11.58)**

Une tradition veut que la première église et la première maison épiscopale aient été construites en bois à la fin du 3<sup>e</sup> siècle " par saint Mellon, sur la maison du païen Praecordius, converti par le saint évêque " (Jouen, 1986 : 146). Néanmoins, l'existence d'un évêque à cette date n'est pas attestée et aucun bâtiment correspondant à cette description n'a été mise au jour par des investigations de terrain. En outre, il semble peu probable que l'*episcopium* ou la *domus ecclesiae* ait été situé, comme l'affirment de nombreux historiens, au nord de la cathédrale. La demeure de l'évêque a peut-être été négligée au 7<sup>e</sup> siècle par les évêques Romain (631-639), Ouen (639-689) et Ansbert (689-695) qui se sont davantage investis dans l'embellissement des grandes abbayes (Jouen, 1986 : 146)<sup>795</sup>. On déduit de l'absence de traces de la demeure épiscopale avant le 8<sup>e</sup> siècle un profond désintérêt des évêques du 7<sup>e</sup> siècle quant à ce lieu.

Quelques bâtiments de l'espace épiscopal ont été repérés lors des investigations amorcées en 1989 dans la cour des Maçons (Le Maho, 1992 : 1 ; Le Maho, 2006c). Un cloître de la fin du 8<sup>e</sup> siècle ou du début du 9<sup>e</sup> siècle est découvert au sud de l'église Notre-Dame. De ce cloître, seuls quelques éléments ont pu être mis au jour. Premièrement, ce sont les vestiges de la galerie orientale associée à la grande salle du palais et de la galerie occidentale, la première étant soutenue par une colonnade de pierre, la seconde soutenue par une simple claire-voie de poteaux fichés sur une poutre sablière. Les fouilles ont également révélé les fondations de l'aile ouest du cloître épiscopal. Ce bâtiment était composé de deux étages dont la salle haute paraît avoir été pourvue de baies vitrées<sup>796</sup>. Cette salle, au décor luxueux, est souvent identifiée comme la salle de distribution des

---

<sup>795</sup> Les *vitae* de ces saints ne mentionnent presque pas les bâtiments dans lesquels vécurent les évêques Ansbert (*De S. Ansberto, archiepiscopo Rotomagensi, Gandavi in Flandria...*), Ouen (Sauvage, 1886 : *Translationes S. Dadonis vel Audoeni episcopi* ...) ou Romain (*Vita et Miracula S. Romani...*, 1786 ; *Vita metrica S. Romani...*). En outre, les chroniques ne font pas non plus état des grands travaux à la demeure des évêques au 7<sup>e</sup> siècle ou au 8<sup>e</sup> siècle. Ce silence est souvent considéré comme un désintérêt des évêques pour leur lieu de résidence.

<sup>796</sup> Cette découverte est l'une des plus notables autour de la cathédrale au début des années 1990. En effet, des fragments de vitraux de ces baies ont été retrouvés en grand nombre. Plus de la moitié comportait des traces

aumônes, autrement dit, une *domus dispensatoria*. Or d'autres hypothèses furent également mises en avant : salle d'apparat ou librairie telle celle existant dans la cour du cloître de Saint-Wandrille au début du 9<sup>e</sup> siècle (Le Maho, 1993 : 2). Dans l'angle nord-ouest du préau se trouvaient les fondations d'un bâtiment de sept mètres de côté " en forme de tour " (Le Maho, 1992 : 1). Cette tour a pu, à l'image de la tour du 9<sup>e</sup> siècle découverte dans le préau du cloître de Saint-Wandrille (Lemaître, 1989), servir de bibliothèque ou de salle d'archives. Ce cloître reliait l'église Notre-Dame à l'Hôtel-Dieu, hôpital fondé par les archevêques à la fin du 9<sup>e</sup> siècle.

Vers le milieu du 9<sup>e</sup> siècle, tous ces édifices sont endommagés par un incendie dont les traces sont similaires à celles retrouvées au niveau du cloître : ces éléments sont à mettre en lien avec les premiers raids vikings sur la ville de Rouen (841-852). Durant cette période, un chauffoir avait été édifié au nord de l'église méridionale, probablement à l'usage des clercs restés près de l'archevêque. L'église méridionale fut uniquement l'objet de réparations sommaires, mais les bâtiments de l'archevêque, au moins le palais épiscopal, n'ont peut-être pas été réparés. En effet, à la fin du 9<sup>e</sup> siècle ceux-ci sont abandonnés afin que soient construits des lotissements. Deux groupes de fosses, séparés par une palissade légère en clayonnage d'axe nord-sud, longeaient la rue du Change. Ces structures constituent la suite du lotissement découvert dans la rue du Change en 1991-1992 puis dans la rue Saint-Romain. Une fois l'église des chanoines désaffectée au 11<sup>e</sup> siècle, les religieux occupent après 1063 la chapelle du bras sud du transept de la nouvelle église Notre-Dame. Dans le même temps, le culte paroissial est transféré dans la nef méridionale de la cathédrale et, en toute logique, le cimetière est également transféré au sud de la cathédrale, à l'emplacement des bâtiments primitifs de l'archevêque. Ce nouveau cimetière médiéval, appelé l'aître Saint-Étienne, fut en fonction de la première moitié du 11<sup>e</sup> siècle au 16<sup>e</sup> siècle (Le Maho et Niel, 2004 : 108-112).

#### - **Le nouveau palais archiépiscopal (Fig. 11.59)**

Le lieu de résidence des archevêques entre le 9<sup>e</sup> siècle et le 11<sup>e</sup> siècle demeure en quelque sorte inconnu. Le chanoine Jouen affirme que la demeure épiscopale fut embellie par les évêques de l'époque carolingienne et particulièrement par l'évêque Guilbert (800-828) " qui obtint de son

---

d'inscriptions latines en majuscules et en onciales. D'après Jacques Le Maho il s'agit de vitraux à *tituli* comme il en existait à l'abbaye Sainte Bénigne de Dijon et dans celle de Reichenau au 9<sup>e</sup> siècle (Le Maho, 1993 : 2).



élève et ami Louis le Débonnaire [814-840] un terrain à l'est de la cathédrale pour amplifier et dilater les bâtiments de la maison épiscopale " (Jouen, 1986 : 146). L'érudit confond probablement avec les terres données au chapitre par Louis le Pieux dans la première moitié du 8<sup>e</sup> siècle. Pendant les raids scandinaves, l'archevêque a peut-être vécu dans la maison commune des clercs située entre les deux églises du groupe épiscopal. Au 10<sup>e</sup> siècle, le rétablissement de la situation contribua à l'installation des archevêques au nord-est de l'église Notre-Dame, le terrain sud étant en partie loti. Les fouilles archéologiques de 2013 n'ont pu dépasser les niveaux du 11<sup>e</sup> siècle. Le seul témoin du haut Moyen Âge est la mise au jour d'une voie datable entre la seconde moitié du 7<sup>e</sup> siècle et le 11<sup>e</sup> siècle. Si la localisation du palais est incertaine jusqu'au 11<sup>e</sup> siècle, les historiens s'accordent à dire que Guillaume Bonne-Âme (1079-1110) contribua fortement à la grandeur du palais archiépiscopal. Citons seulement François Farin qui, s'il se trompe sur l'emplacement du premier palais, confirme le rôle de l'archevêque dans la réalisation du palais : " Ce superbe palais [le palais archiépiscopal] n'a pas toujours été dans la splendeur et la perfection où il est présentement. S. Mellon, qui y établit le premier son domicile, y étoit logé bien à l'étroit ; mais ce petit presbytère fut amplifié peu à peu par les Archevêques ses successeurs et principalement par Guillaume Bonne-Âme, qui le fit construire l'an de grâce 1079 plus grand et plus magnifique qu'il n'étoit " (Farin et al., 1731 : 87).

D'après Orderic Vital, l'archevêque aurait ordonné durant son ministère la reconstruction du cloître de la cathédrale ainsi que de bâtiments destinés à sa résidence<sup>797</sup>. Le terme *renovare* utilisé par l'historien donne à penser qu'il existait déjà un bâtiment résidentiel à cet emplacement avant 1079, date à laquelle Guillaume Bonne-Âme accède à l'archiépiscopat de Rouen. Le palais reconstruit est probablement celui de Jean d'Avranches (1067-1079) mentionné dans une charte de 1074 en faveur de l'église Saint-Léonard de Bellême (Follain et Pitte, 2016 : 28).

Le palais édifié par Guillaume Bonne-Âme eut probablement une durée éphémère à cause des multiples incendies ayant ravagé le quartier au 13<sup>e</sup> siècle. En effet, en 1200, à Pâques, la cathédrale en pleine reconstruction fut dévastée et le palais, à proximité de celle-ci, fut probablement touché. Le mardi de Pâques de 1211, le feu détruit une grande partie de la ville et en particulier les édifices

---

<sup>797</sup> " *Matricem basilicam omnimodis ornatibus cultui divino necessariis affatim locupletavit et claustrum episcopii domosque convenientes a fundamentis eleganter renovavit* " (*The ecclesiastical history of Orderic Vitalis ...*, 1972 : 18).

de l'archevêché<sup>798</sup>. Plusieurs débats ont existé entre les historiens du 20<sup>e</sup> siècle afin de savoir si des vestiges du palais de Guillaume Bonne-Âme étaient encore conservés dans l'archevêché actuel<sup>799</sup>. L'étude de la salle voûtée en 2012 tend à démontrer qu'il s'agit davantage d'une reconstruction du 13<sup>e</sup> siècle que du 11<sup>e</sup> siècle (Pitte, 2012).

La salle basse, souvent identifiée comme les vestiges du palais de Guillaume Bonne-Âme, longue de 12,90 m et large d'environ 5,50 m, avait pignon sur la rue Saint-Romain. Cette salle voûtée d'arêtes comportait cinq travées séparées par des arcs doubleaux. La hauteur sous voûte est d'environ 3,65 m (Follain et Pitte, 2016 : 29). Dans l'angle nord-ouest de ce bâtiment avait été édifié un escalier à vis pour accéder aux niveaux supérieurs. La travée la plus méridionale a été détruite au 19<sup>e</sup> siècle lors de la création du passage couvert dans la cour de la Maîtrise. L'analyse d'un des murs du palais apporte davantage d'informations car sa construction en moyen appareil ne correspond pas aux caractéristiques architecturales des édifices des 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> siècles en Normandie. L'irrégularité des parements donne l'impression que les murs étaient déversés vers l'extérieur. À cela s'ajoute le fait que les chapiteaux et les bases de colonnes n'étaient pas à la même altitude confirmant qu'il ne s'agissait pas d'une architecture de qualité. Enfin, les arcs doubleaux sont des éléments de réemplois.

Plusieurs sondages confirment les multiples remaniements. L'un d'entre eux, le long du mur occidental, montre que les deux colonnes ont été fondées sur des plots de maçonnerie coulés dans des fosses rectangulaires. Les parements des murs ne reposent sur aucune fondation. La découverte de fragments de céramique de la seconde moitié du 13<sup>e</sup> siècle dans le comblement d'une fosse apporte un argument en faveur d'une reconstruction de l'édifice à cette date (Follain et Pitte, 2016 : 30).

En somme, cette salle, qu'il a été coutume d'attribuer à Guillaume Bonne-Âme, a peut-être été en réalité érigée sans grand soin dans la seconde moitié du 13<sup>e</sup> siècle. Plusieurs éléments indiquent

---

<sup>798</sup> " L'an mil iicc xii, la sepmaine de Pasques, le feu print de nuit en la paroisse Saint Maclou de Rouen, dont toute la cité fut bruslée, et les maisons et édifices de l'archevesque par la grâce de Dieu miraculeusement furent conservez et les abbaies de Saint-Ouen et de Saint-Lo, maisons et édifices furent destruites par led. Feu et n'en demoura rien " (Héron, 1900 : 41).

<sup>799</sup> D'après Le Prévost, les incendies du début du 13<sup>e</sup> siècle (suivant les *Chroniques de Rouen* : 1194-1195, 1200, 1203-1204, 1210, 1212, 1220, 1225, 1227 [Héron, 1900]) ont ravagé les constructions attribuées par Orderic Vital à l'archevêque Guillaume Bonne-Âme. Au contraire, le chanoine Jouen affirme que la salle-basse, les assises inférieures du mur entre l'avant-portail des Libraires et la tour d'angle de la rue Saint-Romain témoignent de l'appartenance de ces vestiges à l'époque de Guillaume Bonne-Âme (Jouen, 1986 : 147).

que l'on a réutilisé sur place des matériaux provenant d'une construction beaucoup plus importante, en grande partie arasée, et qui a pu être localisée (Pitte, 2012 : 3).

Au sud, la salle communiquait par l'intermédiaire d'une grande porte large de 2,20 m avec une autre habitation. Elle comportait deux autres portes du côté oriental : la première donnant sur un escalier droit et la seconde, au nord, permettant l'accès à une galerie voûtée longue de 8,10 m.

Si les vestiges situés dans les sous-sols de l'archevêché sont postérieurs à l'archiépiscopat de Guillaume Bonne-Âme, cela ne doit pas éclipser la présence d'un palais archiépiscopal au 11<sup>e</sup> siècle. Bien que ce soient les seules informations à ce sujet, il peut être admis que les archevêques se soient installés au nord du chevet de la cathédrale dès le 10<sup>e</sup> siècle c'est-à-dire après la destruction du palais situé au sud. Un palais a probablement existé du 11<sup>e</sup> siècle mais il a subi les dégâts de l'incendie de 1200, ce qui pourrait expliquer la reconstruction du 13<sup>e</sup> siècle.

Les archevêques du 11<sup>e</sup> siècle ayant fortement contribué à l'agrandissement et à l'embellissement de la cathédrale mais également à la construction du palais archiépiscopal ont été inhumés dans l'église cathédrale : tel est le cas pour Maurille (mort en 1067), Jean d'Avranches (mort en 1078) ou Guillaume Bonne-Âme (mort en 1110). Certains archevêques tels Hugues d'Amiens, Rotrou ou encore Gauthier de Coutances, se feront aussi enterrer dans cet édifice au cours du 12<sup>e</sup> siècle (Le Maho et Niel, 2004 : 100-101).

#### - Développement du complexe archiépiscopal (Fig. 11.60 à 11.62)

Le palais archiépiscopal semble être le premier bâtiment de l'archevêché construit au nord-est de la cathédrale puisqu'il date du 11<sup>e</sup> siècle voire du 10<sup>e</sup> siècle. Plusieurs édifices s'adjoignent à ce bâtiment jusqu'au 16<sup>e</sup> siècle.

Après l'incendie de 1200, la cathédrale est reconstruite, sous les archiépiscopats de Gautier de Coutances (1184-1207) et de Robert III Poulain (1209-1221), par les maîtres d'œuvre Jean d'Andelys et Enguerrand : la nef et le chœur sont allongés, le transept est plus long et plus large. Durant cette période, plusieurs chapelles axiales sont également édifiées. Le palais de l'archevêque communiquait au sud-est avec une chapelle à deux niveaux parallèle à la cathédrale, appartenant à l'archevêque et dédiée à Sainte-Marie. Elle fut dotée de revenus et d'un chapelain par l'archevêque Eudes Rigaud (1248-1275) qui a pu être à l'origine de cette construction. Aucun vestige de cet édifice ne subsiste puisqu'il fut rasé au 18<sup>e</sup> siècle sur ordre du seigneur d'Aubigné affirmant que la

chapelle empêchait de pénétrer dans la salle des États. La chapelle, parallèle à cette salle, et assez proche de celle-ci, obstruait probablement la luminosité de l'édifice (Jouen, 1986 : 148). En 1280, Guillaume de Flavacourt cède au chapitre une portion de terrain à l'extrémité ouest de son manoir pour ouvrir au peuple un passage de la rue Saint-Romain au transept septentrional de la cathédrale. En échange, il reçoit en toute propriété deux maisons canoniales enclavées dans l'enceinte du manoir.

Guillaume de Flavacourt (1278-1306) dota le complexe de nouveaux bâtiments. Au nord du palais, il fait édifier une tour de guet et probablement un mur de clôture<sup>800</sup>. Il fait ériger à l'ouest un autre bâtiment comprenant la salle de l'Officialité ainsi qu'une autre grande salle sur deux étages avec une chapelle orientée à l'étage. Entre la chapelle et la tour de guet se trouvent des communs. En 1302, les chanoines veulent construire derrière la cathédrale une chapelle de la Vierge plus belle et plus vaste. À cet effet, l'archevêque leur cède le terrain nécessaire conduisant à la disparition de la porte du manoir rue des Bonnetiers. En dédommagement, les chanoines font construire une nouvelle entrée à leurs propres frais. Celle-ci, située dans la rue des Bonnetiers, était surmontée d'un édifice " fort, sûr, honorable et noble " (Jouen, 1986 : 148) pouvant servir de trésor et de chartrier. Au 18<sup>e</sup> siècle, ce portail est remplacé, à l'instigation de l'archevêque Nicolas de Saulx Tavannes, par la grande porte actuelle (Jouen, 1986 : 148). À la fin du 14<sup>e</sup> siècle, les limites de l'archevêché paraissent nettes : il était borné au nord par la rue Saint-Romain, au sud par la rue du Change, à l'ouest par le passage des Boursiers ou des Libraires et par la cathédrale et à l'est, la limite est dans la continuation en retour d'équerre de la rue des Bonnetiers allant rejoindre la rue Saint-Romain au carrefour des Savetiers après avoir longé les anciens remparts ainsi que le cours du Robec (Jouen, 1986 : 150).

Au début du 15<sup>e</sup> siècle, les archevêques – Louis d'Harcourt (1409-1422), Jean de la Roche-Taillée (1423-1429) et Hugues des Orges (1432-1436) – se désintéressent des bâtiments de l'archevêché. Ce n'est que sous l'archiépiscopat de Louis de Luxembourg (1437-1443) que l'archevêché connaît un renouveau important. Il le répare, l'agrandit et l'embellit (Jouen, 1986 :

---

<sup>800</sup> Charles de Beaurepaire affirmait que cette tour de guet avait été édifée par le cardinal Louis de Luxembourg au 14<sup>e</sup> siècle. Or bien qu'il fit effectivement construire une tour, il semble que celle-ci soit édifée sur l'autre face du manoir et non sur la rue Saint-Romain. En outre, cet archevêque fit refaire à neuf le comble de la tour de guet indiquant que celle-ci existait depuis longtemps. L'étude architecturale de cette tour permet de la dater de la fin du 13<sup>e</sup> siècle ou début du 14<sup>e</sup> siècle. En effet, Ferdinand Coutan avait remarqué que la tour reposait sur une base de tore inférieur débordant du socle ce qui est caractéristique des constructions de la seconde moitié du 13<sup>e</sup> siècle (Jouen, 1986 : 149-150).

151). Il accroît l'archevêché de Guillaume de Flavacourt vers l'est. Cette extension consiste en deux maisons : la première à trois étages avec un escalier hors œuvre et la seconde à deux étages avec une librairie (Labaude, 2012 : 11).

Sous l'archiépiscopat de Guillaume d'Estouteville (1453-1483), l'avant-portail des libraires est érigé alors qu'un nouveau bâtiment est construit dans le prolongement de celui édifié par Guillaume de Flavacourt. Cet hôtel, plus tard nommé hôtel d'Estouteville, est bâti pour 400 000 francs entre 1461 et 1465 (Jouen, 1986 : 148).

Malgré les multiples améliorations apportées par ses prédécesseurs, l'archevêque Georges d'Amboise (1495-1510) trouva le logis fort incommode. Aux vieux appartements du 13<sup>e</sup> siècle, l'archevêque Guillaume d'Estouteville avait uniquement ajouté une chambre entre la tour de guet et une nouvelle grande salle. Ainsi, entre 1495 et 1507, Georges d'Amboise entreprend des travaux considérables qui coûtèrent plus de deux millions de francs. Sur l'emplacement des vieux bâtiments longeant le passage des Libraires, Georges d'Amboise aurait fait construire un vaste pavillon servant dans un premier temps de salle de l'officialité puis de conciergerie (Jouen, 1986 : 153) ; (Labaude, 2012 : 11). Ce bâtiment fut affecté en 1505 à la maîtrise Saint-Évode. L'attribution de cet édifice au début du 16<sup>e</sup> siècle est néanmoins remise en cause car il présente des caractéristiques communes avec des bâtiments du 13<sup>e</sup> siècle. En effet, les murs de ce bâtiment ne présentent aucune discontinuité avec ceux bordant la rue Saint-Romain datés du 13<sup>e</sup> siècle. De plus, les murs nord et sud montrent un fenestrage ne pouvant être aménagé au 16<sup>e</sup> siècle (Follain et Pitte, 2016 : 16). Il est donc probable que cet édifice a été construit au cours du 13<sup>e</sup> siècle. L'archevêque fait édifier un nouveau logis, sur deux étages, suivi par une première galerie, conduisant à la tour Saint-Romain, puis par une deuxième jusqu'à la tour Notre-Dame puis, après 1503, par une galerie en équerre (Dumont et Fagnart, 2013 : 137).

L'ensemble de ces galeries délimite un grand jardin carré, dessiné par l'horticulteur Cornehot venu de Crèvecœur<sup>801</sup> (Jouen, 1986 : 154). George d'Amboise, qui avait doté la ville de Rouen de nombreuses fontaines alimentées par les eaux de Darnétal, fit construire au centre de ce jardin une fontaine de style italien, qui n'est pas sans rappeler celle que le cardinal fit édifier au château de Gaillon<sup>802</sup>. Après douze ans de travaux, les palais étaient organisés autour de quatre espaces vides :

---

<sup>801</sup> " On y voyait des romarins, des œillets, des violettes, des marjolaines, des pêchers, des groseilliers, des cerisiers, et quelques plants de vignes " (Jouen, 1986 : 154).

<sup>802</sup> Le château de Gaillon, édifié au début du 16<sup>e</sup> siècle, est l'emblème de la politique mécénale du cardinal mais également un modèle de synthèse entre l'architecture de style flamboyant et celle de style gothique. Ce château

une première cour, irrégulière, destinée aux écuries ; une grande cour quadrangulaire au fond de laquelle se dresse le corps de logis construit par Georges d'Amboise ; une cour irrégulière appelée cour de l'église ; enfin, du côté est, quatre portiques entouraient le jardin " privé " de l'archevêque (Dumont et Fagnart, 2013 : 137).

Au 16<sup>e</sup> siècle, l'archevêché prend en quelque sorte sa forme définitive : il s'étend jusqu'à notre actuelle rue de la République et il est compris entre la rue Saint-Romain et la rue des Bonnetiers (Fig. 11.62).

## Conclusion du chapitre 11

En somme, la topographie de l'ensemble cathédral, incluant les édifices des chanoines ainsi que ceux de l'archevêché, diffère quelque peu de celle des monastères et couvents urbains. Premiers bâtiments édifiés, il semble que l'emplacement des édifices de l'ensemble cathédral a été conditionné par la trame antique et non par une volonté propre des chanoines arrivés après l'édification des deux églises du groupe épiscopal du 4<sup>e</sup> siècle<sup>803</sup>. En revanche, l'ouverture ou non au monde semble avoir conditionné l'emplacement de l'église des établissements abritant une communauté suivant une *regula*. En effet, les communautés, tels les Bénédictins ou les communautés semi-érémiques, respectant une séparation stricte par rapport au monde séculier ont tendance à construire leur église au centre de l'espace conventuel sauf si cette église a la double fonction conventuelle et paroissiale. Au contraire, les communautés ouvertes sur le monde, tels les mendiants ou les chanoines, ont davantage tendance à placer leur église le long d'une rue ou en front de rue rendant ainsi l'édifice plus visible et accessible aux fidèles. Seules les Clarisses et les Dominicaines ont édifié leurs églises à l'écart du réseau viaire du fait du respect de la stricte clôture qu'elles devaient respecter en tant que religieuses.

---

comprenait plusieurs jardins de plus ou moins grande importance. L'archevêque fit construire une fontaine uniquement dans son jardin privé jouxtant le logis du cardinal (Dumont et Fagnart, 2013 : 132-134).

<sup>803</sup> Si les chanoines de la cathédrale ont respecté des vœux réguliers, cela ne dura qu'un temps (9<sup>e</sup> siècle-12<sup>e</sup> siècle). En outre, les chanoines attachés au service de l'évêque puis de l'archevêque, résidaient forcément à proximité de la cathédrale : la communauté n'a ni choisi la disposition de l'église car elle arrive après la construction, ni son insertion au sein du tissu urbain car elle était obligée d'être à proximité de l'édifice. De même si l'évêque a pu choisir l'emplacement de cette église, il a plutôt cherché à la mettre dans un endroit approprié, et où la place était disponible, au centre de la cité. L'ouverture au monde ou non de la communauté, ou encore de l'évêque, n'a pas joué sur le lieu d'implantation ou sur la topographie du site.

Une fois l'église construite, le cloître et les bâtiments communs, autrement dit le centre de la vie régulière, sont disposés autour de l'édifice cultuel. Ce développement est contraint par la trame viaire : le développement d'un établissement religieux n'a en aucun cas empiété sur le réseau viaire entre le 10<sup>e</sup> et le 15<sup>e</sup> siècle. Ainsi, le carré claustral est bâti dans un lieu, non contraint par une rue, où les religieux ont obtenu des donations de terrains : ces donations sont, principalement dans la ville close, des terrains construits ou des terrains vagues.

Deux autres pôles apparaissent dans les établissements réguliers : les dépendances et les bâtiments d'accueil aux laïques. Les dépendances étaient, dans le cas des Bénédictins et des communautés semi-érémiques, érigés dans une zone assez éloignée du centre de vie régulier : cet éloignement empêchait les serviteurs du monastère de troubler les offices. Cette volonté d'éloigner les troubles a probablement incité les moines à construire leur hôtellerie, et d'autres bâtiments d'accueils, à proximité de la porte d'entrée du monastère. Or cette détermination à rester à l'écart du monde séculier ne perdura qu'un temps : l'ingérence du monde séculier à l'intérieur de l'enceinte monastique apparaît comme un phénomène fréquent dans les monastères bénédictins après le 16<sup>e</sup> siècle. Cet éloignement des dépendances et des bâtiments d'accueil ne transparait pas dans le cas des couvents mendiants, dans lesquels les dépendances jouxtent les bâtiments réguliers, ou encore dans les établissements canoniaux. Dans ce dernier cas, la proximité des dépendances avec le carré claustral paraît systématique : ce fait est visible dans le cas du prieuré Saint-Lô. La proximité des laïcs et des religieux est encore plus flagrante dans le cas des établissements hospitaliers tels l'Hôtel-Dieu ou la léproserie du Mont-aux-Malades.

Si le réseau viaire a, dans tous les cas, contraint l'extension des établissements et a influencé l'organisation interne du couvent, il n'a pas toujours été un obstacle insurmontable. Ainsi, pour pallier cette contrainte, plusieurs communautés ont entrepris la construction de ponts sur les rues afin d'atteindre des portions de terrains leur appartenant et faisant parfois partie de leur enclos : les Franciscains, les Dominicains et les communautés canoniales de l'Hôtel-Dieu ont procédé à de telles opérations. Notons néanmoins que le centre de la vie commune est toujours dans la même parcelle : on trouve rarement, voire jamais dans le cas de Rouen, un bâtiment conventuel sur une parcelle de l'autre côté de la rue, même si celui-ci peut être relié par un pont.

## **Conclusion de la troisième partie :**

# **les héritages ecclésiastiques dans la morphologie urbaine de Rouen**

L'installation des communautés religieuses en milieu urbain dépend de plusieurs facteurs tels la date d'arrivée, l'observance de la communauté ou les bienfaiteurs favorisant ces implantations. Aux 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> siècles, il existe une certaine liberté de choix quant au lieu d'implantation. Ainsi les communautés souhaitant rester à l'extérieur de la ville tout en étant proches de celle-ci trouvaient, grâce à l'appui des ducs ou de seigneurs normands, une place conforme à leurs attentes ou à leur regula. Au contraire, les chanoines s'implantent, en raison de leur vocation pastorale ou hospitalière, à l'intérieur de la ville, souvent dans l'enceinte romaine. Seules les léproseries demeurent éloignées de la ville tant par peur de la contagion que par volonté de soigner les malades ou tout du moins d'améliorer leurs conditions de vie. Si les contraintes et les contestations sont peu nombreuses jusqu'au 12<sup>e</sup> siècle, l'insertion de nouvelles communautés dans la ville se complexifie au 13<sup>e</sup> siècle. En effet, l'espace à l'intérieur des murs de la ville, que ce soit dans l'enceinte romaine ou dans l'enceinte en construction au début du 13<sup>e</sup> siècle, est densément bâti et les parcelles sont toutes occupées que ce soit pour des activités artisanales ou pour des usages agricoles. Or c'est également durant ce même siècle que naissent les ordres mendiants intrinsèquement liés à la ville puisqu'ils cherchent à s'installer à ses abords ou directement à l'intérieur de celle-ci. Avec la réimplantation de l'Hôtel-Dieu et les implantations mineures des Filles-Dieu ou des Béguines, les communautés mendiantes sont les seules à tenter de s'installer dans l'enceinte du 13<sup>e</sup> siècle, mais ceci non pas sans difficultés. À la fin du Moyen Âge, les communautés inspirées par une volonté de retour à la règle primitive, ou suivant le mouvement de l'observance, préfèrent s'installer dans l'espace clos par la dernière enceinte rouennaise ou à l'extérieur de celle-ci autrement dit dans des zones semi-rurales ou rurales.

L'insertion dans la ville est donc plus ou moins aisée selon la date d'arrivée, les soutiens, mais également selon le lieu où les communautés souhaitent s'installer afin d'exercer au mieux leurs fonctions (apostolat, prédication, hospitalière ou contemplative). Les frères mendiants n'ont eu, à



l'instar des communautés bénédictines canoniales ou érémitiques des 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> siècles, aucun mal à obtenir une place où loger à l'extérieur de la ville. En effet, que ce soit pour les implantations bénédictines, canoniales, érémitiques du 10<sup>e</sup> siècle au 11<sup>e</sup> siècle ou pour les premières implantations mendiantes, le processus consistait dans la donation d'un unique terrain sur lequel les moines devaient développer leur complexe monastique ou conventuel. Du moins, nous avons peu de renseignements sur l'extension de ces enclos. En revanche, l'insertion des Mendians dans la ville, plus spécifiquement des Franciscains, des Dominicains ou des Carmes est particulièrement bien renseignée. Les religieux conservent avec soin ces actes de donations prouvant qu'ils étaient propriétaires du terrain sur lequel ils ont développé leur couvent. Il ressort de cette documentation que la constitution de ces enclos se réalise en deux temps. Dans un premier temps, les religieux entreprennent d'acquérir, l'espace d'un ou deux ans, plusieurs terrains nécessaires pour édifier les bâtiments de base (église et carré claustral) de leur couvent. Plusieurs bourgeois leur cèdent directement leurs terres ou les donnent à l'archevêque et au roi qui leur rétrocèdent. Dans un second temps, une fois installés dans cet enclos de fortune, ou tout du moins dans cet enclos peu développé, ils procèdent à une politique d'acquisition de terrains autour du noyau primitif. Ainsi, les couvents s'agrandissent peu à peu dix ans, vingt ans voire plusieurs décennies après leur installation. Bien qu'ils s'implantent à l'intérieur de la ville, les Augustins ont un mode d'acquisition différent puisqu'ils sont installés dans le couvent des Sachets : cette donation réalisée par Philippe le Bel est précieusement conservée dans les archives des Augustins. Les autres communautés rouennaises ont certainement également procédé à l'agrandissement de leur enclos primitif, mais les données manquent pour étudier ce fait en profondeur : seules les extensions de l'enclos ou la superficie de ces enclos sont à même de nous renseigner sur ce sujet (cf. notices).

À partir du moment où les constructions se font trop nombreuses autour des établissements réguliers, qu'elles fragilisent l'isolement des moines, l'intimité des religieux ou tout simplement qu'elles dégradent les enceintes conventuelles, les religieux procèdent à des modifications autour de leur couvent. Pour ce faire, plusieurs options s'offrent à eux. La première est la mise en place d'un réseau viaire autour de leur couvent : cela n'empêche pas les tumultes de la ville, mais cette pratique a le mérite de prévenir les dégradations. La deuxième solution est d'être propriétaire des parcelles autour du complexe monastique, ou tout simplement de lotir ces parcelles, afin de décider des dispositions internes de celles-ci. Ces deux solutions sont avant tout pratiquées par les grands établissements bénédictins et parfois par les établissements canoniaux. Face à la violation de leur

intimité ou à la dégradation de leur enceinte à cause de constructions posées sur celle-ci, les frères mendiants intentent des procès.

La disposition interne des monastères dépend de la chronologie d'acquisition des terrains, autrement dit l'église et le carré claustral sont édifiés sur les premiers terrains acquis par la communauté, mais résultent également de la position du monastère dans la ville puisque son extension est de toute évidence stoppée, à de rares exceptions près, par le réseau viaire. En outre, la position de l'église du carré claustral varie en fonction de la communauté religieuse. Ainsi, si les communautés bénédictines ou érémitiques préfèrent édifier leur église au centre de leur enclos, les Mendiants et les chanoines eux les érigent le long des rues à la vue de tous. Tous ces complexes comportent plusieurs pôles distincts mais placés différemment au sein du complexe : le pôle religieux, les dépendances et les bâtiments utilitaires, l'accueil des laïques et des religieux extérieurs à la communauté. Les deux premiers éléments assurent la vie matérielle et spirituelle des moines, chanoines ou frères mendiants. Le troisième pôle, celui de l'accueil peut parfois empiéter sur la vie des religieux. En effet, si l'accueil et l'aide aux pauvres sont préconisés dans les *regulae*, la présence des laïques à l'intérieur de l'enceinte peut quelquefois se révéler encombrante. Dès le 16<sup>e</sup> siècle, il n'est pas rare de voir plusieurs maisons situées à l'intérieur de l'enclos louées à des laïques. Enfin, ces grands complexes accueillent de nombreuses sépultures tant de laïques que de religieux participant ainsi à la renommée de l'établissement dans et hors la ville, mais contribuant également, comme nous le verrons par la suite, à accentué les conflits entre les différents acteurs religieux de la cité.

Ces complexes monastiques ou conventuels avaient une emprise considérable dans la ville (Tab. 11.4 ; Fig. 11.63 et 11.64). Ils ont gelé, pendant plusieurs siècles, près de 29 ha de l'espace urbain rouennais *intra* comme *extra-muros*. Néanmoins, au 15<sup>e</sup> siècle, ces établissements gèlent uniquement 14 ha de l'espace clos par la dernière enceinte rouennaise<sup>804</sup>. Cette empreinte est tellement prégnante dans la ville qu'il est possible de voir dans le parcellaire de 1827 les héritages ecclésiastiques de ces vastes enclos monastiques, canoniaux ou conventuels. Ainsi, le parcellaire conserve les traces de cette occupation pluriséculaire au point qu'il est possible d'y déceler les pratiques socio-spatiales mise en œuvre : nous avons déjà vu que les grands espaces castraux ont laissé leur empreinte dans la ville (cf. 8.2.). Cette analyse parcellaire ou de la morphologie urbaine,

---

<sup>804</sup> La superficie de la ville à l'intérieur de la dernière enceinte médiévale est d'environ 168 ha. La superficie à l'intérieur de l'enceinte du 13<sup>e</sup> siècle est d'environ 100 ha.

également appelé analyse archéogéographiques est récente (cf. 1.2.2.). Il ne s'agit pas ici de faire une analyse morphologique de tout l'espace urbain rouennais. En revanche, il s'agit de démontrer l'impact des enclos monastiques – ou conventuels – dans la ville de Rouen en mettant en avant la résilience de leur forme sur le cadastre napoléonien.

En prenant en compte les modèles types définis plus haut – autrement dit celui des moines, des chanoines, puis des Mendiants (cf. 1.2.2) – la résilience des formes monastiques, conventuelles et canoniales dans le parcellaire urbain du 19<sup>e</sup> siècle peut être analysée. Dans un premier temps, il s'agira de se focaliser sur la caractérisation polygonale des parcelles afin de mettre en évidence le gel du sol urbain par les communautés religieuses rouennaises. Dans un second temps, il s'agira de caractériser l'usage de sol d'après les diverses communautés rouennaises et donc d'évaluer si les implantations religieuses de Rouen répondent effectivement aux modèles types établis ci-dessus.

Les communautés religieuses installées en ville ont profondément modifié le paysage urbain : l'emprise des enclos monastiques et conventuels au sein de la ville s'est révélée particulièrement prégnante<sup>805</sup>. À la fin du Moyen Âge, l'emprise totale des enclos est d'environ 29 ha. Selon John Schofield, les monastères, et dans une moindre mesure les couvents, représentent symboliquement " a heavenly city within a town " (Schofield et Stell, 2000 : 382). Ces " cités " de Dieu s'apparentent donc à des microsociétés à l'intérieur de la société urbaine, trait particulièrement présent dans le cadre des établissements bénédictins (Schofield et Stell, 2000 : 382). La puissance de la communauté, l'ordre ou le lieu d'implantation influencent l'emprise au sol des monastères et couvents. Ainsi, les établissements bénédictins ou semi-érémiques ont des enclos très étendus, caractéristique accentuée lorsqu'il s'agit d'établissements situés dans la zone *extra-muros*<sup>806</sup>. Au contraire, les établissements de la zone *intra-muros* n'ont pas bénéficié de cette possibilité d'extension. En effet, si les communautés religieuses fondées au 10<sup>e</sup> siècle ont eu la possibilité de s'installer dans des endroits plus ou moins vierges, les abords de leur établissement se sont très vite densifiés aux 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> siècles, les empêchant de s'étendre davantage<sup>807</sup>. La possibilité d'extension s'amenuise encore plus pour les communautés installées au 13<sup>e</sup> siècle : afin d'édifier leur couvent, elles prennent pied sur des endroits déjà bâtis. Leurs extensions ultérieures doivent beaucoup à la

---

<sup>805</sup> Les enclos des monastères de la zone *extra-muros* représentent environ 15 ha. Ceux de la zone *intra-muros* représentent 14 ha.

<sup>806</sup> La taille des enclos dans la zone *extra-muros* varie entre 2 ha et 7 ha (Tab. 11.4).

<sup>807</sup> Les couvents de la zone *intra-muros* (y compris dans la dernière enceinte médiévale), ne dépassent jamais plus de 5 ha (Enclos de Saint-Ouen) (Tab. 11.4).

générosité des bourgeois de Rouen. Les communautés religieuses peuvent donc être considérées comme de grandes modificatrices de la trame urbaine. Cette modification est particulièrement visible par la résilience des formes conventuelles dans la trame urbaine du 19<sup>e</sup> siècle. L'étude du parcellaire mais également du bâti permet d'appréhender le " mode d'être " de ces communautés religieuses.

Afin d'appréhender ce " mode d'être " il est nécessaire d'étudier le parcellaire à l'emplacement d'un enclos conventuel mais aussi aux alentours puisque le " mode d'être " peut conditionner les espaces voisins. Ici, nous nous bornerons essentiellement à l'héritage parcellaire à l'emplacement des enclos bien que les alentours soient parfois pris en compte. Quel est l'impact des communautés religieuses, définies par un mode de vie spécifique, dans le parcellaire urbain rouennais ?

À l'emplacement des anciennes communautés bénédictines, la superficie moyenne des parcelles est assez élevée : elle est, par exemple, de 1 200 m<sup>2</sup> à l'emplacement du monastère de Saint-Ouen (Fig. 11.65). Ce modèle est davantage visible lorsqu'il s'agit de communautés bénédictines non englobées dans les enceintes urbaines : la superficie parcellaire moyenne est de 556 m<sup>2</sup> à l'endroit où fut édifié le prieuré Saint-Gervais (Fig. 11.66) et de 770 m<sup>2</sup> à l'emplacement du prieuré Saint-Paul (Fig. 11.67). En revanche, le cas de l'abbaye féminine de Saint-Amand contredit le type idéal généralement défini pour les monastères. En effet, la superficie parcellaire moyenne de l'ancien enclos est de 156 m<sup>2</sup> ce qui semble bien peu pour un établissement destiné à l'autarcie et avec une règle de clôture particulièrement stricte (Fig. 11.68).

Le mode de vie des religieux inspirés par la vie érémitique tels les Grandmontains, les Chartreux et dans une moindre mesure les Célestins préconise une coupure stricte avec le monde séculier (Tab. 11.4). Ces monastères sont souvent installés à l'extérieur de la ville ou dans la dernière enceinte rouennaise conservant un caractère très rural jusqu'à l'époque moderne. Ce type d'établissement a donc les moyens de s'étendre et de vivre en totale autarcie. Les monastères de Rouen sont en corrélation avec ce modèle type et présentent une superficie parcellaire assez élevée indiquant la présence de grandes parcelles, principaux témoins d'un usage extensif du sol. Ainsi, la superficie parcellaire moyenne est de 1 400 m<sup>2</sup> au lieu où fut construit le prieuré de Grandmont (et de 1 851,91 m<sup>2</sup> en comptant le domaine entier donné par Henri II) et de 910 m<sup>2</sup> à l'emplacement du couvent des Célestins (Fig. 11.69 et 11.70).

Le cas des établissements canoniaux est plus difficile à étudier. Cette difficulté tient au fait qu'il faut différencier les chanoines réguliers obéissant à la règle de saint Augustin des chanoines de la

cathédrale au statut plus flou. Ainsi, s'ils sont ouverts au monde, les chanoines réguliers ont tendance à avoir un impact similaire à celui des monastères. Cependant, les parcelles sont généralement plus petites indiquant une certaine ouverture au monde pour l'approvisionnement et la réception de laïques. De ce fait, les superficies parcellaires moyennes à l'emplacement de ces enclos sont bien souvent inférieures à celles des établissements monastiques (Tab. 11.4). La superficie moyenne des parcelles à l'emplacement du prieuré des Filles-Dieu est de 797 m<sup>2</sup> (Fig. 11.71), de 234 m<sup>2</sup> pour le prieuré Saint-Lô (Fig. 11.72) et de 141 m<sup>2</sup> là où fut édifié l'Hôtel-Dieu (Fig. 11.73). Il est plus difficile de faire cette analyse pour pour la résilience des formes du quartier cathédral à partir du 12<sup>e</sup> puisqu'il ne s'agit pas d'un espace enclos. En revanche, cette analyse est possible dans le cas du *claustrum* du 9<sup>e</sup> siècle que l'on peut opposer aux bâtiments canoniaux. En effet, l'ensemble situé dans la clôture au nord de la cathédrale présente une superficie moyenne de 45 m<sup>2</sup> alors qu'à l'emplacement des anciens bâtiments canoniaux cette superficie moyenne est de 334 m<sup>2</sup> (Fig. 11.74). Ces chiffres donnent l'impression que le *claustrum* de la fin du haut Moyen Âge n'a pas influencé la trame parcellaire et n'a pas entraîné ce phénomène de gel du sol urbain souvent attribué aux communautés régulières. Or, le centre de la vie canoniale, aujourd'hui au nord de la cathédrale, présente une fixation du sol urbain, gelé à l'image de ce qui s'est produit à Saint-Ouen. Cette différence s'explique probablement par la disparition précoce du *claustrum* alors que les bâtiments communautaires ont persisté jusqu'à la fin du Moyen Âge.

Les frères mendiants, insérés dans un tissu urbain déjà constitué, n'ont pas montré un usage extensif du sol (Tab. 11.4). S'ils possédaient bel et bien des dépendances permettant de vivre en autarcie, ils n'avaient nul besoin de grands jardins où établir des cultures pour leur subsistance. En outre, leur volonté de pauvreté impliquait de ne rien posséder. Ainsi la résilience des formes parcellaires à l'emplacement de leur couvent est caractérisée par des parcelles de taille moyenne, voire petite, à l'image de ce que l'on peut trouver dans le cas des communautés canoniales. Le cas des couvents rouennais répond positivement à cet idéal type. En effet, la densité moyenne des parcelles est de 186 m<sup>2</sup> à l'emplacement de l'ancien couvent des Franciscains (Fig. 11.75); de 648 m<sup>2</sup> à l'endroit où fut construit le couvent des Dominicains (Fig. 11.76); de 100 m<sup>2</sup> au lieu où fut édifié le couvent des Carmes (Fig. 11.77); et de 538 m<sup>2</sup> à l'emplacement du couvent des Augustins (Fig. 11.78). Les grandes variations de ces superficies dépendent généralement de leur position par rapport au centre urbain : plus on est proche du centre urbain plus la moyenne parcellaire est petite et vice-versa. Notons que la moyenne parcellaire est plus élevée dans le cas

des sœurs devant respecter une clôture stricte. Ainsi, la surface parcellaire moyenne à l'emplacement du couvent des Dominicaines emmurées est de 440 m<sup>2</sup> (Fig. 11.79).

La résilience des structures spatiales héritées du Moyen Âge est visible grâce à l'étude de la trame parcellaire mais est-il possible de tirer des informations de la densité du bâti ? Selon cette analyse, la part majoritaire du bâti sur une parcelle traduit une densification de l'espace : plus une parcelle est bâtie, plus elle est densément peuplée. La densité du bâti croît avec le statut séculier et décroît avec le statut régulier. Plus encore, il illustre les différences entre les réguliers eux-mêmes : principalement entre les moines bénédictins et les frères mendiants. Ainsi l'idéal type des chanoines réguliers comme séculiers tend à laisser dans le paysage urbain un bâti assez dense. Le modèle type des bénédictins ainsi que des ordres semi-érémiques tendrait lui, au contraire, vers des parcelles peu densément bâties avec de grands espaces vides. Quant aux ordres mendiants, généralement laissés de côté dans ce type d'étude, il semblerait que leurs parcelles soient densément bâties puisqu'ils se rapprochent souvent du modèle canonial. En outre, il est commun de voir les frères mendiants bailleur des bâtiments, dans ou hors de l'enclos, à des particuliers<sup>808</sup>.

Il existe une certaine corrélation entre l'étude du parcellaire et l'étude du bâti. Les parcelles héritées des établissements bénédictins sont peu bâties. En effet, le rapport est toujours, à quelques points près, d' $\frac{1}{4}$  bâti et de  $\frac{3}{4}$  non bâti pour l'abbaye de Saint-Ouen (Fig. 11.80 ; Tab.11.5) ainsi que pour les prieurés de Bonne-Nouvelle (Fig. 11.81 ; Tab. 11.6) et Saint-Paul (Fig. 11.82 ; Tab. 11.7). Cet écart diminue pour le prieuré Saint-Gervais puisqu'à cet emplacement 55% de l'espace est non bâti contre 45% d'espaces bâtis (Fig. 11.83 ; Tab. 11.8). Une nouvelle fois, le cas de l'abbaye de Saint-Amand se détache de cet idéal type (Fig. 11.84 ; Tab. 11.9). Elle avait peu de chance de s'étendre puisqu'elle se situait dans l'enceinte, dans une zone urbanisée et entre les deux établissements masculins de Rouen. Cependant, le fait que 60 % de ces parcelles soient bâties, et que les espaces libres soient peu présents peut s'expliquer par son mode de fonctionnement. L'abbaye de Saint-Amand, ayant de nombreuses possessions rurales, a pu s'en servir à des fins d'approvisionnement d'où l'absence de grands espaces dédiés à la culture. De même, contrairement à l'abbaye de Saint-Ouen cherchant perpétuellement à garder son enclos hors des tumultes urbains,

---

<sup>808</sup> En 1404, les Franciscains baillent à fief un terrain près de leur enclos à un particulier (A.D.S.M. 35 H 64). Les Dominicains ont, eux aussi, baillé de nombreux biens du 16<sup>e</sup> au 18<sup>e</sup> siècle (A.D.S.M. 36 H 40 ; 36 H 42).

les religieuses de Saint-Amand n'ont pas contesté le fait que les parcelles autour soient densément bâties : les rues les entourant étaient-elles suffisantes pour les garder à l'écart du monde séculier ?

Les parcelles héritées des établissements semi-érémiques sont également peu densément peuplées : le rapport bâti/non bâti est de 20 % contre 80 % pour le couvent des Célestins et de 5 % contre 95 % pour le prieuré de Grandmont<sup>809</sup> (Fig. 11.85 et 11.86 ; Tab. 11.10 et 11.11).

Le cas de la cathédrale paraît intéressant. L'opposition entre l'ancien *claustrum* du 9<sup>e</sup> siècle et les bâtiments canoniaux au nord de la cathédrale se confirme dans le rapport entre les espaces bâtis et les espaces non bâtis (Fig. 11.87 ; Tab. 11.12 et 11.13). L'espace où était situé l'ancien *claustrum* est marqué par une forte densité : la part du bâti et du non bâti est de 76 % contre 21 % (Tab. 11.12). Au contraire, à l'emplacement des anciens bâtiments canoniaux, la part du bâti diminue (61 %) au profit des espaces libres (Fig. 11.87 ; Tab. 11.13). Les chiffres sur la densité du bâti à l'emplacement des anciens bâtiments canoniaux ne sont pas étonnants : le parcellaire conserve les traces de l'ancien cloître, puis de l'ancien cimetière canonial, mis en place au 13<sup>e</sup> siècle. En revanche, la densification du bâti à l'emplacement de l'ancien *claustrum* est moins facilement appréhendable. La disparition progressive des *claustra* primitifs semble avoir donné lieu à une densification de la trame urbaine : de nombreuses maisons sont probablement construites du 10<sup>e</sup> au 12<sup>e</sup> siècle puisqu'à partir du 12<sup>e</sup> siècle, apparaissent les premières maisons canoniales dont une bonne partie est concentrée entre la rue Croix-de-Fer, la rue des Chanoines, la rue Saint-Nicolas et la rue Saint-Romain (Le Maho, 1994a : 338). Le chapitre obtient en 1120 le patronage de l'église Saint-Nicolas<sup>810</sup> et a probablement été le principal acteur des transformations au sein de cette paroisse. Les actes des clercs de ville sont particulièrement édifiants sur le foisonnement de maisons dans la paroisse Saint-Nicolas au 13<sup>e</sup> siècle : le chapitre – que ce soit par le biais de chanoines ou de clercs – est omniprésent dans toutes les transactions portant sur les biens dans cette paroisse (A.D.S.M. G 4331, G 4332, G 4333, G 4334). À la fin du Moyen Âge, la communauté paroissiale de Saint-Nicolas est tellement active que les chanoines doivent multiplier les offices et les messes (Vincent, 2004a). Loin d'être uniquement un lieu de résidence privilégié des chanoines,

---

<sup>809</sup> En prenant en compte le domaine donné par Henri II, le rapport est de ¼ bâti contre ¾ non-bâti. Le centre de la vie religieuse était entouré de vastes domaines ruraux, probablement destinés à la culture, mais également d'une zone forestière permettant d'isoler les religieux. En somme la grande part d'espaces non bâtis ne s'explique pas tant par un usage extensif du sol - les moines de Grandmont vivent pieusement et de peu - que par une volonté d'isolement.

<sup>810</sup> En 1120, Henri, comte d'Eu, donne au chapitre l'église saint Nicolas de Rouen (B.M.R., ms. 1193, Acte 79, f° 66, v). Le patronage de cette paroisse est considéré comme une des étapes de l'extension des propriétés canoniales dans la ville (Le Maho, 1994a : 338).

cette paroisse accueille au cours du Moyen Âge, et encore plus à l'époque moderne, de nombreux artisans et marchands, et plus particulièrement des peintres verriers<sup>811</sup>. Ainsi, l'absence d'un héritage parcellaire des *claustra* primitifs peut être imputée au changement de fonction de cet espace au début du Moyen Âge central. En effet, les chanoines, respectant dans un premier temps la règle de clôture préconisée lors du concile d'Aix-la-Chapelle (817), s'ouvrent peu à peu au monde au 12<sup>e</sup> siècle, ouverture confirmée dès le 13<sup>e</sup> siècle. Cette ouverture au monde séculier se caractérise par la résidence des chanoines hors d'un espace strictement réservé à ces religieux impliquant ainsi une cohabitation constante entre les chanoines et les laïques. En outre, il n'existe à Rouen aucun quartier cathédral bien défini et ceint par une clôture pouvant attester une séparation des chanoines avec le reste de la ville. Ces derniers semblent participer activement à la vie de la paroisse, non seulement en ce qui concerne la vie religieuse, mais également sur tout ce qui se rapporte aux mouvements de biens et de rentes. De là à dire qu'ils ont participé à l'urbanisation de leur ancien *claustrum*, il n'y a qu'un pas. Ajoutons enfin que les chanoines participaient aussi aux activités commerciales et marchandes que ce soit pour leur gain personnel ou pour celui du chapitre (cf. 11.5.)<sup>812</sup>.

Les établissements de chanoines réguliers sont également densément bâtis. Cela s'explique aisément pour les Filles-Dieu, ordre régularisé au 14<sup>e</sup> siècle et dont l'espace était déjà bâti (Fig. 11.88 ; Tab. 11.14). L'héritage parcellaire à l'emplacement de l'Hôtel-Dieu de la Madeleine indique une forte densité du bâti : cette densité (98 % des parcelles sont bâties) tend même à l'excessivité (Fig. 11.89 ; Tab. 11.15). Ce résultat nous interroge sur la fonction de l'Hôtel-Dieu :

---

<sup>811</sup> L'un des plus illustres exemples est celui de Guillaume Barbe mentionné en 1459 dans les comptes de fabrique de la cathédrale de Rouen comme " maître voirrier demourant à Rouen en la paroisse Saint-Nicolas-le-Pointeur " (Callias Bey, 1997 : 237).

<sup>812</sup> L'opposition entre le chapitre et la commune au sujet des échoppes dans le cimetière atteste l'intérêt des chanoines pour la chose commerciale. Toutefois, les chanoines n'empêchent pas la présence d'activités commerciales à proximité de la cathédrale tout du moins tant que cela ne contrevient pas à leurs droits et à leurs privilèges. En 1528, le chapitre permet d'établir entre le portail des Libraires et le four du chapitre une échoppe pour y vendre des images ou peintures (A.D.S.M. G 2153). Les comptes d'Adam Samson font état de six échoppes près du portail aux Boursiers en 1407 (A.D.S.M. G 4281). D'autres échoppes sont mentionnées près du portail des Libraires en 1493 (A.D.S.M. G 2515, G 2516, G 2517, G 2518, G 2519, G 2520, G 2521, G 2522, G 2523, G 2524). Les chanoines autorisent également qu'une partie du cimetière Saint-Nicolas soit consacrée au commerce : au 17<sup>e</sup> siècle, le chapitre autorise aux trésoriers de la paroisse Saint-Nicolas, à prendre, dans le cimetière de la paroisse, pour y construire des maisons et boutiques, 70 pieds de longueur sur 18 pieds de profondeur, " en sorte qu'il reste du cimetière 70 pieds de longueur sur 20 de profondeur, lequel espace sera clos et fermé de murailles pour y inhumer dorénavant les corps. Ils laisseront, du côté de la maison canoniale du sieur de Mathan, chanoine, 32 ou 33 pieds pour servir d'entrée tant à l'église qu'à ladite maison canoniale, et, à l'autre bout du cimetière, près du collège du chapitre, ils y conserveront une allée de 6 pieds de clair pour servir d'entrée et de sortie aux maisons canoniales des sieurs le Pigny, de Mathan, Blondel, De Caux " (A.D.S.M. G 4334).



en effet, cet établissement, géré par les chanoinesses suivant la règle de Saint-Augustin, avait pour objectif principal l'accueil et le soin aux malades. Or on attendrait d'un tel établissement qu'il y ait davantage d'espaces vides (cours, jardins) afin d'éviter la prolifération des maladies. Ce manque d'espaces aérés a finalement conduit les religieuses à s'installer à l'extérieur de la ville au milieu du 18<sup>e</sup> siècle. Seul le prieuré des chanoines réguliers de Saint-Lô témoigne d'un usage extensif du sol (Fig. 11.90 ; Tab. 11.16) : en effet, la part des espaces non bâtis est plus importante que celle des espaces bâtis (62 % contre 38 %). Il importait fortement aux chanoines de respecter la règle de saint Augustin puisqu'ils sont installés dans ce prieuré lors d'un mouvement de réforme (cf. 9.1.1) : ils ont probablement respecté, durant un temps, leur mission pastorale tout en maintenant une clôture pérenne entre leur prieuré, centre de leur vie quotidienne, et le reste de la cité.

Enfin, abordons la question des ordres mendiants. Le rapport bâti/non-bâti des parcelles héritées des couvents mendiants indique une forte densité. Que ce soit pour le couvent des Franciscains (87 % bâti contre 13 % non bâti), des Dominicains (67 % contre 33%) ou celui des Augustins (70 % contre 30 %), les parcelles sont densément bâties (Fig. 11.91, 11.92 et 11.93 ; Tab. 11.17, 11.18 et 11.19). Les frères mendiants, contrairement aux ordres traditionnels, n'avaient pas besoin de vivre en autarcie et certainement pas d'être coupés du monde. Dans le cas du couvent des Carmes, la part d'espace bâti (42%) est plus faible que la part d'espace non bâti (58%) : ce fait s'explique principalement par la création d'une place à l'emplacement du couvent des Carmes et ne reflète pas du tout l'empreinte du couvent dans le parcellaire de 1827 (Fig. 11.94 ; Tab. 11.20).

La résilience parcellaire des couvents de sœurs attachées à la branche mendicante. Celle-ci se rapproche davantage du schéma bénédictin : 64 % de l'espace à l'emplacement du couvent des Clarisses n'est pas bâti contre 36 % d'espace bâtis ; pour les Dominicaines, on observe 67 % d'espaces non bâtis contre 14 % d'espaces bâtis (Fig. 11.95 et 11.96 ; Tab. 11.21 et 11.22).

Concernant les Dominicaines, il se peut qu'ayant bénéficié de nombreuses donations, ils aient eu le loisir d'avoir de grands espaces de promenade. La présence de grands espaces non bâtis peut également s'expliquer par la proximité de l'enceinte : ces espaces permettaient une mise à distance relative de l'église et des bâtiments conventuels de l'enceinte de la ville.

Ayant eu de grands bienfaiteurs dès le milieu du 13<sup>e</sup> siècle, entre autres saint Louis, les Dominicaines ont eu l'occasion d'obtenir un enclos sur la rive gauche qu'elles ont pu agrandir au gré des donations. Le nombre peu élevé d'espaces bâtis s'explique par l'aménagement dans leur enclos de grands jardins. En outre, d'autres éléments interviennent dans la présence de parcelles

étendues non bâties : premièrement leur installation sur la rive gauche, urbanisée à peu près à la date à laquelle elles s'installent ; et deuxièmement, leur installation dans un ancien établissement bénédictin puis dominicain. L'exemple des Dominicaines de Rouen se rapproche davantage du modèle type des Bénédictins. Il semble que la possession de ces vastes espaces non bâtis soit le résultat d'un système autarcique que les autres établissements mendiants ne semblent pas suivre. Jardins, bassins, fontaines, et autres surfaces dévolues à l'élevage et à l'agriculture assuraient aux religieuses une certaine autonomie. L'importance des équipements compris dans la propriété est de plus complétée par les revenus et apports des diverses possessions extérieures du riche couvent. L'étude à une échelle plus petite que celle de la parcelle permet donc d'affiner la recherche. La résilience s'effectue également au niveau du bâti : les fonctions présentes au 13<sup>e</sup> siècle semblent perdurer jusqu'en 1827 : les surfaces non bâties possèdent encore des zones de jardins ou de vergers (4 452 m<sup>2</sup>) et de nombreux points d'eau (4 166 m<sup>2</sup>). Ces jardins, agrémentés de points d'eau sont, avec les cours et autres espaces vides, probablement destinés à la promenade.

Quant aux Clarisses, elles se situent également dans un lieu peu urbanisé au sein de la dernière enceinte rouennaise. La largesse de leurs bienfaiteurs leur a permis de posséder des espaces non bâtis afin de vivre en totale autarcie.

L'analyse des héritages parcellaires est d'un apport incontestable pour l'étude des relations entre espaces religieux et espace urbain. Cette analyse valide bien évidemment les modèles établis par Hélène Noizet à Tours (Noizet, 2003) puis à Paris (Noizet, 2012) affirmant la convergence entre séculier et densité urbaine mais également entre régulier et parcellaire étendu. Cependant, ce modèle mérite d'être précisé. Certes, l'opposition entre séculier et régulier est plus judicieuse que le binôme chanoines/moines : elle permet de mettre à leur place les chanoines réguliers apparus au 11<sup>e</sup> siècle. Il a néanmoins été fructueux d'étendre ce type d'analyse à l'intérieur même des ordres réguliers. En effet, à partir du 12<sup>e</sup> siècle, et plus encore au 13<sup>e</sup> siècle, de nouveaux ordres apparaissent et ont un rapport à l'espace original par rapport aux ordres traditionnels. Prendre en compte la diversité des observances permet d'étoffer le modèle au sein même des réguliers. Les monastères bénédictins ou issus des ordres érémitiques présentent des caractéristiques similaires déjà établies par Hélène Noizet : le parcellaire témoigne d'un usage extensif du sol dû au mode de vie autarcique des moines. Une exception apparaît tout de même avec le cas de Saint-Amand dont l'héritage parcellaire présente une forte densité urbaine. Ce fait pourrait être imputé aux biens

possédés par la communauté. En effet, ces moniales possédaient de nombreuses terres à l'extérieur de la ville et principalement dans un milieu rural : elles auraient pu vivre grâce aux denrées produites dans ces dépendances. Or un rouleau de parchemin énumérant les revenus de la communauté de Saint-Amand (A.D.S.M. 55 H 72) indique que les moniales portaient davantage d'attention aux rentes en argent qu'en nature (Walmsley, 2000 : 144). Peut-être pouvons-nous imputer cette faiblesse d'espaces vides au petit nombre de moniales vivant dans le monastère mais, là encore, cet argument n'est pas validé par les sources écrites<sup>813</sup>.

Or les autres communautés régulières ne suivent pas forcément ce modèle. Les espaces hérités des couvents mendiants présentent des caractéristiques différentes. Dans la majorité des cas, les zones bâties prédominent sur les zones non bâties. Les frères n'avaient pas besoin de vastes espaces permettant de vivre en autarcie puisque leur règle préconisait de vivre des donations ou de la prédication. D'après saint Thomas d'Aquin, le désir de pauvreté de tout religieux pouvait se concrétiser de différentes manières : par le travail manuel, par l'entrée d'un monastère rentée ou par le recours à la mendicité (aumône et quête). Choisisant le dernier recours, il s'agissait pour les frères mendiants de " s'organiser en conséquence et de faire confiance à la Providence divine, à l'instar des apôtres envoyés par le Christ sur les routes de Palestine et d'ailleurs " (Hasquenoph, 2009 : 406)<sup>814</sup>. Ainsi, les frères vivaient principalement grâce aux quêtes<sup>815</sup> et aux donations. L'emplacement de leur couvent, s'il était bien séparé de la ville par une clôture, présente une densité urbaine importante que l'on pourrait rapprocher de celle des chanoines séculiers. Les Mendiants diffèrent un peu de ce schéma. En effet, si leur couvent est bien à l'intérieur de la ville, quoiqu'un peu en marge dans le cas de Rouen<sup>816</sup>, les sœurs ne peuvent sortir en toute liberté dans la ville comme le font leurs homologues masculins. Elles prient pour et avec les citadins puisqu'elles ouvrent leur église pour la célébration des offices ou de funérailles. Cependant, elles

---

<sup>813</sup> En 1249, le monastère de Saint-Amand comptait quarante-cinq religieuses (Le Cacheux, 1937 : 44). Au 15<sup>e</sup> siècle, sous l'abbatit de Marie de Bréauté (1432-1461), le nombre de religieuses passe à 14. Au 16<sup>e</sup> siècle, le nombre de religieuses augmente à nouveau puisqu'on compte quarante moniales dans le monastère (Le Cacheux, 1937 : 239).

<sup>814</sup> La règle de saint François d'assise préconise : " Que les Frères n'aient rien en propre, ni maisons, ni terrain, ni autre chose, mais, comme des pèlerins et des étrangers en ce siècle servant le Seigneur dans la pauvreté et l'humilité, qu'ils aillent à la quête avec confiance ; et ils ne doivent pas en avoir honte, car le Seigneur s'est fait pauvre pour nous en ce monde " (*Regula et Testamentum...* : VI, xxv-xxvi).

<sup>815</sup> Dans l'ordre des Dominicains, une quête quotidienne est effectuée par deux " frères quêteurs " sur le territoire de prédication appelé diète (Hasquenoph, 2009 : 406).

<sup>816</sup> Rappelons-le, les Dominicaines sont installées sur la rive gauche de la ville alors que le couvent des Clarisses est construit dans la dernière zone enceinte par une muraille et qui conserve jusqu'au 19<sup>e</sup> siècle une physionomie rurale particulièrement marquée.

vivent principalement de la générosité des fidèles (Hasquenoph, 2009 : 488). La présence de grands espaces ouverts dans ces couvents – jardins, vergers ou cours – s’explique davantage par une volonté de s’aérer que d’autosubsistance. La taille de ces espaces dépend également des bienfaiteurs des communautés : le couvent des Dominicaines, fondé par Louis IX, bénéficie de largesses royales et seigneuriales permettant d’avoir un enclos étendu et aéré au contraire des Clarisses suivant le modèle de pauvreté à la lettre. Ainsi, une scission s’opère à l’intérieur même d’un ordre entre le modèle masculin, marqué par une densité urbaine importante à l’emplacement des couvents, et le modèle féminin dont le parcellaire paraît beaucoup moins dense.

Enfin, si différencier chanoine séculier et chanoine régulier est capital, il paraît nécessaire de distinguer les divers types de communautés canoniales définis par leurs missions (apostolat ou soin aux malades). Il est impossible de définir un modèle commun à tous les chanoines suivant la règle de saint Augustin. Les chanoines dont la mission est la *cura animarum*, c’est-à-dire principalement les chanoines de Saint-Lô, à l’instar des frères mendiants, n’ont pas besoin de vivre en autarcie. Ils possèdent des biens, dans et hors de la ville, leur permettant de vivre selon leur idéal. En revanche, alors qu’on s’attendrait d’après ces caractéristiques, à une forte densité urbaine à l’emplacement du prieuré Saint-Lô, l’analyse démontre un parcellaire étendu que l’on peut imputer à la seule volonté des chanoines souhaitant un espace aéré. Au contraire, on attendrait, à l’emplacement des établissements des chanoines dont la mission est le soin aux malades, un parcellaire peu dense : le cas de l’Hôtel-Dieu, dirigé par une communauté de chanoines et une communauté de chanoinesses illustre le contraire. L’héritage parcellaire indique une forte densité urbaine. Or en mettant en lien ces données avec l’histoire de l’Hôtel-Dieu, les résultats de l’analyse parcellaire semblent concordants. En effet, c’est parce que le prieuré de l’Hôtel Dieu n’est pas assez sain et aéré qu’il est transféré à l’extérieur de la ville en 1754 (A.D.S.M. HDépôt1 E 120). Sa position au centre de la ville explique en partie cette condensation de l’enclos : imbriqués au sein d’un tissu urbain déjà dense, les religieux sont obligés de compresser leurs bâtiments au sein de l’enclos bien qu’ils aient réussi à agrandir ce dernier au-delà des rues. Leur fonction de réguliers influe sur la structure et la composition des établissements.

De plus, bien que les léproseries soient hors du cadastre de Rouen de 1827, on peut supposer que le parcellaire garde la trace de ces vastes enclos, peu construits et aérés pour le bien-être des malades.

En somme, la distinction entre séculier et régulier ne paraît pas suffisante lorsqu'on s'attache principalement à l'étude des communautés suivant une règle du 10<sup>e</sup> au 15<sup>e</sup> siècle. La multiplicité des observances oblige à revoir ces modèles et à les étayer. Cette étude confirme que, d'un point de vue conceptuel, dans le processus de fabrique urbaine, l'interaction " apparaît moins entre espace et société, ou entre forme et fonction [...], qu'entre espace et spatialité " (Noizet, 2012 : 336). Prendre en compte la pluralité des observances religieuses présentes dans la ville renforce l'idée que tout fonctionnement social comporte du spatial, et par conséquent, que toute structure spatiale porte la marque de fonctionnements sociaux antérieurs. Parler d'espace ou de structure spatiale revient à parler d'espaces hérités, reconfigurés et remaniés à de multiples reprises, et intégrant les héritages des pratiques sociales – voire sociétales – antérieures, et non d'un espace naturel immuable (Noizet, 2012 : 336). On soutient l'idée que les manières d'être, de se comporter ont des conséquences spatiales y compris quand elles n'ont pas de finalités spatiales. Ainsi, la spatialité reflète des pratiques sociales concrètes aux implications réelles. En affirmant ces principes, on se rapproche de l'" espace déjà là " conceptualisé par Michel Lussault affirmant que cet " espace [" déjà là "], antérieur à une action ou une série d'actions spatiales d'un opérateur, constitue un matériau possible pour une nouvelle occurrence de la spatialité. Symétriquement, chaque action qui procède de la spatialité est productrice d'espace (sous la forme d'un agencement nouveau), qui enrichit une configuration spatiale préexistante, accroît en quelque sorte la quantité d'espace dans une société donnée " (Lévy et Lussault, 2003 : 867).

Les spatialités sont donc productrices d'espaces et, réciproquement, les espaces participent à l'élaboration de spatialités. L'étude menée sur l'héritage parcellaire des communautés de Rouen confirme les affirmations d'Hélène Noizet sur les spatialités séculières et régulières. Le cas de la cathédrale renforce d'ailleurs cette opposition. En effet, les *claustra* primitifs disparaissent progressivement en concomitance avec l'abandon du statut régulier des chanoines : on n'a donc pas aujourd'hui l'héritage d'un *claustrum* mais davantage d'un espace sécularisé marqué par une forte densité urbaine. Ce modèle séculier s'oppose effectivement au modèle régulier (monastique ou canonial). On peut donc opérer une distinction entre spatialité régulière et spatialité séculière : " chacune d'elle se caractérise par un type de rapport au monde, fermé pour la première et ouvert pour la seconde, qui produit des effets spatiaux bien réels, même si impensés en tant que tels " (Noizet, 2012 : 337). Toutefois, parler de spatialité régulière paraît trop large à mon sens puisque le terme de régulier recoupe une multiplicité de communautés et d'ordres religieux. Il serait peut-

être plus juste de parler de spatialité monastique, que l'on peut assimiler à la spatialité régulière définie par Hélène Noizet, de spatialité mendicante et de spatialité canoniale dont les caractéristiques sont données ci-dessus. Une telle étude contribue au renforcement de l'importance des sources planimétriques dans les études spatiales. Ces formes planimétriques peuvent être perçues comme une signature de pratiques antérieures mais également comme productrice de spatialités nouvelles.



**QUATRIÈME PARTIE**  
**LES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES DANS L'ESPACE**  
**URBAIN : UN RÔLE PRÉPONDÉRANT DANS LES**  
**TRANSFORMATIONS ET LES ACTIVITÉS URBAINES ?**





## **Chapitre 12.**

### **Communautés religieuses et paroisses : entre contrôle et complémentarité**

Hélène Noizet, détermine dans sa thèse concernant la fabrique urbaine de Tours, que les différents acteurs urbains peuvent agir de diverses manières sur l'espace de la ville (Noizet, 2001a). Ainsi, il existe des moyens d'action positifs conduisant à la création de territoires, de moyens d'action négatifs se manifestant par la suppression d'espaces et d'actions neutres pouvant être définies comme les " actions portées par la société à l'espace qui se traduisent par des relations maintenues en l'état " (Lefèvre, 2010 : 393-398). Son analyse porte sur les moyens d'action de tous les acteurs sur l'espace urbain et non sur l'action d'une seule catégorie. Or il est possible d'affirmer sans trop se tromper que les acteurs religieux ont joué un rôle prépondérant dans les transformations de l'espace urbain : la thèse d'Hélène Noizet démontre parfaitement ce fait (Noizet, 2003).

Nous avons déjà vu précédemment certains moyens d'action des communautés religieuses dans la ville : premièrement dans le cas de la création de l'enclos et deuxièmement dans la modification de ses abords. La création d'enclos est à assimiler à un moyen d'action négatif au sens où la construction d'un monastère ou d'un couvent implique la suppression de certains bâtiments et finalement conduit au remplacement d'un espace résidentiel par une zone close à fonction religieuse. Les transformations des abords de l'enclos peuvent résulter d'un moyen d'action négatif, notamment lors de la destruction de maisons autour du mur d'enceinte afin de mettre en place une zone *non aedificandi*. Les moyens d'action aux abords des enclos peuvent également être positifs : la création de lotissements près des enceintes est parfois la réalisation d'une communauté religieuse souhaitant contrôler les secteurs longeant leur établissement. En outre, la construction d'un complexe monastique ou conventuel implique des transformations du réseau viaire : ces modifications sont soit négatives lorsque l'édification entraîne la suppression d'une voie, soit positives lorsque la mise en place d'un monastère ou d'un couvent conduit à la création d'une rue.

Cependant, l'enclos monastique ou conventuel n'est pas le seul élément religieux transformant l'espace urbain. La mise en place du réseau paroissial par les institutions religieuses est un moyen d'action positif. La création de paroisses urbaines résulte de la relation de la société à elle-même à

travers des relations de nature ecclésiastique portant, directement ou indirectement, sur une fraction donnée de l'espace urbain (Lefèvre, 2010 : 394). Cette réalisation vise à attacher une population donnée à une église dans laquelle se déroule la vie spirituelle.

Les paroisses médiévales ont fait l'objet de nombreuses études abordant les divers aspects de ce territoire que celui-ci soit en milieu rural qu'en milieu urbain. Ainsi, la revue *Médiévales* publie en 2005 un dossier thématique sur la paroisse comme genèse d'une formation territoriale introduit par Élisabeth Zadora-Rio et Dominique Iogna-Prat (Iogna-Prat et Zadora-Rio, 2005)<sup>817</sup>. Le propos de ce dossier hémétique était d'étudier à travers plusieurs exemples, la relation entre centres paroissiaux et territoires, au point d'articulation entre, d'une part l'histoire des structures d'encadrement religieux et, d'autre part, celle de l'habitat et de l'occupation du sol (Iogna-Prat et Zadora-Rio, 2005 : § 2). Ces espaces, dont l'église est le centroïde, sont progressivement territorialisés, autrement dit ils deviennent des fractions de l'espace. Dans leur introduction, Dominique Iognat-Prat et Élisabeth Zadora-Rio réaffirment la nécessité de "distinguer soigneusement deux éléments qu'on a souvent tendance à confondre : d'une part, l'ancienneté de l'église paroissiale, d'autre part, celle du ressort paroissial". En effet, le fait que certaines églises avaient le droit, contrairement à d'autres, de baptiser et de célébrer les grandes fêtes n'implique pas systématiquement l'existence d'une paroisse entendue comme une circonscription territoriale délimitée. Notre réflexion est fondée sur la différence entre d'une part l'apparition de l'église (12.1.1.) et d'autre part celui du ressort paroissial (12.1.2.).

La constitution du réseau paroissial n'est pas directement en lien avec les communautés religieuses. Néanmoins, celles-ci jouent un rôle non négligeable dans le système paroissial. En effet, l'apparition des diverses églises paroissiales et par extension, des territoires y étant attachés, est principalement connue par le patronage de ces églises par les communautés religieuses implantées dans la ville ou plus largement dans la région. Les liens entre communautés religieuses et paroisses sont donc solides. Il apparaît bien souvent que ces deux éléments sont complémentaires étant donné que les moines, les chanoines ou encore les Mendians s'occupent également d'encadrer les fidèles. Or cette implication des réguliers dans le système paroissial est à l'origine de conflits – la plupart du temps résolus dans le calme – contribuant parfois à préciser la géographie paroissiale.

---

<sup>817</sup> Élisabeth Zadora-Rio a publié une étude plus récente sur les paroisses de Touraine (Zadora-Rio, 2008).

La paroisse est un outil déterminant les relations de dépendances entre les paroissiens et leur église de rattachement. L'association d'une population à un lieu de culte a eu des conséquences territoriales sur le long terme. Le maillage paroissial a donc participé à la création de cadres administratifs ce qui implique qu'il soit compris dans les transformations positives de l'espace urbain.

Ce maillage n'est pas immuable mais varie dans le temps au gré des besoins de la société ou plutôt des grandes instances religieuses. En effet, seuls des acteurs religieux de haut rang, tel l'archevêque, ont le droit d'agir sur cette toile immatérielle : cela explique les modifications des territoires paroissiaux au cours du 13<sup>e</sup> siècle. Ainsi, l'archevêque Eudes Rigaud participe à cette modification en supprimant la paroisse Saint-Clément au profit des Franciscains : il agit consciemment et directement sur ce cadre de la vie religieuse qui est pas marqué de manière matérielle dans la ville. Cette action signifie que les acteurs urbains ont pleinement conscience, vers le milieu du 13<sup>e</sup> siècle, de ce maillage paroissial et qu'ils peuvent le modifier pour des raisons plus ou moins légitimes. Néanmoins, les acteurs urbains ont sans doute des bénéfices de patronner une paroisse puisque l'archevêque de Rouen tenta à plusieurs reprises du 11<sup>e</sup> au 13<sup>e</sup> siècle d'affirmer ses droits sur des églises patronnées par des communautés religieuses (Combalbert, 2013).

Le système paroissial est l'un des éléments les plus importants démontrant le rôle prépondérant qu'avaient les acteurs religieux sur l'espace urbain. Mais ils peuvent agir de manière plus concrète en participant à la création et au développement d'îlots ou de quartiers. Ces réalisations ont deux buts principaux. D'une part, la mise en place d'un lotissement par des communautés religieuses est une source de revenus puisqu'ils vont percevoir sur ces parcelles des droits, en particulier, des rentes foncières. D'autre part, cela leur permet de contrôler l'agencement d'un lotissement ainsi que ses occupants : ces éléments leur évitent, lorsque le lotissement est près de la muraille, les conflits avec des propriétaires trop bruyants ou trop entreprenants.

### **12.1. De l'église au territoire : la mise en place du réseau paroissial rouennais**

L'apparition d'un réseau paroissial apparaît comme l'une des transformations majeures de l'espace urbain au cours du Moyen Âge. La constitution d'un tel système répond à un processus de

sécularisation de l'espace s'opérant à la fin du haut Moyen Âge (Noizet, 2005). Ce processus diffère selon l'espace géographique étudié. Ainsi cette l'étude des paroisses urbaines ne sera pas abordée de la même manière que celle des paroisses rurales. En outre, cette étude varie également selon la ville prise en compte.

La sécularisation à Rouen s'effectue par la transformation d'anciens édifices chrétiens ayant principalement la fonction de chapelles, de basiliques ou d'oratoires en église paroissiale (cf. 4.2.2.). Les constructions *ex nihilo* de ces églises sont rares mais pas inexistantes<sup>818</sup>. Contrairement à Tours, les communautés religieuses ne sont pas rejetées à l'extérieur de la ville : après, les invasions vikings, elles reviennent dans leur établissement d'origine et ne sont pas remplacées par des établissements séculiers, collégiales ou églises paroissiales (Noizet, 2005). Ainsi, les édifices ayant accueilli une communauté monastique au haut Moyen Âge retrouvent leur statut régulier à partir du 10<sup>e</sup> siècle. Par conséquent, les communautés religieuses, antérieures au 10<sup>e</sup> siècle, s'imposent comme des entités constituantes de l'espace urbain marqué par une certaine stabilité entre le haut Moyen Âge et le Moyen Âge central. Dans ces conditions, la mise en place du réseau paroissial n'entrave pas le rayonnement monastique de la ville.

Cette sécularisation de l'espace s'opère en deux temps. Elle débute avec l'apparition progressive d'églises paroissiales généralement suivie par la création des espaces paroissiaux. La distinction entre l'église paroissiale, élément topographique essentiel du paysage urbain médiéval, et la paroisse caractérisée comme la dimension spatiale du ressort paroissial est réalisée dans un second temps<sup>819</sup>. Cette distinction apparaît nécessaire, voire capitale, dans l'étude de la ville (Noizet, 2005). Cependant, nuancions dès à présent l'importance de la paroisse dans l'histoire de l'organisation ecclésiastique. En effet, la paroisse n'est pas chronologiquement la première circonscription territoriale de l'Église. Le cadre de la vie chrétienne dans la société antique était celui de la communauté groupée autour de l'évêque. Ces communautés d'abord urbaines devinrent en se développant des centres de la vie sociale, économique politique et religieuse (Gaudemet,

---

<sup>818</sup> Quelques églises ont sans doute été édifiées dans le seul but d'améliorer la desserte paroissiale signifiant ainsi que, dès l'origine, ces églises ont eu une fonction paroissiale. Ce schéma est probable pour les églises Saint-André-dans-la-Ville, Saint-André-hors-la-Ville, Saint-Cande-le-Jeune, Sainte-Croix-Saint-Ouen (au 14<sup>e</sup> siècle), Sainte-Marie-la-Petite, Saint-Vigor et Saint-Hilaire. Les autres églises ont, selon la tradition ou selon les sources, des antécédents : elles étaient autrefois chapelle ou oratoire pour des monastères, des abbayes ou des seigneurs laïques, mais aussi chapelles de porte ou basiliques.

<sup>819</sup> Le code de droit canonique de 1984 définit la paroisse comme " la communauté précise de fidèles qui est constituée d'une manière stable dans l'Église particulière, et dont la charge pastorale est confiée au curé, comme à son pasteur propre, sous l'autorité de l'évêque diocésain " (Périsset, 1989).

1973 : 7). Ce territoire était délimité et formé par ce qu'on appelle aujourd'hui le diocèse mais qui portait, au Moyen Âge, le terme de *parrochia* ou *parrochie*<sup>820</sup>. C'est donc la plus grande circonscription à l'intérieur de laquelle se formèrent les paroisses.

### ***12.1.1. L'apparition des églises et de leurs espaces funéraires avant l'adoption du statut paroissial***

L'histoire de la paroisse, telle qu'elle fut instituée par Pierre Imbart de La Tour, rattache cette entité aux origines du christianisme (Hautefeuille, 2005a : 1)<sup>821</sup>. Or si l'ancienneté des églises paroissiales est attestée, la notion de paroisse était, elle, encore tout à fait embryonnaire au 9<sup>e</sup> siècle et n'arrive à maturité qu'aux 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> siècles (Iogna-Prat et Zadora-Rio, 2005 : 3). Instituée comme espace territorialisé, elle devient un espace vécu et approprié. En effet, elle était une structure clef de la vie sociale et le principal cadre mental des fidèles (Plouchart, 2005 : 145-146). Le réseau paroissial marquait donc à la fois l'espace d'une ville ou d'une campagne par son inscription matérielle (églises, calvaires, cimetières, etc.), immatérielle<sup>822</sup> (limites paroissiales) et temporelle (calendrier liturgique, fêtes religieuses, etc.) (Levieux, 2017a). Il est nécessaire de distinguer deux dimensions dans la paroisse : la dimension matérielle de l'église et la dimension spatiale du ressort (Noizet, 2005 : 1). Seule la dimension matérielle sera étudiée dans cette partie, le maillage paroissial, plus complexe, sera analysé dans la dernière partie consacrée au domaine religieux.

Si l'apparition de la *parrochia* est un fait complexe à étudier à Rouen comme dans d'autres villes, la datation des églises paroissiales n'est pas une affaire plus aisée. Quelques actes diplomatiques mentionnent çà et là les églises paroissiales mais ceux-ci sont rarement antérieurs

---

<sup>820</sup> Deux actes faux par les chanoines de Saint-Martin de Tours au 9<sup>e</sup> siècle emploient le terme *parrochie* comme définissant le diocèse. Ainsi, dans le pseudo privilège du synode de Tusey, le monastère de Saint-Martin est localisé dans la paroisse de l'évêque de Tours : " *reverentissimus vero episcopus in cujus parrochie memoratum venerabile monasterium vel res ac possessiones constiterint* " (Noizet, 2005 : 47).

<sup>821</sup> La paroisse peut être définie d'une part comme une division territoriale ecclésiastique et d'autre part comme la communauté des fidèles et des pasteurs. Dans le premier cas, on parle alors du ressort paroissial, ce dernier étant le territoire sur lequel le curé exerce sa juridiction.

<sup>822</sup> Son inscription est immatérielle dans le sens où les limites ne sont pas tangibles. D'après les travaux de Florent Hautefeuille, il est dangereux de cartographier les limites des paroisses sous la forme de traits pleins quand les listes ou relevés de dîmes ne donnent en fait à voir qu'une nébuleuse de points (*villae* et manses), placés dans une commune dépendante du centre, l'église paroissiale, elle-même reliée à la cathédrale, qui est la mère de toutes les églises (Hautefeuille, 2005b).

au 11<sup>e</sup> siècle. Ces actes laissent d'ailleurs penser que ces églises existaient déjà depuis plusieurs décennies lorsqu'elles sont citées. Néanmoins, l'apport des actes diplomatiques est faible puisqu'ils ne fournissent pas d'informations pour toutes les églises paroissiales. D'autres renseignements peuvent être tirés de l'étude des pouillés permettant d'attester l'existence d'une église à une date précise. Malheureusement, ces pouillés sont généralement rédigés lorsque le maillage paroissial est déjà en place. Le premier, le pouillé dit d'Eudes Rigaud est réalisé dans les années 1240 tandis que le second, effectué par l'archevêque Pierre Roger, semble dater de 1337<sup>823</sup>. Finalement, les opérations archéologiques récentes, principalement à l'occasion des fouilles du métro, sont les seules à pouvoir apporter des éléments de datation viables sur la datation de ces constructions religieuses. Néanmoins, à l'image de ce qui a été dit pour les actes diplomatiques, ces fouilles ne concernent que quelques églises paroissiales. Le dernier recours de datation reste la tradition transmise par les historiens mais le degré de fiabilité de celle-ci est faible. La difficulté à dater les églises paroissiales rouennaises ne s'étend pas à la localisation de ces dernières. Ces édifices sont visibles sur la majorité des sources planimétriques des 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles permettant de restituer l'église paroissiale avec plus ou moins de précision. Seuls les plans de fouilles archéologiques apportent un degré de précision élevé mais cela est possible uniquement pour cinq églises.

#### - Les édifices avant l'adoption du statut paroissial

L'étude des églises paroissiales apporte une difficulté supplémentaire. La construction de l'édifice n'est pas forcément contemporaine de l'adoption du statut paroissial. En conséquence, si la date de construction ou d'apparition de l'édifice est plus ou moins connue, le moment à partir duquel l'église devient paroissiale est plus compliqué à dater.

Un nombre important d'églises tirent leur origine du haut Moyen Âge (cf. chapitre 4). L'église Saint-Martin-du-Pont portait le nom de *basilica Sancti-Martini* avant le 10<sup>e</sup> siècle mais elle serait mentionnée comme *ecclesia* dans une charte de 1025 (Fauroux, 1961 : acte 36, p. 140). Cette dernière était une chapelle de porte puisque l'acte la situe près de la porte donnant sur le grand pont. D'autres églises, chapelles au haut Moyen Âge, ont un rapport étroit avec le *castrum* romain.

---

<sup>823</sup> Ce pouillé est injustement attribué à la seule figure de l'archevêque Eudes Rigaud. Ce registre est en réalité commencé sous l'archiépiscopat de Pierre de Colmieu entre 1236 et 1244. Eudes Rigaud a seulement fait quelques additions à ce pouillé lorsqu'il est archevêque de Rouen de 1248 à 1275 (Longnon, 1903 : 4).

Ainsi, l'église Saint-Pierre-du-Châtel est peut-être à mettre en relation avec une poterne antique, tout du moins sa position topographique indique qu'elle est liée à l'enceinte antique (Le Maho, 1996b : 199). De même, l'église Saint-Étienne-des-Tonneliers paraît s'appuyer sur l'enceinte antique et existait probablement avant le 11<sup>e</sup> siècle. En revanche, contrairement à ce qui a pu être affirmé, l'église Saint-Léonard ou Saint-Amand, n'a pas été une chapelle de porte. Si un lien existe entre la porte Saint-Léonard et un édifice, c'est avec l'église conventuelle de Saint-Amand et non avec l'église attenante ayant probablement été une chapelle de prison durant le haut Moyen Âge (Le Maho, 1996b : 199).

Les édifices ayant été repris pour devenir des églises paroissiales à partir du 10<sup>e</sup> siècle ne portaient pas le nom d'*ecclesia* au haut Moyen Âge mais étaient davantage nommés *basilica*, *capella*, *oratorium* et plus rarement *abbatia*. L'église Saint-Herbland, située à l'angle de la rue du Gros-Horloge et des Carmes apparaît comme une *basilica* avant le 11<sup>e</sup> siècle (cf. 4.2.1.). L'église Saint-Godard, au nord-ouest du *castrum*, aurait porté primitivement la titulature Saint-Romain car elle aurait reçu les reliques de ce saint au 7<sup>e</sup> siècle<sup>824</sup>. La tradition mentionne que l'église Saint-Laurent, parallèle à l'église Saint-Godard, a été un oratoire durant le haut Moyen Âge. Bien que ce fait n'ait pas été affirmé par les textes ou les fouilles archéologiques, la position de Saint-Laurent, et par conséquent de Saint-Godard, incite à penser qu'elles avaient, durant le haut Moyen Âge, la fonction d'églises funéraires. L'interdiction d'inhumer en ville conduisait probablement les communautés monastiques ou canoniales à l'intérieur de la ville à inhumer leurs morts dans les zones *extra-muros*. De ce fait, l'église Saint-Laurent aurait été utilisée comme cimetière par la communauté monastique de Saint-Sauveur alors que Saint-Godard aurait été l'église funéraire d'une communauté indéterminée située à l'intérieur de la zone *intra-muros*

---

<sup>824</sup> L'église Saint-Godard aurait primitivement porté primitivement le titre de Saint-Romain puisque le saint évêque y aurait été inhumé en 639. Une vie de saint Romain évoque effectivement une église Saint-Romain située dans les faubourgs de la ville : "*[Romanus] sepultus ab urbe, in oratorio quondam suo, quo in loco in honorem beati Gildardi quondam sedis (episcopi) fundata constat ecclesia*" (*Vita et Miracula S. Romani...*). Plus tardivement, Orderic Vital narre la translation de l'église métropolitaine à une église suburbaine du corps de saint Romain par Guillaume Bonne-Âme : "*corpus sancti Romani praesulis de propria aede in metropolitanam basilicam gloriose transtulit et in scrinio auro argentoque cum preciosis lapidibus operose cooperto reverenter locavit*" (*The ecclesiastical history of Orderic Vitalis*, III : 22-24). Un autre recueil de *Miracles* mentionne également l'église Saint-Godard sous le nom d'église Saint-Romain (Le Maho, 1996b : 152). Le changement de titulature de l'église s'opéra probablement à la fin du 11<sup>e</sup> siècle lorsque le corps de saint Romain est transféré dans la cathédrale. À l'origine de cette décision se trouve la volonté de l'archevêque Guillaume Bonne-Âme de ne pas laisser le culte de saint Romain décliner face à la construction d'une grande abbatiale à Saint-Ouen à la fin du 11<sup>e</sup> siècle. Cette nouvelle titulature peut être lue dans la *Vie de saint Romain* rédigée à la fin du 11<sup>e</sup> siècle : "*in quadam basilica sanctae Mariae, quae nunc dicitur ad Sanctum Gildardum*" (*Vita et Miracula S. Romani...* : 401).



(Levieux, 2013b : 216). D'autres églises ont sans doute une origine au haut Moyen Âge mais cela n'a pas été établi avec certitude (Le Maho, 1996b)<sup>825</sup>. L'église Saint-Gervais, désignée comme *abbatia* dans un acte de 1025<sup>826</sup>, possédait une crypte ayant probablement reçu les corps de plusieurs saints<sup>827</sup>. Son origine prénormande n'est toutefois pas certaine : elle a pu être construite sous Richard I<sup>er</sup> lequel réhabilita l'utilisation d'églises funéraires dans le *suburbium* (Le Maho, 1996b : 172-176).

Quel qu'ait été le statut des églises paroissiales au haut Moyen Âge, elles sont citées comme *ecclesia* à partir du 10<sup>e</sup> siècle. Les premières mentions de ces églises dans les actes de la pratique s'étalent du 10<sup>e</sup> siècle au 13<sup>e</sup> siècle.

L'existence de plusieurs églises est attestée au 10<sup>e</sup> siècle. Ainsi, l'église Saint-Sever est mentionnée pour la première fois lors d'un jugement relatif au transfert des reliques de saint Sever à Rouen en 944<sup>828</sup>. L'apparition dans l'espace urbain rouennais de l'église Saint-Jean est un peu mieux attestée puisqu'une partie de l'église a pu être fouillée. Un premier édifice religieux apparaît au 10<sup>e</sup> siècle sous l'église à nef unique plus tardive : il est impossible de connaître le statut de cet édifice mais il est lié à une zone funéraire devenant aux siècles suivants un cimetière paroissial (Gallien, 1997 : 73). Un acte du début du 11<sup>e</sup> siècle mentionnant les vignes de Saint-Vivien confirme que le toponyme Saint-Vivien existait au 10<sup>e</sup> siècle, et par conséquent que l'église du

---

<sup>825</sup> On pense entre autres aux églises Saint-Nicolas, Saint-Vivien, Saint-Clément, Saint-Cande-le-Vieux ou encore Saint-Denis ou Saint-Vincent mentionnées dans l'article de Jacques Le Maho portant sur les églises du haut Moyen Âge. Celles-ci semblent toutefois apparaître au 11<sup>e</sup> siècle. Les fouilles à l'emplacement de l'église Saint-André n'excluent pas totalement la possibilité qu'un édifice religieux, un oratoire ou une chapelle, aient précédé l'église Saint-André. En effet, Saint-André étant une dédicace de type ancien, l'église a probablement des origines anciennes (Lequoy et Millard, 1994 : 176). L'orientation de cet édifice aurait pu modifier le paysage urbain et amener à une reconstruction et une extension du cimetière (Lequoy et Millard, 1994 : 176).

<sup>826</sup> D'autres églises normandes étaient également nommées *abbatia* dans les chartes ducales des années 1020 : il s'agit de Saint-Pair dans le diocèse d'Avranches, de Notre-Dame de Bourg-Dun et Portbail. Si ces églises étaient avant le 9<sup>e</sup> siècle des lieux conventuels, elles perdent leur fonction avec les invasions vikings. Le terme d'*abbatia* des chartes ducales serait alors juste une réminiscence d'un passé monastique (Le Maho, 1996b : 175).

<sup>827</sup> Au milieu de la nef, dans la partie avoisinant le chœur, se trouvaient six sépultures ecclésiastiques que l'abbé Cochet identifie comme les sépultures de six prieurs. Outre ces sépultures, la crypte accueillit probablement les corps de saints. L'un des deux enfeux aurait abrité le corps de saint Mellon, premier évêque de Rouen, avant son transfert à Pontoise lors des invasions vikings. Ce fait est relaté par Orderic Vital au début du 12<sup>e</sup> siècle : "*Antistes sanctus Mallonus in ordine primus. Excoluit plebem doctrina Rotomagensem. Hic tempore Eusebii papae et Melchiadis claruit, undecimoque kal Novembris ad Dominum migravit et in cripta in basilica sancti ervasii martiris extra urbem sepultus diu iacuit. Mausoleum vero eius ibidem usque hodie servatum est sed corpus eius post multum temporis pro timore Dacorum inde abbatum est, et in castellum Vilcassini quod Pontisera vocatur translatum est*" (*The ecclesiastical history of Orderic Vitalis*, III : 50).

<sup>828</sup> "*Sui ducatus matrem ecclesiam Beati Severi corpore insigniret quod inter vastae solitudinis fruteta*" (Fauroux, 1961 : 23).

même nom était déjà édifée avant le début du 11<sup>e</sup> siècle<sup>829</sup>. Moins certaines sont les apparitions de Saint-Denis et Saint-Laurent au 10<sup>e</sup> siècle voire plus tôt : cette datation repose davantage sur des coutumes que sur des faits établis<sup>830</sup>.

Au 11<sup>e</sup> siècle, une dizaine d'églises est attestée dans la ville de Rouen (Tab. 12.1). Plusieurs églises sont mentionnées dans des chartes ou dans des textes dont l'authenticité ne fait aucun doute. L'église Saint-Étienne-des-Tonnelliers est donnée en 1025 par *Estigandus*, père du sénéchal Eude, à l'abbaye de Saint-Ouen<sup>831</sup>. Les églises Sainte-Croix-des-Pelletiers et Saint-Sauveur sont, quant à elles, concédées à l'abbaye Saint-Ouen par Alain, comte de Bretagne, vers 1066<sup>832</sup>. La plus ancienne mention de l'église Saint-Herbland apparaît dans la description de l'entrée des reliques de saint Wulfran dans la ville de Rouen par un moine de Saint-Wandrille en 1054 (Le Maho, 1996b : 144)<sup>833</sup>. L'église Saint-Pierre-le-Portier, à ne pas confondre avec Saint-Pierre-du-Châtel,

---

<sup>829</sup> Le toponyme de Saint-Vivien existe dans plusieurs actes du 11<sup>e</sup> siècle. En 1006-1026, Richard II souscrit la charte selon laquelle Adèle et sa mère Lola faisaient don au monastère Saint-Ouen de leur alleu de Quevilly et d'une vigne de Saint-Vivien avec des prés ainsi que d'autres biens. Les termes latins peuvent néanmoins porter à confusion : "*ego, Adela peccatrix, cum matre mea Lola, renuntians, omnibus que possideo, ac pro eternorum remuneratione vili pendens infima, mallens inhiare ad supera, trado Deo et Sancto Petro Sanctoque Audoeno omnem partem alodii mei que in Chevilgei, in pratis et ins piscatoriis et vineam de Sancto Villiano cum pratis [...]*" (A.D.S.M. 14 H 232). Les chercheurs ont souvent associé le terme *sancto Villiano* à Saint-Julien. L'identification à Saint-Julien est fautive à plus d'un titre. Le seul établissement portant ce titre est le prieuré Saint-Julien uniquement connu en 1183 lorsqu'il est fondé par Henri II. De plus, cela impliquerait l'existence d'une vigne à Petit-Quevilly ce qui paraît impossible : la présence de prairies alluviales à Petit-Quevilly empêcherait la création d'une vigne dans ce lieu. Or il est attesté qu'une vigne, propriété de Saint-Ouen, poussait sur le coteau au-dessus de l'église Saint-Vivien au début du 11<sup>e</sup> siècle : "*quoddam residuum terre nostre in campo vinee inter terram Henrici de monte delis ex una parte et terram willermi malescange ex altera sicut se proportat a vico per ante usque ad penthoris per retro*" (A.D.S.M. 14 H 18, n° 65).

<sup>830</sup> L'ancienneté de l'église Saint-Denis s'expliquerait par sa titulature. Saint Denis, premier évêque de Paris, aurait vécu au 3<sup>e</sup> siècle mais les dédicaces d'églises en son nom se sont davantage développées aux 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> siècles. Quant à saint Laurent, la tradition affirme qu'elle fut un oratoire de faubourg. Elle est attestée au 10<sup>e</sup> siècle sous Richard II. Elle aurait été une simple chapelle sous le vocable de Saint-Antoine utilisée par l'abbé de Saint-Wandrille " lorsqu'il venoit à Rouen pour l'Échiquier " (Farin, 1731f : 123-124).

<sup>831</sup> "*et in Rotomago aecclesia Sancti Stephani cum hoc quod pertinet ad ecclesiam*" (A.D.S.M. 14 H 774).

<sup>832</sup> "*ego comes Alanus, assensu domini mei Willelmi regis Anglorum ducisque Normannorum, in presentia domni Maurilii Rothomagensis archiepiscopi, ecclesiam sancti Salvatoris deforis murum civitatis in qua singulis annis dono prenominati domini mei IIIor libris iure hereditario et dominum habebam, ecclesie sancti Audoeni imperpetuum, sicut Herbertus presbiter prius donaverat possidendam concessi. Ex quo autem idem Herbertus mortuus est, quicquid eiusdem Herberti hereditatis erat, nutu memorati regis Willelmi, in ius meum cessit. Audiens itaque divinam scripturam laicum prohibentem ecclesiastica hereditario possidere, voluntate eiusdem predictae regis, consilioque venerandi Maurilii archiepiscopi prelibatam ecclesiam sancti Salvatoris et ecclesiam sancte Crucis, que prope supradictam est, monachis sancti Audoeni Deo servientibus liberaliter in eternum tali tenore dedi ut si quispiam vel causa vendendi aut gratia donandi seu qualibet occasione quod absit sancto Audoeno subtrahere temptasset, rogatu nostro et domini Willelmi regis iussione, domnus Maurilius et Hugo Luxoviensis episcopus anatematis sententia raptorem illum dampnaverunt*" (Bates, 1998 : 744).

<sup>833</sup> Le texte est rédigé en 1053 mais la procession a lieu en juin 1053 (Le Maho, 1996b : 144). L'église Saint-Herbland est mentionnée comme suit : "*Sed cum iuxta sancti Ermelandi basilicam transituri veniremus ...*" (*Inventio et miracula Sancti Vulfranni...*)

est mentionnée au 11<sup>e</sup> siècle comme une possession de l'abbaye de Fécamp située dans les faubourgs de Rouen (Le Maho, 1996b : 190)<sup>834</sup>. Les églises Saint-André et Saint-André-hors-la-Ville apparaissent également à Rouen au 11<sup>e</sup> siècle. La première est citée pour la première fois dans la donation de Richard II à l'abbaye de Jumièges en 1025<sup>835</sup>. Les fouilles archéologiques confirment cette datation. Le site de cette église était principalement occupé par une activité artisanale au 10<sup>e</sup> siècle. Or il semble que cette activité ait été interrompue à la fin du 10<sup>e</sup> siècle ou au début du 11<sup>e</sup> siècle. Cette interruption a probablement coïncidé avec la construction de l'église Saint-André (Lequoy et Millard, 1994 : 76). L'église Saint-André-hors-la-Ville est attestée plus tardivement dans une bulle d'Alexandre III en 1163<sup>836</sup>. La création de l'église Saint-Clément remonte sans doute au 11<sup>e</sup> siècle et se situerait à proximité de la porte Saint-Clément citée pour la première fois en 1025 (Le Maho, 1996b : 193)<sup>837</sup>. L'église Saint-Martin-du-Pont est également attestée dans un acte de 1025 (Fauroux, 1961 : acte 36, p. 140). Nous pouvons ajouter à cette liste des *ecclesia* apparaissant au 11<sup>e</sup> siècle les églises Saint-Laurent, Saint-Éloi et Saint-Cande-le-

---

<sup>834</sup> Nous verrons par la suite que l'église Saint-Pierre-le-Portier est probablement le résultat d'un dédoublement de l'église Saint-Pierre-du-Châtel.

<sup>835</sup> Le rapport du fouille du puits Saint-André (Lequoy et Millard, 1994) établit que la première mention de l'église Saint-André date de 1169 lors de l'échange de celle-ci et de l'église Saint-Vincent entre le chapitre cathédral et l'abbaye Saint-Ouen (A.D.S.M. 14 H 162). De ce point de vue, l'apport des fouilles serait incontestablement une avancée sur la datation puisqu'elle avancerait d'un siècle la datation à l'origine donnée par les textes. Or la première mention de cette église apparaît en 1025 : "*Item in civitate Rothomago mansum pertinentem ad Turrem Alvredi et ecclesiam in honore Sancti Andree cum terra et eam pertinente, et in suburbio hospitia tria*" (Fauroux, 1961 : acte 36, pp. 135-141). Deux faits tendent en faveur d'une identification à l'église Saint-André-dans-la-Ville. Premièrement la charte semble opposer les possessions dans la ville et celles à l'extérieur de la ville : les trois hôpitaux du *suburbium* sont mentionnés une nouvelle fois en 1163 mais cette fois-ci avec l'église Saint-André-hors-la-Ville. En outre, la proximité de la tour Alvarède, ancienne chapelle Sainte-Apolline, confirme le fait que l'église mentionnée dans le texte est bien Saint-André dans la ville et non celle située dans les faubourgs. Néanmoins, il est vrai que les textes apportent une datation souvent postérieure à la date de construction réelle de l'édifice : cet écart peut être d'un an comme il peut être d'un siècle.

<sup>836</sup> "*in suburbio Rothomagi, ecclesiam sancti Andree cum tribus hospitibus et virgulto*" (Vernier, 1916 : 214). Cet acte de confirmation des biens de l'abbaye de Jumièges affirme que l'abbaye ne possède plus l'église Saint-André en 1163 mais à la place, elle possède une église Saint-André-hors-la-Ville. Comme l'affirme Jacques Le Maho, un dédoublement de la paroisse s'est probablement produit au 11<sup>e</sup> siècle voire au 12<sup>e</sup> siècle. L'abbaye de Jumièges ayant perdu le patronage de l'église Saint-André décida de fonder une nouvelle église, portant la même titulature, sur le terrain qu'il avait reçu du Richard II dans le *suburbium* de la ville. La datation de ce transfert a pu avoir lieu entre 1080, date à laquelle Guillaume le Conquérant confirme les biens de l'abbaye, y compris la possession de l'église Saint-André, et 1147, date de la bulle d'Eugène III dans laquelle la localisation de l'église (*in civitate/in suburbium*) n'est pas précisée (Le Maho, 1996b : 188).

<sup>837</sup> "*Concedo etiam apud Argentias mercatum forense per singulas anni ebdomadas, et Planam Silvam ex integro, pro commutatione mansionis quæ est sita in civitate Rotomago supra portam Sancti Clementis*" (Fauroux, 1961 : acte 1, p. 34).

Jeune<sup>838</sup>. Les églises Saint-Gervais et Saint Godard, auparavant *basilica* ou *abbatia*, prennent sans doute le statut d'*ecclesia* au 11<sup>e</sup> siècle.

Si la majorité des datations sont réalisées grâce aux sources textuelles et dans une moindre mesure grâce aux fouilles archéologiques, certaines sont effectuées grâce aux études architecturales. C'est le cas de Saint-Paul dont la première église, de style roman, est datée par le docteur Coutan de la fin du 11<sup>e</sup> siècle ou du début du 12<sup>e</sup> siècle (Coutan, 1922 : 17)<sup>839</sup>.

Certaines églises avaient au 11<sup>e</sup> siècle le statut de chapelle seigneuriale. L'église Saint-Pierre-du-Châtel est citée pour la première fois comme chapelle dans une charte de Richard II en faveur de l'abbaye de Fécamp<sup>840</sup>. Elle apparaît sous le nom de Saint-Pair dans une charte du roi Robert en 1006 dans laquelle elle est limitée d'un côté par le mur de la ville et sur les trois autres côtés par la voie publique<sup>841</sup>. Les indications topographiques de cette charte jouent en faveur d'une identification à Saint-Pierre-du-Châtel et non à Saint-Pierre-le-Portier. En effet, Saint-Pierre-du-Châtel était appuyée contre le mur d'enceinte de la ville et les rues la contournant au nord et à l'est semblent correspondre avec la description de la *via publica* (Le Maho, 1996b : 190). L'abbaye de Fécamp ne détient plus cette église en 1025 puisqu'elle n'est pas mentionnée dans la charte de confirmation de Richard II. En revanche, elle possède au 11<sup>e</sup> siècle l'église Saint-Pierre-le-Portier,

---

<sup>838</sup> L'église Saint-Laurent est citée dans l'acte de confirmation des biens de l'abbaye de Saint-Wandrille par Richard II en 1024 : "*et insuper decimam totius telonii quod Rotamagi accipitur. Simi [liter illam decimam vicecomitatus et th] elonei concessi huic loco quod ex Arches (sic) accidit michi et, in suburbio supradicte urbis. Sancti Laurentii ecclesiam [cum hospitibus et terra ad eandem ecc] lesiam pertinente, cum omnibus consuetudinibus quas ipsa persolvit ; et in eadem urbe domum unam "* (Fauroux, 1961 : acte 3, p. 52). Les églises Saint-Éloi et Saint-Cande-le-Jeune, apparaissent dans des chartes mentionnées par François Farin mais dont l'acte authentique n'a pas été retrouvé. L'auteur affirme que l'église Saint-Éloi est englobée au 11<sup>e</sup> siècle dans la nouvelle enceinte (Farin, 1731f : 103-104). Quant à l'église Saint-Cande-le-Jeune, elle apparaîtrait dans les sources sous le nom de Saint-Victor en 1047 (Farin, 1731f : 62-63).

<sup>839</sup> L'analyse architecturale porte sur les vestiges de l'église Saint-Paul c'est-à-dire sur une travée de chœur barlongue, ouverte sur l'abside, et deux absidioles en retrait, précédées chacune d'une travée droite (Coutan, 1923 : 18-19). Ces éléments, hormis le bas-côté septentrional remanié au 15<sup>e</sup> siècle, sont datés de la première moitié du 12<sup>e</sup> siècle par le Dr Coutan (Coutan, 1923 : 24). Cependant, d'autres auteurs affirment que certains éléments architecturaux de l'église sont datés du 11<sup>e</sup> siècle. Georges Lanfry note une certaine similitude entre les chapiteaux de Saint-Paul et ceux de la cathédrale Notre-Dame dédiée au 11<sup>e</sup> siècle (Estaintot, 1879b). Anne-Marie Carment-Lanfry affirme que si tel est le cas, la croisée d'ogives de l'église serait la plus ancienne connue (Carment-Lanfry, 1972). Ce fait a été contesté par le Dr Coutan. Georges Priem établit une sorte de consensus entre les propositions divergentes de M. Landry et de M. Coutan : les chapiteaux appartiennent bien au 11<sup>e</sup> siècle et seraient l'œuvre de Beatrix, fille du duc Richard II, mais il est impossible que la croisée d'ogives soit antérieure au 13<sup>e</sup> siècle (Priem, 1970).

<sup>840</sup> "*In civitate Rotomagensi, mansum unum cum capella "* (Fauroux, 1961 : acte 9, p. 80).

<sup>841</sup> "*Cui etiam dedit in Rothomagensi civitate ecclesiam sancti Paterni cum uno manso ubi sita est, quod clauditur ex uno latere muro civitatis, ex tribus partibus cingitur via publica "* (*Gallia Christiana...*, T. XI, 1874 : col. 8-9). L'acte original n'a pas été retrouvé : cela conduit à douter de l'authenticité de l'acte.

située dans le faubourg ouest de la ville<sup>842</sup>. Il est possible d'imaginer qu'il ait pu exister, à l'image de l'église Saint-André, un dédoublement de Saint-Pierre-du-Châtel : l'abbaye ayant perdu cette église dans la première moitié du 11<sup>e</sup> siècle, elle en fonda certainement une autre à l'extérieur de la ville. Par conséquent, la chapelle Saint-Pair, future église Saint-Pierre, appartenait sans doute aux ducs de Normandie avant 1006<sup>843</sup>. À cette date, elle est donnée à l'abbaye de Fécamp mais est reprise en 1025, peut-être avant, afin de servir de chapelle à la résidence ducal. Elle garde probablement ce statut jusqu'à la disparition de la résidence au plus tôt dans la seconde moitié du 12<sup>e</sup> siècle.

Un cas de figure similaire apparaît dans le cas de l'église Saint-Cande-le-Vieil. Située au débouché de la rue du Bac sur la Seine, elle était probablement un oratoire de porte, comme Saint-Clément et Saint-Martin-du-Pont (Le Maho, 1996b : 196). Les reliques de Saint-Candide sont mentionnées pour la première fois entre 1028 et 1033 : l'église prit donc le nom de Saint-Candide seulement dans la deuxième moitié du 11<sup>e</sup> siècle. Au 12<sup>e</sup> siècle, elle est l'une des deux chapelles liées à la résidence ducal, la seconde étant la chapelle Saint-Romain située à l'intérieur du palais ducal tandis que l'église Saint-Cande était située à l'ouest de celui-ci. Une galerie passant au-dessus de la rue du Bac reliait certainement le palais à la chapelle Saint-Candé<sup>844</sup>. Elle devient probablement une *ecclesia* au début du 13<sup>e</sup> siècle lorsque les ducs ne résident plus dans la ville<sup>845</sup>.

L'église Saint-Nicolas semble également avoir été une chapelle seigneuriale au 11<sup>e</sup> siècle<sup>846</sup>. Une charte du cartulaire de la cathédrale indique qu'elle était, avant la deuxième moitié du 12<sup>e</sup> siècle, la propriété des comtes d'Eu. Ainsi, le siège de la paroisse Saint-Nicolas était primitivement la

---

<sup>842</sup> L'église de Saint-Pierre-le-Portier, avec l'église Saint-Étienne-des-Tonneliers, fait partie des églises patronnées par l'abbaye de Fécamp durant le Moyen Âge (A.D.S.M. 7 H 27).

<sup>843</sup> Le statut de propriété ducal était probablement lié à sa situation près des murs de la ville relevant du fisc (Le Maho, 1996b : 192).

<sup>844</sup> Le nom de Saint-Cande est lié aux reliques que l'église accueillait. En effet, elle aurait accueilli les reliques d'un certain saint Candide. Ces reliques sont mentionnées pour la première fois dans la charte de restitution accordée à la cathédrale par Robert, duc de Normandie, et Robert, archevêque de Rouen. Le duc et l'archevêque prêtent serment devant la châsse de saint Candide et devant celles de saint Romain, saint Ouen et saint Lô : "*Hec sunt igiturque privilegii nostri jure firmamus, sub testimonio Christi et corporali presentia sanctorum confessorum Romani, Audoeni, Laudi, Candidi, quos nostri hujus testimonii adjutores esse deposcimus*" (Fauroux, 1961 : acte 67, p. 203). Un saint Candide fut évêque de Senlis au début du 7<sup>e</sup> siècle et succéda à saint Maculphe (Amalou, 2007 : 94). Nous savons peu de choses sur ce personnage mais il n'est probablement pas rouennais : ceci expliquerait que ses reliques arrivent à Rouen uniquement après les invasions vikings (Le Maho, 1996b : 196).

<sup>845</sup> Saint-Candé est également le siège d'une collégiale et le centre d'une exemption détenue par les évêques de Lisieux en vertu d'une donation par les ducs de Normandie dont l'acte a été perdu (Le Maho, 1996b : 197).

<sup>846</sup> Le patronyme de Saint-Nicolas s'est notamment développé à partir de la translation des reliques de saint Nicolas à Bari vers 1087.

chapelle d'un manoir étant dès le premier tiers du 11<sup>e</sup> siècle la résidence des comtes d'Eu. Elle devient probablement une église lorsqu'elle est cédée au chapitre Notre-Dame à la fin du 12<sup>e</sup> siècle (B. M.R. Ms 1193, Acte 79, f<sup>o</sup> 66, v ; Acte 117, f<sup>o</sup> 81, v).

Plusieurs églises sont mentionnées seulement à partir du 12<sup>e</sup> ou du 13<sup>e</sup> siècle. L'église Saint-Maclou existait probablement comme chapelle de porte en 1116 (A.D.S.M. G 6876). L'église Saint-Vincent fait l'objet d'une donation entre le chapitre de la cathédrale et l'abbaye de Saint-Ouen en 1169 (A.D.S.M. 14 H 162).

Le reste des églises est mentionné pour la première fois au 13<sup>e</sup> siècle : il s'agit de l'église Saint-Martin-sur-Renelle apparue en 1200, Saint-Denis en 1203, Saint-Michel en 1217, Saint-Patrice en 1228, Sainte-Marie-la-Petite en 1230 et Saint-Vigor en 1248. Les églises Saint-Nicaise et Saint-Hilaire apparaissent également comme église dans les sources au 13<sup>e</sup> siècle.

#### - **L'adoption du statut paroissial (Fig. 12.1 et 12.2 ; Tab. 12.1)**

Les églises paroissiales étaient donc, à l'origine, des édifices religieux ayant des vocations diverses (chapelles, oratoires, basiliques). Elles sont nombreuses à tirer leur origine du haut Moyen Âge ou du début de la période ducale (10<sup>e</sup>-11<sup>e</sup> siècle). En revanche, si l'on connaît la date d'édification de ces églises, il est plus complexe de définir la date à laquelle elles deviennent des *ecclesias parochiales*. La datation de ce changement de statut de l'église, opérée grâce à l'analyse des textes, est rarement précise. Elle est déterminée par l'apparition d'un vocabulaire spécifique lié à la fonction paroissiale : il peut s'agir de l'emploi de termes désignant directement la paroisse (*ecclesia parrochialis* ou *parrochia*) ou désignant le personnel de la paroisse. La mention de la *parrochia* confirme le statut de l'église paroissial mais également la mise en place de son ressort territorial (cf. 12.1.2.). Néanmoins, la présence d'un cimetière de recrutement paroissial, souvent mis en avant lors d'investigations archéologiques permet de confirmer l'existence d'une église de type paroissial. En revanche, cela est possible à condition qu'une analyse soit réalisée sur les individus inhumés afin de démontrer un recrutement de type paroissial.

Les églises Saint-Jean-sur-Renelle et Saint-André sont entourés dès le 10<sup>e</sup> siècle d'un cimetière de type paroissial. Néanmoins, elles sont mentionnées plus tardivement (Tab. 12.1). L'église Saint-Jean-sur-Renelle, ou plutôt la paroisse Saint-Jean-sur-Renelle, est mentionnée pour la première fois en 1150 dans une charte de Robert, prieur du Mont-aux-Malades, témoignant qu'en sa présence,

Henri de Sonville, avec l'accord de son épouse Alice et de sa fille Haise, a vendu à Thomas Freschet la terre qu'il tenait du prieuré dans la paroisse Saint-Jean-sur-Renelle (A.D.S.M. 25 HP 6). La paroisse Saint-André n'est mentionnée qu'au 12<sup>e</sup> siècle (Tab. 12.1).

Le cas de l'église Saint-Herbland est le mieux documenté. L'église Saint-Herbland est mentionnée pour la première fois en 1053 mais elle est définie comme *basilica*. Un texte hagiographique relatant un miracle s'étant produit en 1117 fait référence au prêtre de Saint-Herbland<sup>847</sup> : l'église était donc paroissiale en 1117. Par conséquent, le changement de statut semble s'être opéré entre 1053 et 1117.

Ce changement est plus difficile à appréhender pour les autres églises. L'accord entre l'archevêque Rotrou et l'abbé de Saint-Ouen Haimeri au sujet des églises de Saint-Vincent, Saint-André et Saint-Étienne-des-Tonneliers atteste que celles-ci étaient des églises paroissiales en 1169 (A.D.S.M. 14 H 162) : le changement de statut s'est probablement produit dans la seconde moitié du 12<sup>e</sup> siècle.

Un autre texte tend également à confirmer l'appartenance de certaines églises au réseau paroissial. En 1178, Alexandre III confirme les biens de l'abbaye Saint-Ouen et principalement la possession de certaines églises : "*In civitate Rothomagensi ecclesiam Sancte Crucis in parrochia Sancti Audoeni, ecclesiam Sancti Viviani, ecclesiam Sancti Petri de Castello, ecclesiam Sancti Stephani, ecclesiam sancti andreae, ecclesiam sanctae crucis in foro, ecclesiam Sancti Petri*" (Pommeraye, 1662c : 407). Cette confirmation de biens est à analyser avec précaution. Il semble certain que l'église Sainte-Croix, sous-entendue, Sainte-Croix – Saint-Ouen, située à l'intérieur de

---

<sup>847</sup> "*Postquam vero ibi per plurimos virtutum signis refulsit annox, vox quaedam nocte facta est, ad venerabilem Sadrevertum eiusdem monasterii monachum dicens : Perge cum surrexeris crastina die et dicto abbati, ut transferat corpus B. Ermelandi confessoris de oratorio S. Wandregisili in basilicam B. Petri apostoli humoque ibi eum secus altare recondat. Pater vero eiusdem monasterii huiuscemodi nuntium a viro, quem pro sanctitatis merito nimio diligebat amore, audiens ; nimio repletus gaudio, cum hymnorum laudibus membra beatissimi confessoris cum tumulo, in quo iacebat elevans, cum fratribus deferebat quo sibi fuerat imperatum. Praecedentibus igitur cum thuribus lampadibus psallentium choris, gyrabat claustra monasterii, cum pretioso quem deferebat thesauro. Cumque ante ostium pervenissent refectorii, ferculum acsi immensis orneretur saxorum molibus, in quo corpus beatissimi confessoris deferebatur, inter manus portitorum coepit gravari : ut terratenus depressus, non solum ab illis, verum neque ab omnibus, qui circumquaque comitabantur posset levare. Tunc in admirationem stuporis omnes conversi, quid hoc facto beatus confessor ostendere vellet coepere conquirere, orantes Dominum ne diutius illus differretur ad praeparatum locum translatio. Oratione completa venerabilis David Abba dixit ; Quia iam missarum est completum officium, arbitror beatissimum Patrem Ermelandum, solitae pietatis prospectu, nos in refectorium ingredi velle, quatenus pro labore suae devectionis, venerationeque suae sanctitatis, singulos poculi bibamus calices. Quod cum factum esset manibusque attractare sarcophagum coepissent, omni gravitudine deposita ponderis, tanta velocitate elevantes, in basilicam beati Petri Apostoli deferunt, ut nunquam antea a paucis cum tam parvo portaretur labore "* (Vita s. Hermelandi abbatibus..., t. III : 583-584).

l'abbaye Saint-Ouen, soit à cette date une église paroissiale puisque la paroisse attachée à cette église est mentionnée peu après : " *in parrochia Sancti Audoeni* ". En revanche, les autres églises ne semblent pas être liées à une paroisse<sup>848</sup>. Deux hypothèses sont possibles. La première est que ces églises, lorsqu'elles sont définies dans les textes comme *ecclesia*, sont automatiquement des églises paroissiales : dans ce cas, elles apparaissent comme église paroissiale au 11<sup>e</sup> siècle ou au 12<sup>e</sup> siècle lorsqu'elles sont mentionnées pour la première fois comme *ecclesia*. La seconde hypothèse est qu'elles sont de simples églises non attachées à la fonction paroissiale. Cette dernière hypothèse pose néanmoins un problème. Nous savons, grâce à l'acte de 1169 mentionné plus haut, que les églises Saint-André, Saint-Étienne-des-Tonneliers et Saint-Vincent étaient liées à une cure paroissiale. Or les églises Saint-André et Saint-Étienne-des-Tonneliers sont mentionnées dans la confirmation des biens de 1178 comme de simples *ecclesias*. Cet exemple tend à démontrer que le terme d'*ecclesia* fait référence de façon implicite à des églises paroissiales. De plus, plusieurs textes du 12<sup>e</sup> siècle indiquent que le réseau paroissial était déjà bien constitué à Rouen à cette époque<sup>849</sup>. En outre, les mentions d'*ecclesias parrochiales* ou de *parrochia* sont, dans la majorité des cas, assez tardives<sup>850</sup>.

D'autres paroisses sont mentionnées au 12<sup>e</sup> siècle attestant ainsi du statut paroissial de ces églises : la paroisse Saint-Laurent en 1189 (A.D.S.M. 25 HP 1), Saint-Martin-sur-Renelle en 1195 (A.D.S.M. 25 HP 1), la paroisse Saint-Denis en 1200 (*Normanniae nova chronica, ab anno Christi CCCCLXXIII ad annum MCCCLXXVIII ...* : 15) ou encore la paroisse Saint-Martin-du-Pont en 1202

---

<sup>848</sup> Sont mentionnées dans ce texte les églises Saint-Vivien, Saint-Pierre-du-Châtel, Saint-Étienne-des-Tonneliers, Saint-André, Sainte-Croix-des-Pelletiers et Saint-Pierre-l'Honoré. L'*ecclesia sancti petri* est, semble-t-il, l'église Saint-Pierre-l'Honoré car l'église Saint-Pierre-du-Châtel est mentionnée dans le même texte et l'église Saint-Pierre-le-Portier appartenait à l'abbaye de Fécamp.

<sup>849</sup> L'existence du réseau paroissial apparaît dans trois textes principaux. La plus récente est la bulle de Lucius III demandant à Gautier de veiller à ce que les moines de son diocèse ne puissent pas résider hors de leur couvent, à ce que les enfants ne succèdent pas à leur père dans l'administration des églises paroissiales et à ce que les églises ne soient pas partagées entre plusieurs personnes : " *Eapropter auctoritate tibi apostolica indulgemus, ne monachos solos, unum scilicet aut duos per uillas et parrochiales ecclesias extra conuentum in prouincia tibi commissa manere permittas, sed eos ad claustrum reueri appellatione remota compellas. In ecclesiis autem eorum honesti presbiteri statuuntur, qui curam habeant animarum et monachis de temporalibus, quantum ad eos pertinet, respondere fideliter teneantur* " (A.D.S.M. G 1118). Deux bulles confirmatives des biens de l'archevêque, l'une en 1131 (A.D.S.M. G 1115) et l'autre en 1148 (A.D.S.M. G 3593), font également mention des églises paroissiales : " *Nullus quoque archiepiscopus vel episcopus in Rotomagensis parrochia* " (A.D.S.M. G 3593).

<sup>850</sup> Les églises paroissiales sont généralement mentionnées pour la première fois dans le pouillé d'Eudes Rigaud. Dans les actes de la pratique, les mentions de *parrochia* ne sont généralement pas antérieures à cette date : Saint-Pierre-du-Châtel est mentionnée en 1251 (A.D.S.M. 35 H 2), Sainte-Croix-des-Pelletiers dans la première moitié du 13<sup>e</sup> siècle (A.D.S.M. G 4371), Saint-Vivien en 1233 (A.D.S.M. 14 H 687) et Saint-Pierre l'Honoré en 1238 (A.D.S.M. G 4370). Les autres paroisses de cet acte, nous l'avons vu, sont mentionnées au 12<sup>e</sup> siècle.



(A.D.S.M. 55 H 452). L'église Saint-Nicolas pourrait avoir adopté le statut paroissial peu de temps après avoir été cédée par Henry, comte d'Eu, au chapitre de Notre-Dame à la fin du 12<sup>e</sup> siècle (B.M.R. ms. 1193, Acte 79, f<sup>o</sup> 66, v ; Acte 117, f<sup>o</sup> 81, v). Les églises Saint-Jean et Saint-Godard sont mentionnées comme paroissiales au 12<sup>e</sup> siècle (Tab. 12.1). Les autres églises paroissiales ou paroisses apparaissent dans les textes au 13<sup>e</sup> siècle (Tab. 12.1).

Il a très peu été question dans les pages précédentes de certaines paroisses rouennaises. La cause en est le lien topographique entre l'église paroissiale et un établissement conventuel. Dans ce cas, la confusion sur la date d'apparition de l'église paroissiale est encore plus grande puisqu'elle est souvent confondue avec celle du monastère ou du couvent.

Que dire sur la répartition spatiale des églises paroissiales ? On compte à l'intérieur du *castrum* treize églises ; à l'intérieur de l'enceinte du 13<sup>e</sup> siècle, seize églises ; à l'intérieur de la dernière enceinte rouennaise, trois églises et dans la *zone extra-muros*, cinq églises (Fig.12.1 et 12.2).

Par conséquent, le nombre d'églises semble être plus important à l'intérieur de la plus ancienne enceinte romaine c'est-à-dire dans le centre historique de la ville. Outre la paroisse Saint-Étienne-la-Grande-Église qui est la plus ancienne paroisse de la ville, la majorité des églises à l'intérieur de cette enceinte tenaient probablement leur origine du haut Moyen Âge (Saint-Lô, Notre-Dame-la-Ronde, Saint-Herbland, Saint-Amand, Saint-Cande-le-Vieux, Saint-Martin-du-Pont, Saint-Pierre-du-Châtel). Les *ecclesiae* sont également mentionnées tôt dans ce secteur : huit au 11<sup>e</sup> siècle, quatre au 12<sup>e</sup> siècle et une seule au 13<sup>e</sup> siècle (Tab. 12.1). Le même constat ne peut être établi concernant les paroisses car elles sont généralement mentionnées aux 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> siècles (Tab. 12.1). Malgré cela, les données démontrent qu'un grand nombre d'églises prenant le statut paroissial au 12<sup>e</sup> siècle ou au 13<sup>e</sup> siècle se situent dans le *castrum* et ont des origines anciennes. Notons que le nombre d'églises à l'intérieur du *castrum* diminue au 13<sup>e</sup> siècle lorsque l'église de Saint-Clément est donnée dans la première moitié du 13<sup>e</sup> siècle aux Franciscains.

La situation dans le secteur urbanisé à l'est de la ville est plus hétéroclite. L'apparition des églises s'étend du 10<sup>e</sup> siècle au 13<sup>e</sup> siècle avec peut-être une prédominance aux 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> siècles (Tab. 12.1). Ce fait peut être mis en relation avec le développement d'un espace urbain à l'ouest du *castrum* au 11<sup>e</sup> siècle et à l'urbanisation croissante de cette partie de la ville aux 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> siècles.

Les églises paroissiales dans la dernière enceinte sont quasiment toutes édifiées durant le haut Moyen Âge (Saint-Laurent, Saint-Godard, Saint-Ouen). Ce fait s'explique aisément par le rôle

funéraire de ces églises au haut Moyen Âge probablement reconverties un temps en chapelle, sauf pour Saint-Ouen adoptant le statut conventuel, puis devenant le siège d'une paroisse au 12<sup>e</sup> siècle voire au 13<sup>e</sup> siècle.

Les trois églises paroissiales de la dernière enceinte sont plus tardives. S'il est possible de faire remonter leur construction au haut Moyen Âge, les données sont trop minces pour l'affirmer avec conviction. Néanmoins, on remarque que les mentions des *ecclesiae* ne sont pas antérieures au 12<sup>e</sup> siècle mais également que les paroisses ne sont pas mentionnées avant le 13<sup>e</sup> siècle. La dernière enceinte est la moins peuplée : elle garde son caractère rural jusqu'à la fin du Moyen Âge. Cette zone étant urbanisée tardivement au 13<sup>e</sup> siècle, on imagine très bien que le statut paroissial soit adopté plus tardivement bien que les églises aient probablement été des sanctuaires religieux deux ou trois siècles plus tôt.

Le dernier point concerne les églises ayant toujours été à l'extérieur de la ville. Une église est située sur la rive gauche (Saint-Sever), les autres sur la rive droite. À l'exception de Saint-Paul construite au 11<sup>e</sup> siècle, elles ont toutes des origines plus ou moins anciennes : l'édification de l'église est généralement antérieure au 10<sup>e</sup> siècle. Il reste difficile de savoir la date à laquelle elles adoptent le statut paroissial. On trouve ces églises mentionnées comme *ecclesiae* à partir du 11<sup>e</sup> siècle ou du 12<sup>e</sup> siècle et la mention de paroisses n'est pas antérieure au 13<sup>e</sup> siècle. Néanmoins, la constitution de paroisses à l'extérieur de la ville a probablement été plus précoce. Que ce soit sur la rive gauche ou sur la rive droite, des noyaux d'habitat voient le jour dès le 11<sup>e</sup> siècle et ont sans doute nécessité la création d'un système paroissial dès le 12<sup>e</sup> siècle.

Le réseau d'églises paroissiales est totalement mis en place au cours des 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> siècles, date à laquelle les églises de la ville adoptent le statut paroissial. L'emprise de ces églises dans l'espace urbain est moindre par rapport à celle des établissements monastiques et conventuels. Les édifices paroissiaux consistent principalement dans une unique église dont les dimensions varient entre 200 m<sup>2</sup> et 1 700 m<sup>2</sup>. La superficie de l'ensemble de ces églises, à l'intérieur comme à l'extérieur de la ville, dépasse de peu les 2 ha. Néanmoins des zones funéraires sont attachées à ces églises paroissiales, augmentant ainsi le poids de cet ensemble église-cimetière paroissial au sein de la ville.

- **Les espaces funéraires liés aux églises paroissiales (Fig. 12.3 ; Tab. 12.2)**

À la fin du haut Moyen Âge, peut-être un peu postérieurement, les nécropoles situées à l'extérieur de la ville disparaissent. Ce processus est lié à la création de nouvelles zones funéraires liées à un édifice religieux. Le premier cas apparaît dans l'inhumation *ad sanctos* à proximité d'édifices accueillant le corps d'un saint. Nombreuses sont les basiliques ayant polarisé les sépultures chrétiennes (cf. 4.2.2). Ces basiliques ou églises funéraires ont changé de statut et sont devenues soit le centre d'une communauté de moines, soit le siège d'une paroisse. Cette opération se produit à une date avancée pour les communautés monastiques, entre le 7<sup>e</sup> et le 11<sup>e</sup> siècle, et à une date plus tardive pour les églises paroissiales, c'est-à-dire entre le 11<sup>e</sup> et le 13<sup>e</sup> siècle.

Ce changement de statut donne lieu à une nouvelle typologie des lieux d'inhumation ayant un impact plus ou moins important sur l'espace urbain rouennais. Les monastères accueillent, outre les sépultures des religieux, celles des bienfaiteurs laïques. Toutefois, les établissements conventuels sont généralement englobés dans une enceinte les séparant du reste de la ville. Les espaces funéraires liés à ce type d'établissement n'influencent pas la topographie de la ville puisqu'ils se situent à l'intérieur de l'enclos. Les lieux d'inhumation des établissements conventuels sont multiples : les morts peuvent être enterrés dans l'église du monastère ou du couvent mais également dans les bâtiments conventuels tels le chapitre ou le prédicatoire ou encore dans des espaces ouverts tels le cloître ou les jardins de la communauté. L'enclos conventuel pouvait également comprendre le cimetière des religieux mais également un cimetière ouvert aux laïcs (Levieux, 2013b : 238-246).

La mise en place d'un réseau paroissial entraîne davantage de modifications spatiales en relation avec les lieux d'inhumation. Dans la seconde moitié du 9<sup>e</sup> siècle, les écrits épiscopaux insistent sur le rôle du prêtre de paroisse dans l'administration des sacrements, mais également dans le choix du lieu d'inhumation de ses fidèles (Treffort, 1996b : 60). Hincmar de Reims est l'un des plus fervents défenseurs du rôle crucial que joue le prêtre dans l'inhumation de ses fidèles : " Qu'aucun chrétien ne se hasarde, en vertu d'un droit héréditaire, à exiger un lieu de sépulture, mais que cela revienne au prêtre de voir en quel lieu ses paroissiens, selon leur dévotion chrétienne, seront enterrés. C'est le prêtre lui-même soucieux de son ordre, qui procurera à chacun une sépulture adaptée et ne

causera aucun scandale, autant que faire se peut, pour ses paroissiens. " <sup>851</sup> Au milieu du 9<sup>e</sup> siècle, la domiciliation déterminant l'appartenance à une paroisse particulière conduira à l'obligation d'un lieu de sépulture clairement défini : le cimetière paroissial. Parallèlement à la constitution de ces cimetières, les inhumations dans les églises sont de plus en plus prohibées. Cette interdiction perdure à l'époque carolingienne et peut-être aux 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> siècles mais semble être moins respectée aux siècles suivants. La mise en place d'une structure contraignante, ponctuant la vie des fidèles de leur naissance à leur mort, a institué la création de nouveaux espaces polarisateurs et structurants de la ville : l'ensemble paroissial, constitué d'une église et d'un cimetière consacré et destiné à recevoir la sépulture des paroissiens.

Nous avons vu ci-dessus la difficulté à déterminer la date à laquelle les églises de Rouen accédaient au statut paroissial. Cette difficulté refait surface pour l'apparition des cimetières paroissiaux et est davantage marquée. Les sources écrites mentionnent tardivement les cimetières paroissiaux : les plus anciennes mentions apparaissent au 14<sup>e</sup> siècle. Seules les quelques données archéologiques apportent une datation plus précise quant à la première et à la dernière utilisation du cimetière. De ce fait, les datations données quant à l'apparition du cimetière sont très hypothétiques. Nous partons du constat qu'une fois le statut paroissial adopté par l'église, la création d'un cimetière s'est produite seulement quelques années voire quelques décennies plus tard (Fig. 12.3).

Dans de rares cas, la date d'apparition est plus précise et surtout plus fiable. Les fouilles du Métrobus ont apporté des informations primordiales quant à la datation de trois cimetières paroissiaux :

- le cimetière de l'église Saint-André a été occupé du 10<sup>e</sup> au 15<sup>e</sup> siècle (Lequoy et Millard, 1994)<sup>852</sup> ;
- le cimetière de l'église Saint-Jean reçut ses premières sépultures au 9<sup>e</sup> siècle mais cette occupation funéraire semble s'arrêter au 16<sup>e</sup> siècle (Gallien, 1997)<sup>853</sup> ;

---

<sup>851</sup> " *Et nemo Christianorum praesumat, quasi hereditario iure, de sepultura condentere : sed in sacerdotis providentia sit, ut parochiani sui, secundum christianam devotionem, in lotis quibus viderit sepeliantur. Ipse tamen sacerdos, memor ordinis sui, provideat et congruam cuique sepulturam, et ne scandalum, quantum vitari potest, fiat suis parochianis* " (Migne, 1852 : 794).

<sup>852</sup> La population exhumée est de 118 adultes dont 48 femmes et 96 enfants.

<sup>853</sup> Les premiers niveaux d'occupation sont concentrés autour d'une cave antique réutilisée en chambre funéraire. À l'intérieur de cet édifice, quatre tombes dont trois d'enfants sont installées entre la fin du 8<sup>e</sup> siècle et le milieu du 9<sup>e</sup>

- l'âtre Saint-Cande, quant à lui, a été occupé du 13<sup>e</sup> siècle au 18<sup>e</sup> siècle (Millard, 1997).

L'apparition d'autres cimetières semble bien attestée par les sources textuelles. Le cimetière Saint-Maur, attaché à l'Hôtel-Dieu de Rouen, est attesté dans une bulle du pape Urbain III en 1185 (*Hospices civils de Rouen, inventaire sommaire des archives*, 1866 : 8). Les cimetières apparaissant après la peste noire de 1347-1348 sont également datés avec plus de précisions puisqu'ils apparaissent peu de temps après l'épidémie<sup>854</sup>.

Ces cimetières restent, sauf exception, en fonction jusqu'à la fin du 18<sup>e</sup> siècle. La fermeture de ces espaces est liée au transfert des cimetières de la zone *intra-muros* à la zone *extra-muros* provoquée par l'interdiction d'être inhumé dans la ville. Cette interdiction a été menée pour des raisons d'ordre sanitaire portées par le clergé mais également à cause de la pression foncière urbaine latente. Ces transferts se sont effectués progressivement entre le 31 décembre 1779 (Sainte-Marie-la-Petite) et le 25 août 1783 (Saint-Martin-sur-Renelle). Certains cimetières sont désaffectés plus tôt : le cimetière de l'église Saint-Éloi est fermé en 1618<sup>855</sup> alors que les cimetières autour de l'église Saint-Jean sont fermés en 1740<sup>856</sup>.

L'emprise spatiale de ces cimetières durant le Moyen Âge est variable (Tab. 12.2). Dans la majorité des cas, le cimetière paroissial se situe au nord de l'église paroissiale et dans une

---

siècle. Plusieurs sépultures apparaissent au-dessus du bâtiment antique au 9<sup>e</sup> siècle. Peu de temps après, un bâtiment est mis en place au-dessus de cette cave. De nombreux rehaussements, entre le 9<sup>e</sup> et le 16<sup>e</sup> siècle, font gagner au terrain deux mètres de hauteur. Au 10<sup>e</sup> siècle, une église à nef unique est construite. Autour de cette église s'établissent deux cimetières : l'un au nord et l'autre au sud de celle-ci. Le cimetière méridional est laissé à l'abandon quelque temps mais il reprend rapidement sa fonction funéraire à cause du trop grand nombre de sépultures que le cimetière septentrional doit accueillir. Entre la fin du 12<sup>e</sup> siècle et le début du 13<sup>e</sup> siècle, l'occupation du cimetière septentrional est interrompue le temps des travaux de l'église. Il reprend sa fonction à la fin des travaux. Ces deux cimetières fonctionnent au moins jusqu'au 16<sup>e</sup> siècle. La délimitation de ces espaces funéraires n'est pas aisée. La limite septentrionale est matérialisée par une zone de foyers, située au nord-est, et des trous de poteau. Entre le 13<sup>e</sup> et le 14<sup>e</sup> siècle, le cimetière est limité par la rue Saint-Antoine puis par un muret entre la voie et la nécropole (Gallien, 1997 : 71-72).

<sup>854</sup> Le cimetière Saint-Maclou est béni le 14 mai 1357 par Jean, évêque d'Avranches (A.D.S.M. G 6872). L'âtre Saint-Vivien aurait été édifié en 1348 à la suite de l'épidémie de peste.

<sup>855</sup> Acte du 13 septembre 1618 : " sur ce qui a esté représenté qu'à cause que l'église est petite et que, de la multitude des corps enterrez en icelle, il seroit à craindre une corruption et infection dommageable au public... qu'à l'avenir on n'entertera aucun corps dans l'église qu'aparavant il n'ai esté payé au sieur Trésorier en charge, pour l'ouverture de la terre, la somme de six livres pour les grandes personnes, et, pour les enfants en dessoubz de 12 ans, la somme de 3 livres " (A.D.S.M. G 6463).

<sup>856</sup> Acte du 20 mai 1740 " Vu le défaut d'un cimetière, on est obligé d'inhumer tous les corps dans l'église ce qui ne peut être que très préjudiciable à la santé par les mauvaises exhalaisons qui sortent de la terre ; on cherche le moyen de se procurer un cimetière " (A.D.S.M. G 6463).

proportion moindre au sud de celle-ci. Rares sont les cas où les cimetières se situent à l'est ou à l'ouest de l'édifice religieux. La surface sur laquelle ces zones funéraires s'étendent est plus ou moins importante. Certains cimetières ont une faible emprise sur l'espace les entourant puisqu'ils représentent une surface inférieure à 300 m<sup>2</sup>. D'autres ont une emprise un peu plus grande puisqu'ils sont supérieurs à 300 m<sup>2</sup>. Le plus grand cimetière se situe à l'extérieur de la ville, autour de l'église Saint-Gervais, ce qui en soi est logique puisque ce site a, depuis l'Antiquité, une occupation funéraire intense.

Outre le grand cimetière de Saint-Gervais, certains cimetières ont un impact plus marqué dans l'espace urbain (Fig. 12.3). Les aîtres réalisés à la suite des épidémies de peste au milieu du 14<sup>e</sup> siècle sont des espaces plus étendus, peut-être à cause du nombre important de morts que les autorités pensaient pouvoir y mettre. L'aître Saint-Maclou est l'un des cimetières les plus connus de Rouen. Il convient néanmoins de remarquer que l'aître n'a pas reçu immédiatement les sépultures des pestiférés. L'église Saint-Maclou possédait déjà, depuis près d'un siècle, voire plus, un cimetière paroissial accolé au mur méridional de l'église. Ce cimetière fut en réalité le premier à recevoir les corps des premiers pestiférés. Ce cimetière se trouve rapidement saturé et très vite, on arrête d'inhumer les morts de la peste dans ce lieu. Cette association avec l'épidémie de peste explique en partie l'étendue importante, plus de 2 700 m<sup>2</sup>, de ce cimetière au sud de l'église. Il semble peu probable que ce cimetière ait été aussi grand au 12<sup>e</sup> ou au 13<sup>e</sup> siècle : la réception de nombreuses sépultures vers le milieu du 14<sup>e</sup> siècle a sans doute conduit à son agrandissement et donc à son empiètement sur l'habitat ou les prairies se trouvant certainement à proximité<sup>857</sup>. Cet agrandissement est d'autant plus nécessaire qu'il faut attendre une dizaine d'années avant que l'aître Saint-Maclou, au nord-est de l'église, soit béni. Ce nouveau lieu d'inhumation est probablement éloigné de l'église pour des raisons sanitaires et la même remarque peut être observée pour l'aître Saint-Vivien, créé durant la même période. L'aître Saint-Maclou, de forme

---

<sup>857</sup> Le quartier de Saint-Maclou est déjà abondamment habité à cette époque : l'agrandissement du cimetière s'est donc fait au détriment de cet habitat. Les sources textuelles indiquent que des maisons se trouvaient à proximité de l'église Saint-Maclou au 13<sup>e</sup> siècle : "*domum nostram quam habemus juxta predictam ecclesiam Sancti-Macuti*" (A.D.S.M. G 4321, 1240) ; "*tenementum ante ecclesiam Sancti Macuti inter tenementum Walteri Caliboche et tenementum Gaufridi de Bordeni*" (A.D.S.M. G 4313, 12<sup>e</sup> siècle ?). En 1335, Philippe de Valois octroie à l'église Saint-Maclou l'achat d'une prairie voisine pour l'agrandissement du cimetière (Ouin-Lacroix, 1846 : 123).

rectangulaire, est bordé de galeries couvertes et certainement pavées<sup>858</sup>. Il est agrandi plusieurs fois au cours du 15<sup>e</sup> siècle pour atteindre finalement une superficie d'environ 1 958 m<sup>2</sup>. L'âtre Saint-Vivien, quant à lui, se situe au nord de l'église Saint-Vivien. Il est sans doute clos de murs pour éviter la propagation de la maladie infectieuse. Bien que les données concernant ce cimetière soient bien plus minces que pour l'âtre Saint-Maclou, il est possible de penser qu'à l'image de ce dernier, l'âtre Saint-Vivien ait été agrandi plusieurs fois jusqu'à la fin du 15<sup>e</sup> siècle, voire jusqu'au 16<sup>e</sup> siècle, pour atteindre une superficie de près de 3 000 m<sup>2</sup>. Plusieurs constats peuvent être établis quant à l'implantation de ce cimetière. Le premier, et le plus logique, est que ces cimetières sont implantés dans des lieux nouvellement et peu urbanisés. Les fouilles dans la rue du Ruissel et dans la rue Martainville confirment que cette partie de la ville garde un caractère rural jusqu'à la fin du Moyen Âge<sup>859</sup>. Le deuxième est que cette implantation permettait de prévenir d'éventuels agrandissements en raison de la forte mortalité durant cette période<sup>860</sup>. Ainsi, leur position à l'extérieur de la ville, dans une zone semi-rurale, ou semi-urbaine, explique qu'ils soient arrivés à une superficie aussi grande.

Un autre cimetière, excentré au nord de la ville, a également servi à ensevelir les victimes des épidémies. Ce cimetière, placé sous le vocable Saint-Maur, est attesté au 12<sup>e</sup> siècle. Ce cimetière, contrairement aux précédents, n'était pas rattaché à une église paroissiale mais à l'Hôtel-Dieu de la ville situé au sud de la cathédrale. Il recevait primitivement les sépultures des malades de l'Hôtel-Dieu<sup>861</sup>. En 1462, les religieuses de l'Hôtel-Dieu acquirent l'ancien cimetière des Juifs afin d'agrandir le cimetière Saint-Maur devenant alors le plus vaste cimetière à l'extérieur de la ville. À la différence de l'âtre Saint-Vivien ou de l'âtre Saint-Maclou, ce cimetière reçoit les sépultures des pestiférés seulement à partir du 16<sup>e</sup> siècle. Les cimetières des pestiférés à l'intérieur de la ville au 15<sup>e</sup> siècle sont probablement saturés : le cimetière Saint-Maur doit donc prendre en

---

<sup>858</sup> Les galeries actuelles furent édifiées entre 1526 et 1536 (Cochet, 1871 : 408). La galerie méridionale fut achevée en 1640 (Périaux, 1874 : 455).

<sup>859</sup> Les premières traces d'habitat dans la rue Martainville datent du 13<sup>e</sup> siècle alors que les fouilles de la rue du Ruissel ont mis au jour des vastes prairies humides, peut-être en lien avec une enceinte, sur lesquelles s'établit un premier habitat au 17<sup>e</sup> siècle (Guillot, 2013 : 31). La présence, dans la tranchée centrale, d'une terre de jardins sur 20 cm d'épaisseur, tend à affirmer l'existence de nombreux jardins, voire de prairies, dans la paroisse Saint-Vivien. De plus, comme nous l'avons vu précédemment, des prairies joignaient encore l'église Saint-Maclou au 14<sup>e</sup> siècle.

<sup>860</sup> Entre 1348 et 1350, l'épidémie de peste entraîna la disparition de la moitié de la population de Rouen qui s'élèverait à 30 000 voire 40 000 habitants dans la première moitié du 14<sup>e</sup> siècle (Marec, 2005 : 37).

<sup>861</sup> Deux bulles du pape Honorius IV pour la bénédiction du cimetière Saint-Maur et des indulgences sont accordées aux bienfaiteurs de la chapelle (A.D.S.M. HDépôt1 A1, 2 juin 1286).

quelque sorte le relais mais il sera également très vite dépassé par l'afflux de corps à inhumé puisque cet espace fut agrandi plusieurs fois à l'époque moderne<sup>862</sup>.

Si certains cimetières ont un impact plus marqué sur l'espace urbain, certaines zones funéraires n'influencent pas du tout leur environnement. C'est le cas des cimetières conventuels insérés dans l'enclos du monastère mais également des cimetières paroissiaux attachés à ce type d'établissement. De ce fait, les cimetières paroissiaux de Saint-Amand, Sainte-Croix – Saint-Ouen et Saint-Lô influencent peu l'espace urbain. Seul le cimetière paroissial attaché au prieuré Saint-Paul semble sortir de l'enclos conventuel et s'étendre jusqu'à la voirie.

### 12.1.2. La mise en place du maillage paroissial

La question posée lors d'un chapitre précédent était de savoir quand pouvons-nous affirmer qu'une église avait adopté le statut paroissial (cf. 12.1.1)<sup>863</sup>. Il est vrai, le terme d'*ecclesia* suppose fortement le statut paroissial. Si cette église n'est pas associée à la fonction paroissiale, quel pouvait être son statut ? En outre, les édifices religieux ayant une fonction autre que celle d'église paroissiale portaient des dénominations précises au Moyen Âge : *ecclesia*, *capella*, *oratorium*, *basilica*. De plus, il semble peu probable que le terme *ecclesia*, employé seul, désigne une église conventuelle. En effet, du moment où l'église est liée à un groupe de moines ou de clercs réguliers, les actes diplomatiques associent le terme *ecclesia* avec un terme relatif à la fonction monastique ou régulière<sup>864</sup>. Ainsi, il est possible d'admettre que le terme d'*ecclesia* présent dans les sources

---

<sup>862</sup> Le 26 novembre 1622, un nouveau charnier est créé au cimetière Saint-Maur pour enterrer les décédés de la peste (A.D.S.M. HDépôt1 E7, année 1622).

<sup>863</sup> Malgré la distinction entre l'église et la paroisse, la réalité paroissiale aux temps carolingiens semblait être désignée par son lieu de culte c'est-à-dire par l'*ecclesia* (Avril, 1988 : 92). Pour les populations de l'époque, cette assimilation paraissait normale car l'édifice sacré constituait l'élément essentiel de la vie religieuse et sociale : c'est dans ce bâtiment que les fidèles venaient assister aux offices et s'acquitter des redevances spirituelles.

<sup>864</sup> Ainsi, dans les actes confirmatifs de l'abbaye de Saint-Amand, les termes utilisés associent l'église et les moniales : "*ecclesia Sancti Amandi Rothomagensis et monialibus*" (A.D.S.M. 55 H 10, Charte de Richard Cœur-de-Lion confirmant la vente du moulin de la Ruelle à Carville, faite à l'abbaye par Bernard Cumin, sa femme et son fils aîné, 1190). Cette association entre l'église et le monastère est quasi systématique. On la trouve également dans une charte en faveur de l'église Notre-Dame-du-Pré : "*ecclesia sancte marie de prato Roth. et monachis ibidem deo servientibus*" (A.D.S.M. 20 H 25). Par conséquent, lorsque l'église appartient à un monastère, l'information est insérée dans les actes de la pratique. Cependant, la fonction monastique n'est parfois pas signalée dans l'acte ce qui complexifie l'identification de l'église. Ainsi, dans la confirmation par Guillaume, archevêque de Rouen, de la concession de l'église d'Émendreville à l'abbaye du Bec en 1107, la fonction conventuelle n'est pas attestée dans l'acte puisque seule est mentionnée l'*ecclesia Sanctę Marię de Ermentrudisvilla* (A.D.S.M. 20 H 25). De même, en 1189 lorsque Hugues Comin confirme la donation d'Étienne de Feniculo, un de ses hommes, faite à l'*ecclesia de Prato* (A.D.S.M. 20 HP 5).



diplomatiques sous-entend l'existence d'une église de statut paroissial. Il apparaît plus délicat d'affirmer que l'existence d'une église paroissiale implique de fait l'apparition du ressort territorial associé à celle-ci. La notion de paroisse, dans sa dimension spatiale, est encore tout à fait embryonnaire au 9<sup>e</sup> siècle et n'arrive à maturité qu'aux 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> siècles<sup>865</sup>. Au 13<sup>e</sup> siècle, le terme *parrochia* désigne quasi systématiquement la paroisse<sup>866</sup>. Le terme *parrochia* apparaît au 11<sup>e</sup> siècle dans les actes de la pratique uniquement. Il semble néanmoins possible que le ressort paroissial de l'église soit apparu peu de temps après la mise en place du chapelet d'églises paroissiales dont nous avons parlé précédemment (cf.12.1.1).

Les sources diplomatiques apportent des éléments de première importance sur le statut des édifices. Au contraire, les sources archéologiques apportent rarement ce type d'information mais datent plus précisément la construction. En outre, les investigations archéologiques révèlent plusieurs faits intéressants. Le premier est l'apparition de zones funéraires autour d'un édifice religieux avant que ce dernier ne soit une église paroissiale<sup>867</sup>.

---

Or ces donations étaient destinées au prieuré Notre-Dame-du-Pré fondé en 1063. Par conséquent, l'identification de la fonction d'une *ecclesia* n'est jamais déterminée avec une totale certitude.

<sup>865</sup> Depuis l'Antiquité et le haut Moyen Âge, la paroisse est essentiellement une assemblée ou un peuple de fidèles. Le mot en usage dans les textes pour désigner cette assemblée était celui de *plebes*. La dimension territoriale n'est pas primordiale dans la *plebs* du haut Moyen Âge : il évoque en premier lieu le rassemblement de fidèles puis, à partir du 9<sup>e</sup> siècle, il commence à désigner, de manière progressive, l'église dont dépendaient ces fidèles (Lauwers, 2005 : 15). Pendant, longtemps, la réunion des fidèles définissait la *plebs* ou la paroisse tandis que l'autorité épiscopale exercée sur un certain nombre de ces communautés définissait le diocèse. L'évêque devait alors se déplacer pour rendre visite aux groupes de fidèles et aux prêtres de son gouvernement. Aux 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> siècles, l'Église affirme le caractère obligatoire de la dîme, et par conséquent institue des zones de prélèvement généralement liées à un édifice de culte. L'institution de la dîme est un des premiers jalons dans la définition d'un territoire plus petit que le diocèse et lié à une église. Ces territoires ecclésiaux sont, dans les textes normatifs du 9<sup>e</sup> siècle, désignés comme paroisse. Les évêques dont Hincmar de Reims, s'attachèrent à ce que ces paroisses ne soient pas divisées. De ce fait, un " nouvel ordre carolingien paraît-il avoir favorisé l'image d'une Église constituée d'aires territoriales, quelquefois dénommées « paroisses », dont les habitants furent dès lors qualifiés de « paroissiens » (*parrochiani*) " (Lauwers, 2005 : 16-17).

<sup>866</sup> Il est à préciser qu'au 13<sup>e</sup> siècle, le terme d'*ecclesia* fait souvent, voire quasiment tout le temps, référence à la paroisse comme entité spatiale sur laquelle pèsent des droits paroissiaux. L'acte d'échange des paroisses Saint-Clément et Saint-Ouen-de-Thuit-Hébert en février 1249 est un bon exemple (A.D.S.M. 35 H 2). L'échange concerne les droits de patronage de ces églises mais ces droits sous-entendent, de façon implicite, qu'il existait une entité territoriale et immatérielle autour de cette église. Par conséquent, cet échange fait référence aux paroisses : " *Ego Johannes Commin dedi et concessi domino Nicholao de Lunda militi avunculo meo totum ius patronatus quod habebam in ecclesia Sancti Clementis civitatis Rothomagensis sita super vicum Ripe in excambium iuris patronatus quod dictus Nicholaus habebat in ecclesia Sancti Audoeni de tenito Heudeberti Rothomagensis diocesis habendum et possidendum eidem Nicholao et suis heredibus* " (A.D.S.M. 35 H 2).

<sup>867</sup> L'apparition de ces zones funéraires à la fin du haut Moyen Âge à proximité des édifices de culte et de secteurs urbanisés est l'une des caractéristiques du rapprochement s'opérant entre les vivants et les morts à cette période. À la fin du 7<sup>e</sup>, voire au début du 8<sup>e</sup> siècle, la plupart des nécropoles, dont l'origine remonte à l'Antiquité, sont abandonnées et remplacées par des sites liant l'espace funéraire à un édifice de culte parfois même à des habitations. Inhumés à proximité des églises, les défunts attirèrent autour d'eux des populations ou en tout cas intégrèrent des zones déjà urbanisées indiquant que les populations avaient définitivement et collectivement rompu avec le principe d'éloignement des morts. Cette polarisation des espaces funéraires par les églises et le mouvement de rapprochement

Or ces espaces funéraires ont une structure démographique comparable à celle des cimetières paroissiaux avec la présence de sépultures d'enfants, de femmes et d'hommes<sup>868</sup>. La datation de ces cimetières paroissiaux suppose, dans la majorité des cas, la concomitance entre l'apparition de ces nouveaux cimetières et la disparition des grandes nécropoles suburbaines. Néanmoins, dans le cas de Rouen, ces nécropoles, parfois associées à un édifice religieux protégeant la tombe d'un saint, ne disparaissent pas toujours lors de la mise en place de ces cimetières paroissiaux. Ainsi, la nécropole autour de Saint-Ouen utilisée durant le haut Moyen Âge est encore en activité au 12<sup>e</sup> siècle. Cette disparition est donc, dans certains cas, à relativiser.

L'analyse de ce réseau paroissial sera réalisée de manière chronologique facilitant l'étude de l'apparition et de la localisation de ces paroisses.

#### - Les paroisses antérieures au 10<sup>e</sup> siècle

La plus ancienne paroisse rouennaise est celle attachée à la cathédrale de Rouen (Tab. 12.1 ; Fig. 12.4 à 12.7)<sup>869</sup>. Les actes diplomatiques ne mentionnent pas d'églises paroissiales et encore moins de *parrochia*. Néanmoins, ces textes attestent la présence dans le paysage rouennais de monastères, de petites basiliques ou de chapelles (cf. 4.2.2.). Aucune *ecclesia* n'est mentionnée avant le 10<sup>e</sup> siècle excepté l'*ecclesia episcopus* citée dans un diplôme de Charles le Chauve confirmant l'Église de Rouen dans la possession de ses biens (A.D.S.M. 14 H 143). La référence à l'église épiscopale n'atteste en aucun cas la présence d'une paroisse liée à cet édifice. En revanche, les fouilles aux abords de la cathédrale Notre-Dame de Rouen ont mis au jour plusieurs zones cémétériales utilisées du 10<sup>e</sup> au 16<sup>e</sup> siècle. La population inhumée à partir du 10<sup>e</sup> siècle au nord comme au sud de la cathédrale de Rouen correspond à une population de type paroissial. Au 12<sup>e</sup> siècle, la zone cémétériale au nord de la cathédrale devient le cimetière canonial alors que la zone au sud de l'édifice garde sa vocation paroissiale (Le Maho et Niel, 2004 : 102). La présence

---

des vivants et des morts ont conduit à la pénétration des morts dans l'enceinte urbaine, précoce durant le haut Moyen Âge, et plus fréquente après l'An Mil (Lauwers, 2005b : 27-28). À Rouen, cette pénétration s'effectue au 10<sup>e</sup> siècle lorsque les premières sépultures apparaissent autour et dans la cathédrale de Rouen (Le Maho et Niel, 2004).

<sup>868</sup> À Rouen, la présence de sépultures de type paroissial est attestée sur les sites de l'église Saint-André et de l'église Saint-Jean dès les 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> siècles (cf. 12.1.1), soit au moins un siècle voire deux siècles avant que la fonction paroissiale apparaisse dans les sources textuelles. Ces fouilles supposent que les églises Saint-André et Saint-Jean étaient paroissiales au 10<sup>e</sup> siècle.

<sup>869</sup> La carte représente l'apparition des églises dont la fonction paroissiale est confirmée : le phasage est réalisé selon l'apparition de cette fonction et non par rapport à la construction de l'édifice.

de ces sépultures autour de l'église cathédrale au 11<sup>e</sup> siècle atteste la fonction paroissiale de celle-ci à cette date. Ainsi, à la fin du 10<sup>e</sup> siècle et principalement dans la seconde moitié du 11<sup>e</sup> siècle, l'église Notre-Dame s'impose comme centre d'une, voire de la première, paroisse rouennaise.

L'existence d'une deuxième église paroissiale sur la rive gauche peut également être supposée. Un jugement rendu par les grands de la cour, évoqué dans le recueil des actes des ducs de Normandie, relate le transfert des reliques de Saint-Sever au 10<sup>e</sup> siècle. Cependant, ce jugement n'est jamais parvenu aux mains des historiens et est classé comme un acte supposé faux ou perdu (Fauroux, 1961 : acte 33, p. 123). La mention de cet acte est, de plus, postérieure à 1085 puisqu'il est cité dans la translation de saint Sever (Pigeon, 1892 : 58). Ces deux éléments incitent à la prudence quant à cet acte supposé ce qui n'implique pas forcément de l'écarter. Il semble effectivement que les reliques de saint Sever aient été apportées à Rouen sous le duc Richard I<sup>er</sup> : la dépouille de saint Sever, archevêque d'Avranches, aurait été déplacée " pour la crainte des Normands qui ravageoient la Neustrie, et profanoient ce qu'il y avoit de plus saint. [De ce fait], Richard premier, Duc de Normandie, fit la dépense de cette magnifique translation et Robert I<sup>er</sup> archevêque de Rouen reçut ce sacré dépôt, et le fit mettre dans une chasse d'or comme étant le plus riche trésor de son Église " (Farin, 1731a : 9). Comme il est écrit dans le jugement de la seconde moitié du 10<sup>e</sup> siècle, on dépose les reliques du saint dans l'*ecclesia Beati Severi*. Il est tout à fait possible qu'une première paroisse ait été créée sur la rive gauche de Rouen dans la seconde moitié du 10<sup>e</sup> siècle voire au 11<sup>e</sup> siècle. La rive gauche n'étant pas à cette époque totalement dénuée d'habitations, il y eut peut-être une volonté de la part de l'archevêque de contrôler la population, celle de la rive droite dépendant principalement de l'église Notre-Dame à cette date.

La découverte de cimetières de type paroissiaux autour de l'église Saint-André et de l'église Saint-Jean aux 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> siècles tendrait à affirmer que ces édifices avaient déjà une fonction paroissiale à cette date (Tab. 12.1 ; Fig. 12.4 à 12.7). Ces églises ne sont citées que postérieurement dans les actes diplomatiques : la première au 11<sup>e</sup> siècle et la seconde au 12<sup>e</sup> siècle.

#### - Les nouvelles paroisses du 11<sup>e</sup> siècle

À ces deux paroisses, peut-être quatre, s'ajoutent cinq églises paroissiales auxquelles sont sans doute attachées les ressorts territoriaux (*parrochiae*) dans le paysage rouennais (Tab. 12.1 ; Fig. 12.4 à 12.7). L'apparition de ces paroisses dans les actes diplomatiques répond à une volonté

des communautés religieuses de réaffirmer leurs biens dans la ville. Ces églises sont souvent citées dans des actes de confirmation ce qui implique une origine plus ancienne. En 1025, l'église Saint-Laurent est mentionnée lors de l'énumération des biens de l'abbaye de Saint-Wandrille par Richard II (Fauroux, 1961 : acte 53, pp. 165-168 ; A.D.S.M. 16 H 27). La même année, Richard II, en rappelant la restauration de l'abbaye de Jumièges, confirme les restitutions réalisées par lui et par ses prédécesseurs : l'église Saint-André-dans-la-Ville apparaît parmi les biens restitués<sup>870</sup>. Les églises sont également mentionnées dans des confirmations de donations. En 1063, Guillaume le Conquérant, Mathilde et Robert Courte Heuse approuvent et souscrivent la notice selon laquelle Estigandus dote l'abbaye de Saint-Ouen de divers biens dont l'église Saint-Étienne de Rouen (A.D.S.M. 14 H 774). En 1067, le même duc confirme la donation de l'église Saint-Sauveur par le comte Alain à l'abbaye de Saint-Ouen (A.D.S.M. 14 H 18)<sup>871</sup>. L'église Saint-Éloi est, quant à elle, reconnue dans les possessions de l'abbaye de la Sainte-Trinité-du-Mont en 1030 lorsque Robert le Magnifique affranchit de son pouvoir judiciaire l'emplacement de l'abbaye de la Sainte-Trinité-du-Mont puis en confirme ses biens (Fauroux, 1961 : acte 4, p. 61). Ces confirmations ducales tendent à démontrer que ces églises paroissiales existaient toutes dans la seconde moitié du 11<sup>e</sup> siècle voire dans la première moitié de celui-ci. En effet, la confirmation indique que ces églises étaient déjà patronnées par les monastères normands quelques années et même quelques décennies avant la rédaction de l'acte. Aucun de ces actes ne semble appartenir à un groupe de faux rédigés dans le but de réaffirmer des droits sur ces paroisses : de là à dire que les limites paroissiales au 11<sup>e</sup> siècle n'étaient pas sujettes à conflits il y a un pas assez grand à franchir. De même, affirmer avec certitude qu'il n'existe pas d'autres paroisses à Rouen au 11<sup>e</sup> siècle est périlleux. En

---

<sup>870</sup> La fonction paroissiale de cette église a probablement débuté au 10<sup>e</sup> siècle, date à laquelle on trouve les premières sépultures autour de l'église (Lequoy et Millard, 1994).

<sup>871</sup> Le comte Alain mentionné dans l'acte est certainement Alain III, duc de Bretagne et comte de Rennes de 1008 à 1040. L'appellation de comte dans cette chartre résulte probablement des conflits entre le duc de Bretagne et les ducs de Normandie. En 1030, Alain III entre en conflit avec son cousin, le duc Robert I<sup>er</sup> de Normandie qui lance une expédition en Bretagne. Alain riposte dans l'Avranchin mais est défait en essuyant de lourdes pertes. Leur oncle Robert le Danois, archevêque de Rouen, sert de médiateur lors d'une entrevue au Mont-Saint-Michel au cours de laquelle il doit lui prêter l'hommage vassalique (Chédeville et Tonnerre, 1987 : 41). Robert, après leur réconciliation, lui confia la tutelle de son héritier Guillaume le Bâtard au moment de son départ pour le pèlerinage de Jérusalem en 1034 (Quaghebeur, 2008 : 148). À la mort de Robert le Magnifique en 1035, Alain III intervient en Normandie sous prétexte de protéger les droits du jeune duc de Normandie menacés par la révolte d'une partie de la noblesse normande. Ses intentions ne sont toutefois pas aussi pures. En effet, il revendique le duché pour lui-même comme petit-fils du duc Richard I<sup>er</sup> par sa mère. Néanmoins, il échoue dans sa quête et meurt empoisonné à Vimoutiers en 1040 (Oheix, 1913 : 100). Arthur de la Borderie affirme dans son Histoire de la Bretagne qu'Alain III fut enterré dans la salle capitulaire de l'abbaye de Fécamp. Son épitaphe a d'ailleurs été conservée (La Borderie, 1899 : 13).

conséquence, le réseau paroissial du 11<sup>e</sup> siècle était, selon les actes diplomatiques, constitué de sept paroisses : la paroisse Saint-Étienne-la-Grande-Église liée à la cathédrale, et donc paroisse centrale de Rouen, la paroisse Saint-Étienne-des-Tonneliers au sud, les paroisses Saint-Éloi, Saint-Sauveur et Saint-André dans la ville à l'ouest, la paroisse Saint-Laurent au nord-ouest et la paroisse Saint-Sever sur la rive gauche. Une huitième paroisse, celle de Saint-Jean à l'ouest du *castrum*, faisait probablement déjà partie du réseau paroissial au 11<sup>e</sup> siècle.

À ces huit paroisses peut s'ajouter la paroisse Saint-Clément au sud de la paroisse Saint-Étienne-la-Grande-Église : cette église pourrait se situer à proximité de la porte Saint-Clément mentionnée pour la première fois en 1025 (Le Maho, 1996b : 193). En outre, les paroisses Saint-Amand et Saint-Paul peuvent également avoir été créées au cours du 11<sup>e</sup> siècle (Tab. 12.1 ; Fig. 12.4-12.5). Les églises Saint-Amand et Saint-Paul apparaissent dans les actes diplomatiques du 11<sup>e</sup> siècle sans être liées à un quelconque monastère<sup>872</sup>. Ces églises sont d'ailleurs mentionnées avant la date de fondation du monastère : l'église Saint-Amand est citée en 1025 alors que le monastère aurait été refondé en 1030 ; l'église Saint-Paul est mentionnée en 1068 un siècle avant la fondation du prieuré Saint-Paul. Ces cas sont intéressants puisque, si le terme d'*ecclesia* fait bien référence à une église paroissiale et au ressort territorial qui y est associé, il se pourrait que la paroisse ait été créée avant la fondation – ou la refondation – de l'église, et par conséquent qu'elle ait été associée à une fondation monastique postérieurement. Ces hypothèses ajouteraient donc trois autres paroisses au maillage territorial rouennais : la paroisse Saint-Amand à l'intérieur du *castrum*, la paroisse Saint-Clément au sud de celui-ci et la paroisse Saint-Paul au faubourg d'Eauplet<sup>873</sup>.

L'étendue et les limites de ces paroisses sont indiscernables pour cette période mais ces dernières sont liées aux églises paroissiales. Notons simplement que la mise en place du réseau paroissial suit en quelque sorte l'urbanisation de la ville : les zones les plus précocement peuplées, après le *castrum*, sont effectivement situées à l'ouest de l'enceinte et sur la rive gauche de la Seine. L'apparition des paroisses au 11<sup>e</sup> siècle ne vaut pas uniquement pour les villes, les actes

---

<sup>872</sup> Ainsi, l'église Saint-Amand est mentionnée dans la confirmation des biens donnés ou restitués à l'abbaye Saint-Ouen par les trois prédécesseurs de Richard II : "*aeccliam quoque intra urbem Rotomagum in honore Sancti Amandi, quæ omnia noster attavus Rolphus, prenominato loco partim restituit, partim et dedit, sed propriis cartulis ad notitiam futurorum minime descripsit*" (Fauroux, 1961 : acte 53, pp. 168-173). L'église Saint-Paul est, quant à elle, mentionnée dans une donation de Robert à l'abbaye de Montivilliers en 1068 : "*In Rotomago, ecclesiam Sancti Pauli cum hiis que pertinent ; omnia ad usus suos in silva Iule Bone dedit Richardus comes*" (A.D.S.M. 54 H 1).

<sup>873</sup> L'église Saint-Gervais n'est pas incluse dans la série d'églises pouvant avoir eu une fonction paroissiale au 11<sup>e</sup> siècle car elle est mentionnée dans l'acte faux de Richard II comme *abbatiam* (Fauroux, 1961 : 34).

confirmatifs des ducs de Normandie attestent l'existence de plusieurs églises paroissiales dans la campagne normande aux environs de Rouen<sup>874</sup>.

### - La multiplication des paroisses au 12<sup>e</sup> siècle

Le terme de *parrochia* est toujours peu utilisé au 12<sup>e</sup> siècle (Fig. 12.4 à 12.7). À cette date, l'apparition des paroisses est encore déduite de l'existence des églises paroissiales citées dans les actes diplomatiques. Premièrement, on retrouve ces *ecclesiae* dans des actes de confirmation. En 1163, le pape Alexandre III confirme à l'abbaye de Jumièges tous ses biens, dont l'église Saint-André-hors-la-Ville (Vernier, 1916 : 214). En 1178, le même pape confirme les biens de l'abbaye de Saint-Ouen. Cet acte confirme le patronage de plusieurs églises rouennaises : l'église Sainte-Croix située dans la paroisse Saint-Ouen, les églises Saint-Vivien, Saint-Pierre-du-Châtel, Saint-Étienne-des-Tonneliers et Sainte-Croix-des-Pelletiers. Ces mêmes églises sont également mentionnées un siècle plus tard dans le pouillé dit d'Eudes Rigaud (Delisle, 1876 : 229-232) comme églises paroissiales patronnées par l'abbaye Saint-Ouen. Il est donc possible d'affirmer que ces églises, mentionnées pour la première fois au 12<sup>e</sup> siècle, étaient déjà le siège d'une paroisse comprise comme un territoire. En 1191, Célestin III confirme à l'abbaye de Saint-Amand le patronage de l'église Saint-Martin-sur-Renelle (A.D.S.M. 55 H 9)<sup>875</sup>. Les actes indiquent que ces paroisses sont apparues avant le milieu du 12<sup>e</sup> siècle et donc probablement dans la première moitié de ce siècle. La paroisse Saint-Herbland apparaît sans doute à la charnière des 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> siècles. L'église Saint-Herbland est mentionnée pour la première fois en 1053 mais elle est définie comme *basilica*. Un texte hagiographique relatant un miracle s'étant produit en 1117 fait référence au

---

<sup>874</sup> Les églises rurales sont attestées dès le 11<sup>e</sup> siècle. En 1050, l'abbaye de Saint-Amand obtient le patronage de l'église de Roumare (A.D.S.M. 55 H 10). Entre 1042 et 1049, Guillaume le Bâtard souscrit la chartre par laquelle Hugues, évêque de Bayeux, frère de l'abbesse Emma, concède à Saint-Amand de Rouen, pour l'entretien des moniales, les terres et l'église de Boos (Fauroux, 1961 : acte 176, p. 278). En 1059, Guillaume le Bâtard confirme et souscrit la notice, par laquelle Raoul de Varenne et sa femme Emma vendent à l'abbé Rainier, et aux moines de la Trinité-du-Mont de Rouen, quatre églises et leurs dépendances à Émanville, Anglesqueville, Flamanville et Motteville, pour trente livres de deniers. En outre, ils concèdent six acres de terre, contigus à chacune de ces églises (Fauroux, 1961 : acte 143, pp. 323-324). Les donations d'églises paroissiales rurales au 11<sup>e</sup> siècle confirment que l'apparition d'églises rurales a commencé au début du 11<sup>e</sup> siècle voire au 10<sup>e</sup> siècle.

<sup>875</sup> Cette bulle se trouve dans un *vidimus* de l'official de Rouen d'octobre 1355 (Le Cacheux, 1937 : 254-258).

prêtre de Saint-Herbland<sup>876</sup> : l'église était donc paroissiale en 1117. En 1183, Henri, comte d'Eu, concède au chapitre cathédral l'église Saint-Nicolas de Rouen (A.D.S.M. G 4505).

D'autres églises bénéficient de la protection d'un puissant ou sont l'objet d'un accord. Ainsi, en 1197, Richard prend sous sa protection les églises de Saint-Cande-le-Vieux (ou Saint-Cande-sur-Rive), de Sotteville, de Petit-Couronne et de Saint-Étienne-du-Rouvray (Fagnen, s.d.). Ces églises faisaient partie de l'exemption de Lisieux (Neveux, 1995 : 17). En effet, comme l'église Saint-Cande-le-Jeune, l'église Saint-Cande-le-Vieux était exempte de la juridiction de l'archevêque de Rouen mais dépendait uniquement de l'évêque de Lisieux. Cette exemption remontait au temps de Guillaume le Conquérant où l'église de Saint-Cande était encore une simple chapelle. Le duc souhaite soustraire de l'autorité archiépiscopale la chapelle Saint-Cande et les paroisses attachées à cette collégiale (Sotteville, Saint-Étienne-du-Rouvray, Petit-Quevilly, Petit-Couronne, Étrépagny) (Beaurepaire, 1883b). Cette exemption est probablement mise à mal au 12<sup>e</sup> siècle puisque Richard IV doit réaffirmer sa protection sur ces églises à la fin de ce siècle. En outre, cette exemption présentait un grand intérêt puisque cela permettait aux évêques de Lisieux d'avoir un pied-à-terre dans la capitale de la province : ils font effectivement construire leur hôtel dans la paroisse Saint-Cande. En revanche, la présence de cette exemption à la porte de la résidence archiépiscopale irritait les archevêques de Rouen. De nombreux conflits éclatèrent à ce sujet durant le Moyen Âge (Neveux, 1996 : 201)<sup>877</sup>. Notons également que Saint-Cande-le-Vieil n'est pas cité

---

<sup>876</sup> " *Postquam vero ibi per plurimos virtutum signis refulsit annos, vox quaedam nocte facta est, ad venerabilem Sadrevertum eiusdem monasterii monachum dicens : Perge cum surrexeris crastina die et dicto abbati, ut transferat corpus B. Ermelandi confessoris de oratorio S. Wandregisili in basilicam B. Petri apostoli humoque ibi eum secus altare recondat. Pater vero eiusdem monasterii huiuscemodi nuntium a viro, quem pro sanctitatis merito nimio diligebat amore, audiens ; nimio repletus gaudio, cum hymnorum laudibus membra beatissimi confessoris cum tumulo, in quo iacebat elevans, cum fratribus deferebat quo sibi fuerat imperatum. Praecedentibus igitur cum thuribulis lampadibus psallentium choris, gyrabat claustra monasterii, cum pretioso quem deferebat thesauro. Cumque ante ostium pervenissent refectorii, ferculum acsi immensis orneraretur saxorum molibus, in quo corpus beatissimi confessoris deferebatur, inter manus portitorum coepit gravari : ut terratenus depressus, non solum ab illis, verum neque ab omnibus, qui circumquaque comitabantur posset levare. Tunc in admirationem stuporis omnes conversi, quid hoc facto beatus confessor ostendere vellet coepere conquirere, orantes Dominum ne diutius illus differretur ad praeparatum locum translatio. Oratione completa venerabilis David Abba dixit ; Quia iam missarum est completum officium, arbitror beatissimum Patrem Ermelandum, solitae pietatis prospectu, nos in refectorium ingredi velle, quatenus pro labore suae devectionis, venerationeque suae sanctitatis, singulos poculi bibamus calices. Quod cum factum esset manibusque attractare sarcophagum coepissent, omni gravitudine deposita ponderis, tanta velocitate elevantes, in basilicam beati Petri Apostoli deferunt, ut numquam antea a paucis cum tam parvo portaretur labore "* (*Vita s. Hermelandi...* : 578).

<sup>877</sup> Vers le milieu du 15<sup>e</sup> siècle, l'archevêque de Rouen contestait à l'évêque de Lisieux son droit de juridiction spirituelle " en bénissant abbés, abbesses, prieurs et prieures et en conférant les ordres " mais également le droit de faire acte de juridiction en son hôtel de Saint-Cande (A.D.S.M. G 1167). En 1443 est donné l'avis des arbitres nommés par le cardinal de Luxembourg, archevêque de Rouen, et par Pierre Cauchon, évêque de Lisieux, au sujet de la juridiction dans l'exemption de Saint Cande-le-Vieux, exemption comprenant les cinq paroisses de Saint-Cande-le-

comme une chapelle mais comme une église : le changement de statut s'opère probablement au 12<sup>e</sup> siècle et s'accompagne sans doute de la délimitation d'un territoire paroissial.

Bien que le maillage paroissial ne soit pas encore totalement mis en place au 12<sup>e</sup> siècle, le patronage des églises paroissiales par les communautés religieuses est recherché et attise la concurrence. Ces derniers sont généralement réglés entre les deux parties concernées. Ces règlements étoffent la connaissance du réseau paroissial au 12<sup>e</sup> siècle. C'est dans ce cadre qu'est mentionnée pour la première fois l'église Saint-Vincent. En 1169, un accord est décidé entre l'archevêque de Rouen et l'abbé de Saint-Ouen, Aimeri, au sujet des églises paroissiales de Saint-André-dans-la-ville, Saint-Vincent et Saint-Étienne-des-Tonneliers (A.D.S.M. 14 H 162 ; A.D.S.M. 14 H 18, Acte 170, f<sup>o</sup> 164). À l'issue de cet accord, l'archevêque obtient le patronage de l'église Saint-André rétrocédé par la suite au chapitre de la cathédrale ; l'abbaye de Saint-Ouen se voit confirmer le patronage de l'église Saint-Étienne-des-Tonneliers et obtient le patronage de l'église Saint-André. Il s'agit en fait d'un échange : le chapitre obtient la juridiction et le patronage de l'église Saint-Vincent mais donne en échange à l'abbaye Saint-Ouen la juridiction et le patronage de l'église Saint-André (Combalbert, 2013 : 200). Il paraît étonnant que cette église n'apparaisse pas dans la confirmation des biens de l'abbaye de Saint-Ouen en 1178 mentionné ci-dessus mais le patronage de cette église par Saint-Ouen est confirmé dans le pouillé d'Eudes Rigaud. Le cartulaire de Saint-Ouen contient plusieurs chartes du 13<sup>e</sup> siècle sur la juridiction de la paroisse Saint-André : les clauses de l'échange sont donc continuellement réaffirmées tout comme le fait que cette paroisse dépende de l'église Saint-Ouen.

L'église Saint-Jean-sur-Renelle est mentionnée dans un accord de 1164 (A.D.S.M. 26 H 4). Cet accord relate l'édification d'une chapelle en l'église Saint-Jean par Richer, prieur des Hospitaliers. Néanmoins, cette construction ne peut être réalisée sans l'accord des chanoines du prieuré Saint-Lô dont dépendait l'église paroissiale Saint-Jean. La possession de cette église par les chanoines réguliers de Saint-Lô est confirmée par Henri II la même année (A.D.S.M. 26 H 4). Les investigations archéologiques autour de l'église Saint-Jean attestent la présence d'un cimetière de recrutement paroissial dès le 9<sup>e</sup> siècle. Ainsi, si la fonction paroissiale n'est confirmée qu'au 12<sup>e</sup> siècle dans les textes, l'archéologie tend à avancer cette datation de trois siècles : l'église Saint-Jean avait peut-être déjà une fonction paroissiale au cours du 10<sup>e</sup> siècle (Gallien, 1997). L'évêque

---

Vieux, Étrépany, Sotteville, Petit-Couronne et Saint-Étienne-du-Rouvray. La juridiction spirituelle de l'évêque de Lisieux est reconnue sur ces paroisses sauf en cas d'hérésie (A.D.S.M. G 1167).



de Coutances et son chapitre séculier ont pu s'occuper de la desserte paroissiale de Saint-Lô jusqu'au milieu du 12<sup>e</sup> siècle mais rien n'atteste ce fait : la paroisse n'est mentionnée qu'au début du 13<sup>e</sup> siècle.

Le terme *parrochia* est employé pour la première fois dans les actes diplomatiques dans le dernier quart du 12<sup>e</sup> siècle, comme complément de lieu : on trouve alors le mot *parrochia* à l'ablatif précédé de la proposition *in* (*in parrochia...*) afin de localiser un bien " dans une paroisse ". La première mention apparaît dans la bulle d'Alexandre III confirmant les biens de l'abbaye de Saint-Ouen en 1178 : il cite effectivement l'église Sainte-Croix *in parrochia Sancti Audoeni* (Pommeraye, 1662c : 406-408). À la fin du 12<sup>e</sup> siècle et au début du 13<sup>e</sup> siècle, le terme *parrochia* est utilisé huit fois comme complément de lieu lors de donations : *in parrochia Sancti Laurentis* (1189, A.D.S.M. 25 HP 1), *in parrochia Sancti Martini super Renellam* (1195, A.D.S.M. 25 HP 1), *in parrochia Sancti Johannis de super Renellam* (1150, A.D.S.M. 25 HP 6), *in parrochia Sancti Dionisii* en 1200 (*Normanniae nova chronica...* : 15), *in parrochia Sancte Marie Parve* (1190, A.D.S.M G 4341), *in parrochia Sancti Patricii* (1190, A.D.S.M G 4341), *in parrochia Sancti Gildardi* (1150, A.D.S.M. 25 HP 1) et de *parrochia Sancti Candidi super Ripam* (1189, A.D.S.M. G 4275) (Tab. 12.1).

Au 12<sup>e</sup> siècle, le réseau paroissial s'étoffe. Ce dernier est principalement connu grâce aux actes de confirmation des biens des grandes abbayes normandes concédés par les ducs de Normandie ou par les papes, mais également grâce aux donations d'églises aux communautés. Parfois, ces églises sont évoquées dans des décisions juridiques ou dans des accords. L'entité territoriale de la paroisse apparaît dans les sources à la fin du 12<sup>e</sup> siècle : dix-huit *parrochiae* sont mentionnées (Tab. 12.1). Finalement, à la fin du 12<sup>e</sup> siècle, le paysage urbain rouennais est constitué d'au moins dix-huit paroisses (Tab. 12.1 ; Fig. 12.4 à 12.7) : sept paroisses sont ajoutées aux onze paroisses existant aux 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> siècles<sup>878</sup>.

Les dernières paroisses rouennaises apparaissent dans les textes au début du 13<sup>e</sup> siècle au plus tard vers 1230, date à laquelle le mouvement de création des paroisses est terminé (Tab. 12.1 ; Fig. 12.6 et 12.7). À partir de 1230, le maillage paroissial rouennais est en grande partie fixé : en grande partie seulement puisque si les créations de paroisses s'arrêtent, la suppression de la

---

<sup>878</sup> Il s'agit des paroisses suivantes : Saint-André-hors-la-Ville, Sainte-Croix-Saint-Ouen, Saint-Vivien, Saint-Pierre-du-Châtel, Saint-Étienne-des-Tonneliers, Sainte-Croix-des-Pelletiers, Saint-Martin-sur-Renelle, Saint-Herbrand, Saint-Nicolas, Saint-Cande-le-Vieux, Saint-Vincent, Saint-Denis, Saint-Godard, Saint-Patrice, Sainte-Marie-la-Petite.

paroisse Saint-Clément dans les années 1250 finira de modifier le maillage paroissial. En conséquence, le réseau paroissial est réellement fixé en 1251-1252 après la suppression de la paroisse Saint-Clément et la distribution de ses paroissiens entre la paroisse de Saint-Étienne des Tonneliers et la paroisse Saint-Martin-du-Pont : ce réseau ne sera pas modifié jusqu'au 18<sup>e</sup> siècle (Fig. 12.8 et 12.9).

#### - La mise en place des paroisses urbaines : un processus lent

La mise en place des paroisses urbaines rouennaises est un processus lent s'étendant du 10<sup>e</sup> siècle au début du 13<sup>e</sup> siècle. La chronologie ne détonne pas par rapport aux autres villes françaises telles Tours<sup>879</sup> ou par rapport aux villes anglaises telles Londres (Fig. 12.10), Winchester (Fig. 12.11) ou York (Fig. 12.12)<sup>880</sup> : les paroisses sont fixées avant 1220-1230 et les créations après cette date sont moindres<sup>881</sup>. Rouen se différencie de ces villes dans le fait que son maillage paroissial subit la suppression d'une paroisse au milieu du 13<sup>e</sup> siècle. Une autre comparaison mérite d'être faite. Hélène Noizet affirme qu'à Tours, ce n'est qu'après la fixation du maillage paroissial urbain que la paroisse est utilisée comme cadre de référence pour localiser (Fig. 12.13). Cette localisation est réalisée à partir de l'utilisation du terme *parrochia* en complément de lieu. Ce fait apparaît dans les actes diplomatiques tourangeaux six fois entre 1255 et 1298 et serait quasiment automatique dès 1300 (Noizet, 2005a). La situation est tout autre à Rouen. Premièrement, l'utilisation de *parrochia* comme complément de nom apparaît dès la fin du 12<sup>e</sup> siècle (huit fois

---

<sup>879</sup> Sur les quatorze paroisses de Tours, une seule est créée après le quatrième concile du Latran en 1215 (Chevalier, 1975 : 58).

<sup>880</sup> Vers 1200, le maillage paroissial des cités anglaises est, comme à Rouen, quasiment fixé. Londres est une " ville de paroisses " (Genet, 2005 : 160) puisqu'elle en compte près de 108 au début du 13<sup>e</sup> siècle à l'intérieur des murs de la ville (Schofield, 1994 : 24) : en 1170, William Fitz Stephen compte 126 paroisses dans la ville et ses faubourgs. Peter de Blois, archidiacre de Londres, confirme ce nombre dans une lettre envoyée au pape à la fin du 12<sup>e</sup> siècle (Schofield, 1994 : 41). Cependant ce nombre important de paroisses s'explique aisément par la superficie importante de la ville *intra-muros* atteignant à la fin du Moyen Âge environ 271 hectares. Rouen, à la même époque, atteignait les 185 hectares. En comparaison avec le reste de l'Europe, les villes anglaises possédaient un nombre important, voire exorbitant, d'églises paroissiales au point que ce nombre est perçu comme un phénomène typiquement anglais (Barrow, 2000 : 134). Le cas de Londres paraît exceptionnel, mais les autres grandes villes anglaises possédaient également un nombre important de paroisses : Winchester en possédait cinquante-sept, York quarante paroisses dans une ville de 106 ha au 14<sup>e</sup> siècle (Palliser, 2014 : 129), Norwich cinquante-sept et Lincoln quarante-huit (Barrow, 2000 : 134).

<sup>881</sup> Quelques villes de France font exception à cette règle. Ainsi, à Paris, la paroisse Saint-Eustache est créée peu avant 1223, la paroisse Saint-Josse en 1260 et la paroisse Saint-Sauveur peu avant 1284. À Tournai, quatre paroisses viennent compléter la carte urbaine entre 1252 et 1288 (Desportes, 1985 : 169).

entre 1178 et 1200<sup>882</sup>) alors que le maillage paroissial n'est pas encore fixé. Cette pratique est courante dans la première moitié du 13<sup>e</sup> siècle<sup>883</sup> et est systématique dans la seconde moitié du même siècle<sup>884</sup>. Pourquoi une telle différence entre Tours et Rouen ? À Rouen, l'installation des ordres mendiants a produit une documentation assez importante sur la constitution de leur enclos : il était donc primordial de localiser avec précision les terres données au couvent. Cette arrivée a probablement conduit les institutions à localiser avec exactitude les donations mais il demeure impossible de savoir si cette volonté vient des donateurs ou des communautés religieuses. On peut rétorquer sur ce point que Tours reçut également plusieurs couvents mendiants dans la première moitié du 13<sup>e</sup> siècle et que le même phénomène aurait dû s'y produire. Néanmoins, la documentation mendicante tourangelle est, semble-t-il, mutilée (Mabire La Caille, 1981 : 13). Peut-être l'arrivée des frères mendiants à Rouen a-t-elle institué, ou tout du moins appuyé, cette nouvelle manière de localiser les donations. En effet, les actes concernant les communautés bénédictines rouennaises emploient dès la fin du 12<sup>e</sup> siècle le terme *in parrochia*. Cela n'explique toutefois pas la grande quantité de cette formule au 13<sup>e</sup> siècle : on la trouve essentiellement dans les actes relatifs à l'arrivée des ordres mendiants.

Quoi qu'il en soit, ce fut dans la première moitié du 13<sup>e</sup> siècle qu'eut lieu à Rouen la fixation de la géographie paroissiale. En parallèle se produit une territorialisation de la paroisse dans les actes diplomatiques. La multiplication des paroisses entre le 9<sup>e</sup> et le 13<sup>e</sup> siècle est liée à la croissance démographique urbaine : les zones autour du *castrum* s'urbanisent rapidement entre le 10<sup>e</sup> et le

---

<sup>882</sup> La paroisse Saint-Denis n'est pas comptabilisée ici car elle n'est pas mentionnée dans une charte mais dans la *Normanniae nova chronica*. La paroisse Saint-Denis apparaît dans cette source en 1200 (*Normanniae nova chronica*... : 15).

<sup>883</sup> Aux 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> siècles, il est encore possible de trouver des actes sans que soit mentionnée la paroisse. Ainsi, lorsque la place du Donjon, anciennement palais ducal, est donnée aux Franciscains au milieu du 13<sup>e</sup> siècle, elle est seulement localisée dans la ville de Rouen : "*in manerio quod dicitur le donjon situm Rothomagi*" (A.D.S.M. 35 H 2, Lettre de la reine Blanche confirmant la donation du sieur de Tancarville, 1248), "*quendam in civitate Rothomagensis qui donjon vulgaliter*" (A.D.S.M. 35 H 2, Concession d'Eudes Rigaud archevêque de Rouen pour transporter les Franciscains en une place appelée le Donjon, 1248), etc. La localisation uniquement à partir de la rue ou du quartier est également encore courante. En 1255, Étienne, fils de Vincent de Calido Becco, vend à Alicia, femme du défunt Bertin du Chastel "*[una] platea sita ut dicitur in vico Templi in civitate Rothomagensis*" (A.D.S.M. 35 H 2). En 1201, Guillaume le Bâtard concède au prieuré Notre-Dame-du-Pré "*viginti solidos mei redditus singulis annis percipiendos ad natale in tenemento illo quod Engeranus Poukerius de me tenet in vico Macelli*" (A.D.S.M. 20 H 25). D'autres chartes de ce type démontrent que, si la localisation par rapport à la paroisse est commune à la fin du 12<sup>e</sup> et au 13<sup>e</sup> siècle, elle n'est pas pour autant systématique : il existe toujours des exceptions.

<sup>884</sup> Notre corpus indique que le terme de *parrochia* comme complément de lieu est mentionné au moins soixante-dix fois au 13<sup>e</sup> siècle. On trouve également le terme de *parrochia* précédé de la préposition " de " afin de déterminer la paroisse d'origine d'une personne la plupart du temps du donateur.

13<sup>e</sup> siècle. La ville s'agrandit, la population augmente et l'Église a besoin d'encadrer les nouveaux fidèles de manière efficace : administrer de vastes paroisses peut être difficile et improductif d'où la formation de nouvelles paroisses afin de resserrer l'étai autour des paroissiens. Néanmoins, cette multiplication ne peut s'expliquer par la seule croissance démographique. Celle-ci augmentant aux 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> siècles, d'autres paroisses auraient dû être créées. Or la croissance démographique n'est pas continue. Certes, la population augmente, mais celle-ci doit faire face à ce que les historiens appellent communément les malheurs des temps c'est-à-dire principalement à la grande peste noire de 1348 et à la guerre de Cent Ans (1337-1453) (Chédeville et al., 1980a : 403-413). La ville de Rouen accueille probablement de nombreux réfugiés pendant cette période mais la population n'est pas fixe. Le fait que la population soit fluctuante pourrait expliquer qu'aucune paroisse n'ait été créée à cette période : les temps étaient trop incertains pour créer un nouveau territoire religieux durable. Aucune nouvelle paroisse n'est donc fondée après la formation des dernières paroisses vers le milieu du 13<sup>e</sup> siècle : il se produit tout le contraire puisqu'une paroisse est supprimée en 1251. Par conséquent, le processus de multiplication ne dépend pas de la seule croissance démographique dynamique durant le Moyen Âge central, mais prend fin dès lors que la paroisse se territorialise (Noizet, 2005a). Cette fixation territoriale de la paroisse dans l'espace comme dans les textes traduit l'achèvement d'un processus comportant plusieurs dimensions :

- la paroisse s'affirme comme une entité territoriale dès la première moitié du 13<sup>e</sup> siècle ;
- concernant la sémantique, le terme de *parrochia* définit la paroisse et non plus le diocèse comme c'était l'usage aux 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> siècles<sup>885</sup> ;
- la création de la paroisse entraîne une nouvelle pratique funéraire. L'église paroissiale, ou plutôt le cimetière paroissial, polarise les sépultures des habitants des quartiers (Lauwers, 2005b). Tous les habitants ont donc droit à une sépulture plus ou moins décente. Ne nous leurrons pas, l'apparition de ces cimetières paroissiaux n'élimine pas la ségrégation entre

---

<sup>885</sup> Le terme de *parrochia* peut encore être utilisé pour définir le diocèse au 12<sup>e</sup> siècle. Il est utilisé dans ce sens dans une bulle du pape Innocent III relative aux privilèges accordés à l'archevêque Hugues d'Amiens en 1131. Il définit dans cet acte les limites du diocèse dont les termes sont les suivants : "*Terminos vero parrochiales, infra quos utique Mellendum et Pontesara continentur, vobis confirmamus, sicut a Pontesara usque ad mare protenduntur et antiquis finibus a Belvacensi et Ambianensi parrochiis distinguuntur. Ex alia autem parte à Mellendo castro, non solum Sequana flumine sed etiam ultra Sequanam antiquis territoriorum finibus discernuntur, videlicet usque ad fluvium Rithle et inde per Sequanam usque in mare*". De même, il affirme que les prêtres pratiquant dans le diocèse de Rouen – *in parrochia Rothomagensi* – recevront de lui l'administration et la charge des âmes (A.D.S.M. G 1115).

les pauvres et les élites : ces derniers pouvaient toujours se démarquer en se faisant inhumer dans l'église, dans des couvents ou autres lieux privilégiés. Ajoutons à cela que la mise en place du réseau paroissial et donc de la création d'une église et d'un cimetière paroissial, a eu pour conséquence le rapprochement des vivants et des morts avant fin du 10<sup>e</sup> siècle voir au 11<sup>e</sup> siècle (Galinié, 1996a ; Lauwers, 2005b ; Lorans, 2012). À Rouen, ce rapprochement s'effectue au 10<sup>e</sup> siècle lorsque les premières sépultures apparaissent autour et dans la cathédrale de Rouen (Le Maho et Niel, 2004) ;

- enfin, de la paroisse émerge une conception spatiale. La délimitation de ces entités spatiales est facteur de conflits de juridiction ou de privilèges souvent liés à la perception du casuel. Ces conflits sont l'occasion d'affirmer par écrit les limites des paroisses à l'intérieur desquelles les communautés religieuses et les prêtres ont des bénéfices. En outre, la paroisse devient le cadre de référence des habitants de la ville. Ils doivent se plier aux règles de leur paroisse d'origine, y célébrer tous les sacrements et lui apporter un tribut pécuniaire.

L'apparition des paroisses étudiée, il convient de se demander quelle en était la physionomie ? La physionomie des paroisses est très hétérogène. Si la structure juridique de la paroisse est uniforme, tous ses autres caractères comportent des contrastes marqués tels que l'étendue des ressorts et l'importance numérique des fidèles. Le découpage territorial des paroisses n'a rien de rationnel : il résulte du processus de formation de ces territoires dans lequel les rapports de force entre les institutions ecclésiastiques ont joué un rôle déterminant (Matz, 2014 : 72). L'étendue de ces paroisses urbaines est inégale. Selon Pierre Desportes, " dans presque toutes les villes importantes, on rencontre des paroisses opulentes et de bonnes dimensions – bien que souvent sises en position centrale – qui surclassent de très loin leurs voisines en hommes et en ressources " (Desportes, 1985 : 177).

À Rouen, les paroisses centrales, dans l'emprise de l'ancien *castrum* de Rouen, sont au nombre de douze en comptant la paroisse Saint-Clément supprimée en 1251 (Fig. 12.6 et 12.7). L'enceinte semble délimiter, dans leurs grands traits, le pourtour des paroisses Saint-Clément, Saint-Pierre-du-Châtel, Notre-Dame-la-Ronde, Saint-Lô, Saint-Amand, Saint-Étienne-la-Grande-Église et Saint-Denis. Ces paroisses sont volontairement enserrées dans l'enceinte romaine mais leur découpage interne est plus aléatoire. Contrairement à la considération générale de Pierre Desportes, les paroisses centrales ne sont pas les paroisses les plus étendues, elles paraissent d'ailleurs assez

petites. Ce ne sont pas non plus les plus fournies en paroissiens puisque le nombre de ceux-ci oscille entre soixante *parrochiani* (Saint-Nicolas) à cent vingt *parrochiani* (Saint-Denis, Saint-Étienne-des-Tonneliers, Saint-Martin-du-Pont)<sup>886</sup>. Concernant la *valete* de ces paroisses, elle n'est pas supérieure à quarante livres<sup>887</sup>. Les trente-deux paroisses de la zone *intra-muros* semblent limitées par la dernière enceinte rouennaise de la fin du Moyen Âge.

Les paroisses formées à l'ouest, dans l'emprise de l'urbanisation des 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> siècles, sont d'une étendue un peu plus grande, surtout lorsque l'on s'éloigne de l'enceinte. Le nombre de paroissiens dans ces territoires est plus élevé que dans le *castrum* (entre quatre-vingt-sept *parrochiani* pour Saint-Sauveur et deux cent soixante *parrochiani* pour Saint-Éloi) : le même constat peut être établi pour la *valete* variant entre vingt-cinq livres (Saint-Vincent) et soixante livres (Saint-Michel).

Concernant les paroisses au nord-ouest, aucun constat ne peut être réellement établi<sup>888</sup>. L'impression dominante est que les limites paroissiales ne correspondent pas à des éléments topographiques remarquables. Le nombre de paroissiens est très variable, entre soixante-six *parrochiani* et trois cent quarante *parrochiani* (Tab .12.3). D'ouest en est, elles forment une sorte de demi-cercle commençant par la paroisse Saint-Pierre-le-Portier en forme de triangle et finissant par Saint-Pierre l'Honoré. Cette géométrie paroissiale est probablement déterminée par la construction d'églises paroissiales sur une même ligne horizontale. La disposition et la forme des paroisses Saint-Patrice et Saint-Martin-sur-Renelle semblent plus aléatoires.

Les paroisses septentrionales et orientales sont les plus étendues. Ce sont les paroisses les plus peuplées de la zone *intra-muros*, comprenant au minimum trois cents *parrochiani* (Saint-Laurent) et mille cinq cents *parrochiani* (Saint-Maclou). Ces grandes paroisses, opulentes et extrêmement peuplées dans la seconde moitié du 13<sup>e</sup> siècle, ne l'étaient peut-être pas au siècle précédent (Tab. 12.3). La population croît au 13<sup>e</sup> siècle et encore plus dans la première moitié du 14<sup>e</sup> siècle. La desserte de ces paroisses peut paraître problématique. Elles doivent être desservies par plusieurs prêtres : lorsque l'archevêque Eudes Rigaud évoque les privilèges de l'abbaye de Saint-Ouen sur la paroisse Saint-Vivien en 1255, il affirme que cette paroisse étant trop étendue, la présence d'un

---

<sup>886</sup> Le terme *parrochiani* désigne le nombre de chef de famille (Longnon, 1903 : ii). Les chiffres mentionnés dans ce passage proviennent tous du *Polyptichum Rotomagensis dioecesis* de la seconde moitié du 13<sup>e</sup> siècle publié par Léopold Delisle (Delisle, 1876).

<sup>887</sup> Le terme *valete*, mentionné dans l'édition du pouillé du 13<sup>e</sup> siècle par Léopold Delisle, désigne sans doute la valeur des paroisses c'est-à-dire ce que perçoivent les patrons et les curés grâce aux droits sur les paroissiens.

<sup>888</sup> Ces paroisses sont les suivantes : Saint-Patrice, Sainte-Croix-des-Pelletiers, Saint-Vigor, Saint-Pierre-le-Portier, Saint-Pierre l'Honoré, Saint-Martin-sur-Renelle, Sainte-Marie-la-Petite.

seul prêtre ne suffit pas pour le soin des âmes de ces paroissiens (A.D.S.M. G 1273). Ces vastes paroisses auraient pu être morcelées afin d'améliorer leur desserte mais cela supposait de diviser des territoires patronnés par de grandes abbayes. En effet, la zone suburbaine primitive s'affirme au 13<sup>e</sup> siècle comme la terre d'élection des paroisses domaniales. Celles-ci dépouillent de leur territoire les sanctuaires ayant conservé un caractère public. La taille des paroisses s'explique en partie parce que les ressorts ecclésiastiques se calquent strictement sur les limites seigneuriales les rendant de fait très rigides. Ainsi, l'un des moyens de réduire la pression du peuplement aurait été de diviser le territoire paroissial et donc de diviser le territoire domanial d'une des abbayes patronnes. Pour cela, il était nécessaire d'avoir l'accord de l'établissement religieux, seigneur du sol et patron de l'église. Cela explique qu'" en dépit de son étendue, le bourg Saint-Ouen, possession de l'abbaye du même nom, ne forma jamais qu'une seule paroisse, celle de Sainte-Croix " (Desportes, 1985 : 165 ; Mollat du Jourdin, 1979 : 57). Peu à peu, ce bourg s'étendit tout de même à l'extérieur de la paroisse Sainte-Croix–Saint-Ouen : au 13<sup>e</sup> siècle, le bourg débordait probablement dans la paroisse Saint-Godard, patronnée par l'archevêque, ainsi que dans la paroisse Saint-Nicaise, patronnée par l'abbaye de Saint-Ouen (cf. 10.2.1.). Cependant, la division du territoire paroissial n'impliquait pas forcément la division domaniale. En effet, Élisabeth Lorans a démontré dans son mémoire de maîtrise sur le fief de Saint-Julien que la même abbaye pouvait devenir patron de deux paroisses au lieu d'une. Ainsi, au 11<sup>e</sup> siècle, l'abbaye Saint-Julien est patronne de la paroisse Saint-Julien et de la paroisse Saint-Saturnin dont les limites paroissiales correspondent aux limites du fief Saint-Julien (Lorans, 1980 ; Noizet, 2003 : 290). Quoi qu'il en soit, il faut noter que ces trente-deux paroisses de la zone *intra-muros* étaient, à la fin du Moyen Âge, en partie enserrée dans la dernière enceinte.

Les paroisses extra-urbaines sont inévitablement les plus étendues mais pas toujours les plus peuplées du fait de leur caractère rural dominant. En effet si spatialement elles semblent très étendues, le nombre de paroissiens oscille entre quatre-vingts *parrochiani* pour Saint-André-hors-la-Ville et trois cents pour Saint-Sever.

Par conséquent, le découpage des paroisses, s'il n'est pas rationnel, a pu être en partie contraint par les enceintes urbaines pouvant servir de limites matérielles : ce fait est évident pour les paroisses centrales<sup>889</sup>. Cependant, les enceintes ne servent pas toujours de limites matérielles. En

---

<sup>889</sup> À Dijon, la géographie paroissiale qui se fixe dans la seconde moitié du 12<sup>e</sup> siècle est conditionnée par la nouvelle enceinte (édifiée vers 1140) et la naissance de la Commune (Gaudemet, 1973 : 14).

effet, lorsque les enceintes sont construites après la mise en place du maillage paroissiale, on a pu modifier les limites des paroisses pour que les limites de la paroisse concordent avec celle de l'enceinte. Or cela n'est pas toujours le cas en témoignent les paroisses méridionales ou encore la paroisse Saint-André-hors-la-Ville ou Saint-Godard (Fig. 12.6 et 12.8). Néanmoins, hormis cet élément, le morcellement se fait de manière aléatoire autour de l'église et du cimetière paroissial. Cette délimitation, non matérialisée, amènera à quelques conflits de juridiction à la fin du Moyen Âge. En ce qui concerne la répartition de ces paroisses, il apparaît donc que les plus petites se situent à l'intérieur du *castrum* ou au nord-ouest de celui-ci : le nombre de paroissiens y est le moins élevé. En revanche, l'étendue des paroisses et le nombre de paroissiens tendent à augmenter dans la zone urbanisée à l'ouest au 10<sup>e</sup> siècle. Néanmoins, les paroisses les plus grandes, peuplées et opulentes, se situent au nord et à l'est de la ville. Le fait que les paroisses aient souvent repris des délimitations domaniales, dont le territoire était communément étendu, explique en partie les dimensions de ces paroisses : les seigneurs, patrons de ces paroisses et possesseurs du domaine, ne souhaitaient pas morceler ces territoires de grandes dimensions<sup>890</sup>. En revanche, les paroisses en périphérie de la ville, si elles sont de très grandes dimensions, sont moins peuplées que les vastes paroisses urbaines septentrionales et orientales, ce qui s'explique en partie par la nature rurale de ces lieux.

## 12.2. Paroisses et communautés religieuses : complémentarité et entente

Au 13<sup>e</sup> siècle, la paroisse devient un sanctuaire dans lequel le prêtre et ses fidèles forment une communauté à laquelle ils appartiennent en vertu d'une obligation canonique liée à la seule résidence (Treffort, 1996b : 60)<sup>891</sup>. Le droit canon relatif au ressort territorial de la paroisse se fixe progressivement aux 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> siècles : il est défini que la paroisse constituera la cadre obligatoire

---

<sup>890</sup> Les paroisses domaniales aux bourgs de Saint-Germain, Saint-Marcel ou Sainte-Geneviève ne seront jamais morcelées (Gaudemet, 1973 : 14).

<sup>891</sup> Outre la domiciliation, il apparaît dès le 9<sup>e</sup> siècle que la communauté des fidèles doit être fidèle à son évêque puis à son curé. Vers 853, Amolon de Lyon, dans une lettre adressée à Thibaud de Langres, évoque la vie de la communauté des fidèles : " Que chacun vive tranquille dans les paroisses et les églises auxquelles il est attaché, où il reçoit le baptême sacré, où il reçoit le corps et le sang du Seigneur, où il a l'habitude d'entendre les solennités de la messe, où il reçoit du prêtre la pénitence pour ses crimes, la visite dans la maladie, la sépulture dans la mort, où on lui demande d'offrir aussi la dîme et les prémices " (Treffort, 1996 : 60).



et en principe exclusif de la vie religieuse<sup>892</sup>. Les droits et devoirs des desservants de la paroisse et de ses fidèles sont rigoureusement fixés. Par conséquent, la paroisse est devenue au 13<sup>e</sup> siècle la structure de base de la spatialisation du sacré dans l'espace médiéval occidental (Matz, 2014 : 67).

Les liens entre les habitants de la ville se tissent à l'intérieur de ce nouveau ressort territorial et participent à la création de nouvelles communautés se rassemblant autour de la figure du desservant paroissial, prêtre ou curé. Ces communautés paroissiales sont encadrées et possèdent un cadre juridique quasi similaire dans tout l'Occident médiéval. Néanmoins, cette similitude ne doit pas effacer les différences, bien que minimales, qui peuvent exister entre la paroisse rurale et la paroisse urbaine. La première différence apparaît dans la constitution du territoire paroissial : la paroisse rurale regroupe une communauté d'habitants tandis que la paroisse urbaine ne regroupe qu'un fragment de la communauté d'habitants. Une seconde différence transparaît dans la délimitation de ces paroisses au Moyen Âge. Elle résulte d'un processus complexe mis en place sur la longue durée. Dans les campagnes, les dîmes ont joué un rôle important dans le découpage de ces territoires. En ville, le découpage est davantage déterminé par les conflits liés aux droits paroissiaux, principalement au monopole sur les inhumations (Matz, 2014 : 73).

Les conflits sont davantage présents en milieu urbain. La paroisse urbaine est confrontée à la concurrence d'autres communautés religieuses installées en ville depuis le haut Moyen Âge et donc antérieurement à la constitution du réseau paroissial. D'autres communautés apparaissent dans la ville parallèlement à la formation des paroisses urbaines (Matz, 2014 : 77-86) : celles-ci seront en permanence confrontées à l'installation de nouvelles communautés que ce soit à la fin du Moyen Âge ou au début de l'époque moderne. Le polycentrisme religieux urbain – défini comme la possibilité donnée aux fidèles laïcs d'opérer des choix dévotionnels ou d'affiliation parmi des offres très variées et nombreuses (Chiffolleau, 2009 : 710) – se révèle lourd de menaces pour la paroisse urbaine (Chiffolleau, 2000). La multitude d'édifices religieux, et donc de pôles de pouvoir religieux urbains, a conduit à déterminer avec précision les espaces territoriaux de la ville. Une

---

<sup>892</sup> Les canonistes du 12<sup>e</sup> siècle ne donnent pas de définition claire de la paroisse. Il faut attendre le 13<sup>e</sup> siècle et plus précisément les travaux du canoniste Henri de Suse pour avoir une définition de la paroisse. En effet, vers 1250, Henri de Suse, dans sa *Somme dorée*, affirme que les principes édités pour le diocèse valent également pour les paroisses. De plus, il définit la paroisse comme un cadre de vie pour les fidèles correspondant à un espace strictement délimité et sanctionné par un " droit " : " *Quid sit parochia. Locus in quo degit populus alicui ecclesiae deputatus, certis finibus limitatus, et accipitur hic parochia quatenus spirituale ius ecclesiae se extendit, et in una determinatione plures baptismales esse non possunt, XVI q 1. Plures baptismales imo diuidi debent, et limitatio a Dionysio initium habuit* " (Hostiensis, *Summa aurea*, lib. III [*De parochiis*], Lyon, 1537, f<sup>o</sup> 169 v.).

guerre permanente concernant la réaffirmation des droits et privilèges de chaque communauté débute au Moyen Âge central : ces rapports conflictuels ne cessèrent qu'au 18<sup>e</sup> siècle avec la disparition des grands monastères et couvents urbains. L'existence de conflits est perceptible par les multiples procès retrouvés dans les fonds ecclésiastiques, mais également par l'apparition d'accords et d'accommodements entre les divers pôles de pouvoir. Il est inutile de revenir en détail sur l'équipement religieux de la ville de Rouen du 10<sup>e</sup> au 15<sup>e</sup> siècle, déjà présenté dans les chapitres précédents : une quinzaine de monastères et de couvents furent fondés dans la ville à cette période, sans compter la cathédrale et l'archevêché présents depuis plusieurs siècles. La majorité de ces établissements réguliers ont été contraints de composer avec le nouvel encadrement religieux mis en place entre le 11<sup>e</sup> et le 13<sup>e</sup> siècle<sup>893</sup>.

### ***12.2.1. Une cohabitation nécessaire : église paroissiale ou conventuelle ?***

La situation des paroisses urbaines est diverse dans le sens où la desserte paroissiale peut être exécutée dans différents types d'églises. Ainsi, une nécessaire imbrication avec les collégiales et monastères prend forme (Tab. 12.4). La cathédrale est en bien des cas restée le siège d'une paroisse établie soit dans un autel soit dans une chapelle latérale de la nef (Matz, 2014 : 74). La paroisse liée à la cathédrale est bien souvent la plus ancienne : ce fait est tout du moins confirmé à Rouen avec l'attachement de la paroisse Saint-Étienne-la-Grande à la cathédrale. Ce sanctuaire était à l'origine indépendant de l'église cathédrale et était disposé sur le flanc nord de celle-ci. Sous Richard I<sup>er</sup>, le siège de la paroisse est transféré dans le bas-côté méridional de la cathédrale et occupe la chapelle du Saint-Esprit. En 1483, une tour assez haute est édifiée au sud de la façade de la cathédrale afin de " donner la réplique à la tour Saint-Romain " (Carment-Lanfry, 2010 : 47). En conclusion, il semble que dès le 10<sup>e</sup> siècle la tour soit assez vaste pour recevoir le siège de la paroisse Saint-Étienne-la-Grande-Église situé auparavant dans un édifice séparé (Fig. 12.14).

---

<sup>893</sup> Certaines communautés religieuses ne se sont pas intéressées au système paroissial et ont toujours souhaité rester à distance de celui-ci. Les religieux de Grandmont ont à cœur de ne pas ressembler aux Bénédictins et repoussent totalement leur mode de pensée. Ainsi, ils refusent de prendre en charge des paroisses ou encore d'encadrer spirituellement des communautés religieuses féminines (Hasquenoph, 2009 : 293).

La desserte paroissiale pouvait également être intimement liée à un établissement régulier, la plupart du temps un monastère ou un prieuré. Ce lien entre l'édifice conventuel et la paroisse existe rarement dans le cas des couvents mendiants mais davantage avec les établissements bénédictins présents dans la ville. À Rouen, cette proximité est perceptible dans plusieurs cas qu'il convient de développer.

La paroisse Sainte-Croix–Saint-Ouen est mentionnée dans la bulle d'Alexandre III de 1178 sous les termes latins : *in parrochia Sancti-Audoeni*. Le même acte fait état d'une église Sainte-Croix mais il semble que cette église était davantage une chapelle ou un autel situés à l'intérieur de l'abbatiale. Elle apparaît peut-être antérieurement à cette date, au 10<sup>e</sup> siècle (Le Maho, 2004a : 276-277). En 1255, Alexandre IV autorise l'abbaye Saint-Ouen à faire desservir par un de ses religieux l'autel paroissial de l'église (A.D.S.M. 14 H 158). Pendant près d'un siècle, les offices paroissiaux se déroulèrent à l'intérieur de l'église abbatiale Saint-Ouen. Cette proximité, bien que le service paroissial soit assuré autour d'un autel spécifique, gêna probablement les moines de Saint-Ouen. Ainsi, au 14<sup>e</sup> siècle, un conseil de dix moines est créé pour décider du transfert et de la séparation de l'abbaye et de l'église Sainte-Croix–Saint-Ouen<sup>894</sup>. Cette séparation n'est pas sans poser un problème puisque le maire s'oppose à la construction de l'édifice en septembre 1339 et en décembre 1341 (A.D.S.M. 14 H 159)<sup>895</sup>. Le chantier semble être interrompu par l'opposition du maire car celui-ci est probablement commencé à la fin de l'année 1339<sup>896</sup> : malgré cela l'église

---

<sup>894</sup> Le service de la paroisse Saint-Ouen ne peut plus être assuré dans de bonnes conditions. Les moines sont d'accord sur le fait qu'une " autre église, réservée à la paroisse, devrait être construite près de l'abbaye " (Gauthiez, 1991 : 240).

<sup>895</sup> " Pierre de la Marlière Bailli de Roan. Au sergent dudit lieu plu a sons souspérieur. Salut Godeffroy lallemand maire de / Roan a esté pardevant nous et comme maire de ladite ville amis gageplège sur ce que religieux homes labbé et le couvent de Saint oen / de Roan ont commenchié a faire et fait faire un édifice pour faire un moustier ou chapelle ou oratoire perpétuel es sieur / dudit maire en la subiection et signourie de la dicte ville en certain lieu assis a Roan entre laire de Saint Oen et la bou / cherie dicelle rue en quel lieu les dis abbé et couvent ne le peuvent ne ne donnent faire mais seroit préjudicial a la dicte / ville requérant en nous comme dessus que le dit gageplege le dit édifice fust arrêté sicomme il appartient a faire en tel cas / offrant a soustenir que le dit édifice ne puet ne ne done illec estre oste et mis au neant quant / a lusage déglise ou de moustier. Et ou cas ou lez dis religieux voudroient soustenir que il le poussent faire ou [pli] / [pli] assise du lieu [pli] / de manœuvre arrestee par le dit gageplege comme dessus est dit. Si vous mandez que a la resqueste dudit maire ou nom / comme dessus vous arrestez [pli] que en dit lieu il ne facent plus ayan / nommer pour faire manœuvre déglise perpétuel ou aucune consécration de lieu. Et se il voellent soustenir / le contraire comme dessus est dit si leur assignez jour a la dicte provinche assis pour aller avant sur sicomme raison sera / Et pour ce que ceste chose n'est pas préjudicial tant seulement audit maire ne a la juridiction de la dicte ville anoz prieur / apaument auduc notreseigneur sicomme donne nous est a entendre vous mandez que vous signesiez au pouvoir de notre / dit seigneur que il soit a la dicte assise pour garder le droit de notre dit seigneur leu duc pour tant quil li peut couchier / et pour aller avant sicomme l'appartendra. Et estre fiet donne a la dicte assise ce que fait en aiez. Donné a Roan le merquedi avant la magdaleine lan de grace mil CCC xxxix " (A.D.S.M. 14 H 159).

<sup>896</sup> La construction est probablement quelque peu postérieure à l'ordonnance de Guillaume d'Aubussac, vicaire général, enjoignant aux religieux d'édifier une église pour les paroissiens : " *Universis presentes litteras inspecturis. Guillermus de Albussaco cantor ecclesie Rothomagensis ac reverendi in Christo patris et domini domini. A Dei gratia*

n'est pas encore finie en 1342, date à laquelle Philippe VI autorise l'achèvement de l'édifice (A.D.S.M. 14 H 159)<sup>897</sup>. Elle est érigée au sud de l'abbaye Saint-Ouen à l'emplacement d'un

---

*Rothomagensis / archiepiscopi in spiritualibus et temporalibus una cum quibusdem aliis vicarius generalis. Salutem in domino. Notum facimus que cum tempore quo dictum pro reverendissimo pre / domino quod tunc Rothomagensis archiepiscopo nunc divina providentia tituli sanctorum Nerei et Achilley presbitero cardinalus vicarius officium modo constunli gerebamus rector / seu curatus et thesaurarii parrochialis ecclesie Sancti Audoeni Rothomagensis contra venerabilis et religiosos viros abbatem et conventum monasterium Sancti Audoeni Rothom. / coram nobis querimoniam detulissent dicentes quod locus dicti monasterium in duo idem curatus ad celebrandum ad parrochiani dicte ecclesie ad audiendum divina ac mi / nistrandum et recipiendum ecclesiastica sacramenta consueverunt sicut as parrochiales ecclesiam convenire erat a deo propter reedificationem dicti monasterium et concessio / nes [...] et edificiorum antiquorum ruine patenter expositus quod idem curatus celebrare dictique parrochiani absque gravi corporum periculo non poterunt nec audebant / et audire divina nec ministrare seu recipere ecclesiastica sacramenta nobisque supplicassent ut dictos abbatem et conventum ad tra / dendum seu assignandum eisdem locum competentem et debitum pro premissis compellere mediante iusticia curaremus. Nos auditis et plenius / intellectis rationibus que tam per dictum curatum et thesauraries pro parte dictorum parrochianorum quod per Ballivum dicti monasterium pro parte dictorum religiosorum fuerunt preposite / coram nobis attento quoque statu dicti loci eiusdem monasterium in quo sicut predictus dictus curatus celebrare dictique parrochiani audire divina consueverant que / per discretum virum vices gerentem christianitatis Rothomagum ad hoc specialiter per nos nissum oculis subici fecimus et videri. Et ipsius vices gerentis relatione / audita supplicationem dictorum curati et thesaurariorum attendentes esse consonam rationi prefatis abbati et conventui in personam dicti eorum / aucte dicti domini nostri tunc archiepiscopi dicta summeria precedente cause cognitione nos menuminus [...] comode possent aliquo loco decent / prope dictum monasterium ecclesiam construi facerent in qua et idem rector esse que suo parrochiali incumbunt officio exercere et populus eiusdem parrochialis ecclesie sacra / menta ecclesiastica recipere possent sic que ab deffectum ecclesie sive loci netti ad premissa non posset subsequi p(er)iculum animarum. Quod omnibus quorum interest / tenore persone [...] datum sub sigillum vicariatus nostri die vicesima mensis augusti. Anno domini millesimo trecentesimo nono " (A.D.S.M. 14 H 159).*

<sup>897</sup> " Philippe par la grâce de Dieu Roys de France. A tous ceus qui ces présentes lettres verront. Salut comme nos amez en Dieu les religieux abbé et / couvent de Saint Oeun de Rouen eussent et aient commencie a faire fonder et édifier une église separée et divisée de leur église pour ycelle estre église parrochial / des parrochiens et parochiennes de leur église afin que yceus religieux et leurs successeurs religieux de la dicte abbaye pour les temps avenir pissent faire et facent / le divin office en leur église plus dévotement et sanz presse et empeschement des diz parrochiens et parochiennes. Et pour savoir la vérité se la dicte église / parrochial commenciée aédifier comme dit est estoit et pavoit estre prejudicial pour le temps présent et celui avenir. Ne porter aucun dommage ou préjudice / anous autre chier et anotrefilz le duc de Normandie autre jurisdiction temporelle et a la sienne ne a autre et se pour lédifiement fondacion et perfection dicelle / yceus religieux en feussent tenuz anous ou autre dit filz a faire aucune finance. Nous eussions mandé et connuz par noz lettres adreciées au baillis de Rouen alin / stance des diz religieux que vus diligemment enqueist la vertu sur ce. Et ce que [pli] / vertu desquelles lettres et mandement ledit Bailli fist appelé le maire les pers de Rouen et le procureur de notre dit filz par devant luy et seur le lieu ou quel / la dicte église est commenciée aédifier aux quels il demanda aucune chose vouloient dire ne proposer par quoy il ne deust proceder afaire ladicte enqueste / selon la teneur des dictes lettres ali pour ce adreciées lesquelz maire et pers ne si opposèrent en riens ne ne dirent chose par quoy le dit bailli deust retarder / de faire la dicte enqueste fors seulement que sur ce eux auroient aviz si comme il nous est apparu par la relacion du dit baillis. Et pour ce que les diz maires / et pers ne voudrent autre chose dire ne eux opposer autremens ne depuis ne furent le dit baillis procéda et fist faire la dicte enqueste et ycelle faire et / avons reportée enclose souz le seel de sa baillie. Avons fait veoir et trait par le rapport dicelle comme par la deposicion des tesmoins produiz oiz et exami/nez en ycelle et avons rapportée. Nous est apparu que la dicte église parrochial commenciée a édifier comme dit est fondée et édifiée en lenclos propriz / et baronnie des diz religieux et en cymestière et que du temps présent et de tout celui passe dont il peut souvenir amémoire de homme le lieu et place ou la / dicte église parrochial est commenciée aédifier est et a este de tout temps lieu sans frans et exemps de toute jurisdiction temporelle depuis la fondacion / de la dicte [pli]laye et que ycelle église parrochial ne porte ou temps présent nene peut porter du temps avenir aucun préjudice anous autre dit filz ne a / autres. Si faisons savoir a touz présent et avenir que nous avons donné et octroyé aux diz religieux aleurs successeurs et atouz autres aqui il touche et / appartient touchier et appartenir donnons et octroyons par la teneur de ces présentes de notre auctorite et puissance royal de

cimetière conventuel (Fig. 12.15). Malgré la dissociation entre l'édifice conventuel et l'édifice paroissial, les liens entre la paroisse Sainte-Croix–Saint-Ouen et l'abbaye Saint-Ouen perdureront jusqu'au 18<sup>e</sup> siècle : la paroisse est d'ailleurs patronnée par l'abbaye Saint-Ouen. La fonction paroissiale et la fonction monastique sont donc primitivement réunies dans un même édifice, mais la présence de paroissiens dans l'église abbatiale ne correspondait pas au mode de vie des religieux de Saint-Ouen. La séparation est plus nette dans le cas de Saint-Ouen que dans celui de la cathédrale où l'autel paroissial est placé dans la tour de Beurre. D'autres schémas sont néanmoins adoptés pour concilier les fonctions paroissiales et conventuelles dans un même édifice.

L'abbaye de Saint-Amand, monastère de femmes refondé au 11<sup>e</sup> siècle, a des origines très anciennes. L'église abbatiale est construite rapidement et achevée vers 1068, date à laquelle elle est consacrée par l'archevêque Jean d'Avranches (Le Cacheux, 1937 : 42). La chapelle Saint-Léonard est accolée à cette église du 11<sup>e</sup> siècle. Cette chapelle existait probablement durant le haut Moyen Âge et était liée à la porte Saint-Léonard percée dans l'enceinte romaine. Elle est probablement une construction isolée de caractère ancien (Delabarre, 1986 : 230). Le père Autin, érudit ayant trié les archives de l'abbaye entre 1698 et 1700, affirme à propos de la paroisse : " l'église fut bâtie par le fondateur dans presque toute la longueur qu'elle a à présent, y compris les deux églises de l'abbaye et de la paroisse, lesquelles ne faisaient qu'une au commencement, et elle dura plus de deux siècles, jusqu'à ce que le nombre des paroissiens augmentant, les abbesses leur laissèrent la partie de cette église qui faisait la nef et qui sert à présent d'église paroissiale, non compris la chapelle de Saint-Léonard qui est au côté gauche " (Delabarre, 1986 : 231). Il apparaît donc que le siège de la paroisse Saint-Amand, dont la première mention remonte à la fin du 12<sup>e</sup> siècle, était situé pendant deux siècles, c'est-à-dire jusqu'à la fin du 13<sup>e</sup> siècle, dans l'église des religieuses (Fig. 12.16)<sup>898</sup>. Néanmoins, au 13<sup>e</sup> siècle, l'église est séparée en deux parties par un

---

certaine science et grace / especial édifier faire et parfaire ladicte église parrochial commenciée comme dit est. Sanz ce que nous notre dit filz ne autres quelconques pour le temps / présent et celui a venir y puissions aucune chose demander requerre ou réclamer a cause daucune jurisdiction temporelle ne que les diz religieux leurs / successeurs ne autres quelconques soient et puissent estre contrains es temps avenir dycelle église mectre hors de leur mains ne pour ycellepaier anou / autre dit filz ne a autres aucune finance. Et pour ce que ce soit ferme chose et estable perpétuellement et a touzjours mais. Nous avons fait mettre notre seel / a ces présentes lettres. Sauf en autres choses notre droit et en toutes autres lautrui. Donne au Moncel lez Pons Sainte Marguet / lan de grace mil ccc quarante et un au moys de mars. Et estoient ainsi signées par le Roy présent laumosnier molesme et [pli] financia justice. En / tesmoing dece nous avonsscelle ce présent transcript ou vidimus du grant seel aux causes dudit bailliage. Et ce fut fait l'an en l'an et jour premiers dessusdit " (A.D.S.M. 14 H 159).

<sup>898</sup> La première mention de cette paroisse apparaît dans la charte de donation par l'abbesse Mathilde de huit sous de rente pour l'entretien du luminaire de l'infirmerie à prendre sur les héritages de Simon le Peintre situés dans la paroisse de Saint-Amand en 1196 : " *Noverit universitas nostra nos divine pietatis intuitu concessisse ad lumen domus nostre*

mur percé d'une porte : la nef appartenait aux paroissiens et le chœur aux religieuses. La chapelle Saint-Léonard est, durant le Moyen Âge et le début de l'époque moderne, le siège de plusieurs confréries. En 1400, elle avait été confiée à la confrérie des avocats puis en 1443 elle est donnée par l'archevêque Raoul Roussel aux brasseurs de la ville. Ce n'est que sous l'abbatiat d'Anne de Souvré (1630-1651) que la chapelle Saint-Léonard est remise à la paroisse (Delabarre, 1986 : 251). L'exemple de Saint-Amand met en évidence l'invention d'un nouveau dispositif afin de faciliter la cohabitation entre les paroissiens et les religieuses. L'autel paroissial n'est pas relégué dans une tour comme cela se produit pour la cathédrale de Rouen ou dans une autre église nouvellement édifiée, mais il est placé dans la nef de l'église abbatiale. La construction d'un mur renforce la stricte séparation des deux fonctions : les religieuses, célébrant leurs offices dans le chœur de l'église, ne sont pas interrompues par les paroissiens suivant leur office dans la nef. Il ne reste malheureusement aucune trace de ce dispositif. Il apparaît qu'une porte a été percée dans le mur de séparation. Le percement de cette porte indique qu'il était possible de communiquer entre les deux parties de l'église : soit les religieuses avaient toute la liberté de circuler dans l'église lorsque les paroissiens n'étaient pas là, soit elle permettait aux religieuses d'accéder au chœur. Cette dernière hypothèse paraît peu probable. Les paroissiens entraient sans doute par la porte occidentale donnant directement sur la nef. Les religieuses, quant à elles, devaient de toute évidence passer par le petit cloître longeant l'église abbatiale et pénétrer dans le chœur de l'église par une porte située dans le transept sud (Fig. 12.16).

Le même dispositif architectural est mis en place dans l'église priorale et paroissiale Saint-Lô. La paroisse Saint-Lô est citée pour la première fois comme *parrochia* dans un acte du début du 13<sup>e</sup> siècle<sup>899</sup>. La paroisse est peut-être antérieure à cette date : l'évêque de Coutances et son chapitre se seraient occupés de la desserte paroissiale jusqu'à leur départ et l'érection de l'église en prieuré en 1144. Selon Philippe Cailleux, l'apparition d'une église paroissiale, distincte de l'église priorale est antérieure à 1316 mais il est difficile d'apporter davantage de précisions (Cailleux, 2011 : 50)<sup>900</sup>. Néanmoins, au dire de cette thèse, le siège de la paroisse Saint-Lô aurait pu se trouver dans

---

*infirmatorie in perpetuum octo soliditas de redditu singulis annis percipiendas in masuram magistri Simonis Pietoris que est in parrochia nostra* " (A.D.S.M. 55 H 10).

<sup>899</sup> En 1219, les religieux de Jumièges acquièrent une pièce de terre et un jardin dans la paroisse Saint-Lô : "*in parrochia Sancti Laudi* " (A.D.S.M. 9 H 993).

<sup>900</sup> Selon Philippe Cailleux, la charte de confirmation des biens du prieuré Saint-Lô par Henri II (1154-1189) fait référence à l'église Saint-Lô et aux chanoines réguliers puis dans les possessions rouennaises uniquement à l'église Saint-Jean (A.D.S.M. G 6856). Rien n'indique l'existence d'une paroisse distincte.

l'église Saint-Jean. Bien que cela puisse paraître étonnant, un fait avéré est la bipartition de l'église Saint-Lô (Fig. 12.17). Malgré de nombreux conflits, un mur de séparation est édifié dans le premier quart du 14<sup>e</sup> siècle<sup>901</sup>. À l'image de ce qui s'est produit pour Saint-Amand, les religieux se réservent le chœur alors que les paroissiens obtiennent la nef. Ce dispositif est signalé dans les sources planimétriques : le partage de l'église semble être réalisé en parts égales entre les paroissiens et les religieux (Fig. 12.18)<sup>902</sup>.

Le siège de la paroisse Saint-Gervais se situait dans l'église Saint-Gervais ayant également une fonction priorale. Le prieuré est fondé dans la première moitié du 11<sup>e</sup> siècle et, comme on a pu le voir, tirait probablement son origine du haut Moyen Âge. L'église Saint-Gervais apparaîtrait comme paroisse pour la première fois dans une charte de l'archevêque Hugues d'Amiens, mais elle est certainement antérieure à cette date<sup>903</sup>. Si les exemples précédents montrent que l'association entre la paroisse et le couvent ont donné lieu à des dispositifs de séparation divers, il semble que de tels dispositifs n'aient pas été édifiés pour la paroisse Saint-Gervais.

La collégiale Notre-Dame-la-Ronde existait déjà à la fin du 12<sup>e</sup> siècle. Un acte du prieuré Saint-Lô, passé entre 1179 et 1183, mentionne un certain Béranger, prêtre de Sainte-Marie-la-Ronde<sup>904</sup>

---

<sup>901</sup> Les différends entre les paroissiens et les chanoines au sujet de la clôture débuteraient, selon François Farin, dès 1309 (Farin, 1731f : 45). Ce mur est sans doute édifié avant 1316 puis reconstruit en 1344 ou 1345. Un accord a lieu entre les religieux et les paroissiens de Saint-Lô sur la reconstruction de ce mur en 1344 (A.D.S.M. G 6855).

<sup>902</sup> La séparation de l'église de Saint-Amand ainsi que celle de Saint-Lô sont visibles sur la *Plan du cours de la fontaine de Notre-Dame de Rouen* (A.D.S.M. 12 Fi 34 ; Fig. 12.18).

<sup>903</sup> Elle apparaît comme paroisse dans la charte établie par l'archevêque de Rouen Hugues d'Amiens (1130-1164) pour la reconnaissance de l'appartenance de la paroisse Saint-Gervais à l'abbaye de Fécamp. L'original a longtemps été perdu mais l'acte est mentionné par François Farin (Farin, 1731d : 1-2). Grâce à la récente reconstitution virtuelle du chartrier de l'abbaye de Fécamp pendant la période ducal, il a été possible de retrouver cet acte dans lequel Hugues d'Amiens confirme à l'abbé de Fécamp Henri de Sully l'exemption de tous droits épiscopaux pour certaines églises du diocèse de Rouen dont Saint-Gervais fait partie : "*Hugo dei gratia Rothomag. Archiepiscopus dilecto filio suo Henrico abbati Fiscannensi eiusque successoribus in nostra ecclesiarum beneficia et iura tunc demum juste et stabiliter habentur cum pontificis manu de cuius parrochia ea esse constituerit data fuerint et eius auctoritate confirmata inde est quod tue iuste petitioni dilecte in domino fili Henrice assensum prebentes habito consilio et assensu capituli nostri ecclesias quasdam cum parrochiis suis in nostro episcopatu perpetuo jure libertatis abolutas ab omni iure episcopali tibi tuisque successoribus et ecclesie Fiscannensi habendas in perpetuum concedimus et confirmamus. Ut igitur nulla super eis de jure libertatis oriatur contentio eas huic carte nostre nominatim inseruimus scilicet ecclesiam de Electot ecclesiam Sancti Gervasii apud Roth*" (A.D.S.M. 1 NUM 316/49).

<sup>904</sup> L'objet de la charte est la réception du clerc Gautier, fils de Raoul, fils de Rocelin, comme frère du prieuré de Saint-Lô. Gautier concède à cette occasion vingt livres angevines et vingt sous de rente annuelle sur deux masures à Rouen (A.D.S.M 26 H 59). Le prêtre de Notre-Dame-la-Ronde est mentionné comme témoin dans cet acte : "*Testibus domino Roberto de Novo burgo Rothomagum ecclesie decano Ivone de Veteri Ponte magistro Reginaldo et Galtero de Sancto Walerico eiusdem ecclesie archidiacone Roberto capellano et magister Rogero Normanno canonicis et Berengero, presbitero Sancte Marie Rotunde*" (Glanville, 1891b : 329-330). Charles de Beaurepaire apporte d'autres mentions de la présence d'un prêtre en ce lieu au début du 13<sup>e</sup> siècle : " Il est fait mention, dans une charte du prieuré de Bonne-Nouvelle, 1216, d'un Roger, chapelain de La Ronde, Rogero, *capellano de Rotunda* ; – dans une charte de l'abbaye du Valasse, 1226, d'un Roger (le même vraisemblablement que le précédent), prêtre de Sainte – Marie-la-Ronde, *Rogero*,

(Cailleux, 2011 : 50). Tout en conservant son statut collégial, elle devient le siège de la paroisse Notre-Dame-la-Ronde probablement au début du 13<sup>e</sup> siècle, date à laquelle la paroisse est mentionnée pour la première fois (B.M.R. ms. 1193, Acte 241, f<sup>o</sup> 132, v. ; Cailleux, 2011 : 50). Contrairement aux autres cas vus précédemment, cette association n'est pas matérialisée par un dispositif de séparation. Le même schéma s'opère pour la collégiale Saint-Cande-le-Vieil. Cette collégiale, située dans l'exemption du diocèse de Lisieux, existait probablement avant l'An Mil et a servi de chapelle aux ducs de Normandie. Au début du 13<sup>e</sup> siècle<sup>905</sup>, après la disparition du palais ducal, elle est en même temps une paroisse dont les chanoines sont également curés.

### ***12.2.2. Du patronage des églises rouennaises (Tab. 12.3 ; Fig. 12.19)***

Le droit de patronage, c'est-à-dire le droit de présenter des desservants des paroisses urbaines, appartenait à divers patrons, laïques ou religieux, localisés à Rouen ou à l'extérieur de la ville. Les moines ne peuvent effectivement pas exercer eux-mêmes le ministère pastoral mais ils ne peuvent pas non plus désigner leurs desservants. Ceux-ci doivent être présentés à l'évêque de qui ils reçoivent leurs pouvoirs et devant qui ils sont responsables (Platelle, 1985 : 18).

À l'époque carolingienne, nombreuses sont les églises fondées par des seigneurs laïques ou par des religieux. La possession d'églises par les laïques était problématique pour l'Église. De ce fait, dès le 10<sup>e</sup> siècle, un courant réformiste, plus tard renforcé par le mouvement grégorien, s'attache " à donner mauvaise conscience aux laïques qui vendaient ainsi des choses sacrées comme des bêtes de somme " (Platelle, 1985 : 17). Plusieurs actes diplomatiques mentionnent des donations d'églises aux 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> siècles, parfois au 12<sup>e</sup> siècle, aux grandes abbayes normandes. Néanmoins, plusieurs remarques doivent être faites au sujet de ces donations. Il est admis, ou tout du moins l'hypothèse est admise, que la mention de ces églises à cette période fait référence à la mise en place du réseau paroissial. Néanmoins, les actes mentionnent seulement la donation de l'église et

---

*presbytero de Sancta-Maria-Rotunda* ; – dans une charte du Chapitre de la cathédrale, 1227, de l'église Sainte-Marie-la-Ronde, in *Corveseria, ab oppositis ecclesie Sancte Marie Rotunde* ; – dans une autre du même fonds, 1249, du cimetière de Notre-Dame-la-Ronde " (Beaurepaire, 1882a : 128-129).

<sup>905</sup> L'église devient probablement paroissiale au moment où le château ducal disparaît au début du 13<sup>e</sup> siècle. La première mention de cette paroisse date de 1246. Il est alors question de la donation d'un tènement dans la paroisse Saint-Cande et dans la rue Saint-Cande par la prieure de Bondeville au maître Robert Plastriero : " *concessisse et tradidisse magistro Roberto Plastriero tenementum illud que situm est apud Rothomagum in vico et in parrochia Sancti Candidi Senioris* " (A.D.S.M. G 4276).



non le droit lui étant attaché : doit-on, dès lors, affirmer que les bénéficiaires de ces donations obtiennent de fait le droit de patronage sur ces églises ? Nulle réponse concluante ne peut être apportée : cela est certainement le cas mais les sources des 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> siècles sont plutôt silencieuses sur ce *ius patronatus*. Or le patronage de ces églises n'est pas stable dans le temps. Plusieurs variations sont à noter entre le patronage dans les actes des 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> siècles et le patronage référencé dans le pouillé du 13<sup>e</sup> siècle (Delisle, 1876 : 229-232). Ainsi, l'église Saint-André-dans-la-Ville est donnée par Richard II à l'abbaye de Jumièges en 1025 (Fauroux, 1961 : acte 36, pp. 135-141). Néanmoins, cette église semble être patronnée par les chanoines de la cathédrale dans la première moitié du 12<sup>e</sup> siècle et sans doute dès le 11<sup>e</sup> siècle lorsque l'abbaye de Jumièges possède cette église (cf. 12.1.1.). Le chapitre, lors d'un échange avec l'abbaye de Saint-Ouen, lui octroie les droits épiscopaux et paroissiaux qu'il avait sur l'église Saint-André<sup>906</sup>. En deux siècles, l'église Saint-André a été possédée par trois patrons successifs : Jumièges, le chapitre de la cathédrale et Saint-Ouen.

Au 12<sup>e</sup> siècle, l'abbaye de Fécamp obtient le droit de présentation dans les églises Saint-Pierre-le-Portier et Saint-Étienne des Tonneliers (A.D.S.M. 7 H 27). Or l'église Saint-Étienne-des-Tonneliers avait été donnée à l'abbaye Saint-Ouen par Estigandus, père du sénéchal Eudes, en 1025 (A.D.S.M. 14 H 774) et l'église Saint-Pierre-le-Portier fait partie des biens confirmés à la même abbaye par Alexandre III en 1178 (Pommeraye, 1662c : 407). Au 13<sup>e</sup> siècle, l'église Saint-Étienne-des-Tonneliers est toujours patronnée par l'abbaye de Saint-Ouen (Delisle, 1876 : 231) alors que l'église Saint-Pierre-le-Portier est patronnée par l'archevêque (Delisle, 1876 : 231). L'abbaye de Fécamp a pu avoir le droit de présentation dans ces églises mais l'abbaye de Saint-Ouen puis l'archevêque conservait probablement le droit de collation.

Un dernier transfert de patronage a lieu entre le 11<sup>e</sup> et le 13<sup>e</sup> siècle. En effet, l'église Saint-Sauveur est donnée en 1066 à l'abbaye de Saint-Ouen par Alain, comte de Bretagne, mais au 13<sup>e</sup> siècle, le *patronus* de cette église est le chapitre de la cathédrale (Delisle, 1876 : 231). Dans un acte daté du 12<sup>e</sup> siècle relatant une querelle entre le chapitre de Rouen et Guillaume de Mara au sujet du droit de patronage sur l'église Saint-Sauveur, il est affirmé que cette dernière était patronnée par l'abbaye de Saint-Ouen. Dans ce dernier cas, bien que le patronage soit passé aux

---

<sup>906</sup> " *Concessimus concedente quoque capitulo nostro medietatem nostram et presentam in predicta ecclesia Sancti Andree in perpetuum illi monasterio possidenda saluo iure episcopali et parrochiali sicut in aliis ecclesiis* " (A.D.S.M. 14 H 18, Acte 170).

maines du chapitre de la cathédrale, l'abbaye Saint-Ouen perçoit sur cette église quarante-cinq sous par an : le patronage a certainement été cédé contre une compensation pécuniaire.

Établir l'identité des patrons des églises paroissiales est un premier jalon dans l'étude des patronages. L'objectif est à présent d'analyser la géographie de ces patronages : quels étaient les patrons de ces églises paroissiales ? Font-ils tous partie du vivier rouennais ou proviennent-ils d'une zone plus élargie ? Existe-t-il un lien spatial entre ces églises et leurs patrons ?

Les églises rouennaises sont rarement patronnées par des seigneurs laïques ce qui peut être une conséquence de la restitution des églises entre le 8<sup>e</sup> siècle et le 11<sup>e</sup> siècle (Fig. 12.19). Ainsi, seules trois églises rouennaises sont patronnées par des laïques. D'après le pouillé du 13<sup>e</sup> siècle, la paroisse Saint-Hilaire est entre les mains d'un certain maître *Tholomeus* tandis que la paroisse Notre-Dame-la-Ronde aurait pour patron le roi de France (Delisle, 1876 : 230-232). La paroisse Saint-Clément, supprimée en 1251, et donc absente des pouillés de la seconde moitié du 13<sup>e</sup> siècle, semble avoir été patronnée par un certain Jean Comin. En effet, plusieurs actes diplomatiques mentionnent la cession de son droit paroissial sur l'église Saint-Clément à Nicolas de la Londe (A.D.S.M. 35 H 2).

Excepté ces trois paroisses, les autres églises sont patronnées par des seigneurs ecclésiastiques, archevêque, chanoines ou moines. Sans grand étonnement, les principaux patrons des églises rouennaises sont l'abbaye de Saint-Ouen (huit églises), l'archevêque (six églises), le chapitre cathédral (six églises). Les deux autres abbayes rouennaises sont peu représentées : l'abbaye de Saint-Amand patronne la paroisse Saint-Amand et la paroisse Saint-Martin-du-Pont et l'abbaye de Sainte-Catherine-du-Mont ne patronne aucune église dans la ville de Rouen ou dans ses faubourgs au 13<sup>e</sup> siècle. En outre, le prieuré de Saint-Lô possédait le *ius patronatus* des paroisses Saint-Lô et Saint-Jean<sup>907</sup>. Ainsi, plus de la moitié des églises paroissiales étaient patronnées par des établissements rouennais au 13<sup>e</sup> siècle. Les autres églises étaient sous le patronage de grandes abbayes normandes : Saint-André-hors-la-Ville était patronnée par l'abbaye de Jumièges, l'église Saint-Gervais par l'abbaye de Fécamp, l'église Saint-Paul par l'abbaye de Montivilliers, la paroisse Saint-Sever par l'abbaye du Bec-Hellouin, l'église Saint-Michel par l'abbaye du Mont-Saint-Michel et l'église Saint-Laurent par l'abbaye de Saint-Wandrille. Quant

---

<sup>907</sup> Rotrou de Warwick (1165-1183) autorise la donation de la moitié de l'église Saint-Jean en faveur des chanoines réguliers de Saint-Lô Qui étaient jusqu'alors uniquement les patrons de l'église (Combalbert, 2013 : 199).

aux églises de Saint-Cande-le-Jeune et de Saint-Cande-le-Vieux, elles sont patronnées par l'évêque de Lisieux. Les trois dernières paroisses sont également possédées par le personnel religieux : la paroisse Saint-Denis est sous le patronage du chantre de Notre-Dame et les paroisses Sainte-Marie-la-Petite et Saint-Patrice sous celui du chancelier de Rouen (Delisle, 1876 : 229-232).

Les monastères rouennais ayant reçu le siège d'une paroisse dans leur église abbatiale avaient le droit de patronage sur ces paroisses : dès lors, l'abbaye et monastère de Saint-Ouen était le patron de la paroisse Sainte-Croix–Saint-Ouen, l'abbaye de Saint-Amand de la paroisse Saint-Amand et le prieuré Saint-Lô de la paroisse du même nom. Le cas est quelque peu différent concernant les prieurés bénédictins. En effet, les monastères bénédictins normands, patrons d'une paroisse rouennaise, fondent ou possèdent un prieuré bénédictin dans ces paroisses. Ainsi, l'abbaye de Fécamp, patronne de la paroisse Saint-Gervais, détient également le prieuré Saint-Gervais concédé par Richard II en 1025 (Fauroux, 1961 : acte 1, p. 34)<sup>908</sup>. L'abbaye de Montivilliers, disposant du *ius patronatus* de l'église Saint-Paul, était pareillement propriétaire du prieuré du même nom. Enfin, l'abbaye du Bec, dont dépend le prieuré Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, possédait le patronage de la paroisse Saint-Sever.

Dès lors, on peut se demander s'il existe une logique spatiale dans le patronage de ces églises ou plus encore s'il existe une géographie patronale. Il était interdit aux moines de desservir eux-mêmes les paroisses mais cette règle ne s'appliquait pas aux chanoines réguliers comme séculiers. Il est entendu dès le début que les chanoines réguliers avaient le droit, et non l'obligation, de desservir eux-mêmes les églises qu'ils possédaient. Il existait donc deux types de paroisses canoniales : dans les unes, la *cura animarum* était exercée par des chanoines vivant en général dans le prieuré ; dans les autres, la cure était confiée à un prêtre séculier (Platelle, 1985 : 19).

La desserte ou la non-desserte de la paroisse par les religieux de l'établissement patron a pu être l'un des facteurs ayant influencé la géographie patronale. Les chanoines desservent effectivement et personnellement les paroisses qui leur sont confiées. Ce fait ne résulte pas d'un choix libre mais cela est la condition de survie des établissements (Arnoux, 2000 : 181-182). Le prieuré de chanoines réguliers de Saint-Lô patronne la paroisse Saint-Lô dont l'office se faisait dans l'église priorale ainsi que la paroisse Saint-Jean située au sud de la paroisse Saint-Lô. Cette proximité avec

---

<sup>908</sup> Ce diplôme de Richard II n'est pas authentique mais la possession par l'abbaye de Fécamp du prieuré Saint-Gervais demeure indubitable.

l'église priorale peut s'expliquer par la volonté des religieux de desservir ces paroisses. Il est possible d'imaginer que les religieux préféreraient éviter de parcourir de longues distances pour célébrer les offices paroissiaux. Néanmoins, ceci est le seul cas où une logique dans la géographie patronale a pu être déterminée. En effet, les chanoines de la cathédrale possèdent des églises tant à proximité de ladite cathédrale qu'à une distance plus grande. Ce point surprend puisque l'on sait que les religieux avaient protesté lorsqu'ils devaient aller de leurs maisons canoniales au nord de la cathédrale jusqu'à la porte Saint-Jean, façade principale de l'édifice religieux, pour assister aux offices. À la suite de cette protestation, le portail des Libraires est édifié pour faciliter le trajet et éviter aux chanoines de passer par la rue des Quatre-Vents (Carment-Lanfry, 2010 : 40-43). La possibilité qu'ils aient fait desservir ces paroisses par d'autres séculiers n'est donc pas exclue.

Les collégiales séculières desservaient également les paroisses à qui leur étaient liées ou pouvaient nommer un curé ayant cette charge. Ainsi, l'archevêque Eudes Rigaud décida qu'il y aurait dans la collégiale Notre-Dame-la-Ronde quatre chanoines dont l'un aurait le titre de doyen, trois vicaires nommés, chacun par un des chanoines, et un curé pour le ministère paroissial indépendant du doyen, tous astreints à une résidence dont les conditions et les rétributions furent alors strictement déterminées (Beaurepaire, 1882a : 129).

Toutes les sources témoignent d'une présence effective et active des chanoines réguliers dans le clergé paroissial normand. Les chanoines réguliers sont très ouverts sur l'extérieur en raison de leur action paroissiale. Ce rapprochement cause des troubles dans la vie communautaire des chanoines. Les chanoines s'apparentent au clergé séculier par leur formation et par leur place dans l'organisation des diocèses. Cependant, ils sont tenus par leur statut régulier à une rectitude particulière puisqu'ils sont astreints à une obéissance plus forte encore qu'à l'ordinaire (Arnoux, 2000 : 188).

Le cas de l'abbaye Saint-Ouen mérite quelques éclaircissements. Elle est patronne de plusieurs paroisses tant à proximité de l'abbatiale qu'à une distance plus éloignée mais toujours à l'intérieur des enceintes urbaines. Il apparaît donc que les patronages ont été donnés sans réflexion sur la possibilité que les édifices soient desservis par les moines : cette desserte était d'ailleurs interdite pour les moines bénédictins. Quoi qu'il en soit et quelle que soit la distance de ces paroisses par rapport à l'abbatiale, les moines de Saint-Ouen contrevenaient à la réglementation en vigueur et sortaient de leur cloître afin de visiter les malades. Ces visites se déroulaient probablement dans la paroisse Sainte-Croix–Saint-Ouen car les moines étaient autorisés, par une bulle d'Alexandre IV,

à desservir l'autel paroissial de la paroisse Saint-Ouen (A.D.S.M. G 1273). Les moines avaient de toute évidence à cœur d'exercer au mieux le ministère paroissial et de guider tous les paroissiens de la meilleure façon possible : les malades ne pouvant assister à l'office ou aller jusqu'à l'église pour recevoir les derniers sacrements, les moines sortaient de leur monastère afin d'accomplir l'une des missions principales de la paroisse qu'est la *cura animarum*. Ils sont toutefois rapidement rappelés à l'ordre par la papauté affirmant qu'ils devraient faire desservir leur paroisse par un clerc séculier et que ce dernier devrait rendre visite aux paroissiens malades.

Par conséquent, la donation d'églises paroissiales ne répond pas forcément à une logique spatiale. Cette logique transparaît seulement dans le cas des chanoines réguliers souhaitant desservir l'autel paroissial : dans ce cas, les paroisses qu'ils desservent ne sont pas éloignées. Néanmoins, ce souci n'apparaît pas lorsqu'il est question des chanoines séculiers : les chanoines de la cathédrale possédaient des paroisses un peu éloignées de Notre-Dame mais il est possible que celles-ci aient été desservies par un curé nommé par le chapitre. Enfin, la proximité des paroisses patronnées ne doit pas être importante pour les moines : ils n'ont pas le droit de desservir eux-mêmes ces paroisses ce qui explique que plusieurs paroisses rouennaises sont patronnées par des abbayes normandes éloignées de la ville ou au contraire que des monastères bénédictins rouennais patronnent des églises éloignées de la ville. Ils ne s'occupaient pas personnellement du ministère paroissial, et lorsque cela fut le cas, notamment pour les moines de Saint-Ouen, leurs obligations leur sont vite rappelées : ils ne pouvaient traverser la ville ou même déambuler dans les rues près de l'abbatiale sans bafouer la règle monastique.

Il serait possible d'aller plus loin dans les liens entre les monastères et leurs patronages mais cela serait extrapoler de manière trop significative. Ainsi, l'une des interrogations était de savoir si les abbayes normandes, possédant une église dans la ville, disposaient d'un hôtel ou de biens particuliers dans la même paroisse. Il n'existe pas un schéma récurrent où une abbaye normande fait construire son hôtel de résidence dans la paroisse qu'elle détient. L'abbaye du Mont-Saint-Michel et l'abbaye de Saint-Wandrille possédaient à la fin du haut Moyen Âge des chapelles à Rouen où les moines pouvaient célébrer la messe : la première chapelle devint l'église paroissiale Saint-Michel et la seconde l'église paroissiale Saint-Laurent. Les moines de Saint-Wandrille avaient fait construire, dans la même paroisse que l'église qu'ils patronnaient, c'est-à-dire dans la paroisse Saint-Laurent, un hôtel où ils résidaient probablement lorsqu'ils venaient à Rouen. En revanche, nous n'avons aucune preuve de l'existence d'un hôtel pour les moines du Mont-Saint-

Michel mais il paraît vraisemblable que l'hôtel où ils résidaient se trouvait à proximité de la chapelle où ils célébraient la messe. L'évêque de Lisieux possédait également un hôtel à côté de l'église Saint-Cande-le-Vieil laquelle fait partie de l'exemption dite de Lisieux<sup>909</sup>. Dans les autres cas, les abbayes ne font pas construire leur hôtel de résidence provisoire dans la paroisse qu'elles patronnent. Ainsi, l'abbaye de Fécamp aurait eu un hôtel dans la paroisse Saint-Sauveur et peut-être un manoir dans la paroisse Saint-Pierre-le-Portier<sup>910</sup>. L'abbaye du Bec-Hellouin a édifié un hôtel dans la paroisse Saint-Lô, rue du même nom et non dans la paroisse Saint-Sever. Cependant, le fait qu'il n'existe pas d'hôtel résidentiel près de la paroisse que ces deux dernières communautés patronnent paraît logique lorsque l'on sait qu'elles avaient sous leur dépendance un prieuré à proximité de ces églises paroissiales<sup>911</sup>. En outre, il était plus sûr, notamment en des temps troublés, de loger dans l'enceinte de la ville ou à proximité.

Néanmoins, il existe parfois un lien entre ces patronages et le nombre important de biens dans ces paroisses. Nous le verrons plus précisément lorsque nous étudierons les biens des communautés religieuses dans la ville mais nous pouvons établir que, dans bien des cas, les monastères possédaient de nombreux biens dans les paroisses qu'ils patronnaient (cf. 14.1)<sup>912</sup>.

Par conséquent, la géographie du patronage rouennais se fixe au cours du 13<sup>e</sup> siècle et apparaît comme un mouvement synchrone à la fixation du réseau paroissial (Fig. 12.19). Ce droit de patronage a très tôt été codifié et surveillé. Au concile de Clermont (1095), l'interdiction pour les

---

<sup>909</sup> L'hôtel de Lisieux se situait probablement devant l'église Saint-Cande-le-Vieil (Périaux, 1870 : 608).

<sup>910</sup> Nicétas Périaux, dans son *Dictionnaire historique*, mentionne un " manoir de Saint-Gervais où les religieux avaient le droit de haute, moyenne et basse justice " (Périaux, 1870). Ce manoir n'est sans doute pas un hôtel résidentiel mais peut désigner le prieuré Saint-Gervais lui-même ou un manoir situé à l'intérieur de l'enclos conventuel et destiné aux religieux de Fécamp.

<sup>911</sup> Les moines de Fécamp pouvaient résider dans le prieuré de Saint-Gervais dont l'église était à la fois priorale et paroissiale. Les moines du Bec, eux, pouvaient loger dans le prieuré Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle situé dans la paroisse Saint-Sever ou d'Émendreville.

<sup>912</sup> Par exemple, les cartulaires de l'abbaye de Saint-Ouen indiquent que les moines disposaient essentiellement de biens dans les paroisses Sainte-Croix-Saint-Ouen, Saint-Vivien et Saint-Nicaise lesquelles faisaient partie des huit paroisses patronnées par l'abbaye. Dans les paroisses patronnées dans le centre et l'ouest de la ville, les possessions de l'abbaye étaient moins importantes mais ces paroisses étaient également plus petites. Un deuxième exemple peut être apporté pour étayer cette hypothèse : les moines de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle détenaient essentiellement des biens sur la rive gauche de la ville dans la paroisse de Saint-Sever ou d'Émendreville où est établie leur baronnie (A.D.S.M. 20 H 25, A.D.S.M. 20 H 45, A.D.S.M. 20 H 46). L'abbaye de Saint-Amand, patronne de deux églises dans Rouen, concentre essentiellement ses propriétés dans la paroisse où est érigé leur établissement. Leurs possessions sont principalement rurales tout comme leurs patronages : les religieuses disposaient, entre autres, de l'église de Roumare (A.D.S.M. 55 H 10), de Fresnes (A.D.S.M. 55 H 302), d'Herbouville (A.D.S.M. 55 H 9, 55 H 73), de Lamberville (A.D.S.M. 55 H 348), d'Osmanville (A.D.S.M. 55 H 424).

moines d'exercer le ministère pastoral est renouvelée, mais ils sont autorisés à désigner librement les desservants de ces paroisses : le desservant devait répondre au spirituel devant l'évêque et au temporel devant l'abbé. Au 13<sup>e</sup> siècle, les positions sur ce patronage sont encore plus claires notamment grâce au travail de réflexion canonique sur la notion de juridiction. Ce droit est également fixé dans les esprits d'un point de vue sémantique : *le ius patronatus* apparaît dans les actes diplomatiques dans la seconde moitié du 12<sup>e</sup> siècle et est couramment employé dans les actes postérieurs<sup>913</sup>. Malgré cette réglementation et la fixation du réseau au 13<sup>e</sup> siècle, des conflits éclatent à propos de ces paroisses, principalement sur le droit de juridiction, mais d'autres points conduisent souvent l'archevêque à ramener les religieux à l'ordre.

Les moines et chanoines participaient avec plus ou moins de zèle à l'activité pastorale. Les hauts dignitaires ecclésiastiques attendaient des religieux qu'ils choisissent des curés effectuant leur devoir pieusement et efficacement, qu'ils surveillent leur comportement, mais également qu'ils assurent l'équipement matériel de la paroisse. Concrètement, le patronage conduit à une collaboration étroite entre le ou les moines chargés de l'administration des domaines et le desservant séculier de la paroisse. Plusieurs accords sont réalisés afin de faciliter cette collaboration que ce soit sur l'heure des offices, sur les prédications ou sur l'administration des sacrements. Le patronage monastique ou canonial a exercé une action très réelle, mais indirecte, sur le réseau paroissial (Platelle, 1985 : 18). Néanmoins, les religieux n'accomplissent pas seulement cette tâche par devoir mais ils obtiennent des compensations pécuniaires. Cette pratique leur permet de

---

<sup>913</sup> En 1169, le chapitre de Rouen concède le *ius episcopalis et parrochialis* sur l'église Saint-André (A.D.S.M. 14 H 162). Le droit de patronage est mentionné lors de l'échange entre Saint-Clément et Saint-Ouen-de-Tenito-Heudeberti en 1249 : "*totum ius patronatus quod habebam in ecclesia Sancti Audoeni de Tenito Heudeberti Rothomagensis diocesis in excambium iuris patronatus quod dictus Johannes Commin habebat in ecclesia Sancti Clementis civitatis Rothomagensis sita super vicum ripere*" (A.D.S.M. 35 H 2). Le terme de patron est cité dans l'acte de patronage du début du 12<sup>e</sup> siècle ou du début du 13<sup>e</sup> siècle concernant la paroisse Saint-Sauveur : "*Sciant omnes presentes et futuri quod cum querela verteretur inter capitulum Beate Marie Rothom. et Willermum de Mara super patronatu ecclesie Sancti Salvatoris de foro Rothomagi in assisia domini regis apud Rothomagum facta est inter eos compositio ex utriusque partis consensu et voluntate hoc modo. Prefatus Willermus de Mara quicquid si iuris in supradicte ecclesie patronatu dicebat aut vindicare volebat predicto capitulo recognovit et omnino dimisit et in ecclesia Beate Marie super magnum altare spontaneus abiuravit et cartam quam ipse super hoc pretendebat ibidem resignavit ut nunquam igitur vel heredibus suis super hoc liceret ex reclamare. Prefatum uno capitulum pro anima prefati Willermi et patris eius et antecessorum suorum in die crastina post nativitatem Beate Marie diem anniversarium celebrare promisit et in eadem die pro supradictis animalibus unum sextarium frumenti de bonis ecclesie pauperibus erogare et ad hoc singulis annis in perpetuum faciendum se obligavit*" (B.M.R. ms. 1193, Acte 238, f° 131, r).

percevoir des dîmes sur les paroisses patronnées mais également les novales<sup>914</sup> et autres revenus. Toutefois, si la mise en place du réseau paroissial a accentué l'encadrement des fidèles dans la ville, elle n'en a pas pour autant pacifié l'espace religieux. Au 12<sup>e</sup> siècle, plusieurs conflits liés aux paroisses émergent. Ainsi, il semble que les procès relatifs aux patronages soient déjà nombreux au 12<sup>e</sup> siècle. Philippe Auguste doit intervenir en 1208 afin de réaffirmer à Robert, archevêque de Rouen, et à ses cinq suffragants, les règles à suivre dans les procès relatifs au patronage des églises<sup>915</sup>. Cependant, celui-ci n'est pas le seul élément conflictuel. Une fois le maillage paroissial fixé, les églises paroissiales urbaines deviennent le lieu d'accomplissement des sacrements (baptême, confession, communion...). Ce rayonnement paroissial, dans une ville où le polycentrisme religieux domine, se heurte à la susceptibilité des anciens ordres attachés à leurs privilèges et, plus tard, aux ordres mendiants dont la pastorale concurrençait les sermons paroissiaux en bien des points.

### **12.3. Paroisses et établissements conventuels : des rapports conflictuels**

Les débats ont souvent porté sur la délimitation des paroisses. Cette délimitation est déterminée par l'arbitrage de hauts dignitaires ecclésiastiques aux 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> siècles. Néanmoins, la question du territoire paroissial restera épineuse et on voit éclater à Rouen, aux 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> siècles, plusieurs

---

<sup>914</sup> En 1255, Alexandre IV autorise les religieux à percevoir les dîmes des novales dans les paroisses où ils perçoivent déjà les anciennes dîmes (A.D.S.M. 14 H 190).

<sup>915</sup> Ces règles sont transcrites dans le *Dictionnaire analytique, historique, étymologique, critique et interprétatif de la coutume de Normandie* de David Houard : " L'en doit savoir que enquête de patronage d'Eglise doit être faite par Chevaliers & par Gentilshommes qui soient loyaux & véritables, & que on croye que ils en sachent la vérité, parce que ils ont longuement conversé en voisine. En tel cas, doit être faite plus ferme & plus dure Justice fur les défaillants que es autres brefs, afin que la donation de l'Eglise n'échée à l'Evêque par l'attente des six mois. Si l'Evêque vient à l'assise, le Bailli ne laissera pas pour ce à tenir la jurée, & s'il ne veut envoyer les Prêtres à la vue quand il sera requis, le Bailli tiendra le reconnaissant, par les Laïcs, à la coutume ancienne car de ce le Roi Philippe leur octroya ce privilège à la requête des Prélats ; si ils laissent, par leur défaut, à avoir ce qu'il leur octroya il conviendra recourir à l'ancienne coutume, afin que la droiture ne pèrisse en leur demeure, pour l'attente des six mois. En ce bref, l'appellation de garand ne peut dilayer le plai, mais si aucun a Charte, ou record, ou antre droite raison, pourquoi il veuille défendre se patronage & abatre le bref qui a été pris, il doit être ouï, & ces choses vaudront, si elles ont été faites quand la derraine personne fut présentée. Si une partie du contends appartient à personne de sainte Eglise, à l'on plede la propriété, ce que la Charte témoigne doit être garde pour vu qu'elle soit loyale, qu'à celui qui l'a faite la droiture du patronage appartienne. Et si l'en doit savoir que tout ce qui est contenu aux Chartes en Province de Normandie, des querelles des patronages des Eglises, doit être gardé fermement, car leur témoignage vaut moult à finer les contends, si aucune condition ou aucun marché n'est montré en contre, par quoi la droiture du patronage soit venue à l'autre. En ce, n'est pas la Charte au Prince abattue, car l'on ne nie pas que ce qui est contenu ne soit vrai ; mais depuis qu'elle soit faite, celui qui avoit a bien pu bailler à un autre la droiture du patronage que il avoit " (Houard et Le Boucher, 1781 : 437-438).



litiges relatifs aux limites paroissiales. Or ces délimitations n'étaient pas le seul sujet de discorde entre les divers acteurs religieux de la ville. En effet, le souci pour les religieux était de ne pas perdre avec un territoire les revenus qui y étaient perçus et, spécifiquement, les dîmes et les droits de sépultures. En outre se posait la question des droits de juridictions dont disposaient l'archevêque et les grandes communautés religieuses sur ces paroisses. L'archevêque de Rouen a sans cesse tenu à réaffirmer son pouvoir sur les paroisses de la ville souvent dans le giron des communautés bénédictines rouennaises ou normandes (Combalbert, 2013). Ainsi, dans un premier temps, les conflits opposaient principalement les ordres traditionnels à l'archevêque ou au chapitre cathédral. La volonté de s'approprier les paroisses rouennaises et de disposer des droits et donc des revenus de celles-ci constituait le cœur de ces litiges. Les droits et revenus paroissiaux sont, au 12<sup>e</sup> siècle, partagés entre plusieurs institutions dont les principales sont l'archevêque, l'abbaye Saint-Ouen et le chapitre cathédral. L'arrivée des Mendiants au 13<sup>e</sup> siècle bouleverse cet état de fait : ces derniers, par leur pastorale, attirent les fidèles et leurs donations. En outre, les frères captent les droits de sépultures jusqu'alors donnés aux curés ou aux communautés bénédictines. La présence des Mendiants à Rouen aux 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> siècles exacerbe les tensions au sujet de ces droits. La suppression de la paroisse Saint-Étienne-des-Tonneliers vers le milieu du 13<sup>e</sup> siècle n'a sans doute pas contribué à calmer les craintes des curés quant à l'implantation de ces nouvelles communautés séduisant leurs fidèles.

### ***12.3.1. Conflits et accommodements liés aux droits paroissiaux et à la juridiction***

Dès le 11<sup>e</sup> siècle, et plus nettement aux 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> siècles, l'autorité de l'évêque sur ses paroisses et ses curés " tend à perdre son aspect seigneurial et féodal au profit d'un aspect plus juridique et plus spirituel, celui d'un chef source de toute juridiction et par conséquent de tout ministère sacramentel " (Platelle, 1985 : 20).

Le quatrième concile de Latran renforce le caractère juridique de l'autorité épiscopale. L'évêque est qualifié d'ordinaire. Cette qualification suppose que l'évêque était celui qui avait droit de juger tous les ressortissants de son territoire et qui possédait la plénitude du pouvoir. Les évêques ne gardèrent pas les pleins pouvoirs sur la juridiction diocésaine : ils durent composer avec les juridictions des autres communautés. De plus, dans quelques cas, l'évêque a donné aux monastères ou collégiales par privilège des droits de juridiction épiscopale sur tout ou partie de leurs paroisses.

Ainsi certaines abbayes exerçaient sur leurs paroissiens une justice quasi épiscopale. Cette concession paradoxale entre deux pôles religieux de première importance a évidemment entraîné quelques conflits entre les autorités diocésaines et abbatiales. À Rouen, les liens entre l'archevêque de Rouen et l'abbaye de Saint-Ouen sont particulièrement forts depuis le haut Moyen Âge<sup>916</sup>. En vertu de cette proximité, l'abbaye obtint ou pensait avoir obtenu au 13<sup>e</sup> siècle un droit de juridiction épiscopale sur la paroisse Saint-Ouen qu'elle patronne depuis le 12<sup>e</sup> siècle et dont l'autel paroissial se situe au sein de l'abbatiale<sup>917</sup>. En 1246, une sentence arbitrale de Geoffroi de Maiet, évêque de Sées, de Guillaume de Saane, trésorier de la cathédrale touchant un différend entre l'abbé de Saint-Ouen et l'archidiacre de Rouen confirme la juridiction de l'abbé. À l'issue de cette sentence, l'abbé a le pouvoir d'exercer toute sorte de juridiction sur les prêtres et paroissiens de Saint-Ouen sans

---

<sup>916</sup> Durant les trois siècles suivant sa fondation, l'archevêque de Rouen était également abbé de l'abbaye de Saint-Ouen : les moines vivaient donc, à l'image des chanoines, sous la conduite du même chef. L'archevêque était alors leur supérieur immédiat (Pommeraye, 1662c : 163). Après la restauration de l'abbaye, les moines sont dirigés par un abbé. Durant le Moyen Âge et encore plus à l'époque moderne, ils tentèrent d'être exemptés de la juridiction épiscopale. Les abbés doivent être élus par les moines et l'archevêque ne doit pas préjudicier à cette élection : en 1232, l'archevêque Maurice octroie une lettre de non-préjudice sur l'élection de l'abbé de Saint-Ouen (A.D.S.M. 14 H 151). Au demeurant, il est convenu que cet archevêque " ne luy pourra aquérir aucun droit ni préjudice aux droits d'immunité et exemption de sa juridiction " (A.D.S.M. 14 H 151). Au 14<sup>e</sup> siècle, l'exemption n'est toujours pas acquise puisque les archevêques confirment constamment ne pas vouloir nuire à l'abbé de Saint-Ouen. En 1334, l'archevêque de Rouen déclare qu'il n'entend " point préjudicier aux droits de l'abbaye, ni s'acquérir un droit pour avoir consacré dans la dite abbaye l'évêque d'Évreux " (A.D.S.M. 14 H 151). En 1362, Philippe d'Alençon, archevêque de Rouen, reconnaît que " quoique a son avènement il ait esté un jour et une nuit selon la coutume dans l'abbaye de Saint-Ouen et ensuite y ait demeuré plus longtemps cela ne pourra préjudicier aux droits de laditte abbaye ni requérir aux archevesque aucun nouveau droit " (A.D.S.M. 14 H 151). Toujours au 14<sup>e</sup> siècle, un procès éclate entre l'archevêque et l'abbé au sujet de deux moines dont ils réclamaient l'un et l'autre le jugement (A.D.S.M. 14 H 152). Au 17<sup>e</sup> siècle, les moines produisent de fausses bulles des papes Vigile, saint Grégoire le Grand, Martin I<sup>er</sup>, exemptant les religieux de la juridiction de l'archevêque et confirmant leurs biens (A.D.S.M. 14 H 151). Malgré cette volonté d'émancipation des moines, les liens entre l'archevêque et l'abbaye restent forts au Moyen Âge : l'abbé et les moines de Saint-Ouen gardent le privilège de consacrer les archevêques dans leur abbatiale ainsi que de célébrer leurs funérailles (Pommeraye, 1662c : 171). Des différends éclatèrent à ce sujet mais les délibérations furent toujours en faveur des religieux (Pommeraye, 1662c : 173).

<sup>917</sup> Dom Pommeraye cite un acte de l'archevêque Hugues II (942-989) dans lequel il confirme toutes les coutumes dont jouissait le monastère de Saint-Ouen du temps de son prédécesseur. Dans cet acte, l'archevêque insiste sur le droit de l'abbé d'exercer toute sorte de justice sur les habitants de la paroisse de Saint-Ouen mais également sur l'obéissance due par les clercs aux abbés de Saint-Ouen. Il ajoute que " les moines tiendront le premier rang dans les processions ; que les archevesques seront benis et consacrez dans l'Église de Saint-Ouen ; que le Samedy Saint, et en autre temps, ils pourront faire sonner les cloches lorsqu'ils le jugeront à propos ; que l'Abbé pourra prescher publiquement quand il le voudra, et excommunier ceux qui dépendent de sa juridiction, lorsque leurs fautes le mériteront ; Que pendant l'interdit l'Église de Saint-Ouen ne cessera point de faire le Service divin ; que dans les mesmes cas pour lesquels l'Église Cathedrale cesseroit ; Que si (ce qu'à Dieu ne plaise) l'Abbé ou les Religieux venoient à commettre quelques fautes contre le respect de leur archevêque, il ne leur fera aucune correction en public, conformément à la règle de Saint Benoist ; qu'il leur accorde la confirmation de toutes ces exemptions et d'autres semblables qui sont légitimes " (Pommeraye, 1662c : 164). L'archevêque Hugues II, moine de Saint-Denis, ne figure pas dans la liste des abbés de Saint-Ouen mais il a probablement, comme à l'époque franque, cumulé les charges archiépiscopale et abbatiale (Gazeau, 2007a : 241). Selon Véronique Gazeau, cet archevêque abandonna la direction de Saint-Ouen à un abbé connu par les sources sous le nom d'Hildebert (Gazeau, 2007b : 9).

que l'archidiacre intervienne dans ses jugements (Pommeraye, 1662c : 164). Cependant, les contestations sur cette juridiction ne cessent pas en raison de cette sentence puisque vers 1266 est opérée une transaction entre l'archevêque Eudes et l'abbaye Saint-Ouen touchant l'exercice de juridiction quasi épiscopale de cette abbaye dans l'église et la paroisse Sainte-Croix–Saint-Ouen (A.D.S.M. 14 H 158). L'abbaye affirme avoir la juridiction sur les paroissiens de Sainte-Croix–Saint-Ouen mais ces derniers, soutenus par l'archevêque Eudes Rigaud, contestent la juridiction de l'abbé de Saint-Ouen. L'archevêque souhaite parvenir à un compromis avec l'abbaye et fait appel au frère Robert de Jumièges afin de juger l'affaire. Il ordonne que les paroissiens restent dans leur paroisse d'origine et qu'ils soient en partie sous la juridiction du recteur de l'église de Saint-Ouen. Il ajoute que l'abbé ne pourra entraver la juridiction séculière. Par conséquent, l'archevêque tend à retrouver une partie de sa juridiction sur la paroisse et atténue les privilèges de l'abbé de Saint-Ouen. Cette affaire n'étonne pas car l'archevêque et l'abbé de Saint-Ouen étaient les deux grands acteurs religieux de Rouen au Moyen Âge. De ce fait, ces deux parties devaient sans cesse réaffirmer leur pouvoir sans pour autant avoir des rapports purement conflictuels. De plus, l'archevêque Eudes Rigaud, à l'origine frère de l'ordre de Saint-François, souhaitait peut-être atténuer le pouvoir de cette grande abbaye rouennaise afin de favoriser l'installation de nouveaux ordres dans la ville.

Les rapports entre l'archevêque et l'abbé de Saint-Ouen paraissent moins agités un siècle auparavant. En 1169, le monastère de Saint-Ouen et l'archevêque procèdent à un " échange " de juridiction (A.D.S.M. 14 H 18, Acte 170 ; A.D.S.M. 14 H 162). D'après cet acte, les moines détenaient un quart de l'église de Saint-Vincent et l'archevêque disposait de la moitié de l'église Saint-André-aux-Fèvres avec le droit de choisir et de présenter les prêtres alors que les moines possédaient l'autre moitié (Combalbert, 2013 : 200). L'accord consistait dans l'échange de ces droits (*possessiones et iures*). L'archevêque Rotrou, avec l'agrément du chapitre cathédral, donne aux moines de Saint-Ouen tous les droits sur l'église Saint-André ainsi que la protection des droits de l'abbaye sur l'église Saint-Étienne-des-Tonneliers. En retour, l'archevêque reçoit le quart de l'église Saint-Vincent. Avant cet échange, l'archevêque possédait déjà les trois autres quarts de Saint-Vincent et l'abbaye Saint-Ouen disposait de la moitié de l'église Saint-André. Avec cet échange, l'archevêque étend ses droits de patronage sur les églises paroissiales de Rouen. Selon le pouillé d'Eudes Rigaud, la paroisse Saint-Vincent abritait deux cents feux tandis que la paroisse Saint-Étienne-des-Tonneliers était constituée d'environ cent vingt feux et la paroisse Saint-André

de soixante feux. L'abbaye de Saint-Ouen obtient par cet acte la juridiction épiscopale de la paroisse Saint-André (Delisle, 1876 : 229-232).

Les seuls cas où ont lieu des affaires au sujet de la juridiction concernent l'abbaye de Saint-Ouen. Cette dernière essaie d'affirmer son pouvoir dans la ville, notamment face à l'archevêque et au chapitre cathédral. Elle tente de conserver les privilèges qu'elle avait obtenus aux 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> siècles et donc le droit de juridiction épiscopale sur certaines paroisses qu'elle avait acquis des archevêques rouennais. Ces privilèges sont contestés par les paroissiens de Sainte-Croix-Saint-Ouen, appuyés par l'archevêque cherchant également à réaffirmer son pouvoir dans la ville. La juridiction et les droits paroissiaux sont aussi l'objet de transactions comme nous l'indique l'échange ayant eu lieu entre le chapitre cathédral et l'abbaye. Il semble que l'abbaye de Saint-Ouen ait été l'unique établissement à avoir eu besoin d'affirmer sa juridiction : cela résulte peut-être du fait qu'elle est la seule grande abbaye bénédictine de la ville de Rouen, Saint-Amand et Sainte-Catherine-du-Mont ayant essentiellement des possessions rurales et s'impliquant moins dans les conflits juridictionnels. De plus, il existait un rapport de force important entre l'institution bénédictine de Saint-Ouen et l'institution archiépiscopale. Cependant, il exista d'autres conflits sur la juridiction ou sur les droits paroissiaux.

Les principaux conflits entre les paroisses et les autres établissements sont nés du droit de sépulture que chacun tient à garder ou à obtenir. Ces conflits de sépulture ont souvent incité les religieux à définir plus précisément les contours des paroisses. Enterrer un mort revient à affirmer un droit paroissial sur le lieu où le défunt a vécu et où les religieux pouvaient exiger des oblations (Matz, 2014). L'historiographie met en lumière la fréquence de ces conflits entre les curés, et les frères mendiants, comme avec les moines et les chanoines. En 1339, l'abbaye de Saint-Ouen s'oppose une nouvelle fois à ses paroissiens au sujet du droit de sépulture. En effet, étant donné que l'église paroissiale est construite à l'emplacement de leur cimetière, l'abbaye entend réaffirmer et conserver le droit de sépulture qu'elle détenait sur une partie des paroissiens. En 1493, un procès est ouvert entre le chapitre de la cathédrale et le curé de Saint-Amand à l'occasion de l'inhumation du chanoine Michel Faroul (A.D.S.M. G 3406 ; G 4506).

Les conflits n'opposent pas toujours les ordres traditionnels aux paroisses. En revanche, la cohabitation entre les religieux et les curés dans un même édifice suscitait parfois des conflits. Dans le cas de Saint-Ouen, cette cohabitation conduit à la séparation des deux entités : une nouvelle

église paroissiale est construite (cf. 12.2.1.)<sup>918</sup>. Plusieurs procès indiquent que cette proximité était quelquefois difficile. Au 15<sup>e</sup> siècle, un procès éclot entre le chapitre de Notre-Dame-la-Ronde et les prêtres de la collégiale d'une part, et les prêtres et les trésoriers de la paroisse d'autre part, au sujet des offices pour lesquels les premiers réclamaient le droit d'être prioritaire (A.D.S.M. G 7416). Les chanoines, dont l'arrivée est antérieure à la création de la paroisse, estiment qu'ils avaient la priorité sur la célébration des offices. Le rassemblement de la fonction paroissiale et canoniale dans l'église Saint-Lô est l'un des cas le mieux documenté. Dans la seconde moitié du 14<sup>e</sup> siècle, l'église Saint-Lô est séparée en deux : la nef est donnée aux paroissiens et le chœur est laissé aux religieux. La proximité de ces deux institutions cause des nuisances sonores : la présence d'un deuxième clocher, à l'usage des paroissiens, incommode fortement les religieux de Saint-Lô dans leur couvent et l'évêque de Coutances dans son hôtel et son oratoire. Les religieux et l'évêque affirment que les cloches des paroissiens sonnent à toutes heures et régulièrement ce qui nuit à leur tranquillité mais également à leurs célébrations religieuses<sup>919</sup>. Les trésoriers de l'église paroissiale Saint-Lô, en réponse, assurent que toutes les églises paroissiales sont sous la "*spiritualitas*" de l'archevêque de Rouen. Ils ajoutent que faire sonner les cloches est le seul moyen de convoquer les paroissiens à l'office divin et que cela indique dans quel lieu doivent se rendre les paroissiens

---

<sup>918</sup> La construction de cette église n'est pas seulement une affaire religieuse. Plusieurs laïques interviennent dans le projet de construction, et dans la construction elle-même, de cet édifice. En 1339, le bailli s'oppose à l'érection de cette église : l'édification de cette dernière ne devra pas être préjudiciable à la juridiction de la ville et au maire de cette ville (A.D.S.M. 14 H 159). Plusieurs enquêtes, prescrites par Philippe VI, sont menées afin de savoir si la construction est préjudiciable à la mairie : l'une le 8 septembre 1339 et l'autre le 31 décembre 1341. Au terme de l'enquête du 31 décembre 1341, " il est déclaré que la construction de l'église de Sainte Croix saint Ouen ne préjudicie au Roy ni a la ville et quelle a esté commencer d'édifier sur le fond et la baronnie " (A.D.S.M. 14 H 159). En mars 1342, le roi Philippe VI autorise l'achèvement de l'édifice (A.D.S.M. 14 H 159).

<sup>919</sup> "*Parrochiani parrociae Sancti-Laudi quam turrim altam ; quam campanille nominant, extra dictam ecclesiam et eidem ecclesie contiguam de novo fieri et edificari atque erigi de facto fecerunt, in eadem turri seu campanilli et a parte superiori ejusdem duas campanas magnas, grossas et ponderosas, sonoras magno et grosso atque alto sono, et que, in qualibet parrochiali ecclesia parcium illarum, magne et grosse campane, etiam secundum communem usum et loquendi modum, dici passent [...] pro pulsando, et ad pulsandum easdem ipisasque duas campanas, in vigilia nativitatis Domini anno ejusdem Domini, secundum computationem Francie et parcium predictarum M<sup>o</sup> CCC LXII, pulsare et pulsari facere primo inceperunt, et extunc cotidie et extunc communiter pro missis audiendis et pro defunctis parrochianis dicte parrochie atque aliis quibuscunque, pro quitus in parrochialibus ecclesiis campanas pulsari consuetum fuit et est, eas pulsari fecerunt et faciunt de facto et pro eorum voluntate, etiam frequenter temporibus et horis decantacionum et celebrationum missarum et aliorum digniorum officiorum in predictis capella seu oratorio dicti domini episcopi et in ecclesia et choro prioris et canonicatus predictorum ac, dum et quando in eisdem capella seu oratorio domini episcopi et in ecclesia et choro prioris et canonicatus predictorum ac dum et quando in eisdem capella seu oratorio per dictum dominum episcopum et suos capellanos et clericos, in eadem capella, et per priorem et fratres seu canonicos prefatos, in dictis ecclesia et choro, misse et divina officia celebrantur et dicuntur, tam diurna quam nocturna, ac etiam horis consuetis dominorum episcopi et suorum necnon prioris et canonicorum prefatorum in manerio et prioratu predictis et etiam in aliis "* (A.D.S.M. G 6856). Ce campanile désigne probablement un petit clocher à jour au-dessus d'un édifice pour abriter une cloche.

en évitant de se tromper avec l'église priorale. Enfin, ils terminent en affirmant que sonner les cloches est une façon de signaler les sacrements se déroulant dans l'église (A.D.S.M. G 6856).

Dans les zones plus rurales, comme dans la paroisse Saint-Hilaire, quelques conflits éclatent au sujet des dîmes. Ainsi, au 15<sup>e</sup> siècle, un procès a lieu entre les curés de Saint-Hilaire de Rouen, d'une part, et les Chartreux de Notre-Dame de la Rose et les religieux du monastère de Sainte-Catherine, d'autre part, au sujet des dîmes, dans l'enclos du monastère des Chartreux et le long de la côte Sainte-Catherine (A.D.S.M. G 6721).

Les conflits les plus intéressants pour notre sujet concernent les conflits de juridiction sur une maison, un tènement ou une entité plus grande (Fig. 12.20 ; Tab. 12.5). Ces derniers sont les seuls nous renseignant sur les limites paroissiales au Moyen Âge : le maillage que l'on connaît est malheureusement composé à partir de la documentation de l'époque moderne et est donc quelque peu biaisé par rapport au Moyen Âge. Premièrement, une paroisse avait déjà disparu au 13<sup>e</sup> siècle, mais nous reviendrons sur ce fait par la suite. Deuxièmement, les conflits indiquent que les doutes subsistent sur l'appartenance de certaines portions d'espace à telle ou telle paroisse : les limites paroissiales ne sont pas totalement fixes et ont probablement connu des modifications mineures jusqu'au 18<sup>e</sup> siècle. Ces conflits ne sont pas nombreux mais il convient de les signaler.

Au début du 15<sup>e</sup> siècle, un procès se déroulant à l'officialité de Rouen oppose le prieur, les religieux et le curé de Saint-Lô et Simon Hardy, curé de Saint-Amand, afin de savoir à quelle paroisse appartenait une maison située dans la rue de la Chaîne (A.D.S.M. G 6858). Ce procès survient à l'occasion des droits funéraires réclamés par le curé de Saint-Amand pour l'inhumation du nommé Gilles Ferrières, décédé en ladite maison et inhumé dans le cimetière de Saint-Lô conformément à ses dernières volontés. Cette maison, située rue de la Chaîne, n'est pas la seule à faire l'objet de débat entre la paroisse de Saint-Amand et de Saint-Lô. Il existait dans la rue de la Chaîne deux hôtels canoniaux, l'un appartenant à maître Guillaume le Massecrier, l'autre appartenant à maître Nicolle Loiseleur. Un mémoire est établi à l'intention de maître Jehan Basset, chantre de l'église de Rouen, maître Denis Gastinel, chanoine de l'église Saint-Lô et maître Simon de Plumetot, conseiller du Roy. Dans ce document, il est affirmé qu'un mariage a été célébré par le vicaire et curé de Saint-Lô dans l'hôtel de Nicolle Loiseleur. Il y est attesté que le curé de Saint-Lô a constamment réalisé les oblations dans l'oratoire de cet hôtel mais également que la sœur de *maître* Nicolle Loiseleur et son mari, concierge dudit hôtel, ont toujours été paroissiens de Saint-

Lô. Malgré ce regroupement de preuves, une première sentence de l'official délibère en faveur du curé de Saint-Amand. Les religieux de Saint-Lô, mécontents de cette décision, font appel à la cour de Rouen par lettres d'apôtres<sup>920</sup>. Le pape Eugène IV délègue, pour prononcer l'appel, l'abbé de Saint-Pierre de Jumièges et Bérenger, prieur du Mont-aux-Malades. Ce dernier, affirmant qu'il est trop éloigné, confie son autorité à l'abbé de Jumièges : l'abbé casse la sentence de l'official et donne gain de cause aux religieux de Saint-Lô dans son hôtel de la rue de la Poterne (Deshayes, 1829 : 141). Une nette délimitation des paroisses est un fait important puisque cela évite les conflits sur l'appartenance d'une maison à une paroisse et principalement sur l'appartenance des droits paroissiaux lui étant liés. L'intervention du pape ne fait qu'affirmer le sérieux avec lequel ces questions doivent être réglées. Cependant, les limites de la paroisse Saint-Lô ne semblent pas bien définies puisqu'un autre procès a lieu au sujet de maisons dans la rue aux Juifs, à la limite de la paroisse Notre-Dame-la-Ronde, et au sujet d'une maison rue du Bec, à la limite de la paroisse Saint-Herbland.

Les curés de Saint-Lô et les curés de Notre-Dame-la-Ronde se disputent la possession d'une maison dans la rue aux Juifs (A.D.S.M. G 6859). Selon un acte de 1347, cet hôtel dans lequel demeura Jean Basset, chantre de l'église Notre-Dame-de-Rouen, était assis dans la paroisse Saint-Lô " tout comme il se pourporte en édifices et jardins " (A.D.S.M. G 6859). Les curés de Saint-Lô réalisent ensuite une liste des personnes ayant vécu dans cet hôtel au cours du 15<sup>e</sup> siècle et affirment qu'ils étaient tous paroissiens de Saint-Lô<sup>921</sup>. Par exemple, l'anglais Jean de Quiqueley, bailli de Rouen, loua cet hôtel durant plusieurs années et y demeura comme paroissien de Saint-

---

<sup>920</sup> Les " lettres d'apôtres " est un terme juridique en usage au cours du Moyen Âge et de l'époque moderne. Ainsi, dans son *Répertoire universel et raisonné de jurisprudence civile, criminelle, canonique et bénéficiale*, Joseph Nicolas Guyot affirme que " ce terme apôtres étoit employé anciennement dans les tribunaux ecclésiastiques, et même dans les tribunaux séculiers, pour désigner des lettres démissaires que le juge donnoit à celui qui interjetoit appel de son jugement ". Il ajoute que c'était un " démissoire ou permission, & en même temps une lettre testimoniale que le juge à qui adressoit au juge d'appel, pour lui & renvoyer l'appelant, & annoncer au juge d'appel que l'impétrant demandoit à être reçu appelant du premier jugement ; à l'effet de quoi le juge à le renvoyoit, ou plutôt le délaissoit au juge d'appel " (Guyot, 1784 : 484). La définition de Ledru-Rollin est plus simplifiée : " Lettres par lesquelles le juge dont la sentence étoit attaquée attestait au juge supérieur qu'il avait jugé telle cause, entre telles parties, et qu'elles se rendraient devant lui pour suivre leur appel " (Ledru-Rollin, 1845 : 623).

<sup>921</sup> Le fait que les mariages soient célébrés par le curé de Saint-Lô dans cet hôtel est le principal argument affirmant que cet édifice appartenait à la paroisse Saint-Lô. Ainsi, l'un des arguments est qu'" après l'entrée des Bourguenons, le dit hostel fut loué à Monsr Guillaume de Houdetot, chevalier et bailli de Rouen, lequel y demoura jusques au jour que la ville de Rouen fut rendue au Roy d'Angleterre, pendant lequel temps de sa demeure, y maria ung sien fils à une damoyelle, fille de Pierre de Belenges, et espousa en la chapelle du dit hostel " (A.D.S.M. G 6859).

Lô, payant les dîmes et autres droits paroissiaux. Finalement, la sentence de l'official adjuge cette maison aux curés de Saint-Lô.

Les curés de Saint-Lô doivent cependant encore réaffirmer leur droit sur une autre maison : l'hôtel de Guillaume le Comte situé dans la rue du Bec et dont le curé Saint-Herbland conteste la possession par la paroisse Saint-Lô. Les curés, afin de prouver qu'ils détenaient les droits sur cette maison, avancent qu'il existait dans cet hôtel un oratoire dans lequel le curé de Saint-Lô aurait célébré plusieurs mariages<sup>922</sup>. En 1453, Maître Jehan de Gouvis, légat, Guillaume de Désert, chanoine de Rouen, et Philippe de Rosa, clerc, arbitrent cette opposition et décident que la maison de Guillaume avec ses jardins, sa cour et sa chapelle se situait *infra mettas et limites parrochie dicte ecclesie parrochialis Sancti-Laudi* c'est-à-dire à l'intérieur des limites paroissiales de l'église Saint-Lô.

Ce type de procès prend davantage d'ampleur lorsque l'on remet en question l'appartenance d'un des pôles laïques de la ville à une paroisse (A.D.S.M. G 6661). À la fin du 15<sup>e</sup> siècle, voire au début du 16<sup>e</sup> siècle, un procès a lieu entre les fabriques de Saint-Godard et de Saint-Patrice car l'une et l'autre réclamaient comme étant de leurs paroisses respectives l'emplacement du château de Bouvreuil. On ne sait ce qui motiva le curé de Saint-Patrice à affirmer que le château faisait partie de sa paroisse mais le dossier compilé par le curé de Saint-Godard ne semble laisser aucun doute : le château a bien été édifié dans la paroisse Saint-Godard. Des actes de vente de tènements situés à proximité du château confirment l'appartenance à la paroisse Saint-Godard. Ainsi, on voit qu'en 1248 Alice de Davione donne au chapitre de Rouen une rente qu'elle avait sur une place située dans la paroisse Saint-Godard près du château du roi<sup>923</sup>. Plusieurs pièces du même type argumentent en faveur du curé de Saint-Godard. Un acte de François I<sup>er</sup> affirme que les religieux de la Madeleine avaient acquis le droit de desservir la chapelle de ce château et que les curés de Saint-Godard, desservant jusque-là cette chapelle, ne devaient pas empêcher la célébration des offices réalisés par les religieux de la Madeleine. Enfin, afin de conclure, le curé de Saint-Godard

---

<sup>922</sup> Dans cet hôtel était probablement situé un oratoire ou une chapelle afin que, par permission de l'autorité ecclésiastique, des "épousailles" puissent y être célébrées. D'autres mariages sont célébrés dans cet hôtel par le curé de Saint-Lô : cet hôtel appartient à Guillaume Le Comte et a été occupé par Guillaume de Bellengues, capitaine du Roi, lequel maria sa fille à Renaud de Tric, amiral de France ; puis, il fut occupé par Jehan de la Tieulle, qui fut bailli de Rouen quinze à dix-sept ans, et fut enterré aux Chartreux ; par Hue de Donquerre, bailli de Rouen, qui y maria quatre de ses filles, une à M. Regnaud de Reux, chevalier, l'autre à M. Jehan de Caux, chevalier, l'autre à Guillaume Le Mectaer, la quatrième à Guillaume Charlet (A.D.S.M. G 6859).

<sup>923</sup> " *Quadam platea scita in parochia Sancti Gildardi Rothomagensis prope castrum domini regis* " (A.D.S.M. G 661).



fournit plusieurs pièces sur les baptêmes et inhumations du personnel du château pratiqués par le curé de Saint-Godard. Les pièces du procès ne rapportent pas le résultat de cette affaire mais si l'on en croit les limites paroissiales de l'époque moderne, le château de Philippe Auguste appartient bel et bien à la paroisse Saint-Godard.

Les conflits de juridiction entre plusieurs paroisses interviennent principalement dans les zones les plus urbanisées ceintes par une muraille. La densité de population dans ces espaces explique qu'on y trouve une multitude de petites paroisses aux limites instables. Néanmoins, de tels conflits sur les délimitations paroissiales survenaient également dans les vastes paroisses *extra-muros*. Les curés de ces paroisses plus rurales doivent constamment réaffirmer leurs prétentions face aux curés des villages voisins. Ainsi, bien que ceci se produise durant une période postérieure au Moyen Âge, il y eut au 18<sup>e</sup> siècle une opposition entre le curé de Saint-Sever et le curé de Sotteville afin de déterminer à quelle paroisse appartenait une partie de la chaussée Saint-Sever (A.D.S.M. G 7606).

Si le réseau paroissial est bel et bien fixé au cours de la seconde moitié du 13<sup>e</sup> siècle, il n'en va pas de même pour les délimitations paroissiales. Les églises sont fixées et sont les éléments matériels autour desquels se forme la paroisse définie comme un territoire immatériel c'est-à-dire qu'aucun système matériel n'est réalisé afin de délimiter les différentes paroisses urbaines. Il n'existe aucun document traitant de cette délimitation des paroisses rouennaises au Moyen Âge mais les différents conflits de juridiction révèlent que ces limites n'étaient pas totalement fixées. En revanche, la documentation textuelle démontre que les acteurs urbains étaient conscients de ces limites : ces dernières étaient intégrées dans leur conception de l'espace. Les actes font rarement allusion aux limites paroissiales dont la première mention date du 13<sup>e</sup> siècle<sup>924</sup>. Établir des limites paroissiales immatérielles est insuffisant pour éviter leur manipulation par les acteurs religieux. Cette immatérialité, bien que l'on imagine que ces limites passaient par des points de référence, donnait tout loisir aux curés et religieux de ces paroisses de contester des droits et des appartenances et sans doute d'étendre leur propre paroisse.

L'un des points sur lesquels il est nécessaire d'insister est que les curés de Saint-Lô interviennent à plusieurs reprises dans ces conflits : ils doivent réaffirmer leurs droits face aux paroisses de Saint-

---

<sup>924</sup> La conscience de limites paroissiales apparaît dès le 13<sup>e</sup> siècle. L'acte d'établissement des Dominicains dans la ville de Rouen mentionne l'emplacement des Filles-Dieu allant jusqu'à la limite de la paroisse Saint-Sauveur : "*Ne vero dicti fratres aliquo scandalirent volumus ut rectori ecclesie Sancti Salvatoris in recompensationem sui interesse quam ad iura parochialia pro loco qui fuit Filiarum Dei sicut se comportat in longum et in latum et per aliis locis et domibus illius vici usque ad finem parrochie Sancti Salvatoris*" (A.D.S.M. 36 H 36).

Amand, de Saint-Herbland et de Notre-Dame-la-Ronde. Les droits des curés de Saint-Lô sont-ils pris pour cible ou essaient-ils d'étendre leur paroisse ? Ou encore est-ce un effet de source ? Il est bien difficile de répondre : les curés ne révèlent pas dans les actes leurs motivations profondes. Pour ces derniers, ils réaffirment seulement leur droit mais les autres curés tiennent le même discours. La paroisse Saint-Lô, presque au cœur de la ville, apparaît plus vaste que les autres paroisses : les curés se sont sans doute arrangés, au fil des procès et de la production de pièces justificatives, pour agrandir leur paroisse au détriment des autres ce qui a pu attirer la jalousie des curés voisins. Toutefois, ne spéculons pas plus : notons simplement qu'il y a autour de la paroisse de Saint-Lô des rapports de force importants. L'autre point sur lequel il convient d'insister est l'association entre les curés de Saint-Lô et les religieux du prieuré de Saint-Lô lors de ces affaires. Or, comme le démontrent les conflits sur la séparation de l'église ou sur les cloches, les rapports entre ces deux parties étaient loin d'être pacifiés : la proximité des deux communautés et la concurrence sur certains droits paroissiaux sont à l'origine de ces rapports. Cependant, défendre ces acquis et les limites de la paroisse dans laquelle les religieux s'établissent contribue probablement à éviter les conflits : les habitants de ces maisons doivent remplir leurs devoirs paroissiaux, source de revenus importante pour les curés et parfois pour les religieux. Les curés devaient également composer avec l'arrivée de nouvelles communautés religieuses au 13<sup>e</sup> siècle : les frères mendiants.

### ***12.3.2. Paroisses et Mendiants : une concurrence exacerbée ?***

L'arrivée des ordres mendiants est souvent perçue dans l'historiographie comme une crise pour le clergé séculier<sup>925</sup>. Les frères mendiants pénètrent en force dans le champ pastoral du clergé

---

<sup>925</sup> En 1968, dans son étude sur les Mendiants, Jacques le Goff affirme que plusieurs facteurs locaux ont été un frein à l'implantation des frères mendiants. Dans ces facteurs, il mentionne en premier lieu l'attitude du clergé séculier, en particulier l'attitude de l'évêque et du chapitre ainsi que les conflits autour des droits paroissiaux (Le Goff, 1968 : 74). Après cette étude, la concurrence entre les Mendiants et le clergé séculier est reprise dans les ouvrages plus généraux que ce soit dans le tome II de l'*Histoire de la France urbaine* (Chédeville *et al.*, 1980b) ou le tome I de l'*Histoire de la France religieuse* (Le Goff et Rémond, 1988). Cette querelle opposant les séculiers aux frères mendiants apparaît dans tous les manuels sur le Moyen Âge : Patrick Boucheron et Michel Le Kaplan y font référence dans leur manuel sur le Moyen Âge (Kaplan et Boucheron, 1994 : 145-151). Jacques Chiffolleau approfondit cette étude dans le cadre de la région d'Avignon où il traite du rayonnement des Mendiants. En effet, par l'étude des testaments, des fondations, des obits et donc de tous les actes de piété, il met en avant que les couvents mendiants ont attiré les faveurs des nobles, des bourgeois ou des classes populaires, et ceci au détriment du clergé séculier, mais également des anciens ordres monastiques (Chiffolleau et Le Goff, 1980). Dans un article plus récent, il affirme que le

séculier. Ils apportent une nouvelle pastorale séduisant en particulier la population urbaine. Les frères font vœu de pauvreté et souhaitent vivre uniquement des aumônes mais ils vont rapidement proposer les mêmes services que les curés ce qui explique en partie la concurrence latente qu'il y eut entre ces modèles religieux. En outre, contrairement aux moines bénédictins ou aux ordres semi-érémiques, les frères mendiants sont itinérants : ils haranguent les foules dans toute la ville et attirent les dévotions. Les ordres mendiants sont en quelque sorte créés afin de devenir le corps de service de la papauté visant à appliquer les directives du concile de Latran IV insistant sur l'importance des sacrements et de la confession. Les frères mendiants ont développé des comportements et des rapports à Dieu plus personnels que ce que proposaient les prêtres. Ils conseillaient les chrétiens dans la recherche du salut.

Les frères mendiants acquièrent un rôle de plus en plus important dans la délivrance des sacrements et principalement dans les confessions et les inhumations. Ce fait irrita principalement le clergé séculier et les curés de paroisses qui avaient le quasi-monopole sur ces droits. Cette irritation est exacerbée par le nombre important de privilèges que les papes ont octroyés aux ordres mendiants, privilèges permettant à ces frères d'empiéter sur les droits paroissiaux des curés. En 1231, Grégoire IX (1227-1241) dans la bulle *Nimis iniqua* blâme les évêques responsables d'abus sur les jeunes ordres mendiants. Quelques décennies plus tard, Innocent IV (1243-1254) exempte les frères mendiants du contrôle et de la juridiction épiscopale (A.D.S.M. 35 H 1). En 1257, Alexandre IV (1254-1261) rappelle et souligne les mérites de ces ordres en matière de prédication, de confession et d'aumônes.

Les papes octroient également des privilèges directement aux religieux de la ville de Rouen et en particulier aux Franciscains et aux Dominicains. Ces bulles, dont les originaux sont conservés aux Archives départementales de Seine-Maritime, ont été regroupées précieusement dans un bullaire par les frères mendiants<sup>926</sup>. Le nombre de bulles papales conservé aux archives ne fait qu'attester le statut privilégié de ces communautés aux yeux du pape : le couvent des Franciscains

---

polycentrisme religieux est l'une des causes de cette concurrence : l'équipement religieux est trop important et conduit les différentes institutions à se disputer certains droits ou privilèges (Chiffolleau, 2000). Ce fait est réaffirmé dans un article de Jean-Michel Matz sur les paroisses urbaines et le polycentrisme religieux dans les cités épiscopales de la France de l'Ouest (Matz, 2014). En outre, toutes les études sur les frères mendiants, principalement dans le Sud, ont étudié ces rapports conflictuels avec les paroisses et les autres ordres monastiques : on pense ici aux actes du 44<sup>e</sup> colloque de Fanjeaux de 2008 dont le sujet était *Moines et religieux dans la ville du 12<sup>e</sup> au 15<sup>e</sup> siècle* (Théry, 2009).<sup>926</sup> Les Franciscains ont compilé leurs privilèges dans un cartulaire-bullaire au 13<sup>e</sup> siècle (A.D.S.M. 35 H 11). Les Dominicains constituent leurs bullaires plus tardivement : le premier est réalisé en 1753 (A.D.S.M. 36 H 6), le second, consacré aux confraternités, est compilé vers 1671 (A.D.S.M. 36 H 6).

de Rouen conservait soixante-neuf bulles pontificales (A.D.S.M. 35 H 12 ; 35 H 13), celui des Dominicains environ quarante-deux (A.D.S.M. 36 H 12 ; 36 H 13) et celui des Carmes une dizaine (A.D.S.M. 32 H 2)<sup>927</sup>. Les Franciscains et les Dominicains sont les principales communautés à bénéficier de cette largesse de la part des papes. Nous ne pouvons résumer l'intégralité des privilèges qu'ils obtiennent au cours des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> siècles mais seulement donner quelques exemples qui aident à comprendre la concurrence latente entre ces nouveaux venus et les curés. En 1245, Innocent IV exempte les Franciscains de payer la dîme aux curés et les autorise à confesser, à célébrer des funérailles et à inhumer dans leur couvent (A.D.S.M. 35 H 12). En 1252, le même pape exempte les frères de leurs supérieurs séculiers (A.D.S.M. 35 H 12). Quatre ans plus tard, Alexandre IV interdit à quiconque de malmener les Franciscains sur les aumônes qu'ils obtiennent pour l'édification de leur couvent ainsi que pour les travaux d'entretien. La plupart de ces privilèges sont réaffirmés par les papes du 13<sup>e</sup> siècle au début du 15<sup>e</sup> siècle. L'exemption de la juridiction des évêques et des officiaux est réitérée par une bulle de Clément IV en 1285 et une bulle de Benoît XI en 1304. Boniface VIII confirme une nouvelle fois l'autorisation de confesser et d'inhumer dans leur couvent. Au 14<sup>e</sup> siècle, ces privilèges sont affirmés de nouveau mais on voit également les papes intervenir dans la défense des Franciscains. En 1373, Clément V publie une bulle selon laquelle il empêche quiconque de vouloir incommoder les droits, lieux et places des Franciscains. Le même type de privilège est accordé aux Dominicains, en particulier sur les droits de prédication, sur les confessions ainsi que sur le droit d'inhumer dans leur couvent (A.D.S.M. 36 H 12). Les Carmes, eux aussi, sont exemptés de la juridiction épiscopale. Cependant, la connaissance des privilèges des Carmes est moins approfondie car peu de bulles papales sont conservées dans le couvent des Carmes. Les faveurs envers les ordres mendiants semblent exacerbées dans le cas de Rouen puisque l'archevêque Eudes Rigaud, lui-même franciscain, favorise l'implantation de ces ordres dans sa ville. Les faveurs de cet archevêque sont assez considérables étant donné qu'il supprime une paroisse afin d'installer les Franciscains dans la ville.

En voyant le nombre important de privilèges concédés par les papes mais également par les archevêques, on ne peut qu'imaginer les convoitises des curés face à ces ordres captant les faveurs des acteurs religieux de haut rang. Les frères mendiants sont les plus dangereux car ils sont les seuls à pouvoir participer à la *cura animarum* et, de ce fait, attirer les dons et bienfaits des habitants

---

<sup>927</sup> Ce nombre correspond au nombre de chartes retrouvées dans les liasses. Néanmoins, ces bulles sont numérotées jusqu'à 64A indiquant que certaines ont probablement été perdues.

de la ville. Outre ces privilèges, les frères offrent des cérémonies moins routinières et privilégient des contacts plus personnels et plus directs avec le divin. Néanmoins, les frères mendiants, s'ils captent beaucoup de donations et d'aumônes notamment lors de leur installation, sont loin d'être les seuls bénéficiaires des largesses des religieux et habitants de Rouen. Une étude, certes non exhaustive, de plusieurs testaments rouennais met en avant que les donations sont généralement partagées entre les divers établissements religieux de la ville, les curés, les confréries et les pauvres<sup>928</sup>. Ainsi, en 1301, Jean Hardi, paroissien de Saint-Martin-du-Pont, lègue dans son testament plusieurs biens à l'église Saint-Martin-du-Pont, au recteur de la même église, à la fabrique de la cathédrale de Rouen, à la Madeleine, aux hôpitaux de la rue Saint-Ouen et de la rue Saint-Martin ainsi que des sommes importantes au couvent des Franciscains où il décide de se faire enterrer. Il réalise également divers legs aux Béguines, au collège des Bons-Enfants, aux Augustins, aux Sachets, aux Carmes, aux lépreux des quatre portes<sup>929</sup>, aux lépreux de Respainville, aux recluses de Rouen, aux pauvres de Rouen et à plusieurs autres institutions (A.D.S.M. G 7137). Les habitants de Rouen procèdent à de nombreux legs en faveur des frères mendiants mais ils n'oublient pas pour autant les autres institutions notamment les institutions charitables tels les

---

<sup>928</sup> Beaucoup de legs sont réalisés en faveur des confréries ou des pauvres. En 1504, Denis Pilée, curé de Saint-Martin-de-Limésy, souhaitant être enterré soit à Limésy soit à Saint-Maur, effectue divers legs aux confréries de la Passion à Saint-Patrice, du Saint-Sacrement à la cathédrale, de Saint-Martin à Limésy (A.D.S.M. G 3446). En 1509, le testament de Martin Maussueur fait également état de plusieurs legs aux confréries : legs à la confrérie de Notre-Dame et Saint-Louis fondée en l'Hôpital du Roi dont il avait été maître (le clerc aura 5 sous afin d'être plus enclin à bien semondre les frères à l'enterrement, au service et aux messes de l'association), à la confrérie du Sacrement et de Notre-Dame fondée à Saint-Godard, aux charités de Saint-Claude, Saint-Alexis, Saint-Gourgon et Saint-Désir fondées dans l'église de Saint-Patrice, à la confrérie de Notre-Dame-de-Recouvrance fondée aux Carmes et à celles de Saint-Romain et de Tous-les-Saints dans la cathédrale (A.D.S.M. G 3463). Dans la plupart des testaments, un legs, voire plus, est destiné aux pauvres de la ville. Par exemple, en 1325, Richard de Droitecourt, chanoine et pénitencier de Rouen, réalise un legs en faveur des pauvres afin de prier pour des amis décédés, d'autres legs sont réalisés au profit des pauvres d'Artye, Flavacourt, Droitecourt, Hérigny, Basincourt, Tiergeville, Saint-Patrice de Rouen, Blaqueville (A.D.S.M. G 3528). Des legs sont également affectés aux fabriques d'église : en 1512, Marin Hébert, curé d'Estouteville, effectue un legs à la fabrique Saint-Michel (A.D.S.M. G 2525) et en 1524, un legs de 100 sous est réalisé par Alonce de Cville en faveur de la même fabrique (A.D.S.M. G 2528).

<sup>929</sup> La mention de lépreux des quatre portes de Rouen indique qu'il existait des communautés de lépreux à proximité de la ville. L'une de ces communautés était située près de la porte Saint-Ouen sur la limite nord-est de la ville. En effet, en 1283, le bailli de Rouen offre au maire et aux citoyens de Rouen "*pechiam bordelli leprosororum, sitam ad portam Sancti Audoeni Rothomagi, inter murum clausurae villae ex une parte, et cheminum quo itur ad Sanctum Nigasium ex altera, sicut se proportat a pavimento usque ad murum Sancti Audoeni*" c'est-à-dire " la pièce de la cabane des lépreux située à la porte Saint-Ouen, à Rouen, entre le mur d'enceinte de la ville et la rue Saint-Nicaise, s'étendant du pavement jusqu'au mur de Saint-Ouen " (Chérueil, 1843 : 287-288). Cette cabane, ou bordel, pour lépreux était donc près des murs de la ville et du mur d'enceinte de l'abbaye, mais était placée à l'extérieur de la ville. De ce fait, les lépreux étaient à proximité de la population de la zone *intra-muros* ainsi que des activités internes à la ville. Ces hôtels pour lépreux étaient probablement situés aux portes de la ville afin d'empêcher les lépreux d'entrer dans la cité. Ces cabanes étaient en quelque sorte des places de transition et étaient certainement plus éphémères que les deux grandes léproseries à l'extérieur de la ville : elles ne sont en effet connues que par quelques textes du 13<sup>e</sup> ou du 14<sup>e</sup> siècle (Brenner, 2013).

hôpitaux ou les maladreries<sup>930</sup>. Ainsi, dans plusieurs testaments du 14<sup>e</sup> siècle ou du 15<sup>e</sup> siècle, aucun legs n'est destiné aux ordres mendiants. Il apparaît d'ailleurs que les paroissiens, probablement aisés, même s'ils avaient une certaine dévotion envers les Mendiants, effectuaient en priorité des legs importants à leur paroisse d'origine. En 1416, Jean Rosse, de la paroisse Saint-Étienne-la-Grande-Église, fait premièrement un legs à sa paroisse puis à l'œuvre de Notre-Dame, puis aux " quatre religions mendiante " et au collège des Bons-Enfants (A.D.S.M. G 6513). En 1449, Guillaume de la Mare, paroissien de Saint-Éloi, fait des legs en faveur des pauvres de diverses paroisses, aux charités et confréries, à divers établissements religieux, à des maladreries mais également à la paroisse Saint-Éloi (A.D.S.M. G 6440). Le legs aux frères mendiants n'est pas automatique : plusieurs testaments ne font état d'aucun legs en leur faveur. En revanche, l'arrivée de ces nouveaux ordres implique un partage dans les testaments. Ces propos semblent logiques, mais au lieu de distribuer leur legs en cinq ou six parts à destination de paroisses ou d'établissements religieux, ces legs sont à présent séparés en dix parts, voire plus. On ne peut dire dans le cas de Rouen qu'il s'opère une captation des legs testamentaires en faveur des Mendiants mais ceux-ci sont effectivement destinés à davantage d'établissements religieux ou institutions charitables diminuant ainsi la valeur de chaque part. Néanmoins, les ordres mendiants séduisent toutes les sphères. Les legs en faveur de ces ordres se trouvent tant dans les testaments des paroissiens que dans ceux des archevêques : en 1452, l'archevêque Raoul Roussel lègue par testament divers biens à l'Hôtel-Dieu, au prieuré de Saint-Lô, aux quatre ordres mendiants, au collège des Bons-Enfants et à d'autres religieux (A.D.S.M. G 3415).

De même, l'historiographie a souvent mis en avant que l'animosité des curés envers les frères mendiants s'expliquait par la captation des inhumations et des droits de sépultures par les frères. Les frères mendiants, ont, il est vrai, reçu les inhumations de laïques au sein de leurs couvents. Néanmoins, la connaissance de cet attrait pour le Moyen Âge est ténue. Seules quelques indications dans les testaments ou dans l'ouvrage de François Farin nous apportent des données sur cette question. Ainsi, nous pouvons affirmer que plusieurs laïques ont élu sépultures dans les couvents des frères mendiants. Un certain Jean Hardi élit effectivement sépulture dans le couvent des

---

<sup>930</sup> En 1452, l'archevêque de Rouen n'oublie pas dans son testament de léguer quelques biens à l'Hôtel-Dieu de Rouen (A.D.S.M. G 3415). En 1362, Guillemette, veuve de Guillaume Poupelin de la paroisse d'Harfleur, réalise des legs en faveur de la charité Notre-Dame de la Fontaine, à l'Hôtel-Dieu ou encore au Mont-aux-Malades (A.D.S.M. G 5344). Plusieurs testaments conservés dans les séries G et H attestent l'importance des legs en faveur des œuvres charitables, mais il serait trop long et inutile de tous les citer ici.

Franciscains en 1301 (A.D.S.M. G 7137). En 1449, Guillaume de la Mare souhaite être inhumé dans le couvent des Dominicains de Rouen (A.D.S.M. G 6440). Les laïcs convoitent l'inhumation dans ces couvents, mais une fois encore, il ne semble pas que cela soit une caractéristique générale. Beaucoup sont toujours enterrés dans leurs paroisses ou choisissent d'être inhumés dans les monastères bénédictins<sup>931</sup>. Dans les faits, le manque de sources rend difficile l'analyse de la captation des inhumations par les Mendiants. Seul François Farin apporte des informations complémentaires aux testaments. Ainsi, d'après son récolement des pierres tombales<sup>932</sup> : l'église du couvent des Carmes reçut au moins neuf sépultures aux 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> siècles ; le couvent des Franciscains reçoit dix sépultures au 13<sup>e</sup> siècle, trente sépultures au 14<sup>e</sup> siècle, seize sépultures au 15<sup>e</sup> siècle ; et le couvent des Dominicains reçut trois sépultures au 13<sup>e</sup> siècle, vingt et une sépultures au 14<sup>e</sup> siècle et vingt-six au 15<sup>e</sup> siècle. Au vu de ces données, les Mendiants ont-ils attiré les inhumations des laïques ? Nous pouvons répondre par l'affirmative. Les couvents reçoivent des sépultures de laïques tant dans leur église que dans d'autres lieux conventuels<sup>933</sup>. Les chiffres donnés par François Farin ou par les testaments ne sont probablement qu'un aperçu de cette attraction : les inhumations dans ces couvents étaient sans doute plus nombreuses<sup>934</sup>. Cependant, à l'échelle de la ville, ce nombre paraît insignifiant. L'attraction mendicante est évidente, mais les chrétiens restent majoritairement fidèles à leur paroisse d'origine en ce qui concerne les sépultures. Dans les autres domaines, l'attraction des couvents mendiants est également difficilement perceptible. Il demeure complexe de mesurer l'affluence aux offices ou au confessionnal. Cependant, l'hostilité grandissante pourrait en démontrer la réalité à l'échelle de la France. Ainsi en 1365, le concile d'Avignon décrète que, sous peine d'amende, la messe dominicale doit être

---

<sup>931</sup> En 1312, Raoul Filleul demande à avoir sa sépulture en l'abbaye Sainte-Catherine-du-Mont (A.D.S.M. G 6439).

<sup>932</sup> Ce récolement est une source précieuse à prendre avec précaution : la plupart de ces pierres tombales n'ont pas été retrouvées (Farin, 1731a, 1731b, 1731c).

<sup>933</sup> Dans le couvent des Dominicains, les laïcs sont principalement inhumés dans l'église du couvent et plus précisément dans la chapelle Notre-Dame-de Liesse, dans le sanctuaire et le chœur de celle-ci (Levieux, 2013b : 76-77). Seuls un bourgeois et marchand de Rouen, Jean le Gras est inhumé dans le chapitre des Dominicains (Farin, 1731c : 46). Le couvent des Franciscains reçoit des sépultures de laïques tant dans leur église (nef, chœur) que dans leur chapitre et dans le cloître, notamment dans ses galeries (Levieux, 2013b : 101-102). Dans le couvent des Carmes, les sépultures des laïques sont uniquement dans l'église (Levieux, 2013b : 36-37). Le même constat peut être établi pour les Augustins (Levieux, 2013b : 17). Nous n'avons pas de données concernant les sépultures médiévales des couvents des Dominicaines Emmurées et des Clarisses.

<sup>934</sup> Des laïques étaient probablement inhumés dans les cimetières des frères mendiants mais aucune donnée ne l'affirme. Au 14<sup>e</sup> siècle, les Dominicains possédaient leur propre cimetière (A.D.S.M. 36 H 7) mais le recrutement de cette zone funéraire n'est pas connu. De même, les frères carmes disposaient d'un cimetière sans que l'on sache si ce dernier était réservé aux frères (A.D.S.M. 32 H 33). Le même constat peut être établi pour les Dominicaines Emmurées (Levieux, 2013b : 61-62).

entendue dans l'église paroissiale et non dans une chapelle ou une église desservie par les Mendians (Renaud, 1994 : 73).

Les couvents mendians apparaissent comme une paroisse dans la paroisse, avec les mêmes services présentés dans les prédications. Les Mendians auraient pu être des auxiliaires précieux, comme confesseurs et prêtres, s'ils avaient voulu se cantonner strictement à ce rôle (Renaud, 1994 : 71).

Les privilèges pontificaux, la captation des legs et des sépultures, les faveurs de l'archevêque Eudes Rigaud : il n'en fallait pas plus pour que les séculiers réagissent et se manifestent rapidement.

En 1285, l'archevêque Guillaume de Flavacourt, en plus de leur retirer le droit de convoquer les paroissiens, leur interdit d'absoudre des cas qui lui sont réservés et de publier des indulgences (A.D.S.M. G 3658) Les Mendians tenteront d'entraîner les populations à s'y opposer (Sadourny, 1977 : 47). À la même époque, une sentence de l'officialité adressée aux abbés, prieurs et curés du diocèse, leur interdit de recevoir deux franciscains excommuniés. Le chapitre laisse ses membres poursuivre et transiger sur les difficultés qui s'étaient élevées entre les chanoines et les Mendians (A.D.S.M. G 3658). La papauté tente à plusieurs reprises d'apaiser les conflits. En 1257, Alexandre IV souligne les mérites de ces ordres et la valeur de leur enseignement en condamnant leurs détracteurs (Leclercq et Vandembroucke, 1961 : 408). En 1300, Boniface VIII, dans sa bulle intitulée *Super Cathedram*, affirme que les confessions, comme les prédications, hors du couvent ne se feront que sur l'autorisation du curé et de l'archevêque. De plus, si le couvent accueille une sépulture au détriment de la paroisse, les religieux devront verser à l'église paroissiale le quart des legs, offrandes ou autres dons testamentaires (Hinnebusch, 1990 : 100). Le concile de Vienne de 1311 reprend les dispositions de la bulle *Super cathedram*, alors abrogées, mais il interdit aux frères mendians de détourner les fidèles de la fréquentation paroissiale (Adam et Le Bras, 1964 : 220-245). Le concile provincial de Rouen de 1335, que préside l'archevêque Pierre Roger, demande aux curés d'accueillir et de traiter favorablement les Franciscains et les Dominicains (Fisquet, 1860 : 148). Ces conciles démontrent que les prédicateurs et les confesseurs ont parfois trouvé quelques résistances à leur passage dans les paroisses. Les Franciscains et les Dominicains ne sont pas les seuls à être pris pour cible. Les Carmes, s'installant dans la ville vers 1336, sont probablement mal accueillis. Tout du moins, c'est ce que nous pouvons déduire de la charte de



Pierre Roger adressée à l'archevêque de Rouen, aux évêques de Nantes et d'Angers, au sujet des privilèges des Carmes, qui font l'objet de multiples attaques du clergé (A.D.S.M. 32 H 1).

Si attaques et conflits il y eut, peu de traces écrites de ceux-ci nous est parvenu avant le 15<sup>e</sup> siècle. En 1443, le curé de Saint-Herbland entame des poursuites contre les Franciscains mais il est cité à comparaître devant l'archidiacre de *Lineyo*, conservateur des privilèges de l'ordre franciscain de la province française (A.D.S.M. G 1155). Les conflits culminent avec l'affaire du faux miracle survenu au couvent des Franciscains (A.D.S.M. G 166)<sup>935</sup>. Cette affaire permet à Raoul Roussel d'empiéter sur l'exemption du couvent des Franciscains et d'ignorer le soutien des officiers royaux à ce même couvent (A.D.S.M. G 1260). Les conflits apparaissent plus nombreux au début du 16<sup>e</sup> siècle. En 1507, le sénéchal de l'archevêque transige en faveur des Carmes, à l'occasion d'un procès contre les prêtres de la paroisse Saint-Lô qui voulaient assister et chanter aux funérailles des laïcs dans l'église du couvent (A.D.S.M. 32 H 1 ; G 6860). En 1514, les Franciscains sont confrontés au curé de Saint-Martin-du-Pont au sujet des sépultures (A.D.S.M. 35 H 1). Une sentence est prononcée au bailliage en faveur des frères. La source ne mentionne pas les faits exacts reprochés aux religieux : est-ce que le curé avait la prétention de célébrer les funérailles d'un paroissien demandant à être inhumé dans le couvent des Franciscains ou est-ce que les Franciscains n'ont pas respecté les dispositions prévues par la bulle *Super cathedram* ?

Pourquoi avons-nous si peu de traces de ces conflits ? Est-ce à cause d'une mauvaise conservation ou parce que ces conflits sont difficiles à discerner ? Néanmoins, un fait intéressant est à noter : lors de leur installation en ville et donc durant la construction de leur couvent, les frères mendiants élaborent des accords avec le curé de la paroisse dans laquelle ils s'installent. Ainsi, l'acte d'établissement des Dominicains dans la ville de Rouen de 1247 démontre que la réticence des clercs de paroisses était déjà connue. Les frères admettent avoir acheté divers biens et terres dans la paroisse Saint-Sauveur, excepté les maisons et terres de Raoul Quevilly, sur lesquels le recteur de la paroisse percevait six livres tournois de rente. Afin que le curé de Saint-Sauveur, sur la paroisse de qui allait se trouver le couvent, fût indemnisé du préjudice que pouvaient subir les

---

<sup>935</sup> En 1451, l'archevêque Raoul Roussel avait fait mettre en prison plusieurs religieux pour avoir publié un prétendu miracle (A.D.S.M. G 1260). Malgré l'appel porté à la cour de Rome, l'archevêque retenait durement et rigoureusement les religieux en prison. Une lettre du roi Charles VII interdit à l'archevêque de troubler les religieux dans leur exemption de la justice épiscopale. En 1452, le procès est renvoyé devant le légat de France (A.D.S.M. 35 H 34). Le gardien des Cordeliers reconnaît qu'un miracle a été publié sans la permission de l'archevêque mais les archives du couvent ne rapportent pas le dénouement de cette affaire.

droits paroissiaux, il fut retenu que les religieux paieraient à lui et ses successeurs une rente de six livres tournois qu'ils acquittaient encore au 18<sup>e</sup> siècle (Chapotin, 1898 : 326 ; A.D.S.M. 36 H 36)<sup>936</sup>. De même, lors des premières années d'installation des Carmes, plusieurs transactions sont réalisées. Une lettre du vicaire de l'archevêque de 1337 fait état d'une transaction entre le prieur et les religieux de Saint-Lô et le curé de Saint-Lô, d'une part, et les frères de l'ordre de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, qui venaient de construire une maison et un oratoire avec clocher, cloches et autels. Les Carmes s'engagent à payer, chaque année, aux religieux de Saint-Lô, douze livres de rente et à payer au curé de Saint-Lô, le quart des droits de luminaire, de draps et d'oblations perçus pour l'inhumation dans l'église de ces religieux de tout paroissien de la paroisse (A.D.S.M. G 6860). En 1338, les religieux et le curé de Saint-Lô protestent tout de même contre l'installation des frères. Le maire de Rouen, Jehan Cabot, s'était transporté sur le lieu amorti au " couvent de Notre-Dame du Carme " par le duc de Normandie dans la ville de Rouen. Il avait fait border le lieu concédé aux religieux et que la ville voulait bien reconnaître comme lieu d'aumône. Néanmoins, plusieurs maisons sur lesquelles le curé et les religieux de Saint-Lô percevaient des rentes se situaient dans le lieu délimité par le duc de Normandie. Les religieux et Robert Alacorne, curé de Saint-Lô, protestent pour la conservation de leurs rentes assises sur des biens compris dans l'enclos du dit monastère (A.D.S.M G 6860). Nicolas Dablèges, prieur des Carmes, affirme qu'il ne souhaite pas porter atteinte au droit du prieur et de la cure de Saint-Lô, lesquels pourront toujours recourir à la juridiction du maire de Rouen si les Carmes ne respectent pas leur parole. La suite de cette affaire n'est pas connue mais il est fort probable qu'à l'instar des Cordeliers cela se soit fini par un appointement dans lequel les Carmes devraient donner une compensation pour la suppression des rentes de la paroisse. Il semble beaucoup moins vraisemblable que les religieux et le curé de Saint-Lô ne soient pas allés en justice bien que nous n'en ayons pas la preuve textuelle. Enfin, un accord est également défini entre les Franciscains et le curé de Saint-Étienne-des-Tonneliers mais seulement en 1369, plus d'un siècle après l'arrivée des Franciscains. Ces derniers

---

<sup>936</sup> " *Ne vero dicti fratres aliquo scandalirent volumus ut rectori ecclesie Sancti Salvatoris in recompensationem sui interesse quam ad iura parochi alia pro loco qui fuit Filiarum Dei sicut se proportat in longum et in latum et per aliis locis et domibus illius vici usque ad finem parrochie Sancti Salvatoris que iam emerunt exceptis domibus et terris Radulphi de Quevilli quas nondum emerunt dicti fratres sex libras turonensis annui redditus solvere teneantur quorum si dicti fratres terram et domos quas habent dictus Radulfus in eodem vico in parrochia dicti rectoris aliquatenus habuerit pro portione ipsius Radulfus eidem rectori xx solidos turonensis annui redditus redere tenebuntur* " (A.D.S.M. 36 H 36).

affirment respecter la bulle *Super Cathedram* et donner un quart de ce qu'ils perçoivent sur les droits de sépulture au curé de l'église Saint-Étienne-des-Tonneliers (A.D.S.M. 35 H 2).

Pour les Mendiants, il était commun de payer le curé de la paroisse dans laquelle ils s'établissaient. Les Augustins de Londres réalisent un accord similaire avec le curé de la paroisse SaintPeter en novembre 1349 pour payer une compensation annuelle d'une livre et huit deniers afin de s'installer dans cette paroisse à Broad Street (Röhrkasten, 2009 : 221-222).

Les relations entre la paroisse et les Mendiants sont conflictuelles mais cela n'est que le résultat d'une relative proximité des services et de l'hostilité des curés face à de nouveaux venus. Ils voient en ces religieux une menace pouvant empiéter sur leurs devoirs et droits paroissiaux mais cette concurrence est souvent atténuée par des accords, des transactions ou par l'intervention des supérieurs de l'Église. Chacun arbore ses droits et privilèges, exhibe les lettres pontificales ou royales. Les conflits entre ces deux entités sont peu nombreux à Rouen et dépendent de la personnalité et des sentiments des archevêques, venant confirmer une action timide et prudente des ordres mendiants à Rouen, face à une Église métropolitaine influente (Renaud, 1994 : 74). La figure de l'archevêque dans l'installation des Mendiants a d'ailleurs été déterminante. Ainsi, Eudes Rigaud a favorisé l'implantation des Franciscains, des Dominicains et des Dominicaines. Cependant, ce n'est pas tant le fait qu'il ait aidé ces ordres à s'implanter à Rouen qui va nous intéresser ici, mais davantage la façon dont il s'y prend, et ceci plus particulièrement dans le cas des Franciscains pour lesquels il en vient à supprimer une paroisse.

### ***12.3.3. Le(s) Franciscain(s) et la suppression de la paroisse Saint-Clément***

La paroisse Saint-Clément aurait été créée au cours du 11<sup>e</sup> siècle (Fig. 12.21). En effet, la mention de la porte Saint-Clément dans la confirmation des biens de l'abbaye de Fécamp par Richard II provient sans doute de la présence de l'*ecclesia* Saint-Clément à proximité de la porte. Ainsi, l'église Saint-Clément existait au moins au 11<sup>e</sup> siècle. Étant donné la disparition de la paroisse vers le milieu du 13<sup>e</sup> siècle, on peut supposer que celle-ci ait été créée au plus tôt au

11<sup>e</sup> siècle, au plus tard au 12<sup>e</sup> siècle. Cette paroisse engloberait l'emplacement du Donjon et ses alentours sur la rive droite ainsi que le quartier de Richebourg.

Plusieurs actes du 12<sup>e</sup> et du 13<sup>e</sup> siècle précisent l'étendue de cette paroisse. En 1177, Guillaume de Malpalu reconnaît à Guillaume, fils de Milon, la terre qui était à son père dans le quartier de Saint-Clément pour douze sous de rente annuelle. Dans cette charte, le quartier apparaît à proximité de la Seine (A.D.S.M. 20 H 25)<sup>937</sup>. Le fait que cette paroisse englobe une partie de la rive gauche est confirmé par un acte du début du 13<sup>e</sup> siècle mentionnant la donation en pure et perpétuelle aumône d'un tènement par Pierre Leri au prieuré Notre-Dame-du-Pré dans la *parrochia Sancti Clementis ultra Secanam* c'est-à-dire dans la paroisse Saint-Clément de l'autre côté de la Seine (A.D.S.M. 20 H 25). En 1234, Lucas, fils de Hélié de Richebourg, avec le consentement de sa femme, vend en aumône à l'église Notre-Dame-du-Pré cinq sous de rente à la saint Jean-Baptiste sur son tènement dans la paroisse Saint-Clément (A.D.S.M. 20 H 25). Ce tènement appartenant à la famille Richebourg, et dont l'un des confronts appartient à la même famille, faisait sans doute partie du quartier appelé Richebourg qui faisait face au palais ducal et longeait la Seine sur la rive gauche<sup>938</sup>. Un autre acte nous renseigne sur l'espace de la paroisse Saint-Clément mais rend encore plus confuse sa délimitation. En 1245, Rober Bonami et sa femme vendent au chapitre de Rouen un tènement situé " *in predicta parrochia [Sancti Clementis] sito ut dicitur inter terram que fuit Ysabellis Trenteguerons per versus Rothomagum ex una parte et terram que fuit Thome Blainvillein et aquam que vocatur Barbaquene ex altera et aboutant ad queminum quod est inter duos pontes per ante et ad Secanam per retro* " (A.D.S.M. G 4727). Le tènement se situe donc entre la Seine et l'eau appelée *Barbaquene*. Cela peut faire référence à l'eau entourant la barbacane et l'indication *inter duos pontes* laisse penser à une rue entre le vieux pont et le pont Mathilde. Ainsi, ce tènement serait borné à l'est par l'eau de la Barbacane, au nord par la Seine et à l'ouest par la rue située entre les deux ponts. Ce tènement est également borné par la terre d'Ysabel Trentegurons orientée vers Rouen et la terre de Thomas Blainville. Le terme *per versus Rothomagum* ne fait que confirmer l'extension de la paroisse sur la rive gauche.

---

<sup>937</sup> " *Terram que fuit Milo pater eius in vico sancti Clementis totam integre sicut se proportat a vico usque ad Sequanam* " (A.D.S.M. 20 H 25).

<sup>938</sup> " *Tenemento meo quod est situm in parrochia sancti Clementis inter terram Thome Hariker ex una parte et terram quam Lucas Faber accepit cum Matilde uxore sua quondam filia Adan Carpentarii de Riche bourc ex altera* " (A.D.S.M. 20 H 25).

La paroisse Saint-Clément apparaît dans la documentation franciscaine en février 1249. À cette date, Nicolas de la Londe, militaire, concède à Jean Comin tout le droit de patronage qu'il avait dans la paroisse Saint-Ouen de *Tenito Heudeberti* du diocèse de Rouen en échange du droit de patronage que Jean Comin avait dans la paroisse Saint-Clément de Rouen (A.D.S.M. 35 H 2)<sup>939</sup>. Afin de confirmer cet échange, un deuxième acte est rédigé : dans celui-ci, Jean Comin concède son droit de patronage sur la paroisse Saint-Clément à Nicolas de la Londe en échange de son droit de patronage sur la paroisse Saint-Ouen de *Tenito Heudeberti*<sup>940</sup>. Un dernier acte récapitule cet échange paraissant unilatéral. Cette permutation est importante pour la communauté des Franciscains étant donné qu'elle est confirmée de nouveau en octobre 1250. Ainsi, la paroisse et les droits y étant liés sont à présent en la possession de Nicolas de la Londe. Le mois suivant, en mars 1249, Nicolas de la Londe concède, devant le roi, la paroisse Saint-Clément à la communauté des Franciscains (A.D.S.M. 35 H 2)<sup>941</sup>. Les religieux peuvent détruire l'église Saint-Clément afin d'agrandir le lieu qu'ils ont acquis et vulgairement appelé le Donjon. Le droit de patronage reste dans les mains du roi car la possession d'un tel droit va à l'encontre de la profession des religieux

---

<sup>939</sup> François Farin dans son *Histoire de la Ville de Rouen* identifie cette paroisse comme la paroisse de Thuit-Hébert (Farin, 1731f : 66-67). La paroisse de Thuit-Hébert patronnée dans la première moitié du 13<sup>e</sup> siècle par Nicolas de la Londe se situait en Normandie dans le département de l'Eure actuel et plus précisément dans le canton de Bourgtheroulde. L'église de cette paroisse aurait été édifiée au 11<sup>e</sup> siècle. Selon Charles de Beaurepaire, le nom de Thuit Hebert apparaît en 1216 (Beaurepaire, 1981 : 196).

<sup>940</sup> " *Noverint universi tam presentes quam futuri quod ego Johannes Comin dedi et concessi domino Nicholao de Lunda militi avunculo meo totum ius patronatus quod habebam in / ecclesia Sancti Clementis civitatis Rothomagensis sita super vicum Ripe in excambium iuris patronatus quod dictus Nicholaus habebat in ecclesia Sancti Audoeni de Tenito / Heudeberti Rothomagensis diocesis habendum et possidendum eidem Nicholao et / suis heredibus in perpetuum hereditagium libere et pacifice et quiete et ad faciendum / exinde penitus voluntatem suam salvo iure dominico absque ulla reclamacione mei de / cetero vel heredum meorum. Hanc autem excambiationem ego et heredes / mei tenemur garantirare supradicto Johanni et suis heredibus contra omnes [gentes]. / Et ut hoc sit ratum et firmum in posterum presentem cartam sigilli mei / munimine roboravi. Datum anno domini millesimo ducentesimo quadragesimo nono mense / Februarii "* (A.D.S.M. 35 H 2).

<sup>941</sup> " *Noverint universi tam presentes quam futuri quod ego Nicholaus dominus de Lunda / miles dedi et concessi pro salute anime mee et pro anima patris mei ac omnium pre / decessorum meorum viris religiosis fratribus minoribus Rothomagi commorantibus / ac ibidem de cetero moraturis in puram et perpetuam elemosinam quicquid iuris et do / minii habebam in iure patronatus ecclesie Beati Clementis Rothomagensis site super vicum / Ripe habendum eisdem fratribus libere pacifice et quiete et ad faciendum exinde penitus / totam voluntatem suam salvo iure dominico absque ulla reclamacione mei de cetero / vel heredum meorum volo etiam et concedo quantum in me est ut dicti fratres facere / destrui valeant ecclesiam supradictam ad ampliandum locum suum novuum situm Roth. / qui le Donjon vulgatlier appellatur. Quia tamen terrarum locorum reddituum / et patronatum proprietatem habere dictorum fratrum professioni non congruit sicut / dicunt proprietatem predicti iuris patronatus dicte ecclesie posui in manu domini Lu / dovici illustris regis Francorum habendam eidem et suis heredibus in perpetuum here / ditagium absque ulla reclamacione mei de cetero vel heredum meorum libere pa / cifice et quiete. Hanc autem donationem necnon et positionem ego et heredes mei / tenemur garantirare tam dicto domino regi et suis heredibus quam dictis fratribus contra / omnes [gentes]. Et ut hoc sit ratum et firmum in posterum presentem cartam sigilli / mei munimine roboravi. Datum anno domini millesimo ducentesimo quadragesimo / nono mense martii "* (A.D.S.M. 35 H 2).

ne voulant rien posséder. Cet échange et cette donation sont confirmés par Blanche de Castille en septembre 1250 (A.D.S.M. 35 H 2)<sup>942</sup>. Cette donation est confirmée par le roi Louis IX la même année. Ce n'est qu'un an après qu'intervient l'archevêque Eudes Rigaud. Ce dernier confirme aux Franciscains la concession de l'église Saint-Clément dans laquelle les religieux pouvaient célébrer l'office divin. La suppression de la paroisse n'est pas explicite mais implicite puisque les paroissiens ne pouvant plus assister à l'office dans l'église Saint-Clément doivent se rendre dans une autre église. Cependant, l'archevêque Eudes Rigaud sépare les paroissiens en deux parties qui iront à l'église dans deux paroisses voisines<sup>943</sup>. Cette division peut s'expliquer de différentes manières. Soit l'archevêque voulait éviter les inégalités ou les contestations des autres curés s'il donnait tous les paroissiens – ainsi que tous les avantages que cela peut apporter – à une seule paroisse. Soit il pensait qu'un trop grand afflux de paroissiens dans une autre paroisse empêcherait la bonne desserte de celle-ci et par conséquent que la *cura animarum* serait mal accomplie. Dans les deux cas, l'archevêque avait probablement peur qu'une église paroissiale peine à contenir les paroissiens de deux paroisses. Ainsi, il attribue les paroissiens de la rive droite à la paroisse Saint-Étienne-des-Tonneliers et les paroissiens de la rive gauche à la paroisse Saint-Martin-du-Pont (A.D.S.M. 35 H 2). Cette distribution est bien connue de l'historiographie rouennaise et est unanimement admise.

---

<sup>942</sup> " *Blanchei Dei gratia Francorum Regina omnibus presentes litteras inspecturis salu / tem. Noveritis pro escambium quod Nicholaus de Lunda miles et Johannes / Commin fecerunt ad invicem ut dicitur super iuribus patronatum ecclesiarum Sancti / Clementis civitatis Rothomagensis et Sancti Audoeni de Tenito Heudeberti hoc / modo pro dictus Nicholaus miles debet habere ius patronatus dicte ecclesie Sancti Cle / mentis pro iure patronatus alterius ecclesie et dictus Johannes debet habere ius / patronatus dicte ecclesie Sancti Audoeni de Tenito Heudeberti pro iure patronatus dicte / ecclesie Sancti Clementis placet nobis ac ipsum volumus et concedimus si placuerit / karissimo filio nostro Regi cum redierit usque etiam ad ipsius redditum dictum escambium / volumus observari. Quod escambium concedimus saluo iure ipsius filii nostri Regis / et etiam alieno. Ceterum elemosinam quam idem miles de iure patronatus dicte / ecclesie Sancti Clementis fratribus minoribus Rothomagi fecisse dicitur volumus si / placuerit dicto filio nostro regi. In cuius rei memoriam presentes litteras sigilli / nostri munimine fecimus roboravi. Actum apud abbatiam nostram Beate Marie rega / lis iuxta Pontis anno domini M° CC° Quinquagesimo mense septembris "* (A.D.S.M. 35 H 2).

<sup>943</sup> " *Frater Odo permissione divina Rothom. ecclesie minister indignus universis presentes / litteras inspecturis salutem eternam in domino Jhesus Christo. Noveritis quod cum advenientibus ex concessi / one nostra fratribus minoribus Rothom. in locum qui dicitur le Donjon parochialis ecclesia Beati / Clementis Rothomagi sita continue prope dictam domum ipsorum fratrum in redditibus attenuata / fuerit propter edificia eorumdem nec ibidem commode aut sine notabili tumultu possent / ipsi fratres et dicte ecclesie sacerdos divinum officium exercere. Nos utrorumque utilitati providere / volentes volumus et de consensu Johannis Comin ipsius ecclesie patroni nec non et Blanche / Regine gerentis vices Ludovici regis Francie ordinamus quod parochiani predictae ecclesie Beati Cle / mentis citra pontem Secane morantes amodo agregentur ecclesie Beati Stephani Rothomagensis Illi / autem parochiani eiusdem ecclesie qui ultra dictum pontem morantur de cetero sint parochiani / ecclesie Beati Martini. Constructio vero dicte ecclesie Beati Clementis sicut est cedat in usus fratrum / predictorum. Quod ut perpetue robur obtineat firmitatis presentes litteras sigillo nostro fecimus / sigillari. Datum apud Devillam feria sexta post octabras Penchecostes anno domini m° / ducesimo quinquagesimo primo "* (A.D.S.M. 35 H 2).

Néanmoins, un acte, probablement un faux de 1259, met en avant une hésitation dans la division des paroissiens<sup>944</sup>. Ce vidimus, passé à l'official de Rouen, mentionne un acte de l'archevêque Eudes Rigaud de 1245 ou de 1255 car un x a été ajouté après la rédaction de l'acte. Le document ne saurait être de 1245 pour plusieurs raisons. La première est qu'Eudes Rigaud n'était pas archevêque en 1245, il accède à l'archiépiscopat uniquement en 1248. La deuxième raison est que cela serait illogique de vouloir séparer les paroissiens en deux alors que l'idée même de donner la paroisse Saint-Clément aux Franciscains n'a pas encore germé dans la tête de Nicolas de la Londe, procédant à l'échange de paroisses seulement en 1249. Cet acte que nous attribuerons par défaut à 1255 n'est pas le même que l'acte de 1251 car le lieu de rédaction diffère : celui de 1251 est donné à Déville alors que celui de " 1255 " est donné à Fresne-l'Archevêque (Andrieu-Guitrancourt, 1938 : 119 et 225-226). Au vu de cet acte, plusieurs interrogations voient le jour : pourquoi réaliser un faux sur cette division ? Exista-t-il une réelle hésitation dans la division des paroissiens de Saint-Clément ? Cette division a-t-elle bien été exécutée, et si cela a été le cas, quelles en seraient les implications ?

Dans cet acte, l'archevêque Eudes Rigaud dispense les paroissiens de Saint-Clément d'accomplir leurs devoirs paroissiaux dans l'église Saint-Clément puis il divise les paroissiens : les uns iront dans la paroisse Saint-Étienne-des-Tonneliers, les autres dans la paroisse Saint-Sever afin que les Franciscains puissent célébrer l'office divin destiné à leur communauté dans l'église Saint-Clément. La motivation de l'archevêque nous est inconnue. Cette bipartition ne semble pas problématique pour les paroissiens de la rive droite devant aller dans la paroisse Saint-Étienne-des-Tonneliers : la distance était minime. Cependant, le changement s'opère uniquement pour les paroissiens de la rive gauche : de la paroisse Saint-Martin-du-Pont, l'archevêque Eudes Rigaud déciderait de les transférer quatre ans plus tard dans la paroisse Saint-Sever. Ce transfert paraît logique : la distance entre la paroisse Saint-Martin-du-Pont et la rive gauche était trop grande pour

---

<sup>944</sup> " *Omnibus hec visuris officialis Rothomagensis salutem in domino. Noveritis anno domini m° cc° l° nono / die jovis post festum Sancti Petri ad vincula quasdam litteras sigillo reverendi patris. Odo dei gratia / Rothom. archiepiscopi sigillatas diligenter inspexisse in hec verba. Universis presentes litteras inspec / turis frater Odo permissione divina Rothomagensis ecclesie minister indignus salutem eternam in domino Ihesu / Christo ad universitatem vostram volumus pervenire quod cum fratres nostri de ordine minorum non haberent / in civitate Rothomagensis locum sibi neccesarium nec et competens. Nos volentes eisdem de loco sibi / utili et neccesario in eadem civitate providere ecclesiam Beati Clementis eisdem assignavimus / amotis parrochianis ab eadem et divisus in partes duas quarum unam assignavimus parrochie / Sancti Stephani eiusdem ville et aliam parrochie Sancti Severi deultra pontem ecclesia Beati Clemen / tis predictis fratribus remanente quamdiu eis divina ibidem placuerit celebrare. In cuius / Rei testomoni(um) presentes litteras sigillo nostro fecimus sigillari. Datum apud fraxinus in crastino / Beati Luce ewangeliste anno domini m° cc° xl° quinto "* (A.D.S.M. 35 H 2).

les paroissiens qui ont probablement dû se plaindre<sup>945</sup>. En effet afin d'accéder à la paroisse ils devaient traverser le pont ce qui pouvait être difficile. La paroisse Saint-Sever était un choix plus facile : les paroissiens n'avaient pas besoin de traverser la Seine pour assister à la messe ou encore pour les sacrements. Cet acte est capital concernant la formation des paroisses et ceci à plusieurs niveaux. Le premier est que, contrairement à ce qu'affirme l'historiographie traditionnelle, la division entre la paroisse Saint-Étienne-des-Tonneliers et Saint-Martin-du-Pont n'est pas durable : les paroissiens affectés à la paroisse Saint-Martin du Pont seraient transférés en 1255 à la paroisse Saint-Sever. Deuxièmement, la distance par rapport à l'église paroissiale apparaît comme un critère non négligeable dans la formation des paroisses : la traversée du pont apparaît problématique pour les paroissiens habitant la rive gauche. Cet acte contribue également à affiner la géographie paroissiale. Contrairement à ce qui a pu être affirmé auparavant, la paroisse Saint-Martin-du-Pont ne s'étendait probablement pas sur la rive gauche à la fin du 13<sup>e</sup> siècle : la portion de la paroisse Saint-Clément située rive gauche étant laissée à la paroisse Saint-Sever, la paroisse Saint-Martin-du-Pont se cantonne certainement à la rive droite<sup>946</sup>. Ainsi, les implications de cet acte, si les recommandations ont été exécutées, seraient d'une importance primordiale. Il est toutefois difficile de déterminer si cet acte est uniquement un faux ou s'il est le fruit d'une hésitation sur la division des paroissiens. Savoir si cet acte a été appliqué dans les faits est impossible à déterminer mais cela ne paraît pas totalement invraisemblable.

La suppression de la paroisse Saint-Clément apparaît sous un nouveau jour en raison de cette nouvelle documentation. Cette suppression résulte d'un processus complexe allant de la donation d'une paroisse aux Franciscains à sa suppression : les Franciscains ne peuvent exercer de droit de patronage et semblent consacrer l'église Saint-Clément à leur seule utilisation. La première étape

---

<sup>945</sup> Les textes normatifs et les chartes du 9<sup>e</sup> siècle au 13<sup>e</sup> siècle soulignent la nécessité pour les fidèles d'avoir accès à un lieu de culte près de leur résidence afin d'y ensevelir leurs défunts. Les fidèles sont d'ailleurs parfois appelés paroissiens du cimetière (*parochiani cimiterii*). En outre, l'obligation de recevoir le baptême dans un édifice de culte près du domicile apparaît dans les textes du 12<sup>e</sup> siècle. Le principe de la proximité entre le domicile et l'église s'explique tant par la réception des sacrements (confession, baptême ou sépulture) et par le paiement de certaines taxes en particulier la dîme. Ce principe de proximité renvoie à l'idée d'une nécessaire circulation des fidèles de leur lieu de vie à un lieu de culte. La possibilité d'une telle circulation représentait une sorte de condition à l'établissement d'aires territoriales. Par conséquent, la " formation d'un territoire paroissial dépendait, idéalement, de la capacité des fidèles à se rendre auprès d'un prêtre et dans une église qui leur fussent propres, un peu de la même manière que la circulation de l'évêque d'un groupe de fidèles à l'autre faisait le diocèse " (Lauwers, 2005 : 18-19).

<sup>946</sup> L'historiographie rouennaise n'a jamais mentionné le *vidimus* de 1259 affirmant que la division a lieu entre les paroisses Saint-Étienne-des-Tonneliers et Saint-Martin-du-Pont. Or le *vidimus* de 1259 met probablement en avant une hésitation relative à la séparation des paroissiens.



est l'échange de patronage entre Nicolas de la Londe et Jehan Comin en 1249. La deuxième est la donation de l'église Saint-Clément et du droit de patronage de cette paroisse aux Franciscains en 1250. Les religieux ne pouvant exercer ce droit, il est donné au roi. Cependant, il n'a pas véritablement le temps d'exercer ce droit dans la mesure où la paroisse est, de fait, supprimée lorsque Eudes Rigaud divise les paroissiens de Saint-Clément et les affecte d'une part à la paroisse Saint-Étienne-des-Tonneliers et d'autre part à la paroisse Saint-Martin-du-Pont en 1251. Ce n'est finalement qu'en 1255 que les répercussions de cette suppression prennent fin puisque, selon un *vidimus* de 1259, peut-être faux, Eudes Rigaud aurait demandé à ce que les paroissiens originaires de Saint-Clément sur la rive gauche ne soient plus destinés à aller dans la paroisse Saint-Martin-du-Pont mais dans la paroisse Saint-Sever.

Cette suppression agit forcément sur la géographie paroissiale. En 1251, la paroisse Saint-Étienne-des-Tonneliers s'agrandit vers l'ouest et la paroisse Saint-Martin-du-Pont s'étend jusqu'à la rive gauche (Fig. 12.22). En 1255, la paroisse Saint-Martin-du-Pont retrouve peut-être ses limites originelles c'est-à-dire qu'elle perd peut-être la portion de l'ancienne paroisse Saint-Clément sur la rive gauche. Cette perte devient un gain pour la paroisse Saint-Sever. L'acte de " 1255 " pose une autre hypothèse concernant la géographie paroissiale : si les paroissiens ou l'archevêque ont souhaité rattacher le territoire situé rive gauche de l'ancienne paroisse Saint-Clément puis de la paroisse Saint-Martin-du-Pont à la paroisse Saint-Sever située sur la même rive, n'en a-t-il pas été de même pour les paroisses Saint-Vincent et Saint-Éloi ? En effet, ces paroisses disposaient d'une extension sur la rive gauche. Néanmoins, cela ne posait-il pas problème aux paroissiens s'ils devaient recevoir les derniers sacrements en urgence ou simplement pour assister à la messe dominicale ? Il est probable que les paroisses Saint-Éloi et Saint-Vincent ne s'étendent pas, à la fin du 13<sup>e</sup> siècle, au-delà de la Seine.

## Conclusion du chapitre 12

La genèse des paroisses urbaines est complexe et méconnue. La mise en place du maillage paroissial conduit à se poser plusieurs questions. La première est de savoir comment déterminer le caractère paroissial d'une église. Il est délicat de relier la création d'un édifice à celle d'une paroisse souvent attestée tardivement (Comte et Grémois, 2005 : § 5). Les mentions de *parrochia* ou

d'*ecclesia parochiale* sont trop tardives pour dater l'apparition des paroisses : si l'on suit cette idée, toutes les paroisses rouennaises n'apparaissent pas avant le 12<sup>e</sup> voire le 13<sup>e</sup> siècle. Les textes sont donc peu éloquents sur cette question. En revanche, la formation d'un espace funéraire de recrutement paroissial autour d'un pôle cultuel est l'un des signes permettant d'analyser l'apparition des paroisses urbaines.

À Rouen, ce fait apparaît dès la fin du haut Moyen Âge pour les églises Saint-André, Saint-Jean sur Renelle à l'ouest du *castrum* ainsi que pour l'église Saint-Sever. Dans la zone *intra-muros*, la cathédrale accueille des sépultures, hors et dans l'édifice, dès le 10<sup>e</sup> siècle. Ce rapprochement des vivants et des morts est l'une des composantes contribuant à la compréhension du phénomène paroissial. Il demeure toutefois difficile d'affirmer avec certitude que la découverte de sépultures autour d'un édifice religieux au haut Moyen Âge signifie que l'édifice était le siège d'une paroisse à cette date. Ainsi, il n'existe pas de paroisse *stricto sensu* avant la fin 10<sup>e</sup> siècle mais la présence d'un cimetière pérenne est un indice important de type paroissial. L'*ecclesia matrix* fut longtemps l'église baptismale. Dès le 10<sup>e</sup> siècle, le curé de Saint-Sever, seule église paroissiale de la rive gauche, était sans doute autorisé à délivrer les sacrements aux habitants de ce côté de la Seine. La multiplication des églises paroissiales s'opère donc principalement sur la rive droite pour la desserte des nouvelles zones urbanisées. Ainsi, de nouvelles églises paroissiales sont attestées au 11<sup>e</sup> siècle dans le *castrum* mais aussi à l'ouest et au nord de ce dernier. Au 12<sup>e</sup> siècle et au début du 13<sup>e</sup> siècle, plusieurs églises deviennent le siège d'une paroisse au nord et à l'est du *castrum* ainsi que dans les faubourgs de la ville (Fig. 12.1 et 12.2).

Néanmoins, l'apparition ou l'attestation de ces églises paroissiales implique-t-elle *de facto* la création du ressort territorial qui lui est lié ? Quand la paroisse apparaît-elle en ville et quand devient-elle un espace borné ? À Rouen, le terme de *parrochia* n'apparaît pas dans les textes avant le 11<sup>e</sup> siècle. L'utilisation de ce terme est courante au 12<sup>e</sup> siècle et plus encore au siècle suivant. Or on ne peut établir qu'il n'existait pas avant le 11<sup>e</sup> siècle d'espaces paroissiaux proprement délimités. Cette délimitation était sans doute simple au 10<sup>e</sup> siècle : pour l'église cathédrale, la desserte de la rive droite, dans l'enceinte romaine et ses alentours ; pour l'église Saint-Sever, la desserte de la rive gauche. La Seine apparaissait donc comme un élément de délimitation naturelle aux premières paroisses urbaines. La chose est plus complexe par la suite : le nombre de *parrochia* étant important, le bornage de ces entités paraît plus difficile (Fig. 12.4 et 12.5). Il est probable que l'apparition du ressort territorial suive de peu l'apparition de l'église paroissiale mais cela n'est pas

systematique. Or, il est impossible de cartographier ces paroisses avant le début du 13<sup>e</sup> siècle et donc avant que le maillage paroissial soit définitivement fixé... ou presque. Ce maillage resserré dans l'emprise de l'enceinte romaine et en partie de l'enceinte du 13<sup>e</sup> siècle est plus lâche à l'est et dans les faubourgs. Les paroisses apparaissant au 13<sup>e</sup> siècle sont vastes et comprenaient au moins une centaine de chefs de feux. Ces grandes paroisses ne furent jamais morcelées pour améliorer la desserte paroissiale. En revanche, l'archevêque Eudes Rigaud n'hésita pas à supprimer une paroisse en faveur des Franciscains.

La paroisse est une entité territoriale à laquelle sont attachés des droits relevant de la justice d'une part et de la perception d'un tribut pécuniaire d'autre part. L'institution paroissiale est intrinsèquement liée aux autres institutions religieuses de la ville que ce soit à l'archevêque ou aux communautés régulières. Ce lien peut se manifester concrètement dans la bipartition de certaines églises de la ville : une partie est consacrée à la fonction paroissiale, l'autre est dévolue à la fonction conventuelle. En outre, les communautés religieuses, en tant que seigneurs, disposaient du droit de patronage de la majorité de ces églises. Par ce droit, les acteurs religieux détenaient des dîmes et des revenus paroissiaux représentant une source de revenus non négligeable. De plus, les patrons de ces églises bénéficiaient du droit de nommer et de présenter des desservants. Dans la première moitié du 13<sup>e</sup> siècle, l'archevêque était le patron de près de 11 % des églises de Rouen patronnées (Combalbert, 2013 : 201). Le nombre de patronages détenu par l'archevêque était deux fois moins important que ceux dont disposait l'abbaye Saint-Ouen. Selon le pouillé de la seconde moitié du 13<sup>e</sup> siècle, le clergé de la cathédrale et l'archevêque possédaient le droit de patronage sur quatorze églises ce qui équivaut à près de 39 % des églises urbaines et suburbaines. Ces chiffres démontrent que le rôle de l'archevêque, et plus généralement de l'église diocésaine, dans le contrôle direct du clergé paroissial était assez limité par les droits des moines bénédictins, et dans quelques cas, de chanoines réguliers (Combalbert, 2013 : 201-202).

La formation du maillage paroissial a conduit à de nombreux litiges. Ces derniers portent tant sur les limites paroissiales que sur les revenus qui y sont associés. Ces conflits opposaient en premier lieu l'archevêque et les moines de Saint-Ouen cherchant tous deux à affirmer leur pouvoir sur leur paroisse (Combalbert, 2013 : 218). Cet antagonisme éclipsait les querelles entre les communautés bénédictines et canoniales qui étaient peu nombreuses. L'arrivée des frères mendiants contribua à exacerber les tensions déjà présentes autour des droits et revenus paroissiaux. En outre, l'introduction des frères mendiants influença fortement la géographie

paroissiale étant donné que l'implantation des Franciscains entraîna la disparition de la paroisse Saint-Clément.

En somme, les acteurs religieux, et principalement les communautés religieuses de la ville, agissent sur la géographie paroissiale et patronale. La plus grande modification est de toute évidence la suppression de la paroisse Saint-Clément par l'archevêque Eudes Rigaud. Or les communautés religieuses n'interviennent pas uniquement dans la géographie paroissiale : elles se révèlent être aussi des fers de lance de l'urbanisation.



## Chapitre 13.

### Les communautés religieuses, fer de lance de l'urbanisation

Les études sur la fabrique urbaine valorisant les interactions entre les configurations sociales et la structure spatiale ou matérielle de la ville ont remis en cause l'image d'une hégémonie des ordres mendiants sur toutes les formes de la vie religieuse en ville. D'autres acteurs ont joué un rôle de première importance dans la structuration de la ville : les chanoines séculiers puis réguliers et les moines. Ces derniers, souvent opposés à l'espace urbain, dans l'idéologie originelle, constituent " l'un des fers de lance de l'urbanisation de l'espace " (Caby, 2012b : § 9). Cécile Caby, en utilisant cette formulation, tend à affirmer que les moines se sont révélés être des acteurs majeurs de l'encadrement religieux en ville et des multiples formes d'interactions sociales induites par la densification de l'espace qu'ils avaient provoquée (Caby, 2012b : § 9).

L'implantation en milieu urbain présente, pour les communautés monastiques, des contraintes de site non négligeables. Des exigences d'isolement des moines contemplatifs résultaient des agencements particuliers par rapport à l'espace urbain : la mise en place de structures isolant les monastères du reste de la ville était un élément indispensable dans la construction des monastères urbains. Les moines avaient donc recours à des dispositifs particuliers – telle l'érection de murs de clôture d'une épaisseur et d'une hauteur imposantes – mais également à des agencements spécifiques de la voirie ou encore à la création de véritables " zones tampons " isolant les religieux des regards indiscrets, de la pollution sonore et olfactive de la ville ou des activités jugées dégradantes (cf. 10.2.2). Le rôle des communautés religieuses ne se limitait pas à la seule structuration de l'environnement du monastère, du prieuré ou du couvent. Si cette fuite du monde, ou *fuga mundi*, n'est pas attribuable seulement aux acteurs religieux, elle en est une caractéristique majeure<sup>947</sup>.

La mise en place de ces dispositifs d'isolement apparaît finalement comme la conséquence de la polarisation de l'habitat par les établissements religieux. En effet, le paradoxe est flagrant : les

---

<sup>947</sup> Certaines pratiques d'isolement et de regroupement foncier n'étaient pas uniquement provoquées par la fuite du monde associée aux communautés monastiques. Les logiques seigneuriales, religieuses ou laïques, de contrôle du sol comme des hommes accompagnent souvent les exigences de solitude. La constitution des îlots monastiques mériterait d'être comparée à la mise en place de lotissements par l'aristocratie urbaine, grande promotrice du monachisme urbain (Caby, 2012b : § 9).

moines, bien qu'installés en ville, souhaitent conserver leur éloignement, mais leur présence en milieu urbain a un effet polarisateur que les religieux ne contrôlent pas. La polarisation de l'habitat autour d'un édifice monastique est un processus aujourd'hui bien connu et documenté. Cette polarisation est souvent réalisée par le lotissement de quartiers liés aux monastères et se développant sur des terrains monastiques (Caby, 2012b : § 18). Cette concentration de l'habitat autour d'un site religieux n'est pas spécifique aux établissements monastiques ou encore aux établissements canoniaux. Les Mendiants sans être directement actifs attirent, par leur simple présence, de multiples opérations d'urbanisation portées par des acteurs laïques. Plus encore que la polarisation de l'habitat, les communautés monastiques, en tant que propriétaires fonciers, contribuent à la création de véritables quartiers dans la ville de Rouen : ces espaces urbains, issus d'une planification, sont souvent localisables à proximité de la communauté créatrice, mais ceci n'est pas une règle immuable.

### **13.1. Polarisation de l'habitat autour de sites monastiques**

La constitution d'un bourg, compris comme un espace privilégié entre la ville et la campagne, autour d'un édifice religieux, est souvent renseignée par deux types d'actes : les actes de fondation, dans lesquels le seigneur laïc " donne un terrain pour fonder un bourg, avec des terres, des prés, des droits d'usage sur les bois, parfois aussi sur les eaux, et, surtout, des droits de justice " ; les actes de donation, aux caractéristiques similaires aux actes précédents, à la différence près que le bourg existe déjà (Gauthiez et Zadora-Rio, 2003 : 299-300). Les actes apportent des informations capitales à la connaissance du bourg : ils déterminent les limites juridiques de cet espace particulier mais également les hôtes autorisés à résider dans cet espace. Néanmoins, la fondation d'un bourg n'est pas toujours confirmée par un acte écrit : soit l'acte n'a jamais existé soit il n'a pas été conservé. Certains bourgs sont connus uniquement par de simples mentions. Cette situation détermine deux types de bourgs : premièrement ceux réalisés par les établissements religieux sur des terres leur appartenant et ceux restés en mains laïques (Gauthiez et Zadora-Rio, 2003 : 300).

### ***13.1.1. Le bourg de l'abbé de Saint-Ouen***

Le Bourg l'Abbé est un espace urbanisé formé autour de l'abbaye Saint-Ouen et plus spécifiquement sur le territoire de l'abbé qui n'a pas fait l'objet d'un acte de fondation ou de donation. Néanmoins, étant donné que ce bourg a sans doute été créé par l'abbé, il est normal qu'il n'y ait pas d'acte. L'acte s'impose quand il y a intervention d'un seigneur laïc.

Il a longtemps été coutume de passer sous silence la question du Bourg l'Abbé : François Farin ou encore Dom Pommeraye ne mentionnent pas ce bourg constitué autour de l'abbaye de Saint-Ouen (Pommeraye, 1662c ; Farin, 1731a). Adolphe Chéruel nous indique que, d'après un acte de 1231, le vaste terrain qui s'étendait au-delà de Saint-Ouen portait le nom de Bourg l'Abbé. Il ajoute que ce nom venait de la juridiction que l'abbé de Saint-Ouen exerçait dans ce quartier (Chéruel, 1844 : 23). Les hypothèses sur la fondation de ce bourg furent de plus en plus nombreuses au cours du siècle dernier. En 1936, l'abbé Georges Decressain affirme que l'abbaye de Saint-Ouen possédait un terrain fort étendu sur lequel les maisons se multipliaient et constituaient le bourg de l'abbé (Decressain, 1936 : 13). Selon Henri Navel, la fixation de l'habitat autour de l'abbaye Saint-Ouen s'est réalisée dès les débuts de l'abbaye : " Lorsque fut fondée, vers 540, le monastère des Saints-Apôtres, sur un terrain situé en dehors de l'enceinte de la ville romaine et franque et appartenant au fisc royal, de nombreux habitants sont venus se fixer dans son voisinage immédiat, attirés, sans doute, par les bonnes conditions qu'on leur offrait. Ce fut le noyau du Bourg l'Abbé " (Navel, 1935 : 7). D'après certains auteurs, le peuplement aurait été facilité par les conditions offertes par l'abbaye (Le Cacheux, 1940 : 67-68). Plus récemment, François Neveux, dans son article sur la constitution du réseau urbain normand, place Rouen dans la longue liste des villes ayant eu un bourg monastique (Neveux, 2006 : 47). Ce bourg autour de l'abbaye de Saint-Ouen aurait été, selon le même auteur, formé dès le 10<sup>e</sup> siècle. Or aucun acte ne mentionne la présence d'un bourg à Rouen au 10<sup>e</sup> siècle et encore moins l'existence du Bourg l'Abbé. En effet, la mention d'un bourg lié à l'abbaye Saint-Ouen n'est pas antérieure au 13<sup>e</sup> siècle. La première référence au Bourg l'Abbé apparaît dans l'acte de 1231 cité par Adolphe Chéruel. Cet acte est en fait la liste des faubourgs de 1231 dans laquelle le bourg est localisé entre les faubourgs d'Aubevoie et de Saint-Vivien (BMR reg U2 f° 56, r ; Fig. 13.1).

L'existence de ce bourg est confirmée dans un acte de vente de 1235 (n. st.) dans lequel Martin de Hanville vend aux moines de Saint-Ouen une rente de six sous sur un tènement *in burgo abbatis*



(A.D.S.M. 14 H 18, Acte 197, f° 178)<sup>948</sup>. Ce bourg est mentionné une deuxième fois dans un acte de donation de Robert Gratemont daté de 1243. Ce dernier concède à Hugo le Petit et à sa femme un tènement *in burgo abbatis* (A.D.S.M. 14 h 18, Acte 233, f° 214)<sup>949</sup>. Ces deux mentions attestent le développement d'un bourg au nord-est de la ville et plus spécifiquement dans la paroisse Saint-Nicaise : le premier acte cite la rue Orbe, axe longeant l'abbaye au nord, déjà attesté en 1228, mais également un tènement situé dans la paroisse Saint-Nicaise. Un siècle plus tard, le Bourg l'Abbé est toujours lié aux Pentheurs et à Saint-Nicaise. En effet, on trouve dans la liste des rentes de l'abbaye que l'abbé et les moines de Saint-Ouen détenaient des biens de la porte " de leur abbaye devers lez penteurs par derrière tout le bourc l'Abbé et toute la paroisse Saint-Nigaise " (A.D.S.M. 14 H 17, f° 9 ; Dubois *et al.*, 2001 : 14). Cette indication porte à croire que le bourg de l'abbé est dissocié de la paroisse Saint-Nicaise au 14<sup>e</sup> siècle ou tout du moins qu'il n'est pas limité à cette seule paroisse : peut-être s'étendait-il également jusqu'à la paroisse Saint-Godard, située au nord-

---

<sup>948</sup> " *Omnibus christi fidelibus ad quos presens scriptum pervenerit officialis autem decani et capituli Rothomagum salutem in domino. Noveritis quod constitutus in iure coram nobis magister Ricardus de Hanvilla cennitarii de assensu et Beatricie uxoris sue quod presens erat recognovit se vendidisse viris religiosis abbati et conventui Sancti Audoeni Rothomagum pro sexaginta solidos turonensis de quibus tenuit se pro pagato coram nobis renunciatis exceptioni peccunie non numerate sex solidos redditus usualis monete in Normannia percipiendos et heredes eisdem abbati et conventui et eorum successoribus singulis annis pacifice medietatem videlicet ad mediam quadragesimam et medietatem ad festum Sancti Audoeni in quodam tenemento quod idem Ricardus dicebat se habere in burgo abbatis inter terram Mathei Carpentarii ex una parte et vicum qui dicitur Orbe rue ex altera sicut se proportat a vico per ante usque ad terram Radulphi de Burgo Abbatis per retro. Ita tamen quod licebit decetero iam dictis abbati et conventui et eorum successoribus justiciam suam facere in dicto tenemento pro prefato redditu annuatim habendo terminis prenotatis Iuraverunt in super dicti magister Ricardus et Beatricia uxor eius tactis sacrosanctis evangeliis spontanea voluntate coram nobis quod in dicto redditu ratione hereditatis dotalicii elemosine vel aliqua alia ratione sibi modo competenti per se vel per alium nichil aliquo foro ecclesiastico vel senilari super prefato redditu aliquatenus molestabunt. In cuius rei testimonium sigillum curie Rothom. Ad instanciam partum presenti scripto duximus apponendum. Actum anno domini M° CC° xxx° quarto mense februarii die lune proxima post purificationem Beate Marie Virginis valete "* (A.D.S.M. 14 H 18, Acte 197, f° 178).

<sup>949</sup> " *Noverint universi quod ego Robertus de Gratemon de assensu et voluntate Aelicie uxoris mee concessi et tradidi Hugoni le Petit et Aelicie uxori sue tenementum quod situm est in Burgo Abbatis inter terram Ricardi de Lindebeuf et terram Roberti des Vans sicut se proportat a vico ante usque ad terram nostram quam in retinum retro. Tenendum et possidendum dictis Hugonis et Aelicie et eorum heredibus bene in pace libere et hereditarie reddendo inde annuatim michi et meis heredibus vinginti solidos annui redditus monete currentis medietate in Natale domini et medietate in festo Johannis. Licebit etiam decetero dominus Hugoni et Aelicie et eorum heredibus omnem suam voluntatem facere de dicto tenemento sicut de sue proprio saluo iure dominico et meo redditu antedicto. Ergo autem et mei heredes tenemur garantizare eis et eorum heredibus dictum tenementum contra omnes gentes per redditum antedictum. Quia propter hoc dederunt ipsi mei sexaginta decem solidos turonensis de recognitione. Quod ut ratum sit actum fuit hoc anno domini m° cc° quadragesimo tertio mense augusto. Coram Gaufrido de Valle Richeri tunc maiore Rothomagum et sigillo nostro cum sigillo communie fuit hoc confirmatum. Testibus hiis Petro filio meo, Michel Luca de Bort, Lucas de Bervilla et aliis multis Lincdebeuf "* (A.D.S.M. 14 H 18, Acte 233, f° 214).

ouest de l'abbaye. La rue Bourg l'Abbé, tirant certainement son nom du bourg monastique, fait à la fois partie de la paroisse Saint-Godard et de la paroisse Saint-Nicaise<sup>950</sup>.

L'étendue exacte du bourg n'est pas connue, mais les mentions du *burgo abbatis* au 13<sup>e</sup> siècle puis du Bourg l'Abbé aux 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> siècles laissent entendre qu'il se développa autour de l'abbaye Saint-Ouen, principalement au nord-est de celle-ci. Cette localisation s'oppose à l'idée assez répandue selon laquelle le bourg de l'abbé de Saint-Ouen ne formait qu'une seule paroisse : la paroisse Sainte-Croix – Saint-Ouen (Duby, 1980 : 232). Le terme de Bourg l'Abbé apparaît peu dans les actes de cette paroisse ou tout du moins assez tardivement. La rue Bourg l'Abbé est mentionnée dans la paroisse Sainte-Croix – Saint-Ouen au début du 18<sup>e</sup> siècle (A.D.S.M. G 4174). En somme, l'abbaye de Saint-Ouen a bel et bien polarisé un habitat au cours du Moyen Âge. Ce bourg, attesté au 13<sup>e</sup> siècle par les actes de la pratique, s'était développé au nord de l'abbaye, dans les paroisses Saint-Godard et Saint-Nicaise, et probablement dans la paroisse Sainte-Croix – Saint-Ouen (Fig. 13.2 et 13.3).

Cette mention du bourg de l'abbé au 13<sup>e</sup> siècle est assez tardive et on ne sait la date précise à laquelle il a pu se développer : peut-être s'est-il développé dès le retour des moines à Rouen au 10<sup>e</sup> siècle comme l'affirme François Neveux. Néanmoins, les données archéologiques tendent davantage à dater les premières traces d'habitat dans ce secteur du 12<sup>e</sup> siècle ou du 13<sup>e</sup> siècle. Les investigations archéologiques autour de l'abbaye de Saint-Ouen, et plus particulièrement dans les jardins de l'Hôtel de Ville ainsi que place du Général de Gaulle, mettent en avant la présence d'un habitat autour de l'abbaye au plus tôt dans la seconde moitié du 12<sup>e</sup> siècle (Fig. 13.4).

En 1993, plusieurs structures sont découvertes au niveau de la rue Bourg l'Abbé (Lotti, 1993). Une fosse dépotoir et un bâtiment semi-enterré, recoupé par de nombreuses fosses, témoignent de l'occupation du site aux 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> siècles. Le nombre de structures en creux augmente de façon régulière aux 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> siècles, mais le bâti reste très discret. Malgré ces quelques traces d'occupation, l'habitat demeure très diffus au nord de l'abbaye jusqu'au 16<sup>e</sup> siècle, date à laquelle sont construits de nombreux bâtiments perturbant fortement les niveaux antérieurs (Lotti, 1993 :

---

<sup>950</sup> Les exemples attestant ce fait sont assez nombreux pour les 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> siècles. Ainsi, en 1329, les moines et abbés de Saint-Ouen fieffent à Richard Quesnel pour huit sous de rente une pièce de terre située dans la paroisse Saint-Godard au lieu appelé les Pentheurs du Bourg l'Abbé, " aboutant à la voie des Pentheurs " (A.D.S.M. 14 H 520). En 1487, l'abbaye fieffe à Colin le Vésié deux vides places rue du Bourg l'Abbé dans la paroisse Saint-Nicaise pour dix-sept sous de rente annuelle (A.D.S.M. 14 H 497). Cet acte précise que le preneur est obligé de construire deux maisons sur ces vides places.

76). Les diverses fouilles opérées dans les jardins de l'Hôtel de Ville à la fin des années 1970 et au début des années 1980 confirment que l'habitat, à l'est de l'abbaye, n'est pas antérieur au 13<sup>e</sup> siècle (Halbout, 1978 ; Verlut, 1981). De même, les sondages effectués à l'emplacement dit de l'îlot B, compris entre les anciennes rues Abbé-de-l'Épée, de l'Amitié et Saint-Vivien, ne décèlent aucune trace d'occupation avant les 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> siècles (Lequoy, 1975 ; Broglio, 1978a). Seules les découvertes de la place du Général de Gaulle apportent des éléments en faveur d'une occupation plus précoce des alentours de l'abbaye. En effet, à la fin du 12<sup>e</sup> siècle, une construction à armature de bois et au sol de terre battue apparaît en bordure du chemin longeant le mur occidental de l'abbaye Saint-Ouen (Maret, 1996 : 80). Néanmoins, ce n'est qu'à partir du milieu du 13<sup>e</sup> siècle que ce bâtiment peut être qualifié d'habitat. La qualité architecturale et le confort de cet édifice d'environ 56 m<sup>2</sup> s'améliorent. Ainsi, un habitat est installé sur la pente à l'ouest de la rue durant tout le 13<sup>e</sup> siècle. À la suite de sa destruction par un incendie dans la deuxième moitié du 13<sup>e</sup> siècle, le terrain est remblayé dans la première du 14<sup>e</sup> siècle, correspondant à une campagne générale d'aplanissement autour de l'abbaye. Un nouvel habitat est établi à l'ouest de la rue à partir du 16<sup>e</sup> siècle (Maret, 1996 : 93).

Le bourg autour de l'abbaye Saint-Ouen se forme donc au cours du 13<sup>e</sup> siècle, peut-être au 12<sup>e</sup> siècle. Cependant, ce bourg est, à la fin du Moyen Âge, englobé à l'intérieur de la dernière enceinte rouennaise : les traces de ce bourg ne sont pas perceptibles dans la morphologie de la ville. Contrairement à d'autres villes du royaume, Rouen ne possède qu'un bourg formé autour de l'abbaye Saint-Ouen. Ce nombre semble peu par rapport à la ville de Poitiers autour de laquelle se sont développés six bourgs (Duby, 1980 : 84) ou encore de Caen formée de trois bourgs (Neveux, 2001 : 271) (Fig. 13.5). La différence entre les deux grandes villes de Normandie apparaît, sur ce point, assez frappante. La ville nouvelle est qualifiée de *burgus* car elle est dotée de privilèges. Laurence Jean-Marie affirme qu'il existait au départ un bourg unique, de fondation ducale, et que celui-ci était un bourg castral (*Burgus Cadomi*) (Jean-Marie, 2000 : 37). Les bourgs de Saint-Étienne (Bourg l'Abbé) et de la Trinité (Bourg l'Abbesse) sont issus de ce bourg primitif et ce n'est que progressivement qu'il acquiert une autonomie. Ces bourgs ne sont pas, à proprement parler, des bourgs monastiques : les appellations de Bourg l'Abbé et de Bourg l'Abbesse n'apparaissent qu'en 1140. Au contraire, Rouen, si elle a été un temps une ville à deux noyaux, la *civitas* de l'archevêque et le bourg de l'abbé de Saint-Ouen, ne l'est pas restée longtemps. La continuité entre

le noyau urbain primitif et le bourg favorise la constitution d'une ville au foyer unique (Moisson, 1992 : 11). Du bourg de l'abbé, il ne subsiste aujourd'hui que le nom de rue du Bourg l'Abbé.

### ***13.1.2. Les établissements canoniaux et bénédictins : des éléments polarisateurs ?***

La polarisation de l'habitat n'est pas simple à évaluer dans le cas de tous les établissements monastiques ou encore des établissements canoniaux de la ville de Rouen. Premièrement, parce que certaines communautés s'insèrent dans un tissu urbain déjà constitué, essentiellement à l'intérieur de l'ancien *castrum* ; deuxièmement parce que l'analyse de l'évolution de l'habitat autour d'un pôle religieux présente plusieurs obstacles méthodologiques.

La cathédrale, l'abbaye de Saint-Amand ou encore le prieuré Saint-Lô sont insérés, probablement depuis le haut Moyen Âge, dans un tissu urbain préexistant. L'urbanisation du *castrum*, assez précoce, est davantage liée à la protection que confère l'enceinte antique qu'à la présence de ces établissements religieux bien que ceux-ci soient d'une importance primordiale. Néanmoins, la présence de ces établissements, en particulier de la cathédrale, a certainement attiré les fidèles et a joué un rôle important dans le prestige de la cité au 11<sup>e</sup> siècle.

Les sources, qu'elles soient textuelles, iconographiques ou matérielles, ne révèlent jamais avec certitude la concentration d'un habitat autour d'un pôle religieux au Moyen Âge. En effet, cette polarisation ne donne pas forcément lieu à la formation d'un *burgus* à l'instar de celui formé autour de l'abbaye de Saint-Ouen. Cependant, cette absence de formation d'un espace urbain reconnu ne signifie pas que les monastères rouennais, localisés à l'extérieur de la ville, n'ont pas attiré une forme d'habitat. Cette attraction, si elle est difficilement décelable dans le cas des établissements intra-muraux, est plus perceptible dans le cas des monastères et prieurés édifiés à l'extérieur de la ville.

À l'est de la ville, trois établissements réguliers ont été érigés au cours des 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> siècles : l'abbaye Sainte-Catherine, le prieuré Saint-Michel et le prieuré Saint-Paul. La présence de ces établissements, et plus spécifiquement de l'abbaye Sainte-Catherine et du prieuré Saint-Michel, a favorisé le développement de pèlerinages dans ce secteur de la ville. Le développement des pèlerinages au 11<sup>e</sup> siècle a profondément marqué la toponymie des sites dans ce secteur (Gauthiez, 1991 : 159). Les pèlerinages en Terre sainte étaient assez courants au 11<sup>e</sup> siècle : Robert le

Magnifique, duc de Normandie, part lui-même en pèlerinage en 1035, atteint Jérusalem, mais meurt sur le chemin du retour (Neveux et Ruelle, 2009 : 130-134). Les routes menant en Palestine sont ponctuées de grands édifices qui ne sont pas sans rappeler nos édifices rouennais : la chapelle Saint-Marc fait écho à la basilique Saint-Marc de Venise ; le monastère Sainte-Catherine est à associer au monastère du même nom sur le mont Sinaï en Égypte ; enfin, le prieuré Saint-Michel est à mettre en lien avec le sanctuaire Saint-Michel de Monte Gargano (Bouet *et al.*, 2003 : 61). Les similitudes toponymiques, mais également le fait que ces édifices construits à l'est de la ville rappellent les pèlerinages en Orient, ne sont sans doute pas une coïncidence. Les pèlerinages ont profondément marqué ce secteur à un moment où ce dernier était en plein développement<sup>951</sup>. La nécessité d'accéder au sanctuaire de Saint-Michel-du-Mont-Gargano et à l'abbaye de Sainte-Catherine-du-Mont a conduit à l'aménagement de voies facilitant l'accès aux édifices religieux puis à la route menant vers Paris. La chaussée Martainville, traversant la plaine marécageuse du Robec et de l'Aubette, a probablement été créée vers le milieu du 11<sup>e</sup> siècle (Fig. 13.6).

La présence de ces établissements religieux a donc dans un premier temps conduit à une modification de la voirie mais ont-ils été à l'origine du développement du faubourg oriental de la ville ? Les flancs du mont Sainte-Catherine ne sont pas constructibles : au 11<sup>e</sup> siècle, on y trouve essentiellement des prés et des vignes. En effet, un acte de l'abbé Rainier (1054-1078) mentionne les vignes " qui sont sur le Mont "<sup>952</sup>. Au bas de cette côte se trouvait une zone marécageuse empêchant l'urbanisation de ce secteur au Moyen Âge. En effet, le vivier Martainville, encore perceptible sur le plan de Belleforest, était une zone marécageuse comprise entre la porte Martainville et la côte Sainte-Catherine (Fig. 13.6). Ce vivier disparaît progressivement au 17<sup>e</sup> siècle : ainsi, sur le plan Gomboust, plusieurs habitations sont dessinées le long de la chaussée Martainville (Fig. 13.7). Néanmoins, ce plan met en avant un secteur toujours peu urbanisé au cours

---

<sup>951</sup> Le pèlerinage à l'abbaye Sainte-Catherine-du-Mont a commencé peu de temps après sa fondation vers 1030. Jacques Le Maho a relevé, dans un recueil de *miracula* composé peu après 1050, la narration de près d'une vingtaine de guérisons en faveur d'aveugles, de sourds, de boiteux et de paralytiques (Le Maho, 2004b : 64). D'après l'auteur de ce recueil, les pèlerins venaient de toute la Normandie : "*Ostendit universis circumquaque Dei martyr inclita Normanniam sua illustratam praesentia [...] Gaudet et exultat tota paene Neustria tantae virginis oleo perfusa*" (Poncelet, 1901 : 431).

<sup>952</sup> "*Ab Osmundo, filio Gam, emit abbas Rainerus partem vineae quae in monte est datis ei viginti solidis. Emit etiam ab ipso Osmundo memoratus abbas unum arpennum vineae in alodio, que mille Osmundu, cum suis fratribus, sorori suae dederat, quando maritum accepit. Dedit ergo ei scilicet Osmundo predictus abbas quattuordecim, eo tenore, ut si deinceps aliquis ejusdem vineae calumniator exurgeret, prefatus Osmundus aut suus heres similem vineam suprascripto abbati daret, ut certe de terra vel de propria alia pecunia quantum valuisse probaretur. + Rainerus abbas emit vineam + Raineris abbas emit partem vineae*" (Déville, 1841 : Acte 20, p. 432).

du 17<sup>e</sup> siècle : quelques maisons sont représentées mais cet espace était avant tout constitué de champs et de prés. Si les sources iconographiques ne sont pas toujours fiables sur la réalité de ce qu'elles représentent, les textes confirment le caractère tardif de cette urbanisation. À la fin du 14<sup>e</sup> siècle, il est question dans un compte des travaux de " vignes du jardin [et] tourbes " apportées du mont Sainte-Catherine (A.D.S.M. G 10). Le peu de documents relatifs à la paroisse Saint-Paul/Martainville indique également que l'urbanisation du secteur est faible aux 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> siècles : mention d'un tènement en 1277 (A.D.S.M. 14 H 862), d'une mesure " avec les édifices dessus mis en 1318 ", un héritage et un tènement en 1323, une maison en 1359 (A.D.S.M. G 4506) et une vide place en 1378 (A.D.S.M. G 4342)<sup>953</sup>. À la fin du 16<sup>e</sup> siècle, un vieux tènement de maisons est mentionné près de la porte Martainville, dans la paroisse Saint-Paul, dans un acte de vente réalisé par les chapelains de la Commune (A.D.S.M. G 4618).

Outre les établissements réguliers, il y avait tout de même d'autres bâtiments près de la côte Sainte-Catherine : tel est le cas de l'hôpital du Saint-Esprit, situé au pied du mont Sainte-Catherine, construit dans la seconde moitié du 15<sup>e</sup> siècle (A.D.S.M. G 2027). Les abornements de cet hôpital nous signalent une nouvelle fois un secteur peu habité : dans un acte du 18 novembre 1482, " Jean de Laigle ou de Lègle, chevalier seigneur de Cluny, avait fait commencer à cette époque un monastère et hôpital près de la ville de Rouen, sur une vide place de la paroisse Saint-Pol, tenue de la seigneurie de Saint-Michel en Mont-Gargan, appartenant au prieuré de Saint-Michel qui dépendait de Sainte-Catherine ; icelle place bornée, d'un côté, le chemin tendant de Rouen à Sainte-Marguerite, d'autre côté les religieux de Sainte-Catherine, d'un bout le chemin de la fontaine Jacob descendant vers le bas " (Périaux, 1870 : 292).

En somme, la présence de l'abbaye Sainte-Catherine-du-Mont, et dans une moindre mesure du prieuré Saint-Paul ou du prieuré Saint-Michel, n'a pas eu un rôle polarisateur important. Ce fait apparaît moins étonnant dans le cas de prieurés bénédictins moins renommés et prestigieux que l'abbaye de la Trinité-du-Mont. En raison de la topographie du site de l'abbaye de Sainte-Catherine-du-Mont, aucun bourg ne se forme autour de la grande abbaye bénédictine. En effet, la raideur des pentes et la position stratégique de la côte Sainte-Catherine ainsi que la présence du vivier Martainville jusqu'au 17<sup>e</sup> siècle apparaissent comme des facteurs ayant empêché

---

<sup>953</sup> Les exemples démontrant que le type de biens dominant dans la paroisse Saint-Paul, près de la côte Sainte-Catherine, des pièces de terre, des places vides ou des champs, sont nombreux. L'analyse des biens du prieuré Saint-Michel dans cette paroisse du 13<sup>e</sup> siècle au 15<sup>e</sup> siècle démontre cette prédominance dans la paroisse Saint-Paul et dans le faubourg d'Eauplet (A.D.S.M. 14 H 864 à 879).

l'urbanisation autour de l'abbaye Sainte-Catherine et dans ses environs (cf. notice Sainte-Catherine-du-Mont ; Fig. 13.8).

La situation est tout autre sur la rive gauche de la Seine. Au milieu du 10<sup>e</sup> siècle, les reliques de saint Sever sont apportées d'Avranches à Rouen grâce à l'autorisation de Richard I<sup>er</sup><sup>954</sup>. Cette translation est certainement à l'origine de la création de la paroisse Saint-Sever. Celle-ci est communément nommée par le toponyme Émendreville dans les actes de la pratique. Des premières maisons sont attestées à Émendreville en 962 au moment où le duc Richard I<sup>er</sup> de Normandie attaque Thibaud de Blois et le bat près de la ville<sup>955</sup>. La rue du Pré et la rue Saint-Sever sont axées sur l'église démontrant une volonté de composition autour de l'église Saint-Sever (Fig. 13.9 à 13.11). Chaque rue, assez large, orientée sur l'église, est bordée de parcelles perpendiculaires (Gauthiez, 1991 : 123). Une occupation est largement attestée sur cette rive durant l'Antiquité. L'urbanisation de la rive gauche s'est probablement accompagnée de défrichements mais la présence de bois reste tout de même prédominante jusqu'au 13<sup>e</sup> siècle.

Le tracé de la rue du Pré, dans sa partie est, semble déterminer l'implantation du prieuré de Notre-Dame-du-Pré en 1063. Ce même prieuré conduit également à des modifications de la voirie. En effet, les rues formant la fourche des rues Tous-Vents et du Pré en face du prieuré Notre-Dame-du-Pré sont de toute évidence aménagées pour la desserte de l'édifice (Fig. 13.9).

Le développement sur la rive gauche semble néanmoins davantage se focaliser autour de l'église Saint-Sever où l'organisation parcellaire présente une grande régularité (Fig. 13.10-13.11). Trois bandes de parcelles sont disposées parallèlement entre la rue Saint-Julien et la rue d'Elbeuf. Les

---

<sup>954</sup> En 944, les grands de la cour rendent un jugement en faveur de la translation des reliques de Saint-Sever à Rouen : "*Quibus exploratores (deux clercs de Rouen qui revenaient de l'église Saint-Sever) visis turbati et sua spe frustrati Rotomagum redeunt et quæ per Beatum Severum Dei famulum signa fieri viderant archiepiscopo cleroque per ordinem pandunt. Qui diffinito consilio principis terræ Richardo Guillelmi filio legatos mittunt suppliciter petituri quatenus. Sui ducatus matrem ecclesiam Beati Severi corpore insigniret quod inter vastæ solitudinis fruteta. Positum etsi miraculis coruscare et digno ministeriorum servitio audierant carere. Quibus comes Richardus auditis multumque super hac re dubius cum et hujusmodi petitioni vellet acquiescere nec voluntati sancti vellet contraire. In uno quippe formidabat periculum, in altero vero diligebat affectum. Statuit communi suorum primorum judicio decernendum et quidquid utilius decrevisset id faciendum. Statuit autem concilium ut locum adirent praeceptum et ne alicui hominum resistere esset licitum, ut si loci provisorio placeret, sanctum corpus defferent*" (Fauroux, 1961 : acte 4, p. 63).

<sup>955</sup> "*Tetboldus vero comes malivolæ intentionis proposito malignabatur feriter in tellure Northmannica, profectusque est constipatus ferrata acie usque ad casas Hermentrudis villae, in portu fluminis Sequanae, altrinsecus contra Rotomum positae. Ricardus vero, marchio robustissimus, alterius portus, navigium expetiit, totaque nocte Sequanae transmeans alveum, super Tetboldum diluculo irruens, bellum contra eum cum paucis iniit. In primo quidem congressu certaminis, praeliabatur decurtatis telis et lanceis; secundo vero mucronibus coruscis*" (*De moribus et actis primorum Normanniae ducum...* : 275).

trois bandes de parcelles s'étendent sur plus de cinquante mètres. La largeur des rues est également similaire (approchant les 10 m). Ce quadrilatère, dont les deux grands côtés sont parallèles, s'étend sur près de 5 ha. Selon Bernard Gauthiez, la rue aux Chiens suggère qu'à l'origine l'ensemble était circonscrit d'une rue plus étroite large de près de 3 m (Gauthiez, 1991 : 199). La rue Saint-Julien se prolonge au nord de la rue du Pré par la rue de la Pie-aux-Anglais, laquelle rejoint la rue Saint-Sever par un retour perpendiculaire. Cette rue indique une réelle volonté de restructurer l'ensemble des environs de l'église Saint-Sever en créant un quartier neuf au sud, et une nouvelle rue au nord, à l'arrière de parcelles préexistantes (Gauthiez, 1991 : 199).

Au début du 13<sup>e</sup> siècle, quatre sous et six deniers reposaient sur deux terrains accolés situés à Émendreville (A.D.S.M. 25 H 1). Cette rente, peu élevée, démontre que la mise en place de cette composition est antérieure au 13<sup>e</sup> siècle durant lequel les rentes sont bien plus élevées. Cet aménagement semble néanmoins postérieur à l'incendie du faubourg par le comte de Meulan en 1143<sup>956</sup>. Après l'incendie des faubourgs, les ducs ont sans doute entrepris de le reconstruire dans la deuxième moitié du 12<sup>e</sup> siècle. Les multiples interventions sur la rive gauche de la Seine aux 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> siècles démontrent une volonté certaine des ducs de développer la ville de ce côté. La construction d'un nouveau pont en pierre, presque achevée vers 1167, confirme cette logique.

En somme, l'urbanisation de la rive gauche de la Seine, concentrée autour de l'église Saint-Sever, est le résultat d'une intervention ducale. La présence du prieuré apparaît comme un élément en marge ayant uniquement influencé la trame viaire. Il ne faut néanmoins pas minimiser l'influence du prieuré sur la rive gauche de la ville. Au 13<sup>e</sup> siècle, plusieurs habitations viennent se poser sur les murs du prieuré ou près de sa porte. Ainsi, en 1256 (n. st.), Raoul Plastrier concède en pure et perpétuelle aumône au prieuré Notre-Dame-du-Pré douze deniers tournois sur la maison *ante portam prioratus* (A.D.S.M. 20 H 25)<sup>957</sup>. Vingt ans plus tard, Gilbert le Boursier et sa femme

---

<sup>956</sup> Cet épisode est relaté dans la *Chronique de Rouen* de 1344 : " 1143. *Gualerannus Comes Mellentis multis comitatus militibus, & peditibus combussit Ermentruvillam, & Monasterium sancti Severi, et intus multos utriusque sexus* " (*Nova bibliotheca...* : 368).

<sup>957</sup> " *Noverint universis tam presentes quam futuri quod ego Radulfus Plastrarius de Prato dedi et concessi pro salute anime mee et Claricie uxoris mee et liberorum meorum et aliorum antecessorum meorum in puram liberam et perpetuam elemosinam elemosine prioratus Beate Marie de Prato julta Rothomagum duodecim denarios turonensium vel eque monete currentis assignatos videlicet super domum meam que sita est ante portam prioratus supradicti ; hanc autem donationem et concessionem voluerunt et concesserunt Willermus et Petrus filii mei et predicta Claricia uxor mea dicti V duodecim denarii [effacé] singulis [effacé] elemosinario qui pro recipere fuerit [effacé] purificatione ab Beate Marie in usum elemosine supradicte convertendi. Et ut ista donatio et concessio firma et stabilis possit in futurum permanere presens scriptum sigilli mei munimine confirmavi. Actum anno domini millesimo ducentesimo quinquagesimo quinto mense januario Petro Tegulario Nicholao le Valeis Petro Picardo Johane Leth Anches W. Lebermen Testibus* " (A.D.S.M. 20 H 25).



de la paroisse d'Émendreville donnent au prieuré Notre-Dame-du-Pré leurs biens près du mur du prieuré (A.D.S.M. 20 H 25)<sup>958</sup>. Un autre acte de 1298, mentionnant la vente d'un tènement non loin de la porte du prieuré, confirme cette présence autour de la muraille conventuelle (A.D.S.M. 20 H 25)<sup>959</sup>. Quoi qu'il en soit, le prieuré est certainement très proche du développement urbain autour de l'église Saint-Sever puisqu'en 1243, l'incendie débutant à Saint-Sever se répand jusqu'au prieuré lui faisant perdre une partie de ses bâtiments<sup>960</sup>. En outre, le prieur de Notre-Dame-du-Pré possédait de nombreux biens et droits à Saint-Sever. Leur baronnie s'étend effectivement sur les terres d'Émendreville<sup>961</sup>.

D'autres établissements, au nord de la ville de Rouen, ont cristallisé un habitat durant le Moyen Âge, habitat qui se densifia du 16<sup>e</sup> siècle au 18<sup>e</sup> siècle. Le prieuré Saint-Gervais, encore isolé au

---

<sup>958</sup> " *Noverint universi presentes et futuri quod ego Gillebertus le Boursier et Alesia uxor mea de parrochia de Ermentruville quitavimus et omnino dimisimus viris religiosis et honestis priori et conventui Beate Marie de Prato iuxta Rothomagum unam piecham terre sitam prope muros prioratus de prato inter campum monachorum de prato qui dicitur Campus de cruce ex una parte et terram Roberti Cobes ex altera de qua dicti religiosi tenebuntur singulis annis domino de pratellis et eius heredibus xii denarius solide ad festum beati Johannis Baptiste et dicti religiosi tenentur quitare nos de tota campi parte quam percipiebant in duabus piechiis terre quarum una sita est inter terram Henrici Pilet ex una parte et terram Gilleberti le Boursier ex altera et abotat ad terram Guillermi le Cordier ex uno capite et ad terram Stephani de Mara ex altero. Et alia sita est inter terram Guillermi le Blont ex uno latere et terram heredum Durandi clerici ex altero et abotat ad terram Nicholai de Communia ex una parte et ad keminum domini regis ex altera per sex denarios quos tenemur solvere singulis annis dictis religiosis ad festum sancti Johannis Baptiste. Licebit vero dictis religiosis et eorum successoribus justiciam plenariam exercere super predictas duas piechas terre pro dictis sex denariis antedictis. Hec autem omnia supradicta nos et heredes nostri um dictis religiosis et eorum successoribus illesa et inconcussa observare tenemur vel exambiare si necessarie fuerit competentur. In cuius rei testimonium sigilla nostra duximus apponenda. Datum anno domini m<sup>o</sup> cc<sup>o</sup> septuagesimo vi<sup>o</sup> die dominica piuspost translationem Sancti Benedicti. Testibus hiis Guillermo le Plastrier Henrico de Buron Guillermo Yvani Guillermo de Sancto [effacé] et aliis " (A.D.S.M. 20 H 25).*

<sup>959</sup> " *Noverint universi tam presentes quam futuri quod ego Ricardus Campdoire dedi et concessi pro salute anime mee et antecessorum meorum in puram et perpetuam elemosinam elemosine prioratus Beate Marie de Prato iuxta Rothomagum duodecim denarios turonensium vel eque monete currentis assignatos supra totum meum tenementum quod de monachis teneo ante suam portam videlicet sex denarios persolvendos ad nativitatem domini et alios sex ad nativitatem sancti Johannis Baptiste. Et reddendum sunt singulis annis elemosinario qui pro tempore fuerit ad terminos supra dictos et in usum elemosine supradicte convertendi. Et ut illa donatio et concessio firma et stabilis possit in futurum permanere presens scriptum sigilli mei munimine confirmavi. Actum anno domini m<sup>o</sup> cc<sup>o</sup> nonagesimo octavo mense septembris. Testibus hiis Gaufrido presbitero Roberto Lepront et pluribus " (A.D.S.M. 20 H 25).*

<sup>960</sup> " *Ann. 1243 : [...] Eodem anno, combusta est omnis domus Beatae Mariae de Prato, de igne, de Ermentruvilla " (Normanniae nova chronica... : 22). François Farin rapporte que " l'an 1243, à neuf heures du matin, le feu prit à Émendreville, & gagna le Monastère du Pré qui fut entièrement consumé " (Farin, 1731a : 155).*

<sup>961</sup> Le dénombrement des biens de 1790 apporte la description suivante de la baronnie du Pré : " Baronnie de Bonne-Nouvelle / Ledit Sieur prieur a cause de sa baronnie seigneurie et haute justice de Bonne-Nouvelle scituée au faubourg et paroisse de Saint-Sever lès Rouen et qui a ses extenstions au hameau de Becdane paroisse de Tourville la Rivière, et en la paroisse de Bouquetot, possède ce qui suit. Premierement audit faubourg et paroisse Saint-Sever pres le monastere dudit prieuré neuf acres en sablon, la grande chaussée de Bonne-Nouvelle plantée de deux rangées d'ormes a un viron soixante et huit perches en herbage [tache] pasturages atout tenu a ferme par le sieur [déchiré] Bouillon..." (A.D.S.M. 20 H 23).

11<sup>e</sup> siècle, devient, au cours du 14<sup>e</sup> siècle, date à laquelle il est le siège de la paroisse<sup>962</sup>, le centre d'une urbanisation qui se développera davantage aux siècles suivants (Fig. 13.12)<sup>963</sup>. Les nombreux conflits avec les habitants de Saint-Gervais indiquent l'importance de cet espace urbain prospère dépendant de l'abbaye de Fécamp. En 1321, un procès éclate entre la Commune de Rouen et l'abbé de Fécamp à cause des contributions aux aides et tailles que la ville voulait faire payer aux habitants de Saint-Gervais qui en appelèrent au roi (Thieury, 1859 : 41). Les multiples procès relatifs au refus des habitants de Saint-Gervais de payer les taxes des Rouennais au 14<sup>e</sup> siècle indiquent qu'ils sont en nombre suffisant pour que cela constitue un enjeu de taille pour les bourgeois et dirigeants de la ville<sup>964</sup>. Les faubourgs sont de plus en plus peuplés au 15<sup>e</sup> siècle comme l'atteste la lettre d'Ysabeau de Bavière ordonnant la destruction des faubourgs de la ville : " Comme il leur estoit mandé appeller le procureur du roy et des plus notables gens d'église, conseillers et habitants de ladite ville, eulx transporter et veoir les faulxbourgs, églises, maisons fortes estans à l'environ d'icelle, et s'ils trouvoient a l'environ d'icelles aucuns lieux, églises, chasteaulx, maisons fortes et autres estre préjudiciables à icelles, faire démolir, abatre et arraser, en telle manière qu'ils ne peussent nuire à ladite ville au siège que l'on disoit que les ennemis se préparaient y mettre, semblablement se deux gales qui estoient devant ladite ville se trouvoient nuire à icelle ville, que les ennemis s'en peussent aider à faire pons ou autrement, qu'ils eussent icelles a mettre à lieu sauf se faire se pavoit, synon qu'ils les feissent enfondrer ou autrement, en ordonner comme ils trouveroient bon estre " (A.M.R. Registre U, I, f<sup>o</sup> 75, v.). Le prieuré Saint-

---

<sup>962</sup> " La paroisse de Saint-Gervais, suivant la délimitation de 1806, qui existe encore, comprend : Les deux côtés du pavé de Déville ou rue du Renard, depuis les limites de Canteleu et du Mont-aux-Malades jusques et compris le cul-de-sac de la Madeleine ; les habitations des deux côtés du boulevard, depuis le carrefour Cauchoise jusqu'à la rue Saint-Maur ; le côté gauche en montant la rue Saint-Maur jusqu'aux limites du Mont-aux-Malades. Toutes les rues et places qui se trouvent dans cet arrondissement sont de la succursale de Saint-Gervais " (Thieury, 1859 : 75).

<sup>963</sup> " Ce fut dans cette ville qu'il [Guillaume le Conquérant] mourut en 1087, à son retour d'une expédition contre le roi de France. Dangereusement blessé, et importuné du bruit de la ville, il se fit transporter au prieuré de Saint-Gervais, et y rendit le dernier soupir " (Chérueil, 1843 : lxxvii). Orderic Vital, dans son *Histoire ecclésiastique* narre la mort de Guillaume le Conquérant de la manière suivante : " *Circa illum praesules et abbates et religiosi viri commorabantur, et morituro principi salubre consilium perennis vitae largiebantur. Et quia strepitus Rotomagi, quae populosa civitas est, intolerabilis erat aegrotanti, extra urbem ipse rex praecepit se efferrī ad ecclesiam Sancti Gervasii, in colle sitam occidentali, quam Ricardus dux, avus ejus, dederat coenobio Fiscannensi* " (*Historiae ecclesiasticae...* : 226-227). Robert de Wace dans son *Roman de Rou* apporte une description similaire : " E por li mal ki s'engréga / Porter se flst à Saint Gervaise / Por ço ke plus li est en aise " (*Le roman de Rou...* : 292).

<sup>964</sup> Sur l'opposition entre les habitants de Saint-Gervais et les bourgeois de Rouen, je renvoie à l'ouvrage de Jules Thieury sur le prieuré et la paroisse Saint-Gervais (Thieury, 1859 : 41-45). En 1424, le désaccord n'est pas réglé puisque l'on trouve dans un acte conservé aux archives municipales que " vingt-quatre procédures [furent] fectes sur icelluy gaige-plège en l'Eschiquier de Normandie, depuis 1346 jusques en l'an 1424, toutes foyz n'y a aucune décision dudit descord " (A.M.R., Registre U, I, 113 v.).

Gervais est donc au cœur de cette urbanisation qu'il a probablement amorcée. Cette urbanisation se concentre au sud et à l'est du prieuré et longe principalement les voies d'accès allant de la ville à l'établissement.

Le prieuré du Mont-aux-Malades, fondé au 12<sup>e</sup> siècle à un quart de lieu de la ville, attira rapidement de pieux fidèles qui s'installèrent autour de cet établissement. Malgré une implantation à l'écart du bruit et de l'air corrompu de la ville, le " bruit de la charité des religieux se répandit au loin, des pauvres vinrent bâtir leurs cabanes autour de leurs retraites, et ces cabanes formèrent bientôt un village " (Langlois, 1851 : 6). Cet habitat devient assez important pour nécessiter la création d'une église paroissiale et du ressort territorial qui en dépend. La paroisse du Mont-aux-Malades comprenait, au 13<sup>e</sup> siècle, soixante-dix *parrochiani* soit soixante-dix chefs de feu (Delisle, 1876 : 231). Le prieuré apparaît encore comme le centre du village au début du 19<sup>e</sup> siècle (A.D.S.M. 3P3\_2169 ; Fig. 13.13).

L'attractivité d'un établissement religieux ne se mesure pas uniquement à la concentration de l'habitat autour de ce dernier. La présence d'une foire, à proximité d'un monastère ou d'un couvent, témoigne de son rayonnement. Depuis le 14<sup>e</sup> siècle, la foire du Pré se tient à côté du prieuré Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle (A.D.S.M. 20 H 6 ; 20 H 23). De même, lorsque l'église Saint-Gervais est érigée en prieuré dépendant de l'abbaye de Fécamp en 1025, Richard II institue probablement une foire qui se tient tous les ans, le 20 juin, au faubourg Cauchoise, à près de 500 m de l'église Saint-Gervais. Dès 1172, les religieux du Mont-aux-Malades possèdent des droits sur une foire à tenir la première semaine de septembre, laquelle foire, se déroulant dans le voisinage de la léproserie, fut concédée par le duc Henri II Plantagenêt<sup>965</sup>.

---

<sup>965</sup> " H. Dei gratia rex Anglorum, et dux Normannorum et Aquitanorum, et comes Andegavorum, archiepiscopo Rothomagensi, episcopis, abbatibus, comitibus, baronibus, justiciis, vicecomitibus et omnibus ministris et fidelibus suis Normannie, salutem. /Sciatis me concessisse et dedisse in perpetuam elemosinam et presenti carta confirmasse pro salute regis H[enrici], avi mei, et domini patris mei G[aufridi], comitis Andegavorum, et M[athildis] imperatricis, matris mee, et pro salute mea et omnium antecessorum meorum, leprosis de Monte Infirmorum super Rothomagum feriam singulis annis in perpetuum habendam a primo die Septembris usque ad festum Sancte Marie in eodem mense, tali scilicet conditione, quod dimidietas proficui nobis succedat in usum, et alia dimidietas predictis infirmis. Et quicquid infra hos predictos dies ferie ad Rothomagum aut per terram aut per aquam venerit, quod consuetudinem debeat, nobis sit medietas, et alia infirmis. Et cum talibus consuetudinibus sit feria statuta, quales sunt juste consuetudines Rothomagi, salvis libertatibus civium Rothomagi. Concedo etiam et confirmo eis LX. libras et VI. solidos et VIII. denarios Romesinorum, annuatim ad festum Sancti Michaelis habendos de vicecomitatu meo Rothomagi, et tria milia de eodem vicecomitatu in capite jejunii, et tres modios frumenti annuatim habendos ad festum Sancti Michaelis de molendinis meis Rothomagi, nominatim his qui in loco predicto voluerint religiose vivere. Preterea

## 13.2. L'investissement des ordres mendiants dans le système urbain

Si l'installation des ordres mendiants dans la ville est un fait avéré et bien étudié, leur rôle au sein de l'espace urbain est lui parfois délaissé. Certes, ils n'ont pas été à l'origine de véritables bourgs mais les frères ont été contraints de s'intégrer au système urbain : leur renommée a permis de réorganiser certains quartiers, de mettre en place des lotissements, mais surtout les Mendiants ont su attirer, à l'intérieur même de l'espace conventuel, les habitants de la ville puisque certains édifices leur étaient destinés.

En 2012, Cécile Caby, dans une introduction sur les liens entre les espaces monastiques et l'espace urbain, propose d'étudier la " polarisation par simple attraction non programmée, caractéristique des quartiers liés aux Mendiants " (Caby, 2012b : § 18). Les frères mendiants, sans être directement actifs, contribueraient par leur simple présence " à catalyser les opérations d'urbanisation promues par d'autres, notamment les propriétaires et seigneurs laïcs " (Caby, 2012b : § 18). Quelquefois, les Mendiants donnaient, en effet, des rentes ou des cens réguliers à leurs locataires afin qu'ils se chargent de la construction de lotissements. Ainsi, les Mendiants étaient investis, sans que cela soit perceptible, dans de " grandes opérations spéculatives de lotissements urbains ou de mises en valeur rurales comme c'est le cas chez les séculiers et les réguliers " (Chiffolleau, 2009 : 725). Jacques Chiffolleau ajoute que la seule présence des Mendiants contribuait en général à structurer et à développer les quartiers où ils s'étaient installés (Chiffolleau, 2009 : 725). L'implication des ordres mendiants dans le système urbain avait été déjà mise en avant, bien que discrètement, dans la thèse de Panayota Volti sur *Les couvents des ordres mendiants et leur environnement à la fin du Moyen Âge : le nord de la France et les anciens Pays-Bas méridionaux* (Volti, 2003) : " Intégrés délibérément dans le cadre urbain, les couvents en suivaient les mutations,

---

*concedo eis et confirmo septies XX. acras terre in foresta de Leon[ibus], et totum Buielin, et terram de Calcio, que est inter Nointot et viam de valle que vadit inter Bolebec et Milevillam et se extendit usque ad lapides de Bolebec et usque ad Brunam Maram, et versus Milevillam usque ad vallem de Brilleio, et omnes elemosinas alias que eis rationabiliter date sunt in elemosinam. Quare volo et firmiter precipio quod predicti infirmi omnia hec predicta habeant et teneant bene et in pace, et libere et quiete et integre et honorifice, cum omnibus pertinentiis suis, in bosco et plano, in pratis et pasturis, in aquis et molendinis, in stagnis et vivariis, in viis et semitis, et in omnibus aliis locis et aliis rebus ad illa pertinentibus, cum omnibus libertatibus et liberis consuetudinibus suis. / Testibus : R. archiepiscopo Rothomagensi, E. episcopo Ebroicensi, A. episcopo Lexoviensi, comite Willelmo de Mand[evilla], Hugone de Laci, Seher[o] de Quinci, Johanne de Soligni, Willelmo de Sancto Johanne, Roberto de Stut[evilla], Bernardo Cumin, Johanne Filio Luce. / Apud Chivilli " (Delisle et Berger, 1920 : 87-88 ; A.D.S.M. 25 H 1).*

dues souvent aux tendances générales de la gestion foncière et immobilière. Certes, par les dimensions considérables des enclos et l'ampleur des propriétés conventuelles, les répercussions de ces mouvements spéculatifs sur le paysage urbain étaient considérables " (Volti, 2003 : 201). Les Mendians intégrés dans le système se sont donc intéressés très rapidement à la pensée économique. Giacomo Todeschini a démontré dans les années 1980 que les penseurs franciscains furent les premiers à renouveler la façon dont on concevait l'économie. En effet, les Franciscains, engagés dans la pauvreté volontaire, mais membres d'un ordre qui ne cesse de devenir plus riche, réfléchissent à la valeur des choses et à la manière dont on peut s'en servir sans les posséder : en somme, ils mettent en place la théorie de l'*usus pauper* ou usage des pauvres (Todeschini, 2008). Cet auteur avait déjà mis en avant cette idée dans son ouvrage *I mercanti e il tempio. La società cristiana e il circolo virtuoso della ricchezza fra Medioevo ed Età Moderna* dans lequel il expose le rôle des Mendians dans la construction de la pensée économique : ces derniers cherchaient à " posséder comme s'ils ne possédaient pas " (Todeschini, 2002)<sup>966</sup>.

### ***13.2.1. Les Mendians et la possession***

La création des ordres mendians au 13<sup>e</sup> siècle apparaît comme une " nouveauté provocatrice " (Bériou, 2009 : 9). Le pape Innocent III trouvait inconvenant qu'un clerc soit contraint de mendier tandis que l'Église devait assurer des moyens d'existence décents, sous forme d'un bénéfice attaché à un office, à son clergé. La pauvreté évangélique prônée par saint Dominique, et plus encore par saint François d'Assise, s'instaure peu à peu dans le deuxième quart du 13<sup>e</sup> siècle. Ce fut lors du chapitre général de Bologne de 1220 que Dominique obligea ses disciples à renoncer aux possessions et aux revenus au profit d'un abandon à la providence divine les autorisant à quémander du pain de porte à porte (Bériou, 2009 : 10). François d'Assise insiste davantage sur cette pauvreté. La règle franciscaine instaurée en 1221 apporte de nombreux détails sur la manière d'exercer cette pauvreté volontaire. Les frères ne doivent pas accepter ni quémander des pièces d'or ou de la menue monnaie, ils ne doivent pas accompagner ceux qui quêtent de la sorte. Au contraire, les frères mineurs doivent se contenter d'aumônes en nature sans excès à l'image de

---

<sup>966</sup> Cet ouvrage a été publié en français en 2017 par Ida Giordano et Mathieux Arnoux sous le titre *Les marchands et le Temple : la société chrétienne et le cercle vertueux de la richesse du Moyen Âge à l'époque moderne* (Todeschini, 2017).

l'apôtre Paul qui affirme que celui qui a de quoi manger et de quoi se vêtir doit s'en contenter (Menestò *et al.*, 1995 : 192-195). La quête ne doit pas être vue comme une honte puisque le Christ lui-même a vécu comme un pauvre et a reçu des aumônes. De plus, le frère ne doit pas avoir peur qu'on lui refuse l'aumône : si tel est le cas, le frère doit se réjouir de ce refus " car de ces affronts ils recevront grand honneur devant le tribunal de Notre Seigneur Jésus Christ " (Menestò *et al.*, 1995 : 194). Ni les Franciscains ni les Dominicains n'étaient des adeptes inconditionnels de la mendicité mais les deux étaient attachés au respect de la parole de Jésus. Il ne s'agit pas ici de revenir en détail sur les controverses induites par la création de ces ordres au 13<sup>e</sup> siècle mais davantage d'éclaircir leur rapport avec la possession foncière. La reconnaissance des frères par la population laïque se traduit par des gestes particuliers, très instinctifs, sous forme de dons spontanés, autrement dit d'aumônes " dont l'importance devait être à la mesure de l'enthousiasme et de l'espérance suscitée par une parole convaincante doublée d'une façon d'être exemplaire au regard de la perfection évangélique " (Bériou, 2009 : 14). Dans le cadre de ces aumônes et des legs testamentaires, les frères mendiants se trouvaient nécessairement mis en présence de biens matériels qu'ils méprisaient par respect à leur idéal de pauvreté, mais qui, une fois reçus, étaient acceptés. Or une fois ces biens acquis, se posait la question de leur appropriation et de leur redistribution. La vie en communauté induisait un minimum de gestion afin de permettre à la communauté de survivre, mais également une nécessité de prédiction concernant les besoins futurs. Nicole Bériou résume parfaitement le paradoxe de la situation mendicante face aux nécessités économiques lorsqu'elle affirme que " repoussée par l'aspiration idéale à la pauvreté volontaire, la réalité du contact avec les richesses s'imposaient à eux [aux frères mendiants] " (Bériou, 2009 : 15). Les Mendiants sont donc confrontés assez vite à la nécessité de s'intégrer au système urbain dans lequel la possession foncière se révèle l'un des meilleurs moyens de subsistance. Dans toutes les villes européennes, les frères possèdent des biens immobiliers et des rentes, dès le 13<sup>e</sup> siècle pour la plupart, plus tardivement pour certains, les variations dépendant tant de la région d'implantation que de l'ordre (les Franciscains sont généralement plus réticents face à la propriété). Cette possibilité de posséder des biens immobiliers est facilitée par la législation papale produite au 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> siècle : les papes Jean XXII (1316-1344) puis Martin V (1417-1431) autorisent les Franciscains à détenir des rentes fondées sur des propriétés foncières alors qu'en 1475, les Dominicains obtiennent du pape Sixte IV la permission de tirer des revenus de maisons, de terres et rentes (Röhrkasten, 2009 : 212).

À la fin du Moyen Âge, les frères mendiants suivent les tendances économiques de la ville. Ils avaient compris que l'immeuble urbain était le support privilégié des crédits : les rentes, garanties par la valeur de la maison, étaient vendues par les propriétaires souhaitant développer leur capital immobilier (Chédeville *et al.*, 1980 : 423). En contribuant à ce marché, les frères façonnaient à leur manière le paysage urbain.

### ***13.2.2. Les frères mendiants à Rouen : locations et lotissements***

Les frères rouennais n'eurent recours aux locations que tardivement par rapport aux couvents mendiants dans le sud de la France ou dans d'autres villes européennes. La plus ancienne mention d'un bail réalisé par les Franciscains date de 1404 (A.D.S.M. 35 H 64). Dans cet acte, frère Thibault Duyn, docteur en théologie et gardien de l'église des Cordeliers, et tout le couvent rassemblé en chapitre, décident :

" Pour le bien prouffit et utilité de notre eglise [de] baille[r] tant pour [eux] que pour [leurs] successeurs et ayant cause a Jehan Sebire et Jehanne sa femme demourant a saint Pierre du chastel [...] une porcion d'eritage assis audit lieu de Rouen a l'enclos de notre dite eglise et maison au boult dehault devers solleil levant de la chappelle Saint Alexis fondee en l'eglise dudit lieu des cordelliers audit rouen contenant ladite porcion de longueur de quatorze et quinze piés ou environ pié atoize et de largeur de quatre piez ou environ bournee d'un costé le pavement du costé de la fontaine dudit lieu des Cordelliers tendant au bout du pont d'autre costé une wyde place contenant de cinq a six pieds ou environ deux a wyde place l'endroit de la [effacé] de la chapelle saint Alexis au bout du hault d'un bout ladite chappelle et d'aultre bout certains héritage baillé par nous a Thommassin le gentil et sa femme " (A.D.S.M. 35 H 64)<sup>967</sup>.

Un autre héritage, situé dans l'enclos du couvent, est baillé par les Franciscains dans le même acte. Dès lors, il est avéré que les Franciscains ont eu recours dès le début du 16<sup>e</sup> siècle à la location d'édifices ou de terrains situés à l'intérieur de leur enclos (A.D.S.M. 35 H 64). Néanmoins, ils ont rarement procédé à l'aliénation d'une partie de leur enceinte à des fins spéculatives. Il apparaît

---

<sup>967</sup> " Item une autre petite porcion d'eritage contenant dix pied ou environ a prendre depuis l'arecte du piller est au dehors et atteint le ceur de ladite eglise joignant du gardin du [effacé] dicelle eglise jusques a ladite wyde place de cinq a six piés ou environ de laquelle wyde place lesdits Sebire et sa femme et les enfans [possèdent] " (A.D.S.M. 35 H 64).

nettement que les Cordeliers préféraient tirer des revenus de biens immobiliers disposés près des murs de leur couvent (A.D.S.M. 35 H 2 ; 35 H 64).

Les Dominicains se sont davantage intégrés dans le système urbain mais toujours de façon assez tardive. Ils s'attachent à acquérir des propriétés autour de leur enclos afin de les bâtir, de les louer et de les bailler. En agissant ainsi, ils créent une zone autour de leur couvent non dans le but de s'isoler du monde mais à dessein d'en tirer profit. Ces biens, destinés à la location, sont en effet localisés entre le couvent, la rue Brasière et le Vieux Palais (puis de la rue Neuve) pour la zone sud ; entre le couvent et le haut de la rue Brasière pour la zone nord. À l'est, une bande de terre longeant la rue Brasière jusqu'à la rue de la Pie, considérée comme les dépendances du couvent, comprennent également des terrains destinés à la location (A.D.S.M. 36 H 40). Cette pratique apparaît au 15<sup>e</sup> siècle lorsque les Dominicains fieffent une portion de jardin et l'héritage au bas de la rue Brasière vers le Vieux Palais (A.D.S.M. 36 H 40)<sup>968</sup>. Deux éléments principaux, et caractéristiques des actes postérieurs, ressortent dans cette charte : d'une part, est mise en avant l'"indigence" de la communauté et, d'autre part, les dimensions de ces louages sont décrites précisément. Dans un acte de 1592 relatif à l'emphytéose d'un jardin entre l'église de ce couvent et une allée tendant de la rue au rempart, il est toujours question de l'indigence du couvent alors que les bornes et les dimensions de la propriété sont décrites avec soin<sup>969</sup>. La constitution de ces

---

<sup>968</sup> " Michel de Mouchy et Adrian Toustain conseillers en la court du Parlement a Rouen et commissaires dicelle en ceste partye. A tous ceulx qui ces lectres verront salut. Scavoir faisons que ce jourdhuy jeudy dixiesme jour de décembre mil cinq cens quatre vingtz douze. Par-devant nous sont comparuz frères Nicolas Augo docteur en théologie et prieur du couvent des Jacobins de la dicte ville, Robert le Gouppil aussy docteur en théologie, Et Jaques Grenereur procureur dudit couvent assistez de Messieurs Pierre Crestien et Charles le Fevre leur advocat et procureur pour lesquelz ledict Crestien nous a remonstré que sur le rapport fait a la dite court par les sieurs conseillers commissaires a ce députez de la requête présentée a icelle par lesdictz religieux prieur et couvent. A ce que en aiant esgard a leur nécessité et indigence en leur donner moyen d'y subvenir ensemble paier leur créanciers Ilz fussent permis baillé a fermé par forme d'amphitéoze et pour quatre vingtz dix neuf ans une portion de jardin et héritage assis en la paroisse Saint Éloy appartenant ausdictz religieux de présent occupée par louage par Mr Jaques le Gras advocat en la dicte court et le cappitaine Bachelet vendeur contenant de longueur neuf toises deux piedz et par l'autre bout unze toises bournée dun costé lesdictz religieux d'autre costé Michel le Tot et en autre partie Michel Martin Et d'autre bout la rue Brazière tendant de Saint Pierre le Portier au Vieil Pallais [...] " (A.D.S.M. 36 H 40). Cet acte de 1592 confirme que ce louage existait déjà en 1472.

<sup>969</sup> Cette emphytéose est vendue au sieur Jacques Harel pour quatre-vingt-dix ans moyennant la somme de deux cent vingt écus les deux tiers comptants et l'autre tiers en rente : " L'an mil cinq cent quatre-vingt-douze le mardi seize jour de juin [...] De la requête présentée a icelle par lesdictz religieux prieur et couvent a ce qu'en ayant esgard a leur nécessité et indigence et leur donnez moyen d'y subvenir ensemble payer leurs créanciers. Ilz fussent permis bailler a ferme par forme d'amphitéoze. Et pour quatre vingtz dix neuf ans un jardin a eulx appartenant joignant les rampartz de la dicte ville bornée d'un costé le monastère desdits religieux et d'autre costé une allée tendant de la rue Saint-Pierre-le-Portier ausdictz rampartz d'un bout la dicte rue et d'autre bout lesdictz rampartz " (A.D.S.M. 36 H 40).



espaces consacrés à la location semble toutefois n'apparaître qu'à partir du 16<sup>e</sup> siècle et se poursuivre dans les siècles suivants. Ainsi, en 1600, les religieux baillent à titre de louage à Gilles Carpentier " un corps de maison, court et fontaine de fond en comble le tout assis devant le Vieil Pallais joignant le tènement dudit couvent avec le grenier du bout jusqu'à l'autre " pour lequel il devra bailler vingt-cinq sous (A.D.S.M. 36 H 40). Les religieux continuent de louer des terrains autour de leur couvent au 18<sup>e</sup> siècle. En 1719, les Dominicains baillent à louage à Monsieur Marie " une maison de fond en comble appartenant audit couvent scytuée rue Brassière ditte des Jacobins paroisse de Saint Éloy en tout et autant qu'en occupe a présent le dit sieur pour le temps espace de neuf années consécutives " (A.D.S.M. 36 H 40). En somme, du 15<sup>e</sup> au 18<sup>e</sup> siècle, les locations des Dominicains étaient concentrées au nord et au sud du couvent ainsi qu'à l'est de la rue Brasière ou des Jacobins<sup>970</sup>. La question se pose, pour les terrains loués à l'est de la rue Brasière, de savoir s'ils étaient situés dans l'enceinte du couvent. En effet, un plan, réalisé au 17<sup>e</sup> siècle ou peut-être au 18<sup>e</sup> siècle, laisse supposer que les terrains loués à des locataires se trouvent à côté de dépendances du couvent telles des écuries, des cours ou des seules (A.D.S.M. 36 H 41 ; Fig. 13.14)<sup>971</sup>. Or cet espace ne semble pas être compris dans une enceinte conventuelle.

Les Dominicains remodelent leur quartier en contribuant à son lotissement ou en projetant des réaligements. Néanmoins, l'action des Dominicains rouennais sur l'espace urbain ne surpassa jamais les aménagements opérés par les Dominicains parisiens. Au début du 16<sup>e</sup> siècle, ils souhaitent recevoir une compensation pour les terrains qu'on leur avait retirés lors des travaux défensifs de la fin du 14<sup>e</sup> siècle. Après maintes " supplications ", les Dominicains de Paris obtiennent en 1546 l'accord du roi François I<sup>er</sup> (1515-1547) de lotir leur propriété située hors de l'enceinte, entre les portes Saint-Michel et Saint-Jacques (Volti, 2003 : 201 ; A.N. S 4238, f<sup>o</sup> 77, 82, 89). Les religieux créent, sur cet emplacement d'environ 3,5 ha constitué de jardins et de vignes, soixante-treize petits terrains de dimensions définies, baillés à titre de cens et rentes à des particuliers, à condition que ceux-ci y bâtissent des maisons (Volti, 2003 : 201). Ces maisons devaient être construites avec de bonnes pierres, des moellons, du plâtre, de la chaux et du sable

---

<sup>970</sup> Les biens loués par les Dominicains se situent essentiellement dans la rue Brasière (A.D.S.M. 36 H 40), dans la rue Neuve, près du Vieux Palais (A.D.S.M. 36 H 41) ainsi que dans le haut de la rue Brasière et dans la rue de la Pie (A.D.S.M. 36 H 42).

<sup>971</sup> Dans le dictionnaire français et latin de 1721, une seule est un " lieu où l'on met des marchandises en dépôt " ou un " lieu où l'on met le sel en magasin " (*Dictionnaire universel françois et latin, contenant la signification et la définition tant des mots de l'une & l'autre langue, avec leurs différens usages, que des termes propres de chaque état & de chaque profession...*, 1721 : 1704).

(A.N. S 4238, f° 42, 48). Cet aménagement perdura jusqu'au 18<sup>e</sup> siècle (Fig. 13.15). Les Dominicains de Rouen, ayant eux aussi souffert de dommages à cause de la proximité de l'enceinte de la ville, n'obtinrent pas le même type de compensation. À la suite des dégâts subis par les Dominicains en 1346 en raison de la guerre, le roi Jean se contente en 1354 de faciliter l'échange d'une place entre le maître de la Monnaie et les frères prêcheurs<sup>972</sup>. En 1592, lors des travaux de fortification de la ville, les religieux obtiennent le droit de fieffer une partie de la place près du rempart<sup>973</sup>. Ils utilisent rapidement ce droit puisqu'ils fieffent la même année au sieur Jean Harel pour la somme de deux cent vingt écus un jardin " allant du rampart de ladite ville jusque au pavé de la rue de St Pierre le Portier tendant de cauchoyse au vieil palais. " Il est conclu que " seroit retenu [de cette transaction] et employé le tier en rente sur ledit héritage au profit desdits religieux prieurs et couvent et le surplus employé a l'augmentation de leur dite maison et subvenir a leur nécessitez " (A.D.S.M. 36 H 40). Le preneur n'a pas l'obligation de construire sur ce terrain vierge de tout édifice, mais d'après les notes en marge du document, on peut supposer qu'une maison fut bâtie à cet emplacement au 17<sup>e</sup> siècle (A.D.S.M. 36 H 40)<sup>974</sup>.

En revanche, un acte de 1638 atteste l'implication des religieux dans la création de maisons sur la place de la Calende laquelle longeait les murs du couvent au nord (Fig. 13.16, 13.17, 13.18 et 13.19). Les religieux fieffent une " place vuyde ditte la calendre scize eu dessus de l'église au sieur Pigache pour 99 ans, moyennant 75 livres de rente par an " (A.D.S.M. 36 H 40). Cette transaction est une nouvelle fois justifiée par l'indigence et la nécessité dans laquelle se trouvait la communauté dominicaine. Les religieux fieffent une partie de la place de la Calende en 1638. Il est effectivement donné au sieur Pigache trois cents livres " a charge d'y faire bastir une maison qu'il ne pourroit aliéner sans le consentement des religieux de ce couvent " (A.D.S.M. 36 H 40)<sup>975</sup>. Les

---

<sup>972</sup> Le roi ordonne qu'une maison avec grand jardin, située face au couvent, de l'autre côté de la rue Brasière, et achetée par Vincent de Valricher pour fabriquer des pièces d'or et d'argent, soit cédée aux Dominicains. Ces derniers étaient obligés de s'acquitter du prix de la maison (Éloy, 1965 : 92 ; A.D.S.M. 36 H 8).

<sup>973</sup> Cet octroi est retranscrit dans l'acte de fief de 1638 se trouvant dans la note 105.

<sup>974</sup> L'acte spécifie que l'arrêt d'estimation a été réalisé en prenant en compte que sur ledit jardin " les arbres et édifices plantés sur ledit jardin avoient este coupeez et abatuz pour la commodité de ladite ville " (A.D.S.M. 36 H 40).

<sup>975</sup> " Lan mil six cent trente-huit le mercredy vingt et uniesme jour de juillet dix heures de matin a la barre de la salle du palais de la cour du Parlement à Rouen devant nous François Auber conseiller du Roy en la dite cour et commissaire par elle député en ceste partie présent maistre Jean Lesneau advocat en ladite cour et commis au greffe civil icelle appellé pour nostre adjoint. Sont comparus frères Jean de Sainte Marie docteur en théologie prieur du couvent des Jacobins de ladite ville et Charles de la Porte syndic dudit couvent pour eux et les autres religieux d'iceluy assistez de Maistre André Crestian et Georges Hauy leur advocat et procureur pour lesquels ledit chrestien nous a remonstré que sur le rapport par nous faict a ladite cour de la requeste présentée a icelle par lesdictz religieux prieur et couvent le vingt neuviesme avril dernier a ce qu'en ayant égard aux debtes contracteurs par les autres religieux dudit

Dominicains ont certainement contribué au lotissement d'une partie de cette place de la Calende au 17<sup>e</sup> siècle.

En somme, les Dominicains ont, sans constituer un clos tel celui réalisé par les Dominicains parisiens, participé à la création d'un lotissement en fieffant un terrain à des laïques et en les obligeant à construire sur ces mêmes terrains. En outre, ils possédaient, à l'extérieur du couvent matérialisant le centre de la vie communautaire, des terrains sur lesquels se trouvaient leurs dépendances. La situation économique a sans doute conduit les religieux à louer une portion de ces terrains, originellement destinés aux dépendances, afin de subsister. Cette affirmation soulève une autre interrogation : les Dominicains ont-ils loué des parties de leur enclos dans le but de faire face aux difficultés économiques du couvent ? Si tel a été le cas, cela ne se produit pas avant le

---

monastère auparavant l'introduction de ceux qui y sont de présent lesquelz tant pour ceste considération que pour leurs autres nécessitez joint la misère du temps sont obligés de faire valloir si peu de biens qu'ils possèdent, ils feussent permis de bailler a fieffe par forme d'amphiteose pour quatre vingz dix neuf années une place vide a eux appartenant joignant leur maison et les rampartz de la dite ville laquelle place ilz disoient contenir deux cent vingt cinq toyses ou environ depuis le pavé du Roy en la rue de Saint-Pierre-le-Portier jusques au-dedans du mur de la ville tendant aux rampartz avoir la dite cour. Auparavant pourveoir sur ladite requeste ordonné le septiesme may dernier Que accession et description dudit lieu et place seroit par nous faite pure du procureur general du Roy ensemble informe de la commodité et utilité de l'amphiteose proposée pour le tout rapporté à la cour estre ordonné qu'il appartiendroit. Pour l'exécution duquel arrest nous dit conseiller commissaire accompagnez dudit sieur procureur general et assistez dudit Lesneau notre greffier. Serions le deuxiesme juin aussy dernier transportés sur la dicte place ou estant se seroient comparus les sieurs Pouchet et Pain eschevins de Rouen et Thomas Languedoc Maitre des ouvrages et fortifications de ladicte ville assistez de Maistres Jaques Coquerel leur advocat Et Robert Roquette leur procureur Et lesdictz prieur et syndic dudit couvent des Jacobins en la présence desquels aurions veu et accédé la dite place vulgairement appellée « la qualendée » que prétendent fieffer lesdictz religieux et Icelle par la mesure qui en auroit esté faite trouvée contenir cent quatorze piedz de longueur a commencé du rez du pavé de la rue Saint Pierre le Portier jusques au mur qui soutient le talut du rampart sur six vingts pieds de largeur suivant qu'il est fait mention au procès verbal de la dicte accession contenant les déclarations tant desdicts eschevins que religieux. A scavoir par lesdictz eschevins qu'ils n'empeschoient que lesdictz religieux ne disposent de la dite place a eux appartenant jusque a la contrescarpe et talut du rampart au hault duquel Ilz sont prestz faire construire le mur ordonné par le seigneur duc de Longueville gouverneur et lieutenant général pour le Roy en ceste province par son ordonnance du premier de septembre mil six cent trente trois en satisfaisant par lesdictz Religieux de leur part. Et que tant lesdictz religieux et autour a leur droit a qui ilz fiefferont la dicte place renonceront a toute sorte de propriété possession du talut dudit rampart qu'ils ne pourront acquérir par quelque laps de temps ny le faire dégrader, diminuer ou affaiblir et ny faire construire aucun bastiment et consentent que sy il s'en trouve en quelque temps que ce soit lesdictz eschevins, ou leurs successeurs les puissent abattre ou desmollir sans aucun damage ny intérêt [...] Que le jeudy ensuivant dix heures de matin yssue de la cour a la barre de la salle du palais seront procédé par devant nous dit conseiller commissaire a la réception des enchères de la dite vuide place a la charge par l'adjudicataire d'y faire construire et bastir une maison et commoditez nécessaires pour y habiter et demeurer aux conditions portées par ledit arrest de la cour dont seroit fait lecture [...] Et sans que le preneur ne puisse vendre ny alienée sans le consentement des religieux [...] Sur ce quoy et après qu'il ne se seroit présenté aucune personne qui en ayt voulu offrir ny donner davantage. Nous avons en vertu dudit arrest et commission de la cour fieffé croisé et adjudgé, fieffons, croisons et adjugeons audit Maistre Thomas Pigache ladite vuide place pour ledit temps de quatre vingt dix neuf ans par ledit prix et somme de soixante et quinze livres de rente annuelle Et trois cent livres d'argent comptant de deniers dentrée comme au plus offrant et dernier enchérisseur à la charge par ledit adjudicataire de faire édifier sur ladicte place un bastiment de la longueur et haulteur cy dessus désignée. Mesures de faire faire un passage pour la maison et acomplir les autres charges clauses et conditions devant déclarées et contenues [...] " (A.D.S.M. 35 H 40).

17<sup>e</sup> siècle, date à laquelle le couvent des Dominicains semble connaître des difficultés à subvenir aux besoins des religieux. De ce fait, on voit, en 1606, les frères prêcheurs louer à Pierre le Portier une maison située sur la porte " entrant à l'église des Dominicains " puis en 1609 louer à Adam Cuffel une maison située " sur la porte de l'église " (A.D.S.M. 36 H 40). Ces deux maisons étaient disposées à côté du portail et du pignon de l'église (A.D.S.M. 36 H 40). En 1624, il est question d'une location par les religieux d'une maison située sur la porte de leur église (A.D.S.M. 36 H 40).

Les Dominicains ont donc utilisé une partie de leur couvent, plus spécifiquement l'espace autour de leur église, pour édifier des maisons et les louer. Cette pratique reste toutefois assez rare au Moyen Âge. L'étude des propriétés des Carmes et des Augustins ne fait que confirmer ce phénomène. Les Carmes de Rouen détenaient uniquement quelques rentes autour de leur couvent, principalement dans les rues de l'Aumône, des Carmes, de la Chaîne, mais également dans la rue Saint-Laurent (A.D.S.M. 32 H 33). Les Augustins, quant à eux, disposaient de quelques propriétés dans la paroisse Saint-Maclou. Ils entreprirent tardivement de se servir de leur enclos à des fins spéculatives : en 1759, ils laissent une portion de leur couvent pour bâtir la régie des vivres. Cette donation les oblige ainsi à réédifier d'autres bâtiments communautaires en 1775. En 1782, ils sont contraints de céder des terrains pour la construction de la manutention militaire (Lanfry, 1953) (Fig. 13.20).

Si cette pratique de location d'édifices à l'intérieur du couvent est relativement peu courante, particulièrement à la fin du Moyen Âge, dans les couvents mendiants de la ville de Rouen, elle est plus fréquente chez les frères mendiants installés dans d'autres villes européennes telle Londres. L'un des actes les plus anciens relatifs à une maison dans l'enceinte d'un couvent mendiant date du 14<sup>e</sup> siècle et concerne l'établissement des Dominicains londoniens. Il est question dans un acte de 1373 conservé dans les Husting Rolls d'une maison et d'un jardin détenus par un certain Robert Pypot situés à l'intérieur de l'enceinte du couvent dominicain (Röhrkasten, 2009 : 215). Cette propriété est tellement développée en 1540 que la distinction entre la propriété laïque et les bâtiments de la maison religieuse est tenue (Röhrkasten, 2009 : 233). Le compte de la " cour des Augmentations " de 1540 apporte une description assez précise des édifices civils à l'intérieur de l'enceinte du couvent des Dominicains. Un hôtel avec deux jardins était situé à proximité du dortoir, un tènement jouxtait le grand cloître, une maison avec jardin était disposée à côté du petit cloître. À l'intérieur de l'enceinte du couvent se trouvaient également neuf maisons avec jardins dont l'une était près de la porte de l'église. L'enceinte comprenait d'autres édifices destinés à la

location construits entre la fin du 14<sup>e</sup> siècle et le deuxième quart du 15<sup>e</sup> siècle<sup>976</sup>. En 1540, le revenu de ces propriétés s'élevait à plus de cinq cents livres (Röhrkasten, 2009 : 534). Au contraire, les pratiques économiques des Franciscains londoniens sont plus conservatrices. Bien qu'ils aient accepté les revenus des rentes, ils ont peu utilisé l'enceinte de leur couvent comme source de revenus pendant les 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> siècles. Le nombre de jardins et d'immeubles était peu élevé en 1540. Le revenu annuel tiré de ces locations contraste avec celui des Dominicains car il ne s'élève qu'à vingt-deux livres (Röhrkasten, 2009 : 235). Les Augustins louèrent également quelques locaux situés à l'intérieur de leur enclos : ils y accueillent au début du 16<sup>e</sup> siècle des résidents illustres tels que Thomas Cromwell (1485-1540).

L'investissement urbain des religieuses rouennaises, en particulier des Dominicaines emmurées, est bien plus marqué que celui des ordres masculins et ceci dès le Moyen Âge. Ce contraste avec les frères mendiants n'est pas surprenant. Il a longtemps été observé que les communautés féminines se sont fondues " plus rapidement dans le paysage assez uniforme des monastères détenteurs et gestionnaires de biens immeubles souvent importants par rapport aux couvents des frères en principe hostiles à la propriété foncière et enclins à privilégier l'aumône comme mode légitime d'obtention des ressources nécessaires à leurs besoins quotidiens " (Bériou, 2009 : 16). Les Dominicaines se sont rapidement conformées à ce système d'acquisition se rapprochant de celui des grandes communautés bénédictines. Le cartulaire des Dominicaines, seul registre des communautés mendiantes de Rouen pour le Moyen Âge, illustre la facilité avec laquelle les religieuses se sont constitué un patrimoine foncier important, en obtenant, par donation ou par vente, des biens dans dix-sept paroisses (A.D.S.M. 68 H 5). L'étude des biens de cette communauté sera approfondie un peu plus loin (cf. 14.1.) puisque l'objet était ici de démontrer de quelle manière les frères Mendiants se sont insérés dans le système urbain. Cette insertion diffère – à l'exception des Dominicains devant, à l'instar des moniales bénédictines, respecte la clôture – des grandes

---

<sup>976</sup> Jens Röhrkasten poursuit sur les édifices à l'intérieur de l'enceinte du couvent des Dominicains : " Les localisations d'un autre hôtel avec jardin et d'une petite maison ne sont pas précisées dans le compte. Dix-sept maisons encore semblent ne pas avoir eu de jardin, dont l'une se situait du côté ouest, près de la prison de Ludgate. Il y avait des chambres et des maisons au nord de la porte de l'église et encore une grande maison avec des magasins et des jardins. L'abri préalablement accordé à une recluse, le *anchors lodging*, avait aussi été aménagé en maison. Au côté nord de l'enceinte, il y avait un immeuble avec des magasins, et un jardin où se trouvaient d'autres magasins. Au côté sud, près de la rivière il y avait un immeuble avec un quai et au moins deux jardins, et toujours dans l'enceinte au moins huit autres jardins " (Röhrkasten, 2009 : 234).

communautés bénédictines. Il s'agissait donc de voir la façon dont ils se sont intégrés à ce système et comment ils l'ont modifié en mettant en place une politique d'acquisition autour de leur enclos pour établir des zones de revenus spécifiques confondues avec leurs dépendances, en faisant lotir certains terrains qu'ils possédaient mais également en louant certaines parties de leur couvent. Or les Dominicaines ne semblent pas avoir été à l'origine de lotissements dans la ville de Rouen. De plus, elles n'ont pas, en vertu de la stricte clôture voulue pour toutes les religieuses, loué des bâtiments de leur couvent à des fins spéculatives. Le même constat peut être fait pour les Clarisses urbanistes dont la pauvreté du fonds indique un attachement tout particulier au respect de la règle de saint François. Les religieuses étaient en effet " soubz la réformation de deffuncte de bonne mémoire seure Colecte Boylecte " (A.D.S.M. 65 H 1), c'est-à-dire sous la règle réformée de sainte Colette Boilette de Corbie<sup>977</sup>.

Les ordres mendiants ont toujours été perçus comme profondément liés à la ville. Ces communautés étaient considérées comme de véritables indicateurs d'urbanité : plus la ville possédait de couvents mendiants, plus celle-ci était importante. Or ce critère était principalement fondé sur le nombre de couvents dans la ville, et par conséquent, sur la seule emprise spatiale du couvent. Ces couvents ne représentaient pas originellement des points d'ancrage essentiels pour les frères. L'itinérance étant l'une des caractéristiques majeures de ces nouvelles communautés. En effet, l'espace des Mendiants est différent de celui des moines : il est " multicentré sur des villes dont ils ne sont que des hôtes, construit sur des parcours multiples de prédications ou de quêtes, fait de circuits, de voyages ou d'échanges " (Chiffolleau, 2009 : 720). Le couvent apparaît comme le lieu de circulation des hommes et des biens en nature ou en argent : il n'est en aucun cas question de concentrer les richesses en un seul lieu dans un but de thésaurisation. La stabilisation, ou plutôt la sédentarisation, des communautés mendiante débute à la fin du 13<sup>e</sup> siècle. Le couvent devient effectivement un élément prégnant de la ville. Ceci est d'autant plus vrai qu'il est agrandi au fil des siècles et devient de plus en plus imposant. Or les Mendiants ne se manifestent pas dans la ville uniquement par la création de leur lieu de vie. Les frères s'imposent dans la ville par leur présence physique : ils déambulent dans la ville et dans ses faubourgs, dans les campagnes, ils prêchent, ils

---

<sup>977</sup> À Orbe en 1430, Colette fixa dans un texte, *Sentiments de Sainte-Colette*, remanié en 1432 à Besançon, sa réforme de l'ordre des Clarisses. Plusieurs chapitres de cette règle imposent aux religieuses la clôture et la pauvreté. Ainsi, elles ne peuvent posséder ni biens meubles, ni terres, ni immeubles, ni somme d'argent. En un mot, la réforme de sainte Colette consistait " à reprendre la règle de saint François et de l'observer à la lettre " (Saint-Laurent, 1835 : 124).

émeuvent les populations, mais surtout ils s'intègrent au système urbain en possédant des biens immobiliers, des rentes, en louant des terrains et en obligeant à construire sur ces mêmes terrains. Cette tendance apparaissant à la fin du siècle dans des villes comme Londres se révèle plus tardive à Rouen puisque cet investissement n'apparaît pas avant le 15<sup>e</sup> siècle et ne s'affirme qu'aux siècles suivants. Il semblait important de démontrer cette implication tardive des frères mendiants en ville : certes, ils n'étaient pas actifs aux 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> siècles, ils le sont peu au 15<sup>e</sup> siècle, mais ils se voient obligés à partir du 16<sup>e</sup> siècle d'adhérer à cette politique. Un point d'honneur est mis sur le fait qu'ils sont contraints d'entrer dans ce système, qu'ils le font par nécessité. Réalité ou hypocrisie de nos frères mendiants ? Il est complexe de trancher et notre rôle n'est pas ici de se poser en juge. Citons simplement Jacques Chiffolleau affirmant qu'" il sembl[ait] plus difficile de rester simplement pauvres que de devenir modérément riches ou au moins de s'installer dans une sécurité relative " (Chiffolleau, 2009 ; 707). En somme, les communautés mendiantes ont été des fers de lance de l'urbanisation en s'intégrant à ce système économique urbain qui devait à leur début les repousser. Leur action demeure toutefois limitée : la création de lotissements se fait par laïques interposés, c'est-à-dire qu'ils ne construisent pas de maisons de leur propre fait : ils obligent leurs locataires à bâtir sur les terrains que les religieux leur ont fieffés. Les religieux ne seront jamais, à l'image des moines bénédictins, à l'origine de grands lotissements ou quartiers planifiés.

### **13.3. La création de quartiers et de lotissements planifiés**

Les communautés religieuses, solidement implantées dans la ville, entreprennent dès le 13<sup>e</sup> siècle de lotir certaines zones leur appartenant. Ces lotissements, souvent attestés par les sources textuelles, sont décelables grâce aux analyses morphologiques. Essentiellement mises en avant par Bernard Gauthiez dans sa thèse (Gauthiez, 1991), ces planifications de lotissements ou quartiers méritent d'être présentées puisqu'elles sont souvent le fruit d'un acteur religieux. Néanmoins, de nouvelles pistes seront ici abordées puisque les nouveaux outils informatiques permettent d'affiner les analyses morphologiques du début des années 1990<sup>978</sup>. En outre, une nouvelle approche des textes contribue à quelques mises au point sur les datations proposées

---

<sup>978</sup> Les mesures mentionnées dans ce chapitre sont celles réalisées grâce à des outils de mesure du système d'information géographique et non une reprise des mesures proposées par Bernard Gauthiez il y a trente ans.

jusqu'ici. La création de ces quartiers et de ces lotissements est autant l'œuvre des communautés rouennaises que celle d'autres communautés normandes. La majorité de ces opérations urbanistiques sont essentiellement mises en œuvre au 13<sup>e</sup> siècle mais d'autres lotissements et quartiers sont créés plus tardivement aux 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> siècles.

### ***13.3.1. Les créations de lotissements et de quartiers par l'abbaye de Saint-Ouen au 13<sup>e</sup> siècle***

La paroisse Saint-Vivien, mentionnée au 13<sup>e</sup> siècle, devient durant ce même siècle, le centre de développement d'une activité drapière. Le faubourg Saint-Vivien, cité pour la première fois en 1231, était certainement peu urbanisé au siècle précédent. En effet, cette paroisse, qui garda un aspect rural assez tardivement, présente peu de traces d'occupation au 12<sup>e</sup> siècle et ne semble pas avoir été créée avant la fin du 12<sup>e</sup> siècle. Les fouilles archéologiques – principalement place Saint-Vivien (Éloy-Epailly, 2013) et rue du Ruissel (Guillot, 2013) – révèlent que les premières traces d'occupation dans cette zone apparaissent au 13<sup>e</sup> siècle. Ainsi, l'espace au nord-est de l'abbaye Saint-Ouen était peu densément peuplé au 12<sup>e</sup> siècle : l'essor démographique dans ce secteur intervient, comme le démontre le nombre important d'actes et les fouilles archéologiques, au cours du 13<sup>e</sup> siècle.

Durant cette période faste pour le développement de la paroisse, le terme « pentheurs » abonde dans les sources textuelles. Une ruelle des Pentheurs, parallèle à la rue du Ruissel, est attestée en 1253 dans la paroisse Saint-Vivien (A.D.S.M. G 4617). Cette ruelle est prolongée vers le sud dans la paroisse Saint-Maclou. Cette rue porte un temps le nom de ruelle des Pentheurs pour finalement adopter le nom de rue de la Foulerie à partir de 1234 (A.D.S.M. 20 H 1).

#### **- Le quartier Saint-Nicaise**

Cette activité drapière ne se limite pas à la paroisse Saint-Vivien. Au début du 13<sup>e</sup> siècle, elle se développe dans les nouvelles zones urbanisées au nord de la ville close. Les mentions de pentheurs, installations destinées au séchage des draps, dans les paroisses Saint-Godard et Saint-Nicaise, sont courantes. Cette intense activité liée à la draperie est à l'origine de la mise en place de nouveaux



quartiers ou de nouveaux morceaux de ville peu densément bâtis. Bernard Gauthiez identifie, dans sa thèse sur l'espace urbain rouennais, la création d'un quartier de pentheurs par la communauté bénédictine de Saint-Ouen (Gauthiez, 1991 : 226-238). Cette opération, sans doute planifiée par les moines, mérite d'être développée ici.

Le quartier Saint-Nicaise présente un plan régulier. La structure du plan est " remarquable par l'organisation des rues et des îlots, la largeur uniforme et la disposition des parcelles " (Gauthiez, 1991 : 226). Ce quartier est organisé autour de deux rues perpendiculaires : la rue Saint-Nicaise et son prolongement vers le sud appelé au 18<sup>e</sup> siècle la rue de la Pomme d'Or d'une part, et les rues Orbe et Bourg l'Abbé d'autre part (Fig. 13.21 et 13.22). Des rues sont disposées de part et d'autre de ces deux voies structurantes<sup>979</sup> :

- à l'ouest de l'axe, les rues Abbé-de-l'Épée (*rue de l'Épée*) et Coignebert (*rue Coignebert*) ;
- à l'est de l'axe, les rues de la Pomme d'Or (*rue de la Pomme d'Or*) et des Requis (*rue des Poissons*) ;
- au nord de l'axe, la rue de la Roche (*rue Tirhuit et rue Noblet*) ;
- au sud de l'axe, la rue de l'Amitié (*rue de l'Amitié*).

Ce réseau viaire organise un ensemble de quatre îlots de largeurs similaires. La largeur des rues revêt une uniformité qui détonne nettement avec le reste du réseau viaire (Fig. 13.21). Les rues dans le centre urbain ou dans ses alentours sont généralement plus sinueuses en dehors des grands axes alors que dans le cas du quartier Saint-Nicaise les rues sont rectilignes.

Au 17<sup>e</sup> siècle est entreprise la construction de nouvelles maisons à proximité de l'église Saint-Nicaise. Un devis d'ouvrage est réalisé avant que débutent les travaux : ce dernier précise la largeur des rues voisines de l'église (A.D.S.M. G 7305). Les rues Saint-Nicaise et des Bureliers (actuelle rue des Requis) mesuraient respectivement 3 toises, 3 pouces et 3 toises 2 pieds 6 pouces de largeur, soit 6 m et 6,5 m. La largeur de la rue Abbé-de-l'Épée était à peu près similaire (A.D.S.M. 14 H 690).

Sur le cadastre de 1827, la largeur des rues de cette composition paraît également similaire (Fig. 13.21). Dans la partie septentrionale, la rue Coignebert mesurait entre 5 et 7 m ; la rue de la

---

<sup>979</sup> Les noms des rues donnés dans le texte sont ceux du cadastre de 1827. Les noms de rues entre parenthèses et en italique sont ceux des rues indiquées sur le plan de 1730.

Roche de 6 à 7,5 m ; la rue des Requis environ 6 m et la rue Saint-Nicaise entre 5,5 et 6,5 m<sup>980</sup>. Dans la partie méridionale, la rue de la Pomme d'Or mesurait près de 5 m ; la rue de l'Amitié de 5,5 à 6,5 m ; la rue des Maîtresses (prolongement de la rue Saint-Nicaise) entre 5,5 et 6 m et la rue Abbé-de-l'Épée entre 6 et 7 m (sans compter les renforcements de l'enceinte de Saint-Ouen). La largeur de la rue Orbe, longue de 355 m, varie entre 7 m et 10 m<sup>981</sup>. En somme, la largeur moyenne des rues était d'environ 6 m. Elles correspondent donc à de grandes rues dans lesquelles les charrettes peuvent passer<sup>982</sup>. L'aspect de ces rues résulte sans doute de la décision d'un acteur de la ville, religieux ou laïque. En effet, en 1240, lorsque les moines de Saint-Ouen font construire une voie de 6 pieds de large le long de leur clôture, ils sont tenus de respecter la largeur de 20 pieds soit 6,49 m de la rue allant à Saint-Vivien (rue Abbé-de-l'Épée ou de l'Épée) et de la rue allant vers le château du roi (rue Bourg l'Abbé)<sup>983</sup>. Ainsi, au 13<sup>e</sup> siècle, la largeur des rues paraît similaire

<sup>980</sup> Les mesures données sont celles réalisées grâce aux outils de mesure du système d'information géographique sur Rouen. Bernard Gauthiez livrait les mesures suivantes : la rue Coignebert entre 6,5 et 8 m ; la rue de l'Amitié de 5,5 à 6 m ; la rue de la Roche 6,2 m ; la rue de la Pomme d'Or environ 5,5 m, la rue des Deux Anges 6 m (Gauthiez, 1990 : 34).

<sup>981</sup> La plus grande largeur de l'axe constitué par les rues Bourg l'Abbé et Orbe, d'environ 10 m, peut s'expliquer par une fonction de marché de quartier (Gauthiez, 1991 : 228). En effet, les artisans et commerçants s'installaient à l'emplacement le plus large de la rue : qu'ils proposent des objets en verre, des chandelles, des balais et autres objets, ou qu'ils ramonent les cheminées ou polissent les pots d'étain, les artisans itinérants prenaient possession d'une place ou d'un coin de rue (Leguay, 1984).

<sup>982</sup> " La tierce manière de voie qui fu fete, si est de seize piés de largue ; et en ceste poent aler deus carettes l'une delès l'autre et sentier de çascune part. Et si y pot on bestes mener atache, sans arester, de vile à autre, ou de marcié à autre, en tele manière qu'il n'i soient arestant por pestre, en tans ne en saison qu'eles facent damace as biens d'enlor. Et ceste manière de voie fu taillié por aler de castel en autre et de vile campestre à autre " (*Coutumes de Beauvaisis...* : 357-358)

<sup>983</sup> " *Universis Christi fidelibus ad quos presens scriptum pervenerit maior et pares communitie Rothom salutem in domino. Noveritis quod cum contentum esset inter nos ex una parte et abbatem et conventum Sancti Audoeni / Rothom. Ex altera super fossatis extra clausuram sue abbacie existentibus eisdem a domino rege concessis xxxix in hunc modum videlicet quod dicti abbas et conventus / faciant murum suum ad claudenda dicta fossata tali modo quod de terra dictorum abbatis et conventus remanerunt tres pedes extra murum sicut se proportant masnagia que ibidem de eisdem tenentur et nos / debemus acquirere ad proprios sumptus nostros sine aliqua diminutione reddituum dictorum abbatis et conventus tres alios pedes de terris sive masuris que ibidem de eis tenentur ad faciendam quamdam viam de / sex pedibus et in introitu et exitu dicte vie dicti Abbas et conventus in propria terra sua viam de sex pedibus simili modo faciant Si autem a tenentibus dictorum abbatis et conventus tres dictos pedes / terre acquirere non poterimus nichilominus prefati tres pedes terre dictorum abbatis et conventus ad viam remanebunt Ita tamen quod si dicta via propter aliquid / Dicti tres pedes terre ad dictos abbatem et conventum ad faciendam voluntatem suam absque contradictione aliqua revererentur et propter hoc nos tenemur dictos / suos dictas masuras tenentes omnino deliberare ne ipsi possint de cetero ultra prefatam viam a dictis abbatis et conventu aliquid reclamare. Nec dicti abbas et conventus / trium pedum terre dictos tenentes suos poterunt molestare Preterea sciendum est quod magna via ab initio claustrum dictorum abbatis et conventus per usus ca / dum in latitudine usque ad masuras que ibidem ab abbate et conventu tenentur et per ante masuras usque ad finem dictarum masurarum in eodem statu remane / Et a fine dictorum masurarum usque ad vicum Sancti Viviani dicta via viginti [pli] sepes vero que ibidem ab abba / Tis communitie nostre destructa et absorptata prout dicitur Iterum in eodem loco per manum cujusdam monachi dicti conventus facta erit ad valorem dicte sepis / Ia facere inveniri ad sepe reficiendam ab illis qui dictam sepem destruxerunt. Alia vero dampna tunc dictis abbati et conventui illata exceptis pensis / Mentum duorum monachorum dicti conventus tenemur eisdem*

à ce qui est représenté dans les plans modernes : la trame viaire de ce quartier semble donc stable, à quelques variations près, du 13<sup>e</sup> siècle au 19<sup>e</sup> siècle. Le terme " composition " est mentionné à plusieurs reprises dans ce texte : les religieux doivent conserver ces rues dans la même dimension que celle de la composition<sup>984</sup>. Ce terme indique qu'il s'agit d'une opération d'ensemble probablement réalisée dans un même temps et possédant des caractéristiques précises. La largeur des rues, fixée à *viginti pedes*, est donc respectée pour l'ensemble des rues de la " composition " ou plutôt du quartier.

La régularité de ce quartier n'est pas seulement déterminée par la largeur uniforme des rues : les îlots présentent également une remarquable régularité (Fig. 13.21-13.22). L'ensemble est composé de quatre îlots. Chaque îlot est subdivisé dans sa longueur par une arête centrale le séparant en deux parts égales donnant sur une rue. Les parcelles, orientées vers la rue, mesuraient environ 6,5 m de large, parfois le double.

Au niveau de l'ensemble paroissial de Saint-Nicaise, donnant sur la rue du même nom, les parcelles sont un peu plus profondes. La profondeur des parcelles donnant sur la rue Saint-Nicaise est d'environ 24 m alors que celles orientées vers les rues parallèles extérieures avaient une profondeur de près de 23 m (Gauthiez, 1990 : 35).

Au sud de l'axe structurant est-ouest, c'est-à-dire au sud de la rue Orbe et de la rue Bourg l'Abbé, la structure des îlots est semblable. Néanmoins, elle ne présente pas la même régularité que les îlots septentrionaux. Cette différence peut s'expliquer par la nécessité de se raccorder au secteur déjà en partie urbanisé autour de l'église Saint-Vivien et du cimetière du même nom au début du 13<sup>e</sup> siècle. La création du quartier Saint-Nicaise serait donc postérieure à cette date. Il ne paraît pas impossible que l'îlot au centre duquel était situé le cimetière Saint-Vivien fasse partie de

---

*facere resartiri. Preterea injurie et contumelie que dictis abbati et conventui et ecclesie sue / ut dicitur per dictum Johannis de Vineis baillivi domini regis dictis abbati et conventui debentur emendari Nos vero sub sacramento quod domino regi fecimus permisimus / structa fuisse dicitur per inhibitionem juratis nostris factam per posse nostro faciemus observari et si dicta sepes sive alia claustrum ab aliquo frangeretur / Restaurari Dicti vero abbas et conventus bona fide promiserunt quod sepe dicta sepes sive per eos sive per aliquem suorum non deteriorabitur aliquo modo Hanc autem compositionem premisimus sub pena / centum marcharum argenti firmiter observandum. Salvo in omnibus jure domini regis. In cujus rei testimonium presenti scripto sigillum communie nostre dignum duximus apponendum. Et ad maiorem confirmationem Johannes de Vineis domini regis baillivus ad petitionem nostram sigillum suum apposuit Actum anno domini M CC quadragesimo mense julii " (A.D.S.M. 14 H 179 ; transcription : E. Lalou).*

<sup>984</sup> " *Hanc autem compositionem premisimus sub pena / centum marcharum argenti firmiter observandum. Salvo in omnibus jure domini regis " (A.D.S.M. 14 H 179 ; transcription : E. Lalou).*

l'opération d'urbanisme de Saint-Nicaise. Les parcelles de cet îlot présentent la même largeur que celles donnant sur la rue Saint-Nicaise soit 20 pieds (6,5 m).

Un ensemble d'actes du cartulaire *Rothomagum et Foresta* de l'abbaye de Saint-Ouen atteste la régularité des parcelles entre la rue Poisson et la rue Saint-Nicaise vers le milieu du 13<sup>e</sup> siècle (A.D.S.M. 14 H 18).

Un acte de 1241 (1242 n. st.) apporte des éléments sur la dimension d'une parcelle près de Saint-Nicaise comprenant deux mesures (A.D.S.M. 14 H 18, Acte 441, f<sup>o</sup> 372). Dans cette chartre, l'abbé de Saint-Ouen donne en perpétuel héritage deux mesures au champ de la vigne à côté de Saint-Nicaise à Robert de Gratemont. Ces deux mesures, comprises entre le tènement d'Hugo *de Pulcio Loco* d'un côté et la terre de Robert Gratemont d'autre côté, mesuraient 70 pieds (22,74 m) de long sur 40 pieds (12,99 m) de large<sup>985</sup>. Ces dimensions correspondent à celles décrites pour l'ensemble des parcelles et plus particulièrement celles orientées vers la rue Saint-Nicaise : 6,5 m de large par parcelle, une profondeur d'environ 22,5 m.

Les actes du cartulaire de Saint-Ouen permettent de restituer une partie de l'îlot entre la rue Saint-Nicaise et la rue Poisson (Fig. 13.23 et 13.24). L'abbaye Saint-Ouen perçoit sur ces terrains une rente de vingt sous tournois par an. Cette rente est la même que celle perçue dans l'acte de 1241 : cela laisse supposer que ces parcelles étaient de même dimension que la parcelle de 1241. Néanmoins, des variations subsistent étant donné que la qualité de la terre, mais également la nature des bâtiments s'il y en a, peuvent être déterminantes pour définir le montant d'une rente.

Les actes du milieu du 13<sup>e</sup> siècle ne sont pas suffisants pour affirmer qu'il s'agit bien de l'îlot entre la rue Saint-Nicaise et la rue des Requis puisqu'aucune rue n'y est citée. En revanche, une série d'actes de la première moitié du 14<sup>e</sup> siècle (entre 1291 et 1355) citent des abornements laissant penser qu'il s'agit des mêmes îlots que dans les actes du milieu du 13<sup>e</sup> siècle. Dans ces actes, une

---

<sup>985</sup> " *Universis christi fidelibus ad quos presens scriptum pervenerit Hugo divine permissione divina abbas Sancti Audoeni Rothomagum totusque eiusdem loci conventus salutem in domino. Noveritis universitas vostra quod nos tradidimus et concessimus in feodum et hereditagium Roberto de Gratemon et heredibus suis duas masuras terre nostre in campo nostro vinee apud Sanctum Nigasium sitas inter tenementum Hugonis de Pulcio Loco ex uno latere et terram nostram ex alio habentes septuaginta decem pedes in longitudine et quadraginta pedes in latitudine abotantes uno per ante. Tenendas et possidendas dicto Roberto et suis heredibus de nobis et successoribus nostris libere pacifice et hereditarie reddendo inde nobis et successoribus nostris singulis annis vinginti solidos usualis monete apud Rothomagum videlicet medietatem ad med. quadragesimam et aliam media ad festum Sancti Audeoni. Licebit autem decetero Roberto et eius heredibus de duabus masuras antedictis facere omnem voluntatem. Actum fuit hoc anno domini M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> quadragesimo primo mense februarii "* (A.D.S.M. 14 H 18, acte 441, f<sup>o</sup> 372).

rue est mentionnée : la rue des Burreliers<sup>986</sup>, actuelle rue des Requis. La rue Orbe est citée dans un acte de 1228 dans lequel les mêmes abornements sont cités<sup>987</sup>.

La majorité des actes datant du 13<sup>e</sup> siècle, on peut dater cette opération du milieu du 13<sup>e</sup> siècle. Cependant, n'est-il pas possible d'affiner cette datation ?

L'église Saint-Nicaise est certainement construite dans la première moitié du 13<sup>e</sup> siècle puisque le toponyme Saint-Nicaise apparaît pour la première fois dans un acte de 1241<sup>988</sup> alors que l'église Saint-Nicaise est citée dans les possessions de Saint-Ouen dans une bulle pontificale d'Alexandre IV de 1244<sup>989</sup>. L'architecture de l'église, représentative du 13<sup>e</sup> siècle, confirme cette datation (De Bussy, 1914)<sup>990</sup>. La paroisse homonyme apparaît dans les actes de la pratique en 1243<sup>991</sup>.

La trame viaire autour de ces éléments topographiques semble se développer dans la première moitié du 13<sup>e</sup> siècle. L'acte de 1240 dans lequel il est question d'une voie de 6 pieds fait référence aux rues de la Pomme d'Or, Orbe et Bourg l'Abbé (A.D.S.M. 14 H 179). La rue Orbe est également mentionnée dans un acte de 1228 (A.D.S.M. 14 H 18, Acte 366, f° 315)<sup>992</sup>. La rue Saint-Nicaise

---

<sup>986</sup> " Fut présente Auberre Larchiere demorante en la paroisse Saint Nigayse de Rouen qui recognut et confessa avoir prins en ficu et en perpétuel héritage a tousiours pour ly et pour ses hoirs de religieux hommes et honnestes labbé et le couvent de Saint Ouen de Rouen une maison avec le fond de la terre et le gardin si comme ledit héritage se pourporte en long et en lé assis en ladite paroisse entre Guillaume le Tonnelier dun costé et Laurens des Bus d'autre aboutant à la rue aux Burreliers dun bout et d'autre as hoirs Guillaume de Putot pour treze sols pour toutes rentes a rendre et paier chascun an ausdis religieux et à leurs successeur " (A.D.S.M. 14 H 18, Acte 249, f° 222).

<sup>987</sup> " *R. dei gratia humiliter abbas Sancti Audoeni de Rothomago et eiusdem loci conventus salutem in domino. Noverit universitas vostra nos consessisse et tradidisse Johani Maci unam pecie terre sitam inter terram Hugonis de Hanon et Orbum vicum sicut se proportat a vico ante usque ad terram Gilleberti Lachoneur tenendam eidem Johanni et eius heredibus de nobis et successoribus nostris bene pacifice libere et quiete hereditarie reddendo inde annuatim nobis et successoribus nostris viginti et quinque solidos redditus monete apud Rothomagum videlicet medietatem in festo Sancti Audoeni et aliam medietatem in festo Sancti Wandregisilii* " (A.D.S.M. 14 H 18, Acte 366, f° 315)

<sup>988</sup> "[...] *Noveritis universitas vostra quod nos tradidimus et concessimus in feodum et hereditagium Roberto de Gratemon et heredibus suis duas masuras terre nostre in campo nostro vinee apud Sanctum Nigasium sitas inter tenementum Hugonis de Pulcio Loco ex uno latere et terram nostram ex alio [...]* " (A.D.S.M. 14 H 18, Acte 441, f° 372).

<sup>989</sup> " *In civitate Rothomagensi ecclesiam S. Audoeni cum omnibus suis pertinentiis, ecclesiam S. Viviani cum omnibus suis pertinentiis, ecclesiam S. Nigassii cum omnibus pertinentiis suis, ecclesiam S. Stephani cum omnibus pertinentiis suis, S. Andreae, S. Petri et Sanctae Crucis ecclesias cum omnibus pertinentiis earundem* " (Pommeraye, 1662c : 408-411).

<sup>990</sup> Le chœur de l'église Saint-Nicaise présente des caractéristiques architecturales du 13<sup>e</sup> siècle (De Bussy, 1914 ; *Histoire générale de l'architecture*, 1862 : 933).

<sup>991</sup> " *Ego Hugo le Petit et Aelicia uxor mea concessimus et tradidimus Willermo de Haia tenementum illud quod situm est in parochia Sancti Nigassii inter terram Ricardi de Lindebuef et terram Roberti des Vans sicut se proportat a vico ante usque ad terram Roberti de Gratemont retro* " (A.D.S.M. 14 H 18, Acte 224, f° 209).

<sup>992</sup> Bernard Gauthiez affirme que cet acte est daté de 1248. Or la fin de l'acte paraît sans équivoque : " *datum anno domini M° CC° xx° octavo mense julio* " (A.D.S.M. 14 H 18, Acte 366, f° 315). En outre, l'abbé de Saint-Ouen mentionné dans cet acte est Roger II, abbé de Saint-Ouen de 1212 à 1228.

est citée pour la première fois en 1248 (A.D.S.M. 14 H 18, Acte 22, f° 31)<sup>993</sup>. Ainsi les axes structurants sont mis en place entre 1228 et 1240 (Fig. 13.23). Les autres rues sont probablement créées dans le même temps mais il n'est pas possible de confirmer les datations apportées par Bernard Gauthiez en 1991<sup>994</sup>.

La création du quartier a donc certainement débuté en 1240, peut-être même en 1228. La réalisation de ce projet a pu se terminer assez vite : le Champ de la Vigne paraît être loti dès 1244. Cette datation est confirmée par les sources archéologiques. D'après les fouilles du jardin de l'Hôtel de Ville, la zone au sud de la rue Orbe était occupée vers le milieu du 13<sup>e</sup> siècle (Lequoy, 1975 ; Broglio, 1978b ; Halbout, 1978 ; Verlut, 1981 ; Halbout, 1981). Le quartier est créé à l'extérieur de l'enceinte puisque la paroisse Saint-Nicaise est dite *iuxta Rothomagum* dans un acte de 1244<sup>995</sup>.

Avant la création du quartier Saint-Nicaise, le site était occupé, comme nous l'indique l'acte de 1241, par des vignes. Le champ de vignes mentionné dans cet acte s'étendait probablement jusqu'à la rue du Grand Maulévrier paroisse Saint-Godard : c'est tout du moins ce que laisse penser l'acte de concession d'une mesure en 1226 (n. st.<sup>996</sup>). Plus largement, l'espace compris entre l'enceinte du 13<sup>e</sup> siècle et l'enceinte de la fin du Moyen Âge devait être, vers le milieu du 13<sup>e</sup> siècle, davantage composé de champs et de jardins que de maisons.

---

<sup>993</sup> " *Totum tenementum quod dicti Martinus et Ysabellis dicebant se habere inter terram Galteri as Chanches et terram Goldefredi Norri ex una parte et terram Roberti Sobrate et terram Guerriti de Porta ex altera sicut se proportat a vico Sancti Nigassii per ante et usque ad terram Radulphi Larchier per retro* " (A.D.S.M. 14 H 18, Acte 22, f° 31).

<sup>994</sup> Bernard Gauthiez date la rue Toussée de 1255 en s'appuyant sur l'acte 249 du cartulaire *Rothomagum et Foresta* (A.D.S.M. 14 H 18, Acte 249, f° 222). Or cet acte est daté de 1355. En outre, l'association du terme *vico* à la rue des Requis dans l'acte de 1241 paraît une hypothèse téméraire : le terme *vico* n'apparaît pas dans cet acte.

<sup>995</sup> " *Quoddam tenementum quod dicebant se habere in parrochia Sancti Nigassii iuxta Rothomagum inter terram Petri le Rous de Heretort ex una parte et terra Renaudi Le Tonder ex altera sicut se pretendit a vico ante usque ad terram Ricardo de Lindebue retro* " (A.D.S.M. 14 H 18, Acte 222, f° 208).

<sup>996</sup> " *Omnibus christi fidelibus ad quos presens scriptum pervenerit Hugo dei gratia humilis abbas Sancti Audoeni Rothomagum totusque eiusdem loci conventus salutem In domino ad omni noticiam volumus pervenire Nos concessisse et tradidisse Galtero Oriende et mabire uxori sue quandam masuram terre quam habebamus in nostro Campo vinee inter terram Radulfus de Callevilla ex una parte et terram Anfredi de Genemetit ex altera sicut se proportat a vico ante usque ad terram que fuit Radulfus de Bino per retro. Tenendum de nobis et successoribus nostris dictis Galtero et Mabire uxoris sue et heredum eorum libere quiete et heredes reddendo inde nobis et successoribus nostris singulis annis decem solidos monete currentis in Rothomagum medietatem ad media quadragesimam et aliam medietatem ad festum Sancti Audoeni. Licebit autem dictis Galtero et Mabire et eorum heredibus de predictam masuram terre facere omnem suam sicut de suos proprio saluo tamen censu nostro predicto et iure dominico. Et nos et nostri successores tenemur dictis Galtero et Mabire et eorum heredes dictam masuram terre contra omnes gentes garantizare et de omnibus redditibus adiucentare per predictum redditum quod ut ratum et stabile permanerat presens scriptum sigillo nostri capituli confirmavimus. Actum anno domini M° CC° xxv° quinta mense martii valete* " (A.D.S.M. 14 H 18, Acte 158, f° 159).

L'acte de parenté de cette opération urbanistique a été attribué à l'abbaye de Saint-Ouen (Gauthiez, 1991 : 236). L'abbaye était propriétaire d'une partie de la zone, et plus particulièrement du Champ de la Vigne, avant son urbanisation : l'émetteur de ces actes est principalement l'abbé de Saint-Ouen Hugues de Contremoulins (1234-1251). Par conséquent, cette opération est sans doute réalisée sous cet abbatiat vers le milieu du 13<sup>e</sup> siècle (A.D.S.M. 14 H 18, Acte 158 et acte 441, f<sup>o</sup> 159 et f<sup>o</sup> 372). L'abbaye intervient dans la majorité des actes de mutation du 13<sup>e</sup> siècle en relation avec les terrains du quartier Saint-Nicaise (Tab. 13.1).

En outre, l'abbaye de Saint-Ouen est propriétaire du sol de la paroisse Saint-Nicaise. Un registre de 1343 affirme que l'abbaye de Saint-Ouen est détentrice de " tout saint Nigaise " (B.M.R. Reg. DD, f<sup>o</sup> 11 r). Dans un ajout du 15<sup>e</sup> siècle au *Livre de Jurés*, la paroisse fait partie de la baronnie de Saint-Ouen : " toute la paroisse Saint-Nigaise et tous lez penteurs d'icelle sont de leur dite baronnie, comme il enseigneront et comme la paroisse fu fondée et donée sur leur fieu " (A.D.S.M. 14 H 17, f<sup>o</sup> 9 ; Dubois *et al.*, 2001 : 14). Ainsi, la paroisse Saint-Nicaise aurait été fondée par l'abbaye de Saint-Ouen qui en est l'unique propriétaire. Elle patronne également l'église Saint-Nicaise et, par conséquent, en nomme les prêtres dès le 13<sup>e</sup> siècle (A.D.S.M. G 2)<sup>997</sup>. L'implication de l'abbaye dans la paroisse Saint-Nicaise est confirmée en 1354 dans une sentence de l'official au sujet d'un contentieux entre les paroissiens de Saint-Nicaise et l'abbaye portant sur la réparation d'un tuyau de la conduite Saint-Nicaise qui passe devant le cimetière de cette paroisse : " ladite église fust édiflée laquelle euls (de l'abbaye de Saint-Ouen) avoient donée et faite sur leurs fiez et en estoient patrons et estoient et avoient en saisine et possession " (A.D.S.M. 14 H 183). L'abbaye Saint-Ouen paraît donc bien avoir été à l'origine de la création du quartier Saint-Nicaise.

#### - Les autres lotissements mis en place par l'abbaye Saint-Ouen

Il est également possible d'attribuer à l'abbaye de Saint-Ouen la paternité de plusieurs lotissements. Le long de la rue du Grand Maulévrier, aujourd'hui la rue du Maulévrier, sont disposées de longues parcelles perpendiculaires à la rue sans pour autant qu'une voie parallèle passe derrière (Gauthiez, 1991 : 225) (Fig. 13.25 et 13.26). Cet ensemble urbain, que l'on peut assimiler à un lotissement, s'étend sur environ 230 m. La largeur de ce lotissement variait selon la

---

<sup>997</sup> Ce patronage est mentionné en 1244 dans la confirmation des biens par Alexandre IV (Pommeraye, 1662c : 408-411). L'abbaye Saint-Ouen est encore patron de la paroisse Saint-Nicaise dans le pouillé de 1279 (Delisle, 1876 : 229).

sinuosité de la rue : elle est comprise entre 2,5 et 9,5 m. La superficie de cet ensemble était d'environ 0,75 ha soit un peu moins d'une acre rouennaise<sup>998</sup>. La régularité de ces parcelles ne fait aucun doute, il est toutefois possible d'émettre quelques réserves sur la dénomination de la rue longée par ces parcelles. Selon Bernard Gauthiez, cette rue se nommait à l'origine la rue Bourg l'Abbé<sup>999</sup>. Néanmoins, un fait avéré est que ce lotissement avait été mis en place dans le *burgo abbatis* mentionné dans la liste des faubourgs de 1231 entre le faubourg d'Aubevoie et celui de Saint-Vivien (B.M.R. Registre U2, f° 56-57). Le rôle de l'abbaye dans la création de ce lotissement paraît également fort probable. Outre le fait qu'il s'agisse du bourg de l'abbé, ce secteur faisait partie, au 15<sup>e</sup> siècle, des terres et de la baronnie de Saint-Ouen : " de la porte de leur abbaye devers lez pentheurs par derriere tout le Bourc l'Abbé " (A.D.S.M. 14 H 17 : f° 9 ; Dubois *et al.*, 2001 : 14). En outre, les moines et l'abbé de Saint-Ouen agissent dès le 13<sup>e</sup> siècle dans la paroisse Saint-Godard dans laquelle se trouve le lotissement (A.D.S.M. 14 H 18, Actes, 80, 122, 123, 193, 211, 257, 315, 364, 375, 376, 378, 403, 404, 437, 454, 455, 473, 483, 484, 496 et 548).

---

<sup>998</sup> Cette équivalence repose sur l'étude un peu datée de Gérard d'Arandel de Condé sur les anciennes mesures agraires de Haute-Normandie laquelle se concentre malheureusement sur la période moderne (Arandel de Condé, 1968 : 7).

<sup>999</sup> Bernard Gauthiez affirme que la rue du Grand-Maulévrier portait autrefois le nom de rue Bourg l'Abbé. Pour cela, il se fonde sur l'acte 197 du cartulaire *Rothomagum et foresta* de Saint-Ouen (A.D.S.M. 14 H 18, Acte 197, f° 178). Or s'il est bien question du Bourg l'Abbé dans cet acte de 1234, il n'est en aucun cas question de la rue (" *vicum* ") Bourg l'Abbé : " [...] *quod tenemento quod idem Ricardus dicebat se habere in Burgo Abbatis inter terram Mathei Carpentarii ex una parte et vicum qui dicitur Orbe rue ex altera sicut se proportat a vico per ante usque ad terram Radulphi de Burgo Abbatis per retro [...]* " (A.D.S.M. 14 H 18, Acte 197, f° 178). Ce serait fortement extrapoler que d'affirmer que cet acte fait référence à la rue Bourg l'Abbé. Je ne serai pas non plus aussi téméraire sur les autres affirmations concernant les noms de la rue du Grand Maulévrier. Une voie des pentheurs est effectivement citée dans un acte de 1309 mais les seuls indices relatifs à sa localisation sont qu'elle se situe dans la paroisse Saint-Godard " en un lieu apele les pentheurs de bourg l'abbé " (A.D.S.M. 14 H 18, Acte 315, f° 273). La sente ou ruelle du Bourg l'Abbé semble bien être d'axe nord-sud puisqu'elle constitue la limite entre la paroisse Saint-Nicaise et Saint-Godard : " pour gaigier et tenir desdis religieux certains héritages assis en la paroisse de Saint Godart de Rouen en deux pieces dont lune est assis entre léritage Antheaume de Marrome dun costé et Robert Alorge dautre aboute dun bout à la sente des Pentheurs de Bourc l'Abbé et dautre as pentheur de Saint Godard. La seconde piece est assise entre Gautier le Prévost dun costé et d'autre a Jehan la [...] aboute dun bout a ladite sente daultre au clos des pentheurs de Saint Nigaise " (A.D.S.M. 14 H 18, Acte 473, f° 376). Néanmoins, si l'on en croit le réseau paroissial moderne, la limite entre Saint-Godard et Saint-Nicaise est constituée par la rue des Minimes et non par la rue du Grand-Maulévrier : cependant, une modification du maillage ne peut être écartée de façon définitive. La rue du Maulévrier porta durant quelque temps le nom de sente des pentheurs, comme le démontre cet acte de 1356 : " et est la wyde place en jardin dedevant la neufve porte denhaut aprésent appartenant a messieurs et est bourné dun costé la ruelle du Merchier tendant de ladite Porte au Champ du Régent et se nomme la ruelle des Pentheurs " (A.D.S.M. 14 H 18, Acte 435, f° 349). Néanmoins, aucun de ces actes n'affirme que la rue du Grand-Maulévrier, ou simplement Maulévrier, ait été nommée au 13<sup>e</sup> et au 14<sup>e</sup> siècle la rue Bourg l'Abbé. La rue du Maulévrier apparaît dans les actes à partir du 15<sup>e</sup> siècle. D'après Nicéas Périaux, s'appuyant sur un acte de tabellionage de 1481, la rue Maulévrier tient son nom de l'hôtel du Maulévrier qui, au 15<sup>e</sup> siècle, avait appartenu à Pierre de Brézé (1412-1465), grand sénéchal de Normandie, et à son fils Jacques de Brézé (1440-1494) (Périaux, 1870 : 376).



Un autre lotissement peut être mis en avant dans la rue des Faulx (Fig. 13.27 et 13.28). Cette rue est mentionnée pour la première fois en 1252 sous le nom de *vicus Sancti Audoeni* (A.D.S.M. 14 H 18, Acte 168, f° 164)<sup>1000</sup>. Dès le milieu du 13<sup>e</sup> siècle, les textes attestent la présence de tènements d'une part grâce aux éléments topographiques du couvent, d'autre part grâce à la mention de tènements sur cette rue Saint-Ouen, actuelle rue des Faulx (Tab. 13.2)<sup>1001</sup>. L'analyse du cadastre affirme que l'organisation de ce lotissement est déterminée par la muraille méridionale du monastère Saint-Ouen. Seules les rentes perçues par l'abbaye sur ces tènements indiquent une possible appartenance à cette dernière qui a pu modeler ce lotissement en fonction de ses attentes (Gauthiez, 1991 : 193). Le lotissement rue des Faulx s'étendait sur environ 0,37 ha.

L'abbaye a pu contribuer à la mise en place d'un dernier lotissement au cours du 13<sup>e</sup> siècle (13.29 à 13.31). En novembre 1220, Philippe Auguste concède à l'abbaye de Saint-Ouen la place des fossés de la ville dans le but d'y établir des masures et des jardins<sup>1002</sup>. La localisation de ces fossés, et donc du lotissement, a parfois fait l'objet de confusions<sup>1003</sup>. Ces fossés sont certainement ceux à l'est du monastère puisque l'acte tend à confirmer que les murs de l'abbaye étaient les mêmes que ceux de la ville : c'est tout du moins comme cela que j'interprète la formulation *sicut*

---

<sup>1000</sup> " *Omnibus christi fidelibus ad quos presens scriptum pervenerit N. divina permissione abbas Sancti Audoeni Rothom. totusque eiusdem loci conventus salutem in domino. Noverit universitas vostra quod nos tradidimus et concessimus in feodum et hereditagium Michaeli dicto le Franc quoddam tenementum quod habebamus apud Rothom. in parrochia Sancti Audoeni situm super aquam Rodobeci inter terram Odeline de Escores ex una parte et terram Bartholomei Gocelin ex altera sicut se proportat ad causa aqua usque ad vicum Sancti Audoeni* " (A.D.S.M 14 H 18, Acte 168, f° 164).

<sup>1001</sup> Acte de 1237 : " *Tenementum quod dicebant esse situm ante atrium Sancti Audoeni Rothomagum inter tenementum dicti Renoldi ex una parte et terram que fuit Durandi de Ogervilla ex altera sicut se proportat usque ad ruisselum de Dordone per retro* " (A.D.S.M 14 H 18, Acte 57, f° 59) ; Acte de 1255 : " *Pecie terre cum edificio super sito quam habebamus in parrochia Sancti Audoeni Rothom. sitam inter terram Laurentii le Chamberlein ex una parte et terram Johannis de Vallemont ex altera sicut se proportat ab atrio Sancti Audoeni in longitudine ad unum apud usque ad terram terram predicti Laurentii ad aliud* " (A.D.S.M 14 H 18, Acte 43, f° 48) ; Acte de 1274 : " *Tenemento sito in feodo dictorum religiosorum in parrochia Sancti Audoeni Rothomagum inter domum eorundem religiosorum ex una parte et pavementum vicis Sancti Audoeni Rothom. ex altera prout in longum se proportat a domibus Laurentii Camerari militis ab uno buto usque ad atrium Sancti Audoeni Rothom.* " (A.D.S.M 14 H 18, Acte 156, f° 158).

<sup>1002</sup> " *Philippus, Dei gratia, Francorum rex. Noverint universi, presentes pariter et futuri, quod nos dilectis nostris abbati et monachis Sancti Audoeni Rothomagensis concessimus plateam fossatorum Rothomagi perpetuo possidendam, sicut murus monachorum eorumdem, ex parte fossatorum existens, se comportat, ad faciendum masuras vel jardinum, salvo nobis in omnibus jure nostro et justitia nostra. In cujus rei memoriam et testimonium, presentem paginam sigilli nostri auctoritate fecimus communiri. Actum Aneti, anno Domini M° CC° vicesimo, mense novembri* " (A.D.S.M. 14 H 179).

<sup>1003</sup> Adolphe Chéruel affirme au 19<sup>e</sup> siècle que la donation de Philippe Auguste de 1220 permet à l'abbaye de construire des maisons dans la rue Pincedos et de la Rougemare : " Déjà, en 1220, elle se fit adjuger, par Philippe Auguste, la partie des fossés de la ville qui longeait ses murs ; elle y construisit les maisons de la rue Pincedos et de la Rougemare, et, dans le reste du terrain, établit des jardins " (Chéruel, 1843 : 254).

*muris monachorum eorundem* (cf. chapitre 7). En 1240, dans l'accord entre l'abbaye Saint-Ouen et la commune au sujet de l'établissement d'une voie de 6 pieds le long des murs de l'abbaye, les mesures et jardins semblent déjà avoir été édifiés<sup>1004</sup>. Ce fut d'ailleurs probablement la présence de ces mesures, s'étendant sur une surface d'environ 0,58 ha, qui motiva l'abbaye de Saint-Ouen à créer une allée de 6 pieds le long de sa clôture nord-est (Fig. 13.29, 13.30). Cette allée, rappelons-le, liait l'axe allant certainement de la Croix de Pierre au château du roi à celui reliant la Grande Rue à la rue Saint-Vivien (Fig. 13.31)<sup>1005</sup>. Ces lotissements causèrent beaucoup de désagréments aux moines de Saint-Ouen (cf. 10.2.2).

En 1292, le fief du Moustardier est vendu *in perpetuum* aux *religiosis viris abbati et conventui Sancti Audoeni Rothomagum* (A.D.S.M. 14 H 687). Ce fief est mentionné pour la première fois au début du 13<sup>e</sup> siècle lorsque Raoul de Cotevart concède à Robert le Moustardier tout le tènement qu'il possédait "*apud Sanctum Vivianum iuxta pontem subterra aqua Rodobecci quod emit a Willermo Coquelinet habebat de Stephano Barrario sicut se proportat ante et retro de Bougerue a ponte usque ad gardinum Stephanum Barrerium*" (A.D.S.M. 14 H 687). Peu de temps après, Robert le Moustardier et sa femme Emma cèdent à leur fils Lambert le Moustardier pour huit livres tournois une terre qu'ils tiennent en fief de Jean fils Maurice à Saint-Vivien de Rouen (A.D.S.M. 14 H 687). Cette terre était située *super vivarium* autrement dit sur le vivier du roi (A.D.S.M. 14 H 687)<sup>1006</sup>. Lambert de Moustardier est donc jusqu'en 1229 propriétaire du fief portant son nom.

---

<sup>1004</sup> "*Si autem a tenentibus dictorum abbatis et conventus tres dictos pedes terre acquirere non poterimus nichilominus prefati tres pedes terre dictorum abbatis et conventus ad viam remanebunt Ita tamen quod si dicta via propter aliquid dicti tres pedes terre ad dictos abbatem et conventum ad faciendam voluntatem suam absque contradictione aliqua revererentur et propter hoc nos tenemur dictos suos dictas masuras tenentes omnino deliberare ne ipsi possint de cetero ultra prefatam viam a dictis abbatis et conventu aliquid reclamare*" (A.D.S.M. 14 H 179). La présence de mesures est attestée à plusieurs reprises dans cet acte (pour la transcription complète se référer à la note 83).

<sup>1005</sup> L'acte de 1240 mentionne effectivement une voie allant vers le château du roi qui ne peut être que le château de Philippe Auguste : "*Preterea sciendum est quod magna via ab initio clausture dictorum abbatis et conventus per versus castrum domini regis erit viginti pedes*" (A.D.S.M. 14 H 179). Cette *magna via* reprend le tracé des rues aujourd'hui connues sous le nom de rue Bourg l'Abbé ou rue Orbe. Elle est représentée sur le plan Gomboust sous le nom de Grande Rue (Fig.) La référence à un axe nord-sud liant la *magna via* à la rue Saint-Vivien intervient dans la suite de l'acte : "*dum in latitudine usque ad masuras que ibidem ab abbate et conventui tenentur et per ante masuras usque ad finem dictarum masurarum in eodem statu remanebit quali erat tempore hujus compositionis et a fine dictorum masurorum usque ad vicum Sancti Viviani dicta via viginti pedum*" (A.D.S.M. 14 H 179).

<sup>1006</sup> "*Ego Robertus Mostardius et Emma uxor mea concessimus et dedimus Lamberto filio nostro pro bono servitio quod nobis fecerat et pro octo li. turonensis quas nobis donavit totam illam terram quam tenebamus de Johanne filio Mauricii apud Sanctum Vivianum sicut se proportat inter terras Luce filii Johannis et Nicholai de Arraz et Sancti Audoeni super vivarium integre cum omnibus pertinentiis factum est concessione predicti Johannis Filii...*" (A.D.S.M. 14 H 687).

Néanmoins, malgré la mort du fils de Robert peu avant 1228-1229, sa veuve Alice acquiert de nouveaux terrains accroissant le fief primitif. En effet, à cette date, Adam et Victor de Bretteville vendent à Alice, veuve de Lambert de Moustardier, et à ses fils, pour sept livres tournois, tous leurs droits sur un tènement sis à Saint-Vivien, en face de l'aître (A.D.S.M. 14 H 687)<sup>1007</sup>. D'après un plan du 16<sup>e</sup> siècle, le fief du Moustardier était bordé par la rue Eau-de-Robec ("rue le long de Robecq") au nord, la rue des Verriers à l'est, la rue de la Maresquerie au sud et la rue des Chaperons à l'ouest (Fig. 13.32 ; A.D.S.M. 14 H 687)<sup>1008</sup>. Il est impossible de savoir si ce fief était bâti à la fin du 13<sup>e</sup> siècle mais au vu du faible prix auquel les portions de terrain sont vendues, il semble que ce fief ne soit pas densément bâti. D'après une autre pièce associée à un dessin du 16<sup>e</sup> siècle, le fief du Moustardier était composé d'une quinzaine de maisons (A.D.S.M. 14 H 687) : ce fait témoigne que cet espace a été loti entre le 13<sup>e</sup> et le 16<sup>e</sup> siècle probablement à l'instigation de l'abbaye de Saint-Ouen<sup>1009</sup>. Le fief du Moustardier apparaît divisé en parcelles dont la profondeur atteint parfois les 30 m sur la rue de la Maresquerie (actuelle rue Germont) et jusqu'à 50 m rue Eau-de-Robec (Fig. 13.33). Le parcellaire laniéré sur ces deux rues est très régulier puisqu'il présente, sauf exception, une largeur de 6 à 7 m. Sur les rues du Chaperon et rue des Verriers, la

---

<sup>1007</sup> " *Sciant omnes quod ego Adam et ego Vitorum de Bretevilla fratres vendidimus et penitus reliquimus Aelicis la Moustardiere vidue et eius filiis filiis et quondam Lamberti le Mostardier pro vii libras turonensis quos ipsi nobis paccaverunt quicquid juris et hereditatis habebamus et habere debebamus in tenemento illo apud Sanctum Vivianum iuxta Rothomagum ab opposito atrii Sancti Viviani inter terram heredum Guillermi de Bretevilla et terram que fuit Vital. Carvel sicut se proportat a vico ante usque ad terram et vicum de Orberue. Et licet decetero dictis Aelicie et libris ipsius de dicto tenemento omnem voluntatem suam facere sicut de suo proprio saluo iure dominico dive reclamacione decetero nostri vel heredum nostrorum. Et nos tenemur garantirare eis et eorum heredibus dictum tenementum de nobis et de nostris heredibus saluis ut dictum est iure dominico. Et ut hoc ratum sit presentem cartam inde eis fecimus et eam sigillis nostris confirmavimus. Et si fortasse dicti Aelicia et libri sui vel eorum heredes de dicto tenemento in causam decetero tracti fuerint ab aliquo alio fratre dictorum Ade et Vitorum. Ego Nicholaus de Bretevilla et ego Odo filius Valomes nos et nostros heredes ad hoc obligavimus que eos et eorum heredes inde eos penitus deliberamus. Et Inmunes faceremus ad maiorem huius rei confirmationem. Actum fuit hoc anno domini m<sup>o</sup> cc<sup>o</sup> xx<sup>o</sup> nono mense aprilis coram Roberto de Castro tunc maiore Rothomagum et sigillo communie fuit hoc confirmatum ad petitionem dictorum Ade et Vitorum et dictorum Nicholai et Odonis. Testes Johannes Camberit Gaufrido Camberit Roberto filii Alani Waltero clerico et aliis "* (A.D.S.M. 14 H 687).

<sup>1008</sup> En bas du plan se trouve cette note : " Fief au Moustardier sis a St Vivien en bacques ricdy c'est a dire dans des rues qui sont sans issus d'un bout a scavoir DB rue de la Maresquerie ou rue du Fer a Cheval ou aux Chevaux. Une en la rue au bas le tout dans le [...] fief au Moustardier borné dans le denombrement [...] donné a la chambre des comptes d'un costé le Ruissel qui haut de Robec cotte B et dautre costé le pavé de ladite rue de la Maresquerie cotté A d'un bout Toussaint le Bourg fils pour sa maison faisant le coing de ladite rue de la rue au Bac cotté C d'une part et le pavé de la rue du Chapperon au bout la rue aux Jeduts cotté D et autre part a cause des maisons de Noel Fontaine dont de Jean Durand et dautre bout la maison du Sieur. Filleul située au bout de la rue de la Maresquerie cotté E " (A.D.S.M. 14 H 687 ; Fig. 13.32).

<sup>1009</sup> La somme de quatre livres tournois cent soixante sous et cinquante-six deniers était perçue sur ces maisons (A.D.S.M. 14 H 687).

profondeur des parcelles variait entre 20 et 40 m. Le fief du Moustardier s'étendait sur environ 1,2 ha.

### ***13.3.2. Les autres planifications de quartier ou de lotissements au 13<sup>e</sup> siècle***

Saint-Ouen n'est pas la seule communauté monastique ayant œuvré dans la mise en place de lotissements dans la ville de Rouen.

Le parcellaire du quartier Saint-Patrice ainsi que son réseau viaire présente une certaine régularité (Fig. 13.34 et 13.35). La rue Saint-Patrice, attestée en 1249, semble longer les fossés de l'enceinte du 13<sup>e</sup> siècle. Elle est raccordée à la rue Étoupée et à la rue Dinanderie. À l'origine, son raccordement aux rues de la Renelle et Bouvreuil s'opérait probablement directement et non par l'intermédiaire de la rue du Bailliage comme cela est le cas au 18<sup>e</sup> siècle (Gauthiez, 1991 : 190-191). Un parcellaire régulier et lanieré, avec en profondeur des cours et des jardins, s'étend de part et d'autre de cette rue. La paroisse Saint-Patrice, mentionnée pour la première fois en 1190 (A.D.S.M. G 4341), était, au 13<sup>e</sup> siècle, patronnée par l'abbé de Cerisy (Delisle, 1876 : 230). Dans la première moitié du 11<sup>e</sup> siècle, l'abbaye disposait, grâce à un don de Robert, comte des Normands, en 1030-1032, de vignes *in Rodomo civitatis* (Fauroux, 1961 : acte 64, p. 192-195)<sup>1010</sup>. Plus d'un siècle plus tard, les moines de Cerisy ne semblent plus posséder de vignes à Rouen mais ils y détenaient plusieurs acres de terres et quelques maisons<sup>1011</sup>. D'après la bulle d'Alexandre III (1167-1181), l'abbaye disposait de " quarante acres de terre avec un pray et maisons adiacentes et dix muids [...] à prendre dans la cour du Roy sur la rivière de Segne, douze mansuras de terre et proche le cimetièrre Sainte-Marie encor une mansura ensemble " (Ramackers, 1937 : Acte 207, p. 308-

---

<sup>1010</sup> " *Ego Robertus Normannorum comes, omnibus Christi fidelibus tam presentibus quam futuris, notum esse cupio qualiter in nomine sancte et individue Trinitatis congregationem monachorum in loco qui dicitur Cerisiacus ordinavi, et, presente Hugone ejusdem loci episcopo cum aliis quam pluribus auctenticis personis tam episcopis quam abbatibus, abbatiam sub libera potestate in honore Sancti Vigoris piissimi confessoris, abbate constituto, construxi, de rebus autem meis fiscalibus locum supradictum cum omni devotione dotavi et in hujus privilegii testimonio omnia ne oblivioni tradita solventur notari precepi. Hec igitur concessi : [...] in Rodomo civitate vineas meas dominicales, scilicet triginta arpennos, cum prato et terris et hospitibus qui eis adjacent et unoquoque anno sexaginta modios vini, super ripam Sequane, unam mansuram terre ab omni consuetudine ubique liberam, unam domum juxta cimiterium Sancte Marie "* (Fauroux, 1961 : acte 64, p. 192-195).

<sup>1011</sup> Dans la bulle d'Adrien IV de 1154, l'abbaye de Cerisy possédait " la dixme des vicomtez de Costentin et a Rouen toute la dixme des forests seigneuriales, quelques maisons et la dixme des vins du seigneur, toute la dixme des terres reduictes en frische ou essartes en la forest de Lyons et de tous les autres revenus avec un certain hermitage " (Ramackers, 1937: Acte 100, p. 190-191).

310). Ainsi, à la fin du 12<sup>e</sup> siècle, plusieurs maisons ont pu s'élever dans la paroisse Saint-Patrice. Étant donné que cette dernière est patronnée par l'abbaye de Cerisy, il ne paraît pas impossible que le lotissement de la rue Saint-Patrice ait été mis en place par cette communauté monastique.

Les Franciscains ont également pu contribuer au lotissement de certaines zones de la paroisse Saint-Maclou. Bernard Gauthiez affirme que les frères mineurs avaient procédé au lotissement au lieu de leur ancien couvent (Gauthiez, 1991 : 239-240). Ce lotissement aurait été opéré une fois que les religieux étaient entrés dans la ville de Rouen entre 1228 et 1252. Néanmoins, l'acte de donation de 1228 concernant l'emplacement sur lequel sont installés les Franciscains dans la paroisse Saint-Maclou contredit cette affirmation. En effet, lorsque le chanoine Geoffroi de Capreville concède le terrain à l'archevêque Thibaud d'Amiens et au chapitre, plusieurs clauses sont imposées. Parmi celles-ci, le chanoine prévoit que le terrain reviendra au chapitre de Notre-Dame dans le cas où les Franciscains l'abandonneraient à l'exception faite de la chapelle et de l'espace nécessaire à l'édification d'une maison presbytérale qui resteraient à l'église Saint-Maclou (Tabbagh, 2006 : 14) ; (A.D.S.M. 35 H 2)<sup>1012</sup>. Si lotissement il y eut de cette place, elle serait avant tout l'œuvre du chapitre Notre-Dame et non des Franciscains. Néanmoins, le bourgeois de Rouen Pierre Blondel, ayant acquis en 1271 une partie de cet emplacement – plus spécifiquement le jardin – grâce à un don du roi Philippe III (1270-1285) est probablement l'acteur ayant présidé au lotissement de cette ancienne partie du premier établissement franciscain<sup>1013</sup>. En revanche, les frères mineurs sont certainement à l'origine du lotissement du fossé longeant la rue Saint-Marc (Fig. 13.36)<sup>1014</sup>. Les religieux obtiennent de Louis IX en 1232 la cession d'une partie des fossés

---

<sup>1012</sup> "[...] *Si autem ibi manere et esse voluerint et inde recesserint capella si qua ibidem constructa fuerit cum competenti terra ad faciendum ibi edificium ad opus et habitationem unius presbiteri ecclesie Sancti Macuti remanebit. Residuum vero terrarum et edificiorum si qua ibi fuerint erunt decani et capituli Rothomagensis [...]* "

<sup>1013</sup> "*Philippus Dei gratia Francorum Rex. Notum facimus universis tam presentibus quam futuris quod nos Petro dicto Blondel, civi Rothomagensi, et ejus heredibus ad firmam perpetuam tradidimus et concessimus, pro septem libris turonensium nobis et heredibus nostris annuatim persolvendis, medietate videlicet ad Pascha et alla medietate ad festum Sancti Michaelis, quoddam jardinum nostrum situm Rothomagi extra portam de Goufrai quod fuit quondam Fratrum Minorum Rothomagi prout se comportat in longum et latum ita quod si dictum jardinum, ut dictum est, ad firmam traditum, alicui in aliquo teneatur dictus Petrus et heredes sui tenentur ad faciendum et reddendum ea que proinde debent fieri site reddi et pro predicta flrma, ut dictum est, persolvenda dictus Petrus in contraplegium posuit super domos suas prope dictum jardinum sexaginta solidos turonensium nobis et heredibus nostris una cum dicto giardino in perpetuum remansuros, si dictum Petrum vel heredes ipsius a contractu hujusmodi contingeret resilire. Quod ut ratum et stabile permaneat In futurum, presentibus litteris nostrum fecimus appoui sigillum. Actum Parisius anno Domini M<sup>o</sup>. CC<sup>o</sup>. septuagesimo primo, mense junio "* (Delisle, 1882: Acte 807, p. 187-188)

<sup>1014</sup> Le lotissement se situe principalement le long de la rue Saint-Marc. La partie des fossés allant jusqu'à l'Aubette ne semble pas avoir été lotie : le parcellaire ne présente aucune trace de lotissement à cet endroit.

près de leur ancien couvent (Delisle, 1882 : Acte 392, p. 63)<sup>1015</sup>. En 1254, le même roi autorise les frères, sous l'autorité de Geoffroi Gigan, à " occuper " les fossés donnés en 1232. Ces derniers étaient situés près de la maison des frères mineurs qui s'étend de long en large de la porte du Pont-Honfroy à la rivière d'Aubette (A.D.S.M. 35 H 2). Les religieux disposent alors de toute cette partie du fossé et de toutes ses appartenances, sur lesquelles le roi a le droit de propriété, afin qu'ils fassent ce qui leur paraît le meilleur et le plus avantageux pour l'accomplissement et l'augmentation du lieu du donjon où les frères mineurs doivent se transporter (A.D.S.M. 35 H 2)<sup>1016</sup>. Le tènement de la rue Saint-Marc, mentionné dans un acte de vente entre deux particuliers en 1258, est sans doute l'une des réalisations des Franciscains pour financer la construction de leur nouveau couvent (A.D.S.M. G 3529).

### ***13.3.3. La mise en place de lotissements au 14<sup>e</sup> siècle***

Au niveau de la rue du Grand Jardin (Fig. 13.37), anciennement rue de Bas (Fig. 13.38), s'étend un parcellaire laniéré très régulier. Les parcelles devaient être, à l'origine, organisées selon un espacement d'environ 5 m (Gauthiez, 1991 : 263). De telles caractéristiques parcellaires apparaissent également le long des rues du Nouveau-Monde, des Prés (anciennement rue Neuve des Prés), des Canettes et sur une partie de la rue du Pavillon et de la rue des Prés-Martainville (anciennement rue du rempart Martainville) (Fig. 13.37 et 13.38). Ce type de parcelles recouvrait une surface d'environ 11 ha. Une opération d'une telle ampleur n'a pu être réalisée que par un acteur puissant résidant sans doute dans la ville. Or on sait qu'en 1321 l'abbé de Saint-Ouen décide

---

<sup>1015</sup> " *Omnibus Christi fidelibus presentem paginam inspecturis, capitulum Rothomagense, salutem in Domino. Ad notitiam vestram volumus pervenire quod cum Dominus L. Francorum Rex illustris quamdam partem fossati sui jonctam muro suo que est sita juxta domum fratrum minorum apud Rothomagum libere contulerit eisdem fratribus ad plateam eorundem fratrum dilatandam, nos, occasione hujus collationis, nichil in eadem parte fossati vel in terra eisdem supposita aliquid in posterum poterimus reclamare, mee aliquo modo super hoc dominum Regem impedire quin ipse, quandocumque voluerit, de eadem terra, tanquam de suo proprio laicali feodo, suam faciat voluntatem. In cujus rei testimonium sigillum nostrum, ad dictorum fratrum petitionem presentis scripto duximus apponendum. Datum anno gracie M CC XXX II, mense Aprilis "* (Delisle, 1882 : Acte 392, p. 63)

<sup>1016</sup> " *Ludovicus dei gratia Francorum rex. Gaufrido dicto Gigan civi Rothomag. Salutem cum nos fratribus Minoribus Rothomagensis concessimus partem fossati nostri sitam iuxta domum dictorum fratrum sicut se proportat in longum et in latum a porta civitatis Rothomagensis que dicitur de Ponte Honfredi usque ad fluvium Albete mandamus et quatenus de totali dicta parte fossati cum omnibus pertinentiis ipsius ad ius et proprietatem nostram spectantibus vice et auctoritate nostra facias quicquid ad acquittacionem seu promotionem loci de Donione ad quem prefati fratres debent se transferre melius et utilius videris expedire. Actum Parisius Anno domini M° CC° Quinquagesimo quarto mense decembris "* (A.D.S.M. 35 H 2).

de distraire certains biens de la manse commune de l'abbaye de Saint-Ouen " pour estre employées à l'édifice et entretien de l'église " (A.D.S.M. 14 H 452). Certains de ces revenus appartenant à l'abbaye se trouvent dans la paroisse Saint-Vivien dans laquelle est localisée le lotissement planifié : "*Item fructus et exitus domorum et aedificiorum de novo aedificatorum in parrochia Sancti Viviani Rothom. Ad nos ac monasterium nostrum spectantes et pertinentes in campo qui dicitur Le camp ad Piqueresses cum omni campo sicut se proportat in longum et latum*" (A.D.S.M. 14 H 452). Autrement dit, l'abbé et les moines de Saint-Ouen possédaient dans cette paroisse le fruit (*fructus*) et les revenus (*exitus*) des maisons et édifices nouvellement bâtis dans la paroisse Saint-Vivien de Rouen qui s'étendaient au champ dit " le champ aux Piqueresses ". Ce champ aux Piqueresses se trouvait probablement à proximité de la rue aux Piquechins (rue Picchine sur les plans de 1730 et 1827) mentionnée dans la paroisse Saint-Vivien dans un acte de 1428 (A.D.S.M. 14 H 18, Acte 192, f° 179-180)<sup>1017</sup>. Le champ aux Piqueresses, s'étendant sur près de 10 ha, fut donc en partie urbanisé au cours du 14<sup>e</sup> siècle, dans un premier temps sur ses bords, puis largement loti au sud, au niveau de la rue de Bas. La rue des Fieffes, supprimée en 1621 pour l'agrandissement du noviciat des Jésuites, témoigne sans doute de l'existence de ce lotissement (Périaux, 1870 : 222-223 ; 436). Cette rue longeait probablement l'arrière des parcelles situées au nord de la rue des Canettes et joignait la rue de Bas à la rue du Fer-à-Cheval (Gauthiez, 1991 : 263) (Fig. 13.39 et 13.40). Ces maisons nouvellement construites sont peut-être à rapprocher de celles situées dans toute la rue de Bas jusqu'à la fontaine Saint-Ouen (A.D.S.M. 14 H 17 : f° 9)<sup>1018</sup>. En somme, la mise en place de ce lotissement est certainement quelque peu antérieure à 1321, date à laquelle sont mentionnés les nouveaux édifices. En effet, ce lotissement a probablement été édifié durant la reconstruction du chœur débutée en 1318. De ce fait, l'objectif était de dégager un financement, sous forme de rentes, pour les réparations du chœur<sup>1019</sup>. Mettre en place des lotissements et en tirer

---

<sup>1017</sup> La rue Piquechins est l'ancien nom donné à la rue Picchine disparue en 1866 lors du percement de la rue Édouard Adam. D'autres dénominations apparaissent dans les actes de tabellionage : rue des Piquechis ou Piquecheys (1396, 1397, 1403, 1448, 1449, 1453), des Picquechins ou Piquechins (1421, 1422, 1424, 1434, 1491 et 1492), ou encore rue aux Pinquechins (1422) (Périaux, 1870 : 455-456).

<sup>1018</sup> "*Item lez maisons du Coulombier et lez jardins, comme anciennement se pourportent, et toute la rue au bas jusques a la Fontaine Saint-Ouen*" (Dubois *et al.*, 2001 : 14).

<sup>1019</sup> D'après François Farin, la réparation de l'église débuta en 1318 à l'instigation de l'abbé Jean Roussel (1303-1339). Il affirme que " ce grand homme se porta à une si haute entreprise par le conseil de Charles, comte de Valois, qui l'aimoit et qui lui donna une somme assez considérable pour y être employée ". Il ajoute qu'il " jeta en l'année 1318 les fondements de cette auguste basilique qu'on ne sçauroit se lasser d'admirer pour la beauté, la délicatesse, et la magnificence de sa structure " (Farin, 1731a : 63). Notons que le terme de *basilica* est employé dans l'acte de 1321 (A.D.S.M. 14 H 452).

des revenus dans le but de réparer ou construire un édifice n'est pas nouveau : Herluin (995/997-1078) a probablement procédé de la même manière pour l'édification de l'abbaye du Bec<sup>1020</sup>.

Le parcellaire de la rue Pincedos et de la partie sud de la place de la Rougemare présente également des caractéristiques particulières. La largeur de ces parcelles le long de ces deux axes est d'environ 6 m ce qui n'est pas sans rappeler le lotissement de la rue de Bas (Fig. 13.42). Selon ces dimensions, le lotissement pourrait comprendre près de quatre-vingts maisons. Cette information est corrélée par un acte de la fin du 16<sup>e</sup> siècle y dénombrant soixante-treize maisons (A.D.S.M. 14 H 926). Sur le cadastre de 1827, la rue Pincedos était bornée de part et d'autre par un peu moins de cinquante maisons. La régularité du lotissement au sud de la rue Pincedos est sans équivoque : les parcelles étaient toutes, sans exception, d'une profondeur de 5,5 m. L'îlot entre la place de la Rougemare et la rue Pincedos présentait la même régularité avec une parcelle en lanière dont la profondeur était de 12 m sur la rue Pincedos et de 6 m place de la Rougemare. L'analyse de la rectangularité des parcelles réalisées avec l'outil MorphAL confirme la planification de ce lotissement puisque les parcelles apparaissent très rectangulaires (Fig. 13.43). L'espace concerné par ces constructions représente environ 0,48 ha. Ce lotissement est sans doute mis en place au 13<sup>e</sup> siècle : il correspond en effet à la description du fief du Framboisier mentionné pour la première fois à la fin de ce siècle (A.D.S.M. 14 H 471).

---

<sup>1020</sup> Le secteur au sud du prieuré Notre-Dame-du-Pré présente un tracé régulier illustrant un possible développement rural au 11<sup>e</sup> siècle (Fig. 13.41). Ce lotissement s'étend sur une longueur d'environ 2 km vers l'ouest le long des prairies inondables au bord de Seine sur une étendue de l'ordre de 150 ha (Gauthiez, 1991 : 153). Cette zone, située en majorité à Quevilly, était, au 11<sup>e</sup> siècle, essentiellement constituée de prés ou de champs. En 1006, Adèle et sa mère Lola donnent à l'abbaye de Saint-Ouen *omnem partem alodii mei que in Chevilgei, in pratis et in piscatoriis* (A.D.S.M. 14 H 232). Ces biens sont mentionnés dans la confirmation de Richard II de 1025 : "*in Ebvilla II mansos et prata et piscariam*" (A.D.S.M. 14 H 145). L'abbaye de Saint-Wandrille acquiert à la même époque *tria arpenta pratorum in Chevillaco* (Fauroux, 1961 : acte 52, pp. 167-168). Vers le milieu du 11<sup>e</sup> siècle, Ansfred, fils d'Osbern, vicomte d'Eu puis moine de Jérusalem, octroie à l'abbaye de la Sainte-Trinité-du-Mont *inter Chivillei et Corolme duo prati jugera, et inter unius nominis villas, id est Chivillei, unum prati agrum* (Fauroux, 1961 : acte 92, p. 283). L'abbaye de Montivilliers possédait vers 1068-1076 quatre acres de pré à Quevilly (Fauroux, 1961 : 239). La propriété féodale de Quevilly est connue pour cette période. En 1034-1035, l'abbé Herluinus, fils d'Ansgotus, délaisse à Notre-Dame du Bec le tiers de la terre de Bonneville, le Petit-Quevilly, Surcy, Cernay et leurs dépendances et biens que Herluinus avait reçus par héritage du douaire de sa mère (Fauroux, 1961 : 31). Le seigneur Herluin possédait également l'emplacement où fut bâtie l'église de Notre-Dame-du-Pré entre Quevilly et Émendreville (*Histoire des Normands...* : 289-290). L'abbé possédait donc probablement la paroisse Saint-Sever dans la première moitié du 11<sup>e</sup> siècle : cette paroisse apparaît dans le patrimoine de l'abbaye du Bec en 1063 (Fauroux, 1961 : 27). Il est fort probable que le lotissement mis en place le long des prairies inondables est certainement une création de l'abbé Herluin dont la richesse était considérable. Propriétaire de tous les abords de la ville sur la rive sud du fleuve, Herluin possédait des revenus nécessaires pour la fondation de l'abbaye du Bec. Le lotissement, à usage agricole, est probablement créé afin de dégager des moyens financiers destinés à la création de l'abbaye du Bec (Gauthiez, 1991 : 153).



La réalisation de ce lotissement est à rapprocher de l'entreprise de l'abbé et des moines de Saint-Ouen en 1342, de faire " faire plusieurs édifices sur les fossez ou arrière fossez d'icelle ville ", c'est-à-dire sans doute sur la rue Pincedos, actuelle rue Montbret (Gauthiez, 1991 : 265 ; B.M.R. Registre DD, f° 18). Ces maisons existaient déjà en 1355 puisqu'elles sont mentionnées au nombre de cinquante à cette date (B.M.R. Registre DD, f° 22). Ces édifices font, à cette date, l'objet d'un procès entre l'abbaye Saint-Ouen et la ville mécontente qu'une partie des fossés soit lotie par une autre puissance urbaine. Or les religieux semblent être dans leur droit puisque ces maisons ne dépendent pas de la juridiction municipale mais plutôt de celle du roi. Cette opposition entre d'une part, l'abbaye de Saint-Ouen, et d'autre part, la Commune de Rouen, n'est pas nouvelle. Bien que la vision d'Adolphe Chéruel soit un peu exagérée<sup>1021</sup>, on ne peut nier que l'abbaye de Saint-Ouen voyait la montée en puissance de la bourgeoisie d'un mauvais œil. Les tensions se concentrent principalement sur les juridictions : la ville affirme posséder la juridiction sur toute la ville de Rouen, y compris sur la baronnie de Saint-Ouen, alors que l'abbaye se disait seule détentrice de la baronnie de Saint-Ouen et des droits de justice qui vont avec (Moisson, 1992 : 62-63). Ainsi, pour les maires et pairs de la ville, les religieux " n'y avoient [à Rouen] aucune juridiction moyenne ny basse " (A.D.S.M. 14 H 449). Afin de défendre ses droits, l'abbaye utilise les lettres royales affirmant que " les dis religieux tiengnent de nous sans moien la baronnie de Saint-Ouen par un seul hommage et nous en doivent certains services " (A.D.S.M. 14 H 449). Les religieux mettent également un point d'honneur " à réclam[er], outre le vaste emplacement que comprenait leur monastère, leurs jardins et leurs cours, la rue Pincedos, la rue des murs Saint-Ouen, la rue Bourg l'Abbé, un côté de la rue des Arsins toute la partie de la rue Saint-Ouen (rue de l'Hôpital), qui s'étendait vers leur monastère, plusieurs maisons et moulins sur Robec, plusieurs maisons à Saint-Vivien, tout le quartier Saint-Nicaise, un manoir au Nid-de-Chien, et un autre manoir à Bihorel, avec les bois et terres qui en dépendaient " (Chéruel, 1844 : 133). La Commune n'était donc pas dans son droit lorsqu'elle s'opposa au lotissement de la rue Pincedos. Le seul argument avancé par la Commune consistait au non-respect de la coutume des moulins par l'abbaye de Saint-Ouen.

Ce lotissement, attesté en 1335 et en 1342, n'apparaît pas dans la liste des biens employés à la reconstruction de l'église Saint-Ouen (A.D.S.M. 14 H 452). En effet, outre les maisons construites

---

<sup>1021</sup> " L'abbaye avait longtemps dédaigné la bourgeoisie, qu'elle avait vue taillable et corvéable, et condamnée à une sorte de servage. Mais dans un intervalle de deux siècles, les vilains avaient grandi, et depuis longtemps les moines avaient trouvé, dans les corporations de marchands, des adversaires audacieux, inaccessibles aux menaces d'excommunication " (Chéruel, 1844 : 121-122).

au champ de la Piqueresse, les biens mentionnés sont localisés dans la paroisse Saint-Godard ou encore dans la rue Saint-Ouen mais la rue Pincedos n'est en aucun cas citée<sup>1022</sup>. En outre, les fossés cités dans cet acte apparaissent peu lotis. En somme, le lotissement de la rue Pincedos paraît avoir été édifié entre 1321 et 1335, et plus vraisemblablement vers 1335 en raison de la date de procès intenté par la ville (Gauthiez, 1991 : 265). La mise en place d'une telle composition avait probablement pour but de financer la reconstruction de l'église débutée en 1318. Au 15<sup>e</sup> siècle, ce lotissement fait partie de la baronnie de Saint-Ouen : " Item de la dite maison Pierre le Barrier jusques aux murs de ladite abbaye d'un costé et d'autre et dez maisons de Pinchedos jusques a la rue Saint-Ouen et la rue du Puis de Gourneet jusquez aux murs de ladite abbaye " (A.D.S.M. 14 H 17, f° 9 ; Dubois *et al.*, 2001 : 14).

La construction de la dernière enceinte rouennaise à la fin du Moyen Âge profite à d'autres communautés religieuses et plus particulièrement au chapitre de Notre-Dame. Ainsi, les fossés septentrionaux, entre la porte Beauvoisine et la porte Bouvreuil, sont lotis par le chapitre comme l'atteste un acte de 1362. Les édifices, sur lesquels le chapitre percevait des rentes, bordent les anciens murs de la ville<sup>1023</sup>.

#### ***13.3.4. La mise en place de lotissements aux 15<sup>e</sup>-16<sup>e</sup> siècles***

Les moines de Jumièges possédaient dès le 13<sup>e</sup> siècle de nombreux biens dans la paroisse Saint-Lô de Rouen (A.D.S.M. 9 H 993). Vers le milieu du 16<sup>e</sup> siècle, l'abbé et les moines de Jumièges

---

<sup>1022</sup> " *Item fructus et exitus domorum et ortorum quod habemus in parrochia Sancti Gildardi videlicet in fossatis civitatis Rothomagensis aboutantes ex uno latere ad muros et ex altero ad porta Belvacensis. Item ex altere per ante ad queminum et ex alio ad vicum de Gornee sicut se proportat in longum et latum. [...] Item redditus quos debet Thomas Postel quondam civis Rothomagensis tam in Rothomago quam extra. Item redditus quod habemus super [déchiré] domos in Bougueriam Sancti Audoeni Rothom. Videlicet super domus Stephanus abbatis sita inter domum Guillelmi Piedefer ex uno latere et domum Johannis le Deable ex altera. Item ex uno latere ad vicum qui ducit ad Sanctum Amandum de atrio Sancti Audoeni et super alia domum sita inter domum Johannis le Candelier ex uno latere et domum nostra ex alios. Item redditus quod emimus Johannis de Perier in vico Sancti Audoeni Rothomag. Et apud Bretevillam...* " (A.D.S.M. 14 H 452).

<sup>1023</sup> En 1362, le chapitre de Notre-Dame percevait une rente de vingt sous sur un tènement, paroisse Saint-Godard, qualifié dans un premier temps de " garding et fonds de terre, avec arbres dessus croissants ", puis dans un second bâti, " borné d'un bout par les anciens murs de la ville, de l'autre bout, le chemin qui meine de la porte de Bouvreuil à la rue d'Aubevoye " (A.D.S.M. G 4255). Ce tènement est en 1480 " borné d'un bout par la rue au Cordier, et, d'autre bout, par les vieux murs de la ville " (A.D.S.M. G 4255). Trois ans plus tard, il est désigné sous le nom de l'hôtel à l'enseigne du Faucon dans la rue Beffray puis en 1493 il est borné par la rue au Cordier tendant de la rue Beauvoisine aux murs de la ville (A.D.S.M. G 4255).

entreprennent la construction de maisons près du Palais de Justice. En effet, en 1557, une procuration est donnée par les religieux de Jumièges à Dom Vincent de Guernetot et à Dom Adrien Langlois, religieux de l'abbaye, pour emprunter la somme de 2 800 livres " pour estre employez à faite construire et bastir le reste des maisons jusques au nombre de sept qui sont à bastir à la ville de Rouen au lieu nommé « La Cotte de Balleyne » prez le palais de Rouen, paroisse de Saint-Lo " (A.D.S.M. 9 H 994 ; Fig. 13.44 à 13.46). Au 16<sup>e</sup> siècle et au 17<sup>e</sup> siècle, ils obtiennent divers contrats de rente " pour achever la construction des maisons encommencées a bastir au manoir de la poterne " (A.D.S.M. 9 H 994)<sup>1024</sup>. Vers le milieu du 17<sup>e</sup> siècle, un contrat de fief est passé par les administrateurs du bureau des pauvres valides de Rouen aux religieux de Jumièges, pour l'ouverture de la rue de la Poterne, de deux maisons dans la rue de l'Aumône, sous la chapelle Saint-Philibert, moyennant la somme de vingt-cinq livres pour chacune (A.D.S.M. 9 H 999). Une troisième maison est fieffée aux religieux par les mêmes administrateurs pour le prix de cinquante livres de rente perpétuelle. Une partie des maisons édifiées autour du manoir de la Poterne ont de toute évidence été détruites pour le percement de la rue de la Poterne au 17<sup>e</sup> siècle. Les maisons représentées au nord du Palais de Justice sur le plan de Belleforest appartenaient probablement à l'abbaye de Jumièges qui avait participé à l'édification d'un grand nombre d'entre elles (Fig. 13.44 à 13.46). Malgré le percement de la rue de la Poterne, l'abbaye garde, comme nous l'indiquent les baux des 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles, la propriété de la majorité des maisons longeant cette voie (A.D.S.M. 9 H 1004 à 1011). Notons que certains baux de maisons de la rue de la Poterne existent au 16<sup>e</sup> siècle, confirmant ainsi que le percement de la rue n'avait pas détruit toutes les maisons de l'abbaye de Jumièges (A.D.S.M. 9 H 1000 à 1003). L'hypothèse serait que le lotissement, amputé par le percement de la rue Poterne, ait perduré : cela expliquerait la profondeur d'à peine 3,5 m des habitations dans la partie sud-ouest de la rue de la Poterne (Fig. 13.44 à 13.46). Il n'est pas impossible que l'abbaye de Jumièges ait également participé au lotissement de la rue des Fossés Louis VIII situé face à leur hôtel.

---

<sup>1024</sup> Le lotissement près du palais de la Poterne est onéreux. Les religieux doivent prendre un contrat de trois cents livres de rente de Jeanne Cavelier ; de quatre-vingt-cinq livres, quatorze sous, quatre deniers de rente pris de Richard Jouenne, de cent cinquante livres de rente de Martin et Nicolas Rome, écuyers, de trois cent trois livres six sous huit deniers tournois de Pierre Le Guerchois, écuyer, sieur de La Garenne, conseiller du Roi en ses conseils d'État privé et son premier avocat général au Parlement de Normandie ; de cent cinquante livres de rente de Louis de Moy, écuyer, conseiller du Roi et auditeur en sa Chambre des Comptes de Normandie ; de cinq cents livres de rente de Pierre Le Guerchois (A.D.S.M. 9 H 994). Les religieux sont également contraints de faire un emprunt de quatre mille livres pour achever les bâtiments de la poterne (A.D.S.M. 9 H 994).

D'autres lotissements sont à signaler pour cette période. En 1452, les chanoines de Notre-Dame entreprennent la construction de trois maisons à louer dans la rue aux Juifs sur un terrain de 45 pieds de long sur 30 de large (Gauthiez, 1991 : 308 ; A.D.S.M. G 2088, f° 242)<sup>1025</sup>.

Au 13<sup>e</sup> siècle, les bâtiments de l'abbaye de Saint-Amand étaient séparés de la voie au sud du couvent par un espace loti d'environ 20 pieds (Fig. 13.47 et 13.48)<sup>1026</sup>. Ces maisons appartenaient sans doute déjà à l'abbaye de Saint-Amand. Au 17<sup>e</sup> siècle, l'abbesse ne possédait en toute propriété que quinze maisons et deux boutiques entre les murs de l'abbaye et la rue des Cinq-Cerfs réunie à la rue Saint-Nicolas en 1795 (Le Cacheux, 1937 : 154). Sur ces dix-sept propriétés, neuf ou dix maisons avaient été édifiées par l'abbesse Isabeau Daniel (1492-1517). En effet, dans le compte de l'abbaye de 1499-1500, l'abbesse doit deux cent trois livres et cinq sous " A Vincent Torgis, serrurier, pour avoir agréé de son mestier les XXII cheminées des XI maisons naguère construites et édifiées en la rue Saint-Nicolas-le-Pointeur jouxte les murs du monastère, mesme les huys, fenestres, de gondz, serrures et vertevelles, etc. " (A.D.S.M. 55 H 49). D'autres actes des 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> siècles confirment la présence d'un tènement, dépendant de l'abbaye, situé dans la paroisse Saint-Amand et borné par la rue allant de Saint-Nicolas à l'eau de Robec et par la grange du manoir abbatial de l'abbaye (A.D.S.M. 55 H 441). Outre ces mentions textuelles, le style des bâtiments tend à confirmer la datation au tournant des 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> siècles. Ces maisons, dont certaines sont encore en élévation (8,14, et 16 rue Saint-Nicolas), présentent des caractéristiques communes :

---

<sup>1025</sup> " Laquelle somme de vii<sup>e</sup> l. t. Nous avons ordonne consentis et accordé ordonnons consentons et accordons par ces présentes estre consentie appliquée et employée en lédification dune place admortie estant et séant en la rue aux Juifz pres du neuf marchié contenant xlv piés de long ou environ et xxx piés de lé dun costé au pavement de la dicte rue aux Juifz dautre costé au jardin du manoir qui tient à présent maistre Jehan Basset appartenant à la dicte œuvre dun bout aux louages dicellui manoir et d'autre bout à lostel où pend lenseigne du croissant laquelle place est de présent portion dudit jardin close de mur sur ladicte rue des Juifz réserve huisserie entrée et alée dudit hostel par en bas tant seulement. En laquelle place seront fais et édifiez troiz louages et en chacun d'iceulx aura ung celier et vers la rue [...] et en derrière une sallette à cheminée par en hault deux chambres dont lune sera à cheminée avec les greniers et soucroiz tous servis et agréez de degrez cloesons et fenestres aisemens de corps et de dalles de pierre bien et suffisamment " (A.D.S.M. G 2088, f° 242).

<sup>1026</sup> Seuls quelques actes du 13<sup>e</sup> siècle mentionnant des biens près des murs de Saint-Amand pourraient indiquer que ces bâtiments existaient dans la rue Saint-Nicolas ou des Chinchiers à cette période. Dans le cartulaire de l'abbaye couvrant la période allant du 11<sup>e</sup> siècle au 13<sup>e</sup> siècle, la localisation des biens à l'ouest de l'abbaye s'effectue par rapport à des éléments topographiques du monastère. Les maisons et tènements près de la muraille occidentale sont localisés près de la porte Saint-Amand, près du cimetière Saint-Amand ou dans la rue du même nom (A.D.S.M. 55 H 7, Actes 58, 79, 91, 154, 179, 201, 206 et 402). Aucune maison ne fut construite entre le mur septentrional et la rue de la Chaîne ainsi qu'entre le mur oriental et la voie d'axe nord-sud longeant le Robec. En partant de ce constat, il est possible d'émettre l'hypothèse selon laquelle les tènements et maisons localisés uniquement par rapport au mur de l'abbaye et à une rue non identifiée soient à associer aux maisons de la rue Saint-Nicolas : tel est certainement le cas du tènement concédé par Geoffroi Grognet et Nicolas son frère à l'abbaye de Saint-Amand en 1219 " *que fuit Balduini de Sancto Amando et sicut se portorat a vico ante usque ad murum Sancti Amandi* " (A.D.S.M. 55 H 7, Acte 42, f° 27, r).

étage en encorbellement, surcroît à potelets verticaux, lucarnes à tiers-point (Delsalle, 1980 : 42). En outre, les maisons mises en place par l'abbaye répondent à des critères bien définis puisqu'au 18<sup>e</sup> siècle elles présentent des dimensions similaires de 5 m de large environ sur 8 m de profondeur (Fig. 13.47 et 13.48). La réalisation de ce lotissement dans la rue Saint-Nicolas répondait certainement à une nécessité pour l'abbaye de disposer d'une nouvelle source de revenus. En effet, en raison des travaux réalisés durant cette période, l'abbaye se trouvait en grande difficulté : il s'agissait donc, pour l'abbesse agissant à des fins spéculatives, de combler les dettes et de financer la campagne de travaux.

Le long de la rue du porche Saint-Godard, percée au 15<sup>e</sup> siècle entre la rue Bouvreuil et la rue Saint-Godard ou Boutard, sont alignées plusieurs petites maisons accolées les unes aux autres (Gauthiez, 1991 : 296-297). À l'entrée de la rue du porche Saint-Godard, deux parcelles d'une profondeur d'environ 7 m se font face (Fig. 13.49). À la suite de la maison septentrionale sont disposées sept parcelles de près de 6 m de profondeur et de 3 à 4 m de largeur. Dans la partie méridionale, seules six parcelles, larges d'environ 3 à 4 m et profondes d'environ 5 m, sont disposées près de la maison à l'entrée de la rue. Les trois parcelles suivantes, de même largeur mais deux fois plus profondes (10 m) font probablement partie de la même composition. Ce parcellaire présente une rectangularité assez forte laissant penser à une planification de cette composition (Fig. 13.50). Les textes confirment cette analyse morphologique. En effet, ce petit lotissement est à associer avec la donation en 1433 d'une terre aux chapelains et clercs de Notre-Dame, à charge de service religieux, " pour faire édifier maison au clos Saint-Godard " (A.D.S.M. G 4160). En 1434, une maison semble déjà construite dans la rue du porche Saint-Godard puisque la haute maison de pierre du porche Saint-Godard est fieffée à cette date à un certain Guillaume Ibert (A.D.S.M. G 4160). Dix-huit louages semblent avoir été édifiés sur ce terrain. Ce lotissement s'étendait sur environ 0,60 ha.

L'abbaye de Saint-Ouen et le chapitre Notre-Dame apparaissent comme les principaux acteurs ayant contribué à la modification de l'espace par la création de lotissements. La mise en place de ces lotissements est essentiellement réalisée au cours du 13<sup>e</sup> siècle, mais cette pratique continue jusqu'au 16<sup>e</sup> siècle. Nul doute que d'autres lotissements ont été créés par les communautés religieuses durant l'époque moderne. L'analyse du cadastre révèle fréquemment l'existence d'un parcellaire régulier, témoin d'une planification. Cependant, sans l'association d'une source

textuelle, il demeure impossible de définir la datation de ce lotissement ou qui en est l'instigateur. Quoi qu'il en soit, ces lotissements représentaient une part non négligeable (environ 3,4 ha) de l'espace urbain rouennais (Fig. 13.51).

### **Conclusion du chapitre 13**

Les communautés religieuses ne se contentent pas d'agir sur les institutions religieuses ou encore sur les espaces strictement religieux comme nous avons pu le voir précédemment dans le cas du maillage paroissial. L'implantation d'une communauté religieuse provoque plusieurs modifications d'ordre matériel dans la ville. Le premier changement est bien évidemment la modification d'un espace pour construire un monastère et un couvent et par la suite, la transformation des abords du complexe religieux (cf. chapitre 10). Or l'implication des communautés religieuses dans les modifications de l'espace urbain ne s'arrête pas là. Les monastères et couvents rouennais polarisent l'habitat. Cette polarisation peut être perçue comme la formation d'un bourg, qui n'est pas toujours attesté dans les sources écrites. De ce fait, si un bourg s'est de toute évidence formé autour de l'abbaye Saint-Ouen et plus spécifiquement sur les terres de l'abbé, sa datation n'est pas précise. Cet espace s'est probablement formé au 10<sup>e</sup> ou 11<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire peu de temps après le retour des moines de Saint-Ouen. Néanmoins, la mention de ce bourg apparaît dans les textes seulement au début du 13<sup>e</sup> siècle. De plus, les limites de ce bourg appartenant à l'abbé de Saint-Ouen ne peuvent être définies avec certitude. Ce bourg n'est pas, à l'instar de ce qui s'est produit à Caen, précisément délimité : à la fin du Moyen Âge, ce noyau fusionne avec le reste de l'espace urbain jusqu'alors enfermé dans l'enceinte du 13<sup>e</sup> siècle. De ce fait, le bourg n'apparaît pas sur les plans modernes. En outre, aucune analyse morphologique n'a permis de déterminer avec certitude les limites de ce bourg. Seules les mentions textuelles ont un tant soit peu apporté des éclaircissements sur cette question : ce bourg autour de l'abbaye Saint-Ouen s'étendait sur les paroisses Sainte-Croix – Saint-Ouen, Saint-Godard et Saint-Nicaise. Cette concentration autour d'un pôle fixateur est complexe à déterminer pour les autres établissements. Néanmoins, plusieurs indices démontrent que certains établissements situés à l'extérieur de la ville ont également été des pôles attractifs.

Les frères mendiants, installés dans des quartiers déjà densément peuplés, participent à la structuration des quartiers dans lesquels ils s'implantent. À la fin du Moyen Âge, les frères ont avant tout cherché à louer leurs dépendances et leurs terres dont ils disposaient autour de leur couvent voire à l'intérieur de celui-ci. Par ces locations, ils contribuent à la modification du quartier que ce soit d'un point de vue matériel, lorsque les frères posent comme condition de construire sur les terrains loués, ou social, puisqu'ils sont les seuls à décider du statut de leurs locataires. Cependant, si les frères ont participé au lotissement de certaines portions de la ville, cela demeure exceptionnel : ils se contentent souvent de louer des terrains. La création de lotissements ou de quartiers reste l'apparat des grandes communautés bénédictines. L'abbaye Saint-Ouen est la première communauté à procéder à la création de lotissements sur ses terres, l'exemple le plus probant restant celui du quartier Saint-Nicaise. Les autres lotissements sont le fait de diverses communautés religieuses, essentiellement monastiques et canoniales, rouennaises et normandes.

En somme, les communautés ont donc contribué à des modifications structurelles de l'espace urbain que ce soit en polarisant l'habitat, en investissant dans le système urbain ou en mettant en place des lotissements. Or l'emprise des communautés religieuses sur l'espace urbain n'était pas toujours palpable d'un point de vue matériel : elles s'imposaient en s'appropriant des portions d'espace déjà bâties conduisant ainsi à d'inéluctables conflits.

L'action des communautés sur la ville n'est pas uniquement matérielle. Les moines agissent en véritables seigneurs. Dans la ville s'imbriquent diverses juridictions, laïques et religieuses, difficilement localisables, mais dont les multiples procès du Moyen Âge font état. En outre, les religieux possèdent de véritables espaces économiques dans la ville, signifiant que malgré leur volonté de solitude ils sont solidement ancrés dans les interactions inhérentes à l'espace urbain.

Enfin, à une échelle plus vaste, les pratiques patrimoniales des communautés urbaines, et plus simplement leur patrimoine, illustrent l'implication des religieux dans l'espace urbain, mais également dans les rapports sociaux, économiques et spatiaux entre ville et territoires ruraux.

## **Chapitre 14.**

### **La pratique de l'espace par les religieux : propriétés urbaines, droits et privilèges sur la ville**

Les complexes monastiques et conventuels entretiennent des rapports d'interrelations avec le ou les espaces et territoire urbain dans lesquels ils se trouvent. En outre, ces deux catégories interagissent avec les acteurs qui y évoluent et qui influent sur eux. Il existe une dialectique permanente entre ces acteurs urbains, leur lieu de résidence et l'espace de la ville. Cette dialectique entre trois ensembles crée les relations sociales formant le fondement de la société urbaine, et par conséquent celui de l'objet-ville (Lefèvre, 2010 : 383).

Nous avons défini au début de ce travail que le rôle des communautés religieuses dans l'espace urbain serait étudié à travers le prisme de la fabrique urbaine. La fabrique de la ville peut être déterminée par deux relations coexistantes mais non hiérarchisées portant sur un objet spatial et sur un objet social (Galinié, 2000a : 121). On a établi que ce processus de fabrique se définissait en partie par la relation qu'entretiennent la société urbaine d'une part, composée de multiples individus ou groupement d'individus tels que les communautés religieuses, et l'espace urbain d'autre part, composé de plusieurs entités spatiales de natures et d'extensions différentes. Cette fabrique se définit en second lieu " par la concrétisation de cette interrelation c'est-à-dire par l'impact que la relation entre la société et l'espace peut avoir l'une sur l'autre et qui se manifeste par l'aménagement de l'espace et par la création, l'utilisation, les transformations et l'abandon de territoires " (Lefèvre, 2010 : 384). La concrétisation de ces interactions a été étudiée dans le chapitre précédent au moment où les communautés ont contribué à la polarisation de l'habitat et à l'aménagement des divers espaces urbains. Or l'action des communautés religieuses ne s'arrêterait pas à ces simples transformations matérielles dans la ville. Ces dernières avaient acquis, sur cet espace urbain, un pouvoir certain. Loin de modifier uniquement l'espace par la création de leurs couvents, par l'aménagement de leurs abords ou par la mise en place de lotissements, les communautés religieuses assoient leur pouvoir dans la ville par les droits qu'elles exercent sur certains éléments urbains que ce soit par la perception de rentes ou par l'affirmation de droits de justice sur des espaces spécifiques. L'objectif n'est pas d'étudier la manière dont les communautés religieuses ont modifié cet espace qu'est la ville, mais principalement d'analyser dans quels



territoires – quartiers ou paroisses – les communautés ont le plus de biens, c'est-à-dire dans quels territoires elles sont les plus dynamiques. Cette pratique est dans un premier temps étudiée par le patrimoine des communautés religieuses, autrement dit par les biens qu'elles ont acquis dans et hors la ville, qu'il s'agisse de terres ou de rentes sur des objets urbains particuliers. Cette étude permet également de mettre en avant les différences existantes entre les divers ordres religieux : la localisation et le type de biens diffèrent selon l'observance à laquelle la communauté appartient. Sont donc exposées les différentes approches de la ville et les différentes pratiques de cet espace par les acteurs religieux.

En outre, les communautés religieuses agissent, à l'instar de ce qui a pu être dit sur les paroisses urbaines, sur l'espace non matériel de la ville. Le pouvoir des dirigeants de ces communautés – et celui des communautés elles-mêmes – est tel que les acteurs religieux créent des espaces spécifiques placés sous leur domination. Or ces espaces ne relèvent pas uniquement du maillage paroissial, mais ils peuvent également relever de zones économiques, juridictionnelles ou processionnelles.

Dans cette optique, plusieurs études de cas seront présentées ici. Les communautés ont procédé à la création d'espaces spécifiques dans lesquels les habitants, sous le contrôle d'un acteur religieux, bénéficient de privilèges importants. La création de ces espaces contribue à attirer des bourgeois de la ville et, par conséquent, à augmenter les revenus de celles-ci déjà considérables par la création de lotissements et leurs multiples propriétés dans la ville. La création de tels espaces privilégiés n'est pas sans attiser les concurrences entre les diverses institutions de la ville. Ainsi, la mise en place d'aires franches pour la fabrication et la vente de pain par l'abbaye de Saint-Ouen n'a fait qu'augmenter les rivalités préexistantes entre cette grande communauté bénédictine et l'institution communale. Or ces secteurs n'étaient pas les seuls à être au centre de litiges. En effet, le principal objet de conflit entre la communauté de Saint-Ouen et la Commune demeure l'affirmation par la première de la seigneurie et baronnie de Saint-Ouen. L'exercice de cette justice sur les domaines urbains des communautés religieuses apparaît comme l'un des principaux moyens d'action sur l'espace immatériel de la ville. L'imbrication de multiples juridictions urbaines, appartenant tant à des acteurs laïcs qu'à des acteurs religieux, donne lieu à de multiples conflits illustrant les difficultés du polycentrisme religieux urbain.

Or l'action des communautés dans la ville ne réside pas principalement dans les espaces économiques et juridictionnels. Leur domaine de prédilection est bel et bien le maillage religieux.

Les paroisses ne sont pas les seuls espaces religieux urbains non délimités matériellement. L'implantation des frères mendiants dans la ville nécessitait la création d'espaces de prédication spécifiques. Ces zones demeurent néanmoins méconnues dans la ville de Rouen. Que ce soit dans le cadre des paroisses ou dans celui des zones de prêches des Mendiants, les espaces formés sont plus ou moins pérennes. Dans tous les cas, il s'agit de maillages perdurant pendant le Moyen Âge et parfois bien après. Les acteurs religieux n'agissent pas qu'à travers la constitution de ces espaces religieux. Ils marquent la ville lors d'occasions spécifiques telles les fêtes ponctuant la vie religieuse de la cité. Les parcours processionnels contribuent à renforcer la cohésion civique et religieuse, mais également, par leur trajet et par leurs stations, à mettre en valeur certains édifices ou certaines communautés religieuses.

#### **14.1. Acquisitions dans et hors la ville : géographie et dénombrement des biens**

Les communautés religieuses sont d'importants seigneurs fonciers. Elles se posent comme des acteurs urbains influents, d'une part en disposant de possessions diverses dans la ville, d'autre part à travers leur administration et ses modalités. La localisation des biens des diverses observances religieuses présentes en ville apparaît comme un point d'observation privilégié de leur insertion dans la ville mais également comme l'un des moyens possibles d'appréhender les rapports avec la société induits par les transactions.

Ainsi, la spatialisation du patrimoine foncier des communautés religieuses contribue à connaître les espaces où les religieux agissent le plus fréquemment. Comme beaucoup de seigneuries ecclésiastiques, les moines et les chanoines disposent de propriétés urbaines de nature différente : maisons, tènements, jardins, pièces de terre ou mesures sont autant de termes que l'on retrouve dans les donations ou transactions des communautés religieuses. La diversité des biens appartenant aux communautés religieuses illustre à quel point ces dernières sont omniprésentes dans et hors de la ville de Rouen.

L'analyse du patrimoine des communautés religieuses se fonde uniquement sur les sources textuelles : elles sont les seules à fournir des informations précises sur la localisation du bien mais également sur le type de transaction réalisé et sur les acteurs mis en présence. Les fonds documentaires des communautés religieuses de Rouen, avant tout ceux des communautés les plus

puissantes de la ville, offrent une quantité non négligeable de renseignements sur les patrimoines ecclésiastiques. En effet, plusieurs documents essentiels sont conservés aux Archives départementales de Seine-Maritime : comptes, aveux et dénombrements, cartulaires apparaissent comme une mine d'informations fondamentales sur les biens détenus par les religieux. Cette documentation prolifique, bien que très utile, nous est également apparue comme un obstacle puisque elle contraint à une utilisation partielle utilisation partielle. Par conséquent, seuls les registres de la fin du Moyen Âge, parfois plus tardifs quand les sources manquent, ont été pris en compte pour cette étude. De toute évidence, ou devrais-je dire en toute logique, le patrimoine de certaines communautés est mieux renseigné que d'autres. Ainsi, si l'impression dominante est que les petites communautés détenaient peu de biens dans la ville ou à proximité, cela peut résulter d'un effet de sources. De même si nous privilégions ici l'étude des biens dans la ville de Rouen et à sa périphérie, il faut être conscient que le patrimoine des communautés était disséminé en Normandie et parfois à l'extérieur des frontières de l'ancien duché.

#### ***14.1.1 Les biens dans la ville de Rouen et à sa périphérie***

Les moines et les chanoines disposent d'un patrimoine important éclaté dans toute la ville et dans ses faubourgs. Les renseignements sur la localisation de ces propriétés ne permettent pas d'étudier cette répartition à l'échelle de la rue, mais celle-ci est réalisée à l'échelle de la paroisse. Le nombre de paroisses dans lequel une communauté détient des biens apparaît comme l'un des critères déterminant l'assise territoriale dans la ville. Or cette constatation doit être corrélée par le nombre total de biens détenu dans la ville. En effet, une communauté disposant d'une propriété ou d'une seule rente dans les trente-sept paroisses de la ville aura toujours une assise moins importante que l'abbaye possédant une centaine de biens dans cinq paroisses. Ainsi, la répartition par paroisse ne permet pas réellement d'observer la puissance ou l'assise territoriale d'une communauté à l'échelle de la rue ou de la maison. En revanche, cette répartition permet d'étudier dans quelles paroisses une communauté disposait de nombreux biens et *a contrario* celles dans lesquelles elles ne possédaient aucun bien. En somme, étant donné que la propriété suppose des transactions et des relations avec les habitants de la ville, cette analyse illustre dans quels territoires religieux les communautés agissent fréquemment. Il semblerait logique que les abbés ou prieurs aient acquis des biens dans la paroisse où se trouve leur établissement. Or est-ce vraiment le cas ?

Il paraissait fondamental, dans le cas de Rouen, d'évaluer le type de propriétés détenues par nos religieux. En effet, si la plupart des communautés disposaient de rentes sur des maisons ou des tènements, certaines détenaient davantage des champs, des prés ou encore des pièces de terre<sup>1027</sup>. La question est de savoir s'il existe une logique entre le type d'implantation religieuse et les biens détenus par celle-ci.

### - Répartition des biens dans la ville de Rouen

L'étude du patrimoine temporel des communautés religieuses met en avant leur investissement dans la ville de Rouen (Tab. 14.1). Or cet investissement urbain diffère selon les coutumes et l'observance de ces communautés suivant toutes une règle.

Les moines de Saint-Ouen sont les principaux possesseurs de biens urbains après le chapitre cathédral. Toutes les sources relatives à cette abbaye – actes diplomatiques, cartulaires, censiers – démontrent qu'elle était détentrice de nombreux biens dans la ville de Rouen et à ses abords immédiats. Dès le 13<sup>e</sup> siècle, les possessions foncières de l'abbaye dans la ville sont significatives. Au début du *Livre des Jurés* (A.D.S.M. 14 H 17), il est rappelé les limites de la baronnie de Saint-Ouen dans laquelle l'abbé et les moines jouissaient d'un patrimoine foncier important : les premières lignes sont consacrées à Rouen<sup>1028</sup>. À la fin du 15<sup>e</sup> siècle, l'abbaye dispose d'une immense fortune foncière provenant de ses propriétés rouennaises. Ses biens étaient concentrés dans dix-neuf paroisses de la ville *intra-muros*, et plus spécifiquement dans les paroisses Sainte-Croix – Saint-Ouen, Saint-Vivien et Saint-Nicaise (Sailler, 1993 : 79) (Fig. 14.1 ; Tab. 14.2).

L'analyse du cartulaire de Saint-Amand, et plus largement du fonds de l'abbaye, confirme une certaine assise foncière dans la ville. Les religieuses acquièrent lors de sa (re)fondation à la fin du Moyen Âge plusieurs biens dans dix-sept paroisses rouennaises (Fig. 14.2 ; Tab. 14.3). À première vue, ces données laissent penser à un investissement important dans la ville. Or en y regardant d'un

---

<sup>1027</sup> Dans les tableaux relatifs aux biens des communautés, des abréviations peuvent être utilisées pour la nature du bien et les mesures de superficie. Ainsi, l'abréviation " pdt " signifie pièces de terre. L'abréviation des mesures est celle utilisée dans nombre d'études : a = acre ; v = vergées. En outre, à chaque bien correspond une rente reportée dans la colonne du même nom.

<sup>1028</sup> " Premièrement eu bailliage de Rouan, le baronie de Saint Ouan de Rouan qui s'estent en plusieurs paroisses en la dite ville et en plusieurs aultres lieux, c'est assavoir en la paroisse Saint Ouan, Saint Nigaise, Saint Vivien, Saint Hilaire, Saint Gire de Respeville, Saint Maclou, Saint Laurens, Saint Godart, Saint Johan sus/Renelle, Saint Andrieu, Saint Saver outre Seine et en la parroisse de Quevilly, en la paroisse Saint Gervés et en la parroisse du Bosc Guillaume, et y ont/un manoir appellé Bihorel avecques les bois et terres " (Dubois *et al.*, 2001 : 7).

peu plus près, on se rend compte que le nombre de biens dans chaque paroisse dépasse rarement les six entités et ceci y compris dans la paroisse d'implantation de la communauté (Tab. 14.3).

Les religieux de Sainte-Catherine-du-Mont, isolés sur le mont Gargan, ont également choisi la ville de Rouen pour tirer une grande partie de leurs revenus. Alors que le cartulaire du 11<sup>e</sup> siècle démontre que le monastère possédait essentiellement des biens en campagne (A.D.S.M. 27 HP 1), les registres de comptes du 16<sup>e</sup> siècle indiquent que les religieux se sont rapidement tournés vers la ville pour disposer des revenus en argent (A.D.S.M. 27 HP 8, 27 HP 12). Ces biens sont éparpillés dans seize paroisses rouennaises (Fig. 14.3 et 14.4 ; Tab. 14.4 à 14.8).

Les Bénédictins implantés dans les faubourgs de la ville détenaient peu de biens à Rouen. En revanche, leurs propriétés étaient davantage concentrées dans les paroisses *extra-muros*. Les religieux de Saint-Paul et de Saint-Michel ne semblent pas avoir investi l'espace urbain : ils ne disposaient d'aucune rente à l'intérieur de l'enceinte de la fin du Moyen Âge, mais celles-ci étaient regroupées dans la paroisse Saint-Paul (Tab. 14.1). De même, le patrimoine foncier du prieuré Saint-Gervais était principalement localisé dans la paroisse Saint-Gervais et très peu dans les paroisses *intra-muros*. On connaît un peu mieux la localisation du temporel urbain du prieuré de Notre-Dame-du-Pré (Fig. 14.5 ; Tab. 14.9 et 14.10) : il possède des biens dans neuf paroisses *intra-muros* ainsi que dans deux paroisses *extra-muros*, l'une au nord de la ville (Saint-Gervais), l'autre sur la rive gauche de Rouen (Saint-Sever/Émendreville).

Les communautés d'inspiration semi-érémétique, ayant choisi d'édifier leur monastère en marge de la ville, ont tout de même cherché à avoir une assise foncière urbaine. Ainsi, les Chartreux possédaient des rentes dans seize paroisses de Rouen (Tab. 14.11 ; Fig. 14.6). Au contraire, les Célestins ont investi dans seulement cinq paroisses (Tab. 14.12 ; Fig. 14.7). Les religieux de Grandmont, dont la règle préconise la solitude et la pauvreté, disposaient de biens uniquement dans la paroisse Saint-Sever (Tab. 14.1).

Les frères mendiants disposaient, eux aussi, d'un patrimoine foncier urbain substantiel. Il convient néanmoins de clarifier quelques points sur la documentation disponible pour les communautés rouennaises, la question de la propriété chez les Mendiants ayant été abordée plus haut (cf. 13.2.2.).

Les documents comptables des religieux rouennais sont essentiellement réalisés entre le 16<sup>e</sup> siècle et le 18<sup>e</sup> siècle. Plusieurs registres ont été conservés pour les Franciscains : un livre de compte du 18<sup>e</sup> siècle (A.D.S.M. 35 H 43), des registres de recettes et de dépenses des 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles (A.D.S.M. 35 H 44-50), des livres de recettes des 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles (A.D.S.M. 35 H 57-60). Le même constat peut être établi pour les Dominicains. En effet nous sont parvenus des registres de recettes et de dépenses du 18<sup>e</sup> siècle (A.D.S.M. 36 H 27-31) ainsi que d'autres pièces comptables toutes postérieures au 16<sup>e</sup> siècle (A.D.S.M. 36 H 32-35). Les Carmes possèdent également des registres de dépenses et de recettes réalisés entre la deuxième moitié du 16<sup>e</sup> siècle et la fin du 18<sup>e</sup> siècle (A.D.S.M. 32 H 11-28) ainsi qu'un carnet de compte du 18<sup>e</sup> siècle (A.D.S.M. 32 H 29). Des Augustins, aucun document relatif à l'économie de leur couvent n'a été conservé.

En somme, nous ne disposons d'aucun registre pouvant nous renseigner sur la manière dont les frères mendiants géraient leur patrimoine à la fin du Moyen Âge. Cet état de fait diffère de ce qu'il est possible de voir en Italie, dans le sud de la France ou encore dans des pays plus septentrionaux. Certaines études sur la comptabilité des Mendiants à la fin du Moyen Âge ont été menées dans le cas des Mendiants de Trévise (Bustreo, 2009), des Servites de Vérone et Florence (Citeroni, 2009), des Mendiants de Liège (Bertrand, 2009) ou encore des frères mendiants de Londres (Röhrkasten, 2009). L'absence de tels registres ne signifie pas que les frères mendiants n'avaient aucun bien dans la ville ou près de celle-ci, mais uniquement que ce pan de la vie économique du couvent nous est méconnu. Ce fait n'est pas propre à Rouen puisque l'on retrouve le même phénomène à Avignon (Lenoble, 2009). Quelques actes confirment que les Mendiants disposaient de plusieurs biens dans la ville aux 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> siècles : les Augustins dans une seule paroisse, les Franciscains dans deux paroisses, les Dominicains dans au moins cinq paroisses et les Carmes dans six paroisses (Tab. 14.1 ; Fig. 14.8, 14.9, 14.10 et 14.11)<sup>1029</sup>.

Si les documents médiévaux relatifs aux propriétés des frères mendiants manquent, tel n'est pas le cas pour les Dominicaines rouennaises. Les religieuses font compiler à la fin du 15<sup>e</sup> siècle un cartulaire dans lequel on trouve tant la transcription des actes royaux ou papaux que celle de documents du quotidien relatifs aux donations ou aux transactions couvrant une longue période allant de 1235 à 1497 (A.D.S.M. 68 H 20). Ce registre met en avant l'investissement des religieuses dans le patrimoine urbain car elles avaient des propriétés dans dix-sept paroisses rouennaises

---

<sup>1029</sup> Sur le rapport des Franciscains à l'argent, je renvoie aux travaux de Jacques Dalarun (Dalarun, 2016, 2002, 1999, 1990) et de Valentina Toneatto (Toneatto, 2011).

(Tab. 14.13 et 14.14 ; Fig. 14.12). Les Dominicaines semblent bénéficier en grande partie des largesses des bourgeois rouennais et des grands seigneurs laïques afin de constituer leur patrimoine immobilier et rentier. Les couvents féminins sont donc plus indépendants de la conjoncture que leurs homologues masculins. À partir du moment où les communautés savent gérer leurs relations avec des protecteurs leur apportant des dots, des biens-fonds et des revenus réguliers, elles avaient en main les moyens de se constituer un patrimoine foncier important (Chiffolleau, 2009 : 727). *A contrario*, les Clarisses n'auraient eu que peu de biens dans la paroisse dans laquelle elles sont implantées. Or les Clarisses, également appelées sœurs franciscaines, ne sont pas toujours si pauvrement dotées : ainsi à Londres, elles réussirent à constituer un patrimoine foncier important<sup>1030</sup>. Le faible nombre de propriétés possédées par nos Clarisses rouennaises s'explique par leur attachement à la règle de sainte Colette de Corbie prônant un retour à la règle primitive et donc à la pauvreté originelle instituée par saint François dans la première moitié du 13<sup>e</sup> siècle. Les Franciscains et Franciscaines observants refusaient toute forme de don sous forme d'argent et ne devaient posséder ni biens immobiliers ni rentes. Ils vivaient essentiellement grâce aux dons et legs des fidèles. Ces derniers prennent en considération le refus des Observants de détenir de l'argent comptant. L'exemple des Franciscains observants illustrent parfaitement ce fait. En 1513, un testateur londonien souhaite que les Franciscains reçoivent dix shillings pour être utilisés pour les choses dont ils ont besoin (" to be bestowed in suche thynges as they nede ") (Röhrkasten, 2009 : 239). En 1501, un autre testateur voulait fournir les frères en pain et bière pour une valeur de cinquante livres. Ainsi, l'absence de biens chez les Clarisses rouennaises s'expliquerait par leur rattachement au mouvement observant dans lequel la possession est proscrite, mais pour lequel les dons en nature sont autorisés. Les Franciscains et Dominicains, unis au mouvement de l'Observance au début du 16<sup>e</sup> siècle c'est-à-dire près de trois siècles après leur création, disposaient

---

<sup>1030</sup> Le couvent des Clarisses de Londres avait été construit à la fin du 13<sup>e</sup> siècle près de la tour de Londres c'est-à-dire dans la partie orientale de la ville (Röhrkasten, 2009 : 213). Les religieuses avaient très tôt reçu des terres et des revenus. Avant les dernières décennies du 15<sup>e</sup> siècle, elles avaient accumulé de vastes propriétés qui garantissaient la stabilité économique de leur couvent. Dans une liste de leurs revenus en 1487-1488, il est fait état de revenus provenant de propriétés dans douze rues londoniennes dans lesquelles soixante-huit tenanciers occupaient, entre autres, des chambres, des entrepôts, des caves et des étables (Röhrkasten, 2009 : 223). Les sœurs tiraient de ces propriétés un revenu de plus de cent soixante et onze livres qui suffisait à maintenir la communauté. Elles avaient d'autres propriétés dans d'autres régions du royaume. D'après un bilan réalisé en 1540 par Roger Hiram, dernier administrateur des Clarisses, seraient au nombre de ces propriétés hors de Londres : un manoir sur l'Isle of Wright, le revenu des paroisses de Hartington dans le Derbyshire, de Potton dans le Bedfordshire ainsi que Kessingland et Framesden dans le Suffolk et d'autres propriétés dans le Straffordshire, Hertfordshire, Buckinghamshire et le Kent. Ces propriétés rapportaient aux religieuses un revenu de cent vingt-cinq livres, quatre shillings, huit pences en 1540 (Röhrkasten, 2009 : 223). En somme, les Clarisses de Londres avaient une base économique solide (Röhrkasten, 2009 : 224).

déjà de biens dans la ville<sup>1031</sup>. En outre, il était nécessaire pour les frères mendiants de s'intégrer au système économique urbain afin de ne pas entrer dans l'indigence alors que les Clarisses survivaient grâce aux donations des fidèles et au peu de propriétés qu'elles possédaient.

Les communautés canoniales étaient également de grands propriétaires fonciers. Les chanoines attachés à la cathédrale, bien qu'ils aient perdu leur statut régulier au cours de notre période, sont à la fin du Moyen Âge les plus éminents propriétaires de biens dans les paroisses rouennaises. Les comptes du chapitre Notre-Dame des 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> siècles, et plus particulièrement ceux des années 1404-1405 (A.D.S.M. G 3010) et des années 1495-1496 (A.D.S.M. G 3035), indiquent que le chapitre avait acquis, au 15<sup>e</sup> siècle, des propriétés dans vingt-sept paroisses (Tab. 14.15 et 14.16 ; Fig. 14.13). Les Filles-Dieu, régularisées au 14<sup>e</sup> siècle, ont réussi à rassembler un temporel important dans la ville de Rouen. Le cartulaire de ces religieuses, réalisé en 1414, démontre qu'elles détenaient des propriétés, principalement des rentes, dans vingt-deux paroisses (A.D.S.M. 69 H 19 ; Tab. 14.17 ; Fig. 14.14). L'assise foncière des chanoines de Saint-Lô à Rouen paraît beaucoup moins importante que celle des chanoines de la cathédrale ou des Filles-Dieu. Leurs biens sont répartis, d'après divers actes disséminés dans le fonds du prieuré (A.D.S.M. 26 H 62-72) ainsi que dans un registre de recettes de la fin du 15<sup>e</sup> siècle (A.D.S.M. 26 H 73), entre trois paroisses (Tab. 14.1 ; Fig. 14.15). Les chanoines à fonction hospitalière tiraient une grande partie de leurs revenus de leurs biens situés dans la ville de Rouen : la communauté de l'Hôtel-Dieu détenait des propriétés dans vingt-quatre paroisses rouennaises (A.D.S.M. HDépôt1 D1-D2) tandis que les chanoines du Mont-aux-Malades, bien qu'éloignés de la ville, disposaient de biens dans vingt paroisses (A.D.S.M. 25 HP 6 ; Tab. 14.1 ; Fig. 14.16 et 14.17).

#### - Une concentration des biens dans la paroisse d'origine

L'analyse spatiale des propriétés urbaines des communautés religieuses de Rouen mérite d'être davantage développée. Le premier constat consiste dans la relation entre le site d'implantation de

---

<sup>1031</sup> L'union entre les Conventuels et les Observants du couvent franciscain de Rouen est promulguée en 1517 (A.D.S.M. 35 H 26). La situation est plus complexe pour les Dominicains. En effet, il faut, pour astreindre le couvent à l'observance, plusieurs arrêts du conseil, qui se succèdent entre 1662 et 1669. Les Dominicains rouennais sont réunis en 1663 à la province de Bretagne, puis en 1666, ce rattachement étant mal accepté, à la congrégation réformée de Saint-Louis (A.D.S.M. 36 H 17).



la communauté et l'importance des rentes dans cette paroisse d'implantation ou à proximité. Autrement dit, les biens des communautés sont, dans la majorité des cas, centralisés dans la paroisse d'implantation puis s'amenuisent en s'éloignant de l'établissement religieux.

L'exemple de Saint-Ouen confirme ce schéma (Fig. 14.1). À la fin du Moyen Âge, la majeure partie des biens de l'abbaye sont concentrés dans la paroisse Sainte-Croix – Saint-Ouen (cent trois biens) ainsi que dans les paroisses voisines orientales, Saint-Nicaise (cent vingt-trois biens) et Saint-Vivien (environ cinquante biens) (Tab. 14.2). Le nombre de biens est ensuite réparti entre plusieurs paroisses rouennaises : en premier lieu, dans les paroisses Saint-Godard, Saint-Laurent, Saint-Jean, Notre-Dame-la-Ronde et Saint-Cande-le-Vieux dans lesquelles le nombre de biens est compris entre dix et vingt entités, puis en deuxième lieu, dans les paroisses Saint-Amand, Saint-André, Saint-Denis, Saint-Éloi, Saint-Lô, Saint-Martin-du-Pont, Saint-Michel, Saint-Nicolas, Saint-Pierre-du-Châtel, Saint-Vincent et Saint-Maclou. Cet exemple démontre bien la politique des moines investissant en premier lieu dans la paroisse d'implantation puis en second lieu dans les paroisses voisines. Si l'exemple de Saint-Ouen est l'un des plus représentatifs, ce schéma est également opérationnel dans d'autres cas, quel que soit l'observance suivie, la date ou le lieu d'implantation. À la fin du 13<sup>e</sup> siècle, les biens des moniales se trouvaient principalement dans la paroisse Saint-Amand (plus de quatorze entités). Les possessions de l'abbaye dans les autres paroisses sont peu nombreuses et varient entre une entité comme à Saint-Éloi ou Saint-Lô et environ cinq entités comme dans les paroisses Sainte-Croix – Saint-Ouen ou Saint-Maclou (A.D.S.M. 55 H 7 ; Tab. 14.3 ; Fig. 14.2). L'étude des comptes de Sainte-Catherine-du-Mont indique que les Bénédictins installés au mont Gargan possédaient des biens importants dans la paroisse d'implantation ainsi que dans les paroisses orientales de la ville : ainsi, leurs propriétés, et principalement leurs rentes, étaient situées dans la paroisse Saint-Paul – ou Saint-Pol Martainville comme il est écrit dans le registre du 16<sup>e</sup> siècle – puis dans les paroisses Saint-Maclou et Saint-Vivien (Tab. 14.4 à 14.8 ; Fig. 14.3 et 14.4). Le reste des propriétés est éparpillé dans les autres paroisses rouennaises sans réelle logique spatiale. Un dernier exemple bénédictin illustre ce lien entre le lieu d'implantation de la communauté et ses propriétés. Les religieux du prieuré Notre-Dame-du-Pré, fondé sur la rive sud de la Seine au 11<sup>e</sup> siècle, concentrent leurs propriétés sur cette rive, et plus spécifiquement dans la baronnie du Pré située dans la paroisse Saint-Sever ou d'Émendreville (A.D.S.M. 20 H 25 ; Tab. 14.9 ; Fig. 14.5). En dehors de ces biens, les moines avaient réussi à acquérir quelques propriétés dans les paroisses *intra-muros* de Rouen, mais celles-

ci restent peu nombreuses : elles se situent en premier lieu dans les paroisses près de la Seine sur la rive droite, c'est-à-dire dans les paroisses Saint-Clément, Saint-Étienne-des-Tonneliers, Saint-Martin-du-Pont, Saint-Maclou et Saint-Éloi (A.D.S.M. 20 H 45). Les moines disposent aussi de quelques rentes sur un tènement ou une simple maison dans les paroisses Saint-Jean, Sainte-Croix – Saint-Ouen et Sainte-Croix-des-Pelletiers (Tab. 14.9 et 14.10 ; Fig. 14.5).

Les établissements bénédictins confirment donc qu'il existe une logique spatiale entre le lieu d'implantation et la localisation des biens des communautés. Or ce modèle est également perceptible chez les communautés d'inspiration semi-érémétique ou respectant la stricte observance. Ainsi, les Célestins perçoivent des rentes sur au moins vingt-trois maisons et deux jardins dans la paroisse Saint-Vivien où fut édifié leur monastère (A.D.S.M. G 9208 ; Tab. 14.12 ; Fig. 14.7). Ils acquièrent d'autres biens dans les paroisses voisines Saint-Maclou et Saint-Hilaire ainsi qu'une rente sur une maison dans la paroisse Saint-Martin-sur-Renelle quelque peu éloignée de la paroisse d'implantation. L'exemple des Chartreux est encore plus clair. En effet, ils possèdent cent trente-trois biens – sur lesquels reposent souvent des rentes – dans la paroisse Saint-Hilaire dans laquelle ils sont installés. Notons néanmoins qu'il est difficile de parler dans ce cas de propriétés urbaines *stricto sensu* : la majorité des biens consiste en des pièces de terre, des prés, des champs et moins en maisons. Cependant, il y a bien une concentration de propriétés autour du couvent de la Chartreuse dans la paroisse Saint-Hilaire. La répartition spatiale des biens semble ensuite aléatoire puisqu'ils sont localisés indifféremment dans quinze autres paroisses rouennaises avec peut-être une préférence pour les paroisses Saint-Gervais, Saint-Maclou et Saint-Vivien (A.D.S.M. 27 HP 2 ; Tab. 14.13 ; Fig. 14.6). Les Chartreux disposaient également de plusieurs biens dans la paroisse orientale Saint-Gilles-de-Repainville (Tab. 14.13). Enfin, les biens du prieuré de Grandmont sont, eux aussi, principalement concentrés dans la paroisse d'implantation de la communauté ainsi que dans la paroisse voisine (A.D.S.M. D 243-244, 247, 249, 252-253 ; Tab. 14.1).

Malgré une documentation lacunaire pour le Moyen Âge, on peut voir que le même phénomène de regroupement du temporel existe dans le cas des Mendiants. Il est avéré que les Franciscains possédaient des biens dans la paroisse Saint-Pierre-du-Châtel ainsi que dans la paroisse Saint-Maclou, lieu de leur implantation primitive (Tab. 14.1 ; Fig. 14.9). Les propriétés des Dominicains sont principalement concentrées dans la paroisse d'implantation ou dans les paroisses circonvoisines (Saint-Sauveur, Saint-Pierre-le-Portier, Saint-Éloi) mais quelques-unes sont

localisées dans les paroisses orientales (Saint-Maclou, Saint-Vivien) (Tab. 14.1 ; Fig. 14.10). Le même constat peut être fait pour les Carmes possédant des biens en grande majorité dans la paroisse Saint-Lô où est leur couvent ainsi que dans les paroisses voisines de Saint-Amand, Saint-Laurent, mais également des biens moins nombreux disséminés dans des paroisses plus éloignées telles Saint-Nicaise, Saint-Vivien ou encore Saint-Gervais (Tab. 14.1 ; Fig. 14.11). Les données concernant les Augustins ou les Clarisses sont minces, mais le cartulaire des Dominicaines emmurées (A.D.S.M. 68 H 20) nous apporte davantage de précisions. La répartition de ces biens ne semble pas dépendre du lieu d'implantation du couvent. En effet, les religieuses disposent d'autant de rentes sur des biens dans la paroisse Saint-Martin-du-Pont (neuf), près de la paroisse Saint-Sever, que dans les paroisses Saint-Laurent (neuf) ou Notre-Dame-la-Ronde (huit) situées plus au nord. Seules cinq rentes sont à compter dans la paroisse d'implantation Saint-Sever. Du reste, les biens des Dominicaines sont disséminés indifféremment dans quatorze paroisses (A.D.S.M. 68 H 5, Tab. 14. 13 et 14.14, Fig. 14.12).

Les possessions du chapitre cathédral ne semblent pas répondre à une logique de centralisation. En effet, si la paroisse où se situe la cathédrale comprend près de trente-trois maisons et terres, elle n'est pas celle regroupant le nombre le plus considérable de propriétés constituant la source de revenus du chapitre (A.D.S.M. G 3035, Tab. 14.15 et 14.16, Fig. 14.13). Le chapitre est un grand propriétaire foncier dans la paroisse Saint-Maclou puisqu'il y possède cent quarante-trois biens. Leur assise temporelle est également importante dans les paroisses Saint-Vivien, Saint-Amand, Saint-Godard, Saint-Nicolas, Sainte-Croix – Saint-Ouen (entre quinze et trente biens). Les chanoines investissent un peu moins dans les paroisses Saint-Patrice, Saint-Herbland, Saint-Laurent, Saint-Jean-sur-Renelle, Saint-Martin-du-Pont, Saint-Cande-le-Jeune et Saint-Étienne-des-Tonneliers (entre dix et quinze biens). Enfin, ils possèdent quelques biens dans les paroisses Saint-Martin-sur-Renelle, Notre-Dame-la-Ronde, Saint-Nicaise, Saint-Michel, Saint-Pierre-du-Châtel, Saint-Vincent, Saint-Sauveur, Saint-Cande-le-Vieux, Saint-Vigor, Saint-Éloi, Saint-André et Sainte-Marie-la-Petite (nombre de biens inférieur à 10). En somme, les chanoines n'ont pas cherché à acquérir des biens uniquement dans leur paroisse d'implantation ou dans les paroisses voisines mais ont investi la quasi totalité de l'espace urbain. Le même constat peut être apporté pour l'Hôtel-Dieu de Rouen ou encore la léproserie du Mont-aux-Malades (Tab. 14.1). Il est toutefois à noter que l'analyse des biens du chapitre est faite ici à partir d'un compte de la fin du Moyen Âge (A.D.S.M. G 3035). Par conséquent, il faut également avoir conscience qu'ils avaient

plusieurs maisons où logeaient les chanoines dans la paroisse Saint-Étienne-la-Grande-Église et les paroisses proches de la cathédrale. Les chanoines de Saint-Lô détenaient principalement des propriétés dans les paroisses Saint-Jean et Saint-Lô. Les Filles-Dieu concentrent leurs rentes dans leurs paroisses d'implantation, Saint-Éloi et Saint-Sauveur, ainsi que dans des paroisses plus " rurales " comme Saint-Gervais où elles possèdent près de deux cents biens (A.D.S.M. 69 H 19 ; Tab. 14.17 ; Fig. 14.14). Une paroisse plus éloignée, Saint-Nicaise, comprend également de nombreuses rentes appartenant aux Filles-Dieu (plus de quarante). Les Filles-Dieu détenaient entre un à quinze biens dans dix-neuf autres paroisses rouennaises plus ou moins éloignées de leur paroisse d'implantation.

L'étude préliminaire définissant où se situent les biens des communautés religieuses rouennaises n'est pas réellement pertinente tant il existe de différences dans le nombre de propriétés par paroisse. Ainsi, une communauté peut posséder des biens dans une dizaine de paroisses, si ceux-ci sont inférieurs à trois dans chaque paroisse, cela amoindrit l'assise foncière de la communauté en ville. En outre, connaître approximativement le nombre de biens par communauté dans chaque paroisse à la fin du Moyen Âge autorise une analyse spatiale plus approfondie. Dans la plupart des cas étudiés, on note une concentration des biens des communautés près de leur couvent ou de leur monastère. Cependant, dans certains cas, il est particulièrement net que la communauté a choisi d'avoir une assise foncière dans l'ensemble de la ville. Quelques remarques doivent tout de même être ajoutées.

#### - **Nature des biens dans la ville de Rouen et dans ses faubourgs**

Le terme d'investissement urbain est utilisé lorsque les communautés ont des biens dans les paroisses de la ville de Rouen. Or certaines paroisses ont, à la fin du Moyen Âge, un caractère rural assez prononcé. Certaines communautés vont s'attacher à acquérir des biens dans ces paroisses, biens qui consistent souvent en pièces de terre ou de pré. Se pose la question de la nature des biens possédés dans la ville de Rouen et ses alentours. Peut-on parler d'investissement urbain lorsque la majorité des biens possédés consiste dans des pièces de terre ? Quelles communautés ont réellement acquis des biens que l'on pourrait qualifier d'urbains ?

Les chanoines attachés à la cathédrale ont des propriétés principalement " urbaines " puisque les comptes du chapitre nous révèlent qu'ils disposent essentiellement de rentes sur des tènements ou

des hôtels et ceci dans les trois quarts des paroisses rouennaises (Tab. 14.15 et 14.16). Les chanoines de Saint-Lô, à l'image des chanoines de la cathédrale, détiennent principalement des maisons et tènements dans les paroisses centrales de la ville (Tab. 14.1). Les Mendians, frères et sœurs, ont également en leur possession des maisons et tènements dans les paroisses *intra-muros* (Tab. 14.1). Seules les Dominicaines disposent de quelques pièces de terre dans les paroisses suburbaines telles que Saint-Sever (Tab. 14.13 et 14.14).

La situation n'est pas aussi tranchée pour d'autres communautés rouennaises. Les Filles-Dieu possèdent de nombreuses rentes dans les paroisses intra-urbaines mais détiennent également un nombre important de biens dans la paroisse Saint-Gervais. Cette paroisse était essentiellement composée, comme les autres paroisses extérieures à l'enceinte, de parcelles rurales c'est-à-dire de champs, de prés ou de grandes pièces de terre vides. Ce type de biens prédomine donc dans la paroisse Saint-Gervais (Tab. 14.17). Le temporel "rouennais" des communautés bénédictines n'est ni réellement urbain ni réellement rural. Les religieuses de Saint-Amand possèdent essentiellement des maisons et tènements dans les paroisses suburbaines mais nous savons qu'elles ont des possessions rurales plus éloignées de la ville (Tab. 14.3). Les moines de Notre-Dame-du-Pré ou encore de Sainte-Catherine-du-Mont, installés en marge de la ville, investissent tant dans des maisons et tènements situés dans l'enceinte de la fin du Moyen Âge que dans des pièces de terre et de pré souvent localisées dans leur paroisse d'implantation (Tab. 14.4 à 14.10). Les Bénédictins de Saint-Ouen au contraire sont essentiellement des propriétaires de maisons et tènements situés dans la ville de Rouen. En revanche, il est à noter qu'ils acquièrent de nombreux pentheurs dans les paroisses Saint-Nicaise, Saint-Vivien, Sainte-Croix – Saint-Ouen et Saint-Godard (Tab. 14.2 ; cf. 10.2.1.)<sup>1032</sup>.

Les moines d'inspiration semi-érémétique comptaient de nombreux biens dans la paroisse environnant leur couvent. Leurs établissements se situant dans des lieux semi-ruraux, leurs biens consistent essentiellement en des prés et des champs. Ainsi, les Chartreux possédaient de nombreux prés et champs dans la paroisse Saint-Hilaire mais également dans les paroisses de Saint-Gervais et de Saint-Sever. Malgré une prédominance de biens ruraux, les religieux détenaient aussi quelques maisons, plus rarement des pièces de terre, dans les paroisses *intra-muros* (Tab. 14.11). Le même constat peut être établi pour le prieuré de Grandmont (Tab. 14.1). *A contrario*, les

---

<sup>1032</sup> Les pentheurs sont des champs où les draps étaient séchés (Sowina, 1998 : 85).

Célestins, relevant pourtant de la stricte observance et prônant la pauvreté et la solitude, avaient principalement dans leur temporel des maisons et tènements dans la paroisse Saint-Vivien ainsi que dans les autres paroisses intra-urbaines (Tab. 14.12). La question qui se pose est la suivante : le type de biens compris dans le temporel des communautés dépend-il de l'observance de celle-ci ou de son emplacement ? Ces deux aspects sont certainement indissociables l'un de l'autre. En effet, le lieu d'implantation choisi découle de l'observance de la communauté. Les communautés éloignées de la ville de Rouen mais toujours dans son giron, ou plutôt dans sa banlieue, avaient plus de facilités à acquérir des biens dans les environs et donc des biens ruraux : tel est le cas des Chartreux et des Bons-Hommes de Grandmont. En outre, l'investissement en ville contrevient à leur volonté de rupture du monde : cela implique de s'en occuper un tant soit peu, chose que ces religieux ne voulaient probablement pas. Néanmoins, les Grandmontains avaient de nombreux biens consistant le plus souvent en prés et en champs autour de leur prieuré rive gauche (A.D.S.M. D 236 ; D 239 à D 251). Pour le reste des communautés, peu de choses paraissent étonnantes : les Bénédictins investissent tant dans la ville *intra-muros* que dans la zone *extra-muros* alors que chanoines et Mendiants ont une nette préférence pour des propriétés strictement urbaines.

Les communautés religieuses rouennaises font donc partie des grands propriétaires fonciers de la ville. Il ne faut toutefois pas oublier les communautés religieuses normandes qui ont, elles aussi, possédé quelques biens, ici et là, dans la ville. Cette étude n'est pas, par manque de temps, exhaustive mais les heures passées aux archives départementales ont apporté quelques données sur les possessions de diverses communautés religieuses normandes :

- en Seine-Maritime : les abbayes bénédictines de Beaubec, Fécamp, Gaillefontaine, Saint-Pierre-de-Préaux, Saint-Georges-de-Boscherville, Saint-Victor-en-Caux, Saint-Wandrille, Valmont, la Valasse, Jumièges et Montivilliers ; les prieurés bénédictins de Longueville, de Saint-Laurent-en-Lyons et d'Ouille ; et l'abbaye cistercienne de Notre-Dame-de-Bondeville ;
- dans l'Eure : les abbayes bénédictines du Bec-Hellouin et de Conches-en-Ouche ; les abbayes cisterciennes de Bonport, de Fontaine-Guérard, de Mortemer et de la Noé ; et l'abbaye prémontré de l'Isle-Dieu ;
- hors de la Haute-Normandie : les abbayes bénédictines de la Trinité et Saint-Étienne-de-Caen (14) et le prieuré Saint-Aubin-en-Champagne (10).

Les possessions rouennaises de ces communautés ne sont pas nombreuses mais il convient tout de même de souligner que ces dernières ont laissé leur empreinte dans la ville (Tab. 14.18 ; Fig. 14.18). Nombre de communautés monastiques normandes avaient leur hôtel dans la ville de Rouen : les Bénédictins de Beaubec disposaient de leur hôtel en la paroisse Saint-Lô (A.D.S.M. 2 H 485) ; les moines du Bec-Hellouin et ceux de Valmont possédaient un hôtel dans la même paroisse (A.D.S.M. 3 H 13) ; les moines de Fécamp avaient acquis un hôtel dans la paroisse de Saint-Pierre-le-Portier (A.D.S.M. 7 H 1936) ; les moines de l'Isle-Dieu détenaient un hôtel dans la paroisse Saint-Pierre-le-Portier ; les moines de Saint-Georges-de-Boscherville avaient un hôtel Saint-Georges dans la paroisse Saint-Michel (A.D.S.M. 13 H 184) ; les religieux de Saint-Victor et ceux de Saint-Wandrille disposaient chacun d'un hôtel dans la paroisse Saint-Laurent (A.D.S.M. 16 H 290). En outre, certaines communautés sont davantage implantées dans la ville que d'autres. Les abbayes normandes, principalement les plus proches de la ville, sont les premières détentrices de biens dans la ville de Rouen : tel est le cas de l'abbaye de Fécamp ayant des héritages et une maison dans la paroisse Saint-Maclou (A.D.S.M. 7 H 1934), un hôtel dans la paroisse Saint-Jean (A.D.S.M. 7 H 1934) et de nombreuses terres dans leur seigneurie de Saint-Gervais (A.D.S.M. 7 H 9) ; de l'abbaye de Notre-Dame-de-Bondeville possédant une maison dans la paroisse Sainte-Croix-des-Pelletiers et d'autres biens à Rouen ; de l'abbaye Saint-Georges-de-Boscherville ayant le plus de propriétés réparties dans cinq paroisses différentes (Saint-Sauveur, Saint-Pierre-le-Portier, Saint-Michel, Saint-Lô, Saint-Éloi) ; de l'abbaye de Saint-Wandrille dont les biens sont concentrés dans la paroisse Saint-Laurent ; de l'abbaye de la Valasse ayant des maisons dans les paroisses Sainte-Croix – Saint-Ouen, Saint-Éloi, Saint-Étienne-des-Tonneliers, Saint-Martin-du-Pont, Saint-Vivien, ainsi que de l'abbaye de Jumièges détentrice de biens dans les paroisses Saint-Étienne-des-Tonneliers, Saint-Lô, Saint-Michel, Saint-Sauveur, Saint-Sever (Tab. 14.18). Les autres communautés, telles les deux communautés bénédictines caennaises, ne tiraient profit que d'un ou deux biens dans la ville.

La ville de Rouen comprenait au Moyen Âge plusieurs moulins dont la propriété était partagée entre les divers acteurs religieux et laïques (Fig. 14.19 à 14.24). Aux 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> siècles, le duc disposait de tous les moulins de la ville mais il décida très vite de laisser la pleine propriété de certains moulins aux puissantes communautés monastiques de la ville pour leur approvisionnement régulier. En 996, Richard II octroie au chapitre de la cathédrale deux moulins : le petit et le grand

moulin Notre-Dame édifiés sur la rive droite du Robec sous l'actuelle rue Saint-Denis (Delsalle, 1994 : 109). Le chapitre n'est pas le seul à bénéficier des faveurs ducales : Richard II concède également un moulin ainsi que la dîme de huit moulins à l'abbaye Saint-Ouen (cf. 10.2.2). Les franchises aires de l'abbaye de Saint-Ouen)<sup>1033</sup>. L'abbaye de Saint-Amand disposait d'un moulin peu de temps après sa fondation. En effet, est mentionnée dans la pancarte des biens de l'abbaye de Saint-Amand la donation d'un moulin " *in Rainelmivilla* " à Rouen (A.D.S.M. 55 H 8)<sup>1034</sup>. La rue du moulin Saint-Amand conduit à l'emplacement que le moulin occupait sur le Robec. Dans le même temps, le duc Robert I<sup>er</sup> le Magnifique concède aux religieux de Sainte-Catherine-du-Mont un moulin sur le Robec appelé plus tard le moulin Sainte-Catherine ou moulin Caquerel du nom de la rue dans laquelle ce dernier avait été édifié. Les religieux avaient également acquis le moulin du Nid-de-Chien qu'ils délaissèrent en 1600 aux Chartreux. Les ducs n'oublient pas les autres communautés religieuses rouennaises. En 1122, Henri I<sup>er</sup> donne aux Bénédictins du prieuré de Notre-Dame-du-Pré un moulin appelé moulin de la Reine situé sur le Robec à hauteur du choc, autrement dit à hauteur du lieu où s'entrechoquaient les eaux de la rivière du Robec et celles de la rivière d'Aubette<sup>1035</sup>.

Lorsque le duché tombe aux mains des rois de France, les moulins possédés par les ducs passent aux mains d'autres laïques. Ainsi, en 1211, un certain Raoul Andegon et sa femme Aelina donnent au prieuré Saint-Paul un moulin à couteaux qui prendra le nom du prieuré (Delsalle, 1994 : 111). Peu de temps après, en 1274, c'est à Thomas Gades de Renicourt, seigneur de Canteleu<sup>1036</sup>, d'agir en faveur de religieux : il dote les religieux du mont Sainte-Catherine du moulin de la Planque ou des Planches situé à proximité de la rue Malpalu et de la rue du Petit-Moulin (Périaux, 1870 : 599)<sup>1037</sup>. Les moines de Saint-Ouen avaient obtenu, quant à eux, un moulin hors la ville, dans la paroisse Saint-Vivien, dans laquelle les moines disposaient de nombreux biens : ce moulin fut

---

<sup>1033</sup> " *Haec concedimus [...] molendinum unum juxta civitatem Rotomagum, et decimas de VIIIto molendinis nostris juxta positis* " (A.D.S.M. 14 H 145).

<sup>1034</sup> " *Hę sunt itaque res quas damus : in foro Rotomagensi, unam aream, deinde unum molendinum in Rainelmivilla* " (A.D.S.M. 55 H 8).

<sup>1035</sup> " *Sciatis me concessisse et confirmasse in perpetuam elemosinam pro salute mea et heredum meorum et pro animabus patris mei Willermus regis et matris mee Mathilde regine et omnium antecessorum meorum deo et ecclesie Sancte Marie de Prato Roth. et monachis mea deo servientibus ex dono Mathildis regine matris mee Maisnillum et Becdane et molendinum de Carevilla quod vocatur molendinum regine cum omni libertate sua et ecclesiam de Auborvilla et decimam* " (A.D.S.M. 20 H 45).

<sup>1036</sup> Thomas Gades de Renicourt était seigneur de Canteleu, de Montigny, garde du château et des forts de Rouen. Il participa aux croisades du 13<sup>e</sup> siècle en suivant saint Louis en Afrique en 1249 puis en 1270 (Guilbert, 1812 : 496).

<sup>1037</sup> D'après Charles de Beaurepaire, le moulin des Planches aurait été la propriété des Bénédictins de Sainte-Catherine bien avant le 13<sup>e</sup> siècle (Delsalle, 1994 : 110).



nommé le moulin Chanteraine et avait été édifié entre la rue Eau-de-Robec et la rue Chanteraine (A.M.R. 3 E 1 ANC 53). L'abbaye Saint-Amand acquiert au 13<sup>e</sup> siècle le moulin pèlerin dans la paroisse Saint-Hilaire (Le Cacheux, 1937 : 155 ; A.D.S.M. 55 H 447). L'archevêque, propriétaire de plusieurs moulins dans la ville de Rouen et à Déville, les délaissa au roi en 1262 (A.D.S.M. G 1018)<sup>1038</sup>.

Les Mendiants tiraient aussi profit des moulins de la ville. En 1380, à la suite d'un problème de succession, les revenus du moulin de la Fosse, entre la rue des Savetiers et la rue Damiette, sont partagés entre les Dominicaines emmurées et les Célestins de Mantes (A.D.S.M. 68 H 22).

Certains religieux ne possédaient aucun moulin dans la ville de Rouen mais disposaient de droits sur des moulins aux environs de Rouen et plus largement en Normandie. Les Chartreux avaient reçu en donation, dans la paroisse Saint-Gilles-de-Repainville, le moulin de la Pannevert auparavant propriété de la famille Morin (A.M.R. 3 E 1 ANC 16). Des moulins, les religieux en possédaient à l'extérieur de la ville dans leurs propriétés rurales puisque ces dernières représentaient une part importante des revenus des communautés religieuses<sup>1039</sup>.

---

<sup>1038</sup> " *In nomine sancte et individue Trinitatis, amen. Ludovicus, Dei gratia, Francorum rex. Notum facimus universis, tam presentibus quam futuris, quod nos cum dilecto et fideli nostro Odone, Rothomagensi archiepiscopo, permutationem fecimus, sicut inferius continetur : Videlicet, quod eidem archiepiscopo suisque successoribus, ex causa permutationis seu escambii, dedimus et concessimus tenenda perpetuo et habenda in puram et liberam elemosinam, castrum nostrum et villam de Gallon, turrim et villam des Noes, villas de Douvrent et de Humesnil, cum omnibus pertinentiis predictorum infrascriptis, et omnibus juribus et honoribus et cum omnimoda jurisdictione et justitia et pleno jure regali, nichil penitus retinentes in predictis, exceptis feodis et membris lorice extra villas predicto archiepiscopo traditis constitutis ; in quibus feodis et membris extra villas omnem justitiam magnam et parvam retinemus : hoc autem adjecto, quod predicta nobis cedent in regalia, vacante ecclesia Rothomagensi.*

*Pro quibus dictus archiepiscopus dedit nobis quatuor milia libras Turonensium et omnia molendina sua, et vivarium apud Rothomagum, cum omnibus pertinentiis eorum et juribus et onoribus eorumdem, et tota justitia eorumdem, nichil retinens in molta civium Rothomagensium, vel eorum qui in suburbiis commorantur. Sibi tamen retinuit molturam liberam in dictis molendinis, tam pro hosticio suo Rothomagi quam pro se ubicumque Rothomagi fuerit, vel apud Deivillam vel alibi prope Rothomagum in loco eque distante ; ita videlicet quod post bladum quod fieret in tremuya, veniente nuncio seu servienti ipsius archiepiscopi ad molendinum, primo et immediate sua moltura libere compleatur, nisi forsan serviens ballivi nostri vel custodis castri nostri Rothomagi, prius venisset ad ipsum molendinum quam nuncius seu serviens archiepiscopi memorati ; qui baillivus vel custos castri nostri aut ejus serviens, tunc scilicet cum prius venerit, in moltura preferetur.*

*Cum predictis etiam dedit nobis dictus archiepiscopus quatuor molendina apud Deivillam, absque tamen molta qualibet hominum suorum ville predictae, et justitia in eisdem que pro molta in Normannia fieri consuevit, hoc etiam adjecto quod infra dicta molendina bladum vel farinam non poterit arrestare, nec aque cursum ad dicta molendina poterit impedire. Jus etiam alveum reparandi et purgandi nobis concessit quociens opus fuerit, absque tamen lesione seu impedimento molendini sui in superiori parte aque constituti ; nichil omnino nobis in dicta villa ex hujusmodi permutatione concedens, preter illa quatuor molendina cum juribus supradictis "* (A.D.S.M. G 1018).

<sup>1039</sup> Par exemple, les moines de Saint-Ouen détenaient des revenus sur les moulins de Perriers-sur-Andelle (A.D.S.M. 14 H 210), de Perruel (A.D.S.M. 14 H 255), d'Orgueil (A.D.S.M. 14 H 279), de la baronnie de Grâce (A.D.S.M. 14 H 289), de Cocherel (A.D.S.M. 14 H 316-319), de Quincampoix (A.D.S.M. 14 H 326), à Cailly (A.D.S.M. 14 H 331), Roncherolles-sur-le-Vivier (A.D.S.M. 14 H 384-385), de Manneville-sur-Risle (A.D.S.M. 14 H 434), du Houlme (A.D.S.M. 14 H 551), de Saint-Aubin-la-Rivière (A.D.S.M. 14 H 606) ou encore sur les moulins de Morville

## - Modalités d'acquisition et bienfaiteurs

Les Mendiants, comme nous l'avons observé précédemment, ont été contraints de se constituer un patrimoine foncier pour pouvoir subsister. Ce patrimoine est essentiellement le fruit de donations des fidèles. Les Dominicains se voient octroyer au 13<sup>e</sup> siècle, et plus encore aux 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> siècles, des rentes sur des biens de la ville de Rouen et dans des villages environnants. Ainsi en 1258, une certaine Jeanne, femme de Renaud Troussebois, chevalier, donne aux frères prêcheurs, quatre deniers de rente à prendre sur un bien dans la paroisse du Bosc-Enard (A.D.S.M. 36 H 2, f<sup>o</sup> 40). En 1296, Alix octroie cent sous de rente aux frères prêcheurs sur une maison située dans la paroisse Saint-Éloi (A.D.S.M. 36 H 2, f<sup>o</sup> 38). Des exemples de la sorte nous en avons pléthore. Il semble que dès le 13<sup>e</sup> siècle, les donations aient permis aux Dominicains de se constituer un patrimoine rentier des plus importants. Or il n'est pas rare de trouver, dans certains actes de la pratique, la preuve que ces pieux frères se révélaient être des acheteurs ou tout du moins c'est ce que laissent penser les actes. En 1286, un acte de l'official fait état de la vente d'une vide place aux Dominicains par un certain Nicolas le Grand. Il est confirmé dans ce document que : *"Nicholaus dictus Maior et Aelicia eius uxor de parrochia Sancti Eligii Rothomagum tunc temporis ut dicebant grato et unanimi contra gentes assensu recognoverunt se vendidisse, concessisse et omnino de reliquisse et dimisisse viris religiosis priori et conventui fratrum predicatorum Rothomagensis quondam vacuam plateam [...] pro triginta solidos turonensis de quibus se tenuerunt coram nobis pro pagatis in peccunia numerata renunciantes exceptioni peccunie non numinate non habite et non recipere "* (A.D.S.M. 36 H 36). Les religieux doivent déboursier trente-huit sous tournois sans avoir recours à un intermédiaire pour exécuter la

---

(A.D.S.M. 14 H 610) et Crosville (A.D.S.M. 14 H 616). Les Dominicaines prélevaient des revenus sur les moulins d'Auffay (A.D.S.M. 68 H 46), de Fontenay et d'Argentan (A.D.S.M. 68 H 49). Elles possédaient également des moulins à Fontenay, Canteleu, Villers et Dieppe (A.D.S.M. 68 H 21).

<sup>1040</sup> *"Ego Gaufridus de Castro et ego Guillelmus de Castro eius frater quitavimus et quitamus omnino viris religiosis fratribus minoribus Rothomagensis et eorum successoribus centum et octo solidos usualis monete annui redditus quos habebamus singulis annis in manerio dictorum religiosorum in quo inhabitant dicti religiosi quod vocatur le Donjon nichil omnino iuris et proprietatis dominii seu hereditatis retinentes in totali manerio predicto seu in parte eiusdem. Quitavimus etiam et quitamus eosdem religiosos et eorum successores et etiam Johanni Pigache et Nicholaum Fessart cives Rothomagensis et eorum heredes qui se constituerant principales debitores pro dictis religiosis erga nos de assignando nobis alibi dictum redditum nostrum bene et competentur super redditu antedicto. Iam dicti Johannes et Nicholaus nomine dictorum religiosorum assignaverunt nobis dictum redditum nostrum bene et competentur alibi quam in manerio supradicto "* (A.D.S.M. 35 H 2).

transaction. Or les Mendians avaient souvent recours à des intermédiaires pour s'occuper des flux pécuniaires. Ainsi, si l'on prend cette fois-ci l'exemple des Franciscains, un acte de 1270 affirme que Jean Pigache et Nicolas Fessart étaient les principaux débiteurs pour ces religieux : ils sont tenus d'effectuer le paiement au nom des religieux<sup>1040</sup>. Quoi qu'il en soit, par donation ou achat, les Franciscains constituent également, à l'image des Dominicains, un patrimoine rentier important : les Carmes et les Augustins procédèrent de la même manière<sup>1041</sup>. L'augmentation de ce patrimoine immobilier au cours du Moyen Âge conduit les religieux à réaliser des livres de compte à partir du 16<sup>e</sup> siècle.

Les Dominicaines, ayant bénéficié de dons et d'aumônes dès le début du 14<sup>e</sup> siècle, constituèrent un " patrimoine foncier important, consistant en manoirs, jardins et pâturages, tant dans le faubourg Saint-Sever, où était établi le couvent, que dans la région voisine, dépendant des diocèses d'Évreux et de Sées " (Volti, 2003). Certains bourgeois s'étaient chargés d'acquérir des biens pour ces religieuses et de leur rétrocéder. La plus grosse donation a été réalisée par Pierre Cappedelayne. Ce dernier acheta plusieurs biens dans la paroisse Saint-Vivien entre 1344 et 1347 qu'il concéda aux Dominicaines en 1350 (A.D.S.M. 68 H 20, f<sup>o</sup> 303 à 312). Le même cas de figure apparaît également pour les chanoinesses régulières appelées les Filles-Dieu. Dans la première moitié du 14<sup>e</sup> siècle, les laïques font de nombreux dons à Robert le Hiis prêtre, qui rétrocède ces rentes aux Filles-Dieu (A.D.S.M. 69 H 19, f<sup>o</sup> 5, v., f<sup>o</sup> 6, r. et v., f<sup>o</sup> 15, r.)<sup>1042</sup>. Les religieuses pouvaient tout de même acheter des biens.

Les frères et sœurs mendians ont donc, dès le début, possédé des biens, qu'ils soient immobiliers ou mobiliers. Cela ne doit pas forcément nous étonner puisque la création de leur

---

<sup>1040</sup> " *Ego Gaufridus de Castro et ego Guillelmus de Castro eius frater quitavimus et quitamus omnino viris religiosis fratribus minoribus Rothomagensis et eorum successoribus centum et octo solidos usualis monete annui redditus quos habebamus singulis annis in manerio dictorum religiosorum in quo inhabitant dicti religiosi quod vocatur le Donjon nichil omnino iuris et proprietatis dominii seu hereditatis retinentes in totali manerio predicto seu in parte eiusdem. Quitavimus etiam et quitamus eosdem religiosos et eorum successores et etiam Johanni Pigache et Nicholaum Fessart cives Rothomagensis et eorum heredes qui se constituerant principales debitores pro dictis religiosis erga nos de assignando nobis alibi dictum redditum nostrum bene et competentur super redditu antedicto. Iam dicti Johannes et Nicholaus nomine dictorum religiosorum assignaverunt nobis dictum redditum nostrum bene et competentur alibi quam in manerio supradicto " (A.D.S.M. 35 H 2).*

<sup>1041</sup> Les donations de rentes sont essentiellement réalisées par les bourgeois rouennais comme nous l'indique la charte ci-dessus dans laquelle Geoffroi et Guillaume du Chastel donnent cent huit sous de rente aux Franciscains (A.D.S.M. 35 H 2). Le pouvoir royal contribue également à gonfler les rentes du couvent puisque Philippe le Hardi donne, en 1275, sept sous de rente aux frères mineurs (A.D.S.M. 35 H 2).

<sup>1042</sup> De 1330 à 1345, Robert le Hiis acquiert cent quarante-quatre sous de rente dans la paroisse Saint-Nicaise (A.D.S.M. 69 H 19, f<sup>o</sup> 5, v., f<sup>o</sup> 6, r.). Il les offre aux Filles-Dieu en 1347 (A.D.S.M. 69 H 19, f<sup>o</sup> 6, v.).

enclos, bien que réalisé grâce aux donations et aumônes, pouvait parfois se révéler coûteuse. Les Carmes, pour obtenir un emplacement assez grand pour édifier leur couvent, doivent acheter des biens sur lesquels reposaient des rentes. Ces dernières appartenaient tant à des particuliers qu'à des institutions religieuses (A.D.S.M. 32 H 30)<sup>1043</sup>. Ainsi, les Carmes sont obligés de verser quatre livres de rente aux religieux de Saint-Lô et vingt sous aux religieuses de Fontaine-Guérard pour un tènement qu'ils avaient acquis dans la paroisse Saint-Lô (A.D.S.M. 32 H 30)<sup>1044</sup>. En outre, les Carmes s'engagent à payer, chaque année, aux religieux de Saint-Lô, douze livres de rente pour la construction d'une maison et oratoire avec clocher (A.D.S.M. G 6860)<sup>1045</sup>. En agrandissant

---

<sup>1043</sup> Un exemple parmi d'autres est l'acquisition d'une maison dans la paroisse de Saint-Amand en 1385 : " Item en l'an iiiii(xx)v [85] lesdis religieux achateurent un tènement ainsy édifié lors qu'il estoit assis en la paroisse de saint Amant jouxte d'un costé et d'un bout auxdis religieux d'autre costé a une wide place et d'autre bout a la rue de la Caisne. A Émery Blanchy looz qu'il vivoit demourant en la parroice d'Ygouville par la somme de trente chinq livres tournois apaiier pour une foys. Et en doivent iceulx religieux quinze soulz de rente par chacun an " (A.D.S.M. 35 H 2).

<sup>1044</sup> Les tènements et maisons sont acquis par Guillaume de la Commune en 1334. Il vend ces biens à Simon le Sauvage en 1336 lequel donne ces biens chargés de rentes aux Carmes. Les religieuses de Fontaine-Guérard et les religieux de Saint-Lô n'étaient pas, comme nous l'indique l'acte suivant, les seuls à posséder des rentes sur ces édifices : " Guillaume de la Commune de la paroisse Saint Lo de Rouen et Perronnelle jadis fame Rogier du Val Deguerpie dudit Guillaume de la paroisse Saint Candre le Jeune qui de leur volenté congurent et confessèrent que il avoient vendu a tous jours quitié et du tout afin de héritage perpétuel delessié a Symon le Sauvage pour sexante dis livres tournois dont lesdis vendeurs se tindrent a bien païés présentement par devant nous. C'est assavoir un tènement qui fu Guillaume Duredent escuier si comme il se pourporte en lonc et en lé avecques les édifices dessus mis et le fond de la terre avecque douze livres sis soulz de rente appartenans audit manoir dont Jehan Dancel doit cinquante sis soulz sur un tènement jouxte le dit lieu vendit et Jehan de la Porte fruitier noef livres dis soulz sur un tènement qui est de l'autre part audit manoir vendu. Et fiet le dit héritage vendu en la paroisse saint lo dessus dit. Entre l'éritage Jehan Cabot le Jeune et sa fame à cause delle d'un costé et l'éritage Michel Canterel et sa fame à cause delle d'autre costé et d'un bout et la rue de la Kaene diceli bout et d'autre bout par devant du pavement de Grandpont. En rendant chascun an as quatre termes de lan acoustumés dudit tènement et manoir trente livres seze soulz de rente pour toutes rentes. C'est assavoir a religiex de Saint Lo dessus dit quatre livres de rente a monsieur Raoul le Pasteelier prestre sis livres. A un prestre de Notre Dame de Rouen trente soulz a religieuses de Fontaines Guerard vint soulz audit notre sire vint sis soulz. Item a Jouanne la loquetiere seur de saint Mahieu dis livres à sa vie durant et après son dechais eulz seront audit escuier. Et audit escuier sept livres de rente qui rendus seront as dit termes dessus dis lesquies sept livres de rentes dessus dit les dis vendeurs vouldrent et accordèrent que ledit Simon les puist escangier ou ceulz qui deli aiant cause audit escuier ailleurs en lieu suffisant aussi bien assis comme eulz sont sur le dit héritage et manoir en la manière que le dit escuier se estoit obligié audit Guillaume que escangier les pouvoit " (A.D.S.M. 32 H 2).

<sup>1045</sup> " *Notum facimus quod quorum cum nuper controversia seu discencionis maleria moneretur seu moneri speraretur inter religiosos viros priorem et conventui monasterii sancti Laudi Rothomagensis et curati parrochialis ecclesie dicti loci ordinis sancti Augustinii ex una parte. Et religiosos viros priorem et fratres ordinis Beate Marie de Monte Carmeli Rothomagensis ex altera, super eo quod dicti prior conventus et curatus sancti Laudi asserebant conquerendo quod dicti prior et fratres de Carmello quandam domus Rothomagensis infra metas predicti parrochialis ecclesie situatam de novo ingressi fuerant et eam habitare inteperant oratorium, que ibidem construxerant campanile et campanas et altaria erigens palam et publica et alta urge divina inibi celebrando recipiebant que defunctum ad suam sepultura oblationis et obventionis de facto a quibuscumque Christi fidelibus tam parrochianis dicte parrochialis ecclesie quam extremeis in dictorum prioris conventus et curati dicte que sue parrochialis ecclesie iurtum et libertum dampnum prejudicium et gravamen dictis priore et fratribus de Carmello in contrarium asserentibus quod et licet premissa fecerant et faciebant hoc eis licebat pluribus de causis. Quorum specialiter virtute suorum privilegiorum a sede apostolica sibi super hoc indullorum et ex permissione domini Rothomagensis archiepiscopi predicti intervenien. in premissis. Et super hiis inter partes pluribus altercacionibus sabitis tandem die jovis ante festum Conceptionis beate Marie Virginis videlicet iii die mensis decembris preter hoc ad nostram accedentes presentiam dicti prior et curatus*

systématiquement leur emplacement par diverses acquisitions, les Carmes s'étaient mis dans une situation précaire : ils devaient payer environ une cinquantaine de livres annuelles. Cela explique en partie que le duc de Normandie Jean II le Bon (1332-1350) leur délaissa les vingt-sept sous tournois qu'il percevait sur un des biens achetés pour leur couvent (A.D.S.M. 32 H 2). Peu à peu, les religieux perdirent les faveurs ducales et royales : Charles V les assista dans la construction de leur cloître, Charles VI et Isabelle de Bavière dans celle du chœur de leur église (Beaurepaire, 1873a : 345). Ce serait par pitié, et pour avoir le titre de fondateur, que le duc de Bedford les aida : il " chargea ses conseillers l'abbé du Mont-Saint-Michel, Raoul Le Sage, Jean Salvaing et Alain Kyrketon d'acheter, pour 1 200 saluts d'or, de Guillaume de Hastentot, chevalier, seigneur du Bec-aux-Cauchois, une partie des dîmes de Sierville, en déclarant que le revenu en devait être affecté au paiement des dettes de ces religieux " (Beaurepaire, 1873a : 346). En contrepartie, les religieux s'engagèrent à acquitter certains services pour le duc et sa femme et ils leur reconnurent le droit de faire mettre aux deux côtés de leur église " les ymages de leurs deux personnes contrepans à genoux, et dessous, leurs armes et les ymages eslevées " (A.D.S.M. G 3573)<sup>1046</sup>. L'intervention de seigneurs laïques démontre la mauvaise situation du couvent à la fin du Moyen Âge. En règle générale, les frères mendiants payaient les rentes qu'ils devaient avec les revenus tirés de leurs propriétés : tel est le cas des Augustins de Londres. L'enquête royale de 1349 révèle que les Augustins avaient déclaré posséder quatre immeubles et deux brasseries dans deux paroisses contiguës (Saint-Benet Fink, Saint-Peter le Poor). Le revenu de ces propriétés fournissait une partie

---

*Sancti Laudi pro se ac religiosi vir frater Ricardus dictus Biencaise concanonicus et procurator conventus ipsus loci sancti Laudi necnon et religiosi viri fratres Nicolaus vicarius seu vices gerens ad presens prioris dicti locis de Carmelo ac frater Johannes de Duobus Jumellis procurator dictorum fratrum de Carmello prout de potestate procuratores seu surdicorum ipsarum partum apparebat per patentes litteras quarum tenendo inferius infirmitur ipse ambe partes sua ac suorum monasteriorum ry dicte parrochialis ecclesie ac successorum suorum utilitate pensata ac eorum indemnitatibus providere volent super premissis tractane[pli] composuerunt et amicabile convenerunt modo [pli] inferius annotatis videlicet quod ipse prior et fratres de carmelo predicti et eorum successores solveretur et solvent suolibet anno perpetuis futuris tempore prefatis religiosi sancti Laudi et eorum successores ratione predictis oblationes et oblacionibus ut proven(ab.) que ad eosdem ex vel pro predictis poterant [pli] libras turonensis annui redditus ad quatuor terminos annui consuetos in quolibet illorum sexaginta solidos provino [pli] incipiente ad festum Nativitate Domini proximi [effacé] secundo ad festum Pasche Domini inde primo [pli] ad festum Nativitate beati Johannis Baptiste. Et quarte ad festum Sancti Michaelis in Monte Gargano inde sequens. Et sit deinceps in perpetuum absque aliqua contradictione seu reclamacione quacumque pro recompensatione omne et singulorum que dicti religiosi sancti Laudi possente petere vel exigere a dictis fratribus occasione juris parrochialis seu ratione oblationum et obventionum undecimque a dictos fratres seu eorum ecclesiam et domus pertinente " (A.D.S.M. G 6860).*

<sup>1046</sup> D'après le carme Étienne Guérault, le duc de Bedford contribua à faire bâtir " le principal et grand côté du cloître d'une structure admirable, les pilastres étant bien dégagés l'un de l'autre à hauteur de 10 pieds outre les chapiteaux et piédestaux " (Beaurepaire, 1873a : 346).

des rentes que les frères devaient payer à treize créanciers pour les terrains englobés dans l'enceinte du couvent (Röhrkasten, 2009 : 214).

D'après le dépouillement des archives, il reste un constat à faire. Les donations des communautés religieuses provenaient essentiellement des bourgeois rouennais, de seigneurs locaux ou encore du pouvoir ducal ou royal : je renvoie aux notices monographiques ainsi qu'à l'étude des enclos (cf. chapitre 9) pour ces données. Il ne faut toutefois pas oublier que malgré quelques rivalités, liées tant au spirituel qu'au temporel, les communautés religieuses s'entraidaient : des échanges étaient réalisés entre divers établissements réguliers.

Ainsi, malgré les tensions souvent mises en avant entre les ordres mendiants et les ordres traditionnels, les Bénédictins de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle vendent aux Dominicaines emmurées pour soixante livres cinquante-deux sous de rente deux tènements à Émendreville (A.D.S.M. 68 H 20, f° 245, v). En 1298, c'est au tour des chanoines du prieuré du Mont-aux-Malades de négocier avec les Dominicaines : ces dernières obtiennent une pièce de terre pour soixante sous et douze deniers de rente sur un quai dans la paroisse Saint-Martin-du-Pont (A.D.S.M. 68 H 20 : f° 347). Les Dominicaines ne sont pas les seules à faire des transactions commerciales avec d'autres communautés. En 1259, les Templiers de Sainte-Vaubourg donnent quinze sous de rente sur deux places près du couvent des Franciscains (A.D.S.M. 35 H 2). Ce sont ici des exemples parmi d'autres. Néanmoins ils permettent d'atténuer le fait, communément admis, selon lequel le polycentrisme religieux entraînait la défiance entre les diverses communautés d'une même ville : malgré ces rivalités, elles avaient forcément des relations, se matérialisant dans le cas présent par des transactions lucratives.

### ***14.1.2. Les possessions hors de la ville***

Les revenus, en nature ou en argent, que tiraient les communautés de leurs propriétés urbaines étaient insuffisants pour subvenir à leurs besoins. Il était nécessaire pour les religieux installés en ville de posséder des propriétés hors de l'espace urbain : forêts, points d'eau, champs, etc.

Moines, chanoines ou Mendians ont rapidement obtenu des droits dans les forêts normandes<sup>1047</sup>. Plusieurs forêts entouraient la ville de Rouen durant le Moyen Âge : la forêt de Rouvray, la forêt de Roumare, et un peu plus au nord, la forêt Verte (Fig. 14.25).

Au début du 11<sup>e</sup> siècle, la forêt de Roumare devient la propriété des ducs de Normandie. Cette forêt occupait au 12<sup>e</sup> siècle toute la presqu'île et côtoyait les limites de la cité rouennaise. Les ducs octroient des droits sur la forêt à de nombreuses communautés normandes. En 1107, Henri Beauclerc offre à l'abbaye de Jumièges une partie de la forêt de Roumare. Vers le milieu du 12<sup>e</sup> siècle, la reine Mathilde concède aux Bénédictines de Bondeville trente acres dans cette forêt ainsi que divers droits d'usage. Le duc Henri II poursuit l'œuvre de ses prédécesseurs et fait profiter les religieux de ses largesses. Vers 1170, il gratifie les religieux de Notre-Dame-du-Pré de la dîme de la forêt de Roumare sur laquelle ils prélevaient déjà cent sous de rente, avec le franc usage dans toutes les forêts de Normandie (A.D.S.M. 20 H 4). Les religieux de Notre-Dame-du-Pré ne sont pas les seuls à posséder des droits sur cette forêt : d'autres communautés bénéficient des largesses ducales et royales. À la fin du 13<sup>e</sup> siècle, Philippe le Bel confirme la donation de Guérault Miles à l'abbaye de Saint-Amand de l'église et des dîmes de Roumare (A.D.S.M. 55 H 460). En 1340, les religieux de Notre-Dame-du-Pré acquièrent la dîme sur la coupe des bois (A.D.S.M. 20 H 150).

La forêt de Rouvray était, elle aussi, une propriété des ducs de Normandie (Le Maho, 2016 : 188). Les ducs avaient concédé leur parc aux religieux de Grandmont au cours du 12<sup>e</sup> siècle. Ils leur auraient accordé, selon un acte faux, tous les usages dans la forêt de Rouvray (A.D.S.M. D 226-227) ainsi que le droit d'y prendre tous les sangliers dont ils auraient besoin (Delisle et Berger, 1920)<sup>1048</sup>. Les moines de Notre-Dame-du-Pré avaient des droits et usages dans la forêt de Rouvray dans laquelle ils pouvaient prendre du bois de chauffage et de charpente (A.D.S.M. 20 H 12). Au 13<sup>e</sup> siècle, saint Louis accorde aux religieux de l'Hôtel-Dieu le droit d'usage dans cette forêt : ce privilège sera confirmé à plusieurs reprises au cours du Moyen Âge (A.D.S.M. HDépôt1 A 12).

---

<sup>1047</sup> Un travail de thèse intitulé *L'administration des forêts royales en Normandie aux XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles* est en cours de réalisation par Danny Lake-Giguère (direction : Elisabeth Lalou [Université de Rouen] et Philippe Genequand [Université de Montréal]).

<sup>1048</sup> "*Et nihilominus damus et concedimus memoratis priori et Bonis Hominibus et eorum successoribus universis et singulis, presentibus et futuris, plenum usagium, alto et basso (sic), vivo et mortuo, fructu et herba et quibuscunque necessariis sibi, utilibus seu quomodolibet opportunis, in foresta nostra de Rovereyo supradicta, pro quibuscunque pertinentiis suis, presentibus et futuris, et in quibuscunque aliis forestis totius terre nostre, ad recipiendum et faciendum de ipsis et in ipsis et ipsarum qualibet tanquam in et de re propria quicquid ipsis placuerit pro sue libito voluntatis, nulla a quocunque petita licencia seu in posterum aliquo modo petitura (sic)*" (Delisle et Berger, 1920 : Acte 729, p. 353-356).

Les moines de Saint-Ouen avaient obtenu de nombreux droits sur les forêts normandes. Depuis une donation de Robert le Magnifique, confirmée par son fils Guillaume, ils étaient propriétaires de la forêt Verte ou Silveison située à quelques kilomètres au nord-ouest de Rouen (A.D.S.M. 14 H 223-224 ; Dubois, 1995 : 241). Au 14<sup>e</sup> siècle, ils obtiennent des droits et franchises dans la forêt de Lyons à près de trente kilomètres de la ville (A.D.S.M. 14 H 225-227). Les religieux ont compilé leurs droits sur ces forêts dans la *Chronique des abbés de Saint-Ouen* du 14<sup>e</sup> siècle (B.N.F. Ms. Fr. 4946 ; Michel, 1840)<sup>1049</sup>.

Les Mendiants avaient également besoin des ressources forestières. En premier lieu, les Dominicaines dites emmurées, bénéficiant du soutien de Louis IX et de ses successeurs, obtiennent le droit d'usage libre dans la forêt de Rouvray et de Roumare (A.D.S.M. 68 H 5-7)<sup>1050</sup>. En 1466, Henri VI les autorise à faire débiter à la scie le bois qu'elles ont le droit de prendre, par la livrée du verdier, dans la forêt de Rouvray. Ce bois sera utilisé pour le chauffage et la reconstruction de leur couvent, démoli à la suite de la guerre (A.D.S.M. 68 H 7). Au contraire, les droits des frères mendiants sur les forêts ducales ou royales sont quasi inexistantes pour le Moyen Âge. Seuls les Franciscains obtinrent des droits sur les forêts royales au 17<sup>e</sup> siècle : le volume de bois concédé aux Cordeliers pour leur chauffage est fixé à quarante cordes en 1630 puis réduit à trente (A.D.S.M. 35 H 9).

---

<sup>1049</sup> Cette chronique, éditée par Francisque Michel, appartient à la *Chronique des rois de France, de Guillaume de Nangis, chronique de Normandie et chronique des abbés de Saint-Ouen* conservée dans le département des manuscrits français de la Bibliothèque nationale de France. La chronique des abbés de Saint-Ouen débute au folio 115 et se termine au folio 147. Une grande partie de cette chronique est consacrée aux détails des procès que les moines eurent à soutenir pour le maintien de leurs droits (Michel, 1840 : vi). En effet, leurs droits sont souvent contestés. En 1345, les religieux sont convoqués par Hugues d'Anlesy écuyer et Johan du Four de Saint-Wandrille, maîtres et enquêteurs des eaux et forêts du roi et du duc de Normandie. D'après leur avocat Jean de Lyhurs, " les dis religieux avoient fait plusieurs ventes en la Verte-Forest, que il ne pavoient ne ne devoient fere ; car il faisoient une vente de xiic livres tournois à une fois, et puis la vendoient à enchiere acoustumée, et y metoient tant de bois comme il vouloient ; et puis monteent les encheres à grenieur somme que les xiic livres dessus dis ; et le demorant du bois qui estoit mesuré et mis en la vente, il le vendoient et en faisoient leur volenté ; et ainsi dechevoient-il le roy, car il ne peuent vendre chascun an de leur dis bois que iiii livres tournois seulement, et les doivent vendre chascun an..." (Michel, 1840 : 49-50).

<sup>1050</sup> " *Donamus etiam et concedimus eisdem in foresta nostra Roverii juxta Rothomagum perpetuum usagium liberum et quietum, videlicet de bosco ad arandum in domo sua predicta per liberacionem forestarii et in eadem foresta usagium bosci ad edificandum, cum opus fuerit, in eadem domo et aliis domibus et granchiis suis, si quas fuerint habiture, percipiendum similiter per liberacionem forestarii nostri, qui pro tempore fuerit, sine difficultate quacumque ; concedentes eciam eisdem, ut in eadem foresta sexaginta porcos im perpetuum habeant ad pasnagium libere et quiete, ita quod si aliquando dictum pasnagium deficeret in dicta foresta, poterunt miterre dictos sexaginta porcos ad alias forestas nostras, uti esset pasnagium, similiter libere et quiete. Insuper eisdem sororibus concedimus, ut in perpetuum habeant triginta capita vaccarum et ducentas oves ad herbagium in foresta nostra Romare, libere et quiete, ita quod non vadant in talleiis seu in foresta, quousque se poterit defendere "* (A.D.S.M. 68 H 5).



Sous les ducs, et beaucoup moins sous les rois, seuls ceux qui étaient riverains ou disposaient d'un prieuré dans l'agglomération rouennaise bénéficièrent, par la faveur du duc, de droits de passage et de contingents de bois de chauffage et de construction (Le Maho, 2016 : 188).

Outre les droits sur les forêts environnantes, les religieux possédaient également de nombreuses propriétés rurales, souvent en Normandie, mais parfois hors de cette région.

Les moines de Saint-Ouen avaient, d'après le *Livre des Jurés* (A.D.S.M. 14 H 17), un patrimoine fort riche et dispersé dans différents secteurs de Normandie (quarante-neuf domaines), dans le Soissonnais (domaine de Sancy) et dans le diocèse de Trèves (un prieuré à Vaux) (Tab. 14.1 ; Fig. 14.26 et 14.27)<sup>1051</sup>. Néanmoins, cela ne constituait pas la totalité du patrimoine de Saint-Ouen : les terres dépendant des prieurés de Saint-Ouen ainsi que les paroisses patronnées par l'abbaye ne sont pas représentées dans le *Livre des Jurés* (Dubois, 2006 : 222). En outre, les moines avaient acquis de nombreuses pêcheries et de nombreux droits sur la pêche en Seine au cours du Moyen Âge. Au début du 11<sup>e</sup> siècle, Hugues, fils de Turolde, et Oda sa femme donnent aux moines de Saint-Ouen une pêcherie dans la Seine, entre Tourville et Oissel (A.D.S.M. 14 H 570). Vers le milieu du même siècle, Obsern d'Ectot leur octroie, parmi d'autres biens, un trait de pêche à Oissel (A.D.S.M. 14 H 570). L'étendue du fief de l'eau est connue par un acte de juillet 1239 dans lequel Guillaume de Tourville cède aux moines tout son droit sur l'eau de Seine que les religieux lui avaient fiefé depuis le gord d'Orival jusqu'au Becquet (A.D.S.M. 14 H 570)<sup>1052</sup>. L'étendue de ce fief ne change pas jusqu'à la fin du 13<sup>e</sup> siècle puisque ces limites sont retrouvées dans un acte de 1271 (A.D.S.M. 14 H 585). Les religieux recouvrent durant cette période la quasi-totalité des droits qu'ils avaient perdus précédemment. L'abbaye, fortement présente dans la ville de Rouen, a réussi à se constituer un patrimoine normand, voire extranormand, extrêmement riche lui permettant de vivre en parfaite autonomie.

---

<sup>1051</sup> D'après Henri Dubois, éditeur du *Livre des Jurés*, les cinquante et un domaines ruraux de l'abbaye de Saint-Ouen se répartissaient en plusieurs ensembles géographiques : " Sancy, en Soissonnais, hors de Normandie ; domaines du nord, entre pays de Caux et Picardie ; domaines du pays d'Auge et de Basse-Normandie ; (ces trois groupes relativement éloignés de Rouen) ; un groupe du vignoble normand, avec Bailleul, et Gasny sur l'Epte ; un groupe de la campagne du Neubourg autour de Daubeuf et Vernon ; un groupe de la vallée de la Seine, de Crémonville (Le Vauvray) aux Authieux ; un groupe de la vallée de l'Andelle, autour de Perriers ; un groupe du Vexin normand ; un groupe des plateaux à l'est de Rouen, de Roncherolles à Ymare et Gouy ; les villages de la forêt Verte " (Dubois, 2006 : 222).

<sup>1052</sup> Le gord est une pêcherie utilisant un filet barrant la rivière.

Les religieuses de Saint-Amand se sont, elles aussi, forgé un patrimoine rural important. Leurs propriétés urbaines sont peu nombreuses : soit elles se sont tournées dès le début vers la campagne, soit elles furent obligées d'acquérir des biens en campagne à cause de la faiblesse de leurs propriétés rouennaises. Quoi qu'il en soit, l'abbaye avait des biens fonciers très étendus. La plus grande partie de sa fortune consistait en terres regroupées en vastes domaines (Le Cacheux, 1937 : 153). À l'image de l'abbaye Saint-Ouen, la majorité de ses propriétés était disséminée en Normandie : dans le bailliage de Rouen (Darnétal, Salmonville-la-Rivière, Celleville, Fresne-le-Plan, Mesnil-Raoul, Saint-Maurice, Roumare, Bertrimont, Cordelleville, La Houssaye, Préaux, Montamin, Saint-Jean-sur-Cailly), dans le bailliage de Caux (Bourg-de-Saane, Herbouville, Lamberville, Saint-Ouen-le-Mauger, Auzouville-sur-Saane, Blangy, Bellencombre, Bouteilles, Criquetot-sur-Ouville, Ectot-l'Auber, La Chaussée, Varvannes, forêt d'Aliermont, forêt d'Eawy), dans le bailliage de Gisors (Cantelou-le-Bocage, Étrepagny, Guiseniers, Perriers-sur-Andelle, Port-Mort), dans le diocèse d'Avranches (Saint-James-de-Beuvron), dans le diocèse de Coutances (Barfleur, Quettehou), dans le diocèse de Lisieux (Meules, Gonneville-sur-Honfleur) et dans le diocèse d'Évreux (Vernon). Les moniales avaient aussi, comme beaucoup d'abbayes normandes, des biens en Angleterre (Godentone, Werre, Mordie, Hastings) (Le Cacheux, 1937 : 153-181).

Les communautés canoniales ne se contentaient pas non plus de leurs seules possessions rouennaises. Les chanoines de Notre-Dame disposaient de nombreux biens en Normandie et hors de cette région mais leur temporel a déjà été étudié (Spear, 1991 ; Tabbagh, 2006, 1998, 1988). Les chanoines réguliers de Saint-Lô témoignent aussi d'un patrimoine rural très riche. Leurs biens sont répartis entre le diocèse de Coutances (Agon, Blainville), le diocèse d'Évreux (Aclou) et le diocèse de Rouen (Bierville, Bréauté, Catenay, Cressy, Cricquebœuf, Froberville, Mesnil-Esnard, Mesnil-Geoffroi, Meulan, Petit-Couronne, Raffetot, Sainte-Colombe, Saint-Léger-du-Bourg-Denis).

Les Filles-Dieu, adoptant la règle de saint Augustin au 14<sup>e</sup> siècle, avaient acquis de nombreuses rentes dans la ville de Rouen tant dans les paroisses *intra-muros* qu'*extra-muros*. Bien que ces possessions représentent la majeure partie de leur temporel, elles tiraient également des revenus de quelques propriétés rurales situées dans le diocèse de Rouen : Autretot, Canteleu, Déville, Hauville, Montigny, Mont-aux-Malades, Saint-Michel-de-la-Haye, Yerville (A.D.S.M. 69 H 19). Le même schéma apparaît dans le cas des chanoines du Mont-aux-Malades. En effet, ces derniers possèdent, outre leurs biens rouennais, des propriétés dans la paroisse Saint-Aignan (A.D.S.M. 25 HP 9, 11 et 12), située à proximité de la paroisse du Mont-aux-Malades où était leur léproserie, mais également

dans le diocèse de Rouen (Bapeaume, Bois-Guillaume, Beuzevillette, Canteleu, Darnétal, Daubeuf, La Ferté-Loupière, La Houssaye, Maromme, Neufbourg, Nointot, Saint-Laurent-de-Brèvedent, Saint-Martin-de-Fréville, Turretot, Saint-Denis-le-Thiboult, Saint-Victor, Sotteville-lès-Rouen, Sotteville-sous-le-Val, Villy).

Le patrimoine des Mendiants rouennais est, comme nous l'avons vu ci-dessus, peu connu pour le Moyen Âge. Néanmoins, les frères et sœurs mendiants de Rouen, à l'image des Mendiants implantés dans le nord de la France, ont bénéficié de nombreuses donations foncières, de la part des fidèles, situées souvent dans les villages voisins ou à la périphérie de la ville d'accueil. La majorité des couvents disposaient – en plus de leurs acquisitions urbaines – de nombreuses possessions dans la proche région. Celles-ci étaient soit dues aux donations des habitants du secteur périurbain, sans doute touchés par la pastorale mendicante, soit dues aux donations des citadins ayant investi dans la campagne voisine (Volti, 2003 : 214). À Rouen, seul le fonds des Dominicaines est assez complet pour développer une étude sur le temporel d'un couvent mendiant (A.D.S.M. 68 H 20)<sup>1053</sup>. Les religieuses ont reçu de nombreux dons des bourgeois de Rouen : une bonne partie de ces donations se situait dans la ville de Rouen ou dans la paroisse Saint-Sever. Or les fidèles ont aussi effectué des dons dans la campagne environnante : Grand-Couronne, Petit-Couronne, Moulineaux, Sotteville, Saint-Étienne-du-Rouvray, Petit-Quevilly, Grand-Quevilly, Darnétal, Canteleu. Plus largement, les habitants de la ville et de ses environs ont donné aux religieuses des terres plus éloignées, mais toujours dans le diocèse de Rouen : Auffay, Franquevillette, fief de la Romphay (Carville, Betteville, Blaqueville et Villers), Le Trait, Maulévrier, Cany, Pavilly, Beuzemouchel, Rouville, Anquetierville, Villequier, Dieppe. Les largesses des fidèles ne se limitent pas au diocèse de Rouen, ils leur cèdent également des biens dans le Vexin et le Roumois dans le diocèse d'Évreux : fief de Saint-Geneviève à Hébécourt, fief du Doublier à Routot, terres et rente à La Huanière, à la Forêt-la-Folie, à La Londe-sous-Farceaux, aux Andelys, à Vézillon et à Pîtres. Enfin, les Dominicaines bénéficient de terres en Basse-Normandie : Hamars, Meules, Montchevrel, Brullemail, Le Plantis, Fontenay et Argentan

---

<sup>1053</sup> Le cartulaire des Dominicaines comprend 1 141 documents couvrant la période allant de 1235 à 1497. Sont retranscrits dans ce registre les actes relatifs au processus d'acquisition de rentes ou de biens par un acteur urbain. Cet acteur achète des biens, ou les échange, afin de les donner aux Dominicaines. Prenons l'exemple de l'acquisition de 4 l. de rente dans la paroisse Saint-Paul en 1378. Le cartulaire comprend l'acte d'acquisition de cette rente dans lequel Jehan Marchie, bourgeois de Rouen, achète le bien à Guillaume le Parmentier de Saint-Paul en 1377. Il revend cette rente pour trente-huit francs d'or aux religieuses en 1378 (A.D.S.M. 68 H 20, f° 345, r. et v., f° 346, r. et v.).

(A.D.S.M. 68 H 20). Les Dominicaines apparaissent comme les mieux dotées des communautés mendiantes. En effet, leurs homologues masculins ne disposent pas d'un patrimoine aussi important. Les Carmes possèdent seulement quelques biens dans la ville de Rouen. Les Franciscains ne semblent pas non plus avoir reçu de biens hors de la cité. En revanche, ces derniers administrent plusieurs couvents hors de Rouen tel celui des Franciscains de Lyons-la-Forêt (A.D.S.M. 35 H 23). De même, les Dominicains ne possèdent que très peu de biens hors de la ville de Rouen.

Les Chartreux disposaient déjà de nombreuses propriétés rurales dans les faubourgs en particulier dans les paroisses Saint-Hilaire et Saint-Gervais (Tab. 14.11). La Chartreuse avait acquis quelques pièces de terre dans des localités éloignées de la ville (Auffay, Beurepaire, Boos, Bosc-Guérard, Bois-Guillaume, Gaillon, Longueville, Mesnil Gravenchon, Repainville, Carville, Sotteville et Torville). Le monastère était également propriétaire de vignes à Notre-Dame-de-Lisle et à Aubevoye. Cependant, les biens extérieurs à la ville de Rouen n'étaient pas forcément des champs ou des prés : les Chartreux disposaient de maisons dans les paroisses Saint-Jacques et Saint-Rémy de Dieppe. Les Célestins possèdent également des biens (maisons, rentes et baux) à l'extérieur de la ville de Rouen, principalement en Normandie. Ainsi, ils ont les terres du Tronquay (A.D.S.M. G 9219 à 9230), l'île de Braque (A.D.S.M. G 9235), la grange de Couldun (A.D.S.M. G 9236) et possèdent quelques biens dans les paroisses suivantes : Grainville-la-Teinturière, Sotteville-lès-Rouen, Saint-Étienne-du-Rouvray, Saint-Martin-du-Vivier ; ainsi que celles de Bois-Guillaume, de Préaux, de Venables (A.D.S.M. G 9237), d'Hautot-l'Auvray (A.D.S.M. G 9239-9241), de Préaux (A.D.S.M. G 9242-9243) et Saint-Paër (A.D.S.M. G 9244).

Les propriétés rurales, à proximité de la ville ou plus éloignées de celle-ci, jouaient un rôle de complément économique, en apportant des rentes en argent pour l'entretien des bâtiments, mais aussi des provisions de bouche, du foin pour les chevaux et du bois de chauffage. Ce rôle était effectif dès le 9<sup>e</sup> siècle. Dans deux diplômes de Charles le Chauve (875-876), les chanoines de la cathédrale et les moines de Saint-Ouen possédaient déjà des moulins, des prés, des bois et des pêcheries à la périphérie de la ville ; les mêmes textes font état de possessions des notables rouennais à l'extérieur de l'enceinte urbaine. Depuis toujours, la zone du Grand-Rouen semble donc avoir fonctionné comme une sorte de " poumon économique " de la cité (Le Maho, 2016 : 189).

### ***14.1.3. Le patrimoine des communautés rouennaises : conclusion***

L'étude du patrimoine des communautés rouennaises impliquait une analyse de leurs comptes, de leurs cartulaires ou plus amplement de leurs fonds archivistiques. Néanmoins, il faut avoir conscience que la prise en compte des quinze communautés conduit à des études inégales selon leur fonds. Ainsi, l'étude du patrimoine de certains établissements a fait l'objet de développements plus importants que d'autres. Cette disparité n'est toutefois pas gênante dans la mesure où la localisation des biens des communautés a pu être réalisée (Tab. 14.1). Il ressort de cette étude que toutes les communautés rouennaises disposaient d'un patrimoine urbain considérable. Cet ancrage dans la ville, défini par le nombre de biens possédés dans cette entité, était toutefois plus important pour certaines communautés tels les chanoines de la cathédrale, les moines de Saint-Ouen ou encore les Filles-Dieu. Au contraire, les Mendiants, conformes à leur *regula*, ne disposaient, à la fin du Moyen Âge que de très peu de biens dans la cité ou dans ses alentours. En outre, la règle étant que les possessions des communautés soient concentrées dans la paroisse d'implantation, certaines communautés installées dans les paroisses suburbaines plutôt rurales au Moyen Âge jouissaient davantage de prés et de champs que de maisons et de tènements : l'exemple le plus représentatif est celui de la Chartreuse.

La possession de biens dans la ville ne modifie pas l'espace en soi : elle illustre principalement la puissance des communautés qui agissaient sur ces espaces dans lesquels ils percevaient des revenus. Leur assise foncière leur assurait donc un poids important dans la ville. En outre, les religieux étaient souvent propriétaires, selon des contrats divers et variés (baux, bourgage, héritage, etc.)<sup>1054</sup>, de ces maisons et tènements qu'ils pouvaient modeler à leur gré ou presque (cf. 10.2.1.).

Néanmoins, les revenus tirés de leurs propriétés urbaines ne suffisaient pas. Les religieux avaient acquis des biens en Normandie, parfois hors de ce territoire, afin de compléter les revenus dont ils avaient besoin pour vivre. Leurs propriétés ne leur apportaient pas seulement des revenus

---

<sup>1054</sup> En ce qui concerne le statut de la terre, je renvoie à l'article de Philippe Cailleux sur les modèles et pratiques en histoire médiévale urbaine (Cailleux, 1994 : 402-403).

en argent, mais également des revenus en nature (blé, orge, chapons, poules, etc.). Ces patrimoines, pouvant avoir une ampleur considérable, renseignent d'une part sur la politique de l'établissement, et d'autre part sur l'attachement des fidèles à ce dernier. Se pose alors la question de la constitution de ce patrimoine. Les communautés monastiques, bénédictines ou d'inspiration érémitique, ont toujours pu profiter de donations des fidèles, mais également de la possibilité d'acheter des biens. Le même constat peut être réalisé pour les communautés canoniales.

À la fin du 15<sup>e</sup> siècle, les communautés monastiques et canoniales ne sont pas les seules à disposer d'un patrimoine important dans la ville de Rouen et à sa périphérie. Les frères mendiants ont également détenu des biens dans la ville de Rouen soit pour agrandir leurs enclos soit pour faire face à l'indigence. Or il semble que le chapitre Notre-Dame ainsi que l'abbaye de Saint-Ouen sont les principaux propriétaires fonciers de la ville. Ces religieux possèdent de nombreux biens, essentiellement des rentes, dans la majorité des paroisses rouennaises. Les autres communautés bénédictines et canoniales disposent également d'un patrimoine éclaté dans la ville. L'étude des biens des communautés religieuses menée à Rouen démontre que les religieux acquéraient avant tout des biens dans leur paroisse d'implantation. Ainsi les Mendiants disposaient de biens dans leur paroisse d'implantation ou dans les paroisses voisines. L'abbaye Saint-Ouen, détentrice de nombreux biens dans la ville, possédait des rentes en grande quantité dans la paroisse Sainte-Croix – Saint-Ouen alors que les moines de Notre-Dame-du-Pré avaient de nombreux biens dans la paroisse Saint-Sever. Les moines de Sainte-Catherine-du-Mont avaient quelques propriétés dans la paroisse Saint-Paul tandis que la Chartreuse avait concentré ses possessions dans la paroisse Saint-Hilaire. Le type de biens est souvent lié au lieu où ils sont localisés. Ainsi, les communautés détenant des biens dans les paroisses *extra-muros* ou dans les paroisses septentrionales ou orientales comprises dans la dernière enceinte médiévale disposaient principalement de champs, de prés ou de pièces de terre. Au contraire, les biens dans les paroisses centrales et occidentales consistaient davantage en maisons, tènements et jardins. Les politiques patrimoniales des communautés religieuses participaient à favoriser leur insertion dans la ville. En effet, la gestion de leur patrimoine impliquait que les religieux soient présents dans les paroisses, ou tout du moins dans les quartiers, dans lesquels ils avaient des biens.

Les propriétés urbaines de ces communautés religieuses constituaient une part importante de leurs revenus. Néanmoins, les communautés possédaient de nombreux biens hors de la ville et parfois hors de la Normandie. Ces biens se situaient avant tout dans les villages voisins. Ainsi, les moines de Notre-Dame-du-Pré disposaient d'un patrimoine considérable à Petit-Quevilly, Grand-Quevilly, Petit-Couronne, Grand-Couronne, etc. Les Grandmontains détenaient de nombreux biens dans la paroisse voisine de Sotteville. Certaines communautés ayant un patrimoine notable disposaient de propriétés hors de la Normandie voire en Angleterre : les moines de Saint-Ouen et les moniales de Saint-Amand détenaient de nombreux biens outre-Manche. Par ailleurs, les communautés rouennaises ont également acquis des droits dans les forêts normandes dans lesquelles elles pouvaient prélever du bois pour leur construction ou pour chauffer leur établissement.

Or la propriété de biens n'était pas le seul moyen d'affirmer son pouvoir dans la ville. En effet, les communautés religieuses, principalement les communautés bénédictines et canoniales, en tant que seigneurs ecclésiastiques, participaient à la vie économique et politique de la ville. L'influence des communautés est visible dans l'appropriation de certains espaces urbains ainsi que dans l'affirmation de leurs juridictions temporelles. En outre, l'insertion des communautés dans l'espace peut être observée dans la création d'espaces spécifiques telles les zones de prêche, mais également dans la place des communautés religieuses dans les grandes processions rouennaises.

## **14.2. Les espaces spécifiques liés aux communautés religieuses**

Chaque catégorie d'acteurs, laïques ou religieux, a obtenu au cours des siècles des privilèges et des droits lui permettant d'affirmer son pouvoir dans la ville. Ces acteurs se sont appropriés, consciemment ou inconsciemment, un ou plusieurs territoires. Ces derniers se définissent comme " un fait social total, un mode d'organisation du monde matériel et immatériel, mettant en œuvre l'environnement des forces sociales et des représentations " (Boissellier, 2010 : 1). Or au cœur de cette définition réside également la notion d'appropriation qui caractérise le territoire en question comme une portion d'étendue spatiale découpée et organisée en fonction des pratiques sociales et politiques d'un groupe humain. Le territoire est en somme un " espace socialisé approprié par ses

habitants, quelle que soit sa taille, ou encore une portion de la surface terrestre que se réserve une collectivité humaine qui l'aménage en fonction de ses besoins " (Lyon-Caen, 2005 : 15). Les termes d'espace et de territoire ne sont pas synonymes. En effet, l'espace est un enjeu du pouvoir puisque les différents acteurs cherchent à se l'approprier, tandis que le territoire est un produit du pouvoir, c'est-à-dire le résultat d'une appropriation réussie<sup>1055</sup>. Récemment, Florian Mazel a affirmé que le mot territoire est un terme " galvaudé " à force de manipulations et d'usages divers (Mazel, 2016 : 21). La définition du territoire la plus appropriée serait, selon lui, celle donnée par la sociologie historique et plus particulièrement par Max Weber. Pour Weber, le territoire est essentiellement l'espace de projection d'une institution. Le territoire existe uniquement lorsqu'un " pouvoir institutionnel entreprend de définir, c'est-à-dire de donner des limites tenues pour telles, même si les conditions matérielles peuvent les rendre approximatives, et d'organiser pour le maîtriser, notamment en le subdivisant et en le parcourant, l'espace où il entend exercer sa domination " (Mazel, 2016 : 21-22). L'auteur reprend ici l'un des huit sens du terme territoire distingués par Jacques Lévy dans son dictionnaire de la géographie (Lévy et Lussault, 2013 : 907-910). Ce sens apparaît comme l'un des plus familiers pour les historiens et des plus faciles à manipuler lorsqu'il s'agit d'étudier l'emprise des communautés religieuses sur l'espace urbain.

En somme, le territoire apparaît comme un instrument de pouvoir au sens où il est contrôlé par une institution. Ces territoires, comme l'affirme Florian Mazel, n'ont pas toujours de limites tangibles ou matérielles. Or ils apparaissent tout de même comme l'un des meilleurs moyens d'entrer dans la ville. L'espace urbain est constitué de différents territoires contrôlés par diverses institutions tant laïques que religieuses. Les institutions ou acteurs laïques agissant le plus fréquemment sur l'espace urbain sont le roi, le duc ou encore l'institution communale. L'action des institutions religieuses dans l'espace urbain se révèle particulièrement importante en raison du nombre d'acteurs religieux présents dans la ville ou tout du moins dans des chefs-lieux de cité. Au premier plan apparaît la figure de l'évêque, ou dans le cas de Rouen de l'archevêque, agissant sur un territoire assez large tel que le diocèse mais également dans la ville où il réside. Le pouvoir de l'évêque est fondé sur un rapport territorialisé au peuple des fidèles à travers l'exercice d'une juridiction et d'une fiscalité spécifique (Mazel, 2016). Or, l'évêque n'est pas l'unique acteur souhaitant affirmer son pouvoir dans la ville en se fondant sur des territoires spécifiques. Les

---

<sup>1055</sup> Le territoire est défini comme tel par Claude Raffestin (Raffestin *et al.*, 1980 : 129-147).



grandes abbayes bénédictines, les communautés canoniales ainsi que les frères mendiants se sont intéressés à ce concept de territoire et ont cherché à l'utiliser. La multiplicité des acteurs présents dans la ville induit une multiplicité des territoires qui sont gouvernés par des institutions diverses de puissance plus ou moins grande. Ces territoires ne sont toutefois pas uniquement des créations politiques ou religieuses, ils peuvent être des espaces économiques spécifiques, délimités par des actes constitutifs, mais également des constructions judiciaires et seigneuriales. Les juridictions et les fiefs peuvent former des territoires sur lesquels laïques comme religieux exercent leurs droits et privilèges. Le territoire peut aussi être, à partir du 13<sup>e</sup> siècle, et plus encore à la fin du Moyen Âge, une zone de prédication dans laquelle les Mendiants s'octroient le droit de prêcher. La mise en place d'espaces d'exercice du pouvoir conduit inéluctablement à des conflits, des litiges et parfois des procès sans fin entre les divers acteurs de la ville : les zones franches, les fiefs, les juridictions et les zones de prédication ont été des territoires sur lesquels se sont cristallisées les tensions. Toutefois il serait réducteur de voir dans ces multiples territoires des zones dans lesquelles les interactions seraient avant tout conflictuelles. Durant certaines périodes de l'année, les conflits liés aux droits et privilèges des acteurs urbains sur leurs territoires sont laissés de côté : il est nécessaire d'unifier la ville et les différents acteurs la constituant. Pour cela, les institutions urbaines déambulent dans la ville, qui est vue durant cette période comme un unique territoire, comme un tout et non plus comme une imbrication de divers territoires : il s'agit d'unir, par le recours à un parcours processional passant par les grands établissements religieux, les multiples institutions urbaines.

#### ***14.2.1. La création de zones économiques et les monopoles religieux : les franchises de l'abbaye de Saint-Ouen (Fig. 14.28)***

Au 12<sup>e</sup> siècle, le duc ainsi que l'archevêque étaient les principaux bénéficiaires des profits liés aux moulins. Néanmoins, en 1262, saint Louis cède le fief des moulins de la ville à la Commune ainsi que deux rivières, l'Aubette et le Robec. Dès lors, la juridiction sur les boulangers appartient exclusivement au maire de Rouen (Moisson, 1992 : 80). Cette concession, en apportant à la Commune des avantages économiques considérables, bafoue les intérêts des communautés religieuses. Avant cette concession, les bourgeois étaient soumis à une pratique contraignante les

obligeant à porter leur blé au moulin seigneurial. Les moines de Saint-Ouen étaient les seuls à être exemptés puisque le duc Richard Cœur de Lion leur avait accordé plusieurs moulins<sup>1056</sup>. La ville de Rouen comptait douze moulins à blé (onze sur le Robec, un sur l'Aubette) dont deux appartenaient à l'abbaye Saint-Ouen : le moulin Chanteraine et le moulin Saint-Ouen près du pont du Robec (A.M.R. Registre DD, f° 15).

Les droits de moudre le blé et de cuire le pain profitaient tant aux seigneurs, notables ou institutions laïques (les ducs puis la Commune), qu'aux grandes communautés religieuses, principalement Saint-Ouen. Le profit tiré des moulins et des boulangeries est si important qu'en 1199, il est décidé de réglementer cette activité : sont alors rédigées les coutumes des moulins de la ville de Rouen (*De libertatibus molendinorum Rothomagensium, Bolengariorum, molendinariorum et de Rodobeco et de illis qui habent libertates infra metas in juratione*) qui nous sont parvenues sous la forme d'un chirographe<sup>1057</sup>. Cette coutume contient le détail des

---

<sup>1056</sup> " Ego RICHARDUS marchio, filius RICHARDI marchionis, qui locum Sanctæ Trinitatis in Fisco campo fundavit, notum esse volo cunctis fidelibus tam futuris quam presentibus, qualiter beato PETRO apostolorum summo, et Sancto AUDOENO meo patrono, concessi pro anima patris mei et matris, pro mea quoque et filiorum meorum, concessi inquam et in perpetuum volo esse concessam decimam de octo molendinis meis fiscalibus, civitati Rotomæ conlateraneis, super fluviolum scilicet vocitatum Rodobech " (A.D.S.M. 14 H 448).

<sup>1057</sup> " Anno verbi Incarnati MCXC nono in vigilia sancti /Michaelis facta fuit jurata molendinorum Roth. / Quæ fuerant domini regis et nunc sunt domini / Rothomagensis archiepiscopi in aula turris / Rothomagensis coram Waltero tunc Rothomagensi / Archiepiscopo et coram Willelmo filio Radulfi tunc / Senescallo Normanniae et coram Mattheo Grosso tunc / Majore Rothomagensi. Isti subscripti juraverunt / Scilicet Gaufridus vicecomes, Bartholomeus Bataille / Seffridisde Aufay Gaufridus de Bordeni, Walterius / de Boquesont, Salvarius de Sancto Gildardo, Rogerius de / Valoignes, Gonterius de Barra, Lucas de Posterna, / Ricardus Tardif, Rubertus Ruffus, Radulfus de Ver / Radulfus Groignet, Hugo Berengerii, Willelmus filius / Ingenaudi, Willelmus Estate, Goislenus et dixerunt / Quod omnes qui attulerint per terram apud Rothomagum / panem ad vendendum non possunt illum vendere nisi / in foro Rothomagensi tantummodo et ad apertum coelum / et non alibi. Et omnes illi qui per aquam panem / attulerint, poterunt illum discareare et vendere ad / terram apud ripam, vel in foro Rothomagensi / Omnes bolengarii infra metas istas subscriptas / manentes debent molere ad molendinum domini / Archiepiscopi. Heæ sunt metae, scilicet a cruce Sancti / Andreae de extra portam usque ad Belket de / Martenivillam, Excepta una masura in qua Willelmus / Estate manet, quæ est quieta per dominum / Archiepiscopum ; et a porta Sancti Audoeni usque / ad postem terræ quæ fuit Acardi Barrarii et ab illo / poste usque ad postem Sequanae. / Infra metas istas præfatas habet Sanctus Audoenus / sex areas quietas, et Sanctus Amandus tres, et Rogerius / filius Richardi quatuor et camerarius de Tancardivilla / unam. Nullus enim Bolenguarius qui in hiis / præfatis areis maneat potest villam carum relinquere / propter aliam qui in ea quietus sit. / Bolengarii domini archiepiscopi debent dare pro / una quaque summa frumenti molenda unum / boisselum quintenarium ejusdem frumenti cumulatam / Et duos boissellos quintenarios rasos de curraillia / farinae sicut districtius mensurata esse poterit, et / famulo molendini, qui annonam vanat et eam molere / facit, unum godetum farinae rasum. Et de ceteris / bladis similiter exceptis boissellis qui non habent esse / de curraillia / Ecclesia vero Beate Mariae de Prato debet habere / cachiam suam ad molendinum suum cum uno equo / Et heredes Morini cachiam suam ad molendinum / suum cum uno asino / Nullus bolengarius potest habere amplius / quam duas fenestras ad panem vendendum, unam / scilicet in hospicio suo, et aliam in atrio beate Mariae / Nullus autem Bolengerius qui molat ad molendinum / Domini archiepiscopi per unum annum et unum diem / potest deinde molere ad alios molendinos quam ad molendinum / Domini archiepiscopi infra suscriptas metas / Constabularius de terræ Rothomagensi debet / bladum suum quietum molere post primam summam / quam ingranatam invenerit, et non dabit

obligations des boulangers, obligations qui remontaient probablement au siècle précédent (Delisle, 1849). Ces coutumes prévoient la création de franchises aires pour l'abbaye de Saint-Ouen, pour l'abbaye de Saint-Amand ainsi que pour deux laïques, Roger fils de Richard et le chambellan de Tancarville : "*Infra metas istas praefatas habet Sanctus Audoenus sex areas quietas, et Sanctus Amandus tres, et Rogerius filius Richardi quatuor et camerarius de Tancardivilla unam*" (A.D.S.M 14 H 448). Six franchises aires sont octroyées à l'abbaye de Saint-Ouen, trois franchises aires à l'abbaye de Saint-Amand, quatre à Roger, fils de Richard, et une seule au chambellan de Tancarville.

Ces franchises aires sont principalement connues grâce au fonds de l'abbaye de Saint-Ouen puisqu'il semble que ces espaces aient été l'objet de désaccords entre l'abbaye et la Commune. Or avant de traiter de la localisation de ces aires ou encore des controverses qu'elles ont induites, il faut comprendre ce qu'est une franchise aire et ce qu'elle apporte à ses détenteurs. Les moines de Saint-Ouen avaient le droit de moudre le blé uniquement dans ces six franchises aires (Chéruef, 1844 : 123). Ce droit de mouture est reconnu par la ville. Ainsi en 1366, l'avocat du maire soutient que " les moines de Saint-Ouen ne devaient avoir aucun droit de juridiction dans l'intérieur de la ville. Ils n'y avaient, selon lui, ni haute ni moyenne ni basse justice, mais seulement six franchises aires, où ils avaient droit de mouture et non de juridiction " (Chéruef, 1844 : 414). Il apparaît également que les moines pouvaient vendre leur pain uniquement en ces lieux ; c'est tout du moins ce que laisse entendre un acte du duc Jean de 1342 : " il [le maire de la ville] nous a représenté que les bourgeois nous paient une rente pour les moulins, et, qu'en vertu de leurs franchises et libertés, nul ne peut ni ne doit vendre de pain dans la ville, si ce n'est au jour de marché, à moins d'être de la corporation des boulangers de la ville. Il n'y a d'exception que pour quelques franchises aires " (A.M.R., registre DD, f° 18, r. et v.). En 1350, dans le règlement mis en place par Robert le Maire

---

*mousturiis / nec servienti molendini nisi sponte sua dare voluerit / Omnes illi qui per mare apud Rothomagum venerint / Et judaei debent molere ad molendinum domini archiepiscopi / per unum boissellum quintenarium cumulatam pro / summa de tali blado quale ipsi molent, et de farina / servientibus molendinorum competenter dabunt / Molendinarii debent pacare elemosinas de meliori / frumento molendinorum / Item juratores dicunt quod molendinarii debent / capere boscum per livream forestarii in quibuscumque / boscis voluerint ad molendinos suos reperandos, si / fracta fuerint. Et si forte contigerit quod molendini / combusti fuerint, vel eos omnino renovari oportuerit / molendinarii debent boscum capere in dominicis / boscis domini regis ad praefatos molendinos novos / faciendos / Item juratores dicunt quod si Rodobecus a limite / suo exierit, oportebit quod omnes molendinarii eant / ad rupturam praeparandam, et debent summonere / omnes fullones et tinctoris qui domos tenant et / habent vasa fullonum et cauderias et ipsi in propriis / personis ad reparationem venire debent vel de / singulis domibus unum servientem et nisi miserint / molendinarii debent super ipsos servientes locare / et possunt propter hoc vadia eorum capere in / domibus eorum absque requisitione alicujus justitiae " (A.D.S.M. 14 H 448).*

pour la corporation des boulangers, les boulangers dépendant des franchises aires de Saint-Ouen ne pouvaient vendre que dans leurs maisons ou à la Vieille-Tour, le jour de marché (Chérueil, 1844 : 226). Dom Pommeraye affirme que ces franchises aires " n'étoient pas sujettes d'aller moudre aux moulins de la ville et les boulangers pouvoient étaler et vendre leur pain sans aucune dépendance du maire " (Pommeraye, 1662c : 225). Ces franchises aires sont donc, d'après ces actes émanant des conflits avec la Commune, des zones spécifiques dans lesquelles les moines sont autorisés à moudre le blé et à vendre le pain. Or concrètement, comment ces espaces sont-ils définis ?

La mention la plus ancienne de ces franchises aires apparaît, après celle présente dans les coutumes des moulins de 1199, dans un acte de 1294. Ce document relate qu'un certain Geoffroy du Bosc prend à fief des moines de Saint-Ouen " un tènement qui est appelé la franche aire assise en la paroisse dessus d'entre la terre au-devant dis religieux d'une part et a la plache qui fut mestre Acard d'autre, et aboute au pavement d'un bout et au tènement qui fut Godefroy de l'Espine d'autre pour dix livres tournois d'annuelle rente de monnoye courante en Normandie que ledit Guifrei et ses hoirs en rend chacun an par devant dit religieux " (A.D.S.M. 14 H 453). Il est ajouté que leurs successeurs devront payer " chent sous tournois et a la s[ain]t Jehan Baupliste chent soulz tournois et est asavoir que ledict guifrei ou ses heres debvent mettre dedans trois ans d'aujourd'huy au devant dit tènement vingt livres tournois d'amendement en telle manière que ledit Guifrei et ses heres pourront aller moudre leurs blés et toutes leurs moutures aquel moulin qu'eux voudront " (A.D.S.M. 14 H 453)<sup>1058</sup>.

---

<sup>1058</sup> La transcription intégrale de la charte est : " A tous ceux que ces lettres verront le vicomte de Rouen. Salut scachiez que par devant nous fut présent Guifrey du Bosc de la paroisse Saint Ouen de Rouen qui de sa bonne volenté recongnut qu'il avoit pris en fieu et perpétuel héritage a toujours de hommes religieux labbé et le couvent de S[ain]t Ouen de Rouen un tènement qui est appelé la franche aire assise en la paroisse dessus d'entre la terre au devant dis religuex d'une part et a la plache qui fut mestre Acard d'autre, et aboute au pavement d'un bout et au tènement qui fut Godefroy de l'Espine d'autre pour dit livres tournois d'annuelle rente de monnoye courante en Normandie que ledit Guifrei et ses hoirs en rendre chacun an par devant dit religieux. Et a leurs successeurs chest asavoir a Nouel chent sous tournois et a la s[ain]t Jehan Baupliste chent soulz tournois et est asavoir que ledict Guifrei ou ses heres debuent mettre dedans trois ans du iourdhuy au devant dit tènement vingt livres tournois d'amendement en telle manière que ledit Guifrei et ses heres pourront aller moudre leurs blés et toutes leurs moutures aquel moulin qu'eux voudront pour leur argent sans débat que les devant dis religieux y puissent mettre si comme il disoit et promist ledit Guifrei pour soyer pour ses hoirs laditte rente a rendre au devant dits religieux ou a leurs successeurs chascun an au termes dessus dictz dore en avant bien et en paix franchement et quittement et a rendre tous couz et domagez que lesdictz religieux et leurs successeurs y airoient en défaut de leur rente avoir chascun an au termes dessus dit et de leur amande sy elle y afférer dont ledit porteur de ces lettres seroit receu par son serment sans autre preuve et pour chen tenir et emplir le devant dit Guifrei en obliger soy ses heres et tous ses biens, meubles et non meubles présens et advenir et son corps à tenir en prison se il venoit contre les nostres dessus dittes en tesmoin de ceu nous " (A.D.S.M. 14 H 453).

D'après l'acte de 1294, les locataires des franchises aires ne sont donc pas contraints par les moines de moudre leur blé sur ces franchises aires tant qu'ils paieront la rente. Or qu'en est-il de la vente du pain ? L'acte n'en fait pas état alors que ces espaces semblent être les seuls où les moines peuvent vendre leur pain. Ce manque de précision a peut-être conduit à la vente hors de ces franchises aires et donc aux conflits avec la Commune. Les bourgeois reconnaissaient que les religieux " avoient six franchises la ou il es aucune fois demouré boulengiés qui estoient francs d'aller moudre aux moulins de ladite ville lesquels moulins tous les autres boulengiés demourant en ladite ville sont banniers " (A.D.S.M. 14 H 449). Ceux qui habitent les franchises aires de Saint-Ouen peuvent y tenir boulangerie : " Ils jouissent des privilèges de tous les boulangers de la ville, ils ne sont néanmoins soumis ni à l'autorité des maîtres jurés de leur corps, ni aux droits de leurs confrères " (A.D.S.M. 14 H 449). Ils sont à l'origine exemptés du droit que paient les autres boulangers de la ville organisés en corporation (Moisson, 1992 : 83)<sup>1059</sup>.

Cet acte nous renseigne davantage sur ce qu'est cette *area quieta* mentionnée dans les coutumes des moulins de 1199. Il s'agirait d'un tènement libre de tout contrôle de la part de la Commune ou des autres acteurs urbains. Ce fait est confirmé en 1301 par la fieffe faite à Guillaume Varin par les religieux d'un " tènement avec les édifices dessus mis appelée franche aire " (A.D.S.M. 14 H 459). Les franchises aires sont donc des édifices et non des espaces ouverts comme il aurait été permis de le croire. Ces derniers sont de diverses natures. En effet, si les actes de 1294 et 1301 associent le terme de " franche aire " au terme " tènement ", d'autres actes plus tardifs l'associent à d'autres édifices : " une maison et les édifices avecque le fond de la terre " (1420, A.D.S.M. 14 H 457 ; 1421, A.D.S.M. 14 H 458), " ung hostel maison héritage et tènement ainsi comme le tout est édifié " (1461 et 1462, A.D.S.M. 14 H 454), " une maison " (1500 et 1557, A.D.S.M. 14 H 378).

---

<sup>1059</sup> Le maire Robert Le Maître donna en 1350 à la corporation des boulangers un règlement qui fut longtemps en vigueur : " Il y réglait d'abord la somme que devaient payer aux moulins de la ville les boulangers qui habitaient dans les anciennes limites pour droit de mouture, et la taxe imposée aux marchands qui apportaient de la farine par Seine. Ils s'occupaient ensuite des boulangers habitant hors de l'ancienne enceinte, et indiquaient les moulins où ils étaient tenus de porter leur blé. Ainsi, ceux qui demeuraient hors la porte Cauchoise, devaient aller moudre à Maromme, et le maire déterminait le droit qu'ils y paieraient. Les boulangers de la Croix-de-Pierre et de la rue Coquereau (rue des Capucins) étaient tenus de porter leur blé au moulin de Carville. Ceux qui habitaient au-delà de la Croix placée à l'extrémité méridionale du pont de Mathilde (dans tout le quartier Saint-Sever) étaient admis aux moulins de la ville pour un droit déterminé par le maire. Il en était de même des boulangers situés au-delà de la porte Martainville. Quant à ceux qui habitaient hors la porte Beauvoisine, ils devaient moudre à Carville, comme les boulangers de la Croix-de-Pierre. Aucun de ces boulangers, habitant hors des anciennes limites, ne pouvait vendre de pain dans l'enceinte de Rouen, si ce n'est le vendredi, jour de marché, à la Vieille-Tour. Le monopole de la vente journalière était réservé à ceux qui demeuraient dans la ville même " (Chérueil, 1844 : 225-226).

En somme, les six franchises aires de Saint-Ouen correspondaient à six parcelles situées dans la paroisse Sainte-Croix – Saint-Ouen aussi appelée la paroisse Saint-Ouen. La délimitation de ces aires franchises n'était probablement pas nettement définie aux 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> siècles puisqu'il a semblé nécessaire de redéfinir leurs limites en 1441. Cette volonté de clarification relative aux franchises aires a donné lieu à une " Reconnaissance passée devant le lieutenant général au bailliage de Rouen et indication faite par les religieux de Saint Ouen au Sieur Pierre Daron, procureur syndic, de la ville de Rouen de la situation et abornements de six maisons dites les six franchises aires appartenant aux religieux, abbé et couvent de S[ain]t Ouen de ladite ville de Rouen, situées dans ladite ville jouissant pour les boulangers y demeurans du privilège de vendre leur pain et leurs dites maisons et dans la ville comme les autres boulangers assujettis à la banalité des moulins appartenant à l'hôtel de ville " (A.M.R. 3 E 1 ANC 17)<sup>1060</sup>. Les trois premières franchises aires longeaient la rue du Pont-

---

<sup>1060</sup> " À tous ceux ces lettres verront ou orront Henry Lancestre lieutenant comis de noble home Mons. Jehan Salvain, chevalier baillly de Rouen. Salut Scavoir faisons que le mercredi septiesme jour de juin lan de grâce mil quatre cent quarante et un, Colin de la Haye procureur des religieux abé et couvent de Saint Ouen de Rouen d'une part et Jehan le Caux religieux et bailli dudit lieu et Dom Jehan Hélibout religieux et maistre de l'euvre dudit lieu de Saint-Ouen monstrerent en nostre presence à Pierre Daron procureur general des manans, bourgeois et habitans de ladite ville et à Martin Fauvel, receveur des rentes aides et revenus appartenant à icelle ville les héritages cy après bornéz et declaréz que il disoit estre la déclaration des six franchises aires appartenant auxdits religieux abbé et couvent de Saint Ouen assis dedans ladite ville en leur baronnie et seigneur dudit lieu de Saint Ouen disant icelles aires estre de telle condition et franchises entre les autres franchises et libertés qui ont ceux qui y sont demourans que si il y demouront boulenguiers, ils pourront et peuvent vendre leur pain en leur estal et fenestre en leur hostel et en la dite ville toutes fois qu'il leur plaît ; et cest à scavoir pour la première franche aire un hostel à deux pignons, assis en la paroisse S[ain]t Ouen dudit lieu de Rouen en la rue qui meine du moustier paroissial dicelle paroisse à Robec en costé de vers l'hostel auquel pend l'enseigne des enfans Dubosc en l'un desquels pignons demoura un nomé Roger le Haleur et depuis Jehan Basire et deprésent Robin Dufour boulengier et apartient la maison d'icelui pignon aux hoirs dudit Basire et en l'autre pignon demoura Mahiet Gaudefroy barbier joignant d'un costé la maison cy aprésent appartenant aux hoirs de feu Jehan Vincent, d'autre costé et d'un bout le pavement du roy et d'autre bout Colin Gosselin dit de Buchy. Item pour la seconde franche aire, un hostel et tènement qui fut Gueroult Dubosc apelé les enfans Dubosc, appartenant de présent aux hoirs de feu Jehan Vincent assis en laditte paroisse de Saint Ouen auquel tènement pend l'enseigne des enfans Dubosc et par longtemps il y a eu et demouré boulenguiers et de présent y demeure Pierre le Rouiller épicier et laquelle maison est joignant d'un costé à la maison cy dessus bornée appartenant auxdits hoirs dudit Jehan Basire d'autre costé aux hoirs ou ayant cause de feu Colin Heris et sa fame d'un bout aux hoirs dedit feu Jehan Vincent et d'autre bout au pavement deladite rue qui mène dudit moustier parroissial au pont de Robec et tout le dit tènement des enfans Dubosc point d'un costé le pavement de la grant rue St Ouen devant le cimetiére dudit lieu d'autre costé Odmon Botrel à cause de l'hostel de lécu de France, les hoirs ou ayant cause des dits feu Colin Heris et sa fame et autres, d'un bout aux hoirs de feu maistre Pierre De Meinney et d'autre bout à la rue qui mène dudit moustier parroissial au pont de Robec. Item pour la tierche franche aire, un hostel et tènements appartenants audits religieux à l'usage de l'office du maistre de l'euvre de ladite abbaye assis en la ditte paroisse Saint Ouen en la rue qui mène dudit lieu de Saint Ouen à Saint Amand, et assise au costé devers ledit hostel des enfans Dubosc en laquelle maison demoura piecea Agnesot Cudelin et de présent y demeure Jehan Malton anglois joignant d'un costé aux hoirs de feu maistre Piere de Meinney, d'autre costé Jehan Diart, d'un bout auxdits hoirs dudit feu Jehan Vincent à cause dudit tènement des enfans Dubosc et d'autre bout la dite terre. Pour la quatrième franche aire, un hostel et tènement à deux pignons qui fut ja piecea Pierre le Candelier et depuis à feu Rogier Gouchet depuis à Rogier Gouel son fils, assis en ladite paroisse Saint Ouen en ladite rue qui mène

de-Robec nommée de façon différente pour chaque franche aire (Fig. 14.28)<sup>1061</sup>. La première franche aire était probablement située au coin de la rue des Faulx et de la rue du Pont-du-Robec puisqu'il s'agissait d'un " hostel a deux pignons ". De prime abord, il aurait été facile de penser que la maison faisant le coin entre ces deux rues était la deuxième franche aire bornée par la grande rue Saint-Ouen, c'est-à-dire la rue des Faulx et la rue menant du " moustier " paroissial au pont du Robec. Or cette deuxième franche aire, désignée comme l'hôtel des enfants Dubosc, alignée sur la rue du Pont-de-Robec, séparait la première et la troisième franche aire. L'hôtel des enfants Dubosc s'étendait donc entre la rue du Pont-de-Robec et la rue des Faulx et entourait la première franche aire. En somme, ces hôtels et tènements étaient disposés le long de la rue du Pont-de-Robec : l'hôtel à deux pignons, au coin des deux rues, était la première franche aire, suivaient la deuxième et la troisième franche aire définies comme " hostel et tènement ". Notons que la dernière franche aire n'atteignait pas la rivière du Robec au sud car le cours d'eau n'est pas mentionné comme limite.

Les trois autres franchises aires, autrement dit la quatrième, la cinquième et la sixième dans la reconnaissance de 1441, se trouvaient dans les lotissements au sud de l'abbaye. Les trois édifices – deux hôtels (et tènement) et une maison –, étaient bornés au nord par le mur de clôture de l'abbaye et au sud par la rue des Faulx<sup>1062</sup>. Au vu des abornements, ces trois franchises aires étaient accolées les unes aux autres mais la documentation disponible ne permet pas de les localiser avec précision.

---

de la boucherie Saint Ouen au lieu nommé la porte Saint Ouen ainsi come l'on va d'icelle boucherie a Saint Vivien joignant dun costé à Jehan Craisognon advocat en cour laye et sa fame à cause d'elle d'autre costé aux hoirs de feu Toustain Quevron, d'un bout au pavement de la d. rue et d'autre bout aux murs de la closture d'icelle abbaye. Item pour la cinquième franche aire un hostel et tènement qui fut Guil. de Ferrières avec une vuide piece qui fut feu Guillot de Gaugi et sa fame a cause d'elle appartenant de présent aux hoirs desdits feu Gaugi et sa fame dont portion d'icelui hostel apartient a la Deguerpie de feu Toustain Quevron et l'autre portion à Pierre Cordonier boulenguiier assis en la ditte parroisse St Ouen en la d. rue qui mène de la boucherie Saint Ouen à ladite porte St Ouen joignant d'un costé audit Rogier Gouel d'autre costé aux hoirs de feu Jehan du Quemin, d'un bout les murs de ladite abaye et d'autre bout ladite rue. Item pour la sixième franche aire, une maison appartenant à Jacquet Desqueville boulengier en la quelle il demeure à présent et y demoura Jehan Beauconsin, assise en ladite parroisse Saint-Ouen joignant d'un costé aux hoirs dudit feu Jehan du Quemin d'autre costé a Mess. Piere Doguet, prestre, d'un bout les murs de ladite abbaye et d'autre bout ladite rue de quelles choses Pierre Daron procureur général de ladite [ville] nous requis as présentes lesquelles en tesmoins de cela nous avons scellées de nostre propre scel dont nous [usons] audit office de lieutenant. Ce fut fait l'an et jour dessus dit " (A.M.R. 3 E 1 ANC 17).

<sup>1061</sup> La première franche aire se situe dans la " rue qui meine du moustier paroissial dicelle paroisse à Robec ", la deuxième dans la " rue qui mène dudit moustier paroissial au pont de Robec " et la troisième franche aire dans la " rue qui mène dudit lieu de Saint Ouen a Saint Amand " (A.M.R. 3 E 1 ANC 17). La rue menant de Saint-Ouen à Saint-Amand aurait pu désigner la rue de la Croix Verte mais le tènement concerné était borné par la maison des enfants Dubosc qui n'est rien d'autre que la deuxième franche aire.

<sup>1062</sup> La rue des Faulx est nommée dans l'acte de 1441 : " rue qui mène de la boucherie Saint Ouen au lieu nommé la porte Saint Ouen " ; " rue qui mène de la boucherie Saint Ouen à ladite porte Saint Ouen " (A.M.R. 3 E 1 ANC 17). La boucherie mentionnée dans cet acte est certainement la boucherie octroyée à Saint-Ouen par Guillaume le Conquérant (A.D.S.M. 14 H 145). Cette dernière était probablement située près d'un des cimetières au sud de l'abbaye puisque "

Ces franchises étaient louées à des particuliers et plus précisément à des boulangers pour des sommes variables. Le métier des locataires n'est pas spécifié dans les actes du 13<sup>e</sup> et du 14<sup>e</sup> siècle, mais il paraît évident que ceux-ci sont des boulangers puisque le privilège de vivre sur ces franchises est de pouvoir moudre du blé et vendre du pain. Les locataires de ces franchises sont davantage connus aux 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> siècles. Dans la reconnaissance sur les franchises de Saint-Ouen de 1441, trois locataires sont explicitement mentionnés comme boulangers : Robin Dufour, Pierre Cordonnier et Jacquet Desqueville (A.M.R. 3 E 1 ANC 17). Néanmoins, toute personne prenant à fief l'une de ces franchises n'est pas systématiquement boulanger. Dans cette même reconnaissance, il est écrit que dans l'" hostel et tènement qui fut Gueroult Dubosc apelé les enfans Dubosc appartenant de présent aux hoirs de feu Jehan Vincent assis en laditte paroisse de Saint Ouen auquel tènement pend l'enseigne des enfans Dubosc et par longtemps il y a eu et demouré boulangiers et de présent y demeure Pierre le Rouiller epicier " (A.M.R. 3 E 1 ANC 17). L'un des occupants de la première franchise est, en 1441, un barbier (A.M.R. 3 E 1 ANC 17). Les franchises n'étaient donc pas uniquement destinées aux boulangers, ou tout du moins cet usage se serait perdu à la fin du Moyen Âge. Néanmoins, dans un acte de 1441, l'activité des locataires de ces franchises est de nouveau soulignée : " icelles aires estre de telle condition et franchises entre les autres franchises et libertés qu'i ont ceux qui y sont demourans que si il y demouront boulangiers ils pourront et peuvent vendre leur pain en leur estal et fenestre en leur hostel " (A.M.R. 3 E 1 ANC 17). Cette précision n'est pas anodine : elle contrevient à l'usage selon lequel des artisans non boulangers demeuraient dans ces franchises. Cette réaffirmation du statut des occupants des franchises explique que dans les actes des 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> siècles les locataires sont, à quelques exceptions près, des boulangers. En 1584, la maison de la Grande Faulx est fieffée à " Jehan Evart dit Berry boullenger demeurant en la paroisse Sainte-Croix de Saint-Ouen " (A.D.S.M. 14 H 378). Trois ans plus tard, la maison de la Clef est fieffée à

---

*Guilielmus Normannorum dux, et filius ejus Rotbertus, macellum penitus donant et reddunt pro abolitione delictorum suorum, ac vitae aeternae merito, quod in atrio Sancti AUDOENI habetur " (A.D.S.M. 14 H 145). À la suite de la construction de l'église Sainte-Croix-Saint-Ouen, cette boucherie a probablement été décalée au sud de l'édifice paroissial : elle se trouvait donc, au 15<sup>e</sup> siècle, au carrefour de la rue des Faulx et du Pont-du-Robec (actuelle) rue des boucheries Saint-Ouen. La porte Saint-Ouen correspond à ce que Pierre puis Nicétas Périaux nomment la fausse porte Saint-Ouen. Cette porte, édifée au 13<sup>e</sup> siècle puis démolie en 1539, était située à un carrefour formé par les rues de l'Épée, des Faulx et de Saint-Vivien (Périaux, 1870 : 221).*



" Jehan Duchesne le jeune marchand boullenger demeurant en la paroisse Sainte Croix Saint Ouen de Rouen " (A.D.S.M. 14 H 453).

Ces artisans payaient des sommes considérables pour demeurer dans ces maisons bénéficiant d'un droit de franche mouture. Les contrats primitifs des six franchises aires, s'étalant de la fin du 13<sup>e</sup> siècle jusqu'au milieu du 15<sup>e</sup> siècle, indiquent que ces rentes diffèrent entre le premier groupe de franchises aires longeant les murs de l'abbaye et le deuxième groupe dans la rue des Boucheries Saint-Ouen (ou rue du Pont-du-Robec)<sup>1063</sup>.

Les rentes pour les franchises aires entre la rue du Faulx et les murs de l'abbaye sont les plus élevées. Pour l'une des franchises aires situées près des murs de l'abbaye, Geoffroi du Bosc doit dix livres de rente annuelle (A.D.S.M. 14 H 453). En 1301, Guillaume Varin prend à fief de l'abbaye de Saint-Ouen pour onze livres tournois de rente un tènement appelé franche aire lequel " se pourporte du quemin le roy par devant jusques au tènement asdit religieux par derrière " (A.D.S.M. 14 H 459). La troisième franche aire entre la rue des Faulx et le mur de clôture de l'abbaye est fieffée en 1421 à Jean Davare pour dix livres tournois de rente (A.D.S.M. 14 H 453). Les rentes sur les franchises aires de la rue du Pont-de-Robec sont moins élevées. En effet, en 1420, l'abbaye fieffe à Mathieu Cauvet l'une des franchises aires pour quatre livres tournois de rente (A.D.S.M. 14 H 457). L'une des maisons voisines est prise à fief en 1462 par Jean Masire pour la même somme (A.D.S.M. 14 H 454). Seule la franche aire prise à fief par Jean Basire présente une rente s'élevant à treize livres (A.D.S.M. 14 H 458).

Ces rentes tendent à s'accroître aux siècles suivants. En 1581, Jean Esnard prend à fief la maison de la Grande Faulx, dans la rue du Pont-du-Robec, pour vingt livres tournois. Jean Enart a également la charge d'éviter la ruine et la décadence de la maison fieffée ainsi que " de mettre et employer ou faire mettre et employer sur ledit lieu un nouvel édifice jusque a la somme de quatre cents livres tournois " (A.D.S.M. 14 H 378). Comme cette dernière clause ne fut pas respectée, la fieffe fut cassée en 1584 (A.D.S.M. 14 H 378).

---

<sup>1063</sup> Le terme de contrat primitif provient de l'inventaire des fiefs des franchises aires : " Qui sont les contrats primitifs des six franchises aires de S[ain]t Ouen remis à l'administration au désir de la lettre du procureur syndic du 23 de ce mois à Rouen ce 25 juillet 1793 l'en 2 de la République française " (A.D.S.M. 14 H 454).

En possédant de tels espaces, l'abbaye de Saint-Ouen affirmait sa puissance dans la ville face aux autres acteurs religieux mais également face à la Commune avec laquelle elle entre en conflit à diverses reprises.

Les conflits liés aux franchises aires étaient par définition liés aux moulins de la ville. Il est déterminé, dès le 13<sup>e</sup> siècle, que les boulangers demeurant dans les franchises aires sont " francs d'aller mouldre aux moulins " (A.D.S.M. 14 H 449). Les conflits ne naissent pas tant de ce droit d'aller mouldre aux moulins que des largesses prises par l'abbaye quant à ce droit (Chéruef, 1844 : 123). Les religieux sont soumis, dès le 13<sup>e</sup> siècle, à une pratique humiliante puisqu'en échange de quatre-vingt livres tournois de rente données par les fermiers des moulins de la ville, ils devaient livrer tous les ans un oison bridé avec des pains aux fermiers (Moisson, 1992 : 82). La cérémonie durant laquelle est réalisé cet échange témoigne de la soumission de l'abbaye à la Commune<sup>1064</sup>. Cet hommage féodal reconnaissait le droit de suzeraineté de la Commune sur les moulins de la ville.

Outre cette redevance, les bourgeois de Rouen surveillaient de près les franchises aires de l'abbaye et s'opposaient à ce que les vassaux des moines vendent le pain produit sur celles-ci dans la ville de Rouen. Plusieurs habitants de la rue Pincédos vendaient les pains à meilleur prix que les boulangers de la ville et apparaissaient comme une concurrence dangereuse<sup>1065</sup>. La Commune avait en effet acheté au roi le droit exclusif de mouture pour lequel elle payait une rente considérable et avait affermé ce droit à d'autres boulangers. Dès lors, la Commune puis les bourgeois, frustrés de voir les vassaux des moines accaparer leurs profits, ne pouvaient tolérer un tel abus. La Commune porte plainte au duc Jean en 1335. En 1342, ce dernier reconnaît l'abus de l'abbaye Saint-Ouen et demande au bailli de s'opposer à la vente du pain cuit dans les maisons des moines<sup>1066</sup>. Malgré cet

---

<sup>1064</sup> " Dès le 13<sup>e</sup> siècle, les religieux de Saint-Ouen avaient été forcés de rendre à la ville un hommage féodal des plus bizarres, en reconnaissance du droit de suzeraineté qu'avait la Commune sur tous les moulins. Il fallait que, chaque année, les moines de Saint-Ouen fissent conduire, de leur abbaye à la rue Caquerel, où était le grand moulin de la ville, un oison marchant par terre, tandis que deux hommes lui tenaient les ailes ; il devait être orné de lacs de soie au cou, et précédé de deux musiciens ; on apportait en même temps deux cruches de vin, deux gros poulets, des pâtisseries, etc. Jusqu'en 1602, les moines furent soumis à cet usage, qui provoquait les irisations et moqueries du peuple, comme ils le disent dans leur requête pour obtenir la suppression de cet hommage ridicule " (Chéruef, 1844 : 123).

<sup>1065</sup> " L'abbé de Saint-Ouen de Rouen a fait faire plusieurs édifices sur les fossés et arrières fossés de cette ville et es murs dessus dis là où l'on vend de pain de hors les moultes des dis moulins contre les franchises et libertés dessus dites " (A.M.R. Registre DD, f<sup>o</sup> 18).

<sup>1066</sup> Cet acte est retranscrit par Adolphe Chéruef dans son *Histoire de Rouen pendant l'époque communale* : " Le maire de la ville de Rouen s'est plaint à nous ; il nous a représenté que les bourgeois nous paient à une rente pour les moulins, et, qu'en vertu de leurs franchises et libertés, nul ne peut ni ne « doit vendre de pain dans la ville, si ce n'est au jour de marché, à moins d'être de la corporation des boulangers de la ville ». Il n'y a d'exception que pour quelques franchises

acte royal, le bailli de Rouen ne prit aucune mesure à l'encontre des moines de Saint-Ouen et le maire continua de se plaindre au duc Jean. Ce dernier doit alors réitérer sa requête. Les moines restent sourds aux ordres du duc et laissent leurs vassaux vendre du pain publiquement dans toute la ville. Le duc lui-même commença à douter de sa décision et revenait sans cesse sur les ordres qu'il donnait. Comme l'affirme Adolphe Chéruel, " c'est un triste spectacle que les variations continuelles des chartes de cette époque, un jour faisant droit aux réclamations de la Commune, et le lendemain donnant gain de cause à l'abbaye " (Chéruel, 1844 : 126). S'ensuit une série de procès ponctués par quelques élans de violences qu'Adolphe Chéruel relate dans son *Histoire de Rouen pendant l'époque communale* (Chéruel, 1844 : 126-130)<sup>1067</sup>. Le nombre important de ces procès tient au fait que l'abbaye ne disposait pas d'actes prouvant ses droits et se fondait sur la simple autorité de la tradition laquelle serait, d'après les moines de l'abbaye, confirmée par les rois mérovingiens et leurs successeurs (Chéruel, 1844 : 414). Les multiples ajustements concernant les franchises aires aux 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> siècles confirment que la situation n'était pas encore réglée à cette date. Certains boulangers demeurant dans les franchises aires pouvaient demander de dépendre de la ville. Tel est le cas de Jean Basire et de Guillaume Davare, locataires d'une des franchises aires de l'abbaye de Saint-Ouen, qui souhaitent, respectivement en 1426 et en 1428, être assujettis à la " banalité des moulins appartenant à l'hôtel de ville à l'effet de jouir des droits et privilèges dont jouissent les autres boulangers de la ville " (A.M.R. 3 E 1 ANC 17). Les tensions demeuraient donc présentes ceci d'autant plus que les boulangers habitant dans les franchises aires de Saint-Ouen demandaient de ne pas dépendre de cette même abbaye. Les moines et abbé de Saint-Ouen affirment que les " fieffataire[s] ne pouroi[en]t préjudice [porter] a la franchise attachée à ladite maison " (A.M.R. 3 E 1 ANC 17).

---

aires. Néanmoins, l'abbé de Saint-Ouen a fait construire plusieurs maisons sur les arrière-fossés de Rouen, et là, on a vendu du pain qui a été saisi par le maire et les fermiers des moulins de la ville ; mais l'abbé l'a fait restituer, au grand grief, dommage et préjudice de la Commune, comme le prétend le maire. Nous te mandons, bailli, que si, après avoir appelé ceux qu'il est convenable de consulter, tu reconnais que la plainte du maire est fondée, tu lui donnes un sergent pour saisir le pain qui sera vendu dans les maisons des moines. Donné à Asnières, le 14 septembre 1342 " (Chéruel, 1844 : 124-125).

<sup>1067</sup> En 1342, Guillaume de la Mare, vassal des moines, a fait moudre son grain au grand moulin de Saint-Ouen, qui appartient à la baronnie de Saint-Ouen et ordonne de faire porter sa farine. Par la suite : " Robert Guiffart cleric des moulins de la ville prist ou fist prendre ladite farine en un lieu ou le dit porteur l'avoit mise si comme il povait mettre et devoit sans préjudice d'aucun, et la fit le dit cleric porter aux moulins de la ville [...] Raol Trouel garde du grand moulin desdis religieux vouloit contredire les gens du maire Robert le Seneschal qui étoit en la compagnie force et aide du dit le cleric de la dite ville prist Guillaume le boulenger [...] et li déchira sa cote et fist plusieurs excès et vilainies " (A.D.S.M. 14 H 449). La farine est envoyée au grand moulin de la ville et les hommes de l'abbaye sont enfermés dans la prison communale (Chéruel, 1844 : 126-127).

La définition des limites des franchises aires et des droits y attachés en 1441 indique que les conflits se poursuivent puisqu'elle fait suite à d'autres querelles entre les boulangers de la ville et les boulangers des franchises aires (A.D.S.M. 14 H 449 ; A.M.R. 3 E 1 ANC 17). Il est sans cesse nécessaire de réaffirmer ces droits. En 1541, le bailli de Rouen intime aux bourgeois et boulangers des franchises aires de Saint-Ouen de moudre dans leur moulin chacun " suivant l'ordre de rang qu'ils auront pris et que les boulangers pourront moudre chacun deux mines de bled par jour et ne paieront que huit deniers par mine pour le droit du moult " (A.D.S.M. 14 H 448). À la fin du 16<sup>e</sup> siècle, un ordre de passage est respecté quant à la mouture du blé : en 1595, le bailli décrète que le blé des boulangers des franchises aires sera moulu après celui des religieux et officiers de l'abbaye et qu'il n'y aura de grain dans la trémie pour aucun bourgeois de la ville (A.D.S.M. 14 H 448).

Que l'abbaye de Saint-Ouen ait abusé de ses privilèges est une hypothèse plausible. En effet, l'abbaye de Saint-Amand qui possédait trois franchises aires ne s'est jamais attiré les foudres de la Commune, tout du moins sur ce privilège<sup>1068</sup>. Néanmoins, les moniales de Saint-Amand ont su rester discrètes et n'ont jamais cherché à s'imposer en tant que seigneur temporel ayant des droits et des privilèges : le respect de la clôture et la contemplation se révèle être leur principale préoccupation. La Commune n'avait donc rien à craindre de ce monastère féminin. En revanche, l'abbaye Saint-Ouen, ayant des origines anciennes lui procurant des privilèges et droits donnés par les ducs et les rois eux-mêmes, représentait pour la Commune un concurrent coriace auquel il ne fallait laisser qu'une faible marge de manœuvre. Cette concurrence explique en partie les différents procès ayant eu lieu entre l'abbaye et la Commune au sujet des franchises aires mais plus largement au sujet des droits, privilèges et juridictions de chacun. Or, comme nous le verrons ci-dessous, cette imbrication de juridictions diverses dans une même ville conduit inévitablement à des désaccords entre les divers acteurs urbains, religieux comme laïques. Les conflits ne sont toutefois pas seulement le fruit de désaccords sur les juridictions. En effet, ces litiges peuvent découler de mésententes sur des privilèges et des droits que les religieux pensaient acquis que ce soit lors de cérémonies officielles ou de prédications publiques.

---

<sup>1068</sup> L'abbaye de Saint-Amand disposa certainement de ces franchises aires peu de temps après sa fondation. En effet, Guillaume le Conquérant affranchit trois hommes qui font le pain à l'abbaye de Saint-Amand pour desservir leurs aires franchises : " *III viros panificos ab omni servitio suo quietos et liberos et moltam suam, sed et moltam similiter omnium civium Sancti Amandi et teloneum et exitum* " (A.D.S.M. 55 H 8).

### ***14.2.2. Les fiefs urbains : une restitution difficile mais perceptible***

Aux 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> siècles, on trouvait, sur le sol de la ville de Rouen, de nombreux fiefs sur lesquels le seigneur percevait cens, corvées et droits divers. Ces fiefs sont difficiles à localiser tant les mots de fief, seigneur et hommages ont une réalité éloignée de notre propre représentation des mots de fief et féodalité (Cailleux, 1994 : 402). La fieffe ou *feodum* était, selon Charles de Beaurepaire, " le contrat le plus ordinaire, le seul même qui fût habituellement possible, comme transmission de propriété dans un temps où le numéraire était peu abondant " (Beaurepaire, 1883c : 175). Durant le même siècle, Robert Genestal apportait au sujet des seigneuries rouennaises, l'affirmation suivante : " Tout ce que l'on pourrait croire, mais non prouver faute de documents, c'est que les terres de l'ancien Rouen, soumises à une époque reculée au paiement d'un cens, n'ont jamais connu d'autre marque de la dépendance seigneuriale et que le passage s'est opéré directement de la propriété libre au bourgage type. Mais il serait impossible d'apporter une preuve pour ou contre cette hypothèse " (Le Cacheux, 1937 : 233). L'étude de Philippe Cailleux sur le statut du sol à Rouen confirme cet état de fait (Cailleux, 1994).

À la fin du 19<sup>e</sup> siècle, Charles de Beaurepaire, dans son article sur l'hôtel de Tôt, établit une liste des fiefs urbains rouennais sans en définir précisément les limites. Dès lors, on ne peut résister à donner la liste des fiefs énumérés par Charles de Beaurepaire, d'une part pour démontrer qu'à la fin du 19<sup>e</sup> siècle de nombreux fiefs sont déjà recensés, d'autre part pour démontrer que leur localisation posait d'ores et déjà problème. Ainsi, la ville de Rouen était composée, comme le système féodal l'impose, de divers fiefs dont les principaux, ou tout du moins les plus connus par l'historiographie rouennaise, sont les suivants : " Le fief du Roi en la paroisse Saint-Laurent, 1295 ; celui de la Monnaie, comprenant une maison sise en la rue Ganterie, fin du 12<sup>e</sup> siècle ; celui du maire ou de la mairie, 1295 ; ceux du Chapitre ou de Notre-Dame dans les paroisses de Saint-Denis et de Saint-Étienne-des-Tonneliers, fin du 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> siècle ; celui de l'abbé de Cerisy, commencement du 13<sup>e</sup> siècle ; celui du Mont-aux-Malades, en la rue Cauchoise, 1226 ; celui de l'abbaye de Saint-Ouen, sur Robec, 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> siècle ; celui de la même abbaye, dit le fief au Moutardier, sur la paroisse Saint-Vivien ; celui de l'évêque de Bayeux, celui d'Étienne Blondel ; celui de Robert du Bosc-le-Hard, en la paroisse Saint-Godard, celui du chambellan de Tancarville, qui n'était autre que l'ancien donjon des ducs de Normandie, abandonné depuis la construction du palais de la Basse-Vieille-Tour ; celui des seigneurs d'Esneval, en la paroisse Saint-Amand ; celui

de la Heuse à Saint-Maclou ; celui de Pierre de l'Espinay, chevalier, en la rue de l'Arquet, près du pont de l'Arquet, 1213 ; celui de Thomas, fils de Robert l'Écuyer, 1208 ; celui du comte de Leicester, près de la rue Massacre ; celui de Roger de Meulan, en la rue Vaske, fin du 12<sup>e</sup> siècle ; ceux de Préaux, 1295 ; de Sakespée, près la porte Beauvoisine, 1205 ; de Geoffroy Salman, en la rue Étoupée ; de la Vaupalière, en la paroisse Saint-Maclou, 1295 ; de Henri Waspal, à Saint-Hilaire de Rouen, 1217 " (Beaurepaire, 1883c : 174-175). Aucune carte ou aucun essai de restitution n'est alors tenté par cet érudit davantage versé dans la dissertation historique que dans la réalisation de plans<sup>1069</sup>.

La lecture de cet article plonge l'historien rouennais dans une certaine perplexité. Il semble en effet important, lorsqu'on étudie le rôle des communautés religieuses dans la fabrique urbaine, de connaître les espaces dans lesquels les communautés exercent leurs droits seigneuriaux.

Or cette spatialisation des territoires seigneuriaux est possible dans une des grandes villes proches de Rouen : Paris. Lorsqu'ils sont amenés à constituer la couche des censives parisiennes dans le système d'information géographique, les chercheurs travaillant sur l'espace urbain parisien déplorent l'insuffisance des cartes historiques existantes (Bove *et al.*, 2013 : 167). Certes, il existait déjà des plans sur les seigneuries parisiennes, mais tous présentaient des inconvénients importants telles l'imprécision des limites, l'absence des sources utilisées pour réaliser la carte ou encore la prise en compte d'une seule partie des censives ecclésiastiques (Bove *et al.*, 2013 : 168)<sup>1070</sup>. Face à ces lacunes, l'équipe du programme ALPAGE a entrepris d'insérer les informations relatives aux censives parisiennes dans un système d'information géographique permettant ainsi de spatialiser les seigneuries modernes. Pour réaliser ce travail de grande ampleur, cette équipe s'est appuyée exclusivement sur des sources de type cartographique en grande partie conservées dans la section des cartes, plans et photographies des Archives nationales. Le traitement de ces sources s'opère en trois étapes. La première consistait en l'insertion des données propres de la source – autrement dit le titre, la date, la cote et l'auteur de la source – dans la base ALPAGE-Références attribuant un numéro d'identifiant unique à chaque censive. Il était ensuite nécessaire de dessiner la censive dans

---

<sup>1069</sup> Dans son manuscrit sur les fiefs de Normandie au 16<sup>e</sup> siècle, Charles de Beaurepaire ne mentionne pas le cas de Rouen (A.D.S.M. 6 F 24).

<sup>1070</sup> Deux plans des seigneuries parisiennes ont été produits au 20<sup>e</sup> siècle : le premier entrepris par Adolphe Berty, et publié planche par planche entre 1880 et 1906 ; le second réalisé par l'abbé Adrien Friedmann et donné en annexe de sa thèse sur les paroisses de Paris. Un troisième plan des censives parisiennes est conçu en 2009 par Valentine Weiss dans l'édition de son ouvrage relatif aux documents et méthodes de gestion domaniale au 15<sup>e</sup> siècle (Bove *et al.*, 2013 : 167-168).

un système d'information géographique créé dans le cadre du projet ANR ALPAGE. Les censives ont alors été vectorisées sous forme de polygones englobant toutes les parcelles contiguës en utilisant les plans Vasserot<sup>1071</sup>. Après quoi les références ont été reportées dans la table attributaire du système d'information géographique polygone par polygone. La dernière étape a été la mise en place d'une base de données Acces qui permettait, en attribuant à chaque seigneurie des caractéristiques propres, de réaliser des requêtes spatiales sur des sujets spécifiques tels le type de fief ou la terminologie (Bove *et al.*, 2013 : 171). Malgré quelques zones non renseignées par effet de source ou par la présence de chevauchement de censives, le traitement des sources cartographiques a permis de réaliser une première spatialisation des seigneuries modernes dans la ville de Paris, ceci en évitant les écueils mis en avant dans les plans antérieurs. Cette première carte a permis par la suite, grâce à l'utilisation de plans et de textes plus anciens, de spatialiser les censives urbaines de 1638, les seigneuries voyères de 1300 ou encore la censive de Saint-Éloi au 13<sup>e</sup> siècle. L'objet n'est pas ici de faire un résumé du chapitre rédigé par Boris Bove, Yoann Brault et Antoine Ruault (Noizet *et al.*, 2013a : 167-195) – mais de démontrer la possibilité de cartographier les territoires propres à chaque seigneur.

L'exemple parisien pose une première question pour le cas de Rouen : pourquoi aucun chercheur, qu'il soit géographe, historien, archéologue, architecte ou les quatre à la fois, n'a tenté de reproduire une carte des seigneuries ecclésiastiques ou laïques dans la ville de Rouen ? Les fiefs sont certes toujours mentionnés, mais sont rarement cartographiés et cela ne doit pas être imputé à Charles de Beaurepaire qui a énuméré les fiefs sans les localiser sur une carte. La principale raison de cette lacune dans l'historiographie rouennaise tient au fait qu'aucune source cartographique ne permet de restituer les fiefs ou les censives à l'intérieur des enceintes rouennaises. Il existe bien des plans terriers modernes, mais ceux-ci concernent toujours les zones à l'extérieur de la ville (cf. chapitre 1). En outre, nous ne disposons pas, à l'instar du cas parisien, de nombreux censiers sous forme cartographique, permettant de spatialiser les seigneuries urbaines de Rouen<sup>1072</sup>. Par

---

<sup>1071</sup> Le plan dit Vasserot est le cadastre réalisé par îlots par Vasserot et Bellanger entre 1810 et 1836. Ce plan sert de support au système d'information géographique mis en place dans le cadre du projet ANR ALPAGE (Noizet, 2009).

<sup>1072</sup> Le statut du sol à Paris ne pose pas autant de questions qu'à Rouen puisqu'il s'agit de censives, c'est-à-dire des terres concédées moyennant un cens annuel payé au seigneur. Les censives parisiennes ont laissé une documentation considérable notamment sous la forme de censiers lesquels abondent au Moyen Âge. Les études sur les censiers parisiens du Moyen Âge sont nombreuses. Simone Roux, dans ses ouvrages sur Paris au Moyen Âge, accorde une place importante à l'étude de ces censiers (Roux, 2013, 2003, 1958). Valentine Weiss a, quant à elle, étudié la gestion domaniale à Paris à travers les censiers (Weiss, 2009, 1998, 1993).

conséquent, cette absence de sources planimétriques ou cartographiques apparaît comme l'un des premiers obstacles à cette restitution des fiefs urbains : les chercheurs ne se sont pas engagés dans cette voie et n'ont donc pas produit des plans de censives ou plutôt de fiefs tels ceux existants pour Paris (voir *supra*).

L'absence de plans n'est pas rédhibitoire : il existe de nombreuses sources écrites, principalement des comptes, mais également quelques censiers pouvant contribuer à cartographier les seigneuries d'abord modernes puis médiévales<sup>1073</sup>. Or en 1940, Paul Le Cacheux entreprend ce travail en se fondant sur les sources textuelles. Il reconnaît néanmoins que l'origine et les limites des seigneuries ecclésiastiques ou laïques ne pouvaient être connues avec précision. Il avance pour affirmer cette thèse non pas les difficultés sémantiques, mais plutôt le fait qu'à l'intérieur de l'enceinte, la plupart de ces seigneuries ne formaient pas des îlots compacts et juxtaposés à l'image des bourgs caennais (Le Cacheux, 1940 : 64). D'après l'étude de quelques comptes ecclésiastiques que nous avons menée, les maisons de part et d'autre d'une rue n'appartenaient pas toutes au même seigneur confirmant ainsi ce que disait déjà Paul Le Cacheux en 1940 : " tel tènement d'héritage, telle mesure, pour employer le terme usuel, relevait du fief du maire ; telle autre, à côté, appartenait au Chapitre ; celle-ci était dans la mouvance du prieuré de Saint-Gervais, celle-là faisait partie du fief du Mont-aux-Malades " (Le Cacheux, 1940 : 64).

Malgré ces limites, quelques-unes de ces seigneuries sont localisables avec plus ou moins de fiabilité (Fig. 14.29). Le fief du comte de Leicester dans la paroisse Notre-Dame-la-Ronde était situé près de la porte Massacre et de la rue des Vergetiers. Le fief du chambellan de Tancarville reprenait les limites de l'ancien palais ducal sur lequel s'installèrent les Franciscains. D'après une enquête de 1133 sur les fiefs de l'Église de Bayeux, le fief de l'évêque de Bayeux à Rouen se trouvait " près de Saint-Cande-le-Vieux, qu'elle touchait au fossé du château et au mur qui fermait la cité du côté de la Seine " (Le Cacheux, 1940 : 65).

---

<sup>1073</sup> La Normandie n'est pas exempte de censives et donc, par extension de censiers. Citons quelques-uns de ces registres pour la Normandie : censier de l'église Saint-Sauveur de Montivilliers (A.D.S.M. G 8388), censier de la baronnie de Fontaine-le-Bourg (A.D.S.M. 7 H 1212), censier du prieuré de Dame-Marie (A.D.S.M. 9 H 1447) et censier du prieuré de Bû (A.D.S.M. 9 H 1620), etc. Quelques censiers sont connus pour la ville de Rouen mais ceux-ci sont peu nombreux : nous disposons, par exemple, d'un censier du 15<sup>e</sup> siècle réalisé par la fabrique Saint-Laurent (A.D.S.M. G 6819). En outre, nous possédons plusieurs terriers et plans terriers normands étudiés par Denise Angers (Angers, 2002). Cette dernière a d'ailleurs publié un ouvrage sur *Le terrier de Philippe d'Harcourt et Jeanne de Tilly, seigneurs de Tilly-sur-Seulles (1375-1415)* (Angers, 2010). Certains terriers et plans terriers du 18<sup>e</sup> siècle existent pour les faubourgs de Rouen.



Le fief du Moustardier ainsi que celui du Framboisier, appartenant à l'abbaye de Saint-Ouen, sont plus commodes à restituer (Fig. 13.32, 13.3 et 14.30). Un plan du fief de Moustardier est réalisé au 16<sup>e</sup> siècle : il était bordé par la rue Eau-de-Robec (" rue le long de Robecq ") au nord, la rue des Verriers à l'est, la rue de la Maresquerie au sud et la rue des Chaperons à l'ouest (Fig. 13.32 et 13.33 ; A.D.S.M. 14 H 687). Les limites du fief du Framboisier sont connues grâce à l'adjudication faite à Richard le Framboisier en 1289 des fossés et des murs de la ville entre la porte Beauvoisine et les murs de l'abbaye de Saint-Ouen, laquelle adjudication est confirmée par le roi en 1310 (A.D.S.M. 14 H 471 ; Fig. 14.30)<sup>1074</sup>. Au 13<sup>e</sup> siècle, l'abbaye détiendrait également le fief Saint-Ouen situé, d'après Charles de Beaurepaire, sur le Robec. Il paraît évident que la seigneurie foncière de la principale abbaye bénédictine ne se limitait pas à ces seuls fiefs. Il apparaît néanmoins que ces fiefs sont les seuls pouvant être localisés à l'intérieur de la dernière enceinte rouennaise. En effet, si l'on se réfère au censier du 13<sup>e</sup> siècle, édité par Henri Dubois, la baronnie de Saint-Ouen s'étend dans les paroisses suivantes : Saint-Ouen, Saint-Nicaise, Saint-Vivien, Saint-Hilaire, Saint-Maclou, Saint-Laurent, Saint-Godard, Saint-Jean-sur-Renelle, Saint-André, Saint-Sever (A.D.S.M. 14 H 17). L'aveu et dénombrement de 1455 ne fait que confirmer l'étendue cette seigneurie foncière : " les baronnies, francs-fiefs, meurtres et autres tènements, dont les chefs sont assis en la vicomté de Rouen et ressortz d'icelle et autres vicomtés et bailliages [...] Et premièrement en la vicomté de Rouen, la baronnie Saint-Ouen de Rouen dont le lieu de la dite abbaye est le chef, laquelle s'étend en plusieurs paroisses en la dite ville et en plusieurs autres lieux. C'est assavoir en la paroisse Saint-Ouen, Saint-Nicaise, Saint-Vivien, Saint-Hilaire, Saint-Gilles de Respainville, Saint-Maclou, Saint-Laurent, Saint-Godard, Saint-Jean-sur-Renelle, Saint-Andrieu, Saint-Sever outre Seine " (A.D.S.M. 14 H 927). L'abbaye apparaît donc comme l'un des seigneurs ecclésiastiques ayant une forte assise territoriale dans la ville.

Le fief du chapitre Notre-Dame, exempt de la juridiction épiscopale dans la paroisse Saint-Étienne-la-Grand-Église, s'étendait, au 12<sup>e</sup> siècle et au 13<sup>e</sup> siècle, dans les paroisses Saint-Denis et Saint-Étienne-des-Tonneliers (Beaurepaire, 1883c : 174). Dans le dénombrement de 1501, l'assise territoriale apparaît bien plus forte dans la ville. Ainsi, les chanoines affirment disposer dans la vicomté de Rouen du " territoire et circuit dicelle église ou il y a plusieurs maisons et édifices le

---

<sup>1074</sup> " [...] Sachez que comme Maistre Richart du Framboisier nous eust requis que nous li baillissons les fosseiz et les murs de la ville de Rouen qui sunt des paroisses de Saint Gueudart et de Saint Oen de Rouen onecques la moitié de la porte Biauvoisine. Les queuls fosseiz et les murs sunt assiz entre la dite porte Biauvoizine et les murs de l'abbeye de Saint Oen de Rouen " (A.D.S.M. 14 H 471, 1289).

tout joignant des deux costez et dun bout au pavement du roy notre sieur et daultre bout a lhostel archiépiscopal de Rouen euquel territoire est comprese la maison et estente du collège et abbaye de laquel teritoire et circuit nous avons haulte moyenne et basse justice exercée et nos baillys viconte et aux officiers ressortissans aux noz aultres hautes justices en notre échiquier " (A.D.S.M. G 3704). En outre, ils affirment disposer de la place de la Calende au sud de l'église Notre-Dame, de plusieurs maisons canoniales dans la ville de Rouen ainsi que de trois collèges<sup>1075</sup>. Dans le même temps, ils inventorient les maisons de la ville leur appartenant : celles-ci se trouvent dans un nombre important de paroisses rouennaises et dans maintes rues : cet exemple éclaire les propos de Paul Le Cacheux sur l'imbrication dans la ville de Rouen des diverses seigneuries ecclésiastiques<sup>1076</sup>.

---

<sup>1075</sup> " Item une petite place nommée la calende assize devant le portail dicelle église du coste du midy jouxte les deux costez et dun bout le pavement du roy notreseigneur et d'un bout a plusieurs et [pli] Item plusieurs maisons et tènements canoniaux situez et assis en la paroisse de saint estienne de nouvelle église de Saint Nicollas et Saint-Amand, Saint Maclou, Saint Denys Saint Candre le Jeusne et Saint Lo audit une maison assise en la paroisse Saint Laurens a Rouen ou len a accoustumé les escolles de grammaire en la ville de Rouen. Item troys collèges cest assavoir des Clémentins, de Darnestal et du Saint Esprit desquelles maisons et tenemens assis en ces paroisses party [...] baille a plusieurs personnes pour ce quilz estoient en ruynes et inhabitez " (A.D.S.M. G 3704).

<sup>1076</sup> " Paroisse de Saint-Lô, Rue de la Chaisne : Deux maisons contiguës dun bout la rue de la Chaisne / Dautre bout le domaine du chapitre / Dun costé monsieur Boudart correcteur des comptes / D'autre costé le domaine du chapitre.  
 Paroisse de Saint-Amand, Rue Saint Amand : Une maison louée par M. Sericourt chanoine /Dun bout la rue Saint Amand / Dautre bout le domaine du chapitre / Dun costé ledit domaine /Dautre costé le domaine des Chartreux  
 Paroisse De Saint-Amand, Rue des Cinq Cerfs : Trois petites maisons contiguës en trois loages différents / Dun bout la rue des Cinq Cerfs / Dautre bout et costé le domaine du chapitre.  
 Paroisse de Saint-Maclou Rue des Savetierre : Une maison occupée par Ronie cordonnier / Dun bout la rue des Savetiers / Dautre bout la rivière de Robecq / Dun costé le sieur Guérout marchand /Dautre costé le sieur le Cousteulx mesureur de sel.  
 Paroisse de Saint Laurens, Rue Beauvoisine : Deux maisons contiguës dun bout la rue de Beauvoisine / Dautre bout le domaine du chapitre / Dun costé les enfans mineurs de Monsieur de Courvaudon / Dautre costé le sieur Guilmart  
 Paroisse de Saint Laurens, rue Ganterie : Deux maisons contiguës dun bout la rue Ganterie / Dautre bout le domaine du chapitre / Dun costé le sieur Le seigneur / Dautre costé la vesve deshays  
 Paroisse Saint Laurens, rue de laumosne : Une maison dun bout la rue de laumosne / Dautre bout le domaine du chapitre / Dun costé madmoiselle des Chateliers / D'autre costé le sieur Le flamen  
 Paroisse de Saint Estienne des Tonneliers, Rue des Charettes : Deux maisons contiguës / Dun bout la rue des Charettes / Dautre bout le domaine du chapitre / Dun costé le sieur vereuil demeurant / Dautre costé messieurs Morin  
 Paroisse de Saint Estienne, Rue des racouetes : Deux autres maisons contiguës / Dun bout la rue des racouetes / Dautre bout le domaine du chapitre / Dun costé Monsieur de Saint Aubun Crestot / Dautre costé le sieur Lucas libraire  
 Paroisse de Saint André hors Cauchoise : Une maison fieffée au s(ieu)r gaillard plastrier / Dun bout le sieur Le cordier prestre / Dun costé le domaine du chapitre / Dautre costé la dame Caminet  
 Paroisse de Saint André : Une maison où pend pour enseigne limage de Nostre Dame / Dun bout ladite Rue aboutissante a Déville / Dautre bout ledit sieur le Cordier prestre / Des deux costez le domaine du chapitre  
 Paroisse de Saint André : Une maison dun bout la rue aboutissante a Déville / Dautre bout et costé le Domaine du Chapitre  
 Paroisse de Saint André : Une maison et jardin a monsieur Briée / Dun bout la place dite la Corderie / Dun costé la vefve faucon ou ses enfans dautre costé le domaine du chapitre.

L'abbaye de Saint-Amand disposait d'un fief dans la ville de Rouen dès les 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> siècles. Selon le père Autin, l'abbaye de Saint-Amand, " avoit un fief ou seigneurie dans la ville de Rouen en la paroisse de Saint-Amand " (Le Cacheux, 1937 : 233). Non seulement l'existence du fief est attestée par les actes des 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> siècles, mais il est également possible de le localiser. En effet, l'érudite affirme que ce fief " étoit placé et assis, autant qu'on peut découvrir à travers des obscurités de cinq à six siècles, sur deux tènements ; le premier est celui où sont à présent les maisons canoniales, entre la rue Saint-Amand et le collège Clémentin ; le second est celui qui est occupé par les maisons des sieurs Le Roux contre la prébende d'Amfréville ". L'abbaye percevait un cens sur ces terres. En effet, vers le 12<sup>e</sup> siècle, elle avait baillé à cens à l'archidiacre Renaud, sans doute Renaud le Bouglier, deux terrains faisant partie de son fief, l'un pour trois sous, l'autre pour vingt. Renaud y éleva des constructions, dont une maison de pierres, et concéda le tout aux religieuses lors de l'entrée à Saint-Amand de sa cousine Agnès d'Évreux (Le Cacheux, 1937 : 234)<sup>1077</sup>.

Les fondations bénédictines ou érémitiques situées hors les murs de la ville se sont souvent imposées dans les faubourgs. Les plans terriers modernes attestent fréquemment ce fait. Les Chartreux possédaient le fief du Nid-de-Chien situé dans la paroisse Saint-Hilaire (A.D.S.M. 12 Fi 73). Les moines du prieuré de Bonne-Nouvelle disposaient de la baronnie de Bonne-Nouvelle-lès-Rouen située sur la rive gauche de la ville : ils possédaient déjà ce fief aux 12<sup>e</sup>-13<sup>e</sup> siècles. Les seigneuries des moniales de Saint-Paul, des moines du prieuré Saint-Michel et des moines de l'abbaye semblent s'imbriquer sur le mont Sainte-Catherine dès le 13<sup>e</sup> siècle. En effet, en 1277, un procès a lieu entre le prieur de Saint-Michel et l'abbé de Sainte-Catherine afin de savoir à qui appartenaient les côtés de la montagne Sainte-Catherine. À l'issue de ce procès, les limites des seigneuries du prieuré de Saint-Michel, du prieuré de Saint-Paul et de l'abbaye de Sainte-Catherine sont définies (A.D.S.M. 14 H 862). Cette imbrication de seigneuries conduit inexorablement à des mésententes sur la possession de certains droits seigneuriaux. Les limites de seigneuries sont constamment rappelées lors de contentieux et procès sur les droits seigneuriaux. Vers le milieu du

---

Une maison hors Cauchoise occupée par [barré] / Deux Costez et dun bout le domayne du chapitre / La rue qui va a Bapaume " (A.D.S.M. G 3704).

<sup>1077</sup> Sur les droits seigneuriaux, je renvoie au chapitre de Paul Le Cacheux dans son histoire de l'abbaye de Saint-Amand (Le Cacheux, 1937 : 232-241) Au cours du Moyen Âge, le fief de Saint-Amand a subi la même évolution que dans les autres fiefs. En effet, l'exploitation seigneuriale s'y est affaiblie peu à peu, et le tenancier a vu s'étendre davantage le droit qu'il avait d'user et de jouir de son tènement. À la fin du 15<sup>e</sup> siècle, sa condition diffère peu de celle d'un propriétaire. Le développement du bourg a favorisé cette transformation (Le Cacheux, 1937 : 238).

15<sup>e</sup> siècle, les moines de Notre-Dame-du-Pré s'opposent au seigneur de Mendreville, sur le contrôle de certains droits seigneuriaux (A.D.S.M. 20 H 26). La ressemblance entre l'appellation des deux fiefs, d'une part le fief ecclésiastique nommé le fief d'Émendreville et d'autre part le fief laïque nommé le fief de Mendreville, a amené quelques confusions sur les droits perçus par chaque seigneur<sup>1078</sup>. Les Dominicains doivent aussi composer avec le seigneur de Mendreville mais également avec les moines de Notre-Dame-du-Pré (A.D.S.M. 68 H 26). Les contentieux sur les droits seigneuriaux sont nombreux et semblent davantage concerner l'extérieur de la ville de Rouen. Ainsi, les religieux de Notre-Dame-du-Pré essaient de renforcer leur droit de pêche à Bures face à l'abbaye de Saint-Amand (A.D.S.M. 20 H 89). Les Filles-Dieu doivent sans cesse réaffirmer leurs droits féodaux sur leurs possessions dans la paroisse Saint-Nicaise (A.D.S.M. 69 H 21), dans la paroisse Saint-Vivien (A.D.S.M. 69 H 22) et à Darnétal (A.D.S.M. 69 H 23).

En somme, malgré l'absence de sources cartographiques, il est possible de déterminer que les propriétaires du sol urbain rouennais étaient en grande partie des seigneurs ecclésiastiques (Tab. 14.1). Finalement, le constat sur la seigneurie urbaine demeure le même que celui établi par Léopold Delisle en 1850 : " non seulement les ecclésiastiques, tels que l'archevêque et le chapitre, l'abbé de Saint-Ouen, l'abbesse de Saint-Amand, le prieur du Mont-aux-Malades, et les Templiers, mais aussi plusieurs nobles, parmi lesquels on peut citer les comtes de Leicester, avaient acquis la seigneurie d'îlots plus ou moins considérables, où le souverain n'avait plus, pour ainsi dire, aucun droit à percevoir " (Delisle, 1850 : 404). Ainsi, la situation de Rouen diffère une nouvelle fois de la ville de Paris dans laquelle une grande partie du sol urbain appartenait au roi. Après la reprise du comté de Paris au 11<sup>e</sup> siècle par Robert le Pieux, les fiefs tenus par les petits seigneurs se sont maintenus. Or, peu à peu, les Capétiens empêchèrent les seigneurs laïques comme ecclésiastiques d'exercer une réelle autorité sur la ville par une politique active de récupération (Lorentz *et al.*, 2006 : 31). Ainsi, le roi acquiert au 13<sup>e</sup> puis au 14<sup>e</sup> siècle de nombreux fiefs jusqu'alors aux mains de bourgeois, de nobles et parfois de religieux. En 1216, le roi entre en possession de la censive du comte de Meulan, appelée terre de Grève. Le fief de Théroüanne subit le même sort, mais le

---

<sup>1078</sup> " Ceux qui considéreront de prez les noms qu'on a donné notre a nostre faubourg avec les tiltres et la possession des religieux de Bonne-Nouvelle cognoistront facilement que ils sont seigneurs dudit fauxbourg et patrons de la paroisse soit qu'on appelle l'un ou l'autre de Saint-Sever ou Émendreville ; et que le nom que les sieurs du Bosc ont attribué a leur fief de Préaux depuis qu'il est entre en leur maison ne doit point estre celui d'Émendreville, Hermentrudisvilla mais bien celui de Mendrevilla, Minorvilla " (A.D.S.M. 20 H 26).

processus apparaît plus complexe. Ce fief est initialement tenu de l'évêque de Paris par un certain Jean de Montreuil. Cette censive passe ensuite aux mains du frère de Jean de Montreuil, Adam, évêque de Thérouanne, qui lui donne son nom. Philippe Auguste souhaite affirmer ses droits sur cette censive, mais la suzeraineté royale sur l'évêque n'est reconnue qu'à la fin du 13<sup>e</sup> siècle. Cette terre n'est définitivement acquise par le roi – plus précisément par Philippe VI de Valois – qu'en 1331 au terme de plus de cent cinquante ans de négociations (Lorentz *et al.*, 2006 : 32). Dès le 13<sup>e</sup> siècle, le roi apparaît comme le principal seigneur foncier à Paris : cinq cents rues se situent dans la censive du roi alors que seulement quarante-neuf rues se trouvent dans celle de l'évêque<sup>1079</sup>. Les seigneuries ecclésiastiques paraissent plus stables que les seigneuries laïques et restent tout de même nombreuses malgré la mainmise royale. À la fin du Moyen Âge, il en subsiste une trentaine à l'intérieur de l'enceinte de Charles V. La censive la plus étendue était celle de l'évêque, comprenant le territoire de la couture l'Évêque, de la rue Saint-Denis au Roule et au pied de la colline de Chaillot ainsi que de nombreux îlots et quelques maisons dans l'île de la Cité et la rive gauche. La censive des chapitres Notre-Dame était centrée, comme à Rouen, sur le quartier au nord de la cathédrale. La différence apparaît dans le fait que la censive Notre-Dame englobait le cloître avec une quarantaine de maisons canoniales alors qu'à Rouen, ces maisons canoniales, dépendantes du chapitre Notre-Dame, étaient disséminées dans plusieurs paroisses de la ville. Le chapitre parisien possédait également le clos Garlande, à l'est de la rue Saint-Jacques, depuis 1134, et le fief de Tiron près de la porte Saint-Victor dès 1214 (Lorentz *et al.*, 2006 : 32). Les censives des monastères parisiens s'étendaient généralement autour de l'enclos primitif.

La situation diffère donc entre les deux plus grandes villes du royaume au 13<sup>e</sup> siècle. Mais elles partagent également quelques points communs notamment dans le cas de conflits. En effet, les innombrables imbrications d'enclaves et de droits des seigneuries urbaines ou extra-urbaines accentuent la fréquence des litiges que ceux-ci portent sur les limites des seigneuries ou sur les droits de voirie. Il apparaît nettement que les seigneurs ecclésiastiques sont confrontés au pouvoir

---

<sup>1079</sup> L'analyse des censives et des seigneurs voyers nuancent l'importance du roi en tant que principal propriétaire du sol parisien. En effet, il est démontré que la censive du roi ne couvre que 4 % des îlots mais qu'il exerce le droit de voirie dans au moins 63 % des 73 kilomètres de rues de la capitale en 1300. Ces données font du roi le premier seigneur voyer de Paris face aux seigneurs ecclésiastiques qui, dans le meilleur des cas, déployaient leur justice dans 10 % des rues de la capitale. La conclusion apportée par cette nouvelle étude va tout de même dans le sens d'une prééminence du roi dans la ville : " en 1300, le roi est bien le plus puissant des seigneurs parisiens, non par son emprise foncière, mais par l'exercice de la justice et de la police dans l'espace public " (Bove *et al.*, 2013 : 181).

croissant du roi. Dans la ville de Rouen, les communautés religieuses les plus influentes telles que le chapitre Notre-Dame ou l'abbaye de Saint-Ouen doivent faire face aux prétentions grandissantes des seigneurs locaux, mais surtout à l'ambition démesurée de l'institution communale.

### ***14.2.3. Exercer la justice dans la ville : les juridictions ecclésiastiques***

Les limites de seigneuries ont souvent mené à des contestations ou tout du moins à des réaffirmations de la part des différents acteurs urbains. Les seigneurs laïques comme ecclésiastiques exerçaient leur pouvoir sur leurs fiefs et donc sur des territoires particuliers. Néanmoins, par leur droit de justice, les acteurs urbains soumettaient aussi la population à leur contrôle. Chaque institution disposait de sa propre justice qu'elle souhaitait appliquer à ses sujets. Ces juridictions multiples, définies comme le pouvoir de rendre la justice, mais également comme le ressort territorial dans lequel cette justice est mise en pratique, démontrent la complexité des rapports entre les acteurs influents de la ville et leur espace. En 1962, Bernard Guenée avait déjà mis en lumière la difficulté d'exercer la justice au Moyen Âge. Il affirme, avec ironie que " tout serait simple si toute la justice d'un territoire déterminé était entre les mains d'un seul seigneur, exercée par un seul juge " (Guenée, 1963 : 77). Mais, ce n'est pas le cas : les hommes et les choses dépendent de plusieurs justices et sont justiciables de multiples tribunaux. Les rapports entre ces diverses justices sont faits d'incertitudes et d'obscurité tant les limites de ces juridictions, la définition et la réparation des justices sont mal définies (Guenée, 1963 : 77).

En effet, depuis la fin de l'empire carolingien, les pouvoirs sont extrêmement disséminés et les justices sont fragmentées. Un grand nombre de seigneurs laïcs et ecclésiastiques exercent une basse, moyenne et haute justice et des problèmes de compétence naissent de cette multiplicité des juridictions sur un même territoire (Billoré *et al.*, 2012 : 42-43). Cependant, nous nous intéresserons plus particulièrement ici aux juridictions religieuses. Chaque acteur religieux, c'est-à-dire l'évêque, le chapitre ou les communautés monastiques, possède des prérogatives temporelles et seigneuriales en plus de la juridiction spirituelle (Billoré *et al.*, 2012 : 49). Plus encore, ce sont les conflits de juridictions qui seront au centre de cette réflexion puisque la documentation est, sur

ce point, prolifique. Ces conflits relatifs aux juridictions apparaissent comme l'un des points de tension constants entre les divers acteurs de la ville (Gauvard, 1991 : 124)<sup>1080</sup>.

La majorité des grands conflits et procès de la fin du Moyen Âge apparaissent comme le résultat inéluctable de la puissance temporelle des acteurs religieux et de leurs privilèges opposés à ceux de la Commune. Cette dernière institution naît au milieu du 12<sup>e</sup> siècle. En 1149, peut-être en 1150, le duc Geoffroi Plantagenêt accorde aux Rouennais, dans un acte officiel, la possession de leurs biens, l'interdiction de tout duel judiciaire mais également l'exemption de la taille (Musset, 1984 : 61). Le duc ne donne pas encore à la communauté des bourgeois rouennais une organisation commune. Il pose néanmoins les bases de l'institution communale en insistant sur la responsabilité collective et la solidarité entre les membres de la "*communio Rothomagi*". En outre, cet acte incite tout de même les bourgeois à s'organiser et à mettre en place un organisme consultatif ("*consilium civium Rothomagi*"). Ce n'est qu'en 1150, sous le règne d'Henri II Plantagenêt, que les institutions communales sont instaurées. En effet, vers 1170, Henri II octroie aux bourgeois les Établissements (Gauthiez, 1991 : 197). Ce document est certainement élaboré par la municipalité de Rouen qui souhaitait regrouper les coutumes urbaines reconnues par Henri II. L'existence de plusieurs versions de ces Établissements met en évidence une rédaction en deux temps : les vingt-neuf premiers articles représentent le texte des usages avant 1204 ; les derniers ont été compilés peu après la conquête de Rouen par Philippe Auguste (Musset, 1984 : 61-62). Cet acte constitutif développe considérablement l'embryon d'organisation mis en place vers 1150. L'institution communale, autrement dit la Commune, apparaît dans ces Établissements comme une " véritable personne morale, formée par l'association d'hommes liés entre eux par un serment mutuel " (Musset, 1984 : 62). Le régime des Établissements de Rouen est de type patricien puisque seul un petit nombre de familles participe à la direction de la cité. Sans entrer dans les détails d'admission au sein de la Commune, il faut retenir les privilèges que celle-ci apporte aux habitants de Rouen. Dès lors qu'un individu est admis dans la Commune, il jouit des droits de citoyen de Rouen mais doit, en contrepartie, remplir les obligations liées à ce statut. L'avantage le plus évident est de relever uniquement de la juridiction communale et de recevoir l'assistance judiciaire de cette

---

<sup>1080</sup> Dans sa définition d'homicide, Claude Gauvard utilise l'exemple d'un certain Jean Viel fait prisonnier en 1409. Lorsque son cas est évoqué au Parlement de Paris, son procès déclenche un conflit de juridiction entre d'une part, le duc de Bourbon, et d'autre part, Arnaud de Corbie, sire de Thoiry. Il apparaît nettement que dans ce cas le conflit de juridiction est plus important que la définition du crime (Gauvard, 1991 : 124).

institution. Constituée dans un premier temps afin de se défendre face aux puissants, la Commune devient dès le 13<sup>e</sup> siècle, et plus encore au 14<sup>e</sup> siècle, une institution influente souhaitant renforcer ses droits et ses privilèges sur le territoire urbain. Cette affirmation se réalise par l'opposition aux grandes institutions religieuses, tels l'abbaye de Saint-Ouen ou le chapitre Notre-Dame, principalement au sujet de la juridiction sur certaines parties de la ville.

Ainsi, l'un des principaux conflits de juridiction opposa les moines et l'abbé de Saint-Ouen à la Commune. En 1371, le maire de Rouen se plaignait au roi qu'" iceux religieux disoient avoir certaine baronnie en la ville et banlieue de Rouan dont ils disoient la basse justice a eux appartenir et a nous la haute et moyenne justice " (A.D.S.M. 14 H 449). Or la Commune refuse de reconnaître à l'abbaye un quelconque droit dans la ville de Rouen : les moines " n'avoient point de baronnie ne aucune basse justice ou juridiction sur lesdis manans et habitans en icelle ville " (A.D.S.M. 14 H 449). Les religieux, quant à eux, affirment que " certains privilèges octroyés audit maire et aux pères de la ditte ville par le roy notre dit seigneur, iceux maire et pères ne devoient pas jouir " (A.D.S.M. 14 H 449).

Pour faire face aux accusations de la Commune, les moines de Saint-Ouen s'attachent à rassembler toutes les preuves de l'existence de leur baronnie (A.D.S.M. 14 H 149). Ils recourent aux lettres royales qui affirment que : " les dis religieux tiengnent [des rois] sans moien la baronnie de Saint-Ouen par un seul hommage et [leur] en doivent certains services " (A.D.S.M. 14 H 449). La baronnie de Saint-Ouen était soumise aux mêmes obligations que les autres seigneuries : rien n'indique qu'ils pouvaient racheter le service par une somme d'argent (Moisson, 1992 : 62). Ainsi, " en icelle baronnie, le maire de Rouen n'a aucune juridiction " (A.D.S.M. 14 H 350). Le maire de la ville, de son côté, affirme ses droits sur toute la ville : " la commune et mairie de Rouen estoit fondée d'ancienneté des ducs et princes de Normandie dons et privilèges grandes franchises et libertés lesquels privilèges avoient été approuvés et confirmés par les roys et ducs, et ont toute juridiction en la dite ville et banlieue [...] Les religieux n'y avoient aucune jurisdiction moyenne n'y basse " (A.D.S.M. 14 H 449). Chaque partie prétendait avoir la juridiction sur le même lieu (Moisson, 1992 : 63). En effet, l'abbaye pensait disposer de la juridiction et de droits seigneuriaux sur toute la baronnie de Saint-Ouen alors que la Commune affirmait avoir le droit de juridiction dans la ville tout entière y compris dans la baronnie de Saint-Ouen.

Les moines et l'abbé de Saint-Ouen " réclamaient [de leur baronnie], outre le vaste emplacement que comprenait leur monastère, leurs jardins et leurs cours, la rue Pincedos, la rue des murs Saint-



Ouen, la rue Bourg l'Abbé, un côté de la rue des Arsins " (Chéruef, 1844 : 132-135). En guise de preuve, ils rassemblent tous les actes attestant l'existence du " fief et baronnie desdits religieux " (A.D.S.M. 14 H 149)<sup>1081</sup>.

Malgré ces multiples preuves, la Commune refuse d'accorder du crédit aux moines et à l'abbé de Saint-Ouen. Le maire et les pairs de la ville maintiennent leur position selon laquelle l'abbé pouvait rendre justice dans la cour de son monastère mais seulement sur ses vassaux. Comme nous avons pu le voir avec les franchises, les bourgeois de la ville surveillent les faits et gestes de l'abbaye attendant ainsi la haine existant déjà entre les deux institutions. Les accusations sont diverses et parfois non justifiées, conduisant toujours à des procès, des " enfermements " ou des excès de violence. La communauté de Saint-Ouen " accusait la bourgeoisie de violer ses franchises, d'envahir ses moulins, de maltraiter et d'emprisonner ses serviteurs, d'abattre ses forêts " (Chéruef, 1844 : 134). À cela les hommes de la Commune " rétorquai[en]t contre l'abbaye la plupart de ses

---

<sup>1081</sup> Ils retranscrivent ces actes dans un cahier d'une centaine de pages. Voici quelques exemples d'actes prouvant l'existence de cette baronnie : " A tous ceux qui ces lettres verront Jehan Almaury garde du seel des obligations de la viconté de Rouen. Salut scavoir faisons que par devant Jehan des Wyde clerc tabellion juré de la ditte viconté. Fut présent Richart de Sommary bourgeois de Rouen, lequel de sa bonne volenté congnot et confessa tant pour lui que pour ses hoirs avoir prins en fieu et en perpétuel héritage à toujours des religieux hommes et honnestes l'abbé et couvent de Saint Ouen de Rouen et de leurs successeurs une pièce de terre assise en la paroisse Saint-Vivien de Rouen si comme elle se pourporte en long et en lé nommée le Champ de la Barre d'un costé à l'héritage Jacquet Quaquet et d'un bout et d'un costé à l'héritage Robert Bource et de ce costé même à l'héritage Regnault Boissel, à l'héritage Philbert d'Étalville et à l'héritage aux héritiers Richard Autin et de l'autre bout à l'héritage qui fut Guillaume de la Mare qui tiennent à présent des héritiers Robin Guéroult et Jehan des Fresnes à l'héritage qui fut Raoul Le Poullain qui est de présent Robert Deshayes, à l'héritage Pierre Martin, à l'héritage Regnault du Mesnil, à l'héritage Guillaume Bignon, à l'héritage Guillaume Ridet, à l'héritage Robert Deshayes, à l'héritage Guillebert Canu, à l'héritage Jehan Aguil., à l'héritage as héritiers Jehan Diville et à l'héritage Jehan Langlois. C'est assavoir cette prinse faite par le prix et somme de quatre livres tournois de rente chacun an rendant auxdits religieux et à leurs successeurs aux quatre termes de l'an accoustumez tant à l'un terme comme à l'autre le premier terme commençant de la ditte rente payer à Noël notre seigneur prochain venant et assavoir que ledit Ricart de Sommary... soixante et dix solz de rente bien et suffisamment assis en fieux desdits religieux. Il les pourra bailler as ditz religieux en la descharge desdits quatre livres de rente. Ce fut fait l'an de grâce mil trois cent quatrevingt le dimenche vingt-deuxieme jour de juillet " (A.D.S.M. 14 H 149). Un siècle plus tard, chaque transaction était fondée sur le même type d'acte : " A tous ceux qui ces présentes lettres verront ou orront Jehan Courel garde du seel desdites obligations de la viconte de Rouen. Salut Scavoir faisons que par devant Guillaume le Roux et Robin de Saint Saire tabellions jurés pour le roy notre sire en la ditte viconté. Fut présent Marquet Duval Chandellier demeurant en la paroisse Saint-Nigaise, lequel de sa bonne volenté sans aucune contrainte congnot et confessa avoir pris à rente et à fief afin d'héritage atousjours tant pour lui comme pour ses hoirs et ayant causes de religieux hommes et honnestes personnes les administrateurs prier et couvent de Saint Ouen de Rouen. C'est assavoir tout et tel droit raison et action que lesdits religieux avoient et pavoient avoir demander et réclamer soit en fond et propriété d'une maison ainsi comme elle est édifiée et s'estend et pourporte de long en lé assise en la ditte paroisse Saint Nigaise en la rue d'Orbe rue en fiefs et seigneurie desdits religieux qui pièce fut Pierre Ollivier et Richard des Carrieres d'un costé les hoirs de deffunt Robin Larssent d'autre costé Guillaume de Renchy, d'un bout par derrière le tènement de la Pomme d'Or, d'autre bout le pavement de la ditte rue d'Orberue. Cette prinse faite tant par le prix de vingt soub de tournois de rente à héritage par an qui de son dus dancienneté auxdits religieux. Ce fut fait lan de grâce mil quatre cens soixante et quinze le samedy neuviesme jour de décembre présens Vincent Godeffroy et Guillaume de Collandre ainsi signé Vincent et Robin de Saint Saire " (A.D.S.M. 14 H 149).

griefs ; elle [la Commune] se plaignait des violences faites aux bourgeois jetés dans les prisons monacales, d'usurpation de terrain, de trafic illicite " (Chéruef, 1844 : 135). Le maire prenait, dans les bois dépendant de l'abbaye de Saint-Ouen, les arbres nécessaires aux réparations des moulins de la ville. Il s'y employait malgré la résistance des moines et les tensions que cela suscitait (Moisson, 1992 : 65)<sup>1082</sup>. En 1342, le duc de Normandie, futur Charles V, ordonne au maire de réparer les injustices commises (A.M.R., Registre DD, f° 103).

Ces conflits de juridiction sont tels que les ordres mêmes du roi, devant être appliqués par le maire, ne sont pas respectés par les moines de Saint-Ouen. Lorsqu'en 1356 Charles V décréta qu'" un impôt et subside se devoit lever sur les denrées et marchandises qui se vendoient pendant l'année 1357 seulement pour paier la rançon du Roy Jean son père qui étoit prisonnier en Angleterre depuis la bataille de Poitiers ", les vassaux des moines " refusèrent de se soumettre à cet impôt et alléguèrent que l'abbaye ayant sa justice particulière ils ne devoient point s'en tenir à ce qu'avoient accordé les justiciables du maire qui vouloit cependant les contraindre de se soumettre " (A.D.S.M. 14 H 350). Les procès les plus violents éclatent " à cause de certains exploits que les dits [maire et pairs de la ville] de Rouen avoient fais en certains lieux en la baronnie et justice desdits complaignans [...] et sur ce eust grand altercation et pledorie en notre dit échiquier entre lesdites parties " (A.D.S.M. 14 H 449). La conclusion de l'Échiquier sur ce conflit est sans équivoque : " cette rivalité de juridiction ne peut être réglée par un seul procès dans cette ville où propriété du sol est une affaire complexe " (A.D.S.M. 14 H 449).

Peu de temps avant l'épisode de la Harelle (1382), d'autres querelles s'élevèrent sur les droits de justice de l'un et de l'autre. Pierre Cochon, notaire apostolique, narre dans sa *Chronique normande*, que le 22 juin 1371, " l'abbé de Saint-Ouen de Rouen fist lever une fourque dessous son boys de Bihorel ; et ils firent pendre un larron, comme eulz disant leur baronnye lesquelles furent abatuez et le larron despendu et pendu au gibet du roy en la présence du maire et très grande quantité de bourgeois " (*Chronique normande de Pierre Cochon...* : 162). En 1378, un litige similaire éclate afin de savoir de quelle juridiction dépend Colin du Fresne. Ce dernier est arrêté et

---

<sup>1082</sup> " PREMIÈREMENT pour la grande et excessive et mise faite pour la grant plederie que il covint que le dit abbé demenast contre la ville de Rouen, en la noveleté que il fu abbé et bien sept ans ensuiant, si comme aucuns des moignes de l'abbéie seivent bien, à cause de ce que ceux de la ville de Rouen, Guillaume de Wanchi et leurs autres complices, disoient et maintenoient contre le dit abbé que il avoit les bois de la Haye-Comperée et de la Verte-Forest, et les vouloient fere apliquier et tourner devers le rey, et aussi pour la baronnie de Saint-Ouen V<sup>III</sup> livres tournois et plus " (Michel, 1840 : 21-22).

accusé de vol à Quincampoix. L'abbé proclame que le prisonnier dépend de sa justice du fait que Quincampoix fait partie de sa baronnie et de sa juridiction. Le maire revendique le droit de juger l'homme en vertu de son appartenance à la ville de Rouen. Le bailli le livre à l'abbaye et il est pendu aux fourches patibulaires de Bihorel (A.D.S.M. 14 H 449). En 1378, à la suite de cette violente querelle, les moines et abbé de Saint-Ouen obtiennent gain de cause : " un arrêt du parlement de Paris leur donne main levée du droit de juridiction qu'ils avoient sur leur baronnie dans l'étendue de la banlieue de Rouen à cause de certains empeschement qu'on leur faisoit dans l'exercice de la justice " (A.D.S.M. 14 H 350).

La Harelle apparaît comme un point d'orgue dans l'opposition entre l'abbaye de Saint-Ouen et les citoyens de Rouen. Cette émeute, qui eut lieu en février 1382, est d'origine fiscale. Une rumeur selon laquelle Charles V avait supprimé les aides courait à travers le pays. Il fallut plusieurs réunions des États de Normandie afin de trouver de nouveaux subsides. Lorsque la nouvelle taxe est prélevée en février 1382, le montant était bien plus élevé que ce qui avait été approuvé par les États de Normandie. Au début, tout commence comme un carnaval. Les ouvriers des draperies se choisissent un " roi " en la personne de Jean le Gras, un marchand drapier, qui préside bien malgré lui cette mascarade. Il est promené sur un char à travers toute la ville, accordant ici et là l'abolition des impôts (Mollat du Jourdin et Wolff, 1993 : 171-175). Les festivités tournent rapidement en émeute : les ouvriers s'en prennent aux maires et pairs de la ville, aux bourgeois, mais également aux communautés religieuses<sup>1083</sup>. Les insurgés avaient en effet de nombreux griefs à l'encontre des établissements religieux avec lesquels ils étaient en procès. Ils profitèrent de cette émeute pour réduire les privilèges des religieux. Ils réussirent à faire renoncer, en abusant de menaces et de violence, le chapitre de Rouen à sa rente annuelle et sur la halle et les moulins de la ville (Sadourny, 1984b : 119-120). Ils obligèrent, toujours sous la contrainte, l'abbé de Saint-Ouen à abandonner le procès en cours<sup>1084</sup>. Néanmoins, la rivalité existant entre les deux parties conduisit à une violence davantage exacerbée qu'avec le chapitre. Afin de réduire à néant les prétentions de l'abbaye quant

---

<sup>1083</sup> " En l'an mil iii<sup>c</sup> iiiii<sup>xx</sup> et i[i], le jour Saint-Mathias, premier lundi de Karesme, en la mairie de sire Robert Deschamps, commencha la commotion en la ville de Rouen par merdaille comme de dignans, drapiers et gens de poure estofle ; et avoit avec euz d'aucunz gros marcheanz et vinetiers couvertement qui les soustenoient, et couroient par la ville ; et convenoit que lez grans de la ville se muschassent ; et les robèrent et pillèrent " (*Chronique normande de Pierre Cochon...* : 162-163).

<sup>1084</sup> " Et chex de Saint-Ouein semblablement [forcèrent] à renonchier à leur baronnie et juridicionz et confesser à tenir la de la ville de Rouen et quitter à la dicte ville ii<sup>c</sup>. lb. de despens a quoy la ville estoit condamnée à leur devoir par sentence du parlement : desquelles choses dessus dites, après toutez les choses passées, tout revinst en son droit " (*Chronique normande de Pierre Cochon...* : 165).

à son droit de juridiction dans la ville, la foule força les portes de l'abbaye et brûla tous les actes qu'elle put y trouver. Le détournement de l'émeute contre le chapitre, mais surtout contre l'abbaye de Saint-Ouen, démontre la nécessité, pour la Commune de Rouen, de libérer toute la rancœur accumulée depuis près de deux siècles contre l'abbaye et ses privilèges<sup>1085</sup>. L'émeute populaire s'arrêta subitement après le 26 février, date à laquelle on fit lire solennellement la Charte aux Normands dans le cimetière Saint-Ouen et où l'on fit promettre par serment à tous ceux qui venaient d'être lésés de pardonner. Les Rouennais, redoutant la colère de Charles VI, envoyèrent plusieurs délégations pour demander le pardon royal. Le roi, alors occupé à réprimer la révolte des maillotins, répond qu'il viendrait en temps voulu pour savoir " qui aroit mengié le lart " (*Chronique normande de Pierre Cochon...* : 162-166). Le 29 mars, Charles VII fait son entrée triomphale dans la ville de Rouen. Le châtement quasi divin tombe sur la population : la Commune fut supprimée et les impôts augmentés. Cet épisode traduisait un malaise profond dans les milieux populaires touchés par l'accroissement de la fiscalité, le chômage, la précarité et les disettes (Sadourny, 1984b : 120).

La Harelle et ses conséquences (la fin de la Commune) ne mettent pas un terme aux conflits (Moisson, 1992 : 99). Les agents royaux reprennent à leur compte la lutte contre les prétentions de l'abbaye qui avait profité des troubles de la fin du 14<sup>e</sup> siècle pour étendre sa juridiction et sa puissance. En effet, en l'absence de titres (brûlés pendant la Harelle), " on s'en rapportait au serment de quelques vassaux de l'abbaye, que les moines faisaient parler à leur gré " (Chéruef, 1844 : 507). Les bourgeois luttaient également activement contre les privilèges de l'abbaye tant

---

<sup>1085</sup> L'animosité des citoyens de Rouen envers l'abbaye de Saint-Ouen, et plus particulièrement contre sa baronnie et son droit de justice, est mise en avant par Amable Floquet dans ses *Anecdotes normandes* : " Cependant, le nouveau roi était toujours séant en son trône, et toujours le peuple tenait ses assises. – « Nous allons chercher bien loin nos ennemis, s'écria une voix rauque, et ils sont là, sous nos yeux, qui semblent nous braver. Sire, ces moines orgueilleux de Saint-Ouen, qui veulent, malgré la ville, avoir des hautes-justices et des gibets, le jour n'est-il pas venu d'en avoir raison ? » – « Faites, faites justice », murmura Jehan Le Gras. Mais, vraiment, la populace n'avait pas attendu les ordres de son roi ; les portes du monastère venaient d'être défoncées, les meubles pillés ou brisés. On en voulait surtout à la tour aux archives ; le peuple en eut bientôt fait voler la porte en éclats ; et là furent déchirés avec rage et réduits en cendres, les antiques privilèges accordés, de siècle en siècle, à la royale abbaye, fondée (il y avait huit cents ans) par Clotilde et Clotaire Ier. Le peuple vainqueur revint bientôt dans l'aître, traînant tous les religieux de Saint-Ouen, pâles, éperdus, muets de terreur, et, à leur tête, Guillaume Le Mercher, leur abbé, qui, déjà mourant, ne devait pas survivre trois jours à cette horrible scène. Alors, dans cette foule de forcenés, vous eussiez entendu des imprécations, des hurlements et des menaces qui glaçaient d'effroi. – « Moines, plus de baronnie, plus de hautes-justices, plus de baillis, plus de verdiers, plus de gibets à Bihorel, ou bien vous allez tous mourir. Le Parlement de Paris vous a donné raison contre nous, parce que vous étiez riches et puissants, et que nous étions, nous, faibles et pauvres ; mais, à cette fois, c'est nous qui rendons la justice : or sus, renoncez aux dépens énormes dont on nous a grevés envers vous ; sinon, voilà le tranche-tête qui va faire son devoir " (Floquet, 1883 : 18).

pour le droit de baronnie qu'elle voulait exercer dans une partie de la ville que pour leurs moulins de Robec (Moisson, 1992 : 102)<sup>1086</sup>. Néanmoins, ces conflits relatifs au droit de juridiction de l'abbaye de Saint-Ouen ne prirent jamais l'ampleur qu'ils avaient eue aux siècles précédents (Chéruel, 1844 : 154).

La Commune ne s'était toutefois pas opposée à la seule abbaye de Saint-Ouen. Dès la fin du 12<sup>e</sup> siècle, elle était déjà entrée en conflit avec l'archevêque et le chapitre cathédral au sujet de maisons situées dans le cimetière Notre-Dame. Dans le courant de l'année 1192, les chanoines de Notre-Dame de Rouen élevèrent un mur autour du cimetière qui s'étendait en avant du portail de la cathédrale<sup>1087</sup>. Ils firent également construire des boutiques appuyées au mur à l'intérieur du cimetière. Ces dernières étaient louées à des marchands. Cette décision prise par les chanoines d'édifier les boutiques dans le cimetière de leur église était étrange, surtout si l'on se reporte aux précédents. Avant cette date, Regnaud de Saint-Valéry, qui possédait un fief contigu à l'enceinte de Notre-Dame, avait fait construire des maisons sur le terrain même du cimetière. Or au cours de l'établissement des fondations, les corps de plusieurs défunts furent mis au jour et jetés au-dehors. Par une bulle adressée à l'archevêque de Rouen et à l'évêque d'Amiens, le pape Adrien ordonna aux deux prélats d'avertir ce même Regnaud et les habitants des maisons d'avoir, sous menace d'excommunication, à se départir de leur audace et à rendre pleine justice aux chanoines en présence des évêques en raison d'un si grand sacrilège<sup>1088</sup>. Évidemment, lorsque les chanoines

---

<sup>1086</sup> En 1410, un procès oppose les religieux de Saint-Ouen aux habitants de la ville sur le droit de basse justice dont voici un extrait : " Jehan Tavel viconte de l'eaue de Rouen. Salut savoir faisons que aujourd'huy huitième jour de juin l'an mil quatre cent et dix nous avons veu une lettre en fourme du mandement contenant la forme qui ensuit. Robert Garin, lieutenant du Bailly de Rouen, à Robert du Prey, sergent dudit notre seigneur à Rouen, ou à son sous-sergent Salut à nous ont fait monstrier en complaignant les religieux abbé et couvent de Saint-Ouen de Rouen disant que lundy derrain passé ont huit jour Colin Capon Guiffard le Carretier demourant en la paroisse Saint Vincent et Robert Hober de la paroisse Saint Nicolas le Peinteur qui se disent estre commissaire du maire de Rouen sont allez faire justice en une maison qui Alain Clapet qui est de la baronnie Saint-Ouen si comme nous entendons en laquelle demeure Robin ad Vasques et illec ont fait certain justice et prins certain campe et porter hors de la jurisdiction notre seigneur le duc acause deladite baronnie contre la vollente audit Robin non contrestant que il lui devaucht bien que illeuc ne pavoit faire justice. Si vous mandons que vous contraignez tant a payement par corps et par biens lesdits commissaires qui ont usé de l'attorité du maire si comme il a qui endit kieu na nul pavoit mes ont fait contre la jurisdiction notre seigneur le duc que il viennent pour amender ce qu'il est fait et assaisi le lieu esdits camps ou pour eux excuse si comme raison fera " (A.D.S.M. 14 H 149).

<sup>1087</sup> Ce mur existait certainement depuis plusieurs années et a sans doute été surélevé.

<sup>1088</sup> L'histoire de la consécration des cimetières explique le fait que ce soit un sacrilège. La désignation et la bénédiction du cimetière à partir des 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> siècles constituent un moment décisif de cet établissement (Lauwers, 2005b : 153). La sacralité de l'espace funéraire lui est désormais conférée par un rite spécifique au lieu de résulter du simple voisinage de l'église (Zadora-Rio, 2000 : 198). Le caractère sacré du cimetière protégeait ces lieux des interventions séculières et des assauts du démon (Lauwers, 2005b : 158). La consécration soustrait le cimetière au monde profane et

construisirent les maisons, ils commirent un sacrilège plus grand encore que Regnaud de Saint-Valéry mais ils étaient sur leurs terres et n'hésitèrent pas. La Commune demanda donc aux chanoines de détruire le mur et les boutiques, mais ceux-ci refusèrent. La Commune tint alors conseil et l'assemblée des cent pairs décida d'exécuter par la force la destruction qu'elle n'avait pu obtenir de bon gré : les murs et les boutiques furent jetés à bas. Le chapitre exigea que le maire et les pairs rétablissent le tout et se soumettent aux tribunaux ecclésiastiques, ce qu'ils refusèrent. Les chanoines firent donc appel aux évêques suffragants et le tribunal ecclésiastique enjoignit à la Commune d'accorder au chapitre les satisfactions qu'il réclamait. Les dirigeants de la commune ne s'exécutèrent pas et reçurent plusieurs avertissements. Devant l'absence de résultats, le doyen, avec l'autorisation de l'archevêque, excommunia ces derniers et lança l'interdit sur la ville. Cet interdit avait pour effet de faire cesser le culte dans toute l'étendue du territoire concerné (A.D.S.M. G 3595, n° 3). Une transaction est établie en 1194 : les habitants de Rouen devaient sous la surveillance du sénéchal remettre le mur et les boutiques dans l'état où ils se trouvaient au moment où le différend naquit entre eux-mêmes et le chapitre. En construisant ces boutiques, le chapitre affirme qu'il est maître en ses terres. Il est le décisionnaire acceptant ou non la construction près de la cathédrale. De ce fait, l'édification de leurs bâtiments n'est pas vue comme un sacrilège mais comme un droit qui leur est dû<sup>1089</sup>. Saint-Louis atténua les tensions entre les deux parties en obtenant que chacun fasse des concessions. Le chapitre, tout en protestant de son droit, se soumit aux conditions de saint Louis (Chéruef, 1843 : 150-151)<sup>1090</sup>.

Les dissensions entre les chanoines de Notre-Dame et les hommes de la Commune se révélèrent aussi virulentes que celles entre le maire et l'abbaye de Saint-Ouen. En 1288, le maire revendique, au nom de la Commune, la rue Notre-Dame (ou rue des Arpents) comme un fief laïque relevant uniquement de sa juridiction. Au contraire, le chapitre soutenait qu'il s'agissait d'un fief

---

apporte un caractère sacré à un territoire qui jusque-là n'était que juridiquement protégé. On comprend donc que l'intervention de Regnaud soit vue comme un outrage pour les religieux.

<sup>1089</sup> Il est également possible que les chanoines, en construisant ces boutiques, n'aient pas déterrés les morts et par conséquent, il n'y eut pas de violation de sépultures contrairement à Regnaud de Saint-Valéry.

<sup>1090</sup> " *Excellentissimo domino Ludovico, Dei gratia regi Francorum illustri, devoti ejus clerici, Decanus et Capitulum Rothomagi, salutem et paratum ad regiæ majestatis beneplacita famulatum : Licet possimus, de jure communi, cimiterium nostrum claudere et clausuram ejusdem in altum erigere, prout nobis expediens videtur, vestræ tamen celsitudinis beneplacito penitus obtemperare volentes, serenitati vestræ, tenore præsentium, duximus intimandum, quod murus, qui ædificabitur ad clausuram dicti cimiterii, quatuor pedum altitudinem, ad mensuram pedis regalis, super terram non excedet, et quod dictus murus nullatenus altiùs extolletur. Promittimus bona fide nos ad hoc specialiter obligantes, nisi ob necessitatem aliquam fieri id contingat de licentiâ speciali regiæ majestatis. In cujus rei testimonium sigillum nostrum duximus præsentibus litteris apponendum. Datum die dominica post festum beati Bartholomæi apostoli, anno Domini millesimo ducesimo quinquagesimo sexto* " (Chéruef, 1843 : 275-276).

ecclésiastique sur lequel il exerçait de tout temps son autorité (Chéruef, 1843 : 181-182). Ainsi, en 1289, l'Échiquier juge qu'il est préférable de retirer au chapitre la juridiction sur les habitants de la rue Notre-Dame (A.M.R. 3 E 1 ANC 2, n° 2)<sup>1091</sup>. Un procès eut lieu à cet égard et il est dit que le maire, grâce à sa charge et en raison du fait que cette rue appartenait à un fief laïque (dont le nom n'est pas mentionné), devait avoir la juridiction de cette portion d'espace (A.M.R. 3 E 1 ANC 2, n° 4). À la suite de cette décision, le chapitre prend la résolution de lutter énergiquement contre la Commune<sup>1092</sup>. Admettre le bien-fondé du maire dans cette histoire revenait à l'encourager quant à l'extension de sa juridiction. Il va rapidement chercher à étendre sa justice sur les maisons canonales. En 1292 n. st., le maire Jean Naguet prétendait exercer sa juridiction dans la plupart des lieux protégés jusqu'alors par les immunités ecclésiastiques. Il fit, entre autres, arrêter les habitants d'une maison sur la place de la Calende perçue comme une dépendance du chapitre. Il ne respecta pas plus les droits du chapitre en s'attaquant à un manoir de

---

<sup>1091</sup> " À tous ceux qui verront ces présentes lettres, le Bailli de Roam, salus : nous faisons assavoir que, comme le maire de Roam eust pris un brief de fié et d'aumosne contre le daien et le chapistre de Roam, assavoir mon se toute la rue, qui est appelée la rue Noustre-Dame à Roam, soi fyeu lay, tel que le devant dit maire puisse faire sa joutice par la raison de sa mereté, comme en lay fyeu, ou se c'est aumosne des devant dis daien et chapistre, la veue faite sus ceu souffisaument et l'anqueste venue par devant homme ennorable le daien de Biauvieés et pardevant nous, auditeurs donnés par commission especial faite de noustre saigneur le roy au dit daien de Byauvais et à nous, le soon ousté par la coustume dou pays d'une partie et d'autre, et ledit des tesmoins raporté en Eschiquier par devant hommes ennorables les mestres tenans l'Eschiquier de la Saint-Michiel l'an mil deus cens quatre-vins et neuf, oies les resons d'une part et d'autre, il lu jugié et acordé par le dit des tesmoins et prononcé par jugement que la dite rue toute, si comme elle se poporte, estoit fyeu lay à joutiffler au maire, par raison de sa mereté, en toutes chouses, et avoir toute joutice temporel, ausi comme en fyeu lay purement, et l'amendèrent le daien et le chapistre, c'est assavoir l'anqueste et le jugement attendus. En tesmoing de ceste chouse, nous, par le commandement de nos mestres tenans ledit Eschiquier, avons mis en ces lettres le sael de la baillie de Roam, sauf le droit le roy et l'autrui. Données en l'Eschiquier, l'an dessus dit " (A.M.R. 3 E 1 ANC 2, n° 2).

<sup>1092</sup> " *Universis præsentes litteras inspecturis, Decanus et Capitulum Rothomagi, salutem in Domino : Noveritis quòd nos, anno Domini M° CC° nonagesimo, die mercurii, antè conversionem beati Pauli apostoli, quorum nomina inferiùs continentur, tunc Rothomagi residentes, in nostro capitulo congregati, videntes et sentientes molestias, injurias ac pressuras multiples quæ nobis incessanter ac nostræ ecclesiæ a Majore et Communiâ civitatis Rothomagensis die quâlibet inferuntur, præcipuè super his quæ tenuit ista ecclesia pacificè et quietè à tempore à quo memoria non existit, quæ tam jure quàm terræ consuetudine nisi fuimus hactenùs defendere et tueri ; ad quod justitia secularis nos exaudire pluries recusavit, licet hoc modis omnibus quibus decet et expedit fuerimus persecuti ; attendentes quòd, nisi maliciis eorum modo exquisito obviemus, aliundè à dicta civitate tanquàm exules in brevi nos expellent, quòdque matrem nostram ecclesiam servitoribus de relictam oportebit remanere ; quid plura ? Tanquàm veri ecclesiæ zelatores ac pugiles juravimus esse unani mes ad rèsistendum, pro viribus, maliciis insolencium hujusmodi, et, pro persecutione negocii, quòd ipsos nos exponemus atque nostra, in dicto capitulo per nostra sacramenta singulariter hoc firmantes et super hoc præsens fieri fecimus instrumentum ac nostra nomina inferiùs annotari, prout ibi continentur. Verùm, quùm turpis est pars quæ suo non congruit universo, deliberacione inter nos præhabità diligenti, super hoc etiam statuimus ut nostri concanonici tunc absentes, quandò ipsos ad ecclesiam redire contigerit, antè quàm ecclesiæ communia percipiant, id idem facere teneantur ac se ad hoc astringere propriis juramentis ; alioquin ipsi privabuntur communiâ, appellatione quâlibet non obstante. In cujus rei signum, sigillum nostri capituli, unà cum nostris propriis sigillis, his præsentibus duximus apponendum. Actum et datum die et anno prædictis "* (Chéruef, 1843 : 291-292).

la rue de la Chaîne protégé par les privilèges ecclésiastiques<sup>1093</sup>. Les chanoines, voyant leur juridiction bafouée par la Commune, lancèrent une sentence d'excommunication contre les maires et pairs de la ville. Ces derniers ne cédèrent pas et l'anathème fut lancé contre eux. Les événements se compliquèrent encore plus par la mort du maire Jean Naguet, qui succomba pendant la durée de sa magistrature et sous le poids de l'excommunication. Dès lors, le chapitre défendit de lui donner la sépulture ecclésiastique et le cadavre du maire de Rouen " allait être traité comme celui d'un juif

---

<sup>1093</sup> " *Magister Henricus Martel, canonicus Rothomagensis, subdelegatus a venerabilibus viris et discretis, decano et capitulo Rothomagi, viro venerabili et discreto decano ecclesie beatæ Mariæ Rotundæ Rothomagi, salutem in Domino : Cum prædictis decano et capitulo et ecclesie Rothomagi summus pontifex, auctoritate apostolica, speciali privilegio, favorabiliter indulserit, ut ipsi molestatores suos et personarum ecclesie suæ prædictæ, necnon et rerum suarum, bonorum et jurium eorundem notorios et manifestos, in hujusmodi injuriatores et molestatores possint, auctoritate apostolicâ, competenti monitione præmissâ, excommunicationis formam promulgare, ac ipsos, usquæ ad satisfactionem condignam, excommunicationis auctoritate prædictâ indulti facere publicè nunciari, et nobis prædicti decanus et capitulum, quo ad hæc, ex causâ, commiserint vices suas, et Major Rothomagi, non sine assensu Parium seu Scabinorum dictæ civitatis, imo diligenti tractatu præhabito cum eisdem, in quibusdam domibus ipsorum decani et capituli exemptis à seculari potestate, quarum una sita est juxta aream in qua venduntur casei et ova prope ecclesiam Rothomagi et est contigua domibus beatae Mariae Magdalenes Rothomagi, quæ domus communiter appellatur domus Goubien ; alia vero sita est in prædicta civitate in vico Gathenæ, et est de manerio nostro quod inhabitat vir venerabilis et discretus, dominus Johannes de Bullion, concanonicus noster, et est contigua gardino dicti manerii, et sitæ sunt dictæ domus in pura et perpetua elemosina prædictæ ecclesie, contra voluntatem et immunitatem dictorum decani et capituli, justitiam suam exercuerit et bona existentia in eisdem domibus arrestaverit et ceperit, seu capi et arrestari fecerit, et capta detineat et arrestata, necnon et familiam prædictæ domûs Goubien ceperit seu capi fecerit, et in prisione sua detinuerit et adhuc detineat carceri mancipatos, in praejudicium ipsorum decani et capituli et ecclesie suæ prædictæ, ipsos decanum et capitulum, in bonis suis et ecclesia : suæ et hominibus taliter molestando et inquietando indebite, quod adeo est notorium et manifestum quod non poterit nec potuit aliquam tergiversatione celari ; prædictique decanus et capitulum, juxta tenorem privilegii sui, prædictum Majorem per se et per alios ad hoc destinatos ipsum Majorem pluries et de urbanitate rogaverint, et monuerint competenter, ut prædicta bona de arrestaret seu de arrestari faceret et ea restitueret dictis decano et capitulo in loca prædicta, necnon et dictam familiam deliberaret et pristinae libertati restitueret, et eisdem decano et capitulo super tanto excessu emendaret, nec præmissa fecerit quærens subterfugia et dilationes, durante dicto notorio, et de eodem notorio nobis constet ; canonicæ volentes virtute commissionis nobis factæ remedium apponere in præmissis, et, in quantum de jure possumus, præmissa ratum habentes, vobis autem, auctoritate prædictâ, tenore præsentium, damus in mandatum, in virtute obedientiæ firmiter injungentes, quatenus ad prædictum Majorem accedentes et ad Pares dictæ civitatis inferius annotatos moneatis ipsos iterato et ex abundanti, unâ cum servientibus dicti Majoris inferius nominatis, nominatim, ut ipsi prædicta bona modoprædicto capta et arrestata de arrestent seu faciant de arrestari et ea restituant, ut præfertur, prædictis decano et capitulo, necnon et prædictam familiam idem Major à prisione sua abire libere permittat, et eam restituat pristinae libertati, et super tanto excessu emendent seu faciant competenter emendari ; quod si moniti a vobis non fecerint, ipsos quos in scripto, ex tunc ut ex nunc videlicet prædictum Majorem, Robertum et Jacobum de Castro, Thomam Naguet, Nicolaum Naguet seniore, Guillelmum de Essartis, Johannem le Loquetier, Johannem de Cambio, Vincentium Michaelem, Radulphum Campion, Robertum Ligatorem, Vincentium dictum Sutorem, Guillelmum de Sancto Leonardo, Ingelrannum de Ferrières, Johannem de Cabourc, Guillelmum le Feron, Johannem Filleul, Robertum le Balanchier, Nicolaum de Communia, Nicolaum de Carvilla, Johannem de Bondevilla, Matthæum de Valle-Richerii, pares ; Ricardum Catullei, Petrum Mercerium, Droconem Marci et Julianum, servientes dicti Majoris, auctoritate prædicta, excommunicamus, excommunicari publice nuncietis, a denuntiatione hujusmodi non cessantes, quo usque super præmissis emendaverint competenter et a nobis super hoc aliud receperitis in mandatum de nominibus monitorum et excommunicatorum, nos litteratorie certiorantes in signum mandati recepti et executi in media cauda ; pro excommunicatione, si ipsos excommunicari contigerit, in ultima littera sigilli. Datum Rothomagi die lunæ post Lætare Jerusalem, hora prima, anno Domini M° CC° nonagesimo, sub nostro sigillo "* (Chéruel, 1843 : 293-297).



ou d'un païen " (Chéruef, 1843 : 188-189). Malgré l'intervention des magistrats royaux, ayant envoyé une lettre à Philippe le Bel, les chanoines ne fléchirent pas<sup>1094</sup>. Néanmoins, comme l'interdit jeté par les chanoines n'atteignait pas toutes les églises de Rouen, les amis et parents de Jean Naguet le firent inhumer, malgré la sentence d'excommunication, dans l'église de Saint-Gervais dépendant de la juridiction de l'abbaye de Fécamp. La réponse de Philippe le Bel dans cette affaire n'arriva qu'une fois la cérémonie terminée.

Ces multiples conflits ne doivent pas masquer les quelques ententes entre les deux parties. En 1334, le maire et le chapitre établissent un accord concernant la juridiction temporelle du clos Saint-Marc : cet accord passé aux assises du bailliage de Rouen, entre le doyen, le chapitre et le maire de la ville sur la juridiction que le chapitre prétendait avoir au clos Saint-Marc, fait en sorte que le chapitre laisse la haute justice en toute propriété au maire, moyennant 456 livres tournois. Cette juridiction, le maire tient à la garder. De ce fait, les chanoines obtiennent en 1347 de Philippe VI des lettres patentes faisant défense au bailli de troubler le maire dans sa juridiction (A.M.R. 3 E 1 ANC 380).

Le chapitre Notre-Dame devait également faire face aux prétentions des baillis royaux. Vers le milieu du 13<sup>e</sup> siècle, les magistrats royaux voulurent enlever au chapitre de Rouen le droit de juridiction qu'il exerçait sur ses maisons canonales. En 1258, le bailli arrêta un voleur dans l'une des maisons que l'on avait données au chapitre. Or cette maison bénéficiait, comme toutes les dépendances du chapitre, du droit d'asile, c'est-à-dire du privilège d'accueillir un criminel cherchant refuge. Les chanoines s'élevèrent contre le bailli et, bien que le criminel ait été jugé et

---

<sup>1094</sup> " *Viro provido et honesto, vicecomiti Rothomagensi, decanus et CAPITULUM Rothomagi, salutem in Domino : Litteras clausas quas nobis, ex parte Domini regis Franciæ, die jovis post Lætare Jerusalem, præsentastis, aperuimus, tenorem qui sequitur, continentes : Philippus, Dei gratia, Franciæ rex, dilectis suis decano et capitulo Rothomagi, salutem et dilectionem : cum nobis datum sit intelligi, quòd vos defunctum Johannem Naguet, quondam majorem Rothomagi, excommunicastis et fecistis excommunicari per officialem Rothomagensem, eo quod ipse, nomine suo et Communiæ Rothomagensis, quoddam breviculum ceperat, tempore quo vivebat, contra vos vel Ecclesiam vestram ; propter quas forma Ecclesiæ, et absolutioni ejus ab excommunicationibus latis per dominum officialem consentiatis, ità quòd ejus corpus tradi valeat ecclesiasticæ sepulturæ, tum inde facientes quod nobis debeat esse gratum. Datum Parisius, die mercurii, post mediam quadragesimam. Nos itaque eidem domino regi summis affectibus complacere volentes, vobis secundum tenorem dictæ litteræ, respondemus, primo, ad id quod datum fuit domino regi intelligi, quòd nos Johannem dictum Naguet, quondam majorem Rothomagi, per officialem Rothomagensem excommunicari feceramus, falsum fuit domino regi suggestum, et ipsum, dum vivebat, auctoritate apostolica canonicæ excommunicationis pœna fecimus innodari, et vobis et aliis, qui pro eo verbum faciebatis, absolutionem in forma Ecclesiæ obtulimus et adhuc offerimus in his scriptis. Cujus excommunicati corpus amici sui, ante receptionem litterarum Domini regis, in ecclesia Sancti Gervasii tradiderant sepulturæ de facto, cum de jure non possent, contempta excommunicatione prae dicta, qua ligatus in vita sua fuerat, ante oblationem dicti brevis, nec ad hoc processimus occasione dicti brevis. Datum sub sigillo decani Rothomagensis, anno Domini M<sup>o</sup>CC<sup>o</sup> nonagesimo, die Jovis, post Lætare Jerusalem " (Chéruef, 1843 : 298-299).*

condamné à être pendu, le bailli fut contraint de céder. Le voleur fut reconduit, avec tout ce qui lui appartenait, au lieu où le bailli l'avait arrêté, et remis à l'autorité ecclésiastique, en présence d'un grand nombre de témoins (Chéruef, 1843 : 159)<sup>1095</sup>. Un fait similaire se produit en 1261 mais, cette fois-ci, le maire est également impliqué (Chéruef, 1843 : 160). Un criminel accusé d'homicide est arrêté par les sergents du maire près de la Madeleine, alors située sur la place de la Calende, dans un terrain qui appartenait à Étienne de Sens, archidiacre du Vexin français. Le prisonnier est conduit au château et est condamné à mort par le bailli. Alors que les gardes l'emmenaient subir son châtement, maître Simon d'Albane, procureur du chapitre, ordonna au bailli de lui rendre cet homme et de le reconduire à la maison de l'archidiacre. Le magistrat royal fut obligé de reconnaître les privilèges du chapitre et renvoya le criminel au maire. Le criminel fut reconduit au lieu où il avait été pris et remis à l'archidiacre. Étienne de Sens le retint quelque temps dans les prisons capitulaires mais l'envoya à l'étranger afin de ne pas attiser la haine des magistrats royaux<sup>1096</sup>.

Chaque individu, chaque institution, chaque communauté s'attache à affirmer sa juridiction dans la ville. Si les conflits de juridiction les plus grands ont lieu entre les deux communautés religieuses les plus puissantes (chapitre Notre-Dame, abbaye Saint-Ouen) et la Commune, d'autres procès retentirent à ce sujet entre chaque acteur urbain luttant pour affirmer sa puissance. Ainsi, l'évêque de Coutances fut sans cesse obligé de réaffirmer sa juridiction sur le prieuré Saint-Lô (A.D.S.M. 26 H 11). L'abbé de Fécamp dut également résister sans relâche pour maintenir sa justice dans la baronnie de Saint-Gervais (Chéruef, 1843 : 215).

---

<sup>1095</sup> " Eodem anno, die lunae, post festum sancti Bartholomaei apostoli, restituta fuit Elemosyna Rothomagensis de quadam latrone qui captus fuerat in Elemosynâ magistri Jobannis de Flervillâ, videlicet in domo domini Le Manchut, quem detinebat baillivus Rothomagensis. Et jam judicatus erat ad suspendendum, et adduxit eum Guyardus Sorol in eodem loco in quo captus fuerat, cum omnibus rebus suis, videntibus multis qui praesentes aderant, magistro Willelmo de Saano, thesaurario Rothomagensi, dom. Richardo, presbytero S. Martini super Renellam, Nicolao le Franchois, Roberto de la Londe, Martino de Sartenne, etc. " (Normanniae nova chronica... : 25-26).

<sup>1096</sup> " ANN. 1261 [...] Mense octobris, homo quidam, qui propter homicidium captus et tractus fuit propè Magdalenem in terrâ de cœptis magistri Stephani Senonensis archidiaconi Vulcassini Francise tunc temporis, et ab illa cõpha captus et tractus à servientibus majoris, tandem ductus ad castrum et ibi judicatus in assisiâ ad mortem, quum deberet trahi ad mortem, Symon de Albanâ, procurator capituli, requisivit baillivum vel vicecomitem ut dictum hominem ei redderet, et in domum dictorum capituli et archidiaconi restitueret. Post multa consilia, vicecomes dictum hominem ad majorem remisit jam judicatum, et major remisit eum ad locum in quo captus fuerat, et in domum dicti archidiaconi restituit. Dictus autem archidiaconus eum, quandiù voluit, tenuit in carcere, et tandem dictus archidiaconus, de consilio bonorum, misit eum ultrâ mare, et bona ipsius homini, quae eum eodem homine et fuerant restituta retinuit. Erat enim ille homo ensium reparator ; indè remansit archidiacono arca plena gladiis et ensibus " (Normanniae nova chronica... : 26).

L'imbrication de différentes juridictions dans la ville a donné lieu à des conflits entre les divers acteurs ou institutions urbaines, principalement entre l'abbaye de Saint-Ouen, le chapitre Notre-Dame et la Commune. Or les autres communautés religieuses ont, elles aussi, été contraintes de réaffirmer leur autorité sur des territoires leur appartenant ou tout du moins sur les droits attachés à ces territoires.

#### ***14.2.4. Les Mendians et leur zone de prédication à la fin du Moyen Âge***

L'arrivée des religieux mendiants a provoqué de nouveaux conflits. Premièrement, les religieux sont confrontés à l'hostilité des anciens ordres monastiques puisqu'ils attirent les faveurs des bourgeois de la ville<sup>1097</sup>. Deuxièmement, le clergé s'oppose à eux afin de ne pas partager les revenus<sup>1098</sup>. Enfin, les différents ordres mendiants possèdent leurs propres différends car ils doivent avoir leur propre zone de prêcher.

Les Mendians ne peuvent prêcher où ils veulent, quand ils veulent et sur ce qu'ils veulent. La prédication tient une large place dans l'activité des frères (Renaud, 1994 : 41)<sup>1099</sup>. Leurs sermons concurrençaient les sermons des prêtres et des curés de paroisse. Dès lors, le sermon mendiant suscitait une certaine méfiance de la part des prélats soucieux de préserver le prestige des curés. Les papes interviennent pour défendre les droits des curés en matière de sermons. Ainsi, en 1254, le pape Innocent IV interdit les sermons mendiants dans les églises paroissiales sans l'accord préalable de l'évêque et du curé. Ses successeurs (Alexandre IV, Clément IV, Martin IV) se sont au contraire montrés plus favorables aux Mendians. En 1281, la bulle *Ad fructus uberes* de Martin IV concède aux Mendians la liberté absolue de prêcher partout sans autorisation préalable.

---

<sup>1097</sup> En effet, les bourgeois demandent de plus en plus à être inhumés dans les couvents mendiants de Rouen et ont tendance à attirer de nombreuses fondations, parfois au détriment des anciens ordres. Cependant, ces derniers bénéficiaient toujours de donations et tiraient des revenus de leurs rentes : cela explique certainement que les sources mentionnent peu de conflits entre les ordres mendiants et les autres ordres réguliers (Levieux, 2013b : 273-275).

<sup>1098</sup> Les conflits concernent essentiellement les droits de sépulture. Ils interviennent souvent à l'initiative du curé de la paroisse qui proteste contre les inhumations dans les couvents et dans les monastères. La convoitise autour des sépultures s'explique principalement pour des raisons économiques plus que par des raisons spirituelles. En effet, lorsque les religieux inhumaient dans leur église, ils obtenaient le revenu *pro anima* du vivant de la personne et le casuel au moment de l'ensevelissement. De plus, le défunt pouvait dans son testament faire des dons aux établissements religieux et il s'agissait généralement du lieu où il demandait à être inhumé qui en recevait le plus (Levieux, 2013 : 274b).

<sup>1099</sup> Sur la prédication, je renvoie à la thèse d'Hervé Martin *Le ministère de la parole en France septentrionale, de la Peste noire à la réforme* soutenue en 1986 (Martin, 1986).

La publication de cette bulle attise les tensions préexistantes entre Mendians et séculiers à propos des droits paroissiaux et de prêcher (Sadourny, 1977 : 47). À la suite de plaintes et d'abus, l'archevêque Guillaume de Flavacourt annonce à deux reprises en 1285 qu'il révoque le droit donné aux Mendians de prêcher dans le diocèse sauf en des lieux qui leur seront indiqués (A.D.S.M. G 3658). En 1300, la bulle *Super cathedram* de Boniface VIII, abrogée en 1304 par Benoît XI et reprise au concile de Vienne de 1311, fixe plus équitablement les droits de chacun en matière de prédication. Il est décidé que les frères pourront prêcher librement, dans leurs églises ou sur les places publiques, sauf aux heures où l'évêque lui-même fait un sermon, et dans les églises paroissiales sur autorisation du curé, de l'évêque, et en présentant leurs lettres de mission signées par leur supérieur (Renaud, 1994 : 41-42 ; Longère, 1983 : 94).

Les sermons des Mendians pouvaient être soit commandés par l'archevêque ou le chapitre, soit être directement prononcés à l'initiative des Mendians<sup>1100</sup>. La plupart des conflits intervenaient principalement dans le deuxième cas de figure. Malheureusement, la documentation renseigne moins sur ces sermons prononcés par les Mendians de leur propre chef que sur ceux commandés par l'archevêque et le chapitre. Notons tout de même que la prédication séculière à Rouen constitue 55 % de l'ensemble de cette activité contre 45 % de sermons prononcés par les Mendians<sup>1101</sup>. Cette forte proportion de sermons mendians, réglant l'année liturgique ou prêchés lors d'événements particuliers, a été, avec les droits paroissiaux, l'un des principaux points de conflits entre les Mendians et les séculiers, et parfois entre les religieux eux-mêmes<sup>1102</sup>. Vers le milieu du 13<sup>e</sup> siècle, la situation est particulière puisque l'archevêque n'est autre que le franciscain Eudes Rigaud (1248-

---

<sup>1100</sup> Les sermons commandés par l'archevêque ou le chapitre sont notés dans les registres de compte de l'archevêché. Ils ont lieu sur la haute chaire de la cathédrale Notre-Dame, dans les églises paroissiales Saint-Éloi et Saint-Gervais, dans les abbayes Saint-Ouen et Sainte-Catherine-du-Mont mais aussi dans les couvents Saint-Jacques et Saint-Clément et dans l'église des Augustins (A.D.S.M. 6 F 5).

<sup>1101</sup> Ces chiffres sont issus d'une étude menée par Hugues Renaud sur les registres de l'archevêché de 1438 à 1509. Durant cette période, 563 sermons ont été commandés par l'archevêque, soit en moyenne onze sermons prononcés chaque année, principalement aux grandes fêtes liturgiques (l'Avent, le Jeudi saint, les Cendres, le Carême, la Septuagésime, les Rogations et autres fêtes religieuses). Soixante-sept sermons ont été prononcés lors d'occasions exceptionnelles religieuses, politiques ou à la suite d'événements importants (Renaud, 1994 : 46).

<sup>1102</sup> Il est essentiel de distinguer les sermons *de tempore* et les sermons extraordinaires. Les sermons *de tempore* rythment l'année liturgique, annoncent ou explicitent les diverses fêtes religieuses : par exemple, à l'Avent, le prédicateur rappelle la nécessité de la pénitence, l'attente du Christ. Lors de ces occasions, les sermons mendians représentent le double des sermons séculiers, indiquant ainsi une préférence accordée aux ordres mendians durant les grandes fêtes liturgiques. Les sermons dit extraordinaires, prononcés à 79 % par des frères mendians, interviennent lors d'occasions exceptionnelles tels une élection pontificale, archiépiscopale, des ordinations, des visites aux couvents mendians de leur provinciale ou lors d'événements politiques salués par le clergé comme la défaite de Talbot en Guyenne en 1453 (Renaud, 1994 : 48-49). Sur les sermons, voir la thèse de Marjorie Burghart *Les Sermones ad status du franciscain Guibert de Tournai* soutenue en 2013.

1275). Ce dernier était un prédicateur hors pair. Ses prêches étaient courus lorsqu'il était encore à Paris. Ils remportaient probablement un succès certain au temps de son archiépiscopat (Delmas, 2013).

La proximité des différents couvents mendiants conduisait quelquefois à des situations tendues. Par la bulle *Quia Pierumque*, le pape Clément IV (1265-1268) détermine la distance minimale de 300 cannes entre les couvents mendiants (Volti, 2003 : 21). Selon Jacques Le Goff, cette mesure correspond à 500 m environ (Le Goff, 1970 : 931-932). Cette mesure n'est pas toujours respectée puisque de nombreux passes-droits sont accordés aux communautés. Ainsi, les deux premiers couvents mendiants, le couvent dominicain et le couvent franciscain, à être bâtis dans la ville de Rouen vers le milieu du 13<sup>e</sup> siècle sont distants d'environ 420 m (Fig. 14.31). Lorsque les Augustins s'installent dans la ville, ils édifient leur couvent à seulement 450 m des précédents. De même, le couvent des Carmes est construit à environ 400 m des espaces communautaires des Augustins et des Franciscains. Les Dominicaines, établies sur l'autre rive de la Seine, étaient plus éloignées : la distance avec les couvents masculins bordant l'enceinte méridionale est comprise entre 620 m et 900 m. Or cet éloignement du couvent des Dominicaines importait peu du fait que l'imposition d'une distance minimale entre les établissements mendiants visait davantage les frères censés vivre de la quête et non les religieuses<sup>1103</sup>. À cette période, le nombre de conflits sur le droit de prêcher des Mendiants rouennais est peu important<sup>1104</sup>. Si la mesure de 300 cannes n'est pas entièrement respectée, les couvents mendiants de Rouen sont tout de même distants de 400 m voire plus. Si la bulle n'a aucune conséquence sur les implantations antérieures à 1268, elle a tout de même conduit à une meilleure répartition des couvents mendiants sur l'aire urbaine. En outre, elle détermine un véritable polycentrisme mendiant, tant au profit des religieux que des populations citadines (Hasquenoph, 2009 : 425). L'organisation de zones de prêches spécifiques à l'intérieur de la ville n'est pas connue dans le cas des couvents rouennais. En revanche, les frères déterminent rapidement les villes du diocèse de Rouen dans lesquelles ils étaient autorisés à prêcher.

---

<sup>1103</sup> Ainsi, la distance entre les Clarisses et les autres couvents mendiants répond davantage à la volonté de clôture des religieuses qu'à la crainte d'une concurrence de la part des frères mendiants.

<sup>1104</sup> Les mentions de conflits entre les quatre couvents masculins de Rouen n'apparaissent pas avant les 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> siècles. De plus, ces conflits ne portent pas sur le droit de prédication ou sur les zones dédiées aux prêches. En effet, en 1476, malgré l'opposition des Dominicains sur ce sujet, les Franciscains obtiennent du pape Sixte IV l'autorisation de " faire peindre graver n'y sculpter dans leurs églises l'image de Sainte Catherine de Siemie avec les stigmates de saint François n'y d'employer dans le panégyrique de la feste de cette sainte qu'elle fut honorée des sigmates pendant sa vie ce qui n'est pas du tout vrai " (A.D.S.M. 35 H 34).

Chaque ordre possédait une station à partir de laquelle une zone de prêcher était délimitée. Ces zones sont nommées les *termini*. Les *termini* sont les limites données à une série de communautés religieuses de type mendiant pour définir leur zone d'action (Bertrand, 2011 : 465). Cet ancrage urbain fait aussi l'objet de négociations et d'accords entre les religieux mendiants eux-mêmes. Les couvents se répartissent le territoire : ils découpent la ville en quartiers censés représenter les secteurs sur lesquels ils prêchent, mais surtout dans lesquels ils sont habilités à quêter (Bertrand, 2011 : 469). Ces zones de prédication se sont révélées primordiales au 17<sup>e</sup> siècle, période à laquelle les communautés se sont multipliées. Néanmoins, elles étaient déjà présentes à la fin du Moyen Âge. En effet, la documentation atteste l'importance des requêtes et consentements de station au début du 16<sup>e</sup> siècle. En 1549, la cour du Parlement autorise les quatre communautés mendiante de la ville de Rouen à posséder des aires où elles pourront prêcher. En 1612, puis en 1617, sont publiés les détails des stations accordées aux quatre communautés mendiante dans l'étendue du diocèse de Rouen, stations concédées depuis longtemps (A.D.S.M. 35 H 38). L'objectif est donc de créer de nouveaux territoires propres aux religieux mendiants : ils possèdent désormais des espaces délimités afin de délivrer la parole divine aux habitants de la ville mais aussi de s'attirer leurs faveurs. Les frères étaient régulièrement envoyés dans ces zones pour la quête et la prédication qui devenaient ainsi le territoire de base pour l'exercice des religieux mendiants (Bertrand, 2011 : 472). Ces zones n'étaient pas restreintes à la ville d'implantation des religieux, c'est-à-dire à la ville où est établie la communauté. Les Franciscains de Rouen, par exemple, possédaient des stations à Veulles ou à Pont-Audemer (A.D.S.M. 35 H 38). Les sources sont malheureusement trop peu nombreuses pour réaliser une carte restituant spatialement ces aires de prêcher.

Les multiples réglementations et mesures prises sur les prédications n'ont pas empêché les dissensions entre les frères et les séculiers mais également entre les frères eux-mêmes. Ainsi, les Franciscains ne sont pas autorisés à prêcher durant le Carême et l'Avent dans les stations à l'extérieur de la ville (A.D.S.M. 35 H 38). Au moment de la réforme franciscaine, conventuels et spirituels s'opposaient sans cesse sur la desserte des stations, principalement sur celles de Pont-Audemer et de Vernon (A.D.S.M. 35 H 38).

Les frères doivent toujours réaffirmer leur droit de prêcher dans la ville et hors de la ville de Rouen. En 1508, les Dominicains gagnent par arrêt de l'Échiquier le droit de pouvoir prêcher la Passion le vendredi contre le prieur de Bonne-Nouvelle (A.D.S.M. 36 H 15). En 1506, l'abbesse de Montivilliers interdit au frère Richard du Busc, Franciscain, de prêcher dans l'église de Saint-

Sauveur. L'abbesse choisit un prédicateur, un religieux de l'ordre de saint François réformé, afin de prêcher dans l'église malgré l'opposition des paroissiens (A.D.S.M. G 5359). En outre, les oppositions sur le contenu des prêches sont fréquentes. En 1541, les chanoines de Notre-Dame délibèrent contre le prédicateur du couvent des Carmes qui, dans ses sermons, avait avancé des faits préjudiciables à l'honneur du chapitre (A.D.S.M. G 2157). En 1451, Charles VII est contraint de délivrer des lettres en faveur des Franciscains, contre l'archevêque Raoul Roussel (1444-1452), qui avait fait mettre en prison plusieurs d'entre eux pour la publication d'un prétendu miracle et " les y retenait durement et rigoureusement, nonobstant l'appel porté en cour de Rome " (A.D.S.M. G 1260). Le roi interdit à l'archevêque, sous peine d'une amende de cent marcs d'argent, de troubler les religieux en leur exemption (A.D.S.M. G 1260). Le miracle est finalement reconnu en 1452 (A.D.S.M. 35 H 34).

La prédication et les revenus paroissiaux (cf. 10.1.3.) sont les principaux sujets sur lesquels se cristallisent les tensions entre les frères mendiants et les autres acteurs religieux. Plus rarement, les Mendians entrent en conflit avec les laïques sur des sujets divers : au 16<sup>e</sup> siècle, un contentieux éclate entre les Carmes et les apothicaires au sujet de la fabrication de remèdes, les premiers affirmant avoir le monopole sur cette activité (A.D.S.M. 32 H 30). Les communautés monastiques et canoniales se sont davantage battues afin de maintenir leurs juridictions et droits seigneuriaux sur des portions d'espace leur appartenant.

#### ***14.2.5. Les processions : unir les communautés religieuses au sein d'un parcours religieux***

Partons d'un constat établi par Alexis Wilkin : " la déambulation répétée aide à la fixation de l'espace dans les esprits " (Wilkin, 2011 : 986). La procession, définie comme un défilé de prêtres et de fidèles empreint de solennité à l'occasion d'une cérémonie, participe à ce processus d'ancrage de l'espace urbain, particulièrement des lieux religieux, dans les mentalités. En conduisant les fidèles d'une église à une autre, la pratique processionnelle marque symboliquement l'espace. Le pouvoir religieux affirme sa puissance temporelle et spirituelle dans la ville. Bien sûr, le succès de ces processions était variable : cela dépendait de leur symbolique et du lien qu'elles avaient avec

le passé de la cité<sup>1105</sup>. En déambulant dans la ville, l'objectif des acteurs religieux, notamment de l'évêque, était simple : il s'agissait de symboliser l'unité du peuple chrétien autour de son évêque et la dépendance de chaque église et de chaque chrétien vis-à-vis de son évêque (Gaillard, 2004 : 137). La signification de cette déambulation explique que couramment aucun quartier de l'espace urbain n'était oublié.

Pour illustrer ce propos, prenons l'exemple des Rogations. Cette procession est constituée de prières publiques récitées le 25 avril, fête de saint Marc, et pendant les trois jours qui précèdent la fête de l'Ascension pour attirer la bénédiction divine sur les récoltes et sur les travaux des champs. Elle est conçue comme une fête religieuse de référence à l'époque carolingienne et jusqu'au 10<sup>e</sup> siècle alors que les mentions explicites et bien datées de procession intégrant le *populus* ne se rencontrent guère avant le 11<sup>e</sup> siècle (Kuchenbuch, 2010 : 165). Ainsi, au Moyen Âge, la procession des Rogations est un moment de cohésion sociale associant les religieux aux paroissiens.

Les Rogations introduisent le jeudi de l'Ascension, véritable point d'orgue de l'année rouennaise (Fig. 14.32). La procession suit chaque jour un itinéraire différent. Le lundi, elle sort de la cathédrale par le portail Saint-Étienne. Prenant la rue Grand-Pont, la procession fait une halte devant l'église Saint-Martin-du-Pont où a lieu la première station. La procession continue vers Saint-Éloi, s'interrompant au passage à la chapelle des Cordeliers et à l'église Saint-Vincent. À Saint-Éloi, grande station du lundi, ont lieu la prostration et le sermon au peuple. Les processionnaires repartent de Saint-Éloi, s'arrêtent dans le cimetière de l'église Saint-Sauveur du Vieux Marché puis retournent à la cathédrale. Le mardi, le cortège sort de la cathédrale par le portail Saint-Romain et se dirige vers la grande station du deuxième jour des Rogations : le prieuré Saint-Gervais. Avant Saint-Gervais, la procession fait une station aux églises Saint-Herbland, Notre-Dame-la-Ronde, Saint-Michel du Vieux-Marché, Saint-Pierre-le-Portier et Saint-André-hors-la-Ville. Au retour de Saint-Gervais, le cortège passe par la chapelle Saint-Nicolas dans le cimetière Saint-Maur puis entre dans la ville par la poterne de la rue Étoupée. Le dernier jour, autrement dit le mercredi, la procession sort par le portail Saint-Jean. Elle stationne d'abord devant Saint-Herbland, puis devant l'abbatiale Saint-Ouen avant de gagner l'église Saint-Maclou par la rue Damiette et de quitter la ville par la rue Martainville. Il faut alors, pour tout le cortège,

---

<sup>1105</sup> Plusieurs processions religieuses se déroulaient à Rouen : la procession du Corps saint, la Fête Dieu, l'Ascension et la Fierté Saint-Romain (Masselis, 1997).



entreprendre la montée de la côte Sainte-Catherine afin d'atteindre l'abbaye bénédictine de la Trinité-du-Mont, grande station de la troisième férie. La procession redescend en passant par le prieuré Saint-Michel et rentre dans la cathédrale par le portail méridional de la Calende (Masselis, 1997 : 92-94). Cette procession illustre bien la volonté du pouvoir religieux de s'approprier l'espace. En effet, son trajet est établi de sorte que les paroissiens et le clergé passent par les édifices religieux les plus importants de la ville : la cathédrale, le prieuré Saint-Lô et les abbayes Saint-Ouen, Saint-Amand et la Trinité-du-Mont. Le territoire religieux est ainsi intégré dans l'esprit des habitants rouennais.

En outre, le cortège est réalisé selon un ordre précis. En tête s'avance le clergé des paroisses de Rouen avec leurs châsses portées par les confréries. Il est suivi des chanoines de la Madeleine et de Saint-Lô puis viennent les moines de Saint-Ouen. Le clergé de la cathédrale, c'est-à-dire les enfants de chœur, les chapelains et les chantres leur succèdent. Au milieu de ces derniers se trouve le chanoine chantre précédé des curés de Saint-Denis et de Saint-Vigor portant des baguettes blanches. Ces dernières servaient à guider la marche des chapelains et à contenir la foule qui s'amasse le long de l'itinéraire. Les chanoines s'avancent avec derrière eux les châsses de Notre-Dame et de Saint-Romain. Enfin, deux dragons en osier, appelés vulgairement gargouilles, achèvent la procession. Ces dragons étaient portés par des membres de la confrérie de Saint-Romain (Masselis, 1997 : 92).

La cérémonie des Rogations est très ancienne, elle fut instaurée en Gaule au 4<sup>e</sup> siècle, grâce à saint Mamert, évêque de Vienne en Dauphiné, afin d'obtenir la fin des calamités qui menaçaient la région à cette époque (Mouthon, 2014 : 123). La fête des Rogations, institutionnalisée par l'Église, s'étend peu à peu à tout l'Occident. Cette fête liée aux récoltes fut d'abord célébrée dans les campagnes avant d'être adoptée dans les villes (Mouthon, 2014 : 106)<sup>1106</sup>. À Rouen, la procession des Rogations est l'une des principales cérémonies de l'année liturgique. Elle rassemble l'Église et ses paroissiens durant trois jours. Le cortège, en passant par une grande partie des églises paroissiales, mais également dans les monastères et prieurés bénédictins, marque l'espace urbain. Le clergé détermine les stations importantes et par conséquent apporte du crédit et un rayonnement aux églises et établissements par lesquels la procession passe. L'une des caractéristiques de cette

---

<sup>1106</sup> Les Rogations se déroulent dans les trois jours avant l'Ascension, période durant laquelle le blé apparaît moins résistant aux parasites ou aux intempéries. Au 13<sup>e</sup> siècle, la fête des Rogations dans les villages comprenait une circumambulation collective et une bénédiction des récoltes à venir par le curé (Mouthon, 2014 : 106).

procession est que la déambulation se fait dans pratiquement toute la ville et ses faubourgs : les espaces laissés de côté sont peu nombreux. La fête des Rogations se termine avec le jour de l'Ascension où se déroule également la Fierie Saint-Romain (Fig. 14.33). La fête du jeudi de l'Ascension débute avec une prédication à la Vieille-Tour. Après Tierce, le clergé sort de la cathédrale et se dirige processionnellement avec la Fierie Saint-Romain – autrement dit la châsse comportant les reliques de saint Romain – vers la Vieille-Tour ("*sequitur processio, per portam orientalem exeat et eat ad Veterem Turrim* ") (Masselis, 1997 : 96). Le cortège quitte la cathédrale par le portail des Libraires et emprunte la rue Saint-Romain jusqu'à l'église Saint-Maclou. Après avoir rencontré trois enfants de chœur attachés au chapitre cathédral (deux tenant un cierge allumé, le troisième présentant l'encens aux chanoines), la procession se dirige vers les Augustins par la rue Malpalu et s'arrête à la Vieille Tour. Elle rassemble toutes les paroisses de la ville, toutes les reliques sont portées et celle de Saint-Romain ferme la marche derrière l'archevêque. À la Haute-Vieille-Tour, le prisonnier est amené et est absous par la Fierie Saint-Romain. La procession rentre à la cathédrale avec le prisonnier. Pour cela, le cortège remonte par la rue de l'Épicerie, passe devant l'église Saint-Denis puis la Calende, longe Notre-Dame par la rue du Change pour pénétrer dans la cathédrale par le grand portail occidental (Masselis, 1997 : 96-97).

D'autres processions sont plus spécifiques à certaines communautés religieuses, certaines paroisses ou encore certaines confréries. Toutes les processions liturgiques n'ont pas lieu dans la rue, beaucoup se déroulent à l'intérieur de l'église. Les officiants et les fidèles se déplacent dans l'édifice et se dirigent vers les différentes chapelles consacrées où ils font des stations. La liturgie de la cathédrale Notre-Dame est un bon exemple de ce type de procession. Chaque dimanche, une procession a lieu dans la cathédrale juste avant la grande messe. De la Trinité jusqu'à la période de l'Avent, une procession se déroule après vêpres et une autre après matines. Enfin, chaque mercredi et vendredi du Carême, le clergé s'assemble en cortège et chante les litanies en allant respectivement vers la chapelle du Saint-Esprit et la chapelle des fonts baptismaux (Masselis, 1997 : 78). Les confréries prennent, elles aussi, possession de l'espace urbain grâce aux cortèges processionnels. L'une des plus connues est la procession de la confrérie de la Passion. Depuis la fin du 16<sup>e</sup> siècle, cette procession, qui avait lieu le jour de la Sainte-Anne, partait de la cathédrale

et se rendait alternativement, chaque année, à l'un des quatre couvents de Mendians : Augustins, Carmes, Franciscains et Dominicains (Venard, 1983 : 330)<sup>1107</sup>.

Les processions apparaissent donc bien, comme le confirme Marc Vénard, comme un moyen de s'approprier l'espace. En déterminant un trajet spécifique passant par des édifices religieux renommés, les communautés religieuses, qu'elles soient monastiques, paroissiales ou confraternelles, cherchaient à s'approprier l'espace. La participation de ces communautés aux grandes processions rouennaises jouait fortement en faveur de leur établissement. La place dans le cortège revêtait une importance primordiale pour ces communautés donnant souvent lieu à des querelles pour obtenir une place prestigieuse. Au début du 15<sup>e</sup> siècle, les chanoines de Saint-Lô, participant aux processions générales, demandaient à être placés entre les chanoines de Notre-Dame et les chapelains (A.D.S.M. G 3661). En outre, il était capital pour le rayonnement d'un monastère et d'un couvent d'être l'une des stations par lesquelles passaient les prestigieuses processions rouennaises. Celles-ci passaient tant par les établissements bénédictins et canoniaux que par les couvents mendians.

## Conclusion du chapitre 14

Les communautés religieuses ont une assise foncière considérable dans la ville de Rouen et sa périphérie. Les moines, et dans une moindre mesure les chanoines, agissent en seigneurs temporels : la possession de nombreux biens dans la ville contribue à l'affirmation de leur pouvoir au sein de ce territoire. Néanmoins, ces possessions dans la ville et à sa périphérie ne servent pas uniquement à affirmer leur puissance temporelle dans la ville. En effet, ce patrimoine était avant tout l'une des principales sources de revenus de ces communautés. Cette nécessité explique en partie l'intégration des Mendians dans ce système urbain. La quête ou les dons ne suffisent pas à pourvoir aux besoins des frères. Dans les actes des 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> siècles, ils affirment entrer en

---

<sup>1107</sup> La confrérie de la Passion apparaît bien avant le 16<sup>e</sup> siècle. Comme les autres confréries, elle a joué de nombreux mystères dans la ville de Rouen mais peut-être de manière plus systématique que les autres confréries (Jouenne, 2016). Les mystères sont souvent organisés par la ville mais les chanoines de la cathédrale peuvent y participer. Ils pouvaient être joués à l'intérieur des couvents rouennais tant dans l'aître Saint-Ouen que dans le couvent des Franciscains (Jouenne, 2016). Les confréries rouennaises ont été étudiées par Catherine Vincent. Par conséquent, je renvoie à ses travaux pour approfondir la question des confréries (Vincent, 2009, 2005, 2004b, 2003, 1994, 1988, 1984). En ce qui concerne les mystères rouennais, outre la thèse de Tatiana Jouenne (Jouenne, 2016), je renvoie aux travaux de Louis Petit de Julleville (Petit de Julleville, 1968).

possession de biens et de rentes parce qu'ils sont dans l'indigence. Ces revenus étaient aussi utiles, à l'instar des créations de lotissements, à la construction et à l'entretien de l'église, des bâtiments claustraux ou dépendances. Ces biens sont localisés dans la paroisse d'implantation de la communauté religieuse ainsi que dans les paroisses voisines. Cette proximité doit faciliter la gestion de ces biens. La position de l'établissement influence le type de biens détenu par celle-ci. Ainsi, les communautés installées à une certaine distance de la ville, dans une zone semi-rurale, disposent davantage de biens ruraux (champs, prés, etc.) que de biens que l'on pourrait qualifier d'urbains (tènements, maisons, etc.).

En outre, moines et chanoines contribuent à marquer et à territorialiser l'espace urbain en créant des zones spécifiques, de nouveaux maillages territoriaux ou religieux. Ils instaurent des zones économiques dans lesquelles ils bénéficient de droits et de privilèges spécifiques pouvant attiser les convoitises des autres acteurs urbains : la possession de franchises aires par l'abbaye de Saint-Ouen illustre cette dualité entre d'une part, la possession de zones spécifiques permettant de vendre librement son pain, et d'autre part, la montée en puissance des oppositions, fondamentalement de celle de la Commune. Au contraire, et dans un domaine tout autre, la mise en place d'un zonage particulier est réalisée afin d'atténuer les conflits. En effet, la création de zones de prédication par les Mendiants à la fin du Moyen Âge démontre une volonté d'éviter les conflits entre les différentes communautés issues des ordres mendiants. En outre, les religieux jouent un rôle plus important dans la constitution des espaces juridictionnels et seigneuriaux. D'une part, les moines et chanoines tiennent à conserver leur droit de juridiction dans la ville ; d'autre part, ils sont possesseurs de fiefs urbains. Or étant donné qu'il n'existe aucun plan, que les seigneuries ne forment pas d'îlots compacts et semblent imbriquées les unes dans les autres, ces fiefs n'ont pu faire l'objet d'une restitution précise. Enfin, bien qu'il ne s'agisse pas d'un maillage immatériel à proprement parler, les processions, par leurs parcours, marquent l'espace urbain et identifient les pôles religieux influents de la ville.



## **Conclusion de la quatrième partie :**

### **Pratique et perception de l'espace par les communautés religieuses**

L'insertion et le rôle des communautés religieuses dans la ville ont été étudiés dans cette partie, mais également dans la troisième partie, de manière concrète. En effet, les communautés ont profondément marqué et modifié le paysage urbain par la création de leur lieu de vie, mais également par les transformations autour de ce dernier. Les religieux ont aliéné de nombreuses parcelles et ont procédé à la suppression d'espaces résidentiels pour la fondation de leurs monastères ou de leurs couvents. La présence de ces établissements a polarisé l'habitat de sorte qu'un bourg – ou du moins un espace densément bâti – est créé à l'extérieur de l'enceinte du 13<sup>e</sup> siècle. Les moines et les chanoines ont également procédé à la création de lotissements dans la ville que ce soit autour de leur établissement ou à une distance plus grande de celui-ci. Or leur insertion dans le système urbain n'est pas observable par les seules modifications de la trame urbaine. Les moines et les chanoines sont totalement intégrés dans le système seigneurial et par conséquent bénéficient des mêmes avantages que les seigneurs laïques les plus influents. Ainsi, ils apparaissent comme les principaux seigneurs fonciers de la ville : l'étude des comptes, des aveux et dénombremements ou des cartulaires de la fin du Moyen Âge a démontré que les moines et chanoines avaient une assise foncière prégnante dans les paroisses de Rouen, *intra-muros* comme *extra-muros*. En outre, ils s'imposent dans cet espace urbain par la constitution d'un maillage, par leurs juridictions temporelles ainsi que par leur place dans les grandes processions rythmant la vie religieuse de Rouen.

Or la ville n'est pas uniquement un espace subissant des modifications matérielles. La mise en place des paroisses, des zones de prêche, d'espaces spécifiques liés à l'économie ou à la politique des communautés religieuses a démontré que la ville était un espace vécu. En effet, les limites de ces espaces n'étaient pas toujours matérialisées mais étaient ancrées dans la conscience collective. Tous les acteurs avaient conscience qu'il existait des paroisses, des zones de prêche, une ville enclose mais également des bourgs ou des faubourgs. Or cette conscience ne peut être appréhendée par l'étude de la topographie matérielle d'une ville. La ville n'est pas uniquement une entité

matérielle : elle est perçue par les différents acteurs sociaux vivant dans cet espace ou à proximité. Contrairement à l'étude de la topographie mobilisant toutes les sources disponibles, à l'étude archéogéographique fondée sur les connaissances historiques et sur l'analyse de la trame parcellaire, l'analyse sémantique repose uniquement sur des sources textuelles, principalement des actes de la pratique. C'est de cette manière qu'il est possible de saisir les représentations des territoires urbains que se font les différents acteurs sociaux en présence. Par territoire urbain, j'entends un " espace socialisé approprié par ses habitants quelle que soit sa taille, ou encore une portion de la surface terrestre que se réserve une collectivité humaine qui l'aménage en fonction de ses besoins " (Lyon-Caen, 2005). En utilisant les termes de *civitas*, *urbs*, ville, les acteurs tendent à transformer l'espace urbain en territoire. Les mots employés par les différents émetteurs sont révélateurs de la pratique et de la perception de l'espace. Le premier constat que nous pouvons faire dans le cas de Rouen est que les communautés religieuses emploient peu les termes de *civitas*, d'*urbs* ou de *suburbium*.

En effet, si les textes relatifs aux communautés religieuses sont nombreux, la plupart ne sont pas émis par elles et ne reflètent donc pas leur perception de l'espace. Or s'il a été possible d'étudier la topographie urbaine en profondeur, c'est bien à travers le prisme des communautés religieuses que nous avons mené cette étude : c'est leur impact sur l'espace et leur perception de ces territoires qui nous intéressent et non celle des ducs ou des rois. Cette analyse sémantique constitue donc à la fois l'élargissement du dernier chapitre et la conclusion de cette dernière partie.

Les communautés régulières, c'est-à-dire les communautés monastiques, canoniales et mendiantes, sont des acteurs de niveau local. Les acteurs de niveau local ne sont pas des fonctions assurées par un seul individu – assisté de sa curie ou de sa chancellerie –, mais par des communautés (Lefèvre, 2010 : 406). Ces acteurs sont intrinsèquement liés à Rouen car ils sont implantés durablement dans la ville. De ce fait, ils ont une relation particulière à l'espace puisqu'ils participent à la constitution de nouveaux territoires et sont parfois explicitement à l'origine de cette création. En outre, ces communautés contribuent dans une certaine mesure à diffuser ces notions de territoires, anciennes ou récentes, par la production d'actes écrits comportant ces mentions. L'emploi des termes relatifs aux espaces de la ville illustre la manière dont ces espaces sont perçus par les acteurs de la ville. Or comme je l'ai dit plus haut, les communautés ou le supérieur d'une communauté utilisent peu de termes relatifs à des territoires urbains (*civitas*, *urbs*, *suburbium*, *burgus*, *banleuca*). Sur près de 800 actes, l'occurrence de *civitas* apparaît seulement onze fois, alors

que les occurrences d'*urbs* et de *banleuca* apparaissent une fois chacun. Au premier abord, ce chiffre paraît surprenant : l'analyse sémantique de ces termes indique une utilisation plus fréquente ailleurs. Effet de sources ou réalité ? Cela reste difficile à déterminer. Néanmoins, il est fort probable que dans ces études, les occurrences prises en compte ne proviennent pas des seuls actes dont l'émetteur est une communauté régulière, mais que les actes mentionnant ces communautés, mais non émis par celles-ci, sont utilisés. Or dans ce cas il ne s'agit pas d'une étude de la perception de l'espace par les communautés mais d'une analyse des rapports des communautés à l'espace urbain. Quoi qu'il en soit, si nous revenons aux actes émis par les communautés religieuses de Rouen, nous observons que les abbés des grands monastères bénédictins et les chanoines attachés à la cathédrale sont ceux qui utilisent le plus le vocabulaire de la ville (Tab. 14.19).

Ces religieux utilisent le terme de *civitas* tant dans son acception restreinte, désignant la ville dans sa matérialité, que dans son acception large désignant la ville dans son ensemble. Il faut noter que l'acception restreinte de *civitas* renvoie jusqu'au 13<sup>e</sup> siècle uniquement à la ville close par l'enceinte romaine. À partir du 13<sup>e</sup> siècle, le terme *civitas* renvoie soit à la l'espace clos par le *castrum*, soit à la ville close par l'enceinte nouvellement construite. Lors de l'installation des Franciscains dans l'ancien *castrum* vers 1247, l'emplacement est localisé in *civitate Rothomagensis* (A.D.S.M. 35 H 2). Etant donné le lieu où sont installés les Franciscains, le terme de *civitas* peut faire référence au secteur clos par l'enceinte romaine ou à celui clos par l'enceinte du 13<sup>e</sup> siècle. Or, la mention des vieux murs de la ville (*veteri muro civitatis*) dans un acte de 1251 relatif au couvent des Franciscains confirme que *civitas* peut encore au 13<sup>e</sup> siècle renvoyer au *castrum*. Néanmoins, il peut également renvoyer à l'espace nouvellement clos par l'enceinte du 13<sup>e</sup> siècle. En effet, en 1247, les Dominicains sont transférés *ad civitatem Rothomagensis* autrement dit dans la ville close par l'enceinte de Philippe Auguste (A.D.M. 36 H 36).

L'acception restreinte du terme *civitas* est principalement utilisée dans le but de localiser un objet dans la ville (*in civitate*). Le sens restreint de *civitas* est également employé lorsque les religieux mentionnent les murs de la ville (*muris civitatis*). En revanche, ces communautés ont recours à l'acception large du terme *civitas* lorsqu'ils l'associent à un individu ou un groupe d'individus : la ville du roi (*regis civitate*), les maires et pairs de la ville (*majore et communia civitatis Rothomagensis*). On trouve, dans notre corpus, une seule occurrence du terme *urbs* dans un document émis par des religieux. Ce terme apparaît dans son acception large dans un acte de l'abbaye de la Trinité-du-Mont de la fin du 11<sup>e</sup> siècle : il est question de la dédicace de l'abbaye



réalisée par l'archevêque Robert (*dedicata est ab archiepiscopo Rotberto eiusdem urbis* [A.D.S.M. 27 HP 1]). Enfin, la dernière occurrence se rapportant à la ville et à ses alentours est *banleuca*. Ce terme désigne la ville dans sa matérialité puisque'il évoque l'espace à l'extérieur de la ville<sup>1108</sup>. Pour les contemporains, le terme de banlieue possède essentiellement un sens juridique : c'est l'espace sur lequel s'appliquent les mêmes droits que dans les murs (Xandry, 2014 : § 8). Au 18<sup>e</sup> siècle la banlieue est définie dans l'encyclopédie de Denis Diderot et de Jean d'Alembert comme " une lieue à l'entour de la ville, au-dedans de laquelle se peut faire le ban, c'est-à-dire, les proclamations de la ville et jusqu'où s'étend l'échevinage et la justice d'icelle ". Autrement dit, la banlieue correspond à une entité administrative plus que de la description physique d'un espace (Xandry, 2014 : § 8).

Les communautés religieuses utilisent principalement le terme de *parrochia*. Cette occurrence est récurrente dans les actes des communautés religieuses et est utilisée dans plus de quatre-vingts actes émis par les communautés religieuses. Cette fréquence s'explique par deux raisons principales. La première est que ces communautés possédaient des droits, directement ou indirectement, sur ces espaces religieux. La deuxième raison tient au fait que la paroisse est le cadre fondamental de l'activité religieuse. Ce terme est également utilisé comme référence pour localiser un bien dans la ville : la localisation est alors plus précise qu'avec les termes de *civitas*, d'*urbs* ou de *suburbium*. Il est surprenant de ne pas trouver, dans les actes émis par l'abbé ou les moines de Saint-Ouen, de référence au bourg de l'Abbé : les seules mentions de ce bourg apparaissent dans les actes de donation provenant des bourgeois de Rouen (A.D.S.M. 14 H 18, Acte 233, f<sup>o</sup> 214 ; Acte 197, f<sup>o</sup> 178).

En somme, les communautés religieuses perçoivent les différents espaces de la ville mais elles se réfèrent rarement à ceux-ci. En effet, elles ont principalement recours, pour la localisation comme pour les affaires religieuses, à la paroisse. En revanche, l'archevêque, qualifié comme acteur religieux de niveau supérieur, utilise le terme de *civitas* à treize reprises aux 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> siècles (Tab. 14.20), dans le but de localiser les nouvelles implantations des frères mendiants ou celle de la Chartreuse au 14<sup>e</sup> siècle : l'acception restreinte apparaît onze fois. L'acception restreinte du terme, employée deux fois, apparaît lorsqu'il est question d'affaires religieuses, et plus spécifiquement lorsqu'il est question de droits et des pouvoirs de l'archevêque dans les villes du

---

<sup>1108</sup> " *Ego autem et heredes mei terras illas et tenementa guarantirandis obligo totum tenementum meum laicale quod habeo in Banleuca Rothomag.* " (A.D.S.M. 35 H 2, 1228, Donation des chanoines d'une place située à Saint-Marc).

diocèse de Rouen (*aliis locis civitatis et dyocesis Rothom.* [A.D.S.M. 14 H 158]). En somme, l'archevêque mentionne essentiellement le territoire matériel de la ville pour localiser les communautés religieuses dans ou hors de la ville de Rouen. L'archevêque emploie les mots *urbs*, dans son acception restreinte, et *suburbium* une seule fois au cours de notre période : il s'agit de l'archevêque Riculphe localisant le monastère Saint-Ouen au 9<sup>e</sup> siècle<sup>1109</sup>. En outre, l'archevêque emploie le terme *banleuca* lorsqu'il confirme la donation des chanoines aux Franciscains d'une place près de Saint-Marc en 1228. À l'instar des communautés religieuses, l'archevêque utilise fréquemment le terme de *parrochia* soit à des fins de localisation soit au sujet d'affaires religieuses. L'utilisation de ce terme par les archevêques est fréquente au milieu du 13<sup>e</sup> siècle car il supprime la paroisse Saint-Clément : dans ce cas, l'archevêque ne perçoit pas les paroisses comme un cadre religieux stable, mais comme un espace pouvant être modifié au profit d'autres implantations religieuses.

Si l'on prend en considération tous les actes mentionnant les communautés religieuses issues des fonds ecclésiastiques, et non pas seulement ceux émis par ces communautés, le constat diffère quelque peu. Les termes désignant la ville sont les plus courants dans les chartes : cent soixante-treize occurrences des termes *civitas*, *urbs* et ville (cent vingt-cinq pour *civitas*, vingt-trois pour *urbs*, vingt-cinq pour ville). L'emploi de ces termes varie selon le siècle. Le terme de *civitas* est essentiellement employé au 13<sup>e</sup> siècle. Ce fait s'explique par le corpus et par un fait essentiel de cette période : l'arrivée des Mendiants. L'emploi du terme *civitas* à cette époque est donc quelque peu surévalué puisque les Dominicains et les Franciscains s'installent près des murs de la ville : les chartes mentionnent donc des donations *juxta murum civitatis*. Le terme d'*urbs* est essentiellement utilisé au cours des 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> siècles tandis que le terme ville commence à être employé dans les actes latin au 13<sup>e</sup> siècle avant d'être utilisé dans les actes en langue vulgaire à la fin du Moyen Âge<sup>1110</sup>.

---

<sup>1109</sup> " *Ego Riculphus tametsi meritis negantibus, divina tamen opitulante clementia, Rothomagensis ecclesiae humillimus archiepiscopus, sive abbas ex coenobio sancti Petri almique Audoeni, quod in suburbio Metroplicae urbis quondam augustius claruis* " (Acte de l'archevêque Riculphe, 872, Pommeraye, 1662c : 399-400).

<sup>1110</sup> Dans l'acte concernant la séparation des paroissiens de Saint-Clément par Eudes Rigaud, on observe la formulation suivante : " *assignavimus parrochie sancti stephani eiusdem ville et aliam parrochie sancti severi deultra pontem ecclesia beati clementis predictis fratribus* " (A.D.S.M. 35 H 2).

Les termes désignant les espaces périphériques sont beaucoup moins fréquents : quatorze occurrences seulement renvoient à ces espaces (six fois le terme *burgus*, six fois le terme *suburbium* et deux fois seulement le terme de *banleuca*).

Le terme de *parrochia* est mentionné cent quarante-neuf fois dans les chartes étudiées. Si l'étude de sa perception semble difficile, elle permet néanmoins d'appréhender la formation du maillage paroissial à travers les textes. Le terme apparaît pour la première fois au 11<sup>e</sup> siècle et semble être courant au 13<sup>e</sup> siècle. Les premières paroisses mentionnées ne sont pas forcément celles se situant au centre de la ville : les premières mentions sont celles de Saint-Laurent à l'extérieur de l'enceinte du 13<sup>e</sup> siècle et celles de Saint-Ouen. Le terme de *parrochia* est essentiellement utilisé pour localiser un bien donné aux communautés religieuses ou pour les situer elles-mêmes dans la ville.

Les termes désignant la ville, c'est-à-dire *civitas*, *urbs* et ville, sont essentiellement utilisés par les acteurs laïques dits supérieurs, duc ou roi. Cela s'explique aisément par le fait que le duc ou le roi étaient de grands donateurs mais également parce qu'ils ratifiaient ou confirmaient des actes précédents. L'utilisation du terme *civitas* est, elle, plus variée. Ce sont toujours principalement les rois et les ducs qui utilisent ce terme mais les religieux et les autres acteurs laïques le font aussi. Le terme *civitas* est principalement utilisé dans son acception restreinte, se référant soit au *castrum*, soit à l'espace clos par l'enceinte du 13<sup>e</sup> siècle, et non dans son acception large désignant la ville dans son ensemble. Ce sont essentiellement les papes ou les acteurs laïques supérieurs qui utilisent l'acception large : ils confirment des privilèges ou les dons aux communautés religieuses qu'ils situent à Rouen. En revanche, les autres acteurs, principalement des laïques, utilisent le terme de *civitas* afin de situer une donation par rapport à la ville matérielle, et comme je l'ai dit précédemment, ils utilisent énormément les murs de la ville comme références.

Les acteurs religieux sont plus présents lorsque l'on traite de l'analyse du terme *parrochia*. Ce terme est généralement employé afin de localiser une donation : les chartes relatives aux couvents mendiants comprennent la majorité de ces mentions. Ce sont essentiellement des bourgeois ou des citoyens de la ville qui utilisent le mot *parrochia* pour localiser les pièces de terre données. En revanche, si l'on met en relation le type d'acteurs employant ce terme et sa chronologie d'apparition, un fait paraît évident : les acteurs religieux sont les premiers à utiliser ce terme et donc les premiers à percevoir des espaces proprement religieux alors que les acteurs laïques inférieurs (citoyens et bourgeois) perçoivent cette entité territoriale religieuse comme un moyen de localisation dans l'espace.

En somme, il est possible d'appréhender la perception de l'espace des acteurs religieux par leur association dans les actes avec des territoires urbains. Ainsi, nous allons comparer la pratique de l'espace de l'archevêque à celle de l'abbaye de Saint-Ouen. L'archevêque de Rouen agit pratiquement sur tout l'espace urbain rouennais. Il est fortement impliqué sur la rive droite puisque l'archevêché se situe dans le *castrum* mais également parce que les paroisses les plus anciennes s'y trouvent. Il est fortement impliqué dans la paroisse Saint-Clément, puisqu'il intervient dans sa suppression et dans la séparation des paroissiens entre les deux autres paroisses : la paroisse Saint-Clément apparaît comme un espace spécifique d'intervention dans la première moitié du 13<sup>e</sup> siècle. De même, il intervient fréquemment dans la paroisse Saint-Lô en raison de son rôle dans la donation de l'église Saint-Lô à l'évêque de Coutances ainsi que dans la paroisse Notre-Dame-la-Ronde, proche de la cathédrale, où l'archevêque participe à la fondation de la collégiale du même nom. Finalement, l'implication de l'archevêque dans la zone *intra-muros* est plus intense au 13<sup>e</sup> siècle qu'au siècle précédent : en effet, s'il confirme déjà quelques donations dans les paroisses *intra-muros* à partir du 10<sup>e</sup> siècle, son action est plus importante au 13<sup>e</sup> siècle : ceci est causé par l'arrivée des Mendiants, liés à l'archevêque Eudes Rigaud. Là, il étend son action non plus seulement à la rive droite, mais également à une paroisse de la rive gauche où s'installent les Dominicaines.

La pratique de l'évêque porte donc davantage sur l'arrivée des frères et sœurs mendiants que sur le réseau paroissial. En effet, leur arrivée le force à s'impliquer dans toute la zone *intra-muros* mais également sur la rive gauche qu'il avait jusqu'alors délaissée. Cependant, il intervient lors des conflits sur les limites paroissiales : principalement sur celles des paroisses Saint-Godard et Saint-Patrice en 1248 mais également lors de la suppression de la paroisse Saint-Clément en 1260.

Ainsi d'après le corpus textuel réuni, l'archevêque appréhende l'intégralité de l'espace urbain rouennais. Son action n'est toutefois pas permanente : elle est requise par l'action des autres acteurs religieux. Ceci explique que son action est principalement orientée sur la rive droite où se situe la majorité des églises et couvents et moins sur la rive gauche. Il intervient sur ces acteurs (donations, créations, règlements de conflit) de manière ponctuelle sauf s'ils bénéficient d'immunité (Saint-Ouen). Son principal domaine d'action demeure la modification des paroisses ou de leurs droits ou encore l'implantation des Mendiants.

Contrairement au duc pour lequel le terme d'*urbs* désigne la ville dans l'enceinte romaine (acception restreinte), alors que le terme de *civitas* est pris dans une acception large, l'archevêque

utilise les deux termes sans réelle distinction. Le changement de terme est principalement dû aux temporalités : *urbs* au 9<sup>e</sup> siècle, *civitas* pour les siècles suivants

La deuxième grande institution religieuse de la ville est l'abbaye de Saint-Ouen. Sa pratique de l'espace se distingue de celle de l'archevêque au sens où son rôle dans la ville est totalement différent. Déterminer la pratique de l'espace par l'abbaye Saint-Ouen est plus délicat. En effet, elle est principalement mentionnée dans les chartes ducales, papales ou encore dans celles des particuliers réalisant diverses donations. On ne trouve aucune mention des termes *civitas* ou *urbs* émanant des chartes conservées dans la série 14H alors que l'abbaye intervient à l'extérieur de la ville et plus particulièrement dans la forêt Verte, Roumare ou Silveison pour lesquelles sont mentionnés divers conflits entre l'abbaye et des particuliers au cours des 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> siècles.

La perception de l'espace urbain par l'abbaye est donc principalement connue à partir de chartes royales ou de bulles papales ainsi que par des accords établis avec elle. Ainsi, l'espace privilégié de l'abbaye Saint-Ouen se situe autour de son enclos conventuel : l'abbé et les moines reçoivent une boucherie, obtiennent des franchises, interdisent de construire autour de l'enclos et patronnent la paroisse Saint-Ouen au 13<sup>e</sup> siècle. En outre, les moines interviennent notamment près de la Seine afin de gérer le déchargement de ses bateaux au quai de la rue Malpalu en 1262. Elle intervient également dans la paroisse Saint-Vivien par la création de l'hôpital homonyme. En outre, la pratique spatiale des moines s'étend au *burgo abbatis*. Il semble que l'abbaye ait particulièrement agi dans les secteurs situés au nord et à l'est de la ville et ponctuellement au sud près de la Seine. Elle n'agit pas du tout sur la rive gauche, principalement contrôlée par l'abbaye du Bec.

## Conclusion générale

La composante religieuse apparaît comme l'un des éléments constitutifs majeurs de la ville médiévale. Étant donné que tout espace revêt une dimension sacrée dans les sociétés préindustrielles, la ville constitue un espace religieux mais sa " fonction religieuse est aussi un des éléments constitutifs de la spécificité urbaine " (Picard, 1994 : 115). Cette composante s'affirme en premier lieu par le nombre et l'importance des églises érigées au sein de la ville et dans ses environs immédiats. Or, selon leur statut, ces édifices ne revêtent pas, en ce qui concerne l'aspect matériel, une importance similaire : les abbayes ou encore la cathédrale sont des monuments plus imposants que les églises paroissiales. Ce rôle dans la structuration de la ville est amplifié par le développement d'un véritable complexe monastique ou conventuel autour de l'église. Ainsi, l'insertion des communautés religieuses dans le tissu urbain, et plus simplement la présence de ces communautés, ont induit des modifications de l'espace urbain tant dans sa matérialité que dans des réseaux immatériels intégrés dans la conscience des contemporains. Leur poids dans la ville ne revêtait donc pas qu'un aspect monumental : par leurs droits seigneuriaux ou par leurs obligations religieuses, leur présence et leur action dans la ville sont non négligeables.

Rouen fait partie de ces grandes agglomérations dans lesquelles la composante religieuse est prépondérante. Par leur interaction avec les divers éléments constitutifs de la ville (voiries, enceintes, châteaux, habitat, etc.), ces complexes religieux contribuent à la formation et à la transformation de l'espace urbain. Ainsi, l'agglomération rouennaise du 16<sup>e</sup> siècle, et par extension l'agglomération actuelle, découle en partie de cette interaction permanente entre l'entité religieuse et les autres entités urbaines.

L'étude du rôle des communautés religieuses dans la ville de Rouen ne pouvait s'appréhender par la seule utilisation des textes ou des vestiges encore en élévation. L'impact de ces communautés sur l'espace urbain ne peut être totalement perçu qu'en mobilisant toutes les sources disponibles – textuelles, matérielles, iconographiques – et en croisant ces données dans un système d'information géographique. Ainsi, l'intégration de ces données au système d'information géographique a permis de restituer l'emprise des monastères et couvents, ainsi que la microtopographie de ces objets urbains, au Moyen Âge, et des principaux éléments structurants de la ville, que ceux-ci soient

matériels (enceintes, châteaux) ou immatériels (maillage paroissial). En outre, afin d'appréhender de manière plus précise le rôle de ces communautés dans la ville, le développement de l'habitat et de la voirie a été analysé grâce à cet outil. Ainsi l'intégration de données dans le système d'information géographique apparaissait comme le meilleur moyen d'étudier les interactions dynamiques des communautés religieuses avec leur espace. En outre, la constitution de ce système d'information géographique permettait d'analyser d'autres aspects de l'impact des complexes religieux dans la ville telle l'analyse des secteurs privilégiés d'action des communautés ou la résilience parcellaire des monastères et couvents rouennais dans le cadastre de 1827.

Néanmoins, le système d'information géographique ne répond pas à toutes les problématiques concernant les relations entre espace monastique ou conventuel et espace urbain. En effet, cet outil permet de répondre aux problématiques spatiales qui ne recoupent pas tous les aspects d'un sujet aussi vaste que celui du rôle des communautés religieuses dans la ville. Cette limite nous a conduite à construire une base de données permettant de répondre à d'autres problématiques. Ainsi, l'intégration dans une base de données de près de 800 textes de la pratique et d'extraits de sources narratives, a été réalisée dans le but d'analyser de quelle manière ces communautés se sont installées dans la ville, de quels soutiens elles ont bénéficié ou encore quel type d'espace urbain elles ont modifié. La conjugaison de ces deux outils a apporté des résultats probants sur le poids des communautés religieuses dans les transformations de la ville du 10<sup>e</sup> au 15<sup>e</sup> siècle.

Rouen, siège d'un archevêché dès le 8<sup>e</sup> siècle et d'un évêché dès le 4<sup>e</sup> siècle, a accueilli, à l'instar de Paris ou de Marseille, de nombreuses communautés religieuses issues des principaux ordres du Moyen Âge. Outre les chanoines vivant un temps selon une *regula*, moines bénédictins, chanoines réguliers suivant la règle de saint Augustin, frères et sœurs mendiants, Grandmontains ou encore Chartreux se sont installés dans la ville de Rouen du 10<sup>e</sup> au 15<sup>e</sup> siècle. Or le choix et les modalités d'implantation varient selon l'observance de la communauté et sa date d'arrivée. Les religieux ne sont pas tous attirés par une implantation au sein de l'espace urbain le plus densément peuplé ou au contraire certains rejettent l'idée d'être installés dans un lieu trop éloigné de la ville. Ainsi le lieu d'implantation est, à quelques exceptions près, conforme à la *regula* et à l'apostolat des religieux. Cette implantation n'est toutefois pas possible sans le soutien d'un ou de plusieurs bienfaiteurs. Quoi qu'il en soit, l'implantation de communautés religieuses induit des transformations de l'espace urbain sur trois niveaux différents.

La première modification est liée à la construction du complexe dans lequel les religieux vont passer la plupart de leur temps. L'édification de ces établissements religieux conduit à des transformations importantes de l'espace urbain, ou selon les cas, d'espaces plus ruraux, parfois vierges de toute construction antérieure. La période durant laquelle les religieux s'installent apparaît comme un élément décisif puisque les secteurs urbanisés s'accroissent dans le temps. Ainsi, la mise en place des premiers complexes monastiques, c'est-à-dire ceux des moines ou des ermites, ne conduit pas à des modifications importantes de la trame urbaine. Étant donné que la plupart de ces communautés s'installent à la périphérie de la ville, ou tout du moins dans un lieu assez éloigné du noyau urbain ceint par une muraille, les transformations concernent davantage des espaces peu ou pas urbanisés, ou dans quelques cas, des structures préexistantes données par le duc ou un seigneur local. Les communautés bénédictines ainsi que les communautés canoniales présentes dans le *castrum* avant le 12<sup>e</sup> siècle se sont installées dans des complexes déjà constitués durant le haut Moyen Âge. Du 13<sup>e</sup> siècle au 15<sup>e</sup> siècle, aucune communauté monastique, à l'exception des Célestins, ne s'installe dans la ville ou à proximité.

En revanche, plusieurs communautés canoniales hospitalières et mendiantes s'insèrent dans un tissu urbain déjà densément bâti, ce qui induit des modifications majeures de la trame urbaine. L'intervention du roi ou d'un seigneur influent ne suffit plus : bien que ceux-ci interviennent dans la donation de l'enclos primitif ou dans son agrandissement, les bourgeois s'imposent de plus en plus comme des bienfaiteurs de premier ordre. En somme, l'implantation de ces communautés dans la ville et à proximité conduit à une modification fonctionnelle et structurelle de plusieurs portions d'espaces : en effet, la création de complexes monastiques ou conventuels entraîne la transformation de zone non aedificandi, ou d'espaces auparavant à vocation résidentielle ou artisanale, en des zones spécifiquement destinées aux religieux. Peu à peu, les communautés ont modelé les espaces autour de leur enclos. Cette modification tient soit à la volonté de rester coupés du monde, notamment pour les Bénédictins, et d'éviter que des profanes espionnent les religieux, soit à la volonté d'empêcher que l'enceinte conventuelle soit dégradée par la construction de maisons ou d'entrepôts contre celle-ci. Pour ce faire, ils mettent en place des zones tampons autour de leur enclos matérialisées par des voies ou des lotissements. Ces enclos monastiques et conventuels ont durablement marqué l'espace urbain puisque, bien après leur suppression, leur empreinte subsiste toujours dans le parcellaire.



Néanmoins, l'insertion de ces communautés n'est possible qu'en composant avec la trame urbaine préexistante. Si celle-ci est profondément modifiée par la mise en place de complexes monastiques ou conventuels, l'extension de ces derniers, mais également la topographie du site, sont conditionnées par cette trame urbaine. L'ouverture ou non au monde de la communauté contribue à déterminer la position de l'église par rapport à la voirie et par extension de l'ensemble des bâtiments édifiés par la suite. En outre, certaines communautés doivent sans cesse lutter contre l'empiètement du système défensif sur leurs terrains. Le couvent des Dominicains a subi de nombreux dégâts à cause de sa proximité avec l'enceinte. En outre, la construction du Vieux-Palais dans l'angle sud-ouest de l'enceinte a conduit à une diminution importante de l'espace de vie des frères. Enfin, les enceintes conventuelles ne sont pas imperméables. Tandis que les religieux restreignent la présence de laïques dans leurs enclos durant une grande partie du Moyen Âge, cette restriction semble diminuer aux 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> siècles. Ainsi, alors que la mise en place de ces complexes avait supprimé des secteurs résidentiels, la tendance s'inverse au Moyen Âge et plus encore durant la période moderne, puisque des zones d'habitat pénètrent dans l'espace conventuel. En effet, que ce soit les moines ou les frères mendiants, les sources écrites attestent les nombreuses locations de maisons situées dans l'enclos des religieux à des particuliers.

Or la présence de ces communautés dans la ville n'induit pas uniquement des transformations liées à leur enclos ou à ses abords immédiats. Ces vastes complexes deviennent souvent des pôles centralisateurs de l'espace urbain : un bourg s'est sans doute formé autour de la puissante abbaye de Saint-Ouen. Dans les espaces périphériques de la ville, la concentration d'habitat autour d'un établissement régulier donne parfois lieu à la création de villages tels que ceux formés autour de la léproserie du Mont-aux-Malades ou du prieuré Notre-Dame-du-Pré et de l'église Saint-Sever. Les frères mendiants ont également contribué activement à façonner les quartiers dans lesquels ils se sont implantés : leur présence attire certaines catégories socioprofessionnelles tels les artisans habitant en grand nombre dans le quartier des Augustins. En outre, la structure de la ville est sans cesse transformée lors de la mise en place de lotissements par ces religieux. La plus importante planification demeure la création du quartier Saint-Nicaise par l'abbaye Saint-Ouen, mise en lumière par une analyse parcellaire mais également par les sources textuelles. La création de tels lotissements demande un investissement considérable et, par conséquent, est souvent réalisée à l'instigation des grandes abbayes bénédictines, tel Saint-Ouen de Rouen, bien que quelques

exceptions demeurent. Cet investissement est rendu possible en partie grâce à l'assise foncière des communautés dans la ville et à sa périphérie.

Enfin, cette réflexion, fondée sur notre corpus et sur l'utilisation des outils de traitement de données, a mis en évidence que les religieux n'agissaient pas uniquement sur la matérialité de la ville. Premièrement les relations entre les communautés religieuses et l'institution paroissiale, et donc le maillage paroissial constitué entre le 10<sup>e</sup> et le 13<sup>e</sup> siècle, n'est aujourd'hui plus à démontrer. Les communautés religieuses de Rouen patronnent une grande partie de ces paroisses. Les liens entre ces deux composantes sont renforcés lorsqu'une partie d'une église conventuelle est abandonnée à la communauté paroissiale. Les conflits entre communautés religieuses et paroisses apparaissent comme un fait coutumier de la vie religieuse. Néanmoins, l'un des faits les plus intéressants est l'implication des communautés religieuses dans le maillage paroissial. Ainsi, les chanoines de Saint-Lô appuient à plusieurs reprises le clerc de la paroisse du même nom afin que les limites de la paroisse ne soient pas modifiées. Néanmoins le changement le plus important demeure la suppression de la paroisse Saint-Clément par l'archevêque Eudes Rigaud en faveur des Franciscains : ce fait reste assez singulier au Moyen Âge.

Or les communautés religieuses n'interviennent pas uniquement dans ces circonscriptions religieuses. Les communautés monastiques et canoniales font partie des grands seigneurs de la ville de Rouen : disposant de quelques fiefs, elles affirment sans cesse leur droit de juridiction dans des espaces spécifiques de la ville. En outre, les communautés rouennaises, y compris les Mendiants, disposent d'un patrimoine immobilier considérable permettant d'affirmer leur puissance. Il paraît évident, bien que cela reste une piste à explorer, que l'érection des églises conventuelles répond également à une volonté d'affirmer, tout du moins symboliquement, le pouvoir de ces communautés dans la ville. Les vestiges encore en élévation des églises conventuelles rouennaises illustrent cette monumentalisation des pouvoirs.

Enfin, moines, chanoines et Mendiants participent à toutes les activités relevant du sacré. Ainsi, que ce soit par la consécration des cimetières, leur implication dans le maillage paroissial ou dans les zones de prédication ou par leur rôle et leur place dans les parcours processionnels, les communautés religieuses contribuent à perpétuer la mémoire de ces espaces sacrés non matérialisés et pourtant majeurs pour les chrétiens.

La perception de la ville par les religieux est complexe à déterminer. Étant donné leur implication dans la ville, il paraît assez étonnant que les religieux mentionnent peu l'urbs ou la civitas ce qui n'a pas permis de faire une analyse poussée de leur perception de la ville. Néanmoins, ces derniers se réfèrent davantage aux maillages religieux, à la parrochia, plus rarement à la rue, pour localiser un bien.

Le rôle des communautés religieuses dans la ville de Rouen du 10<sup>e</sup> au 15<sup>e</sup> siècle apparaît comme un sujet vaste, complexe à traiter dans tous ses aspects. Nous avons choisi de privilégier l'aspect spatial sans pour autant laisser totalement de côté le rôle de ces communautés dans la vie religieuse ou encore dans l'économie urbaine. Par leur interaction permanente avec leur espace et la société qui les entoure, les communautés religieuses participent activement au processus de fabrique urbaine et donc à la formation de la ville médiévale. Le système d'information géographique constitué pour cette étude demeure un outil qui nécessite un enrichissement permanent. Ainsi, ce dernier peut être utilisé dans le cadre de nouvelles recherches, dépassant les thématiques et la chronologie mises en avant pendant ce travail. En outre, la même réflexion peut être posée au sujet de la base de données sur les communautés religieuses rouennaises. Principalement utilisée afin d'étudier l'action des communautés sur l'espace urbain rouennais, cette base peut servir pour une étude du réseau des bienfaiteurs des communautés religieuses. En somme, cette base de données peut, à l'instar du système d'information géographique, être enrichie par diverses données liées à l'espace urbain rouennais et à la religion.

En somme, ces deux outils pourront être mis à la disposition des chercheurs pour être complétés et utilisés à d'autres fins. Les données présentes dans le système d'information géographique sont partagées avec le Service de l'Inventaire et du Patrimoine de Haute-Normandie et le Service régional d'Archéologie. Le système d'information géographique sur Rouen, et principalement le cadastre de 1827 vectorisé, a servi de base à plusieurs travaux de recherche : citons entre autres, la thèse de Baptiste Etienne sur la ville de Rouen en 1630 ou encore le master de Marie Havret dont l'objet est une étude diachronique des trajectoires des quartiers de Rouen à travers les trajectoires des parcs et jardins de la ville et qui poursuit cette étude dans le cadre d'un doctorat financé. À termes, l'objectif est de mettre en ligne, grâce au partenariat entre le service de l'inventaire et du patrimoine et le GRHis, ce système d'information géographique.

Un tel sujet débouche sur diverses perspectives de recherche pouvant être approfondies. Ainsi, l'étude menée sur les vestiges encore en élévation des monastères et couvents rouennais comme sur les caves sous-jacentes, qui sont présentés dans les notices, mériterait d'être approfondie et d'être étendue que ce soit chronologiquement ou spatialement. Enfin, la méthodologie employée n'est pas exclusive à la ville de Rouen. En effet, si les études sur la fabrique urbaine commencent à être de plus en plus nombreuses, la focalisation sur le rôle de ces communautés dans cette dernière n'est pas si fréquente. Il serait intéressant d'appliquer cette méthode à d'autres villes normandes de rang et de trajectoire différents telles Fécamp, Caen ou Bayeux, ou à des villes anglaises telles Londres ou Cambridge.



## Sources <sup>1111</sup>

### Sources manuscrites

#### *Archives départementales de Seine-Maritime*

##### Série D

D 226  
D 227  
D 236  
D 239  
D 243  
D 244  
D 247  
D 249  
D 251  
D 252  
D 253

##### Série E

4 E 2217 : Registre de sépultures du prieuré de Bonne Nouvelle [1634-1776]  
4 E 2217 : Registre de sépultures des Bénédictins de l'abbaye de Saint-Ouen [1754-1775]  
4 E 2217 : Registre de sépultures du prieuré de Bonne Nouvelle [1634-1776]  
4 E 2218 : Registre de sépultures des chanoines du Mont-aux-Malades [1781-1784]  
4 E 2218 : Registre de sépultures des Filles-Dieu [1748-1775]  
4 E 2218 : Registre de sépultures de l'abbaye de Notre-Dame de Bondeville [1749-1786]  
4 E 2218 : Registre de sépultures des Dominicains [1641-1741]

4 E 2221 : Registre de sépultures des bénédictines de Saint-Amand [1721-1790]  
4 E 2221 : Registre des sépultures des Bénédictines de Bellefonds, prieuré Notre-Dame-des-Anges, 1758-1783  
4 E 2222 : Registre de sépultures des Dominicaines emmurées. [1750-1790]  
4 E 2222 : Registre de sépultures des Dames de Sainte-Claire [1776-1791]

##### Série F

6 F 5  
6 F 24

##### Série G

G 2  
G 7  
G 10  
G 166  
G 661  
G 857  
G 947  
G 1018  
G 1090  
G 1115  
G 1116  
G 1118  
G 1155  
G 1167  
G 1236  
G 1260  
G 1276  
G 1389  
G 1504  
G 1902

---

<sup>1111</sup> Les sources sont celles utilisées dans le volume de texte et non dans les notices monographiques.

G 2027	G 3704
G 2087	G 4130
G 2088	G 4160
G 2089	G 4617
G 2090	G 4174
G 2091	G 4255
G 2092	G 4264
G 2094	G 4265
G 2119	G 4267
G 2135	G 4276
G 2137	G 4280
G 2153	G 4281
G 2157	G 4283
G 2525	G 4295
G 2528	G 4296
G 2501	G 4302
G 2515	G 4313
G 2516	G 4321
G 2517	G 4326
G 2518	G 4331
G 2519	G 4332
G 2520	G 4333
G 2521	G 4334
G 2522	G 4337
G 2523	G 4341
G 2524	G 4342
G 3010	G 4345
G 3035	G 4346
G 3415	G 4370
G 3446	G 4371
G 3463	G 4374
G 3521	G 4375
G 3541	G 4382
G 3528	G 4390
G 3529	G 4396
G 3545	G 4505
G 3553	G 4506
G 3573	G 4610
G 3593	G 4618
G 3595	G 4713
G 3624	G 4727
G 3629	G 4745
G 3658	G 4839
G 3661	G 5344
G 3680	G 5359
G 3681	G 5520

G 6239  
G 6439  
G 6440  
G 6463  
G 6513  
G 6716  
G 6819  
G 6855  
G 6856  
G 6859  
G 6860  
G 6872  
G 6876  
G 7047  
G 7098  
G 7137  
G 7139  
G 7305  
G 7366  
G 7443  
G 7481  
G 8388  
G 9122  
G 9193  
G 9194  
G 9195  
G 9202  
G 9208  
G 9219  
G 9220  
G 9221  
G 9222  
G 9223  
G 9224  
G 9225  
G 9226  
G 9227  
G 9228  
G 9229  
G 9230  
G 9236  
G 9237  
G 9239  
G 9240  
G 9241  
G 9437

G 9242  
G 9243  
G 9244  
G 9328  
G 9330  
G 9334

**Série H**

*Beaubec 2 H*

2 H 485

*Bec-Hellouin 3 H*

3 H 13

*Fécamp 7 H*

1 NUM 316/49

7 H 9

7 H 27

7 H 1212

7 H 1934

7 H 1936

*Jumièges 9 H*

9 H 993

9 H 994

9 H 999

9 H 1000

9 H 1001

9 H 1002

9 H 1003

9 H 1004

9 H 1005

9 H 1006

9 H 1007

9 H 1008

9 H 1009

9 H 1010

9 H 1011

9 H 1447



*Saint-Georges-de-Boscherville 13 H*

13 H 183  
13 H 184  
13 H 185

*Saint-Ouen 14 H*

14 H 15  
14 H 17  
14 H 18  
14 H 19  
14 H 20  
14 H 21  
14 H 22  
14 H 23  
14 H 24  
14 H 27  
14 H 30  
14 H 32  
14 H 143  
14 H 145  
14 H 149  
14 H 151  
14 H 159  
14 H 162  
14 H 179  
14 H 183  
14 H 190  
14 H 210  
14 H 223  
14 H 224  
14 H 225  
14 H 226  
14 H 227  
14 H 232  
14 H 255  
14 H 279  
14 H 289  
14 H 316  
14 H 317  
14 H 318  
14 H 319  
14 H 326

14 H 331  
14 H 350  
14 H 384  
14 H 385  
14 H 378  
14 H 434  
14 H 447  
14 H 448  
14 H 449  
14 H 452  
14 H 453  
14 H 454  
14 H 457  
14 H 458  
14 H 459  
14 H 463  
14 H 471  
14 H 497  
14 H 520  
14 H 551  
14 H 570  
14 H 585  
14 H 606  
14 H 610  
14 H 616  
14 H 680  
14 H 687  
14 H 690  
14 H 774  
14 H 862  
14 H 864  
14 H 879  
14 H 895  
14 H 921  
14 H 926  
14 H 927

*Saint-Wandrille 16 H*

16 H 27  
16 H 290

*Notre-Dame-du-Pré 20 H*

20 H 1

20 H 4  
20 H 6  
20 H 12  
20 H 23  
20 H 25  
20 H 26  
20 H 45  
20 H 46  
20 H 89  
20 H 150

*Mont-aux-Malades 25 H*

25 HP 1  
25 HP 6  
25 HP 9  
25 HP 11  
25 HP 12  
25 HP 41

*Saint-Lô 26 H*

26 H 2  
26 H 4  
26 H 11  
26 H 23  
26 H 53  
26 H 59  
26 H 62  
26 H 72  
26 H 73

*Sainte-Trinité-du-Mont 27 HP*

27 HP 1  
27 HP 2  
27 HP 7  
27 HP 8  
27 HP 12  
27 HP 94

*Augustins 29 HP*

29 HP 2

*Carmes 32 H*

32 H 1  
32 H 2  
32 H 11  
32 H 28  
32 H 30  
32 H 33

*Franciscains 35 H*

35 H 1  
35 H 2  
35 H 9  
35 H 10  
35 H 11  
35 H 12  
35 H 13  
35 H 23  
35 H 26  
35 H 34  
35 H 37  
35 H 38  
35 H 40  
35 H 43  
35 H 44  
35 H 45  
35 H 46  
35 H 47  
35 H 48  
35 H 49  
35 H 50  
35 H 57  
35 H 58  
35 H 59  
35 H 60  
35 H 64  
35 H 65

*Dominicains 36 H*

36 H 1  
36 H 2  
36 H 5

36 H 6  
36 H 7  
36 H 8  
36 H 12  
36 H 13  
36 H 15  
36 H 17  
36 H 27  
36 H 28  
36 H 29  
36 H 30  
36 H 31  
36 H 32  
36 H 33  
36 H 34  
36 H 35  
36 H 36  
36 H 37  
36 H 40  
36 H 41  
36 H 42

*Notre-Dame-de-Bondeville 52 H*

52 H 3

*Saint-Amand 55 H*

55 H 7  
55 H 8  
55 H 9  
55 H 10  
55 H 11  
55 H 16  
55 H 25  
55 H 49  
55 H 72  
55 H 73  
55 H 302  
55 H 348  
55 H 424  
55 H 441  
55 H 442  
55 H 447  
55 H 446

55 H 457  
55 H 459  
55 H 460

*Clarisses 65 H*

65 H 1

*Dominicaines Emmurées 68 H*

68 H 5  
68 H 6  
68 H 7  
68 H 20  
68 H 21  
68 H 22  
68 H 26  
68 H 46  
68 H 49

*Filles-Dieu 69 H*

69 H 19  
69 H 21  
69 H 22  
69 H 23

*Fontaine-Guérard 80 H*

80 H 35

**Hôtel-Dieu Hdépôt1**

HDépôt1 A1  
HDépôt1 A 12  
HDépôt1 A 14  
HDépôt1 D 1  
HDépôt1 D 2  
HDépôt1 E 2  
HDépôt1 E 3  
HDépôt1 E7  
HDépôt1 E 10  
HDépôt1 E 17

HDépôt1 E 120

**Microfilms**

104 Mi 22, p. 275, n° 5741

***Archives municipales de Rouen***

3 E 1 ANC 2  
3 E 1 ANC 13,  
3 E 1 ANC 16  
3 E 1 ANC 17  
3 E 1 ANC 52  
3 E 1 ANC 53  
3 E 1 ANC 54,  
3 E 1 ANC 64  
3 E 1 ANC 159  
3 E 1 ANC 221  
3 E 1 ANC 225  
3 E 1 ANC 304  
3 E 1 ANC 305  
3 E 1 ANC 324  
3 E 1 ANC 380

Copies et vidimus de chartes, Registre 1

***Bibliothèque municipale de Rouen –  
Fonds patrimonial Villon***

Ms Y 13  
Ms. 1233, 1410  
Ms. 1193  
Ms. 1201 : " *Chronicon triplex et unum, a  
Christo nato ad annum ejusdem*

*MCCCLXXX, e manuscriptis chronicis  
ecclesiae primariae abbatiae S. Katarinae  
de Monte, et prioratus S. Laudi  
Rothomagensium collectum ; nunc primum  
prodit ex bibliotheca Algiana ", 1654.*

Registre U1

Registre U2

Registre DD

***Bibliothèque nationale de France***

B.N.F., Ms. Fr. 126, f° 7, 1401-1500

B.N.F., Ms. Fr. 129, f° 1, 15<sup>e</sup> siècle

B.N.F., Ms. Fr. 2623, f° 106 bis, 15<sup>e</sup> siècle

B.N.F., Ms. Fr. 2644, f° 1 v°, 15<sup>e</sup> siècle

B.N.F., Ms. Fr. 2679, f° 317 v°, 15<sup>e</sup> siècle

B.M.R. Est. Topo m 3842 : Vue cavalière de  
Hogenberg représentant le siège de la ville  
par Henri IV

B.N.F. Ms. Fr. 4946

***Archives nationales de France***

K 182

M 58, N° 32

S 5199 A

S 6626, N° 1, déclaration de 1380

***Bibliothèque de Bayeux***

Bayeux, Bibl. mun, cartulaire, n° 2

## Sources imprimées

### *Dictionnaires et répertoires*

- Barbier d'Aucour, J., Charpentier, F., Valincour, J.B.H.D.T. de, Corneille, J.-B., Mariette, J., Edelinck, G., Coignard, J.-B., Coignard, V. de J.-B., 1694. *Le dictionnaire de l'Académie française, dédié au Roy. Tome second. M-Z.* Paris : Jean-Baptiste Coignard.
- Barré, L., 1835. *Dictionnaire de l'Académie française. – Tome I. A-HYS*, 6<sup>e</sup> éd, Paris : F. Didot Frères.
- Brunet, V. de B., Coypel, C.-A., Audran, B., Pierre, J.-B.-M., Watelet, C.-H., 1762. *Dictionnaire de l'Académie française. Tome premier. A-K.* 4<sup>e</sup> éd, Paris : F. Didot Frères.
- Dictionnaire de droit canonique contenant tous les termes du droit canonique ; avec un Sommaire de l'Histoire et des Institutions et de l'État actuel de la discipline*, 1942. Paris : Libr. Letouzey et Ané.
- Dictionnaire universel françois et latin, contenant la signification et la définition tant des mots de l'une & l'autre langue, avec leurs différens usages, que des termes propres de chaque état & de chaque profession... : le tout tiré des plus excellens auteurs, des meilleurs lexicographes, étymologistes & glossaires, qui ont paru jusqu'icy en différentes langues, imprimé par ordre de S.A.S. Monseigneur Prince Souverain de Dombes*, 1721. Paris : Delaulne.
- Furetière, A., 1727. *Dictionnaire universel ; contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes, et les termes de toutes les sciences & des arts... Le tout extrait des plus excellents auteurs anciens et modernes.* La Haye : Pierre Husson.
- Godefroy, F., 1969. *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle : composé d'après le dépouillement de tous les plus importants documents manuscrits ou imprimés qui se trouvent dans les grandes bibliothèques de la France et de l'Europe et dans les principales archives départementales, municipales, hospitalières ou privées., remembrant-traioir.* Liechtenstein : Kraus reprint.
- Guyot, N.J., 1784. *Répertoire universel et raisonné de jurisprudence civile, criminelle, canonique et bénéficiale : ouvrage de plusieurs jurisconsultes : mis en ordre & publié.* Paris : Visse.
- Houard, D., Le Boucher, L., 1781. *Dictionnaire analytique, historique, étymologique, critique et interprétatif de la coutume de Normandie, volume 3.* Rouen : Le Boucher jeune.
- Hospices civils de Rouen, inventaire sommaire des archives*, 1866. Rouen : E. Cagniard.
- Ledru-Rollin, 1845. *Répertoire général du Journal du Palais.* Paris : Bureau du Journal du Palais.
- Littre, É., 1999. *Dictionnaire de la langue française.* Versailles : Encyclopaedia Britannica.
- Peltier, A.-C., 1846. *Dictionnaire universel et complet des conciles tant généraux que particuliers, des principaux synodes diocésains, et des autres assemblées ecclésiastiques les plus remarquables. Tome premier.* Paris : Chez l'éditeur, aux ateliers catholiques du Petit-Montrouge.
- Périaux, N., 1870. *Dictionnaire indicateur des rues et places de Rouen : Revue de ses monuments et de ses établissements publics.* Rouen : A. Le Brument.

- Périaux, P., 1819. *Dictionnaire indicateur des rues et places de Rouen, avec des notes historiques et étymologiques, et un plan de Rouen, exécuté avec des caractères mobiles*. Rouen : P. Periaux.
- Répertoire des abbayes et prieurés de Seine-Maritime : publié à l'occasion de l'année des abbayes normandes...*, 1979. Rouen : Archives départementales.

### **Sources narratives**

- Baudement Th., 1849. *Ammien Marcellin, Jornandès, Frontin (les Stratagèmes), Végèce, Modestus*. Paris : J.-J. Dubochet.
- Chronique de Robert de Torigni...* Robert de Torigni, *Chronique de Robert de Torigni, abbé du Mont-Saint-Michel, suivie de divers opuscules historiques de cet auteur et de plusieurs religieux de la même abbaye, le tout*. Éd. Delisle, L. (Rouen : A. Le Brument et Ch. Métérie, 1872).
- Chronique normande de Pierre Cochon...* Cochon P., *Chronique normande de Pierre Cochon, notaire apostolique à Rouen*. Éd. Beaurepaire, C. de R. de. (Rouen : Le Brument, 1870).
- Chronicon Rotomagense sublatis minus necessariis ab anno Christi primo ad 1344...* In : Philippe Labbé (Éd.), *Nova bibliotheca manuscript librorum historias, chronica sanctorum, sanctarumque vitas translationes, miracula, stemmata genealogica, ac similia antiquitatis praesertim Franciae, monumenta, nunc primum ex mss. variarum bibliothecarum codicibus eruta copiose ac plena manu repraesentans*. Paris : Cramoisy, 1657 pp. 364–390.
- De moribus et actis primorum Normanniae ducum...* Dudon de Saint-Quentin. *De moribus et actis primorum Normanniae ducum*, éd. Jules Lair (Caen : typ. F. Le Blanc-Hardel, 1865).
- De S. Ansberto, archiepiscopo Rotomagensi, Gandavi in Flandria...* In : *Acta Sanctorum*, Februarii, III, 1658, pp. 342–356.
- De S. Dadone vel Audoeno episcopi Rothomagi in Normannia...* In : *Acta Sanctorum, Augusti, IV*, 1867 p. 794-819.
- Guerre des Gaules...* César J, *Guerre des Gaules*. Éd. et Trad. Bertier, T. (Paris : Parmantier, 1825).
- Héron, A., 1900. *Deux chroniques de Rouen. 1, des origines à 1544. 2, de 1559 à 1569*. Rouen : A. Lestringant.
- Histoire des Francs...* Grégoire de Tours, *Histoire des Francs : en un volume*, trad. Larouche, R. (Paris : Les Belles Lettres, 1995).
- Histoire des Normands...* Guillaume de Jumièges, *Histoire des Normands*. Trad. Guizot, F. (Caen : Mancel, 1826).
- Historiae ecclesiasticae...* Vital, O., *Historiae ecclesiasticae libri tredecim*. Éd. Le Prévost A. (Paris : J. Renouard, 1838).
- Historia Francorum...* Grégoire de Tours. *Historia Francorum*. In : Krusch, Br., Levisson, W. (Éd.), *Monumenta Germaniae historica, Scriptores rerum merovingicarum* (Paris, 1951).
- Inventio et miracula Sancti Vulfranni...* In : Laporte J. (Éd.), *Mélanges de la Société d'Histoire de Normandie*, 14<sup>e</sup> serie, 1938, pp. 7-87.
- Le roman de Rou...* Wace, R., *Le roman de Rou et des ducs de Normandie, par Robert Wace, poète normand du XII<sup>e</sup> siècle ; publié pour la première fois, d'après les manuscrits de France et d'Angleterre avec des notes pour servir à l'intelligence du texte. Tome premier*. Éd. Pluquet, F. (Rouen : Édouard Frère : 1827).

- Marx, J. (Éd.), 1914. *Interpolations aux Gesta Normannorum Ducum de Guillaume de Jumièges*. Rouen : Société de l'Histoire de Normandie.
- Michel, F. (Éd.), 1840. *Chronique des abbés de Saint-Ouen de Rouen : publiée pour la première fois d'après un manuscrit du quatorzième siècle de la Bibliothèque du Roi*. Rouen : Édouard Frère.
- Miracula quæ post obitum sancti contigerunt. Auctore Fulberto monacho, et plerumque coevo teste...* In : *Acta Sanctorum, Augusti, IV*, 1867, pp. 825-837.
- Normanniae nova chronica, ab anno Christi CCCCLXXIII ad annum MCCCLXXVIII ....* Chéruel, A. (Éd.), 1850. *Normanniae nova chronica, ab anno Christi CCCCLXXIII ad annum MCCCLXXVIII, e tribus chronicis mss. sancti Laudi, sanctae Catharinae et majoris ecclesiae Rotomagensium collecta*. Caen : A. Hardel.
- Patrologiae cursus completus : sive bibliotheca universalis, integra uniformis...*, 1851. Harvard : Harvard University.
- Paulini Nolani Carmina...* Paulin de Nole. *Paulini Nolani Carmina*. Éd. Dolveck F. (Turnhout : Brepols, 2015).
- Sancti Pontii Meropii Paulini Nolani Epistulae...* Paulin de Nola, *Sancti Pontii Meropii Paulini Nolani Epistulae*. Éd. Hartel, W. von (Prague, 1894).
- Sauvage, E.-P. (Ed.), 1886. *Vita S. Audoeni, rotomagensis episcopi auctore anonymo ex codicibus manuscriptis quinque nunc primum edidit*. Bruxelles : Polleunis, Ceuterick et Lefébure.
- Sauvage, E.-P., 1884. *Actes des saints du diocèse de Rouen*. Rouen : E. Fleury.
- The ecclesiastical history of Orderic Vitalis, III*. Orderic Vitalis. *The ecclesiastical history of Orderic Vitalis. Volume III, Books V and VI*. Éd. et Trad. Chibnall, M.É. (Oxford : Clarendon press, 1972).
- The ecclesiastical history of Orderic Vitalis, I*. Orderic Vitalis. *The ecclesiastical history of Orderic Vitalis. Volume I, General introduction, Books I and II*. Éd. et Transl. Chibnall, M.É. (Oxford : Clarendon press, 1980).
- Voyage du cardinal d'Aragon...* De Beatis, A., *Voyage du cardinal d'Aragon en Allemagne, Hollande, Belgique, France et Italie (1517-1518)*. Havard de la Montagne, M. (Trad.), Cochin, H. (Éd.) (Paris : Perrin et Cie, 1913).
- Willelmi Malmesbiriensis Monachi De gentis regum Anglorum...* Guillaume de Malmesbury, *Willelmi Malmesbiriensis Monachi De gentis regum Anglorum. Libri quinque ; Historiae novellae libri tres*. Éd. Stubbs, W. (Londres : Eyre et Spottiswoode, 1889).
- Translationes S. Dadonis vel Audoeni episcopi...* In : *Acta Sanctorum, Augusti, IV*, 1867, pp. 820–824.
- Vacandard, E., 1902. *Vie de Saint Ouen : évêque de Rouen (641-684) : étude d'histoire mérovingienne*. Paris : V. Lecoffre.
- Van der Straeten, J., 1969. Vie inédite de S. Hugues évêque de Rouen, *Analecta Bollandiana*, 87, pp. 215–260.
- Vita s. Hermelandi abbatis...* In : *Acta Sanctorum, Augusti, III*, 1968, pp. 576–586.
- Vita S. Gildardi...* In : *Analecta Bollandiana*, VIII (Bruxelles : société des Bollandistes, 1889), p. 401.
- Vita et Miracula S. Romani...* In : *Acta Sanctorum, Octobris, X*, 1786, pp. 74–103.
- Vita metrica S. Romani...* In : *Patrologiae cursus completus : sive bibliotheca universalis, integra uniformis, commoda, oeconomica, omnium SS. Patrum, doctorum scriptorumque ecclesiasticorum qui ab aevo apostolico ad usque Innocentii III tempora floruerunt...*

[*Series Latina, in qua prodeunt Patres, doctores scriptoresque Ecclesiae Latinae, a Tertulliano ad Innocentium III*], III, 1853, col. 175–185.

### ***Registres, recueils d'actes et manuscrits édités***

- Bates, D. (Éd.), 1998. *Regesta regum anglo-normannorum : the acta of William I : 1066–1087*. Clarendon Press, Oxford.
- Bouquet, M., Dheulland, G., Martin, G., Coignard, J.-B., Mariette, P.-J., Guérin, H.-L., Guérin, J., 1741. *Recueil des historiens des Gaules et de la France. Tome quatrième. Contenant les lettres historiques, les loix, les formules, les diplômes, & plusieurs autres monumens, qui concernent les Gaules & la France sous les rois de la première race*. Paris : Imprimerie nationale.
- Cronne, H.A., Davis, R.H.C. (Éds.), 1968. *Regesta regum Anglo-Normannorum, 1066-1154. Volume III, Regesta Regis Stephani ac Mathildis Imperatricis ac Gaufridi et Henrici, Ducum Normannorum, 1135-1154*. Oxford : Clarendon Press.
- Coutumes de Beauvaisis...* Beaumanoir, P. de, *Coutumes de Beauvaisis. Tome second*. Éd. Salmon A. (Paris : A. Picard, 1900).
- Delisle, L. (Éd.), 1978. *Cartulaire normand de Philippe Auguste, Louis VIII, Saint Louis et Philippe le Hardi*. Genève : Mégariotis Reprints.
- Delisle, L. (Éd.), 1876. *Polyptychum Rotomagensis dioecesis*. In : Wailly, N. de, Delisle, L., Jourdain, C. (Éds.), *Recueil des historiens des Gaules et de la France. Tome vingt-troisième, Contenant la quatrième livraison des monuments des règnes de Saint Louis, de Philippe le Hardi, de Philippe le Bel, de Louis X, de Philippe V et de Charles IV, depuis MCCXXVI jusqu'en MCCCXXVIII*. Paris : Imprimerie nationale, pp. 228–329.
- Delisle, L., 1856. *Catalogue des actes de Philippe Auguste : avec une introduction sur les sources, les caractères et l'importance historiques de ces documents*. Paris : A. Durand.
- Delisle, L., Arbois de Jubainville, H. d' (Éds.), 1909. *Recueil des actes de Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie : concernant les provinces françaises et les affaires de France. Introduction*. Paris : Imprimerie nationale, C. Klincksieck.
- Delisle, L., Berger, É., 1920 (Éds.), *Recueil des actes de Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie : concernant les provinces françaises et les affaires de France. Tome II, [1173-1189]*. Paris : Impr. nationale : C. Klincksieck.
- Déville, A., 1841. *Cartulaire de l'abbaye de la Sainte-Trinité-du-Mont de Rouen avec notes et introduction*. Paris : Imprimerie royale.
- Dubois, H., Angers, D., Bébéar, C. (Éds.), 2001. *Un censier normand du XIIIe siècle : "Le livre des jurés" de l'Abbaye Saint-Ouen de Rouen*. Paris : CNRS éd.
- Fagnen, C., s.d. *Essai sur quelques actes normands de Richard Coeur-de-Lion*. Volume 4, [Actes de 1197], [s. l.] : [s. n.].
- Fauroux, M., 1961. *Recueil des actes des ducs de Normandie de 911 à 1066*. Caen : Caron.
- Giry, A., Prou, M., Tessier, G., Lot, F., Brunel, C., 1952. *Recueil des actes de Charles II le Chauve : roi de France. Tome II, 861-877*. Paris : Impr. nationale.
- Jaffé, P., Wattenbach, W. (Éds.), 1888. *Regesta pontificum Romanorum ab condita ecclesia ad annum post Christum natum MCXCVIII. 2, Ab a. MCXLIII ad a. MCXCVIII*. Leipzig : Veit.



- La Règle de saint Benoît ...* Benoît, *La Règle de saint Benoît. II, CH. VIII-LXXIII*. Éd. Dumas, A. (Paris : Les Éditions du Cerf, 1972).
- Liber de officiis ecclesiasticis...* Avranches, J. d', *Liber de officiis ecclesiasticis*. Éd. inconnu (Rouen : Le Brun, 1679).
- Longnon, A. (Éd.), 1903. *Pouillés de la province de Rouen*. Paris : Imprimerie nationale, C. Klincksieck.
- Migne, J.-P. (Éd.), 1852. *Patrologia latina. 125, Hincmari Rhemensis archiepiscopi Opera omnia : tomus prior*. Paris : Petit-Montrouge.
- Poncelet, A., 1901. *Sanctae Catharinae virginis et martyris translatio et miracula, Analecta Bollandiana*, 20, pp. 423–438.
- Sacrorum conciliorum...* Mansi, G. D., *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio, cujus Joannes Dominicus Mansi et post ipsius mortem, florentius et venetianus editores, ab anno 1758 ad annum 1798, priores triginta unum tomos ediderunt, nunc autem continuata et... absolutuluta. XXII, Ann. 1166-1225*. Éd. Petit, L., Martin, J.-B. (Paris : s. n, 1903).
- Saige, G. (Éd.), 1895. *Cartulaire de la seigneurie de Fontenay le Marmion provenant des archives de Matignon*. Monaco : Imprimerie de Monaco.
- Regestrum visitationum archiepiscopi Rothomagensis...* Rigaud, E., *Regestrum visitationum archiepiscopi Rothomagensis*. Éd. Bonnin Th. (Rouen : A. Le Brument, 1852).
- Regula et Testamentum...* Assise, Fr d', *Regula et Testamentum S.P.N.S. Francisci ad usum fratrum minorum strictioris observantiae in Gallia degentium*, Éd. inconnu (Paderne : Typis Pagny, 1872).
- Vie de Philippe Auguste...* Rigord, *Vie de Philippe Auguste*. Éd. Guizot Fr. (Paris : J.-L.-J. Brière. 1825).
- Vallée, A., 1984. *Registres du Trésor des chartes. Tome III, Règne de Philippe de Valois. Troisième partie, JJ 76 à 79 B : inventaire analytique et index généraux*. Paris : Archives nationales.
- Vallée, A., Favier, J., Viard, J., *Archives nationales, 1978. Registres du Trésor des chartes. Tome III, Règne de Philippe de Valois. Première partie, JJ 65A à 69 : inventaire analytique*. Paris : Archives nationales.
- Vallée, A., Viard, J., 1979. *Registres du Trésor des chartes. Tome III, Règne de Philippe de Valois. Deuxième partie, JJ 70 à 75 : inventaire analytique*. Paris : Archives nationales.
- Voyages en France en 1787, 1788 et 1789...* Young, A., *Voyages en France en 1787, 1788 et 1789*. Trad. Sée H. (Paris : Colin, 1931).
- Zeumer, K. (Ed.), 1882. *Formulae Merovingici et Karolini aevi : accedunt ordines judiciorum Dei...* Hannoverae : [s.n.].

### ***Journaux et dossiers communaux***

- Avenel, Y., 1964. Des crosses du XV<sup>e</sup> siècle dans les sarcophages gallo-romains et mérovingiens des abbesses de Saint-Amand. *Paris-Normandie*, 2 juin.
- Dubois, G., 1973a. *Courriers sur la découverte de vestiges romains rue du Gros-Horloge*. Dossier communal " rue du Gros-Horloge ".
- Dubois, G., 1973b. *Première étude d'une grande coupe de terrain le long de la rue du Gros-Horloge à Rouen*. Dossier communal " rue du Gros-Horloge ".
- Dubois, G., 1965. *Rapport sur une découverte rue du Gros-Horloge à Rouen*. Dossier communal " rue du Gros-Horloge ".

- Dubois, G., 1963. Archéologie locale, *Paris-Normandie.*, 15 août.
- Dubois, G., 1961. Un dallage gallo-romain découvert rue du Bec. *Paris-Normandie*, s.d.
- Dubois, G., 1959. *Courrier à M. de Boüard signalant la découverte de vestiges rue de la Vicomté.*  
Dossier communal " rue de la Vicomté ".
- Dubosc, G., 1903a. Une découverte archéologique. *Journal de Rouen*, 17 novembre.
- Dubosc, G., 1903b. Vieux Rouen. *Journal de Rouen*, 23 novembre.
- Leprettre, P., 1966a. Vestiges gallo-romains et médiévaux mis au jour par les travaux de lycée Camille Saint-Saëns à proximité de l'enceinte de la seconde ville romaine. *Paris-Normandie*, 11 mai.
- Leprettre, P., 1966b. Nouvelles découvertes de l'époque romaine. Deux voûtes d'un type rare, rue Socrate. Une pierre sculptée rue de la Poterne. *Paris-Normandie*, 11 juin.
- Mémorial, 1850. Lundi 22 juillet 1850, n° 203
- Pailhès, G., 1960. Une église rouennaise disparue : Saint-Vigor. *Paris-Normandie*. S.d.
- Taurin, J.M., 1887. Les fouilles de la rue Saint-Lô. *Nouvelliste de Rouen*, janvier.
- Taurin J.-M., 1869. Archéologie locale. Les dalles tumulaires et les sculptures polychromes de l'église des Jacobins au XIII<sup>e</sup> siècle, *Journal de Rouen*, 11 juillet.
- Taurin, J.M., 1864. Archéologie rouennaise. Voie romaine de Rouen à Lillebonne. *Journal de Rouen*, 8 septembre.
- Taurin, J.M., 1863a. Archéologie Rouennaise, *Journal de Rouen*, 2 mai.
- Taurin, J.M., 1863b. Archéologie Rouennaise. Murailles gallo-romaines. *Journal de Rouen*. 16 septembre.
- Taurin, J.M., 1862. Archéologie locale. Les voies romaines qui traversaient le vieux Rouen. *Journal de Rouen*, 2 août.
- Taurin, J.M., 1861. Découverte d'un cimetière Mérovingien ou Saxon, dans le faubourg Saint-Sever, à Rouen au mois de juin 1861. A.D.S.M. 4 T 169.
- Taurin, J.-M., 1858a. Archéologie rouennaise. *Journal de Rouen*. 20 avril.
- Taurin, J.-M., 1858b. Archéologie rouennaise. *Journal de Rouen*. 26 mai.
- Taurin, J.-M., 1858c. Archéologie rouennaise. *Journal de Rouen*. 11 juin.
- Taurin, J.M., 1856. *Antiquités du sol de Saint-Amand (dernier article non publié) moins toutefois le deuxième article sur la crosse en bronze doré, que je viens de publier séparément dans le numéro du 23 août 1857 de notre Journal de Rouen 1856-1857.*
- Taurin, J.M., 1854. Archéologie. Fouilles exécutées à Rouen, rue de l'Hôpital. *Journal de Rouen*, 16 septembre.
- Taurin, J.M., 1839. Fouilles de la place des Carmes à Rouen, août 1839. A.D.S.M. 4 T 169.
- Vavasseur, J., 1975. Le parking du Palais s'agrandit et l'enceinte gallo-romaine réapparaît. *Paris-Normandie.*, 6 février.

## Rapports de fouilles

- Bernard, V., 1997. *Rapport de fouilles - Place de la Pucelle*. Rouen : Service régional de l'Archéologie de Haute-Normandie.
- Broglio, G., 1978. *Rapport de la fouille de sauvetage de "l'îlot B"*. Rouen : Service régional de l'Archéologie de Haute-Normandie.
- Caldéroni, P., 2010. *Rapport de diagnostic - 5 rue Faucon, Une tour de l'entrée du château de Rouen*. Rouen : Inrap Direction interrégionale Grand-Ouest.

- Caldéroni, P., 2000. *Rapport de sondage (10-21 avril 2000) - Aître Saint-Maclou*. Rouen : Service régional de l'Archéologie de Haute-Normandie.
- Caldéroni, P., 1997. *DFS de sauvetage urgent - 95/105 rue Martainville*. Rouen : Association pour les Fouilles Archéologiques Nationales.
- Caldéroni, P., 1991. *Rapport sur la fouille de sauvetage réalisée clos Saint-Marc, à Rouen, octobre 1991*. Rouen : Service régional de l'Archéologie de Haute-Normandie.
- Caldéroni, P., Follain, E., 1991, *Impact archéologique - Îlot du Palais, Impact archéologique, avril 1991*. Rouen : Service régional de l'Archéologie de Haute-Normandie.
- Caldéroni, P., Pitte, D., 1993. *Rapport sur la fouille de sauvetage réalisée au rectorat de Rouen*. Rouen : Service régional de l'Archéologie de Haute-Normandie.
- Carel, P., 1991. *Rapport de fouille, chantier Delacroix. Beaux-Arts*. Rouen : Service régional de l'Archéologie de Haute-Normandie.
- Carel, Y., 1993. *Rapport de fouille - Chantier Delacroix - Beaux-Arts*. Rouen : Service régional de l'Archéologie de Haute-Normandie.
- Ciezar-Épailly, L., 1994. *Rapport de sondage 29 mars-31 mai 1994 - Côte Sainte-Catherine*. Service régional de l'Archéologie de Haute-Normandie, Rouen.
- Delestre, X., 1999. *Bilan scientifique 1998*. Rouen : D.R.A.C. Haute-Normandie, S.R.A., ministère de la Culture et de la communication.
- Dubois, G., 1977. *Rapport de fouille-Saint-Herbland*. Rouen : Service régional de l'Archéologie de Haute-Normandie.
- Éloy-Épailly, L., 2013. *Découverte fortuite et observations archéologiques – place Saint-Vivien – 27 novembre 2013*. Rouen : Service régional de l'Archéologie de Haute-Normandie.
- Éloy-Épailly, L., 2010. *Découverte fortuite d'ossements - Jardins de l'hôtel de ville (angle rue des Faulx/rue des boucheries Saint-Ouen)*. Rouen : Direction régionale des Affaires culturelles de Haute-Normandie ; Service régional de l'Archéologie.
- Fiche de renseignement sur le n° 6 rue des Fossés Louis VIII, 1921.*
- Gallien, V., 1997. *Rapport de fouille - MÉTRO-BUS, Station palais de justice, Moyen Âge-époque moderne*. Rouen : Service régional de l'Archéologie de Haute-Normandie.
- Gallien, V., 1996a. *Rapport de fouille préliminaire, Palais de justice – Place Foch (Rouen), Phase 3 – Secteur “Centre” (janvier-septembre 1995)*. Rouen : Association pour les Fouilles Archéologiques Nationales.
- Gallien, V., 1996b. *Rapport de sauvetage urgent – 51 Rue Victor Hugo (Seine-Maritime), 10 octobre-10 décembre 1994*. Rouen : Service régional de l'Archéologie de Haute-Normandie.
- Gerber, F., Follain, E., 1991. *Rapport de fouille - îlot du Palais, rue des Fossés Louis VIII*. Rouen : Service régional de l'Archéologie de Haute-Normandie.
- Guilloit, R., 1975. *Sondage archéologique de la place de la cathédrale de Rouen, juin 1975 à décembre 1975*. Rouen : Service régional de l'Archéologie de Haute-Normandie.
- Guillot, B., 2014. *Rapport de diagnostic archéologique, “46 place des Carmes”, “Une petite occupation des X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles”*. Cesson-Sévigné : Inrap Direction interrégionale Grand-Ouest.
- Guillot, B., 2013. *Les prairies humides à l'est de Rouen, 30 rue d'Amiens, 20 rue du Ruissel*. Cesson-Sévigné Inrap Direction interrégionale Grand-Ouest.
- Guillot, B., 2012. *Rapport de diagnostic archéologique – rue Pouchet*. Cesson-Sévigné : Inrap Direction interrégionale Grand-Ouest.

- Guillot, B., 2009. *Rapport final d'opération – 32, rue du Fardeau – 29-35 rue aux Ours*. Cesson-Sévigné : Inrap Direction interrégionale Grand-Ouest.
- Guillot, B., 2008. *Rapport de diagnostic archéologique – 1, rue des Forgettes (ancienne école d'infirmière)*. Cesson-Sévigné : Inrap Direction interrégionale Grand-Ouest.
- Guillot, B., 2004a. *Rapport final de synthèse – Rue des Charettes, Septembre-novembre 2001, vol. 1*. Cesson-Sévigné : Inrap Direction interrégionale Grand-Ouest.
- Guillot, B., 2004b. *Rapport de diagnostic archéologique – Angle de la rue des Bons-Enfants et de la rue Porte-aux-Rats*. Cesson-Sévigné : Inrap Direction interrégionale Grand-Ouest.
- Guillot, B., 2003. *Rapport de diagnostic archéologique – 63, rue Lecanuet*. Cesson-Sévigné : Inrap Direction interrégionale Grand-Ouest.
- Guillot, B., 1998. *DFS de sauvetage programmée - Rue Champmeslé*. Rouen : Association pour les Fouilles Archéologiques Nationales.
- Halbout, D., 1981. *Abbaye Saint-Ouen de Rouen, enceinte et fossé*. Service régional de l'Archéologie de Haute-Normandie, Rouen.
- Halbout, D., 1978. *Rapport sur les fouilles pratiquées rue Abbé de l'Épée et dans les jardins de l'Hôtel de Ville de Rouen en 1978*. Rouen : Service régional de l'Archéologie de Haute-Normandie.
- Halbout, D., Halbout, P., 1979. *Rapport sur la fouille de sauvetage effectuée à Rouen, place de la Haute-Vieille-Tour, du 23 août 1978 au 31 janvier 1979*. Rouen : Service régional de l'Archéologie de Haute-Normandie.
- Halbout, Pierre, 1983. *Parking de l'Hôtel de Ville, rapport préliminaire*. Rouen : Service régional de l'Archéologie de Haute-Normandie.
- Halbout, P., 1982. *Fouille d'urgence en milieu urbain. 31-33 rue aux Juifs à Rouen*. Rouen : Service régional de l'Archéologie de Haute-Normandie.
- Halbout, P., 1979. *Rapport préliminaire sur la fouille de sauvetage effectuée à Rouen, rue des Arsins, à l'emplacement de l'ancien conservatoire, du 1er avril 1979 au 31 décembre 1979*. Rouen : Service régional de l'Archéologie de Haute-Normandie.
- Halbout, P., Verlut, R., 1992. Rouen tunnel Saint-Herbland. *Bilan scientifique du Service régional de l'archéologie pour l'année 1991*, p. 51.
- Halbout-Bertin, D., Halbout, P., 1978. *Rapport préliminaire – Place de la Haute-Vieille Tours 1978-1979*. Rouen : Service régional de l'Archéologie de Haute-Normandie.
- Langlois, J.-Y., 2006. *Rapport de diagnostic archéologique – 20 bis rue Saint-Jacques*. Cesson-Sévigné : Inrap Direction interrégionale Grand-Ouest.
- Langlois, J.-Y., 1997. *DFS de fouille préventive - place de la Pucelle (Novembre 1993-Février 1997), Tome 1, vol. 1*. Rouen : Association pour les Fouilles Archéologiques Nationales.
- Langlois, J.-Y., Adrian, Y.-M., Billard, C., 1993. *Rapport de fouille préventive – place de la Pucelle*. Rouen : Service régional de l'Archéologie de Haute-Normandie.
- Le Maho, J., 1993. *Fouilles de la cathédrale de Rouen, Cour des Maçons*. Rouen : Service régional de l'Archéologie de Haute-Normandie.
- Le Maho, J., 1992. *Cathédrale Notre-Dame de Rouen, fouilles de la cour des Maçons, 2<sup>ème</sup> tranchée de travaux*. Rouen : Service régional de l'Archéologie de Haute-Normandie.
- Le Maho, J., 1988. *Cathédrale Notre-Dame de Rouen, Lieu-dit "La cour d'Albane", Rapport scientifique, année 1988*. Rouen : Service régional de l'Archéologie de Haute-Normandie.
- Le Maho, J., 1987. *Rouen, Cour d'Albane*. Rouen : Service régional de l'Archéologie de Haute-Normandie.

- Le Maho, J., 1986. *Rouen, Cour d'Albane*. Rouen : Service régional de l'Archéologie de Haute-Normandie.
- Le Maho, J., 1985a. *Rouen, Cour d'Albane*. Service régional de l'Archéologie de Haute-Normandie, Rouen.
- Le Maho, J., 1985b. *Église Saint-Gervais*. Rouen : s.n.
- Leclerc, E., Maret, C., Follain, E., Gaston, C., Lotti, P., 1997. *Rapport de fouille – Lycée Camille Saint-Saëns*. Rouen : Service régional de l'Archéologie de Haute-Normandie.
- Lequoy, M.-C., 1992. *Rapport de diagnostic archéologique - Métro-Bus de l'agglomération rouennaise, Place Foch*. Rouen : Service régional de l'Archéologie de Haute-Normandie.
- Lequoy, M.-C., 1975. *Compte-rendu des fouilles de sauvetage effectuées à Rouen sur l'emplacement de l'îlot B (février-août 1975)*. Rouen : Service régional de l'Archéologie de Haute-Normandie.
- Lequoy, M.-C., Lotti, P., Gaston, C., Mutarelli, V., 1994. *Métro-Bus de l'agglomération rouennaise – station Palais de Justice – L'Antiquité – Tome 1 – Volume 1*. Rouen : Service régional de l'Archéologie de Haute-Normandie.
- Lequoy, M.-C., Millard, N., 1994. *Rouen, Puits Saint-André, Document final de synthèse, Fouilles archéologiques du METRO-BUS de l'agglomération rouennaise*. Rouen : Service régional de l'Archéologie de Haute-Normandie.
- Lequoy, M.-C., Lotti, P., 1992. *Diagnostic archéologique de la place Foch*. Rouen : Service régional de l'Archéologie de Haute-Normandie.
- Lotti, P., 1993. *DFS de sauvetage urgent - "Rue Bourg l'Abbé" (15/06/1993–30/11/1993)*. Rouen : Service régional de l'Archéologie de Haute-Normandie.
- Maniquet, C., 1992. *Rapport des fouilles - Musée des Beaux-Arts*. Rouen : Service régional de l'Archéologie de Haute-Normandie.
- Maret, C., 2007. *Rouen, 15–21 Place de la Pucelle, 6–8 Place Martin Luther King, Rapport de diagnostic, novembre 2007*. Cesson-Sévigné : Inrap Direction interrégionale Grand-Ouest.
- Maret, C., 2006. *Rapport de diagnostic – 17, 19 et 21 Place du Général de Gaulle, 6, rue de l'Hôpital*. Cesson-Sévigné : Inrap Direction interrégionale Grand-Ouest.
- Maret, C., 1996. *Fouille de Sauvetage – Place du Général de Gaulle*. Rouen : Service régional de l'Archéologie de Haute-Normandie.
- Mathieu, C., 1976. *Rapport de fouilles de sauvetage – Place du Vieux-Marché*. Rouen : Service régional de l'Archéologie de Haute-Normandie.
- Millard, N., 1997. *Étude d'impact archéologique – Rue de la Champmeslé/rue aux Ours*. Rouen : Service régional de l'Archéologie de Haute-Normandie.
- Niel, C., Truc, M.-C., 2009. *Aizier, chapelle Saint-Thomas. Fouille programmée d'une léproserie médiévale, rapport 2008, Document final de synthèse*. Rouen : Service régional de l'Archéologie de Haute-Normandie.
- Peixoto, X., 1994. *D.F.S. de sauvetage programmé - Rouen, Espace du Palais*. Service régional de l'Archéologie de Haute-Normandie, Rouen.
- Pitte, D., 2012. *Les sous-sols médiévaux de l'archevêché de Rouen*. Rouen : Service régional de l'Archéologie de Haute-Normandie.
- Pitte, D., 2001. *Rapport de sondage archéologique - Rouen - 31, rue de Fontenelle (6 novembre 2001)*. Rouen : Service régional de l'Archéologie de Haute-Normandie.
- Pitte, D., 1997. *Document final de synthèse - Rouen, Lycée Camille Saint-Saëns*. Rouen : Service régional de l'Archéologie de Haute-Normandie.

- Pitte, D., 1995a. *Rapport de fouille - Rouen, Lycée Camille Saint-Saëns*. Rouen : Service régional de l'Archéologie de Haute-Normandie.
- Pitte, D., 1994a. *Rapport sur les sondages réalisés sur l'emplacement du lycée Camille Saint Saens, à Rouen, 2-11 mai 1994*. Rouen : Service régional de l'Archéologie de Haute-Normandie.
- Pitte, D., 1994b. *Rue de Crosne, document final de synthèse*. Rouen : Service régional de l'Archéologie de Haute-Normandie.
- Pitte, D., 1994d. *DFS de sauvetage urgent - Collège Barbey d'Aurevilly 1993*. Rouen : Service régional de l'Archéologie de Haute-Normandie.
- Pitte, D., 1992. *Rouen – Seine Maritime - 85, rue des Carmes*. Rouen : Service régional de l'Archéologie de Haute-Normandie.
- Pitte, D., 1991a. *Rapport sur les sondages réalisés au rectorat de Rouen*. Rouen : Service régional de l'Archéologie de Haute-Normandie.
- Pitte, D., 1991b. *Rapport sur les sondages réalisés dans la crypte du bâtiment hébraïque, cour du palais de justice, à Rouen*. Rouen : Service régional de l'Archéologie de Haute-Normandie.
- Pitte, D., 1990. *Notes sur l'existence de vestiges romans au n° 18 de la rue Saint-Romain*. Rouen : D.A.H.
- Pitte, D., 1989a. *Rapport sur la fouille de sauvetage réalisée rue de l'ancienne prison*. Rouen : S.D.A.
- Pitte, D., 1989b. *Rapport sur la fouille de sauvetage programmé réalisée rue des Bons-Enfants, à Rouen. Août/octobre 1989*. Rouen : D.A.H.
- Pitte, D., 1988. *Rapport de fouille - Rue de la Pie*. Petit-Quevilly : Service régional de l'Archéologie de Haute-Normandie.
- Pitte, D., 1986a. *Rapport sur la fouille de sauvetage programmée réalisée à Rouen, Place de l'Hôtel de Ville. Février-juin 1986*. Rouen : D.A.H.
- Pitte, D., 1986b. *Rapport sur les sondages réalisés sous l'aile est du palais de justice de Rouen – Mars 1986*. Rouen : D.A.H.
- Pitte, D., 1984a. *Rapport sur la fouille de sauvetage programmée effectuée sur la place du général de Gaulle, à Rouen*. Rouen : Service régional de l'Archéologie de Haute-Normandie.
- Pitte, D., 1984b. *Rapport de sondage archéologique – Rue Morand*. Petit-Quevilly : Service régional de l'Archéologie de Haute-Normandie.
- Pitte, D., 1984c. *Surveillance des travaux de construction d'un immeuble à l'angle des rues Morand et rue Jeanne d'Arc, à Rouen*. Petit-Quevilly : Service régional de l'Archéologie de Haute-Normandie.
- Pitte, D., 1983. *Rapport sur la fouille de sauvetage exécutée sur l'emplacement du château de Philippe Auguste*. Service régional de l'Archéologie de Haute-Normandie, Rouen.
- Pitte, D., Le Caïn, B., 1999. *La dernière enceinte de Rouen – Vol. 1. En arrière des boulevards*. Rouen : Direction régionale des Affaires Culturelles de Haute-Normandie, Service régional d'Archéologie.
- Brodeur, J., 2005. *Rouen Rue Mac Orlan*, Rouen : Service régional de l'Archéologie de Haute-Normandie.
- Anonyme, 1973. *Chantier de la rue de la République*. Rouen : Service régional de l'Archéologie de Haute-Normandie.
- Thuillier, F., 1992. *Diagnostic archéologique – Place de la Pucelle – juin-août 1992*. Rouen : Service régional de l'Archéologie de Haute-Normandie.
- Verlut, R., 1984. *Fouille d'urgence du parking du Palais de Justice*. Rouen : Service régional de l'Archéologie de Haute-Normandie.

Verlut, R., 1981. *Rouen, jardins de l'Hôtel de ville*. Rouen : Service régional de l'Archéologie de Haute-Normandie.

Winzberg, D., 1991. *Rapport de fouille - Chartreuse Saint-Julien*. Rouen : Service régional de l'Archéologie de Haute-Normandie.

## Sources iconographiques

### *Archives départementales*

1 Fi 390 : " Rouen, ville capitale de Normandie siège d'Archevêché et de Parlement ", Pierre Aveline, 1700.

1 Fi 391 : " Roan ", Dancker Danckerts, vers 1661.

12 Fi 3 : Plan de la baronnie et paroisse de Déville, 1750.

12 Fi 4 : Plan des bois de la baronnie de Déville, 1788.

12 Fi 11 : Paroisse de Roumare, plan parcellaire, 1782.

12 Fi 34 : " Plan du cours de la fontaine de Notre-Dame de Rouen ", 18<sup>e</sup> siècle.

12 Fi 35 : Paroisse de Bois-Guillaume, plan terrier du fief des Clémentins, 18<sup>e</sup> siècle.

12 Fi 48 : Rouen, paroisse Saint-Gervais, plan parcellaire, 18<sup>e</sup> siècle.

12 Fi 68 : Paroisse de Bonsecours, plan terrier des possessions des Chartreux de Saint-Julien, 18<sup>e</sup> siècle.

12 Fi 71 : Rouen, quartier Saint-Hilaire, plan terrier de la baronnie et haute justice de la fontaine Jacob, 1787.

12 Fi 72 : Rouen, quartier Saint-Hilaire, plan terrier de la baronnie et haute justice de la fontaine Jacob, 1787.

12 Fi 73 : Plan géométrique de la seigneurie de Beaurepaire appartenant à messieurs les Chartreux de Saint Jullien lez Rouen, 1787.

12 Fi 104 : Rouen, plan du fief du mont Gargan, 1786.

12 Fi 106 : Paroisse de Sotteville-sous-le-Val, plan terrier, 18<sup>e</sup> siècle.

12 Fi 107 : Paroisse de Sotteville-sous-le-Val, plan terrier, 18<sup>e</sup> siècle.

12 Fi 160 : Rouen, prieuré royal de Grammont, plan terrier, 1753.

12 Fi 164 : Rouen, paroisse de Saint-Sever, plan terrier, 18<sup>e</sup> siècle.

12 Fi 394 : L'abbaye de Saint-Ouen au 18<sup>e</sup> siècle.

12 Fi 418 : Enclos des Célestins, 18<sup>e</sup> siècle

12 Fi 580 : " Plan général du monastère des dames religieuses amurée de Rouen ", rez-de-chaussée, 18<sup>e</sup> siècle.

12 Fi 581 : " Deux plans de l'ancien Rouen a datter du dixieme au quatorzieme siecle inclus par monsieur Mondent et setui ", Extrait du catalogue des lettres du cabinet de l'académie.

12 Fi 585/2 : " Rouen de la première enceinte à la fin du 11<sup>e</sup> siècle ", Edgard Naillon, 1955.

12 Fi 585/3 : " Rouen à la fin du 14<sup>e</sup> siècle ", Edgard Naillon, 1955.

12 Fi 585/4 : " *Rotomagus Rouan* au 17<sup>e</sup> siècle, 1655. Extrait de la *topographiae galliae* de Martin Zeiller publié à Francfort par Mérian de 1650 à 1670 ", Edgard Naillon, 1955.

12 Fi 585/5 : " Rouen, plan des échevins. 1784. La ville, les faubourgs ", Edgard Naillon, 1955.

3P3\_2169 Plan cadastral du Mont aux Malades (début 19<sup>e</sup> siècle).

### ***Bibliothèque municipale de Rouen***

BMR Ms g 3-5 vue 01 : La Grande Vue de Rouen, Jacques Le Lieur, 1525 BMR Est. Topo. g. bmr. 3844

B.M.R. Est. topo. atl 4 : " Premier plan de la ville de Rouen renfermée dans sa première enceinte aux Xe et XIe siècles, suivant ce qui résulte de l'histoire et des recherches les plus exactes des monuments ", Jean Rondeaux de Sétry, 1781.

B.M.R. Est. topo. atl 4 (détail) : " Premier plan de la ville de Rouen renfermée dans sa première enceinte aux Xe et XIe siècles, suivant ce qui résulte de l'histoire et des recherches les plus exactes des monuments ", Jean Rondeaux de Sétry, 1781 [détail].

B.M.R. Est. Topo. atl 5 : " Second plan de la ville de Rouen dans l'état où elle étoit au douzième et treizième siècles et même jusqu'à la fin du quatorzième siècle suivant ce qui résulte de l'histoire, recherches et monuments anciens ", Jean Rondeaux de Sétry, 1782.

B.M.R. Est. Topo. atl 5 (détail) : " Second plan de la ville de Rouen dans l'état où elle étoit au douzième et treizième siècles et même jusqu'à la fin du quatorzième siècle suivant ce qui résulte de l'histoire, recherches et monuments anciens ", Jean Rondeaux de Sétry, 1782 [détail].

B.M.R. Est. Topo. atl 8 : " Troisième plan de la ville de Rouen en 1655 ", Jean Rondeaux de Sétry, fin 18<sup>e</sup> siècle.

B.M.R. Est. Topo. atl 8 (détail) : " Troisième plan de la ville de Rouen en 1655 ", Jean Rondeaux de Sétry, fin 18<sup>e</sup> siècle [détail].

B.M.R. Est. Topo. g bmr 29 : " *Roan. Rotomagus, vulgo Roan, Normandiae metropolis* ", Joris Hoefnagel, vers 1573.

B.M.R. Est. Topo. g. bmr. 32 : " *Rothomagus Rouan* ", Matthäus Merian, 1620.

B.M.R. Est. Topo. g. bmr. 33 : " *Rothomagus Rouan* ", Matthäus Merian, 1620.

B.M.R. Est. Topo. g. bmr. 3735 : " Premier plan de la ville de Rouen renfermée dans sa première enceinte aux Xe et XIe siècles, suivant ce qui résulte de l'histoire et des recherches les plus exactes des monuments ", Jean Rondeaux de Sétry, 1781.

B.M.R. Est. Topo g bmr. 3735 (détail) : " Premier plan de la ville de Rouen renfermée dans sa première enceinte aux Xe et XIe siècles, suivant ce qui résulte de l'histoire et des recherches les plus exactes des monuments ", Jean Rondeaux de Sétry, 1781 [détail].

B.M.R. Est. Topo. g. bmr. 3739 : " *Rhotomagus, Galliae Lugdunensis ad Sequanam Flu. Opp. vulgo Rouen* ", Frans Hogenberg, vers 1575.

B.M.R. Est. Topo. g. bmr 3741 : " Le pourtraict de la ville de Rouen ", François de Belleforest, 1575.

B.M.R. Est. Topo. g. bmr 3742 : " Le pourtraict de la ville de Rouen ", François de Belleforest, 1575.

B.M.R. Est. Topo g bmr 3744 : " ROVËN ", Christophe Tassin, 1638.

B.M.R. Est. Topo g bmr 3745 : " *Rotomagus Rouan A° 1655* ", Jacques Gomboust, 1657.

B.M.R. Est. topo. g bmr. 3765 : " Roüen, ville capitale de la Normandie, port de mer sur la rivière de Seine ", Nicolas de Fer, gravure de 1766.



B.M.R. Est. topo. g bmr. 3810 : " Plan d'une partie de la ville de Rouen ", Canu, 18<sup>e</sup> siècle

B.M.R. Est. Topo. g bmr 3834 : " Roan ", Joris Hoefnagel, 1542-1600.

B.M.R. Est. Topo. g bmr 3835 : " *Roan. Rotomagus, vulgo Roan, Normandiae metropolis* ", Joris Hoefnagel, vers 1574.

B.M.R. Est. Topo m 3840 : Vue cavalière de Hogenberg représentant le siège de la ville par Henri IV, 1591.

B.M.R. Est. Topo. g. bmr. 3844 : " *Rothomagus Rouan* ", Matthäus Merian, 1620

B.M.R. Est. Topo. g. bmr. 3848 : " *Rothomagus Rouan* ", Matthäus Merian, 1620.

B.M.R. Est. Topo. g. bmr. 3851 : " Roan ", Hendrick Focken, 1660.

B.M.R. Est. Topo. g. bmr. 3853 : " Vuë de la ville de Rouen ", anonyme, vers 1660.

B.M.R. Est. Topo. g. bmr. 3863 : " Rouen, ville capitale de Normandie siège d'Archevêché et de Parlement ", Pierre Aveline, 1700.

B.M.R. Est. Topo. m. bmr 3889 : " Rouen from Mount Ste-Catherine ", Robert Batty, Charles Heath, 1820

B.M.R. Est. Topo. g. bmr 3882 : " Rouen, vue prise de la côte de Bonsecours ", Richard Parkes Bonington, Thales Fielding, 1823.

B.M.R. Est. Topo. g. bmr. 3894 : " Vue de Rouen ", Yves-Marie Le Gouaz, Nicolas-Marie Ozanne, 1780

B.M.R. Est. Topo. g. bmr 3909 : " Vue de Rouen prise du Mont-aux-Malades ", Jean-Baptiste Parelle, 1824.

B.M.R. Est. Topo. g. bmr 3907 : " Vue générale de Rouen, prise du clocher de Darnétal ", Godefroy Engelmann, 1825

B.M.R. Est. Topo m 3840 : " Wie der Prins von Parma Rouan Entsetz und Proviandirdt den 22 April 1592 ", Frans Hogenberg, 1592

B.M.R. Est. Topo m 3840 bis : " Wie der Prins von Parma Rouan Entsetz und Proviandirdt den 22 April 1592 ", Frans Hogenberg, 1592.

B.M.R. Est. Topo. m 3842 : " Die Belagerung vor Rouan angesage am 8 October, 1591 ", Frans Hogenberg, 1591

B.M.R. Est. Topo. m 3842[2]: " Die Belagerung vor Rouan angesage am 8 October, 1591 ", Frans Hogenberg, 1591

B.M.R., Fonds général cartes, Carte g 119-0 : " *Rothomagus – Rouen* ", Jacques Gomboust, 1655.

B.M.R., ms. 1233, f°12 : Couronnement de Rollon à Rouen.

### ***Bibliothèque nationale de France***

B.N.F., Arsenal, MS-6455 (511) : " Plan du château de Rouen dit vulgairement le vieux Palais pour servir au projet de l'année 1754 ", 1753.

B.N.F. Cartes et plans, CPL GE DD-2987 [201] : " *Galliae christianae Lugdunensis secunda Provincia ecclesiastica Rotomagensis* ", la Seconde Lyonnaise cartographiée par Jean Baptiste Nolin, 1757

B.N.F., Cartes et plans, GE BB-246 (XI, 103) : " La ville de Rouen métropolitaine de la province de Normandie faite par Claude Chastillon Chalonnais ", réalisé au début du 16<sup>e</sup> siècle et publiée en 1644.

B.N.F., CPL GE DD-2987 (1022) : " Plan de Rouen, ville capitale de Normandie, port de mer, sur la rivière de Seine ", Beaurain, 1750

B.N.F. EST RESERVE VE-26 (H) : " Plan de Rouen et des environs ", François de la Pointe, fin 17<sup>e</sup> siècle.

B.N.F. GE BB 565 (7, 63) : " Profil de la ville de Rouen ", Israël Sylvestre, 1650  
 Vue de la ville de Rouen du côté du port, Louis-Joseph Mondhare, 1770 (B.N.F., Estampes et photographie, LI-72 (4)-FOL).

B.N.F., Estampes et photographie, LI-72 (4)-FOL : " Vue de la ville de Rouen du côté du port ", Louis-Joseph Mondhare, 1770.

B.N.F. GE C-1808 : " Plan de la ville et des faubourgs de Rouen ", Jean Lattré, 1782

B.N.F. GE C-1440 : " Rouen est une des premières villes du royaume de France...", Nicolas De Fer, Hermann Van Loon, 1700.

B.N.F. GE C-3882 : " Plan de la ville et des faubourgs de Rouen, levé par MM. les Ingénieurs des Ponts et Chaussées ", 1813.

B.N.F. GE D-1738 : " Plan de la ville et des faubourgs de Rouen, levé par MM. les ingénieurs des ponts et chaussées ", 1801.

B.N.F. GE D-2030 : " Rouen, ville capitale de Normandie", Nicolas De Fer, 1709.

B.N.F. GE D-2923 : " Plan of the city of Rouen, the capital of Normandy ", John Murray, 1787.

B.N.F. GE D-2964 : " Plan d'une partie de la ville de Rouen, avec l'emplacement du nouvel Hôtel de ville et le projet de redressement de la rue de la Grosse Horloge ", Mathieu Le Carpentier, 1758.

B.N.F., GE D-3563 : " Plan de la ville de Rouen ", Gaspard Baillieul, 17<sup>e</sup> siècle.

B.N.F. GE D-15 352 : " Rouen, ville capitale de Normandie", Nicolas De Fer, 1709.

B.N.F. GE DD-2987 (1020) : " Plan de Rouen ", Nicolas Magin, 18<sup>e</sup> siècle.

B.N.F. GE DD-2987 (1019) : " Plan de Rouen et ses environs ", Nicolas Magin, 18<sup>e</sup> siècle.

B.N.F. GE DD-2987 (1018) : " Les environs de Rouen ", Nicolas Magin, 18<sup>e</sup> siècle

B.N.F. ark:/12148/btv1b7711534p : " Carte générale de la France ; 025. [Rouen] ", Cassini de Thury, 1757.

B.N.F., ms. Fr. 126, f<sup>o</sup> 7 : Ville de Rouen.

B.N.F., ms. Fr. 2623, f<sup>o</sup> 106 bis : Pierre des Préaux remet les clefs de Rouen à Philippe Auguste.

B.N.F., ms. Fr. 2644, f<sup>o</sup> 1 v. : Exécution sur la place publique de Rouen.

B.N.F., ms. Fr. 2679, f<sup>o</sup> 317 v. : Prise de Rouen par les Français.

B.N.F., ms. Fr. 129, f<sup>o</sup> 1 : Peste à Rouen.

*Petit Palais, musée des Beaux-arts de la Ville de Paris*

GDUT11339 : Vue de Rouen par Israël Sylvestre, 1640

*Autres fonds*

" Roan ", Joris Hoefnagel, 1572 (© The Hebrew University of Jérusalem and the Jewish National and Univeristy library).

## Bibliographie

- Abbé, J.-L., 2002. Parcellaire et terroir au Languedoc au Moyen Âge : l'apport des terriers et des plans-terriers à travers l'exemple d'Ouveillan (Aude). In : *Actes du colloque de Paris, 23-25 septembre 1998. Terriers et plans-terriers du XIII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*. Rennes : Association d'histoire des sociétés rurales, pp. 361–380.
- About, I., Chéroux, C., 2001. L'histoire par la photographie, *Études photographiques*, pp. 8–33.
- Actes du Colloque international d'archéologie..., 1978. Actes du Colloque international d'archéologie Rouen, 3-4-5 juillet 1975 : centenaire de l'Abbé Cochet, 1975*. Rouen : Musée départemental des Antiquités de Seine-Maritime, Circonscription des Antiquités historiques de Haute-Normandie.
- Adam, P., Le Bras, G., 1964. *La vie paroissiale en France au XIV<sup>e</sup> siècle*. Paris : Sirey.
- Adrian, Y.-M., Zaour, N., Moesgaard, J.C., Devillers, S., 2011. *L'archéologie en Haute-Normandie : bilan des connaissances*. Mont-Saint-Aignan : Publications des Universités de Rouen et du Havre.
- Alduc-Le-Bagousse, A. (Éd.), 2004. *Inhumations et édifices religieux au Moyen Âge entre Loire et Seine*. Caen : Publications du CRAHM.
- Alexandre-Bidon, D., 1998. *La mort au Moyen Âge : XIII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle*. Paris : Éd. Hachette littératures
- Allen, J.F., 1983. Maintaining Knowledge About Temporal Intervals, *Communications of the ACM*, 26, pp. 832–843.
- Amalou, T., 2007. *Une concorde urbaine : Senlis au temps des réformes, vers 1520–vers 1580*. Limoges : Presses Universitaires de Limoges.
- Andia, B. de, 2006. *Les cathédrales du commerce parisien : grands magasins et enseignes*. Paris : Action artistique de la Ville de Paris.
- André-Michel, R., 1914. Une accusation de meurtre rituel contre les Juifs d'Uzès en 1297, *Bibliothèque de l'École des chartes*, 75, pp. 59–66.
- Andrieu-Guitrancourt, P., 1938. *L'archevêque Eudes Rigaud et la vie de l'Église au XIII<sup>e</sup> siècle d'après le "Regestrum visitationum"*. Paris : Librairie du Recueil Sirey.
- Angers, D. (Éd.), 2010. *Le terrier de Philippe d'Harcourt et Jeanne de Tilly, seigneurs de Tilly-sur-Seulles, 1375-1415*. Caen : Publications du CRAHM.
- Angers, D., 2002. Terriers et livres-terriers en Normandie (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle). In : Brunel, G., Guyotjeannin, O., Moriceau, J.-M. (Éds.), *Terriers et plans-terriers du XIII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle : actes du colloque de Paris, 23-25 septembre 1998*. Rennes : Association d'histoire des sociétés rurales, pp. 19–36.
- Arandel de Condé, G., 1968. Les anciennes mesures agraires de Haute-Normandie, *Annales de Normandie*, 18, pp. 3-60.
- Ariès, P., 1977. *L'homme devant la mort. I. Le temps des gisants*. Paris : Éd. du Seuil.
- Arlaud, C., Burnouf, J., Esquieu, Y., 1994. Lyon, in : Esquieu Y. (Éd.), *Les chanoines dans la ville : recherches sur la topographie des quartiers canoniaux en France*. Paris : De Boccard, pp. 271–285.
- Arnoux, M. (Éd.), 2000. *Des clercs au service de la réforme : études et documents sur les chanoines réguliers de la province de Rouen*. Turnhout : Brepols.
- Aubé, R., 1986. L'ancien Hôtel de Senneville (rue Damiette), Notice historique et descriptive. In : Bardet, J.-P., Chaline, J.-P. (Éds.), *Églises, hôtels, vieilles maisons de Rouen*. Rouen : Société des Amis des Monuments Rouennais, pp. 407–422.
- Aulisa, I., 2015. *Les Juifs dans les récits chrétiens du haut Moyen Âge*. Paris : CNRS Éditions.
- Avenel, A., Cahagne, J.-M., Grémois, A., Le Maho, J., 2010. *Le Valasse. Tome II, Fondation, évolution et gestion d'une seigneurie ecclésiastique du XII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, la seigneurie du Valasse dans son détail*. Rouen : Éd. des Falaises.
- Avril, J., 1988. La paroisse médiévale. Bilan et perspectives d'après quelques travaux récents, *Revue d'histoire de l'Église de France*, 74, pp. 91–113.
- Bagneris, F., 1994. Auch. In : Esquieu Y. (Éd.), *Les chanoines dans la ville : recherches sur la topographie*

- des quartiers canoniaux en France*. Paris : De Boccard, pp. 147–161.
- Baker, N., Holt, R., 2004. *Urban growth and the medieval church : Gloucester and Worcester*. Aldershot : Ashgate.
- Balasse, C., Nahon, G., 2008. *1306 : l'expulsion des Juifs du royaume de France*. Bruxelles : De Boeck.
- Ballais, J.-L., 1984. Contraintes de site à Rotomagus, *Annales de Normandie*, 34 (2), pp. 115–126.
- Bardet, J.-P., 1983a. *Rouen aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles : les mutations d'un espace social*. Paris : Société d'édition d'enseignement supérieur.
- Bardet, J.-P., 1983b. *Rouen aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles : un espace social*. Thèse de doctorat : Lettres. Paris : Université de Paris IV.
- Barge, O., Saligny, L., Nuninger, L., Bertocello, F., 2011. *Information spatiale et archéologie*. Paris : Éd. Errance.
- Barles, S., Guillerme, A., Breysse, D. (Éds.), 1999. *Le sol urbain*. Paris : Anthropos : diff. Economica.
- Barlow, F., 1986. *Thomas Becket*. London : Weidenfeld and Nicolson.
- Baron, M.-C., 1988. *Les lieux d'inhumation à Tours du Moyen Âge au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Étude topographique et archéologique*. Mémoire de maîtrise : histoire médiévale. Tours : Université François-Rabelais.
- Barrière, B., Pressouyre, L., 2006. *Limousin médiéval, le temps des créations : occupation du sol, monde laïc, espace cistercien : recueil d'articles*. Limoges : Presses Universitaires de Limoges.
- Barrière, D., 1992. *L'eau, la saleté, l'hygiène à Rouen de la fin du Moyen Âge au siècle des Lumières*. Mémoire de Master 2 : histoire moderne. Rouen : Université de Rouen.
- Barrow, J., 2000. Churches, education and literacy in towns 600-1300. In : Clark, P., Palliser, D.M. (Éds.), *The Cambridge urban history of Britain*. Cambridge : Cambridge University Press, pp. 127–152.
- Barthès, R., 2015. *L'aventure sémiologique*. Paris : Éd. Points.
- Basso, E., 1997. *Un'abbazia e la sua città : Santo Stefano di Genova (sec. X-XV)*. Cavallermaggiore : Gribaudo.
- Bates, D., 2016. *William the Conqueror*. New Haven : Yale University Press.
- Bates, D., 1993. Rouen from 900 to 1204 : from Scandinavian Settlement to Angevin "Capital," in : Stratford, J. (Éd.), *Medieval art, architecture and archaeology at Rouen*. Leeds : W. S. Maney, pp. 1–11.
- Bates, D., 1982. *Normandy before 1066*. London : Longman.
- Baud, H., Binz, L., 1985. *Le diocèse de Genève-Annecy*. Paris : Éd. Beauchesne.
- Baudot, M., 1979. *Normandie bénédictine*. Bec-Hellouin : Les Amis du Bec-Hellouin.
- Baudry, P., 1887. Emmurées-Inscription, *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, 7, pp. 402–407.
- Baudry, P., 1882. Souvenirs épigraphiques des Emmurées de Rouen, *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, 6, pp. 424–435.
- Baudry, P., 1871. Pierre tombale de l'ancien prieuré de Grandmont, *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, 2, p. 282.
- Baudry, P., 1848a. *Le monastère des emmurées, monographie rouennaise*. Rouen : Imprimerie de A. Péron.
- Baudry, P., 1848b. *Le prieuré de Bonne-Nouvelle, monographie rouennaise*. Rouen : Imprimerie de A. Péron.
- Bauduin, P., 2006. *La première Normandie, X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles : sur les frontières de la Haute-Normandie, identité et construction d'une principauté*. Caen : Presses universitaires de Caen.
- Bauduin, P., 2003. Les sources de l'histoire du duché, *Tabularia*, 3, pp. 29–53.
- Bayard, D., Collart, J.-L., Mahéo, N., 2004. *La marque de Rome : Samarobriva et les villes du nord de la Gaule : exposition, Musée de Picardie, 14 février-16 mai 2004*. Amiens : Amiens Métropole.
- Baylé, M., 1979. *Abbaye aux Dames, la Trinité de Caen : Calvados*. Rouen : C.R.D.P.
- Beaucourt, G. du F. de, 2014. *Histoire de Charles VII. 5, Le roi victorieux, 1449-1453*. Grenoble : SICD2.
- Beaucourt, G. du F. de, 2011. *Histoire de Charles VII. 2, Le roi de Bourges, 1422-1435*. Grenoble : SICD2.
- Beaujeu-Garnier, J., 1997. *Géographie urbaine*. Paris : A. Colin.
- Beaurepaire, C. de R. de, 1888. *Nouveau recueil de notes historiques et archéologiques : concernant le*

département de la Seine-Inférieure et plus spécialement la ville de Rouen. Rouen : E. Cagniard.

Beaurepaire, C. de R. de, 1897. *Mélanges historiques et archéologiques concernant le département de la Seine-Inférieure et plus spécialement la ville de Rouen*. Rouen : Impr. E. Cagniard.

Beaurepaire, C. de R. de, 1909. *Derniers Mélanges historiques et archéologiques concernant le département de la Seine-Inférieure et plus spécialement la ville de Rouen*. Rouen : Impr. de L. Gy.

Beaurepaire, C. de R. de, 1904. *Nouveaux mélanges historiques et archéologiques concernant le département de la Seine-Inférieure et plus spécialement la ville de Rouen*. Rouen : Impr. E. Cagniard.

Beaurepaire, C. de R. de, 1894. Notes sur la Peste noire de 1348, *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, 10, pp. 94–96.

Beaurepaire, C. de R. de, 1982. *Dictionnaire topographique du département de Seine-Maritime : comprenant les noms de lieux anciens et modernes...* Paris : Bibliothèque nationale.

Beaurepaire, C. de R. de, 1902. Notes sur l'emplacement du couvent des Cordeliers, *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, 12, pp. 460–487.

Beaurepaire, C. de R. de, 1897. Notice sur le Vieux-Palais à Rouen, *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Maritime*, 11, pp. 187–234.

Beaurepaire, C. de R. de, 1891. Notice sur le Clos aux Juifs, *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure 1891-1893*, 9, pp. 196-201.

Beaurepaire, C. de R. de, 1886. Notice sur la cour d'Albane. In : *Rouen pittoresque*. Rouen : Augé.

Beaurepaire, C. de R. de, 1885a. Inscriptions de Saint-Lô. Séance du 16 mars 1885. *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, 7, pp. 5–8.

Beaurepaire, C. de R., 1885b. Notice sur le Vieux-Palais de Rouen, *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Maritime*, 7, pp. 187–234.

Beaurepaire, C. de R. de, 1883a. *Notes historiques et archéologiques concernant le département de la Seine-Inférieure et spécialement la ville de Rouen*. Rouen : Impr. de E. Cagniard.

Beaurepaire, C. de R. de, 1883b. Note sur l'église Saint-Cande-le-Vieux. In : *Notes historiques et archéologiques concernant le département de la Seine-Inférieure et spécialement la ville de Rouen*. Rouen : Imp. de Espérance Cagniard, pp. 273–275.

Beaurepaire, C. de R. de, 1883c. Notice sur l'Hôtel du Tot, *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure 1882-1884*, 6, pp. 168–179.

Beaurepaire, C. de R. de, 1882a. Notice sur le prieuré Saint-Michel, *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Maritime*, 6, pp. 14–29.

Beaurepaire, C. de R. de, 1882b. Notice sur Notre-Dame de la Ronde à Rouen, *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, 6, pp. 127–158.

Beaurepaire, C. de R. de, 1881. *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790 : Seine inférieure : archives ecclésiastiques : Série G. 3, N° 3173-4820*. Paris : Dupont.

Beaurepaire, C. de R. de, 1877. Notes sur le cimetière de Saint-Ouen de Rouen. *Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen*. Rouen : Académie des sciences, belles-lettres et arts.

Beaurepaire, C. de R. de, 1873a. Fondations pieuses du duc de Bedford à Rouen, *Bibliothèque de l'école des chartes*, 34, pp. 343–386.

Beaurepaire, C. de R. de, 1873b. *Notes sur le parvis de la cathédrale de Rouen*. [s.n.].

Beaurepaire, C. de R. de, 1868. *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790 : Seine inférieure*. Paris : Dupont.

Beaurepaire, C. de R. de, 1864. *Recherches sur l'ancien clos des galées de Rouen*. Rouen : Impr. de H. Boissel.

Beaurepaire, C. de R. de, 1856. *De la Vicomté de l'Eau de Rouen et de ses coutumes au XIII<sup>e</sup> et au XIV<sup>e</sup> siècle*. Évreux : Impr. de A. Hérissey.

Beaurepaire, F. de, 1981. *Les noms des communes et anciennes paroisses de l'Eure*. Paris : A. et J. Picard.

Beck, B., 2006. Les villes normandes au Moyen Âge : de la ville réelle à la ville rêvée. In : Bouet, P., Neveux, F. (Éds.), *Les villes normandes au Moyen Âge, Colloque de Cerisy*. Caen : Presses universitaires

- de Caen, pp. 337–376.
- Becquet, J., 1988. L'évolution des chapitres cathédraux : Régularisations et sécularisations. In : *Le monde des chanoines : XI<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle*. Toulouse : Privat, pp. 19–39.
- Bedon, R., 1999. *Les villes des trois Gaules : de César à Néron : dans leur contexte historique, territorial et politique*. Paris : Picard.
- Benedict, P., 1984. Rouen dans la tourmente (milieu XVI<sup>e</sup>-milieu XVII<sup>e</sup> siècle). In : Mollat du Jourdin, M. (Éd.), *Histoire de Rouen*. Toulouse : Privat, 2<sup>e</sup> éd. pp. 179–204.
- Bériac-Lainé, F., 1988. *Histoire des lépreux au Moyen Âge : une société d'exclus*. Paris : Imago.
- Bériou, N., 2009. Introduction. In : Bériou, N., Chiffolleau, J. (Éds.), *Économie et religion : l'expérience des ordres mendiants, XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*. Lyon : Presses Universitaires de Lyon, pp. 7–22.
- Bériou, N., Chiffolleau, J. (Éds.), 2009. *Économie et religion : l'expérience des ordres mendiants, XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*. Lyon : Presses Universitaires de Lyon.
- Berry, B.J.L., 1964. Cities as Systems Within Systems of Cities. *Papers in Regional Science*, 13, pp. 147–163.
- Berthier, K., Rouillard, J., 1998. *Nouvelles recherches sur l'hydraulique cistercienne en Bourgogne, Champagne et Franche-Comté*. Paris : CNRS.
- Bertin, D., 1984. Le monument juif de Rouen, *Archéologie Médiévale*, 14, pp. 78–125.
- Bertin, D., 1980. Rapport sommaire de la fouille. In : Blumenkranz B., Baron S.W. (Éd.), *Art et archéologie des Juifs en France médiévale*. Paris : Les Belles Lettres.
- Bertin, D., 1976. Deux constructions juives du XII<sup>e</sup> siècle, *Archives juives*, 12, pp. 55–60.
- Bertrand, P., 2011. *Limitatio, termini, predicatio*. Réflexions sur les limites dans les couvents dominicains, entre nord et sud. Autour du dossier documentaire du couvent dominicain de Rodez. In : *Lieux sacrés et espace ecclésial, IX<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*. Toulouse : Privat, pp. 465–478.
- Bertrand, P., 2009. Économie conventuelle, gestion de l'écrit et spiritualité des ordres mendiants. Autour de l'exemple liégeois (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle). In : Bériou, N., Chiffolleau, J. (Éds.), *Économie et religion : l'expérience des ordres mendiants, XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*. Lyon : Presses Universitaires de Lyon, pp. 101–129.
- Besse, J.-M., 2005. Vues de ville et géographie au XVI<sup>e</sup> siècle : concepts, démarches cognitives, fonctions. In : Poussin F. (Dir.), *Figures de la ville et construction des savoirs. Architecture, urbanisme, géographie*. Paris : CNRS éditions, pp. 19–30.
- Biarne, J., 2002. L'influence des monastères sur le paysage urbain en Occident (IV<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> siècles). In : Beaujard B. (Dir.), *La Naissance de la ville chrétienne. Mélanges en hommage à Nancy Gauthier*. Tours : Presses universitaires François-Rabelais, pp. 123-134.
- Biddle, M., 1990. The Study of Winchester : Archaeology and History in a British Town, 1961–1983. In : Stanley E.G. (Éd.), *British Academy Papers on Anglo-Saxon England*. Oxford: Oxford University Press, pp. 299–341.
- Billard, C., 2004. Rouen avant l'histoire. In : Lequoy M.C., Guillot B. (Dir.), *Rouen : 76/2*. Paris : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, ministère de l'Éducation nationale, Ministère de la Recherche, pp. 54–58.
- Billoré, M., Mathieu, I., Avignon, C., 2012. *La justice dans la France médiévale, VIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles*. Paris : A. Colin.
- Bisson, M., Vincent, J.-B., 2016. Hambye (Manche). Processus d'implantation et développement de l'abbaye d'Hambye dans le paysage (XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle), *Archéologie médiévale*, 46, p.239.
- Blary, F., 1989. *Le domaine de Chaalis, XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles : approches archéologiques des établissements agricoles et industriels d'une abbaye cistercienne*. Paris : Éd. du CTHS.
- Blieck, G., Contamine, P., Faucherre, N., Mesqui, J. (Éds.), 1999. *Les enceintes urbaines, XIII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle*. Paris : Éd. du CTHS.
- Blumenkranz, B., 1980. La synagogue de Rouen. In : Blumenkranz B. (Éd.), *Art et archéologie des Juifs en France médiévale*. Paris : Les Belles Lettres, pp. 277–303.
- Blumenkranz, B., 1977. La synagogue de Rouen (env. 1000), *Archives juives*, 13, p. 37–44.
- Blumenkranz, B., 1976. Ensemble synagogaal à Rouen : 1096-1116. *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 120, pp. 663–687.

- Bois, G., 2000. *La grande dépression médiévale : XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles : le précédent d'une crise systémique*. Paris : Presses universitaires de France.
- Bois, G., 1981. *Crise du féodalisme*. Paris : Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.
- Boissavit-Camus, B., Cerruti, M.-C., Chasles, D., 2000. Villes de France dans lesquelles ont été mentionnées des terres noires entre Antiquité et Moyen Âge. In : Galinié H. (Dir.), *Terres noires. I. Documents. Sciences de la ville*. Tours : Université François-Rabelais, pp. 7–14.
- Boissavit-Camus, B., Volti, P., 2005. La configuration architecturale de la ville et de sa périphérie au Moyen Âge : la dynamique des limites. In : *Collections électroniques de l'INHA. Actes de colloques et livres en ligne de l'Institut national d'histoire de l'art*. Paris : INHA.
- Boissellier, S. (Éd.), 2010. *De l'espace aux territoires : la territorialité des processus sociaux et culturels au Moyen Âge*. Turnhout : Brepols.
- Borderie, Q., Fondrillon, M., Nicosia, C., Devos, Y., Macphail, R.I., 2013. Bilan des recherches et nouveaux éclairages sur les terres noires : des processus complexes de stratification aux modalités d'occupation des espaces urbains. In : Lorans, E., Rodier, X. (Éds.), *Archéologie de l'espace urbain, Perspectives Villes et Territoires*. Tours : Presses universitaires François-Rabelais, pp. 235–250.
- Bortolami, S., 2015. *Urbs antiquissima et clara: studi su Padova nell'età comunale*. Padova : Coop. Libreria Editrice Università di Padova.
- Bortolami, S., 1980. L'età dell'espansione (sec. XI-XIII) e la 'crisi' del Trecento. In : *I Benedettini a Padova e nel territorio padovano attraverso i secoli: saggi storici sul movimento benedettino a Padova : catalogo della mostra storico-artistica nel XV centenario della nascita di San Benedetto : Padova, Abbazia di S. Giustina, ottobre-dicembre 1980*. Treviso : Canova, pp. 17–34.
- Boucheron, P., Menjot, D., Boone, M., 2011. *Histoire de l'Europe urbaine. 2, La ville médiévale*. Paris : Éd. Points.
- Boucheron, P., Menjot, D., Monnet, P., 2006. Formes d'émergence, d'affirmation et de déclin des capitales : rapport introductif. In : Boucheron, P. (Éd.), *Les villes capitales au Moyen Âge. XXXVI<sup>e</sup> Congrès de la SHMES, Istanbul, 1<sup>er</sup>-6 juin 2005*. Paris : Publications de la Sorbonne, pp. 13–56.
- Bouchet, M., 2015. *Dynamique spatiale et temporelle des agglomérations de la fin du Second âge du Fer dans la cité des Bituriges Cubes : Étude céramique des ensembles de Châteaumeillant, Bourges et Lezoux (II<sup>e</sup> - I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.)*, Thèse de doctorat : archéologie. Tours : Université François-Rabelais.
- Bouet, P., Neveux, F., 2015. *La Tapiserie de Bayeux*. Rennes : Éd. "Ouest-France".
- Bouet, P., Otranto, G., Vauchez, A. (Éds.), 2003. *Culte et pèlerinages à Saint Michel en Occident : les trois monts dédiés à l'archange*. Rome : École française de Rome.
- Bouiron, M., 2012. Le lotissement de l'abbaye Saint-Sauveur de Marseille. *Mélanges de l'École française de Rome-Moyen Âge* [En ligne], 124-1 | 2012, mis en ligne le 30 septembre 2012, consulté le 10 janvier 2014. URL : <http://journals.openedition.org/mefrm/140> ; DOI : 10.4000/mefrm.140.
- Boulanger, M., 1991. La peste à Rouen et les hôpitaux chargés de la combattre. In : *Connaître Rouen, 7*, Rouen : Amis des Monuments Rouennais.
- Bouquet, F., 1877. *Notice historique et archéologique sur le donjon du château de Philippe-Auguste : bâti à Rouen en 1205, aujourd'hui tour Jeanne-d'Arc*. Rouen, E. Augé.
- Boutouille, F., Barraud, D., Piat, J.-L. (Éds.), 2011. *Fabrique d'une ville médiévale : Saint-Émilion au Moyen Âge*. Bordeaux: Aquitania.
- Bove, B., 2014. *Le temps de la guerre de Cent Ans : 1328-1453*. Paris : Belin.
- Bove, B., Brault, Y., Ruault, A., 2013. Spatialisation des censives urbaines au 18<sup>e</sup> siècle, avec essai de restitution médiévale. In : Noizet, H., Bove, B., Costa, L. (Éds.), *Paris de parcelles en pixels : analyse géomatique de l'espace parisien médiéval et moderne*. Saint-Denis : Presses universitaires de Vincennes, pp. 167–195.
- Brassy, A., 1981. *Les cimetières de Rouen aux derniers siècles du Moyen Âge*. Mémoire de Master 2 : histoire médiévale. Rouen : Université de Rouen.
- Brenner, E., 2013. The care of the sick and needy in twelfth and thirteenth century Rouen. In : Hicks, L.V., Brenner, E. (Éds.), *Society and culture in medieval Rouen, 911-1300*. Turnhout : Brepols, pp. 309–338.



- Brero, T., 2015. *L'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune : 515-2015. Volume 1, Histoire et archéologie. In-folio*, Gollion.
- Brianchon, M., 1874. Anciennes portes de Rouen. *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, 3, pp. 332–335.
- Brown, P., 1984. *Le culte des saints : son essor et sa fonction dans la chrétienté latine*. Paris : Éd. du Cerf.
- Bruhns, H., 1985. La ville antique. In : Bourdin, A., Hirschhorn, M. (Éds.), *Figures de la ville : autour de Max Weber*. Aubier, Paris, pp. 56–70.
- Brunella, P., Dautremont, N., Thion, P., 1992. *Metz : document d'évaluation du patrimoine archéologique urbain*. Paris : Association pour les fouilles archéologiques nationales.
- Brunskill, R.W., 2000. *Houses and Cottages of Britain: Origins and Development of Traditional Buildings*. London : Yale University Press.
- Burnouf, J., 2008. *Archéologie médiévale en France : le second Moyen Âge (XII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle)*. Paris : La Découverte.
- Burnouf, J., Arribet-Deroin, D., Desachy, B., Journot, F., Jaubert, A. N., 2009. *Manuel d'archéologie médiévale et moderne*. Paris : A. Colin.
- Burton, J., Kerr, J., 2011. *The Cistercians in the Middle Ages*. Suffolk, Boydell Press,.
- Busson, C., 1994. *Recherches sur la topographie funéraire des monastères normands au Moyen Âge : l'exemple du diocèse de Rouen*. Mémoire de maîtrise : histoire médiévale. Caen : Université de Caen.
- Busson, D., 1998. *Paris*. Paris : Académie des inscriptions et belles-lettres, ministère de la Culture, Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Maison des sciences de l'homme.
- Bustreo, G.P., 2009. Écrits conventuels, écrits urbains. La documentation des Mendiants de Trévise aux 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> siècles. In : Bériou, N., Chiffolleau, J. (Éds.), *Économie et religion : l'expérience des ordres mendiants, XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*. Lyon : Presses Universitaires de Lyon, pp. 40–62.
- Caby, C., 2012a. Espaces monastiques et espaces urbains de l'Antiquité tardive à la fin du Moyen Âge. *Mélanges de l'École française de Rome-Moyen Âge* [En ligne], 124-1 | 2012, mis en ligne le 30 septembre 2012, consulté le 10 janvier 2014. URL : <http://journals.openedition.org/mefrm/140> ; DOI : 10.4000/mefrm.140.
- Caby, C., 2012b. Pour une histoire des usages monastiques de l'espace urbain de l'Antiquité tardive à la fin du Moyen Âge. *Mélanges de l'École française de Rome-Moyen Âge* [En ligne], 124-1 | 2012, mis en ligne le 30 septembre 2012, consulté le 10 janvier 2014. URL : <http://journals.openedition.org/mefrm/140> ; DOI : 10.4000/mefrm.140.
- Caby, C., 1999. *De l'éremitisme rural au monachisme urbain : les Camaldules en Italie à la fin du Moyen Âge*. Rome : École française de Rome.
- Caby, C., 1996. *De l'éremitisme rural au monachisme urbain : les Camaldules en Italie à la fin du Moyen Âge*. Thèse de doctorat : histoire médiévale. Paris : Université Paris Nanterre.
- Cailleux, P., 2011. *Trois paroisses de Rouen, XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle : Saint-Lô, Notre-Dame-la-Ronde et Saint-Herbland*. Caen : Pôle universitaire normand.
- Cailleux, P., 2006. Le marché immobilier rouennais au XV<sup>e</sup> siècle. In : Bouet, P., Neveux, F. (Éds.), *Les villes normandes au Moyen Âge, Colloque de Cerisy*. Caen : Presses universitaires de Caen, pp. 241–266.
- Cailleux, P., 1998. *Trois paroisses de Rouen, XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles (Saint-Lô, Notre-Dame-la-Ronde et Saint-Herbland) : étude de topographie et d'urbanisme*. Thèse de doctorat : histoire et architecture. France : Université Paris-Sorbonne.
- Cailleux, P., 1997. Un élément de sociabilité : les enseignes rouennaises à la fin du Moyen Âge. In : Leménorel, A., Corbin, A. (Éds.), *La rue, lieu de sociabilité ? : rencontres de la rue : actes du colloque de Rouen, 16-19 novembre 1994*. Mont-Saint-Aignan : Publications de l'Université de Rouen, pp. 162–170.
- Cailleux, P., 1995. Un point de l'histoire des enceintes rouennaises : la création de la rue de l'Aumône. *Bulletin des Amis des Monuments Rouennais, octobre 1995 septembre 1996*, pp. 95-98.
- Cailleux, P., 1994. Modèles et pratiques en histoire médiévale urbaine : une approche de l'espace rouennais à la fin du Moyen Âge, *Histoire, économie & société, n° spécial « Lectures de la ville (XV<sup>e</sup> siècle-XX<sup>e</sup> siècle) »*, 3, p. 401-417.

- Cailleux, P., 1983. *Recherches sur la topographie de Rouen au Moyen Âge : le Clos des juifs de 1360 à 1520*. Mémoire de maîtrise : histoire médiévale. Rouen : Université de Rouen.
- Callias Bey, M., 1997. " À l'Escu de voirre " : un atelier rouennais de peinture sur verre aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, *Bulletin monumental*, 155, pp. 237–242.
- Carbonnier, Y., 2008. Images du paysage urbain : des sources pour connaître la ville moderne. In : Association des historiens modernistes des Universités (Éd.), *Les paysages à l'époque moderne, actes du colloque, 16-17 janvier 2004*. Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, Paris, pp. 44–68.
- Carment-Lanfry, A.-M., 2010. La cathédrale Notre-Dame de Rouen. Mont-Saint-Aignan : Publications des Universités de Rouen et du Havre.
- Carment-Lanfry, A.-M., 1972. À propos de l'église Saint-Paul de Rouen, *Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Maritime 1970-1971*, 26, pp. 213–216.
- Cartron, I., Barraud, D., Henriot, P. (Éds.), 2009. *Autour de Saint-Seurin : lieu, mémoire, pouvoir : des premiers temps chrétiens à la fin du Moyen Âge : actes du colloque de Bordeaux (12-14 octobre 2006)*. Bordeaux : Ausonius.
- Cassard, J.-C., 2011. *L'âge d'or capétien, 1180-1328*. Paris : Belin.
- Cassini, 1999. Représentation de l'espace et du temps dans les SIG, *Revue internationale de Géomatique*, n° spécial, 9 (1).
- Causevic-Bully, M., Jurkovic, M., Bully, S., Maric, I., 2011. Le monastère Saint-Pierre d'Osor (île de Cres) : cinquième campagne d'études archéologiques. *Bulletin du Centre d'Études Médiévales d'Auxerre*, 15, pp. 103–112.
- Cavanna, E., 2011. Cartes et plans anciens : des images de l'espace du passé à déchiffrer (Moyen Âge, époque moderne), in : Leduc C., Salavert A., Nicolas T., Al Halabi T., *Les images : regards sur les sociétés : actes de la 3e Journée doctorale d'archéologie*. Paris : Éd. de la Sorbonne, pp. 77–100.
- Cazes et al., 2010. *Toulouse au Moyen Âge : 1000 ans d'histoire urbaine, 400-1480*. Portet-sur-Garonne : Loubatières.
- Cerné, A., 1934. *Les anciens hôtels de ville de Rouen*. Rouen : Lestringant.
- Cerné, A., 1930. *Les anciennes sources et fontaines de Rouen : leur histoire à travers les siècles...* Rouen : J. Lecerf impr.
- Chaline, N.-J., Bouhier, C., Burckard, F., 2009. *L'abbaye Saint-Ouen de Rouen : des origines à nos jours*. Rouen : Société de l'histoire de Normandie.
- Chaline, O., 1997. *Couvents et monastères à Rouen aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*. Rouen : Connaître Rouen.
- Chameroy, J., 2013. *Les fouilles de la cathédrale de Rouen, 1985-1993. Tome 1, Le numéraire antique*. Mont-Saint-Aignan : Presses Universitaires de Rouen et du Havre.
- Chapotin, M.-D., 1898. *Histoire des Dominicains de la Province de France : le siècle des fondations*. Rouen : Impr. Cagniard.
- Chaube, F., 1990. Les Filles-Dieu de Rouen aux XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles. Étude du processus de régularisation d'une communauté religieuse, *Revue Mabillon*, 62, pp. 179–211.
- Chazan, M., 1999. *L'Empire et l'histoire universelle : de Sigebert de Gembloux à Jean de Saint-Victor, XIIIe-XIVe siècle*. Paris : H. Champion.
- Chédeville, A., Le Goff, J., Rossiaud, J., 1980. *Histoire de la France urbaine : des Carolingiens à la Renaissance*. Paris : Éd. du Seuil.
- Chédeville, A., Tonnerre, N.-Y., 1987. *La Bretagne féodale, XIe-XIIIe siècle*. Ouest-France, Rennes.
- Chéruel, A., 1844. *Histoire de Rouen pendant l'époque communale, 1150-1382 : suivie de pièces justificatives publiées d'après les archives départementales et municipales de cette ville, Tome second*. Rouen : N. Périaux.
- Chéruel, A., 1843. *Histoire de Rouen pendant l'époque communale, 1150-1382 : suivie de pièces justificatives publiées pour la première fois d'après les archives départementales et municipales de cette ville, Tome premier*. Rouen : N. Périaux.
- Chéruel, A., 1840. *Histoire de Rouen sous la domination anglaise au quinzième siècle : suivie de pièces justificatives publiées pour la première fois d'après les manuscrits des Archives municipales de Rouen*.

- Rouen : E. Le Grand.
- Chevalier, B., 1975. *Tours, ville royale (1356-1520) : origine et développement d'une capitale à la fin du Moyen Âge*. Paris : Publication de la Sorbonne.
- Chevalier, B., 1982. *Les bonnes villes de France du XIV<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris : Aubier-Montaigne.
- Chevalier, Y., 2004. Gilbert Dahan (éd.), L'expulsion des Juifs de France de 1394. *Archives de sciences sociales des religions*, 128, pp. 53–158.
- Chevet, P., Cabot, E., Coffineau, E., 2007. *Le couvent des Filles-Dieu du Mans (Sarthe). Éléments d'évolution architecturale et espaces funéraires*. Cesson-Sévigné : Inrap Direction interrégionale Grand-Ouest.
- Chibnall, M., 1993. *The Empress Matilda: queen consort, queen mother and Lady of the English*. Oxford : Wiley-Blackwell.
- Chiffolleau, J., 2009. Conclusion. In : Bériou, N., Chiffolleau, J. (Éds.), *Économie et religion : l'expérience des ordres mendiants, XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*. Lyon : Presses Universitaires de Lyon, pp. 707–754.
- Chiffolleau, J., 2000. Note sur le polycentrisme religieux urbain à la fin du Moyen Âge. In : Boucheron P., Chiffolleau J. (Éd.), *Religion et société urbaine au Moyen Âge : études offertes à Jean-Louis Biget par ses anciens élèves*. Paris : Publications de la Sorbonne, pp. 227–252.
- Chiffolleau, J., 1980. *La comptabilité de l'au-delà : les hommes, la mort et la religion dans la région d'Avignon à la fin du Moyen Âge*. Rome : École française de Rome.
- Chirol, É., 1993. *La Renaissance à Rouen*. Rouen : Connaître Rouen.
- Chouquer, G., 2012. *L'analyse de morphologie urbaine : l'exemple de Beja, Portugal*. Coimbra : Centro de estudos arqueológicos das Universidades de Coimbra e Porto.
- Chouquer, G., 2000. *L'étude des paysages : essais sur leurs formes et leur histoire*. Paris : Éd. Errance.
- Chouquer, G., 1994. Le plan de la ville antique et de la ville médiévale de Besançon, *Revue Archéologique de l'Est et du Centre-Est*, 166, pp. 361–407.
- Citeroni, R., 2009. Les comptes des couvents des Servites de Marie à Vérone et à Florence (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle). In : Bériou, N., Chiffolleau, J. (Éds.), *Économie et religion : l'expérience des ordres mendiants, XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*. Lyon : Presses Universitaires de Lyon, pp. 63–100.
- Cochet, J.B.D., 1873a. Rouen. Cimetière Saint-Laurent. Cercueils francs. Séance du 27 février 1873, *Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure*, 3, p. 33.
- Cochet, J.B.D., 1873b. Rapport sur les opérations archéologiques dans la Seine-Inférieure en 1871-1872, *Revue archéologique*, 26, pp. 150–152.
- Cochet, J.B.D., 1872. *Notice sur des sépultures chrétiennes trouvées, en mars 1871, à Saint-Ouen de Rouen*. Caen : F. Le Blanc-Hardel.
- Cochet, J.B.D., 1871. *Répertoire archéologique du département de la Seine-Inférieure*. Paris : Impr. nationale.
- Cochet, J.B.D., 1870. Dalles tumulaires et inscriptions sur plomb, trouvées en 1869, aux anciens Dominicains de Rouen, *Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure*, 1, pp. 431–441.
- Cochet, J.B.D., 1865. Les origines de Rouen d'après l'histoire et l'archéologie, *Revue de la Normandie*, 4, pp. 41–52.
- Cochet, J.B.D., 1864a. Les origines de Rouen d'après l'histoire et l'archéologie (2<sup>e</sup> article), *Revue de la Normandie*, 3, pp. 293–314.
- Cochet, J.B.D., 1864b. *La Seine-Inférieure historique et archéologique : Époques gauloise, romaine et franque*. Paris : Derache.
- Cochet, J.B.D., 1862. Découverte, reconnaissance et déposition du cœur du roi Charles V dans la cathédrale de Rouen en mai et juin 1862, *Revue de la Normandie*, 1, pp. 397–405.
- Cochet, J.B.D., 1855. Peinture murale découverte à Saint-Ouen de Rouen en 1855, *Bulletin monumental*, 21, pp. 526–536.
- Cochet, J.B.D., 1854. *La Normandie souterraine ou notices sur des cimetières francs explorés en Normandie*. Rouen : Lebrument.
- Cochet, J.B.D., 1866. Sur la découverte des statues de Richard Cœur de Lion et Henri le Jeune et du cercueil

- de Jean de Lancastre, duc de Bedford, dans la cathédrale de Rouen, *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie*, 4, pp. 356-360.
- Coleridge, H.J., 1872. *The life and letters of St. Francis*. London : Burn and Oates.
- Colvin, H.M., Brown, R.A., Taylor, A.J., 1963. *The history of the King's works*. London : Her Majesty's Stationery Office.
- Comba, R., Hudson, P.J., 1988. *Paesaggi urbani dell'Italia padana nei secoli VIII-XIV*. Bologna : Cappelli.
- Combalbert, G., 2013. Archbishops and the City. Powers, Conflicts and Jurisdiction in the Parishes of Rouen (Eleventh-Thirteenth Centuries). In : Hicks, L.V., Brenner, E. (Éds.), *Society and culture in medieval Rouen, 911-1300*. Turnhout : Brepols, pp. 185-223.
- Compatangelo-Soussignan, R., Hautefeuille, F., 2002. Des plans-terriers pour la reconstitution des paysages antiques et médiévaux, Italie et France méridionales. In : *Actes du colloque de Paris, 23-25 septembre 1998. Terriers et plans-terriers du XIIIe au XVIIIe siècle*. Rennes : Association d'histoire des sociétés rurales, pp. 325-342.
- Comte, F., Grémois, E., 2005. La formation des paroisses urbaines : les exemples d'Angers et de Clermont (X<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles), *Médiévales. Langues, Textes, Histoire*, 49, pp. 57-72.
- Contamine, P., 1984. Le duché de Normandie dans la guerre de Cent Ans. In : Mollat du Jourdin, M. (Éd.), *Histoire de Rouen*. Toulouse : Privat, pp. 99-122.
- Coomans, T., 2000. *L'Abbaye de Villers-en-Brabant : construction, configuration et signification d'une abbaye cistercienne gothique*. Bruxelles : Racine.
- Coppola, G., 1992. L'essor de la construction monastique en Normandie au XI<sup>e</sup> siècle : mécénat, matériaux et moines-architectes, *Annales de Normandie*, 42, pp. 335-349.
- Costa, L., Robert, S., 2009. *Guide de lecture des cartes anciennes : illustrations dans le Val d'Oise et le Bassin parisien*. Paris : Éd. Errance.
- Couillard-Lesage, J., 2008. *Le monastère de la Sainte-Trinité du Mont à Rouen : étude topographique, Mémoire de maîtrise : archéologie médiévale*. Rouen : Université de Rouen.
- Coulet, N., 2017. Les Juifs de Provence au Moyen Âge : entre intégration et exclusion (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle). In : Audisio, G. (Éd.), *Religion et Exclusion : XII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle, Le temps de l'histoire*. Aix-en-Provence : Presses Universitaires de Provence, pp. 143-160.
- Coutan, F., 1920. L'ancienne église Saint-Paul à Rouen, *Bulletin des Amis des Monuments Rouennais*, 1920-1921, pp. 17-25.
- Couton, M., 2006. *Emprunt, plagiat, réécriture aux XV<sup>e</sup>, XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> siècles : pour un nouvel éclairage sur la pratique des lettres à la Renaissance : actes des journées d'étude organisées par le Centre d'études et de recherches sur la Réforme et la Contre-Réforme les 15 novembre 2003, 12 juin 2004, 5 et 6 novembre 2004*. Clermont : Presses Universitaires Blaise Pascal.
- Crété-Protin, I., 2002. *Église et vie chrétienne dans le diocèse de Troyes du IV<sup>e</sup> au IX<sup>e</sup> siècle*. Villeneuve-d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion.
- Curry, A.E., 1987. The impact of War and Occupation on Urban Life in Normandy, 1417-1450, *French History*, 1, pp. 157-181.
- Curry, A.E., 1982. L'effet de la libération de la ville d'Orléans sur l'armée anglaise : les problèmes de l'organisation militaire en Normandie de 1429 à 1435. In : *Jeanne d'Arc : une époque, un rayonnement*. Paris : Éd. du CNRS, pp. 95-106.
- Cusato, M.F., 1991. *La renonciation au pouvoir chez les Frères mineurs au XIII<sup>e</sup> siècle*. Thèse de doctorat : histoire des religions. Paris : Université de Paris 4.
- Dalarun, J., 2016. *François d'Assise en questions*. Paris : Éd. du CNRS.
- Dalarun, J., 2002. *La malaventure de François d'Assise : pour un usage historique des légendes franciscaines*. Paris : Éd. franciscaines.
- Dalarun, J., 1999. *François d'Assise ou le pouvoir en question : principes et modalités du gouvernement dans l'ordre des Frères mineurs*. Bruxelles : De Boeck Université.
- Dalarun, J., 1990. *La part du faux : les bienheureux Andrea et Giovanni, franciscains de Rimini au XIV<sup>e</sup> siècle*. Rome : Mélanges de l'École Française de Rome (Médiévale).

- Davis, A. J., 2006. *The Holy Bureaucrat: Eudes Rigaud and Religious Reform in Thirteenth-Century Normandy*. Ithaca : Cornell University Press.
- Davril, A., 2000. *La vie des moines au temps des grandes abbayes : Xe-XIIIe siècles*. Paris : Hachette littératures.
- De Boüard, M., 1984. Synagogue ou académie talmudique ? : réflexions sur une controverse, *Études Normandes*, 33<sup>e</sup> année, 1984 (4), pp. 27–34.
- De Boüard, M., 1982. Archéologie : l'affaire de la synagogue de Rouen, *L'Histoire*, 48, pp. 80–84.
- De Bussy, C., 1914. *L'église Saint-Nicaise de Rouen*. Rouen : Léon Gy.
- De Vincentis, L., 1998. *Les couvents mendiants réformés dans l'espace urbain de la rive droite de Paris*. Paris : Atelier national de Reproduction des Thèses.
- Deck, S., 1956. Les marchands de Rouen sous les Ducs. *Annales de Normandie*, 6, pp. 245–254.
- Decressain, G., 1936. Quelques privilèges, coutumes et faits notables de l'abbaye de Saint-Ouen. *La voix de Saint-Ouen*, 7, p. 13.
- Deglatigny, L., 1924. Fouille de la place des Carmes à Rouen en 1923, *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, 7.
- Delabarre, E., 1986. L'abbaye de Saint-Amand, *Bulletin des Amis des Monuments Rouennais*, numéro spécial centenaire, pp. 225–270.
- Delabarre, E., 1908. *L'Abbaye de Saint-Amand de Rouen*. Rouen : Impr. Lecerf fils.
- Deladreue, L.-E., 1870. *Les maisons canoniales du chapitre de Beauvais et leurs possesseurs*. Beauvais : Mme Veuve Pineau.
- Delisle, L., 1850. Des revenus publics en Normandie au XII<sup>e</sup> siècle (3<sup>e</sup> article), *Bibliothèque de l'École des chartes*, 11, pp. 400–451.
- Delisle, L., 1849. Des revenus publics en Normandie au XIII<sup>e</sup> siècle (2<sup>e</sup> article). *Bibliothèque de l'École des chartes*, 10, pp. 257-289.
- Delmas, S., 2013. Eudes Rigaud prédicateur, *Collectanea franciscana*, 83, pp. 107–118.
- Delsalle, L.-R., 2007. *Rouen à la Renaissance sur les pas de Jacques Le Lieur*. Rouen : Librairie L'Armitière.
- Delsalle, L.-R., 2006. *Rouen et les Rouennais au temps de Jeanne d'Arc : 1400-1470*. Rouen : Éd. PTC.
- Delsalle, L.-R., 1994. *Entre Robec et Aubette : mille ans d'histoire à l'est de Rouen*. Bois-Guillaume : Impr. TAG.
- Delsalle, L.-R., 1980. Un monument oublié : l'abbaye de Saint-Amand, *Bulletin des Amis des Monuments Rouennais*, juin 1979–septembre 1980, pp. 31–55.
- Demurger, A., 1990. *Nouvelle histoire de la France médiévale. 5, Temps de crises, temps d'espoirs : XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*. Paris, Éd. du Seuil.
- Denifle, H., 1899. *La désolation des Églises, Monastères et Hôpitaux en France pendant la guerre de Cent Ans*. Paris, Éd. Alph. Picard et Fils.
- Denis, M., 2016. *Petit traité de l'espace : Un parcours pluridisciplinaire*. Bruxelles : Mardaga.
- Derycke, P.-H., Huriot, J.-M., Pumain, D. (Éds.), 1996. *Penser la ville : théories et modèles*. Paris : Anthropos.
- Deshayes, C.A., 1829. *Histoire de l'abbaye royale de Jumièges*. Rouen : F. Baudry.
- Desportes, P., 1985. Ville et paroisses en France du nord au Moyen Âge, *Histoire, économie et société*, 4, pp. 163–178.
- Desportes, P., 1979. *Reims et les Rémois : aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles*. Paris : A. et J. Picard.
- Déville, A., 1866. *La tour de la Pucelle du château de Rouen*. Rouen : Impr. de H. Boissel.
- Diceto, R. de, 1876. *Radulfî de Diceto decani Lundoniensis opera historica: the historical works of Master Ralph de Diceto, dean of London*. London : Longman.
- Dion, R., 1932. Observations sur le site de la ville de Rouen. *Annales de géographie* 41, 131–140. <https://doi.org/10.3406/geo.1932.10915>
- Doyen, G., 1786. *Histoire de la ville de Chartres, du pays chartrain, et de la Beauce*. Chartres : Deshayes.
- Du Plessis, T., 1970. *Description géographique et historique de la Haute Normandie : divisée en deux*

- parties... *Le Pais de Caux... Le Vexin : On y a joint un dictionnaire géographique complet et les cartes géographiques de ces deux provinces*. Brionne : Le Portulan.
- Dubois, G., 1958a. Lycée Camille Saint-Saëns, *Bulletin de la Société des Amis des Monuments Rouennais*, 1958-1970, pp. 171–173.
- Dubois, G., 1958b. Étude des remparts de Rouen antérieurs au XI<sup>e</sup> siècle. In : *Actes du quatre-vingt-unième Congrès National des Sociétés Savantes : Rouen-Caen 1956. Section d'archéologie*. Paris : Impr. nationale, Presses Universitaires de France, pp. 23–41.
- Dubois, H., 2006. Présentation de l'édition du Livre des jurés de l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen (fin du VIII<sup>e</sup>-début du XIV<sup>e</sup> siècle), *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, Année 2001, pp. 218–224.
- Dubois, H., 1995. Cinq villages de Saint-Ouen à la forêt verte (début du XIV<sup>e</sup> siècle). In : Manneville, P., Wetzel-Dollfus, L. (Éds.), *Recueil d'études normandes : offert en hommage à Michel Nortier*. Paris : Société parisienne d'histoire et d'archéologie normandes, pp. 241–255.
- Dubois, J., 1992. Grandmontains et chartreux, ordres nouveaux du XII<sup>e</sup> siècle, in : Durand, G., Nougaret, J. (Éds.), *L'Ordre de Grandmont : art et histoire : actes des journées d'étude de Montpellier, 7 et 8 octobre 1989*. Montpellier : Études sur l'Hérault.
- Dubosc, G., 1928. Les Enseignes de jadis à Rouen. In : *Par-ci, par-là : études d'histoire et de mœurs normandes. série 5*, Rouen : Defontaine.
- Dubosc, G., 1923. *Par-ci, par-là : études d'histoire et de mœurs normandes, série 3*. Rouen : Impr. du "Journal de Rouen".
- Dubosc, G., 1922. Le "logis du Roy" à l'abbaye de Saint-Ouen. In : *Par-ci, par-là : études d'histoire et de mœurs normandes*. Rouen : Impr. du "Journal de Rouen", pp. 21–32.
- Duby, G., 1991. *L'histoire continue*. Paris : Éd. Odile Jacob.
- Duby, G., 1980. *Histoire de la France urbaine : des Carolingiens à la Renaissance*. Paris : Éd. du Seuil.
- Duby, G., 1953. *La société aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles dans la région mâconnaise*. Paris : A. Colin.
- Dumont, J., Fagnart, L., 2013. *Georges I<sup>er</sup> d'Amboise : 1460-1510 : une figure plurielle de la Renaissance : actes du colloque international tenu à l'université de Liège les 2 et 3 décembre 2010*. Rennes : Presses universitaires de Rennes.
- Duranville, L., 1842. *Notice sur l'ancien prieuré du Mont-aux-Malades*. Rouen : A. Péron.
- Duranville, L., 1857. *Essai sur l'histoire de la côte Sainte-Catherine et des fortifications de la ville de Rouen : orné de planches et de vignettes*. Rouen : Le Brument.
- Duranville, L., 1869. *Quelques observations sur les noms des rues et places de Rouen*. Rouen : E. Cagniard.
- Dutour, T., 2003. *La ville médiévale : origines et triomphe de l'Europe urbaine*. Paris : O. Jacob.
- Duval, P.-C., 1984. Rouen et les voies antiques de Haute-Normandie, *Annales de Normandie*, 34, pp. 3–13.
- Duveau, E., 1914. *À travers les vieilles rues de Rouen*. Rouen : Impr. Albert Lainé.
- Élias, N., 1997. *La société des individus*. Paris : Calmann-Lévy.
- Élias, N., 1991. *La civilisation des mœurs*. Paris : Calmann-Lévy.
- Élias, N., 1974. *La société de cour*. Paris : Calmann-Lévy.
- Éliot, B., Rioland, S., Nobécourt-Mutarelli, M.-D., 2005. *Le livre des fontaines de la ville de Rouen*. Bonsecours : Éd. Point de vues.
- Éloy, J.-L., 1965. *Cinq siècles d'histoire religieuse normande : le couvent de Saint-Jacques de Rouen (1224-1790)*. Vire : E. Lecvire.
- Épaul, F., 2013. Abbaye Saint-Amand de Rouen : étude d'un édifice en pan de bois du XIII<sup>e</sup> siècle. In : *Alix C., Épaul F., La construction en pan de bois*. Tours : Presses universitaires François-Rabelais, pp. 127–140.
- Esquieu, Y., 1994a. *Quartier cathédral : une cité dans la ville*. Paris : De Boccard.
- Esquieu, Y., 1994b. Arles. In : Esquieu, Y (Éd.), *Les chanoines dans la ville : recherches sur la topographie des quartiers canoniaux en France*. Paris : De Boccard, pp. 135–146.
- Esquieu, Y., 1994c. Narbonne, in : Esquieu, Y (Éd.), *Les chanoines dans la ville : recherches sur la topographie des quartiers canoniaux en France*. Paris : De Boccard, pp. 317–328.

- Esquieu, Y., 1994d. Carpentras. In : Esquieu, Y (Éd.), *Les chanoines dans la ville : recherches sur la topographie des quartiers canoniaux en France*. Paris : De Boccard, pp. 207–213.
- Esquieu, Y., 1994e. Cavaillon. In : Esquieu, Y (Éd.), *Les chanoines dans la ville : recherches sur la topographie des quartiers canoniaux en France*. Paris : De Boccard, pp. 215–222.
- Esquieu, Y., 1994f. Valence. In : Esquieu, Y (Éd.), *Les chanoines dans la ville : recherches sur la topographie des quartiers canoniaux en France*. Paris : De Boccard, pp. 365–371.
- Esquieu, Y., 1994g. Viviers. In : Esquieu, Y (Éd.), *Les chanoines dans la ville : recherches sur la topographie des quartiers canoniaux en France*. Paris : De Boccard, pp. 389–406.
- Esquieu, Y., 1994h. Vienne. In : Esquieu, Y (Éd.), *Les chanoines dans la ville : recherches sur la topographie des quartiers canoniaux en France*. Paris : De Boccard, pp. 373–387.
- Esquieu, Y., 1994i. Béziers. In : Esquieu, Y (Éd.), *Les chanoines dans la ville : recherches sur la topographie des quartiers canoniaux en France*. Paris : De Boccard, pp. 187–206.
- Estaintot, R.L., 1886. *Fouilles et sépultures mérovingiennes de l'église Saint-Ouen de Rouen, décembre 1884–février 1885*. Paris : A. Picard.
- Estaintot, R.L., 1885. Procès relatif aux fouilles de Saint-Ouen de Rouen, *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, 6, pp. 475–497.
- Estaintot, R.L., 1879a. Porte Sainte-Apolline. Séance du 14 juillet 1879, *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, 5, p. 105.
- Estaintot, R.L., 1879b. Ancienne église Saint-Paul, état actuel, urgence des réparations, *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Maritime 1876-1878*, 4, pp. 270–273.
- Eude, T., 1970. *Le Prieuré Sainte-Madeleine de l'Hôtel-Dieu de Rouen*. Rouen : Les Affiches de Normandie.
- Farcy, C., 1934. *Une Page de l'histoire de Rouen. Le Prieuré de Grandmont, des origines jusqu'à nos jours...* Rouen : H. Defontaine.
- Farin, F., 1738. *Histoire de la ville de Rouen*. Rouen : B. Le Brun.
- Farin, F., 1731a. *Histoire de la ville de Rouen. Divisée en six parties. Troisième édition. Première partie. Contenant sa description, l'état où elle étoit autrefois, & ce qu'elle est à présent, & les ducs de Normandie. Par un solitaire, & revue par plusieurs personnes de mérite...* Rouen : L. du Souillet.
- Farin, F., 1731b. *Histoire de la ville de Rouen. Troisième édition. Seconde partie. Contenant la noblesse, les cours de judicature, les juridictions subalternes & les grands-hommes. Par un solitaire, & revue par plusieurs personnes de mérite*. Rouen : L. du Souillet.
- Farin, F., 1731c. *Histoire de la ville de Rouen. Troisième édition. Sixième partie. Contenant la suite des prieurez, & toutes les autres communautés religieuses. Par un solitaire, & revue par plusieurs personnes de mérite*. Rouen : L. du Souillet.
- Farin, F., 1731d. *Histoire de la ville de Rouen. Troisième édition. Cinquième partie. Contenant les paroisses des faux-bourgs, les chapelles, les hôpitaux, les sépultures de la campagne, les abbayes & une partie des prieurez. Par un solitaire, & revue par plusieurs personnes de mérite*. Rouen : L. du Souillet.
- Farin, F., 1731e. *Histoire de la ville de Rouen. Troisième édition. Troisième partie. Contenant la cathédrale, les dignitez, & ce qui est arrivé de plus mémorable sous le gouvernement des archevêques. Par un solitaire, & revue par plusieurs personnes de mérite*. Rouen : L. du Souillet.
- Farin, F., 1731f. *Histoire de la ville de Rouen. Troisième édition. Quatrième partie. Contenant les conciles, & les églises paroissiales qui sont dans l'enceinte de la ville. Par un solitaire, & revue par plusieurs personnes de mérite...* Rouen : L. du Souillet.
- Farin, F., 1659. *La Normandie chrestienne, ou l'Histoire des archevesques de Rouen qui sont au catalogue des saints, contenant une agréable diversité des Antiquitez de Rouen non encor viues, & plusieurs autres recherches curieuses. Avec un ample discours du privilège de saint Romain, & de plusieurs choses remarquables qui se sont passées dans la pratique de ses cérémonies*. Rouen : L. Du Mesnil.
- Favier, J., 2004. *Les Plantagenêts : origines et destin d'un empire, XI<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles*. Paris : Fayard.
- Favier, J., 1987. La tourmente. In : Bouïard, M. de (Éd.), *Histoire de la Normandie*. Toulouse : Privat, pp. 223–226.

- Ferdière, A., Cribellier, C. (Éds.), 2012. *Agglomérations secondaires antiques en région Centre, Actes de la Table ronde d'Orléans, 18-19 novembre 2004*. Tours : Fédération pour l'Édition de la Revue Archéologique du Centre de la France.
- Fergusson, P., Kinder, T.N., 2004. *Perspectives for an architecture of solitude: essays on Cistercians, art and architecture in honour of Peter Fergusson, Studia et documenta, 13*. Turnhout : Brepols.
- Fisquet, H., 1860. *La France pontificale (Gallia christiana) : histoire chronologique et biographique des archevêques et évêques de tous les diocèses de France depuis l'établissement du Christianisme jusqu'à nos jours. Métropole de Rouen*. Rouen. Paris : E. Repos.
- Flaubert, G., 2014. *Madame Bovary : nouvelle édition augmentée*. Barneveld : Arvensa éditions.
- Floquet, A., 1883. *Anecdotes normandes*. Rouen : E. Cagniard.
- Follain, É., Pitte, D., 2016. *Rouen, le palais de l'archevêque Guillaume de Flavacourt (1278-1306) : de la résidence à l'Historial Jeanne d'Arc*. Rouen : Points de vues.
- Fondrillon, M., 2009. À propos des recherches sur les terres noires urbaines : dépasser le concept d'attente, *Archéologie Médiévale*, 39, pp. 1–16.
- Forestier, H., Guillaud, D., 2003. Pour une archéogéographie. La reconstitution des anciennes occupations et leurs enjeux actuels dans le nord de la Nouvelle-Calédonie. In : Guillaud, D., Huetz de Lempis, C., Sevin, O. (Éds.), *Îles rêvées : territoires et identités en crise dans le Pacifique insulaire*. Paris : Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, pp. 267–290.
- Forestier, H., Guillaud, D., 1996. *Les hameaux des karsts. Occupation ancienne de la vallée de Koumac*. Nouméa : Éd. du Centre Orstom de Nouméa.
- Foreville, R., 1971. Mort et survie de saint Thomas Becket, *Cahiers de civilisation médiévale*, 14, pp. 21–38.
- Foreville, R., 1943. *L'église et la royauté en Angleterre sous Henri II Plantagenêt (1154-1189)*. Paris : Bloud et Gay.
- Foucault, M., Blumenfeld, H., Montenat, C., Verdier, N., Chouquer, G., 2009. *Guide de lecture des cartes anciennes : illustrations dans le Val d'Oise et le Bassin parisien*. Paris : Éd. Errance.
- Fouré, A., 1993. Le prieuré Saint-Michel au mont Sainte-Catherine près Rouen. In : Baudot M. (dir.), *Millénaire monastique du mont Saint-Michel. Tome III, Culte de Saint-Michel et pèlerinages au Mont*, Paris : P. Lethielleux, pp. 309–318.
- Fournée, J., 1991. Le renouveau canonial en Normandie au XII<sup>e</sup> siècle. In : *Actes du 115<sup>e</sup> Congrès National des Sociétés Savantes. Crises et réformes dans l'Église de la Réforme grégorienne à la Préréforme*. Paris : CTHS, p. 33.
- Fournée, J., 1985. *Monastères et établissements religieux à Rouen avant la Révolution*. La Celle-Saint-Cloud s.n.
- Fournier, G., 2002. Les origines du terrier en Auvergne (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle). In : *Actes du colloque de Paris, 23-25 septembre 1998. Terriers et plans-terriers du XIII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*. Rennes : Association d'histoire des sociétés rurales.
- Fritsch, P., 1985. Type, idéal type, stéréotype. In : Bourdin, A., Hirschhorn, M. (Éds.), *Figures de la ville : autour de Max Weber*. Paris : Aubier, pp. 83–95.
- Frizot, M., 1996. Faire face, faire signe. La photographie, sa part d'histoire. In : Bellet, H. (Éd.), *Face à l'histoire, 1933-1996 : l'artiste moderne devant l'évènement historique*. Paris : Flammarion.
- Fuzet, F., 1908. *Histoire du manoir archiépiscopal de Rouen*. Rouen : Impr. Cagniard.
- Gaborit, J.-R., 1969. Notes sur le prieuré de Grandmont, *Revue des sociétés savantes de Haute-Normandie*, 53, p. 15.
- Gaillard, M., 2004. La présence épiscopale dans la ville du haut Moyen Âge : sanctuaires et processions, *Histoire urbaine*, 10, pp. 123–140.
- Galhaut, C., 1995. *Les premiers monastères normands des origines aux attaques scandinaves*. Mémoire de maîtrise : histoire médiévale. Rouen : Université de Rouen.
- Galinié, H. (Éd.), 2007. *Tours antique et médiéval. Lieux de vie, temps de la ville. 40 ans d'archéologie urbaine, Supplément à la Revue archéologique du Centre de la France*. Tours : Archéa/CG Indre-et-Loire.



- Galinié, H., 2004. L'expression terres noires, un concept d'attente, *Les petits cahiers d'Anatole*, 15.
- Galinié, H., 2002. L'entre-deux : les terres noires des cités. In : Beaujard, B. (Éd.), *La Naissance de la ville chrétienne : Mélanges en hommage à Nancy Gauthier*. Tours : Presses universitaires François-Rabelais, pp. 97–105.
- Galinié, H., 2000a. *Ville, espace urbain et archéologie : essai. Maison des sciences de la ville de l'urbanisme et des paysages*, Tours : Presses universitaires François-Rabelais.
- Galinié, H., 2000b. *Terres noires. 1. Documents Sciences de la ville*. Tours : Presses universitaires François-Rabelais.
- Galinié, H., 1996a. Le passage de la nécropole au cimetière : les habitants des villes et leurs morts, du début de la christianisation à l'An Mil. In : Zadora-Rio É., Galinié H. (Dir.), *Archéologie du cimetière chrétien : actes du 2e Colloque ARCHEA, Orléans, 29 septembre-1<sup>er</sup> octobre 1994*. Tours : FÉRACF, pp. 17–22.
- Galinié, H., 1996b. La tombe. *Supplément à la Revue archéologique du centre de la France*, 11, pp. 195–196.
- Galinié, H., 1994. Tours. In : Esquieu Y. (Dir.), *Les chanoines dans la ville : recherches sur la topographie des quartiers canoniaux en France*. Paris : De Boccard, pp. 357–364.
- Galinié, H., Rodier, X., 2002. ToToPI – TOpographie de TOurs Pré-Industriel : un outil d'analyse urbaine, *Les petits cahiers d'Anatole*, 11, pp. 1–12.
- Galinié, H., Rodier, X., Saligny, L., 2004. Entités fonctionnelles, entités spatiales et dynamique urbaine dans la longue durée, *Histoire et Mesure*, 19, pp. 223–242.
- Galinié, H., Zadora-Rio, É., Gauthiez, B., 2003. *Village et ville au Moyen Âge : les dynamiques morphologiques*. Tours : Presses universitaires François-Rabelais.
- Galinié, H., Zadora-Rio, É., 1996. *Archéologie du cimetière chrétien, Actes du 2e colloque Archéa, Orléans 29 sept.-1<sup>er</sup> oct. 1994*, 11<sup>e</sup> supplément à la RACF. Tours : Archéa/CG Indre-et-Loire.
- Gallia Christiana... 1759. In provincias ecclesiasticas distributa ; in qua series et historia archiepiscoporum, episcoporum et abbatum regionum omnium quas vetus Gallia complectebatur, ab origine ecclesiarum ad nostra tempora deducitur, & probatur ex authenticis instrumentis ad calcem appositis. Opera et studio monachorum congregationis s. Mauri ordinis s. Benedicti. Tomus undecimus : de provincia Rotomagensi, ejusque metropoli ac suffraganeis Bajocensi, Abrincensi, Ebroicensi, Sagiensi, Lexoviensi ac Constantiensi ecclesiis*. Paris : ex Typographia regia.
- Garmy, P., 2009. *Villes, réseaux et systèmes de villes : contribution à l'archéologie*. Paris : Éd. Errance.
- Garrigou-Grandchamp, P., 2003. " Daniel Leloup, Maisons à pan de bois de Bretagne. Histoire d'un type d'architecture urbaine, Rennes, ArMen/Le Chasse Marée et éditions Ouest France, 2002 ", *Bulletin Monumental*, 161, pp. 367–368.
- Gaspérini, A., 1994. Les remparts de Rouen, *Bulletin des Amis des Monuments Rouennais*, 1994-1995, pp. 45–49.
- Gaudemet, J., 1973. La paroisse au Moyen Âge, *Revue d'histoire de l'Église de France*, 59 (162), pp. 5-21.
- Gauthier, N., 1989. Rouen pendant le haut Moyen Âge (650-850). In : Atsma H. (Dir.), *Colloque Historique International, La Neustrie, Les pays au nord de la Loire de 1650 à 850*. Sigmaringen : Jan Thorbecke Verlag, pp. 1–20.
- Gauthier, N., 1980. De Ratumagus à Rouen, *Cahier des Annales de Normandie*, 12, pp. 5–16.
- Gauthier, N.A., 1996. *Topographie chrétienne des cités de la Gaule. IX, Province ecclésiastique de Rouen, Lugdunensis secunda : des origines au milieu du VIII<sup>e</sup> siècle des origines au milieu du VIII<sup>e</sup> siècle*. Paris : De Boccard.
- Gauthiez, B., 2013. The urban development of Rouen, 989-1345. In : Hicks, L.V., Brenner, E. (Éds.), *Society and culture in medieval Rouen, 911-1300*. Turnhout : Brepols, pp. 17–64.
- Gauthiez, B., 2008. Lyon en 1824-32 : un plan de la ville sous forme vecteur d'après le cadastre ancien. *Géocarrefour*, 83 (1).
- Gauthiez, B., 2007. Les places de Rouen, 1480-1530 et l'évolution des places en Normandie du 12<sup>e</sup> au 16<sup>e</sup> siècle. In : *La place publique urbaine du Moyen Âge à Nos Jours, Colloque de l'Université d'Artois et de l'Université Catholique de Louvain, Mai 2004*. Arras : Artois Presses Université, pp. 151–162.

- Gauthiez, B., 2003a. L'urbanisme en Normandie au Moyen Âge d'après l'analyse morphologique des plans de ville. In : Galinié, H., Zadora-Rio, É., Gauthiez, B. (Dir.), *Village et ville au Moyen Âge : les dynamiques morphologiques*. Tours : Presses universitaires François-Rabelais, pp. 373–426.
- Gauthiez, B., 2003b. Fécamp et Louviers en Normandie. In : Galinié, H., Zadora-Rio, É., Gauthiez, B. (Dir.), *Village et ville au Moyen Âge : les dynamiques morphologiques*. Tours : Presses universitaires François-Rabelais, pp. 271–297.
- Gauthiez, B. (Éd.), 1993a. La réoccupation planifiée de la Cité de Rouen au haut Moyen Âge. In : Stratford F. (Éd.), *Medieval art, architecture and archaeology at Rouen*. Leeds : W. S. Maney, pp. 12-19.
- Gauthiez, B., 1993b. Les maisons de Rouen (12<sup>e</sup>-17<sup>e</sup> siècles), *Archéologie Médiévale*, 23, pp. 131–217.
- Gauthiez, B., 1991. *La logique de l'espace urbain, formation et évolution : le cas de Rouen*. Thèse de doctorat : histoire médiévale et architecture. Paris : EHESS.
- Gauthiez, B., 1990. Le quartier Saint-Nicaise à Rouen : une opération d'urbanisme du 13<sup>e</sup> siècle. *Bulletin des Amis des Monuments Rouennais 1988-1989*, pp. 33–45.
- Gauthiez, B., 1986. Les enceintes médiévales de Rouen, *Bulletin des Amis des Monuments Rouennais*, 1984–1985, pp. 91–92.
- Gauthiez, B., s.d. *Typologie de l'habitat urbain : Rouen, suivi d'une étude sur les hôtels particuliers à Rouen*. S.l : s.n.
- Gauthiez, B., Zadora-Rio, E. (Éds.), 2003. Les fondations de bourgs de l'abbaye de Marmoutier en Anjou-Touraine : ressorts de juridiction ou espaces urbanisés ? In : Galinié, H., Zadora-Rio, É., Gauthiez, B. (Dir.), *Village et ville au Moyen Âge : les dynamiques morphologiques*. Tours : Presses universitaires François-Rabelais, pp. 299–348.
- Gauvard, C., 1991. "De grace especial" : crime, État et société en France à la fin du Moyen Âge. *Volume I*. Paris : Publications de la Sorbonne.
- Gazeau, V., 2007a. *Normannia monastica. Prosopographie des abbés bénédictins, X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle*. Caen : Publications du CRAHM.
- Gazeau, V., 2007b. *Normannia monastica., Princes normands et abbés bénédictins, X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle*. Caen : Publications du CRAHM.
- Genet, J.-P., 2005. Londres est-elle une capitale ?, *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, 36, 155–185.
- Gerlaud, D., Gerlaud, B. (Eds.), 2009. *Trois chroniques en une seule : de l'an 473 à l'an 1378*. Bonsecours : Panorama.
- Gilbert, A.-P.-M., 1837. *Description historique de la cathédrale de Rouen*. Rouen : Éd. Frère.
- Gillingham, J., 2001. *The Angevin empire*. London : Arnold.
- Glanville, L. de, 1891a. *Histoire du Prieuré de Saint-Lô de Rouen : ses prieurs, ses privilèges, ses revenus d'après les documents authentiques tirés des archives de la Seine-Inférieure et mis en ordre, vol. 1*. Rouen : E. Cagniard.
- Glanville, L. de, 1891b. *Histoire du Prieuré de Saint-Lô de Rouen : ses prieurs, ses privilèges, ses revenus d'après les documents authentiques tirés des archives de la Seine-Inférieure et mis en ordre, vol. 2*. Rouen : E. Cagniard.
- Glanville, L. de, 1890. *Histoire du Prieuré de Saint-Lô de Rouen : ses prieurs, ses privilèges, ses revenus d'après les documents authentiques tirés des archives de la Seine-Inférieure et mis en ordre*. Rouen : E. Cagniard.
- Gogear, C., 1907. Rouen souterrain : notices sur les anciennes sources. *Bulletin des Amis des Monuments Rouennais*, Année 1906, pp. 39–79.
- Golb, N., 1985. *Les Juifs de Rouen au Moyen Âge : portrait d'une culture oubliée*. Mont-Saint-Aignan : Publications de l'Université de Rouen.
- Golb, N., 1983. *Nouvelles observations sur le quartier juif médiéval de Rouen*. Chicago : s.n.
- Golb, N., 1981. Nature et destination du monument hébraïque découvert à Rouen, *Proceedings of the American Academy for Jewish Research*, 48, pp. 101–182.
- Golb, N., 1979. Exceptionnelle découverte à Rouen : une école hébraïque du 12<sup>e</sup> siècle, *Archéologia*, 129,

pp. 8–34.

Golb, N., 1977. Localisation de l'ancienne académie juive de Rouen et de la synagogue monumentale, *Monuments Historiques de la France*, 1, pp 17–19.

Goulay, D., 1986a. La résistance à l'occupant anglais en Haute-Normandie (1435-1444), *Annales de Normandie*, 36, pp. 37–55.

Goulay, D., 1986b. La résistance à l'occupant anglais en Haute-Normandie (1435-1444) (suite), *Annales de Normandie*, 36, pp. 91–104.

Gouillet, M., 2005. *Écriture et réécriture hagiographiques : essai sur les réécritures de Vies de saints dans l'Occident latin médiéval (VIII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle)*. Turnhout : Brepols.

Grandière, M., Molin, M. (Éds.), 2004. *Le stéréotype, outil de régulations sociales*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes.

Grémont, J., Chancel-Bardelot, B. de, Ton-That, J.-C., 2017. *L'abbaye de Saint Maurin dans le paysage architectural et artistique du Moyen Âge dans le Sud-Ouest*. Saint-Maurin : Association mise en valeur du patrimoine de l'Abbaye de Saint-Maurin.

Grillo, P., 2008. *Monaci e città: comuni urbani e abbazie cistercensi nell'Italia nord-occidentale (secoli XII-XIV)*. Milano : Ed. Biblioteca francescana.

Grosso, E., Robert, S., Noizet, H., Chareille, P., 2013. MorphAI (Morphological Analysis) : un outil d'analyse de morphologie urbaine. In : Lorans E., Rodier E., Drouet M. (Dir.), *Archéologie de l'espace urbain*. Tours : Presses Universitaires François Rabelais, pp. 451–465.

Guenée, B., 1963. *Tribunaux et gens de justice dans le bailliage de Senlis à la fin du Moyen Âge (1320-1550)*. Paris : Ophrys.

Guibert de Nogent, 1907. *Guibert de Nogent : histoire de sa vie (1053-1124)*. Paris : A. Picard et fils.

Guilbert, P.J.É.V., 1812. *Mémoires biographiques et littéraires : par ordre alphabétique, sur les hommes qui se sont fait remarquer dans le département de la Seine-Inférieure, par leurs écrits, leurs actions, leurs talents, leurs vertus, etc.* Paris : F. Mari.

Guillerme, A., 1983. *Les temps de l'eau : la cité, l'eau et les techniques : nord de la France : fin IIIe-début XIX<sup>e</sup> siècle*. Paris : Éd. Champ Vallon.

Guillot, B., Follain, É., 2004. L'Antiquité tardive–L'enceinte. In : Guillot B., Lequoy M.-C. (Éds.), *Rouen : 76/2*. Paris : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres : ministère de l'Éducation nationale : Ministère de la Recherche, pp. 243–260.

Guyon, J., 2006. Émergence et affirmation d'une topographie chrétienne dans les villes de la Gaule méridionale, *Gallia*, 63, pp. 85–110.

Guyotjeannin, O., Pycke, J., Tock, B.-M., 2006. *Diplomatique médiévale*. Turnhout : Brepols.

Halbout, P., 1991. Rouen à l'époque romaine, des origines à l'antiquité tardive (-50 à 540), *Bulletin de la Société des Amis des Monuments Rouennais*, octobre 1991–septembre 1992, pp. 101–102.

Halbout, Patrick, 1983. Archéologie urbaine à Rouen en 1982, *Annales de Normandie*, 33, pp. 323–326.

Hardy, T.D., 1837. *Rotuli chartarum In Turri Londinensi asservati. Vol. I. Pars I., Ab anno MCXCIX ad annum MCCXVI*. London : G. Eyre and A. Spottiswoode.

Hasquenoph, S., 2009. *Histoire des ordres et congrégations religieuses en France du Moyen Âge à nos jours*. Seyssel : Champ Vallon.

Hasquenoph, S., 1995. *Les Dominicains de Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle*. Thèse de doctorat : histoire médiévale. Paris : Université Panthéon-Sorbonne.

Hasquenoph, S., Roche, D., 1996. *Les Dominicains de Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle*. Paris : Atelier national de reproduction des thèses.

Hautefeuille, F. 2005a. La délimitation des territoires paroissiaux dans les pays de moyenne Garonne (X<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle), *Médiévales. Langues, Textes, Histoire*, 49, pp. 73-88.

Hautefeuille, F. 2005b. La cartographie de la paroisse et ses difficultés de réalisation. In : Delaplace, C. (Dir.), *Aux origines de la paroisse rurale en Gaule méridionale IV<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> siècles, actes du colloque international, 21-23 mars 2003*. Toulouse : Errance, pp. 24-32

Hélot, R., 1906. Les ponts de l'ancien Hôtel-Dieu de la Madeleine. *Bulletin des Amis des Monuments*

- Rouennais*, octobre 1906–septembre 1907, pp. 153–156.
- Hénault, D., Cabrero-Ravel, L., 2017. *L'abbaye Saint-Pierre de Mozac : architecture, décors et histoire d'un site monastique, VII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*. Rennes : Presses universitaires de Rennes.
- Henigfeld, Y. 2008. Ribeaupillé (Haut-Rhin). In : Henigfeld, Y., Masquillier, A. (Éds.), *Archéologie des enceintes urbaines et de leurs abords en Lorraine et en Alsace (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> Siècles)*. Dijon : Société archéologique de l'Est, pp. 211–223.
- Henigfeld, Y., Masquillier, A. (Éds.), 2008. *Archéologie des enceintes urbaines et de leurs abords en Lorraine et en Alsace, XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*. Dijon : Société archéologique de l'Est.
- Henrard, N., 1999. Des Récits du ménestrel de Reims à la Chronique normande de Pierre Cochon. Un progrès dans l'écriture de l'histoire ?, *Les Lettres Romanes*, 53, pp. 3–12.
- Herval, R., 1966. *Origines chrétiennes de la Ile Lyonnaise gallo-romaine à la Normandie ducale (IV<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles) : avec le texte complet et la traduction intégrale du "De laude sanctorum" de saint Victrice (396)*. Rouen : H. Maugard.
- Herval, R., 1947. *Histoire de Rouen*. Rouen : H. Maugard.
- Hicks, L.V., Brenner, E. (Éds.), 2013. *Society and culture in medieval Rouen, 911-1300*. Turnhout : Brepols.
- Hinnebusch, W.A., 1990. *Brève histoire de l'ordre dominicain*. Paris : Éd. du Cerf.
- Hodges, R., 1989. *Dark Age economics : the origins of towns and trade : A.D. 600-1000*. London : Duckworth.
- Houts, E. van, 2013. Rouen as Another Rome in the Twelfth Century, in : Hicks, L.V., Brenner, E. (Éds.), *Society and Culture in Medieval Rouen, 911-1300, Studies in the Early Middle Ages*. Turnhout : Brepols, pp. 101–124.
- Hsia, R.P., 2009. Les Juifs et la magie, *Pardès*, 45 (1), pp. 71–80.
- Hugo, V., 1837. Les feuilles d'automne. In : *Œuvres complètes de Victor Hugo*. Bruxelles : Adolphe Wahlen et C<sup>o</sup>, pp. 46–105.
- Hurel, D.-O., 2011. " Sophie Hasquenoph, Histoire des ordres et congrégations religieuses en France du Moyen Âge à nos jours. Paris, Champ Vallon, 2009, 1 341 p. ", *Archives de sciences sociales des religions*, 156, p. 174.
- Hurel, D.-O., 2000. L'historiographie du monachisme de l'époque moderne, en France et en Belgique, au XX<sup>e</sup> siècle, *Revue d'histoire de l'Église de France*, 86, pp. 589–606.
- Ignaciana, G. de E., 2007. *Diccionario de espiritualidad ignaciana*. Maliaño : Editorial SAL TERRAE.
- Impey, E., Parnell, G., 2000. *The Tower of London : the official illustrated history*. London : Merell.
- Iogna-Prat, D., Zadora-Rio, E., 2005. Formation et transformations des territoires paroissiaux, *Médiévales*, 49, pp. 5–10.
- Jacob, M., 1988. *Saint Benoît et l'abbaye de Fleury*. Saint-Léger-Vauban : Zodiaque.
- Jean-Courret, É., 2009. " Usages et formes de la place publique urbaine du Moyen Âge à nos jours : Baudoux-Rousseau (Laurence), Carbonnier (Youri) et Bragard (Philippe) (textes réunis par), La place publique urbaine du Moyen Âge à nos jours. Actes du colloque d'Arras, 24-26 mai 2004, Arras, Artois Presses Université, 2007 ", *Annales du Midi*, 121, pp. 92–96.
- Jean-Courret, E., 2006. *La morphogenèse de Bordeaux des origines à la fin du Moyen Âge : fabrique, paysages et représentations de l'Urbs*. Thèse doctorat : Histoire. Bordeaux : Université Bordeaux Montaigne.
- Jean-Courret, E., Lavaud, S. (Éds.), 2009. *Bordeaux*. Pessac : Ausonius.
- Jean-Marie, L., 2007. La place publique dans les villes de Normandie au Moyen Âge : un espace difficile à définir, in : *La Place Publique Urbaine du Moyen Âge à Nos Jours, Colloque de l'Université d'Artois et de l'Université Catholique de Louvain, mai 2004*. Arras : Artois Presses Université, pp. 23–35.
- Jean-Marie, L., 2000. *Caen aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles : espace urbain, pouvoirs et société*. Corneilles-le-Royal : La Mandragore.
- Joris, F. (Éd.), 2006. *Les chemins de l'eau : les réseaux hydrauliques des abbayes cisterciennes du nord de la France et de Wallonie*. Namur : Institut du patrimoine wallon.
- Joubert, F., 2006. *L'artiste et le clerc : commandes artistiques des grands ecclésiastiques à la fin du Moyen*

- Âge (XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles). Paris : Presses Paris Sorbonne.
- Jouen, chanoine, 1986. Le palais archiépiscopal. In : Bardet, J.-P., Chaline, J.-P. (Éds.), *Églises, hôtels, vieilles maisons de Rouen*. Rouen : Société des Amis des Monuments Rouennais, pp. 145–163.
- Jouen, L.-A., 1932. *La cathédrale de Rouen*. Rouen : Defontaine.
- Jouenne, T., 2016. *Le théâtre des mystères à Rouen (XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles)*. Thèse de doctorat : histoire médiévale. Rouen : Université de Rouen Normandie.
- Jouet, R., 1972. Autour de la peste noire en Basse-Normandie au XIV<sup>e</sup> siècle. [Une méthode d'investigation], *Annales de Normandie*, 22, pp. 265–276.
- Judic, B., 2008. Le culte de saint Martin dans le haut Moyen Âge et l'Europe centrale. In : *Saint Martin de Tours, symbole de la culture européenne*. Ljubljana : Mohorjeva, pp. 32-44
- Juhel, V., Vincent, C., 2007. Culte et sanctuaires de saint Michel en France. In : Bouet, P., Otranto, G., Vauchez, A. (Éds.), *Culte et sanctuaires de saint Michel dans l'Europe médiévale*. Bari : Edipuglia, pp. 181–207.
- Kaplan, M., Boucheron, P., 1994. *Le Moyen Âge, XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*. Paris : Éd. Bréal.
- Keuning, J., 1963. The 'Civitates' of Braun and Hogenberg, *Imago Mundi*, 17, pp. 41–44.
- Klein, J.-S., 2006. *La maison sublime : l'École rabbinique & le Royaume juif de Rouen*. Rouen : Communauté d'agglomération rouennaise.
- Knowles, D., 1969. *Les moines chrétiens*. Paris : Hachette, 1969.
- Koch, J., Kraemer, C., Kuchler, P., Masquillier, A., Duval, H., 2008a. Épinal (Vosges). In : Henigfeld, Y., Masquillier, A. (Éds.), *Archéologie des enceintes urbaines et de leurs abords en Lorraine et en Alsace, XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*. Dijon : Société archéologique de l'est, pp. 83–103.
- Koch, J., Kraemer, C., Laffite, J.-D., Lansival, R., 2008b. Les abords de l'enceinte. In : Henigfeld, Y., Masquillier, A. (Éds.), *Archéologie des enceintes urbaines et de leurs abords en Lorraine et en Alsace, XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*. Dijon : Société archéologique de l'est, pp. 439–447.
- Kucab, A., 2016. L'hiver à Rouen à la fin du Moyen Âge, *Questes. Revue pluridisciplinaire d'études médiévales*, 34, pp. 119–138.
- Kuchenbuch, L., 2010. La construction processionnelle de l'espace urbain. In : Chastang, P., Boisseuil, D., Morsel, J., Feller, L. (Éds.), *Écritures de l'espace social : mélanges d'histoire médiévale offerts à Monique Bourin*. Paris : Publications de la Sorbonne, pp. 139–182.
- Kuchenbuch, L., 2004. Sources ou documents ? Contributions à l'histoire d'une évidence méthodologique. In : *Hypothèses 2003. Travaux de l'École Doctorale d'histoire de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne*. Paris : Publications de la Sorbonne, pp. 287–315.
- La Borderie, A.L.M. de, 1899. *Histoire de Bretagne*. Paris : Éd. Picard.
- La Quérière, E. de, 1866. *Saint-Laurent, église paroissiale de Rouen, supprimée en 1791*. Rouen : H. Boissel.
- La Quérière, E. de, 1865. *Améliorations et embellissements à opérer dans la ville de Rouen*. Rouen : Imp. de D. Brière et fils.
- La Quérière, E. de, 1864. *Notice historique et descriptive sur l'ancien hôtel de ville : le beffroi et la grosse-horloge de Rouen...* Rouen : Le Brument.
- La Quérière, E. de, 1862. *Remarques sur l'hygiène de l'habitation, et quelques mots à propos de la reconstruction de plusieurs quartiers de la ville de Rouen*. Rouen : Le Brument.
- La Quérière, E. de, 1860. *Saint-Martin-sur-Renelle, ancienne église paroissiale de Rouen : supprimée en 1791*. Rouen : Le Brument.
- La Quérière, E. de, 1858. *Saint-Candé-le-jeune, église paroissiale de Rouen supprimée en 1791*. Paris : Didron.
- La Quérière, E. de, 1852. *Recherches historiques sur les enseignes des maisons particulières*. Paris : Didron.
- La Quérière, E. de, 1844. *Description historique, archéologique et artistique de l'église paroissiale de Saint-Vincent de Rouen, ornée d'une gravure*. Rouen : Impr. de A. Péron.
- La Quérière, E. de, 1821. *Description historique des maisons de Rouen les plus remarquables par leur décoration extérieure et par leur ancienneté : dans laquelle on a fait entrer les édifices civils et religieux*

devenus propriétés particulières. Paris : F. Didot.

La Quérière, E. de, *L'ancienne église des Emmurées convertie en caserne de cavalerie*. Rouen : Le Brument.

La Quérière, E. de, Langlois, E.-H., 1860. *Notice historique et descriptive sur l'ancienne église paroissiale de Saint-Jean de Rouen*. Rouen : Le Brument.

La Quérière, E. de, 1862. *Saint-André-de-la-ville, église paroissiale de Rouen, supprimée en 1791*. s.l., s.n.  
*La topographie chrétienne des cités de la Gaule... 1980. La topographie chrétienne des cités de la Gaule des origines à la fin du VII<sup>e</sup> siècle. 02, Angers ; Carpentras ; Venasque ; Lyon ; Marseille ; Orléans ; Riez ; Saint-Paulien-Le Puy ; Sens ; Toul*. Paris : Centre de Recherches sur l'Antiquité tardive et le haut Moyen Âge (Université de Paris X).

*La topographie chrétienne des cités de la Gaule... 1975. La topographie chrétienne des cités de la Gaule des origines à la fin du VII<sup>e</sup> siècle : Choix de notices. Fasc. 1*. Paris : Centre de Recherches sur l'Antiquité tardive et le haut Moyen Âge (Université de Paris X).

Lablaude, P.-A., 2012. *Seine-Maritime, Rouen, Bâtiments Nord-Ouest de l'Archevêché, Étude de faisabilité pour l'implantation du "Mémorial Jeanne d'Arc."* Rouen : Direction régionale des Affaires Culturelles de Haute-Normandie ; Conservation régionale des Monuments Historiques.

Lafond, J., Roubier, J., 1942. *La Cathédrale de Rouen*. Paris : Encyclopédie Alpina.

Lajoie, P., 2007. L'évolution du nom de Rouen dans l'Antiquité et au Haut Moyen Âge en domaines celtique, latin et germanique, *Annales de Normandie*, 57, pp. 223–229.

Lalou, É., 2015. " Leonie V. Hicks et Elma Brenner éd., Society and Culture in Medieval Rouen. 911-1300 ", *Médiévales*, 69, pp. 210–212.

Lalou, É., 1991. Les abbayes fondées par Philippe le Bel, *Revue Mabillon*, 63, pp. 143–165.

Lalou, É., À paraître. La flotte normande à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle In : *Actes du colloque international de Cerisy-La-Salle 2015. La Normandie et la Mer*.

Lambert, C., 1996. L'entrée des morts dans les villes d'Italie du Nord. In : Zadora-Rio É., Galinié H. (Dir.), *Archéologie du cimetière chrétien : actes du 2e Colloque ARCHEA, Orléans, 29 septembre-1er octobre 1994*. Tours : FÉRACF, pp. 31–35.

Lanfry, G., 1986. Rouen, ville martyre. In : Bardet, J.-P., Chaline, J.-P. (Éds.), *Églises, hôtels, vieilles maisons de Rouen*. Rouen : Société des Amis des Monuments Rouennais, pp. 457–470.

Lanfry, G., 1956. La cathédrale de Rouen : la cathédrale à la croisée des chemins, *La revue de Rouen*, n<sup>o</sup> Hors-série 1956, p. 1-24.

Lanfry, G., 1953. La maison des Augustins, *Bulletin des Amis des Monuments Rouennais*, 1946-1950, pp. 27–30.

Lanfry, G., 1945. Communications. Séance du 5 décembre 1951, *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, 21, pp. 83–84.

Langlois, J.-Y., Gallien, V., 2004. Le place des morts à l'intérieur et autour de l'église abbatiale cistercienne de Notre-Dame-de-Bondeville (XIII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles) : Notes préliminaires. In : Alduc-Le Bagousse, A. (Éd.), *Inhumations et édifices religieux au Moyen Âge entre Loire et Seine*. Caen : Publications du CRAHM, pp. 207–217.

Langlois, P., 2005. Complexité et systèmes spatiaux. In : Guermond, Y. (Éd.), *Modélisations en géographie : déterminismes et complexités*. Paris : Hermès science publications, pp. 299–319.

Langlois, P., 1851. *Histoire du prieuré du Mont-aux-malades-lès-Rouen et Correspondance du prieur de ce monastère avec saint Thomas de Cantorbéry (1120-1820)*. Rouen : Fleury.

Laporte, J., 1952. Une variété de rouleaux des morts monastiques. Le Testament d'Ansegise (833), *Revue Mabillon*, 42, pp. 45–55.

Lardin, P., 2011. Pierre Cochon, un Normand "bourguignon" de la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle. In : Alamichel, M.-F., Braid, R. (Éd.), *Texte et Contexte. Littérature et Histoire de l'Europe Médiévale*. Paris : M. Houdiard, pp. 397–408.

Lardin, P., 2016. Le château de Rouen au moment du procès de Jeanne d'Arc. In : Neveux, F. (Dir.), *De l'hérétique à la sainte : les procès de Jeanne d'Arc revisités, actes du colloque international de Cerisy (1<sup>er</sup>-4 octobre 2009)*. Caen : Presses Universitaires de Caen, pp. 49-68.

- Lauwers, M., 2010. Circuit, cimetière, paroisse. À propos de l'ancrage ecclésial des sites d'habitat (IX<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle). In : Yante, J.-M., Bultot-Verleysen, A.-M (Éd.), *Autour du "village" : établissements humains, finages et communautés rurales entre Seine et Rhin, IV<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles : actes du colloque international de Louvain-la-Neuve, 16-17 mai 2003*. Louvain-la-Neuve : Institut d'études médiévales de l'Université catholique de Louvain, pp. 301–324.
- Lauwers, M., 2009. L'Église dans l'Occident médiéval : histoire religieuse ou histoire de la société ? Quelques jalons pour un panorama de la recherche en France et en Italie au XX<sup>e</sup> siècle. *Mélanges de l'École française de Rome - Moyen Âge*, 121(2), pp. 267–290.
- Lauwers, M., 2005a. *Naissance du cimetière : lieux sacrés et terre des morts dans l'Occident médiéval*. Aubier, Paris.
- Lauwers, M., 2005b. Paroisse, paroissiens et territoire. Remarques sur *parochia* dans les textes latins du Moyen Âge, *Médiévales*, 49, pp. 11–31.
- Lauwers, M., 1999. Le cimetière dans le Moyen Âge latin. Lieu sacré, saint et religieux, *Annales*, 54 (5), pp. 1047-1072.
- Lauwers, M., 1997. *La mémoire des ancêtres, le souci des morts : morts, rites et société au Moyen Âge, diocèse de Liège, XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles*. Paris : Beauchesne.
- Lavallée, D., 1953. Vestiges d'installations gallo-romaines. Séance du 7 décembre 1955, *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Maritime*, 22, pp. 95–96.
- Lavedan, P., 1926. *Histoire de l'urbanisme*. Paris : H. Laurens.
- Lavigne, C., 2014. De la mémoire des formes dans l'aménagement de l'espace urbain. L'exemple du projet [Re] Centres à Bordeaux, *Les nouvelles de l'archéologie*, 136, pp. 23–29.
- Le Cacheux, M.-J., 1937. *Histoire de l'abbaye de Saint-Amand de Rouen : des origines à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle*. Caen : Société d'impression de Basse-Normandie.
- Le Cacheux, M.-J., 1936. Histoire de l'abbaye de Saint-Amand de Rouen, Des origines à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, 44, pp. 1–289.
- Le Cacheux, P., 1940. La baronnie de Saint-Ouen de Rouen, *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, 47, pp. 63–81.
- Le Cacheux, P. (Éd.), 1931. *Rouen au temps de Jeanne d'Arc et pendant l'occupation anglaise (1419-1449)*. Rouen : A. Lestringant.
- Le Coq de Villeray de Rouer, P.-F., 1759. *Abregé de l'histoire ecclésiastique civile et politique de la ville de Rouen, avec son origine & ses accroissemens jusqu'à nos jours. Contenant une description exacte des plus anciens monumens qui subsistent encore dans cette capitale de la province de Normandie par Pierre-François Le Coq de Villeray*. Rouen : F. Oursel.
- Le Goff, 1970. Ordres mendiants et urbanisation dans la France médiévale, *Annales E.S.C.*, 25, 924–946.
- Le Goff, J., 1996. *Saint Louis*. Paris : Gallimard.
- Le Goff, J. (Éd.), 1988. *Histoire de la France religieuse*. Paris : Éd. du Seuil.
- Le Goff, J., 1968. *Apostolat mendiant et fait urbain dans la France médiévale : l'implantation des ordres mendiants programme-questionnaire pour une enquête*. Paris : A. Colin.
- Le Goff, J., Rémond, R., 1988. *Histoire de la France religieuse : des origines au XIV<sup>e</sup> siècle*. Paris : Éd. du Seuil.
- Le Goff, J., Schmitt, J.-M., 1996. L'histoire médiévale. *Cahiers de Civilisation Médiévale*, 39, pp. 9–25.
- Le Goff, J.A., 1980. *La ville en France au Moyen Âge : des Carolingiens à la Renaissance*. Paris : Éd. du Seuil.
- Le Grand, L., 1897. Les Maisons-Dieu et léproseries du diocèse de Paris au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, d'après le registre de visites du délégué de l'évêque (1351 -1369), *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, année 1897, pp. 61–362.
- Le Maho, J., 2015. Groupes ecclésiaux de Normandie (IV<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècle). In : Pain, M.-L., *Groupes cathédraux et complexes monastiques : le phénomène de la pluralité des sanctuaires à l'époque carolingienne*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, pp. 87–100.
- Le Maho, J., 2006a. Aux origines du " Grand-Rouen " : la périphérie de la capitale normande au temps des

- Ducs (X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle). In : Bouet, P., Neveux, F. (Éds.), *Les villes normandes au Moyen Âge, Colloque de Cerisy*. Caen : Presses universitaires de Caen, pp. 177–194.
- Le Maho, J., 2006b. Fortifications et déplacements de population en France au temps des invasions normandes (IX<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècle). In : Ettl, P., Flambard Héricher, A.-M., McNeill, T., Colardelle, M., *Château Gaillard : études de castellologie médiévale. 22, Château et peuplement : actes du colloque international de Voiron, Isère, France, 28 août-4 septembre 2004*. Caen : Publications du CRAHM, pp. 223–236.
- Le Maho, J., 2006c. Le palais épiscopal de Rouen à l'époque carolingienne (fin du VIII<sup>e</sup>-début du IX<sup>e</sup> siècle) : les données de l'archéologie, in : Flambard Héricher, A.-M. (Dir.), *Les lieux de pouvoir au Moyen Âge en Normandie et sur ses marges, Tables rondes du CRAHM*. Caen : Publications du CRAHM, pp. 201–225.
- Le Maho, J., 2005. Les Normands de la Seine à la fin du IX<sup>e</sup> siècle. In : Bauduin, P., (Éd), *Les fondations scandinaves en Occident et les débuts du duché de Normandie : colloque de Cerisy-la-Salle, 25-29 septembre 2002*. Caen : Publications du CRAHM, pp. 161–179.
- Le Maho, J., 2004a. Rouen au haut Moyen Âge. In : Lequoy M.-C., Guillot B. (Éd.), *Rouen : 76/2*. Paris : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres : ministère de l'Éducation nationale : Ministère de la Recherche, pp. 268–297.
- Le Maho, J., 2004b. Les lieux de pèlerinage rouennais au temps des ducs (X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles). In : Vincent, C. (Éd.), *Identités pèlerines : actes du colloque de Rouen, 15-16 mai 2002*. Mont-Saint-Aignan : Publications de l'Université de Rouen, pp. 45–67.
- Le Maho, J., 2003a. The Fate of the Ports of the Lower Seine Valley at the End of the Ninth Century. In : Pestell, T., Ulmschneider, K. (Éds.), *Markets in early medieval Europe: trading and "productive" sites, 650–850*. Macclesfield : Windgather Press, pp. 234–247.
- Le Maho, J., 2003b. Les premières installations normandes dans la basse vallée de la Seine (fin du 9<sup>e</sup> siècle). In : Flambard Héricher, A.-M. (Éd.), *La progression des Vikings, des raids à la colonisation*. Mont-Saint-Aignan : Publications de l'Université de Rouen, pp. 153–167.
- Le Maho, J., 2001. La production éditoriale à Jumièges vers le milieu du X<sup>e</sup> siècle. *Tabularia. Sources écrites des mondes normands médiévaux*, 1, pp. 11-32
- Le Maho, J., 2000a. Regard archéologique sur l'habitat rouennais vers l'an mil : le quartier de la cathédrale. In : Beaurepaire D. de, Chaline, J.-P., *La Normandie vers l'An Mil : Étude et documents*. Rouen : Société de l'histoire de Normandie, pp. 179–184.
- Le Maho, J., 2000b. Coup d'œil sur la ville de Rouen autour de l'An Mil. In : Beaurepaire D. de, Chaline, J.-P., *La Normandie vers l'An Mil : Étude et documents*. Rouen : Société de l'histoire de Normandie, pp. 174–178.
- Le Maho, J., 1997. Autour d'un millénaire : l'œuvre architecturale à Rouen de Richard I<sup>er</sup>, duc de Normandie (+ 996), *Bulletin des Amis des Monuments Rouennais*, octobre 1996–septembre 1997, pp. 62–83.
- Le Maho, J., 1996a. Rouen au haut Moyen Âge. *Bulletin des Amis des Monuments Rouennais*, octobre 1996–septembre 1997, pp. 21–44.
- Le Maho, J., 1996b. Recherches sur les origines de quelques églises de Rouen (VI<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles), *Bulletin Départemental de la Commission des Antiquités de Rouen*, 43, 143–205.
- Le Maho, J., 1994a. Rouen, le quartier canonial de la cathédrale. In : Esquieu Y. (Éd.), *Les chanoines dans La Ville. Recherches sur la topographie des quartiers canoniaux en France, De l'archéologie à l'histoire*. Paris : De Boccard, pp. 329–341.
- Le Maho, J., 1994b. Les fouilles de la cathédrale de Rouen de 1985 à 1993. Esquisse d'un premier bilan, *Archéologie Médiévale*, 24, pp. 1–49.
- Le Maho, J., 1990. Chantier de la cour d'Albane. Séance du 5 avril 1990, *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Maritime*, 38, p. 27.
- Le Maho, J., 1976. L'apparition des seigneuries châtelaines, *Archéologie Médiévale*, 6, p. 18.
- Le Maho, J., Niel, C., 2004. Observations sur la topographie funéraire de la cathédrale de Rouen (10<sup>e</sup>-14<sup>e</sup> siècle). In : Alduc-Le Bagousse, A. (Éd.), *Inhumations et édifices religieux au Moyen Âge entre Loire et Seine*. Caen : Publications du CRAHM, pp. 93–119.



- Le Maho, J., Wasylyszyn, N., 2008. *Saint-Georges de Boscherville, 2000 ans d'histoire*. Rouen : Groupe de recherches archéologiques du Pays de Caux.
- Le Pogam, J.-Y., 1987. Un chantier exemplaire : le palais royal d'Henry V à Rouen, *Bulletin Archéologique du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques*, 23, pp. 213–247.
- Lebreton, T.E., 1865. *Biographie rouennaise : recueil de notices biographiques et bibliographiques sur les personnages nés à Rouen qui se sont rendus célèbres ou qui se sont distingués à des titres différents*. Rouen : Le Brument.
- Leclercq, J., Vandenbroucke, F., 1961. *La spiritualité du Moyen Âge*. Paris : Aubier-Éd. Montaigne.
- Lefebvre, B., 2008. *La formation d'un tissu urbain dans la Cité de Tours : du site de l'amphithéâtre antique au quartier canonial (5<sup>e</sup>-18<sup>e</sup> siècle)*. Thèse de doctorat : histoire et archéologie médiévale. Tours : Université François Rabelais.
- Lefebvre, B., Rodier, X., Saligny, L., 2011. La modélisation de l'information spatio-temporelle. In : Beaune S., Francfort, H.-P. (Dir.), *L'archéologie à découvert : Hommes, objets, espaces et temporalités*. Paris : CNRS Éditions, pp. 249–258.
- Lefebvre, B., Rodier, X., Saligny, L., 2008. Understanding urban fabric with the oh\_fet model based on social use, space and time, *Archeologia e Calcolaroti*, 19, pp. 195–214.
- Lefèvre, B., 2010. *La fabrique urbaine d'Angers du 3<sup>e</sup> au 13<sup>e</sup> siècle*. Thèse de doctorat : Histoire et archéologie médiévale. Tours : Université François Rabelais.
- Lefèvre, D., 2004. Le site de Rouen. In : Lequoy M.-C., Guillot B. (Éd.), *Rouen : 76/2*. Paris : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres : ministère de l'Éducation nationale : Ministère de la Recherche, pp. 42–47.
- Lefevre-Pontalis, G., 1936. Épisodes de l'invasion anglaise. La guerre de partisans dans la Haute-Normandie (1424-1429) (suite et fin), *Bibliothèque de l'École des chartes*, 97, pp. 102–130.
- Lefevre-Pontalis, G., 1896. Épisodes de l'invasion anglaise. La guerre de partisans dans la Haute-Normandie, 1424-1429 (suite), *Bibliothèque de l'École des chartes*, 57, pp. 5–54.
- Lefevre-Pontalis, G., 1895. Épisodes de l'invasion anglaise. La guerre de partisans dans la Haute-Normandie, 1424-1429 (suite), *Bibliothèque de l'École des chartes*, 56, pp. 433–508.
- Lefevre-Pontalis, G., 1894. Épisodes de l'invasion anglaise. La guerre de partisans dans la Haute-Normandie, 1424-1429 (suite), *Bibliothèque de l'École des chartes*, 55, pp. 259–305.
- Lefevre-Pontalis, G., 1893. Épisodes de l'invasion anglaise. La guerre de partisans dans la Haute-Normandie (1424-1429) [premier article], *Bibliothèque de l'École des chartes*, 54, pp. 475–521.
- Leguay, J.-P., 2002. *L'eau dans la ville au Moyen Âge*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes.
- Leguay, T., 1984. *Vivre et travailler dans la rue au Moyen Âge*. Rennes : Éd. Ouest-France.
- Leloup, D., 2002. *Maisons en pan de bois de Bretagne : histoire d'un type d'architecture urbaine*. Rennes : Éd. Ouest-France.
- Lemaître, J.-L., 1989. Aux origines de l'office du chapitre et de la salle capitulaire : l'exemple de Fontenelle. In : Atsma, H. (Éd.), *La Neustrie : les pays au nord de la Loire de 650 à 850. Colloque historique international tenu à Rouen du 8 au 10 octobre 1985*. Sigmaringen : J. Thorbecke, pp. 365–369.
- Lemé-Hébuterne, K. (Éd.), 2015. *Saint-Martin-aux-Bois (Oise) : histoire et archéologie d'une abbaye de chanoines de saint Augustin (XI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) : actes des journées d'étude de mai 2012, 2013 et 2014*. Amiens : CAHMER, Laboratoire d'archéologie, Université de Picardie.
- Lenoble, C., 2009. Les archives des frères mineurs d'Avignon à la fin du Moyen Âge. In : Bériou, N., Chiffolleau, J. (Éds.), *Économie et religion : l'expérience des ordres mendiants, XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*. Lyon : Presses Universitaires de Lyon, pp. 168–207.
- Léost, D., 2001a. *Le château de Rouen : 1204-1591 : de la construction au démantèlement*. Thèse de doctorat : histoire médiévale. Rouen : Université de Rouen.
- Léost, D., 2001b. Le château royal de Rouen pendant la guerre de Cent Ans (1346-1450) : désignation, fonction, disposition et évolution des espaces, *Actes des congrès de la Société d'Archéologie Médiévale*, 7, pp. 233–243.
- Lepetit, B., 1988. *Les villes dans la France moderne (1740-1840)*. Paris : A. Michel.

- Lequoy, M.-C., 2004a. La ville de Rouen durant le Haut-Empire. In : Lequoy M.-C., Guillot B. (Éd.), *Rouen : 76/2*. Paris : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres : ministère de l'Éducation nationale : Ministère de la Recherche, pp. 59–70.
- Lequoy, M.-C., 2004b. Rouen dans l'Antiquité tardive. In : Lequoy M.-C., Guillot B. (Éd.), *Rouen : 76/2*. Paris : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres : ministère de l'Éducation nationale : Ministère de la Recherche, pp. 70–71.
- Lequoy, M.-C., 2004c. Les monuments antiques. In : Lequoy M.-C., Guillot B. (Éd.), *Rouen : 76/2*. Paris : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres : ministère de l'Éducation nationale : Ministère de la Recherche, pp. 79–99.
- Lequoy, M.-C., Guillot, B., 2004. Historique de la recherche archéologique concernant la période gallo-romaine à Rouen. In : Lequoy M.-C., Guillot B. (Éd.), *Rouen : 76/2*. Paris : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres : ministère de l'Éducation nationale : Ministère de la Recherche, pp. 48–53.
- Lequoy, M.-C., Guillot, B., Le Maho, J., Leclant, J., 2004. *Rouen : 76/2*. Paris : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres : ministère de l'Éducation nationale : Ministère de la Recherche.
- Lesguilliez, A., 1826. *Lettres sur la ville de Rouen ou précis de son histoire topographique, civile, ecclésiastique et politique, depuis son origine jusqu'en 1826*. Rouen : E. Frère.
- Levieux, L., 2013a. *Les communautés régulières à Rouen et leurs espaces funéraires du haut Moyen Âge au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Volume 2. Annexes*. Mémoire de Master 2 : Archéologie médiévale. Rouen : Université de Rouen.
- Levieux, L., 2013b. *Les communautés régulières à Rouen et leurs espaces funéraires du haut Moyen Âge au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Volume 1. Texte*. Mémoire de Master 2 : Archéologie médiévale. Rouen : Université de Rouen.
- Levieux L., 2017a. Communautés religieuses et pouvoirs laïques à Rouen (10<sup>e</sup>-15<sup>e</sup> siècle) : une histoire de l'appropriation des territoires, *Annales de Janua*, 5.
- Levieux L. 2017b. Les religieux rouennais au temps de saint Louis. In : Auzel, J.-B., Moufflet, J.-F., " *Saint Louis en Normandie* " : *Hommage à Jacques Le Goff, suivi du Catalogue de l'exposition "Saint Louis et la Normandie", Saint-Lô, 20 juin - 30 septembre 2016*. Saint-Lô : Archives départementales, Maison de l'histoire de la Manche : Conseil départemental de la Manche.
- Lévy, J., 1999. *Le tournant géographique : penser l'espace pour lire le monde*. Paris : Belin.
- Lévy, J., Lussault, M. (Éds.), 2013. *Dictionnaire de la géographie*. Paris : Belin.
- Lindenfeld, J., 1983. *Places marchandes en milieu urbain*. Rouen : Ministère de la culture et du patrimoine) (A.D.S.M. F 684).
- Longère, J., 1983. *La prédication médiévale*. Paris : Études augustiniennes.
- Lorans, É., 2012. Marmoutier, archéologie d'un espace monastique dans la longue durée. In : Judic, B. (Éd), *Les abbayes martinienes*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes, pp. 178-203.
- Lorans, É., 2007. Les élites et l'espace urbain : approches archéologique et morphologique (France du Nord et Angleterre, du VII<sup>e</sup> au X<sup>e</sup> siècle). In : Depreux, Ph., Bougard, F., Le Jan R. (Dir.) *Les élites et leurs espaces : Mobilité, Rayonnement, Domination (du VI<sup>e</sup> Au XI<sup>e</sup> Siècle)*. Actes de la rencontre de Göttingen (3-5 Mars 2005), *haut Moyen Âge*. Turnhout : Brepols, pp. 67–97.
- Lorans, É., 2006. *Saint-Mexme de Chinon, V<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris : Éd. du CTHS.
- Lorans, É., 1980. *Le fief de Saint-Julien de Tours au Moyen Age. Recherches de topographie et d'histoire urbaines*. Mémoire de maîtrise : histoire médiévale. Tours : université de Tours.
- Lorans, É., Jouquand, A.-M., Fouillet, N., Rodier, X., 2013. Les rythmes de l'espace urbain à Tours : nouvelles données, nouvelles questions (I<sup>er</sup>-X<sup>e</sup> siècle). In : Lorans, E., Rodier, X. (Éds.), *Archéologie de l'espace urbain*. Tours : Presses universitaires François Rabelais, pp. 209–220.
- Lorentz, P., Sandron, D., Lebar, J., Loisel, B., 2006. *Atlas de Paris au Moyen Âge : espace urbain, habitat, société, religion, lieux de pouvoir*. Paris : Parigramme.
- Lorren, C., 2001. *Fibules et plaques-boucles à l'époque mérovingienne en Normandie : contribution à l'étude du peuplement, des échanges et des influences, de la fin du Ve au début du VIII<sup>e</sup> siècle*. Association française d'archéologie mérovingienne. Saint-Germain-en-Laye : AFAM.

- Loth, A., 1873. Rapport sur les travaux dans la classe des Belles-Lettres et des Arts, *Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, 1873-1874*, pp. 173–203.
- Loth, J., 1879. *La Cathédrale de Rouen, son histoire, sa description, depuis les origines jusqu'à nos jours*. Rouen : Fleury.
- Loth, J., 1868. *Notice historique sur les Clarisses de Rouen*. Rouen : Fleury.
- Loud, G., 1982. The gens Normannorum – Myth or reality, *Anglo-Norman Studies*, 4, pp. 104–116.
- Lussault, M., 2007. *L'homme spatial : la construction sociale de l'espace humain*. Paris : Éds. du Seuil.
- Lussault, M., 1996. *L'espace en actions : de la dimension spatiale des politiques urbaines*. Tours : Université François Rabelais.
- Lyon-Caen, N., 2005. L'appropriation du territoire par les communautés, *Hypothèses*, 9, pp. 15–24.
- Mabire La Caille, C., 1981 a. Évolution des enclos conventuels mendiants à Tours (13<sup>e</sup> – 18<sup>e</sup> siècle), *Recherches sur Tours*, 1, pp. 13–72.
- Macphail, R.I., 1983. The micromorphology of dark earth from Gloucester, London and Norwich : an analysis of urban anthropogenic deposits from the Late Roman to Early Medieval periods England. In : Bullock P., Murphy C.-P. (Éds.), *Soil micromorphology*. Berkhamsted : Academic, pp. 245–252.
- Macphail, R.I., 1981. Soil and botanical studies of the "Dark Earth". In : Jones, M., Dimbleby, G.W. (Éds.), *The Environment of man: the Iron Age to the Anglo-Saxon period*. Oxford : B.A.R, pp. 309–331.
- Macphail, R.I., Galinié, H., Verhaeghe, F., 2003. A future for Dark Earth?, *Antiquity*, 77, pp. 349–358.
- Madeline, F., 2013. Rouen and its place in the buildings policy of the angevin kings. In : Hicks, L.V., Brenner, E. (Éds.), *Society and culture in medieval Rouen, 911-1300*. Turnhout : Brepols, pp. 65–99.
- Magilton, J., 2000. The hospital of St James and St Mary Magdalene, Chichester and other leper houses. In : Tabuteau, B. (Éd.), *Lépreux et sociabilité du Moyen Age aux Temps modernes*. Rouen : Université de Rouen.
- Maisons de l'ordre des Chartreux : vues et notices*, 1913. Montreuil-sur-Mer : Impr. de la Chartreuse de Notre-Dame des Prés.
- Mangard, M., 1984. Rouen antique. In : Mollat du Jourdin, M. (Éd.), *Histoire de Rouen*. Toulouse : Privat, pp. 13–30.
- Mangard, M., 1968. Estampilles de potiers gallo-romains trouvés à Rouen. Problèmes d'histoire urbaine, *Revue des sociétés savantes de Haute-Normandie–Archéologie–Préhistoire*, 51, pp. 15–25.
- Mannier, E., 1987. *Ordre de Malte : les commanderies du Grand-Prieuré de France : d'après les documents inédits conservés aux Archives nationales à Paris*. Brionne : G. Monfort.
- Manso Callejo, M.A., 2011. Integration of Temporal and Semantic Components into the Geographic Information through Mark-up Languages. Part I: Definition, *Lecture Notes in Computer Science*, 6782, pp. 394–409.
- Marec, Y., 2005. *Les hôpitaux de Rouen: du Moyen Âge à nos jours*. Rouen : Éd. PTC.
- Mariotte, R., 1973. *Les chartes de franchises des comtes de Savoie, fin XII<sup>e</sup> siècle-1343*. Annecy : Académie florimontane.
- Marjorie, C., 1995. " Elisabeth M. C. Van Houts, éd. trad. – The *Gesta Normannorum Ducum* " of William of Jumièges, Orderic Vitalis and Robert of Torigni. I: Introduction and Books I-IV. Oxford, Clarendon, 1992 ", *Cahiers de civilisation médiévale*, 38, pp. 90–91.
- Marot, E., 2013. *Architecture civile et formation du tissu urbain de Châteauneuf (Tours) du X<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle*. Thèse de doctorat : histoire et archéologie médiévale. Tours : Université François-Rabelais.
- Martin, H., 1986. *Le ministère de la parole en France septentrionale, de la peste noire à la Réforme*. Thèse de doctorat : histoire médiévale. Paris : Université Paris-Sorbonne.
- Martin, H., 1975. *Les ordres mendiants en Bretagne vers 1230–vers 1530 : pauvreté volontaire et prédication à la fin du Moyen Âge*. Paris : C. Klincksieck.
- Masè, F., 1996. *Patrimoines immobiliers ecclésiastiques dans la Venise médiévale (XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle) : une lecture de la ville*. Thèse de doctorat : histoire médiévale. Paris : Université de Paris X.
- Masquillier, A., Giuliano, G., 2008. Les enceintes urbaines en Lorraine : un état de la question. In : Henigfeld, Y., Masquillier, A. (Éds.), *Archéologie des enceintes urbaines et de leurs abords en Lorraine et en Alsace*,

- XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*. Dijon : Société archéologique de l'Est, pp. 17–27.
- Masselis, G., 1997. *Processions et fêtes de la rue à Rouen à la fin du Moyen Âge*. Mémoire de maîtrise : histoire médiévale. Rouen : Université de Rouen.
- Masson, A., 1930. *L'Abbaye de Saint-Ouen de Rouen*. Rouen : Lecerf.
- Matz, J.-M., 2014. Paroisses urbaines et polycentrisme religieux dans les cités épiscopales de la France de l'Ouest (XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles). État de la question. In : Bonzon, A., Guignet, P., Venard, M. (Éds.), *La paroisse urbaine : du Moyen Âge à nos jours*. Paris : Éds. du Cerf, pp. 67–96.
- Mazel, F., 2016. *L'évêque et le territoire : l'invention médiévale de l'espace*. Éds. du Seuil, Paris.
- Menestò, E., Brufani, S., Cremascoli, G. (Éds.), 1995. *Fontes franciscani*. Assisi : Éd. Porziuncola.
- Merlin-Chazelas, A. (Éd.), 1977. *Documents relatifs au Clos des galées de Rouen*. Paris : Bibliothèque nationale.
- Merval, 1871. Caveau funéraire dans l'église des Pénitents de Sainte-Barbe. *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, 2, pp. 8–9.
- Mesqui, J., 1999. Introduction. In : Blieck, G., Contamine, P., Faucherre, N., Mesqui, J. (Éds.), *Les enceintes urbaines, XIII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle*. Paris : Éd. du CTHS, pp. 7–15.
- Miguet, M., 1995. *Templiers et Hospitaliers en Normandie*. Paris : Comité des travaux historiques et scientifiques.
- Millet, H., 1982. *Les chanoines du chapitre cathédral de Laon : 1272-1412*. Rome : École française de Rome.
- Millin, A.-L., Drouhin, M.-F., Le Clerc, J.-V., 1790. *Antiquités nationales ou recueil de monumens pour servir à l'histoire générale et particulière de l'Empire françois, tels que tombeaux, inscriptions, statues, vitraux, fresques, etc. ; tirés des abbayes, monastères, châteaux et autres lieux devenus domaines nationaux. Présenté à l'Assemblée nationale, et accueilli favorablement par elle, le 9 décembre 1790. Par Aubin-Louis Millin. Tome deuxième*. Paris : M. Drouhin.
- Moesgaard, J.C., 2016. The Viking invasions 885–889 and the activity of the mint of Rouen. In : Naismith R., Allen M., Screen A. (Éd.), *Early Medieval Monetary History : Studies in Memory of Mark Blackburn*. Farnham : Ashgate, pp. 427–459.
- Moisson, S., 1992. *Les conflits entre l'abbaye de Saint-Ouen et la ville de Rouen*, Mémoire de Maîtrise : histoire médiévale. Rouen : Université de Rouen.
- Molinier, A., 1902. 1151. Annales Rotomagenses, *Collections numériques de la Sorbonne*, 2, p. 50.
- Mollat du Jourdin, M. (Éd.), 1984a. *Histoire de Rouen*. 2<sup>e</sup> édition, Toulouse : Privat.
- Mollat du Jourdin, M. (Éd.), 1984b. Une expansion différée par la guerre (1382–environ 1475). In : Mollat du Jourdin, M. (Éd.), *Histoire de Rouen*. 2<sup>e</sup> édition, Toulouse : Privat, pp. 123–144.
- Mollat du Jourdin, M., 1984c. Mue d'une ville médiévale (environ 1475–milieu du XVI<sup>e</sup> siècle). In : Mollat du Jourdin, M. (Éd.), *Histoire de Rouen*. Toulouse : Privat, pp. 145–178.
- Mollat du Jourdin, M., 1982. Floraison des fondations hospitalières (XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles). In : Imbert, J. (Éd.), *Histoire des hôpitaux en France*. Toulouse : Privat, pp. 32–66.
- Mollat du Jourdin, M. (Éd.), 1979. *Histoire de Rouen*. Toulouse : Privat.
- Mollat du Jourdin, M., 1952. *Le commerce maritime normand à la fin du Moyen Âge : étude d'histoire économique et sociale*. Paris : Plon.
- Mollat du Jourdin, M., Wolff, P., 1993. *Les révolutions populaires en Europe aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*. Paris : Flammarion.
- Monnet, J., 1998. La symbolique des lieux : pour une géographie des relations entre espace, pouvoir et identité, *Cybergeo : European Journal of Geography*, 56.
- Morin, J.-L., 2015. *Chroniques de la Morinie : Des Morins d'hier aux Morins d'aujourd'hui*. S.l., s.n.
- Mornet, E., Morenzoni, F., Le Goff, J., 1997. *Milieus naturels, espaces sociaux : études offertes à Robert Delort*. Paris : Publications de la Sorbonne.
- Morsel, J., 2008. Du texte aux archives : le problème de la source, *Bulletin du Centre d'Études Médiévales d'Auxerre*, Hors-série n° 2.
- Morsel, J., Ducourtieux, C., 2006. *L'histoire (du Moyen Âge) est un sport de combat... Réflexions sur les*

- finalités de l'Histoire du Moyen Âge destinées à une société dans laquelle même les étudiants d'Histoire s'interrogent.* Paris : Laboratoire de Médiévisitisme Occidentale de Paris.
- Mouthon, F., 2014. *Les communautés rurales en Europe au Moyen Âge : une autre histoire politique du Moyen Âge.* Rennes : Presses universitaires de Rennes.
- Musée des Beaux-Arts, 1980. *La Renaissance à Rouen, Rouen, Musée des beaux-arts, 28 novembre 1980-28 février 1981.* Rouen : Musée des Beaux-Arts.
- Musset, L., 1984. Rouen au temps des Francs et sous les ducs. In : Mollat du Jourdin, M. (Éd.), *Histoire de Rouen.* Toulouse : Privat, pp. 31–74.
- Musset, L., 1977. Les sépultures des souverains normands : un aspect de l'idéologie du pouvoir, *Annales de Normandie*, 27, pp. 350–351.
- Musset, L., 1967. Actes de Guillaume le Conquérant et de la reine Mathilde pour les abbayes caennaises, *Mémoire de la Société des Antiquaires de Normandie*, 37, pp. 51–142.
- Mustel, J., 1924. *Le Roule des plèes de héritage de la mairie de Jehan Mustel : 1355-1356.* Rouen : Impr. de Wolf.
- Nahon, G., 1983. Conférence de M. Gérard Nahon, *École pratique des hautes études, Section des sciences religieuses*, 96, pp. 289–297.
- Nahon, G., 1979. Conférence de M. Gérard Nahon, *École pratique des hautes études, Section des sciences religieuses*, 92, pp. 253–270.
- Nahon, G., 1978. Le problème de la localisation de la synagogue médiévale de Rouen à propos d'une fouille récente, *Revue des Études Juives*, fasc. 3-4, pp. 453–462.
- Naillon, E., 1938a. *Rouen : ville d'art & d'histoire : les ordres religieux à travers les âges.* Rouen : Imprimerie commerciale du " Journal de Rouen ".
- Naillon, E., 1938b. *Rouen : ville d'art & d'histoire : églises–chapelles et cimetières à travers les âges.* Rouen : Imprimerie commerciale du " Journal de Rouen ".
- Navel, H., 1935. *L'enquête de 1133 sur les fiefs de l'évêché de Bayeux.* Caen : Jouan et Bigot.
- Neveux, F., 2008. *La Normandie pendant la guerre de Cent Ans : XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle.* Rennes : Éd. " Ouest-France ".
- Neveux, F., 2006. La constitution d'un réseau urbain en Normandie. In : Bouet, P. (Éd.), *Les Villes Normandes Au Moyen Âge, Colloques de Cerisy.* Caen : Presses universitaires de Caen, pp. 45–60.
- Neveux, F., 2002. " Caen aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles : Laurence Jean-Marie, Caen aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles. Espace urbain, pouvoir et société ", *Annales de Normandie*, 52, pp. 181–185.
- Neveux, F., 2001. Urbanisme au Moyen Âge dans quelques villes de Normandie. In : Baylé M., Garrec R., *L'architecture normande au Moyen Âge.* Caen : Presses universitaires de Caen, pp. 271–287.
- Neveux, F., 1996. *Bayeux et Lisieux : villes épiscopales de Normandie à la fin du Moyen Âge.* Caen : Éd. du Lys.
- Neveux, F., 1995. Les diocèses normands aux XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles. In : Bouet, P., Neveux, F. (Éds.), *Les évêques normands du XI<sup>e</sup> siècle.* Caen : Presses universitaires de Caen.
- Neveux, F., Ruelle, C., 2009. *L'aventure des Normands (VIII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle).* Paris : Perrin.
- Neveux, H., 1980. " Une nouvelle histoire de Rouen : Histoire de Rouen, sous la direction de M. Mollat, avec la collaboration de F. Gay, M. Mangard, L. Musset, A. Sadourny, Ph. Benedict, J.-P. Bardet, Cl. Mazauric et J.-P. Chaline ", *Annales de Normandie*, 30, pp. 205–208.
- Nicolle, E., 1885. *Le prieuré de Bonne-Nouvelle.* Rouen : E. Augé.
- Nilles, R., Metz, B., 2008. Haguenau (Bas-Rhin). In : Henigfeld, Y., Masquillier, A. (Éds.), *Archéologie des enceintes urbaines et de leurs abords en Lorraine et en Alsace (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles).* Dijon : Société archéologique de l'Est, pp. 105–127.
- Noël, 1805. Notice biographique sur M. Rondeaux de Sétry. *Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen*, Année 1805, pp. 110–117.
- Noizet, H., 2012. Germain, Victor, Martin et les autres, *L'Espace géographique*, 41, pp. 324–339.
- Noizet, H., 2009. *Les plans d'îlots Vasserot, support d'un système de l'information géographique historique de Paris*, École nationale supérieure d'Architecture de Versailles, 14, pp. 86–95.

- Noizet, H., 2007. *La fabrique de la ville : espaces et sociétés à Tours, IXe-XIIIe siècle*. Paris : Publications de la Sorbonne.
- Noizet, H., 2005. De l'église au territoire : les paroisses à Tours (XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles), *Médiévales. Langues, Textes, Histoire*, 49, pp. 45–56.
- Noizet, H., 2003. *Pratiques spatiales, représentations de la ville, et fabrique urbaine de Tours (IX<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle) : Chanoines, moines et laïcs à Saint-Martin et Saint-Julien*. Thèse de doctorat : Histoire. Tours : Université François-Rabelais.
- Noizet, H., 2001. Les basiliques martyriales au VI<sup>e</sup> et au début du VII<sup>e</sup> siècle, *Revue d'histoire de l'Église de France, Société d'histoire religieuse de France*, 87 (219), pp.329-355
- Noizet, H., Bove, B., Costa, L. (Éds.), 2013a. *Paris de parcelles en pixels : analyse géomatique de l'espace parisien médiéval et moderne*. Saint-Denis : Presses universitaires de Vincennes.
- Noizet, H., Chareille, P., Bouju, A., Bethe, A.-L., 2013b. Le géoréférencement des plans Vasserot : méthodes, déformations, interprétations. In : Noizet, H., Bove, B., Costa, L. (Éds.), *Paris de parcelles en pixels : analyse géomatique de l'espace parisien médiéval et moderne*. Saint-Denis : Presses universitaires de Vincennes, pp. 37–52.
- Notice historique sur Notre-Dame des Jacobins ou des Dominicains de Besançon...*, 1852. Besançon : Turbergue.
- Oheix, A., 1913. Date de la mort d'Alain III, *Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, 51, pp. 93–100.
- Omont, H., 1912. Le Livre des fontaines de Rouen [Le Livre enchaîné, ou Livre des fontaines de Rouen, manuscrit de la bibliothèque de Rouen (1524-1525), par Jacques Le Lieur, seigneur de Bresmetot et du Bosc-Bénard-Commin], *Journal des Savants*, 10<sup>e</sup> année, pp. 241–248.
- Ouin-Lacroix, Ch., 1846. *Histoire de l'église et de la paroisse de Saint-Maclou de Rouen*. Rouen : Mégard.
- Oursel, J., 1700. *Les beautés de la Normandie ou l'origine de la ville de Rouen par Jean Oursel*. Rouen : Oursel.
- Pacaut, M., 2004. *Les ordres monastiques et religieux au Moyen Âge*. Paris : Nathan.
- Palliser, D.M., 2014. *Medieval York : 600-1540*. Oxford : Oxford University Press.
- Pécout, T. (Éd.), 2009. *Marseille au Moyen Âge, entre Provence et Méditerranée : les horizons d'une ville portuaire*. Méolans-Revel : Éd. Désiris.
- Pelay, M., 1885. Fouilles de la rue aux Juifs. Séance du 26 octobre 1886, *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, 7, p. 312.
- Pelletier, A., 2004. *Histoire de Lyon : de la capitale des Gaules à la métropole européenne : de -10 000 à + 2004*. Lyon : Éd. lyonnaises d'art et d'histoire.
- Pelletier, J., Delfante, C., Collomb, G., 2004. *Atlas historique du Grand Lyon : formes urbaines et paysages au fil du temps*. Seyssinet-Pariset : X. Lejeune-Libris.
- Périaux, N., 1874. *Histoire sommaire et chronologique de la ville de Rouen : de ses monuments, de ses institutions, de ses personnages célèbres, etc., jusqu'à la fin du XVIIIe siècle*. Rouen : Lanctin Métérie.
- Périn, P., 1989. À propos des origines de Saint-Ouen de Rouen. In : Atsma, H. (Éd.), *La Neustrie, Les pays au Nord de la Loire de 650 à 850*. Sigmaringen : Jan Thorbecke Verlag.
- Périsset, J.-C., 1989. *Le nouveau droit ecclésial : commentaire du "Code de droit canonique". 2, Le Peuple de Dieu, La Paroisse : commentaire des canons 515-572*. Paris : Tardy.
- Péronne, J.-M.É., Écalle, P.-F.É., Charpentier, A.-L.É., Vincent., Barreau, H.É., 1871. *Œuvres complètes de saint Augustin évêque d'Hippone. Tome 16, Sermons au peuple, première série*. Paris : Louis Vivès.
- Petit de Julleville, L., 1968. *Les Mystères*. Genève : Slatkine.
- Petit, L., 1858. *Histoire de la cathédrale de Rouen*. Rouen : H. Renaux et Couriot Ainé.
- Petitfrère, C., 2013. Une ville mise en scène : Tours d'après l'iconographie générale des XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle. In : Petitfrère, C. (Éd.), *Images et Imaginaires dans la ville à l'époque moderne, Hors Collection*. Tours : Presses universitaires François-Rabelais, pp. 175–210.
- Peuquet, D.J., 1994. It's About Time : A Conceptual Framework for the Representation of Temporal Dynamics in Geographic Information Systems, *Annals of the Association of American Geographers*, 84, pp. 441–461.

- Philippe, B., Kriegel, A., Roche, D., 1997. *Être juif dans la société française du Moyen Âge à nos jours*. 4<sup>e</sup> édition, Paris : Éd. Montalba.
- Picard, J.-C., 1998. Les premiers sanctuaires chrétiens des cités de Bourgogne. In : Picard, J.-C. (Éd.), *Évêques, saints et cités en Italie et en Gaule : études d'archéologie et d'histoire*. Rome : École française de Rome, pp. 293–309.
- Picard, J.-C., 1994. *Les chanoines dans la ville : recherches sur la topographie des quartiers canoniaux en France*. Paris : De Boccard.
- Pietri, L., 1983. Les abbés de basilique dans la Gaule du VI<sup>e</sup> siècle, *Revue d'histoire de l'Église de France*, 69, pp. 5–28.
- Pigeon, É.-A., 1892. *Texte français et latin des vies des saints du diocèse de Coutances et Avranches, avec des notions préliminaires et l'histoire des reliques de chaque saint...*, Avranches : impr. A. Perrin.
- Pignot, I., 2005. Sanctuaires cisterciens et aménagements hydrauliques en Limousin et en Marche. *Siècles, Cahiers du Centre d'histoire « Espaces et Cultures »*, 22, pp. 81–94.
- Pitte, D., 2006. Apports récents de l'archéologie à la connaissance des villes de Haute-Normandie au Moyen Âge. In : Bouet, P., Neveux, F. (Éd.), *Les villes normandes au Moyen Âge, renaissance, essor crise, Actes du colloque international de Cerisy-la-Salle*. Caen : Presses universitaires de Caen, pp. 127–143.
- Pitte, D., 1995b. Une portion d'enceinte médiévale (14<sup>e</sup> siècle) mise au jour au collège Barbey d'Aureville, *Bulletin des Amis des Monuments Rouennais*, octobre 1993–septembre 1994, pp. 91–92.
- Pitte, D., 1994c. Architecture civile en pierre, à Rouen du XI<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle. La maison romane, *Archéologie Médiévale*, 24, pp. 253–299.
- Pitte, D., Ayers, B. (Éds.), 2002. *La maison médiévale en Normandie et en Angleterre : actes des tables rondes de Rouen (16 et 17 octobre 1998) et Norwich (16 et 17 avril 1999)*. Rouen : Société libre d'émulation de la Seine-Maritime.
- Platelle, H., 1985. La paroisse et son curé jusqu'à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Orientations de la recherche actuelle. In : Congrès national des Sociétés Savantes (Éd.), *L'encadrement religieux des fidèles au Moyen Âge et jusqu'au Concile de Trente. Tome 1, La paroisse, le clergé, la pastorale, la dévotion : actes du 109<sup>e</sup> congrès national des sociétés savantes, Dijon, 1984*. Paris : Comité des travaux historiques et scientifiques, pp. 11–26.
- Plouchart, L., Le maillage religieux de l'espace, *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest* [En ligne], 116 (3), pp. 141-160.
- Polonio, V., 2013. Domenicane a Genova tra medioevo ed età moderna. San Girolamo del Roso. In : Dagnino A. (Dir.), *Immagini del Medioevo : studi di arte medievale per Colette Dufour Bozzo*. Genova : De Ferrari, pp. 267–286.
- Polonio, V., 1998. Monasteri e comuni in Liguria. In : Trolese F.-G. (Éd.), *Il monachesimo italiano nell'età comunale : atti del IV Convegno di studi storici sull'Italia benedettina, Abbazia di S. Giacomo Maggiore, Pontida (Bergamo), 3-6 settembre 1995, Italia Benedettina, 16*. Césène : Badia S. Maria del Monte, pp. 163–185.
- Polonio, V., 1997. Monasteri e paesaggio nel suburbio genovese. La Val Bisagno tra X e XIII secolo, *Atti della Società Ligure di Storia Patria*, 111, pp. 37–92.
- Pommeraye, J.-F., 1686. *Histoire de l'église cathédrale de Rouen, métropolitaine primatiale de Normandie, divisée en cinq livres*. Rouen : Imprimeurs ordinaires de l'archevesché.
- Pommeraye, J.-F., 1662a. *Histoire de l'abbaye de la Très-Sainte Trinité, dite depuis de Sainte-Catherine du Mont de Rouen... par un religieux bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur*. Rouen : Richard Lallemand et Louys Du Mesnil.
- Pommeraye, J.-F., 1662b. *Histoire de l'abbaye de Saint-Armand de Rouen,... par un religieux bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur*. Rouen : Richard Lallemand et Louys Du Mesnil.
- Pommeraye, J.-F., 1662c. *Histoire de l'abbaye royale de S. Ouen de Rouen divisée en 5 livres... Recueilly des diverses chartes, titres, papiers et mémoires instructifs et des auteurs qui en ont écrit par un religieux bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur*. Rouen : Richard Lallemand et Louis Du Mesnil.
- Pommeraye, J.-F., Harlay de Champvallon, F. de, 1667. *Histoire des archevêques de Rouen : dans laquelle*

*il est traité de leur vie & de leur mort, de leurs différens emplois, des affaires qu'ils ont négociées avant & depuis leur promotion. Avec plusieurs lettres des papes, des Roys de France, des Ducs de Normandie, & des roys d'Angleterre, & diverses particularitez qui regardent l'estat de la religion catholique durant leur administration. Le tout recueilly de plusieurs livres tant imprimez que manuscrits et des archives & registres de l'église cathédrale, des abbayes & autres lieux de la province de Normandie. Par un religieux bénédictin de la congrégation de S. Maur.* Rouen : Laurens Maurry.

Pottier, A., 1851. Fragments antiques trouvés à Rouen, *Revue de Rouen*, 1851, pp. 190–191.

Pottier, A., 1850. Sépultures trouvées près de l'ancienne église Bonne-Nouvelle, à Rouen, *Revue de Rouen et de la Normandie*, 1850, pp. 325–327.

Prentout, H., 1915. *Étude critique sur Dudon de Saint-Quentin et son "Histoire des premiers ducs normands"*. Caen : Impr. G. Poisson.

Prévôt, F., Gaillard, M., Gauthier, N. (Éds.), 2014a. *Topographie chrétienne des cités de la Gaule des origines au milieu du VIII<sup>e</sup> siècle : XVI, Quarante ans d'enquête, 1972-2012. 2, Christianisation et espace urbain : atlas, tableaux, index*. Paris : Éditions de Boccard.

Prévôt, F., Gaillard, M., Gauthier, N. (Éds.), 2014b. *Topographie chrétienne des cités de la Gaule : des origines au milieu du VIII<sup>e</sup> siècle : XVI, Quarante ans d'enquête, 1972-2012. 1, Images nouvelles des villes de la Gaule*. Paris : De Boccard.

Prévôt, F., 2014c. Les premières communautés chrétiennes de la Gaule, des origines au V<sup>e</sup> siècle. In : Vincent, C., Tallon, A. (Dir.), *Histoire du christianisme en France*. Paris : Armand Colin, pp. 11-26.

Priem, G., 1970. L'ancienne église Saint-Paul de Rouen, prieuré de l'abbaye de Montivilliers, *Recueil de l'Association des Amis du Vieux Havre*, 27, pp. 3–14.

Quaghebeur, J., 2008. Havoise, Constance et Mathilde, princesses de Normandie et duchesses de Bretagne. In : Bouet, P., Neveux, F. (Éds.), *Bretons et Normands au Moyen Âge. Rivalités, Malentendus, Convergences*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes, pp. 145–164.

Quenedey, R., *La prison de Jeanne d'Arc à Rouen : étude historique et archéologique*. Rouen : Defontaine.

Quenedey, R., 1998. *L'habitation rouennaise : étude d'histoire, de géographie et d'archéologie urbaines*. Paris : G. Monfort.

Quenedey, R., 1935. *Les anciens faubourgs de Rouen. Réponse au discours de M. le chanoine Farcy, à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen (15 juin 1934)*. Rouen : A. Lainé.

Quenedey, R., 1928a. *Les anciennes maisons de Rouen et de Caudebec*. Paris : Société Générale d'imprimerie et d'édition.

Quenedey, R., 1928b. Le Vieux-Palais, *Bulletin des Amis des Monuments Rouennais*, 1928-1931, p. 42.

Quenedey, R., 1926. *L'Habitation rouennaise : étude d'histoire, de géographie et d'archéologie*. Brionne : G. Monfort.

Quenedey, R., 1910. *L'Hôtel de La Houssaye*. Rouen : Imp. Lecerf fils.

Raffestin, C., Brunet, R., Kobler, C., 1980. *Pour une géographie du pouvoir*. Paris : Librairies techniques.

Ramackers, J. (Éd.), 1937. *Papsturkunden in Frankreich. 2, Normandie : neue folge*. Göttingen : Vandenhoeck & Ruprecht.

Ramée D., 1862. *Histoire générale de l'architecture, vol. 2*. Rouen : Amyot.

Raveaux, R., Burie, C., Ogier, J.-M., 2013. La vectorisation automatisée des plans Vasserot. In : Noizet, H., Bove, B., Costa, L. (Éds.), *Paris de parcelles en pixels : analyse géomatique de l'espace parisien médiéval et moderne*. Saint-Denis : Presses universitaires de Vincennes, pp. 53–65.

Reltgen-Tallon, A., 1999. *La mémoire d'un ordre : les "Hommes illustres" dans la tradition dominicaine, XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles*. Thèse de doctorat : Histoire médiévale. Paris : Université de Paris X.

Renaud, H., 1994. *Le rôle des ordres mendiants à Rouen à la fin Moyen Âge (1220-1530)*. Mémoire de Maîtrise : Histoire médiévale. Rouen : Université de Rouen.

Renouard, Y., 1960. *Les villes d'Italie de la fin du X<sup>e</sup> siècle au début du XIV<sup>e</sup> siècle*. Paris : Centre de Documentation Universitaire.

Renoux, A., 1995. Palais épiscopaux des diocèses de Normandie, du Mans et d'Angers (XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles) : État de la question. In : Bouet, P., Neveux, F. (Éds.), *Les Évêques normands du XI<sup>e</sup> Siècle, Colloque de*



- Cerisy. Caen : Presses universitaires de Caen, pp. 173–204.
- Renoux, A., 1989. Châteaux et résidences fortifiées des ducs de Normandie aux X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles, *Actes des congrès de la Société d'archéologie médiévale*, 2 (1), pp. 113–124.
- Renoux, A., Duchêne, P., Huault, M.-F., Juhel, V., 1991. *Fécamp, du palais ducal au palais de Dieu : bilan historique et archéologique des recherches menées sur le site du château des ducs de Normandie : II<sup>e</sup> siècle A.C.-XVIII<sup>e</sup> siècle P.C.* Paris : Éd. du Centre National de la Recherche Scientifique.
- Reynaud, J.-F., 1986. *Lugdunum christianum : Topographie, nécropoles et édifices religieux à Lyon du 4<sup>e</sup> au 8<sup>e</sup> siècle*. Thèse de doctorat : histoire médiévale. Paris : Université Paris-Sorbonne.
- Reynaud, J.-F., Lauxerois, R., Jannet-Vallat, M., 1986. *Vienne (Isère) aux premiers temps chrétiens*. Paris : Ministère de la Culture.
- Reynaud, J.-Y., Sapin, C., 1994. La place du quartier canonial dans la ville. In : Esquieu Y. (Éd.), *Les chanoines dans la ville : recherches sur la topographie des quartiers canoniaux en France*. Paris : De Boccard, pp. 27–32.
- Richard, S., 1670. *Factum servant de réponse au livre intitulé abrégé du procès fait aux Juifs de Metz*, Paris, s. n.
- Richard, C., 1846a. Réponse à l'Essai sur l'époque de construction des diverses enceintes militaires de Rouen, par M. Fallue, *Revue de Rouen et de Normandie*, 14, pp. 156–177.
- Richard, C., 1846b. Réponse à l'Essai sur l'époque de construction des diverses enceintes militaires de Rouen, par M. Fallue (suite et fin), *Revue de Rouen et de Normandie*, 14, 201–212.
- Richard, C., 1845. *Notice sur l'ancienne bibliothèque des échevins de la ville de Rouen*. Rouen : A. Péron.
- Richard, C., 1844. *Recherches historiques sur Rouen : Porte Martinville*. Rouen : A. Péron.
- Rigon, A., 2016. *Antonio di Padova: ordini mendicanti e società locali nell'Italia dei secoli XIII-XV*. Spoleto : Fondazione Centro italiano di studi sull'alto Medioevo.
- Rigon, A., 2002. *Dal libro alla folla: Antonio di Padova e il francescanesimo medioevale*. Roma : Viella.
- Rigon, A., 1985. S. Urbano di Padova « procuratoria » del Monastero di Praglia. In : Rigon, A., *L'abbazia Di Santa Maria Di Praglia*. Milano : Silvana, pp. 56–62.
- Robert, S., 2012a. Une vision renouvelée de la dynamique forme-société entre archéologie et géographie, *L'Espace géographique*, 41, pp. 310–323.
- Robert, S., 2012b. Les dynamiques spatiales à la croisée de l'archéologie et de la géographie, *L'Espace géographique*, 41, pp. 289–294.
- Robert, S., 2011. La ville de Pontoise au Moyen Âge : entre impensé et stratégie des élites, *Archéologie Médiévale*, 41, pp. 123–172.
- Robertson, J.-C., 1876. *Materials for the history of Thomas Becket. vol. 2 : archbishop of Canterbury (canonized by Pope Alexander III., A. D. 1173)*. London : Longman.
- Robinne, A., 1974. *Origine et histoire des rues de Rouen (suite)*. Rouen : Connaître Rouen.
- Robinne, A., 1971. *Origine et histoire des rues de Rouen*. Rouen : Connaître Rouen.
- Rodier, X., 2000. Le système d'information géographique TOTOPI (TOPographie de TOurs Pré-Industrielle), *Les petits cahiers d'Anatole*, 4, pp. 1-14.
- Rodier, X., Barge, O., Saligny, L., Nuninger, L., Bertonecello, F., 2011. *Information spatiale et archéologie*. Paris : Éd. Errance.
- Rodier, X., Saligny, L., 2011. Abstraire : formaliser et modéliser l'information archéologique. In : Rodier X. et al. (Éds.), *Information spatiale et archéologie*. Paris : Éd. Errance, pp. 39–55.
- Rodier, X., Saligny, L., 2010. Modélisation des objets historiques selon la fonction, l'espace et le temps pour l'étude des dynamiques urbaines dans la longue durée, *Cybergeo*, 502.
- Rodier, X., Saligny, L., 2007. Modélisation des objets urbains pour l'étude des dynamiques urbaines dans la longue durée. In : Batton-Hubert, M., Joliveau, T., Lardon S., *SAGEO 2007, Rencontres internationales Géomatique et territoire, Juin 2007*. Clermont-Ferrand : AgroParisTech-ENGREF.
- Rodier, X., Saligny, L., Lefebvre, B., Pouliot, J., 2009. ToToPI (Topographie de Tours Pré – Industriel), a GIS for understanding urban dynamics based on the OH\_FET model (Social Use, Space and Time), in : Frischer, B. D., Crawford, J.W., Koller D. (Éd.), *'Making History Interactive,' Computer Application and*

- Quantitative Methods in Archaeology (CAA), Proceedings of the 37th International Conference, Williamsburg, Virginia, USA, March 22–26, 2009*, Oxford : BAR International Series, Archeopress, pp. 337–349.
- Rodier, X., Saligny, L., Levebvre, B., 2012. Représenter les dynamiques urbaines de Tours antique et médiéval. In : Lavaud, S., Schmidt, B. (Éd.), *Représenter la ville (Moyen Âge-XXI<sup>e</sup> siècle)*. Bordeaux : Ausonius, pp. 279–284.
- Röhrkasten, J., 2009. L'économie des couvents mendiants de Londres à la fin du Moyen Âge, d'après l'étude des documents d'archives et des testaments. In : Bériou, N., Chiffolleau, J. (Éds.), *Économie et religion : l'expérience des ordres mendiants, XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*. Lyon : Presses Universitaires de Lyon, pp. 211–245.
- Rollier, G., 2010. *Implantation et hydraulique monastiques : le cas de Cluny*. Thèse de doctorat : histoire médiévale. Lyon : Université Lumière II.
- Roncayolo, M., 1990. *La ville et ses territoires*. Paris : Gallimard.
- Rouart, M.-F., 1997. *Le Crime rituel, ou le sang de l'autre*. Paris : Berg international.
- Rouillard, J., 1998. Les Cisterciens et l'eau, *Hypothèses*, 1, pp.77–82.
- Rousseau, S., 2004. " Leguay Jean-Pierre, 1999, La pollution au Moyen Âge, Édition Jean-Paul Gisserot, Paris ", *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*. Lectures (2002-2010).
- Roux, S., 2013. *Regards sur Paris : histoires de la capitale, XII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*. Paris : Payot & Rivages.
- Roux, S., 2003. *Paris au Moyen Âge*. Paris : Hachette littératures.
- Roux, S., 1990. *Le quartier de l'université à Paris du treizième au quinzième siècle : étude urbaine*. Lille : A.N.R.T.
- Roux, S., 1958. *Le bourg Sainte-Geneviève au treizième siècle : évolution topographique. 1896-1968*, s.l., s.n.
- Roy, N., 1990. *De la Gaule à la Normandie : 2000 ans d'histoire, 30 ans d'archéologie*. Rouen : Musées et Monuments départementaux de la Seine-Maritime.
- Sadourny, A., 2011. L'occupation anglaise en Haute-Normandie (1417-1449). In : Bodinier, B., (Éd.), *Les Anglais en Normandie : actes du 45<sup>e</sup> Congrès, Saint-Sauveur-le-Vicomte, 20-24 octobre 2010*. Louviers : Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Normandie, pp. 165–172.
- Sadourny, A., 2000. Une famille rouennaise à la fin de la période ducal : les Du Donjon. In : Lardin, P., Roch, J.-L. (Éds.), *La ville médiévale : en deçà et au-delà de ses murs : mélanges Jean-Pierre Leguay*. Mont-Saint-Aignan : Publications de l'Université de Rouen, pp. 183–188.
- Ruellet, A., 2016. La Tour de Londres au XVII<sup>e</sup> siècle, un lieu de savoir, *Artefact. Techniques, histoire et sciences humaines*, 4(4), pp. 249-258.
- Sadourny, A., 1999a. Occupants et occupés (1417-1449). In : Archives départementales de la Manche (Éd.), *La Normandie au XV<sup>e</sup> siècle : art et histoire : actes du colloque*. Saint-Lô : Archives départementales, pp. 11–16.
- Sadourny, A., 1999b. Rouen pendant la guerre de Cent Ans. In : Marin, J.-Y. (Éd.), *La Normandie dans la guerre de Cent Ans, 1346-1450*. Milan : Skira, pp. 27-30.
- Sadourny, A., 1984a. L'époque communale (1204–début du XIV<sup>e</sup> siècle). In : Mollat du Jourdin, M. (Éd.), *Histoire de Rouen*. Toulouse : Privat, pp. 75–98.
- Sadourny, A., 1984b. Des débuts de la guerre de Cent Ans à la Harelle. In : Mollat du Jourdin, M. (Éd.), *Histoire de Rouen*. Toulouse : Privat, pp. 99–122.
- Sadourny, A., 1978. Guerre, fiscalité royale et économie en France (deuxième moitié du XV<sup>e</sup> siècle), in : Flinn, M. (Éd.), *Proceedings of the seventh international economic history congress. Vol. 2*. Edinburgh : Edinburgh University Press, pp. 266–273.
- Sadourny, A., 1977. Le Moyen Âge. In : Chaline, N.-J., Chaline, J.-P. (Éds.), *Le diocèse de Rouen – Le Havre*. Paris : Beauchesne, pp. 27–62.
- Sadourny, A., 1976. Les transports sur la Seine aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, 7, pp. 231–244.
- Sailler, G., 1993. *Les propriétés de l'abbaye de Saint-Ouen à Rouen au bas Moyen Âge*. Mémoire de

- maîtrise : histoire médiévale. Rouen : Université de Rouen.
- Saint-Laurent, A., 1835. *Vie de sainte Colette, réformatrice de l'Ordre de Sainte-Claire, faite sur les manuscrits de l'abbé de Saint-Laurent. Suivie de La relation de la translation des reliques de la Sainte en 1783*. Paris : M.-P. Rusand.
- Salamagne, A., 2002. *Les villes fortes au Moyen Âge*. Paris : J.-P. Gisserot.
- Saligny, L., Bouillé, F., 2011. La méthode HBDS : Hypergraph-Based Data Structure, In : Rodier X. et al. (Éds.), *Information spatiale et archéologie*. Paris : Éd. Errance, pp. 62–65.
- Sanson, V., 1911. *Le Livre enchaîné ou Livre des fontaines de Rouen : manuscrit de la Bibliothèque de Rouen, 1524-1525*. Rouen : impr. L. Wolf.
- Sansy, D., 2017. Les Juifs de Normandie à l'époque de saint Louis. In : Auzel, J.-B., Moufflet, J.-F. (Éds.), *Saint Louis en Normandie : hommage à Jacques Le Goff : suivi du Catalogue de l'exposition "Saint Louis et la Normandie", Saint-Lô, 20 juin – 30 septembre 2016 ; actes du colloque de Cerisy*. Saint-Lô : Archives départementales, Maison de l'histoire de la Manche : Conseil départemental de la Manche, pp. 129–142.
- Sapin, C., 2011. L'abbaye de Gigny-sur-Suran, *Bulletin du Centre d'Études Médiévales d'Auxerre*, 15, pp. 39–42.
- Sapin, C. (Éd.), 1999. *Peindre à Auxerre au Moyen Âge : IXe-XIVe siècles : 10 ans de recherches à l'abbaye Saint-Germain et à la cathédrale Saint-Étienne d'Auxerre*. Paris : Éditions du CTHS.
- Sapin, C., 1996. Dans l'église ou hors l'église ; quel choix pour l'inhumé ? In : Zadora-Rio É., Galinié H. (Dir.), *Archéologie du cimetière chrétien : actes du 2e Colloque ARCHEA, Orléans, 29 septembre-1er octobre 1994*. Tours : FÉRACF, pp. 65–76.
- Sauvage, E.-P. (Éd.), 1883. *Notes sur le monastère des emmurées de Rouen en Seine-Maritime*, s. 1, s.n.
- Schney, H., 1993. *Histoire des bâtiments conventuels de l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen VI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle*. Mémoire de maîtrise : histoire médiévale. Rouen : Université de Rouen.
- Schofield, J., 1994. Saxon and medieval parish churches in the City of London : a review, *Transactions of the London and Middlesex archaeology society*, 45, pp. 23–145.
- Schofield, J., Dyson, T., 1980. *Archaeology of the city of London, Recent Discoveries by the Department of Archaeology*. Londres : Museum of London.
- Schofield, J., Stell, G., 2000. The built environment 1300–1540. In : Clark, P., Palliser, D.M. (Éds.), *The Cambridge urban history of Britain*. Cambridge : Cambridge University Press, pp. 371–392.
- Scwerdroffer, J., Bette, M., 1996. *Les moines dans la ville, Actes du colloque de Lille, vendredi 31 mars et samedi 1er avril 1995*. Lille : Université catholique de Lille.
- Secousse, M., 1745. *Ordonnances des rois de France de la troisième race... Septième volume, contenant les ordonnances de Charles VI données depuis le commencement de l'année 1383, jusqu'à la fin de l'année 1394/par Mr Secousse*. Paris : Impr. royale.
- Seeck, O.K. (Ed.), 1876. *Notitia dignitatum : accedunt notitia urbis Constantinopolitanae et Laterculi provinciarum*. Berlin : Weidmann.
- Seigne, J., Neury, P., 2007. Les ponts antiques sur la Loire. In : Galinié, H. (Éd.), *Tours antique et médiéval. Lieux de vie, temps de la ville. 40 ans d'archéologie urbaine, Supplément à la Revue archéologique du Centre de la France*. Tours : FERACF, pp. 232–238.
- Selle, X. de L., 1995. *Le service des âmes à la cour : confesseurs et aumôniers des rois de France du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle*. Paris : École nationale des chartes.
- Sibon, J., 2009. Céline Balasse, 1306. L'expulsion des juifs du royaume de France. *Cahiers de recherches médiévales et humanistes*, 15.
- Simiz, S., 2016. *Prédication et prédicateurs en ville, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*. Lille : Presses Universitaires du Septentrion.
- Simon, G., 2015. *Espace et société à Vendôme du 11<sup>e</sup> au début du 19<sup>e</sup> siècle : fonctionnement et fabrique d'une ville intermédiaire sur le temps long*. Thèse de doctorat : histoire médiévale. Tours : Université François-Rabelais.
- Soave, C. (Ed.), 2002. *Le carte del monastero di Sant'Andrea della Porta di Genova (1109-1370)*. Genova : Regione Liguria, Assessorato alla cultura : Società ligure di storia patria.

- Sowina, U., 1998. L'eau et les nouveautés techniques dans l'espace urbain et suburbain au Moyen Âge, *Actes des congrès de la Société d'Archéologie Médiévale*, 6, pp. 81–87.
- Spear, D.S., 1991. *Les chanoines de la cathédrale de Rouen pendant la période ducale. Logis des gouverneurs château*. Caen.
- Stevenson, R.T., 1907. *John Calvin, the Statesman*. Bellingham : Kirkdale Press.
- Streiff, R., 1952. La Normandie avant les Normands. Époque gallo-romaine, *Études Normandes*, 4, pp. 133–144.
- Tabbagh, V., 2006. *Gens d'Église, gens de pouvoir : France, XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*. Dijon : Éd. universitaires de Dijon.
- Tabbagh, V., 1998. *Fasti ecclesiae gallicanae : répertoire prosopographique des évêques, dignitaires et chanoines de France de 1200 à 1500*. Turnhout : Brepols.
- Tabbagh, V., 1988. *Le clergé séculier du diocèse de Rouen à la fin du Moyen-Âge (1359-1493)*. Thèse de doctorat : histoire médiévale. Paris : université de Paris IV.
- Tabuteau, B. (Éd.), 2000. *Lépreux et sociabilité du Moyen Âge aux Temps modernes*. Rouen : Université de Rouen.
- Tabuteau, B., 1996. *Une léproserie normande au Moyen Age : Le prieuré de saint Nicolas d'Évreux du XII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle. Histoire et corpus des sources*. Thèse de doctorat : histoire médiévale. Rouen : Université de Rouen.
- Tanguy, J., Le Maho, J., 1990. *Le monument juif du Palais de justice de Rouen*. Rouen : Centre de Recherches Archéologiques de Haute-Normandie.
- Texier, G., 2003. *Topographie et construction des établissements religieux à Strasbourg, des Carolingiens à l'aube de la Réforme*. Mémoire de maîtrise : histoire médiévale. Strasbourg : université Marc Bloch.
- Thaurin, J.M., 1865. *Notices Archéologiques sur des Monuments Historiques du II<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle, trouvés dans le sol de Rouen : Ces monuments font partie du Musée spécial et unique créé dans l'Hôtel des Sociétés savantes par J.M. Thaurin de Rouen... Musée artistique et industriel dont les collections... embrassent plus de vingt siècles d'histoire locale*. Rouen : Impr. de D. Brière.
- Théry, J. (Éd.), 2009. *Moines et religieux dans la ville, XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*. Toulouse : Privat.
- Thieury, J., 1859. *Saint-Gervais de Rouen : église et paroisse*. Paris : Aubry.
- Thompson, K., 2003. L'aristocratie anglo-normande et 1204. In : Bouet, P., Gazeau, V. (Dir.), *La Normandie et l'Angleterre au Moyen Âge : colloque de Cerisy-la-Salle, 4-7 octobre 2001*. Caen : Publications du CRAHM, pp. 179–187.
- Todeschini, G., 2017. *Les marchands et le Temple : la société chrétienne et le cercle vertueux de la richesse du Moyen Âge à l'époque moderne*. Paris : A. Michel.
- Todeschini, G., 2008. *Richesse franciscaine : de la pauvreté volontaire à la société de marché*. Lagrasse : Verdier.
- Todeschini, G., 2002. *I mercanti e il tempio : la società cristiana e il circolo virtuoso della ricchezza fra Medioevo ed Età Moderna*. Bologna : Società ed. Il Mulino.
- Tokarska-Bakir, J., Muller, S., 2010. Des racines mythiques de l'antisémitisme : le meurtre rituel juif, Abstract, *Ethnologie française*, 40, pp. 305–313.
- Tomlinson, E.-M., 1907. *A History of the Minorities, London*. London : Smith.
- Toneatto, V., 2011. La richesse des Franciscains. Autour du débat sur les rapports entre économie et religion au Moyen Âge, *Médiévales*, 60, pp. 187–202.
- Touati, F.-O., 1998. *Maladie et société au Moyen Âge : la lèpre, les lépreux et les léproseries dans la province ecclésiastique de Sens jusqu'au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle*. Paris : De Boeck université.
- Touati, F.-O., 1996. *Archives de la lèpre : atlas des léproseries entre Loire et Marne au Moyen Âge*. Paris : Éd. du CTHS.
- Tougard, A., 1891. Antiquités diverses. Séance du 6 août 1891, *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, 9, pp. 72–73.
- Tougard, A., 1885. Antiquités diverses. Séance du 5 novembre 1885, *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, 7, p. 433.

- Tougaard, A., 1874. *Découvertes archéologiques faites au Petit séminaire du Mont-aux-Malades (juin 1872 – Janvier 1873)*. Rouen : Cagniard.
- Tran-Duc, L., 2008. Une entreprise hagiographique au XI<sup>e</sup> siècle dans l'abbaye de Fontenelle : le renouveau du culte de saint Vulfran, *Tabularia. Sources écrites des mondes normands médiévaux*, 2008.
- Trébaol, C., 2017. *L'abbaye de Saint-Sulpice et ses dépendances : l'expérience monastique au féminin dans le diocèse de Rennes, XII<sup>e</sup>–XVIII<sup>e</sup> siècles*. Thèse de doctorat : histoire. Rennes : Université Rennes 2.
- Treffort, C., 1996a. *L'église carolingienne et la mort : christianisme, rites funéraires et pratiques commémoratives*. Centre interuniversitaire d'histoire et d'archéologie médiévales. Lyon : Presses universitaires de Lyon.
- Treffort, C., 1996b. Du *cimiterium christianorum* au cimetière paroissial : évolution des espaces funéraires en Gaule du VI<sup>e</sup> au X<sup>e</sup> siècle, *Supplément à la Revue archéologique du centre de la France*, 11, pp. 55–63.
- Treffort, C., 1993. *À réveiller les morts : la mort au quotidien dans l'Occident médiéval*. Lyon : Presses universitaires de Lyon : Association des amis des bibliothèques de Lyon.
- Turnor, E., 1785. Description of an ancient Castle in Rouen, *Archeologia*, 8, pp. 232–235.
- Van Caenegem, R. C., Ganshof, F.-L., 1997. *Manuel des études médiévales : typologie des sources, historique, grandes collections*. Turnhout : Brepols.
- Vanier, G., 1946. L'Hôtel-Dieu de la Madeleine, *Bulletin des Amis des Monuments Rouennais*, 1939-1945, pp. 62-100.
- Vauchez, A., 2009. *François d'Assise : entre histoire et mémoire*. Paris : Fayard.
- Vauchez, A. (Éd.), 2003. *Ermîtes de France et d'Italie : XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*. Rome : École française de Rome.
- Vauchez, A., 1987. *Les laïcs au Moyen Âge : pratiques et expériences religieuses*. Paris : Éds. du Cerf.
- Vauchez, A. (Éd.), 1984. *Mouvements franciscains et société française : XII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles : études présentées à la table ronde du C.N.R.S., 23 octobre 1982*. Paris : Beauchesne.
- Vauchez, A., 1981. *La Sainteté en Occident aux derniers siècles du Moyen âge : d'après les procès de canonisation et les documents hagiographiques*. Rome : École française de Rome.
- Vauchez, A., 1980. *Religion et société dans l'Occident médiéval*. Torino : Bottega d'Erasmus.
- Vauchez, A., 1978. *La sainteté en Occident aux derniers siècles du Moyen Âge (1198-1431) d'après les procès de canonisation et les documents hagiographiques*. Thèse de doctorat : histoire médiévale. Paris : université de Paris X Nanterre.
- Vauchez, A., 1975. *La spiritualité du Moyen Âge occidental : VIII<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles*. Paris : Presses universitaires de France.
- Vauchez, A., Bériou, N., Zink, M. (Éds.), 2017. *Les dominicains en France, XIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle : actes du colloque international du 10 au 12 décembre 2015*. Paris : Éditions du Cerf : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.
- Vauchez, A., Caby, C. (Éds.), 2003. *L'histoire des moines, chanoines et religieux au Moyen âge : guide de recherche et documents*. Turnhout : Brepols.
- Veillon, D., 2011. L'évolution de la distinction du domaine direct et du domaine utile en France du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle. *Les cahiers poitevins d'histoire du droit*, 2011(3).
- Venard, M., 1983. Les confréries dans l'espace urbain : l'exemple de Rouen, *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 90, pp. 321–332.
- Vernier, J.-J., 1916. *Chartes de l'abbaye de Jumièges (v. 825 à 1204) conservés aux archives de la seine-inférieure. t.I, v. 825 à 1169*. Rouen : A. Lestringant.
- Viallet, L., 2010. Fondations pieuses, identité urbaine et réformes franciscaines en France et en Allemagne (XV<sup>e</sup>-début XVI<sup>e</sup> siècle), *Histoire urbaine*, 27, pp. 21–41.
- Vieillard-Troiekouff, M., 1977. *Les monuments religieux de la Gaule d'après les œuvres de Grégoire de Tours*. Thèse de doctorat : histoire médiévale. Lille : université de Lille III.
- Vigier, J., 2000. *Odilon et le monastère bénédictin Saint-Croix de la Volte : le regard et la mémoire*. Paris : Éd. CREER.
- Vilade, L. de, 1886. *Les Coutumes de Normandie réglementées par l'édit de 1751 avec la jurisprudence actuelle et les nouvelles lois rurales : Manuel du propriétaire, du cultivateur, de l'expert, pour les*

*plantations, bornages, servitudes, haies, fossés, bois, drainages, routes, chemins, rivières, chemins de fer, etc...* Paris : Durand, Pedone-Lauriel.

Vincent, C., 2009. *Les multiples formes de l'assistance dans les confréries du royaume de France à la fin du Moyen Âge*. Francfort : Frankfurt am Main.

Vincent, C., 2005. *L'institution confraternelle en France au Moyen Âge : bilan de la recherche*. Brescia : Morcelliana.

Vincent, C., 2004a. La vitalité de la communauté paroissiale au XV<sup>e</sup> siècle à travers quelques exemples de fondations rouennaises, *Revue du Nord*, 356, pp. 741–756.

Vincent, C., 2004b. *La vitalité de la communauté paroissiale au XV<sup>e</sup> siècle à travers quelques exemples de fondations rouennaises*. Lille : J. Tallandier : G. Leleu.

Vincent, C., 2003. *Le statut canonique des confréries médiévales à la lumière de leurs règlements et de quelques sources de la pratique (Royaume de France, XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*. Bruxelles : Facultés universitaires de saint Louis.

Vincent, C., 1994. *Les confréries médiévales dans le royaume de France : XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*. Paris : A. Michel.

Vincent, C., 1988. *Des charités bien ordonnées : les confréries normandes de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle au début du XVI<sup>e</sup> siècle*. Paris : École normale supérieure.

Vincent, C., 1984. *Entre tradition et modernité : les confréries dans les diocèses normands de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle au début du XVI<sup>e</sup> siècle*. Thèse de doctorat : histoire médiévale. Paris : université Paris X Nanterre.

Vincent, J.-B., 2015. "Les abbayes cisterciennes de Normandie (XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle) : conception, organisation et évolution. Thèse de doctorat sous la direction d'Anne-Marie Flambard-Héricher, université de Rouen. Soutenue le 1er décembre 2014", *Bulletin du Centre d'Études Médiévales d'Auxerre*, 19(1).

Vincent, J.-B., 2014. *Les abbayes cisterciennes de Normandie (XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle) : conception, organisation, évolution*. Thèse de doctorat : archéologie médiévale. Rouen : université de Rouen.

Vipard, P. 2016. Un exemple d'échec urbain en Gaule Lyonnaise : Aregenua, chef-lieu des Viducasses (Vieux, Calvados). In : Bouet, P., Neveux, F. (Éds.), *Les villes normandes au Moyen Âge, Colloque de Cerisy*. Caen : Presses universitaires de Caen, pp. 29-44.

Volti, P., 2003. *Les couvents des ordres mendiants et leur environnement à la fin du Moyen Âge : le nord de la France et les anciens Pays-Bas méridionaux*. Paris : CNRS éd.

Wabont, M., Toupet, C., Soulier, P., Bonis, A., 2000. Les fouilles de l'abbaye de Maubuisson (1978-1983). In : Chauvin, B. (Éd.), *Actes du congrès Anselme Dimier Abbaye de Noirlac : fouilles cisterciennes européennes, bilans nationaux*. Arbois : B. Chauvin, pp. 123–154.

Walmsley, J., 2000. Les revenus de l'abbaye Saint-Amand de Rouen. Un rouleau de rentes des années 1220-1240, *Histoire et Sociétés Rurales*, 13, pp. 143–174.

Watteaux, M., 2011. L'archéogéographie. Un projet d'archéologie du savoir géohistorique, *Les nouvelles de l'archéologie*, 125, pp. 3–7.

Weber, M., 1994. *La ville*. Paris : Aubier.

Weber, M., 1992. *Essais sur la théorie de la science*. Paris : Presses pocket.

Weiss, V., 2009. *Genèse des plans de censive parisiens de l'Ancien Régime et liens avec les documents de gestion domaniale médiévaux*. Paris : Société de l'Histoire de Paris.

Weiss, V., 1998. *Documents de gestion domaniale du Moyen âge : censiers et comptes de censives parisiens*. S.l.

Weiss, V., 1993. *Étude de topographie parisienne : la censive de Saint-Martin-des-Champs à Paris, du XIII<sup>e</sup> siècle au début du XV<sup>e</sup> siècle*. Thèse diplôme d'archiviste-paléographe : Histoire médiévale. Paris : École nationales des chartes.

Wilkin, A., 2011. Gérer les archives, maîtriser l'espace au Moyen Âge. Le cas de la cathédrale Saint-Lambert de Liège, *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, 89, pp. 961–988.

Willesme, J.-P., 1991. À propos des expositions du musée Carnavalet consacrées aux ordres religieux à Paris, *Revue Mabillon*, 63, pp. 303–307.

Zadora-Rio, É. (Éd.), 2008. *Des paroisses de Touraine aux communes d'Indre-et-Loire, Supplément à la*

*Revue archéologique du Centre de la France*. Tours : FERACF.

Zadora-Rio, É., 2005. Territoires paroissiaux et construction de l'espace vernaculaire, *Médiévales*, 49, pp. 105–120.

Zadora-Rio, É. (Éd.), 2003. Les approches morphologiques des agglomérations : essai d'historiographie. In : Galinié, H., Zadora-Rio, É., Gauthiez, B. (Dir.), *Village et ville au Moyen Âge : les dynamiques morphologiques*. Tours : Presses universitaires François-Rabelais, pp. 13–27.

Zadora-Rio, É., 2000. Lieux d'inhumation et espaces consacrés. Le voyage du pape Urbain II en France (août 1095–août 1096). In : Vauchez, A. (Éd.), *Lieux sacrés, lieux de culte, sanctuaires : approches terminologiques, méthodologiques, historiques et monographiques*. Rome : École Française de Rome, pp. 197–213.

Zanini, L., 2002. *Les ordres mendiants dans l'histoire de l'urbanisme de Paris : les couvents médiévaux de la rive gauche*. Villeneuve d'Ascq : Presses Universitaires du Septentrion.

## Liste des figures

Figure I : Schéma conceptuel de la base de données. ....	161
Figure II : Triade de Peuquet (Manso Callejo, 2011 : 400). ....	174
Figure III : Le modèle OH_FET dans les trois dimensions (Rodier et Saligny, 2010 : § 20).....	175
Figure IV : Entrées et sorties du modèle OH_FET (Lefebvre <i>et al.</i> , 2011 : 252). ....	178
Figure V : Le système " espace urbanisé ancien " (schéma construit selon la méthode HBDS) (Rodier et Saligny, 2010 : § 46). ....	180
Figure VI : Schéma conceptuel de données de la Fonction (Rodier et Saligny, 2010 : § 51).....	183
Figure VII : Types de modification d'un lieu dans le temps (Rodier et Saligny, 2011 : 51). ....	184
Figure VIII : Schéma conceptuel de données pour l'Espace (Rodier et Saligny, 2011 : 52).....	185
Figure IX : Exemple de conversion d'OH en ES (Rodier et Saligny, 2011 : 52). ....	186
Figure X : Les relations d'Allen pour le temps (Rodier et Saligny, 2010 : § 63). ....	187
Figure XI : Conversion des OH en ET (Rodier et Saligny, 2010 : § 65). ....	188
Figure XII : Schéma conceptuel de données pour le Temps (Rodier et Saligny, 2010 : § 67). ...	189





## Liste des tableaux

Tableau I : Exemple archéologique de changement d'échelle dans les trois dimensions (Rodier et Saligny, 2011 : 41). .....	177
Tableau II : Grille d'analyse du Centre national d'Archéologie Urbaine. ....	182
Tableau III : Liste des valeurs fonctionnelles et codes correspondants. ....	194
Tableau IV : Correspondance des valeurs fonctionnelles définies pour les Éléments Constitutifs avec les valeurs urbaines et valeurs d'usage définies par le CNAU. ....	194
Tableau V : Indices de fiabilité utilisés pour chaque catégorie d'objet dans le système d'information géographique déterminé par Émeline Marot (Marot, 2013 : 205). ....	195
Tableau VI : Grille d'analyse fonctionnelle des OH.....	198



# Table des matières

## Volume 1-1 : Texte

<b>Remerciements</b> .....	<b>3</b>
<b>Avant-propos</b> .....	<b>7</b>
<b>Résumé / Abstract</b> .....	<b>9</b>
<b>Sommaire</b> .....	<b>11</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>17</b>
<b>Première partie : Étudier les interactions entre la ville de Rouen et ses communautés religieuses : sources et méthode</b> .....	<b>27</b>
<b>Chapitre 1. Le rôle des communautés religieuses dans la ville : réflexions historiographiques et méthodologiques</b> .....	<b>29</b>
<b>1.1. Étudier la ville</b> .....	<b>29</b>
.....	<b>29</b>
<i>1.1.1. Définir la ville</i> .....	<b>30</b>
<i>1.1.2. La ville, fruit de l'interaction permanente des sociétés avec leur espace</i> .....	<b>35</b>
<i>1.1.3. Fixer un cadre : site et situation de Rouen</i> .....	<b>39</b>
- Le site de Rouen.....	<b>39</b>
• Des avantages avérés.....	<b>40</b>
• Un site géologique complexe .....	<b>42</b>
• Un site au carrefour de différentes sources hydriques .....	<b>43</b>
- Situation de Rouen .....	<b>45</b>
• Rouen comme capitale politique et religieuse de la Seconde Lyonnaise.....	<b>45</b>
• La <i>civitas Rotomagensium</i> au haut Moyen Âge : chef-lieu de <i>pagus</i> et siège archiépiscopal.....	<b>47</b>

• De la métropole ducale.....	49
• ... à la seconde ville du royaume .....	53
- Définir un cadre spatio-temporel .....	59
<b>1.2.... Et ses interactions avec les communautés religieuses</b>	
.....	<b>64</b>
<i>1.2.1. Une intégration difficile de la religion dans les champs de recherche des historiens</i>	
.....	64
<i>1.2.2. ... à une nouvelle approche sur les interactions entre les acteurs religieux et leur milieu</i>	
.....	73
<i>1.2.3. L'utilisation du parcellaire cadastral pour analyser les sociétés anciennes : la naissance de l'archéogéographie.....</i>	79
<i>1.2.4. Les communautés religieuses dans la ville de Rouen : une historiographie abondante, des choix à réaliser.....</i>	86
<b>Conclusion du chapitre 1 .....</b>	<b>92</b>
<b>Chapitre 2. Le cadre documentaire de l'étude .....</b>	<b>95</b>
<b>2.1. Historiographie</b>	<b>rouennaise</b>
.....	<b>96</b>
<i>2.1.1. Les études historiques des érudits du 16<sup>e</sup> au 19<sup>e</sup> siècle .....</i>	<i>97</i>
- Les " Histoires de la ville de Rouen " .....	97
- Les érudits des 18 <sup>e</sup> et 19 <sup>e</sup> siècles et Rouen .....	101
<i>2.1.2. Les études récentes.....</i>	<i>103</i>
<b>2.2.L'archéologie</b>	<b>à Rouen</b>
.....	<b>106</b>
<i>2.2.1. Les premiers pas de l'archéologie .....</i>	<i>106</i>

2.2.2. <i>Les bouleversements de l'archéologie au 20<sup>e</sup> siècle</i> .....	108
<b>2.3. Des sources abondantes.....</b>	<b>111</b>
2.3.1. <i>Des sources écrites diverses</i> .....	112
- Les chartes et les cartulaires .....	113
- Les sources narratives .....	118
• Les chroniques de Normandie et de Rouen.....	118
• Les vies de saints.....	123
2.3.2. <i>Des sources iconographiques importantes, mais toujours insuffisantes</i> .....	125
- Les premières représentations urbaines de Rouen .....	126
- Une source à part : le plan de Jacques Le Lieur.....	127
- Les vues de la ville de Rouen.....	129
- Les plans de la ville de Rouen .....	132
- La région rouennaise et ses plans terriers .....	134
- Le cadastre de 1827.....	136
- Les plans restitués .....	137
- Les sources photographiques .....	142
2.3.3. <i>Les sources archéologiques : des lieux très ciblés</i> .....	143
<b>Conclusion du chapitre 2 .....</b>	<b>151</b>
<b>Chapitre 3. Exploiter les données dans un système d'information géographique .....</b>	<b>155</b>
<b>3.1. Extraire les données des sources textuelles, planimétriques et archéologiques.....</b>	<b>156</b>
3.1.1. <i>Structurer les données textuelles</i> .....	157
3.1.2. <i>Exploiter les données planimétriques : caractéristiques et vectorisation</i> .....	163

3.1.3. <i>Les sources archéologiques comme un accès à la matérialité de la ville</i> .....	168
<b>3.2. La nécessité de formaliser et modéliser les données : le modèle OH_FET et sa modélisation conceptuelle</b> .....	<b>171</b>
3.2.1. <i>Le modèle OH_FET : définition et concept</i> .....	171
3.2.2. <i>La modélisation conceptuelle</i> .....	178
- Les principes de la méthode HBDS .....	179
- Interprétation et entité fonctionnelle (EF).....	180
- Modéliser l'information spatiale.....	184
- Définir le temps : les entités temporelles (ET) .....	186
<b>3.3. L'élaboration du système d'information géographique de Rouen : choix méthodologiques</b> .....	<b>190</b>
3.3.1. <i>La modélisation du tissu urbain</i> .....	191
- Les éléments constitutants de l'espace urbain .....	191
- Modélisation des éléments constitutants.....	192
3.3.2. <i>Définition des éléments constitutants : de l'ensemble urbain à l'élément constitutif</i> .195	
- Définir les ensembles urbains (EU) .....	196
- Les Objets Historiques et les Éléments Constitutifs .....	197
- Modéliser les autres entités urbaines .....	200
• Les rues .....	200
• Les enceintes .....	201
• L'habitat et les zones d'occupation .....	201
<b>Conclusion du chapitre 3</b> .....	<b>202</b>
<b>Conclusion de la première partie</b> .....	<b>205</b>

<b>Deuxième partie : Étude de l'espace rouennais : les entités structurantes de la ville.....</b>	<b>209</b>
<b>Chapitre 4. Avant la ville ducale : Rouen de la fin du 1<sup>er</sup> siècle av. J.-C. au 9<sup>e</sup> siècle .....</b>	<b>211</b>
<b>4.1. La ville ouverte de la période augustéenne au 3<sup>e</sup> siècle apr. J.-C.....</b>	<b>212</b>
4.1.1. <i>Évolution de l'espace urbain du tournant de l'ère au 3<sup>e</sup> siècle apr. J.-C. ....</i>	214
4.1.2. <i>Le premier plan de la ville .....</i>	217
4.1.3. <i>Quelques mots sur la topographie de Rouen durant l'époque romaine .....</i>	219
- Le <i>fanum</i> .....	219
- Le <i>forum</i> romain .....	220
- L'amphithéâtre romain.....	220
- Le port.....	221
- Les autres monuments publics .....	223
<b>4.2. Rouen du 4<sup>e</sup> siècle au 9<sup>e</sup> siècle : siège administratif et religieux.....</b>	<b>225</b>
4.2.1. <i>Rouen du 4<sup>e</sup> siècle au 6<sup>e</sup> siècle : les débuts de la cité épiscopale .....</i>	226
4.2.2. <i>Topographie religieuse et funéraire de Rouen du 6<sup>e</sup> siècle au 9<sup>e</sup> siècle .....</i>	229
- Le groupe épiscopal : un élément structurant au sein de la cité.....	230
- Les basiliques suburbaines.....	235
• La basilique Saint-Martin.....	236
• La basilique Saint-Ouen et sa nécropole .....	237
- Églises, chapelles et zones funéraires .....	239
- Les premiers établissements monastiques .....	242
• Saint-Ouen.....	243
• Saint-Amand.....	244



• Saint-Lô/Saint-Sauveur .....	245
• Saint-Gervais .....	245
• Bénédictines de Saint-Mathieu.....	246
- Les zones funéraires non attachées à un édifice religieux : nécropoles et petits ensembles funéraires .....	247
4.2.3. <i>Le réseau viaire : entre héritage antique et restructuration de l'espace urbain</i> .....	249
<b>Conclusion du chapitre 4.....</b>	<b>254</b>
<b>Chapitre 5. Habitat civil et urbanisation .....</b>	<b>257</b>
<b>5.1. Les études architecturales : un recensement des maisons médiévales aux 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles .....</b>	<b>258</b>
<b>5.2. L'habitat civil dans les sources textuelles et iconographiques .....</b>	<b>262</b>
5.2.1. <i>Les recensements de maisons à partir des sources textuelles</i> .....	263
5.2.2. <i>Les informations tirées des sources iconographiques</i> .....	265
<b>5.3. L'étude de l'habitat par l'archéologie : une mise en évidence des zones urbaines ...</b>	<b>267</b>
5.3.1. <i>L'occupation à Rouen à la fin du haut Moyen Âge : quelques indices archéologiques</i> .....	270
5.3.2. <i>L'occupation des 11<sup>e</sup>-12<sup>e</sup> siècles : une densification de l'habitat autour du castrum</i> .....	274
5.3.3. <i>Extension de l'habitat et assainissement des zones humides à partir du 13<sup>e</sup> siècle...</i>	278
<b>Conclusion du chapitre 5. L'habitat civil à Rouen : localisation, physionomie et urbanisation à partir des sources textuelles, iconographiques et matérielles.....</b>	<b>284</b>
<b>Chapitre 6. La voirie et la structuration de la ville .....</b>	<b>295</b>
<b>6.1. Créations, permanences et modifications : analyse de la trame viaire des origines au début du 16<sup>e</sup> siècle .....</b>	<b>297</b>

6.1.1. <i>De la ville ouverte du 2<sup>e</sup> siècle à la ville réduite de la fin du 3<sup>e</sup> siècle (Phase 1)</i> .....	299
6.1.2. <i>Les modifications de l'espace urbain au haut Moyen Âge (Phase 2)</i> .....	305
6.1.3. <i>Le développement du réseau viaire aux premiers temps du duché de Normandie (Phase 3 : début du 10<sup>e</sup> siècle-milieu du 11<sup>e</sup> siècle)</i> .....	312
6.1.4. <i>La mise en place d'une éventuelle enceinte ducale (Phase 4 : milieu du 11<sup>e</sup> siècle-milieu du 12<sup>e</sup> siècle)</i> .....	315
6.1.5. <i>Nouveaux développements du réseau et mise en place de l'enceinte de Philippe Auguste au début du 13<sup>e</sup> siècle (Phase 5 : milieu du 12<sup>e</sup> siècle-début du 14<sup>e</sup> siècle)</i> .....	317
6.1.6. <i>Le réseau urbain de la fin du Moyen Âge (Phase 6 : début 14<sup>e</sup> siècle-milieu du 16<sup>e</sup> siècle)</i> .....	324
<b>6.2. Pour une approche qualitative de la trame viaire</b> .....	<b>327</b>
6.2.1. <i>Les maintiens</i> .....	328
6.2.2. <i>Les créations</i> .....	330
6.2.3. <i>Les transformations</i> .....	335
6.2.4. <i>Les suppressions</i> .....	336
<b>6.3. Appréhender la voirie grâce aux données archéologiques</b> .....	<b>338</b>
<b>Conclusion du chapitre 6</b> .....	<b>345</b>
<b>Chapitre 7. La difficile question des enceintes urbaines de Rouen : une nécessité pour l'étude de la ville</b> .....	<b>349</b>
<b>7.1. Les hypothèses " historiques " sur les enceintes urbaines</b> .....	<b>351</b>
7.1.1. <i>Les premières hypothèses sur les enceintes urbaines</i> .....	352
- Les premiers éléments sur les enceintes rouennaises : les écrits de François Farin ..	352

- Une étude plus approfondie sur les fortifications de Rouen : les recherches de Raymond Quenedey.....	354
7.1.2. Localisation et datation des enceintes médiévales selon Bernard Gauthiez .....	356
<b>7.2. Les nouvelles données archéologiques et textuelles : mise au point sur le tracé et la datation des enceintes.....</b>	<b>364</b>
7.2.1. Le castrum .....	365
7.2.2. Les enceintes " intermédiaires " .....	369
- Les données archéologiques sur les enceintes intermédiaires .....	369
- De nouvelles propositions sur les enceintes intermédiaires.....	373
• Une enceinte ducale a-t-elle existé à Rouen ?.....	374
• Réflexions sur le tracé et la datation de l'enceinte communément attribuée à Philippe Auguste .....	375
7.2.3. La dernière enceinte rouennaise .....	382
- Le tracé ouest .....	383
- Le tracé nord-ouest.....	384
- Le tracé nord .....	385
- Le tracé est .....	386
- Le tracé sud .....	387
- Datation.....	388
<b>7.3. Communautés religieuses et enceintes urbaines : des interactions permanentes.....</b>	<b>391</b>
7.3.1. De l'importance des enceintes urbaines pour l'installation des communautés religieuses.....	391
7.3.2. Enceintes et communautés religieuses : un lien intrinsèque ? .....	396
- La donation de fossés à l'abbaye Saint-Ouen en 1220 et 1290 .....	397

- De nouveaux bénéficiaires du système défensif urbain : les Franciscains et les fossés de la ville.....	399
- Les religieux près des remparts : conflits et arrangements .....	400
<b>Conclusion du chapitre 7 .....</b>	<b>404</b>
<b>Chapitre 8. Les éléments structurants de l'espace urbain : les pôles de pouvoirs laïques et religieux .....</b>	<b>407</b>
<b>8.1. Le clos aux Juifs : histoire, découvertes archéologiques et hypothèses.....</b>	<b>409</b>
<i>8.1.1. La communauté juive dans les textes .....</i>	<i>409</i>
- L'apparition d'une communauté juive à Rouen.....	410
- La terre des Juifs : quel espace pour la communauté juive ?.....	416
- Le cimetière aux Juifs .....	418
<i>8.1.2. Les bâtiments hébraïques de Rouen : état de la question .....</i>	<i>420</i>
- Les découvertes de 1976 et les autres fouilles concernant les bâtiments hébraïques	421
- Des interprétations controversées .....	424
- Les autres structures hébraïques de Rouen .....	429
<b>8.2. Les lieux de pouvoirs laïques.....</b>	<b>434</b>
<i>8.2.1. Des pôles de pouvoirs mouvants : du palais ducal au palais d'Henri V .....</i>	<i>434</i>
- Le(s) palais des ducs : difficultés de localisation et hypothèses .....	435
• La première résidence ducal : le Donjon.....	435
• Le deuxième palais ducal à l'emplacement de la Haute-Vieille-Tour .....	437
- De l'amphithéâtre romain au château fortifié de Philippe Auguste.....	441
• État des découvertes archéologiques.....	443
• Topographie du site.....	445
- L'occupation anglaise et la construction du palais d'Henri V .....	447

• Le Vieux-Palais : une histoire méconnue.....	448
• Le Vieux-Palais : Les grandes modifications du 15 <sup>e</sup> siècle .....	450
<i>8.2.2. Du positionnement du Clos aux Galées .....</i>	<i>453</i>
- Le clos aux Galées de Rouen au 13 <sup>e</sup> siècle.....	454
- Le nouveau clos aux Galées rive gauche .....	455
- Étendue du site et dispositions internes .....	457
<b>Conclusion du chapitre 8 .....</b>	<b>459</b>
<b>Conclusion de la deuxième partie : Développement et topographie de la ville du 10<sup>e</sup> au 15<sup>e</sup> siècle.....</b>	<b>463</b>

### Volume 1-2 : Texte

<b>Troisième partie : étude historique, topographique, sociologique et morphologique du rôle des communautés religieuses dans la ville.....</b>	<b>469</b>
<b>Chapitre 9. L’implantation des communautés religieuses au Moyen Âge : un choix décisif ? .....</b>	<b>471</b>
<b>9.1. Les premières fondations rouennaises.....</b>	<b>472</b>
<i>9.1.1. Typologie des lieux d’implantation des communautés : entre héritages et nouveautés .....</i>	<i>475</i>
- Les communautés canoniales de Rouen.....	475
- Un éloignement nécessaire et préconisé : les léproseries et les établissements d’ermites .....	482
- Les Bénédictins : retour des communautés et nouvelles fondations.....	489
<i>9.1.2. Quels soutiens pour les communautés religieuses installées du 10<sup>e</sup> siècle au 12<sup>e</sup> siècle ? .....</i>	<i>496</i>
- L’action des ducs de Normandie.....	497
- L’action des seigneurs locaux.....	502

9.1.3. <i>Premières implantations et stabilité : un fait établi ?</i> .....	505
<b>9.2. L’insertion des ordres mendiants dans le tissu urbain (1223-1485)</b> .....	<b>510</b>
9.2.1. <i>L’arrivée en ville des frères mendiants</i> .....	511
9.2.2. <i>De nouvelles implantations plus urbaines : appuis et nouveaux choix</i> .....	514
9.2.3. <i>Communautés féminines et stabilité : des bienfaiteurs puissants ou choix de lieux consensuels ?</i> .....	518
<b>9.3. Les dernières fondations régulières à la fin du Moyen Âge</b> .....	<b>520</b>
9.3.1. <i>Une implantation tardive des observants</i> .....	520
9.3.2. <i>Renouveau canonial et communautés féminines</i> .....	523
<b>Conclusion du chapitre 9</b> .....	<b>527</b>
<b>Chapitre 10. Espaces religieux et espaces urbains : interactions dynamiques</b> .....	<b>533</b>
<b>10.1. Avant la construction : système d’acquisition par les communautés religieuses</b> ....	<b>534</b>
10.1.1. <i>Les grands espaces monastiques rouennais : un système fondé sur une unique donation ?</i> .....	535
10.1.2. <i>Acquisitions de terrains et constitution de l’enclos primitif chez les Mendiants</i> .....	541
- Constitution de l’enclos primitif des premières implantations mendiante .....	542
- Les Franciscains : un ancien palais ducal comme noyau primitif ?.....	543
- Les Dominicains et leur implantation à proximité de l’enceinte du 13 <sup>e</sup> siècle .....	546
- Constitution de l’enclos des Carmes au 14 <sup>e</sup> siècle.....	548
- Les Dominicaines à Saint-Mathieu : continuité de la fonction conventuelle du manoir .....	550
- La création du couvent de Sainte-Claire à la fin du 15 <sup>e</sup> siècle.....	551

10.1.3. Communautés canoniales et autres associations religieuses : un type d'acquisition hybride ?.....	553
<b>10.2. Moines, chanoines et Mendiants : façonnage de l'enclos conventuel et de ses environs</b> .....	<b>558</b>
10.2.1. La nécessité de développer le noyau primitif.....	559
- L'agrandissement de l'enclos des Franciscains.....	559
- L'agrandissement de l'enclos des Dominicains.....	564
- L'agrandissement du couvent des Carmes.....	568
- Les implications de ces agrandissements pour l'espace urbain .....	570
- Quel développement des enclos monastiques et canoniaux ?.....	571
10.2.2. Un conditionnement des espaces voisins : l'impact des monastères et couvents sur leur environnement proche .....	575
- La modification des espaces autour des monastères urbains .....	576
- Un exemple de modification autour d'un établissement canonial : les abords du prieuré Saint-Lô.....	580
- Les abords des couvents mendiants .....	581
- Composer avec le système défensif urbain .....	585
<b>Conclusion du chapitre 10 .....</b>	<b>590</b>
<b>Chapitre 11. Monastères, couvents urbains et espaces canoniaux : une microtopographie conditionnée par la trame urbaine ? .....</b>	<b>593</b>
11.1. La position de l'église et du carré claustral comme élément déterminant du développement structurel des établissements réguliers .....	594
11.2. De la nécessité de vivre en commun.....	600
11.2.1. Bâtiments utilitaires et dépendances.....	600
11.2.2. L'hydraulique dans les monastères et couvents rouennais.....	604

- Le réseau hydraulique de Rouen.....	606
- L'eau dans les monastères et couvents .....	607
- Les communautés religieuses et le réseau hydraulique urbain .....	614
- Partager les ressources hydrauliques : entre concession et conflit.....	620
<b>11.3. Intrusion du monde séculier au sein des espaces monastiques et conventuels .....</b>	<b>623</b>
<i>11.3.1. L'accueil des hôtes dans les établissements réguliers de Rouen .....</i>	<i>623</i>
<i>11.3.2. L'ouverture au monde des communautés religieuses .....</i>	<i>629</i>
<b>11.4. Monastères et couvents : des pôles funéraires privilégiés .....</b>	<b>633</b>
<i>11.4.1. L'église : un lieu d'inhumation de prestige.....</i>	<i>634</i>
<i>11.4.2. Inhumation dans les bâtiments réguliers .....</i>	<i>638</i>
<i>11.4.3. Les cimetières conventuels : localisation et ouverture aux laïcs .....</i>	<i>641</i>
- La localisation des cimetières conventuels .....	642
- Des espaces consacrés.....	643
- Des espaces ouverts aux laïcs ? .....	645
- Répartition spatiale des sépultures dans les monastères et couvents de Rouen.....	647
<i>11.4.4. Les sépultures dans les espaces ouverts.....</i>	<i>649</i>
<i>11.4.5. Spécificité des lieux d'inhumation dans les établissements de soin.....</i>	<i>656</i>
<b>11.5. Autour de la cathédrale de Rouen : évolution et modification d'un espace canonial et archiépiscopal .....</b>	<b>664</b>
<i>11.5.1. Le quartier canonial : concept et définition.....</i>	<i>665</i>
<i>11.5.2. Le claustrum du 8<sup>e</sup> au 10<sup>e</sup> siècle.....</i>	<i>668</i>
<i>11.5.3. L'espace des chanoines du 11<sup>e</sup> siècle au 16<sup>e</sup> siècle : un quartier canonial ?.....</i>	<i>673</i>
- L'ensemble canonial au nord de la cathédrale .....	673



- Les collèges attachés au chapitre cathédral.....	675
- Localisation des maisons canoniales.....	676
<i>11.5.4. L'archevêque dans la ville : développement de l'espace archiépiscopal .....</i>	<i>683</i>
- Le premier palais au sud de la cathédrale Notre-Dame .....	684
- Le nouveau palais archiépiscopal .....	685
- Développement du complexe archiépiscopal.....	688
<b>Conclusion du chapitre 11 .....</b>	<b>691</b>
<b>Conclusion de la troisième partie : Les héritages ecclésiastiques dans la morphologie urbaine de Rouen.....</b>	<b>693</b>
<b>Quatrième partie : les communautés religieuses dans l'espace urbain : un rôle prépondérant dans les transformations et les activités urbaines ?.....</b>	<b>693</b>
<b>Chapitre 12. Communautés religieuses et paroisses : entre contrôle et complémentarité .....</b>	<b>711</b>
<b>12.1. De l'église au territoire : la mise en place du réseau paroissial rouennais .....</b>	<b>713</b>
<i>12.1.1. L'apparition des églises et de leurs espaces funéraires avant l'adoption du statut paroissial.....</i>	<i>715</i>
- Les édifices avant l'adoption du statut paroissial .....	716
- L'adoption du statut paroissial.....	723
- Les espaces funéraires liés aux églises paroissiales.....	728
<i>12.1.2. La mise en place du maillage paroissial.....</i>	<i>733</i>
- Les paroisses antérieures au 10 <sup>e</sup> siècle.....	735
- Les nouvelles paroisses du 11 <sup>e</sup> siècle.....	736
- La multiplication des paroisses au 12 <sup>e</sup> siècle.....	739
- La mise en place des paroisses urbaines : un processus lent .....	743
<b>12.2. Paroisses et communautés religieuses : complémentarité et entente.....</b>	<b>749</b>

12.2.1. <i>Une cohabitation nécessaire : église paroissiale ou conventuelle ?</i> .....	751
12.2.2. <i>Du patronage des églises rouennaises</i> .....	757
<b>12.3. Paroisses et établissements conventuels : des rapports conflictuels</b> .....	<b>765</b>
12.3.1. <i>Conflits et accommodements liés aux droits paroissiaux et à la juridiction</i> .....	766
12.3.2. <i>Paroisses et Mendiants : une concurrence exacerbée ?</i> .....	775
12.3.3. <i>Le(s) Franciscain(s) et la suppression de la paroisse Saint-Clément</i> .....	784
<b>Conclusion du chapitre 12</b> .....	<b>790</b>
<b>Chapitre 13. Les communautés religieuses, fer de lance de l'urbanisation</b> .....	<b>795</b>
<b>13.1. Polarisation de l'habitat autour de sites monastiques</b> .....	<b>796</b>
13.1.1. <i>Le bourg de l'abbé de Saint-Ouen</i> .....	797
13.1.2. <i>Les établissements canoniaux et bénédictins : des éléments polarisateurs ?</i> .....	801
<b>13.2. L'investissement des ordres mendiants dans le système urbain</b> .....	<b>809</b>
13.2.1. <i>Les Mendiants et la possession</i> .....	810
13.2.2. <i>Les frères mendiants à Rouen : locations et lotissements</i> .....	812
<b>13.3. La création de quartiers et de lotissements planifiés</b> .....	<b>820</b>
13.3.1. <i>Les créations de lotissements et de quartiers par l'abbaye de Saint-Ouen au 13<sup>e</sup> siècle</i> .....	821
- Le quartier Saint-Nicaise .....	821
- Les autres lotissements mis en place par l'abbaye Saint-Ouen .....	828
13.3.2. <i>Les autres planifications de quartier ou de lotissements au 13<sup>e</sup> siècle</i> .....	833
13.3.3. <i>La mise en place de lotissements au 14<sup>e</sup> siècle</i> .....	835

13.3.4. <i>La mise en place de lotissements aux 15<sup>e</sup>-16<sup>e</sup> siècles</i> .....	839
<b>Conclusion du chapitre 13</b> .....	<b>843</b>
<b>Chapitre 14. La pratique de l'espace par les religieux : propriétés urbaines, droits et privilèges sur la ville</b> .....	<b>845</b>
<b>14.1. Acquisitions dans et hors la ville : géographie et dénombrements des biens</b> .....	<b>847</b>
14.1.1 <i>Les biens dans la ville de Rouen et à sa périphérie</i> .....	848
- Répartition des biens dans la ville de Rouen .....	849
- Une concentration des biens dans la paroisse d'origine .....	853
- Nature des biens dans la ville de Rouen et dans ses faubourgs .....	857
- Modalités d'acquisition et bienfaiteurs .....	863
14.1.2. <i>Les possessions hors de la ville</i> .....	867
14.1.3. <i>Le patrimoine des communautés rouennaises : conclusion</i> .....	874
<b>14.2. Les espaces spécifiques liés aux communautés religieuses</b> .....	<b>876</b>
14.2.1. <i>La création de zones économiques et les monopoles religieux : les franchises aires de l'abbaye de Saint-Ouen</i> .....	878
14.2.2. <i>Les fiefs urbains : une restitution difficile mais perceptible</i> .....	890
14.2.3. <i>Exercer la justice dans la ville : les juridictions ecclésiastiques</i> .....	899
14.2.4. <i>Les Mendicants et leur zone de prédication à la fin du Moyen Âge</i> .....	912
14.2.5. <i>Les processions : unir les communautés religieuses au sein d'un parcours religieux</i> .....	916
<b>Conclusion du chapitre 14</b> .....	<b>920</b>
<b>Conclusion de la quatrième partie : Pratique et perception de l'espace par les communautés religieuses</b> .....	<b>923</b>
<b>Conclusion générale</b> .....	<b>931</b>

<b>Sources .....</b>	<b>939</b>
<b>Sources manuscrites .....</b>	<b>939</b>
<i>Archives départementales de Seine-Maritime .....</i>	<i>939</i>
<b>Série D .....</b>	<b>939</b>
<b>Série E.....</b>	<b>939</b>
<b>Série F.....</b>	<b>939</b>
<b>Série G .....</b>	<b>939</b>
<b>Série H.....</b>	<b>941</b>
<i>Beaubec 2 H .....</i>	<i>941</i>
<i>Bec-Hellouin 3 H.....</i>	<i>941</i>
<i>Fécamp 7 H.....</i>	<i>941</i>
<i>Jumièges 9 H.....</i>	<i>941</i>
<i>Saint-Georges-de-Boscherville 13 H .....</i>	<i>942</i>
<i>Saint-Ouen 14 H.....</i>	<i>942</i>
<i>Saint-Wandrille 16 H .....</i>	<i>942</i>
<i>Notre-Dame-du-Pré 20 H.....</i>	<i>942</i>
<i>Mont-aux-Malades 25 H .....</i>	<i>943</i>
<i>Saint-Lô 26 H .....</i>	<i>943</i>
<i>Sainte-Trinité-du-Mont 27 HP .....</i>	<i>943</i>
<i>Augustins 29 HP .....</i>	<i>943</i>
<i>Carmes 32 H.....</i>	<i>943</i>
<i>Franciscains 35 H.....</i>	<i>943</i>
<i>Dominicains 36 H.....</i>	<i>943</i>
<i>Notre-Dame-de-Bondeville 52 H.....</i>	<i>944</i>
<i>Saint-Amand 55 H.....</i>	<i>944</i>

<i>Clarisses 65 H</i> .....	944
<i>Dominicaines Emmurées 68 H</i> .....	944
<i>Filles-Dieu 69 H</i> .....	944
<i>Fontaine-Guérard 80 H</i> .....	944
<b>Hôtel-Dieu Hdépôt1</b> .....	944
<b>Microfilms</b> .....	945
<i>Archives municipales de Rouen</i> .....	945
<i>Bibliothèque municipale de Rouen – Fonds patrimonial Villon</i> .....	945
<i>Bibliothèque nationale de France</i> .....	945
<i>Archives nationales de France</i> .....	945
<i>Bibliothèque de Bayeux</i> .....	945
<b>Sources imprimées</b> .....	<b>946</b>
<i>Dictionnaires et répertoires</i> .....	946
<i>Sources narratives</i> .....	947
<i>Registres, recueils d’actes et manuscrits édités</i> .....	949
<i>Journaux et dossiers communaux</i> .....	950
<b>Rapports de fouilles</b> .....	<b>951</b>
<b>Sources iconographiques</b> .....	<b>956</b>
<i>Archives départementales</i> .....	956
<i>Bibliothèque municipale de Rouen</i> .....	957
<i>Bibliothèque nationale de France</i> .....	958
<i>Petit Palais, musée des Beaux-arts de la Ville de Paris</i> .....	960

<i>Autres fonds</i> .....	960
<b>Bibliographie</b> .....	<b>961</b>
<b>Liste des figures</b> .....	<b>997</b>
<b>Liste des tableaux</b> .....	<b>999</b>
<b>Table des matières</b> .....	<b>1001</b>

## Volume 2 : Figures et tableaux

### 1. Figures

<b>Liste des Figures</b> .....	<b>1</b>
<b>Figures du chapitre 1</b> .....	<b>29</b>
<b>Figures du chapitre 2</b> .....	<b>43</b>
<b>Figures du chapitre 3</b> .....	<b>115</b>
<b>Figures du chapitre 4</b> .....	<b>123</b>
<b>Figures du chapitre 5</b> .....	<b>141</b>
<b>Figures du chapitre 6</b> .....	<b>155</b>
<b>Figures du chapitre 7</b> .....	<b>203</b>
<b>Figures du chapitre 8</b> .....	<b>225</b>
<b>Figures du chapitre 9</b> .....	<b>251</b>
<b>Figures du chapitre 10</b> .....	<b>263</b>
<b>Figures du chapitre 11</b> .....	<b>285</b>
<b>Figures du chapitre 12</b> .....	<b>339</b>
<b>Figures du chapitre 13</b> .....	<b>355</b>
<b>Figures du chapitre 14</b> .....	<b>387</b>

### 2. Tableaux

<b>Liste des tableaux</b> .....	<b>1</b>
<b>Tableaux du chapitre 1</b> .....	<b>7</b>
<b>Tableaux du chapitre 2</b> .....	<b>9</b>

<b>Tableaux du chapitre 3.....</b>	<b>27</b>
<b>Tableaux du chapitre 4.....</b>	<b>45</b>
<b>Tableaux du chapitre 5.....</b>	<b>47</b>
<b>Tableaux du chapitre 6.....</b>	<b>61</b>
<b>Tableaux du chapitre 7.....</b>	<b>63</b>
<b>Tableaux du chapitre 8.....</b>	<b>65</b>
<b>Tableaux du chapitre 9.....</b>	<b>67</b>
<b>Tableaux du chapitre 10.....</b>	<b>69</b>
<b>Tableaux du chapitre 11.....</b>	<b>73</b>
<b>Tableaux du chapitre 12.....</b>	<b>79</b>
<b>Tableaux du chapitre 13.....</b>	<b>83</b>
<b>Tableaux du chapitre 14.....</b>	<b>85</b>

### **Volume 3 : Notices monographiques**

#### **Introduction**

##### **1. Les Bénédictins**

- **Notre-Dame-du-Pré**
- **Saint-Amand**
- **Saint-Gervais**
- **Saint-Michel**
- **Saint-Ouen**
- **Saint-Paul**
- **Sainte-Catherine-du-Mont**

##### **2. Les chanoines**

- **Saint-Lô**

##### **3. Les Mendiants**

- **Augustins**
- **Carmes**
- **Clarisses**

- **Dominicains**
- **Dominicaines**
- **Franciscains**
- 4. **Les communautés semi-érémiques**
  - **Célestins**
  - **Chartreux**
  - **Grandmontains**



